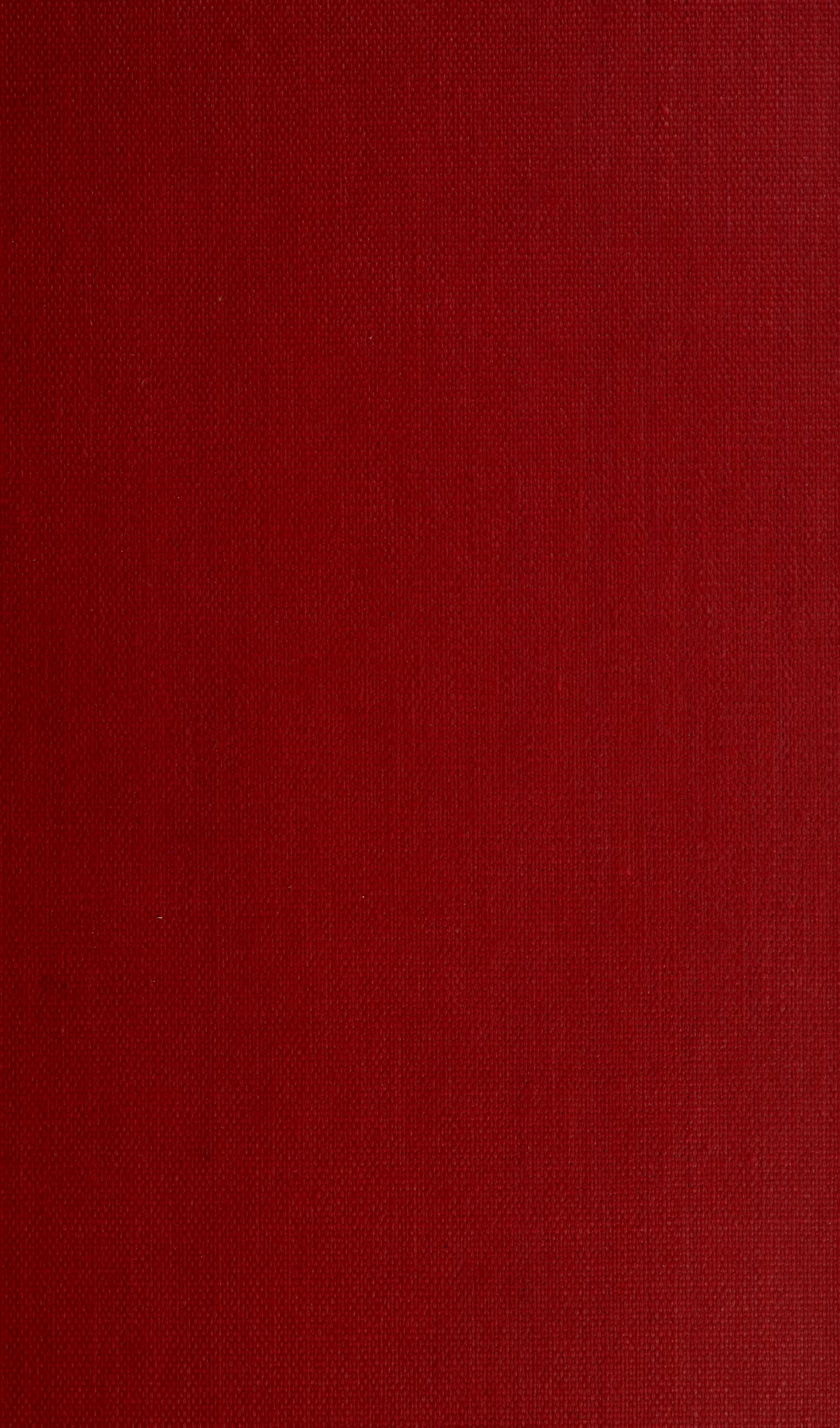
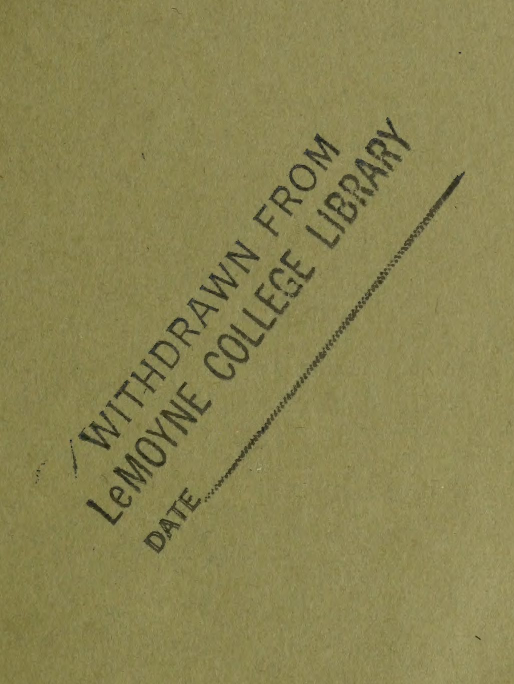






ÉTUDES

REVUE FONDEE EN 1856

PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

TOME 114

PARIS
IMPRIMERIE DE J. DUMOULIN
5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856

PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

ET PARAISSANT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS

45e ANNÉE. — TOME 114e DE LA COLLECTION

JANVIER-FÉVRIER-MARS 1908



PARIS

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

5, PLACE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER (VIIe)

BUREAUX DE VENTE ET D'ABONNEMENT

50, RUE DE BABYLONE (VIIe)

L'ÉGLISE ET LA CRITIQUE BIBLIQUE[1]

Pour une armée de campagne, la première condition du succès est le sentiment de sa force ; les soldats sont bientôt démoralisés, quand ils commencent à douter de la capacité de leurs chefs ou de la puissance de leurs armes. Dans la grande armée que forme l'Église catholique, une pareille cause de faiblesse devrait être inconnue : n'a-t-elle pas l'assurance, garantie par la parole divine, de n'être jamais vaincue par aucune puissance, ni humaine, ni infernale ? Dieu veuille cependant que trop de catholiques ne ressemblent point aux disciples, qui, malgré la présence de Jésus dans la barque, perdirent cœur devant la rage de la tempête, s'écriant qu'ils allaient périr, et méritèrent de s'entendre dire par le divin Maître : « Hommes de peu de foi, pourquoi êtes-vous si craintifs[2] ? »

Reconnaissons que les motifs de terreur, pour la foi faible, abondent aujourd'hui.

Sans parler des adversaires qui attaquent l'Église par la force matérielle, ne lui vient-il pas des menaces de plus en plus redoutables de ces superbes puissances intellectuelles qu'on appelle « la science », « la critique », « l'esprit moderne » ? Assurément, les croyants savent qu'il ne peut y avoir d'opposition réelle entre l'Église et la vraie science, la saine critique, l'esprit moderne dans ce qu'il a de légitime. Mais combien les apparences d'opposition peuvent être fortes et troublantes !

Ainsi, en particulier, dans les questions touchant la Bible, si les merveilleuses découvertes du dix-neuvième siècle ont apporté, en beaucoup de points, d'éclatantes apologies de la révélation, n'ont-elles pas aussi rendu caduques bien des interprétations qui avaient été longtemps en faveur parmi les exégètes catholiques ? N'ont-elles pas amené des maîtres

1. Ces pages sont extraites d'un volume qui paraîtra prochainement, sous le même titre, à la librairie Lethielleux.

2. Matth., VIII, 26.

même très graves à concevoir et à formuler des doutes sérieux sur des questions que l'on croyait tranchées par l'enseignement de l'Église ?

Oui, on ne peut se le dissimuler, nous sommes à l'*emballement*, dans des sens divers, quant à la « question biblique ». A écouter les incroyants, c'en est fait de l'autorité de la Bible ; du côté des croyants, beaucoup demandent avec angoisse ce qui reste solide dans l'enseignement traditionnel sur l'authenticité, l'inspiration, la vérité des Livres sacrés.

Il y a quelque chose de plus grave que la panique de quelques-uns. Quand le doute, la suspicion se mettent dans une armée, les uns fuient découragés ; d'autres s'en prennent aux chefs, à la direction et réclament un changement radical dans le haut commandement, dans le plan de campagne, dans la façon de conduire les opérations. De même les voix ne manquent pas aujourd'hui qui demandent une revision totale de l'enseignement traditionnel, voire des bases mêmes de cet enseignement ; une réforme profonde des procédés, sinon des principes mêmes usités en exégèse et en apologétique.

Heureux ceux qui, entre ces extrêmes, gardent une âme calme et ferme, inébranlables dans leur foi aux promesses divines, se confiant filialement à l'Église qui, assistée de l'Esprit saint, sut toujours diriger sûrement ses enfants au milieu de situations non moins troublées que celle d'aujourd'hui !

Ce serait faire injure à l'Église et à son divin fondateur, que de supposer un vice ou même une lacune essentiels, fonciers, dans l'enseignement général catholique. Est-ce à dire qu'il faille repousser *a priori* toute modification à ce qui se fait ou s'enseigne dans l'Église, même communément et depuis des siècles ? Cette sorte d'intransigeance n'est pas dans les habitudes de l'Église, qui sait que la perfection, pour elle-même, comme pour chacun de ses enfants, ne sera qu'au ciel, et que, pour elle comme pour tout organisme sain et riche, la vie est progrès. A cause de ce qu'ont de plus ou moins contestable, de téméraire même, les propositions des modernes « réformistes » ou « progressistes », il ne serait ni juste ni sage de les condamner toutes en bloc.

L'Église ne l'a point fait.

Et voilà pourquoi nous avons cru devoir examiner sincèrement ce qu'il peut y avoir de fondé dans les *desiderata* de ceux qui demandent à l'Église une orientation plus décidée vers ce qu'ils appellent le progrès scientifique.

Parcourant successivement les principaux problèmes où la critique moderne est en lutte avec la tradition de l'Église en matière biblique, nous chercherons si la première a réellement mis la seconde en échec, de quelque manière, et s'il y a lieu enfin d'abandonner certaines positions jusqu'ici trop obstinément défendues.

Mais, avant de procéder à cet examen, il faut régler quelques questions préalables, surtout fixer nettement les rapports de l'Église et de la critique biblique ; préciser les conditions du travail légitime et utile de celle-ci.

I

Rapports entre l'Église et la critique biblique

La critique moderne incroyante ne reconnaît pas *d'autorité*, en son domaine; elle prétend n'accepter que la suprématie de la raison, ou, comme elle dit superbement, de *l'esprit*[1], c'est-à-dire la suprématie de son jugement propre. De là un antagonisme fondamental entre cette critique et l'Église, qui est autorité, et affirme son droit de s'imposer comme autorité dans le domaine intellectuel.

Il est évident que l'Église ne peut transiger sur le principe, et nul croyant ne peut le lui demander.

On ne le lui demande pas, mais on lui laisse entendre, sous différentes formes,qu'étant libre d'user plus ou moins de son droit, elle sera sage, aujourd'hui, d'en user le moins possible; enfin que, par le fait, elle en use trop, à son propre dam. Rappelons-nous ce qui a été dit, non pas seulement dans la presse antichrétienne, mais dans des publications à enseigne catholique, sur les mises à l'index de M. Loisy et d'autres ; sur les décisions de la Commission biblique, etc.

Parmi ceux qui se disent fils de l'Église, quelques-uns agiraient à son égard volontiers comme ces enfants qui, ayant

1. Auguste Sabatier, *les Religions d'autorité et la Religion de l'esprit.*

une mère âgée, un peu fatiguée d'esprit, s'efforcent de l'empêcher de parler devant des étrangers, de peur qu'elle ne radote.

D'ailleurs, ordinairement, et exception faite pour quelques irréguliers, on ne formule pas de plainte directe contre l'Église ou le pape. On se décharge sur la *théologie*, que l'on représente volontiers comme l'antithèse de la critique, de la méthode scientifique.

Les théologiens, dit-on, croient pouvoir trancher *a priori* toutes les questions concernant la Bible; ils ne se mettent pas en peine d'étudier les faits, ou de prendre du moins connaissance des résultats où la critique est arrivée par l'examen prolongé et minutieux des textes, par la comparaison attentive des documents analogues. Aussi, qu'arrive-t-il? Les systèmes de la théologie sont en désaccord flagrant avec les « faits »; ils ne comptent pas plus que des rêves de l'imagination, en dehors du monde ecclésiastique.

Pour dégager ce qu'il peut y avoir, en tout cela, de fondé, il est nécessaire, au préalable, de rappeler quelques principes sur les droits respectifs de l'Église et de la critique par rapport aux saintes Écritures, et sur la théologie.

Régulièrement, la Bible n'appartient qu'à l'Église : c'est un trésor sacré que Dieu lui a confié; qu'elle a conservé même au prix de son sang, à travers les siècles; qu'elle seule a mission de communiquer aux hommes. Pour tout ce qui touche la Bible — fixation du canon des Écritures authentiques, établissement du texte original, traduction et interprétation, — l'Église seule est l'autorité irréfragable, de droit divin. Si donc la critique moderne prétend exploiter la Bible à son gré, comme un terrain lui appartenant, l'Église est pleinement justifiée à lui parler ainsi que Tertullien la fait parler aux anciens hérétiques : « Que faites-vous chez moi, vous qui n'êtes pas des miens? De quel droit, Marcion, coupes-tu ma forêt? Qui t'a permis, Valentin, de détourner mes sources? Qui t'a autorisé, Apelles, à déplacer mes bornes[1]...? »

L'Église, néanmoins, a toujours accepté, et même invité la

1. Tertullien, *De Præscriptionibus*, c. xxxvii (*P. L.*, II, 51).

collaboration de la critique, sous la réserve de son droit de contrôle souverain. La critique a eu son rôle très actif dans les premiers siècles chrétiens, pour discerner les véritables Écritures inspirées et empêcher que le canon ne fût envahi par la luxuriante végétation des apocryphes.

Origène, saint Lucien, saint Jérôme et d'autres, non moins passionnés pour les saintes lettres et non moins laborieux, quoique plus obscurs, ont fait de la critique en vue de rétablir et de fixer la teneur authentique des Écritures. Un travail semblable a été poursuivi au moyen âge par les « correcteurs » des Universités et des ordres religieux. Enfin le concile de Trente a donné le plus haut exemple de la critique dans les discussions qui ont préparé son décret sur les saintes Écritures, et en priant les papes de faire reviser la version usuelle latine.

Et tout ce labeur critique de l'ancienne Église, entrepris bien avant le règne de l'esprit de « libre examen », quoiqu'il n'ait pas été exécuté par les procédés perfectionnés de la science moderne, ne laisse pas que d'avoir une valeur fort appréciable, puisque les critiques les plus méticuleux du dix-neuvième siècle n'ont guère fait que le confirmer pour les résultats essentiels.

•

Mais il s'agit là, en somme, d'une critique que l'on qualifie aujourd'hui d'*inférieure* : au contraire, la *haute critique*, orgueil des biblistes rationalistes, n'est-elle pas anathématisée par l'Église ? Il faut ici s'expliquer à fond !

La « haute critique[1] » se propose de déterminer la valeur d'un ouvrage par l'analyse des éléments dont il est formé et la recherche de ses sources. Pour cela, elle s'efforce d'abord de dégager les documents plus ou moins fondus dans l'en-

1. Les critiques ne nous fournissent pas de définitions précises de la « haute critique » et de l' « inférieure » (*höhere-niedere Kritik* des Allemands). D'ordinaire, ils assignent pour objet à la seconde la « constitution du texte », en réservant à la première tout ce qui concerne l'authenticité, les sources, l'autorité historique, etc. ; mais ils reconnaissent que pratiquement la séparation entre les deux est impossible. Fréd. Blass, *Hermeneutik und Kritik*, 2e édition, p. 168, 278 (Munich, 1892). Stade, *Biblische Theologie des A. T.* p. 11 (Tübingen, 1905).

semble ; puis de découvrir la manière dont ils ont été combinés, de fixer la date et la provenance de chacun. L'étude minutieuse du vocabulaire et du style, aussi bien que l'examen des idées et du milieu historique, qui se révèle toujours plus ou moins chez un auteur, sont ses procédés habituels. Additionnés, ils lui permettent de déclarer que telle œuvre, passant pour être d'une seule main et d'une venue, est en réalité composite, faite de pièces diverses d'origine, d'esprit, éloborées à des époques que séparent de longs intervalles, et remaniées en outre par plusieurs mains. L'étude particulière de chacune des sources et de la façon dont elles ont été combinées permet ensuite de porter un jugement sur le mérite de l'œuvre totale.

C'est cette « haute critique » qui, pour indiquer quelques-uns de ses « résultats », sur lesquels nous reviendrons, enlève tout le *Pentateuque* à Moïse, et, après dissection, en distribue les lambeaux entre plusieurs auteurs anonymes, échelonnés du dixième au neuvième siècle avant Jésus-Christ ; elle aussi qui dénie toute valeur historique aux premiers récits de la Bible, et en laisse bien peu aux suivants, où elle ne voit guère que de l'histoire *tendancieuse*, arrangeant les faits d'après des idées préconçues.

C'est encore cette haute critique qui retranche au prophète Isaïe, conseiller du roi Ezéchias, les deux tiers et plus des oracles que l'Écriture et la tradition lui attribuent ; elle qui travaille également à faire des Évangiles un pot-pourri, où l'on ne voit plus ce qui reste, en fait de relation authentique des actes et des paroles de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Ces conséquences et d'autres semblables, endossées par tous les critiques rationalistes, qui sont la majorité et surtout les plus bruyants des critiques d'aujourd'hui, expliquent et justifient bien des défiances à l'égard de la « haute critique ». Est-il vrai, cependant, que l'Église l'anathématise purement et simplement ? Non.

La haute critique n'est point mauvaise par elle-même : son objet, ses principes, ses procédés essentiels sont légitimes ; il n'y a de condamnable que l'usage ou plutôt l'abus qui en est fait.

A considérer le but avoué de la haute critique biblique en théorie, *in abstracto*, rien de plus louable. Il s'agit de déterminer scientifiquement la valeur, la portée exacte des documents sur lesquels s'appuie la foi de l'Église. Il n'y a pas d'objection *a priori* contre un examen de ce genre, supposé qu'il soit entrepris loyalement, avec le seul désir d'arriver à la vérité; et, en effet, l'Église ne l'a jamais condamné ni interdit.

Bien mieux, elle l'encourage. Elle enseigne, en effet, que la foi, chez tout croyant, présuppose une certitude morale de la légitimité et de l'obligation de la croyance; c'est-à-dire qu'avant de croire, il faut être certain que les vérités proposées par l'Église à notre foi sont prudemment croyables et qu'il y a obligation de les croire. Des arguments suffisants pour cette double certitude ont été mis par la Providence à la portée des esprits les plus humbles et les moins cultivés. Et il n'est pas permis, quand on l'a obtenue, de suspendre l'assentiment de foi, sous prétexte de chercher une évidence plus scientifique, rigoureuse. Mais, après qu'on a cru, c'est une entreprise très permise, à qui en est capable, de chercher cette évidence dans une étude plus complète, plus approfondie des présupposés de la croyance, et, en particulier, des preuves d'où il résulte que les faits de révélation sont évidemment croyables. Et les monuments écrits de la révélation réclament une place, la première, dans cette étude.

A la vérité, l'Église ne peut reconnaître au savant croyant le droit de porter dans son travail un doute sur l'autorité de ces documents ou sur leur aptitude à prouver le fait de la révélation; mais elle admet parfaitement qu'il les étudie avec des moyens purement et strictement rationnels et scientifiques : assurée qu'elle est que ces moyens, légitimement employés, ne produiront jamais de preuve contre la croyance qu'elle professe à l'égard de ses saints Livres.

Et même si des critiques voulaient examiner ces livres sans parti pris ni pour ni contre leur autorité, en cherchant à former leur jugement par les seuls moyens rationnels et scientifiques, l'Église ne condamnerait pas non plus leur travail, tant qu'ils resteraient fidèles à leur principe d'impartialité.

Mais ces critiques impartiaux sont bien rares en dehors des croyants, si rares qu'on peut douter qu'ils existent.

Quoi qu'il en soit, le principe général de la critique n'est donc point, par lui-même, en opposition avec la foi ou avec l'Église. Et il faut dire la même chose de ses principes et de ses procédés essentiels de recherche et d'appréciation.

Décomposer un livre en ses éléments, essayer d'après ceux-ci de reconstituer les sources, refaire en quelque sorte le travail de rédaction : telle est en gros la tâche que se prescrit la haute critique à l'égard des textes bibliques. Ici encore, rien d'attentatoire, en théorie, au caractère inspiré, à la dignité, la majesté des saintes Écritures.

L'inspiration d'un auteur n'exclut pas le recours à des sources, ni l'utilisation plus ou moins complète, plus ou moins libre, de documents antérieurs. Pour le montrer, il suffit d'en appeler au fait, que plusieurs écrivains bibliques, notamment l'auteur du second livre des Macchabées[1] et saint Luc[2], nous apprennent explicitement qu'ils ont travaillé de cette manière. Il n'est pas même nécessaire que l'inspiration ajoute à ces secours étrangers un supplément de lumière et d'instruction. L'auteur sacré, à part l'impulsion à écrire et l'assistance pour éviter les erreurs, a pu se comporter comme tout autre écrivain dans la recherche et la mise en œuvre de ses matériaux : son inspiration ne nous défend donc pas de chercher à retrouver la manière dont il s'y est pris, par les procédés critiques qui seraient légitimes pour tout auteur dans le même genre.

II

Lacunes et témérités de la critique.

Malheureusement, autre chose est un principe théorique, un procédé légitime en soi, — autre chose l'application. Dans l'application, en effet, l'œil et le jugement du critique peuvent être influencés et sont presque forcément influencés par des idées préconçues, par le désir de trouver de nouveau, par le

1. *II Macch.*, II, 24 *sqq.*
2. Luc, I, 3.

penchant vers une solution caressée d'avance, et par bien d'autres causes, dont le critique souvent n'aura pas même conscience.

Dans les études bibliques, le danger des influences étrangères à la critique est d'autant plus grand qu'on y est privé de certaines ressources et aussi de certaines barrières salutaires, que les critiques trouvent en d'autres études.

La haute critique aime à s'autoriser de l'exemple des historiens. De fait, le premier soin de ceux-ci, avant d'employer un document, est d'en contrôler le texte (critique textuelle ou *inférieure*); puis, ils s'efforcent d'en établir la valeur, en tant que témoignage. Si l'auteur n'est pas un témoin immédiat de ce qu'il raconte ou encore si l'auteur est inconnu, il faut tâcher de reconnaître les *sources* où il a puisé. Alors il arrive souvent au critique de constater avec certitude que son document n'est, pour une part plus ou moins grande, que le pillage d'un prédécesseur ou un composé de plusieurs récits enchâssés comme dans une sorte de mosaïque.

C'est la manière de beaucoup d'auteurs de chroniques au moyen âge. Ils compilent sans scrupule les historiens, anciens ou contemporains, qui ont pu leur tomber sous la main, et se contentent d'y ajouter des informations qu'ils ont pu ramasser dans leur expérience personnelle. On peut se rendre compte du procédé, au premier coup d'œil, sur certaines éditions, où l'on a imprimé en caractères différents ce qui appartient à chaque *source* et ce qui reste pour le dernier rédacteur ou l'artisan de la compilation[1].

Cette sorte d'anatomie, en histoire, donne la certitude, quand on possède les *sources* à part, de manière qu'il suffise de rapprocher les documents qui les contiennent, pour voir immédiatement ce qu'a fait le compilateur. Il ne reste plus, après cela, qu'à étudier séparément chacun des documents-sources, en le disséquant au besoin lui aussi, d'après la même méthode. Le jugement sur la compilation, comme témoignage historique, se formera par la combinaison des jugements portés sur les sources, en tenant compte, en outre, des additions ou modifications dues au compilateur.

1. Voir, par exemple, l'édition des *chronica majora* de Mathieu Paris, donnée par M. Luard, dans les *Master of the Rolls' Series*; Londres, 1872.

Voilà commeut on procéde en histoire. Quand les *sources* ont été ainsi trouvées existantes à part, — et, en histoire, cela arrive très souvent, — la tentation de l'arbitraire et les influences déformant le jugement du critique ont leur minimum de puissance : elles sont comme endiguées, circonscrites par le fait matériel que les sources sont là apparentes, et ne se laissent pas façonner au gré du critique.

La sûreté de la méthode historique, *en histoire*, s'accroît encore, lorsqu'on dispose de nombreuses copies, de diverses mains et de divers temps, soit pour la compilation, soit pour les sources. C'est encore souvent le cas, et l'on a ainsi la chance, grâce aux manuscrits offrant le même récit sous des formes plus ou moins développées, de saisir sur le fait la formation graduelle de l'œuvre finale.

Pour revenir maintenant à la critique biblique, celle-ci n'a point de ressources comparables à tout cela. Les documents qu'elle distingue, par exemple, dans le Pentateuque, n'existent point à part : peut-être ont-ils existé jadis indépendamment, mais il n'y a que des conjectures là-dessus ; et, par le fait, les documents ne se dégagent qu'à force d'analyses raffinées, de comparaisons souvent très délicates et de déductions très compliquées : c'est un peu comme Minerve sortant du cerveau de Jupiter, sous les coups de marteau de Vulcain.

De plus, la critique biblique n'a guère à sa disposition qu'une seule copie du texte original des livres hébreux; car les manuscrits qu'on en possède ne diffèrent entre eux que par des variantes presque insignifiantes. Comme, d'ailleurs, aucun ne remonte plus haut que le neuvième siècle de l'ère chrétienne, on ne saurait même assurer (d'après les seuls principes critiques) qu'ils nous aient conservé le vrai texte original ; on a le droit, plutôt, de conclure que les Juifs ont *conformé* leurs différentes copies les unes aux autres.

Il y a bien les versions, celle dite des Septante, en grec, et notre Vulgate latine, faites l'une et l'autre sur des textes hébreux plus anciens que ceux que nous possédons. Elles rendent assurément de grands services à la critique *inférieure*; mais la *haute critique* n'a pas grand'chose à en tirer; elles ne

lui offrent pas non plus de forme essentiellement différente de celle du texte masorétique.

Cette évidente infériorité des critiques bibliques, par rapport à leurs confrères les historiens, explique et, jusqu'à un certain degré, peut excuser certaines de leurs erreurs. Néanmoins, si, comme les historiens consciencieux, ils pouvaient se contenter des résultats que la condition de leurs documents comporte, s'ils n'avançaient que des faits dûment constatés et n'affirmaient que des conséquences qui s'en déduisent logiquement, ils resteraient nécessairement dans la vérité : et alors ils n'entreraient jamais en conflit réel avec la foi de l'Église.

Le mal est que la grande majorité des critiques biblistes, et notamment ceux qui font la loi dans les « milieux scientifiques » modernes, sont rationalistes, c'est-à-dire rejettent *à priori* la révélation, l'inspiration, tous les faits surnaturels.

Ce n'est là, chez eux, la conséquence d'aucun principe légitime de critique. La plupart ont renoncé, avec Renan, à se démontrer, à eux-mêmes ou aux autres, le bien-fondé de leur attitude à l'égard du surnaturel. Et il n'y a qu'un sophisme puéril dans cet axiome prétentieux de l'évolutionnisme, qui est répété par Kuenen, entre autres, dans les termes suivants, qu'il emprunte à Sybel : « La présupposition d'où dépend toute certitude de la connaissance est la régularité absolue de l'évolution, l'unité permanente des choses terrestres. Car, si celle-ci n'existait pas, ou si elle pouvait être interrompue en quelque manière, c'en serait fait de la certitude de toute conclusion et de l'enchaînement des événements, de même que tout calcul de l'action des personnes humaines serait livré au hasard. Les deux sources de la science historique seraient fermées [1]. »

Cette tare originelle du rationalisme passera, pour les vicier, dans les opérations les plus essentielles de la critique.

Ainsi, d'abord dans les interprétations. Car, toute *haute*

1. Cité par Heinrici, art. *Biblische Kritik*, dans la *Realencyklopädie für protestantische Theologie und Kirche*, 3e édition, t. XI, p. 133.

qu'elle soit, la critique, avant d'opérer sur les textes, a besoin de les interpréter : qui ne voit combien peut-être différente l'exégèse des textes bibliques, suivant qu'elle sera faite avec ou sans le parti pris contre le surnaturel ? Les exégètes rationalistes emploieront toute leur sagacité, souvent très grande, à chercher des interprétations qui réduisent le surnaturel biblique à la plus petite mesure possible, s'il n'y a pas moyen de le supprimer tout à fait.

D'ailleurs l'Écriture ne s'explique pas toute seule ; sa langue, son antiquité, les habitudes spéciales de ses auteurs, et, par-dessus le marché, les altérations que son texte a subies par la faute des copistes, sans parler du caractère exceptionnel de son enseignement, font que sa signification se présente rarement avec une évidence irrésistible : il n'est donc pas étonnant que les exégètes dont je parle trouvent toujours quelque difficulté plus ou moins spécieuse contre l'interprétation impliquant du surnaturel. Et, au besoin, ils se contenteront de la plus mince objection contre les raisons les plus fortes, en vue d'écarter ce surnaturel redouté.

La neutralité qu'affichent parfois les critiques rationalistes, n'est qu'un leurre. Par exemple, Reuss, en commençant ce qu'il appelle la critique historique ou l'examen des faits du Pentateuque, écrit : « Avant de nous engager dans cette discussion, nous tenons à déclarer très explicitement que nous laisserons de côté tous les éléments miraculeux compris dans ces antiques récits..., nous resterons sur le terrain neutre des faits ordinaires [1]. »

Mais quoi ? Les récits du *Pentateuque* sont pleins de miracles. Reuss le constate lui-même et reconnaît que « les interprétations rationalistes ne suffisent pas pour expliquer tous les détails du texte. La tradition parlait évidemment de miracles, dans le sens propre du mot, et on lui enlève toute son originalité épique en les marchandant ». Et alors le critique affirme sa neutralité en traitant tous ces miracles comme des légendes et des fables.

Dans la recherche et la distinction des *sources*, dans les

1. Reuss, *la Bible* : *l'Histoire et la Loi*, t. I, p. 70.

problèmes d'authenticité, dans la détermination des dates, etc., le parti pris contre le surnaturel exerce aussi constamment son influence. Si, par exemple, le livre d'Isaïe, au mépris non seulement du témoignage traditionnel, mais encore du cachet d'authenticité si marqué que lui confère la forme si personnelle et si supérieurement belle de tous ses oracles, est dépecé au profit de six auteurs, qu'on fait vivre du huitième au cinquième siècle avant Jésus-Christ[1], c'est principalement parce qu'on ne pourrait laisser le tout au prophète contemporain d'Ezéchias, sans admettre de véritables prédictions réalisées.

L'influence du préjugé rationaliste devient surtout sensible et funeste, quand la critique en arrive à formuler ses conclusions dernières. Car disséquer, décomposer un livre, pour tâcher de découvrir le mode de composition, — comme on démonte une machine pour en étudier le mécanisme, — ce n'est pas toute la critique. Après l'analyse des éléments et des sources vient le jugement sur leur valeur, le crédit à leur attribuer; puis, finalement, l'appréciation de l'œuvre totale: dans le sujet qui nous occupe, la mesure de l'autorité historique, de la portée doctrinale et religieuse des livres sacrés.

Comment la critique rationaliste peut-elle s'acquitter de cette dernière partie de sa tâche ?

Après avoir pris soin, dans ses opérations précédentes sur les textes, de supprimer la révélation, la prophétie, le miracle, enfin tout ce qui implique intervention spéciale de Dieu, comment pourrait-elle encore rendre justice à la Bible, qui est avant tout le grand témoignage de la Providence, poursuivant la rédemption de l'humanité par des voies merveilleuses, depuis l'origine du monde jusqu'à la venue du Rédempteur et à la fondation de l'Église, continuatrice de son œuvre ? Non, la Bible, telle qu'elle sort finalement du creuset de la critique rationaliste, n'est plus qu'un squelette, disons plutôt une caricature du livre inspiré.

Et voilà la grande, la vraie cause du conflit entre l'Église et la critique.

1. Duhm, *Das Buch Iesaia. Einleitung*, 1892.

Cette cause ne disparaîtra point, parce que des exégètes catholiques entreront dans les voies de la critique plus que leurs prédécesseurs avaient jamais osé faire. Tant qu'ils ne cesseront pas entièrement d'être catholiques, en rejetant la foi au surnaturel, ils n'obtiendront jamais que leur critique soit considérée comme scientifique, dans le camp des critiques rationalistes.

Ce serait donc une inutile duperie, autant qu'une lâcheté, que de chercher à gagner la critique dite indépendante par des avances illégitimes de ce genre.

Cependant, nous ne sommes pas pour le système du tout ou rien. Nous rechercherons en toute loyauté ce qui peut ou doit être accepté des « résultats » de la critique biblique. Et nous ne désespérons pas de prouver que, si les critiques veulent bien limiter leurs affirmations à ce qu'ils ont vraiment trouvé et démontré, l'accord leur sera facile avec l'Église sur plus d'un point où l'antagonisme, à première vue, paraît flagrant.

Joseph BRUCKER.

LA SPOLIATION DE L'ÉGLISE

QUI EN EST RESPONSABLE ?

Le gouvernement veut achever complètement la spoliation de l'Église catholique en France. On pouvait croire cette œuvre néfaste accomplie, car il s'est emparé de tous les biens ecclésiastiques, même de ceux qui étaient grevés de fondations pieuses ; naturellement sans en acquitter les charges. Mais il était encore possible d'arracher à sa cupidité quelques faibles restes du patrimoine des églises. Les donateurs ou leurs ayants droit pouvaient réclamer la révocation de la donation pour cause de non-exécution du contrat. Plusieurs tribunaux avaient, selon toute équité, admis ces réclamations.

Le garde des sceaux, par une circulaire, sans précédent dans les annales judiciaires, a invité les tribunaux à surseoir à toutes les affaires de ce genre, jusqu'au vote d'une nouvelle loi, qui permettrait de débouter les réclamants. Vraiment, il est impossible de faire plus cyniquement litière de tout droit et de toute justice.

Dans la discussion de cette loi, que M. Groussau a justement nommée, « un brigandage public », M. Briand répondait à l'éloquent député catholique : « Si la loi eût été vraiment inacceptable, les évêques français ne se seraient pas prononcés en faveur des associations cultuelles. J'en ai la preuve dans mon dossier. J'ai ici des certificats imprimés par l'archevêché de Paris portant en tête les mots : « Association cultuelle. » Mais c'est votre voix qui a été entendue par-dessus celle des évêques. C'est vous et vos amis, partisans de la politique du pire, qui avez empêché la constitution des associations, c'est par eux et par vous que l'Église est dépossédée de ses biens. »

Nous sommes trop habitués aux contre-vérités de M. Briand pour croire sur sa parole que l'archevêché de Paris ait ja-

mais eu l'intention d'accepter les associations cultuelles, au moins telles que les constituait la loi de séparation des Églises et de l'État.

Nous ne savons pas quelle influence M. Groussau et ses amis ont pu avoir sur la décision de Pie X ; mais en combattant les associations cultuelles, ils ont fait œuvre de bons catholiques, d'une foi éclairée.

Du reste, quelques partisans qu'eussent trouvés ces associations, parmi les catholiques français, elles n'auraient pas, pour cela, pu être acceptées par le Souverain Pontife.

Pourquoi ? Parce que sa conscience le lui défendait.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que tous les ennemis de l'Église, au gouvernement, dans les Chambres, dans la presse, crient bien haut que, s'il y a en France conflit, pour ne pas dire guerre, entre l'Église et l'État, la faute en est à l'intransigeance du Souverain Pontife. Le pape méconnaissant les intentions pacifiques du gouvernement, aurait obligé les évêques à repousser les associations cultuelles.

Cette accusation, si peu fondée soit-elle, répétée par tous les échos de la publicité en France et à l'étranger, n'a pas laissé de produire quelque effet dans l'esprit d'hommes qui n'ont pas la foi, mais qui ont conservé l'honneur et la droiture de leur âme.

Cette même accusation a troublé la conscience de plusieurs catholiques qui, à la vue des ruines matérielles accumulées depuis ce refus, auraient pu être tentés de le regretter. S'ils le regrettent, c'est qu'ils n'en comprennent pas assez la stricte nécessité. Nous ne faisons pas une supposition gratuite.

N'avons-nous pas entendu un député, qui doit être catholique, dire en pleine Chambre : « J'ai été peiné qu'après la condamnation première, l'épiscopat n'ait pas mis plus de ténacité à proposer d'autres solutions légales au chef de Rome, qui était loin de nous, et ne lisait que des journaux dénaturant notre loi. Je reconnais les difficultés qu'il y a, quand on a affaire à des juristes qui disputent sur un texte. Le pape est un honnête homme qui n'a en vue que le bien de l'Église. On aurait dû le renseigner plus et mieux. Les questions de foi n'ont rien à voir avec les questions de discipline. »

Nous ne discuterons pas les autres assertions de ce député ; elles ne se rapportent pas à la seule question que nous voulons traiter.

Le pape a-t-il été mal informé ? mieux informé, aurait-il pu accepter les associations cultuelles ?

Non, il n'a pas été mal informé.

D'abord il a été renseigné par le gouvernement français.

En effet, le pape avait pour s'éclairer non seulement *des journaux dénaturant notre loi*, mais le texte même de la loi. N'est-ce pas un renseignement émané du gouvernement français ?

Il avait, dans le *Journal officiel*, la discussion qui préparait la loi. M. Briand ne niera pas l'autorité de cette source d'informations : il reprochait à certains tribunaux de n'avoir pas jugé selon l'esprit de la loi, parce qu'ils n'avaient pas tenu compte de sa préparation !

Pie X connaissait aussi le mémoire adressé par un certain nombre de catholiques aux évêques de France, mémoire où avec beaucoup de claivoyance et de talent, ils avaient montré les conséquences désastreuses du refus des associations cultuelles. Il est vrai que les honorables signataires de ce mémoire n'avaient pas examiné les suites nécessaires de leur acceptation. Cette omission infirmait sans doute leur conclusion ; toujours est-il qu'avec ce mémoire le pape était bien renseigné sur les conséquences de sa décision.

Il a donc agi en pleine connaissance de cause.

Quoi qu'en ai dit le député cité, les questions de discipline se mêlent souvent et très intimement aux questions de foi. Nous croyons et croirons toujours que la sainte Église catholique avec sa hiérarchie, est un article du Symbole des apôtres : *Credo sanctam Ecclesiam catholicam*. La hiérarchie ecclésiastique est pourtant aussi un point de discipline.

Sur ces questions religieuses, il y a malheureusement tant de vague et de confusion dans les idées, que, de fait, quelques hommes, mal renseignés, imputent au Souverain Pontife plus ou moins de responsabilité dans les désastres qui accablent les catholiques de France.

C'est pour les détromper que nous écrivons ces pages ; ce n'est pas pour exciter les catholiques à suivre docilement

les directions pontificales. Le clergé et les fidèles de France ont donné un exemple d'union et de soumission au Saint-Siège qui fait l'admiration du monde et déconcerte nos ennemis. Ils avaient escompté un schisme semblable à celui de la Constitution civile du clergé en 1790; leur espoir a été complètement déçu.

Notre but est d'éclairer l'obéissance de quelques-uns, qui ont peut-être obéi comme un officier qui, un jour de bataille, exécute un ordre, même s'il le juge maladroit, parce que la discipline l'exige, et que si chacun marchait à sa guise, la bataille serait certainement perdue.

Nous voudrions aussi renseigner ceux de nos compatriotes qui, sans avoir la foi, souhaitent pourtant que l'équité et la justice soient observées envers tous les Français, et que la fameuse devise : Liberté, Égalité, Fraternité, gravée maintenant sur nos monnaies, soit une réalité, et non pas une formule ironique, pour déguiser l'oppression d'une partie des citoyens par le gouvernement.

A tous nous voudrions prouver que le Souverain Pontife ne pouvait agir autrement qu'il l'a fait.

Nous l'avons dit : le pape ne pouvait pas, en conscience, accepter les associations cultuelles de la loi de 1905. En les acceptant, il aurait manqué aux devoirs les plus sacrés de sa charge.

Nos gouvernants nient la divinité de l'Église catholique, mais s'ils étaient des hommes d'État dignes de ce nom, ils devraient au moins étudier l'Église, connaître et savoir ce qu'est un catholique. Nos ministres et notre Parlement, en majorité, semblent l'ignorer, ou, s'ils le savent, c'est de propos délibéré qu'ils ont voulu nous froisser au plus intime de notre âme, dans ce que nous avons de plus précieux, notre foi religieuse.

C'est une insanité de penser que des hommes qui regardent l'Église catholique comme l'œuvre de Dieu, qui croient le salut éternel de leur âme attaché à leur fidélité à cette Église, puissent forfaire à tous leurs devoirs en changeant, pour obéir à une majorité parlementaire, la constitution essentielle de l'Église.

Catholique est quiconque fait profession d'appartenir à

une société religieuse, fondée par Notre-Seigneur Jésus-Christ, dont le chef est l'évêque de Rome, actuellement Pie X. Cette société est nommée Église.

Dès les premiers temps du christianisme, l'union avec le pape a toujours été regardée comme le caractère distinctif des catholiques. Au quatrième siècle déjà, saint Augustin faisait remarquer que ceux qui se soustrayaient à l'obéissance du siège de Rome n'osaient plus, malgré le désir qu'ils pouvaient en avoir, s'arroger le nom de catholiques, et que personne, ni parmi les chrétiens, ni parmi les païens, ne leur donnait ce titre. Il en est de même maintenant; tous ceux qui se détachent de la chaire de Saint-Pierre cessent, à l'instant, d'être catholiques.

Les catholiques sont donc obligés, en conscience, de reconnaître le pape, et seulement le pape, pour chef suprême de leur religion, parce que c'est la volonté du Sauveur, qui a bâti son Église sur Pierre et ses successeurs.

Mais Jésus n'a pas donné l'Église à Pierre. C'est sur toi, lui a-t-il dit, que je bâtirai *mon* Église. C'est l'Église de Jésus-Christ : Pierre en a la garde, l'administration, il n'en est pas le propriétaire. Il est le vicaire du Christ. Il ne peut et ne doit donc administrer que conformément à la volonté du Maître; il n'a pas le droit de changer ce que le Maître a établi lui-même. Ceci n'a pas besoin d'être démontré.

Dans l'Église, comme dans toute société, la nature de l'autorité est une chose essentielle. Cette autorité, nous le savons, réside dans le Souverain Pontife. Mais si le divin Fondateur de l'Église en a fait une vraie monarchie, il n'en a fait ni une monarchie constitutionnelle, ni une monarchie absolue. Il n'a laissé ni à l'arbitraire d'une réunion d'hommes, parlement ou concile, ni à la volonté d'un seul, fût-il le chef suprême, le droit de modifier la constitution de son Église dans ses parties essentielles.

Une des parties essentielles de cette constitution est l'autorité du pape. Un pape peut, comme saint Célestin V, se démettre de ses fonctions, mais il prévariquerait, s'il consentait à une diminution de l'autorité spirituelle qu'il a reçue de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

La délégation de l'autorité est encore dans l'Église une

chose essentielle. Le pape ne peut pas administrer tout seul. Il faut nécessairement qu'il délègue une partie de son autorité. Mais il ne peut pas, comme un propriétaire indépendant, nommer gérant de son domaine qui il veut, encore moins peut-il en disposer comme il l'entend. Il est obligé, en conscience, d'observer les règles établies par Notre-Seigneur.

Une de ces règles est que l'administration de l'Église doit rester l'apanage de la hiérarchie ecclésiastique, c'est-à-dire du pape et des évêques. Il est donc impossible au Souverain Pontife de laisser diminuer son autorité spirituelle, et d'en accorder aucune part à des laïques, moins encore à des personnages qui ne seraient pas catholiques. Parmi les erreurs condamnées dans l'encyclique *Pascendi dominici gregis*, se trouve la suivante : « Qu'une part soit donc faite dans le gouvernement au clergé inférieur, et même aux laïques ; que l'autorité soit décentralisée[1]. »

Si, lors de la promulgation de la loi de séparation, le Souverain Pontife avait autorisé les associations cultuelles, il aurait agi contre l'enseignement et la foi de l'Église de tous les siècles.

Rappelons d'abord le texte de la loi du 9 décembre 1905, article 4 : « Dans le délai d'un an, à partir de la promulgation de la présente loi, les biens mobiliers et immobiliers des menses, fabriques, conseils presbytéraux, consistoires et autres établissements publics du culte seront, avec toutes les charges et obligations qui les grèvent et avec leur affectation spéciale, transférés par les représentants légaux de ces établissements aux associations qui, en se conformant aux règles d'organisation générale du culte dont elles se proposent d'assurer l'exercice, se seront légalement formées, suivant les prescriptions de l'article 19, pour l'exercice du culte dans les anciennes circonscriptions desdits établissements. »

Nous ne nous arrêterons pas à faire remarquer tout ce qu'il y a d'injuste et d'odieux à dire au légitime propriétaire : nous vous forçons à remettre votre propriété à un autre. Si

1. *Ideo inferiori clero, ipsisque laïcis suae in regimine partes tribuendae, et collecta nimium contractaque in centrum auctoritas dispertienda.*

je me permettais d'agir de cette façon à l'égard d'un particulier ou d'une société commerciale, on me prendrait pour un fou ; et si je cherchais à exécuter mon idée, les tribunaux se chargeraient de me rappeler à la raison.

En lui-même, cet article 4 est une violation du droit de propriété dans ce qu'il a de plus sacré ; c'est un indigne abus de la force ; pour appeler la chose par son nom, c'est un vol. Par quelle merveille ce qui serait folie ou vol, si un particulier l'entreprenait, deviendrait-il sagesse et justice quand une majorité de parlementaires le fait ?

Comme plaie d'argent n'est pas mortelle, le Souverain Pontife et l'Église de France qui, pour le bien de la paix et le salut des âmes, ont toujours fait les plus grands sacrifices matériels, auraient encore pu se résigner à cette dépossession. La déclaration des évêques, au sujet de la location des églises, le prouve. Peut-on pousser la condescendance plus loin qu'ils ne l'ont fait ? Les légitimes propriétaires consentent à passer un contrat de location avec celui qui les a injustement dépouillés de leur propriété !

Revenons à la question de doctrine.

Le pape, a-t-on dit, aurait, à la rigueur, pu accepter l'article 4, puisque, pour être aptes à recueillir les biens ecclésiastiques, les associations cultuelles doivent se conformer *aux règles d'organisation générale du culte dont elles se proposent d'assurer l'exercice.*

Ce jargon législatif est bien vague, et, qu'il nous soit permis de le dire, les catholiques sont payés pour se méfier du vague des affirmations gouvernementales. Rappelons seulement l'école *neutre* devenue ouvertement impie et athée. Et encore la loi sur les associations. Au dire de ses auteurs, elle devait assurer l'existence des congrégations religieuses. Waldeck-Rousseau l'a répété à satiété, avant, pendant et après la discussion de cette loi, et... chacun sait ce qui est advenu aux congrégations, même et surtout à celles dont les supérieurs ecclésiastiques ou réguliers ont eu la naïveté d'ajouter foi à la sincérité de ces affirmations, en demandant l'autorisation gouvernementale.

Que veulent dire ces mots : *règles d'organisation générale du culte ?* Pour les catholiques, il ne peut exister d'associa-

tions légitimes, si elles ne sont pas soumises aux évêques et au pape.

Si le gouvernement avait voulu de pareilles associations, que ne le disait-il clairement?

La loi n'a pas seulement l'article 4, elle a un article 8 et un article 19. Ces deux articles donnent le vrai sens de l'article 4.

L'article 19, après avoir fixé le nombre des membres des associations cultuelles, d'après la population des communes, indique les conditions qu'ils doivent remplir. Ces personnes doivent être *majeures*, *domiciliées ou résidant dans la circonscription religieuse*. Et c'est tout.

La profession de la religion, dont il s'agirait d'assurer l'exercice, n'est pas demandée. Un libre penseur notoirement athée, un protestant, un juif, pourra donc, d'après la loi, faire partie d'une association cultuelle catholique.

Cette éventualité monstrueuse est, à elle seule, une raison suffisante pour que le pape, malgré les dispositions les plus conciliantes, n'ait pas pu accepter ces associations bâtardes, qui n'auraient été catholiques que de nom.

Qu'on ne dise pas que supposer la présence de membres non catholiques dans les associations cultuelles catholiques, est supposer l'impossible et l'absurde. C'est absurde, il est vrai, mais quand il s'agit de persécuter l'Église, l'absurde n'est pas impossible. Dans leurs lois contre elle, nos législateurs ont plus d'une fois foulé aux pieds le bon sens, non moins que la justice. D'ailleurs, si le législateur n'avait pas prévu et voulu cette conséquence, il aurait pu le dire clairement ; il ne l'a pas fait, et il savait pourquoi.

Du reste, cette conséquence, malgré son absurdité, s'est réalisée. Il s'est formé cinq ou six associations cultuelles, rebelles à l'autorité des pasteurs légitimes. Leurs membres, par le fait, cessaient d'être catholiques, quelques-uns même ne l'avaient jamais été. Le gouvernement a reconnu ces associations, et de vrais catholiques ayant réclamé, il s'est déjà trouvé un tribunal pour attribuer les biens de l'Église à ces apostats.

L'article 19, nous l'avons vu, rendrait, à lui seul, l'article 4 inacceptable ; l'article 8 est encore plus perfide.

Cet article dit : *Dans le cas où les biens... seront, soit dès*

l'origine, soit dans la suite, réclamés par plusieurs associations formées pour l'exercice du même culte, l'attribution qui en aura été faite par les représentants de l'établissement ou par décret pourra être contestée devant le Conseil d'État statuant au contentieux, lequel prononcera, en tenant compte de toutes les circonstances de fait.

Voici donc le Conseil d'État devenu concile et chargé de décider de l'orthodoxie catholique! En effet, si les biens ecclésiastiques sont réclamés par plusieurs associations, se disant toutes formées pour assurer l'exercice du culte catholique, il est clair qu'ils doivent être attribués à celle de ces associations qui est catholique. Il ne peut pas exister dans la même paroisse, prétendant aux biens ecclésiastiques, plusieurs associations également catholiques. L'association catholique est celle qui obéit à l'évêque diocésain comme à son supérieur, et que l'évêque reconnaît comme lui étant subordonnée. L'évêque, pour chaque espèce d'association, — paroisse, séminaire, mense épiscopale ou capitulaire, etc., — ne peut pas reconnaître plusieurs associations opposées les unes aux autres.

D'après la loi, le Conseil d'État doit prononcer, en tenant compte de *toutes* les circonstances de fait. En toute justice, il ne devrait tenir compte que d'*une* chose : l'union avec l'évêque, qui seule constitue une association catholique. En un mot, la loi donne au Conseil d'État un pouvoir absolu et discrétionnaire sur les biens ecclésiastiques.

Mais ce n'est pas tout : en fait, le Conseil d'État jugerait souverainement et en dernier ressort de la catholicité des personnes et des associations. Car, par son jugement, il déciderait que les membres de l'association devenue, en vertu de son arrêt, propriétaire des biens de la paroisse, sont les vrais catholiques; il déciderait que le prêtre qui présiderait cette association est le légitime curé de la paroisse. Si donc le Souverain Pontife avait accepté les associations cultuelles, il aurait, par là même, accordé au Conseil d'État une autorité spirituelle qu'en conscience il ne peut pas lui accorder.

En effet, si moi, simple fidèle, je m'avisais de reconnaître au Conseil d'État un pouvoir religieux, de l'accepter comme

autorité ecclésiastique, de suivre son jugement au lieu de celui de mon évêque, je cesserais d'être catholique. — Pourquoi cela ? — Parce que je ne me conformerais pas aux règles fixées par Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, pour son Église : parce que je n'obéirais pas à l'autorité instituée par lui. Mais si je n'ai pas le droit de méconnaître cette autorité, le pape n'a pas plus le droit de me dispenser de la respecter, lui qui a la charge de conduire agneaux et brebis dans la voie marquée par Jésus-Christ. Sur ce point, il ne peut pas me laisser libre; car il a le devoir de maintenir intacte la constitution divine de l'Église. S'il avait accepté les associations cultuelles telles que la loi de 1905 les établissait, il aurait volontairement consenti à une modification essentielle de la constitution de l'Église; il aurait, qu'on nous permette de le dire, cessé d'être catholique ; chose impossible. Le Souverain Pontife ne devait donc pas, il ne pouvait donc pas admettre ces associations cultuelles.

Si ces associations existaient, qui posséderait l'autorité dans la paroisse ou dans le diocèse ? Ce ne serait ni le curé, ni l'évêque, mais les membres de l'association cultuelle, et au-dessus d'eux le préfet, le Conseil d'État et enfin les ministres.

Nous ne parlons pas d'autres dispositions de cette loi qui, elles aussi, attaquent plus ou moins la divine constitution de l'Église; ce que nous avons dit suffit amplement pour démontrer qu'il faut plus que de l'ignorance et plus que de la mauvaise foi pour oser prétendre que si l'Église catholique est spoliée en France, s'il y a dans notre patrie des divisions religieuses, une lutte entre l'Église et l'État, la faute en est au Souverain Pontife et à la condamnation des associations cultuelles.

Un mot en passant sur un point au sujet duquel plusieurs sont dans l'erreur. En fondant des associations cultuelles, les catholiques auraient-ils conservé les biens ecclésiastiques, leur légitime propriété ?

Oui, mais pour combien de temps ?

Il ne faut pourtant pas que nous soyons si naïfs que d'oublier tout ce qui s'est fait depuis trente ans contre l'Église, et de croire aux bonnes intentions de nos gouvernants sectaires. Ils veulent détruire le catholicisme dans notre patrie.

Nous posséderions aujourd'hui nos églises, grâce à des associations cultuelles, que notre possession serait bien précaire. La loi contient en effet une série de prescriptions qui mettent les associations à la discrétion de l'autorité. Toujours il eût été facile de trouver un prétexte pour dissoudre l'association et s'emparer de ses biens. (Voir art. 13 et art. 23.) Cette assertion a déjà souvent été prouvée aussi clairement que possible ; répéter cette preuve est hors de notre sujet.

Il suffit, d'ailleurs, de rappeler l'article 8, déjà cité : « Dans le cas où les biens seront, soit dès l'origine, *soit dans la suite*, réclamés par plusieurs associations, etc. » Il eût toujours été facile de former une nouvelle association à laquelle le Conseil d'État pourrait attribuer les biens ecclésiastiques.

Et c'est pour un avantage aussi incertain que quelques-uns ont pu penser que le Souverain Pontife laisserait violer la divine constitution de l'Église !

Avec les associations cultuelles, l'Église en France eût été esclave de l'État plus que ne l'a jamais été l'Église russe. Celle-ci était soumise au Saint-Synode, qui dépendait entièrement du tsar. Mais au moins, tous les membre du Saint-Synode, et l'empereur lui-même, font ouvertement profession d'appartenir à l'Église orthodoxe russe. En France, l'Église eût été asservie au Conseil d'État, c'est-à-dire en réalité au Conseil des ministres, où protestants et juifs peuvent se rencontrer avec des baptisés qui déclarent ouvertement, en plein Parlement, vouloir éteindre les lumières qui brillent au ciel de l'humanité.

Détruire la religion catholique en France est le but où tend la loi de séparation. Pour y parvenir il fallait, après avoir séparé l'Église de l'État, séparer les catholiques français du pape. Mais les esprits n'étaient pas mûrs pour un schisme. Si, du premier coup, nos gouvernants avaient nettement posé la question sur son vrai terrain, de manière que tous comprissent qu'il s'agissait de l'existence même de la religion, s'ils avaient demandé : Catholiques, voulez-vous vous séparer du pape ? Un *non* universel et formidable aurait répondu, d'un bout du pays à l'autre. Même ceux des catholiques qui ne pratiquent pas leur religion auraient refusé cette apostasie formelle. Il fallait donc ruser pour parvenir au but. Une

apparente modération était imposée pour abuser les simples et les ignorants. La ruse fut donc ourdie et, il faut le reconnaître, avec assez d'astuce et d'habileté, pour tromper, même des hommes intelligents, même des académiciens, à plus forte raison la foule qui ne réfléchit pas et qui n'est pas assez instruite de la religion. C'est pour tromper les catholiques que les habiles du parti maçonnique ont imaginé les associations cultuelles. Le piège était ingénieusement inventé, beaucoup n'en voyaient point la funeste portée. Pie X était trop clairvoyant pour ne pas apercevoir le danger; dans sa foi et sa conscience, il ne pouvait pas laisser les catholiques français s'engager dans ce traquenard où, peu à peu, et sans trop de bruit, ils auraient été étranglés.

Dans ces conditions, aucun homme raisonnable, qu'il soit croyant ou non, ne peut s'étonner du refus du Souverain Pontife et, s'il est équitable, il doit l'approuver.

Nous n'avons jamais regardé nos ministres et leur bloc comme des génies politiques de premier ordre, mais nous ne les croyons pas assez sots pour n'avoir pas vu que leurs lois étaient inacceptables pour l'Église. Si donc ils les ont faites, ce n'est pas qu'ils aient voulu la paix; ils cherchaient à se donner les apparences de la bonne volonté, afin de tromper les irréfléchis et ceux qui, pour n'avoir point à agir, ne demandent pas mieux que d'être trompés. Ils voulaient rompre, mais sans prendre sur eux l'odieux de la rupture; ils s'efforcent maintenant de le rejeter sur leurs victimes, qu'ils essayent de faire passer pour des agresseurs. Nous avons assez de confiance dans le bon sens du peuple français pour croire qu'il saura faire la part des responsabilités.

Quant aux vrais catholiques, ils ont des convictions solides et pas seulement des opinions plus ou moins vagues. Ils croient que Notre-Seigneur Jésus-Christ est Dieu, et qu'il a institué l'Église catholique; par conséquent, ils se croient obligés, en conscience, de la conserver telle que son fondateur l'a établie, sans y rien laisser changer d'essentiel.

Nous avons démontré que la loi du 9 décembre 1905 attaque l'Église dans les parties vitales de sa constitution et amènerait sa ruine en France. Aux législateurs qui ont voté cette loi, aux ministres qui l'appliquent, les catholiques, pape,

évêques, prêtres, fidèles ne peuvent donner d'autre réponse que celle que firent, il y a dix-neuf siècles, Pierre et Jean au Sanhédrin de Jérusalem : « Jugez s'il est juste, devant Dieu, de vous obéir plutôt qu'à Dieu [1]. »

H. BERCHOIS.

1. *Actes des apôtres*, IV, 19.

SUR LA CÔTE DES ESCLAVES

LA MISSION DU DOCTEUR BAYOL[1]

La France s'est établie sur la Côte des Esclaves, dans la seconde moitié du quatorzième siècle. Les premiers qui plantèrent là-bas son drapeau furent des armateurs intrépides de Rouen et de Dieppe. Plus tard, les missionnaires français y confirmèrent nos droits acquis par leurs travaux et par leur sang. La part la plus féconde et la plus glorieuse, dans cette conquête pacifique, revient sans contredit aux Pères des Missions africaines de Lyon.

Des traités, plusieurs fois renouvelés avec les chefs voisins de nos comptoirs, consacraient les droits de la France. Mais parmi ces chefs, l'un d'eux, plus barbare et plus ambitieux, semblait mépriser notre autorité, et ne cessait de pourchasser, de combattre, de massacrer nos protégés de Porto-Novo et de Cotonou. C'était le roi de Dahomey.

Vers 1889, ce roi s'appelait Glé-Glé ; il ne le cédait en rien à ses devanciers en astuce et en cruauté. Neuf années durant, de 1880 à 1889, il multiplia ses entreprises sanguinaires, insultant même au drapeau de la France. La mesure était comble. Il eût fallu agir avec rigueur ; la République française négocia !

C'était le temps où des colonisateurs en chambre, comme M. Deloncle, disaient à la tribune (7 avril 1892) : « La meilleure manière de coloniser n'est pas de tirer des coups de fusil... Il faut traiter les indigènes avec bonté..., et les calmer comme de grands enfants qu'ils sont... »

1. Ces pages sont extraites d'un ouvrage de M. A. de Salinis : *le Protectorat français sur la Côte des Esclaves. — Campagne du Sané (1889-1890), d'après des documents inédits*, avec une lettre-préface du vice-amiral de Cuverville, sénateur du Finistère. 1 volume de 575 pages qui paraîtra prochainement, chez Perrin, Librairie académique.

I

LA MISSION DU DOCTEUR BAYOL (1889)

Nos gouvernants chargèrent donc un médecin, le docteur Bayol, d'aller faire des remontrances au roi Glé-Glé, pour ramener ce dernier à des sentiments plus doux. Le négociateur recevait là une mission difficile.

Ce n'est pas l'épisode le moins intéressant de la conquête du Dahomey que la mission de ce médecin de marine, commencée pacifiquement et qui devient une expédition guerrière. Bayol est choisi, parce que l'on redoute « l'épée menaçante et ambitieuse du soldat avide de gloire », parce que l'on a la prétention de gagner ces nègres barbares, ces Dahoméens débauchés et cruels « par la bonté et par la justice ». Glé-Glé ne répondra guère à des vues aussi aimables.

Il est en grand courroux contre son cousin Toffa, le roi de Porto-Novo, l'ami et le protégé de la France ; il le somme de renoncer à notre protectorat. Bien plus, il exige que Toffa, son vassal, lui soit livré par les Français. L'insolence était par trop forte.

Le docteur Bayol se rend donc à Cotonou, informe Glé-Glé des pouvoirs qu'il a reçus de son gouvernement et le prie d'envoyer un plénipotentiaire conférer avec lui. Le roi fait mine de n'avoir pas compris, il se dérobe. M. Bayol juge meilleur de pousser jusqu'à Abomey.

La réception du représentant de la France fut des plus humiliantes. Point de coups de canon, pas de cortège, pas d'honneurs, pas même d'audience royale. Glé-Glé se prétendait malade. M. Bayol était surveillé de près, il n'avait pas la liberté de ses mouvements. « On peut dire, avouait à la Chambre M. Étienne, qu'il a été plutôt le prisonnier que l'hôte du roi Glé-Glé[1]. »

Le docteur Bayol fut amené de force aux horribles « coutumes », hideuses hécatombes de victimes humaines, malgré les traités qui stipulent formellement « qu'aucun sujet français ne pourra être tenu d'assister à aucune coutume du royaume de Dahomey, où seraient faits des sacrifices hu-

1. *Journal officiel*, 8 mars 1890, p. 486.

mains[1] ». L'interprète du docteur Bayol, Xavier Béraud, a raconté les humiliations douloureuses que son malheureux maître fut contraint de subir. « Au Dahomey, écrit-il, on tue les hommes comme des poules, il nous a fallu assister au supplice de cent cinquante à deux cents hommes; et chaque fois que nous allions au palais, nous étions obligés de traverser une rivière de sang. »

Jadis, les missionnaires avaient été sommés d'assister à ces abominations. Ils refusèrent énergiquement. Le matin de la fête, un de leurs protecteurs vient à eux.

« C'est, leur dit-il, pour vous éviter les plus grands malheurs que je suis venu; le roi est furieux.

— Nous sommes désolés de faire de la peine à ton maître: mais ce qu'il nous demande, notre maître nous le défend.

— Quel est donc votre maître ?

— Dieu. »

Il s'inclinait devant ce nom et sortait sans insister davantage[2].

Pourquoi le bon docteur Jean Bayol ne fit-il pas la même réponse, en opposant la même résistance? Son maître, hélas! le gouvernement de la République française, par qui il était envoyé et qu'il représentait, n'exerçait pas auprès de ces monstres le même prestige que le Dieu des catholiques.

On le lui fit bien voir. Loin de se rendre à ses observations, le roi le prit de très haut ; il se plaignit de nouveau des empiétements de la France, il se moqua de son gouvernement. Au lieu d'accorder la grâce des protégés de la France, des prisonniers faits à Porto-Novo, et que le lieutenant-gouverneur avait mission de réclamer et même d'exiger, ce prince sanguinaire les fit exécuter sous les yeux de M. Bayol et de ses compagnons.

Pour rendre l'insulte plus vive et plus cuisante, le héraut avait reçu l'ordre de crier à tue-tête : « Ces gens-là sont des prisonniers faits à Porto-Novo! »

Le procédé ne pouvait être plus sauvage.

« Pendant trente jours, comme M. Étienne l'a avoué à la

1. Traité de 1878, art. v.
2. L'abbé Laffitte, *le Dahomey*, p. 113.

tribune de la Chambre des députés, M. Bayol est resté en face de spectacles horribles, obligé d'assister chaque jour à de véritables égorgements, voyant devant lui, pour fêter le roi, des centaines d'hommes et de femmes égorgés comme du bétail[1]. »

Ainsi le docteur Bayol était convoqué par force à ces réjouissances sanglantes; il faisait partie, contre son gré, de l'entourage royal, dans les manifestations publiques de la cruauté la plus barbare.

Ce n'est pas que la cour d'Abomey n'eût pour lui quelques prévenances.

Il était invité à venir tous les après-midi au tam-tam royal et tous les soirs à prendre le thé chez le prince Kondô. Mais c'était tout. Il ne fut reçu en audience privée par le roi Glé-Glé qu'une seule fois, au moment de son arrivée, et, sous prétexte d'étiquette, il ne put pas entretenir Sa Majesté de l'objet de sa mission. La conversation du roi roula sur un sujet unique: le tyran fit l'éloge de son armée et de sa puissance.

Quant au prince Kondô, chargé soi-disant de traiter les points en litige, il prenait la parole dans ces réceptions princières pour affirmer brutalement la vassalité du royaume de Porto-Novo et il réclamait purement et simplement l'évacuation de Cotonou par les Français. Le roi et son héritier voulaient décourager le diplomate en faisant traîner les négociations[2].

C'était pour le « bon » docteur un échec complet, d'autant plus amer que rien ne pouvait en adoucir l'humiliation. Au contraire, le prince Kondô s'évertuait à multiplier les avanies, à en faire sentir au pacifique plénipotentiaire toute la honte, sans aucun ménagement.

« Je ne crois pas, dira plus tard Paul de Cassagnac, que dans l'histoire, à moins de remonter jusqu'à Jugurtha et jusqu'à l'histoire ancienne la plus reculée, il y ait un exemple d'un ambassadeur, d'un délégué, d'un envoyé d'un grand gouvernement comme celui de la France, qui ait été traité

1. *Journal officiel.* Séance de la Chambre des députés du 8 mars 1890, p. 486, col. 3.

2. Jean Fonssagrives, *Notice sur le Dahomey*, etc., p. 64.

comme M. Bayol. Il a été reçu — passez-moi le mot — à coups de bâton, non pas même comme un captif, mais comme un esclave ! » Et, se basant sur les aveux mêmes de M. Étienne, le chef hiérarchique de « l'agent d'un ordre un peu élevé[1] » qui est M. Bayol, lieutenant-gouverneur des Rivières du Sud, M. de Cassagnac ajoute : « On l'a obligé pendant plusieurs jours à assister à des spectacles abominables, devant lesquels tout ce qu'il peut y avoir d'humanité chez un homme doit se révolter ; on l'a abreuvé de tous les outrages imaginables. Est-ce vrai ? Oui, vous ne l'avez pas nié. Vous-même, Monsieur le Secrétaire d'État aux colonies, vous avez apporté des renseignements qui le confirment[2]. »

Ce véritable drame devait finir par un dénouement mettant le comble à toutes ces humiliations. L'écœurement et la fatigue, comme aussi le chagrin, en voyant qu'il n'arrivait à aucun résultat, compromirent la santé du docteur Bayol. Il tomba malade. Presque en même temps, le roi Glé-Glé, qui n'était pas lui-même en bon état, fut également frappé. Il y avait un grand danger à courir pour les Européens, si le roi venait à mourir pendant leur séjour à Abomey. Effrayé, affolé, le lieutenant-gouverneur Bayol, afin de pouvoir partir et pour se mettre en sûreté, signa tout ce que le prince Kondô voulut. Le 29 décembre, il apposa son nom à une pièce qui reconnaissait la vassalité de Porto-Novo vis-à-vis du Dahomey et qui interdisait la navigation sur les eaux intérieures aux canonnières françaises[3]. Le bruit courut même, à la Côte, que le docteur ne recouvra la liberté qu'en consentant par écrit à l'abandon de Cotonou[4].

Une dernière réunion eut lieu chez le prince Kondô, le 29 décembre au soir. Le docteur Bayol avait demandé d'une façon plus pressante que jamais à parler en particulier au roi. Il comptait cinquante-quatre jours depuis qu'il avait quitté Cotonou, et il n'avait pas encore obtenu d'audience spéciale ; depuis son arrivée, il ne s'était rencontré avec le roi qu'en

1. *Journal officiel*. Séance de la Chambre des députés du 10 mai 1890, p, 749.
2. *Ibid*. Discours de M. Paul de Cassagnac, 28 novembre 1891.
3. Edmont Aublet, *la Guerre au Dahomey*, p. 25.
4. G. de la Tour, *l'Univers*, 9 mai 1892.

public, et depuis peu Glé-Glé devenait lui-même invisible. Ayant fait répondre que Sa Majesté était très malade, le prince Kondô, le futur roi Béhanzin, reçut une fois de plus le représentant de la France aux lieu et place du souverain.

Tous les chefs assistaient à cette dernière conférence. M. Bayol tenta un effort désespéré ; il expliqua le but de sa mission, voulant, par des déclarations catégoriques, réparer ses faiblesses et l'emporter de haute lutte dans un assaut suprême. Il n'eut pas plutôt commencé à parler du traité de 1878, que Béhanzin se leva en colère, excité par l'alcool qu'il avait absorbé à très forte dose, et déclara que la bonne foi de Glé-Glé avait été surprise, que la coutume du pays interdisait au roi d'aliéner la moindre parcelle du terrritoire dahoméen et que, pour ce motif, les chefs signataires du traité, qui s'étaient laissés circonvenir, avaient été punis. Il conclut enfin en disant que le gouvernement français avait renoncé à occuper Cotonou.

« Après avoir essayé vainement de l'apaiser, M. Bayol comprit avec raison qu'il n'avait qu'à se retirer. Il prit congé de Béhanzin, rentra chez lui, demanda le récadère chargé de lui faire ouvrir les routes, plia bagages et redescendit très rapidement sur Allada et Abomey-Calavy [1]. »

La dépêche laconique envoyée par le fugitif à son chef, M. Étienne, sous-secrétaire d'État aux colonies, et qui rendait compte de ses malheurs, est plus poignante que tout récit. En voici le texte :

Cotonou, 1er janvier 1890.

Sommes restés à Abomey trente-six jours. Ai pu exposer, 28 novembre, but mission pacifique et demander laisser établir douanes Cotonou conformément traités. Prince héritier Kondô insulta République. Ai protesté énergiquement. Avais remis le 23, cadeaux offerts par le gouvernement. Jusqu'au 25 décembre sommes restés prisonniers : sortions seulement pour assister aux coutumes. Il y a eu deux cents sacrifices. On a martyrisé des hommes de Porto-Novo et avons été forcés de voir les cadavres mutilés. On a décapité devant mon secrétaire. Suis tombé gravement malade. Situation devenait dangereuse : on parlait de nous garder comme otages [2].

Il n'était en effet que temps de s'évader. Le lieutenant-

1. Jean Fonssagrives, *op. cit.*, p. 65.
2. Dépêche de M. Jean Bayol à M. Étienne. Cotonou, 1er janvier 1890.

gouverneur des Rivières du Sud arrivait plus mort que vif à Cotonou, le 31 décembre ; et S. M. le roi trépassait le lendemain. Le bon docteur avait été joué, berné ; et, de plus, les féticheurs l'accusaient d'avoir fait mourir Glé-Glé. D'après leurs dires, il l'aurait empoisonné. Dans les conseils dahoméens, on parlait d'assassiner l'ambassadeur de la République française comme un vulgaire Porto-Neuvien[1]. M. Bayol n'avait pas encore quitté Allada que des messagers partaient à sa poursuite avec l'ordre de l'arrêter en route et de le ramener à Abomey. Heureusement, ils ne purent le rejoindre. Qu'en auraient-ils fait ?

Le successeur du roi défunt, le prince Kondô, monté sur le trône sous le nom de Béhanzin, gardera toute sa vie une haine profonde et inquiétante pour le « bon » docteur. Dans les pourparlers, qu'il aura fréquemment avec d'autres représentants de la France, le nom abhorré de Jean Bayol reviendra souvent sur ses lèvres menaçantes.

De son côté, le docteur se trouve dans un état d'exaspération facile à comprendre, décidé à châtier les noirs qui se sont moqués de lui et de la France, et fermement résolu à renoncer à la politique « bon enfant ».

Il comprend enfin que le prestige d'un lieutenant-gouverneur ne suffit pas pour en imposer à ces peuplades dégradées. Les discours éloquents n'ont aucune prise sur leur ignorance. Les motifs de raison et d'humanité n'ont rien à faire avec ces brutes ; elles n'obéissent qu'à la force. Si elles la sentent toujours prête à se manifester, elles s'inclinent, elles ne songent même pas à résister. Il faut surtout ne leur donner jamais le temps de penser à la révolte.

Cette dure expérience était-elle nécessaire pour que le docteur Bayol fût amené à ces conclusions ? C'est à croire. Il avait les illusions d'un bon cœur. Mais pourquoi n'a-t-il pas pensé à recourir à la seule force morale capable de dompter ces monstres et de faire plier leur nature brutale sous le joug de la justice ? Il n'ignorait pas l'action surnaturelle et divine de l'Église de Jésus-Christ et l'ascendant merveilleux exercé par ses missionnaires. Ce que l'amiral de Cuverville tentera

1. Commandant Grandin, *le Dahomey*, t. I, p. 259.

bientôt victorieusement, en faisant agir un Père des Missions africaines, il aurait pu l'entreprendre. Ne sachant pas ou ne pouvant pas s'appuyer sur la croix, le malheureux docteur va faire appel au sabre ; de la politique de conciliation et de paix, il passe brusquement à la politique « à coups de fusils » et à coups de canon. Et cependant ses convictions religieuses le rendaient capable de s'élever à une conception plus haute du rôle que la France catholique peut jouer auprès de ces barbares. De plus, il savait par son expérience passée ce qu'il pouvait attendre de l'influence des missionnaires. A-t-il eu la fatuité de croire qu'il aurait non moins d'autorité et qu'il lui suffirait de se présenter et de parler, pour amener le roi Glé-Glé à composition ?

Ce qu'il y a de sûr, c'est que parmi les difficultés inextricables où il se trouvait, M. Bayol ne vit d'autre recours salutaire que du côté des armes.

Si encore ceux qui étaient appelés à le seconder dans une entreprise des plus ardues, et pour laquelle le « bon » docteur se trouvait bien peu préparé, devaient lui faire oublier les amertumes passées et guérir les blessures faites à son amour-propre et à son ardent patriotisme, mais, après avoir été bafoué par les noirs de la cour d'Abomey, Jean Bayol sera de nouveau victime, et victime de ses propres compatriotes.

Cette fois, c'est l'ingratitude humaine, trop souvent aveugle, qui le sacrifiera ; une disgrâce lamentable viendra le chercher et l'atteindre au milieu de ses exploits militaires. Il subira les conséquences d'une situation fausse, nullement créée par lui : œuvre néfaste de ministres d'un jour agissant sous l'influence des passions qui divisent les forces vives de la patrie française.

Qui le croirait ?... Malgré ses efforts héroïques et dignes d'un résultat plus consolant, le lieutenant-gouverneur des Rivières du Sud sera accusé d'être personnellement cause de la guerre qui éclata entre le Dahomey et la France. L'accusation sera portée par M. l'administrateur d'Albéca, adjoint au résident de France dans les établissements du golfe de Bénin.

Après avoir pris connaissance des événements que nous venons d'exposer, à la lecture des pages écrites par ce collègue

du docteur Bayol, on reste stupéfait. D'après M. d'Albéca tout était en paix au Dahomey, et M. Bayol serait venu sans raison y apporter la guerre. Entendons les propres affirmations de cet écrivain par trop fantaisiste[1].

« Béhanzin *Hossu-Bowelé* (roi requin) avait succédé, le 30 décembre, à son père Glé-Glé, surnommé Quiniquini-quini (lion des lions). Rien ne pouvait faire prévoir une guerre entre nous et cet indigène, qui ne songeait qu'à célébrer les funérailles de son père. Le calme régnait dans la contrée. Les rapports officiels, le livre diplomatique, qui seront peut-être publiés un jour, nous donneront des détails sur les échanges de télégrammes qui ont eu lieu entre Paris et Cotonou. Un fait seul n'a pas besoin de beaucoup de lignes pour être affirmé ; contrairement à la version officielle, ce n'est pas le Dahomey qui nous a attaqués, c'est nous qui avons tiré les premiers. »

« Le calme régnait ! » Les sommations insolentes du roi Glé-Glé, la violation du terriroire placé sous la protection de notre drapeau, nos protégés emmenés en captivité et immolés dans les fêtes des coutumes, notre drapeau insulté, et le plénipotentiaire du gouvernement de la République française bafoué : voilà ce que les Dahoméens ont osé sous le règne du calme. Cela ne s'appelle pas « attaquer » ? Que feraient-ils de plus, en temps de guerre?

M. d'Albéca ajoute : « Rien ne pouvait motiver une décision aussi imprévue et aussi catégorique. » Et, parlant des premières mesures prises par M. Bayol pour se mettre en état de défense, il ajoute : « L'émotion est aussi grande à Paris qu'à Porto-Novo, mais il n'y avait plus rien à faire : c'était la guerre. » Enfin dans des termes assez pittoresques, M. d'Albéca formule et précise son accusation : « M. Bayol avait passé le marigot. Un traitant facétieux ajouta : « Le tafia est « tiré, il faut le boire. »

Oui c'était bien la guerre. Mais, en vérité, c'est réduire à des causes bien mesquines cette guerre que de lui donner uniquement pour motif la mauvaise humeur ou le caprice du docteur Bayol. Les faits ne permettent pas cette appré-

1. Cf. d'Albéca, *Revue de famille*, dirigée par Jules Simon.

ciation, ils donnent un démenti complet à M. d'Albéca.

Il faut demander les raisons de la lutte qui va commencer à des conceptions plus hautes et à des sentiments d'un ordre plus élevé !

II

LES PLANS BELLIQUEUX DU DOCTEUR BAYOL (1890)

« Nous ne sommes pas des enfants, pour nous battre sans savoir pourquoi nous nous battons », disait M. Flourens avec une pointe d'ironie [1]. Bien que les raisons de se battre alléguées par M. le sous-secrétaire d'État aux colonies ne fussent pas les meilleures, il y en a d'autres qui, venant s'ajouter aux premières, rendaient tout à fait légitime l'intervention armée de la France sur la Côte des Esclaves. On peut dire que la France est une fois de plus le champion de la justice et du droit, dans la répression qu'elle va exercer sur cette terre témoin, chaque jour, des horreurs de la traite et des atrocités des sacrifices humains.

Mais comment les hommes, qui ont le pouvoir en main et qui commandent aux armées de terre et de mer, vont-ils mouvoir les fils conducteurs d'une entreprise si ardue ? comment rempliront-ils cette tâche entraînant les plus lourdes responsabilités ? Ce n'est pas au loin, sur la côte désolée, éternellement battue par les flots, qu'il faut porter les regards pour interroger les vrais chefs de l'entreprise et surprendre leur pensée. Avec les moyens de communication prompts et faciles que le génie moderne a créés, le chef d'une expédition, quelque lointaine qu'elle soit, n'a plus besoin de planter sa tente au milieu de ses bataillons. Qu'il mette à contribution la rapidité des croiseurs, ou bien qu'il se serve des câbles télégraphiques, il peut transmettre ses ordres et les expédier journellement de la capitale ; du fond de son cabinet, il lui est loisible de commander à des capitaines subalternes, indépendants les uns des autres, mais soumis à la volonté ministérielle ; il dirigera ainsi à distance le vaste échiquier sur lequel la lutte est engagée.

Les dépêches s'envolent soit du Pavillon de Flore, soit de

1. *Journal officiel.* Débats de la Chambre des députés, 18 mai 1890, p. 751.

la rue Royale ou de la rue Saint-Dominique ; en quelques heures, elles s'abattent sur le pont d'un navire, ou bien dans le camp d'une troupe en campagne, et amiraux et généraux n'ont qu'à traduire en actes les volontés expresses du ministre des colonies, du ministre de la marine ou du ministre de la guerre.

Parfois, et ce n'est pas l'aspect le moins original du système, chaque ministre commande de son côté à ceux qui ressortissent à leurs ministères ; et si, par aventure, on ne s'entend pas, des ordres contradictoires viennent annihiler les efforts généreux des meilleures volontés.

Le désordre s'introduira d'autant plus facilement que le corps expéditionnaire aura plusieurs têtes ; qu'il sera privé d'un commandant en chef recevant les ordres de la métropole sous sa responsabilité unique ; que les différents ministres subiront l'influence capricieuse du Parlement leur maître ; qu'ils passeront et repasseront, se succédant les uns aux autres, trop souvent pour détruire ce que les prédécesseurs ont édifié.

Dès que le docteur Bayol fut de retour d'Abomey, d'où il s'était enfui, sa première préoccupation fut de s'entourer de ses conseils, pour en référer ensuite à la suprême autorité.

Où était-elle cette suprême autorité ? Entre les mains de qui résidait le gouvernement de nos possessions sur la Côte des Esclaves ?

A cette heure le sous-secrétariat des colonies, comme l'a rappelé M. Barbey dans des débats célèbres, se trouvait rattaché au ministère du commerce ; il en était le collaborateur à peu près indépendant [1]. Le titulaire de ce sous-secrétariat, M. Étienne, par le fait était chargé de la conduite de nos affaires au Dahomey : le département de la marine, mis à l'écart, ne pouvait être qu'un auxiliaire. Le lieutenant-gouverneur des Rivières du Sud, M. le docteur Bayol, comme délégué du sous-secrétaire d'État, son chef, détenait la suprême autorité sur le golfe de Benin et sur les Rivières du Sud.

Un médecin, réunissant dans ses mains tous les pouvoirs

1. Réponse de M. Barbey, ministre de la marine.

sur terre : militaires, civils et administratifs, et en partie sur mer, c'était là un des triomphes du gouvernement civil, consacré par un premier décret à la date du 14 mars 1889. La direction de tous les services coloniaux avait été enlevée au ministère de la marine et ceux-ci transférés au ministère du commerce et des colonies. Complétant la mesure, un second décret, du 4 septembre 1889, la même année, avait détaché du budget de la marine, pour les rattacher au budget du commerce et des colonies, les crédits afférents à l'entretien des troupes coloniales.

Bientôt, le *Journal officiel* du 9 février 1890 publiera un troisième décret, en date du 3 février, enlevant au ministre de la marine toute autorité, tout contrôle et toute surveillance sur les troupes de terre et de mer stationnées dans les colonies et destinées à y opérer.

Le 18 janvier 1890, M. Bayol réunit un conseil consultatif de défense. Il en est le président. Ce conseil est composé du capitaine Septans, breveté d'état-major ; du capitaine Arnoux, commandant le détachement de Benin, et enfin du résident de Porto-Novo, M. de Beckmann.

Les ordres de Paris, émanés du ministère des colonies représenté par M. Étienne, arrivés par dépêche et communiqués au conseil par M. Bayol, portent qu'il est indispensable, en tout état de cause, d'assurer la protection des établissements français et des factoreries européennes sur la côte, ainsi que dans l'intérieur[1]. C'est le commencement de la résistance à main armée.

Le conseil décide qu'il faut demander par télégramme du renfort. Le Sénégal sera chargé d'expédier deux compagnies de tirailleurs et quatre canons de 4 de montagne. Ce secours est considéré comme indispensable. Sans l'aide qu'il apportera, impossible d'occuper définitivement Cotonou et d'y installer une douane. Et c'est là le premier objectif, celui que la défense doit avoir en vue avant tout. Ensuite il faudra protéger les commerçants. Dans ce but, il sera nécessaire de

1. Dépêche de M. Étienne à M. Bayol, citée par M. Bayol dans sa lettre du 3 février 1890 à M. le capitaine de vaisseau Léopold Fournier, commandant du *Sané*, § 4, et dans sa lettre du 19 février 1890, § 3.

s'emparer des localités où ils trafiquent, c'est-à-dire de Ouidah, d'Avrékété, de Godomey et d'Abomey-Calavy.

Dans ces différentes localités maritimes, il y a des nationaux et des étrangers placés sous la protection du drapeau de la France. Il paraîtrait déraisonnable au conseil de défense de faire la part du feu et de protéger les uns tout en abandonnant les autres. Il faut se porter au secours de tous.

Un plan aussi étendu ne sembla pas exagéré à ceux qui le tracèrent dans ses grandes lignes, parce qu'ils y virent un devoir à accomplir et qu'ils comprenaient que l'honneur était engagé; parce qu'ils savaient aussi que le gouvernement formait des projets plus grandioses encore.

Dès cette époque (décembre 1889), le colonel Dodds, commandant supérieur des troupes du Sénégal, avait reçu l'ordre d'envoyer à Porto-Novo un officier chargé d'étudier dans quelles conditions pourrait se faire une expédition contre la capitale du Dahomey. Au Pavillon de Flore, la conquête, non seulement de la côte, mais du royaume entier, consommée par la prise d'Abomey, était déjà en question : on la prévoyait. Et c'est ce même capitaine Septans, appelé par Bayol dans ses conseils, ancien commandant du cercle de Bammanko, signataire du traité passé avec le roi Tiéba, qui est chargé d'étudier et de dresser le plan de la campagne. Dès le 20 janvier, il faisait connaître à Paris le résultat de ses opérations.

Il évaluait les troupes du roi Behanzin à dix mille guerriers, plus deux mille amazones. Tout ce monde, d'après lui, était mal armé, sans cavalerie et avec une faible artillerie. Comme tous les officiers qui se sont occupés de la question et qui ont eu à dresser le plan de la conquête, il indiquait la marche sur Abomey comme devant être tentée par la vallée de l'Ouémé, en utilisant le fleuve pour les transports.

L'avis du capitaine Septans était qu'un corps expéditionnaire compact et suffisamment fort pour résister à un ennemi courageux et très endurant, devait être formé et envoyé au plus tôt pour en finir[1].

1. Le capitaine Septans fut envoyé à Porto-Novo pour étudier les conditions d'une expédition à Abomey dès le mois de décembre 1889, et par le colonel Dodds, commaadant supérieur des troupes du Sénégal.

« Il aurait fallu déployer une grande énergie et se mettre à la hauteur des circonstances, fera observer M. Mège après avoir compulsé les rapports officiels. Dès le mois d'octobre 1889, les officiers prévenaient le gouvernement. Nous pouvions, par une marche en avant, avec cinq cents hommes, détruire la puissance du roi dans sa capitale même. Et de mois en mois on voit, depuis l'époque où le gouvernement fait preuve d'indécision, le chiffre des demandes des officiers s'élever constamment. Après avoir demandé, en octobre 1889, cinq cents hommes, ces officiers en réclament mille deux mois après, et trois mille en février 1890. Plus nous hésitons, plus la situation s'aggrave[1]. »

M. de Freycinet lui-même caractérisera avec sévérité ces procédés, qui en somme furent les siens, quand il parlera « d'hostilités plus ou moins obscures le long de la côte du Benin aboutissant à des arrangements insuffisants[2] ».

Il faut tenir compte, il est vrai, du climat très variable, de deux périodes distinctes que les saisons rendent plus ou moins favorables aux expéditions militaires dans ce pays à la fois sec et pluvieux. Les plans peuvent et doivent être modifiés suivant que l'on se trouve à l'époque de la sécheresse ou au temps des pluies. Pour expliquer leur conduite, certains ministres ont fait valoir cette circonstance : « Nous étions dans la période du mauvais temps, nous ne pouvions agir[3] ! » Excellente excuse, quand elle est fondée.

Mais, au début des opérations, en janvier 1890, on jouissait de la belle saison : il était permis de tenter toutes les entreprises. Il n'y avait qu'à marcher. Ni la pluie, ni la chaleur n'eussent été alors un obstacle. M. Étienne et son lieutenant, le docteur Bayol, n'auraient eu à compter ni avec les fondrières, ni avec les coups de soleil.

Une dépêche du 27 janvier informe le lieutenant-gouverneur des Rivières du Sud de l'arrivée prochaine du *Sané* sur la côte du Benin :

1. Discours de M. Mège. *Journal officiel*. Chambre des députés, 11 avril 1892, p. 553.

2. Discours de M. de Freycinet, président du conseil. *Ibid.*, 28 novembre 1891, p. 2341, col. 3.

3. M. Barbey, ministre de la marine. *Ibid.*, 10 mai 1890, p. 752, col. 3.

« *Sané* arrivant Gabon à la fin du mois courant, recevoir ordre aller Cotonou pour prendre des mesures, de concert avec vous, que comporte situation[1]. »

La première partie de ce câblogramme annonçait également le concours de l'*Ariège*, signalé à Dakar le 11 janvier, « ayant à son bord deux compagnies de tirailleurs, demandées pour la protection de Cotonou et des factoreries de la côte du Dahomey ». Ainsi la marine prêtait son appui aux colonies.

M. Barbey, ministre de la marine, télégraphiera, le 10 février, au commandant Léopold Fournier, à l'arrivée du *Sané* à Libreville, la dépêche suivante : « Rendez-vous immédiatement sur la Côte des Esclaves avec tous les tirailleurs gabonais que vous pourrez emporter; débarquez-les à Cotonou; donnez votre concours au lieutenant-gouverneur, mais ne débarquez pas un marin du *Sané*[2]. »

Le navire le *Sané* croisait depuis plus de vingt mois sur la côte d'Afrique. Il était sur le point de rentrer en France lorsqu'il reçut l'ordre de rallier Cotonou.

L'équipage était fatigué et nécessairement anémié par un long séjour sous un climat meurtrier; il comptait deux cents hommes, déduction faite des officiers et des non-valeurs. La préférence donnée au croiseur le *Sané* était fâcheuse. Peut-être n'avait-on pas le choix. Ou bien se laissait-on guider par des raisons budgétaires ou économiques. Dans tous les cas, on allait au plus près. Chargé d'une surveillance continuelle, obligé d'appareiller à chaque instant pour visiter la côte depuis Cotonou jusqu'à Grand-Popo, où il y avait une garnison à protéger; en un mot, responsable du blocus, c'était pour lui, après une longue croisière, une fonction doublement pénible. Et aucun abri, aucun mouillage tranquille sur cette côte inhospitalière : où qu'on jette l'ancre, on est en pleine mer, et les équipages, loin de prendre du repos, sont encore plus fatigués par une vie d'alertes que par une longue navigation[3].

1. Dépêche de M. Étienne. Colonies à lieutenant-gouverneur des Rivières du Sud. Paris, 27 janvier 1890.

2. Dépêche du ministre. Marine à commandant *Sané*, Gabon. Paris, 10 février 1890.

3. M. Barbey, ancien ministre de la marine. *Journal officiel*. Sénat 13 avril 1892, p. 461, col. 3.

Dans ces conditions, le *Sané* devait compter qu'on le relèverait rapidement de sa faction, ou bien se résigner à rendre de moins en moins de services, si son séjour était prolongé indéfiniment; peut-être se voir réduit à être au-dessous de sa tâche.

Le commandant Fournier n'avait pas attendu les premières démarches de M. Bayol pour se mettre en relations avec lui : le second jour de février, il le priait de lui donner des renseignements.

Le lendemain, le docteur expédiait sa réponse. En quelques mots, il racontait discrètement ses malheurs à la cour du roi Glé-Glé; il précisait le but de son voyage à Abomey, qui était de faire reconnaître par le roi la valeur des traités. « Mais, ajoutait-il, en présence des dispositions hostiles et des lettres discourtoises des autorités dahoméennes, — le mot est joli, — le gouvernement a décidé d'occuper Cotonou et de donner une protection effective, tant aux factoreries de la côte qu'à celles de l'intérieur. »

Les stations à sauvegarder sont nombreuses et éloignées les unes des autres. « Vous connaissez, Monsieur le Commandant, écrivait le lieutenant-gouverneur, les points occupés par les représentants de notre commerce : Ouidah, Avrékété, Godomey, Abomey-Calavy, non loin des bords du lac Denham, et Cotonou[1]. »

Ce n'est pas sans un certain étonnement, pour ne pas dire une profonde stupéfaction, qu'on prend connaissance des curieuses délibérations du conseil de défense présidé par le docteur Bayol : après tout, c'est un conseil de guerre. Laissant de côté cette circonstance, déjà assez étrange, à savoir qu'il est présidé par un médecin, on ne peut s'empêcher d'éprouver une légitime anxiété en constatant que pour résister à une armée, dont personne ne méconnaît l'importance, qui compte quinze mille noirs fort braves, appuyés par trois mille amazones, sorte de garde du corps très intrépide, il est demandé simplement en tout et pour tout, deux compagnies de tirailleurs et quatre canons ! Ce n'est qu'un renfort, mais les troupes à compléter sur place ne sont ni plus

1. Lettre du lieutenant-gouverneur au commandant du *Sané*. Cotonou, 3 février 1890, § 3.

nombreuses, ni plus importantes que le renfort lui-même. Froidement, M. le docteur Bayol, dans sa lettre au commandant du *Sané*, ajoute : « J'ignore le jour de l'arrivée probable de l'*Ariège* — c'est le transport qui amène les troupes. Quand les compagnies demandées seront rendues à Cotonou, l'état des forces militaires du Benin se décomposera ainsi :

« 1° Garnison du poste de Cotonou : 1 sous-lieutenant, M. Szimanski ; 1 sergent, 2 caporaux, 23 tirailleurs. Total : 27 hommes. Deux compagnies de tirailleurs sénégalais à 120 hommes. Total : 240.

« Il est probable que les nouvelles compagnies de tirailleurs seront commandées par M. le chef de bataillon d'infanterie de marine Terrillon.

« 2° La garnison de Porto-Novo, placée sous les ordres de M. le capitaine Arnoux, comprend 108 hommes.

« Le détachement des Popos est de 25 hommes.

« Le corps de gardes civils, en formation (Haoussas), comprend 90 hommes armés de fusils Gras.

« Ce qui fait un total général de 490 hommes[1]. »

Avec cette poignée de soldats, le docteur Bayol compte imposer ses volontés à une armée de quinze mille guerriers dahoméens ; prendre Cotonou, Ouidah, etc., défendre Porto-Novo et sauver la couronne du roi Toffa.

Et, avec une inconscience qui fut expiée chèrement, il ajoute : « J'avertirai, dès que les renforts seront signalés, les agents européens des factoreries et les missionnaires de Ouidah d'avoir à se retirer aux Popos ou sur les navires qu'ils peuvent avoir sur rade[2]. »

M. Bayol appuie encore sur la nécessité d'agir avec le plus grand mystère. Si ses plans étaient divulgués, là serait le danger pour ne pas dire la folie de l'entreprise. L'amiral de Cuverville, dont nous avons les observations sous les yeux, ne craint pas de le dire : « Marcher dans ces conditions serait de l'aberration ! »

« C'est un des côtés délicats de l'expédition projetée, continue le docteur ; une indiscrétion pouvant permettre aux autorités du pays d'organiser sérieusement la défense[3]. »

1. Lettre de M. Bayol au commandant Fournier, § 6. *Ibid.*
2. *Idem.*, § 8. — 3. *Idem.*

L'indiscrétion ne pouvait manquer d'être commise. Le métis Carvalho, l'homme de toutes les trahisons, ne se fit pas faute de prévenir le roi. Il fallait s'y attendre et, en conséquence, tout prévoir pour une action conduite au grand jour.

« En résumé, conclut M. Bayol, j'estime que l'occupation projetée du littoral doit être faite dans le plus bref délai possible, pour empêcher une partie des troupes, concentrées à Abomey, de se porter au secours des points dont l'occupation nous est nécessaire pour protéger efficacement nos nationaux. »

Et il prie le commandant Fournier de vouloir bien lui faire connaître à quelle époque il a l'intention de venir à Cotonou avec le *Sané*[1]. »

Le docteur oubliait de demander en même temps à l'officier de marine si ses plans lui agréaient. Il est clair qu'il n'en doute pas ; il est persuadé que M. Fournier entre dans ses vues, comme le prouve cette dépêche :

Du lieutenant-gouverneur Bayol.
Cotonou-Libreville. Cotonou, le 7 février 1890.

Je serais heureux, sachant combien vous vous intéressez à la question du golfe de Benin, que vous connaissez entièrement, de profiter de votre expérience. J'estime que si vous avez des forces navales suffisantes sous vos ordres, nous préserverons efficacement les Européens et leurs intérêts commerciaux. Pourriez-vous amener le *Kerguelen* ? Je suis convaincu, dans ces conditions, que la solution se ferait rapidement, conformément aux vœux du gouvernement[2].

Au ton plein de déférence avec lequel le lieutenant-gouverneur parle au commandant du *Sané* on sent que les relations ne sont pas de supérieur à inférieur. C'est exact. Il ne faut pas oublier que M. Bayol dépend du ministre du commerce et des colonies, autrement dit de M. Étienne, sous-secrétaire d'État aux colonies ; et que le commandant Fournier dépend du ministre de la marine. Le lieutenant-gouverneur

1. Lettre de M. Bayol à M. le commandant Fournier, § 2. Cotonou, 3 février 1890.

2. Dépêche du lieutenant-gouverneur Bayol au commandant du *Sané* à Libreville. Cotonou, le 7 février 1890.

des Rivières du Sud n'a pas d'ordre à donner à l'officier de marine commandant le *Sané*, et celui-ci n'a qu'à prêter son concours suivant les ordres reçus de son ministère. Aussi bien, si un médecin, commandant en chef d'une expédition militaire n'eut pas sous ses ordres un capitaine de vaisseau et les navires soumis à son pavillon, il n'en est pas moins vrai que le docteur Bayol jouera bientôt un rôle maritime assez important. Il aura sous sa dépendance des canonnières; il montera à leur bord; il dirigera leur marche et leur artillerie.

C'est déjà beaucoup pour le bon docteur; car il a, de plus, dans sa main, le commandement des troupes de terre. « Il fallait prendre toutes les mesures nécessaires, comme l'a expliqué M. Barbey, ministre de la marine, pour qu'aucun conflit ne pût se produire, pour que l'accord qui existait à Paris entre le sous-secrétaire d'État et le ministre de la marine se prolongeât en quelque sorte jusqu'aux rivages lointains du Dahomey. Il fut donc admis que le commandant Terrillon (commandant des troupes de terre) n'avait aucun ordre à recevoir du commandant Fournier, mais qu'il resterait sous l'autorité directe du lieutenant-gouverneur Bayol. C'était avec lui qu'il devait concerter tous les plans et arrêter les décisions.

« Le rôle du commandant Fournier était un rôle exclusivement maritime : il devait donner tout son concours, dans la plus large mesure, à bord de son navire ; il ne devait prendre aucune initiative, n'ayant aucune responsabilité dans les affaires du Benin[1]. »

Ces explications sur la division des pouvoirs étaient nécessaires pour comprendre la réponse que fit le commandant Fournier aux ouvertures du lieutenant-gouverneur.

S'il avait été son subordonné il n'aurait eu qu'à s'incliner et à obéir. La situation étant tout autre, il répondit :

A LIEUTENANT-GOUVERNEUR
Porto-Novo, du Gabon — Libreville, 8 février 1890.

Reçu votre lettre et télégramme. Je partirai la semaine prochaine après avoir reçu des instructions du ministre de la marine, à cause de mes vues très différentes des vôtres[2].

1. Dépêche du ministre de la marine. Marine à *Sané*. Cotonou, 3 mars 1890
2. *Sané* à lieutenant-gouverneur Porto-Novo. Libreville, 8 février 1890.

De fait, dès que le commandant Fournier eut connaissance de ce que M. Bayol rêvait, il télégraphia à Paris avant même d'avoir répondu au lieutenant-gouverneur, et voici sa dépêche :

AU MINISTRE DE LA MARINE

Du Gabon. Libreville, 7 février 1890.

J'ai reçu le plan Bayol. J'estime qu'il faut se borner à protéger Porto-Novo contre une incursion probable et prendre et garder Cotonou en litige. Il serait dangereux de tenter, suivant le télégramme Bayol du 18 janvier, de prendre Ouidah et la côte du Dahomey avec 400 hommes. Un insuccès pourrait compromettre notre commerce et notre pavillon et préparer une guerre plus rude que celle des Achantis, où les très bons points de débarquement ne doivent pas manquer. Le Dahomey est actuellement calme[1].

Le commandant du *Sané* ne partageait donc pas les idées de M. Bayol. C'est parce que l'officier de marine avait de l'expérience, de la raison et du jugement qu'il répondit dans un sens capable de surprendre le docteur, mais tout indiqué par la situation. Dans son ignorance ou dans sa présomption, le lieutenant-gouverneur avait réglé les opérations de telle sorte que son plan fut taxé en haut lieu d'insanité. Nous connaissons le jugement porté par des officiers généraux sur les projets du docteur. Nous avons sous les yeux des notes qui figurent en regard des dépêches où Bayol résume ses idées, et, pour sa gloire, il vaut mieux passer sous silence ces observations peu flatteuses.

Il ne faut donc pas s'étonner si, à Porto-Novo, on reçut cette dépêche laconique de M. Fournier :

Le *Sané* sera prêt à partir le 11 février. J'ai besoin d'instructions immédiates. Action sur côte ne sera pas faite sans ordre du ministère de la marine[2].

Les ordres attendus vinrent sans tarder : ils étaient formels et négatifs. Nous les connaissons déjà. Le *Sané* ira à Cotonou pour porter des tirailleurs gabonais. Le commandant Fournier prêtera son concours au lieutenant-gouverneur, mais il a ordre de ne débarquer aucun marin.

1. *Sané* à Marine, Paris. Libreville, 7 février 1890.
2. *Sané* à lieutenant-gouverneur Porto-Novo. Libreville, 7 février 1890.

Le ministre ajoutait :

Vous câblerez des renseignements quand vous le jugerez utile. Le *Kerguelen* recevra des ordres au Gabon[1].

Et le *Sané* arrivera en effet à Cotonou le 16 février ; il débarquera les troupes demandées et aussitôt il se mettra en rapport avec le lieutenant-gouverneur Bayol.

Celui-ci, à la lecture des réponses télégraphiques du commandant du *Sané*, comprit qu'il y avait opposition à ses desseins et que M. Fournier n'était nullement préparé à entrer dans ses plans. Loin de regimber, le lieutenant-gouverneur, dans sa correspondance, louvoya avec l'intention évidente de dégager sa responsabilité.

« Il n'y a pas de programme définitif pour les opérations en vue, écrivait-il le 18 février ; les suggestions émises par le conseil consultatif de défense ont reçu l'approbation du gouvernement, mais il est bien entendu que le commandant militaire reste juge de ce qu'il y aura à faire. Je me suis, pour ma part, formellement récusé dans le conseil, lorsqu'on m'a demandé mon opinion sur le côté militaire de l'occupation[2]. »

Malheureusement, il y a amphibologie quand M. Bayol se targue de l'approbation du gouvernement ; de même, son apparente humilité ne cadre pas avec ses faits et gestes belliqueux. Dans les temps où nous vivons, avec l'admirable éparpillement des pouvoirs qui fait de l'autorité gouvernementale un monstre à plusieurs têtes, il était vrai de dire que le sous-secrétariat des colonies avait approuvé, mais il était faux de laisser entendre que le ministre de la marine fût du même avis. M. Barbey montrera son sentiment avec plus de netteté encore au cours des événements.

De plus, M. Bayol prétend se récuser quand on lui demande son opinion au point de vue militaire ; il se dérobe derrière le commandement ; mais le commandant militaire, c'est lui et son subordonné. Ce que ce subordonné décidera, le lieutenant-gouverneur, son chef, l'aura réglé ; c'est donc bien lui qui engage l'affaire et c'est sa politique qui prévaut.

1. Marine à commandant *Sané*, Gabon. Paris, 10 février 1890.

2. Lettre du lieutenant-gouverneur Bayol au commandant du *Sané*, § 4. Cotonou, 18 février 1890.

Le commandant Fournier lui répondait le lendemain :

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 18 février. Je ne vous cacherai pas qu'elle trompe mon attente en ce qu'elle me déclare qu'il n'y a pas de programme définitif pour les opérations en vue

J'avais cru comprendre, d'après votre lettre du 3 courant, que le but à atteindre était bien défini : vous m'écriviez qu'à la suite de votre voyage à la cour de Glé-Glé, voyage dont le but était de faire reconnaître par le roi la solidité du traité du 19 mai 1868 et plus particulièrement la convention passée entre la France et le Dahomey et signée à Ouidah, le 19 avril 1878, par M. le capitaine de frégate Paul Serval, le gouvernement, en présence des dispositions hostiles et des lettres discourtoises des autorités dahoméennes, a décidé d'occuper Cotonou et de donner une protection effective tant aux factoreries de la côte qu'à celles de l'intérieur.

Vous me parliez aussi de la menace d'une attaque de Porto-Novo par le roi Kondô, ennemi de notre protégé le roi Toffa.

Vous aviez réuni le conseil de défense et télégraphié au ministre pour demander des troupes, ajoutant que « vous pouviez avec ce renfort et les troupes existantes occuper définitivement Cotonou, y installer la douane, et vous emparer de Ouidah, Avrékété, Godomey, Abomey-Calavi, la protection des commerçants ne pouvant être assurée qu'à ce prix... » L'intention du gouvernement étant en tout état de cause d'assurer protection à nos nationaux et aux établissements et factoreries européennes sur la côte et dans l'intérieur.

C'était là un programme trop vaste à mon sens, à cause du nombre trop faible d'hommes à mettre en ligne, de la grande étendue du terrain d'opération et de la difficulté des communications par terre sur un sol ennemi coupé de lagunes.

Veuillez noter, Monsieur le Lieutenant-gouverneur, que la menace de Kondô sur Porto-Novo vous force à immobiliser une bonne partie de vos troupes, tout au moins la garnison de Porto-Novo qu'il faudra renforcer peut-être.

M. Fournier aurait pu supprimer le « peut-être » et le remplacer par un « certainement ». Il continue :

Les renforts arrivant par l'*Ariège* vous permettront de vous installer définitivement à Cotonou et d'y repousser une attaque probable. Faire plus ne me paraît pas possible.

Vous me faites connaître la menace proférée par Kondô, contre les Français et tous les Européens, si nous prenons Cotonou, et me faites remarquer combien est complexe la question de cette occupation : elle est complexe, en effet, mais elle le sera bien plus, si, ne vous contentant pas de revendiquer notre droit sur Cotonou, vous marchez sur

Ouidah, dégarnissant notre territoire, éparpillant nos forces, laissant Porto-Novo insuffisamment défendu. Si les factoreries de la côte et de l'intérieur sont menacées par la prise de possession de Cotonou, pensez-vous que le danger qu'elles courent soit moindre si vous prenez, sans pouvoir les garder, à cause de la faiblesse numérique des moyens dont vous disposez, les points où ces factoreries sont établies ?

Quant au parti d'abandonner Cotonou et de passer sur le territoire est de la lagune, je n'en avais jamais entendu parler. Il est vrai que j'ignorais l'existence du protocole signé à Paris le 10 août 1880. Je vous serai reconnaissant de m'en procurer copie.

Si on doit prendre ce parti, je ne m'explique pas la demande de renforts expédiés de Saint-Louis et du Gabon, dont la présence ici est inutile pour faire ce pas en arrière.

Je fais tous mes efforts pour envisager les divers côtés de la situation et j'arrive à diverses conclusions dont l'une, toujours la même, est qu'il serait dangereux de se porter en avant sans forces suffisantes.

La communication directe avec les Popos serait avantageuse, mais elle n'est pas indispensable par terre, puisqu'elle existe par mer.

Notre situation à Cotonou ne vous paraît-elle pas bien singulière ? Sur cette plage, que le Dahomey déclare lui appartenir, habite le lieutenant-gouverneur, le vice-président, une garnison française, un groupe de négociants français : les douanes sont dahoméennes, l'autorité aussi, mais les troupes françaises y séjournent et y transitent à leur aise. Cette situation sera peu modifiée, peu de difficultés seront écartées par notre entrée en possession des territoires à l'est de la lagune. Les communications avec Porto-Novo auront lieu quand même par l'isthme de Cotonou, qui est la voie la plus commode. Les factoreries ne quitteront pas leur siège actuel.

J'estime qu'il y a lieu ou de conserver à Cotonou ce bizarre *statu quo*, avec Porto-Novo mieux protégé que les années précédentes, ou de prendre possession effective de Cotonou et de s'y défendre.

Je vous serai reconnaissant, Monsieur le Lieutenant-gouverneur, de me faire connaître le parti quel qu'il soit, auquel vous vous arrêtez, afin que je puisse prendre mes mesures pour vous être utile dans la limite de mes moyens et des instructions que j'ai reçues.

Veuillez agréer, etc.

Signé : Léopold FOURNIER [1].

Impossible à M. Bayol de ne pas répondre franchement et sans ambages à une demande aussi catégorique. Jusqu'alors, le lieutenant-gouverneur avait plutôt embrouillé la situation, si bien qu'il était difficile au marin de distinguer le but que

1. Lettre de M. le capitaine de vaisseau Léopold Fournier, commandant le croiseur le *Sané* à M. le lieutenant-gouverneur des Rivières du Sud et dépendances à Cotonou. A bord du *Sané*, Cotonou, 19 février 1890.

poursuivait le docteur. En proposant l'évacuation de Cotonou, pour se retirer dans la partie est de la lagune, M. Bayol agissait comme les enfants boudeurs : on les contrarie, ils ne peuvent exécuter leurs volontés ? Ils cèdent avec violence, lâchant tout et parfois cassant tout.

Le docteur lieutenant-gouverneur des Rivières du Sud prend la plume et répond par la lettre suivante :

Monsieur le Commandant,

En vous écrivant « qu'il n'y a pas de programme définitif pour les opérations en vue » je n'envisageais que le côté purement militaire de la question et j'ai ajouté que le commandant restait seul juge de ce qu'il y aurait à faire, c'est-à-dire marcher d'abord sur Ouidah, après avoir effectivement pris possession de Cotonou, ou se rendre à Godomey, etc.

Les ordres du gouvernement sont formels : « Occuper Cotonou et donner une protection effective tant aux factoreries de la côte qu'à celles de l'intérieur, ce qui nous assure la possession du littoral. »

Je n'ai pas à modifier ce programme que je crois pour ma part réalisable, après avoir pris l'avis de MM. Arnoux, Septans et Ballot, et qui a paru tel au Conseil des ministres.

Primitivement, il n'y avait pas de programme définitif, disait M. Bayol, et maintenant, non seulement il y en a un, mais on ne peut pas le modifier ; M. Bayol le juge réalisable, et ses conseillers et le gouvernement sont du même avis. Bien plus, M. Bayol l'expose et il en discute l'exécution : écoutons-le.

La menace de Béhanzin de marcher sur Porto-Novo, défendu par un capitaine, un sous-lieutenant, cent quatre-vingt-quinze hommes, quatre pièces de canon, cinq cents auxilliaires et l'appui de l'*Émeraude*, me fait supposer que l'occupation du littoral pourra se faire avec les forces dont dispose M. le commandant de la colonne expéditionnaire. Je pourrai du reste lui fournir, s'il le désire, grâce à M. Ballot, qui les a réunis à la résidence, trois cents musulmans armés et cinquante « policemen » munis de fusils Gras.

J'estime que le *Sané*, par sa présence seule et au besoin avec le concours de sa puissante artillerie, pourra contribuer largement au succès des opérations militaires qui pourront avoir lieu.

Veuillez me pardonner, Monsieur le Commandant, de vous donner aussi franchement mon opinion. L'occupation de Cotonou devant rendre la situation de nos compatriotes très dangereuse dans les autres points habités par eux, nous devons ensuite essayer de les protéger jusqu'au jour où nous aurons pu obtenir du Dahomey des garanties suffisantes.

Il me paraît inutile de prolonger le *statu quo* actuel à Cotonou.

Les insultes du Dahomey envers la France, les entraves mises au commerce de nos nationaux, les esclaves arrachés du territoire français, vendus ou martyrisés, les insolences adressées officiellement par le roi de Dahomey au président de la République, me font un devoir d'engager le gouvernement à mettre un terme à ces outrages qui font douter à la Côte de notre puissance.

Je désire que l'on occupe Cotonou et il n'est pas question de se retirer sur le territoire de Kétenou situé en face. J'estime seulement que si l'occupation, que je préconise et que je crois indispensable, n'a pas lieu, nous n'avons qu'à abandonner ce point et nous efforcer de vivre en paix sur l'autre rive de la lagune, où nous pourrons établir une douane, tracer une route allant de Porto-Novo à Porto-Novo-Plage, et forcer les produits débarqués actuellement à Cotonou en transit, à être envoyés sur le littoral français, afin de ne pas payer doubles droits.

Nous porterions ainsi un coup funeste au trésor du Dahomey, qui tire les trois quarts de ses ressources des impôts prélevés sur les produits qui débarquent à Cotonou.

Nous aurions alors deux petites colonies reliées par la mer, route commode mais peu pratique en temps ordinaire, à cause de la très grande irrégularité de la relâche des steamers qui touchent à la fois à Cotonou et aux Popos : inconvénient auquel il faut ajouter la barre qui n'est pas toujours maniable.

Les nouvelles qui me parviennent aujourd'hui, tant de Porto-Novo que de Ouidah, confirment les renseignements que j'avais et qui étaient loin de concorder avec ceux de M. Ballot. Le roi Béhanzin est toujours à Abomey. Il doit partir incessamment pour Dumé, non loin d'Aja, du côté du pays des Mahis. Il va faire, comme son père après son couronnement, un fétiche solennel sur ce territoire, en présence de son armée, et retourner enuite dans sa capitale. Il décidera alors seulement s'il doit se diriger directement sur Porto-Novo.

En résumé, je m'empresse de vous faire connaître que je compte d'abord occuper effectivement Cotonou, le déclarer territoire français, et prier ensuite le commandant de la colonne d'aller assurer la sécurité des factoreries de Ouidah, celles de Godomey et d'Abomey-Calavy étant actuellement désertes.

Je vous serais profondément reconnaissant, Monsieur le Commandant, de vouloir bien appuyer dans la limite de vos instructions le programme politique que j'ai l'honneur de vous soumettre.

J'apprend à l'instant que l'*Émeraude*, envoyée dans le Ouémé par M. Ballot, a pu atteindre Danou et revenir sans incident.

Veuillez agréer, etc.

Signé : Jean Bayol [1].

1. Lettre de M. le lieutenant-gouverneur Bayol à M. Fournier. Cotonou, le 19 février 1890.

Le docteur avait donc un plan. Pourquoi ne l'a-t-il pas avoué tout de suite ? Il est suffisamment vaste et grandiose, et il semble parfaitement arrêté dans l'esprit de son auteur. Inutile de le discuter à notre tour, les événements qui vont se précipiter, feront mieux connaître sa valeur.

(*A suivre.*) A. de SALINIS.

DEUX NOUVEAUX MONDES

Dans un rapport présenté au congrès international des sciences et arts, à Saint-Louis, le 22 septembre 1904, M. P. Langevin, professeur au Collège de France, s'exprimait ainsi : « La fécondité singulière manifestée par la notion nouvelle, par le fait expérimental de la structure discontinue, corpusculaire, des charges électriques semble être le caractère le plus saillant des travaux modernes en électricité... Sous sa forme actuelle et provisoire, cette synthèse [de la théorie électronique] constitue un admirable instrument de recherches, et, grâce à elle, les questions se posent dans toutes les directions. Il y a là, en quelque sorte, une Amérique nouvelle, où l'on respire à l'aise, qui sollicite toutes les activités et qui peut enseigner beaucoup de choses au vieux monde. »

Parmi les conclusions auxquelles a abouti la théorie électronique, l'une des plus intéressantes est celle qui fait de l'atome, jadis terme ultime de la divisibilité de la matière, le soleil central d'un monde où les électrons, animés de mouvements variés, le long de leurs orbites fermées, reproduisent en petit les mouvements des planètes de notre monde terrestre. Pour plusieurs physiciens, ces mondes atomiques ne seraient pas essentiellement différents de celui où nous vivons, au point de vue de leur constitution ; ils pourraient même être identiques, quant à leurs lois physiques et chimiques.

Ces idées, encore un peu sporadiques, semblent, à mesure qu'elles se précisent, s'organiser en un vaste continent, dont plusieurs se montrent ravis. D'autres, plus hardis pionniers, se trouvent déjà mal à l'aise dans la nouvelle Amérique et c'est à la découverte simultanée de deux nouveaux mondes qu'ils convient leurs contemporains. Dans un ouvrage tout récent[1], un savant

1. *Two New Worlds*, by E. E. Fournier d'Albe. Londres, Longmans, Green and C°, 1907. 13 × 19 de VII-157 pages.

irlandais, déjà avantageusement connu par ses travaux sur la théorie électronique [1], M. E. Fournier d'Albe, développe cette hypothèse que le monde terrestre n'est que l'un des termes d'une série infinie de mondes semblables, contenus les uns dans les autres, et différant simplement par les dimensions de leurs éléments constitutifs, de telle sorte que le soleil central de l'un quelconque de ces mondes n'est qu'un atome d'un monde supérieur. De cette série, l'auteur étudie spécialement deux termes, les deux mondes les plus voisins du nôtre ; l'un qui, par ses dimensions, vient immédiatement au-dessous, est nommé par lui l'*infra-monde* ; l'autre, qui le suit immédiatement, est appelé le *supra-monde*.

Pour accomplir cette gigantesque simplification de l'univers, M. Fournier se sépare, sur un point important, de la plupart de ses devanciers : rejetant l'idée d'après laquelle la matière serait, partiellement au moins, de l'électricité en mouvement, il admet entre matière et électricité une différence essentielle et se refuse de parti pris à les interpréter par des termes communs.

Pour lui, il n'y a pas de « théorie électrique de la matière », et c'est ailleurs qu'il faut chercher une synthèse générale des lois de la nature.

Engageons-nous donc, avec l'auteur, dans l'étude de l'infra-monde qui forme la première partie de l'ouvrage que nous analysons. L'infra-monde est constitué par des électrons tournant autour d'un atome. Des expériences récentes, confirmées par le calcul, ont montré que chacun de ces électrons a, en moyenne, un diamètre de un millionième de micron, soit 10^{-13} cm. en notation exponentielle. Ce chiffre parle peu à l'imagination ; mais poussons la comparaison entre ce monde lilliputien et notre monde terrestre : le calcul montre que le diamètre de l'électron est environ dix mille trillions de fois plus petit que celui de la terre, soit dans le rapport de 10^{22} à 1 ; sur ce petit globe, supposons qu'habitent des infra-hommes, 10^{22} fois plus petits que nous ; si, comme nous, ils supputent le temps par la durée d'une révolution de l'électron autour de l'atome, une année est représentée pour eux, tout calcul fait, par un nombre de secondes 10^{22} fois plus petit que celui qui représente une de nos années.

1. *The Electron Theory*. Londres, Longmans, Green and C°, 1905.

Dans l'infra-monde, l'espace et le temps se trouvent donc être tous deux réduits dans la même proportion, de 1 à 10^{-22}.

Voici donc notre électron qui gravite dans l'espace, majestueusement, pendant mille millions d'années, de ses années à lui; et ces mille millions d'années sont équivalents à un millionième de seconde terrestre... ; mais comment les infra-hommes peuvent-ils s'en douter? Ils se servent de l'infra-seconde et de l'infra-centimètre; ils parlent d'une vitesse d'infra-centimètre par infra-seconde; leur échelle de mesure est 10^{22} fois plus petite que celle des hommes; mais les vitesses qu'ils mesurent sont les mêmes que celles que nous mesurons, relativement et absolument. Nous parlons de « vitesse planétaire » et de « vitesse cosmique »; le calcul nous montre que beaucoup d'étoiles ont une vitesse de translation de trois millions et demi de centimètres par seconde; eh bien ! cette vitesse est précisément celle avec laquelle l'électron roule sur son orbite; inutile donc de nous mettre l'imagination à la torture pour nous représenter les vitesses des planètes de l'infra-monde: elles n'ont rien que de normal.

Et quelle est la nature de la lumière qui éclaire l'infra-monde? Évidemment, ce ne peut être la lumière terrestre, car une seule vibration de cette lumière mettrait un an à s'accomplir là-bas. Mais supposons dans cet infra-monde des particules vibrantes, analogues à celles qui nous transmettent les rayons lumineux, seulement 10^{22} fois plus petites : tout se passera comme chez nous ; l'infra-lumière se propagera avec une vitesse de 3×10^{10} cm. par seconde; les Foucault et les Fizeau que comptent peut-être les infra-hommes obtiennent, dans leurs expériences, les mêmes résultats que nous. Il faut donc admettre que le mystérieux éther est partout et partout identique.

M. Fournier passe ensuite à la détermination des unités mécaniques de l'infra-monde et il obtient des résultats tout aussi curieux. Considérons d'abord la masse, c'est-à-dire l'inertie opposée par un corps à une force donnée : si, dans les deux mondes que nous comparons, les densités étaient du même ordre, les masses seraient dans la même proportion que les volumes, c'est-à-dire dans la proportion de 10^{66} à 1. Or, la masse de la terre est approximativement de 10^{28} gr., tandis que celle de l'électron n'est que de 10^{-27} gr. La proportion est de 10^{55} à 1. Donc,

dans l'infra-monde, la masse est réduite de 10^{55} fois, tandis que le volume se trouve réduit de 10^{66} fois ; aussi les densités, dans l'infra–monde, sont-elles près d'un billion de fois plus considérables que sur terre. Conclusion : à volume égal, les planètes de l'infra-monde ont un billion de fois plus d'énergie cinétique que celles de notre système. Mais voici plus bizarre : une accélération est une longueur divisée par le carré d'un temps ; si les unités d'espace et de temps sont toutes deux 10^{22} fois plus petites, il suit que la même accélération absolue, mesurée successivement sur terre et dans l'infra-monde, apparaîtra 10^{22} fois plus petite dans celui-ci. Soit donc un corps qui, sur terre, acquiert une vitesse de 981 cm. par seconde, en une seconde, sous l'action de l'attraction terrestre ; mesurons cette même accélération dans l'infra-monde : 1 cm. devient 10^{22} cm ; 1 sec. devient 10^{22} sec. ; l'unité de vitesse est de 10^{22} cm. par 10^{22} sec. Mais nous raisonnons sur des secondes terrestres, et une seconde terrestre vaut 10^{22} infra-secondes, c'est-à-dire près de 100 billions d'infra-années... et pour les infra-hommes, notre accélération terrestre paraîtrait presque imperceptible.

Des déductions analogues font connaître les forces centrales de l'infra-monde : elles sont beaucoup plus considérables que celles auxquelles nous sommes accoutumés et dépassent de beaucoup les forces de l'attraction newtonienne. Ce sont, tout simplement, les forces d'attraction *électrostatique*. Sur terre, ces forces produisent parfois de curieux phénomènes, tout exceptionnels ; dans l'infra-monde, elles constituent, à elles seules, toute la gravitation.

Quelques calculs assez simples permettent ensuite à l'auteur de dresser une liste complète des unités physiques et électriques de l'infra-monde, que l'on dirait extraite d'un livre de cours apporté par quelque naufragé de cette race de pygmées. Ce que ce tableau offre de plus remarquable, c'est l'extrême intensité des courants électriques, un trillion de fois plus forts que ceux que nous parviendrions à faire porter à des conducteurs de section proportionnelle ;... conductivité 10^{44} fois plus considérable, inductance 10^{44} fois moindre... les sociétés de téléphone doivent là-bas faire des affaires d'or, et les électriciens couler des jours heureux !

De l'infra-physique, nous passons ensuite à l'infra-chimie. On

pourrait croire que l'énorme densité des infra-corps — 10^{11} fois celle de l'eau — empêche les réactions chimiques telles que nous les connaissons; il n'en est rien. L'état liquide et l'état gazeux existent dans l'infra-monde tout comme sur terre. L'augmentation de densité que nous y constatons implique une augmentation de cohésion, mais elle implique en même temps une augmentation d'énergie cinétique moyenne, c'est-à-dire de température, et c'est de la température que dépendent surtout les divers états des corps. Avec des corps solides, liquides et gazeux, avec des températures convenables, avec des forces électriques puissantes, les réactions chimiques deviennent possibles, pourvu que l'on mette en présence des éléments différents. Or, diversité d'éléments suppose différence de poids atomique. L'infra-monde contient certainement des substances de poids atomiques divers ; lesquelles et combien ? nous l'ignorons encore.

La connaissance que nous avons de l'infra-astronomie va nous consoler de cette ignorance. Nous avons vu que l'infra-monde est constitué par des atomes-soleils, autour desquels gravitent des électrons-planètes. Ces électrons sont évalués à plusieurs centaines ; ils circulent sur des orbites de toutes formes, situées dans des plans différents, et ils peuvent tourner dans des sens différents. S'ils tournent tous dans le même sens, comme cela a lieu dans les substances magnétiques, ils exercent une action magnétique, peuvent attirer ou repousser des systèmes semblables, accroître ou diminuer l'action provenant de la gravitation. Si deux systèmes se rapprochent suffisamment, alors entrent en jeu les attractions et répulsions électrostatiques ; l'équilibre final est obtenu par la combinaison de la force de la gravitation avec les actions magnétiques et électrostatiques. Les divers systèmes d'équilibre dépendent du nombre d'électrons, de la forme plus ou moins excentrique de leurs orbites, et ils varient d'une espèce d'atome à l'autre. Ainsi les atomes paramagnétiques, dont les électrons tournent sur un plan écliptique, tout comme nos planètes, forment entre eux des chaînes serrées qui rendent la structure des éléments magnétiques plus complexe que celle des éléments non magnétiques.

Imaginons maintenant deux atomes-soleils avec leurs cortèges d'électrons-planètes circulant dans les sens les plus variés, comme les satellites d'Uranus. La charge négative totale des

électrons est neutralisée par la charge positive de l'atome central, de telle sorte que chaque système est à l'état neutre. Voici que ces systèmes isolés se rencontrent, comme cela a lieu dans les gaz ; il peut arriver, si les vitesses sont suffisantes, que les deux systèmes se combinent et forment désormais, au ciel de l'infra-monde, une étoile double. Il peut arriver aussi que l'un des électrons capturé change de système : tel *a* du Centaure enlevant Neptune au soleil. Alors le système qui perd un électron devient un « atome positif », tandis que l'autre passe à l'état « d'atome négatif », et, entre les deux systèmes, s'exerce aussitôt une attraction électrostatique. L'avenir des deux systèmes dépend de leurs vitesses primitives : si elles étaient considérables, ils se séparent et roulent dans l'espace chacun de son côté ; si, au contraire, elles étaient faibles, les deux atomes gravitent l'un autour de l'autre, en formant un système binaire, et les infra-hommes assistent au grandiose spectacle de deux soleils tournant ensemble, accompagnés chacun de leur cortège de planètes, dont l'une a passé d'un système à l'autre comme un gage d'union éternelle.

Ce processus n'est point purement imaginatif ; il se réalise, par exemple, dans la formation de la molécule d'hydrogène. Cette molécule est bien un système binaire, composé de deux atomes que réunit une attraction électrostatique ; lorsqu'une cause quelconque la fait éclater, les atomes se séparent, emmenant avec eux leurs électrons, et ces atomes constituent ce que l'on nomme « l'hydrogène naissant ». Naturellement, ils ont une bien plus grande facilité de combinaison que lorsqu'ils constituaient une molécule d'hydrogène à l'état neutre : le fait est connu de tous. Cet éclatement des molécules en systèmes atomiques chargés, c'est tout simplement ce que l'on appelle l'*ionisation* ; elle peut être produite, non seulement par un choc, mais par un certain nombre d'autres agents : rayons Röntgen, lumière ultra-violette, etc. ; elle peut même parfois se produire spontanément.

En principe, il est plus facile pour un système à l'état neutre de perdre un électron que d'en acquérir un supplémentaire. Les éléments électropositifs sont aptes à perdre facilement un électron, tandis que les éléments électronégatifs sont plutôt aptes à en acquérir et, chose curieuse, les éléments chimiques, classés suivant la loi périodique de Mendéléeff, sont alternativement

électropositifs et électronégatifs. Ainsi, mettons en présence une molécule de chlore, corps électronégatif, et une molécule d'hydrogène, corps électropositif. L'atome positif d'hydrogène s'associe rapidement à l'atome négatif de chlore, tandis que l'atome négatif d'hydrogène passe son électron supplémentaire à l'atome positif de chlore. L'union entre les deux atomes de chlore et les deux atomes d'hydrogène se trouve ainsi rompue et les molécules primitives se trouvent remplacées par deux molécules d'acide chlorhydrique. Ce changement, qui libère une quantité considérable d'énergie potentielle, donne lieu à une augmentation énorme de vitesse, laquelle, pour nous, se traduit par une élévation de température.

M. Fournier examine enfin quelles sont les conditions de la vie dans l'infra-monde, en suivant une méthode analogue à celle du professeur Lowell, dans sa détermination de la stature et de la vigueur probable des Martiens? Ses déductions lui permettent de conclure que l'infra-monde est, par excellence, le pays de « la vie intense ». Les infra-hommes vivent environ soixante-dix infra-années, chacune de ces années valant seulement un mille-billionième d'une de nos secondes; mais, dans ce court espace de temps, ils font preuve, sans doute, d'une furieuse activité.

Dans la seconde partie de son ouvrage, l'auteur étudie ce qui se passe lorsque, au lieu de réduire dix mille trillions de fois les dimensions de notre monde actuel, on les augmente dans la même proportion, et il s'efforce de montrer que, dans ce cas, comme dans le cas précédent, on obtient un monde sensiblement comparable au nôtre.

Une question préalable se pose : le monde sidéral est-il nécessairement fini? Miss A. M. Clarke, sir A. R. Wallace, Newcomb l'ont pensé. M. Fournier n'est pas de cet avis; d'après lui, les divers arguments proposés se ramènent à trois, qu'il réfute successivement.

Le premier argument est basé sur les lois de la transmission de la lumière : si, dit-on, les espaces, dans toute leur étendue, étaient semés d'étoiles lumineuses, le ciel nous apparaîtrait partout d'une luminosité égale à celle du soleil. La valeur de cet argument, fait remarquer M. Fournier, dépend de la vérité des quatre affirmations suivantes :

1° L'éther luminifère remplit tout l'espace;

2° Le nombre des corps célestes obscurs est relativement peu considérable;

3° Les étoiles sont irrégulièrement distribuées;

4° Les étoiles lumineuses ont une existence éternelle.

La première et la troisième peuvent être admises sans contestation; la quatrième, inacceptable pour qui croit à une création de l'univers, à une époque déterminée, demeure pourtant, dit M. Fournier, probable en bonne logique. Reste la seconde affirmation : M. Fournier en conteste l'exactitude, et prétend montrer que la proposition contradictoire a autant de probabilité. Comme conséquence, il rejette ce premier argument.

Le second argument s'appuie sur la loi de la gravitation. Cette loi a été vérifiée pour des distances allant de 1 cm. à 10^{19} cm. A des distances inférieures à 1 cm., elle est remplacée, ou du moins modifiée par de puissantes actions électriques, tandis qu'à des distances supérieures à celle que la lumière peut franchir en dix ans, nous n'avons aucune preuve qu'elle s'applique encore. A des distances de l'ordre de 10^{-22} cm., nous avons vu qu'une force 10^{33} fois plus considérable que la gravitation agit à sa place; que se passe-t-il à des distances de 10^{22} cm. et au delà? De la réponse à cette question, dépend la valeur de l'argument. En effet, dit M. Fournier, il est impossible de concevoir un monde isolé dans l'espace et fini; un calcul simple va nous le montrer.

Supposons, isolé dans l'espace, un monde de 10^{22} cm. de diamètre; un corps tombant de l'infini aurait acquis, au moment d'atteindre ce système, une vitesse de 36 km. 5 par seconde, vitesse qui est à peu près celle de la terre et qui n'a rien que de normal. Mais, au lieu de cela, supposons un monde ayant 10^{26} cm. de diamètre; sa masse se trouvant accrue un billion de fois, la vitesse d'un corps tombant de l'infini serait, au voisinage de ce monde, de près de 80 000 km. plus considérable que celle de la lumière, ce qui est évidemment impossible. Donc, on ne peut concevoir un monde plus grand que notre monde visible et qui soit limité.

Le troisième argument invoqué est celui de la stabilité de l'univers. Les philosophes qui partent d'une « création », dit M. Fournier, et la font dater de quelques centaines de millions d'années, ont le grand avantage de partir d'un point où tout est uniforme et de tout finir par un cataclysme. Mais l'on peut

essayer de transcender les barrières de l'espace et du temps, pour construire une théorie de l'univers qui, non seulement soit d'accord avec les lois actuelles, mais soit le résultat logique d'une action éternelle de ces mêmes lois. Or, à ce point de vue, plusieurs savants se demandent si, pour des corps d'une étendue aussi considérable que la Voie Lactée ou une nébuleuse, la loi de Newton a lieu de s'appliquer, et ils estiment que notre système est instable et se résoudra quelque jour en un vaste soleil. Qu'un système isolé et fini soit instable, soit, répond M. Fournier. Mais notre système n'est pas instable, parce qu'il n'a aucune raison de l'être. Pourquoi notre monde n'aurait-il pas toujours existé et ne serait-il pas de toute éternité resté le même? Sur quoi nous fondons-nous pour lui fixer des limites dans le temps? Quel motif avons-nous d'affirmer que cette seconde d'éternité pendant laquelle nous accordons au monde d'exister, soit différente de celle qui la précède et de celle qui la suit? Si donc notre système est stable, il n'est ni fini, ni limité.

La question préalable est ainsi résolue. M. Fournier admet, sans hésitation, l'éternité et l'infinité du monde, et il prend comme bases de ses futures déductions, ces trois assertions qui lui semblent bien fondées :

1° L'univers matériel est infini, dans l'espace à trois dimensions, et éternel dans le passé comme dans le futur ;

2° La loi de la gravitation se vérifie à travers le temps et l'espace ;

3° L'éther a les mêmes propriétés dans tout l'espace.

Or, deux hypothèses seulement peuvent s'accorder avec ces trois données : la première exige un univers ayant partout une densité uniforme, un peu supérieure à celle de la Voie Lactée, et contenant des étoiles obscures en nombre très supérieur ; la seconde implique la condition qu'à mesure que l'on s'avance dans l'espace, la quantité de matière, contenue dans les sphères mondiales successives, varie, non comme le volume, mais comme le rayon de ces sphères ; en d'autres termes, que la densité diminue à mesure que l'on se trouve dans des mondes de rang supérieur. Pour divers motifs, M. Fournier adopte la seconde hypothèse et se lance bravement à la découverte du supra-monde, c'est-à-dire du monde de rang immédiatement supérieur au nôtre, dans la série infinie des mondes.

La Voie Lactée que nous admirons au ciel, pendant les claires nuits d'été, et qui marque les limites de notre univers visible, de notre *galaxie*[1], mesure environ 10^{22} cm. de diamètre. Eh bien ! tout autour de cette galaxie, séparées entre elles par des distances atteignant dix millions de fois leur diamètre, semons cent mille millions d'autres galaxies, encerclées par d'autres voies lactées, et nous aurons une supra-étoile. Elle aura 10^{32} cm. de diamètre, la distance que franchit un rayon lumineux cheminant pendant cent billions d'années. A cette supra-étoile, sœur de l'atome, donnons un cortège de supra-planètes, qui seront ses électrons... et nous aurons le supra-monde.

Ces dimensions peuvent sembler ridicules; un fait pourtant vient les confirmer. Pour que deux galaxies puissent entrer en collision, il faut, vu leur distance, ni plus ni moins qu'un billion d'années; la chose doit être rare. Or, elle se produit en ce moment, comme l'ont montré le professeur Kapteyn et M. Eddington. Notre Voie Lactée se compose, en effet, de deux systèmes d'étoiles indépendants qui passent lentement l'un au travers de l'autre. Celui qui est animé du mouvement le plus rapide arrive dans la direction de la constellation d'Hercule; l'autre, animé d'une vitesse dix-sept fois moindre, se dirige vers *i* de la Grande-Ourse. Un curieux hasard nous donne ainsi d'assister à un événement qui n'a qu'une chance sur dix billions de se produire : la collision de deux galaxies !

Les forces centrales, les différentes forces mécaniques du supra-monde sont relativement les mêmes que celles de notre monde ; les diverses unités physiques sont entre elles dans les mêmes proportions que chez nous, mais incomparablement plus considérables ; qu'on en juge : une supra-seconde vaut quelque chose comme trois cents billions de nos années. Une fois de plus, l'espace et le temps sont bien relatifs...

La masse d'une supra-étoile étant de 10^{53} gr., sa densité de 10^{-44}, l'énergie cinétique des supra-atomes, qui sont nos étoiles, et, par suite, la température de cette supra-étoile, doit être énorme. Pourtant, la supra-étoile n'est pas forcément lumineuse, et voici pourquoi. Toute radiation lumineuse est une vibration d'éther provoquée par des variations de charges électriques:

1. Galaxie : système stellaire contenant de cent à mille millions d'étoiles.

donc, sans électrons, pas de charges électriques et pas de radiations. Or, dans le supra-monde, le rôle d'électrons est joué par des supra-planètes ; mais il n'est nullement certain que toutes les étoiles soient accompagnées de planètes ; pour plusieurs savants, notre soleil constituerait même une exception sur ce point, et la plupart des astres formeraient de simples systèmes binaires. Donc, en définitive, beaucoup de supra-étoiles peuvent très bien n'émettre aucune radiation lumineuse. Si, pour le même motif, l'on admet qu'elles n'émettent aucune radiation calorifique, l'on ne s'étonnera pas que leur existence passe inaperçue.

D'ailleurs, à cette question : « Pourquoi ne pouvons-nous apercevoir une étoile du supra-monde, composée de cent mille millions de galaxies? » l'on peut répondre simplement : « Elle est trop loin. » Le calcul montre que le système stellaire auquel nous appartenons, placé à la distance du système qui, dans l'hypothèse du supra-monde, est le plus rapproché de nous, nous apparaîtrait comme une étoile de 27e grandeur, pour nous absolument invisible. Supprimons par la pensée le système duquel nous faisons partie ; éteignons ses millions de feux ; en dépit des cent mille millions de systèmes, contenant chacun mille millions d'étoiles, qui nous entourent, nous serons plongés dans la plus profonde obscurité.

Une dernière constatation curieuse reste à faire dans le supra-monde : les vitesses absolues y sont les mêmes que sur notre terre, les mêmes que dans l'infra-monde. Atomes et étoiles, électrons et planètes, cellules microscopiques et galaxies gigantesques se meuvent avec la même vitesse, dans le même identique éther : fait mystérieux, preuve de l'universelle uniformité des choses.

Dans un dernier chapitre, intitulé *The Chain of Universes*, M. Fournier d'Albe résume, en quelques pages où perce l'enthousiasme contenu mais profond du savant, les conclusions qui lui semblent ressortir de son étude. Elles sont au nombre de quatre.

1. La relativité du temps et de l'espace, jusqu'ici acceptée comme un axiome, est, pour la première fois, poussée jusqu'à ses dernières conclusions logiques. Dans la description des deux nouveaux mondes, on a expérimenté cette relativité et on a pu en donner une interprétation physique.

2. C'est un fait hors de conteste que la continuité et l'universalité des lois de la nature, l'infiniment grand et l'infiniment petit se touchent et se raccordent; chercher les secrets de l'atome, c'est apprendre à connaître les secrets de l'étoile.

3. Vouloir simplifier indéfiniment les lois de la nature est un projet insensé. Essayons d'en diminuer le nombre, mais ne nous étonnons pas, si nous nous heurtons à des réalités irréductibles. Espérer, comme certains biologistes, ramener tous les phénomènes vitaux à des mouvement d'atomes... prétention ridicule. Penser, comme certains physiciens, réduire la matière à des tourbillons d'éther... déraisonnable folie. Reconnaissons franchement que nos facultés ont une portée limitée ; nous aurons beau reculer le problème, nous ne le résoudrons jamais, et jamais une explication matérialiste ne nous donnera le dernier mot de l'univers.

4. Enfin, rendons-nous bien compte que le problème de la constitution de la matière, qui nous angoisse, est, au fond, un problème philosophique. Lorsque, à force de travail, nous serons arrivés à tout réduire à quelques principes fondamentaux, l'explication, ou plutôt l'interprétation de ces principes deviendra affaire de psychologie pure, car nous aurons atteint les principes mêmes de la connaissance.

N'est-il pas intéressant de voir M. Fournier d'Albe, membre de l'école mécaniste anglaise de Maxwell, de Kelvin et de Lodge, se rattacher, par ces conclusions, à l'école française de M. Duhem ? Les théories physiques n'ont pas pour but d'expliquer la nature, mais seulement de la représenter ; — l'essence ultime des réalités est objet de métaphysique et non de physique ; — les rapports que l'homme de science établit entre les données de l'observation peuvent être une image exacte et fidèle, mais ne sont jamais qu'une image des rapports ontologiques des choses. Prenons acte de cet accord ; il montre qu'au fond le dissentiment provenait surtout d'une différence de tournure de l'esprit saxon et de l'esprit latin.

Ajoutons qu'au point de vue technique, M. Fournier s'est fort habilement servi de l'hypothèse électronique pour grouper nos connaissances et nos idées actuelles sur la constitution de la matière et de l'univers. Cette généralisation synthétique, *pour n'avoir que la valeur de l'hypothèse qui la fonde*, n'en constitue pas moins une tentative utile et instructive.

Nous avons essayé, dans ce compte rendu, de dégager la pensée de l'auteur de sa forme très anglaise pour l'habiller à notre mode. Notre tâche serait terminée et nous n'aurions qu'à conclure par de sincères éloges, s'il ne nous restait à apprécier la partie philosophique de l'ouvrage, que nous avons, jusqu'ici, volontairement négligée. En effet, après bien d'autres, M. Fournier a franchi la muraille devant laquelle s'arrêtent, impuissants, les procédés et les calculs de la physique, et, cédant à cette tendance naturelle de l'esprit humain qui cherche à pénétrer l'intolérable énigme des choses, il a fait de la métaphysique.

Sur cette métaphysique, nous aurions plusieurs remarques à faire. Nous ne nous arrêterons qu'à la principale.

M. Fournier d'Albe n'est pas un pur phénoméniste subjectiviste. Il n'admet pas que les réalités « postulées » par la raison soient *exclusivement* des projections de notre esprit : « Nul doute, dit-il, que l'objet que nous postulons derrière le paquet de nos sensations, ne contienne quelque ultime réalité. » (P. 80.)

Mais, pour arriver à la détermination de cette réalité, — ce qui est précisément le problème ontologique, — il part de ce principe : *The two parallel universes, those of consciousness and of matter, are coextensive* (p. 138), et ce principe est présenté comme un axiome qui s'impose à tout esprit vraiment philosophique. — Mais non : en réalité, c'est un pur postulat. Nous concédons à M. Fournier l'universelle dépendance et pénétration de la matière et de l'esprit, dans l'ordre actuel des choses (p. 152) ; mais il ne s'ensuit nullement que la matière soit coextensive à l'esprit, et puisse être présentée comme une condition nécessaire de son exercice. Au contraire. Même dans l'intellection telle que nous l'expérimentons, asservie aux conditions de l'espace et du temps, nous percevons des caractères qui montrent bien que la perfection de l'esprit ne se trouve que dans une opération excluant le temps et l'espace. Et cette perception nous fait conclure, non seulement à l'existence d'un esprit infini, immatériel, cause de toute vie finie et matérielle, mais aussi, pour l'avenir de chaque âme intelligente, à une vie soustraite à toute relativité spatiale et temporelle, bien différente de l'absorption dans une conscience nouvelle qu'imagine M. Fournier (p. 141-146, 155).

Que M. Fournier veuille bien pousser jusqu'au bout l'idée de la relativité du temps et de l'espace ; il s'apercevra que l'on abou-

tit à un en-soi, l'esprit, dont l'essence est entièrement hétérogène à l'espace et au temps. C'est pourquoi il nous semble faux de dire que l'étude des lois de la nature est la meilleure préparation à l'étude du problème métaphysique de l'au-delà.

Nous pourrions formuler notre critique d'une manière encore plus générale. Après avoir dit que « les atomes, les électrons, etc., ne sont pas des réalités, mais des manières de nous représenter les choses » (p. 80) ; après avoir affirmé que « nos théories physiques peuvent travailler sur les atomes et les électrons inertes, sans se troubler à propos des réalités qui sont derrière » (p. 83), M. Fournier voudrait essayer, sur cette physique toute pratique, de fonder une métaphysique. Il y a là contradiction foncière, et l'œuvre est condamnée d'avance.

Étendons sans trêve le champ de nos recherches ; fouillons sans repos les secrets de la nature ; à chaque grande étape, coordonnons les résultats acquis au moyen de vastes hypothèses ; — mais gardons-nous de prendre ces hypothèses pour des réalités authentiques, et de nous en servir comme de sérieuses fondations.

P. de VREGILLE.

MÉNANDRE[1]

DÉCOUVERTE D'UN MANUSCRIT

A Kôm-Ishkaou, gros village de la Haute-Égypte, un mur s'écroule et révèle, par une crevasse de terrain, un amas de papyrus. Un savant français, M. Gustave Lefebvre, posté à l'avant-garde des découvertes, à Assiout, accourt aussitôt, recueille des documents byzantins et coptes, et ce qu'il estime plus que tout, quelques débris, hélas! en piteux état, d'une comédie grecque. C'était au moins l'indice d'un trésor plus considérable, et les fouilles, faites quelques mois après au même endroit, n'ont pas trompé cette espérance. Elles ont dégagé les murs d'une petite maison romaine, et, dans l'une des chambrettes, une haute jarre au col brisé, débordante de manuscrits ; la plupart, papyrus d'affaires, testaments, contrats, mais au milieu et comme égaré, les restes d'un cahier de Ménandre. Quelques feuillets du même cahier, ramassés sur le sol, ont grossi la découverte.

De telles aubaines sont trop rares, et quand son bonheur lui en adresse une, l'érudit s'empresse de la mériter. Ainsi fit aussitôt M. Lefebvre : laissant de côté pour l'heure les papyrus coptes, ce bon Athénien s'empare du précieux Ménandre et lui donne les premiers soins. Alors commence pour lui ce labeur, fait de surprises, de quelques déceptions, de joie et surtout de longue patience, le déchiffrement d'un manuscrit.

Ces plaisirs et ces peines, je suis un profane pour en parler. Je n'en sais que ce qu'en a bien voulu dire l'auteur de la découverte dans un sobre exposé. Ce sont d'abord les opérations préliminaires : l'assouplissement à la vapeur d'eau du cahier recroquevillé, le nettoyage plus délicat encore des feuillets, enfin, quand sur le fond encore brunâtre, les lettres apparaissent assez lisibles, la lecture lente et perplexe devant les signes fautifs, les erreurs des copistes

1. *Fragments d'un manuscrit de Ménandre*, découverts et publiés par M. Gustave Lefebvre, inspecteur en chef du service des antiquités de l'Égypte. Le Caire. Imprimerie de l'Institut français d'archéologie orientale, 1907.

et les lacunes. Enfin, la transcription et en maint endroit la reconstitution à la fois respectueuse et hardie. M. Lefebvre a été aidé surtout dans cette dernière partie de son œuvre, par un maître, M. Maurice Croiset.

Le fruit de ce travail est un beau volume, somptueusement édité par l'Institut français du Caire, et qui contient avec préface, apparat critique, notes, traductions, les fragments de quatre comédies : soixante-dix vers du *Héros*, cinq cents et plus, la moitié presque de la comédie, des Ἐπιτρέποντες, des fragments presque aussi considérables de la *Samienne* et enfin cent soixante-quinze vers de la *Belle aux boucles coupées*. Le texte lui-même est une joie pour les yeux. C'est, d'un côté, la reproduction du papyrus en lettres capitales, avec tous les signes mêmes fautifs, les accents bien ou mal marqués par le scribe insoucieux, toutes les lacunes, et, en regard, la transcription correcte en écriture cursive et en bien des endroits la reconstitution presque certaine. L'humaniste qui, d'ordinaire, va d'instinct à la page plus facile, s'arrête ici au texte primitif si vénérable, avec complaisance. Il se donne à peu de frais l'illusion d'être lui-même un érudit et s'amuse à risquer des conjectures — le téméraire ! — là où M. Lefebvre et M. Croiset ont hésité. Mais il se reprend vite et retourne à son affaire, je veux dire à son plaisir, à la lecture du texte courant.

Aussi bien, cette belle découverte semble lui être adressée à lui plus qu'à tout autre. Infiniment précieuse à celui qui ne veut que jouir d'une belle chose, elle est, me semble-t-il, d'un intérêt bien moindre pour l'historien et le philosophe de la littérature. Elle n'apprend rien de bien nouveau ni des mœurs athéniennes ni de l'évolution du genre comique. Et, sans doute, elle nous apprend Ménandre, ce grand inconnu. Mais Térence nous en avait dit des nouvelles, et il se trouve bien tel que nous l'avait fait deviner cet incomparable imitateur. Après les Ἐπιτρέποντες, et la *Samienne*, on relit l'*Andrienne* et l'on n'est pas déçu. C'est le même charme.

C'est la grande louange de ce « traducteur » d'avoir assoupli une langue impérieuse, de l'avoir rendue ductile, pour lui faire exprimer, sans gêne et simplement, toutes les nuances de l'humeur et de la passion dans les débats familiers de personnages hellènes, de donner enfin l'illusion du pur attique, cependant qu'il parle, qu'il invente presque le plus pur latin.

Une seule chose, à mon avis, lui manque, c'est l'aisance rapide

d'un rythme à peine noté et sensible. L'iambique grec, le vers par excellence du drame, *natus rebus agendis*, est bien imparfaitement rendu dans le senaires ou les octonaires du latin. Je ne sais si les vieux Romains saisissaient aussitôt par l'oreille et le doigt la mesure de ces vers encombrés. Aujourd'hui, ce ne peut être le privilège que des doctes métriciens. Pour sentir le rythme de Ménandre comme d'Aristophane et d'Euripide, il n'est pas besoin d'une longue étude.

Mais que dire de cette « moitié » du maître qu'au témoignage de César le *dimidiatus Menander* n'aurait pas su faire sienne ? J'attends pour en mieux juger des fragments plus nombreux, des pièces entières.

Lenibus atque utinam scriptis adjuncta foret vis. — Térence est surtout *lenis*. Il manquerait d'entrain, de verve comique, du feu sacré. Sainte-Beuve ne le pensait pas et il citait la belle scène de dispute entre les deux pères des *Adelphes*. Et ce n'est pas un exemple isolé. On en trouverait d'autres sans peine, dans *Phormion*, par exemple, le modèle des *Fourberies de Scapin*.

Mais cette *vis* est peut-être aussi la grande passion, le tragique dans la comédie. Et il faut avouer que Térence, excellent dans la peinture des affections douces, n'a rien qui égale la scène de la *Samienne* où Déméa renvoie Chrysis sur un faux soupçon qu'il a conçu d'elle.

Je la cite en m'excusant de modifier quelque peu la très bonne traduction de M. Lefebvre, mais j'ai essayé de mieux rendre, aux dépens peut-être de l'exactitude littérale, la brièveté éloquente, la vivacité du dialogue.

Déméa. — Tu n'as pas compris ? Va-t'en.
Chrysis. — Mais où, mon ami ? à la misère ?
Déméa. — Malheureuse !
Chrysis. — Ah oui ! malheureuse ! Cette larme est-elle de pitié ?
Déméa. — Je t'empêcherai bien...
Chrysis. — De quoi faire ?...
Déméa. — Rien ! tu as l'enfant, la vieille. Hors d'ici et vite !
Chrysis. — Parce que j'ai adopté cet enfant ; c'est pour cela ?...
Déméa. — Oui, je comprends tout, à présent. Folle que tu es, tu n'as pas su garder ton bonheur.
Chrysis. — De quoi parles-tu ?
Déméa. — Cependant, quand tu es venue chez moi, Chrysis, tu n'avais qu'une mauvaise robe. Te rappelles-tu ? dis-moi.
Chrysis. — Oui. Eh bien ?...
Déméa. — J'étais tout au monde pour toi, quand tu étais misérable.

Chrysis. — Et maintenant encore...

Déméa. — Ne me parle pas. Tu pars, je te laisse tout, les robes, les servantes, les bijoux; mais va-t'en!

Chrysis (*à part*). — Ce n'est qu'un accès de colère. (*Haut.*) Et où veux-tu que j'aille, très cher ?

Déméa. — Tu parles encore ?

Chrysis. — Ne me déchire pas le cœur.

Déméa. — Quelque autre femme, Chrysis, prisera mieux que toi les biens que je donne. Elle en rendra grâce aux dieux.

Chrysis. — Quoi donc ?...

Déméa. — Toi, tu voulais un enfant, sois contente. Cela te suffit, je pense.

Chrysis. — Tu l'as si fort sur le cœur! Cependant...

Déméa. — Plus un mot où je te brise la tête.

Chrysis. — Bien, bien! Vois, je rentre.

Déméa. — Ah! Toi qui faisais la fière dans la ville, tu sauras le peu que tu es. Tes pareilles, Chrysis, courent les festins, boivent pur et meurent d'ivresse, quand elles ne commencent pas par crever de faim. Tu sauras bientôt leur métier. Tu apprendras qui tu es et quelle est ta faute. Arrête.

Chrysis. — Malheureuse! Que vais-je devenir?

N'est-ce pas du très grand art que cette opposition entre la surprise douloureuse de Chrysis, sa douceur, ses timides prières, et la colère de Déméa où survit la tendresse aigrissant, exaspérant l'insulte, le reproche des bienfaits reçus? Je ne pense pas exagérer en rapprochant ce passage de ce qu'il y a de plus simplement tragique dans Racine ou dans Euripide.

Mais le comique ne veut et ne doit pas nous laisser sur cette impression trop vive de pitié. Il purifie à sa manière, sans secousse, *leniter* ce que l'émotion pourrait avoir de trop violent.

Chrysis est encore sur la scène, déplorant son destin. Entre le bonhomme Nikératos, ignorant de ce qui se passe, tout occupé des préparatifs de noce et du beau sacrifice qu'il va faire aux dieux, content de la victime, content de lui-même, et d'un tour malin qu'il va jouer à ses amis.

Nikératos. — Cet agneau dûment sacrifié fera l'affaire de tous les dieux, je pense, et des déesses. Il a du sang, assez de bile, de beaux os, une rate énorme. Aux amis, je partagerai la peau; ils s'en régaleront s'ils veulent, mais c'est tout ce qui reste.

Je me reprocherais de ne pas citer, au moins en partie, le plus bel exemple de ce comique tempéré qui est le propre de la comédie nouvelle. C'est dans les Ἐπιτρέποντες le débat de Daos et de Syriscos devant le juge de rencontre Smicrinès.

Deux esclaves paysans se disputent au sujet d'une trouvaille faite par l'un d'eux. C'est un enfant abandonné. Le berger Daos,

qui l'a découvert, l'a cédé de bonne grâce à son camarade le charbonnier Syriscos. Mais il prétend garder le petit trésor exposé avec l'enfant, anneaux, colliers, menus objets d'orfèvrerie.

Syriscos le réclame, non pour lui, mais pour l'enfant dont il est devenu le tuteur.

Ils en sont aux injures, et Syriscos a lâché le gros mot de sycophante, quand l'idée lui vient, toute naturelle à un Hellène, de prendre un juge et de plaider. Le bourgeois Smicrinès vient justement à passer. On le prend pour arbitre.

Et d'abord il s'y refuse, rabrouant l'impudence de ces deux misérables vêtus de peaux, qui se mêlent de procès comme des citoyens libres. Mais comment résister à cette prière de Syriscos.

Vois cependant (l'affaire est brève et facile à entendre), mon père, fais-nous cette grâce. Au nom des dieux ne nous méprise pas.

En tout débat, il faut que le juste l'emporte. Et c'est l'affaire du passant de prendre le parti du juste. C'est la loi commune, utile à tous.

Smicrinès consent et donne la parole à Daos, qui, plus inquiet de l'issue de l'affaire, n'a encore rien dit, méditant son discours et ses raisons. Il commence :

« Je reprendrai l'affaire d'un peu plus haut pour que tu y voies plus clair. Voici : Dans le bois voisin de ces lieux, je pais mon troupeau voici aujourd'hui près de trente jours, cher ami, moi-même, tout seul. Je trouve, par hasard, un petit enfant exposé avec des colliers et quelques parures comme celle-ci...

Syriscus. — C'est cela, même que...

Daos. — Il ne me laisse pas parler.

Smicrinès. — Si tu l'interromps encore, je te frappe de mon bâton.

Daos. — Et ce sera bien fait.

Smicrinès. — Toi, continue.

Daos. — Je continue : Je prends l'enfant et l'emporte chez moi, comptant l'élever. C'était ma première idée.

Mais pendant la nuit, comme il arrive, je me raisonnai. Je comptais en moi-même ce que l'enfant me coûterait de maux à élever. Que de soucis ! et où trouver l'argent ?

J'en étais-là. Le lendemain, à l'aurore, j'étais de retour au même lieu avec mon troupeau. Survient celui-ci pour couper du bois (c'est un charbonnier). Nous nous connaissions déjà et quelquefois nous causions. Comme il me voit sombre : « Daos, me dit-il, tu as du souci. — Ah ! oui, j'ai du tracas. » Et je lui conte l'aventure, que j'ai trouvé un enfant, que je l'ai pris chez moi. Avant même que j'aie fini l'histoire, il se met à supplier : « Daos, qu'il t'arrive ceci d'heureux et cela encore, mais, je t'en prie, donne-moi l'enfant et sois à jamais fortuné, libre... Car, dit-il, ma femme a perdu son nouveau-né. » Voici sa femme, celle qui tient le petit.

Smicrinès, *à Syriscus*. — Tu l'as prié, Syriscus.

Syriscus. — Oui, vraiment.

Daos. — Tout le jour il me harcelait. Enfin, comme il suppliait toujours, je me suis laissé toucher, j'ai promis, j'ai donné l'enfant! Il s'en est allé, me souhaitant tous les bonheurs, et me prenant les mains, il les baisait.

Smicrinès (*à Syriscus*). — As-tu fait cela?

Syriscus. — Oui, je l'avoue.

Daos. — Bien, il s'en va donc avec sa femme et le voici qui revient, à présent, tout soudain et me réclame ces petits objets exposés avec l'enfant. Oh! peu de chose! des babioles, rien du tout. Il crie qu'on lui fait tort, si je ne les rends pas. Moi je dis que j'y ai droit. Et lui doit me savoir gré de ce que je lui ai cédé. Si je ne lui donne pas tout, ce n'est vraiment pas matière à procès. Si Hermès nous eût été commun, si nous avions fait la trouvaille ensemble, il aurait pris une part, moi l'autre. Or, c'est moi tout seul qui ai tout trouvé. Et toi qui n'étais pas là, tu veux tout avoir et que je n'aie rien? Je t'ai donné librement une part de mon bien. Si elle te plaît, garde-la.

Sinon et que tu te repentes, rends-la. Tu ne prendras rien du tien et tu ne me feras pas tort. Mais il serait plaisant que tu aies tout, et ce que je t'ai donné par bonté, et ce que tu veux m'extorquer de force. J'ai dit.

C'est le tour de Syriscus, et il atteint la grande éloquence simple et indignée. Il fait parler l'enfant qui réclame son petit trésor, son bien, auquel on reconnaîtra quelque jour son origine, noble peut-être. N'a-t-on pas des exemples semblables? Nélée et Pélias, ces fameux héros, recueillis enfants par un berger. Ah! si c'était Daos qui les eût trouvés, il se serait approprié leur bien, ainsi qu'il veut faire à présent, et ils seraient restés privés de leurs droits de naissance, esclaves jusqu'au bout, tandis qu'ils sont rois aujourd'hui; et ce Daos réclame qu'on lui rende l'enfant, pour le voler avec impunité!...

Ici nous nous reportons naturellement, non plus seulement à Térence, mais aux plaidoyers civils des maîtres logographes, celui du Parfumeur malgré lui d'Hypéride, de l'Invalide de Lysias, du ruisseau débordé de Démosthène. Ménandre est bien près de les surpasser tous. Il est plus bref, plus simple encore, plus bonhomme, plus persuasif. Assurément, il n'est inférieur à aucun. On ne conçoit rien au delà.

Cette scène ferait à elle seule de son auteur un des maîtres de l'atticisme. L'atticisme n'est pas, sans doute, le mérite suprême, puisque les plus grands entre les attiques, Platon, Aristophane, Thucydide le dépassent. Mais c'est peut-être quelque chose de plus exquis que le génie même...

> La grâce, plus belle encor que la beauté.

La facilité négligente et la précision, la passion et la raison

souveraine, le parfait rapport des mots, de la phrase et du rythme avec toutes les nuances de la pensée subtile et de la sincère émotion. Plutôt que d'en parler si mal, je devrais renvoyer aux meilleurs critiques, à Sainte-Beuve, à M. Croiset dans son *Histoire de la littérature grecque*.

Je ne veux plus ajouter qu'un mot au sujet de Ménandre, et c'est un souhait. Que le dieu des fouilles — c'est Hermès, je pense — continue de servir M. Lefebvre. Il le mérite ; qu'il lui fasse découvrir, dans quelque ruine opportune, l'*Andrienne grecque*, les *Adelphes*. Ménandre ne saurait trouver un plus digne éditeur.

André BRÉMOND.

BALZAC INÉDIT

LETTRES AU GARDE DES SCEAUX GUILLAUME DU VAIR ET AU P. GARASSE, JÉSUITE

Le grand *épistolier* dont des phrases limées, firent, suivant un mot souvent répété, faire sa rhétorique à la langue française, s'entendait volontiers appeler l'homme le plus poli de son temps. De fait, avec ses formules louangeuses, apprêtées et solennelles, il fut un maître du genre en matière de compliments. On ne relit guère aujourd'hui les lettres de Balzac, et les plus épris de littérature archaïque se soucieront peu sans doute d'en retrouver des fragments inconnus, condamnés d'abord à l'oubli par la prudence de l'auteur, très attentif à ne se brouiller qu'à bon escient avec les puissances. Aussi réservant à une étude de caractère plus technique une revision d'ensemble des diverses éditions, si dissemblables entre elles, de ses *Lettres*, il convient de se borner ici à la restitution de deux fragments plus importants, qu'on chercherait vainement dans les éditions les plus complètes, et qui subsistent cependant, avec une authenticité incontestable, et de la main même de leur auteur, dans un exemplaire préparé par lui sans doute pour une réédition de ses œuvres les plus chères.

Sans entrer donc dans la bibliographie, touffue et complexe des sept éditions successives qui, de 1623 à 1628, parurent du vivant de l'auteur et précédèrent la publication posthume de ses œuvres complètes, en deux volumes in-folio, donnée en 1665 par les soins de Conrart, il est bon de détacher de cet ensemble d'œuvres inédites de Balzac deux suppléments notables, qui complètent et éclairent deux lettres écrites, l'une contre le P. Garasse, jésuite, l'autre contre le garde des sceaux, Guillaume du Vair. L'une et l'autre sont de véritables pamphlets, car le grand *complimenteur,* si prodigue de formules adulatrices, était bien dans ses attaques — M. F. Strowski le rappelait dans son beau

livre nouvellement paru sur Pascal[1] — l'adversaire le plus violent et le plus passionné. Ses audaces en ce genre lui parurent-elles de nature à compromettre son repos? c'est fort possible, étant donné la circonspection dont Balzac usa d'ordinaire pour ne se point trop commettre. Toujours est-il que dans toutes les éditions parues de son vivant, et que reproduisit celle de 1665, ni la lettre à Guillaume du Vair, insérée dans une autre à M. l'abbé de Saint-Cyran[2], ni la lettre sur ou plutôt contre le P. Garasse, adressée à Hydaspe (nom qui déguise le propre frère de Balzac), ne contiennent les pages que nous allons publier, probablement, pour la première fois. L'importance historique n'en échappera, croyons-nous, à personne, et la parfaite authenticité n'en peut être mise en doute, puisque nous les transcrivons sur l'autographe même de Balzac. Celui-ci, en effet, tout danger une fois passé, et jaloux d'ailleurs, mainte preuve en subsiste, de ne perdre aucune ligne de sa prose, avait annoté, de sa minuscule écriture, trois exemplaires des éditions de 1626, 1627 et 1628, heureusement conservés à la Bibliothèque nationale et gardés à la réserve, à cause des additions manuscrites, bien que personne, que nous sachions, n'ait paru soupçonner qu'elles sont précisément de la main de Balzac, ni surtout qu'elles nous restituent nombre de pages, absentes de toute édition[3].

I

LA LETTRE A DU VAIR (1620)

C'est la lettre à du Vair qui nous fournit la contribution la plus abondante et la plus ancienne en date. Seule, la finale, c'est-à-

1. *Pascal, sa vie*. Paris, Plon, 1907. In-12.

2. Dans l'édition de 1665 (t I, p. 123-128), la lettre est censée adressée *A Monseigneur l'Evesque de Nantes* (Cospéan) : c'est certainement une inexactitude et l'allusion à « la côte de Bayonne » n'y a plus de sens.

3. En attendant une bibliographie plus complète et minutieuse, voici le titre d'un de ces volumes, équivalant à un manuscrit : *les / OEuvres / de / Monsieur / de Balzac.* / Premiere partie. / Sixiesme edition, reueuë, corrigée, / & augmentée de la moitié. / A Paris, / de l'Imprimerie de Rob. Estienne. / Chez Toussains dv Bray, rue S. Jacques / aux Epics-Meurs / M.DC.XXVII. / Avec privilege du Roy. In-8 de 477 pages. Bibliothèque nationale, Réserve Z 802. Deux notes manuscrites de Balzac corrigent, dans ce titre, *Sixiesme édition* en *Troisiesme*, et rectifient l'addition : *augmentée de la moitié*, par ces mots : *pas d'un tiers*. Ces réclamations se trouvent d'ailleurs sur les autres éditions conservées à la Réserve (Z 2822 et 2286), et annotées aussi par l'auteur, dont la description nous entraînerait trop loin.

dire la seconde moitié de la lettre, était citée dans les éditions, du moins à dater de la sixième (1627), au livre IV, lettre XVIII, avec ce préambule :

> Monsieur (addition manuscrite de Balzac : A M. l'Abbé de Saint-Cyran.)
>
> Puisque vous desirez voir de quel style j'ai commencé à escrire, et quel homme i'estoi à 22 ans [1] ie vous enuoye mes pechez de ce tems-là & les premieres fautes que i'ai faites. Il valoit bien mieux en condamner la memoire, que de les faire pour la seconde fois, les renouvellant en cet endroit, mais vous voulez estre absolument obey, & pour moy ie n'ay point de resistance contre votre force. Voicy donc les restes des choses qui se sont perduës, que i'ay sauuées du naufrage, qui ne vaut ny les diamans, ny les pieces d'ambre gris que la mer a iettées depuis peu sur la cote de Bayonne [2].
>
> ... Ie ne vous conseille pas, etc.

Avant ces mots, qui ne viendront guère qu'au milieu de la lettre, Balzac ajoute, de sa main :

A Monsieur du Vair MDCXVII / XX (*sic*) [3].

Il n'y a pas à refaire le récit de la fameuse séance du conseil (20 avril 1620), où un conflit entre le garde des sceaux du Vair et le duc d'Épernon [4], soulevé déjà le jour de Pâques (17 avril), à Saint-Germain-l'Auxerrois, donna occasion à Balzac, secrétaire et pamphlétaire attitré [5] du duc d'Épernon, de prendre ainsi violemment fait et cause pour son protecteur et d'adresser à Guillaume du Vair la lettre que les éditions donnent tronquée de plus des deux tiers. Elle sera complétée désormais par le long passage inédit conservé par l'auteur.

1. L'édition de 1627 porte : quel homme j'estois à dix-neuf ans. Une note manuscrite de Balzac y donne ce titre, page 413 : *A M. du Vair, garde des sceaux de France*, 1617. Nous reproduisons l'édition de 1628, beaucoup plus annotée, pages 635-659.

2. On se rappelle que Bayonne était la patrie de Saint-Cyran.

3. Cette double date, 1617-1620, n'indiquerait-elle pas une double lettre ? Elle se rapporte en tous cas aux variantes signalées plus haut, note 1, où Balzac prétend donner des spécimens de son style à dix-neuf ou à vingt-deux ans. Elle a du reste été précisée à la fin de la lettre.

4. Cette querelle de préséance où le garde des sceaux prétendit avoir le pas sur les ducs et pairs fut, malgré les réclamations du duc d'Épernon, tranchée par Louis XIII en faveur de du Vair.

5. Les deux lettres du duc d'Épernon au roi, datées de Metz le 19 janvier 1619 et du Pont-de-Vilhy le 7 février suivant, parues au *Mercure françois*, p. 129, sont l'œuvre de Balzac. Il les a recopieess de sa main dans l'édition de 1627.

Lettre écrite à Mr du Vair garde des seaux sur ce qui se passa en l'église Saint-Germain de l'Auxerrois le jour de Pasques, et au Conseil tenu le 20e d'Avril entre Messrs les Ducs et Pairs et lui l'an VIc vingt.

Monsr ayant appris ce qui vous arriva dernièrement avec Messrs les ducs et Pairs, ou vous vous laissastes tellement emporter à vostre *passion* qu'on ne croyait plus que ce fust vous-mesme qui *parlassiez* [1] avec si peu de modestie en la présence du Roi, et de l'autre costé considerant les *tesmoignages* auantageux que la renommée a tousjours rendu de vostre vertu, il faut que vous me permettiez s'il vous plaist, de vous dire là-dessus, ou que vous vous estes estudié toute v[ost]re vie à tromper le monde, ou que vous n'avez pu conserver à la Cour les intentions que vous y avez apportées. Je scai bien que c'est comme un malheur fatal aux plus gens de bien de vostre robbe de se *corrompre* aisément parmi la corruption. Et de ne se soucier plus de la vertu, lors qu'ilz n'ont plus besoin d'elle pour l'establissement de leur fortune. Mais certes i'avois toute autre opinion de vous que celle-la, et pensois que vous eussiez si bien profité en l'estude de la sagesse, que vous auriez assez acquis de force pour deffendre vostre esprit du *mal*, au lieu mesme ou le danger est plus grand et les *tentations* plus puissantes, que s'il *falloit* par vne *necessité* inevitable que les charmes de la *Cour* et la contagion des meschans eussent autant de pouvoir sur vous que sur quelques-vns qui ont passé par la charge ou vous estes encore, je n'eusse pas crû que c'eut esté vn *vice* si lasche et si plain de foiblesse que la *vanité* qui eut pu se glisser en vn' ame forte comme j'estimois estre la vostre, et que sur vos vieux jours, après auoir vû des *changemens* si divers et des *cheutes* si estranges et eu mesme quelque part aux calamitez publiques, vous vous fussiez laissé chatouiller à l'*apparence* exterieure des choses du monde. Et à *parler* sainement, Mr, puisque vo[u]s n'avez point besoin de chercher l'honneur hors de vous, ne debuiez vous pas mespriser cette vaine gloire de la mesme façon que le reste des hommes la recherchent ? Et n'aves-vous pas honte de scauoir les petites differences qui ont esté introduittes au hazard pour la distribution des qualitez, la cognoissance desquelles ne vous pourroit rendre ni meilleur ni plus heureux que vous estes ? Car en effet c'est la seule opinion du peuple et l'ignorance de la vraye gloire qui les a faict naistre, c'est la coustume du pays ou nous viuons qui les a mis en usage avec si peu de certitude et de raison, que vous ne voudriez pas nier que le temps ne les ait souuent changées selon la diversité des occa[si]ons, et qu'il ne faut pas beaucoup s'eslogner (*sic*) de ce Royaume pour en voir observer de contraires par nos voisins. Encore veux-je aduouër qu'il y a un temps ou l'ambition a bonne grace et une profession à laquelle il semble qu'elle est particulièrement attachée. Mais, Mr, vous n'estes plus en cette saison ou les plus moderez ont esté contrains de donner quelque chose à la chaleur de la *Jeunesse* et à la violence de leurs *passions*. Et d'ailleurs v[ot]re *profession* est si esloignée de celle dont je parle, que quand ie dirai que ce que l'une a de bienseant, est estimé en l'autre le contraire, je ne dirai que la vérité. Aujourd'huy donc que les moindres de vos actions sont des exemples pour tout le monde, et que l'*enuie* ou l'*affection* a attiré sur vous les yeux de toute la France, pensiez-vous auoir cette grande reputa[ti]on de laquelle sans mentir j'ay du regret que vous ayez si peu de soin, sans estre obligé

1. Les mots en italique ont été soulignés par Balzac. Était-ce dans l'intention de les retoucher ou pour une autre cause, rien ne le fait deviner.

pour la maintenir a des conditions qui sont aussi esgallement grandes? Il ne seroit pas raisonnable, Mr. Vous ne pouvez plus faire de *faute* que vous puissiez reparer ni dont il vous soit permis de vous repentir, et une qui ne seroit pas vûë sur un autre à cause de l'obscurité de sa *condition*, deshonore l'estat et la republique en vostre personne. Or puisque ce que je vous dis est veritable, et que vous ne le voudriez pas desaduoüer, quand ce ne seroit que vous en recevez de la *vanité* que vous commencez à trouuer si douce, combien croyez-vous auoir fait changer d'opinion depuis quelque temps à vostre desauantage? Combien pensez-vous auoir perdu de volontez[1] que l'estime de vostre vertu vous avoit acquises? Et combien pensez-vous auoir excité de *plaintes* d'une infinité de gens de bien que vous avez trompé par la longue dissimulation de v[ot]re vie? Pour moy Mr qui n'ay point d'interests en l'affaire qui s'est passée et qui en parle sans passion comme d'une chose indifférente, en vérité je ne me fusse jamais imaginé qu'un homme qui a tant vescu que vous, et à qui l'*aage* par necessité doibt auoir appris à se conduire, eut attendu a faire paroistre qu'il auoit de l'ambition en un lieu ou les espritz les plus profanes sont retenus dans l'*humilité* par l'objet[2] des choses divines, ou nous ne laissons pas mesme de la liberté à nos *pensées* et ou la presence du filz de Dieu qui s'est rendu familier aux hommes par l'auguste sacrement de l'autel, nous oblige bien, ce me semble, à ne diminuër rien de si peu que nous luy donnons pour la considera[ti]on du monde : neantmoins, Mr, en ce lieu plein de religion et de sainteté vous avez voulu preceder les Ducs et Pairs, vous avez entrepris de violer publiquement la majesté de la couronne, de renverser l'ordre de toutes choses, et d'essayer peut estre par cette première attainte combien patiemment les grands pourraient endurer la tyrannie. Il n'est pas besoin que je m'arreste à condamner cette action, puisqu'il n'y eut personne de qui elle ne fut trouvée mauvaise, ni que ie me mette en peine de deffendre une *cause* dont les parties sont si inesgales que vous ne la pouvez perdre sans aduantage. Seulement, Mr, il ni a nulle apparence de justice que vous disputiez la preseance à ceux qui l'ont emportée sur les Princes du sang qui n'estoient pas honnorez de la mesme qualité, et que les Roys ayant voulu faire voir par une *faveur* si éminente que cette dignité leur touchait en cette façon de plus près que leur propre sang, vous ne devez pas croire que depuis ce temps-là elle ait si fort perdu de sa première grandeur, qu'il ne luy en reste encore assez pour l'oster de *comparaison* d'auec une charge qui n'est que la troisiesme de la justice. Mais vous vous flattez trop en ces interests, et vous aymez trop vos *opinions* pour estre capable de raison en un (*sic*) affaire qui vous regarde. Je voi bien que puisque vous avez commencé à faire une faute, vous voulez qu'il n'y ait point de *circonctance* qui la puisse rendre remarquable dont elle ne soit accompagnée. Toutefois, Mr, je vous prie de prendre bien garde à ce que vous allez faire; laissez-nous encore tromper de la bonne opinion que nous auons de vous, ne nous ostez point d'un *erreur*[3] qui vous est si fauorable, et *considerez* sans passion que si ne vous souvenant plus de la majesté du *lieu* ou

1. Cet emploi de *volontés* au sens de *sympathies* reflète bien dans le latinisme *voluntates* qu'il traduit exactement.

2. Sur ce substantif, voir le lexique de mes *Nouveaux Sermons inédits de Bourdaloue*. Paris, Beauchesne, 1904.

3. *Erreur* était alors, comme beaucoup de noms de même terminaison, le plus souvent du masculin. Cf. *Ibid.*

vous estes et ayant perdu le respect deu a la personne qui vous escoute, vous laissez sortir de vostre bouche des *parolles* aigres et inutiles contre le plus ancien officier de la Couronne, vous ferez beaucoup plus que vous ne vous estes pas proposé, veu qu'en cecy il ne peut pas estre offencé qu'auec le Roy qui vous éclaire par sa *presence* et que ceux qui ne vous aiment gueres pourront dire que vous n'en abuzez pas moins que vous avez fait jusques icy de son authorité. Je ne scai pas si c'est vostre dessein de vous faire remarquer par de grandes et illustres *inimitiez* ou si vous voulez donner des mescontentements aux grands affin de retirer les dernières *preuues* de leur constance et de voir jusqu'où les peut porter la fidélité; mais je scai bien que l'*experience* d'une chose qui ne se peut perdre qu'une fois est pleine de hazard et d'incertitude, et que vous vous estes atttaqué à un homme avec qui tous ceux qui n'ont point eu d'affection au bien de l'estat ou qui ont cherché la ruine de la religion, ont tousjours fait profession de particulière *inimitié*. C'est un Seigneur qui a vieilli en une *fidélité* irreprochable et qui n'a jamais pu estre attiré a un mauvais *parti*, ni par les aduantages qu'il y eut trouvé ni par la nécessité de ses affaires. Il a esprouvé durant le cours de sa *vie* l'une et l'autre fortune, et s'est tousjours montré le mesme en toutes les deux. Les *trauerses* ne luy peuvent pas estre nouvelles. Il en a surmonté de si grandes et en si grand nombre, que s'il n'en reçoit aujourdhuy que de communes, vous pouvez croire qu'il n'a pas besoin de toute sa force pour y résister. Aussi vous avez vû combien de pouvoir il a eu sur son *esprit* et sur ses justes *ressentimens* ayant esté touché par vn homme de vostre sorte en vne *partie* qui lui doibt estre infiniment et sensible et délicate, et avec combien peu d'émotion il a repoussé v[ot]re *impudence*. Je vous supplie, Mr, de me pardonner si j'use de la liberté de ce mot, mais ie n'en trouue point de plus propre pour signifier ce que je veux dire et suis bien en peine d'en chercher un autre qui puisse *exprimer* assez parfaitem[en]t la suitte d'une *action* si mauvaise et si blasmée du commun consentement de tout le monde. Estiez vous en v[ot]re bon sens ou si la cholère vous avoit osté l'vsage de la raison et faict perdre la cognoissance de vo[us] mesme et des personnes à qui vous parliez, quand vous adressant à tous les Ducs et Pairs en general, vous eustes la hardiesse de dire tout hault que vous aviez autant servy qu'eux et leurs predecesseurs, et faict quelque chose de plus ? Je m'assure que ce n'a pas esté tant pour offencer la compagnie que pour la faire rire que ce bon mot vous est eschappé, car aultrement si vous n'avez gaigné autant de batailles que vous avez jugé de procez ou deffendu autant de bonnes villes pour la conserua[ti]on de cet Estat, que vous auez peut estre ruiné de pauvres familles par vostre injustice, je ne trouve pas qu'il puisse y auoir de l'apparence a ce que vous dittes. Mais qui estes vous, je vous prie, qui auez si bonne opinion de vous mesme et qui prenez des *sentimens* si relevez au delà de ceux de vostre condition ? Quelles si grandes obliga[ti]ons la France vous peut elle auoir qu'elle ignore encores, si elle n'en est plus particulièrement esclaircie ? Il faut, Mr, que vous ayez *serui* bien secrettement l'estat puisque personne ne le scait que vous, et que les affaires ausquelles vous auez esté employé ayent esté ou fort particulières ou fort des-honnestes puisque jusques icy la cognoissance nous en a tousjours esté cachée. Si est il besoin [1] que les grands services ne se perdent

1. *Si*, au sens de *pourtant*. On en rencontre plus bas un nouvel emploi. Voir la note 1 de la page suivante.

pas et qu'ayant mis ce que vous avez faict à si hault *prix* vous en faciez paroistre quelque chose. Je ne vous conseille pas pour vostre honneur, etc.

Le reste de la lettre, morceau considérable et pour le moins aussi long que les pages inédites qu'on vient de lire, se rencontre dans l'édition, sauf de nombreuses variantes de détail[1].

Il n'y a donc pas utilité à le transcrire ici. Qu'il suffise d'en donner la finale.

Contentez-vous, Monsieur, d'estre en l'estime & aux bonnes graces du Roy, gouvernez, si vous pouuez, tout seul, ses affaires, administrez la iustice sans compagnon, ayez entre vos mains toute son authorité; mais permettez que

1. Voir l'édition de 1665, liv. IV, lettre 18, t. I, p. 123-128. Voici les plus notables de ces variantes. Ainsi : 1° page 124, une longue phrase, qui manque dans les éditions, se trouve suppléée par notre manuscrit : page 639. « Et en cecy vous avouerez, quand vous ne le voudriez pas, que vous devez beaucoup à C. C. C. (Balzac ajoute ici à la plume *Concino Concini*) et qu'il a vescu la dernière année de sa vie pour vostre intruction, comme il est mort depuis pour le bien général de ce royaume... S'il y a eu quelque empeschement, etc... » Le nouveau texte de cette phrase porte : « Que vous devez beaucoup au mareschal d'Ancre. » De plus, les points de suspension de l'édition sont remplacés par cette addition inédite : « Combien qu'il soit à désirer que le mal n'arrive jamais, si est-ce qu'il me semble quelquefois estre nécessaire à cause de la legereté des hommes qui n'est pas tousiours retenue par la douceur, & à cause de leur malice naturelle qui ne le peut estre sans violence. Or j'estime que ceux-là ont beaucoup de sujet de se louer de leur bonheur, qui n'ajant eu aucune part au mal, en retirent neantmoins tout le profit, & *jouissent* sans envie & sans peine du fruit de la mauvaise réputation des autres. C'est une obligation que vous ne pouvez nier que n'ayez au mar[al] d'Ancre. Car s'il y a quelque empeschement... » 2° Un peu plus loin (p. 645) la phrase des éditions, fort adoucie, qui porte (p. 125) : « Si on souffroit auiourd'uy que vous fissiez des comparaisons avec eux (les serviteurs du roi, morts à la peine) » est dans l'exemplaire manuscrit, plus complète et plus violente : « Si on souffre auiourd'huy qu'un noueau venu sorti de la lie du tiers estat & ennemy de la noblesse face des comparaisons avec eux... » 3° Au lieu de la phrase suivante de l'édition (p. 126) : « Il n'y a point de faute plus dangereuse que quand on se sert de la raison mesme pour faillir », on lit dans le manuscrit (p. 649) : « il n'y a point de presage plus asseuré de la prochaine ruine d'un estat, que quand auprés de la personne d'un bon prince on void un méchant homme qui a une reputation toute contraire ». 4° Enfin, au lieu du texte de l'édition qui précède immédiatement (p. 127) la finale que nous citons, et ainsi conçu : « Si nous auons oublié que nous sommes chrestiens ne nous souviendrons-nous point que nous sommes hommes, et si nous sommes en effet insensibles, etc. », on ne trouve plus, vu le signe *deleatur* que Balzac note en marge, que les mots : « Hélas, si nous sommes en effet insensibles iusques à la brutalité, ne donnerons-nous point à tout le moins quelque chose à l'apparence ? Contentez-vous, Monsieur, d'estre... » L'apostrophe *Monsieur*, ne se trouvait pas dans l'édition, et n'y a pas été maintenue.

sa Mere le voye[1], permettez qu'il ne luy refuse pas une faueur de laquelle il ne sçauroit empescher que *quelquefois* ses ennemys ne iouissent. Donnez, puisqu'il vous est possible, ce contentement à toute la France, appaisez de bonne heure les *plaintes publique* qui se vont elever contre vous, et relachant un peu de la *rigueur* de vos conseils, ajoutez le seul point qui reste[2] à la félicité de ce règne. Si vous pouvez, Monsieur procurer une chose si sainte & si agreable à Dieu & aux hommes, asseurez-vous [que] cette grande reputation que vous auez si fort hazardée par vostre imprudence reviendra avec plus d'esclat et de lustre qu'elle n'en eut iamais. Et nous ne croirons pas à nos propres yeux s'ils nous veulent temoigner quelque chose qui luy soit contraire, nous nous imaginerons que c'est un autre qui a voulu précéder les Ducs et Pairs, & qu'il n'y a point d'apparence qu'un homme à qui l'âge a deu acheuer ce que l'estude de la sagesse y auoit peut estre laissé d'imparfait, soit encores suiet à faire des fautes. Mais si au contraire, vous continuez d'abuser de la facilité de nostre bon Prince et de trauailler inutilement son esprit de defiances perpétuelles, si vous luy deguisez toutes choses, afin qu'il ne les puisse voir que telles que vous desirez, n'y reconnoistre le mal estant caché sous l'apparence de son contraire; ne vous persuadez pas que Dieu permette si longtems que la verité soit ignorée, ne croyez pas que les choses ne retournent bientost aux termes où la nature les a mises, & que le Roy mesme ayant decouuert vos mauuais deseins[3] pernicieux et desnaturez, ne soit fort aise d'etonner encore une fois les meschans par un second exemple de sa justice, et satisfaire aux plaintes de son peuple, en vous abandonnant à sa vengeance. Et lors, Monsieur, vous vous souuiendrez trop tard de la vanité des choses du monde. Vous considererez si vous en auez le loisir, que quand nous vous estimions heureux, vous étiez en un lieu dont il n'y a personne qui ne soit trompé, & que la fortune enuieuse de votre bien vous auoit tiré de la vie douce et paisible que vous auiez commencée aux Bernardins, de peur que vous n'y pussiez conseruer vostre vertu ou y euiter vostre ruine[4].

Cette série d'allusions à la première disgrâce de du Vair, et à la perte des sceaux, qui, en 1616[5], avait provoqué sa retraite

1. On se souvient que le duc d'Epernon, dans le manifeste de 1619 signalé plus haut, dû à la plume de Balzac, avait embrassé le parti de Marie de Médecis et favorisé sa fuite.

2. Le texte imprimé portait : le seul point qui *manque*... ce qui explique le sens de l'archaïsme *rester*.

3. Au lieu du texte : les méchans, l'édition porte : « Le roy mesme ayant descouvert les mauvais desseins de ses favorys, etc. Au lieu du *vous* qui suivra sans cesse, par apostrophe directe, on a *les*, comme dans cet autre passage : « en *les* abandonnant à sa vengeance ».

4. A la suite de la lettre, l'annotation manuscrite a ajouté ces dates 1617, 1620, 1618, 1620; les quatre premières sont barrées, la dernière seule maintenue.

5. Elu garde des sceaux le 16 mars 1616, du Vair n'avait gardé cette place que six mois, mais les sceaux lui furent rendus après la mort du maréchal d'Ancre. Voir *Histoire du cardinal de Richelieu*, par M. Gabriel Hanotaux, t. II, p. 109 et 120.

aux Bernardins de Paris, montre que le polémiste ne néglige aucun moyen d'être amer. Il n'a garde non plus de manquer de menacer le chancelier d'une de ces nombreuses « révolutions de palais » qui avaient signalé les débuts du règne de Louis XIII.

II

LA LETTRE CONTRE LE P. GARASSE (1623)

Quand le P. Garasse, dans sa *Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps* (1623) eut pris à partie avec Théophile, Balzac, qu'il avait eu jadis pour élève, celui-ci écrivit *à Hydaspe*, c'est-à-dire à son propre frère, une lettre qui occupait le numéro xiv des premières éditions[1]. Il feint d'y avoir été consulté par lui sur le livre du jésuite et d'en avoir subi la lecture.

Cette lettre violente de ton eut des fortunes diverses et parut avec des remaniements successifs. Écourtée et considérablement abrégée à partir de l'édition de 1627, par la suppression d'un bon nombre de passages, elle fut imprimée sous cette forme relativement adoucie dans l'édition posthume de 1665[2]. Recourir aux éditions originales est donc déjà la retrouver plus complète, mais là ne se bornent point les restitutions à opérer.

Outre les suppressions faites à la première édition, qui, de fait, y étant imprimées, n'étaient point perdues et ne constituent pas, à proprement parler, des passages inédits, il faut recueillir, dans les feuilles manuscrites autographes de Balzac annexées à l'édition de 1627, de longs suppléments qui ne paraissent avoir été imprimés nulle part. Plus d'une copie a dû en circuler cependant, comme le prouve une allusion à un des endroits supprimés que je signalerai, et qu'on rencontre dans l'*Apologie de Balzac*, imprimée en 1627. Il est trop long de reproduire en entier le texte de cette longue diatribe. Piqué au vif et blessé dans sa vanité d'auteur, Balzac s'y montre aussi dur que possible, mais les endroits qu'il avait dans la suite retirés de son premier texte, et ceux surtout qu'il ne livra jamais à l'impression et qui forment la partie inédite de cette *Lettre à Hydaspe*, montrent dans son vif le style de cet « épistolier », l'homme le plus poli de France qu'on connût alors.

1. Pages 131-147 de l'édition de 1623.
2. Tome I de l'édition in-folio de 1665, p. 134-138. Lettre xxv du livre IV.

Dans l'édition de 1627 qui contient les additions manuscrites de Balzac cette lettre, sans titre, est déjà la vingt-cinquième du livre IV et elle commence, après trois lignes de points de suspension, par les mots : « J'estime bien plus le silence des Chartreux que l'éloquence des gens faits de cette sorte et me semble que hors du service de l'Église et de la nécessité du commerce[1]... » Balzac y ajoute de sa main le titre : *A Hydaspe son frère contre la doctrine curieuse du P. Garasse, Jésuite*, et il corrige dans cette première phrase : « Que l'éloquence de cette sorte de gens & *il* me semble que hors du service de l'Église & la nécessité[2]... »

Omettons d'ailleurs ici nombre de corrections de style qui n'offrent guère que des vétilles[3]. Suppléons du moins les points de suspension du début et restituons la phrase par laquelle commençait originairement la lettre et que Balzac rétablit ainsi dans sa feuille d'additions manuscrites :

Je vous l'ay dit mille fois. Je me contente que le serein me face mal aus yeus, sans qu'il faille que iaille voir des laides et que ie lise des sottises. Et neantmoins pour m'obliger fort vous m'aves condamné à passer dix jours sur vostre gros volume dont je n'ai jamais pensé trouver la fin quoique ie la souhaitasse comme le port après la tempeste. A n'en point mentir i estime bien plus le silence des Chartreux que l'éloquence de cette sorte de gens, etc.

Transcrivons quelques phrases de la seconde page de la lettre pour rétablir, entre crochets, la partie omise dans l'édition de 1627, mais soigneusement notée par l'auteur pour être imprimée dans les suivantes et remplacer les lignes de points qui s'y étaient substituées. Ce sera une occasion d'adopter les corrections de détail admises par l'auteur et négligées dans l'édition posthume de ses œuvres.

Veritablement c'est une honte qu'il y ayt des loix contre ceux qui alterent la monnoye & qui falsifient les marchandises, & qu'on permette impunément de corrompre la Philosophie & l'Éloquence, & de violer des choses

1. Ces suppressions ont été maintenues dans l'édition définitive, pages 136 et suivantes, qui commence ainsi : A Hydaspe... I'estime bien plus, etc.

2. Ces additions se trouvent dans l'édition de 1626, que nous adoptons, sur des feuillets additionnels insérés entre les pages 332 et 333, et sur l'édition de 1628, en marge et en surcharge des pages 692 à 701 ; de part et d'autre de la main de Balzac.

3. Elles n'ont pas été observées dans l'édition de 1665, qui n'a pas tenu compte des corrections de l'auteur.

qui sont si saintes [1]. La peste de dernièrement estoit une petite maladie à comparaison de cette-cy qui prend tout le monde au bout des doigts, & certes si on n'y apporte bientost du remede, il se fera de nos auteurs une bibliothèque aussi grande que Paris, où il n'y aura pas un bon mot, ny une seule pensée raisonnable. Voila les fruits qui naissent de l'oisyveté mal reiglée, & le troisiesme fleau de la paix qui est venu affliger ce pauvre Royaume avecque les duels & la chicane. En effet il n'y a plus personne qui se contente d'avoir des défaux secrets & de pecher sans tesmoins, mais ils sont tous si amoureux de leurs sottises qu'ils les voudraient graver dans les marbres & sur le bronze, afin de ne s'en pouvoir jamais desdire, & d'en laisser une mémoire perpétuelle...

Quatre lignes entières de points de suspension, ou plus exactement d'étoiles, tenaient lieu ici du passage relatif directement à Garasse qui, supprimé, ne laissait subsister que les généralités qu'on vient de lire. C'est donc ici que reprend, à proprement parler, la partie inédite de la lettre, condamnée à l'oubli, puis sauvée à nouveau par la prévoyance de l'auteur. Copions soigneusement son autographe, que n'a pas retrouvé l'éditeur des œuvres complètes.

Or pour reuenir à celui dont vous me demandés particulièrement mon opinion et qui est le premier fondement de cette lettre il faut que ie vous aduoüie franchement qu'après la bière et les medecines je n'ai jamais rien trouvé de si mauuais que ses œuvres. Presque partout il manque de la logique naturelle et de la partie qui fait les hommes. En trois mots il en dit quatre qui ne sont pas bons [2] et comme il est tousiours absent du suiet qu'il traite, aussi d'ordinaire il parle en langue inconneue quoiqu'il ait dessein de parler françois. Outre cela la glace n'est point si froide que ses rencontres, et quand il veut faire le plaisant (ce qu'il veut faire quasi tousiours) il faudroit qu'il paiast des gens pour rire comme aux enteremens de Paris on trouve des pleureurs pour de l'argent.

1. Le texte corrigé ici par Balzac portait : « & de violer des choses dont le vulgaire ne se deuroit non plus approcher que du gouvernement des Estats, & des mystères de la religion ». C'est le texte conservé en 1665.

2. Ce passage dont nous avons ici la rédaction définitive, omis dans l'édition de 1665, avait une autre forme et des développements curieux ajoutés par Balzac, dans l'édition de 1626, page 137, où on lisait : « En trois mots il en dit quatre qui ne sont pas bons [il a des pensées assez sales pour desbaucher les jeunes gens, si elles n'étoient pas trop grossieres pour persuader qui que ce soit, mais ayant perdu son crédit dès la premiere ligne de son livre, contre l'intention qu'il avoit peut estre de faire du mal, il a gaigné cela sur la nature des choses du monde, qu'il a osté le plaisir au vice. Il est pourveu de toutes les qualitez qu'un coupable devroit desirer qui fussent en la personne de son accusateur, son éloquence n'est autre qu'une facilité de parler mal] & comme il est tousiours absent du subiect qu'il traite, aussi d'ordinaire il escrit en langue inconnuë, quoy qu'il ait dessein d'escire français. (Ed. de 1626) 1re édition il parle en langue inconnue... dessein de parler français... »

Il n'y a point de doute que la vérité ne fut beaucoup plus forte toute seule, et desarmée, qu'elle n'est avec l'assistance que ce pauvre homme luy veut donner et que ce ne soit abandonner la cause de Dieu que de la laisser soutenir à des mains si foibles et si mauuaises [1].

... C'estoit, dis-ie, le Cardinal du Perron, qui pouuoit faire voir à Epicure mesmes quelque chose au delà de cette vie, & rendre capable son âme de chair des plus grands secrets de la religion chrestienne. Encore qu'il eut l'esprit aussi haut que celuy des Conquerans & des Monarques, toutesfois en ce qui est de la religion, il l'auoit aussi humble que celuy des vieilles et des enfans; et auec ces deux differentes qualitez combien de fois l'a-t'on veu imposer silence à toute la philosophie & parler des choses divines avec autant de lumière & de certitude que s'il eust desj-ia esté devant Dieu, & qu'il eust veu la vérité toute nue, de laquelle nous n'auons icy bas que des sentimens confus et une connoissance imperfaicte [2].

[Pour ne vous deguiser point ce qui en est, sans les ouvrages de cet homme diuin que i estime autant que les victoires du feu Roy Son Maitre & sur lesquels ie voudrois laisser les yeus quand il faut que i'en laisse la lecture, j'eusse eu bien de la peine à me tirer du liure que vous m'auues enuoié. Le mal passe si aisement jusques à moi quand ie m'en aproche que ie ne scaurois regarder un pauure sans prendre la galle et mon imagination est si delicate qu'elle reçoit de la douleur de tous les obiets qui ne sont pas beaus, neantmoins grace à Dieu et au contrepoison que ie prenoi d'heure à autre ie me suis à la fin sauué de la conspiration que vous auies faite contre moi et la vie m'est demeurée de reste après avoir esté entre les mains d'un fol plus longtemps que ie n'eusse desiré. Mais à ce que ie voi, il ne laisse pas d'estre estimé au lieu ou vous estes et de trouuer asses de gens qui le suiuent pour estre chef d'un mauvais parti. A cela ie ne vous scaurois rien respondre si ce n'est qu'entre ci et les monts pyrences les bons esprits] s'esloignent quelquefois du sens commun eomme d'une chose trop populaire & prennent souvent les fausses vertus, & ce qui ne ressemble pas mesme au bien pour les choses veritables & parfaictes : Mais quand ie considere qu'il n'y a point eu de bestes qui n'ayent esté autresfois adorées, ny de maladie du corps ou de l'esprit, à qui l'antiquité n'ait basty des temples, ie ne m'estonne point qu'on face estat de quelques vns qui ne le meritent pas, & que les hommes donnent de la reputation à des sots, puisqu'ils ont fait des vœux et bruslé de l'encens à des Crocodiles, & à des Singes [3].

[Tout ce qui me fasche en ceci c'est qu'il faille que vous et moi aions quelque sorte d'obligation a l'autheur de vostre liure et que iaie receu du dernier de tous les hommes les commencemens de mes estudes et la pre-

1. Le texte de 1665 porte «... toute seule et désarmée qu'elle n'est avec l'assistance que ces pauvres gens luy veulent donner. Et presupposé qu'ils soient entrez dans le bon party sans aucun dessein de trahison, c'est tousiours abandonner la cause, etc... » Balzac reprend celui de sa première édition.

2. A la page 455 de l'édition de 1627, suivie en 1665 (p. 135), la phrase qui se termine par les mots : « une connaissance imparfaicte » et après les points de suspension qui remplacent le passage omis, commence ainsi : « En ce pays-là les bons esprits s'esloignent.., » Le seul passage entre crochet est inédit ou mieux rétabli par Balzac.

3. Ici s'arrête la lettre dans l'édition de 1665, qui a repris, sans aucune des additions précédentes ni des corrections autographes de l'auteur, le texte imprimé de 1627.

mière teinture des lettres. Mais quant à moi je proteste devant tout le monde que pour cela ie ne suis point coulpable des sottises qu'il fera ni de celles qu'il a faites, et qu'aiant eu beaucoup de peine à purifier mon esprit des ordures du college et à me deffaire d'une mauvaise science, ie ne pretens pas que des choses que ie n'ay plus ~~me~~ puissent jamais estre reprochees. Quoi qu'il en soit ie ne laisseroi pas d'estre chaste quoique ma nourice fust morte de la verole et il se peut bien faire qu'un mauvais masson ait mis quelque piere à la structure du Louure et au palais de la reine-mère, etc. (*sic*).]

Ce dernier passage, depuis : « Tout ce qui me fâche... » se rencontrait déjà dans l'édition de 1623, pages 131-137. Supprimé par Balzac, puis repris dans ses notes manuscrites, il a la forme définitive arrêtée par lui sur l'édition de 1627. Il y faut joindre néanmoins le long développement que nous fournissent les notes autographes de l'édition de 1626, inscrites sur une double feuille additionnelle.

Toutesfois on me mande d'vne infinité d'endroits qu'il publie partout ou il se treuve que je luy ay plus d'obligation qu'il s'il estoit mon pere, ma mere & tous mes parens, & qu'il veut que la tyrannie de Despantere soit une chose infinie, & que les pedans ayent droit de vie & de mort sur tous ceux qui sçavent lire : Mais le plaisir est qu'en suite de cela il m'accuse de luy avoir desrobé une partie de son Latin, & de m'estre mis en reputation par ses escrits : & quoy qu'il vaudroit mieux avoir esté impuissant, que d'estre pere d'un monstre, il ne laisse pas de se dire autheur du mal que ie pensois avoir fait tout seul. Pleust à Dieu, Hydapse, qu'il voulut prendre sur soy toutes les autres fautes de mon enfance, & qu'il pût faire penitence de mes vieux pechez. Je luy donne de bon cœur mes sottises de ce temps la sans en excepter pas une, pour les adjouter à ses mauvais livres & à son ignorance curieuse : Et si j'avois esté si malheureux que de faire vn inceste ou un assassinat, je ne serois point fasché qu'il se trouvast quelque charitable fou qui en désirast recevoir la peine. Je croy pourtant que difficilement vous pourriez vous imaginer qu'ayant à estre larron je voulusse aller desrober les meubles de l'hopital & me faire riche de la misere des pauvres [1]. Et à la

1. La marge porte ici *Apol.*, 64. On lit en effet dans l'*Apologie* | *povr Monsieur* | *de Balzac* (A Paris, chez Claude Morlot, ruë des Aman | diers à l'enseigne du Soleil, | M.DC.XXVII. | Avec Privilege du Roy. In-4° de 330 p. suivi de la Conformité de l'Éloquence de Monsieur de Balzac, etc... 52 p.), Z 4017). « Par tout ailleurs le Moine est tres-ennuyeux, & donne la migraine à ceux qui le lisent, mais il commence a devenir plaisant, & il faut que i'aduouë qu'il me fait rire quand il allegue Theophile pour un des autheurs de M. de B. qui ne respond autre chose à cette belle obiection si ce n'est qn'ayant à estre larron, il ne voudrait pas dérober les meubles de l'Hopital, pour se faire riche de la misere des pauvres ». (P. 64.) Aussi cette partie supprimée de la lettre à Garasse avait couru avant 1627. Le privilège de l'*Apologie* est du 26 mars 1627. L'in-quarto ne porte aucun achevé d'imprimé. L'édition in-12 (même date, même éditeur) ayant appartenu aux Augustins déchaussés

verité ce seroit un dessein fort esloigné de l'ambition d'Alexandre le Grand, & du courage de celuy qui a creu qu'il falloit s'abstenir des choses communes, & qu'a moins que d'usurper un Royaume, il n'estoit pas permis de violer la justice. Moy, qui ay peu prendre a pleines mains les diamans et les perles, sans crainte d'estre veu ny soupçonné, & a qui tout le thresor de Venize n'a pas semblé digne d'un de mes souhaits, pourrois-je avoir eu une si lasche tentation que celle que me reproche le Rabelais reformé ? & seroit-il vraysemblable qu'un esprit qui n'est pas infertile & dont les inventions sont estimées, se fust prevalu du travail de ce Docteur, qui obligera bientost le monde de croire qu'outre son quatriesme vœu, il en a fait encore un cinquiesme de n'escrire iamais rien qui vaille ? J'en parle, Hydaspe, sans nulle sorte d'émotion ; & un iuge qui seroit tout à faict gaignée pour luy, ne sçaurait le traicter avec moins de rigueur, ny l'espargner dauantage que je fais. Aussi ne devant pas estre plus severe que les loix qui punissent les crimes, & non pas les maladies, j'aurois tort de m'aigrir contre un homme dont les fautes ne sont plus volontaires : sont pauvre esprit que le Latin gasta, & que le Grec acheva de perdre, ne sera jamais gueri par des remedes humains; il faudroit le refaire pour le corriger, & sa folie est si haute qu'il y a apparence que c'est un chef d'œuvre de la puissance de Dieu qu'il a reservé sur le declin du monde pour opposer à la sagesse de Salomon, & à la gloire du premier âge [1]. Au reste si on me fait tousjours les mesmes obiections, & si on me dit que ie suis obligé d'honorer tous les membres de ce corps, dont la teste est aujourd'huy dans le ciel, ou elle reçoit nos vœux & nos prieres, il faut qu'on me die premierement comme quoy celuy de qui je parle ne se peut parer d'une robe qu'il a toute salie de ses ordures, & auec quelle raison il pretend d'estre quelque chose au grand Sainct Ignace, de la pieté duquel il est autant esloigné que les Juifs d'Avignon ont degeneré du Pere de tous les fideles. Enfin Hydaspe, pour ce qui me touche plus particulierement, qu'il face trofée jusqu'a la fin du monde du temps que j'ay perdu à son eschole, je suis tout prest de luy avoüer la verité : & sans me loüer de la bonté de ma memoire, il me souvient fort bien bien de toutes les cheutes que j'ay faictes estaut petit garçon, & des autres malheurs qui sont arrivez à mon enfance; mais quoy qu'il en soit, prenant les choses encore de plus haut je ne laisserois pas d'estre chaste bien que ma nourrice fust morte de la verolle, & il se peut faire qu'un mauvais maçon ait mis quelque pierre a la structure du Louure, & au Palais de la Reyne Mere.

Balzac, dans une lettre qui figure dans ses *Œuvres complètes*, livre IV, lettre III[2], sous le titre *Au R. P. Garasse, théologien de la Compagnie de Jésus*, avait désavoué son *factum*.

Arrestons-nous donc dans nos premiers mouvemens, y disait-il, car c'est desjà trop d'avoir commencé : n'appelons point courage la dureté de nostre

et ayant ce manuscrit de la main du P. Léonard, *Ex libris* Aug. *disc. Paris.* (In-12 de 391 pages et 64 par la conformité) porte *ad Calcem*, p. 64. *Achevé d'imprimer le huictiesme Auril mil six cens vingt-sept.* Voir la citation, *ibid.*, p. 86, Z 19898.

1. Est-ce une allusion à l'*Imago primi sæculi?*

2. Page 105.

cœur et si vous m'avez prévenu en l'ouverture de la paix que nous traitons, ne vous repentez pas de m'avoir osté par là tout l'honneur qu'il y avoit à y acquérir.

En même temps qu'il rend hommage aux premières ouvertures faites par son ancien professeur, Balzac affirme, chose plus difficile à croire, qu'il n'a éprouvé aucun dépit réel et que son irritation était de commande :

Mon dessein ne fut jamais, écrit-il, de vous faire une véritable guerre ; je n'ay point senti l'émotion que j'ay tesmoignée, et toute ma cholère estoit artificielle, lors que quelques-unes de mes parolles ne vous estoient point avantageuses. Si bien que je consens librement que ce qui a esté escrit à Hydaspe passe pour un jeu de mon esprit et non pas pour une preuve de ma créance, et qu'on pense que j'ai voulu faire voir que je pouvois estre plus fort que la vérité si je ne voulois pas estre pour elle...

L'ami de l'hyperbole emploie donc volontiers les litotes pour pallier ses torts et réduit à quelques paroles *point avantageuses* ses violences de langage. Du moins les condamne-t-il, mais sans consentir à les laisser perdre, puisque, dans l'édition préparée d'où nous avons extrait ces pages omises à l'insu et contre le désir de leur auteur par l'éditeur de ses œuvres complètes, il avait pris soin de rétablir son ancien texte.

Ce *Balzac inédit* appartient par conséquent à l'histoire et peut servir à mieux faire connaître à la fois l'homme et l'écrivain.

EUGÈNE GRISELLE.

L'ŒUVRE ÉRUDITE DES BÉNÉDICTINS

DE SAINT-MAUR

A PROPOS DU DEUXIÈME CENTENAIRE DE MABILLON

La Congrégation de Saint-Maur est fille de la réforme bénédictine de Saint-Vanne, instituée, en Lorraine, par Didier de la Cour. Elle est purement française et date du 2 novembre 1618, jour où elle reçut ses lettres patentes de Louis XIII. Installée d'abord aux Blancs-Manteaux, où se tint son premier, chapitre général, elle prenait possession de Saint-Germain-des-Prés, en 1631. L'essor de rénovation fut rapide et il n'est presque aucune de ces grandes abbayes dont les noms sont si connus dans nos diverses provinces, qui n'ait ouvert de bon gré ses portes à l'observance nouvelle. Qu'il suffise de nommer Saint-Denys, Corbie, Jumièges, Saint-Wandrille, Saint-Ouen, le Mont-Saint-Michel, Saint-Étienne de Caen, Marmoutiers, la Trinité de Vendôme, Saint-Serge et Saint-Aubin d'Angers, Saint-Germain d'Auxerre, Saint-Bénigne de Dijon, Saint-Maixent du Poitou, Saint-Jean d'Angély, la Daurade, la Grasse, Saint-Tibéry, Montmajour, Saint-André de Villeneuve. En 1645, plus de quatre-vingt et, en 1690, cent soixante-dix-huit monastères s'étaient convertis à la réforme française. En 1766, au moment où fonctionnait la commission royale des Réguliers, Saint-Maur comptait cent-quatre-vingt-onze maisons et mille neuf cents religieux.

Saint-Germain devenait le chef-lieu de la congrégation, la résidence du supérieur général et le rendez-vous de toutes les célébrités de cet ordre renommé dans la piété et dans les lettres. C'est à Saint-Germain qu'a vécu Mabillon, le plus illustre fils de Saint-Maur ; c'est là qu'il fut enterré, près de tant d'autres de ses confrères, en un lieu marqué seulement, selon l'usage, par une petite pierre carrée, sans épitaphe, sans nom, mais avec cette simple date, *27 décembre 1907*. Le

pape, en apprenant la mort de ce grand homme, avait versé des larmes et « fait écrire qu'on lui ferait plaisir de mettre le corps [de Mabillon] en un lieu de distinction avec une inscription qui le marquât[1] ». On ne crut pas alors que la règle permît de faire ce plaisir au pape. Ce n'est que plus tard, lors de la mort de Montfaucon, probablement, qu'une plaque de marbre portant une brève et banale inscription fut placée sur la tombe de Mabillon. Pendant la Révolution, les restes de ces deux religieux avaient été transportés au Musée des Monuments français[2]; on les restitua à leur sépulture primitive, en 1819, en même temps que les cendres de Descartes.

On était attiré à Saint-Germain par une vocation particulière, le besoin du cloître pour louer Dieu, sanctifier sa vie, et la consacrer au labeur intellectuel pour le service de la religion, de l'Église et de la patrie. En cette vénérable abbaye dont les murs sont vieux déjà de mille ans, au temps de Mabillon, il y a des veilles que l'on passe à chanter au chœur, et d'autres à déchiffrer, sous la lampe, les manuscrits de la bibliothèque et des archives. Cette vocation est une vocation bénédictine, mais surtout, disons-le, une vocation mauriste. Le bénédictin a, de tout temps, aimé l'étude et pratiqué le *scriptorium*; mais le relâchement s'était introduit jusque dans ces nobles occupations. Le Mauriste est d'abord un réformé dans l'ordre spirituel — le *Nécrologe* de Saint-Germain est un répertoire très édifiant de vertus monastiques ; — mais, dans la vie quotidienne de ce moine, la culture des sciences prend une place exceptionnellement importante. Tous les champs de l'érudition sacrée, de la science ecclésiastique, ont été parcourus, mesurés, défrichés, ensemencés par l'école mauriste, avec un entrain extraordinaire et soutenu. Pendant plus de cent cinquante ans, cette congrégation n'a cessé de fournir à la science des générations d'hommes habiles et travailleurs. Sa fécondité ne s'est pas arrêtée de produire.

1. Voir la notice de Mabillon, composée par Ruinart pour le *Nécrologe de Saint-Germain-des-Prés*. M. l'abbé Vanel a publié ce *Nécrologe* en l'accompagnant d'annotations très copieuses et très intéressantes, mais qui concernent surtout la vie intérieure de ces religieux. Paris, 1896. In-4.

2. Sur l'emplacement de l'ancien couvent des Petits-Augustins, actuellement de l'École des beaux-arts.

Aucune compagnie religieuse, aucun groupement de savants ne l'a égalée et ne peut même se vanter de l'avoir suivie qu'à une assez longue distance. Les Jésuites avaient une vocation plus large, où l'éducation et l'apostolat absorbaient leurs meilleurs hommes. Ce sont eux pourtant qui les ont approchés de plus près et qui, sur le terrain de l'érudition, histoire, conciles, hagiographie, — je ne parle ici que de la France, — ont pu quelquefois aspirer à rivaliser avec les bénédictins de Saint-Maur. L'Oratoire, les Dominicains, Port-Royal ont produit, au même temps, des hommes et des œuvres de haut mérite. Ceux qu'on nomme « les bénédictins laïques » ont été individuellement de dignes émules des grands Mauristes, mais cela n'empêche que ces derniers n'aient été aisément hors de pair.

Cette remarquable efflorescence, à quoi tient-elle ? Est-ce le fait de la règle nouvelle? Ne serait-ce pas plutôt l'influence de quelques hommes exceptionnels qui, dès la première génération, ont marqué l'œuvre de leur puissante empreinte, instillé leur esprit à la congrégation naissante, mis dans cette voie, la voie du savoir, la jeunesse qui se présentait aux portes de l'antique abbaye pour y servir Dieu sous l'habit monacal ?

A Saint-Maur, on maintint d'abord les observances telles que les pratiquaient les réformés de Saint-Vanne et de Saint-Hydulphe. Ce n'est qu'un peu plus tard, qu'on ajouta, mais avec prudence, à la règle primitive, à celle de Saint-Benoît. En 1645, émana du chapitre général une *Regula S. P. Benedicti cum declarationibus Congregationis Sancti Mauri*. L'un des remaniements les plus graves est relatif au travail intellectuel, que l'on substitua au travail des mains. La règle de saint Benoît a un chapitre 48, *De opere manuum quotidiano*. Pour le saint patriarche, le travail manuel avait un avantage, celui d'écarter l'oisiveté si nuisible aux âmes. Aussi lui assignait-il un nombre d'heures déterminées. D'autres moments étaient réservés à la lecture sacrée. Pendant le temps destiné à celle-ci, un ou deux des anciens parcouraient le monastère afin d'y surprendre les frères qui flânaient ou qui se livraient à des lectures frivoles. Pour ces moines paresseux, il y avait des pénitences et une sanction qui était un travail corporel. Saint Benoît n'en a pas dit davantage sur les travaux de l'esprit, mais la règle,

dans son imprécision, ne manquait pas de largeur. Avec le temps s'établit la distinction entre les lettrés et les illettrés, les moines de chœur, et les convers qu'on appelait *lais* ou *barbus*. Les *antiquarii* ou copistes, en transcrivant les écrits du passé, ceux des classiques comme ceux des Pères, acclimatèrent dans les cloîtres le goût des choses de l'esprit.

Ces traditions avaient du prix pour la nouvelle branche de l'Ordre bénédictin ; mais on voulait faire mieux encore. La règle mauriste entoura d'une sollicitude inusitée jusque-là la formation scientifique des jeunes moines ; elle destina d'office à l'étude un certain nombre de religieux choisis. C'était un courant plus fort, car il était mieux tracé, vers les choses de l'intelligence. Mais il y avait, à Saint-Germain-des-Prés, un moine dont l'impulsion savante fut peut-être plus décisive encore que les dispositions de la règle. On l'a justement appelé le « restaurateur des lettres dans l'Ordre de Saint-Benoît[1] ».

Dom Luc d'Achery, l'un des premiers ouvriers de Saint-Maur, en fut aussi l'un des plus studieux et des plus intelligents. Nul mieux que lui n'a désigné l'orientation qu'il fallait à sa congrégation. Toujours malade, — ce qui ne l'empêcha pas, d'ailleurs, de parvenir à l'âge de soixante-seize ans, — il n'en ralentissait ni la régularité, ni l'ardeur de son travail. On ne lui doit pas seulement une édition de *Lanfranc* et une autre de *Guibert de Nogent*; son œuvre, c'est le *Spicilège*, dont les treize volumes furent publiés de 1655 à 1677, vaste recueil de glanes, où tant de chroniques et d'annales, de lettres, de chartes et de diplômes, de poèmes et de canons conciliaires trouvèrent un cadre commode. Il n'eut d'abord que des ressources exiguës et se voyait réduit à supplier son supérieur de lui « moyenner quelque petite somme des monastères de sa province, quand ce ne seroit que de 20 sols chacun[2] ». Le

1. Dom Tassin, *Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*, p. 105 Cet ouvrage date de 1770; il est d'un vrai mérite, malgré sa couleur janséniste. Avant Tassin, il avait paru, en 1726, une *Bibliotèque historique et critique des Auteurs de la Congrégation de Saint-Maur*, par Dom Filipe le Cerf de la Viéville,

2. Billet autographe de d'Achery, tiré du Résidu de Saint-Germain, 1206, fol. 21 et cité par Léopold Delisle, *Catalogue des Actes de Philippe-Auguste*. Introd., p. XXXVII.

supérieur général, dom Grégoire Tarisse, était un esprit ouvert; d'Achery vit affluer autour de lui les ressources en hommes, une foule de jeunes religieux dont on retrouve parfois les noms en marge des pièces qu'ils communiquaient au maître. Ces jeunes gens étaient à bonne école et la plupart d'entre eux se sont signalés, dans la suite, par leurs travaux personnels : Ménard, Le Michel, Huynes, Chantelou, Le Sueur, Viole, Cotron, Pommeraye, Bonnefons, Mars, Guillemot, du Laura. C'est d'Achery qui distingua le mérite de Jean Mabillon et le fit venir à Paris, en 1664; lui, qui rendit le même service à Martène. De ses disciples, quelques-uns, comme il arrive, dépassèrent le maître, sans oublier jamais cependant ce qu'ils lui devaient. C'est cette seconde génération qui jeta sur Saint-Maur le plus vif éclat et qui, en pratiquant son esprit et ses méthodes, accrédita décidément sa renommée.

Mabillon, lui aussi, travailla d'abord au *Spicilège*. A Reims, à Corbie, à Saint-Denys, qui sont ses étapes vers Paris, le jeune moine avait montré du goût pour l'érudition et de la critique. On commençait de mettre à exécution le programme des éditions patristiques, dont il sera parlé plus loin. Mabillon y trouva la matière de son premier travail savant, les *Œuvres de saint Bernard*, qui parurent trois ans après son entrée à Saint-Germain-des-Prés. (2 in-fol., 1667.) Avec son maître, dont il était déjà l'égal et, en tout cas, le plus précieux collaborateur, il avait mis sur le métier cette admirable collection de textes historiques qui s'appelle les *Acta Sanctorum ordinis Sancti Benedicti*. Il eut très tôt à supporter seul le poids de ce grand ouvrage qui lui prit plus de trente ans de sa vie. (9 in-fol. 1668-1701). Soucieux de ne rien perdre de ses découvertes — « ne rejetez rien, écrivait-il, quand ce ne serait qu'une épigramme ou qu'un distique », — il préparait, au jour le jour, son *Spicilège*, ses *Vetera Analecta* (4 in-8, 1675-1685). En 1681, au milieu de ces absorbants travaux, il faisait paraître l'ouvrage qui a consacré sa gloire, la *Diplomatique*. On connaît les circonstances qui firent naître ce magistral traité. Le savant bollandiste Papebroch, qui pourtant ne partageait en rien les audaces inconsidérées de Hardouin, son confrère, ou du P. Germon, avait émis des doutes qu'il croyait

fondés sur l'authenticité des plus anciennes chartes bénédictines, celles de Saint-Denys. Ce fut un grand émoi. Mabillon ne voulut pas se borner à plaider un cas particulier. Son expérience, son sens critique, complétés de recherches nouvelles, le mettaient en état de formuler, dans un vaste ouvrage, *De Re Diplomatica*, les lois d'une science encore imprécise, la science du discernement des titres authentiques et des supposés, du vrai et du faux en matière de documents anciens. Le retentissement fut considérable, et atteignit les savants, à quelque pays qu'ils appartinssent. L'adversaire du bénédictin se déclara vaincu; il le lui écrivit avec une sincérité et une modestie qui sont l'un des plus beaux éloges qu'on puisse faire du célèbre Bollandiste :

> Je vous avoue que je n'ai plus d'autre satisfaction d'avoir écrit sur cette matière que celle de vous avoir donné l'occasion de composer un ouvrage aussi accompli... Ne faites pas difficulté, toutes les fois que vous en aurez occasion, de dire publiquement que je suis complètement de votre avis... Aimez-moi, je vous prie; je ne suis pas un savant, mais je désire m'instruire [1].

La *Liturgie gallicane* date de 1685. Quelques années plus tard, surgissait la fameuse querelle des *Études monastiques*, où Mabillon plaida pour la partie du bon sens contre l'austère abbé de la Trappe et prouva, pour employer l'heureux mot de l'évêque d'Avranches, que « l'ignorance n'est pas une qualité nécessaire à un bon religieux ».

Les dernières années du savant moine furent presque entièrement consacrées aux *Annales de l'Ordre de Saint-Benoît*, dont il publia les quatre premiers in-folio.

Mabillon avait, par son exemple et ses vertus, démontré la thèse qu'il avait fait triompher contre l'abbé de Rancé. Un jour, il fut, à Versailles, présenté à Louis XIV par l'archevêque de Reims et l'évêque de Meaux. « Sire, dit Le Tellier, j'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté le plus savant homme de votre royaume. » Et Bossuet, de son côté : « Monsieur l'archevêque de Reims devrait ajouter : et le plus humble. »

On ne peut séparer de Mabillon son disciple et ami très

1. Ruinart, *Vie de Mabillon*, p. 85.

cher, dom Michel Germain, l'infatigable compagnon de ses veilles et de ses voyages, nature exubérante et joviale à côté de l'humeur tranquille et pondérée du maître. Ensemble ils accomplirent, en 1683, l'*Iter germanicum*, mission officielle confiée à Mabillon par Colbert; puis, en 1685 et 1686, l'*Iter italicum*, d'où les deux érudits rapportèrent une moisson précieuse de manuscrits et de livres rares. Épuisé de travaux, Michel Germain mourut prématurément, enlevé par une pleurésie. Mabillon était, lui-même, malade ; il se fit porter près du lit de son ami mourant, afin de l'embrasser une dernière fois.

Un autre ami tendrement aimé fut Thierri Ruinart. Mabillon, qui cherchait un aide et un successeur, l'avait distingué. Il lui apprit le grec, l'initia à la critique, lui ouvrit la voie des grandes études. Ruinart fut bientôt à même d'écrire les *Acta Sincera*, et c'est lui qui succéda à ce maître si regretté, si pleuré, dans l'entreprise des *Annales de saint Benoît*.

Une autre illustration de la science mauriste dans cette première génération, c'est dom Claude Estiennot de la Serre, *Stephanotius noster*, comme aimait à l'appeler Mabillon. Intelligence vive, travailleur constant et expéditif, Estiennot, qui n'a pas publié une ligne, est un de ceux qui ont le plus contribué à documenter la science de ses confrères. Envoyé en mission littéraire dans le Midi, il y explore les archives et les bibliothèques, d'où il tire une énorme masse de pièces relatives aux antiquités bénédictines. Il séjourne à Bourges, Poitiers, Angoulême, Saintes, Limoges, Le Puy, Périgueux, Sarlat, Clermont, Saint-Flour, Lyon, Belley, dans le Languedoc, le Comtat, la Gascogne. Ces voyages d'érudition d'Estiennot représentent neuf ans de travail et ont produit une trentaine d'in-folio écrits de sa main. En même temps, il compilait seize in-folio de fragments historiques sur l'Aquitaine. Il lui arrivait de ne manger qu'à sept heures du soir, afin de faire plus longues ses journées de travail.

Immorior studiis et amore senesco sciendi

écrivait-il, un jour. Devenu procureur général à Rome de sa congrégation, il pénétrait dans les archives les plus secrètes.

Les *Acta*, le *Gallia*, l'*Histoire du Languedoc*, le *Recueil des Historiens de France* lui sont infiniment redevables.

Enfin on ne peut pas ne pas donner une place à part à des savants tels que Martène et Durand, ces intrépides pèlerins de la science, qui ont recueilli dans toutes nos provinces la matière de leurs vastes collections, la *Veterum Scriptorum Collectio Nova* (1700, in-4), le *Thesaurus novus Anecdotorum* (1717, 5 in-fol.), et surtout l'*Amplissima* (1724-1733, 9 in-fol.). On ne peut davantage omettre le nom de ce fils du seigneur de Roquetaillade, Bernard de Montfaucon, qui, de cadet de Roussillon se fit moine de Saint-Maur et devint l'helléniste et l'hébraïsant que l'on sait.

***

L'un des plus beaux titres littéraires des religieux de Saint-Germain-des-Prés, c'est leur collection des Pères de l'Église. Ils s'en sont justement fait gloire et leurs meilleurs érudits ont tenu presque tous à figurer dans la liste de ces savantes éditions. Les manuscrits persévéramment copiés par la main des moines d'autrefois et accumulés, depuis des siècles, dans les monastères bénédictins, furent alors rassemblés de partout pour être critiquement comparés et collationnés. C'est de là que sortaient ces textes *castigati denuo ad MSS codices Gallicanos, Vaticanos, Anglicanos, Germanicos, Belgicos*, etc., dont on se sert encore aujourd'hui, que Migne a réédités, ou qui ne sont que lentement revisés par nos contemporains, non pas avec une autre méthode que celle des Mauristes, mais seulement avec des ressources plus amples. D'obscurs, mais d'intelligents et dévoués chercheurs mettaient leur activité au service du savant moine dont le nom figure au frontispice de l'œuvre. Celui-ci, désigné par ses capacités, préparé par les supérieurs à cette tâche, conduisait l'édition et la publiait sous sa propre responsabilité ; mais il reconnaissait toujours avec bonne foi le mérite de ses collaborateurs et, sans souci de sa gloire, leur en marquait devant le public sa gratitude. La mort, qui parfois frappait dans leur pleine force ces infatigables travailleurs, n'interrompait pas pour cela l'entreprise ; celle-ci était continuée par un confrère, héritier du même zèle et du même savoir.

Parmi les éditions des Grecs, la première en date est l'*Épître de Barnabé*, dont une vieille traduction latine, découverte par dom Hugues Ménard dans un manuscrit de l'abbaye de Corbie et préparée par lui pour l'impression, fut publiée par d'Achery. En 1698, parurent les trois in-folio du *Saint Athanase* de Montfaucon,auquel deux Mauristes avaient prêté leur collaboration, Jacques Lopin et Antoine Pouget, ce dernier, l'homme de son siècle le plus versé dans la connaissance des langues anciennes. Quelque dix ans plus tôt, ces trois savants hommes avaient publié à frais communs leurs *Analecta Graeca*. Le *Saint Irénée* de l'austère Massuet avait coûté six années de labeur. L'œuvre du bénédictin est restée jusqu'à nos jours et même depuis l'édition de Harvey, la base de tous les travaux critiques sur ce texte. Presque coup sur coup, Bernard de Montfaucon donnait les *Hexaples d'Origène* et les *Œuvres de saint Jean Chrysostome*, dont les treize in-folio s'espacèrent sur un laps de vingt années. A cette monumentale édition, qui rivalisait avec celle du jésuite Fronton du Duc, plusieurs savants avaient collaboré ; — on dit même que Montfaucon, en ce qui touche la critique textuelle, ne fit guère que prêter à de moins célèbres confrères l'autorité de son nom. Plus de trois cents manuscrits grecs furent collationnés et utilisés, et c'est un modeste religieux, le trésorier de Saint-Denys, dom Faverolles, qui supporta la charge de cet immense labeur. Montfaucon n'avait donné d'Origène que les *Hexaples* ; la première édition complète de cet écrivain sortit de Saint-Germain-des-Prés entre 1733 et 1759 ; on la doit aux soins de Charles et de Vincent de la Rue. Dom Touttée, qui eut une célébrité de janséniste impénitent et d'appelant notoire, mérite le renom d'helléniste. En 1715, il publiait un projet d'édition de *Saint Cyrille de Jérusalem*, — les Mauristes affectionnaient ce moyen de prendre date et de saisir l'opinion de l'opportunité d'un ouvrage. — Touttée se mit à l'œuvre et, cinq ans plus tard, par les soins de Prudent Maran, car Touttée venait de mourir, les œuvres de l'auteur des *Catéchèses* prenaient leur place dans la Bibliothèque patristique de Saint-Maur. Ce même Prudent Maran, qui a mis la dernière main à tant d'œuvres bénédictines et qu'on pourrait regarder comme l'exécuteur testamentaire des suprêmes

volontés de tant de savants, achevait, quelques années plus tard, le *Saint Basile* de dom Garnier, l'une des meilleures éditions dues à Saint-Maur. En 1742, pour son propre compte, dom Maran publiait *Justin le Philosophe* et les autres apologistes contemporains, *Tatien*, *Athénagore*, *Théophile d'Antioche*... Le *Grégoire de Nazianze* eut la malchance de voir se liguer contre lui les événements et les hommes. Commencée par Jacques du Frische et annoncée par dom Louvard dans la *République des lettres* de 1704, puis, à deux reprises, dans les *Mémoires de Trévoux* (1705, 1708), l'édition passa de mains en mains. Le fameux appelant qu'était dom Louvard eut bientôt d'autres soucis que ceux du grec ; ses polémiques, ses emprisonnements ne lui laissèrent pas le loisir de pousser très loin cette savante entreprise. Dom Maran lui-même ne put l'achever. Elle ne le fut qu'en 1778, par dom Charles Clémencet, des Blancs-Manteaux. C'est trop dire : Clémencet ne publia qu'un volume et, sur ces entrefaites, la Révolution ferma Saint-Germain-des-Prés[1].

Les mêmes méthodes, la même ardeur furent apportées à la publication des Pères de l'Église latine.

Le premier ouvrage qui soit sorti des mains de Mabillon, jeune moine appelé depuis deux ou trois ans à Saint-Germain-des-Prés par Luc d'Achery, ce fut son édition de *Saint Bernard* (1667). L'œuvre n'était point d'un novice ; elle mit du premier coup hors de page le jeune érudit et le classa d'emblée parmi les savants du siècle. Le *Saint Ambroise* de Jacques du Frische et de Nicolas Le Nourry parut de 1680 à 1690 en deux in-folio. Ballerini qui, de nos jours, a réédité les œuvres du saint docteur, a su si peu ajouter à ses devanciers qu'on a pu dire de lui[2] qu'il avait tout appris du Bénédictin. Erasme, Miraeus, Lipsius avaient, au cours du seizième

1. Une bonne fortune m'a fait tomber entre les mains un exemplaire de la *Bibliothèque historique et critique* de dom Le Cerf, enrichi de notes marginales très curieuses par un moine apostat de Saint-Maur, Mathurin Veyssière de la Croze (je dois cette identification au P. Joseph Brucker). En regard de ces mots du texte : « Après la mort du P. du Frische, D. François Louvart entreprit de continuer le Saint Grégoire de Nazianze. », Veyssière a écrit : « Cela n'est pas vrai. Ce fut moi. M. V. L. C. » (Édition de la Haye, 1726, p. 137.)

2. Ihm, *Studia Ambrosiana*, p. 13.

siècle, donné des textes complets de *Saint Hilaire de Poitiers*; mais dom Coustant, l'un des érudits les plus pénétrants de l'école mauriste, fit faire un pas immense à la critique textuelle de ce Père. L'irascible et bilieux Jean Martianay avait choisi son homme, *saint Jérôme*, dont il publia les divers écrits en cinq volumes in-folio, aidé de dom Pouget. Dans le même temps, un autre bénédictin « l'un des plus beaux esprits de la Congrégation[1] », Guillaume Roussel, donnait des *Lettres* de saint Jérôme une traduction renommée. Denys de Sainte-Marthe, le futur auteur du *Gallia Christiana*, secondé par Guillaume Bessin et Barthélemy de la Croix, faisait paraître, en 1705, les *Œuvres de saint Grégoire le Grand*. Le *Saint Cyprien* inachevé de Baluze trouva un continuateur dans dom Maran. Mommsen a, récemment, édité, et d'une manière définitive, une partie des ouvrages de *Cassiodore*; mais jusqu'à lui l'édition la meilleure est restée celle de Jean Garet, en tête de laquelle dom Le Nourry avait placé une savante préface. C'est ce même Le Nourry qui, publiant, trente ans après Baluze, le *De Mortibus persecutorum*, enlevait à Lactance la paternité de cet extraordinaire et rude factum et posait une question si chaudement discutée depuis cette époque.

Quelques autres entreprises bénédictines n'ont jamais vu le jour, par exemple, le *Tertullien* auquel Malinghen et Duret donnèrent leurs soins. Mais, parmi ces grands travaux de littérature patristique, celui qui est resté le plus célèbre, à cause des longues et violentes polémiques qu'il a suscitées, c'est l'édition bénédictine de *Saint Augustin*[2].

Le premier volume en parut chez Muguet en 1679; le onzième en 1700. Elle porte, et très justement, le nom de Thomas Blampin, mais elle est l'œuvre par excellence de Saint-Maur et peut-être le type le plus fidèle de l'infatigable collaboration qui fut la grande force de cette congrégation

1. Dom Tassin, p. 398.

2. Dom Claude Guénié a laissé des mémoires manuscrits sur cette affaire. Dom Thuillier a imprimé une *Histoire de la nouvelle édition de saint Augustin donnée par les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur*, 1736, in-4. On trouvera dans l'*Histoire littéraire* de dom Tassin (p. 301 *sqq.*) un *Précis des contestations* excitées par le *Saint Augustin* des Mauristes. Le chanoine Didio avait commencé une *Histoire* de cette édition; elle fut reprise et continuée par le P. Ingold (Paris, 1903. In-8).

si intelligente et si travailleuse. Mais, il faut l'ajouter, elle a, de son temps, été regardée comme le véhicule des opinions jansénistes dont était infectée, personne aujourd'hui ne le met plus en doute, la Congrégation de Saint-Maur et plus particulièrement peut-être l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. L'histoire de cette édition fameuse est l'histoire même des virulentes querelles entre Mauristes et Jésuites. Après l'exil ordonné par le roi du P. Delfau et du P. Guérard, c'est dom Blampin, un ancien élève des Jésuites, qui fut mis à la tête de l'entreprise. Sous ses ordres, travaillèrent Pierre Coustant, Hugues Vaillant, Jacques du Frische, Claude Guénié, Nicolas Goyzot. Mabillon écrivit, en une nuit, l'épître dédicatoire à Louis XIV. Il a placé en tête du dernier volume une préface qui lui causa maintes tribulations, des reprises et des corrections successives imposées au savant bénédictin, par les Jésuites, pensera-t-on, mieux que cela, par Bossuet.

On ne saurait clore la liste des éditions des Pères de l'Église sans mentionner l'*Apparatus ad Bibliothecam Maximam Patrum*. Sous ce titre, dom Le Nourry a composé une vaste histoire littéraire des écrits patristiques.

Enfin, à côté des œuvres de l'antiquité chrétienne, les Mauristes créèrent une bibliothèque des écrivains ecclésiastiques du moyen âge. J'ai déjà cité le *Saint Bernard* de Mabillon ; d'Achery a publié les œuvres de *Lanfranc* ainsi que celles de *Guibert de Nogent* ; le trop fameux P. Gerberon, un *Saint Anselme* très apprécié, avec la *Chronique d'Eadmer* ; Antoine Beaugendre, les œuvres d'*Hildebert de Tours* et celles de *Marbode de Rennes*. Beaugendre était un brave homme qui ne donnait pas dans les nouveautés jansénistes ; il crut faire œuvre méritoire en relevant dans les ouvrages qu'il publiait quelques passages opposés aux maximes de ses confrères. Dom Tassin en prend occasion pour lui décocher quelques malices, ainsi qu'aux révérends Pères : « Cette généralité de grâces suffisantes plut beaucoup aux Jésuites auteurs des *Mémoires de Trévoux*. C'est pourquoi ils ont tant loué la personne et le travail de l'éditeur[1]. »

1. Tassin, *Hist. litt.*, p. 271.

*
* *

L'école de Saint-Maur est une école de critique, mais, avant tout, de critique historique.

L'histoire a été la province préférée de ces moines savants. Se sont-ils souvenus du mot si souvent redit de Mélanchthon : *Historia praecipue opus est in Ecclesia ?* du moins, la plus grande partie de leurs travaux eurent pour objet l'histoire, et celle-ci servant à éclairer le passé de l'Église dans ses doctrines, ses institutions, ses rites. Les réformés, dont Mélanchthon se constituait le porte-parole, prônaient l'histoire avec des vues apologétiques à leur façon ; celles-ci consistaient à opposer l'Église de Rome à l'Église du Christ, celle des temps apostoliques à celle de Léon X. Les Bénédictins n'avaient point et ne pouvaient avoir de thèse préconçue ; ils exposaient les faits et les laissaient parler selon les temps et les lieux.

Au premier rang par le sujet comme par le mérite, on placera le chef-d'œuvre de Thierri Ruinart, les *Acta primorum martyrum sincera et selecta*, œuvre de la plus solide et de la plus judicieuse érudition, que les moines de Solesmes, en 1856, ont malheureusement défigurée en la grossissant de *spuries* et de légendes[1].

Émules des Bollandistes, dom Ménard, d'Achery, Martène ont découvert, mis au jour ou analysé nombre de martyrologes, parmi lesquels il suffit de mentionner le hiéronymien, le vieux martyrologe gallican, ceux de Gellone, d'Auxerre et de Corbie. Hugues Ménard, avait, en 1642, donné le *Sacramentaire grégorien* ; Mabillon, en 1685, dédiait à Le Tellier sa *Liturgie gallicane* et stimulait à entreprendre de semblables travaux dom Martène, à qui l'on doit le célèbre *De antiquis Ecclesiae Ritibus* (4 in-4° 1700-1706), qui fonda l'étude historique de la liturgie.

Pierre Coustant avait reçu la charge de compiler une *Collection de Lettres des Papes*. Il y apporta, parmi d'autres la-

1. *Les Actes des martyrs*, traduits et publiés par les Bénédictins de la Congrégation de France. In-8, t. I, p. xxv.

beurs, une activité et un discernement dont l'éloge n'est plus à faire. En 1721, le premier volume parut et ce fut, malheureusement, le seul. En mourant, dom Coustant en laissait un deuxième et un troisième, presque en état d'être mis sous presse. Mais le continuateur de Coustant, Simon Mopinot, « l'un des plus beaux génies de la Congrégation[1] », mourut lui-même trop jeune. D'ailleurs, exact jusqu'au scrupule pour tout ce qui devait paraître au grand jour, Mopinot ne produisait rien dont il ne fît quatre ou cinq copies et si raturées qu'il était seul à les pouvoir déchiffrer. Il eût voulu limer un in-folio comme une pièce de deux pages.

Les Jésuites de Paris semblaient alors, de par leurs travaux et peut-être aussi grâce à la faveur royale, en possession du monopole des collections conciliaires. Sirmond, Labbe, Cossart, de la Lande, Hardouin s'étaient diversement illustrés dans ces vastes compilations. Saint-Maur ne mit dans son programme que la revision des *Conciles des Gaules*. Quelques monographies, par exemple, les *Conciles de Normandie* de dom Bellaise et de dom Bessin, préparaient cette entreprise nouvelle ; dom Labat, toutefois, n'eut le temps de faire paraître (1789) que le premier volume de cette collection qui devait en comprendre huit.

Enfin, dans le domaine de l'*Histoire ecclésiastique*, les Mauristes ont consacré à la France l'un de leurs plus beaux ouvrages, le *Gallia Christiana*. L'homme qui entreprit cette œuvre, la dirigea pendant quinze ans de sa vie et lui imprima l'impulsion qui devait, durant trois quarts de siècle, assurer la continuation de ce noble labeur, mériterait pour cela seul d'être célèbre. Denys de Sainte-Marthe, « par le nom qu'il porte, encore plus par la science qui est héréditaire dans sa famille[2] », était prédestiné à pareille tâche. Il présenta à l'assemblée du clergé de France un projet de refonte du premier *Gallia* que, cinquante ans plus tôt, deux membres de sa famille, Louis et Scévole, historiographes du roi, avaient préparé et qui fut imprimé par les fils de Scévole (1656, 4 in-4)[3].

1. Tassin, p. 440.
2. Extrait du *Procès-verbal de l'assemblée du clergé de France de 1710*.
3. De Longuemare, *Une famille d'auteurs aux XVIe-XVIIIe siècles. Les Sainte-Marthe*. Paris, 1902. In-8.

L'assemblée du clergé présidée, en 1710, par le cardinal de Noailles, approuva les plans du bénédictin, subventionna l'entreprise, et Denys de Sainte-Marthe se mit à l'œuvre. Cinq ans plus tard, le premier tome sortait des presses du roi ; les volumes se succédaient périodiquement ; il en avait paru trois, quand Sainte-Marthe fut enlevé par la mort, en 1725 ; il s'était proposé d'en publier sept autres. L'œuvre fut cependant continuée sans interruption, sous la signature anonyme et collective des moines de la Congrégation de Saint-Maur.

Magna negotia magnis adjutoribus egent, a écrit un ancien. Sainte-Marthe le comprit et, comme il était Général de sa Congrégation, il eut quelques facilités de trouver des aides. Le travail, en effet, dépassait les forces d'un homme et d'un homme surtout qui avait déjà parcouru une bonne partie de sa carrière ; qui avait écrit une *Vie de Cassiodore*, une *Vie de saint Grégoire* ; pris part aux controverses augustiniennes ainsi qu'à la célèbre dispute entre Saint-Maur et la Trappe au sujet des *Études monastiques* ; composé à ce sujet « quatre lettres pleines de sel et de feu[1] » ; s'était fait des adversaires dans sa congrégation et hors de sa congrégation, une Mme de Guise, par exemple, une duchesse d'Alençon, fille spirituelle de Rancé, un évêque et non des moins notables, l'Aigle de Meaux. Septuagénaire, Denys de Sainte-Marthe n'avait, disait-on, rien perdu de son esprit ni de sa force. Cependant, sans parler de ce que pareille tâche avait de vaste, elle requérait, par son objet même, des compétences locales, puisqu'il s'agissait de dresser, pour chaque province ecclésiastique, pour chaque siège épiscopal, pour chaque abbaye d'hommes ou de femmes, une histoire documentaire.

On trouvait dans les collections, dans les *Spicilèges* et les *Analectes* des d'Achery, des Mabillon, des Martène nombre de pièces précieuses ; mais on ne pouvait, évidemment, se contenter de cette documentation restreinte. Le Général fit accomplir recherches sur recherches dans les archives des églises et des monastères, dans les Parlements et les Chambres des Comptes. Il est tels érudits bénédictins qui parcoururent nos provinces et même les pays voisins, en quête de documents,

1. Tassin, p. 447.

les Estiennot, les du Laura, les Martène, les Durand. Ceux qui travaillaient sous les yeux du maître sont nombreux et presque tous, érudits de mérite : Hodin, Boyer, de la Croix, Thiroux, Duclou, Brice, Henry, Duplessis, Taschereau. Savants du dedans et savants du dehors prenaient un vif intérêt à la réussite du *Gallia* et se faisaient bénévolement les collaborateurs de Saint-Maur. Ainsi, le général de l'Oratoire, François de la Tour; le bibliothécaire de l'Oratoire du faubourg Saint-Honoré, Jacques Lelong; l'abbé de Louvois, du Fourny et d'Hérouval, tous deux auditeurs à la Chambre des Comptes, de Clérambaud et d'Hosier, généalogistes et historiographes du roi; ainsi, deux morts, dont les papiers furent communiqués à Sainte-Marthe, Peiresc et surtout Étienne Baluze. Baluze venait de mourir (1718). Ses notes étaient infiniment précieuses ; mais le bonhomme ne les montrait pas volontiers de son vivant; *his gazis tanto labore partis incubabat paulo tenacior noster senex*[1]. Lui mort, ses riches papiers furent déposés à la bibliothèque du roi, et, sur l'ordre du Régent, laissés à la disposition de Sainte-Marthe.

Quelques années avant la Révolution, le *Gallia* comptait treize in-folio. L'Académie des inscriptions et belles-lettres hérita de l'œuvre des Bénédictins, mais non de leur zèle ; elle a péniblement ajouté à la collection trois volumes en un siècle, et encore ce complément est-il l'œuvre d'un particulier, Bernard Hauréau, et non pas d'une Compagnie.

* * *

L'histoire de nos provinces est peut-être celle où la Congrégation de Saint-Maur dépensa, quoique obscurément, le plus d'activité. Le branle fut donné à ces études, vers la fin du dix-septième siècle et, dès lors, nombre de vies bénédictines se sont adonnées, dépensées, consacrées, d'après un programme systématique, à cet utile labeur. De leurs veilles, il est sorti quelques beaux ouvrages monumentaux, que tout le monde connaît, car ils sont classiques en la matière. Mais la plupart de ces passionnés et fervents chercheurs n'eurent

1. *Admonitio*, en tête du tome II.

pas le bonheur d'achever leurs vastes travaux d'approche et durent renoncer à la gloire de jeter dans le public des ouvrages qui auraient consacré leur mérite. Ils nous ont, du moins, laissé leurs manuscrits et ceux-ci forment des collections qui ne sont peut-être pas moins utiles que les livres de leurs confrères. Tous les érudits les ont compulsés et en ont tiré, bien souvent, le meilleur de leurs productions. Ces immenses collections furent versées dans nos dépôts publics. Rien qu'à la Bibliothèque Nationale on compte plus de huit cents volumes de cette provenance.

Le projet d'une histoire de *Bretagne* fut conçu, vers 1687, par dom Audren de Kerdrel, qui avec ardeur et méthode fit explorer les archives de la province et même de l'Anjou, de la Touraine et du Poitou. Les hommes qui ont attaché leurs noms à cette œuvre sont dom Briant, esprit très perspicace, dom Le Gallois et surtout dom Lobineau, à qui l'on doit la rédaction de cette remarquable histoire, qui parut en 1707, en deux volumes in-folio — c'est toujours, on le sait, par in-folio que les Mauristes procèdent. — Voici comment les *Mémoires de Trévoux* appréciaient l'auteur de cet ouvrage :

On ne peut lui refuser la gloire que mérite un critique juste et délicat, qui fidèle à ne pas aller plus loin que ses preuves, n'impose jamais au lecteur par des airs de confiance et par des décisions présomptueuses ; qui préfère une sage incertitude à des conjectures hardies ; qui propose avec netteté les raisons de se déterminer, mais qui ne cache pas les raisons de douter. On ne lui refusera pas non plus la gloire d'avoir le style net, ferme et coulant, sans affectation et sans rudesse.

Les notes documentaires de cette histoire contenues dans vingt-trois volumes, douze liasses et deux grands portefeuilles renfermant quarante-trois cuivres gravés, avaient été mises à Rennes sous scellés par ordre du Parlement de Bretagne, afin d'en empêcher le transfert à Saint-Germain-des-Prés. Malgré ces précautions, tous ces manuscrits arrivaient, dix ans plus tard, aux Blancs-Manteaux, pour y servir à la réfection, par dom Morice, de l'œuvre de Lobineau. La Bibliothèque Nationale les possède depuis 1796.

La *Normandie* s'était donnée, dans la personne de dom Jacques Le Noir, le plus opiniâtre, le plus infatigable des historiographes. Pendant plus de trente ans, Le Noir se rendait

chaque jour de Saint-Germain-des-Prés à la Chambre des Comptes où l'on avait transféré les papiers de l'ancienne Chambre des Comptes de Normandie. Il y analysa ou transcrivit plus de cent mille titres relatifs à l'histoire de sa province. Prié de prendre rang dans le comité de savants établi près de la Chancellerie, l'érudit bénédictin déclina cet honneur dans l'intérêt de la tâche qu'il s'était imposée. Voici dans quels termes il le faisait, en date du 25 janvier 1780 :

J'ai toujours espéré que sans aucun secours je pourrois venir à bout de mon entreprise. Je l'espère même encore, et tout ce que je demande, c'est qu'on ne me détourne pas un seul instant de mon travail. Si Dieu me donne encore une quinzaine d'années et de la santé, je le conduirai seul à sa perfection. Mais il faut pour cela que je continue, comme j'ai fait jusqu'à présent, à me séquestrer totalement de la société et à ne pas me donner une seule après-midi pour aller me reposer à la campagne. Il faut que je continue de travailler pendant toute l'année, au moins neuf heures par jour à la Chambre des Comptes, sans y manquer, et que, de retour à la maison, quoique épuisé de travail et incapable de rien faire qui demande quelque application, j'emploie le peu de temps qui me reste à faire, sous tous les rapports possibles, les tables d'une collection déjà parvenue à soixante volumes grand in-4 de plus de quatre cents pages chacun, tous écrits de ma main et d'une écriture très fine.

Ces richesses sont aujourd'hui dispersées dans la collection Moreau ; le reste en appartient à la famille de Mathan.

Les travaux de Baussonnet, de Taillandier, de Rousseau sur la *Champagne* sont représentés par plus de cent cinquante volumes manuscrits à la Bibliothèque Nationale ; ceux de dom Housseau et de ses prédécesseurs, relatifs à la *Touraine*, au *Maine*, à l'*Anjou*, par une quarantaine seulement. Toute une lignée de moines *picards*, parmi lesquels, il faut nommer Mongé, Caffiaux, Varoqueaux, Bugniatre et surtout Nicolas Grenier, se sont attachés à l'histoire de leur province. Les deux cent soixante-trois volumes manuscrits qu'ils ont laissés et que possède également la Bibliothèque Nationale, témoignent assez avantageusement en faveur de leur activité. Sur le *Berri* et le *Limousin* des collections précieuses, maintenant dispersées, avaient été réunies par dom Verninac, dom Turpin, dom Col. La bibliothèque de *Poitiers* a acquis de dom Mazet, en 1817, les papiers de Fonteneau, à savoir trente volumes

de chartes et une soixantaine contenant des mémoires divers.

L'Histoire générale et particulière de Bourgogne parut en quatre in-folio sous la signature de dom Plancher. La collection préalablement formée par cet érudit, par dom Villevieille et quelques autres moines, à l'aide de matériaux tirés de la Chambre des Comptes de Dijon ou de la bibliothèque du président Bouhier, est à la Nationale et remplit près de quatre-vingts volumes.

La *Guyenne* a été l'objet des travaux de dom Devienne d'Agneaux et de dom Carrière. Mais le chef-d'œuvre de l'érudition bénédictine en ce genre, c'est l'*Histoire du Languedoc*, de dom Vaissete et de dom de Vic. Les recherches préparatoires à cette œuvre remplissent deux cents volumes écrits de la main de dom Bourotte, de dom Soulaire, de dom Malherbe et surtout de dom Vaissete. L'ouvrage avait été demandé aux Bénédictins par les États assemblés à Narbonne, sous la présidence de M. l'archevêque Charles Legoux de la Berchère; le premier volume était prêt en 1730, le cinquième en 1745.

A tant d'ouvrages de la meilleure érudition dont ces moines, amis de leur pays, ont doté l'histoire religieuse et civile de la France, on en pourrait ajouter beaucoup d'autres qui concernent nos villes et nos abbayes. Il en est d'imprimés ; mais le plus grand nombre est resté en manuscrits, et sert aujourd'hui de point de départ à tous les curieux d'histoire locale. Jacques Bouillart a donné, en 1724, l'*Histoire de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés*, le tout justifié par titres authentiques. Avant lui, Ruinart avait écrit, en tête de son *Grégoire de Tours*, un chapitre important sur le même objet. Michel Félibien d'Avaux est l'auteur de l'*Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denys en France* (1706). Celle-ci fut si appréciée que le prévôt des marchands et les échevins de la capitale obtinrent des supérieurs que Félibien fût placé à Saint-Germain-des-Prés pour y travailler commodément à une *Histoire de Paris*, qui parut en 1725. On a de dom Pommeraye une *Histoire de Saint-Ouen-de-Rouen*. Martène a laissé une ample monographie de *Marmoutier*; Placide Porcheron a composé celle de *Saint-Lucien-de-Beauvais* ; Jean Huynes,

celles du *Mont-Saint-Michel* et de *Saint-Florent-de-Saumur*; Estiennot celle de *Chezal-Benoît*; Claude Chantelou celles de *Montmajour* et de *Villeneuve-les-Avignon*. *Saint-Remi-de-Reims*, *Saint-Germain-d'Auxerre*, *Sainte-Colombe-de-Sens* et *Saint-Pierre-le-Vif* ont eu leurs historiographes, de même que la *Daurade* de Toulouse, la *Trinité* de Vendôme, *Fleury*, *Saint-Maixent*, *Saint-Pierre-de-Brantôme* et vingt autres abbayes ou prieurés. Michel Germain, le disciple, puis l'ami et le collaborateur de Mabillon, après avoir publié l'*Histoire de l'abbaye royale de Notre-Dame-de-Soissons*, avait résolu de composer un *Monasticon Gallicanum* qui eût été un fort utile complément au *Gallia* et aux *Annales de l'Ordre de Saint-Benoît*. Il y travailla vingt ans de sa vie; rien ne lui tenait plus à cœur et toute entrave à ce projet tant caressé lui était insupportable. L'ouvrage était attendu; Germain possédait déjà le *privilège* du roi; il n'implorait plus qu'un peu de tranquillité pour y mettre la dernière main, *fugitivae pacis reducem vultum* [1], quand il mourut en 1694. Il laissait son œuvre en trois in-folio avec une vaste collection de planches représentant les monastères de l'Ordre [2].

Ces travaux étaient inspirés aux moines de Saint-Maur par l'amour qu'ils vouaient à leur famille religieuse. A un autre égard, ils étaient dans la tradition bénédictine, la tradition d'un Ordre dont les origines et l'histoire entière sont si intimement unies à l'histoire de l'Église et à celle même de notre pays. Ces vues avaient été celles de d'Achery et de Mabillon, du jour qu'ils décidèrent l'élaboration d'un véritable *Corpus* de leurs vies de saints, de leurs chroniques et de tout ce qui concernait, en général, la vie intime aussi bien qu'extérieure de l'Ordre bénédictin. Ce sont deux œuvres capitales, non seulement dans l'histoire ecclésiastique et monastique, mais dans l'histoire civile, que les *Acta sanctorum Ordinis sancti Benedicti* (9 in-folio, 1668-1701) et les *Annales Ordinis*

1. Lettre de dom Germain à Gattola, archiviste du Mont-Cassin, en date des Kalendes de septembre 1692; insérée dans la *Correspondance inédite de Mabillon et de Montfaucon avec l'Italie*. Valery, t. II, p. 344.

2. L. Courajod, le *Monasticon gallicanum, Études iconographiques*.... 1869, fol. Les planches de la collection de dom Germain ont été publiées par M. Peigné-Delacourt, *Monasticon gallicanum*, précédées d'une préface de Léopold Delisle. Paris, 1877. 2 in-4.

sancti Benedicti (6 in-folio 1703-1739). Presque toute l'histoire médiévale est renfermée dans ces in-folios, dont le plan et l'exécution portent la marque si nette de Mabillon et des quelques disciples qu'il avait directement formés. Ces volumes sont une mine inépuisable pour l'historien, et les préfaces en sont des trésors d'érudition. « Les préfaces seules, lit-on dans le *Journal de Trévoux*, assureraient à l'auteur une gloire immortelle. Les mœurs et les usages de ces siècles ténébreux y sont recherchés avec soin et cent questions importantes discutées avec une critique exacte et savante [1]. »

C'est à ces moines encore que revient l'honneur du *Recueil des historiens des Gaules et de la France*. Ébauché jadis par Pithou, puis par du Chesne, ce projet fut repris par Colbert; mais, pour divers motifs, ni Mabillon, ni Baluze, ni du Cange, ni Montfaucon n'osèrent en tenter l'exécution. Sous d'Aguesseau, Denys de Sainte-Marthe fit agréer le ministère des Mauristes, et l'œuvre fut confiée à dom Bouquet. Ce nom est resté l'un des plus célèbres dans l'érudition. Dom Bouquet, de 1737 à 1752, fit paraître les huit premiers volumes de cette collection monumentale que continuèrent Haudiquier, Housseau, Poirier, Jacques Précieux, Clément, et, en dernier lieu, Brial. Ce dernier, devenu après la Révolution membre de l'Institut, fit adopter par cette Compagnie la succession des Bénédictins.

Après l'histoire politique, l'*Histoire littéraire de la France*, dont le plan fut conçu et exécuté par dom Rivet. Il a composé les neuf premiers volumes de cet ouvrage qui, continué par ses confrères, puis par l'Institut, en compte aujourd'hui trente-trois.

* * *

On s'est ici borné à donner un aperçu de l'activité scientifique des bénédictins de Saint-Maur; il faut ajouter que la bibliothèque de la Congrégation renfermerait beaucoup d'autres ouvrages relatifs aux bonnes lettres et plus encore à la piété;

1. Cité par de Broglie, *Mabillon et la Société de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, t. I, p. 50. On trouvera dans dom Tassin, art. *Mabillon*, un résumé utile de ces préfaces, lesquelles ont été rééditées à part, en 1732.

mais nous ne nous sommes pas proposé d'en dresser le catalogue.

Cette admirable congrégation de Saint-Maur a dû la meilleure part de ses succès à l'intelligence de ses membres, à leur amour du labeur, mais aussi à la féconde association de tous les talents, dirigée par l'esprit de religieuse obéissance. Il était des travaux que ses savants entreprenaient librement et d'enthousiasme; il en était d'autres que de plus humbles talents accomplissaient sous l'empire de la règle. Ce concours a donné les résultats que l'on sait. Heureux si tant de mérites les eussent sauvés de la ruine !

Le moine qui, en 1792, traçait la dernière notice du *Nécrologe de Saint-Germain-des-Prés*, dom Poirier, faisant l'éloge de son savant confrère, dom Le Noir, a fermé le livre funèbre sur ces mélancoliques réflexions :

Dom Le Noir est le dernier religieux de la congrégation de Saint-Maur, enterré à Saint-Germain-des-Prés lorsqu'il subsistait encore une ombre de communauté. Au mois de mai suivant, cette communauté a été entièrement dissoute, les uns ayant pris parti de vivre hors du cloître, et les autres s'étant retirés dans l'abbaye de Saint-Denys que le département avait assignée pour ceux qui voudraient vivre en communauté. Ainsi a fini la société religieuse établie par le roi Childebert, fils de Clovis, et par saint Germain, évêque de Paris. Après avoir subsisté sans interruption l'espace de mille deux cent cinquante années. *Rien de stable sous le soleil.*

Il y a du découragement, de l'accablement même, dans ce mot par lequel le moine a voulu clore cette noble histoire. Le lecteur aujourd'hui ne le prononce pas sans tristesse, en songeant que c'en est si vite fini des plus saintes et des plus utiles institutions. Ce qui console un peu, c'est de savoir que la gratitude pour deux siècles de services si éminents rendus à l'Église et à notre patrie n'a pas entièrement disparu. Un érudit de nos jours s'est fait l'écho de cette reconnaissance dans ces lignes qu'il nous plaît de citer :

Sur cette grande ruine de la religion et de la monarchie, tout le monde rend maintenant justice aux hommes pieux et savants qu'elle rappelle; leur mémoire sera sans doute en perpétuelle estime, ainsi que leurs ouvrages ; et désormais personne ne leur disputera ce titre de citoyens utiles, dont ils se sont montrés à la fois si dignes et si jaloux[1].

Jules DOIZÉ.

1. Guérard, préface du *Polyptyque* d'Irminon.

MOTU PROPRIO « PRAESTANTIA » DE S. S. PIE X

18 NOVEMBRE 1907

Commission biblique : *Institution, nature. — Constitution, manière de procéder. — Autorité propre de ses décrets. — Censures.*

I

Institution. — Nature

Depuis longtemps, la question des études bibliques préoccupait le Saint-Siège. Léon XIII, par l'encyclique *Providentissimus* du 18 novembre 1893, avait déjà tracé les lois selon lesquelles les interprètes, les savants catholiques devaient étudier et résoudre ces problèmes difficiles. Mais, s'il appartient aux exégètes catholiques d'expliquer et de défendre les saints Livres, il convenait, cependant, à cause de tant d'erreurs répandues, de les aider et de les diriger; l'interprétation authentique de la sainte Écriture ressortit, en effet, à l'Église, au Souverain Pontife. Aussi Léon XIII, par le bref *Vigilantiae*, du 27 septembre 1902, institua-t-il une *Commission biblique*. Elle devait être son auxiliaire dans l'application pratique de l'encyclique *Providentissimus*; son rôle serait de promouvoir les études bibliques et de les protéger contre l'erreur et la témérité. Néanmoins, le pape ne créait pas une nouvelle *congrégation*, mais une simple *commission*. Au point de vue juridique, c'était sans doute un organe officiel du Saint-Siège, mais d'un rang inférieur aux congrégations, donc aussi d'autorité inférieure, quoique déjà considérable[1]. Ses décisions avaient assurément une *force spéciale*, une haute valeur morale et scientifique; elles constituaient, pour tous les catholiques, une *direction doctrinale autorisée*, ou, comme s'exprime la Commission biblique elle-même, *une norme directive officielle*.

S. S. Pie X, par son *Motu proprio « Praestantia »*, du 18 no-

1. Cf. *Nouvelle Revue théol.*, mai 1907, p. 243. Article de M. Castillon, *Sur une décision de la Commission biblique.*

vembre 1907, vient d'élever l'autorité des *décisions doctrinales* de la *Commission biblique*, de l'égaler à celle des décrets des congrégations romaines, et, par conséquent, de leur donner une force vraiment *préceptive*, strictement *obligatoire*.

L'occasion et les raisons de cet acte, l'histoire, le rôle, la manière de procéder de la *Commission biblique*, l'*autorité propre* de ses décisions doctrinales, tel est l'objet de la première partie de la lettre pontificale.

Voici le passage concernant l'*autorité des décisions de la Commission biblique* :

« Nous le déclarons et prescrivons expressément, tous sans exception sont tenus en conscience de se soumettre aux décisions du Conseil pontifical se rapportant à la doctrine, soit à celles qui ont été portées jusqu'ici, soit à celles qui seront rendues à l'avenir, comme ils seraient tenus de se soumettre aux décrets pontificalement approuvés des Sacrées Congrégations; ceux qui, par leurs paroles ou leurs écrits, s'élèveraient contre ces décisions, ne sauraient éviter la note de désobéissance et de témérité, ni, à cause de cela, être exempts de faute grave... »

II

Constitution. — Manière de procéder

Comme le déclare le décret pontifical, la Commission biblique « est formée d'un certain nombre de cardinaux, illustres par leur doctrine et leur prudence ». Ils sont choisis par le Souverain Pontife. Un d'entre eux, désigné par le pape, est président de la Commission. Les cardinaux seuls constituent la Commission biblique proprement dite; *seuls*, ils sont *juges* de toutes les questions d'Écriture sainte, soumises à leur examen.

A la Commission, sont adjoints des *consulteurs*, nommés par le pape, « et choisis parmi les savants dans la science théologique des Livres saints, hommes différents de nationalité et dissemblables par leurs méthodes et leurs opinions en fait d'études exégétiques ». Mesure très sage. « Le pape juge utile et conforme aux besoins des études et du temps, de donner, dans la Commission, accès aux opinions les plus diverses; pour qu'elles y soient, en toute liberté, proposées, développées et discutées. » (*Motu proprio*). — Les consulteurs doivent ainsi donner leur avis

sur les différentes questions soumises à la Commission. Ils ont simplement voix *consultative*. Ils rédigent des rapports (*vota*), qui sont communiqués aux cardinaux, membres de la Commission, ou, dans des séances spéciales, ils sont appelés à discuter librement certains points et à présenter leurs observations motivées.

Les questions ainsi préparées, éclaircies par ces études ou discussions libres, sont ensuite décidées, tranchées par les cardinaux réunis en séance plénière. « Ces conclusions ou jugements de la Commission doivent être soumises au Souverain Pontife, pour être publiées après avoir reçu son approbation. » L'approbation est ordinairement donnée dans la *forme commune*.

III

Autorité propre des décrets de la Commission biblique

En vertu du *Motu proprio* « *Praestantia* », la Commission biblique a donc vraiment autorité pour porter des décisions sur les différentes questions afférentes aux choses bibliques, soit sur les doctrines elles-mêmes, soit sur les faits relatifs aux doctrines. Au point de vue juridique, ces décisions ont exactement la même valeur que les décrets des Sacrées Congrégations approuvés par le pape [1] : « Tous, sans exception, sont tenus, par devoir de conscience, de se soumettre aux décisions du Conseil pontifical des études bibliques se rapportant à la doctrine. Et il s'agit d'une obligation grave. »

En conséquence, « ceux qui, par leurs paroles ou leurs écrits, s'élèveraient contre ces décisions, ne sauraient éviter la note de *désobéissance* et de *témérité*, ni, en conséquence, être exempts de *faute grave*; et cela, indépendamment du scandale qu'ils donneraient et des autres péchés dont ils pourraient avoir à répondre devant Dieu, à raison des autres erreurs et témérités, dont s'accompagnent le plus souvent des résistances de cette espèce ». (*Motu proprio*.)

Avant le *Motu proprio*, quelques décisions avaient été émises par la Commission biblique. « Nous Nous sommes aperçus, écrit

1. Nous avons spécialement étudié cette question dans notre livre sur la *Valeur des décisions doctrinales et disciplinaires du Saint-Siège*. Paris, Beauchesne, 1907. Nous nous permettons d'y renvoyer le lecteur.

le Souverain Pontife, que bon nombre d'hommes, trop enclins aux opinions et aux méthodes entachées d'un esprit pernicieusement novateur, et entraînés outre mesure par le souci d'une fausse liberté..., n'ont pas accepté et n'acceptent pas, avec l'obéissance requise en pareil cas, les sentences de cette nature, encore quelles aient reçu l'approbation pontificale.

« C'est pourquoi Nous voyons qu'il faut *déclarer* et *prescrire*, comme Nous le déclarons et prescrivons expressément, *que tous sans exception sont tenus en conscience de se soumettre aux décisions du Conseil pontifical des affaires bibliques, se rapportant à la doctrine, soit à celles qui ont été portées jusqu'ici, soit à celles qui seront rendues à l'avenir*, comme ils seraient tenus de se soumettre aux décrets pontificalement approuvés des Sacrées Congrégations. » (*Motu proprio.*)

En vertu de cette dispositon, toutes les décisions de la Commission biblique, se rapportant à la doctrine, *aussi bien celles qui avaient été rendues avant le Motu proprio*, *que celles qui seront portées à l'âvenir*, ont une force vraiment préceptive, sont strictement et universellement obligatoires; c'est pour tous les fidèles sans exception un devoir grave de conscience de se soumettre à de semblables décisions.

IV

Dans la seconde partie du *Motu proprio*, Pie X approuve à nouveau le décret *Lamentabili*, et confirme l'encyclique *Pascendi*, en ajoutant la peine de l'excommunieation contre les contradicteurs.

« En outre, dit le pontife, pour réprimer les prétentions toujours plus audacieuses de beaucoup de modernistes qui, par des sophismes et des artifices de toute nature, s'efforcent d'enlever leur force et leur efficacité, non seulement au décret *Lamentabili* rendu sur Notre ordre le 4 juillet de l'année courante par la Sacrée Inquisition Romaine et Universelle, mais encore à Notre Lettre encyclique *Pascendi*, donnée le 8 septembre de cette même année : de *Notre autorité apostolique, Nous réitérons et confirmons tant ce décret de la Sacrée Congrégation suprême que Notre dite Lettre Encyclique.* »

Relativement au décret *Lamentabili*, cette nouvelle confirmation pontificale ne lui ajoute pas ce qui lui manquait pour être

une décision strictement et formellement papale, elle affirme à nouveau la valeur qu'avait ce décret au premier moment. Le décret *Lamentabili* reste donc un décret du Saint-Office, confirmé par le Souverain Pontife dans la forme commune, ayant son *autorité propre*.

Et ce point importe beaucoup pour la pratique; et même la grande question est là. Car, si l'on considère de près les divers actes du magistère de l'Église, les décrets des Congrégations, etc., il est facile de voir que tous n'ont pas la même portée; tous n'exigent pas du fidèle le même assentiment, l'acte de foi proprement dit. Le genre d'assentiment, l'obligation de l'adhésion varient suivant la valeur de la décision. Il importe donc souverainement de déterminer la *valeur* des documents.

Sans doute, l'obligation d'adhérer à un décret du Saint-Office est grave, et nous devons à ces décrets un assentiment interne, intellectuel. Mais, si le décret est strictement pontifical, comme l'autorité qui intervient est plus haute, l'obligation qui atteint les fidèles est plus grave [1]. La théorie détermine nécessairement les conséquences pratiques.

Ajouter que « sans l'infaillibilité de la condamnation, l'assentiment intérieur, ferme et sincère, ne saurait être exigé [2] », c'est singulièrement restreindre l'autorité du Souverain Pontife et des congrégations romaines ; et cela est dangereux. S'il en était ainsi, quel genre d'assentiment devrions-nous aux décrets doctrinaux du Saint-Office, et même aux décrets pontificaux, non garantis par l'infaillibilité? Il ne pourrait être ni intérieur, ni ferme, ni sincère.

Nous l'avons dit et nous le répétons : pour que l'obéissance s'impose, il n'est pas nécessaire qu'une autorité infaillible intervienne; il suffit qu'il y ait une véritable *autorité*; et, dans l'espèce, notre adhésion doit être intérieure et sincère. L'assentiment religieux est sans contredit une adhésion interne, intellectuelle au jugement porté, et il est parfaitement sincère.

Est-il *ferme*? — Un assentiment ferme est celui qui est certain

1. Cf. *Valeur des décisions du Saint-Siège...*, p. 56 *sqq.*; Wilmers, *De Christi Ecclesia*, l. IV, c. III, a. III, prop. 72, n. 241, p. 449. Ratisbonae, 1907.

2. Nous ne doutons pas de la bonne volonté de ceux qui parlent ainsi. Mais rien de plus efficace pour la défense et le service de l'Église que la vérité exacte et précise.

et exclut tout doute. Dans ce sens, l'acte de foi, qui repose sur l'autorité divine, est absolument ferme; il est métaphysiquement certain. La foi ecclésiastique est également ferme; la définition infaillible de l'Église donne une garantie entière contre toute erreur.

En est-il de même lorsque la décision n'est pas garantie par l'infaillibilité ? « Dans l'espèce, notre assentiment n'est pas métaphysiquement certain : la décision, en effet, n'étant pas garantie par l'infaillibilité, la possibilité de l'erreur n'est pas exclue; mais il est *moralement certain* : les motifs d'adhésion sont si plausibles qu'il est parfaitement raisonnable de donner son assentiment à ce jugement de l'autorité compétente. » Mais cette certitude morale doit être entendue dans un sens large, lorsqu'il s'agit du *jugement spéculatif* sur la vérité ou la fausseté de la doctrine; c'est une probabilité très grande; théoriquement, ce n'est pas la certitude proprement dite, la fermeté qui *exclut tout doute*[1]. Pratiquement, cependant, elle équivaut à la certitude pour la masse des fidèles ; ceux-ci, entendant la décision de l'autorité compétente, et n'ayant aucune difficulté, aucune objection contre ce jugement, y adhèrent pleinement, sans arrière-pensée, sans aucune crainte d'erreur, ou même sans songer à un péril de ce genre.

Le savant lui-même, la plupart du temps, adhère aussi de la même manière, sans crainte d'erreur, soit parce que l'autorité compétente a prononcé, soit parce que, loin d'avoir des difficultés contre cette décision, il en perçoit au contraire le bien-fondé et la vérité, et a même résolu les objections qu'on fait ordinairement contre cette doctrine.

Toutefois, un autre cas peut se présenter, et nous l'avons naguère étudié et résolu. Qu'on nous permette de reproduire ce que nous avons déjà écrit. « Une décision doctrinale, nous dit-on, dès lors qu'elle n'émane pas d'une autorité infaillible, n'exclut pas par elle-même toute possibilité d'erreur. Que penser donc d'un fidèle qui

1. Il ne serait pas tout à fait exact de prétendre avec M. Ward, *Dublin Review*, july 1878, p. 157, que cet assentiment est ferme et certain. « Congregationum decreta, observe le P. Wilmers, nec per se infallibilia sunt nec assensum omnimode *firmum* exigere possunt. Congregationes recte decrevisse eousque praesumere licet, donec rationibus certis contrarium probatur. » (*De Christi Ecclesia*, l. IV, c. III, a. III. *De Romani Pontificis Magisterio*, prop. 72, n. 241. Probatur, 2, p. 451. Ratisbonae, 1907.)

aurait des *difficultés*, *des doutes* concernant la fausseté des propositions condamnées, ou même croirait avoir une vraie certitude de la vérité de telle proposition réprouvée? »

Dans le cas de simple difficulté, de doute, la présomption est toujours en faveur de l'autorité, et conséquemment, si le Saint-Office, par exemple, déclare une proposition vraie ou erronée, on doit dire et croire intérieurement, non pas précisément que la proposition est vraie ou erronée *absolument*, comme s'il s'agissait d'un jugement irréformable, mais qu'il est imprudent de ne pas la croire telle, qu'on ne peut pas en sécurité s'y refuser, ou plutôt que cette proposition est sûre ou n'est pas sûre. Le jugement de l'autorité compétente lui donne ce caractère, et on la croit telle. En définitive, notre adhésion est *ferme*, tant que prudemment nous n'avons pas de motifs plausibles de douter ou de croire le contraire, et notre assentiment est parfaitement raisonnable, justifié.

Si, par hasard (le cas sera très rare), nous avions des raisons sérieuses de douter, humblement et respectueusement, nous pourrions les présenter à l'autorité compétente, par exemple, à la Congrégation, qui les pèserait. Mais, même dans ce cas, nous continuons à admettre le décret porté; nous adhérons encore à la décision, quoique avec une certaine crainte d'erreur. Nous inclinons notre jugement du côté de l'autorité; nous préférons la décision de l'autorité à l'opinion contraire. Notre assentiment est intérieur, sincère, sans être ferme, certain, c'est-à-dire sans exclure toute crainte d'erreur. Nous ne suspendons pas notre jugement; il y a un assentiment positif à une opinion qu'on regarde comme probable, ou plus probable, en tout cas parfaitement sûre, tant que l'autorité maintient sa décision.

Enfin « nous n'examinerons pas le cas où tel fidèle s'imaginerait avoir l'*évidence* de la vérité d'une proposition réprouvée ou de la fausseté d'une proposition jugée vraie. Il est clair que le sens propre est trop enclin à cet acte d'indépendance, à l'illusion sur ce point, et que, lorsqu'il entre en conflit avec les directions de l'autorité, on a le devoir strict de s'en défier toujours. Conséquemment, on peut tenir à peu près pour chimérique, ou du moins infiniment rare, le cas où le devoir d'un fidèle, en présence d'une décision de ce genre, se réduirait au *silence respectueux*[1]. »

1. Cf. *Études*, 5 août 1907, p. 416 *sqq.*; *Valeur des décisions du Saint-*

Tel est l'assentiment intérieur, sincère, non absolument ferme comme l'acte de foi, mais cependant ferme (comme nous l'avons expliqué) que nous devons aux décrets doctrinaux du Saint-Office, de la Commission biblique, et dans un degré supérieur, aux décrets pontificaux, non garantis par l'infaillibilité.

Ne craignons donc pas d'avoir un trop grand souci de l'exactitude de la doctrine. Au reste, avons-nous le droit d'imposer, par une exagération quelconque, un devoir que l'Église elle-même n'exige pas? Non, disons-le franchement, loyalement : le décret *Lamentabili*, émané du Saint-Office, ne participe pas au privilège de l'infaillibilité ; nous lui devons néanmoins une adhésion intérieure, un assentiment religieux, ferme, sincère ; on ne peut donc pas tenir en suspens les condamnations portées par ce décret.

On ne peut pas extérieurement, publiquement, par des discussions ou des conversations malveillantes à l'égard de l'autorité, critiquer les décisions prises, sous prétexte d'en préparer le changement, la modification. Ce serait manquer au respect et à l'obéissance dus à l'autorité légitime.

Voilà la vérité.

La sanction grave édictée par le pape contre les contradicteurs, ne modifie en rien cette *obligation* intense d'adhérer au décret. Une sanction canonique n'atteint pas un acte purement interne ; l'excommunication vise seulement, comme nous allons l'expliquer, un acte externe, l'acte de soutenir (*tueatur*) une proposition condamnée ; elle atteint les contradicteurs.

De même, l'encyclique *Pascendi* est sans contredit une constitution *doctrinale* et disciplinaire, strictement obligatoire et formellement universelle ; toutefois, ce n'est pas une *définition « ex cathedra »* ; tous les fidèles n'en ont pas moins l'obligation très grave de se soumettre à la décision du Souverain Pontife ; c'est, en effet, le plus haut acte du magistère pontifical après la définition *ex cathedra*.

V.

Censures

Le pape manifeste clairement sa volonté d'être obéi ; avec raison, il déclare que les fidèles doivent accepter ces documents du

Siège, p. 27 *sqq.*, 57 *sqq.* : Lehmkuhl, *Theol. mor.*, t. I, n. 304, 2 ; Palmieri, *De Rom. Pontifice. Scholion* II, post thesim, 32.

Saint-Siège, qui a pour mission de les diriger. Il ajoute la peine de l'excommunication contre les contradicteurs.

« Nous déclarons, dit le Souverain Pontife et décrétons que si quelqu'un, ce qu'à Dieu ne plaise, en vient à cette audace de soutenir l'une quelconque des propositions, opinions et doctrines réprouvées dans l'un ou l'autre des documents ci-dessus désignés, il est, *ispso facto*, frappé de la censure édictée au chapitre *Docentes* de la Constitution *Apostolicae Sedis*, laquelle est la première des excommunications *latae sententiae* simplement réservées au Pontife romain. Et cette excommunication doit s'entendre sans préjudice des peines que peuvent encourir, comme propagateurs et défenseurs d'*hérésies*, ceux qui auraient commis quoi que ce soit contre lesdits documents, s'il arrive que leurs propositions, opinions et doctrines soient *hérétiques*, ce qui s'est vu plus d'une fois chez les adversaires de ces deux documents, surtout quand ils défendent les erreurs des modernistes, qui sont un ramassis de toutes les hérésies. »

Avant tout, cette censure frappe celui qui *soutiendrait* (*tueatur*) une proposition, opinion ou doctrine réprouvée par le décret *Lamentabili* ou l'encyclique *Pascendi.*

Soutenir une proposition, une opinion, une doctrine condamnée, c'est la défendre, l'enseigner, donner des raisons qui l'appuient contre ceux qui la nient, la combattent, la condamnent avec le Saint-Siège; résoudre les objections, ou les preuves des adversaires, c'est-à-dire de ceux qui la défendent, et donner des arguments en faveur de cette proposition, opinion ou doctrine réprouvée... ; bref, c'est se faire le champion d'une cause qu'on devrait combattre.

Il s'agit évidemment d'un acte *externe*; c'est une condition essentielle pour encourir une censure. La peine atteint *ipso facto* tous ceux qui en viendraient à cette audace de soutenir *l'une quelconque* des propositions, opinions et doctrines réprouvées dans le décret *Lamentabili* ou dans l'encyclique *Pascendi.*

De plus, la proposition, opinion ou doctrine condamnée dans les susdits documents peut être une hérésie ou non.

Si c'est une *hérésie*, celui qui la soutient encourt la censure édictée contre les hérétiques par la Constitution *Apostolicae sedis*, c'est-à-dire, sans parler des autres peines, « l'excommunication spécialement réservée au Souverain Pontife ». La voici, c'est la

première : « Omnes a christiana fide *apostatas*, et omnes ac *singulos haereticos*, quocumque nomine censeantur et cujuscumque sectae existant, eisdemque *credentes*, eorumque *receptores*, *fautores*, ac generaliter quoslibet eorum *defensores*[1]. »

Si la proposition, l'opinion ou la doctrine condamnée n'est pas *hérétique*, celui qui la soutient encourt, en vertu de cette disposition du pape, une excommunication simplement réservée au Souverain Pontife, celle-là même qui est édictée au chapitre *Docentes* de la Constitution *Apostolicae sedis*[2].

VI

« Ces déclarations faites, conclut le Souverain Pontife, Nous recommandons de nouveau et véhémentement aux ordinaires des diocèses et aux supérieurs des compagnies religieuses :

« 1° Qu'ils veuillent être de la plus grande vigilance à l'égard des maîtres de l'enseignement, et surtout dans les séminaires; qu'ils *interdisent* le magistère à tous ceux qui seront trouvés imbus des erreurs modernistes, curieux de nouveautés nuisibles, ou pas assez dociles aux prescriptions du Saint-Siège de quelque façon qu'elles s'émettent ;

« 2° Qu'ils *excluent* des ordres sacrés les jeunes gens qui, si peu que ce soit, prêteraient au soupçon de suivre les doctrines condamnées et les nouveautés malfaisantes ;

« 3° Nous les exhortons encore à ne pas cesser d'observer soigneusement les livres et autres écrits, très nombreux, à la vérité, qui manifestent des opinions et des tendances favorables aux erreurs réprouvées par l'Encyclique et le Décret, et qu'ils aient souci *d'éloigner* ces livres et écrits des librairies catholiques, et plus encore des mains de la jeunesse studieuse et du clergé.

« Nous voulons et ordonnons que tout ce qui précède soit tenu pour constant et ferme par Notre autorité, sans que quoi que ce soit puisse valoir à l'encontre.

« Motu Proprio *Praestantia*, 18 novembre 1907. »

1. Cf. Bulot, *Compendium Theologiae moralis*, t. II, p. 566, n. 939, edit. altera, 1906 ; d'Annibale, *Constit. Apostolicae Sedis*, p. 21 *sqq*.

2. Bulot, *op. cit.*, p. 572, n. 953 ; d'Annibale, *op. cit.*, p. 61 *sqq*.

Rome a parlé, la cause est entendue. Pour garder la foi dans toute sa pureté, dans son intégrité; pour assurer le véritable progrès des sciences, nous n'avons qu'à suivre docilement les directions du Saint-Siège.

Lucien CHOUPIN.

REVUE DES LIVRES

Historisch-Apologetisches Lesebuch *für den Katholischen Unterricht an der obersten Klassen höherer Lehraustalten sowie für Selbstbelehrung*, von J.W. Arenz, Kanonikus am Kollegialstift zu Aachen. Freiburg in B., Herder. In-8, xvi-232 pages. Prix : 2 Mk. 60.

Voici un livre dont on ne saurait trop louer la conception et l'exécution. Les hommes éminents qui ont encouragé l'entreprise, hommes d'Église, comme le cardinal Kopp, et hommes d'État, comme Auguste Reichensperger, voyaient là un service à rendre à l'Allemagne catholique, et qui ne les en croirait? Mettre aux mains de la jeunesse étudiante, — et même de l'âge mûr, — un recueil de pages suggestives, ayant toutes, pour l'apologétique chrétienne, une valeur durable, c'était une haute et salutaire pensée. Grâce au choix intelligent et sévère de chaque morceau, ce *Lesebuch* fera œuvre excellente d'éducation. Il s'ouvre sur une page de Flavius Josèphe, *le Sceptre sortant de Juda*, et se ferme sur une page de Pie X contre la *Séparation de l'Église et de l'État* accomplie en France. En appendice, les prières de l'ordination des prêtres, texte latin et traduction allemande.

Puisse la jeunesse de France, dont, malgré tout, il ne faut pas désespérer, posséder bientôt le pendant de ce bon livre. Le travail du chanoine Arenz ne demanderait qu'une légère adaptation pour servir à l'éducation catholique de notre pays. On remplacerait, par exemple, tel toast vibrant de Guillaume II à ses provinces rhénanes, par la déclaration de l'épiscopat français en réponse aux récentes directions pontificales, et les petits Français auraient aussi leur *Livre du catholique et du citoyen.*

A. A.

Vers l'action, par P.-L. Péchenard, évêque de Soissons. Paris, Bloud et Cie. In-16, 330 pages.

Voilà réunis en un volume, qui, pour beaucoup, sera un pré-

cieux souvenir, quatorze discours prononcés, pour la plupart, à l'occasion des grandes journées qu'a vécues l'Institut catholique, au cours de ces dernières années. Ces lecons, adressées d'abord à un auditoire restreint, méritaient d'être portées, par le livre, à un plus grand nombre d'âmes qui tendent *vers l'action* de toutes les ardeurs de leur jeunesse.

C'est à ces âmes, — et puissent-elles être nombreuses, — qu'il sera bon de méditer de « la valeur personnelle », de « la culture intellectuelle », de « la culture de la volonté, » de « la vie sociale », et du « seul maître, Jésus-Christ ». J. D.

Conférences faites à la messe des hommes à Alger, par M. le chanoine Bollon, archiprêtre de la métropole. Alger, imprimerie Saint-Augustin, 1907.

Chaque dimanche, depuis deux ans, se pressent, dans la cathédrale d'Alger, quinze cents à deux mille fidèles, dont mille hommes au moins, de toutes conditions, occupant la grande nef et le chœur, pour assister à la messe et entendre la conférence de M. le chanoine Bollon. Faire tomber les préjugés contre la religion catholique, dévoiler la tactique de ses adversaires et leurs mensonges, montrer l'œuvre et la solidité de l'Église, élever les cœurs jusqu'aux espérances éternelles, tel est le but poursuivi, jusqu'à présent, par l'orateur. Sa parole loyale, imagée, courageuse, pleine d'actualité, empreinte d'une conviction tout apostolique, explique son succès.

Après avoir affermi la foi de ses auditeurs, M. le chanoine Bollon pourra bientôt aborder les sujets qui ont pour but plus immédiat la conversion et la pratique des sacrements. Ne sont-ils pas déjà en bonne voie ces hommes qui, chaque dimanche, chantent ensemble leur *Credo* ? Les Musulmans, qui voient leurs rangs pressés sur la place du Gouvernement, au sortir de l'église, n'en doivent pas, je pense, estimer moins la France.

Ces conférences, destinées à être publiées en volume, se répandent aujourd'hui sous forme de tracts très utiles aux fidèles et très propres à fournir aux prêtres zélés les sujets de conférences d'un quart d'heure à la « messe des hommes ».

J. Bardoux.

I. **Luttes pour la liberté de l'Église catholique aux États-Unis**, par l'abbé G. André, supérieur du séminaire universitaire de Lyon. Paris, Lethielleux. In-12. Prix : 60 centimes, franco 75 centimes.

II. **Une page d'histoire sur les associations cultuelles**, par le même. Paris, Lethielleux. In-12 écu. Prix : 60 centimes; franco, 75 centimes.

I. Ces pages sont une rapide esquisse des combats de l'Église catholique en Amérique pour conquérir sa liberté. Premières missions sur le sol américain et persécution causée par les colons protestants ; loyal concours donné par les catholiques à Washington, lors de la guerre de l'Indépendance ; liberté religieuse concédée par la constitution des États-Unis ; épreuves intimes et conquêtes de l'Église au dix-neuvième siècle sur le sol de l'Union ; telles sont les divisions de cette intéressante brochure, œuvre d'un prêtre qu'un long séjour aux États-Unis a rendu familier avec les hommes et les choses de la grande république. Les pages consacrées à la description des divers conciles de Baltimore sont particulièrement instructives.

II. La seconde brochure complète la précédente, en décrivant les troubles causés pendant un demi-siècle dans l'Église des États-Unis par le fait des assemblées laïques des « trustees ». Ces associations, auxquelles, cependant, l'État laissait une liberté entière, entrèrent vite en lutte avec l'autorité ecclésiastique, et l'histoire de leurs mesquines et tyranniques vexations est instructive. Le concile national de Baltimore, en 1852, et ceux qui le suivirent, n'arrêtèrent les troubles qu'en réglementant sévèrement la nomination et le rôle des « trustees » dans les églises. Ce mémoire, qui fit du bruit il y a deux ans lorsque se discutait en France la question des associations cultuelles, est encore fort utile à consulter.

J. de la Servière.

La Crise de la foi catholique, par le docteur Marcel Rifaux. Paris, Plon. In-16, 68 pages.

Cette plaquette contient : 1° une réponse, sous forme de lettre ouverte, au récent opuscule de Mgr Latty, *Une question téméraire et mal posée*; 2° deux articles, *la Vitalité catholique* et *les Deux*

Courants, déjà publiés en 1906 dans la revue *Demain* ; 3° deux courtes pièces justificatives.

On est heureux de retrouver, dès les premières pages, les protestations de dévouement et de soumission à l'Église, déjà affirmées par le docteur Rifaux dans son enquête sur les *Conditions du retour au catholicisme* ; mais les meilleures intentions ne suffisent pas à faire œuvre utile et bienfaisante. Loin de nous convaincre que la question, sur laquelle portait l'enquête de l'auteur, n'ait pas été mal posée, ses explications nouvelles nous amènent à douter qu'il soit à même, aujourd'hui encore, de la poser autrement. La réponse à Mgr Latty a été écrite avant la publication de l'encyclique du 8 septembre. Nous voulons espérer que ce grave document fera enfin comprendre au docteur Rifaux que, s'il y a lieu de parler de *crise de la foi catholique*, le grand danger n'est vraiment pas dans « l'indéracinable routine » des conservateurs « bien intentionnés, mais mal avertis ». (P. 54.)

Paul Mallebrancq.

Essai sur les passions, par Th. Ribot, membre de l'Institut, professeur honoraire au Collège de France. Paris, Alcan, 1907. 1 volume in-8, vii-192 pages. Prix : 3 fr. 75.

M. Th. Ribot n'entend pas ici le mot *passion* dans le sens étendu que lui donnaient l'école péripatéticienne et l'école cartésienne : une inclination vers le bien sensible. Il prend ce terme selon le sens où l'on dit la passion de l'ambition, la passion de l'argent, la passion du jeu : ce qui enferme l'idée de quelque chose de chronique et d'intense. Par *états affectifs*, il désigne les tendances, appétits, besoins inhérents à notre organisation psycho-physique. *L'émotion* aurait pour caractère de débuter par un choc, une rupture d'équilibre. C'est la réaction soudaine de nos instincts égoïstes (peur, colère, joie) ou altruistes (pitié, tendresse, etc.), faite surtout de mouvements ou d'arrêts de mouvements. La *passion* est une émotion prolongée et intellectualisée ; c'est une émotion qui s'établit à demeure et qui s'entretient d'images, d'idées fixes.

On peut se demander si cette restriction du mot *passion*, restriction qu'on trouve plus ou moins nettement exprimée chez beaucoup de modernes, est heureuse. Un état par le fait qu'il est in-

tense et prolongé donne-t-il matière à constituer un groupe dans une classification psychologique? Dira-t-on que la faculté motrice, chez l'homme, se distingue en faculté de marcher et en faculté de courir, que le langage comprend la parole épelée, la parole normale et la parole rapide?

Quelqu'un répondra : ceci n'a pas d'importance; c'est une question de mot; il suffit de s'entendre sur la portée du terme. Soit, mais en philosophie, les vocables différents doivent répondre à des distinctions naturelles entre les objets; les classifications ne doivent pas être artificielles. M. Ribot ne veut pas qu'on appelle Byron un passionné : il a trop varié; c'est un émotif impulsif. Il se demande si les peuplades sauvages sont susceptibles de véritables passions. « Cette question peut surprendre, note-t-il, car on admet généralement que l'impétuosité irrésistible des désirs et aversions est leur marque prédominante : d'où l'on conclut au règne des passions. C'est toujours la confusion illégitime entre les impulsifs et les passionnés. » Illégitime? Pourquoi? M. Ribot a-t-il le droit d'imposer sa notion verbale de la *passion*? Et le double exemple qu'il propose ici montre précisément qu'il se heurte plus qu'il ne le croit au langage et aux notions reçues.

De ce point de départ s'étend à tout le livre comme le malaise d'une pétition de principe. M. Ribot découvre, dans un certain nombre d'états affectifs, ce double caractère d'intensité et de durée, et il en dresse la liste des passions, puis il se demande comment ces passions naissent et finissent. Il eût été plus naturel de dire : nous allons étudier ce que les états affectifs présentent parfois d'intensif et de chronique et quelles conséquences suivent de ce double caractère. Et les remarques particulières excellentes qui abondent dans l'ouvrage auraient pu trouver place dans ce cadre.

Il faut avoir la sincérité de le dire : les livres de M. Ribot, remarquables par le détail, pèchent trop souvent par la mauvaise position de la question. On ne se maintient pas impunément dans le pur phénoménisme.

Lucien Roure.

Histoire de l'art. Tome II. *Formation, expansion et évolution de l'art gothique*, 2e partie. Paris, A. Colin, 1906. 1 volume

grand in-8, 490 pages, 252 gravures et 7 héliogravures hors texte. Prix : broché, 15 francs ; relié, 22 francs.

Les *Études* ont déjà signalé plusieurs fois cette importante *Histoire de l'art* en cours de publication. La *première partie* du tome II a exposé la *formation* et l'*expansion* de l'art gothique dans le monde occidental jusqu'à la fin du treizième siècle. La *seconde partie* est consacrée à l'*évolution* de l'art gothique pendant le quatorzième siècle. M. Camille Enlart résume, dans un substantiel chapitre, le développement de l'architecture en France, en Allemagne, en Suisse, en Angleterre, en Scandinavie, en Espagne et Portugal, en Italie et même dans l'Orient latin. C'est un tour d'Europe complet et très instructif. M. Émile Bertaux étudie la sculpture en Italie et en Espagne. Les pages relatives à la sculpture espagnole offrent un intérêt tout particulier, parce que l'auteur nous présente nombre de documents utilisés pour la première fois. M. André Michel fait un brillant tableau de la sculpture en France et dans les pays du Nord jusqu'au dernier quart du quatorzième siècle. M. André Pératé nous retrace le magnifique essor de la peinture italienne pendant le *trecento* : une place de choix est réservée, comme de juste, à Giotto, le grand initiateur du mouvement. Enfin, M. J.-J. Marquet de Vasselot embrasse, dans un coup d'œil d'ensemble, l'histoire de l'orfèvrerie et de l'émaillerie aux treizième et quatorzième siècles. Ce nouveau volume, pour le soin de l'illustration, reste digne de son devancier.

Gaston Sortais.

Grammaire éthiopienne, par M. Chaine, S. J. Beyrouth, Imprimerie catholique. In-8, ix-308 pages.

Nous ne possédions pas encore en notre langue de grammaire éthiopienne. Pour en connaître les principes, les étudiants devaient recourir à des ouvrages de savants allemands, ou trop considérables, ou trop succincts ; ils seront heureux de trouver dans le travail du P. Chaine une grammaire commode, ne laissant rien à désirer au point de vue de la brièveté et de la clarté. Appuyé sur les travaux de Dillmann, Bezold, Prœtorius, l'auteur nous donne un livre pratique bien divisé et suffisamment complet. Il le partage en trois parties : la première, consacrée à la phonétique, se borne au strict nécessaire et fournit les résultats acquis, sans

entrer dans des discussions scientifiques. La seconde, qui a pour objet la morphologie, présente le grand avantage de nombreux tableaux de paradigmes. Enfin, la troisième partie traite de la syntaxe, les règles sont exposées brièvement et clairement et elles sont accompagnées d'un grand nombre d'exemples dont les références, reportées en notes, nous assurent l'exactitude. Signalons enfin une courte chrestomathie renfermant des extraits de la Genèse, du livre de Ruth et quelques spécimens de la poésie éthiopienne. Les premiers morceaux sont traduits et analysés, ils donnent ainsi à l'étudiant obligé de travailler seul toute facilité pour aborder la lecture des textes.

J. MONGIN.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

R. P. Th. Bourgeois, O. P. — **Le Christianisme et l'Église**. Paris, Lethielleux, 1907. 1 volume in-12, 454 pages. Prix : 3 fr. 50.

Aux négations théoriques et pratiques de l'Église et de sa divine mission, le R. P. Bourgeois oppose l'affirmation motivée de la nécessité de l'Église et de ses plus essentielles prérogatives.

La première partie de l'ouvrage est la plus originale et la plus fortement établie. L'Église est nécessaire, parce que le christianisme est vérité — donc, il requiert une autorité enseignante ; parce qu'il est loi — donc, il lui faut une suprême magistrature ; parce qu'il est vie, — donc il a besoin d'une paternité spirituelle, d'un gouvernement, d'une hiérarchie, dont les qualités primordiales sont dans son plus haut représentant, l'infaillibilité et l'indépendance, même au point de vue temporel, de toute autre autorité.

Dans les chapitres suivants, l'auteur disculpe l'Église des reproches de persécutton et d'intolérance. La formule « hors de l'Église » me paraît fort nettement et sagement expliquée.

La seconde partie montre à l'évidence que « plusieurs phénomènes surhumains établissent la présence permanente de l'Esprit-Saint dans l'Église catholique ». Ce sont des faits qui confirment la théorie : l'établissement miraculeux du christianisme, le témoignage du sang rendu par les martyrs, de la perfection évangélique rendue par les saints, des bienfaits sociaux rendu par tant d'œuvres directement inspirées par l'Église catholique.

Les lecteurs trouveront dans ce livre une étude sérieuse où les arguments se déploient vigoureusement enchaînés. Ils sont, d'ailleurs, puisés à bonne source. La pensée de saint Thomas circule, en effet, dans toutes ces pages.

Peut-être trouvera-t-on un peu longs plusieurs développements ; la forme, parfois trop didactique, rend quelques pages de lecture moins facile ; enfin, on pourrait souhaiter que l'auteur eût indiqué ses références.

Ces réserves faites, le livre du R. P. Bourgeois est une excellente apologétique de l'Église.

G. M. L.

L'abbé Archelet. — **Le Gaspillage de la vie**. Paris, Lethielleux. 1 volume in-12. Prix : 3 fr. 50.

S. G. Mgr Amette écrit de ces discours, prononcés au Carême de 1906, en la cathédrale de Bayeux : « Ils sont remplis de pensées élevées, d'observations fines et déli-

cates, de sentiments nobles et généreux, le tout revêtu d'une forme charmante et animé d'un souffle vraiment apostolique. » Ajoutons à ces éloges que nous avons retrouvé dans ce nouveau livre, avec ces qualités auxquelles nous a habitués M. Archelet, l'ordonnance simple à la fois et saillante dans la structure du discours, qui est le triomphe de la force et de la logique.

Ces belles qualités de l'orateur, ne sont pourtant que le moindre mérite de cet ouvrage fortement et très personnellëment pensé, où les leçons abondent utiles, indispensables à un grand nombre d'hommes et de femmes gaspilleurs du *temps*, de la *santé*, de l'*esprit*, dee *influences sociales*, du *cœur*, de l'*argent*, de la *grâce*.

J. Dassonville.

L'abbé A. Nicq. — **Le P. Siméon Lourdel**, de la Société des Pères-Blancs. Alger, Maison-Carrée, 1906. 2e édition. Imprimerie des missionnaires d'Afrique. In-8, 628 pages. Prix : 3 fr. 50.

Le P. Lourdel fut l'un des fondateurs de la mission de l'Ouganda. Sa vie, très courte (trente-sept ans : 1853-1890), fut bien remplie. Elle nous est racontée longuement. Le récit fournit l'occasion de connaître le beau caractère de l'apôtre et les mœurs assez étranges des habitants de la contrée. L'âme y trouve son profit comme aussi l'amateur de curiosités ethnographiques. Sous nos yeux défilent tour à tour : ruses des rois sauvages, persécutions, souffrances et martyres, concurrences politiques ou religieuses. Là, comme partout, *seminant in lacrimis* ; comme partout *sanguis martyrum, semen christianorum* ; et les fruits sont abondants.

Le lecteur sera émerveillé de la splendide allure des instructions que le cardinal Lavigerie donnait à ses missionnaires. J. Bourg.

Vicomte de Noailles. — **Le Cardinal de la Valette lieutenant général des armées du roi (1635-1639).** Paris, Perrin, 1906. 1 volume in-8, 618 pages. Prix : 7 fr. 50.

Il n'est pas possible, dans un modeste compte rendu, de résumer, même très brièvement, les événements que raconte avec force détails un aussi important ouvrage. Mieux vaut inviter à le lire, tous ceux qu'intéresse cette période de notre histoire. On peut du moins constater qu'il renferme bien des détails curieux sur l'état de la noblesse, des gens d'église, des gens de guerre dans la première moitié du dix-septième siècle. C'est un spectacle peu banal que de voir nos armées conduites par un jeune lieutenant-général, archevêque et cardinal, homme d'église malgré lui, mais homme de cour accompli et soldat dans l'âme.

L'auteur connaît bien son sujet, et le traite avec clarté, surtout à partir du second chapitre. Pour être plus court, il a eu la bonne idée de rédiger les notes en style télégraphique. J. Bourg.

I. Édouard Maynial. —

La Vie et l'Œuvre de Guy de Maupassant. Paris, Société du Mercure de France, 1906. In-12, 299 pages. Prix : 3 fr. 50.

II. Louis THOMAS. — **La Maladie et la Mort de Maupassant.** Bruges, A. Herbert, 1906. In-18, 100 pages. Prix : 2 fr. 50.

I. La vie de Guy de Maupassant appartient à l'histoire du pessimisme et à la pathologie mentale : c'est à ce double titre que nous en parlons ici. Ame aussi peu religieuse que possible, tempérament exubérant et fougueux, avide d'épuiser, sans tarder, toutes les jouissances de la vie, à commencer par celles des sens, peu d'hommes ont senti, au même degré que Maupassant, ce qu'il nomme « l'éternelle misère de tout ». Taine l'appela un jour le « taureau triste ». M. E. MAYNIAL suit pas à pas, chez le pitoyable viveur, le progrès de l'incurable tristesse, pénétrée d'égoïsme et de sécheresse d'âme. « Je n'ai jamais aimé », avouait-il lui-même. Bientôt, la mélancolie devint angoisse, hantise de la mort, recherche maladive de la solitude, amour et culte de la peur. Pour remédier à son épuisement cérébral, Maupassant a recours à des poisons excitants. Il devient la proie d'hallucinations étranges, de cauchemars fantastiques, jusqu'à ce que la paralysie générale le terrasse et que sa raison sombre, suivant l'expression d'un de ses médecins, dans « l'animalité ».

M. E. Maynial est un historien à la morale très indulgente. A ses yeux, l'art a tous les droits, et *il* mettrait facilement sur le compte d'une pudibonderie ridicule les réclamations que souleva l'audace réaliste de certains récits. Cependant, il ne fait pas difficulté d'assigner, comme principale cause de cette ruine lamentable l' « abus de la jouissance », les « excès de toute nature ». Il ne cherche pas, d'ailleurs, à satisfaire une curiosité malsaine.

Avant la déchéance totale, Maupassant semble avoir eu un cri de détresse vers les vérités de la foi. Il se mit à lire l'*Imitation de Jésus-Christ*. Était-ce peur angoissante du néant? Était-ce désir de la vraie vie ?

II. L'étude de M. Louis THOMAS est plus restreinte, comme aussi plus médicale. Il a même une certaine brutalité de main. Une question omise par M. E. Maynial était celle de l'hérédité. M. Louis Thomas apporte des témoignages qui montrent Mme de Maupassant atteinte d'une grave maladie nerveuse. Avouons que la mère de Guy de Maupassant a plutôt à gagner à cette version. Si elle fut une intelligence distinguée, si elle fut pour son fils une habile conseillère dans l'art d'écrire, est-il permis de l'appeler, avec M. Maynial (et avec M. Albalat au lendemain de sa mort) une mère admirable ? Quelle aide morale donna-t-elle à son fils ? Et faire succéder à la liberté la plus complète une sorte d'internement dans un petit séminaire ne suffit pas à montrer l'excellence de l'éducatrice. Il faut lui souhaiter d'avoir été aussi une malade.

Lucien ROURE.

J. RENAULT. — **Éducation**

morale. Paris, Lethielleux. 1 volume, in-12, 88 pages.

Cet opuscule contient d'excellents conseils à l'adresse des parents qui veulent bien s'occuper de l'éducation de leurs enfants, et qui trop souvent, par des procédés défectueux, vont au rebours du but à atteindre; comme par exemple, quand ils proposent pour motif d'agir une récompense qui n'est autre chose que la satisfaction d'une tendance mauvaise, la gourmandise ou la vanité.

Joseph BURNICHON.

Edward MONTIER. — **L'Éducation du sentiment**, extrait des « Propos du Veghel »; *Au seuil des noces*, suite de *l'Éducation du sentiment* : deux brochures. Société française d'imprimerie et de librairie. Prix : 1 franc.

Deux plaquettes, d'une soixantaine de pages. Des dialogues, à la manière platonicienne. Une grande élévation d'idée, une vive délicatesse de sentiment, un style limpide et charmant. Le sujet? La pureté! Pureté du cœur, pureté des sens, pureté de l'amour. Heureux le jeune homme qui goûtera ces pages, et y conformera sa vie! C'est assez recommander les « Propos pu Veghel ».

Peut-être relèverait-on quelque trace de mièvrerie. Un lecteur qui manquera de patience, pourra trouver que l'auteur raffine trop. Mais ce n'est point là lecture de gens pressés, encore moins de gens épais. M. Edward MONTIER s'adresse aux âmes jeunes, avides d'idéal, et qui ont le loisir de méditer sur les choses du cœur. Espérons qu'il y a encore beaucoup de ces âmes-là, au pays de France.

Joseph ADAM.

Paul FRANCHE. — **La Légende dorée des bêtes**. Paris, Perrin. 1 volume in-18, 220 pages. Prix : 3 fr. 50.

Des légendes au vingtième siècle, c'est bien audacieux! Y a-t-il encore aujourd'hui, même parmi les enfants, des liseurs de légendes?... Eh bien! tant pis pour nous et pour les enfants du vingtième siècle. Ils y perdront — s'ils ne viennent à résipiscence — le plaisir d'une lecture exquise, et l'édification des bons exemples que nous donnent les saints et... leurs bêtes.

Quant à la valeur historique des récits, l'auteur, et c'est son droit, laisse à d'autres le souci de la critique. Il s'est contenté de rajeunir un peu cette guirlande de poésie qui court sur les murs du vieil édifice de notre histoire ecclésiastique. Il y a réussi.

Jos. D.

Industries céramiques. Monographies industrielles publiées par le ministère de l'industrie et du travail du royaume de Belgique. Bruxelles, office de publicité J. Lebègue, 1907. 1 volume in-8, XVI-242 pages, figures et planches. Prix : 2 francs.

Cette monographie nous fait connaître le haut développement de l'industrie céramique en Bel-

gique. Les indications techniques sont brèves mais suffisantes pour donner un bon aperçu des méthodes suivies. Les nombreuses tables statistiques seront utiles non seulement pour ceux qui veulent se rendre compte du mouvement économique dans cette branche de l'industrie belge, mais pour les industriels auxquels elles fournissent des données concrètes pour l'établissement des avant-projets. R. de Vallois.

Ed. Tallichet. — **La Question de la paix et sa solution.** Paris, Alcan; Lausanne, Bibliothèque universelle, 1907. In-12, 109 pages. Prix: 1 franc.

M. Ed. Tallichet estime que tout va pour le mieux en France depuis l'affaire Dreyfus, la dispersion des congrégations, la loi de séparation. Il ne reste guère qu'à faire pénétrer plus avant l'esprit démocratique dans notre organisation militaire. Mais notre pays est toujours sous la menace d'une guerre de la part de l'Allemagne. La solution du désarmement pratiqué par les diverses puissances lui semble la pire de toutes les solutions : il faudrait surveiller la sincérité de ce désarmement; de là des conflits qui risqueraient de finir en guerre. Cette remarque est juste. Mais quelque peu chimérique, en tout cas à longue échéance, est la solution préconisée : préparer l'Allemagne au régime constitutionnel pour ne plus livrer le sort du pays et de l'Europe à la volonté absolue d'un seul.

La pensée de l'auteur est trop souvent fuyante. Par malheur, des brumes qui l'entourent, s'est formé, à ses yeux, le spectre du cléricalisme. La pleine lumière des faits vus en face dissiperait ce fantôme.

Lucien Roure.

Le P. At. **L'Église et la Démocratie**, Paris, Savaète. 1 volume in-8, 120 pages. Prix : 1 fr. 50.

Étude très bonne pour le fond. Elle débute par un excellent résumé, avec applications, de l'encyclique *Immortale Dei* (1885). Puis sont distinguées et étudiées les trois formes de la démocratie : démocratie révolutionnaire; — bourgeoise; — chrétienne. L'Église condamne la première; fait sur la seconde des réserves très voisines d'une condamnation. Indifférente entre les diverses formes de gouvernement que les peuples se donnent en toute liberté, l'Église approuve et bénit la démocratie chrétienne comme la monarchie chrétienne. Personnellement, l'auteur n'est pas très sympathique à la démocratie. La section consacrée au *Sillon* est bien longue.

La forme ne vaut pas le fond. Point de table, point de chapitres, point de titres ; style de journaliste, parsemé de latinismes ; de quasi-trivialités et parfois de figures... étranges, dont nous ne citerons qu'une seule, la plus forte il est vrai (p. 38) : « Une montagne fumeuse qui danse sur un volcan en vomissant des laves impures a pour pendant un politicien ambitieux qui crève dans sa peau, impatient d'escalader les sommets de la hiérarchie sociale. »

Ch. Auzias-Turenne

Mgr William Stang, évêque de Fall-River. — **Croire, c'est vivre.** Traduction libre : préface par Louis Lalande, S. J. Montréal, 1906. 1 volume in-12, xi-262 pages.

Limpidité, simplicité, forme concrète, sens de la vie réelle : autant de qualités qui assurent le succès de l'opuscule apostolique de Mgr Stang. Et cet opuscule mérite d'être lu ailleurs qu'au Canada. Aux esprits en quête de la vérité, il apportera la lumière.

Lucien Delille.

X. — **Sur le vif.** In-8, 76 pages.

C'est là un recueil d'histoires, petits contes et historiettes dont le tour simple et alerte ne peut manquer de plaire.

Dans ce mélange de pensées et de récits contés indifféremment en prose ou en vers, la vertu est enseignée par des exemples et des faits pris « sur le vif », qui seront, à n'en pas douter, d'une très heureuse influence sur l'esprit des lecteurs. L'auteur n'a pas cherché à faire de la haute littérature ; mais son but a été de mettre ce qu'il raconte, très agréablement du reste, à la portée de tous afin que tous puissent en profiter ; car, comme il nous le dit (p. 38) :

« Mieux vaut avoir du cœur que d'avoir de l'esprit. » H. V.

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants [1] :

Ascétisme et liturgie. — *Templum spirituale sacerdotis ex apostoli Pauli et multorum sanctorum consilio exstruendum. Sacræ commentationes venerabili clero accomodatæ*, auctore Patre Adulpho Petit, S. J. Tomus II. Bruges, Desclée. 1 volume in-16, 492 pages. Prix : 1 fr. 50.

— *La Divine Liturgie de saint Jean Chrysostome.* Traduction française du P. Emmanuel André, O. S. B., revue, annotée et publiée avec le texte grec en regard, par le R. P. Placide de Meester, O. S. B., de l'abbaye de Maredsous. Paris, Gabalda, 1907. 1 volume in-12, 270 pages. Prix : 2 fr. 50.

— *La Messe et la Passion en trente-six tableaux*, par l'abbé E. Bouquerel. Paris, Hazé. 1 volume in-16, 112 pages. Prix : 60 centimes.

Apologétique. — *Foi et Raison. Cours d'apologétique*, par E. Valvekens, 3e édition. Paris, Retaux, 1907. 1 volume in-8, 612 pages. Prix : 5 francs.

— *Apologie élémentaire : Dieu et la Religion*, par J. de la Paquerie. Paris, Bloud. 1 volume in-16, 580 pages. Prix : 4 francs.

— *Petit Dictionnaire de la foi*, par l'abbé H. Cuvillier. Paris, Lethielleux. 1 volume in-16, 382 colonnes. Prix : 1 fr. 25.

Écriture sainte. — *Les Psaumes, d'après l'hébreu en double traduction, avec indications métriques et strophiques et la Vulgate latine en regard*, par le chanoine E. Pannier. Lille, Giard. Paris, Retaux, 1908. 1 volume in-8, 422 pages. Prix : 12 francs.

1. Les ouvrages et opuscules annoncés ici ne sont point pour cela recommandés : les *Études* rendront compte le plus tôt possible de ceux qu'il paraîtra bon de faire plus amplement connaître à leurs lecteurs.

— *Job.* Traduction en vers du poème biblique, par Édouard Schiffmacher. Paris, Lemerre, 1907. In-18, 88 pages. Prix : 3 francs.

— *Sur le chemin d'Emmaüs*, par l'abbé Blanc. Paris, Lethielleux. 1 volume in-12 écu, 154 pages. Prix : 1 fr. 25.

Prédication. — *Deux prédicateurs populaires : saint Vincent de Paul et le bienheureux curé d'Ars*, par Alexis Crosnier. Angers, Siraudeau. In-12, 70 pages.

— *La Prédication de la doctrine chrétienne*, par l'abbé J. Sabouret. Belley, Chaduc frères. 3 volumes in-8, environ 375 pages chacun. Prix : 9 francs.

— *Conférences sur la thèse de la séparation de l'Église et de l'État, d'après l'encyclique « Vehementer nos »*, par l'abbé Jules Claraz. Paris, Vve Poussielgue. 1 volume in-12, 172 pages. Prix : 2 francs.

— *Mgr d'Hulst. Nouveaux mélanges oratoires, tome VI. Sermons et allocutions pour les œuvres. Sermons et allocutions de circonstance.* Paris, Vve Poussielgue. 1 volume in-8, 564 pages. Prix : 4 francs.

Philosophie, art. — *Cursus brevis philosophiæ*, auctore Gustavo Pecsi. Vol. II. *Cosmologia. Psychologia.* Esztergom (Hungaria), typis Gustavi Buzarovits, 1907. 1 volume in-8, 319 pages. Prix : 5 francs.

— *La Philosophie de l'inconnaissable : la théorie de l'évolution*, par J. Laminne. Bruxelles, A. Dewitt, 1908. 1 volume in-8, 488 pages.

— *La Conquête de l'Infini, notes d'un pessimiste, précédées de son testament religieux*, par Edmond Thiaudière. Paris, Fischbacher, 1908. 1 volume in-32, 330 pages. Prix 2 fr. 50.

— *Répertoire de peintures du moyen âge et de la Renaissance (1280-1580)*, par Salomon Reinach, membre de l'Institut. Tome II. 1 volume in-8, III-813 pages, contenant 1200 gravures. Paris, Ernest Leroux, 1907. Prix : 10 francs.

— *Scopas et Praxitèle*, par Maxime Collignon. Paris, Plon, Nourrit. 1 volume in-8, 175 pages. Prix : 3 fr. 50.

Histoire et biographie. — *La Louisiane sous la compagnie des Indes (1717-1731)*, par Pierre Heinrich. Paris, Guilmoto, 1907. 1 volume in-8, 298 pages. Prix : 8 francs.

— *Histoire de l'Église*, par L. Marion, 3e édition. Paris, Roger, Chernoviz, 1908. 3 volumes petit in-8 écu, environ 700 pages chacun. Prix : 12 francs.

— *Histoire des maîtres généraux de l'Ordre des Frères Prêcheurs*, par le R. P. Mortier. Tome III, 1324-1400. Paris, Picard. 1 volume in-8, 696 pages. Prix : 10 francs.

— *Le P. Antoine Lavalette à la Martinique*, par le P. Camille de Rochemonteix. Paris, Picard, 1907. 1 volume in-8 de VIII-290 pages avec carte.

— *Sainte Hélène*, par le P. A.-M. Rouillon, O. P. Paris, Gabalda. 1 volume in-12, 172 pages. Prix : 2 francs.

— *Un jésuite : Amédée de Damas*, par Joseph Burnichon. Paris, Poussielgue. 1 volume in-8, 375 pages. Prix : 5 francs.

— *Histoire des études dans l'Ordre de Saint-François depuis sa fondation jusque vers la moitié du treizième siècle*, par le R. P. Hilarin de Lucerne. Traduit de l'allemand par le T. R. P. Eusèbe de Bar-le-Duc. Paris, Picard. 1 volume in-8, 574 pages. Prix : 10 francs.

Droit. — *Manuel de droit rural*, par Fernand Butel, docteur en droit. Pau, G. Lescher-Moutoué, 1907. 1 volume in-16, II-160 pages.

— *Manuel d'économie politique*, par Jos. Schrijvers. Paris, Retaux, 1907. 1 volume in-12, 354 pages. Prix : 4 francs.

Fiction. — *Chevauchées d'un futur Saint-Cyrien à travers les ksour et oasis oranais*, par Michel Antar. Paris, Hetzel. 1 volume in-8, 252 pages. Prix : broché, 4 fr. 50, cartonné; toile, 6 francs.

— *Les Voyages extraordinaires. L'Agence Thompson and C°*, par Jules Verne. Paris, Hetzel. 1 volume in-8, 492 pages. Prix : broché, 9 francs; cartonné toile, 12 francs; relié, 14 francs.

— *Autour d'un secret*, par Pierre Perrault. Paris, Hetzel. 1 volume in-8, 287 pages. Prix : broché, 7 francs; cartonné toile, 10 francs; relié, 11 francs.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Décembre 10. — Au conseil de guerre de **Saint-Pétersbourg**, ouverture du procès du général Stœssel, accusé d'avoir rendu Port-Arthur beaucoup trop tôt.

— A **Rome**, introduction de la cause de béatification de la vénérable Catherine Labouré, des Filles de la Charité, qui fut favorisée, en 1830, de l'apparition de la médaille miraculeuse.

11. — Le comité exécutif du parti radical et radical-socialiste se prononce pour le maintien des 15 000 francs.

— M. Brenner est élu président de la Confédération helvétique, pour 1908. Le vice-président est un catholique, M. Zemp.

— Au **Maroc**, la concentration des troupes est complète autour de Lalla-Marnia.

12. — En **Italie**, malgré la poussée des anticléricaux, le Conseil d'État maintient les prescriptions de la loi Casati sur l'instruction religieuse dans les écoles communales.

— Dans le département de la **Seine**, l'élection des membres du conseil départemental de l'enseignement primaire donne une grande majorité aux hervéistes.

— A **Saint-Pol-de-Léon**, deux compagnies d'infanterie coloniale et soixante gendarmes sont mobilisés pour expulser quelques religieuses ursulines.

13. — Réunion antimilitariste, à **Belleville** ; M. Hervé s'y montre particulièrement violent. Il envoie ses hommages aux Beni-Snassen et son mépris à la « gent soldatesque » du général Lyautey.

— Publication d'une ordonnance des archevêques et évêques de la région du Sud-Ouest, qui condamne le journal *la Dépêche* de Toulouse, et en interdit la lecture.

— MM. de Freycinet et Mézières, président et vice-président de la commission de l'armée, au Sénat, donnent leur démission, pour ne pas coopérer à une mesure dangereuse pour la sécurité nationale : la réduction des périodes d'instruction.

14. — Au **Maroc**, les opérations sont commencées ; les trois colonnes sont en route, pour isoler complètement le massif des Beni-Snassen.

— Une secousse de tremblement de terre a été ressentie à **Pouancé** (Maine-et-Loire). Elle a duré douze secondes.

15. — Dans la **Côte-d'Or**, élection sénatoriale ; un républicain libé-

ral, M. Philipot, l'emporte de cinquante voix sur le général André, et est élu.

— Au **Maroc**, combat d'Aaïn-Sfa ; nous avons treize blessés.

16. — A **Rome**, consistoire secret, où le Saint-Père déplore surtout l'obstination des *modernistes* qui « persévèrent dans leur rébellion ». Il annonce ensuite la création de quatre cardinaux : Mgr Gasparri, Mgr Luçon, Mgr Andrieu et Mgr de Lai.

— Mgr Oury, archevêque d'**Alger**, annonce officiellement qu'il va avoir un successeur.

— La reine douairière de Saxe est morte, à **Dresde**, à l'âge de soixante-quatorze ans.

17. — La Chambre reprend aujourd'hui la discussion du projet de « spoliation des morts ». Elle veut le faire aboutir avant la fin de l'année.

— A **Nancy**, vente publique du mobilier de l'évêché. Peu d'acheteurs.

— Entrée solennelle de Mgr Mélisson, en sa ville épiscopale de **Blois**.

En **Perse**, le Parlement est en pleine révolte contre le shah; des insurrections s'ensuivent; les Européens ne sont pas en sécurité à Téhéran. Le corps diplomatique proteste.

18. — A **Rome**, le Saint-Père remet la barrette aux nouveaux cardinaux. Il exprime toute sa paternelle bienveillance pour la France.

19. — M. Maurice Donnay, élu à l'Académie française, en remplacement de M. Sorel, y prononce son discours de réception. C'est M. Paul Bourget qui lui répond.

— A **Stockholm**, funérailles du roi Oscar II.

— En **Belgique**, la gauche libérale repousse, à l'unanimité, le projet d'annexion du Congo.

20. — A la Chambre, beau discours de M. Piou, contre la loi de dévolution.

— En **Perse**, situation toujours critique ; les émeutes se succèdent. L'opinion publique est hostile au souverain.

21. — Fin de la discussion de la loi « de spoliation des morts ». M. l'abbé Lemire attaque à la tribune les chefs de l'*Action libérale populaire*.

22. — Du **Maroc**, les nouvelles sont inquiétantes. Il y aurait eu des émeutes et des pillages à Fez.

23. — L'ensemble du projet de loi, dite de dévolution, est voté par 351 voix contre 169. M. Paul Beauregard appelle justement cette loi « un monument d'iniquité ».

— A **Toulon**, un violent incendie détruit plusieurs grands entrepôts d'approvisionnements de la marine.

— A **Paris**, dans un chantier de la ligne nord-sud du Métropolitain, un accident se produit au-dessous du niveau des eaux de la Seine : cinq ouvriers sont tués.

24. — Au **Maroc**, la colonne Félineau canonne deux villages rebelles. Les émeutes ont cessé à Fez.

25. — A la basilique du Sacré-Cœur de **Montmartre**, inauguration du nouveau maître-autel, qui est une magnifique œuvre d'art.

Paris, le 25 décembre 1907.

Le Gérant : René TURPIN.

Imp. J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, Paris.

PHILOSOPHIA PERENNIS

I

« Quand la sincérité de la foi s'altère dans les âmes chrétiennes, c'est que, d'ordinaire, une fausse philosophie les égare. » Aussi, pour raffermir la foi chancelante, faut-il ramener la raison elle-même aux vérités qu'elle peut atteindre[1].

Voilà pourquoi Léon XIII, docteur universel, dénonça jadis, dans une encyclique fameuse, le téméraire abandon d'une philosophie, digne de tout honneur, et exhorta les évêques du monde catholique à rétablir partout l'enseignement de la vraie scolastique.

A l'heure où elle parut, l'encyclique *Æterni Patris* gênait les habitudes intellectuelles de bien des savants, même parmi ceux qui se disaient les tenants de la tradition. C'est que le pape établissait une distinction nécessaire entre la scolastique et les scolastiques, entre l'Ange de l'École et ses commentateurs. Il signalait des « eaux contaminées » et prescrivait aux maîtres de conduire leurs disciples jusqu'à « la source, tout au moins jusqu'à ces courants qui en dérivent incontestablement et qui, au jugement unanime des docteurs, en ont gardé la limpidité ».

L'opposition, au début, ne fut pas déclarée : on n'attaquait pas trop directement le document pontifical. Mais la preuve qu'il gênait, sans même parfois qu'on s'en rendît bien compte, c'est le soin qu'on mettait à diminuer son importance, à contester son caractère obligatoire et sa valeur doctrinale. Surtout, on faisait rentrer dans l'ombre les traits les plus évidemment caractéristiques de l'encyclique; et, grâce à cet effacement, des catholiques continuaient à répandre, sur les questions les plus graves de la métaphysique, les théories les plus contradictoires[2].

1. Encyclique *Æterni Patris*, 4 août 1879.
2. Il n'y pas longtemps, tel défenseur ardent des méthodes d'immanence

Cependant, à mesure que l'encyclique *Æterni Patris* perdait le prestige des premiers jours, les audaces s'accentuaient. Après la mort de Léon XIII, les opposants crurent pouvoir se permettre, à l'égard de la philosophie recommandée par le pape défunt, des façons franchement indépendantes, tout comme si le proverbe italien *il papa bolla*, *il papa sbolla* s'appliquait en matière de doctrine.

Le pontife nouveau avait bien, dès le début de son règne, maintenu *toutes* les directions de son prédécesseur et sévèrement rappelé que la simplicité de son langage évangélique n'autorisait jamais « une lecture entre les lignes ». Il avait même insisté, en plus d'une occasion, et de la manière la plus formelle, sur la nécessité de demeurer fidèle à la vraie philosophie de l'Ange de l'École [1]. Malgré tout, les équivoques se perpétuaient.

Aujourd'hui, à supposer que l'illusion soit encore possible pour un chrétien non aveuglé par l'esprit de système, elle ne peut plus trouver d'excuses vraisemblables, Rome vient de parler cette fois dans la forme la plus solennelle. Pie X a employé, pour enseigner l'Église, les termes les plus explicites et les plus clairs. Son langage est tout aussi net et aussi fort au moins que celui de Léon XIII. Les directions ne sont plus seulement de pressantes exhortations, ce sont des injonctions formelles, accompagnées de sanctions sévères : « Nous voulons et ordonnons que la philosophie scolastique soit mise à la base des sciences sacrées... Que le doctorat en théologie et en droit canonique ne soit plus conféré désormais à quiconque n'aura pas suivi le cours régulier de philosophie scolastique : conféré, qu'il soit tenu pour nul et de nulle valeur. »

appuyait de textes, empruntés à la *Somme théologique*, des thèses destructrices de l'ordre surnaturel. Ailleurs, tandis que les uns opposaient à bon droit la scolastique à la philosophie de l'action, d'autres s'épuisaient en efforts pour résoudre ces « dissonances provisoires » en « harmonie supérieure » et prétendaient finalement retrouver « à chaque étape, sous la diversité du langage et des allures, une concordance exacte entre la doctrine des maîtres anciens et les assertions de la philosophie de l'action. » E. Mallet, *la Philosophie de l'action*. (*Revue de philosophie*, 1er septembre 1906, p. 240).

1. Notamment dans les lettres apostoliques *In præcipuis* (23 janvier 1904) et *Sub exitum* (6 mai 1907).

Enfin, et c'est ici ce qui nous intéresse, les prescriptions sont accompagnées d'explications qui en précisent le sens, dans le but manifeste de prévenir les subterfuges.

« Il va sans dire, poursuit le document pontifical, que, s'il se rencontre quelque chose chez les docteurs scolastiques, que l'on puisse regarder comme un excès de subtilité ou qui ne cadre pas avec les découvertes des temps postérieurs, ou qui n'ait, enfin, aucune espèce de probabilité, il est bien loin de notre esprit de vouloir le proposer à l'imitation des générations présentes[1]. »

Ce passage a déjà fixé, comme on pouvait le prévoir, l'attention de plus d'un commentateur.

N'a-t-on pas tenté de s'en faire une arme contre l'encyclique elle-même ? M. Francis Charmes, par exemple, éprouve une joie évidente à signaler cette « atténuation »... « Prenez garde, dit-il *respectueusement* au Saint-Père, tout le modernisme ou, peu s'en faut, va passer par la porte que vous entre-bâillez[2] ! »

L'avisé chroniqueur suppose ici une maladresse, bien invraisemblable dans un document si étudié, si soucieux de prévenir, d'empêcher toutes les échappatoires.

Ne serait-ce pas, au contraire, M. Charmes qui aurait lu d'un œil distrait ?

Quoi qu'il en soit de son irrévérencieuse observation, elle est un avertissement pour les lecteurs de bonne foi qui, naguère encore, se défiaient des enseignements de l'*Æterni Patris*, parce que Léon XIII, en nous ramenant aux sources et à la pure doctrine de saint Thomas, leur semblait tenir

1. La traduction française omet le membre de phrase *Vel parum considerate traditum*.

2. *Revue des Deux Mondes*, 1er octobre 1907. Dans cet article, M. Fr. Charmes se montre vraiment trop oublieux de l'*objectivité* qui convient à une chronique. La citation de Grégoire IX l'a plongé, comme il dit, « dans une sorte de rêverie historique ». N'eût-il pas fait preuve d'une clairvoyance plus digne en observant que le pape du treizième siècle, pas plus que celui du vingtième, ne dénonce « la philosophie rationnelle », mais l'abus que les esprits forts de l'époque faisaient de la prétendue doctrine d'Aristote. Ce que saint Thomas devait remettre en honneur ce n'est pas, tant s'en faut, « l'assujettissement de la reine (la théologie) à la servante (la philosophie) » justement par condamné Grégoire IX, mais la synthèse que ses prédécesseurs n'avaient pas su découvrir dans les œuvres retrouvées du philosophe grec.

trop peu compte « des découvertes des temps postérieurs ».

Ces lecteurs, en imitant la distraction de M. Charmes, pourraient croire (d'aucuns ne l'ont-ils déjà pas cru ?) que Pie X a voulu modérer la rigidité des directions précédentes en introduisant des recommandations nouvelles, plus condescendantes à l'égard du « progrès philosophique ». Mais l'invraisemblance des conclusions de la *Revue des Deux Mondes* les invitera à examiner le passage de plus près.

Or, ces paroles (il est important de le remarquer : les résumés qu'on en a donné ne l'ont pas assez fait observer) sont une citation *explicite* de l'encyclique de Léon XIII. Non seulement elles ne mettent pas en cause la synthèse de saint Thomas, tant recommandée par le premier pape, elles sont, au contraire, destinées précisément à la dégager des commentaires imprudents qui l'ont défigurée : « Ce que nous recommandons, dit l'*Æterni Patris*, c'est la vraie sagesse de saint Thomas : aussi n'entendons-nous pas proposer à l'imitation les excès de subtibilité, les thèses inconsidérées de certains scolastiques, etc... »

Pie X y met plus d'insistance et plus de clarté encore, si c'est possible. Prenant à part ceux qui prétendraient demeurer scolastiques, au sens voulu par son encyclique, tout en s'écartant et en négligeant l'étude sincère de saint Thomas, il leur dit : « Et quand nous prescrivons la philosophie scolastique, ce que nous entendons surtout par là, — ceci est capital[1], — c'est la philosophie que nous a léguée le Docteur angélique : Nous déclarons que tout ce qui a été édicté à ce sujet par notre prédécesseur reste pleinement en vigueur, et tant que de besoin, Nous l'édictons à nouveau et le confirmons, et ordonnons qu'il soit, par tous, rigoureusement observé..., et que les professeurs sachent bien que s'écarter de saint Thomas, surtout dans les questions métaphysiques, ne va pas sans détriment grave. »

L'opposition ainsi fortement établie, tant par Pie X que par Léon XIII, entre « la vraie sagesse de saint Thomas », et les thèses inconsidérées de certains scolastiques « incompatibles avec les découvertes modernes » est, à tous égards, fort remarquable.

1. *Quod caput est.*

D'abord, en manifestant le plein accord d'esprit et même de langage entre les deux pontifes, elle déjoue les intrigues qui travaillaient sans cesse à les opposer l'un à l'autre, accusant, tantôt l'un, tantôt l'autre, de n'être pas de son temps; car on n'a pas seulement essayé de représenter le pape nouveau comme moins attaché que le précédent « aux doctrines moyenâgeuses », des esprits remuants répétaient en même temps, sans souci de la contradiction, que Pie X comprenait moins bien que son prédécesseur les nécessités de l'âme moderne. La vérité est que tous deux les ont comprises, mais que tous deux aussi ont distingué les nécessités vraies des exigences morbides et que Pie X, assisté comme Léon XIII par l'Esprit saint, assigne maintenant le remède et, de son autorité suprême, le montre là où l'avait déjà montré l'*Æterni Patris*, c'est-à-dire là précisément où la majorité de nos contemporains s'obstinait à ne pas vouloir le chercher: « le retour à la vraie sagesse de saint Thomas ».

Mais nous avons surtout en vue un autre enseignement à retenir du passage commun aux deux encycliques.

La vraie synthèse thomiste n'est pas responsable des incompatibilités de certaines thèses, dites scolastiques, avec les découvertes assurées des temps postérieurs.

Trop longtemps on a abusé d'une appellation qui sert à désigner à la fois des docteurs ennemis, ou des doctrines contradictoires. Il est également impossible de tout accepter ou de tout rejeter dans la masse variée des propositions — et même des méthodes — qui s'intitulent scolastiques. D'ailleurs, bien que la communauté de nom, acceptée par tout le monde, suppose entre elles, au moins quelques traits de famille, les liens qui les unissent ne sont pas toujours faciles à saisir, et ce n'est pas le moment de les définir.

Quoi qu'il en soit, la distinction indispensable, faite par Léon XIII, est reprise par Pie X: et quand celui-ci ajoute, — « ce qui est capital » — « qu'on ne s'écarte pas de saint Thomas, dans les questions métaphysiques sans détriment grave », il sépare nettement la métaphysique de l'Ange de l'École — *qui ne fait qu'un bloc, car elle est synthétique* — des systèmes « scolastiques » moins cohérents, qui croient pouvoir, tour à tour et impunément, s'allier à saint Thomas et s'opposer à lui.

Le pape nous fait entendre que, pour rester sûrement d'accord avec la vérité en marche, il faut demeurer avec saint Thomas et prendre garde à l'éclectisme qui croit pouvoir « en prendre et en laisser ». Grâce seulement à cette fidélité, on ne risquera pas d'être contredit par les découvertes modernes.

Les deux encycliques tranchent ainsi de la même manière une importante et délicate question. S'il y a entre elles une différence, c'est que la dernière est plus impérative.

Bien des papes, depuis Clément VI, avaient recommandé saint Thomas ; et aucun n'avait accompagné ses recommandations de la moindre réserve.

Toutes les assemblées plénières de l'Église, depuis le second concile de Lyon, ont rendu à saint Thomas un solennel hommage : elles en ont, en quelque sorte, canonisé la doctrine.

Mais jamais, peut-être, ordre plus formel ni plus précis de fidélité à cette pure doctrine n'a été imposé au monde catholique par le magistère infaillible.

Les luttes intellectuelles de ces dernières années avaient troublé les esprits et engendré, dans bien des âmes chrétiennes pourtant, de ces *partis pris* qui empêchent de voir clair. Sur le terrain philosophique surtout, les intelligences s'égaraient dans une obscurité dangereuse, se perdaient dans des subtilités sans issue. Comme conséquence, les forts, ou ceux qui se croyaient tels, se faisant conducteurs d'esprits, « au lieu d'accueillir les faibles, dans la foi, les entraînaient parmi les déchirements d'opinion[1] ».

La pensée philosophique, en prétendant à l'indépendance vis-à-vis de la foi et de l'autorité doctrinale, conduisaient rapidement les âmes à l'anarchie intellectuelle et à l'incrédulité. Voilà pourquoi Rome a dû parler net.

Elle l'a fait. Cette fois encore, pour tout catholique sincère, *causa finita est*, la cause est finie. Jusqu'à ce que de nouveaux entraînements viennent obscurcir les regards et réclament un nouveau secours, qui confirmera en les accentuant les définitions passées, nous voyons tous ce qu'il faut

1. Rom., XIV, 1.

faire : il n'y a plus qu'à engager la pensée chrétienne dans la voie providentiellement ouverte. Nous voulons une philosophie, nous avons tous besoin d'une philosophie, parce que, sur les questions les plus hautes, une irrésistible soif de vérité tourmente l'intelligence et excite l'activité naturelle de la raison. Eh bien ! par où passer dans le dédale des systèmes? Quelle méthode employer, quelle attitude observer au milieu des procédés si divers, des mentalités si opposées que le prosélytisme des penseurs cherche à faire prévaloir ? Surtout, sur quel terrain philosophique se maintenir pour défendre la foi, lui ramener les égarés, lui préparer des conquêtes ?

Catholiques, nous avons la réponse, réponse ancienne, il est vrai, mais aussi réponse nouvelle.

Les critiques si souvent élevées contre « la scolastique » ont épuisé toutes les accusations. A leur égard, l'Église a observé, pendant les sept siècles qui viennent de s'écouler, une attitude invariable : les documents officiels en font foi ; ils deviennent, à mesure que les attaques s'accentuent, plus catégoriques, plus fermes, plus solennels aussi.

Seulement, — et c'est ici *le point capital (quod caput est)*, que les deux récentes encycliques, — la dernière avec une force singulière — mettent en relief, — ce n'est pas à une scolastique quelconque que l'Église prétend nous ramener, c'est plus formellement que jamais, à la scolastique de saint Thomas. L'Église admet donc, elle aussi, « les systèmes périmés » dans l'arsenal des philosophies du moyen âge, mais *périmés* dans un sens bien différent de celui où l'évolutionnisme emploie cette expression. Pour ne parler que de ceux qui sont postérieurs à saint Thomas, ces « systèmes scolastiques », généralement fruits de mentalités trop étroites, trop impatientes aussi d'indépendance et de progrès, se libéraient peu à peu, mais toujours imprudemment, de la sage tutelle du chef de l'École. Leur incompatibilité avec les découvertes des temps postérieurs — du moins dans les questions métaphysiques — ne vient pas, comme on dit, de l'évolution générale de l'esprit. Ces systèmes sont *périmés*, parce que, au regard de la vérité, ils étaient mort-nés : du moment où leurs auteurs s'étaient écartés de la droite ligne

tracée par le génie si sûr de saint Thomas, ils étaient tombés dans le faux. Ces anciens systèmes, moins dangereux sans doute que les débauches de pensée condamnées par l'encyclique *Pascendi*, ont, pour le moins, retardé les intelligences en les arrêtant à de bien vaines subtilités ; ils ont prêté le flanc aux plus justes critiques et contribué ainsi, fort malheureusement, au discrédit qui afflige la scolastique tout entière. Du reste, dans la collection de toutes ces théories et de ces « attitudes d'esprit », véritablement *périmées*, il est aisé de retrouver les ancêtres très authentiques et très ressemblants du modernisme.

Dans un toast récent, M. le chanoine Janvier a nommé quelques-uns de ces précurseurs de « la philosophie nouvelle ». « Secouant la poussière des écoles de la Grèce et du moyen âge le plus suspect », sa perspicacité a découvert les erreurs de nos contemporains dans le *nominalisme*, du Roscelin ou d'Occam, qui appartenaient, le premier à l'enfance, le second à la décadence de la scolastique[1].

Aujourd'hui donc, à tous les systèmes « scolastiques » qui se séparent de saint Thomas, l'Église refuse solennellement sa protection. Mais saint Thomas reste debout : il est recommandé et imposé à l'exclusion de toute autre philosophie.

On prétendait, il y a deux ans à peine, « qu'il n'y a pas deux philosophies, l'une *ancienne*, l'autre *moderne*, opposées comme le bon et le mauvais principe des manichéens. Il y a simplement *la* philosophie, *perennis philosophia*, dont l'« ancienne » a été un moment, dont la « moderne » est le moment présent. » En développant cette idée, M. Le Roy n'entendait pas « dénier par là toute légitimité ni toute valeur à l'attitude scolastique, dans l'ordre du dogme en particulier; elle fournit une sorte de formulaire mathématique officiel, quelque chose comme un procès-verbal d'inventaire et cela peut avoir son utilité en des questions qui ont un côté légal et administratif... » La scolastique, en un mot, lui apparaît « comme une codification juridique ordonnée au jugement des causes doctrinales, et, envisagée sous cet aspect, pourvu

1. Clôture du congrès de la Bonne Presse, octobre 1907.

qu'on ne la canonise pas plus qu'un code, elle se justifie sans peine. Mais aussi, sous cet aspect, elle n'est aucunement philosophique [1]. »

Évidemment, Pie X, en ordonnant le retour à saint Thomas, n'a pas seulement en vue de faire apprendre par cœur aux séminaristes « un formulaire officiel » ou « un procès-verbal d'inventaire ». Il oppose saint Thomas au modernisme qui se croyait « le moment présent de la philosophie » ; il parle de saint Thomas dans le sens où, depuis six cents ans, ses prédécesseurs n'ont cessé de le faire. Il s'agit bien *d'une philosophie* dans la pleine acception du terme. Qu'est-ce à dire ? L'heure, désirée par quelques-uns, redoutée par le grand nombre, serait-elle venue, où tout catholique sincère doit saluer dans la philosophie du Docteur angélique, — c'est-à-dire dans sa doctrine, sa méthode, son attitude d'esprit, — la seule véritable et imprescriptible philosophie, la *philosophia perennis* au plein sens du mot ?

Dans un sens qui demande à être étudié, nous croyons devoir répondre franchement par l'affirmative.

Mais cette grave conclusion, qui heurte de front la mentalité courante, a besoin, tout d'abord, d'être solidement appuyée.

Pour voir ce qu'elle vaut, il convient de mieux s'assurer encore de la portée exacte du jugement de l'autorité suprême.

II

L'encyclique *Pascendi* a la clarté des eaux profondes. Elle exige de tous, — de ceux-là surtout dont le regard est encore ébloui par les illusions d'un faux système, — un long effort d'attention et de sincérité intellectuelle.

Il ne faudrait pas que le magnifique et consolant enthousiasme des premiers jours soit suivi, chez les fidèles, d'une série d'imprudents commentaires, voilés d'une apparente soumission.

La conséquence bien grave que nous croyons pouvoir en tirer relativement à la philosophie de saint Thomas s'imposera

1 *Scolastique et Philosophie moderne.* (*Demain*, 15 juin 1906.)

aux seuls esprits dont la loyauté reconnaîtra pleinement tous les caractères du document pontifical.

Notre conclusion paraîtra, au contraire, bien exagérée à ceux qui ne verraient, dans les prescriptions relatives à la scolastique, qu'un règlement de discipline opportune, imposé à une catégorie de personnes. Or, parmi ceux qui ont étudié l'encyclique, bien rares heureusement et bien téméraires sont les interprètes qui en ont absolument contesté le caractère doctrinal et n'ont voulu y voir qu'une mesure disciplinaire. Seulement d'autres, tout en reconnaissant cette valeur doctrinale et universellement obligatoire, cherchent à la limiter plus qu'il ne convient.

Ces *minimistes*, trop soucieux d'indépendance intellectuelle, n'ont pas encore vu ce que l'enseignement du pape contient de positif et de déterminé.

Ainsi, d'après un commentaire, qui a fait quelque bruit à son heure, le pape se serait contenté de fermer une voie dangereuse et laisserait aux esprits toute liberté d'en ouvrir de nouvelles en dehors du chemin condamné. « Le problème que les modernistes ont tenté de résoudre resterait posé » et « l'acte pontifical serait le véhicule le plus efficace, non pas de leurs solutions, puisqu'elles sont réprouvées, mais de leur tendances et du succès de leurs pures intentions[1] ».

Or quel est ce *problème* ? Quelles sont donc ces *tendances* et ces *intentions* ? La lettre au *Temps* précise : « Il faut bien trouver le moyen de se faire entendre... des laïques qu'on dit mal élevés... pour guérir leurs maladies, assainir leur atmosphère et redresser leurs erreurs. Dans le monde entier, hors des séminaires et des universités catholiques, l'atmosphère intellectuelle est telle que *la philosophie scolastique*, *même celle de saint Thomas*, *n'est plus entendue.* C'est une langue morte qui n'éveille aucun écho. Le modernisme était un effort pour poser et pour résoudre *devant ces âmes* le problème religieux. Les modernistes sont condamnés. Le pape déclare donc avec son autorité incontestable et incontestée, que les modernistes n'ont pas trouvé la solution du problème.

1. Lettre de M. Fonsegrive au directeur du *Temps*. (*Le Temps*, 28 septembre 1907.)

Mais le problème subsiste, et l'encyclique *Pascendi* ne le résout pas, ou plutôt ne le résout qu'en partie, en déclarant fausses les solutions proposées. »

Et la lettre du *Temps* ajoute encore : « Quand les prêtres, selon les vœux, selon les ordres exprès du pape, auront été formés à la discipline mentale des scolastiques, quand ils seront pénétrés de la métaphysique thomiste, il faudra ou bien qu'ils consentent à parler le langage du monde contemporain s'ils veulent être entendus, ou bien qu'ils se résignent à ne s'adresser qu'à la partie du troupeau qui n'aura reçu du monde aucune initiation intellectuelle. Ce n'est que dans cette seconde alternative que le problème du modernisme cesserait de se poser. Les catholiques formeraient alors dans l'univers, un monde intellectuel tout à fait à part *sans communication philosophique* avec le reste des hommes. »

En d'autres termes, les modernistes ont compris l'impuissance apologétique de la *métaphysique thomiste* et ils ont cherché une autre philosophie. Celle qu'ils nous ont proposée n'est pas la bonne : il faut bien le croire, puisque le pape le déclare ; mais cette philosophie nouvelle reste encore à trouver ; et ils ont eu au moins le mérite d'en faire sentir la nécessité.

On ne peut pas dire plus nettement que l'encyclique n'a qu'une *valeur doctrinale négative*. Pour aller au-devant des objections, on a bien soin d'observer que « les ordres exprès du pape » relativement « à la discipline mentale de la scolastique » ne regardent que les *prêtres* et que ceux-ci ne pourront pas « se contenter » de cette préparation officielle. Eux aussi devront chercher en dehors « de la métaphysique thomiste » un remède aux maux, une satisfaction aux exigences de l'âme contemporaine.

Avant d'examiner ce que vaut l'interprétation de M. Fonsegrive, je remarquerai que ceux qui se rapprochent de lui *pour le fond,* en justifiant l'entreprise moderniste, ne se sont pas crus, comme lui, autorisés à plier jusqu' à ce point le sens obvie de l'encyclique, pour la conformer à leur manière de voir. Ils ont fort bien compris et sincèrement avoué que le pape, en fermant une voie, en avait imposé une autre et montré dans « la vraie philosophie de saint Thomas » le

moyen unique de bien défendre et de sûrement propager la foi, aujourd'hui comme au moyen âge. Pour ne citer que M. Charmes, le chroniqueur de la *Revue des Deux Mondes*, lui aussi, félicite les modernistes d'avoir posé le problème et cherché à le résoudre : « Ils sont modernes ; ils sont les hommes du vingtième siècle et non pas du treizième ; comme tels, ils se sont rendu compte de la nature et de la force des coups qu'une critique nouvelle a portés à la religion et à l'Eglise et ils ont essayé d'y parer. » Mais la chronique ajoute loyalement, avec l'accent de la déception : « L'encyclique leur répond que la scolastique du moyen âge et la *Somme* de saint Thomas suffisent à la défense de l'Église et qu'il faut s'y tenir. » Oh ! « la pensée de médire de la scolastique d'Aristote et de saint Thomas » est bien loin de M. Charmes, car il les « admire sincèrement ». Pourtant il ne peut oublier, lui non plus, que « Descartes, Spinosa, Hume, Kant, Fichte, Schelling, Hegel, etc., etc., sont venus depuis et qu'ils ont renouvelé la pensée moderne. » Aussi, les modernistes, « dans l'entreprise hardie, difficile, périlleuse, où ils ont pu se tromper et s'égarer... ont peut-être mérité quelque indulgence ». Eh bien ! cette indulgence, « l'encyclique la leur refuse et les renvoie rudement à la scolastique[1] ».

Qui a bien compris, de M. Fonsegrive ou de M. Charmes ?

Il n'y a pas de doute : un lecteur de l'encyclique, étranger à nos débats et aux subtilités de nos controverses, se prononcera de suite en faveur de la seconde interprétation, et déclarera que le pape, en condamnant le modernisme, — et déjà par le fait seul de cette condamnation, — a imposé *doctrinalement* le retour à la philosophie traditionnelle de l'Église.

D'abord, de l'aveu des modernistes eux-mêmes[2], la scolastique de saint Thomas est opposée au modernisme, comme l'affirmation est opposée à la négation. Ces philosophies ne constituent pas deux écoles *contraires*, qui laisseraient place

1. *Revue des Deux Mondes*, 1er octobre 1907. C'est ici que M. Charmes aperçoit des *atténuations*, dont nous avons parlé plus haut.

2. Cf. E. Le Roy, *Scolastique et Philosophie moderne* (*Demain*, 15 juin 1906). E. Le Roy, *Comment se pose le problème de Dieu.* (*Revue de Métaphysique et de morale*, mars, mai 1907). *Les Conditions du retour au catholicisme*, enquête du docteur Rifaux. Réponse de M. Dunan, etc., etc.

des philosophies intermédiaires : ce sont deux contradictoires. La condamnation de la seconde est donc une justification de l'autre. Mais comme cette opposition radicale a besoin d'être expliquée, nous nous contenterons pour le moment, de la signaler, nous réservant de développer ailleurs la question.

En attendant, une autre raison nous force à constater avec la *Revue des Deux Mondes* et contre *le Temps*, le caractère doctrinal et obligatoire de l'encyclique *relativement* à la *scolastique*.

Mettons-nous dans la supposition de M. Fonsegrive. Le tort des modernistes n'est pas d'avoir proclamé l'insuffisance de la scolastique et Pie X ne les en blâme pas. Au contraire, « l'encyclique sera le véhicule le plus efficace, non pas de leurs solutions, puisqu'elles sont réprouvées, mais de leurs tendances et du succès de leurs pures intentions. »

Que signifie alors cette injonction si impérative qui prescrit à l'enseignement ecclésiastique, la fidélité à saint Thomas ? Ce n'est qu'une mesure disciplinaire, nous répond-on. Mais comment une mesure disciplinaire peut-elle se poser en contradiction avec la doctrine connue ? Oui ou non, le pape regarde-t-il la philosophie de saint Thomas comme la vraie philosophie de notre temps ? Si oui, tout est dit, et en l'imposant d'une manière si solennelle, il entend parler d'autorité à toutes les intelligences. Si non, s'il entend laisser aux esprits la liberté de chercher la vérité en dehors de cette voie, il n'aurait pas dû fermer les autres voies, mêmes aux prêtres, surtout aux prêtres, qui, dans l'Église, doivent rester à la tête du mouvement intellectuel. Il aurait dû, pour le moins, déclarer franchement la limite de ses prescriptions, sinon, le langage de l'encyclique demeure équivoque et semble destiné à tromper les esprits. Ce n'est plus qu'un acte de mauvaise et tortueuse politique. Se trouvera-t-il un catholique pour accepter ce téméraire soupçon à l'égard du magistère de l'Église ?

Non, les modernistes ont assez répondu à ceux qui combattaient leurs théories : « On ne réfute que ce qu'on remplace. » Cette fois le pape *remplace*, et puisque la condamnation de leur système a une valeur doctrinale, le jugement qui

lui oppose la scolastique de saint Thomas est doctrinal aussi.

Comme l'a remarqué Mgr Mignot, il restait « à remplacer le système hétérodoxe par une puissante synthèse chrétienne : *C'est ce qu'a compris le Souverain Pontife* ». Aussi : « *indépendamment des mesures disciplinaires* destinées à protéger l'intégrité de la foi, Sa Sainteté... nous incite aux fortes études religieuses appuyées sur la tradition[1] ». Et comme précisément la philosophie de saint Thomas est la seule qui respecte pleinement la tradition, le pape ne veut pas et ne peut pas vouloir que nous nous en écartions : il n'admet que cette fidèle et puissante synthèse au service de la science sacrée.

D'ailleurs, le pape a pris soin d'expliquer le sens et le motif de ses ordres relatifs à la philosophie scolastique.

Pour M. Fonsegrive, encore une fois, le mérite constant des modernistes, c'est d'avoir compris l'insuffisance de cette philosophie pour les luttes actuelles de la pensée : ils ont bien fait de l'abandonner.

Pour l'encyclique, au contraire, « la première cause intellectuelle (du modernisme), — et la principale, — c'est l'ignorance. Oui, ces modernistes, qui posent en docteurs de l'Église, qui portent aux nues la philosophie moderne et regardent de si haut la scolastique, n'ont embrassé celle-là, pris à ses apparences fallacieuses que parce que, ignorants de celle-ci, il leur a manqué l'instrument nécessaire pour percer les confusions et dissiper les sophismes. »

Le pape ne pouvait s'élever plus fortement contre les prétentions que, si nous en croyons M. Fonsegrive, il aurait voulu respecter.

Il faut pourtant répondre à une objection.

La vérité acquise est la même pour tous. Si le pape entend imposer doctrinalement la philosophie de saint Thomas, autrement dit, s'il veut nous obliger à la regarder comme la vraie philosophie, pourquoi en prescrit-il l'usage au *seul enseignement ecclésiastique*? Cette restriction n'est-elle pas une preuve nouvelle qu'il s'agit ici d'un pur commandement disciplinaire,

1. Mandement pour la promulgation de l'Encyclique *Pascendi*.

qui ne regarde pas les laïques et qui respecte l'indépendance philosophique des âmes ?

Ce que nous avons observé plus haut est déjà une réponse suffisante quoiqu'indirecte à cette difficulté. Précisément, puisque la troisième partie de l'acte pontifical, — qui règle l'enseignement des séminaires — a une base doctrinale, cette troisième partie regarde aussi les laïques, en tant qu'elle confirme la doctrine. Mais la raison pour laquelle Pie X s'occupe directement des prêtres est bien simple. Ce n'est pas, comme on l'a cru bien ingénument, parce que le prêtre n'est jamais que *commençant* dans l'étude de la philosophie, incapable de penser par lui-même, et obligé pour agir qu'on lui serve une définition toute faite, sinon de la science au moins de la vérité.

C'est, tout au contraire, parce que le prêtre est destiné par vocation à être le sel de la terre et le flambeau du monde. Si les laïques veulent partager ses difficiles travaux, — et personne ne leur défend pourvu qu'ils aient la modestie de le faire à leur place, — eh bien ! qu'ils aient aussi la patience de se soumettre à la même formation : qu'ils sachent qu'on n'est pas apologiste, théologien ou même exégète sans être bon philosophe, et qu'on n'est pas bon philosophe si l'on ne se forme pas à l'école de saint Thomas.

On trouverait ridicule cent fois le profane qui voudrait dire son mot ou imposer ses idées sur la nature de la lumière par exemple, sans avoir étudié les rudiments de la physique ni l'algèbre élémentaire : et l'on s'improvise docteur dans les plus hautes disciplines de l'esprit, qui supposent une étude approfondie de la plus difficile de toutes les sciences ! Nos contemporains, qui traitent les scolastiques d'intellectualistes enfantins, ne se doutent guère des difficultés de la science qu'ils méprisent orgueilleusement et qu'ils croient pouvoir « juger de haut » quand ils ont parcouru du regard quelques pages d'un manuel quelconque.

Personne — pas même le pape — ne les oblige à philosopher : mais s'ils veulent le faire, surtout s'ils veulent le faire pour le bien de la religion, qu'ils se montrent moins pressés, qu'ils cessent de prendre l'érudition superficielle pour une science profonde, qu'ils viennent d'abord, comme les sémi-

naristes s'asseoir sur les bancs et se mettent désormais humblement à l'école qu'on leur ouvre[1].

III

Il paraît donc indubitable à quiconque étudie l'encyclique *Pascendi* dans toutes ses parties, que le pape exige que nous donnions à la scolastique du chef de l'École l'assentiment intérieur de l'esprit.

Mais si cette conclusion semble acquise pour les intelligences non prévenues, elle ne va pas elle-même sans difficultés.

Nous répondrons brièvement aux principales.

§ 1. D'abord il semble qu'une philosophie, fruit des méditations de la raison, ne s'impose pas d'autorité comme un article de foi. L'Église elle-même a déclaré son intention de ne pas attenter par des définitions « à la juste liberté des intelligences », et garde elle-même avec un soin jaloux la distinction entre « la doctrine de foi, révélée par Dieu », et « les découvertes philosophiques qui se perfectionnent grâce au labeur de l'esprit humain[2] ».

En liant désormais les âmes à une philosophie arrêtée, elle se contredirait elle-même et méconnaîtrait le double caractère, jadis affirmé, de la conquête philosophique : conquête que la raison se doit à elle-même, et qu'elle peut toujours perfectionner.

Cette objection n'est pas neuve, le modernisme s'en est maintes fois prévalu. Mais on ne l'a jamais laissée sans réponse. Elle provient d'une double confusion. Ceux qu'elle impressionne ne savent pas distinguer « la juste liberté » de la « complète indépendance ». Ils n'imaginent aussi qu'un type

1. Ce langage peut paraître dur. L'encyclique fait plus que nous permettre, elle nous fait un devoir de le tenir. Sur le droit que tout le monde a d'intervenir dans les débats sur les hautes questions religieuses, il y aurait bien des distinctions à faire qui nous entraîneraient trop loin. Pour ce qui regarde la nécessité de la philosophie dans l'exercice de ce droit, nous sera-t-il permis de renvoyer le lecteur à une étude publiée dans la *Nouvelle Revue théologique*, juin et juillet 1907. *Langage et Concepts théologiques.*

2. Conc. Vat. Constit. *De Fide cat.*, cap. IV.

de progrès, ou plutôt ils confondent l'*évolution*, qu'ils admettent comme un *postulatum* sans justification, avec le véritable progrès qui suppose un fond inaliénable, et — en philosophie surtout — des principes et des conclusions irrévocablement acquis.

La foi et la philosophie se rencontrent trop souvent sur un terrain commun pour s'ignorer mutuellement ; et la foi qui est infaillible, peut et doit, sans bander les yeux à la raison qui est faillible, la remettre dans le droit chemin, où elle verra elle-même, et par elle-même, si elle est docile, les vérités qu'elle avait perdues de vue. D'ailleurs, les premiers pas dans le chemin ardu de la science raisonnée n'exigent-ils pas confiance dans la parole d'un maître : *Crede magistro* ?

D'autre part, la raison aidée, peut, en avançant, s'enrichir de découvertes personnelles : ces découvertes ne lui donneront jamais une telle assurance, qu'elle puisse se passer de la tutelle de la foi. Au contraire, plus elle se lance, plus elle a besoin de direction et d'appui : le vertige la prend sur les hauteurs ; le trop grand éclat du vrai l'éblouit.

§ 2. Quoi qu'il en soit de l'union de la raison et de la foi, l'Église, dira-t-on, ne peut pourtant pas attacher son sort à une *philosophie particulière*. Avant saint Thomas, au moins, elle n'avait pas le secours qu'on prétend lui imposer. Les Pères et les premiers docteurs ont étudié, approfondi, expliqué la doctrine sans l'aide de la scolastique : cette forme de philosophie n'est qu'un *moment* dans le courant de la pensée chrétienne.

Nous regardons, nous aussi, comme évident qu'une philosophie particulière, un système variable ne saurait être l'objet d'une prescription doctrinale, positive, irrévocable. Et c'est précisément pour cela que l'encyclique *Pascendi* nous a semblé, dans la première partie de cette étude, mettre la philosophie de saint Thomas, en dehors de tous les *systèmes*, et au-dessus de toutes les *philosophies particulières*.

Nous répondrons donc à l'objection proposée que la philosophie de saint Thomas est, comme l'ont remarqué très justement les modernistes eux-mêmes, *la philosophie du sens commun*, de l'éternel sens commun ; en tant que telle, elle n'est

pas un *système*, ni une *philosophie particulière*. Et c'est là, précisément, ce qui, devant la raison aussi, justifie le nom, que l'autorité nous invite à lui donner, de *philosophia perennis*. Elle n'est que le sain et profond développement naturel de l'intelligence appliquée aux vérités les plus hautes. Avant saint Thomas, en dehors de Platon et d'Aristote, cette pénétration n'avait pas été poussée avec un ordre qui permît de saisir les liens étroits qui unissent entre elles ces grandes vérités : *la synthèse n'existait pas*. C'est le mérite du génie de saint Thomas, aidé de celui d'Aristote, de saint Augustin et de tant d'autres, soutenu par la foi et l'immensité de ses connaissances théologiques, d'avoir mis cette synthèse en pleine lumière. Mais, pour arriver à la comprendre, il faut, avec saint Thomas, procéder avec méthode, avancer pas à pas, savoir à la fois observer longuement et pénétrer sincèrement. Il faudrait son génie — et la grâce qui le soutenait — pour vouloir refaire sans maître le chemin où, providentiellement, il doit servir de guide. Car si le sens commun est chose du monde la plus commune, l'entreprise intellectuelle de toutes la plus ardue est de vouloir justifier scientifiquement et approfondir les enseignements de ce maître de la vie : c'est là toute la philosophie.

§ 3. Le même principe va donner la réponse à une troisième difficulté qui paraît impressionner, plus vivement que les autres, les esprits favorables, jusqu'ici, aux tendances modernistes.

Quelle que soit, ont-ils observé, la valeur *en soi* de la philosophie de saint Thomas, du moins elle reste incomprise et incompréhensible pour la masse de nos contemporains. Vouloir se confiner dans les limites étroites de cette mentalité moyenâgeuse, c'est donc, tout d'abord, renoncer à l'action apologétique auprès des âmes incrédules ou simplement troublées ; c'est aussi exposer les esprits mal préparés de nos disciples qui vont se trouver en face de problèmes qu'ils ne pourront résoudre.

Dernièrement, dans sa réponse à Mgr Latty, le docteur Rifaux envisageait surtout cette dernière conséquence [1] : M. Fon-

1. « Lorsque, dans un mouvement d'apostolat, nos séminaristes et nos

segrive insiste sur la première, dans sa lettre au *Temps*.

Pour aller tout de suite au fond de la réponse et à la source de tous les développements qu'on pourrait lui donner, je répéterai, encore une fois, avec l'un des plus ardents champions du modernisme : Ce qui a fait la force et le crédit de la philosophie de saint Thomas, — je ne parle pas des autres systèmes scolastiques, — c'est qu'elle est la philosophie du sens commun[1]. Eh bien ! quelque évoluée, — ou quelque déformée — que soit une mentalité, le sens commun n'y meurt jamais tout à fait : il conserve même un reste d'empire chez les esprits qui s'enorgueillissent le plus de leur émancipation. Aussi la philosophie du sens commun y aura toujours une porte de rentrée. Si elle est difficile, elle n'est incompréhensible pour personne; et quels que soient aussi les problèmes métaphysiques ou psychologiques qu'on lui propose, elle ne s'en effraye pas; mais elle prend la peine de les étudier, et, bien plus que nos critiques modernes, se méfie des apriorismes injustifiés. Voilà pourquoi il faut de la patience, du travail et de la bonne volonté pour comprendre ses solutions. Avec elle, on va moins vite peut-être; mais l'essentiel est de marcher droit.

Pour rentrer dans les âmes égarées, il faut donc que l'apologiste cherche ce qu'il y reste de sens commun : il lui faut « trouver la porte ». Et pour y arriver, il ne lui faut pas seulement de l'érudition; il ne faut pas surtout qu'il soit *imprégné* lui-même de cette philosophie qu'il doit combattre, mais, au contraire, pénétré de la philosophie du sens commun qu'il

prêtres tentent d'approfondir cette philosophie contemporaine, dans la louable intention de parer aux difficultés très fortes dont elle est la source, la plupart, Monseigneur, se trouvent désemparés et troublés. Désemparés d'abord, car les deux ans de philosophie du grand séminaire et les trois ans de théologie ne leur permettent même pas de comprendre ce qu'ils désireraient tant réfuter. Troublés ensuite, parce qu'après une initiation longue et laborieuse aux méthodes nouvelles ils finissent par constater avec évidence que la scolastique, malgré sa simplicité et sa clarté, ne résout aucun des problèmes posés. Le fossé qu'ils désiraient combler, entre la pensée moderne dont ils vivent maintenant, et leur foi, dont ils n'ont pas cessé de vivre, leur paraît plus profond que jadis. D'où des doutes, des luttes, des angoisses. » Docteur Rifaux, *la Crise de la foi catholique*, 1907, p. 15.

1. « La philosophie de saint Thomas... est avant tout, dans son fond et dans sa méthode, une philosophie de sens commun ». — C. Dunan, *Conditions du retour au catholicisme*, enquête du docteur Rifaux, p. 192.

doit défendre. De fortes et saines études scolastiques le mettront évidemment moins vite en contact avec la masse que s'il acceptait les erreurs courantes, mais ces études lui permettront, mieux encore que l'érudition moderniste, d'entrer en rapport avec la mentalité du jour, sans quitter le terrain où il doit l'attirer. S'il demeure incompris, ce n'est pas parce qu'une cloison étanche sépare sa pensée de la pensée qu'on dit contemporaine, puisqu'elles se rejoignent, bon gré malgré, sur la ligne du sens commun, c'est parce que le penseur contemporain ne *veut pas* comprendre et *ne veut* pas réfléchir. C'est une affaire *de parti pris* qui divise les âmes. Mais, pour ébranler les volontés rebelles, c'est encore au sens commun qu'il en faut appeler.

Quant aux âmes troublées qui ont encore la foi, elles ont un secours de plus. On peut directement s'adresser à leur bonne volonté. C'est à elles que l'encyclique demande aujourd'hui d'appliquer à la scolastique un principe dont le modernisme a tant usé et abusé : *Crede ut intelligas*. Grâce à cette première démarche d'humble obéissance, elles finiront par comprendre. Le bon sens, chez elles, en reprenant ses droits, rétablira l'équilibre; et, comme plusieurs de nos contemporains l'ont déjà expérimenté, elles découvriront avec joie que « la philosophie de l'École est la plus souple, en même temps que la plus ferme des philosophies. Plus on l'approfondit, plus on est frappé de la solidité du fond et de l'élasticité du cadre. Toutes les acquisitions de la pensée contemporaine viennent s'y ranger d'elles-mêmes sans violence, ni déformation, comme un enrichissement[1]. »

Nos jeunes gens enfin et nos séminaristes, armés d'un robuste bon sens, que la discipline scolastique n'aura fait que fortifier et rendre plus pénétrant « comprendront parfaitement ce qu'il faut réfuter ». « La simplicité et la clarté » de leur philosophie ne les rendra pas aveugles, au contraire; témoin l'encyclique elle-même, où les modernistes s'émerveillent

1. C'est au mois de juin passé que M. Peillaube écrivait ces lignes dans le journal *la Croix*. *La Revue de philosophie*, dirigée par M. Peillaube, est assez largement ouverte à tous les horizons de la pensée pour qu'on n'ait aucun doute sur la compétence du savant scolastique : il est certainement très au courant des formes variées de la mentalité contemporaine.

d'avoir été si bien compris, et que tous regardent pourtant comme l'œuvre d'une mentalité scolastique[1]. Au sortir de l'école, l'âme de nos élèves sera d'autant moins troublée par les problèmes qui se posent, que les bases de leur pensée auront été plus solidement établies. La lumière de la philosophie du sens commun, pénétrante précisément parce qu'elle est claire, leur montrera les solutions que le modernisme cherche encore.

Évidemment, pour comprendre les difficultés modernes et leur réponse, il faut plus qu'une formation scolastique *superficielle.* Ceux qui croiraient pouvoir s'en contenter, ne sont pas prêts aux luttes de la pensée. Ceux-là, il faut, avant tout, les prémunir contre la connaissance prématurée de sophismes qui flattent l'orgueil de l'esprit et les désirs d'indépendance intellectuelle. Voilà pourquoi les mesures prohibitives de l'encyclique.

Mais il serait absurde de croire que l'Église, en nous ramenant à la scolastique, veut nous forcer à ne pas comprendre et à ne pas être compris, veut obliger les défenseurs de la foi à rester, pour un temps au moins, dans l'inaction, ou bien à s'opposer aux attaques du jour sans les connaître. Si c'était là l'intention du pape, il n'aurait, certes, pas pris ce soin d'exposer si longuement, ni si fortement, devant tous les fidèles du monde, l'ensemble des théories modernistes.

En résumé, quand l'encyclique impose la philosophie de saint Thomas, elle n'édicte pas une simple mesure disciplinaire : c'est la *philosophia perennis* qu'elle rappelle aux intelligences.

Et la philosophie de saint Thomas est la *philosophia perennis*, parce qu'elle est la doctrine du sens commun imprescrip-

1. « La partie de beaucoup la plus considérable de ce long document est remplie par un exposé et une réfutation du modernisme dû à la plume d'un subtil théologien scolastique extraordinairement bien versé dans la littérature de son sujet. » G. Tyrrell, lettre au *Times*. L'encyclique « est un chef d'œuvre intellectuel qui suppose, chez celui qui l'a conçu et mené à bien, autant de force d'esprit que de pénétration et d'ingéniosité. Plusieurs hommes ont dû y collaborer, mais un philosophe théologien a seul pu construire cette synthèse subtile et puissante que le pape a faite sienne. Dans la *Civiltà cattolica*, on en trouve parfois d'analogues. » G. Fonsegrive, lettre au *Temps*.

tible, invariable dans son fond et dans ses développements légitimes.

Mais c'est seulement en justifiant devant la raison cette dernière assertion, que la *vraie scolastique* pourra faire valoir son titre et comprendre elle-même, sans exagération comme sans faiblesse, le sens et les limites de son droit — jugé si exorbitant et si tyrannique — à l'hégémonie de la pensée humaine.

Louis BAILLE.

LA TROISIÈME LOI BRIAND

Lors de la fameuse interpellation sur les troubles du Midi, M. Clemenceau, agitant le spectre clérical pour faire oublier ses fautes, disait à sa majorité : « ...il y a la séparation ; on n'en parle jamais, mais on y pense toujours. » La formule ne saurait expliquer comment toute une région s'est soulevée, à la voix de quelques meneurs qui sont de notoires radicaux et d'authentiques socialistes ; mais elle exprime, à souhait, l'attitude du gouvernement depuis l'échec des contrats de jouissance.

Il est vrai qu'à partir du printemps de 1907, les préoccupations graves n'ont pas manqué au cabinet. Les couplets patriotiques de M. Clemenceau, devant le buste de Goblet, n'ont pas supprimé l'hervéisme, les amicales d'instituteurs ont toujours envie de s'enrôler dans la Confédération générale du travail, les manœuvres du général Drude et la diplomatie de M. Regnault ne suffisent pas à résoudre la question marocaine ; les inondations dont le Midi a été victime risquent de prolonger la grève de l'impôt ; et, enfin, ce ne sont pas les opérations des liquidateurs qui fourniront au ministre des finances l'argent dont il a besoin.

Toutefois, de pareils soucis, si absorbants qu'ils puissent être, ne sauraient ajourner indéfiniment les problèmes posés par la loi de séparation, ni apaiser les ardeurs anticléricales du « bloc ». On a donc recommencé au Parlement à discourir sur l'Église et sur l'État.

Dans ces débats encore inachevés, le ministère a montré — il fallait s'y attendre — ses dispositions coutumières, c'est-à-dire le parfait mépris du droit, l'incapacité d'envisager l'intérêt national, l'oubli des convenances et de sa propre parole, le souci de graduer et de masquer l'œuvre de destruction accomplie selon le mot d'ordre des loges.

Les nouvelles violences faites à la justice et à la liberté

n'ouvriront pas les yeux et ne soulèveront pas la colère de la multitude électorale qui laisse, depuis de si longues années à des gouvernants indignes, la faculté de disposer de tout comme ils veulent. Ce que décide la troisième loi Briand n'en est pas moins abominable. Je voudrais ici le montrer avec toute la netteté possible.

*
* *

Il faut rendre justice à tous, même à Mandrin. Le véritable inventeur de la loi nouvelle est M. Raynaud. Cet avoué de Ruffec est le premier qui ait essayé de montrer aux maladroits législateurs de 1905 comment ils auraient dû s'y prendre.

Ah ! ce correcteur de l'article 9 de la loi Briand est le plus honnête homme du monde. Il n'hésite pas à le dire en toutes lettres : « Si la demande en reprise, en revendication et en résolution paraît justifiée, qu'on y fasse droit, largement même et sans difficulté[1]. » Que pourrait-on souhaiter de mieux ? Toutefois, après cette déclaration touchante, l'homme de chicane apparaît; et la main qu'on croyait ouverte pour tout donner se contracte pour tout retenir : l'action sera limitée aux dons et legs ; seuls les auteurs ou leurs héritiers directs pourront l'exercer ; ils n'auront que six mois pour agir ; passé ce délai, l'attribution sera définitive ; seule la juridiction administrative aura compétence pour décider, sur le pourvoi des intéressés, si les attributaires observent les charges imposées par les décrets d'attribution, etc., etc.

Le mérite jacobin de ces dispositions saute aux yeux. Pour le faire valoir plus sûrement, M. Raynaud n'avait pas manqué de s'adjoindre des signataires illustres : par exemple, M. Cruppi, président de la commission de réforme judiciaire, M. Sarrien, président (en ce temps-là) de la célèbre délégation des gauches. Un patronage aussi imposant, la rigueur des articles essentiels de la proposition Raynaud durent fixer bien vite l'attention du ministre des cultes. Pourtant, l'invention de l'avoué de Ruffec demeura de longs mois ensevelie

1. Proposition Raynaud, 15 février 1907. Exposé des motifs.

dans les bureaux de la Chambre. Ce fut seulement à la fin de juin dernier que M. Briand la proclama « intéressante », la fit sienne, l'incorpora à un projet du gouvernement concernant la dévolution des biens ecclésiastiques.

M. Briand ayant souvent déclaré, à la tribune, que la liquidation du Concordat serait nécessairement fractionnée et longue, l'annonce d'une loi nouvelle n'était point faite pour surprendre. Mais on était à la veille des vacances; il parut singulier qu'après s'être complu et comme oublié dans une expectative nonchalante, soudain, le gouvernement fût si pressé d'inscrire à l'ordre du jour du Parlement un projet que les députés, faute de temps, ne discuteraient pas. Depuis, tout s'est expliqué.

Dès le commencement de 1907, des tribunaux assez nombreux avaient été saisis de procès concernant les biens d'Église. Les arrêts allaient se multipliant, et une jurisprudence était en train de se former, selon l'équité, faisant droit aux revendications des catholiques. Chaque fois que ces choses arrivent, la République est en péril. Les janissaires qui veillent à son salut s'émeuvent, poussent le cri d'alarme, somment le gouvernement de se souvenir qu'il a sous la main des centaines de parlementaires toujours prêts à enrichir d'armes nouvelles l'arsenal de l'État laïque.

Plus que tout autre, M. Briand devait être sensible à ces appels. Un jour que M. Grousseau le questionnait sur l'avenir des fondations pieuses, il avait répondu : nous ne ferons pas dire des messes; c'est impossible ; « et les héritiers n'auront pas même le droit, en présence de cette impossibilité légale où nous sommes, de demander la révocation » des dons et legs[1].

Cette solennelle affirmation recevait le plus éclatant démenti. Autant de sentences des tribunaux révoquant les donations pour inexécution des charges, autant de soufflets sur la joue de M. Briand. Un ministre qui a du tempérament ne demeure pas immobile sous les coups. Pour l'honneur personnel et pour le salut de la République, il fallait riposter.

1. *Journal officiel*, 10 novembre 1906, p. 2462.

La riposte fut le projet du 23 juin 1907. Le seul fait de proposer au Parlement un texte nouveau, pour régler la dévolution des biens ecclésiastiques, ne suffirait-il pas pour faire réfléchir la magistrature?

Quelques séquestres, actionnés en justice, en étaient aussi convaincus que le ministre des cultes. Ils invoquèrent ce moyen pour décider les tribunaux à surseoir. A Chalon-sur-Saône (10 juillet 1907), il se trouva des juges pour complaire aux sequestres.

Quant il vit cette docilité, le garde des sceaux crut qu'une circulaire persuaderait sans peine, aux présidents et aux procureurs généraux, de faire partout comme à Chalon-sur-Saône. Sans doute les Chambres étaient parties; mais le projet Briand ne pouvait manquer d'être examiné dès la rentrée d'octobre.

Dans ces conditions, disait M. Guyot-Dessaigne, il semble qu'il y aurait le plus grand intérêt, notamment au point de vue de la diminution des frais de procédure, de jugement et d'exécution, à ce qu'il soit sursis à la solution des instances actuellement pendantes devant les cours et tribunaux.

Je ne puis qu'appeler votre attention sur les avantages que présenterait le renvoi de ces affaires jusqu'au moment où la loi pourrait entrer en application [1].

Ce langage hypocrite et cet abus de pouvoir provoquèrent dans les prétoires un mouvement de résistance. A Mâcon et à Autun, les magistrats répondirent aux séquestres qui faisaient valoir le vote certain et prochain d'une loi nouvelle : les tribunaux ne connaissent et ne doivent connaître, aux termes mêmes du Code, que les lois en vigueur. Et ils refusèrent de surseoir. Un peu partout, jusqu'au milieu d'août, la série continua des jugements qui arrachaient au Domaine les biens dont il ne voulait pas acquitter les charges. Depuis novembre, la magistrature a continué de dire le droit, contre les prétentions du gouvernement.

Ainsi donc, la troisième loi Briand est née des circonstances. On a craint de voir quelques lambeaux du patrimoine

1. Circulaire du ministre de la justice, 16 juillet 1907.

de l'Église de France demeurer aux mains des catholiques. Impuissant à faire voter les textes nouveaux en temps utile, le ministère a essayé de préparer les débats futurs en obtenant le silence de la magistrature. Il n'a point réussi. Mais l'expérience nous l'a appris, les législateurs tiennent à montrer aux juges que le Parlement est au-dessus du droit, puisqu'il fait les lois. Le projet est voté à la Chambre. Il le sera au Sénat. Et ce sera, comme on va voir, une criante iniquité de plus.

*
* *

Il est superflu de faire ici une comparaison étudiée entre le projet Briand et la proposition Raynaud. Il suffit de noter que l'avocat-ministre, prenant en mains le canevas tracé par l'avoué-député, l'a chargé de quelques broderies selon le style administratif le plus rigide. Au surplus, la proposition et le projet se ressemblent en ce qu'ils instituent, tous deux, une procédure de liquidation et une réglementation du droit de reprise, absolument nouvelles, injustifiées, tyranniques.

Allons tout droit à la question de fond. Elle gît dans l'article 3 dont voici la rédaction dernière :

> Le paragraphe 3 de l'article 9 de la loi du 9 décembre 1905 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :
>
> Toute action en reprise, qu'elle soit qualifiée en revendication, en révocation ou en résolution, doit être introduite dans le délai ci-après déterminé.
>
> Elle ne peut être exercée qu'en raison de donations, de legs ou de fondations pieuses, et seulement par leurs auteurs et leurs héritiers en ligne directe [1].

Avec un sérieux imperturbable et une ténacité sans défaillance, M. Briand a juré à la Chambre que ce texte disait exactement — ni plus ni moins — ce que lui, rapporteur, et sa majorité fidèle avaient voulu décider, en 1905, par l'article 9 de la loi de séparation. Quand un ministre s'obstine en de si solennelles affirmations, la courtoisie parlementaire exige, paraît-il, qu'on n'ait point l'air de mettre en doute sa parole. Le décorum de la discussion y gagne tout ce qu'y perd la vérité.

1. *Journal officiel*, 28 novembre 1907, p. 2537.

Mais qu'est-ce que la vérité, en ce pays-là ? Ce sont les scrutins, uniquement, qui en décident. Les scrutins du Palais-Bourbon ont donné raison à M. Briand. Ainsi feront ceux du Luxembourg. Malgré quoi, nous prenons la liberté et nous avons le droit de penser que les assertions ministérielles ne sont ni vraies ni vraisemblables.

On se rappelle comment la loi de 1905 avait réglé, en cas d'intestat, pourrait-on dire, le sort des biens cultuels :

A défaut de toute association pour recueillir les biens d'un établissement public du culte, ces biens seront attribués, par décret, aux établissements communaux d'assistance ou de bienfaisance situés dans les limites territoriales de la circonscription ecclésiastique intéressée.

L'hypothèse prévue éventuellement par cet article 9 s'est réalisée dans chacune — ou à peu près — des quarante mille paroisses de France. Sauf sept ou huit exceptions, il ne s'est formé nulle part d'association cultuelle. Il y a donc lieu partout à des décrets d'attribution des biens qui appartenaient, avant la séparation, aux établissements publics du culte.

Peut-on agir juridiquement contre ce dépouillement légal? Oui, et le paragraphe 3 de l'article 9 règle le recours en ces termes :

Toute action en reprise ou en revendication devra être exercée dans un délai de six mois, à partir du jour où le décret aura été inséré au *Journal officiel*. L'action ne pourra être intentée qu'en raison de donations ou de legs, et seulement par les auteurs et leurs héritiers en ligne directe.

Quand on rapproche ce texte de celui qu'on a lu plus haut, on s'aperçoit vite que l'un est calqué sur l'autre; mais il n'est pas difficile de découvrir que les mots décisifs *action en résolution ou révocation*, *fondations pieuses* manquent au texte de 1905. M. Briand veut que, malgré cette différence de rédaction, les deux textes aient le même sens; il faut donc en venir à dire que les mots *action en reprise ou en revendication* peuvent et doivent signifier : *action en révocation ou résolution*; que les mots *donations* et *legs* peuvent et doivent signifier : *fondations pieuses*.

En jurisprudence et en doctrine, une telle assimilation est insoutenable. Les juges s'en tiennent au sens précis et

technique des mots. Or, au palais, autre chose est une *fondation de messes*, autre chose un legs *sine addito* ; autre chose est une *action en reprise*, autre chose une *action en révocation*. Jamais un tribunal n'emploiera ces expressions l'une pour l'autre, indifféremment. On veut que le Parlement l'ait fait. Soit. Mais pour lier la justice, il faut démontrer nettement que les députés et sénateurs de 1905 ont pris consciemment plaisir à confondre ce que les juristes de profession distinguent soigneusement. M. Briand a essayé cette démonstration. On va voir comme elle est convaincante.

C'est dans la séance du 30 octobre, que M. le ministre des cultes a montré ses redoutables ressources de logicien, en disant en substance : MM. Rudelle, Beauregard, de Ramel, de Lamarzelle, Jenouvrier ont pensé que l'article 9 de la loi de séparation concernait toute sorte d'actions ; par conséquent, le sens de cet article ne peut être douteux. L'argument est habile, à la tribune ; à la barre, il ferait rire le tribunal le plus grave. Il peut valoir, tout au plus, *ad hominem*, contre MM. Jenouvrier, de Lamarzelle, de Ramel, Beauregard et Rudelle, — ce que je n'examine pas ici. Mais pour établir que le paragraphe 3 de l'article 9 de la loi de 1905 enveloppe, incontestablement, le sens précis des formules récemment votées par la Chambre, il n'y a qu'une preuve valable : à savoir que la majorité a voté le texte, sur des déclarations ministérielles, qui permettaient d'entrevoir clairement ce que M. Briand dit en toutes lettres en 1907. Or, jamais cette preuve ne sera faite. Personne, en 1905, — ni dans la commission, ni dans le gouvernement, ni dans l'opposition, — n'a sollicité ou donné une explication nette sur la nature des actions autorisées par l'article 9. Voilà la vérité.

On peut s'en étonner aujourd'hui. Quand on se rappelle les débats d'alors, il n'y a point lieu d'être surpris. La loi de séparation a été discutée dans les conditions les plus déplorables. Fort tiraillé par ses amis de gauche, qui le trouvaient trop modéré, M. Briand n'a pu aboutir, que grâce à la souplesse la plus adroite et à la ténacité la plus obstinée. Chacun des articles qui contenaient une clause moins défavorable aux catholiques a rencontré maint obstacle surgis-

sant à l'improviste. Pour rallier la majorité, il fallait entrer en des compromis, arranger des textes, séance tenante. Avec une méthode de travail aussi mauvaise, le gouvernement était bien incapable d'avoir une doctrine ferme ; et l'opposition, souvent prise de court, en des matières compliquées et délicates, se trouvait mise dans l'impossibilité de faire, de chaque détail de la loi, une critique attentive et approfondie. Le Sénat aurait pu y remédier, si le « bloc » l'eût permis. Mais on sait avec quelle hâte et quel parti pris scandaleux, la haute assemblée se transforma en simple bureau d'enregistrement des décisions de la Chambre. Dans un travail aussi déréglé, quoi d'étonnant que certains articles soient demeurés obscurs ou vagues ?

C'est le cas, en particulier, de l'article 9. Il est difficile d'imaginer quelque chose de plus brusque et de plus incohérent que la discussion à laquelle il donna lieu [1]. La rédaction en avait été improvisée au début de la séance. Les instances de M. Grousseau ne purent obtenir un ajournement ; les discours échangés portèrent sur le premier et le deuxième paragraphes ; personne ne parla sur le troisième, le seul qui nous occupe ici. Au Luxembourg, il y eut une protestation émue de M. Halgan contre le sort fait aux fondations de messes et le président de la commission se déroba dans une réponse équivoque [2]. Ce fut tout.

Donc, les mots *action en résolution* ou *en révocation* ne sont venus, au Parlement, aux lèvres de personne, quand on a débattu l'article 9 de la loi de 1905. D'autre part, le texte voté n'en parle pas expressément. Et M. Briand veut nous persuader que lui y a pensé, et sa majorité avec lui ; et que, dans le plus parfait silence, toutes les intelligences du « bloc » se sont trouvées d'accord pour faire le même sous-entendu, dans une matière juridique qui n'en comporte pas. Un natif de Marseille hésiterait à imaginer tant d'invraisemblances.

Le ministre et le rapporteur objectent : le paragraphe 3 de l'article 9 est la reproduction littérale du paragraphe 2 de

1. *Journal officiel*, 30 mai 1905, p. 1997-2007.
2. *Ibid.*, 29 novembre 1905, p. 1568.

l'article 7; c'est au sujet de l'article 7 que la question a été examinée sous toutes ses faces[1].

Pour donner crédit à cette argumentation, la commission et le gouvernement ont modifié le premier texte de leur commun projet ; et après la discussion générale, ils ont présenté au vote de la Chambre un article 2, ainsi conçu :

Le paragraphe 2 de l'article 7 de la loi du 9 décembre 1905, est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Toute action en reprise, qu'elle soit qualifiée d'action en revendication, en révocation ou en résolution, concernant les biens dévolus en exécution du présent article, est soumise aux règles préscrites par l'article 9[2].

La date tardive de cette rédaction suffirait à la rendre suspecte. Elle peut être assez claire, pour lier les tribunaux et rétroagir sur les jugements déjà rendus. Mais, à l'encontre du vote de la majorité et des prétentions du ministre, — lesquels ont dit ensemble qu'il y avait là une simple interprétation des pensées de 1905, — nous opposerons quelques courtes réflexions; elles nous semblent décisives.

En 1905, l'article 7, dans son paragraphe 2, donna lieu à une discussion sur la faculté de revendiquer (amendement Lacombe); sur le cas spécial où le donateur aurait stipulé une clause de retour (amendement Auffray); sur le délai de l'action intentée (amendements Rudelle et Lemire); sur les personnes qui auraient le droit de revendiquer (amendements Beauregard, Flayelle, Bertrand)[3]. Au milieu des observations qu'ils présentèrent, quelques orateurs — MM. Auffray, Lacombe et Beauregard, par exemple — parlèrent en passant d'inexécution des *volontés* du donateur ou des *conditions* de ses libéralités. De même, M. Rudelle rappela d'un mot que la jurisprudence, après avoir vu, dans toute action en reprise, un exercice du droit de retour, inclinait plutôt à la considérer aujourd'hui comme une action en nullité pour inexécution des intentions du donateur. En outre, l'opposition invoqua, d'une manière générale, le droit commun et le respect

1. *Journal officiel*, 31 octobre 1907, p. 1998 ; 14 novembre, p. 2192.
2. *Ibid.*, 21 novembre, p. 2349.
3. *Ibid.*, 24 mai 1905, p. 1842-1850.

du Code civil. Mais personne — à droite, au centre ou à gauche, au banc du gouvernement ou à celui de la commission — ne songea à définir, avec précision, la nature juridique des actions admises par l'article 7. Que l'on prenne les brochures écrites sur la matière dans ces derniers temps, par M. Rivet ou par M. Sanlaville[1]; que l'on compare ces dissertations avec les débats parlementaires que nous venons de résumer, et on verra, avec évidence, qu'il y a là tout un monde de distinctions subtiles, dont vit la jurisprudence et auxquelles pas un député n'a songé en 1905.

Tout ce qui a été dit de clair se réduit à deux déclarations, l'une du ministre des cultes, l'autre du rapporteur. Comme M. Beauregard était fort pressant sur la netteté et l'intangibilité du droit commun, M. Bienvenu-Martin l'interrompit par cette phrase : « L'action en revendication n'existerait pas sans ce paragraphe. » Irrité de voir toujours alléguer le respect du Code, M. Briand ajouta : « Un droit domine tous les autres ; c'est celui, pour les représentants de la nation, pour les élus du suffrage universel, d'interpréter les principes généraux de notre législation selon ce qu'ils considèrent comme juste et raisonnable. »

Des généralités sur les garanties assurées à tous les citoyens en matière successorale, une énigme murmurée par le ministre des cultes, une énormité hasardée par le rapporteur ; voilà les éléments que fournissent les discussions du Parlement pour discerner la portée exacte de l'article 7 de la loi de séparation. C'est manifestement insuffisant. Et pour suppléer à cette insuffisance, il est vain de recourir aux volumineux rapports de M. Lecomte et de M. Briand. On n'y trouvera aucune lumière.

La loyauté, donc, nous oblige à conclure tout au moins que la pensée du législateur de 1905 demeure incertaine. Un membre de la majorité, M. Labori, l'a très franchement avoué à ses collègues[2]. M. Chaigne — un autre « blocard » — est allé plus loin : il a osé dire qu'en assimilant la portée de l'article 7 et de l'article 9, le législateur de 1905 aurait commis une

1. *Étude théorique et pratique sur les actions en reprise et en résolution. — Des actions en reprise, en revendication et en révocation.*

2. *Journal officiel*, 14 novembre, p. 2189.

véritable « hérésie juridique[1] ». Sans se prononcer aussi durement, M. Cornet, MM. Cruppi et Raynaud n'hésitaient pas à affirmer que le législateur de 1905 s'était tu sur les actions en révocation et en résolution[2]. L'opinion de ces radicaux authentiques s'étale dans l'exposé des motifs de deux propositions, par lesquelles ils avaient idée que l'on pourrait sortir des embarras créés par les difficultés religieuses.

Il est vrai, M. Cruppi, en qualité de président de commission, M. Raynaud, en qualité de rapporteur, ont renié leur opinion personnelle, pour soutenir, à la tribune, celle qui plaisait à M. Briand. On ne saurait qu'admirer l'efficace de la grâce ministérielle sur la pensée de ces deux « blocards ». Mais de pareils reniements, si communs et faciles qu'ils puissent être dans le monde parlementaire, ne suffisent-ils pas à déconsidérer la thèse gouvernementale ?

* * *

A la date où la proposition Raynaud fut déposée (15 février 1907), peu d'affaires étaient venues devant les tribunaux. Quand ceux-ci virent que des amis fidèles et signalés du cabinet reconnaissaient, avec candeur, les lacunes de la loi de séparation, comment ne se seraient-ils pas sentis à l'aise pour appliquer simplement le droit commun ? En tout cas, la nécessité où des députés marquants se croyaient acculés de prendre des dispositions nouvelles, pour la dévolution des biens ecclésiastiques, témoignait assez que les textes de 1905 étaient obscurs. Les ayants droit auraient été bien naïfs de n'en pas conclure que cette obscurité augmentait leurs chances. Les procès se multiplièrent et aussi les sentences favorables aux revendiquants.

M. Briand a vu, dans l'assaut des plaideurs, un complot contre la République et dans les jugements des magistrats, une insurrection contre la nation[3]. Ce langage sent son révolutionnaire. Mais il laissera froid tout homme de sens.

1. *Journal officiel*, 21 novembre, p. 2350.
2. Proposition Cornet, du 4 juillet 1907 ; proposition Raynaud du 15 février 1907.
3. *Journal officiel*, 31 octobre, p. 1999 ; 21 novembre, p. 2360.

La question qui se pose est uniquement celle-ci. D'une part, une foule de magistrats — qu'il serait bien puéril, selon la remarque de M. Labori, de considérer comme les hommes liges de la réaction — estiment que la loi de séparation laisse intact le Code civil en matière d'actions en reprise ; d'autre part, trois cent cinquante députés — dont deux cents peut-être ne faisaient pas partie de la Chambre en 1905 — affirment, par fidélité politique au gouvernement qui leur demande ce vote, que les juges n'ont pas su lire la loi de séparation. Apprécier selon les seules vraisemblances, qui a raison et qui faut-il croire? Les juges; c'est de toute évidence.

D'autant qu'ils sont presque tous d'accord. Le ministre des cultes a eu l'air de dire que leurs avis se balançaient; et il a même tiré argument de là, pour demander au Parlement d'intervenir, afin de mettre fin à ces fâcheuses contradictions des tribunaux[1]. Ceci est impudence pure. Car à peine la contradiction existe-t-elle au palais en cette affaire.

Seuls les tribunaux de La Châtre (14 mai 1907), de Rambouillet (12 juin), et de Lisieux (24 juillet), ont admis que la loi de séparation abrogeait dans l'espèce, les stipulations du Code civil. Une centaine de jugements ont été rendus en sens contraire[2]. Et il n'est point douteux que les arrêts n'eussent

1. *Journal officiel*, 28 novembre, p. 2533.

2. On me permettra de dresser ici une liste méthodique et chronologique de ces jugements. Je ne me flatte pas, d'ailleurs, qu'elle soit complète. *51 regardent les fondations de messe :* Boulogne-sur-Mer (21 février 1907), Mâcon (26), Lorient (20 mars). Libourne (8 mai), Rochefort (22), Avranches (30), Villefranche de Lauraguais, Lure (31). Nérac (1er juin), Lannion (4), Blois (12), Domfront, Gannat, Paimbœuf (14), Mâcon (18), Alençon (25), Riom, Coutances (26), Boulogne, Mont-de-Marsan (27), Bourganeuf (28), Saint-Omer, Lille (4 juillet), Saint-Lô (5), Orléans, Parthenay (9), Toul (16), Cambrai, Bayeux (18), Montdidier, Autun (19), Laval (25), Amiens (26), Givry (29), Montbrison (30), Arras, Corbeil, Mortain (31). Angers (1er août), Bourg, Vincennes (2), Salins (5), La Flèche (6), Le Mans, Narbonne (7), Roanne (9), Ernée, Bernay (13), Ploërmel, Dôle (14). Douai (30 octobre).

5 regardent des legs pour écoles congréganistes : Saint-Lô (30 novembre 1906), Le Puy (15 décembre), Vannes (20 juin 1907), Mâcon (25), Tulle (29).

2 regardent des legs pour petits séminaires : Abbeville (23 juillet 1907), Soissons (14 août).

1 regarde des legs pour grand séminaire : Bourges (13 juin 1907).

5 regardent des legs pour presbytère : Louhans (17 mai 1907), Thiers (30), Chalon-sur-Saône (4 juin), Grenoble (24 juillet), Espalion (25).

suivi, conformes aux jugements, si le gouvernement eût permis aux séquestres condamnés de faire appel. A titre d'expérience, sans doute, et pendant que la Chambre discutait la loi de dévolution, une cour a été saisie; et on peut noter que l'expérience était faite au bon endroit, dans un pays familier et dévoué à M. Guyot-Dessaigne. Malgré les échos du Palais-Bourbon et malgré l'ombre menaçante du garde des sceaux, la cour de Riom a prononcé que les articles 7 et 9 de la loi de 1905 n'avaient pas supprimé les actions en révocation selon le droit commun.

Bien entendu, toutes ces sentences judiciaires comportent des divergences de détail. Mais que les magistrats se basent sur la notion de donation ou sur celle de contrat ; qu'ils estiment le séquestre ou les seuls bénéficiaires du décret d'attribution responsables des charges ; qu'ils croient ou non impossible en droit l'accomplissement des charges sous le régime légal institué en 1905 ; qu'ils regardent ou non le seul changement d'attributaire comme une inexécution des volontés du fondateur, peu importe. La question fondamentale ici est de savoir si la magistrature a été généralement d'avis que les articles 7 et 9 de la loi de séparation avaient supprimé le droit fondé sur les articles 953, 954, 956, 1046 et 1184 du Code civil. Presque unanimement, les juges ont dit non.

Pour infirmer l'autorité de ces décisions, M. Briand a parlé

(Suite à la note de la page précédente.)

3 *regardent des legs pour payer le traitement d'un prêtre :* Moulins (10 juillet 1907), Châteaubriant (18), Melun (26).

1 *regarde des legs pour entretenir des ornements d'église :* Laon (6 août 1907).

En outre, *six tribunaux*, tout en déclarant surseoir à statuer quant au fond, ont admis en principe que l'action en révocation était recevable :

Fontenay-le-Comte (19 avril 1907), Moulins (15 mai), Villeneuve-sur-Lot (14 juin), Saint-Sever (20 juillet), Bayonne (6 août).

Cour d'appel de Riom (20 novembre).

On peut ajouter, bien que les considérants n'aient pas la même netteté peut-être, les jugements rendus par les *deux tribunaux* suivants : Angers (30 mai 1907), Trévoux (9 juillet).

Depuis la rentrée des tribunaux, outre des arrêts de la cour de Dijon, on peut citer comme favorables aux revendicants des jugements rendus à Arras, Aubusson, Autun, Beaune, Bordeaux, Dinan, Gray, La Roche-sur-Yon, Laval, Lhuis, Limoges, Maison, Moulins, Oloron, Ploërmel, Sancerre, Vitry-le-François. — Mais n'ayant pas vu le texte de ces décisions, je ne puis les classer.

d'opposition systématique ; il a assuré que les tribunaux avaient dédaigné de faire état de travaux parlementaires[1]. Paroles deux fois misérables dans la bouche d'un ministre, parce qu'elles sont deux fois mensongères. Pas une sentence qui ne s'appuie sur les débats auxquels ont donné lieu les articles 7 et 9. Et puis, qui peut oublier les épurations par lesquelles maints gardes des sceaux, depuis de longues années, ont tenté de s'assurer des juges capables de rendre des services ? La magistrature presque tout entière s'est prononcée contre ce que souhaitaient d'elle le ministre des cultes et celui de la justice. Assurément, elle ne l'eût point fait avec un ensemble aussi imposant, si elle se fût trouvée en face d'une loi claire.

Du reste, pour justifier sa conduite, elle pourrait en appeler, de M. Briand à M. Briand. Au moment où la loi de séparation est entrée dans la période d'application, la lumière s'est faite sur ces espèces que le rapporteur de 1905 n'avait point voulu regarder en face. Puisqu'il n'y avait nulle part d'association cultuelle capable légalement d'hériter des biens des établissements ecclésiastiques supprimés, qu'allait-il advenir ? Les nouveaux bénéficiaires — communes, bureaux de bienfaisance — respecteraient-ils, à la lettre, les intentions religieuses des donateurs ? Et au cas où ils ne le feraient pas, quels moyens de droit demeuraient pour y remédier ? La question fut posée au Sénat, dans toute sa précision, par M. de Lamarzelle. Très clairement, l'honorable sénateur distingua, de l'action en reprise limitée par l'article 9, l'action en révocation, définie selon le droit commun, pour inexécution des charges. Le ministre se contenta de répondre : « Les tribunaux apprécieront[2]. »

Les tribunaux ont pris au mot le ministre. Ils ont apprécié. A la lumière très nette du Code civil, qu'ils ont préférée à bon droit aux obscurités de l'article 9, ils ont jugé que les donations, legs, fondations pieuses dont les charges étaient inexécutées devaient être déclarées nulles. *Uti legassit, ita jus esto*. Ce vieux texte des douze tables — et non le vain plaisir

1. *Journal officiel*, 14 novembre 1907, p. 218?.
2. *Ibid.*, 30 décembre 1906, p. 1257.

de contrecarrer le gouvernement — a dicté aux magistrats leurs sentences. Et en les conformant à cette maxime romaine, ils les ont conformées à l'équité elle-même.

***

M. Briand a paru toujours agacé, lorsque les adversaires de sa loi ont apporté à la tribune des exemples caractéristiques. Ces « espèces » lui paraissaient bien indignes d'occuper les esprits élevés que la majorité compte par centaines, depuis M. Coutant jusqu'à M. Tourgnol. Sommes-nous ici dans l'antre de la chicane, disait le ministre, pour nous perdre en de si microscopiques détails ? La hauteur sereine de principes, la vaste étendue des généralisations, voilà le domaine d'où le législateur ne peut ni s'écarter ni descendre.

Un tel dédain pour les faits pourrait bien cacher quelque embarras. Raison de plus pour y insister, avec les orateurs de l'opposition.

Voici ce qu'a raconté à la Chambre M. Lhopiteau :

Le département d'Eure-et-Loir a reçu, il y a un certain nombre d'années, d'une famille charitable autant que fortunée, un capital de 2 millions qui, à l'aide de certaines capitalisations prévues dans l'acte de fondation, devait servir à entretenir trois cents lits : cent lits d'hommes, cent lits de femmes, cent lits d'enfants. Les fondateurs étaient des catholiques et des catholiques pratiquants... L'on trouve dans l'acte de fondation une clause par laquelle les fondateurs demandent que chaque année soient célébrés deux anniversaires dans la chapelle de l'hospice [1].

Autre exemple. Il a été cité par M. Lefas :

En 1904, le 24 janvier, mourait à l'hôpital-hospice de Lambesc, une demoiselle Michalon... Elle avait passé les premières années de sa vie à la charge de l'Assistance publique, car c'était une enfant abandonnée dès son bas âge, et qui avait été élevée par l'hôpital de la Charité de Lyon. Elle avait ensuite mené une longue vie toute de labeur et de probité. Durant ces longues années de travail patient, elle avait mis de côté une certaine somme ; ces économies s'élevaient à 450 francs de rente 3 p. 100. Au moment de mourir, pensionnaire de l'hospice de Lambesc, elle institua celui-ci légataire universel de son petit avoir... à la charge de

1. *Journal officiel*, 21 décembre 1907, p. 3002.

consacrer, chaque année 200 francs à l'entretien de l'aumônerie de cet hospice, 50 francs à l'entretien de la chapelle, et 150 francs pour célébrer les services religieux et dire la messe, les dimanches et jours de fête légale, dans la chapelle dudit hospice[1].

On peut interroger au hasard le premier honnête homme venu, en n'importe quel coin de France. Après lui avoir narré les deux histoires qu'on vient de lire, qu'on lui demande : que pensez-vous qu'il faille faire, si, pour une raison quelconque, il arrive que les messes voulues par les donateurs ne soient pas dites ? Sans hésitation aucune, la réponse sera celle-ci : il faut rendre l'argent. Ceux qui ont passé par les bancs de l'école de droit ajouteraient : le Code civil a prévu le cas ; l'auteur de la fondation ou ses successibles n'ont qu'à intenter un procès en révocation. Et ceux qui n'ont pas oublié le catéchisme ou le respect des morts ne manqueront pas d'observer : quand les héritiers du donateur auront gagné leur cause, à moins qu'une clause de retour ne les laisse maîtres des biens légués, il est de leur devoir le plus élémentaire de les employer aux fins marquées par le testateur.

Ce langage de la morale, de la loi et du bon sens n'est pas celui du gouvernement et de sa majorité. Ces hommes modernes se scandalisent d'entendre l'Église rappeler à ses enfants les inflexibles règles de l'honnêteté et les dispositions formelles du Code ; ils voient là une machination politique ou une preuve d'insatiable rapacité[2]. Leur vertu laïque est autrement désintéressée ; nul soupçon ne saurait l'atteindre. Et voici la ligne de conduite que trace, dans l'espèce, l'austérité des principes républicains, par la main de celui qu'on a surnommé parfois Aristide le juste.

C'est de son plein droit que le gouvernement a détruit tous les anciens établissements publics du culte. Il aurait pu s'emparer de leurs biens. Il ne l'a point fait. Comme il est pitoyable aux malheureux, il les enrichit de ces dépouilles de l'Église. Les bienfaiteurs de celle-ci avaient peut-être pensé à des écoles, à des messes. Cofondateur, et à ce titre,

1. *Journal officiel*, 22 décembre, p. 3036.
2. *Ibid.*, 21 novembre 1907, p. 2359 ; 20 décembre, p. 2989 ; 22 décembre, p. 3055.

interprète infaillible et indiscutable maître, l'État juge que l'aumône vaut mieux que l'instruction et surtout que la prière. Personne n'a rien à dire : ni le clergé, parce qu'il se prétend l'ami des pauvres, ni les héritiers, parce que le Code civil est toujours modifiable, ni les morts parce qu'on ne saurait remplir leurs intentions devenues légalement impossibles. Dans le fond délicat de leur âme, les républicains souffrent d'agir avec ces apparences de brutalité despotique; mais c'est leur devoir de braver l'opinion, quand il s'agit de la paix publique et de la raison d'État. Et après tout, si les catholiques avaient fait des cultuelles, rien de ce qu'ils déplorent ne serait arrivé [1].

Tel est le thème des discours de M. le ministre des cultes, dans la discussion qui vient de se clore à la Chambre. Et les applaudissements ne lui ont pas manqué : à chacune de ces déclarations monstrueuses, la majorité frémissante battait des mains.

M. Beauregard, M. Barrès, M. Grousseau, disaient, avec une raison irréfutable : en quoi l'absence de cultuelles change-t-elle l'origine, la nature, la destination des biens en cause ? M. Lhopiteau était d'accord avec M. Piou, pour démontrer au ministre — et celui-ci n'a pu opposer à leurs arguments que de simples dénégations, sans valeur — que les établissements publics pouvaient fort bien, en fait comme en droit, pourvoir à la célébration des messes. M. Beauregard demandait quelle sécurité demeurait aux citoyens, si tout article du Code, même ceux que fonde et qui garantissent la justice, étaient à la merci de la loi du nombre. Toute la droite ripostait à M. Briand, avec M. Rudelle, que la part des pauvres étant faite dans les testaments des auteurs de fondations scolaires ou pieuses, il était singulier de voir l'État s'attribuer, avec l'argent d'autrui, la mission de renchérir sur la générosité des catholiques. Avec une brièveté saisissante, M. Piou faisait voir ce qu'il y avait de nouveau, de discrétionnaire et de menaçant dans la théorie ministérielle de l'État, seul distributeur de la perpétuité. Et enfin, tous les orateurs

1. *Journal officiel*, 31 octobre, p. 1996; 28 novembre, p. 2533; 18 décembre, p. 2961; 20 décembre, p. 2989; 21 décembre, p. 3007.

de l'opposition, mettant le ministre en désaccord avec lui-même, lui rappelaient les solennelles garanties données, en 1905 et en 1906, au respect de la volonté des donateurs, surtout en ce qui concerne les fondations pieuses.

Rappels, ripostes, questions, démonstrations, tout a été inutile. Avant toute discussion, les majoritards qui ont coutume de voter pour tous leurs amis, préparaient ostensiblement leurs paquets de bulletins, pour approuver ou rejeter les textes, selon l'avis présumable du gouvernement. Et quant au ministre, les contradictions, le silence auxquels on l'a acculé ne l'ont pas empêché de vanter sa bonne foi, pas plus que les violences dénoncées, preuves en mains, dans sa loi, ne l'ont gêné pour proclamer son libéralisme.

Depuis trois ans qu'il sert, ce double refrain n'est pas encore usé. Les amis du chanteur l'accueillent toujours par les mêmes bravos ; ses adversaires en paraissent presque aussi embarrassés qu'au premier jour. Au risque de froisser M. l'abbé Lemire, il nous faut dire ici pourquoi il nous est impossible de croire à la sincérité de M. Briand. Dès que le respect du protocole parlementaire aboutit à entretenir la plus fantaisiste et la plus dangereuse légende, il n'est que ridicule et coupable de s'y tenir. Le devoir d'éclairer l'opinion est plus sacré que celui d'observer les usages du Palais-Bourbon. Aucun code de courtoisie ne saurait priver un orateur politique du droit d'arracher à un ministre le masque d'honnêteté dont il lui plaît de se couvrir. Nous convenons qu'avant de reprocher en face à un adversaire sa déloyauté, il faut être sûr de son fait et l'établir. Mais, vraiment, qui pourra-t-on convaincre de mauvaise foi, si l'on prétend que celle de M. Briand n'est pas démontrée ?

* * *

Pourquoi la loi de 1905 laissait-elle aux associations cultuelles le patrimoine ecclésiastique, à l'exception des biens provenant de l'État ou grevés d'une affectation étrangère au culte ? M. Briand en donnait trois raisons : ces biens « ont été constitués par les fidèles pour le culte » ; « le possesseur naturel » de ces biens, à savoir la collectivité des fidèles, sur-

vit à la disparition des établissements du culte ; « le besoin social pour la satisfaction duquel ce patrimoine a été constitué existe indéniablement encore, avec des exigences impérieuses qu'une sage politique doit respecter ». Et le rapporteur de conclure : Si l'État arrachait ces biens aux associations cultuelles, sous prétexte qu'ils sont vacants, il violerait « le droit et l'équité[1] ».

Là-dessus, nous reprenons. Que sont, d'après M. Briand, les associations cultuelles ? De simples « formes juridiques » — comme les fabriques ou les menses — de ces personnes morales qu'on appelle paroisses ou diocèses. Puis donc que la non-existence des fabriques ou des menses ne saurait rendre leur patrimoine sans maître, pourquoi la non-existence des associations cultuelles aurait-elle cet effet ? Est-ce que, en dehors de ces « formes juridiques », les mêmes personnes morales — paroisses ou diocèses — ne subsistent pas aujourd'hui comme autrefois, propriétaires « de droit naturel » des biens qui n'ont pas cessé d'avoir la même origine généreuse et la même religieuse destination ? En s'emparant de cette fortune pour la donner à qui il lui plaît, l'État met la main sur la propriété d'autrui ; et, en conseillant à l'État d'user de ce droit d'épaves, M. Briand déchire la page de son rapport où il désignait le nécessaire possesseur des biens qu'il déclare aujourd'hui à l'abandon. Où est alors sa bonne foi ?

Des fondations pieuses, le ministre des cultes a dit, en novembre dernier : « Nous les avons toujours considérées comme des libéralités. » J'attends qu'on me démontre juridiquement « qu'une fondation de messes constitue véritablement un contrat[2] ». Or, le texte primitif du projet voté parlait des « signataires de contrats de fondations pieuses » ; et M. Briand disait, un an auparavant : « Pour nous, une fondation pieuse est un contrat comme un autre[3] ; » et il ne faisait ainsi que demeurer fidèle à la doctrine proclamée par règlement d'administration publique (16 mars 1906) ; il répétait ce qu'il avait soutenu, en 1905, devant la Chambre, d'accord avec M. Bienvenu-Martin : les fondations pour messes sont

1. *Rapport*, p. 195, 199.
2. *Journal officiel*, 21 novembre 1907, p. 2361 ; 28 novembre, p. 2532.
3. *Ibid.*, 10 novembre 1906, p. 462.

« un contrat à titre onéreux[1] ». N'est-ce pas précisément ainsi, selon le besoin, que les menteurs embarrassés changent de langage ?

Libéralités ou contrats, toutes les fondations pieuses existantes se trouvent supprimées par la loi qui vient d'être votée. Les établissements de bienfaisance qui hériteront des fabriques, menses ou séminaires, ne seront tenus que des charges portées dans le décret d'attribution. Celui-ci exclura toute mention de service religieux. En outre — et pour les biens grevés de fondations pieuses qu'ils possédaient déjà légitimement comme à eux légués — l'État, les départements, les communes, les établissements publics sont déclarés inhabiles à faire célébrer les messes voulues par le bienfaiteur.

Pour défendre, contre les critiques de l'opposition, ces énormités, M. Briand a invoqué la fidélité à la Révolution, les nécessités de notre droit public, la logique de la loi de 1905[2]. Ces motifs ne sauraient avoir, dans l'esprit de celui qui les allègue, qu'un poids bien léger.

Car enfin, le texte primitif du projet ne parlait pas de l'impossibilité légale d'acquitter, désormais, les fondations pieuses. Et s'il est vrai que M. Briand avait déclaré, dès 1906 : « les messes ne seront pas dites[3] » ; il est vrai aussi, qu'en 1905, le même M. Briand avait assuré que les messes seraient dites[4]. A quelle date cet homme exprimait-il sa vraie pensée ?

En 1907, l'absence d'un tarif des oblations homologué par les pouvoirs publics rend matériellement impraticable le contrôle des obits dont l'État, en sa qualité de cofondateur, ne peut se désintéresser[5]. En 1905, le manque de ces tarifs officiels apparaissait à M. Briand comme une conséquence naturelle et inoffensive de la séparation ; et il n'y voyait aucun obstacle à la surveillance des fondations par les associations cultuelles[6]. Aujourd'hui, mille raisons supérieures exigent qu'on limite, et quant aux héritiers capables de plaider, et quant au délai de l'action, et quant à la quotité

1. *Journal officiel*, 20 juin 1905, p. 2300, 2303.
2. *Ibid.*, 20 décembre 1907, p. 2989 ; 20 décembre, p. 3006, 3007.
3. *Ibid.*, 10 novembre 1906, p. 2462. — 4. *Ibid.*, 14 avril 1905, p. 1391.
5. *Ibid.*, 21 décembre, p. 3006.
6. *Rapport*, p. 220.

restituable, le droit, garanti par le Code, d'obtenir la révocation d'un legs dont les charges ne sont pas rem plies[1]. Hier, la question n'avait même pas lieu de se poser: les tribunaux décideraient, selon la loi; l'annulation pour inexécution des charges ne pouvait faire de doute, même s'il s'agissait d'une commune[2]. Jadis, la non-célébration des services religieux, institués pour les fondateurs, était contraire à l'intérêt des communes et mettait les consciences en danger[3]. Maintenant, elle peut causer encore quelques scrupules; mais c'est un devoir de passer outre, au nom de l'intérêt public[4]. Ces antinomies témoignent que, selon le moment, M. Briand sait, en habile avocat, prendre des positions fort diverses; et, par là même, elles dénoncent son insincérité.

Et, de même, sa manière de discuter avec ses adversaires. M. Beauregard lui représente des arguments auxquels M. le ministre n'a pas daigné répondre. M. Briand de répliquer, comme un écolier pris en faute : « J'ai répondu[5]. » M. Piou et M. Lhopiteau démontrent, par des arguments précis et juridiques, qu'en fait et en droit, les établissements publics peuvent, sous le régime de la loi de 1905, assurer l'éxécution des volontés des mourants qui ont demandé des messes aux bénéficiaires de leur charité. M. Briand ne peut, décemment, se dispenser de parler en juriste ; mais comme cela est court et misérable! Et comme, au lieu de se défendre, vite il attaque, criant à son contradicteur de droite : c'est vous qui avez fait la séparation ; tant pis pour ce qui vous arrive; et à son contradicteur de gauche : vous avez pris l'Église pour cliente; vous n'arriverez pas à la satisfaire ; et, d'ailleurs, avec nous, vous avez voté la séparation; avec nous, pour être conséquent, il faut supprimer toutes les fondations pieuses[6].

Dans cette offensive hardie, dont les applaudissements pressent encore l'allure, le ministre ne regarde pas toujours de très près aux vraisemblances. L'hypothèse d'un curé qui demande, arbitrairement, et sans qu'on puisse agir contre

1. *Journal officiel*, 31 octobre, p. 1996.
2. *Ibid.*, 14 avril 1905, p. 1301. — 3. *Ibid.*, *loc. cit.*
4. *Ibid.*, 21 décembre 1907, p. 21 ; décembre, p. 3007.
5. *Ibid.*, 18 décembre, p. 2963.
6. *Ibid.*, 20 décembre 1907, p. 2988 ; 21 décembre, p. 3006, 3007.

lui, des honoraires de 100 francs ou plus encore, pour une messe, lui paraît sans réplique ; de même, quand on lui parle de l'honnête célébration des obits par le soin des communes, M. Briand, terrifié et les yeux agrandis, devine, dans l'avenir, la résurrection du Concordat, et l'Église, campée dans une situation plus officielle que jamais. Comme l'on voit, le ministre des beaux-arts n'est pas dépourvu d'imagination. Et c'est ce qui lui permet, sans doute, de solliciter les textes, en leur faisant quelque violence. Le jour où il cite Mirabeau en sa faveur, il oublie le passage où le fameux tribun dit le contraire de ce qu'on veut lui faire dire. M. Taudière, dans une note publiée dans *la Semaine religieuse* de Paris, établit que le seul changement d'attributaire peut fonder une action en révocation : le ministre lit un extrait de la note, et assure qu'au jugement de M. Taudière, les établissements publics ne peuvent pas faire dire des messes. Dans un commentaire que tous nos lecteurs connaissent, M. de Lamarzelle examine la portée de l'article 7 de la loi de séparation ; et il en marque, très justement, le caractère exorbitant du droit commun. M. Briand lit cette page, et il insinue que, d'après M. de Lamarzelle, l'article vise les actions intentées pour inexécution des charges. L'interprétation donnée d'une page de M. Jenouvrier n'est pas plus loyale.

Voilà l'homme qui ne peut souffrir qu'ou mette sa bonne foi en cause ; et qui revendique, par ailleurs, le droit d'être cru sur parole. Il affirme, sans preuves, que Pie X a rejeté la loi de séparation sur les conseils de M. Piou, que les procès soulevés l'ont été par des motifs politiques, que les évêques avaient eu soin de se réserver, sur le gain possible, une quote-part variable selon leurs appétits, que les papes, — Benoît XIV et Léon XIII, par exemple — ne se sont pas gênés pour remanier, sans scrupule, les fondations. En face de ces affirmations gratuites, le ministre ne permet pas qu'on s'élève ; il s'indigne des protestations et passe outre.

En vérité, il faut une majorité gagnée à l'avance, pour triompher avec de pareils procédés de discussion ; même sans le prestige que donnent à M. Briand sa parole, son accent, son attitude, on peut garder assez de sang-froid pour n'être point dupe. Et, en tout cas, le *Journal officiel* existe : dans

ses pages desséchées sont couchées toutes froides les assertions ministérielles. Qu'on essaye de les mettre d'accord entre elles et avec la pure vérité; on n'y parviendra pas. Cela juge le redoutable avocat-ministre. Il fait des lois et de la politique, comme un condottiere fait la guerre : tout lui est bon qui le mène au succès. Cette morale est trop relâchée pour avoir le suffrage des honnêtes gens.

*
* *

Un mot sur la procédure créée par la loi nouvelle. Les inventions de l'avoué de Ruffec, M. Raynaud, avaient paru si admirables à M. Briand, qu'il les avait purement et simplement incorporées à son projet. On imagine bien qu'avec le concours de la majorité, cet arsenal de la chicane s'est enrichi d'armes de précision destinées à blesser mortellement tous les plaideurs.

La grande innovation de M. Raynaud et de M. Briand consiste à provoquer le préfet à un rôle particulièrement inquiétant. Ces messieurs certifient qu'ils ont voulu simplement éviter les frais du procès, en offrant une sorte d'arbitrage administratif et gratuit. Malheureusement, le texte qui régit la matière permet d'entrevoir d'autres résultats. Le préfet demeure maître de décider ou non de la question qui lui est soumise; il n'est pas même tenu d'aviser qu'il se refuse à trancher le litige porté devant lui [1]. S'il lui plaît d'attendre, sans mot dire, que l'action intentée soit forclose, il le peut. Et les intéressés qui auront attendu jusqu'au bout l'arrêté préfectoral, n'auront de leur affaire ni solution administrative ni solution judiciaire. S'il veut prendre le plaisir d'engager dans un procès coûteux un adversaire politique, qui aurait préféré ne pas plaider, il le peut encore. Le plaideur forcé n'a aucune faculté légale d'empêcher le préfet de le mener là [2]. Même s'il s'agit de créances à solder et d'ordre à établir parmi les créanciers, en cas d'insuffisance de l'actif, le préfet a le même pouvoir qu'un magistrat; et contre sa

1. *Journal officiel*, 18 décembre 1907, p. 2967.
2. *Ibid.*, 20 décembre, p. 2980.

sentence, passé les délais qui prescrivent toute action, il n'est pas de recours [1]. Étant données les mœurs politiques actuelles, voit-on quels efforts héroïques les premiers magistrats des départements devront s'imposer, pour demeurer équitables, en des conflits aussi délicats, et avec une pareille latitude dans l'arbitraire ?

Deuxième observation. La loi prévoit un délai maximum de six mois après lequel il y a forclusion : aucune action n'est possible. Même en cas d'action en révocation, ce délai court à partir de la publication au *Journal officiel* de la liste des biens à attribuer. Or, à cette date, précisément parce qu'elle se fonde sur l'inexécution des charges, une action en révocation ne peut s'ouvrir. Contre qui s'ouvrirait-elle? Et pourquoi ? Il faut, tout d'abord que le bénéficiaire nouveau soit connu et qu'il soit constaté qu'il n'acquitte pas les charges portées au décret d'attribution. D'autre part, quand cette infidélité se produira, il se peut que le délai de forclusion soit déjà passé. Et alors, l'action devient impossible. En tout cas, contre l'héritier infidèle, aucune sanction n'existe. Un recours devant le Conseil d'État siégeant au contentieux a été introduit dans la loi par voie d'amendement. Mais quelle sera l'efficacité de cet appel ? Jamais la cassation du legs ne s'ensuivra [2].

Très souvent, au cours de la discussion, M. le ministre des cultes a émis ce principe — fort discutable d'ailleurs — que la première intention d'un fondateur était d'arracher aux siens les biens qu'il léguait à une église, à une école, à un hôpital. On n'aperçoit que trop la jalousie minutieuse avec laquelle tout a été calculé dans la loi, pour enlever aux biens légués toute chance de retour à la famille d'où ils procèdent.

De peur que les tribunaux ne se méprennent sur les intentions du législateur, M. Dumont, a persuadé à la Chambre de voter que les dispositions de l'article 3, en ses trois premiers paragraphes, sont interprétatives des articles 7 et 9 de la loi de 1905. Il y aura donc rétroaction. Et comme, par ailleurs, il est décidé qu' « aucune action ne pourra être intentée

1. *Journal officiel*, p. 2979.
2. *Ibid.*, 18 décembre 1907, p. 2964 ; 20 décembre, p. 2977.

à raison de fondations pieuses antérieures à la loi du 18 germinal an X », tous les ayants droit, qui ont eu cause gagnée en première instance, seront déboutés en appel. Or, il faut noter ceci : ces plaideurs, pour obtenir levée et signification du jugement qui leur a donné raison, ont dû consigner à l'administration des domaines un droit de résolution, comme si les biens sur lesquels il était statué entraient dans leur patrimoine. Du moment qu'il est sûr de triompher, le séquestre fera appel. Les héritiers du donateur perdront le procès, les biens et le montant des droits perçus[1].

Quant aux actions intentées en matière de donations et legs avec affectation scolaire ou charitable, alors même que, par arrêté préfectoral ou jugement des tribunaux, les réclamants obtiendraient la reconnaissance de leurs droits, la restitution ne sera jamais que partielle. Seule la valeur correspondante aux charges non exécutées sera rendue, et encore déduction sera faite, sur cette valeur, des frais de justice[2].

Telles sont, en abrégé, les conséquences de la procédure exceptionnelle instaurée dans la troisième loi Briand. Le ministre des cultes, pour se défendre contre les attaques très vives de l'opposition, a osé dire qu'il avait voulu faire la part des pauvres la plus large possible. D'abord, sur cette liquidation des biens d'Église, il sera prélevé de quoi payer les dettes des fabriques. Et puis, quelle manière pharisaïque et impudente de faire la charité que de la faire avec l'argent d'autrui ?

Voilà donc l'homme qui s'est redressé à la tribune, les bras croisés, la voix haute, et qui, aux questions pressantes de M. Grousseau, toutes chargées du soupçon le plus légitime, s'est écrié : « Nous ne sommes pas de malhonnêtes gens, Monsieur. » En vérité, j'aime mieux la malhonnêteté de ceux qui me diraient : « Ces biens étaient à vous, je les veux. Je suis le plus fort, je les prends ; ils sont à moi. »

Quand on a la morale des apaches, il serait logique — et en un sens, moral — d'en prendre le langage hardi. Les

1. *Journal officiel*, 20 décembre, p. 2984.
2. *Ibid.*, 22 décembre, p. 3041.

hommes de lettres, qui goûtent fort l'ironie, regretteraient peut-être qu'avec l'hypocrisie disparût l'hommage que, par elle, le vice a coutume de rendre à la vertu. Mais le peuple, le pauvre peuple, lisant sur les affiches blanches où sont expliqués les actes du pouvoir, des phrases simples et courtes comme celles dont les bandits se servent, finirait par comprendre que le gouvernement est capable et coupable de vol, puisqu'il s'en vante.

Avec beaucoup de zèle M. Briand a défendu la Révolution; il a protesté quand on a dit, devant lui, qu'elle avait fait des confiscations. Le culte des ancêtres est assez étranger à ces plaidoiries : c'est sa propre cause que M. Briand voulait gagner, en protégeant l'honneur des hommes de 1789 et de 1793. Aux publicistes, aux conférenciers, aux curés, aux évêques d'arracher, des faits et des textes, les aveux que jamais ne feront M. Briand et ses pareils ; afin que les spoliations nouvelles et « la grande expropriation des morts », selon l'expression de M. Piou, ne s'accomplissent pas dans le silence universel.

(*La fin prochainement.*) PAUL DUDON.

DE QUELQUES CONDITIONS NÉCESSAIRES AUX ŒUVRES SOCIALES

Les esprits attentifs au mouvement du siècle sont d'accord sur la nécessité des œuvres et, mieux, des institutions sociales. Des signes certains les avertissent que l'heure est venue d'entreprendre un long effort d'instruction et d'éducation populaire, d'ouvrir le crédit aux ouvriers de nos villes et de nos campagnes, de rendre la propriété accessible aux plus courageux et aux plus honnêtes, d'encourager l'épargne, de relever le foyer familial de ses ruines et, en quelque manière, de son vagabondage, de constituer les retraites, de multiplier les maisons du peuple et ses secrétariats, d'organiser la profession, d'asseoir la cité sur des bases indiquées depuis des siècles et pour les siècles, par la Providence et par l'expérience.

Cependant, ce travail nécessaire se fait peu, imparfaitement ou, ce qui est plus regrettable, il se fait mal et contre nous.

Il se fait souvent mal, parce qu'il se fait par les socialistes et leurs alliés, par les hommes de désordre, audacieux et persévérants contre les hommes d'ordre hésitants et timides. Leur œuvre néfaste rencontre peu de résistance ; lentement, parce que l'opinion est défiante, mais sûrement, elle fait la conquête du pays. C'est un péril plus grave que celui même de la persécution. Celle-ci se fatigue et s'use par sa propre violence. Une organisation socialiste et antisociale serait autrement dangereuse ; comment rendre la liberté aux âmes qu'elle aurait asservies ?

Nous nous armons peu contre cette éventualité ! Pourquoi nos institutions sociales sont-elles inexistantes ici, faibles ailleurs et d'un rendement précaire ? On se flatterait vraiment, en voyant en elles, soit une digue assez puissante pour arrêter le flot du socialisme, soit, ce qui plus importe, une de-

meure solide et spacieuse, la maison ou la cité française que tous veulent construire sur tant de ruines. Le peu que nous faisons est l'objection la plus fréquente invoquée contre nous. Je me propose moins d'y répondre que d'en tirer profit, en recherchant les causes, ou plutôt, quelques-unes des causes qui ont amoindri les résultats.

Parmi ces causes, il en est d'extérieures. Il suffira de noter un certain scepticisme de l'opinion publique, une sorte de suspicion qui pesait sur les œuvres sociales, des critiques quelquefois acerbes, rarement bienveillantes. Je laisse ces raisons qui ne céderont qu'au temps, je compte sur lui pour amener des lendemains réparateurs. Mais d'autres raisons, plus intimes, dépendent de nous; c'est d'elles que naissent nos victoires imparfaites, nos succès relatifs. Il nous est loisible de les supprimer, mais à condition de les regarder en face, de bien voir où elles sont, jusqu'où elles vont.

Les conditions nécessaires font parfois défaut; nos œuvres périssent ou elles végètent, comme des plantes, sous un ciel ou sur un sol qui ne répondent pas à leurs exigences.

Ainsi, pour nous en tenir à quelques points essentiels, nous dirons :

Que les œuvres sociales ont besoin de lumière, d'observations et d'une compétence qui ne s'acquiert pas sans l'étude;

Que les œuvres sociales ne vivent que par une élite;

Que pour trouver cette élite les œuvres sociales ont besoin, pour l'ordinaire, de sortir, sans les briser, des cadres antiques, d'appeler à elles un élément nouveau, un élément vraiment populaire ;

Que les œuvres sociales doivent trouver en elles-mêmes les ressources nécessaires à leur vie et à leurs progrès. Les condamner à vivre d'aumônes, en prélevant un nouvel impôt sur la charité, c'est se méprendre sur leur caractère, fausser leurs ressorts et, par suite, arrêter leur développement.

Enfin, la persévérance seule assurera le succès de tant d'efforts.

Ces considérations se divisent naturellement en deux parties : les unes sont antérieures, les autres postérieures à la fondation de l'œuvre sociale. C'est, dans cet ordre, qui est celui des choses elles-mêmes, qu'elles seront examinées.

En commençant, je prends la confiance d'avertir le lecteur que rien ici n'est improvisé. Ces remarques sont le fruit d'une longue expérience; c'est elle qui a permis de les formuler, c'est à elle qu'on voudra bien recourir lorsqu'il sera utile de les compléter, peut-être même de les modifier suivant l'opportunité des temps et des lieux. La science, la pratique sociale n'est point faite encore, elle a besoin de se recueillir et d'observer avant d'écrire des règles inflexibles et définitives.

I

Pour fonder une œuvre, disait le P. Gratry, il ne suffit pas de vouloir (ce qui est bien), il faut encore savoir : alors, vouloir et savoir, c'est pouvoir. En effet, les œuvres sociales ont d'abord besoin de lumière. Elles meurent souvent d'obscurité et de confusion, parce qu'elles ne sont pas connues, parce qu'elles ne sont pas comprises, peut-être aussi parce que, hâtivement conçues, elles ne répondent pas au tempérament du milieu, elles ne sont pas outillées pour atteindre le but qu'elles voulaient poursuivre.

L'étude est donc nécessaire, l'étude du pays, l'étude de l'œuvre.

L'étude du pays d'abord. Dans une même province, une paroisse diffère souvent d'une paroisse sa voisine. Le sol, la culture, le commerce, les habitants sont autres et par suite les intérêts, les besoins ou les souffrances comme aussi les aptitudes, les possibilités ou les impossibilités. Ici les ressources sont nulles, ailleurs elles abondent. Quelquefois cette étude sera sommaire, elle sera facile. Elle n'est plus à faire parce qu'elle a été faite par suite du seul mouvement de la vie. Lorsque la population est faible, assemblée autour du même clocher, tout le monde connaît tout le monde ; du moins on le dit et on le croit. Souvent une observation plus attentive causerait plus d'une surprise. Dans les grands centres, il est évident qu'on ne se connaît pas. Que de choses donc à apprendre sur la stabilité de la population, sur le taux des salaires, la dépense, l'épargne, les dettes, les hypothèques, la santé, les accidents, l'alimentation, l'hygiène, le loyer, le métier. Et, pour s'élever à un ordre supérieur, combien d'élé-

ments nécessaires aussi : la religion ou l'irréligion, les mœurs familiales, les habitudes scolaires, les jeux ou divertissements.

On reconnaîtra la justesse des lignes suivantes empruntées à *l'Association catholique*[1].

Travaillons dans notre cité. Et pour cela d'abord étudions-la, car on peut très bien avoir vécu des années dans une ville ou dans un village et ne le connaître que très superficiellement. Ce n'est que par une étude méthodique, par les enquêtes, les monographies que l'on se rendra compte de l'état social de sa commune, par suite de ses besoins et du genre d'action opportun. Ce travail n'exige que de la patience, de l'esprit d'observation et de la minutie ; il peut paraître fastidieux au premier abord : il est pourtant nécessaire, et l'on en sentira tout l'attrait lorsque des chiffres, des statistiques, des constatations réunis se dégageront les conclusions cherchées.

Quelques vicaires zélés, laborieux, intelligents, obéissant à cette méthode, obtinrent dans une ville industrielle de précieux résultats. Ils divisèrent leur paroisse pour la mieux connaître. A chacun sa section. Ils apprirent d'abord l'extrême mobilité de la population. Beaucoup ne passaient pas une année dans la même demeure, quelques-uns délogaient tous les mois ou même plus souvent. Ailleurs l'épargne était inconnue et les plus forts salaires se liquéfiaient chez le marchand de vins. Les fluxions de poitrine étaient fréquentes par suite du passage constant du froid au chaud ; la tuberculose n'était pas rare à cause, en partie, de l'insalubrité du logement. Sur toutes ou presque toutes les tables un journal anarchiste et ordurier. Cependant, malgré l'appui confiant et généreux de ses adhérents, le syndicat rouge faisait mal ses affaires, il se trouvait sur le point de sombrer.

Autant d'indications insuffisantes, à coup sûr, pour changer la face d'un pays, mais nécessaires si l'on veut entreprendre un travail qui lui soit utile.

*
* *

Étude du pays, étude des œuvres, afin d'en avoir la compétence. Elles sont complexes et délicates, ces œuvres sociales. Ce sont des touche-à-tout.

1. Louis Coirard, *l'Association catholique*, 15 décembre 1906.

Elles intéressent la théologie. Léon XIII a déclaré qu'étant religieuses par leur fond, elles ressortissent d'abord au jugement de la religion et de la morale [1].

Elles sont juridiques ; elles commencent, en effet, à remplir la législation, elles inspirent et rédigent le code du travail ; elles ont sans cesse recours aux lois.

Elles sont financières et commerciales par leurs opérations, par leurs gains et aussi par leurs pertes, car qui dit la possibilité de gagner, dit en même temps la possibilité de perdre.

Elles sont agricoles, industrielles ou manufacturières. Suivant la diversité des pays elles font du blé, du vin, des étoffes, des métaux.

Sans cette étude, la compétence manquera, les erreurs seront fréquentes et peut-être mortelles.

Dans une récente instruction pastorale à son clergé, Mgr du Vauroux, évêque d'Agen, lui recommande ce point, *à propos des œuvres sociales*.

Il faut, chers Messieurs, ne rien commencer avant d'avoir étudié à fond le mécanisme des œuvres que vous avez l'intention d'établir. Ne confondons pas une notion exacte et détaillée avec les idées superficielles, vagues, mais trop faciles à acquérir que nous fournit la lecture des journaux et des brochures de propagande. Telles institutions ne réussissent pas, faute d'être assises sur des bases solides, faute d'une organisation nettement conçue et fortement réalisée. A la science théorique, il est indispensable de joindre celle que nous donne l'expérience ; aussi bien ne chercherez-vous pas plus ici la rapidité des résultats que vous ne l'attendrez de vos œuvres de jeunesse. Vous vous entourerez d'abord de tous les renseignements que peuvent vous fournir ailleurs les œuvres similaires, mais vous vous souviendrez qu'il n'y a jamais deux situations absolument identiques.

Le *Guide social de l'Action Populaire* pour 1907, a longuement insisté sur la compétence sociale, condition nécessaire au succès. Il disait, en invoquant l'autorité de M. Ollé-Laprune :

En tout ordre de choses, la compétence est la première condition pour enseigner quoi que ce soit. Eh bien ! dans les questions sociales, on s'improvise trop vite docteur ; dans les questions sociales, on croit pouvoir tout décider sans avoir rien étudié. L'on a quelques idées très générales et quelques sentiments très généreux : on se croit en état de proposer des remèdes positifs aux maux sociaux.

1. Encycl. *R. N.*

Si la compétence fait défaut, des fautes lourdes sont inévitables ; elles amèneront la ruine de l'institution. Ainsi la dissolution d'un syndicat sera prononcée par les tribunaux parce qu'il se sera livré à des opérations commerciales qui dépassent sa capacité. Telle autre association introduira dans ses statuts une clause qui n'est pas légale. Ailleurs, on choisira le syndicat mixte, lorsque le syndicat indépendant serait préférable ou réciproquement. Autant d'erreurs qu'une observation plus attentive eût permis d'éviter.

Un mot encore sur le caractère de cette étude, qui porte sur des objets complexes et pour ainsi dire illimités.

On peut et on doit la commencer seul, mais si on veut qu'elle soit complète, qu'elle atteigne le but poursuivi, on ne la terminera point seul.

Tant de questions et si diverses dépassent les limites d'une intelligence humaine. Un homme seul, serait-il théologien, jurisconsulte, financier, négociant, artisan, laboureur ou pasteur, n'arriverait pas à les résoudre. Ouvrirait-il tous les livres, qu'il lui manquerait encore d'ouvrir les hommes, livres vivants qui ne demandent qu'à répondre si on sait les interroger. Et que m'importe d'avoir la pensée des économistes sur un syndicat ou sur une mutualité, si je n'ai pas celle de mes voisins. Les premiers me diront que l'œuvre est belle... dans leurs écrits ; les seconds comment elle se fera malgré des obstacles qui sont à écarter, mais avec des concours qui sont à conquérir.

L'étude solitaire, sans le rayonnement au dehors, n'aurait point un caractère assez social.

Le but que nous poursuivons ici est de refaire l'union, d'assembler les hommes par un intérêt commun et supérieur, de susciter le dévouement au bien général. On n'arrive pas à ce résultat par une sorte d'isolement jaloux. Créée d'ailleurs pour l'action, la nature humaine aime à agir, elle supporte difficilement d'être exilée du travail et de la vie. Aussi presque tous les hommes regarderont comme faites contre eux les choses qui seront faites sans eux. Ce serait donc une maladresse insigne de les écarter lorsque l'on fonde une de ces institutions qui prospèrent moins par la pensée d'un seul que par le concours de plusieurs. A quoi bon ouvrir une caisse

rurale sans clients et sans opérations, une coopérative sans coopérateurs, un syndicat avec des syndiqués armés contre le principe même qui les a émis ?

*
* *

Seconde condition :

L'œuvre sociale ne se fait pas seule, au contraire, elle ne se fait bien que par une élite.

C'est un fait que nous reconnaîtrons d'abord.

Cette élite destinée aux œuvres populaires ne sera tout entière à son travail que si elle est issue en grande partie des entrailles populaires.

Elle sera d'autant plus puissante pour faire vivre une institution qu'elle en comprendra mieux l'esprit.

Différents moyens se présentent de la susciter et de la former.

Revenons sur ces différents points.

Une élite est nécessaire.

La loi est générale, et l'univers lui obéit puisqu'il est universellement aristocratique.

Dieu nous a donné cet exemple dans la création. Les anges, les saints, les étoiles, les fleurs, ont leur aristocratie. La beauté qui est la splendeur de l'ordre exige cette discipline et cette sélection.

Le Sauveur nous a donné cet exemple dans la Rédemption. Lui aussi s'occupe à former une élite ; il ne veut agir et conquérir que par elle ; ces fameux filets tant de fois jetés sur la mer humaine, c'est aux pêcheurs d'hommes qu'il a demandé de les remplir. Lui-même a disparu dans la gloire de son ciel.

L'Église nous a donné cet exemple, et par sa constitution et par ses institutions. Elle, la grande puissance éducatrice, n'agit que par des élites. C'est le *Venite seorsum* de son divin Fondateur sans cesse répété. Il est dit à son sacerdoce qui est une sélection avec ses magistratures et sa hiérarchie ; il est dit à chacun des ordres religieux qui ne se constituent que par un choix entre les fidèles. Il serait dit volontiers à chaque paroisse, à chaque communauté chrétienne. Les paroisses les plus ferventes doivent à leurs congrégations ou à leurs con-

fréries l'intensité de leur foi et de leur piété. Elles-mêmes, congrégations ou confréries, n'ont garde de souffrir entre leurs membres une égalité qui leur serait meurtrière.

La congrégation a ses conseils, ses dignitaires, ses élus avec leurs fonctions distinctes ramenées vers l'unité par la tendance vers le même but.

Il fut un temps où la société chrétienne tout entière s'organisa d'après ces principes. La chevalerie et la corporation, l'une chez les nobles, l'autre chez les artisans, suscitaient une élite.

Ces siècles ne sont plus. La Révolution a renversé l'édifice qu'ils avaient construit avec tant de patience, de sagesse et de bonté.

*
* *

L'œuvre défaite est à refaire. Une élite est toujours nécessaire à un peuple comme une tête à un homme. Les institutions économiques n'opposent pas une exception à ce principe, au contraire elles le confirment ; elles ne vivent, elles ne progressent que par le dévouement et sous la direction de quelques-uns, — les meilleurs.

Mais on demande où se trouveront ces premiers moteurs.

Est-ce dans les œuvres anciennes, entre leurs cadres déjà formés ? La chose est peu probable, et c'est pourquoi, sans les briser, il sera nécessaire de les élargir, d'appeler des ouvriers nouveaux à des œuvres nouvelles. Ces éléments indispensables, en général, se rencontreront surtout chez le peuple. Le principe n'est pas absolu, la cause populaire trouvera des défenseurs en dehors d'elle, au-dessus d'elle.

C'est un pape, Léon XIII, qui, dans une encyclique à jamais mémorable, a écrit sur la condition des ouvriers ces pages précises et lumineuses où la gravité d'un devoir qu'il ne se connaissait plus est rappelé à l'univers.

Ce sont des catholiques distingués par leur talent, par leur situation, ce sont des évêques qui furent les précurseurs du mouvement social. Et, certes, ils sont nombreux les fils de la noblesse et de la bourgeoisie, les membres de nos vieilles œuvres catholiques qui en ont l'intelligence et ne lui refusent

par leur concours. Mais ces exceptions ne sont que des exceptions, cela pour des raisons profondes et diverses.

On le verra si nous examinons avec les égards qui leur sont dus, soit les œuvres, soit les personnes.

Les œuvres sont, pour la plupart, des œuvres de piété, de charité; elles sont créées pour honorer Dieu, pour servir les pauvres. C'est un but nécessaire, éternel, vers lequel il faudra toujours tendre. Ne leur demandons pas autre chose, en les fatiguant sans les changer.

Les personnes qui entrent dans ces œuvres, y sont attirées par l'attrait d'un bien qu'elles comprennent, qu'elles aiment. Elles seraient moins ouvertes aux œuvres sociales; peut-être même quelques-unes nourriraient-elles à leur égard une sorte d'hostilité.

Cela se conçoit.

D'abord, les membres de la classe aisée n'ont aucun besoin immédiat des institutions économiques; ils ne comptent sur elles ni pour construire leurs maisons, ni pour assurer leur vieillesse; ils savent à ravir qu'ils n'en tireront ni pied ni aile. Dès lors, comment leur demander de s'y porter avec une sorte de passion! Ce serait beaucoup attendre de l'abnégation, et croire son règne universel.

Est-ce même sage de compter sur une neutralité bienveillante? Je ne le crois pas. L'oreille de la bourgeoisie se fait mal à ces mots dans lesquels elle entend une sorte de menace. Elle se tromperait si elle voyait une injustice violente dans l'exercice de droits nouveaux, dans la fondation d'institutions nouvelles; elle ne se tromperait pas si elle s'attendait à voir diminuer, par leur jeu normal, l'excessive opulence de quelques-uns et l'excessive pauvreté de quelques autres.

La masse bourgeoise n'abandonnera donc pas ses affaires ou ses plaisirs pour se dévouer aux intérêts populaires. Le ferait-elle, d'ailleurs, qu'elle aurait tort d'attendre en retour la reconnaissance publique. Longtemps encore, le peuple pensera que le patron et le prêtre, que l'homme riche ou aisé ne visent, en allant à lui, qu'un intérêt personnel. Une méfiance, difficilement vaincue, attristera souvent l'effort des plus désintéressés. Ceux-là seuls en triompheront qui, oublieux

d'eux-mêmes, sans autre souci que celui de la justice, avec un amour obstiné, certains de ne moissonner aucune récompense humaine, trop certains, au contraire, d'éveiller la critique et son rire aigu, feront le bien par amour de Dieu et de leurs frères.

On a déjà indiqué, mais d'une manière générale, combien l'étude est indispensable. Il ne sera pas inutile d'insister sur sa convenance, sa nécessité particulière pour une élite, surtout lorsqu'elle est sur le point de passer de la spéculation à l'action. Comment fonderait-elle efficacement des institutions sans s'être d'abord pénétrée de leur esprit ?

Les êtres, en effet, se développent harmonieusement, suivant leur origine. Le ruisseau ne devient rivière et la rivière fleuve que par le progrès de leurs eaux. Ainsi de nos œuvres sociales ; elles ne sont plus ce qu'elles doivent être, elles font le mal au lieu de faire le bien, lorsqu'elles méconnaissent le principe qui les inspire.

Le péril est fréquent.

S'agit-il d'une mutualité ? Le mutualiste conspirera contre l'institution, s'il veut la plier au service d'un seul ou de quelques-uns au lieu de la laisser au service de tous.

S'agit-il d'une caisse de crédit ? Les administrateurs amèneront sa faillite s'ils consentent des emprunts onéreux pour les emprunteurs, c'est-à-dire des emprunts qui augmentent les dettes au lieu de les éteindre.

S'agit-il d'une coopérative ? Elle sera languissante aussi longtemps que les coopérateurs ne comprendront pas sa devise « une pour tous, tous pour une », et qu'ils voudront bien recevoir mais refuseront de donner.

S'agit-il d'un syndicat ? Le danger est plus grave lorsque l'outil est faussé. L'instrument a été forgé pour faire de la paix, de la justice, de la liberté et voici qu'on lui demande de servir à la guerre, d'être l'arme de la tyrannie, de n'avoir aucun souci de l'équité. Où est sa raison d'être lorsque les patrons l'invoquent contre le droit des ouvriers, ou des ouvriers contre le droit des patrons ?

Le *Guide social de l'Action Populaire* pour 1908 revient plusieurs fois sur ces déviations toujours à redouter.

Il dit, à propos des coopératives (p. 46) :

Le plupart de nos coopératives de consommation ne sont que des entreprises d'égoïsme collectif : chaque membre n'a en vue que son intérêt propre, et cherche à tirer, de l'œuvre commune, le plus d'avantages matériels, sans se soucier aucunement de l'œuvre de transformation sociale qu'est appelée à accomplir la coopération... Il ne s'agit pas de distribuer aux associés le plus gros dividende. Au contraire, le programme de l'école de Nîmes affirme qu'il faut conserver la moindre part possible de bonis à la répartition individuelle... Une part de ces bonis devrait, comme en Angleterre, être attribuée à l'instruction coopérative.

Le même *Guide* cite (p. 174), les paroles très opportunes de M. Bergé, vice-président du syndicat de la Champagne.

Nous n'avons pas l'esprit syndical quand, le syndicat nous ayant établi des prix favorables, nous allons demander à un négociant de baisser les siens qui sont supérieurs et, dans l'affirmative, lâchons le pauvre syndicat. Cela s'appelle une petite trahison.

Nous n'avons pas l'esprit syndical quand nos sections ont la prétention de se passer du syndicat pour leurs achats. Vous êtes, dites-vous, assez bien organisés pour traiter vos affaires directement ; c'est possible. Mais qui donc vous a organisés, a fait votre éducation ? Le syndicat. Or, pour le remercier, vous vous empressez de vous passer de lui... Développons donc l'esprit d'association.

*
* *

Reste cependant la grande difficulté.

Où les trouver, ces artisans généreux, honnêtes, intelligents, estimés dans la profession ? Tant de barrières les séparent de ce qu'on est convenu d'appeler le monde catholique. Viendront-ils dans nos syndicats après avoir refusé de venir dans nos cercles ?

A la campagne, quelquefois. L'homme est moins perdu au milieu des hommes ; on se voit, on se rencontre. Mais à la ville, dans les grandes villes surtout, comment se voir et se rencontrer. D'ailleurs, quel terrain d'entente et de travail choisir ?

Certes, le problème est difficile ; j'ignore si, partout, on lui trouvera une solution. Peut-être les ouvriers rejetteront-ils de plus en plus, tout élément étranger afin d'être seuls à traiter de leurs affaires. Ce serait leur droit si, du même coup,

ils écartaient les politiciens et les sectaires. Malheureusement, ils n'auront pas cette sagesse, et l'organisation du travail, si nous tardons encore, sera faite par le socialisme.

Si nous voulons autre chose, nous n'avons plus beaucoup de temps à perdre.

L'opinion publique devrait être avertie par la presse, par une presse vraiment populaire, vraiment sociale, que la doctrine de l'Église n'est pas hostile à l'ensemble des revendications ouvrières, elle n'en écarte que l'injustice.

Les catholiques que la confiance publique place à notre tête s'inspireraient, avec profit, de l'exemple des catholiques allemands. Le centre allemand n'est pas un parti politique, pas même un parti confessionnel, au sens étroit ou exclusif du mot ; il est un parti économique, un parti populaire ; sa force vient de là ; l'ouvrier qui, par son vote, envoie un catholique au Reichstag, sait que son mandataire sera son défenseur, parce que catholique. Pense-t-on que la situation de l'Église sous l'empire germanique en soit amoindrie ?

D'ailleurs, la pensée des chefs est connue ; ils ont leur programme sans cesse affiché et commenté par l'admirable presse « des vicaires ».

Plusieurs diront peut-être que cette tâche est au-dessus de leurs forces. Mais d'autres moyens d'agir se présentent ; s'ils ont moins de retentissement, ils n'ont pas moins d'efficacité. On a cité parmi eux : la *lecture*, la *conversation*, la *conférence*. Chacun de ces moyens est bon, l'ensemble est meilleur ; non seulement ils ne se combattent pas, ils se complètent.

La *lecture* est semeuse d'idées et, si l'on veut, d'idées sociales. Répandre des brochures, des articles de journaux, quelques pages du bulletin de la paroisse sur les caisses de crédit, les habitations à bon marché, les jardins ouvriers, les syndicats, n'est-ce point éveiller l'attention publique et susciter le désir d'institutions semblables ? L'effet semble infaillible si quelques-uns se réunissent pour commenter les pages qu'ils auront lues, répondre aux difficultés soulevées dans les esprits, examiner, de bonne foi, si l'on ne peut faire sur place ce qui s'est fait ailleurs. Que de services rendraient les cercles d'études, et quels merveilleux instruments l'on trouverait en eux de l'éducation populaire et sociale !

On me permettra de rappeler ici les brochures de l'Action Populaire. Répandues dans les fermes et dans les ateliers, certaines d'entre elles feraient une conqnête pacifique de l'opinion. Les plus généreux y feraient un premier apprentissage des institutions économiques ; ils verraient comment l'association donne aux plus humbles la possibilité d'ouvrir le crédit, de fonder le foyer, d'organiser le travail. Les œuvres naîtraient ensuite sur un sol préparé à les recevoir.

La *conversation* est peut-être le moyen le plus puissant, le plus pénétrant. Il est, en tout cas, le plus simple, le moins coûteux; il ne soulève aucune objection ou il la résout sur le champ. Plus encore, lorsque la conversation succède à la lecture, il semble la continuer. L'opinion se forme lentement, insensiblement par quelques propos échangés au coin d'un bois, en cheminant de compagnie, dans une voiture publique, au bureau ou à l'atelier. On se plaint parfois de parler à beaucoup et de n'être entendu par personne : qu'on essaye de la méthode contraire; parlez à un petit nombre et même à un seul, vous serez écouté et compris par plusieurs. Causer à quelques-uns, ce n'est pas encore le discours, mais cette parole intime, qui s'arrête pour interroger ou pour répondre, sera souvent plus efficace.

La conversation n'est pas toujours facile et les interlocuteurs ne se rencontrent pas aisément. Témoin ce fait trouvé dans une feuille locale et que, par ailleurs, je sais très exact. Le journal présente d'abord les deux personnages :

L'ouvrier : Un grand, un noir, bronzé par le feu de la machine, du charbon plein les sourcils, des mains durcies en jouant avec le fer. C'est un mécanicien.

Comme religion, une haine du curé, féroce, nourrie par la lecture de l'*Aurore* et du *Forçat*; l'une rose, l'autre cramoisi. Il en mangerait — pas de l'*Aurore* — du curé.

Détail particulier. Il a une bonne femme et il l'aime.

Le curé : Un petit, un maigre, un timide, à le voir sans le regarder, un héros, si on le regarde bien, un de ces héros capables d'avoir peur, incapables de céder à la peur. Une soutane quelconque qui semble vêtir une flamme, celle du sanctuaire.

Détail particulier. Nouveau venu dans sa paroisse, grande, industrielle, faubourienne, poussiéreuse ou boueuse suivant les saisons, socialiste toujours. Ne connaît personne, n'est connu de personne. Voudrait briser la glace.

Ils se sont rencontrés — enfin — malgré le diable, Dieu y aidant. A vrai dire l'ouvrier, n'y mit aucune bonne volonté — aucune.

Heureusement, le curé s'entêta.

Tous deux suivaient du même pas le même sentier étroit. Si l'ouvrier allait plus vite, le curé allait plus vite ; si l'ouvrier allait plus lentement, le curé allait plus lentement.

La conversation s'engage.

Le curé. — Bonjour, mon ami, ou plutôt bonsoir.

L'ouvrier. — Ni bonjour ni bonsoir.

Le curé. — Il a fait chaud aujourd'hui pour tout le monde.

L'ouvrier. — Silence.

Le curé. — Il a fait plus chaud pour vous, près de votre machine.

L'ouvrier. — Crrrrache.

Le curé. — Voici que nous arrivons, vous chez vous, moi chez moi. Avant de nous quitter, je voudrais vous serrer la main.

L'ouvrier, *ému*, *tremblant de tous ses membres, empoignant la main du curé.* — Des curés comme vous, il n'y en a pas, il en faudrait.

Le curé. — Connaissez-vous les curés ?

L'ouvrier. — Pas un.

Le curé. — Beaucoup me ressemblent... en mieux...

A partir de cette soirée, les deux hommes furent amis.

Après la lecture, après la conversation, mais préparée par elle et, par conséquent, plus efficace, la *conférence.*

Elle a un genre spécial, cette conférence ; d'allure modeste, elle ne cherche pas ordinairement les vastes auditoires, les vibrations de la foule. Le bruit des applaudissements, utile ailleurs, la gênerait et la déconcerterait. Ce qu'elle veut provoquer, c'est un travail immédiat et pratique.

Aussi elle se localise, elle se précise.

Elle se localise en parlant aux hommes du même clocher, du même quartier ou de la même profession ; elle parle de choses connues et vécues, que tous ont à cœur, dans lesquelles ils auront à engager leur action et peut être « leurs signatures ».

Elle se précise en choisissant une œuvre bien déterminée, qui réponde aux besoins et aux désirs des auditeurs. Eux-mêmes se sont préparés à entendre et peut-être à parler. Ils entrent donc dans la discussion, ils signalent les obstacles, ils indiquent les meilleurs moyens à prendre, les concours à solliciter. La conférence n'est plus cette parole un peu solennelle, qui passe légèrement au-dessus des têtes sans se

poser ou s'arrêter nulle part; au contraire, c'est vraiment une conférence, c'est-à-dire une chose commune, faite de propos divers, qui parle et qui répond à chacun.

La science, l'expérience seront aussi consultées. Un avocat, par exemple, exposera les exigences juridiques ou légales ; un fondateur de syndicats, un mutualiste connu rapportera ce qu'il a fait ailleurs, quelles difficultés il a rencontrées et surmontées.

Voilà du bon travail, que tous aimeront, qui sera utile à tous.

Le sol a été étudié, préparé, amendé, il peut recevoir la semence et permettre l'espérance de la moisson.

(*A suivre.*) H. LEROY.

MADAGASCAR [1]

IX. — Les étapes d'une annexion

Le 26 novembre et le 6 décembre 1894 la Chambre et le Sénat votèrent le crédit de soixante-cinq millions nécessaire à l'expédition décidée. Mais avant cette date, nos troupes avaient pu, sur le terrain, prendre contact avec leurs prochains adversaires. Le 27 octobre, les soixante-dix-huit hommes de l'escorte résidentielle partaient de Tananarive sous la conduite du capitaine Lamolle et du lieutenant Philippe. Le résident par intérim, M. Ranchot, le résident-adjoint, M. d'Anthouard, le capitaine Martinie, le médecin-major de Moutard, M. Delhorbe et deux missionnaires, les PP. Dupuy et Chervalier[2] accompagnaient cette petite colonne soutenue par cent cinquante porteurs malgaches et vingt-huit Comoriens. En la dirigeant sur Majunga, on voulait essayer le parcours qu'aurait à suivre l'armée attendue.

Cordialement reçue dans trois postes catholiques, assaillie, le 28, au premier poste protestant, par un millier de Malgaches chargés d'empêcher tout approvisionnement, contrainte déjà de brûler une partie de ses bagages, la colonne trouvait, le 29, un dernier accueil amical dans deux paroisses catholiques[3], mais, dès lors, l'hostilité n'allait pas cesser de l'entourer. Menacés par le chef malgache d'être décapités s'ils restaient au service des Français, la plupart des porteurs s'éloignèrent, quatorze seulement furent fidèles. Il fallut brûler tous les effets et s'acheminer vers Maevatanana, toujours harcelés par cinq cents à mille Malgaches dont l'attitude était peu rassurante. Moins maîtres d'eux-mêmes et moins bien conduits, nos soldats, à plusieurs reprises, eussent tiré

1. Voir *Études* des 20 août, 20 septembre, 20 octobre, 5 novembre, 5 et 20 décembre 1907.

2. Les seuls du groupe qui parlassent malgache.

3. « Ah ! disait M. Ranchot, si nous pouvions rencontrer de ces paroisses jusqu'à la côte ! — Il aurait fallu nous aider un peu plus », lui répondit-on.

dans le tas, au risque d'aggraver une situation assez dangereuse. La fièvre, heureusement, épargnait les hommes. « Vraiment, mes Pères, disait M. Ranchot, vous nous avez porté bonheur. Ce voyage est inexplicable : pas un malade! » Le 13 novembre on atteignit Maevatanana : quinze cents Malgaches y étaient massés, qui ordonnèrent à la colonne de continuer par la voie de terre : elle eût toute péri dans les marais de Marovoay. Sans égard pour cette sommation, on atteignit, puis on descendit le Betsiboka sur sept pirogues et deux chalands. Les eaux étaient basses, les pagayeurs improvisés; quand on donnait dans le plein, chacun y compris le résident, se jetait à l'eau pour dégager les barques. Enfin, le 20 novembre, un aviso recueillit la colonne, qui, le soir même, atteignit Majunga.

A la grande déception des Malgaches, la retraite, accomplie dans les pires conditions, s'achevait en vingt-cinq jours sans accidents; il serait donc facile à une forte armée de refaire, en sens inverse, le même chemin.

D'ailleurs, en 1893, le lieutenant-colonel de Beylié et le lieutenant Aubé avaient relevé cette route; en 1894, les officiers du *Sagittaire* avaient étudié le delta du Betsiboka et reconnu les moyens de transporter un corps d'armée jusqu'à Maevatanana. Les observations faites avaient permis de rédiger un itinéraire et de dresser une carte destinée aux officiers de l'expédition et qui les guideraient avec la dernière précision[1].

Dès le début de 1895, les PP. Roblet et Colin apportaient au service topographique de Paris le secours de leur expérience. A la demande du ministre de la guerre, le P. Colin mettait au net son itinéraire d'Andevorante à Tananarive et la carte de l'Imérina-Sud[2]. Pour parer à l'éventualité d'une

1. *Itinéraire de Majunga à Tananarive*, par M. de Beylié, lieutenant-colonel d'infanterie de marine et M. Aubé, lieutenant d'infanterie de marine. Imprimerie nationale, 178 pages et 24 topos. *Itinéraire de Majunga à Tananarive*, publié par le service topographique de l'armée d'après les travaux hydrographiques des officiers du *Sagittaire*, les levés exécutés par M. de Beylié, lieutenant-colonel d'infanterie de marine (octobre-novembre 1893), d'Anthouard, consul de France, Aubé, lieutenant d'infanterie de marine (septembre-octobre 1894), et les renseignements fournis par M. Léon Suberbie. Carte en trois sections. Au 1 : 200 000.

2. Ces deux cartes furent très utiles. La première donna au colonel Marnier l'idée de faire suivre au chemin de fer la vallée de la Vohitra ; elle ser-

fuite de la reine sur Fianarantsoa, les deux géographes rédigeaient la carte du pays betsiléo.

On allait donc à coup sûr. Mieux qu'aucun thème de grandes manœuvres, la marche de l'expédition était réglée. D'autre part, à des chefs excellents, rompus aux guerres coloniales, on donnait une armée de choix. La majeure partie de ce merveilleux contingent connaissait le climat algérien. Sans doute, le 200e de ligne, formé de l'élite de douze corps d'armée, n'était pas accoutumé aux tropiques, mais vivement transporté dans l'Imérina, il n'eût pas grandement souffert. Et les services d'intendance et de santé étaient composés de telle sorte, si admirablement pourvus, que, d'avance, on applaudissait au prompt et infaillible succès de nos armes confiées à de tels hommes et à de tels chefs. De résistance sérieuse de la part des Hovas, il n'en fallait pas attendre. On se heurterait à un peuple de lapins. Les espérances, sur ce point, allaient être dépassées par l'événement.

Et, cependant, cette campagne qu'on avait eu tout le loisir de préparer, qui aurait dû se dérouler avec la précision et la splendeur d'une marche militaire, d'une marche triomphale, fut la douloureuse expédition que l'on sait. Un jour, à Paris, on avait demandé au P. Colin si la fièvre serait capable d'arrêter une armée. Il répondit que oui. Ceux qui, en l'entendant, haussèrent les épaules, comprirent trop tard qu'il avait dit vrai [1].

Trois mesures s'imposaient : préparer le débarquement des troupes avant leur arrivée à Majunga ; assurer leur transport par eau jusqu'à Maevatanana ; les soustraire rapidement aux régions malsaines et les diriger promptement sur l'Imérina : trente jours y suffisaient. Par suite d'un inexplicable désordre, peut-être de la décision qui confia à la guerre la direction de la campagne [2], ces trois points essentiels furent

vit de guide lors du tracé de la route de l'est, et reste la base des cartes similaires. La seconde carte, au témoignage du colonel Borbal-Combret, des commandants Lamy et Deleuze, rendit les plus grands services pendant l'insurrection de 1896-1897.

1. C'est aux représentations du P. Colin, si je ne me trompe, que les soldats durent de ne pas coucher en contact direct avec le sol.

2. Voir M. l'amiral Bienaimé, *l'Expédition de Madagascar, Préparation et débuts.* (*Correspondant*, 25 septembre 1907.)

négligés. Vingt-neuf navires ancrés à Majunga ne peuvent débarquer. Comme si un mauvais génie eût présidé à l'embarquement, chalands et remèdes gisent à fond de cale sous des amoncellements de voitures Lefèvre. Impossible, par conséquent, d'utiliser la voie fluviale avant la baisse des eaux; les malades manquent de quinine, et les troupes se morfondent à attendre leurs bagages dans des contrées qu'il leur aurait fallu fuir. Enfin l'envoi inattendu de cinq mille voitures Lefèvre nécessite la pire des mesures : la construction d'une route. On crut, en adoptant ces maudits véhicules, économiser six millions : on sacrifia trois mille hommes. Que quelques milliers de Malgaches doués d'un courage ordinaire, celui qu'ils montreront plus tard dans la révolte, sachant se servir de leurs armes et profiter de leurs positions, eussent sérieusement résolu d'anéantir la magnifique armée exténuée, ils l'auraient pu.

Le 17 décembre 1894, le commandant Bienaimé occupait Tamatave [1], et laissait la place sous le commandement du lieutenant-colonel Colonna de Giovellina. Le 15 janvier, Majunga était pris. Le 25 février, le général Metzinger y débarquait, suivi, le 6 mai, par le général Duchesne. Le 10 juin on était à Maevatanana. Dans les premiers jours d'août, on se décidait enfin à former cette colonne volante, affranchie des mortels travaux de terrassements, qui, sans voitures Lefèvre, devait d'Andriba, gagner Tananarive. Elle était composée d'une avant-garde de 2180 hommes, d'un gros de 2526, d'une réserve de 1059. Elle portait des vivres pour vingt jours, 140 cartouches par homme, 1116 projectiles pour douze pièces de 80. Partie d'Andriba le 14 septembre, elle suivit la piste mal-

1. A ce propos, le *Madagascar News*, du 19 décembre 1894, écrivait : « Le bombardement de Tamatave est un acte inutile de vandalisme qui n'a jamais été surpassé dans aucune guerre, depuis que les puissances européennes ont commencé à professer hypocritement leur désir de faire montre d'humanité... Ce bombardement n'avait aucune raison d'être... L'unique raison du bombardement est de donner un prétexte aux citoyens français pour réclamer des indemnités énormes basées sur des pertes imaginaires. Le monde civilisé devrait se lever pour protester hautement contre ce monstrueux acte de vandalisme..., autrement la cause de la civilisation et du progrès serait encore plus menacée qu'elle ne l'est par l'invasion injustifiable de Madagascar par la France. » Des commentaires de ce style accompagneront toute la campagne.

gache pendant 190 kilomètres, et, le 30 septembre, entrait à Tananarive. « C'est marche ou crève », avait dit le général de Torcy; s'inspirant de ce mot, les soldats s'étaient appelés la *colonne marche ou crève*, et ils gravaient cette devise sur leurs bidons.

Le P. Dupuy, qui l'avait accompagnée, chanta dans la cathédrale catholique un *Te Deum* auquel tous les cœurs firent écho. Chacun pensait sincèrement ce qu'en sortant de l'église le général Voyron disait au P. Dupuy : « N'est-ce pas, Monsieur l'aumônier, que le bon Dieu nous a protégés? il nous a fallu une protection évidente de Dieu pour faire ce que nous avons fait. »

Personne n'a encore raconté les déceptions, les découragements, les souffrances de cette douloureuse expédition, qui pour 14 tués et 97 blessés au feu, nous coûta 8000 morts de maladie[1]. Nous n'entreprendrons pas ce récit. Aussi bien, les témoins auxquels nous l'avons demandé, ont refusé de revivre le cauchemar maintenant oublié. Imitons leur réserve.

* * *

Au début de l'expédition, Mgr Cazet, neuf Pères, six frères des Écoles chrétiennes, douze sœurs de Saint-Joseph étaient à Tamatave. Ils continuèrent à diriger les écoles, à exercer leur ministère surtout auprès des malades. Le commandant Bienaimé requérait, dès la prise de la ville, un aumônier et des sœurs pour l'hôpital qui, au mois de mai, contenait déjà cent malades. Le P. Chenay et cinq sœurs s'y occupèrent constamment. Souvent, pour distraire les malades, le colonel Colonna demandait aux frères leur fanfare. On multipliait avec joie ces concerts charitables.

Au mois d'avril 1896, le ministère, par l'entremise de M. Le Myre de Vilers, faisait appel au dévouement des sœurs de Saint-Joseph. Le 29 avril, cinq d'entre elles, conduites par leur courageuse supérieure, la Mère Zénaïde, partaient pour Majunga. Une douloureuse surprise les y attendait. Par suite

1. Voir Jean Darricarrère, ex aide-major du régiment d'Algérie, *Au pays de la fièvre. Impressions de la campagne de Madagascar.* Paris, Stock, 1904.

d'une mésentente entre les services de la marine et ceux de la guerre, à cause surtout de l'hostilité du médecin principal de Majunga, les sœurs, mandées par ordre ministériel, furent priées de se retirer à Nossi-Bé. La Mère Zénaïde ne pouvait obéir à ce caprice. Le commandant Bienaimé eut l'amabilité de les faire monter sur le *Shamrock* déjà chargé de cent malades. Les sœurs y passèrent dix-huit jours, recueillant, de la part de l'équipage et des malades, les marques de la plus reconnaissante sympathie. Seul, le capitaine les avait assez mal reçues et resta quelque temps sans les saluer. Il changea vite d'attitude, et, quand elles quittèrent son bord, sachant ce qui les attendait à terre, il leur dit, très ému : « Je vous plains. Tâchez, du moins, de demander ici ce qu'il vous faut. Vous n'aurez peut-être pas une fourchette. »

Le colonel Bailloud offrit aux sœurs un abri, à quelques mètres de l'hôpital, et l'arrivée du général Duchesne mit fin à ce pénible incident. En présence de la Mère Zénaïde, le général dit au principal opposant : « Je n'ai pas besoin de médecin, mais j'ai besoin de religieuses. » Ainsi admises à l'hôpital, les sœurs restèrent suspectées. On les surveillait, afin de s'assurer qu'elles ne donnaient pas autre chose que les remèdes ordonnés, et, un jour qu'une d'elles demandait de la glace pour un malade, on la lui refusa. A la fin, cependant, leur plus tenace adversaire sembla vaincu par leur générosité et il lui arriva de dire : « Je ne savais pas que les sœurs fussent comme cela. » Aussi bien, cette mésaventure n'altéra-t-elle aucunement le courage des religieuses dont les soins furent largement payés par l'affection de leurs malades et par la vie qu'elles contribuèrent à rendre aux âmes, sinon aux corps[1]. L'hôpital de Majunga pouvait abriter 500 malades. En septembre, il en compta 1500, et, un jour, 25 morts[2].

1. Un d'eux leur écrivait après sa guérison : « Il me semblait que l'âme de ma mère était passée en vous pour venir me consoler dans mes souffrances. Mon étonnement était d'autant plus grand, que, protestant de naissance, et, par conséquent, adversaire naturel de la religion catholique, l'on m'avait dépeint religieux et religieuses sous les plus noirs auspices, et, au lieu de rencontrer ce que je croyais, c'était tout le contraire. »

2. Le 30 avril 1896, le docteur Gorce écrivait à la supérieure, au moment où les dernières sœurs quittaient Majunga : « Elles nous quittent demain... Tout le monde ici regrette leur départ. Si je ne craignais d'offenser leur

Les sœurs de Saint-Joseph dirigeaient depuis longtemps l'hôpital de Nossi-Bé ; le 25 mai, cinq d'entre elles furent envoyées au sanatorium de Nossi-Cumba, et, le 23 juillet, la Mère Zénaïde se rendait, avec quatre compagnes, à l'ambulance d'Ankaboka. Admirablement reçues par les officiers et les médecins, chargées de distribuer les dons des Femmes de France, les sœurs se dévouèrent jusqu'au 7 décembre dans ce triste Ankaboka où la fièvre et le désespoir qui l'accompagnait causaient de soudaines folies, d'incessants suicides, où les infirmiers, tombant eux-mêmes comme mouches, devaient être remplacés par l'aumônier et les sœurs. Les touchantes dispositions des moribonds, leurs prières clamées à haute voix, leur contrition naïve et sincère arrachaient des larmes aux sœurs et leur donnaient la force de suffire à leur écrasante besogne. Il semble, qu'à la fin de la campagne, une croix eût été bien placée sur la guimpe de la Mère Zénaïde. La crainte du qu'en dira-t-on empêcha, sans doute, cet acte de gratitude chevaleresque[1].

En revanche, à leur retour à Tananarive, les témoignages de sympathie ne cessèrent d'affluer vers les sœurs. Officiers, médecins et soldats ne montaient pas à la capitale sans venir remercier la Mère Zénaïde. Le général Duchesne, pour re-

modestie, je vous dirais qu'elles emportent la joie de la maison. Nos malades les aimaient, s'étaient habitués à leurs soins, aux paroles affectueuses qu'elles savaient leur donner. Elles feront un grand vide dans nos salles. En France, comme ici, je garderai le meilleur souvenir de vous toutes que j'ai connues à Ankaboka... »

1. En 1897, le général Gallieni remit une médaille d'or à la Mère Zénaïde et à la supérieure de l'hôpital de Nossi-Bé. La Mère Zénaïde avait déjà reçu une médaille d'honneur, et, à ce sujet, le 9 avril 1896, le docteur Birot, médecin principal, écrivait : « Le ministre de la guerre vient de décerner une médaille d'honneur à Mme Jay, en religion sœur Zénaïde, supérieure de la mission de Madagascar. La Mère Zénaïde, qui compte vingt-cinq ans de service à Madagascar, dirigeait, avant la guerre, la principale école de filles à Tananarive, qu'elle a dû quitter en même temps que M. Le Myre de Vilers. Au début de la campagne, elle fut envoyée à Majunga à l'hôpital n° 1. Quand la situation devint grave, elle sollicita le pénible honneur d'aller servir à l'hôpital d'Ankaboka, de si triste mémoire. C'est là que les soins donnés par les sœurs ont été appréciés par nos jeunes soldats qui mouraient de fièvre et de misère et qui demandaient au moins à être consolés. Les religieuses de Saint-Joseph-de-Cluny ont été admirables de dévouement ; leur supérieure méritait mieux qu'une médaille d'honneur et la croix des braves eût été bien placée sur sa poitrine ».

connaître sa belle conduite, lui promit le service des hôpitaux de la colonie. Cette reconnaissance, ces promesses alors sincères devaient un jour être oubliées.

Seuls, MM. Rouiet et Bruley des Varannes et le P. Denjoy étaient venus de France avec le corps expéditionnaire, à titre d'aumôniers. Dès son arrivèe à Majunga, le général Metzinger en demanda d'autres. Il ne soupçonnait pas encore à quel point l'aide des aumôniers serait nécessaire aux âmes en détresse. « Le rôle des aumôniers est important, disait le colonel Bailloud ; c'est surtout le moral des soldats qui a besoin d'être relevé. »

La mission donna ses meilleurs membres. Elle se fût volontiers consacrée tout entière au service des ambulances. Le R. P. Berbizier, vicaire général de Mgr Cazet, le P. Royet et un frère étaient à Majunga, à la tête de ligne, dès le mois de février. Le 9 mai, le P. Berbizier, futur aumônier général, mourait d'un accès pernicieux. Le lendemain, en présence de l'amiral Bienaimé, des généraux Voyron et de Torcy, le général en chef prononça, devant la dépouille du Père, ces chrétiennes paroles : « Messieurs, je n'ai pas eu l'honneur de connaître le P. Berbizier, mais il devait être attaché, comme aumônier militaire, à la première colonne de l'expédition, et je tiens à lui dire, au bord de cette tombe, au nom de tous, nos adieux et nos sympathiques regrets. Nous savons avec quel cœur il eût rempli sa mission auprès de nous, combien il eût prié pour les intérêts que nous défendons ; maintenant qu'il siège à côté du Dieu des armées, je lui demande de prier pour nous afin d'attirer les bénédictions de Dieu sur l'entreprise que nous commençons. Elles ne nous manqueront pas, j'en ai la confiance. Et maintenant, mon Révèrend Père, en mon nom, et au nom de tout le corps expéditionnaire, je vous dis, non pas adieu, mais au revoir. »

Un mois plus tard, aux funérailles du colonel Gillon, le colonel Bailloud rappelait encore la mort de l'aumônier, et rapprochait, pour les saluer ensemble, les noms du combattant et de l'apôtre, tous deux martyrs du devoir.

L'aumônerie ne tardait pas à être organisée. Le P. Denjoy partait avec l'ambulance de la première brigade, le P. Dupuy avec celle de la seconde. Le P. Campenon remplaçait bientôt

M. Rouiet à l'hôpital de campagne n° 1, à Majunga. Il y était aidé par le P. Royet. Le P. Laboucarie allait à l'hôpital n° 2, établi d'abord à Ankaboka, puis à Marololo; le P. Bardon, à l'hôpital n° 3, à Suberbieville; le P. Félix, à l'hôpital n° 4, à Andriba; le P. Chervalier, à l'hôpital d'évacuation d'Ankaboka. Après avoir suivi sa brigade jusqu'à Andriba, le P. Denjoy mourait, le 10 octobre, à Marololo. Le P. Aigouy allait aussitôt le remplacer. Le 25 août, le P. Laboucarie, épuisé lui-même, accompagnait en France un convoi de rapatriement. Le P. Labaste le remplacait jusqu'au milieu d'octobre ; à cette date, il ramenait en France 780 malades, dont 40 moururent en route.

Partout, dans des baraquements insuffisants, sous des tentes brûlantes, les malades se pressaient avec une progression consternante. En juin, on en comptait 3000 à Nossi-Cumba, sur le *Shamrock*, et à Majunga. En septembre, on avouait 2000 décès, 2000 évacués, 6000 indisponibles.

En cours de route, le P. Dupuy avait assisté 1000 mourants et, jusqu'au mois d'avril, chaque soir, à Tananarive, il présidait à plusieurs enterrements. Suberbieville, le 9 août, comptait 720 malades, et de 5 à 9 morts par jour. A Ankaboka, pendant six mois, affluèrent tous les malades de la colonne. On en compta jusqu'à 1300, massés dans douze tentes. Chaque soir, trois, cinq, huit morts, cousus dans des sacs, allaient reposer au cimetière. Un jour d'octobre, le P. Chervalier en conduisit dix-huit. Il en laissa 330. Et à Ankaboka, comme partout, sauf ceux qu'un accès subit emportait, tous ces chers enfants de France moururent chrétiennement, avec une contrition sincère et une ferme espérance. Ces morts généreuses et fidèles furent, dans le désarroi et la consternation communes, l'immense consolation des aumôniers. Ils en trouvèrent une autre dans la cordiale sympathie qui les entoura partout et dans l'admirable dévouement dont, sous la direction de M. Emery-Desbrousses, firent preuve les médecins du corps expéditionnaire.

Par foison leur venaient de France des lettres comme celle-ci : « Le père et la mère du sapeur Léon Tessier, de la 12e compagnie du génie, décédé à l'hôpital de Suberbieville, demandent des détails sur la mort de ce fils unique. Ils vous sup-

plient à mains jointes, Monsieur l'aumônier, de vouloir bien faire tout votre possible pour leur dire si leur cher et regretté enfant a pu, avant de mourir, recevoir les sacrements de l'Église. Si vous pouviez leur fournir ces renseignements, cela pourrait peut-être adoucir et leur aider à supporter cette terrible épreuve que le bon Dieu leur envoie. »

Et à des lettres semblables, on trouvait à grand'peine le temps de répondre !

Quand on suit, aujourd'hui, la route de Majunga à Tananarive, on reste consterné à la vue des cimetières où dorment, en rangs pressés, tant de victimes, mais seuls ceux qui les ont vu tomber savent combien Madagascar nous a coûté.

Après la campagne, le P. Dupuy fut décoré, les autres aumôniers reçurent la médaille de Madagascar [1]. Le 31 mai 1896, la Société d'encouragement au bien, présidée par M. Jules Simon, décernait des médailles d'honneur spéciales aux aumôniers du corps expéditionnaire, et le *Bulletin officiel* de la Société faisait leur éloge :

« Il n'y a personne en France qui n'ait suivi, avec une émotion poignante, la marche de notre corps expéditionnaire. Sur cette route de 420 kilomètres, le long de ce calvaire jalonné de tombes françaises, ce fut un combat acharné de tous les instants, non contre le Hova insaisissable, mais contre de plus terribles ennemis : la fièvre, l'insolation, l'anémie, qui brisent le corps, et surtout contre le découragement qui brise l'âme.

« Et l'on ne sait vraiment ce qu'il faut le plus admirer, durant cette marche de cinq mois, à travers un pays désolé et sous un ciel de feu, ou de l'énergie farouche des soldats, ou de la fermeté de caractère du commandant en chef qui, sentant chaque jour son armée s'émietter sous un climat meurtrier, n'en poursuivait pas moins sa marche, droit au but, sans une défaillance et avec une ténacité impassible, digne de l'antiquité...

« A côté des médecins, guérisseurs matériels, dont le dévouement dépasse nos éloges, il faut placer les aumôniers militaires. Leur rôle fut héroïque dans ces heures de dé-

1. Qui fut aussi donnée aux PP. Chenay, Valette et Colin.

sespérance et d'angoisses, où le courage militaire et la vaillance française étaient impuissants contre la maladie.

« Ces hommes, d'une abnégation sans limites et d'un dévouement qui ne connut jamais l'impatience ni la lassitude, ont été, pour ces mourants, la vivante expression de la patrie absente. Les chefs parlaient de ce qui était devant : l'inconnu sombre et glorieux; eux parlaient de ce qui était derrière : les vieux, les frères et la promise[1]. Qu'elle était tendre à ces cœurs d'enfants, à ces vaillants petits Français qui rêvaient de gloire et que la maladie avait vaincus, cette évocation de la terre natale, que peuplaient les images des êtres aimés. Une énergie surhumaine relevait alors tous ces fantômes ; une flamme d'espérance ravivait leurs regards et ils tendaient les bras vers cette consolante et fugitive vision.

« L'œuvre de l'aumônier fut admirable dans sa lutte contre les défaillances, admirable aussi comme auxiliaire du médecin. Trois sont morts pendant la campagne, un quatrième est mort dernièrement à Tananarive, à la suite des fatigues éprouvées[2].

« Nous nommerons, d'abord, ceux qui succombèrent au champ d'honneur, désireux d'associer, dans un même éloge, les héros qui ne sont plus, à leurs frères de dévouement dont l'apostolat n'est pas terminé; car nous ne saurions établir aucune distinction entre les hommes qu'animent un même patriotisme et un même amour de l'humanité.

« Ce sont :

« Le P. Berbizier, mort à Majunga, le 9 mai 1895, d'un accès pernicieux.

« Le P. Denjoy, aumônier de l'ambulance n° 1, qui, après avoir suivi la colonne jusqu'à Andriba, est mort, le 10 octobre, à Marololo, tandis qu'à bout de forces il essayait de regagner Majunga.

« Le P. Verdelet, mort en décembre, à Majunga, d'un accès pernicieux, en procédant au rapatriement des malades.

1. Eux aussi parlaient de ce qui était devant : le ciel promis aux fidèles et aux braves. Sans le vouloir, le rédacteur du *Bulletin* diminue trop le rôle surnaturel de l'aumônier.

2. Trois sœurs de Saint-Joseph moururent aussi des suites de la campagne. Une d'elles avait vingt-trois ans.

« Le P. Aigouy, aumônier de l'hôpital de Marololo, mort le 15 mars dernier, des suites de ses accès de fièvre.

« Nous sommes obligés de résumer brièvement les états de service de ces héros modestes qui firent leur devoir, et au delà, et sans espoir de gloire ou de récompense.

« Le P. Dupuy, descendu d'abord de Tananarive à Majunga, avec l'escorte du résident général, en novembre 1894, y est remonté avec le corps expéditionnaire...

« Le P. Chervalier, descendu aussi de la capitale avec l'escorte du résident général, aumônier de l'ambulance d'Ankaboka pendant toute la campagne.

« Le P. Bardon, aumônier de l'hôpital de Suberbieville et, ensuite, de l'ambulance d'Andriba, tombé dangereusement malade pendant la campagne.

« Le P. Laboucarie, vingt-cinq ans d'apostolat à Madagascar, aumônier de l'hôpital de Marololo, atteint de graves accès de fièvre en soignant les malades. Proposé pour la croix par son chef de service, le docteur Mareschal.

« Le P. Labaste succéda au P. Laboucarie, malade à l'hôpital de Marololo, mais bientôt, terrassé par les fièvres, fut rapatrié et repartit pour Madagascar après convalescence.

« Le P. Royet, aumônier à l'hôpital de Majunga pendant neuf mois.

« Le P. Campenon, aumônier à l'hôpital de Majunga, continue encore ses fonctions.

« Le P. Félix, aumônier de l'ambulance n° 4, a accompagné en France un convoi de soldats malades, et est retourné aussitôt à Madagascar.

« Tels sont les noms de ceux qui avaient fait le sacrifice de leur vie pour être les frères et les consolateurs de nos soldats. Ce sont eux qui ont su trouver, dans leur foi et dans leur charité, des paroles pour élever leurs cœurs, pour adoucir leurs derniers moments; ce sont eux qui rapportèrent à leur famille la suprême pensée des petits Français morts pour agrandir la patrie française. »

*
* *

Tandis que l'attention de la France se concentrait sur l'expédition en marche, celle des missionnaires se portait, et non

moins anxieusement, sur leur chrétienté abandonnée. On savait que le premier ministre avait ordonné que, partout, fidèles et élèves catholiques fussent respectés. Le 27 octobre, le lendemain du départ des Pères, les chrétiens s'étaient d'eux-mêmes réunis à l'église, et, dès lors, aucun exercice religieux ou scolaire ne fut interrompu. Une sœur de Victoire Rasoamanarivo, Angélina, femme, elle aussi, d'un fils du premier ministre, Antoine Radilofera, voulut, pendant cette guerre, reprendre le rôle que, pendant la première, avait joué sa sœur. Elle le remplit avec non moins d'intelligence et de dévouement, secondée par son mari et surtout par le frère Raphaël. Sous forme de compte des dépenses, qu'il leur était permis de communiquer, l'Union catholique rédigeait et envoyait à Mgr Cazet les procès-verbaux de ses réunions. Il leur était facile, en racontant leurs dépenses, de décrire la vie même de leurs œuvres. Ils savaient se dévouer : les digues de l'Ikopa, ayant été rompues par les pluies, le frère Raphaël conduisit ses élèves les réparer et mérita, de ce chef, les félicitations publiques du premier ministre. Pendant ces onze mois d'abandon, les chrétiens montrèrent donc, dans l'Imérina, une constance d'autant plus méritoire, que leurs ennemis ne se privaient pas de les représenter comme les ennemis de la patrie, les alliés des envahisseurs. Aussi la dernière semaine faillit-elle leur être fatale, et, sans l'aide de Radilofera qui les fit fuir à temps, le frère Raphaël et les sœurs indigènes auraient couru de grands dangers.

Attisée par le *Madagascar News*, qui, nous l'avons vu, racontait la campagne à sa manière, la haine contre l'ennemi ne se traduisait pas seulement par le grand kabary royal du 12 février, mais par de plus grossières manifestations. On distribuait aux soldats un hymne dont voici la traduction : « O Madagascar, terre féconde de patriotes (le mot *patriotes* est textuel), nous combattons pour défendre ce qui nous appartient. Courage et confiance ! Ceux qui combattent pour une telle cause ont avec eux Jéhovah ! Voici ces Français qui viennent nous attaquer. Regardez-les : ils sont comme épuisés de faim. Un général invisible, la fièvre, les dévore du matin au soir. Les deux cents canons de ces Français n'ont pas tué un poulet, tandis que les nôtres, du premier coup, ont abattu

un de leurs hommes à trois galons. Voyez le mauvais calcul de ces Français : ceux qui avaient compté écraser Berlin ont été réduits, dans Paris même, à manger des rats. Ici, ils ne seront pas plus heureux. » L'auteur de cette pièce n'était pas un Hova.

Les ministres Richardson et Shaw avaient été à Londres exciter l'opinion contre nous. Le *Madagascar News* du 19 janvier 1895 publiait leur conférence et les félicitait. Un colon français de Mandritsara, M. Cerneau, avisé trop tard du départ de ses compatriotes, avait été arrêté, et, après diverses péripéties, conduit, le 18 mars, à Tananarive; s'étant évadé, il put, le 4 juin, arriver à Tamatave et raconter ce qu'il avait vu à la capitale. Les catholiques se réunissaient dans les quatre paroisses de la ville, sans être nullement inquiétés, mais les ministres protestants imprimaient et répandaient à profusion des calomnies contre les Pères. Sous prétexte d'apostolat, ceux-ci auraient excité leur gouvernement contre les Malgaches. La guerrre était leur œuvre...

La feuille malgache, le *Filazalazana*, racontait aussi les prédications des prêcheuses de la Société de tempérance, les réunions organisées pour recueillir des secours aux soldats. Ni les Malgaches n'avaient tort de défendre leur patrie, ni les protestants n'étaient coupables en se déclarant nos ennemis. Il importe seulement que cette inimitié soit constatée.

Mieux constitués qu'en 1883, les catholiques betsiléos surent aussi se défendre, dirigés et protégés encore par celui qui les avait soutenus en 1883, M. de Chalain, et par leurs principaux catéchistes. En dépit des efforts de quelques officiers hovas, églises et écoles restèrent ouvertes. On voulut pousser le gouverneur de Fianarantsoa, Rainiketabao, à s'emparer du grenier à riz laissé aux lépreux et aux pauvres. Le gouverneur s'y refusa. Les ministres anglais Johnson et Huckett essayèrent, en divers postes, d'intimider les fidèles et de faire fermer écoles et églises. Ils n'y réussirent qu'en fort peu d'endroits. Les réunions à Fianarantsoa ne comptaient pas moins de quatre cents personnes. Deux mille cinq cents fidèles suivaient la procession qui rappelait celle du saint Sacrement. L'école normale, reconstituée, comptait vingt-trois ménages; la léproserie continuait d'être visitée chaque

semaine. On accusa M. de Chalain d'être un espion français. Des pasteurs bienveillants allèrent l'inviter à modérer son zèle. Il eut la fierté et le courage de ne pas s'émouvoir.

Si bien supportée fût-elle, l'épreuve de la séparation et de l'intimidation gagnait à être abrégée. Tout courage a ses limites, surtout celui de fidèles presque néophytes. Aussi la paix était-elle à peine signée, que, de Tamatave, de la Réunion et de Maurice, les missionnaires ralliaient en hâte leurs anciens postes. Avant le 26 novembre 1896, ils y étaient presque tous. A Tananarive, le P. Dupuy avait trouvé la principale résidence pillée, mais quantité d'objets avaient été entassés dans les tribunes de la cathédrale par la vaillante Angélina. Momentanément, le général Metzinger s'établit dans la maison épiscopale, l'infanterie de marine à l'école des frères, l'artillerie à celle de Mahamasina, les haoussas à Ambohipo, l'école des sœurs devint un hôpital. Sachant les protestants susceptibles, on n'avait touché qu'à deux de leurs établissements. Chez les catholiques on se savait chez soi.

A Fianarantsoa et dans le Betsiléo on constatait quelques déprédations, moins qu'on n'en aurait pu craindre. Le plus maltraité des édifices de la mission était l'observatoire d'Ambohidempona, à Tananarive[1]. Le premier ministre l'avait bien pris sous sa protection et autorisé les deux indigènes, calculateurs du P. Colin, à continuer leurs observations que publiait le *Madagascar News*. Cela dura neuf mois, quand un Indien, sujet anglais, habitant Mahanoro, répandit le bruit que les sous-sols de l'observatoire cachaient un puissant matériel de guerre. Les sous-sols en question — 50 centimètres entre le parquet et le sol — contenaient une batterie électrique. Le gouvernement gratifia le dénonciateur d'une prime de 500 francs et ordonna une enquête. Le 2 août, un inspecteur découvrit, dans la tour Nord, six caisses de produits chimiques et photographiques et deux lunettes en cuivre : il les porta au palais. Robert, un des calculateurs, court expliquer au premier ministre ce qu'est une lunette. Ravi d'un instrument qui lui permettra de suivre les mouvements de l'armée française, Rainilaiarivony déclare que la reine a

1. Voir *Études* du 5 mai 1897 : *la Fin d'un observatoire*, par le P. Colin.

besoin de ces lunettes et fait demander encore celle qui servait à lire au cadran de l'anémomètre. Trois jours plus tard, un millier de soldats vient fourrager dans l'emplacement et le dévaster. On vole un thermographe, trois géothermomètres et un pluviomètre. Le prince Rakotomena, célèbre pour avoir fait bâtonner un de nos soldats en 1893, vient, à son tour, s'emparer d'un harmonium. Trois grands du royaume, Razafimandimby, ancien élève de la mission, ancien protégé de M. Le Myre de Vilers, le ministre des affaires étrangères et un douzième honneur veulent explorer eux-mêmes les fameux sous-sols. Ils capturent la batterie de piles Leclanché, les six caisses de produits photographiques, les envoient au palais et annoncent la découverte de canons et de mélinite.

Inspections, menaces ou promesses faites aux courageux gardiens n'amenant aucun résultat, le gouvernement décide sauvagement la destruction de l'observatoire. Robert et son compagnon démontent en toute hâte et transportent au collège voisin d'Ambohipo les instruments astronomiques, et, le 18 septembre, la caste noire et les habitants de trois villages sont convoqués pour procéder à la démolition. Tandis que les uns détruisent, les autres pillent avec ferveur. Bientôt, du bel édifice construit avec tant d'efforts et d'intelligence par le P. Colin, il ne reste plus que quelques pans de mur et les débris de tours démantelées. Ainsi, en 1857, avait-on détruit Mantasoa.

Cinq jours après, pour célébrer cet imbécile triomphe, huit hommes habillés de rouge portaient sur la colline l'ancien sampy[1] Kelimalaza que l'on croyait avoir été brûlé en 1869. Les Malgaches fortifièrent ensuite ces ruines, y établirent une batterie et des hotchkiss. Délogés, le 30 septembre, par le feu rasant de notre artillerie, ils laissèrent leurs canons, et ce furent eux, ces canons malgaches, qui, pointés approximativement par un officier, — les hausses avaient été brisées, — jetèrent dans la capitale les premiers obus.

Le lendemain de l'occupation, le général de Torcy fit examiner les instruments conservés à Ambohipo. La plupart étaient hors d'usage. La reine dut rendre ses lunettes, quel-

1. Fétiche.

ques pillards notables les objets encore conservés. Le P. Roblet découvrit le pied de la grande lunette équatoriale que l'on avait enfoui. La majeure partie du butin demeurait introuvable. Ainsi finit un observatoire qui, durant six ans et sept mois, avait rendu des services hautement appréciés.

Quelques mois plus tard, le P. Colin revenait de France. « Par une de ces belles soirées, communes sous les tropiques, écrivait-il alors, notre caravane est en vue de la capitale. Sa physionomie n'a guère changé malgré les horreurs de la guerre. Toujours ces mêmes grandes bicoques qui menacent de s'écrouler sur la tête des passants... toujours ces maisons rouges, disposées en amphithéâtre... Et, comme pour fêter ironiquement notre arrivée, le soleil couchant empourpre les ruines de l'observatoire. Je les contemple avec tristesse. Son passé, ses gloires, ses revers se présentent à ma mémoire. Là s'arrêta victorieuse, après un magnifique élan, l'héroïque colonne volante. Et, en voyant flotter, au-dessus de ces pans de mur, le drapeau de la patrie, un rayon d'espérance traverse mon cœur[1]. »

Recommenceurs éternels, trop forts pour pleurer sur des ruines, les missionnaires de Madagascar ne songeaient qu'à relever leur œuvre écroulée et qu'à poursuivre avec plus d'entrain leur apostolat deux fois interrompu. Le 11 décembre, le collège d'Ambohipo comptait déjà cinquante-huit élèves. Le 13 janvier, les généraux Duchesne, de Torcy et Voyron, et M. Ranchot y venaient dîner, et, à la suite d'une séance qui les ravit, le général en chef dit en substance aux élèves : « Vous êtes l'espoir de la religion catholique à Madagascar. Sur vous repose tout son avenir. Soyez donc d'excellents chrétiens ; donnez toujours l'exemple de la bonne conduite à vos concitoyens. Écoutez bien et suivez les enseignements de vos maîtres : ils vous apprendront à aimer la religion, votre pays et la France. Travaillez, et vous vous rendrez aptes à servir la religion et à remplir les emplois que la France désire vous confier. »

(*A suivre.*) PIERRE SUAU.

1. Le 3 juin 1896, le général de la Noe annonçait aux PP. Roblet et Colin qu'ils étaient officiers de l'instruction publique. M. Rambaud avait reconnu « leurs titres exceptionnels à la gratitude du gouvernement ».

A PROPOS D'UNE TRADUCTION D'ARISTOTE[1]

Octave Hamelin, après une carrière philosophique déjà longue et féconde qui l'avait amené de la Faculté de Bordeaux à la Sorbonne, venait de conquérir le grade de docteur, quant il fut inopinément frappé par la mort, en septembre dernier. Que ce soit une perte pour la science, le petit volume qui forme sa seconde thèse en est une preuve suffisante. A la soutenance, qui fut, cela va sans dire, exceptionnellement brillante, M. Brochard put dire à son collègue : « Votre traduction est un chef-d'œuvre de fidélité et d'exactitude ; votre commentaire est un chef-d'œuvre de rigueur et de science. » M. Brochard est bon juge en matière d'histoire de la philosophie grecque. Si pourtant l'on était tenté de trouver l'éloge excessif et d'en attribuer la forme absolue à l'amitié ou à la sympathie intellectuelle (O. Hamelin était, avec M. Brochard, de cette élite peu nombreuse qui nous donne périodiquement dans *l'Année philosophique* les fortes pages que l'on sait[2]), qu'on ouvre le livre.

Il se présente d'une façon assurément bien modeste : c'est la traduction, avec commentaire, du second livre de la *Physique* d'Aristote, soit neuf chapitres fort courts. L'auteur lui-même le donne comme un essai, un fragment d'une édition complète de la *Physique*, à laquelle il songeait. Nous en sommes encore à désirer une bonne traduction, à plus forte raison un bon commentaire

1. O. Hamelin, *Aristote, Physique*. II. Traduction et commentaire. Paris, Alcan, 1907. In-8 de 172 pages.

2. Pages vraiment fortes, et dignes de tout éloge quand elles traitent un point d'histoire. C'est heureusement le cas d'un grand nombre. Comme articles de Hamelin, je relève : 1898, *la Philosophie analytique de M. Renouvier* ; 1899, *Sur les origines du spinozisme* ; 1901, *Sur la logique des stoïciens* ; 1902, *Du raisonnement par analogie* ; 1903, *Correction à la traduction française des prolégomènes de Kant* ; 1903, *l'Union du corps et de l'âme d'après Descartes* ; 1905, *l'Opposition des concepts d'après Aristote* ; 1906, *Sur un point du troisième argument de Zénon contre le mouvement*. La philosophie théorique de Hamelin, telle que nous la trouvons, par exemple, dans sa première thèse, *Essai sur les éléments principaux de la représentation* (Alcan, 1907) appellerait bien des réserves.

en français, de cet important ouvrage, une traduction et un commentaire serrant de près le texte et utilisant les récents travaux de critique. A vrai dire, l'érudition moderne tient peu de place dans le livre de Hamelin; non qu'il l'ignore, mais il l'écarte assez dédaigneusement, ou du moins la tient dans une suspicion sévère quand il s'agit de déterminer de la manière la plus sûre possible le texte ou la pensée d'Aristote. Était-il fondé à prononcer le même jugement d'ostracisme contre tous les commentateurs du moyen âge et de la Renaissance ? Faut-il le trouver injuste quand il estime qu'ils n'ont « apporté aucun éclaircissement nouveau pour l'interprétation d'Aristote, mais ne se sont pas fait faute d'y introduire des erreurs[1] » ? Le reproche, s'il atteint quelque peu les philosophes arabes et les humanistes de la Renaissance, est beaucoup plus difficile à justifier pour les commentateurs scolastiques, du moins pour les plus célèbres. On sait que saint Thomas s'est proposé précisément — et ç'a été la grande originalité de son œuvre philosophique — de retrouver sous la caricature averroïste le véritable Aristote, qu'en dépit des protestations d'une orthodoxie timorée, son pénétrant génie lui faisait reconnaître comme le plus solide appui du *rationabile obsequium* de la foi. Pourtant ce dessein même fait que les travaux de saint Thomas sur Aristote ont eu surtout une utilité de circonstance; et pour ce qui est de son commentaire, premier fruit de son enseignement, il est si bref, si sobre, si sec même, que quiconque s'est attaqué résolument au texte du stagirite, n'y trouve plus grand secours, et peut même souvent le dépasser, grâce à la connaissance bien plus exacte que nous avons aujourd'hui de la philosophie présocratique. On peut en dire autant de Sylvestre Maurus, à la sécheresse près. Comme, d'autre part, les volumineux ouvrages de Fonseca, des Conimbricenses, des Complutenses... sont, eux, beaucoup moins des commentaires que des ensembles de dissertations *à propos* d'Aristote, il reste que le recours aux seuls commentateurs grecs — que le moyen âge ne connaissait pas encore et auxquels on ne peut refuser une continuité plus directe avec la pensée du maître — se justifie assez bien aujourd'hui. O. Hamelin a largement et savamment utilisé les trois grands commentateurs de la *Physique*, Thémistius, Simplicius et Philopon ; il les contrôle, les corrige l'un par l'autre,

1. Paroles prononcées à la soutenance.

et quelquefois même est assez heureux pour trouver une interprétation plus plausible qu'aucun d'eux.

Le second livre de la *Physique* d'Aristote traite des questions importantes. Après le premier, qui était un aperçu historique et critique sur la physique (entendons la philosophie naturelle ou cosmologie) et avant les grands problèmes du mouvement, de l'infini, de l'espace et du temps, il est encore un livre d'introduction : Qu'est-ce que cette *nature*, φύσις, qu'il s'agit d'étudier ? que signifient, à côté d'elle, ces facteurs mystérieux que les hommes appellent la *fortune*, τύχη, et le *hasard*, αὐτόματον ? Quelles sont les *causes* qui contribuent à expliquer un être ? et pour terminer, est-il bien vrai que la nature témoigne d'une véritable *finalité ?* tels sont les sujets étudiés. On peut donc s'attendre à y trouver de ces beaux développements à la recherche d'un concept exact d'une énumération exhaustive, qui caractérisent la manière d'Aristote ; et quant à la dissertation sur la finalité, qui prend corps à corps l'objection mécaniste (il ne pleut pas pour que le blé lève, mais le blé lève parce qu'il pleut), sans oublier même la sélection naturelle, et qui s'efforce de montrer que l'ordre, la constance dans les phénomènes prouvent une finalité, outre qu'elle touche un point fondamental du péripatétisme, elle est encore aujourd'hui des plus actuelles ; saint Thomas n'a rien forcé en disant qu'ici Aristote avait combattu pour la Providence[1] : les arguments ne perdent rien de leur valeur, si au lieu de mettre dans la nature le principe premier de la tendance vers le bien désirable, on y voit une impulsion donnée par le Bien créateur.

O. Hamelin est d'une érudition si sûre, et, d'autre part, il s'efface si parfaitement derrière son auteur, qu'il n'y a guère matière à lui chercher chicane ; on l'a bien vu à la soutenance. Voici seulement deux remarques de détail. (P. 76.) « L'importance de la proposition que la matière et la forme sont des corrélatifs ne saurait être exagérée. Cette proposition emporte notamment la négation de la réalité propre de la matière... » A moins que l'expression ne soit inexacte et ne signifie l'impossibilité pour la matière d'exister séparée (ce n'est pas, je crois, ce que prétend Hamelin), c'est trancher bien vite cette grave question : la matière d'Aristote

1. *Comm. in Phys.*, lib. II, lect. 12.

est-elle une réalité ou seulement un concept ? Les *Études*[1] ont déjà fait remarquer, en rendant compte de l'ouvrage de M. Rivaud, *le Problème du devenir et la Notion de matière dans la philosophie grecque*, combien cette solution est hâtive ; il ne faudrait que quelques affirmations de ce genre pour faire admettre comme un point acquis à la science que les hylémorphistes du moyen âge ont, sur ce point fondamental, mal compris Aristote.

(P. 98 et *sqq*). A propos de la marche de la science qui, dans la recherche des causes, ne doit s'arrêter qu'à l'*αἰτία πρώτη*, Hamelin émet, pour faire disparaître des « incohérences » entre certains passages, l'hypothèse d'une dualité de sens de l'*αἰτία πρώτη* dans la langue aristotélicienne. Ce serait tantôt la cause initiale (c'est-à-dire la plus haute), tantôt la cause prochaine (c'est-à-dire la plus rapprochée de l'effet à expliquer). Après avoir montré que l'embarras des commentateurs conduit à cette interprétation, Hamelin s'explique ainsi (p. 103) : « La vérité est que, pour Aristote, les causes premières sont tantôt les causes initiales, tantôt les causes prochaines, l'unité se faisant entre les deux notions dans celle de la cause immédiate, c'est-à-dire de la cause qui n'est médiatisée par aucune autre. » Une cause « qui n'est médiatisée par aucune autre », cette expression a besoin d'explication ; s'il s'agit d'une cause qui n'admet pas d'intermédiaire entre elle et l'effet à expliquer, nous avons bien la cause prochaine, mais alors qu'est-ce qui la rapproche de la cause initiale ? Aussi bien nous donne-t-on une autre formule : c'est la cause « affranchie de toute dépendance par rapport à une autre cause », en d'autres termes la cause irréductible ; mais alors comment la cause prochaine s'y ramène-t-elle ? Et comme, à la faveur de cette assimilation, on nous dit (p. 104) qu'en « vertu de l'orientation générale de l'aristotélisme, c'est la cause prochaine qui doit prédominer, de sorte que, en fin de compte, la cause première, ce soit surtout la cause prochaine », il apparaît que la chose n'est pas sans importance. De fait, Hamelin tire cette conclusion (p. 104) : « En somme, expliquer par le général, ce n'est jamais pour Aristote que tirer de la définition les propriétés qui y sont incluses, et la richesse du contenu ne s'accroît pas quand on va de la condition au conditionné. » C'est vrai, mais, ce qu'il faut ajouter, c'est que cette

1. *Études*, t. CXI, 20 mai 1907, p. 567.

régression dans la série des causes a pour but, chez Aristote, bien moins de redescendre ensuite aux effets, pour les « expliquer par le général » que de rester sur les sommets où l'ascension a fait parvenir, pour y *contempler* la cause première (première dans l'ordre ontologique,mais ultime dans l'ordre logique); la descente, qui correspond au second temps de la dialectique platonicienne, n'est plus guère pour Aristote qu'une vérification, ou un procédé d'enseignement. Il faut ajouter cela, si l'on ne veut pas accréditer le préjugé que le péripatétisme prétend tout expliquer et... n'explique rien. Partant de l'effet, il recherche la cause, que Hamelin définit très justement un « agent doué, et même au delà, de toutes les perfections qu'on trouvera dans l'effet » (p. 104, il eut seulement fallu dire *qu'on a trouvées* dans l'effet), et quand il l'a découverte, l'explication ontologique est terminée, il ne reste plus à donner que l'explication logique ou didactique. Dans plus d'un cas particulier, d'ailleurs, la cause se dérobera ; le philosophe se contentera d'en affirmer l'existence, de lui donner un nom qui n'est, il le sait bien, qu'une fiche d'attente pour la science future : la *virtus dormitiva* de l'opium n'est que cela, et ne trompe que ceux qui veulent s'y laisser prendre[1].

Ces remarques, et quelques autres semblables, qu'on y pourrait ajouter, n'enlèvent rien à l'estime qu'inspirent des travaux comme celui d'Octave Hamelin. Sa *Physique* eût laissé derrière elle la traduction allemande de Prantl, elle eût pris bon rang à côté du περὶ ψυχῆς de M. Rodier et il ne nous eût plus manqué qu'une *Métaphysique* pour avoir traduits en notre langue les principaux ouvrages d'Aristote. (Je ne parle pas de la *Métaphysique* de Pierron et Zévort, déjà ancienne et peu satisfaisante; bien moins encore de la traduction générale de Barthélemy-Saint-Hilaire, qu'on ne peut utiliser sans un contrôle incessant.)

1. Au reste, parmi tous les textes invoqués pour justifier la traduction de αἰτία πρώτη par cause prochaine, je n'en vois aucun qui ne puisse s'entendre de la cause *dernière dans l'ordre de choses considéré*. Le plus difficile est *De Gen. anim.*, IV, I, 756b, 4, mais Aristote y rejette une explication donnée comme touchant de trop loin *à la cause* (λίαν τὸ λέγειν οὕτω πόρρωθέν ἐστιν ἅπτεσθαι τῆς αἰτίας), alors qu'il faut autant que le permettent les données, s'approcher des causes premières (δεῖ δ'ὅτι μάλιστα προσάγειν ἐκ τῶν ἐνδεχομένων[ἐ γγὺς τῶν πρώτων αἰτίων); il ne s'agit donc pas de descendre d'une cause éloignée à une cause prochaine.

*
* *

L'énumération de ces récents traducteurs français d'Aristote suggère tout naturellement une question. Pourquoi n'y relève-t-on pas un seul nom de néo-scolastique ? (J'aurais pu, il est vrai, citer la traduction du περὶ ερμηνείας de M. le chanoine Laminne, de Louvain, mais outre sa brièveté, ce travail ne se donne guère, je crois, que comme une ébauche). Et pourquoi hors de France en est-il à peu près de même[1] ? Bien plus, à considérer même la liste générale des récents travaux d'ensemble ou de détail sur la philosophie d'Aristote, — et ils sont légion, — d'où vient qu'on y voit figurer si peu les noms de ceux qui professent précisément se rattacher à cette philosophie ? Pour les autres, elle n'a qu'un intérêt historique ; pour eux, elle a de plus un intérêt théorique de premier ordre : d'où vient qu'ils laissent aux autres le soin d'en faire connaître la formation et le développement?

Sans doute, les circonstances suggèrent tout de suite une première réponse, dont il serait injuste de méconnaître la valeur. Qu'on en soit, ou non, satisfait, on doit bien reconnaître qu'en fait, aujourd'hui, péripatétisme et philosophie catholique sont à peu près synonymes. Or, un peu partout, et principalement en France, les besoins actuels de l'Église permettent de distraire peu d'hommes et de ressources pour l'étude, surtout pour une tâche d'érudition sereine qui, en des temps plus tranquilles, illustra les écoles catholiques. Une seconde réponse, qui se présente presque aussitôt, paraîtra moins heureuse. A quoi bon, pourrait-on dire, étudier Aristote dans son texte, puisque les docteurs du moyen âge se sont acquittés de cette tâche ingrate? à quoi bon remonter à Aristote, puisque la scolastique, en particulier le thomisme, en a gardé ce qu'il avait de bon, et nous le présente enrichi des spéculations de la pensée chrétienne[2]? Avouons-le, il y a certaine

1. Je dis « à peu près » pour montrer que je ne prétends nullement avoir fait un dépouillement complet ; je n'ai garde, au reste, d'oublier les belles traductions du docteur Rolfes. *Aristoteles Schriften über die Seele, übers. und erkl. von D. Eug. Rolfes*. Bonn, 1901. *Aristoteles Metaphysik Uebersetzung mit einer Einleitung und erklär. Anmerk. verseh. von Dr Eug. Rolfes.* Leipzig, 1904.

2. Qu'on me permette de citer, sans aucun blâme pour l'auteur d'un beau et bon livre, mais comme représentatif d'un état d'esprit qui, aujourd'hui,

manière de poser une question qui est déjà la résoudre. S'il s'agit pour la philosophie catholique[1] de trouver dans le « thomisme » non seulement son point d'appui mais sa borne, si le thomisme est un système clos et si dans l'enseignement ecclésiastique, le rôle de professeur est uniquement de commenter, alors, soit, laissez à ceux qui en ont le temps et le goût, les savants travaux sur Aristote, comme sur toute autre partie de l'histoire des idées[2].

peut être jugé ne plus répondre pleinement aux besoins de la science, un passage de la *Métaphysique des causes*, du P. de Regnon. Dans un paragraphe intitulé : *Comment étudier la scolastique* (qu'on remarque la formule générale, « comment étudier... » et non « comment vais-je étudier... »), après avoir déclaré qu'il prendra pour maîtres « non Aristote et Platon, mais les grands docteurs du moyen âge », l'auteur ajoute : « Mais puisque leur enseignement avait pour thèmes les ouvrages d'Aristote, nous devons en même temps étudier ce philosophe, ou du moins l'avoir présent sous les yeux, comme un élève tient devant lui le texte dont il écoute l'explication. » Ce « ou du moins... » introduit déjà une inquiétante restriction. La suite précise : « Que l'on comprenne donc bien le but que je me propose. Je laisse à d'autres le soin de comparer les commentaires de la scolastique au texte et à la pensée d'Aristote. Peut-être les traductions latines du philosophe, qui servaient de thèmes aux leçons, n'étaient-elles pas fidèles sur tous les points. Peut-être une érudition incomplète a-t-elle induit en erreur sur quelques anciennes opinions citées ou réfutées par Aristote. Peut-être même a-t-on fait dire à celui-ci, dans quelques passages, autre chose qu'il n'a prétendu. Que m'importe ce Grec ? Ce que je veux uniquement connaître, c'est la philosophie scolastique, et surtout celle de saint Thomas. C'est donc saint Thomas lui-même que je dois écouter, et Aristote n'a de valeur pour moi que parce qu'il fournit le thème développé par le Docteur angélique. » (De Regnon, *Métaphysique des causes*, p. 8. Paris, 1889.)

1. Cette expression « philosophie catholique » ne doit pas donner le change. Il ne s'agit nullement, on le sait, d'une étude qui consisterait à reviser la spéculation rationnelle naturelle pour l'adapter, en la corrigeant ou en l'expurgeant, aux exigences de la révélation surnaturelle. Il s'agit, au contraire, d'un travail de pur raisonnement humain, ayant pour but, outre le but général de toute philosophie, de préparer le terrain à la foi ou, si l'on veut, de justifier la foi. Le catholique s'y pose les mêmes questions que tout autre philosophe et les traite selon les mêmes méthodes ; il y est, il est vrai, guidé indirectement par sa foi, qui attire son attention sur le danger ou l'utilité de certaines hypothèses (j'entends hypothèses philosophiques, et qui, philosophiquement, pourront fort bien rester telles, encore que la foi, grâce à des moyens d'information supplémentaires, y puisse montrer des erreurs ou des vérités certaines) ; mais il n'y aura à faire à ce travail ni correction proprement dite, puisqu'il est impossible *verum vero umquam contradicere* (Conc. Vatic. *Const. de Fide*, cap. IV), ni complément, puisque la spéculation rationnelle s'exerçant sur les données de la révélation construit une autre science, qui s'appelle la théologie spéculative.

2. Encore cette concession ne laisse-t-elle pas d'inquiéter. Il s'agit tout au moins de comprendre comment le treizième siècle a compris Aristote. Or, y

Mais si le péripatétisme d'aujourd'hui se fait gloire, — et il le peut, et il le doit, — d'être en continuité parfaite avec la pensée antique et la pensée médiévale, d'en prendre le fondement, c'est-à-dire d'accepter comme un fait l'intelligibilité des choses, ou si l'on veut, la valeur de la connaissance, et d'en prolonger l'effort dans le même sens, en répudiant l'attitude antiscientifique des scolastiques de la Renaissance, tout comme le dédain antipéripatéticien du cartésianisme, alors il doit garder la communication avec sa source, s'y retremper, c'est-à-dire étudier Aristote et l'étudier chez lui. Il est très vrai, nous l'avons constaté plus haut, que saint Thomas n'a pas, dans ses commentaires, substitué à la pensée du Stagirite sa propre pensée ; mais outre que ceux qui sont venus après lui n'ont pas toujours eu le même souci d'objectivité, il n'avait ni la rigueur de procédés que notre époque à mise en honneur, ni l'abondance d'informations qui nous permet aujourd'hui de discerner, sous les remaniements stoïcien, néoplatonicien, augustinien, arabe, l'authentique péripatétisme.

De cette insuffisante documentation, saint Thomas n'a-t-il pas gravement pâti ? De cette lente évolution qui faisait dévier le système jusqu'au panthéisme, il voyait assurément le terme ; il vou-

pouvons-nous arriver si nous ne savons pas bien comment il l'a connu ? Il en avait reçu une partie des siècles précédents, avec une tradition ininterrompue fortement teintée de néoplatonisme et d'augustinisme ; il en tenait une autre des Arabes, rattachée, elle aussi, aux commentateurs grecs, mais marquée d'une empreinte nouvelle. De là une mentalité fort complexe. Saint Thomas cherche avec beaucoup de soin à faire le départ de ces diverses influences ; il donne parfois le résultat de ses trouvailles (on se rappelle, par exemple, l'insistance à rattacher au juif Avicebron la théorie de la matière spirituelle), mais il ne dit pas ce que tous ses contemporains savaient, ou ce qu'il ignorait lui-même (par exemple le mauvais service que lui rendait la philosophie si profondément antipéripatéticienne du pseudo-Denys). Il faudra donc débrouiller cet écheveau, et donc remonter le cours des siècles, et donc revenir à Aristote. Sinon, l'on s'exposera à ne pas comprendre certaines théories, à en déraciner d'autres, qui, n'étant plus à leur place, n'auront plus ni leur portée, ni peut-être leur sens. L' « ontologie », ce produit tout factice des compromissions cartésiennes de la scolastique du dix-huitième siècle, offrirait plus d'un exemple montrant que ce danger n'est pas chimérique. Je ne citerai que la théorie de l'acte et de la puissance qui, dans un grand nombre de nos manuels modernes, n'étant plus rattachée au problème du devenir et à l'objection de Parménide apparaît comme une suite de définitions sans justification et sans portée, alors qu'elle est le nerf de toute la physique et de toute la métaphysique scolastiques ; dans saint Thomas, comme dans Aristote, elle n'est traitée nulle part de façon complète, et elle est partout ; seul le désordre de notre texte actuel de la *Métaphysique* explique cette anomalie.

lait, d'un vigoureux coup de barre, faire sortir la philosophie de ce courant dangereux et remonter jusqu'à Aristote, dont l'acte pur lui paraissait bien près du vrai Dieu ; mais a-t-il réussi ? faute de connaître les méandres et les écueils du fleuve, n'est-il pas resté accroché à quelque récif ? sa vénération pour le pseudo-Denys, l'influence de saint Jean Damascène et celle de Boèce ne l'ont-elles pas empêché d'atteindre Aristote et de rétablir cette continuité de pensée qu'il rêvait, avec la mentalité grecque de l'âge classique ? Bref, n'a-t-il pas, avec tout le moyen âge, *plotinisé* sans le savoir ? On sait comment la question a été récemment posée, et encore qu'elle ait reçu de celui qui la posait, une solution manifestement outrancière[1], elle n'en appelle pas moins des recherches patientes, et donc encore un retour à Aristote, pour compléter, s'il y a lieu, dans le sens même de saint Thomas, l'épuration du pseudo-péripatétisme.

Aussi bien est-ce encore trop peu dire. Saint Thomas n'a pris pour maître Aristote, que parce qu'il reconnaissait en lui le plus ferme appui d'une saine philosophie et il l'a corrigé partout où il l'a trouvé en défaut. Vu l'état des connaissances de son époque, il n'a guère fait porter ces corrections que sur des points touchant à la théologie ; il n'a rien changé à la physique, où pourtant un bouleversement eût été nécessaire ; il n'a rien changé non plus à la métaphysique, et là, des modifications n'eussent-elles pas été opportunes ? Ne reste-t-il pas dans le thomisme trop de réalisme encore, j'entends trop de distinctions réelles et d'abstractions indûment réalisées ? On l'affirme depuis Descartes, et, aujourd'hui surtout, de façon fort bruyante ; on signale l'influence libératrice du nominalisme d'Occam (ou même, dans d'autres cercles, du « nominalisme » de Suarez, que les thomistes de vieille roche, par contre, réprouvent comme un ruineux compromis). D'ailleurs, à quelque école particulière qu'il s'adjoigne, le péripatéticien d'aujourd'hui s'entend traiter d'écolier naïf, encore fasciné

1. F. Picavet, *Esquisse d'une histoire générale et comparée des philosophies médiévales*, 1905. M. Picavet argue, lui aussi, de la continuité de pensée, mais d'une continuité fatale, irrésistible, au lieu d'une continuité cherchée et voulue, qui rattache à un ancêtre délibérément choisi. M. de Wulf, dans la deuxième édition de son *Histoire de la philosophie médiévale* (1905) lui a fait une première réponse, forcément hâtive. Une contribution importante à une réponse complète nous est donnée par M. Pinard dans l'article *Création* du *Dictionnaire de théologie catholique*, col. 2089 et suiv.

par une philosophie toute formelle, un intellectualisme mort, encore prisonnier de moules de pensée vieillis, périmés, remplacés par des méthodes d'observation directe, d'intuition et de vie... Au risque de scandaliser, je dirai qu'ici encore la question se pose, qu'il y a lieu à des travaux non plus seulement apologétiques, mais critiques aussi, et que des recherches historiques ne seront pas inutiles. Il est si facile d'être inconsciemment prisonnier de moules intellectuels ! Les idées nous arrivent sous un vêtement d'images concrètes, d'exemples, de mots ; le vêtement était autrefois fait sur mesure ; aujourd'hui l'idée qui a suivi son évolution vitale, s'y trouve à la gêne. Ainsi, on peut se demander ce qui resterait de l'opposition des *contraires*, *quæ maxime* (?) *distant in eodem genere*, si on essayait de la dégager de la théorie enfantine des qualités physiques, chaud et froid, sec et humide, haut et bas... et du τόπος ἴδιος ; si nos *genres* et *espèces*, mis en regard de la plasticité des formes et de l'arbitraire des classifications, paraîtraient plus que de timides et toujours perfectibles efforts dans le but de retrouver le plan divin ; si les *essences des choses*, que nous sommes censés connaître, que l'on dit être l'objet propre de notre intelligence, nous sont, en fait, accessibles, et si elles ne sont pas remplacées dans notre science par des collections de propriétés conçues comme plus caractéristiques, choisies d'ailleurs assez arbitrairement et en tenant compte des règles pratiques de l'économie de la pensée [1].— Ce sont là des points de détail, dira-t-on. —J'en conviens ; et loin de prétendre que d'un tel examen la métaphysique scolastique sortirait foncièrement transformée, je suis profondément convaincu du contraire ; elle resterait ce qu'elle est [2],

1. Cf. un article fort suggestif et plutôt hardi du P. Hedde, *Nominalisme et Réalisme* (*Revue thomiste,* janvier 1907). Plus d'une fois déjà, on a posé cette question malicieuse : de quelle *espèce* naturelle, autre que l'homme, pourrait-on donner définition par genre prochain et différence spécifique ? Qui se chargerait de définir le « chat », ou la « tulipe », ou le « fer » ?

2. On n'attend pas de ces courtes pages un dénombrement complet des points fondamentaux de la synthèse scolastique, avec un départ exact des éléments certainement intangibles et des éléments peut-être caducs. Il est cependant facile de signaler comme appartenant à la *philosophia perennis* l'objectivité essentielle de toute connaissance, la distinction d'acte et de puissance (tant active que passive) dans tout devenir, avec les cas particuliers : distinction de substance et d'accident, d'absolu et de relatif, de cause et d'effet; enfin les théorèmes généraux de la causalité. C'est plus qu'il n'en faut pour constituer des cadres très larges et très souples, où les faits de tout ordre viendront se caser sans peine.

mais apparaîtrait critiquée, vérifiée, épurée [1], s'exprimant en un langage qui la ferait accepter de quiconque consent à briser le moule, très vieilli aussi, de l'idéalisme. Or, pour opérer ce travail de critique, on devra étudier l'aristotélisme en lui-même, ou mieux encore assister à sa formation progressive.

Il faut bien en convenir, cette manière de vivifier l'enseignement scolastique, en replaçant les questions dans leur cadre historique, n'a pas encore beaucoup attiré l'attention. Les auteurs de traités classiques ou de travaux originaux — je ne parle pas de ceux qui bornaient leur ambition à produire quelque *Manuel* nouveau où les mêmes thèses étaient reprises dans le même ordre, prouvées avec les mêmes arguments, confrontées avec les mêmes objections — ont surtout songé à cette autre tâche, qui s'impose à toute philosophie soucieuse de montrer sa vitalité, qui consiste à s'assimiler les résultats nouveaux de la science positive. Cela, certes, on l'a fait et d'une manière qui a forcé l'attention des moins sympathiques[2]. Les études historiques, bien propres, elles

1. Ces mots appelleraient une explication, qu'il n'est guère possible de donner brièvement; un simple aperçu suffira. On sait comment procède Aristote : il part toujours de faits, — son tempérament intellectuel était bien trop positif pour qu'il construisît sur le vide, — mais de faits rudimentaires, presque toujours empruntés à l'expérience la plus banale et la plus vulgaire. C'était d'ailleurs conforme à l'idée toute socratique de la *raison universelle*, — entendons, universellement répandue, — et à cette méthode de délimitation précise des concepts par tâtonnements successifs, par essais répétés, par analyse du langage usuel, par interrogations posées au premier venu, que les dialogues de Platon nous montrent sans cesse employée. Et c'était en même temps qu'une réaction légitime contre les spéculations des φυσικοί, une vue singulièrement profonde : les lois générales de l'être et de la causalité sont dans un fait quelconque, comme la loi de la gravitation était dans la chute de la pomme de Newton. Mais dans ce dépôt commun que véhiculent l'éducation, le langage, la morale, tout n'est pas or, il y a des scories; l'incertain y est mélangé au certain, le faux au vrai. Plusieurs des faits sur lesquels Aristote base ses théories, ont été reconnus ou douteux ou controuvés : en pareil cas, il y avait lieu de *vérifier* si la chute du fait n'entraînait pas celle de la théorie, et peut-être la vérification n'a pas été toujours faite. Exemple : la thèse d'une matière première unique est née, comme l'alchimie, de la croyance à la transmutation des éléments les uns dans les autres; celle-ci est descendue au rang d'hypothèse, soutenable encore, c'est vrai, mais la thèse qu'elle avait motivée n'a-t-elle pas gardé pour bien des esprits une valeur qui n'était plus justifiée ?

2. Il n'est besoin, pour s'en convaincre, que de lire les chroniques sur « le mouvement néo-thomiste » que publie de temps à autre la *Revue néo-scolastique* de Louvain. L'Institut dont elle est l'organe s'est tout particulièrement illustré dans ce genre de travaux.

aussi, à justifier l'estime de l'Église pour la scolastique, et à former les esprits en leur donnant le sens de la complexité, le souci du détail précis, la crainte des généralisations hâtives et des synthèses creuses ou fausses[1], n'ont pas encore, semble-t-il, obtenu la part qui leur revient, et l'on a vu se produire cette anomalie singulière, que la philosophie ancienne et même médiévale était plus étudiée dans le détail de son histoire par ceux à qui elle est indifférente ou antipathique que par ceux qui en vivent.

Mais cette constatation est d'hier, et voici qu'aujourd'hui commence déjà à la démentir : on s'en aperçoit avec joie, à suivre le mouvement des publications catholiques. Pour ne parler que des Grecs et d'Aristote, dont nous étions partis, et pour ne citer que quelques noms, le *Philosophisches Jahrbuch*, la *Revue néo-scolastique*, la *Revue de philosophie*, la *Revue des sciences philosophiques et théologiques* publient des articles, notes, revues critiques, bulletins... qui manifestent une orientation bien nette de ce côté. Faut-il faire remarquer qu'on y sent, plus qu'ailleurs, une pénétration aisément profonde du péripatétisme? C'est l'effet normal de la continuité de pensée qui relie l'enseignement scolastique d'aujourd'hui à celui d'autrefois, c'est un sérieux encouragement aux efforts déjà faits et un présage certain de succès à ceux, plus nombreux encore, sans doute, qui se préparent dans le silence.

Paul GENY.

1. Notons qu'en scolastique ce danger est plus réel, précisément parce qu'une métaphysique plus ferme rend l'esprit plus confiant et plus affirmatif.

AUTOUR D'UN FOYER STABLE

LA TRADITION RUSTIQUE

Souviens-toi des anciens jours ; considère les années des générations passées : interroge ton père et il te l'apprendra ; tes vieillards, et ils te le diront.
(*Deutéronome*, chap. XXXII, v. 7.)

I. — Psychologie de la tradition

Une conséquence immédiate de la stabilité du foyer et de la répartition exacte des rôles dans la famille, c'est la perpétuation des mêmes usages, c'est la tradition.

A l'origine des temps, ou pour le moins très loin dans le passé, concevez une petite famille occupant une petite maison dans un site écarté. Je veux que les circonstances où se trouvera ce petit groupe soient tellement nouvelles que l'expérience du passé n'y puisse servir. Brisant ses attaches anciennes, ce noyau d'immigrés inaugure une activité nouvelle. C'est la génération des défricheurs : elle initie avec mille tâtonnements, et jette les bases d'une règle expérimentale pour les jeunes lignées grandies à son école. Sous le petit toit, faites se succéder plusieurs générations : chacune d'elles tasse, pour ainsi dire, une nouvelle couche des mêmes usages, si bien que, après un certain nombre d'années, la pratique ancestrale, dûment corrigée par les expériences successives, constitue une sorte de petit code, où tous ont collaboré, mais qui se réclamera toujours des premiers aïeux comme de ses vrais auteurs.

Il y a donc deux parts dans la tradition : la part d'*invention* au début, à l'heure où le premier occupant ordonne son activité selon les circonstances ; puis la part de *continuation* ou d'imitation, en quoi repose plus précisément la tradition.

Toutefois, ce serait connaître fort mal la mentalité « traditionnelle » que de la faire résider purement en une imitation

machinale et irraisonnée des gestes ataviques. L'esprit de tradition n'est ni l'esprit mouton, ni l'esprit de corps fondé sur une adoration superstitieuse des ancêtres. La juste valeur rationnelle du *parce que nos aïeux ont fait ainsi* est basée sur un argument moral et sur un motif logique de très pur bon sens.

L'argument moral — trop aristocratique pour l'ensemble des penseurs du jour — n'est autre que la confiance profonde dans le savoir-faire et dans le *sérieux* de ceux qui nous ont précédés. Et ce qui empêche ce motif d'être une superstition béate et aveugle, c'est qu'il a pour fondement l'expérience immédiate de la dernière génération sur l'avant-dernière, et de celle-ci sur la précédente. La sagesse que j'ai observée en mon père, et en mon grand-père j'ai le droit de la reporter sur ceux qui ont formé et mon père et mon grand-père [1].

Le motif logique, ou de bon sens, qui légitime la conduite « traditionnelle », le voici : et je garantis qu'il existe, plus ou moins explicitement, dans les obscurs cerveaux de tous nos paysans basques. Mon existence et mon activité à moi, berger ou paysan de trente ou cinquante ans, ne représentent qu'une expérience *partielle*, et encore *inachevée*, des circonstances où j'ai vécu, du métier que j'ai exercé, en un mot, de ma vie. Ces circonstances, ce métier, cette vie, sont ceux-là mêmes — à peu de choses près — que vécurent mon père, mon grand-père, mes aïeux. Donc les existences successives

1. Ce respect de la tradition est comme instinctif chez les enfants, en dehors même du pays basque. Dans le collège andalou où j'écris ces lignes, un môme de la division des petits laisse un jour tomber à terre, en goûtant, un morceau de pain. Vivement il se baisse, prend le croûton et le baise : « Pourquoi baises-tu ton pain, lui dis-je ? — Parce qu'il est tombé — Mais pourquoi « parce qu'il est tombé ? » — *Parce qu'on fait ainsi à Tarifa.* — Mais pourquoi fait-on ainsi à Tarifa ? (Silence...) C'est peut-être pour réparer le mépris fait d'un don de Dieu ? » L'enfant me regarde longuement et dit sans conviction : « Oui » et ajoute vite : « Parce qu'on fait ainsi à Tarifa... » Le motif de raison est accepté, mais celui qui a commandé le geste et celui où l'on recourt encore en dernier lieu c'est celui de la tradition : *Parce qu'on fait ainsi à Tarifa...* Ce motif de raison, la foule n'en a que le sentiment imprécis : mais les réfléchis ou les délicats le définissent à merveille. Un autre enfant du même âge et de la même province, mais d'une éducation plus exquise, m'a répondu en pareille circonstance : « Pourquoi je baise mon pain tombé ?... *Para que los pobres me perdonen...* Pour que les pauvres me pardonnent. » (Cadix, août 1907.)

de mon père, de mon grand-père, de mes aïeux représentent toute une série d'expériences *complètes* et *générales* de ma vie. Dès lors, n'ai-je pas raison de subordonner mon activité *partielle* et *inachevée* aux enseignements de mille expériences complètes? De quel droit opposerais-je catégoriquement mes trente ou cinquante ans d'observation à des siècles de pratique, si les circonstances sont restées sensiblement les mêmes?

Oh! je sais bien, ce sera précisément ici l'éternelle excuse des novateurs, des révolutionnaires de tout parti : « Les circonstances ne sont plus les mêmes! A d'autres temps, d'autres remèdes! » Et les mieux intentionnés ajouteront, avec cette philosophie douceâtre dont s'enveloppe parfois, comme d'un manteau de sagesse, maint prêcheur de nouveauté : « Le code traditionnel fut excellent en ses jours. Mais qui nous rendra les vieux jours! Résignons-nous au pis aller moderne et tâchons d'en tirer le meilleur parti possible, sans nous fatiguer en luttes romantiques contre le courant victorieux. »

A notre gré, ces guerriers élégants font trop facilement leur deuil d'une chose qui n'est pas encore morte : leur impressionnabilité leur fait voir des changements profonds et entiers là où il n'y a que des éclats violents mais de surface. Ce n'est pas en un siècle de fièvres, de révolutions, de factions politiques ou sociales qu'on arrive à retourner complètement un peuple dans son fond — ce fond que des siècles et des siècles ont formé — et ce n'est point sur la foi des passagères circonstances du dehors qu'un peuple sérieux doit se guider pour orienter sa marche. Si donc le fond est demeuré sensiblement le même, malgré les révolutions extérieures, une nation a le droit d'y recourir encore, comme à la source de son antique sagesse, et de connaître une fois de plus la douceur des retours à la maison ancestrale après les errements de la vie vagabonde[1].

1. Dans un discours prononcé le 12 janvier 1906 au vingt-cinquième congrès de la *Société d'économie sociale*, en l'honneur du centenaire de Le Play, M. Maurice Barrès a exprimé noblement ces idées qui constituent, on le sait, sa thèse favorite : « Tout ce qu'il y a de social et de civilisé en nous, et qui fait notre prix, a vécu de larges siècles avant de nous appartenir en viager... Nous ne pensons point, comme les novateurs systématiques, que toute cou-

Quoi qu'il en soit de l'intégrité de ce dépôt traditionnel dans les grandes nations modernes, une chose est sûre : c'est que le petit peuple basque a gardé, dans la paix de ses montagnes, assez d'uniformité et de constance pour pouvoir adopter, quasi intégralement, le code des ancêtres. Nous l'avons dit ailleurs [1] : la tradition basque est juste assez large pour accueillir, sans se briser, les améliorations vraies de l'heure présente et pour exclure les innovations excentriques. Et la recherche des moyens pour adapter les exigences modernes aux règles établies par les ancêtres constitue proprement cette économie sagace et délicate que j'appellerais *l'esprit d'initiative dans la tradition.*

Au fait, le lecteur en pourra juger lui-même. Nous avons pensé qu'un tableau bref de la journée d'un paysan basque compléterait nos précédentes observations. Toutefois, pour ne pas déroger au ton et au cadre de ces études, nous nous attacherons de préférence aux faits qui révèlent davantage les antiques traditions de la race. Il nous suffira, pour cela, d'épier les deux ou trois formes maîtresses que revêt l'activité spontanée : le travail, le jeu, le repos et la prière.

II. — Le travail

Vers les quatre heures du matin en été, vers six heures durant l'hiver, la vieille cloche de la tour plate à trois pointes sonne l'*angelus* du matin dans toute la vallée du Saison. Le paysan basque a vite fait de passer la veste légère et le long pantalon serré dans la ceinture rouge; jadis, les culottes courtes, s'arrêtant au bas des cuisses, laissaient les caleçons blancs couvrir les genoux et se lier au-dessus du mollet avec des petits cordons à pompons. Au bas de l'escalier, il rencontre le bénitier, cette antique pierre travaillée que les aïeux encastrèrent au mur quand ils bâtirent la maison. Le bord de

tume est à mépriser, par cela seul qu'elle a duré. Bien au contraire, nous nous connaissons comme portés par les générations qui nous précédèrent, et nous-mêmes nous porterons une suite de siècles. De tels sentiments nous sauvent d'être des éphémères qui vivent quarante ans et puis s'évanouissent. » *Le sens de la tradition.* (*Réforme sociale*, 1er octobre 1906.)

1. *Autour d'un foyer stable: la Famille basque.* (*Études*, 20 novembre 1906.)

l'excavation qui renferme l'eau sainte est tout poli par tant de rudes doigts qui l'ont effleuré. Le paysan se signe là, et, son béret froissé dans la main, commence aussitôt ses prières, tout en ouvrant les portes des étables et en s'assurant d'un coup d'œil qu'aucun mal n'est arrivé dans la nuit à ses bêtes : car son premier souci matériel est pour elles : ne sont-elles pas sa principale richesse? que la maladie lui en enlève deux ou trois, et il devra, tant la perte sera sensible, prendre un bissac et aller dire, de porte en porte, son malheur aux autres paysans. Puis, le paysan *aime* ses bêtes : toujours il leur parle, il les appelle par leur nom : *la Rouge*, *la Jolie*, *Celle-des-dimanches*; il les reconnaîtrait entre mille. En les flattant de la main, il les détache, ouvre les claire-voies, prend le long aiguillon de noisetier et pousse le troupeau vers le ruisseau ou les vannes du moulin attaché à la demeure. La prière s'achève dans ce temps : un chant sans parole lui succède, ou une conversation à voix aiguë avec un passant lointain, avec des laveuses matinales installées à l'autre bord du courant. Au retour, les bonnes vaches trouveront leur râtelier plein d'un foin exquis que l'aïeul, ou un fils aîné déjà rompu à la juste quantité de la pitance, leur aura jeté par les ouvertures du grenier. Les fillettes sont levées déjà : elles prennent leur souple badine et vont conduire aux fraîches prairies leur gracieux peuple de brebis et d'agneaux. Alors, selon les prescriptions données la veille au soir, la tâche du jour est répartie. Si le labeur doit être dur, on boit un peu de café, et le groupe des travailleurs part pour le champ ou la forêt, escortant le char aux petites roues crissantes[1]. Il ne reste au foyer que la maîtresse de maison, les aïeules et les enfants qui iront à l'école. La jeune maîtresse

1. Cette chanson aiguë des roues pleines frappa, au début du dix-huitième siècle un curieux pèlerin de Saint-Jacques dont on a publié le pittoresque journal de voyage. Il notait en traversant l'Alava : « Les roues en marchant vous divertissent pour l'harmonie qu'elles font à force d'être négligées de graisser. Elles sifflent comme des cornets de toutes façons : tout à fait récréatif. » Et l'éditeur explique : « L'usage de ces roues pleines..., au dire d'un paysan, sert à divertir le bœuf pendant son travail. » *Pélerinage d'un paysan picard à Saint-Jacques-de-Compostelle, au commencement du XVIII[e] siècle*, publié et annoté par le baron de Bonnault d'Houët, archiviste paléographe. Montdidier, 1890.

allume le feu : c'est sa tâche héréditaire et le signe de sa royauté sur l'intérieur. Elle découvre, sous le monton de cendres tièdes, dont elle les ensevelit la veille, les tisons encore brûlants, le *su-hazi*, la *semence de feu*. Si elle n'a pas adopté l'usage du soufflet, elle prend un tronçon de roseau attaché à un clou, près de la chandelle de résine, s'accroupit à l'indienne et souffle. Quelques sarments de vigne, très secs, donnent la première flamme : puis l'un des enfants porte un fagot de branches de chêne qu'il est allé couper au bûcher.

La première besogne qui s'impose, c'est le déjeuner ; il y faut faire deux parts : celle de la maisonnée et celle des travailleurs qui demeureront dans les champs jusqu'à midi. La jeune maîtresse dispose donc dans une corbeille d'osier blanc les assiettes de terre rouge renfermant le jambon et les œufs ou la *phipherrada*, le plat de piments brûlants battus dans de la tomate et de la mie de pain : le torrent chantant pourvoira à la boisson. Alors l'une des fillettes déjà grandelettes prend le panier recouvert d'un linge tout blanc, pose sur sa tête le coussinet qui sert pour la fontaine, et hissant là-dessus la corbeille, part d'un petit pas sérieux et diligent. Là-bas, on déjeunera à l'ombre d'un châtaignier, ou contre le mur blanc de la borde.

Alors, c'est l'heure de la maîtresse de maison. Elle a réparti tout son monde aux tâches journalières ; les enfants sont partis pour l'école : les garçons en courant à la diable et en agaçant les chiens du château ; les fillettes par bandes en tabliers propres, les cheveux bien lissés à l'eau fraîche. Les femmes demeurées au foyer prennent leur déjeuner, debout, la tranche de pain ou de méture servant d'assiette à la tranche de lard. Puis, c'est le nettoyage des cuisines, du corridor d'entrée, des pierres plates de la porte. On va renouveler l'eau à la fontaine. « Qu'est-ce qui va au puits en chantant et en revient en pleurant ? » demande une vieille énigme basque. C'est la cruche : la cruche de bois, largement cerclée de trois ceintures de cuivre jaune, où la longue cuiller de fer tambourine une chanson creuse, sous les cahots de la marche ; la cruche qui s'en revient débordante, hissée sur la tête des porteuses. Le puits, c'est l'agora des femmes basques. C'est là, sous la fraîcheur du figuier, à la chanson des poulies et des

chaînes rouillées, que les petites nouvelles de la nuit viennent se donner un discret rendez-vous : « La jeune femme de la maison Jauréguizahar a eu son troisième fils. — L'Américain des Olaberrieta est revenu de Montévidéo par le courrier de minuit. »

Pour aplanir les clapotements de l'eau à fleur de bord, la porteuse y jette une feuille de châtaignier, pose la cruche pleine sur sa tête et s'en revient, le torse droit et les deux bras pendants [1]. Bientôt, le large pot de terre brune est poussé vers le feu dans un coussin de cendres, et l'aïeule l'emplit de petits haricots blancs qu'elle vient d'égrener dans son tablier, au soleil, devant la porte. On ajoutera plus tard les fines herbes, quand la jeune maîtresse aura rapporté du jardin les brindilles de serpolet, de sarriette et de romarin, les piments verts et l'ail barbu. Des œufs frits à la poêle, un morceau d'oie ou de porc salé, ou l'un de ces honnêtes saucissons qui pendent aux poutrelles du plafond, feront le plat de résistance. Une large bande de fromage, une pomme adoucie par l'ombre d'une vieille armoire, concluront à ravir la cérémonie.

Entre temps, les pauvres viennent implorer. C'est un coup de bâton sur la porte et l'appel coutumier : « *A-ou* ! » Si c'est un bohémien, on donne un épi de maïs ou un croûton de méture. Si c'est un paysan frappé d'un malheur récent, on l'écoute avec intérêt ; il entre dans la cuisine ; on le fait dîner ou on lui remplit le bissac de froment ou de maïs. Le mendiant baise l'aumône, se signe et s'en va, tandis que la maîtresse contient ou rappelle le chien.

Vers onze heures, l'*angelus* sonne pour la deuxième fois au vieux clocher : trois fois trois coups pour les trois versets, puis trente-trois coups pour l'oraison, en l'honneur des trente-trois ans du Sauveur. Jamais on ne s'agenouille. Mais les

1. Cet usage de porter les fardeaux sur la tête est d'autant plus curieux pour le pays basque qu'on ne le retrouve point dans la région limitrophe. D'un côté les Béarnaises et de l'autre les Castillanes portent en effet leurs cruches de terre sur la hanche en inclinant le corps du côté opposé au fardeau. Le voyageur allemand Stoll a observé en Suisse la première méthode, et jusqu'au bourrelet ou tortillon qui sert à amortir le contact du vase avec le sommet du crâne (*Das Ausland*, t. LXIII, n. 35, cité par Aranzadi : *Revue internationale des Études basques*, novembre 1907, p. 571). On saît que *Perrette* pratiquait aussi cet usage... pour son malheur.

hommes quittent leur béret et les femmes s'inclinent, — avec un peu moins d'art, toutefois, que dans le tableau de Millet. Les travailleurs redescendent alors des bois, des vignes et des fougeraies vers le toit où les invite une légère fumée. On se met aussitôt à table, le maître de maison au coin du *zuzulu*[1], les enfants en file sur des bancs, les aïeules sur des chaises basses au coin du feu, la maîtresse debout, pour servir. Anciennement l'*etchekojaun*[2] mangeait dans une coupe de fonte qui surmontait l'un des chenêts de fer : la coupe existe encore en maint endroit, mais l'assiette de terre rouge l'a inutilisée presque partout.

Un petit nombre de circonstances dans l'année viennent détruire la monotonie de la matinée traditionnelle. C'est le jour de fournée, le samedi généralement, qui vient surmener la maîtresse de céans. Aussi est-ce à qui l'allégera : l'aînée des fillettes restera à la maison pour aller à la fontaine, rapporter les fagots, tapisser de feuilles de châtaignier les parois intérieures des terrines : la bonne sœur de l'école accueillera très bien le motif de l'absence : « C'est jour de fournée à la maison. » Dans le coin de la cheminée où on a remisé le feu, afin de laisser libre accès au four qui s'ouvre aussi sous l'auvent, l'aïeule prendra soin du pot et de la poêle. D'ailleurs, si le dîner est un peu négligé, on aura pour compenser le dommage, ce délicieux *ophil*, petite galette de froment, plate, blanche et toute chaude, dont on fera participer aussi, à tour de rôle, le presbytère, les religieuses et le château. Seule, la jeune maîtresse touche à la pâte : c'est elle qui pétrit, tranche et coupe, dans le pétrin couché sur le *zuzulu* : c'est elle qui met au four, puis retire les grands pains ronds ou les terrines pleines de méture. Toute la tâche des hommes s'est bornée à couper les fagots dès la veille. Le soir, avec ce qui reste de la pâte de maïs on fait d'autres petites galettes, rondes comme un béret, et qui se grillent devant la braise : ce sont les *pastetch*, exquis accompagnement du lait non écrémé.

Deux fois par mois, c'est le jour des lavandières : ici encore, l'économie ordinaire de la semaine est rompue. Aidée d'une

1. Archibanc ou long canapé de bois des maisons basques.
2. Maître de maison : la jeune maîtresse s'appelle : *Etchekanderia*.

domestique ou d'une de ses filles, la maîtresse va prendre possession de l'endroit plus profond et mieux ombragé du ruisseau quand les dernières étoiles brillent encore. Sur une brouette, elle emporte la grande corbeille de linge, son battoir et du savon gris veiné de bleu. Avec quelques grosses pierres disposées en rond, elle barre de son mieux le courant pour organiser un petit lac tranquille où elle jettera pêle-mêle les pièces à laver : quelques gros cailloux, sur le tout, empêcheront le linge flottant de s'en aller à la dérive. Et aussitôt, commence le rythme infatigable du linge battu contre la planche de noyer. Tout en tapant avec entrain, on cause d'une joyeuse voix suraiguë avec les femmes qui vont à la messe ou le fils du voisin qui conduit les vaches à l'abreuvoir. A huit heures, l'une des fillettes apporte le déjeuner : des œufs, du jambon, et même un peu de vin, car la besogne est rude : on mange, toutes les lavandières ensemble, à l'ombre du large châtaignier ou des sureaux fleuris. Dès que le soleil aura dépassé la croupe des montagnes et frappé les façades blanches, l'un des fils viendra chercher le linge lavé et l'apportera aux femmes demeurées à la maison qui l'étendront sur des cordes, entre les pommiers des vergers : on aura soin de placer les belles chemises blanches, toutes filées à la main, près de la route pour que les passants puissent s'extasier sur l'opulence et l'activité des femmes :

Ezpeldoyko bukhata
Ala bukhata ederra !
Bereterechen athorretarik hirur dozena umen da !

La lessive d'Ezpeldoy, oh, la belle lessive ! Il s'y trouve, dit-on, trois douzaines des chemises de Berterèche [1] !

Malheureusement, ce légitime orgueil va tous les jours perdant ses droits : on ne voit plus les champs de lin étoiler d'azur les campagnes basques ; et il a fallu, voici quatre ans, la prime de 8 297 fr. 50 octroyée par le ministre de l'agriculture au département des Basses-Pyrénées pour déterminer

1. *Bereterechen khantoria*, chanson populaire du pays de Soule ; selon M. Jean de Jaurgain, elle daterait de la première moitié du quinzième siècle Cf. J. de Jaurgain, *Quelques légendes poétiques du pays de Soule*, p. 15. (Tiré à part de la *Tradition au pays basque*. Paris, 1899. In-8.)

six cent quatre-vingt-douze laboureurs basques et béarnais à planter de lin quelque 8 ou 10 ares de leurs terres. Les fileuses s'en vont. Les jeunes filles ne daignent plus toucher aux fuseaux, et il n'y a plus que nos vieilles grand'mères à s'asseoir sur le pas de la porte, un manteau de laine brune jeté sur les épaules, un large mouchoir de couleur sur la tête, et tirant, tirant le fil gris de la quenouille piquée au côté :

Iruten ari nuzu khiloa gerrian.
Je suis à filer, la quenouille à la ceinture...

Aussi les improvisateurs navarrais ont-ils la verve dure pour les jeunes demoiselles :

Guilen, le quenouillier d'Amenduche a renvoyé de sa maison ses ouvriers, parce qu'il a perdu son gagne-pain.

Il ne peut vendre nulle part quenouille ni fuseaux ; l'aiguille à tricoter lui a pris le dessus : la jeune fille de nos jours ne veut pas se fatiguer.

La mère de crier le matin : Lève-toi, enfant ! La nuit n'est-elle pas assez longue pour toi ? Prends la bêche, tu dois retourner la terre du jardin.

La fille de répondre, du lit, à son aise : Laissons jusqu'à demain la terre à retourner, car je dois aller aujourd'hui de bonne heure au marché.

La fille, tant qu'elle est jeune, est industrieuse d'apparence ; nouvellement mariée, humble avec son seigneur ; après, fainéante, incapable de ramener au milieu les mailles des bas troués [1].

Mais la verve des poètes corrigea-t-elle jamais défaut ou peccadille ? Et les métiers à tisser se couvrent de toiles... d'araignées :

Khucha zahar guziak daudezela hutsik ;
Eginen da oraino athorra hertsirik !

Que les vieilles armoires demeurent vides ! On fera encore des chemises étroites !

Dans la tradition basque, la matinée surtout est active : le travail du soir souffre plus facilement quelque trêve. Ainsi, chaque semaine, il y a marché à Mauléon, et chaque quinzaine à Tardets. Il y a des maîtresses de maison qui, pour rien au monde, ne manqueraient, ces jours-là, leurs courses à la ville,

1. *Khilo egilearen kantuak.* Coll. *Esk. Ona*, 1906.

dussent-elles, comme certaines femmes de Sainte-Engrâce ou de Larrau, partir et rentrer sous les étoiles, après dix et douze heures de marche rapide dans la montagne, en souples espadrilles, le panier sur la tête. Les paysannes aisées montent avec beaucoup de dignité la belle jument calme ; si elles sont un peu plus humbles, elles se contenteront du mulet ou du roussin. Les hommes s'en iront à pied, le makila aux doigts ; les jeunes filles, en bandes, un petit panier au bras, pour donner prétexte à la promenade.

C'est au marché que se négocient les affaires, — je ne dis pas seulement les affaires économiques. C'est l'endroit consacré des entrevues... plus importantes. Les jeunes héritiers y croisent les brunes héritières. On se rencontre, on se parle, sur la rue, devant le banc de pierre des maisons, le plus naïvement du monde, l'un tenant gauchement le petit doigt de l'autre ; puis l'on se dit adieu en tirant chacun de son côté le petit doigt prisonnier, sans pouvoir se résigner, lui à le lâcher, elle à le retirer brusquement. Les fiançailles sont faites : il n'y faut pas plus de mystère.

⁂

Comme les femmes ont un demi-droit à laisser leurs occupations journalières pour la foire et le marché, les hommes ont aussi une certaine prescription en faveur de la désertion de la glèbe les jours de grand *passage*.

Vers la fin de l'automne, les grands vols d'oiseaux migrateurs — tourterelles, bisets, outardes, grues et palombes — rayent incessamment le ciel adouci des vallées pyrénéennes. Les jours de passage, ce sont des arrivées continuelles ; et pour peu que la brume ouate les cols d'Espagne, les oiseaux désorientés tournent tout le jour en criant dans la vallée close : les paysans disent que ces légendaires voyageurs se guident sur les étoiles : quand le ciel se couvre, ils ne connaissent plus leur chemin. C'est le bon temps pour les braconniers. Le paysan basque décroche alors du haut de la cheminée son long fusil à aiguille ; il passe sous la veste courte l'outre de cuir pleine du vin de sa vigne et prend le chemin des

chênaies hautes ou de la grande plaine couverte de chaumes suivant que la journée est aux palombes ou aux tourterelles. La plaine est plus dangereuse, à cause des *Hedechouri*, les *Aiguillettes blanches* qui, excités par une forte prime se mettent à l'affût derrière les haies : si l'on est pris, c'est la confiscation du vieux fusil et une grosse amende : un désastre. Bien entendu, il n'est pas question de permis de chasse. Payer vingt-huit francs à la République pour tirer les oiseaux qui passent sur la terre basque ! allons donc ! La montagne est plus sûre : les gendarmes ne connaissent pas les chemins des bois, ils ne savent pas courir dans les fougères, ils n'osent pas sauter d'une roche à l'autre par-dessus un abîme de 200 mètres, où luit étrangement le gave vert. Puis, dans la montagne, on est averti de loin par les femmes et les enfants qui crient de hameau en hameau : « *Otsoa* ! *Otsoa* ! le loup ! le loup ! » sous le nez des malheureux gendarmes. Dans certain village, il y a quelques années encore, à l'époque des grands passages, on sonnait la cloche de l'église à toute volée pour signaler l'approche des *bleus*. A ce signal, trois cents braconniers des alentours s'éclipsaient sous les fougères et allaient couper honnêtement du bois sur le devant de leurs portes ou offrir un verre de vin aux pauvres pandores, car l'hospitalité est un devoir.

La chasse aux palombes est tout spécialement la chasse du paysan. Dès les premiers jours d'octobre, quelques voisins se réunissent et vont bâtir une cabane de branchages à l'extrême sommet d'un grand chêne dominant le col et la vallée. On choisit de préférence un arbre très difficile à gravir pour que les *Aiguillettes blanches* n'aillent pas détruire le nid à braconniers. Les paysans, eux, n'auront pas de difficulté à escalader quarante fois le grand chêne pour ramasser à terre le gibier abattu. Un chasseur, choisi entre tous pour ses yeux perçants, se hisse sur le toit et guette, tandis que ses compagnons causent gravement de moissons, de chasse ou d'Amériques. Voit-il, tout là-bas, au bout de la vallée bleuâtre, un vol pointiller finement le ciel pur, il crie : « Appeau ! Appeau ! » et rentre dans la cabane. Le chasseur posté aux appeaux tire la corde : les pauvres pigeons aux paupières cousues battent des ailes... cinq, huit minutes, suivant la distance où

le vol a été découvert, s'écoulent, sans qu'un souffle signale la présence des quatre ou cinq paysans apostés aux meurtrières. Puis c'est un bruit d'ailes pareil à un grand vent sifflant aux fentes d'une porte. En désordre, les beaux oiseaux bleus se posent sur les arbres du bosquet, s'accrochant par grappes aux extrémités des branches et les faisant ployer. Un instant : une voix courte, calme, demande : « *Bazideia?* Y êtes-vous ? » Un souffle répond : « *Bai!* Oui ! — *Bat ! biga!* Un ! deux ! » Cinq détonations éclatent en même temps, suivies de grands battements d'ailes : palombes blessées se raccrochant en vain aux touffes de glands, ou fuyant éperdues, l'aile traînante, dans la bruyère rose [1].

Mais palombes et tourterelles ne durent qu'un automne et les passions cynégétiques, une fois éveillées, cherchent toujours un aliment. Il y a bien les canards sauvages qui remontent les gaves, rapides, courts, le cou tendu : mais il faut à cette chasse une sûreté de tir, un mépris de l'eau glacée, une hardiesse à braver à la fois les gendarmes et les gardes-pêche, qui ne se trouvent pas toujours réunis chez tous les contrebandiers. Heureusement il y a les sangliers.

Quand la neige couvre les hauts pâturages d'Iraty et d'Orhy, les sangliers quittent leurs retraites inaccessibles et descendent, parfois en troupes, dans les villages. Sainte-Engrâce et Larrau reçoivent surtout ces frustes visiteurs : on en a vu, il y a deux ou trois ans, descendre jusqu'au village de Trois-Villes, sur la route de Tardets à Mauléon, et laper les auges des porcheries, de concert avec leurs frères... civilisés.

L'alarme est vite donnée. Les chasseurs de renom prennent aussitôt leur long fusil chargé de chevrotines, leur corne de bœuf remplie de poudre espagnole et l'outre de cuir pleine de réconfort pour la folle course. Ils rejoignent les explorateurs grognants dans les gorges de *Khakhoueta* ou les brousses de buis d'*Ihizkondize*, les traquent par des *raccourcis* audacieux

1. Les poètes satiriques empruntent souvent leurs allégories à la chasse à la palombe, quand ils chantent cette fine chasse que sont les fiançailles. Les chansons « *Urzo chouria errazu* — Blanche palombe dites-moi » et « *Urzo luma gris gachoua* — Pauvre palombe, à plumes grises » figurent parmi les plus populaires et les plus charmantes satires de Soule. Voir pour la première : Vinson, *Folklore du pays basque*, p. 131 (Paris, Maisonneuve), 1883 ; et pour la seconde : Jaurgain, *Légendes poétiques du pays de Soule*, p. 46-50.

à travers les arêtes des roches et les tirent à la course, d'un versant à l'autre. Les bêtes abattues sont portées au village sur des brancards de houx que les enfants environneront de cris de victoire. On a vu un fameux chasseur, Lizou, de Sainte-Engrâce, partir, un matin, son fusil sur l'épaule, comme qui va chasser la perdrix, surprendre un sanglier prenant ses ébats dans le gave glacé, l'abattre, le charger sur ses épaules et le descendre dans la vallée, à travers les roches, malgré les 198 kilos que pesait l'animal. Un pareil gibier vaut bien la charge de poudre : les chasseurs se hâtent d'envoyer leur butin aux *bouches blanches* d'Oloron, qui le payent toujours *aux piments*, c'est-à-dire fort cher : de 30 sous à 2 francs le kilo. Si le sanglier menace d'abonder sur le marché béarnais, le paysan expédie sa bête à Paris. L'an dernier, Jauregoyhenborda, de Larrau, tue à lui seul, un matin, dans la forêt d'Iraty, trois sangliers : le lendemain, il en rencontre trois autres endormis, pelotonnés en une grosse boule informe au pied d'un châtaignier : il tire dans le tas, à bout portant : trois marcassins restent là, râlant sur les feuilles mortes : il les emporte chez lui, les charge avec les trois de la veille sur sa charrette à bœufs et va à la gare de Mauléon les expédier à grande vitesse sur Paris.

(*A suivre.*) PIERRE LHANDE.

FORMES LITTÉRAIRES ET PENSÉE CHRÉTIENNE

A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT

Ce n'est plus seulement avec intérêt, c'est avec passion, par le temps qui court, qu'on lit tout ce qui a trait aux questions religieuses. Le premier livre venu, la brochure la plus insolemment incompétente, pour peu que son titre rappelle l'obsédant problème religieux, est sûre de trouver des lecteurs. Revues et journaux en sont pleins ; chacun veut dire son mot sur « la crise ». Le monde théologique et littéraire suit le mouvement, si même il ne l'a devancé, et voici déjà quelque temps qu'un des plus éminents latinistes de France s'étonnait, se plaignait même, — à propos du grand *Manuel des antiquités classiques* d'Ivan Müller, — de la place encombrante que réclament maintenant les écrivains théologiques, là même où, jadis, ils n'en occupaient qu'une fort modeste. Ambroise, Jérôme, Augustin, et les autres, qui, jusqu'ici, dans la littérature latine, se contentaient, pour ainsi dire, d'une place « honoraire », se font maintenant envahissants aux dépens des classiques, des Plaute, des Catulle, des Varron[1].

Nous avions récemment sous les yeux un livre dû à une plume ecclésiastique, c'est une thèse de doctorat soutenue en Sorbonne au printemps dernier, et qui est intitulée : *Études sur le style des discours de Cicéron, avec une esquisse de l'histoire du « cursus*[2] ». Et nous songions que parmi la foule de ceux qui lisent, écrivent, discutent, prononcent sur les matières religieuses, bien peu, sans doute, s'intéresseront aux problèmes qui ont occupé les savantes veilles de ce prêtre; plusieurs, peut-être, s'étonneront qu'il ait ainsi employé son temps. Quel fil ténu relie de pareilles études aux grands objets qui nous passionnent ? Cet humanisme n'est-il pas bien mort ?

Qu'importe Cicéron ? Car, pour le *cursus*, on conçoit encore

1. Voir, en français, la *Littérature latine* de Pichon, en allemand celle de Schanz.

2. Par L. Laurand, docteur ès lettres. Paris, Hachette, 1907.

qu'il excite l'intérêt. Hors du monde des littérateurs, des professeurs, des philologues, quand on ouvrira ce livre, c'est l'appendice qu'on lira. Et le nouveau docteur aurait fait, sans doute, preuve d'originalité, mais œuvre aussi de bonne politique, si, renversant bravement son titre, et faisant passer les quinze pages de la note avant les quatre cents du corps de l'ouvrage, il avait écrit sur sa thèse : *Esquisse de l'histoire du* « *cursus* », *avec un appendice sur le style des discours de Cicéron*. Avec cette inversion facile, avec quelque introduction faite d'idées générales sur « les formes de l'humanisme ecclésiastique », ou « l'influence des habitudes littéraires sur l'évolution de la théologie », M. Laurand, — est-ce téméraire de le dire ? — aurait trouvé deux fois plus de lecteurs.

Il nous répondrait, je pense, que le nombre ne lui importe guère, et que les idées générales dont nous parlons auraient été moins utiles que son étude sobre et serrée à la science qu'il prétendait servir. Et il aurait raison ! Il reste cependant que le rapprochement même de ces deux mots : Cicéron et le *cursus*, dans un ouvrage très riche de faits judicieusement assemblés, est trop suggestif de multiples idées sur la mentalité antique, pour qu'on ne doive pas désirer d'en voir les principaux résultats mis à la portée de ceux qu'intéresse l'histoire de la pensée chrétienne. Nous regrettons qu'un travail de ce genre n'ait pas tenté l'auteur.

En attendant, le public, que ne captivera jamais la discussion des théories techniques d'un Wüst, d'un Norden, ou d'un Zielinski, pourra, du moins, trouver ici des renseignements brefs et nets sur cette conception rythmique de la prose qui a joué un si grand rôle dans la littérature chrétienne. Ce public, trop incompétent pour apprécier la nouveauté de l'esquisse historique qui lui est offerte, n'aura cure, sans doute, de purger son ignorance en profitant de la copieuse bibliographie mise à sa disposition par l'auteur. Il goûtera, du moins, la clarté parfaite, la simplicité de l'exposé, la popularité des exemples choisis. Et de cette lecture, avec une notion claire de ce que fut le *cursus*, et du sens général de son histoire, il retirera peut-être quelques idées sur l'esprit dans lequel il faut lire les auteurs chrétiens qu'avait formés l'antique éducation littéraire.

*
* *

« On appelle *cursus*, dit M. Laurand, les cadences régulières qui marquent la fin des phrases (ou membres de phrases) dans la prose latine, depuis l'époque classique jusqu'à la Renaissance. » La plupart des prosateurs latins qui se piquèrent de littérature prenaient soin de ne pas laisser reposer l'oreille sur une cadence quelconque, mais toujours sur un groupe de syllabes considéré comme particulièrement harmonieux. M. Laurand cite, parmi les païens, Cicéron, Suétone, Florus, Sénèque, Pline le Jeune, Apulée (les grands historiens paraissent faire exception). Il ajoute : « Les auteurs chrétiens qui prétendent mépriser la vaine éloquence du siècle, ne se croient pas pourtant autorisés à négliger le *cursus*. On ne le retrouve pas seulement chez d'élégants cicéroniens, comme Minucius Félix ou Lactance ; saint Cyprien l'observe avec un soin minutieux ; saint Ambroise ne le cède pas sur ce point à son adversaire païen Symmaque ; saint Augustin, comme saint Jérôme, continue la même tradition ; et les écrits d'obscurs personnages, comme Ennodius ou Sedulius, ressemblent par là à ceux de saint Léon et de saint Grégoire le Grand. Les plus anciennes prières de l'Église sont soumises aussi aux mêmes rythmes [1]. »

Qu'il soit fondé sur la quantité de syllabes, — comme chez Cicéron, et, en grande partie, chez les Pères, — ou sur l'accent des mots, comme chez ces écrivains du moyen âge, qui le ressuscitèrent (du onzième au quinzième siècle), le *cursus* est essentiellement ordonné au plaisir esthétique du lecteur. C'est une question de tenue littéraire. Pas plus que les règles de la versification, celles de la prose rythmique ne sont là pour faciliter l'exacte expression des idées ; elles la gêneraient bien plutôt, en restreignant, parmi les mots propres et les tournures claires, la liberté du choix de l'écrivain.

Gardons-nous, d'ailleurs, de croire qu'avec le temps, et tandis que la littérature chrétienne, s'éloignant de ses origines, s'acheminait insensiblement de l'âge patristique vers l'âge plus scientifique des théologiens, les exigences d'une pensée plus exacte aient

1. P. 369.

fait universellement relâcher les règles du *cursus*. C'est le contraire qui est vrai. M. Laurand, discutant, textes en mains, les théories « synthétiques » de plusieurs savants qui ont voulu ramener les diverses clausules cicéroniennes à quelques types primitifs, remarque que les faits favorisent précisément l'opposé de cette manière de voir. « Autant que nous pouvons en juger, écrit-il, les formes ont été d'abord multiples et se sont restreintes progressivement. Les Grecs du temps de Cicéron en employaient de moins variées que Démosthène; à Rome, on constate, de Cicéron à Symmaque, une série d'appauvrissements successifs. Quand la clausule se transforme et que l'accent y domine, l'appauvrissement continue encore jusqu'à ce qu'on arrive enfin aux trois *cursus* du moyen âge : le *planus*, le *tardus* et le *velox*[1]. »

D'un bout à l'autre de la période où le *cursus* règne, une loi d'ordre artistique, toujours plus impérieuse, régente donc l'expression de la pensée. C'est la période où se formule, pour l'Église et pour le monde incroyant, l'ensemble des idées chrétiennes. Pour quiconque est persuadé que dans les œuvres de l'esprit humain un élément quelconque du contexte psychologique a nécessairement une influence, si minime soit-elle, sur les éléments qui lui coexistent, la question se pose immédiatement : quelle action ces conditions antiques de la parole littéraire ont-elles eue sur l'expression chrétienne de la théologie ?



Voilà, assurément, une question terriblement vieille, une question agitée mille fois, une question *fatiguée*. Est-ce à dire qu'on doive négliger les études nouvelles qui pourraient permettre une réponse mieux pondérée et plus exacte ? Nous ne le croyons pas. On a toujours intérêt à examiner, sur nouveaux frais, certaines questions qui ont toujours occupé les esprits, précisément parce qu'elles étaient importantes et difficiles. Et si l'on craint, dans l'espèce, qu'une patiente étude des infiniment petits du style et du nombre oratoire chez les saints Pères n'aboutisse pas à d'autre résultat qu'à confirmer le jugement qu'un simple bon sens suggère à tous les lecteurs (à savoir, que les Pères se distinguent

1. P. 189.

des théologiens de l'école par plus de liberté dans l'exposition et dans l'ordre logique, par une méthode moins sèche, mais aussi moins rigoureuse), est-il si évident que cette convergence soit un méprisable résultat ? Quand il s'agit d'un objet de cette importance, deux sûretés valent mieux qu'une. Et des arguments « scientifiques » et définis empêcheraient peut-être plusieurs, qui n'ignorent pas cette vérité, de la méconnaître dans la pratique.

Quels éléments nouveaux l'étude de la prose rythmique apporte-t-elle donc à la critique des formes littéraires considérées comme moyens d'expressions de la vérité ?

La première idée qui se présente, c'est qu'un si curieux souci de la forme peut exercer une influence fâcheuse sur ce qu'on pourrait appeler la probité logique de l'exposé. Ce sera merveille si l'on trouve, en des pages soumises aux lois du *cursus*, la même précision (et surtout la même concision) que dans celles où le langage serait exclusivement dominé par les exigences de la pensée. Il est déjà malaisé, quand on est libre de choisir ses mots, de trouver une expression adéquate. Que sera-ce, si les mots sont imposés ? Pour pousser les choses à l'extrême, quelles garanties de sincérité et d'exactitude présenterait une dissertation philosophique qu'il aurait fallu faire sur des bouts-rimés ? M. Laurand signale, au passage, quelques minuscules déviations logiques que fit subir à la pensée de Cicéron la nécessité de se conformer aux lois du rythme[1]. Il serait extrêmement intéressant de rechercher si nos auteurs chrétiens se sont souvent laissés aller à de semblables faiblesses. Il se pourrait, qu'en bien des cas, la réponse fût négative, et qu'on s'aperçût même que la recherche du langage rythmique a plutôt stimulé chez eux celle du langage précis. M. Bainvel remarquait naguère, dans cette revue[2], que saint Léon sait unir l'observation rigoureuse des lois du *cursus* à une exactitude d'expression théologique absolue. Mais, enfin, rien n'indique que ce soit là le cas général, et si « la voix, contrainte dans l'étroit canal d'une trompette, en sort plus aigre et plus forte », la « sentence », coulée dans le moule du nombre oratoire ou de la versification, en sort trop souvent moins logique et moins ferme. Peut-être y aurait-il là matière à d'intéressantes observations ; et, plus encore

1. P. 183-184.
2. *Études*, t. LIX, p. 155 (1893).

que chez les Latins, on aurait profit ici à aller explorer chez les Pères grecs, dont quelques-uns, comme on sait, ont subi, d'une manière qui n'est pas inappréciable, l'influence de la seconde sophistique[1].

Mais, quoi qu'il en soit des résultats immédiatement tangibles que pourrait donner une étude de détail, son principal avantage serait toujours de replonger à fond le lecteur et l'étudiant dans la mentalité antique, si différente de la nôtre, précisément parce qu'elle était tout imprégnée d'esprit artistique. Seul, un long commerce ou une minutieuse étude peut donner de ces impressions d'ensemble, que jamais aucune formule ne transmettra ni ne captera. En dehors de ces connaissances réelles et personnelles, ceux qui s'occupent de littérature chrétienne peuvent répéter des jugements exacts, ils ne les comprennent pas à fond, ils n'ont pas comme *le sens* des différences et des identités. C'est pourquoi les uns s'obstinent à fonder l'histoire orthodoxe des dogmes sur des coïncidences verbales qui manquent totalement d'intérêt, tandis que d'autres croient voir des oppositions de principes là où il n'y a que des dissemblances d'expressions, conditionnées par des divergences d'éducation et de tempérament intellectuel.

Le souci du style harmonieux, l'amour des clausules cadencées n'est qu'une des formes de cet *esthétisme* antique qui dominait tous les esprits. Un homme, alors, avait beau se proclamer ennemi des poètes et des rhéteurs, il les imitait de gré ou de force en les combattant. On ne peut lutter tout entier contre son siècle; s'en libérer complètement serait s'anéantir. S'il eût pu abolir son passé de professeur de rhétorique, Augustin n'eût plus été Augustin.

Il est difficile de se refaire homme d'autrefois, mais l'esprit historique est cela même. Une vue rapide ne suffit pas; il faut patienter en de longues lectures, en des travaux arides; il faut manger avec les anciens « bien des boisseaux de sel ». Si nous voulons aujourd'hui comprendre les hommes du treizième siècle, le bon moyen n'est pas de sauter dans leurs livres les questions qui nous ennuient; il faut s'efforcer jusqu'à ce que l'eau nous vienne à la bouche devant ces problèmes bizarres qui les pas-

1. Sur les clausules grecques à l'époque patristique, voir les études auxquelles renvoie M. Laurand, p. 371, n. 1.

sionnaient, sur le paradis terrestre, sur l'œuvre des six jours, sur le ciel cristallin. Quel effort ne faudra-t-il pas à ceux qui vivront dans cent ans, quand sera faite, comme on peut l'espérer, la critique de la critique, et que l'intellectualisme traditionnel, épuré, spiritualisé, moins quantitatif et plus souple, sera devenu maître d'une logique nouvelle et capable de serrer de plus près le multiple et le contingent; quel effort leur faudra-t-il faire pour rentrer dans nos cadres, pour s'intéresser à nos généralisations historiques, à nos comparaisons grossières, à nos rapprochements hasardeux? Il nous faut un effort analogue, si nous voulons prendre les saints Pères pour ce qu'ils furent, et l'importance du résultat compensera bien la peine des études micrographiques qui en sont la condition nécessaire, s'agît-il de se plonger dans la « stylistique » ancienne, s'agît-il même d'apprendre à connaître les clausules de Cicéron.

Charles de ROUVRAY.

LE RECRUTEMENT DU CLERGÉ

N. D. L. R.

Du grand séminaire de Coutances, nous est arrivée une rectification relative à l'article sur le recrutement du clergé, paru dans le numéro du 5 décembre 1907. Nous prions son auteur d'agréer nos remerciements; nous nous faisons un plaisir de réintégrer Coutances parmi les diocèses où la pénurie de prêtres ne se fait pas encore sentir.

Une statistique est œuvre délicate et difficile, qui demande des renseignements nombreux et variés. En l'espèce, il faudrait savoir, outre la population de chaque diocèse, le nombre des postes à fournir normalement, le nombre et l'importance des postes vacants, l'état des petits et grands séminaires, etc. Nous avons fait toute la diligence possible pour nous documenter sur ces différents points. Nous n'y avons pas toujours pleinement réussi.

Nous recevrions avec reconnaissance les communications qui nous permettraient de donner, un jour, le tableau, aussi conforme que faire se peut à la réalité présente, du recrutement sacerdotal en France.

DEUX GRANDS MORTS

P. JANSSEN ET LORD KELVIN

La science vient de faire, coup sur coup, deux pertes cruelles en la personne de Pierre Janssen et de lord Kelvin. Nés la même année, ils meurent à quelques jours d'intervalle, âgés de quatre-vingt-trois ans, après une carrière féconde en géniales découvertes, laissant tous deux une impression de grandiose harmonie et de majestueuse sérénité. A notre époque de vie haletante et de luttes, ils apparaissent à distance comme des hommes d'un autre âge, planant au-dessus des passions et des intrigues, exemples de ce que peut une volonté tenace, guidant l'esprit vers un unique but.

Pierre-Jules-César Janssen naquit à Paris, en 1824. Il était fils de musicien et petit-fils d'architecte, mais ses goûts naturels le portaient vers les sciences. Étudiant à la Faculté de Paris, licencié en 1852, il était créé docteur en 1860 pour une thèse sur l'absorption de la chaleur rayonnante obscure dans les milieux de l'œil. D'abord professeur de physique au lycée Charlemagne, il est nommé en 1865, à l'École spéciale d'architecture, et garde ce poste jusqu'en 1871. Entre temps, en 1857, il était envoyé au Pérou pour y déterminer la position de l'équateur magnétique; mais la fièvre et la dysenterie l'empêchèrent de mener à bien cette mission.

Du reste, le jeune Janssen se tournait de plus en plus du côté de l'astronomie physique. Kirchhof venait de donner, en 1860, l'explication des raies noires qui strient le spectre solaire, par la loi de l'inversion des spectres. Plusieurs lignes pourtant restaient encore inexpliquées et l'on pouvait se demander si elles n'étaient pas produites par une absorption de l'atmosphère terrestre. En 1861, l'Académie des sciences chargea Janssen d'étudier la question des raies telluriques; trois ans durant, il s'occupa de ce travail et des observations nombreuses faites en Suisse, en Italie,

en France, lui permirent de déterminer les positions de ces raies. En même temps, il découvrait une méthode spectrale pour déceler la présence de la vapeur d'eau dans l'atmosphère des corps célestes, et il en constatait l'existence dans les planètes Mars et Vénus et même dans quelques étoiles.

En 1867, Janssen accomplissait, à la poursuite du fugitif phénomène d'une éclipse solaire, le premier de ces longs voyages qui le conduiront bientôt sur toutes les routes du globe. Ses observations, faites à Trani, sur l'Adriatique, lui permettent d'affirmer le peu d'épaisseur de la couche absorbante du soleil. D'Italie, il se rend dans l'Archipel, où il assiste à l'éruption volcanique de Santorin; puis, en compagnie de Sainte-Claire Deville, il fait, aux Açores, des observations physiques, magnétiques et topographiques.

Le 18 août 1868, une éclipse de soleil, la plus longue du siècle, devait se produire aux Indes; Janssen fut envoyé en mission à Guntur. La question que les astronomes comptaient principalement étudier à cette occasion était celle de la nature des protubérances solaires. On sait que la couche interne du soleil, ou photosphère, est le siège de formidables perturbations qui se traduisent par des éruptions, à travers la chromosphère, de masses d'hydrogène, lancées à plus de 100000 kilomètres de hauteur, avec des vitesses pouvant atteindre 800 kilomètres par seconde, et se profilant sous forme d'appendices autour du globe de cet astre. L'éclipse de 1860 avait permis de démontrer géométriquement que ces appendices appartenaient au soleil; mais il s'agissait de connaître leur composition. Janssen se rendit compte que le spectre des protubérances était formé de lignes brillantes et que, par suite, l'on avait affaire à des gaz incandescents. Ce résultat aiguillonnant son génie, il imagina immédiatement un procédé pour observer les protubérances en plein jour, sans avoir à attendre une nouvelle éclipse. Le spectroscope, avec sa fente étroite, réduisait considérablement la lumière solaire; il produisait, en fait, une éclipse artificielle et devait permettre d'apercevoir les protubérances. Dès le lendemain, Janssen les revoyait et complétait ses observations. Mais il attendit un mois avant d'en transmettre les résultats en Europe, et son rapport arriva quelques heures après celui de sir N. Lockyer, astronome anglais, qui, sur un autre point des Indes, avait fait en même temps les mêmes découvertes. Aussi

les noms des deux savants furent-ils associés dans la médaille commémorative que fit frapper l'Académie.

Dès lors était fondée la plus féconde des méthodes d'observation physique du soleil; appliquée bientôt à toute la surface solaire, elle a permis depuis d'analyser en détail la structure de ses diverses couches et la nature des phénomènes dont elles sont le siège.

A partir de cette époque, c'est au soleil surtout que Janssen consacre ses recherches. L'année 1870 le trouve enfermé dans Paris assiégé; il se désole, car, le 2 décembre, une éclipse totale doit être visible en Algérie. Sur la demande de l'Angleterre, M. de Bismarck fait offrir au savant un sauf-conduit pour traverser les lignes allemandes. L'offre avait été patriotiquement refusée, Janssen part sur le ballon *le Volta* et finit par atteindre Oran sans encombre. En décembre 1871, il est de nouveau aux Indes, à Shoolor, pour observer une éclipse; il démêle la structure complexe de la couronne solaire où il découvre un gaz lumineux offrant un spectre déterminé. En 1874, nommé depuis peu membre de l'Académie des sciences, il va observer au Japon un passage de Vénus et, l'année suivante, se joint à une mission anglaise pour étudier une nouvelle éclipse, dans le Siam. En 1883, le même phénomène l'attire aux îles Carolines.

Cependant, partout, en Italie, en Angleterre, en Allemagne, en Amérique, s'organisaient des sociétés et se fondaient des observatoires solaires, destinés à mettre en œuvre les nouvelles méthodes spectrophysiques, à l'invention desquelles Janssen avait si brillamment contribué. La France, rendue à la paix, ne pouvait demeurer en arrière ; dès 1873, le gouvernement offrit au savant le domaine de Meudon. Janssen restaura le château de Mansart, ruiné par la guerre et y installa de superbes instruments; des laboratoires grandioses furent aménagés dans les dépendances, pour servir à des recherches sur les gaz. Pendant trente ans, l'observatoire de Meudon va s'identifier avec son fondateur et directeur, qui groupe autour de lui d'illustres astronomes. Entre leurs mains, la photographie solaire se perfectionnera d'une manière incroyable, au point de révéler parfaitement la constitution physique de l'astre.

Une nouvelle question, celle de la présence de l'oxygène dans le soleil, ne tarda pas à solliciter l'attention de Janssen. Ce gaz,

qui forme la majeure partie de l'atmosphère terrestre, manifeste son action dans le spectre solaire ordinaire, par des phénomènes particuliers d'absorption. On pouvait se demander si toutes ces raies caractéristiques étaient dues uniquement à l'atmosphère terrestre, et la réponse ne pouvait s'obtenir qu'au moyen d'observations spectroscopiques faites dans une atmosphère rare et privée de vapeur d'eau. Pratiquement, il fallait donc se transporter en des stations aussi élevées que possible. Janssen n'hésita pas à le faire ; au mois d'octobre 1887, il faisait l'ascension des Grands-Mulets, dans le massif du mont Blanc, à plus de 3 000 mètres d'altitude et, durant plusieurs jours, multipliait les observations. Il put en conclure que l'oxygène n'existe pas dans l'atmosphère solaire à un état où il puisse produire les manifestations spectrales qu'il offre dans l'atmosphère terrestre.

Encouragé par ces heureux résultats, Janssen conçut le hardi projet d'élever un observatoire à 4 210 mètres, au sommet même du mont Blanc. En 1893, grâce à une société de généreux amis de la science, qui se forma pour supporter les frais de l'installation, le projet était réalisé. Depuis lors, l'observatoire voit, chaque année, de nombreux savants venir se livrer à de fructueuses recherches physiques, météorologiques, physiologiques, Janssen, lui-même, malgré son grand âge, fit plusieurs fois la pénible ascension, et il l'accomplissait encore moins de deux mois avant sa mort.

Tout autant que les hauts sommets, les ballons ont leur utilité pour l'étude de la haute atmosphère. Janssen eut, l'un des premiers, le mérite de le comprendre ; en 1889, il provoqua la réunion d'un congrès d'aéronautique et fonda une commission internationale permanente dont il conserva, durant près de quinze ans, la présidence. En 1900, il donna le signal des ascensions astronomiques, appelées sans doute, dans un avenir prochain, à entrer dans la pratique courante.

Jusqu'à la fin de sa longue carrière, Janssen garda la même ardeur et les mêmes enthousiasmes. En 1905, il allait intrépidement à Alcosebre, en Espagne, diriger l'une des missions chargées d'observer l'éclipse du 30 août. Au mois de mai 1907, il eut la joie de voir se réunir à Meudon, sous sa présidence, le troisième congrès international pour les études solaires. Jusqu'au dernier jour, il prit part aux séances de l'Académie, et c'était un touchant

spectacle que celui de ce beau vieillard, s'animant encore à parler de ses travaux et de ses projets, jusque sur le bord de la tombe.

William Thomson, celui qui sera plus tard lord Kelvin, naquit à Belfast, en Irlande, en 1824. Ses ancêtres étaient de simples fermiers; pourtant, son père, remarquablement doué pour les sciences, put recevoir une éducation assez complète et suivre les cours de l'Université de Glasgow, où il occupa, dans la suite, une chaire de mathématiques. Étudiant à son tour, et auditeur de son père, le jeune William ne tarda pas à trancher sur ses camarades par l'extrême originalité qu'il apportait dans ses travaux. Bientôt, il allait prendre ses grades à Cambridge, puis venait travailler à Paris, dans le laboratoire du célèbre physicien Regnault. A vingt-deux ans, en 1846, il était nommé titulaire de la chaire de physique, à l'Université de Glasgow; pendant cinquante-trois ans, il va occuper ce poste, avec une renommée sans cesse grandissante.

Dès le début, un double aspect bien différent s'affirma dans l'intelligence de génie que fut William Thomson : aspect spéculatif et aspect pratique. Dans l'une et dans l'autre ligne, il fut admirable par l'étendue et la profondeur de ses connaissances, mais ce qui le caractérise spécialement, c'est la merveilleuse façon dont il sut toujours allier la théorie à la pratique. Ses investigations ont porté sur plusieurs des branches de la science : dans toutes, il mit le même zèle et la même ingéniosité à scruter les problèmes les plus abstraits et à mettre au point les inventions les plus vulgaires en apparence. La question de la constitution de la matière le passionnait; mais il savait s'en distraire pour dessiner un robinet destiné à prévenir les effets de choc dans les tuyaux. Il y a plus, car pour lui une théorie physique n'était utile que si elle pouvait servir à faciliter la tâche des ouvriers et des servantes..., côté bien saxon de son caractère. Thomson avait, d'ailleurs, une extrême facilité pour appliquer les principes scientifiques aux besoins ordinaires de la vie, et réciproquement, les faits les plus simples lui fournissaient l'idée de très belles inventions; c'est ainsi que l'idée première de son galvanomètre à miroir lui fut suggérée par le va-et-vient du rayon lumineux renvoyé par ses lunettes sur une muraille.

C'est à ce double point de vue, théorique et pratique que nous examinerons rapidement son œuvre.

Pour ceux qui eurent le privilège d'approcher Thomson et d'étudier sa méthode de travail, dans les premières années de sa carrière, le côté pratique de son esprit ne tarda pas à transparaître. Il étudiait alors les problèmes si compliqués de l'électrostatique; dès le début, il se heurta à des difficultés analogues à celles qui avaient arrêté Lavoisier dans ses premières recherches chimiques; la principale était le manque de moyens pour mesurer, d'une façon précise, les quantités d'électricité mises en jeu dans les expériences. Lavoisier avait introduit la balance en chimie; Thomson imagina l'électromètre à quadrant, et les résultats obtenus par l'introduction de mesures quantitatives furent frappants. Aussi, les inventions se succédèrent-elles sans trêve : électromètre portatif pour la détermination de l'électricité atmosphérique; galvanomètre à miroir, adopté, depuis, dans tous les laboratoires; instruments de mesure de toute forme et de toute précision,

Les premiers travaux de Kelvin ne tardèrent pas à trouver une importante application dans la télégraphie sous-marine. Immergé en 1858, le premier câble transatlantique ne donna pas tout d'abord des résultats merveilleux. Les courants que l'on y envoyait étaient trop puissants et ne produisaient que des signaux lents et indistincts. Le câble se brisa, au bout de quelques mois; mais Kelvin s'était rendu compte de la nécessité d'envoyer des courants beaucoup plus faibles, quitte à augmenter la sensibilité des instruments récepteurs. Il se mit au travail et inventa son récepteur à miroir : un courant très peu intense, circulant dans les nombreuses spires d'une bobine, produit un champ magnétique qui fait dévier un léger aimant suspendu par un fil et portant un miroir; un rayon lumineux, émané d'une source fixe et tombant sur le miroir, est dévié de façon à produire des signaux déterminés. W. Thomson étudia également les détails de la fabrication du câble, le mode d'immersion, etc. Grâce à lui, le câble posé en 1866 put, dès le début, fonctionner avec rapidité et régularité. Poursuivant ses perfectionnements, il inventa, en 1867, le *siphon-recorder*, récepteur enregistrant automatiquement les signaux transmis.

La navigation est également redevable à lord Kelvin d'utiles perfectionnements. Il faut noter surtout ceux qu'il fit subir à la boussole marine. Les anciennes boussoles étaient aussi mobiles

que les bâtiments qui les portaient, et pour augmenter la stabilité de l'aiguille aimantée, l'on n'avait trouvé d'autre moyen que d'accroître sa résistance de friction sur son pivot. Thomson devina que, pour obtenir une immobiliié satisfaisante de l'aiguille, il fallait s'appuyer sur le même principe que pour obtenir l'immobilité du navire : lorsqu'un bâtiment éprouve des vibrations, c'est que la période de ces vibrations est en accord avec la période vibratoire des vagues ; de même, un compas oscille surtout lorsque ses vibrations propres sont en phase avec celles du bâtiment ; dans les deux cas, le remède le plus rationnel et le plus efficace consiste à rendre les vibrations aussi discordantes que possible. Thomson obtint ce résultat par des procédés fort simples. Pour réduire l'influence perturbatrice des pièces métalliques, il imagina également de remplacer l'aiguille unique de la boussole par plusieurs aiguilles courtes et faiblement aimantées. C'est à lui enfin qu'est due, en grande partie, la méthode actuellement en usage dans la marine pour compenser les compas.

Dans un autre ordre d'idées, lord Kelvin fit subir à la sonde et aux méthodes de sondage de notables perfectionnements, et il imagina un ingénieux instrument pour annoncer et enregistrer les marées.

Dans le domaine de la science théorique, Kelvin tient, sans contredit, l'une des premières places parmi les savants du dix-neuvième siècle. Ses travaux et ses découvertes peuvent, à ce point de vue, se grouper autour de trois grandes questions : thermodynamique, électricité, constitution de la matière.

Le premier mérite de Kelvin, en thermodynamique, fut de tirer d'un injuste oubli les recherches de Sadi Carnot sur la transformation mécanique de la chaleur. Avec le physicien Joule, il poursuivit longtemps de délicates expériences qui complétèrent en la transformant la théorie de Carnot et aboutirent à cette conclusion que la chaleur n'est qu'une forme de mouvement. Kelvin put enfin formuler la loi de la dissipation de l'énergie, basée sur ce fait qu'il est impossible, lorsqu'on a produit de l'énergie sous une forme quelconque et qu'on l'a transformée en une autre sorte d'énergie, de la convertir en sa forme primitive, sans un déchet très appréciable, lequel se traduit sous forme calorifique. En 1851, un important travail établissait à son tour le principe de la conservation de l'énergîe sur des bases acceptables à tous.

Ces recherches rappellent la vive discussion qui s'éleva entre lord Kelvin et les géologues. Tout jeune encore, Thomson avait suggéré, pour supputer l'âge du globe terrestre, une méthode basée sur des considérations tirées de l'augmentation de la température dans les diverses couches superposées. Passant bientôt de la théorie à la pratique, il attaqua les géologues qui prétendaient à une durée presque illimitée pour expliquer la formation des couches terrestres, et leur montra qu'en vertu des lois de la thermodynamique notre planète avait dû se solidifier depuis moins de vingt millions d'années. Cette discussion n'a plus qu'une valeur relative, car, depuis lors, les géologues ont changé leurs positions, tandis que les récentes découvertes pourront peut-être faire modifier les calculs ayant trait à la loi de la conservation de l'énergie. En tout cas, elle fut typique de la tournure d'esprit de Kelvin et ne servit pas peu à le mettre en relief.

Sir Thomson dota d'ailleurs cette partie de la physique de deux additions nouvelles : l'observation du transport électrique de la chaleur et l'établissement d'une échelle absolue des températures.

Dans le domaine de l'électricité, il fut également un travailleur heureux et infatigable. On lui doit les belles découvertes des propriétés des courants variables et des lois de la décharge oscillante. A dix-sept ans, il publiait une étude sur le mouvement uniforme de propagation de la chaleur dans les corps solides homogènes et ses rapports avec la propagation de l'électricité et du magnétisme. La découverte de cette analogie le guida dans toutes ses recherches ultérieures et lui permit de faire d'intéressantes applications. Les travaux sur les attractions et les répulsions électriques confirmèrent les lois du physicien Coulomb, que les expériences de Snow Harris avaient un instant ébranlées.

C'est sur le passionnant et délicat sujet de la constitution de la matière que lord Kelvin fit porter ses investigations, dans les dernières années de sa vie. Sa théorie des *vortex* a été pendant longtemps célèbre, qui regardait les corps comme formés d'anneaux animés de mouvements tourbillonnaires. Elle a été remplacée comme tant d'autres, et Kelvin lui-même, en 1896, le constatait mélancoliquement : « Un mot, disait-il, résume les vigoureux efforts que j'ai faits, depuis cinquante-cinq ans, et ce mot est : néant. Sur les forces électriques et magnétiques, sur les rapports qui unissent l'électricité, l'éther et la matière pondérable, je ne

suis pas plus avancé aujourd'hui que lorsque je faisais mon premier cours. » Du moins, pouvait-il ajouter que sa théorie avait atteint une partie de son but, en lui fournissant en grand nombre d'utiles applications.

Lord Kelvin partage avec Maxwell la gloire d'être de la grande école anglaise de physique théorique et l'incarnation vivante de l'esprit scientifique saxon, ample, souple, imaginatif, pratique. Les *modèles mécaniques* par lesquels il s'est efforcé de représenter les diverses classes des lois physiques expérimentales, sont célèbres dans le monde entier. Ces modèles étaient pour lui surtout des moyens d'exposition et des instruments de travail, mais combien merveilleusement appropriés aux habitudes intellectuelles anglaises. Par plus d'un point, d'ailleurs, Kelvin se rapprochait de l'esprit latin, logique et profond et l'on a fait très ingénieusement remarquer que ses plus belles découvertes ont été obtenues au moyen des systèmes abstraits de la thermodynamique et de l'électrodynamique classiques. Ce que tous, Latins et Saxons, s'accordent à admirer en lui, c'est le don admirable qu'il possédait de traduire les faits en équations et de déduire les faits des sèches équations. Plus qu'aucun autre peut-être, il a contribué à rompre la barrière qui séparait jadis la physique expérimentale de la physique mathématique.

La Grande-Bretagne ne marchanda pas la reconnaissance à celui qui, soixante ans durant, fit sa gloire. Créé chevalier en 1866, William Thomson fut fait, en 1892, baron et pair d'Angleterre. En 1896, les fêtes données à Glasgow, à l'occasion de la cinquantième année d'enseignement, constituèrent une grandiose manifestation à laquelle le monde entier s'associa. Enfin, ses compatriotes lui ont décerné le plus solennel honneur dont ils disposent, en l'inhumant dans l'abbaye de Westminster, à côté de Newton.

Contrairement à tant d'autres savants qui ne voient rien au delà des réalités tangibles, Janssen et Kelvin surent s'élever au-dessus des contingences qui faisaient le sujet de leurs études et reconnaître l'existence d'un être absolu, auteur de toute chose. Sur le cercueil de Janssen les bénédictions de l'Église catholique sont tombées avant les louanges officielles. Et Kelvin, bien des fois, s'est plu à redire combien le plus petit acte de libre volonté est transcendant aux méthodes physiques et chimiques.

Pierre de VREGILLE.

BULLETIN SCIENTIFIQUE

VOIES NORMALES DE PÉNÉTRATION DU VIRUS TUBERCULEUX DANS L'ORGANISME

Les recherches sur la tuberculose sont depuis longtemps et pour longtemps encore, semble-t-il, à l'ordre du jour. C'est que la lutte n'est pas facile contre cet ennemi subtil, ce petit champignon méchant qui dévore tant de poumons, qui sécrète tant de toxines.

Quand une victime de cette invasion néfaste vous dit : « Cher ami, vous qui faites du microscope, vous devriez bien me montrer mes microbes. » Alors ayant traité et coloré comme il faut ses « expectorations », muni le microscope d'un fort grossissement, on lui dit : « Tenez, voilà. Voyez-vous? — Je vois des grandes plaques à peu près rondes, avec une petite tache au milieu. — Ce n'est pas cela. Ça, ce sont des cellules épithéliales avec leur noyau. C'est bleu ? — Oui, c'est bleu. — Le microbe, c'est rouge. — Rouge ?... Ah ! je vois une tache rouge. — Mettez bien au point. — Bon, je crois que j'y suis... Rouge... Je vois comme des petits bâtons. On dirait qu'ils sont un peu courbés. — Très peu. C'est cela. — Mais c'est tout ce que je vois. — C'est tout ce qu'il y a à voir. — Alors c'est ça des microbes ? — Mais oui, c'est cela. — Mais c'est tout petit ! Combien de fois est-ce grossi ? — Six cents fois. — Est-il possible d'être si petit et de faire tant de mal ! »

C'est une invasion tenace d'une armée de bâtonnets de 3 millièmes de millimètre de longueur environ.

Ils entrent dans votre organisme, ils s'installent comme chez eux, et là, ils se mettent à pulluler, à se propager, à ronger, à « caséifier » tout le voisinage ; c'est le mot reçu, qui fait songer à un camembert coulant.

Or, pour lutter contre l'invasion toujours menaçante de ces microscopiques bâtonnets, une première question se pose : Par où entrent-ils ? Dans une intéressante « revue » de nombreuses recherches faites dans divers laboratoires français, et par lui-même, le docteur A. Calmette, directeur de l'Institut Pasteur de Lille, étu-

die cette question : Quelles sont les voies normales de l'infection tuberculeuse[1] ?

Car il peut y avoir des voies d'accès accidentelles, des plaies, des tissus enflammés. Pour le bacille de la tuberculose, comme pour beaucoup d'autres, ces points sont une porte ouverte. Mais en laissant de côté ces cas accidentels, quoiqu'ils ne soient pas rares, si un sujet sans aucune lésion préexistante est atteint, par où le microbe est-il entré ?

A première vue, la réponse semble assez obvie. La tuberculose, en général, se manifeste de préférence et de prime abord dans les poumons. Quoi de plus simple ? Au milieu de toutes les poussières que nous respirons, se trouvent des bacilles tuberculeux, qui pénètrent ainsi dans les organes et y prospèrent.

Cependant, en faisant respirer de force à des lapins ou à des cobayes, des quantités énormes de poussières sèches de crachats de phtisiques, ou même de fragments de poumons desséchés, une très faible quantité de ces animaux (5 sur 40) prirent la tuberculose ; encore a-t-on des raisons de croire qu'elle était entrée par la voie digestive.

Ces expériences, et d'autres, exécutées dans des conditions bien plus dangereuses que les conditions ordinaires de la respiration, prouvent au moins qu'il est très difficile de donner la tuberculose aux animaux en leur faisant respirer des poussières infectantes sèches.

Avec des poussières humides, des inhalations de fines gouttelettes liquides, tenant en suspension des bacilles tuberculeux, c'est tout autre chose. Des lapins, cobayes, veaux, vaches, soumis à de telles pulvérisations, contractaient la maladie, on peut dire à coup sûr.

Mais, dans ce cas, il n'est pas impossible que les bacilles aient suivi les voies digestives. Ce qui est plus fort, c'est que si, évitant la possibilité de ce détour, on injecte directement dans la trachée une émulsion de culture bactérienne, on constate au bout d'un mois que, si ce point est attaqué, la tuberculose n'a pas pénétré plus avant dans les voies respiratoires. Il faut porter la masse bactérienne bien plus loin, jusque après la bifurcation des bronches, pour que la masse pulmonaire puisse être

1. *Bulletin de l'Institut Pasteur*, 15 septembre 1907.

prise ; encore présente-t-elle un aspect qui n'est pas ordinaire dans les cas d'affections aussi récentes.

Ces conditions, d'ailleurs, ne se trouvent jamais réalisées naturellement. Quel homme, quel animal, en dehors de ces victimes de laboratoire, a jamais eu à respirer de semblables inhalations ? Il faut donc chercher autre chose.

On parle souvent de l'hérédité. Qu'en penser ? La contamination héréditaire est-elle fréquente, ou même possible ? L'auteur trouve exagérée la négation absolue de l'opinion d'après laquelle « on naît tuberculisable, mais jamais tuberculisé ». Au moins considère-t-il comme très rares les cas de tuberculose de naissance. Et, si l'on objecte le fait que la proportion de tuberculeux est plus grande dans les familles dont les parents sont phtisiques, cela peut parfaitement s'expliquer par les facilités d'infection postérieures à la naissance. Il est admis d'ailleurs que l' « hérédité collatérale » joue dans les familles un rôle presque aussi grand que l' « hérédité directe ». C'est devenu une règle en médecine vétérinaire qu'il est facile de purger de tuberculose un élevage de bovidés en « isolant » les veaux nés de mères infectées. Maintenus à l'abri de la contagion, ces animaux restent définitivement sains.

Mais le fait d'être né de parents tuberculeux crée-t-il une prédisposition à contracter plus facilement la tuberculose ? Rien ne le prouve ; et certains observateurs pensent au contraire qu'il en résulte pour ces enfants un certain degré d'immunité. Et n'y a-t-il pas un nombre énorme de malades nés de parents parfaitement indemnes ? Pour expliquer l'infection de ceux-ci, il est impossible de mettre en avant ce funeste héritage. Il faut donc chercher autre chose.

En 1839, le comité d'hygiène n'avait pas encore posé des affiches partout. Il y avait une femme qui avait cinquante-huit ans, la tuberculose et deux chiens ; ces singuliers animaux se délectaient, peut-être par souci de propreté, à avaler les crachats de leur maîtresse. Ils moururent. Malin, médecin de la famille, fit leur autopsie, et constata d'énormes lésions suppurées des poumons.

Plus tard, un savant bien connu, Chauveau, fit des observations plus précises. Il concluait que le tube digestif constitue chez l'homme, comme dans l'espèce bovine, une voie de contagion des

mieux disposées pour la propagation de la tuberculose, et qui peut être bien plus souvent en jeu que la voie pulmonaire.

Dans leurs expériences, A. Calmette et C. Guérin ont fait ingérer à des animaux des bacilles mélangés aux aliments et en état de grande division, comme ils le sont dans le lait. Pour éviter toute cause d'erreur, ils portaient même le mélange directement dans l'estomac, avec une sonde œsophagienne. De la sorte, l'infection était produite à coup sûr ; un seul repas de ce genre suffisait, sans faute, à faire contracter la maladie. En outre, les expérimentateurs ont pu relever la route, jalonner les étapes de l'invasion microbienne.

Voici quelle est l'odyssée des bacilles. Ils traversent, sans y laisser la moindre trace, la muqueuse intestinale et arrivent, avec précaution, dans le vaisseau chylifère d'une villosité. Là, les leucocytes polynucléaires[1], toujours en éveil, énormes (au moins 9 millièmes de millimètre), se précipitent sur eux et, d'un coup de pseudopode, les phagocytent. Trompeuse défense ! Quelques-uns sont incapables de digérer l'ennemi qu'ils ont dévoré. Comme les Grecs, dans le cheval de Troie, les rusés bacilles profitent de ce véhicule pour entrer plus profondément dans la place. Emportés dans le courant de lymphe, ils arrivent aux ganglions mésentériques. Mais ici, il y a comme une douane, un poste d'inspection, un je ne sais quoi.

Chez les animaux extrêmement jeunes, le service se fait très bien ; et quand arrivent ces maladroits leucocytes, on leur dit : Ah ! non ; on ne passe pas. Et ils restent là, stupides. Mais tout n'est pas fini pour cela. Faute de mieux, les bacilles restent à la porte, pas bien à leur aise. Peut-être seront-ils détruits, peut-être

1. On sait que le sang contient des globules rouges et des globules blancs ou leucocytes. Ceux-ci sont doués de mouvements propres et peuvent d'eux-mêmes se déformer de toutes les façons possibles, comme nous déformons à la main un morceau de cire molle. Ils peuvent émettre des prolongements dits pseudopodes, plus ou moins fins. Les pseudopodes peuvent se fusionner entre eux et enserrer ainsi des corps étrangers, qui sont ensuite englobés dans la masse du globule. Ce fait se produit souvent à l'égard des microbes ou d'autres cellules, qui sont ensuite digérés, détruits à l'intérieur du leucocyte. C'est le phénomène de la « phagocytose ». Le cas qui nous occupe est une phagocytose incomplète, la destruction du bacille n'ayant pas suivi son ingestion. Les globules blancs, grâce à leur déformation, peuvent se faufiler entre deux des cellules formant la paroi des vaisseaux capillaires et sortir ainsi du système circulatoire sanguin. C'est le phénomène de la « diapédèse ».

aussi finiront-ils par prospérer lentement, se répandre, arriver enfin aux poumons, leur terre promise, et, longtemps après l'inoculation, manifester leur présence.

Mais, bien vite, le service se relâche et, chez l'adulte, pendant que les douaniers dorment, la marchandise frauduleuse passe. Les ganglions lymphatiques sont devenus beaucoup plus perméables. Alors, c'est le progrès rapide de l'invasion. Du ganglion au cœur, du cœur au poumon, il n'y a que deux pas. On arrive tout de suite aux capillaires pulmonaires, passage difficile pour nos gros leucocytes. Il leur faut être sveltes, ramper, s'étirer, se faufiler, pour circuler dans ce dédale, ou pour en sortir par « diapédèse ». Ceux qui arrivent, chargés de bacilles, sont peut-être vieux, décrépits, fatigués par leur charge même; ils se trouvent coincés dans un défilé, s'arrêtent et meurent. Les bacilles prospèrent en ce point : une lésion tuberculeuse est constituée. Si elle ne guérit pas, elle se « caséifie », et le virus se propage.

Voilà donc une voie facile par où le bacille peut pénétrer. Or, nous avons vu tout à l'heure combien sont rares et difficilement réalisables les circonstances dans lesquelles le bacille entrerait par la voie respiratoire; n'est-il donc pas naturel d'admettre que le mode le plus habituel de la contagion tuberculeuse est l'ingestion de bacilles frais et virulents, en état d'émulsion fine, tels qu'on les trouve dans le lait ou dans les crachats.

Il résulte encore des expériences de Calmette et Guérin, sur les bovidés, que la tuberculose, provoquée par une infection unique guérit facilement et produit même une immunité temporaire, les animaux guéris ne pouvant plus, au moins pendant un an, être infectés de nouveau, même par de grandes quantités de virus.

Mais les tuberculoses provoquées par des ingestions fréquemment répétées, même à faible dose, sont beaucoup plus graves.

C'est pourquoi il a été constaté, chez l'homme, que les tuberculoses dites fermées se guérissent facilement, souvent même spontanément. Les microbes, enfermés dans les tissus atteints, n'en peuvent sortir et se répandre. Le sujet, une fois guéri, est au moins temporairement immunisé. Au contraire, dans les tuberculoses « ouvertes », formant des plaies suppurantes, les microbes parviennent, avec les produits d'expectoration, dans le pharynx et la bouche et, de là, dans les voies digestives, et re-

nouvellent constamment des autoinfections, d'après le mécanisme que nous avons vu.

Les mêmes auteurs ont constaté, en outre, que des lésions caséeuses, quelles que soient les apparences, ne guérissent jamais. Elles peuvent être arrêtées dans leur développement, mais les bacilles y restent toujours vivants, latents, sournoisement tapis au fond d'un kyste[1], n'attendant, pour se réveiller, qu'une occasion favorable, soit une nouvelle infection tuberculeuse, car les sujets, loin d'être alors immunisés, sont au contraire sensibilisés, soit une affection surajoutée, grippe, diabète, etc. Alors se produit une nouvelle explosion de phtisie.

Quelles sont les conclusions pratiques à tirer de cette étude ? Calmette n'envisage ici que celles ayant trait au soin des malades eux-mêmes. Les précautions à prendre pour obvier à la dissémination des microbes sont d'ailleurs assez connues.

Vu l'extrême danger des réinfections successives, aussitôt qu'on a décelé la nature tuberculeuse d'une affection, il importe d'« isoler » le malade de toute influence contagieuse, jusqu'à complète guérison, surtout s'il se trouve dans un milieu dangereux, familial ou collectif, fortement contaminé. L'alimentation doit être surveillée avec soin, pour que des bacilles provenant d'animaux tuberculeux ne puissent être ainsi introduits dans le tube digestif : les malades sont ceux qui doivent le plus craindre la contagion. Et, enfin, qu'ils se gardent bien de se réinoculer eux-mêmes en avalant leurs crachats.

A propos de la question alimentaire, quelques mots encore sur les bovidés. Si la tuberculose, à l'heure actuelle, exerce chez les humains d'affreux ravages, elle est aussi terriblement répandue dans nos étables. Les deux phénomènes, d'ailleurs, sont-ils sans influence l'un sur l'autre, et n'accuse-t-on pas nos vaches laitières d'être de grands agents de propagation de la maladie chez l'homme ?

Pour ces animaux, comme pour nous, c'est la voie digestive qui est le grand chemin de l'invasion. D'après les statistiques recueillies par les vétérinaires dans les abattoirs, les veaux, nés de mères tuberculeuses sont presque toujours trouvés sains ; les veaux de

1. Tout autour d'une lésion, les tissus se durcissent un peu, forment une enveloppe relativement imperméable, renfermant des matières suppurées et, dans le cas, encore des bacilles. C'est un « kyste ».

boucherie, reconnus tuberculeux, sont rares (4 pour 1 000 dans les régions les plus infectées) ; et, pour ceux-là, on peut attribuer leur infection, soit à la cohabitation avec des bêtes malades, soit à l'ingestion de lait de vaches tuberculeuses.

Au sein d'un troupeau, la transmission du virus est des plus faciles. Dès 1868, Chauveau écrivait : « Les animaux, confinés dans la même étable ou dans le même pâturage, buvant aux mêmes sources, dans les mêmes réservoirs ou les mêmes vases, trouvent, dans ces rapports, l'occasion, fréquemment répétée, d'avaler les mucosités que leurs camarades rejettent par le nez. Or, si ces sécrétions proviennent de bêtes phtisiques, elles pourront devenir la cause d'une infection tuberculeuse. » Les expériences de Calmette et Guérin, dont beaucoup ont été faites sur les bovidés, ont confirmé l'existence de ce danger. Il est tel qu'il suffit d'une bête tuberculeuse, introduite dans une étable saine, pour que tous les animaux qui cohabitent avec elle finissent par être contaminés après un temps plus ou moins long. Une surveillance attentive est donc nécessaire à tous ceux qui possèdent un troupeau, grand ou petit.

On conçoit sans peine de quelle importance il est, pour l'hygiène publique, que le lait soit indemne de bacilles tuberculeux. Sans doute, l'ébullition diminue énormément les chances de contagion, mais pour le lait non boûilli, il reste fort dangereux s'il contient des microbes. Aussi, tant au point de vue de la prospérité des élevages qu'à celui de la prophylaxie chez l'homme et des conséquences thérapeutiques qu'on en peut déduire, ces études sont-elles du plus haut intérêt, et font-elles grand honneur à leurs auteurs.

H. MORIN.

REVUE DES LIVRES

La Sainte Bible polyglotte, par F. Vigouroux. Ancien Testament, tome VI : *Ézéchiel à Macchabées*. Paris, Roger et Chernoviz, 1906. Grand in-8 raisin, VIII-908 pages. Prix : 5 francs en souscription.

Avec ce tome VI, l'éditeur de la *Bible polygotte* atteint la fin de l'Ancien Testament. Nous ne reviendrons pas sur les mérites de cette publication, bien connue des lecteurs des *Études*, mais il est juste de louer la régularité avec laquelle, depuis l'apparition du premier fascicule (1898), elle se poursuit, malgré les difficultés inhérentes à une si vaste entreprise. Ainsi que dans le volume précédent, le texte grec des *Septante* a été revu par M. l'abbé Nau, qui a également relevé les variantes et noté les principales divergences entre le texte hébreu, le texte grec et la *Vulgate*. Les références placées entre le texte de la *Vulgate* et la traduction française sont dues à M. l'abbé Martel, tout ce qui regarde l'agencement du latin et du français, les divisions et annotations à M. l'abbé Igonel. On trouvera, cette fois encore, de précieuses illustrations d'après l'antique. Le grec de Daniel a été emprunté aux *Septante*, non à Théodotion. A. A.

Saint Éloi (590-659), par Paul Parsy. Paris, Gabalda, 1907. Collection *Les Saints*.

Il est rare que les petits volumes dont se compose cette collection *Les Saints* — à laquelle M. Gebhart rendait dernièrement, dans les *Débats*, un hommage mérité — ne se présentent dans une bonne tenue littéraire, appuyée d'une sobre et solide érudition, d'une méthode historique consciencieuse et avertie. M. P. Parsy n'a eu garde de manquer à ces traditions de la maison. Son *Saint Éloi*, écrit dans une langue simple et alerte, nous permet de goûter une page d'histoire mérovingienne, en donnant au mot « histoire » le sens où il veut dire « résurrection ».

Bien peu d'éléments s'offraient pour faire surgir des brumes de la légende cette figure du « Grand Saint Éloi », caricaturée par une chanson populaire. Avec une ingéniosité patiente qui lui permet de se comparer, non sans justesse, « au naturaliste, au géologue, qui d'un petit ossement ou d'un dessin rudimentaire, arrivent à refaire des squelettes ou des figures d'êtres depuis longtemps disparus », M. Parsy, pour reconstituer au moins quelques traits de la psychologie de son saint, interroge, indépendamment de documents rares et douteux, le milieu où vécut saint Éloi : la terre natale, les hérédités ancestrales, l'époque.

Aidé de ce peu d'éléments d'information, l'auteur n'est pas loin d'avoir remporté la gageure qu'il semble s'être tenue à lui-même, de faire revivre un saint Éloi artiste, conseiller des rois, administrateur sagace et pontife d'un zèle apostolique, l'un des plus grands parmi les évêques « qui ont fait la France ».

On s'en convainc en lisant le chapitre largement brossé, intitulé *l'Épiscopat*, où le rôle social de l'évêque au septième siècle, apparaît dans sa magnifique ampleur. Ce rôle, saint Éloi l'a tenu de façon magistrale. Il est impossible d'en douter, après avoir lu les pages évocatrices que lui consacre son biographe.

M. V.

La Peur de l'enfant, par Bayard, préface de M. Paul Bourget. Paris, Maloine. Brochure in-8 raisin, 56 pages, avec gravure hors texte, 5 cartes, 6 graphiques. Prix : 60 centimes. Réductions pour quantité.

Ce courageux opuscule est un appel à tous ceux qui, attristés et inquiets du péril de la dépopulation, veulent travailler à refaire la France, en commençant par « sauver la patrie et eux-mêmes ».

L'auteur est sans peur ; il ne dissimule pas les vérités et ne mâche pas les mots ; on lui rendra le témoignagne qu'il est aussi sans reproche. L'éloquence des faits résonne ici tristement ; c'est un glas que nous sonnent les statistiques et particulièrement funèbre, quand on songe aux nations fécondes qui nous entourent et nous regardent.

On verra, dans ces pages fortement inspirées de haute philosophie chrétienne et sociale, qu'il faut chercher notre relèvement dans un principe moral, bien plus que dans une médication phy-

sique. L'appréciation spiritualiste de la vie, voilà ce qui nous sauvera plus sûrement que les palliatifs matériels qu'on nous prône chaque jour : lois successorales ou somptuaires, prime à la maternité, légitime ou non, impôt sur le célibataire simple ou mitigé. On trouvera ici la démonstration que le malthusianisme n'est la conséquence fatale de la civilisation que là où celle-ci est exclusivement matérielle ; puis que la multiplication de la vie n'est la multiplication de la misère que chez les peuples qui ont perdu l'énergie morale et le sens de la vie. J. D.

Lettres sur l'histoire de France, par Georges de PASCAL, préface de M. Paul Bourget, de l'Académie française. Paris, Nouvelle Librairie nationale.

M. Bourget présente lui-même M. l'abbé de PASCAL à ses lecteurs dans une magistrale préface qui s'adapte absolument à l'ouvrage qu'elle explique et glorifie.

« Les auditeurs de plus en plus nombreux de l'Institut d'Action Française, dit M. Bourget, connaissent la savoureuse et forte éloquence de M. l'abbé de Pascal... », et il termine ainsi le portrait de l'orateur : « Un érudit sans cesse attiré par le combat, un génie religieux toujours prêt à défendre sa foi sur un ton de mordante ironie, un enthousiaste chez qui la plus franche bonne humeur s'associe à toutes les puissances de l'abstraction. »

M. l'abbé de Pascal n'a pas voulu faire une histoire. « C'est plutôt, dit-il, un essai de philosophie de l'histoire de France, dont j'ai tenté l'esquisse. » Il a tenu compte des derniers résultats de la saine critique historique, en restant fidèle à la haute recommandation de Léon XIII, dans la lettre sur les études historiques : *Primam esse legem historiæ ne quid falsi docere audeat; deinde ne quid veri non audeat...* « La première loi de l'histoire est de ne jamais affirmer le faux; la seconde d'oser dire toute la vérité. »

M. Bourget nous montre avec M. l'abbé de Pascal l'idée directrice de notre évolution nationale... « le principe de l'idée directrice, dit-il, domine la recherche de ce qu'il appelle avec Bossuet la *suite* de notre histoire, le sens de notre vie nationale, la fonction ethnique », il dit, lui, « la vocation de la France ».

Et il termine par ces paroles de résistance : « Les *Lettres sur l'histoire de France* sont un des plus vigoureux efforts tentés

dans ce sens (le retour à la vérité), où doivent marcher tous ceux qui voient sur la « maison lézardée », prophétique métaphore de M. Maurice Barrès, s'écrire déjà les désespérantes syllabes *Finis Galliæ*, que vivants, nous n'accepterons jamais. »

Xavier Bernard.

Platon, par Clodius Piat. Paris, Alcan, 1906. Collection des *Grands Philosophes*. In-8, vii-382 pages. Prix : 7 fr. 50.

Après avoir, dans un chapitre préliminaire, discuté l'authenticité et l'ordre chronologique des *Dialogues*, M. l'abbé Piat expose d'abord la *méthode* de Platon ; il résume ensuite sa théorie des *idées*, de la *nature*, de *Dieu*, de l'*âme humaine*, du *bien moral*, de la *cité*, et il conclut en esquissant à grands traits la physionomie du platonisme et sa prestigieuse influence.

L'auteur caractérise ainsi lui-même sa manière : « C'est de la lecture intégrale et patiemment comparée des textes que se dégage notre interprétation » (p. vi). De la sorte, le commentaire proposé se réfère constamment au texte même de Platon : on ne perd jamais le contact avec lui. Voilà le précieux avantage et l'agrément de la méthode interne. Sans doute, M. Piat n'exclut pas la méthode externe. On voit qu'il est au courant des publications très importantes qui ont été consacrées à Platon depuis une trentaine d'années. Mais il en use discrètement et ne s'attarde pas à réfuter l'interprétation des autres commentateurs. Allégé de ces controverses, le livre y gagne une allure plus libre et plus rapide. Néanmoins, certains lecteurs regretteront qu'il n'ait pas été fait une part plus large à l'examen des opinions adverses.

Les chapitres relatifs à l'âme, à la morale et à la politique sont des modèles d'exposition. La matière traitée est plus aisément accessible aux intelligences modernes et n'est pas hérissée de difficultés aussi épineuses que le reste du platonisme. C'est dans la doctrine concernant les idées, la nature et Dieu, que les interprètes se heurtent depuis longtemps aux problèmes les plus abstrus. Je ne dirai pas que M. Piat apporte à la plupart des questions controversées des solutions définitives, car il m'opposerait ce mot de sa *Préface :* « Platon tiendra toujours du Sphinx » (p. v). On discutera, et l'on a déjà discuté, plusieurs de ses explications : vg. sur la nature de la participation (μέθεξις) des choses

aux idées, sur la nature de Dieu. M. Piat accorde aux idées une causalité efficiente (p. 115-116) et fait de Dieu la partie supérieure de l'âme du monde : « Cette partie achevée de l'âme mondiale : voilà Dieu. » (P. 167.) M. Ch. Huit, notamment, a contesté le bien-fondé de cette dernière solution (*Bulletin critique*, 1907, p. 178). Ces dissentiments sont inévitables. Mais l'on ne contestera pas que l'ouvrage de M. Piat ne projette une lumière nouvelle sur les obscurités de l'exégèse platonicienne. Il sera très utile à quiconque voudra s'initier aux mystères de cette philosophie.

Gaston Sortais.

Le Saint-Siège et la Suède pendant la seconde moitié du seizième siècle, par Henry Biaudet. Tome I. Paris, Plon, 1907. In-8, 580 pages. Prix : 3 fr. 50.

C'est en 1570 que Jean III se décida à envoyer à Rome une ambassade officielle. Depuis six ans déjà, des pourparlers préliminaires avaient préparé ce rapprochement de la Suède et du Saint-Siège qui risquait de compromettre à jamais l'œuvre de Gustaf Vasa.

Dans son beau livre, M. Biaudet nous trace le tableau de la politique suédoise depuis la réforme de Gustaf jusqu'à la démarche solennelle de Jean auprès du pape. Le dessin est ferme, la couleur vraie. Familier avec l'histoire de ces pays, M. Biaudet la peint avec aisance. Il a pris, d'ailleurs, toute la peine nécessaire pour la voir comme elle fut : longtemps les auteurs suédois crurent pouvoir traiter le sujet sans tenir compte des données romaines. M. Biaudet a compris avec plus de rigueur et de probité son devoir d'historien ; il a demandé aux Archives du Vatican — et même à celles des Jésuites, car ceux-ci furent assez mêlés au rapprochement de la Suède avec le Saint-Siège — les documents qui pouvaient livrer les secrets des siècles disparus.

Nous souhaitons que M. Biaudet puisse poursuivre son travail jusqu'aux événements plus connus de la guerre de Trente ans.

Paul Deslandes.

Guide bibliographique de la littérature française de 1800 à 1906, par Hugo P. Thieme, professeur adjoint de français à

l'Université de Michigan. Paris, H. Welter, 1907. Grand in-8, XXII-510 pages. Prix : broché, 25 francs; relié, 27 fr. 50.

Quelle est la disposition et la portée de ce *Guide*? M. H.-P. THIEME nous le dit lui-même. Donner la liste des prosateurs, poètes, auteurs dramatiques et critiques français du dix-neuvième siècle, et indiquer, pour chaque auteur, le lieu et l'année de sa naissance et, s'il y a sujet, de sa mort; pour chaque ouvrage, le format, l'éditeur, la date de la première édition. Les ouvrages d'un même auteur sont classés par ordre d'apparition. Puis vient l'indication des renseignements biographiques et littéraires fournis par les diverses revues et journaux de France et de l'étranger.

Ceci est la première partie du *Guide*. La seconde partie, qui ne compte qu'une cinquantaine de pages, est la nomenclature des ouvrages à consulter sur l'histoire de la langue, de la littérature et de la civilisation françaises.

Travail énorme, où, sans doute, l'on a utilisé les biographies spéciales existantes, mais où l'effort personnel de l'auteur demeure considérable.

Un des problèmes délicats était de décider quels prosateurs auraient leur place dans ce *Guide de la littérature française*. Certes, il ne pouvait être question de citer tous les écrivains en prose, savants, juristes, économistes. On devait se borner nécessairement à ceux qui sont le plus *représentatifs* des lettres françaises. Mais à ce titre bien des omissions étonnent. On cite Th. Ribot, mais non Ollé-Laprune ; Marcellin Berthelot, mais non Lapparent; Paul Leroy-Beaulieu, mais non Anatole Leroy-Beaulieu ; Adolphe Monod, mais non Monsabré ; Mme de Pressensé, mais non Mme Claudius Lavergne; Georges Auriol, mais non Théodore Botrel. Quand on y regarde de près, on croit remarquer que les noms omis sont surtout des noms catholiques. Ainsi l'on cherche en vain dans la première partie la mention de Et. Lamy, La Gorce, Welschinger, Charles Buet, Zénaïde Fleuriot, Mgr Baunard, de Margerie, Eugène Veuillot, Cassagnac, Fonsegrive, H. Joly, Goyau. Parmi les évêques du dix-neuvième siècle, Mgr Dupanloup est seul cité. De la Compagnie de Jésus, pas un nom, pas un recueil. Et alors on se demande si ces omissions ne seraient pas tout autre chose que des imperfections inhérentes à ce genre de travail. Elles prennent un air systématique. Dans l'avant-propos, M. Thieme note que « la présence ou l'absence de certains noms causera à quelques-

uns de la surprise, provoquera même chez d'autres quelque animosité ». Ce qu'on est en droit d'exiger d'un guide bibliographique, c'est assurément d'être *objectif*. Il est fâcheux d'avoir à le rappeler à un professeur de la libérale Amérique.

Ce guide a besoin d'être complété par un *Répertoire bibliographique* comme celui que M. l'abbé Élie Blanc (Paris, Amat, 1902) a publié sur nos contemporains. Lucien Roure.

Humbles Victimes. *Contes et nouvelles*, par François Veuillot. Paris, Lethielleux. 1 volume in-12. Prix : 2 fr. 50.

On placera ce petit volume près des *Historiettes et Fantaisies*, et on en lira chacun des seize contes avec une émotion qui ira jusqu'aux larmes. Menus contes écrits dans les intervalles de douze années de travail, — « une bottelée de simples », dit l'auteur, — ils disent les souffrances profondes des humbles que le devoir a brisés, mais qui, en mourant, ont triomphé du mal. Ces souffrances sont celles que cause la haine ou le vice, qu'expie la bonté. Ce sont des conversions d'égoïstes incurables opérées par un bon mouvement de leurs âmes, par une crise dramatique dont un autre qu'eux fut victime.

Je ne veux point les analyser ces jolis contes, simples et poignants. Je laisse aux lecteurs le plaisir de les goûter, mais je les invite à goûter ce plaisir. Ils sont douloureux parce qu'ils reflètent la vie, mais ils sont fortifiants. De doctes apologies produiront moins d'effet que ces drames menés avec un art très délicat, qui inspirent l'horreur du mal, la pitié pour le malheureux, l'enthousiasme pour le sacrifice toujours sauveur. Ils sont actuels et ils sont exquis. P. Suau.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

L'abbé Thomas Doix, membre correspondant de l'Académie de Savoie. — **La Vérité religieuse mise à la portée de tous.** Paris, Retaux, 1907. 1 volume in-12, 462 pages. Prix : 3 fr. 50

Les ouvrages d'apologétique ont paru nombreux en ces derniers temps, celui que nous analysons ne sera pas le moins utile. L'auteur y tient la promesse qu'il fait dans le titre même du livre : il met à la portée de tous la vérité religieuse : l'origine du monde, l'homme, ses rapports avec Dieu, avec Jésus-Christ, avec l'Église catholique...

De là les qualités de l'ouvrage : c'est clair, incisif, apostolique, capable de convaincre qui veut être convaincu et n'a pas des difficultés de haute métaphysique ; de là aussi les défauts : quelques questions réclameraient d'être traitées avec plus de profondeur. « Mais, dit Mgr l'évêque de Sainte-Claude, dont une lettre élogieuse accompagne l'imprimatur, l'œuvre est pratique, et c'est à ce titre surtout que nous la recommandons. » G. M. L.

A. Marcadé, vicaire à Montmartre. — **Les Visites de Jésus.** Préface de M. l'abbé S. Coubé. Paris, Bouasse jeune, 1906. 1 volume in-32. Prix : 1 fr. 25.

Dans le cadre des neuf visites de Jésus : Jésus à Cana, Jésus chez saint Pierre, Jésus chez Lévi, Jésus chez Jaïre, Jésus chez Simon le Pharisien, Jésus à Béthanie, Jésus chez l'un des principaux pharisiens, Jésus chez Zachée, Jésus chez Simon le lépreux, c'est le meilleur de l'enseignement évangélique et de l'ascétisme chrétien que nous donne M. Marcadé.

Écrites en un style vif, alerte, incisif, ces pages charmeront et édifieront quiconque les lira.

M. L.

L'abbé A. Dard, du diocèse de Grenoble. — **Du Carmel à Sion. Mois de Marie.** Paris, Lecoffre. In-18, xii-267 pages. Prix : 1 fr. 50.

Ce mois de Marie, d'apparence coquette, est gracieusement écrit, par endroits même, avec une recherche quelque peu excessive.

L'auteur suit pas à pas la vie de la sainte Vierge depuis les premières promesses jusqu'à l'Assomption, *du Carmel à Sion*, et il s'attache principalement à la situer. De là, au début de chacune des trente et une lectures qui forment le volume, quelque chose comme la *construction de lieu* des *Exercices spirituels*. L'auteur décrit l'endroit où s'est déroulé le fait historique, et il le décrit tel qu'il l'a vu dans la Palestine d'aujourd'hui. Ces

descriptions, précises et colorées, sont la partie la plus originale de l'ouvrage. Elles sont suivies du récit lui-même, généralement emprunté aux Évangiles, mais aux apocryphes aussi bien qu'aux authentiques. Puis ce sont les considérations pratiques et les réflexions que complètent des prières et des traits édifiants.

Tel qu'il est, ce livre n'est assurément pas banal : il se distingne des autres *Mois de Marie*, et c'est là, semble-t-il, un mérite.

Alain de Becdelièvre.

L'abbé de Gibergues. — **La Simplicité d'après l'Évangile.** *Instructions aux dames et aux jeunes filles*. Société Saint-Augustin. Paris, Desclée, de Brouwer. 1 volume, xii-150 pages. Prix : 1 fr. 50.

« Que la simplicité vive et rayonne dans le cœur des chrétiennes ! Que les âmes simples se multiplient, pour l'édification d'un grand nombre et pour la gloire de Dieu. » C'est le souhait de l'auteur aux dernières lignes de sa dédicace. Il n'est, certes, pas douteux que son livre ne contribue beaucoup — Dieu aidant — à étendre le règne de la simplicité. Tout est dit de cette belle et très aimable vertu : sa définition, son importance, ses fruits, les signes qui la font connaître, sa pratique envers nous-mêmes, envers le prochain, envers Dieu ; ses modèles : Jésus et Marie, et, entre les saints, tous des simples au sens vrai du mot, qui dit pureté d'intention, unification de sa vie en Dieu, l'incomparable François d'Assise : « Je n'ai plus d'yeux pour voir la créature, disait-il ; toute mon âme crie vers le créateur ; ni le ciel, ni la terre n'ont rien qui me soit doux ; tout s'efface devant l'amour du Christ. »

Les jeunes filles, les épouses, les mères trouveront, dans ces pages d'allure modeste et de style clair, des leçons fortes et pacifiantes, suggestives, de la plus haute générosité, vraiment évangéliques.

G. M. L.

A. Deneux, curé de Liercourt. — **Matérialisme et Libre Pensée à l'aube du XXe siècle.** *Dieu, l'Ame, la Prière*. Lyon-Paris, Vitte, 1906. In-8, viii-269 pages. Prix : 3 francs.

Série de conférences-homélies dont on a fait les chapitres d'un livre. Tous les genres peuvent se justifier. Mais combien une belle simplicité expressive serait souvent plus pénétrante que certaines formes dites oratoires. L'auteur veut parler de la création. « Transportez-vous en esprit, dit-il, à cette époque *célèbre* où le Dieu créateur commença à déployer la force de son bras, à exercer sa puissance souveraine... » Est-ce vraiment le langage à tenir à l'*aube* du vingtième siècle ? Cette *aube*, d'ailleurs, à parcourir le livre, semble plutôt un crépuscule.

Plus loin, on veut recommander par quelques exemples la prière faite dans la solitude. « C'est là où se réfugia un jour un grand personnage, et sa compagne, inquiète de sa longue absence, lui ayant dépêché un laquais pour savoir ce qu'il faisait..., etc. » Quel est ce *rébus* ? Les hommes du

vingtième siècle, autant que nous pouvons en juger, aimeraient mieux ici un nom propre.

Nous craignons que certains procédés, trop longtemps en vogue dans la chaire chrétienne, ne fassent tort aux qualités vraies de M. l'abbé Deneux. Lucien Delille.

Le R. P. Georges Latarche de l'Ordre de Saint-Camille. — **Saint Camille de Lellis, patron des malades et des hôpitaux. Sa vie et son œuvre.** Tournai, H. et L. Casterman, administration du *Messager de Saint-Camille.*

Saint Camille de Lellis fut un converti. De race noble, né en 1550, aux environs de Naples, il suivit de bonne heure la carrière des armes, héréditaire dans sa famille, et affronta, avec une égale fougue, tous les périls du corps et de l'âme, que lui réservaient les camps.

La souffrance fut la monitrice sévère dont Dieu se servit pour transformer en charité, en sainteté, une ardeur qui se dévoyait. Atteint à la jambe d'une plaie douloureuse et profonde, Camille de Lellis descendit dans cette « géhenne » qu'étaient les hôpitaux au seizième siècle. C'était là que Dieu l'attendait.

Dès lors, à travers les tâtonnements d'une vocation qui se révèle, « la charité lui devient une passion » et la pensée d'établir une congrégation d'hommes destinée aux soins des malades, s'empare fortement du nouveau soldat du Christ.

La congrégation des « Ministres des Infirmes » est fondée. Pendant vingt ans, l'âme du Saint toujours maîtresse de son corps douloureux, où saigne, incurable, la plaie des premières années, l'entraîne, jusqu'au dernier souffle, au service héroïque des malades.

Camille meurt à Rome en 1614, laissant son Ordre connu et apprécié dans toute l'Italie, dont il devait bientôt dépasser les frontières.

Le R. P. Latarche a retracé d'un accent filial cette admirable vie. Il est permis de regretter que son « récit d'allure simple » se soit borné à suivre la vie italienne, due à l'un des premiers disciples de saint Camille, le P. Cicatelli... La physionomie du Saint se fût précisée à nous apparaître dans une reconstitution plus exacte de son milieu historique, une recherche plus intime de sa « psychologie. »

M. V.

J.-C. Broussolle. — **Préface à la « Légende dorée ».** Paris, Téqui, 1907. 1 volume in-12, VIII-238 pages. Prix : 2 francs.

La *Légende dorée*, qui s'appellerait mieux la *Légende d'or*, résume l'œuvre hagiographique du moyen âge. Composée par un illustre enfant de saint Dominique, le bienheureux Jacques de Voragine, mort en 1292 archevêque de Gênes, elle édifia longtemps nos pères, avant de subir le sort commun de toutes les vieilles choses. De nos jours, des esprits délicats et des âmes élevées y retournent, attirés par le parfum d'un autre âge. La critique se montre parfois

sévère à ce Bollandus du treizième siècle ; et sans doute Jacques de Voragine ne saurait plus suffire à tout le monde ; mais il faut plaindre ceux qui ne le comprennent pas. Telle est la double réflexion que nous suggère l'aimable volume de M. l'abbé Broussolle. Après avoir, il y a trois ans, consacré une monographie attachante au *Christ de la légende dorée*, il revient sur ses pas pour nous donner une préface qui constitue, en même temps qu'une œuvre de foi, une véritable introduction à l'art médiéval. Chemin faisant, il ne résiste pas à la tentation de rompre des lances avec tel hagiographe moderne. Et peut-être eût-il mieux valu quelquefois s'en abstenir. Mais je sais tel point sur lequel la critique, aussi bien que la piété, lui donnera raison.

A. A.

Paul Combes. — **Les Quatre Livres de la femme**. Tome I. *Le Livre de l'épouse*. Tome II. *Le Livre de la maîtresse de maison*. Avignon, Aubanel frères. In-12.

Cet ouvrage peut être, à bon droit, considéré comme le *guide* et le *conseiller* de la *femme mariée*, « manuel indispensable qui n'existe pas encore, du moins tel que nous le concevons et que nous avons entrepris d'écrire sous ce titre : *les Quatre Livres de la femme*, parce que nous répartirons en quatre volumes les divers ordres de considérations qui intéressent la femme dans son quadruple rôle d'*épouse*, de *maîtresse de maison*, de *mère* et d'*éducatrice* ». (Préface, p. VIII.)

M. Paul Combes, dans le premier volume : *le Livre de l'épouse*, développe magistralement cette thèse : la femme, en tant qu'*épouse*, doit aimer son mari, le rendre heureux, s'en faire aimer et trouver là son bonheur. Les onze chapitres qui l'établissent victorieusement sont d'un style clair et d'un intérêt croissant, enrichis d'observations, de remarques, d'aperçus, de conseils qui révèlent le moraliste expert et le fin psychologue.

Dans le deuxième volume : *le Livre de la maîtresse de maison*, l'auteur se défend de refaire un « manuel d'économie domestique », mais il se propose un but plus essentiel, l'exposition des grandes règles directrices de l'organisation rationnelle du foyer domestique aux points de vue intellectuel, moral, esthétique... Dans une première partie, il est question de l'organisation *morale* du foyer domestique par « une règle de vie », une répartition rationnelle du temps (ch. I) ; par la bienfaisante influence de la maîtresse de maison pour créer en cet « intérieur » un centre d'attraction (ch. II) ; par des relations extérieures ; parents, amis, société (ch. III)... La deuxième partie a pour objet : l'organisation *matérielle* du foyer domestique : ordre et méthode dans les *dépenses* (ch. I et II) ; dans le choix et l'agencement de l'*habitation* et du *mobilier* (ch. III) ; dans l'organisation de l'*alimentation* et des repas (ch. IV) ; dans tout ce qui concerne le *vêtement* et les soins du corps (ch. V) ; dans les diverses organisations accessoires (ch. VI).

Ce *Livre de la maîtresse de mai-*

son rend sa tâche plus facile, mais ne diminue pas le nombre de ses attributions, et celles-ci sont telles, qu'une *ménagère* qui a pris à cœur de les remplir *toutes*, ne peut guère songer à être « autre chose ».

En composant ces judicieux petits livres, qui ont le mérite rare de tenir ce qu'ils promettent, ce sympathique philosophe a tracé un double portrait et de *l'épouse* et de la *maîtresse de maison* vraiment ressemblant et, en les publiant, a rendu à l'une comme à l'autre le plus signalé service.

E. de Boynes.

Le docteur G. Surbled.—**La Vie de jeune garçon.** Paris, Maloine. 1 volume petit in-16, VIII-180 pages.

L'auteur de *la Vie de jeune homme*; de *la Vie de jeune fille;* du *Vice solitaire* nous en donne maintenant le complément, dédié à son fils et s'adressant aux jeunes gens de douze à quinze ans. Les dix premiers chapitres ont été écrits avec la science d'un praticien; les treize autres avec celle d'un moraliste et d'un moraliste qui connaît l'époque ou nous vivons. Voir en particulier les chapitres XVII à XXI, relatifs à la vie intérieure et surtout à *l'arme du succès*, une volonté sérieuse, droite persévérante, inflexible.

Le livre tout entier a été écrit avec le cœur d'un père, pour prémunir les adolescents contre le mal, leur donner la bonne orientation de la vie, les garder dans la vérité et l'honneur.

On retrouve, mais bien rarement, et ne dépassant pas quelques lignes, le défaut mignon du docteur Surbled : des longueurs. Mais est-ce un défaut dans les ouvrages de ce genre ? Ch. Auzias-Turenne.

L. de Saint-Vincent. — **Recherche historique. Les Protestants et la Guerre de 1870.** Paris, Retaux, 1907. 1 volume in-12, VIII-216 pages.

On trouvera dans cet ouvrage d'intéressants renseignements sur l'enthousiasme avec lequel les divers peuples protestants saluèrent, en 1870, les victoires allemandes et l'écrasement de la France catholique. Mais la plus grande partie du livre tend à prouver que les protestants d'Alsace et de Lorraine ne se comportèrent pas en bons Français lors de l'invasion, et que leurs coreligionnaires répandus dans les diverses provinces firent trop souvent fête à l'envahisseur. L'accusation est grave; j'avoue que les preuves apportées par l'auteur ne m'ont pas convaincu.

Joseph de la Servière.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Décembre 26. — Mgr Tacci Porcelli, délégué apostolique à Constantinople, est agréé comme nonce à **Bruxelles**.

27. — A Saint-Germain-des-Prés, on célèbre, en grande solennité, le centenaire de Mabillon. Le discours est donné par dom Cabrol.

— Au **Maroc**, le général Drude va être remplacé par le général d'Amade.

— Le cardinal Luçon prend possession de son titre presbytéral, dans l'église Sainte-Françoise-Romaine où il est reçu par dom Maréchaux, abbé primat des Bénédictins olivétains.

29. — Le Sénat émet son vote définitif sur le budget de 1908; le déficit s'élève à 58 millions.

30. — A **Paris**, en cour d'assises, procès de dix-huit antimilitaristes. M. Gustave Hervé, condamné à un an de prison, comme antimilitariste, il y a huit jours, est au banc de la défense.

— Le cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux, sera le représentant officiel du Saint-Père aux grandes fêtes de **Lourdes**.

— Le cardinal Andrieu, à **Rome**, prend possession de son titre de Saint-Onuphre ; cette église est desservie par les religieux hiéronymites.

31. — Au Sénat, une commission d'enquête sera nommée pour connaître des agissements des liquidateurs des biens congréganistes. A l'issue de la séance, mort subite du ministre de la justice Guyot-Dessaigne.

— Au **Maroc**, autour de Fez, les tribus sont aux prises, et se livrent des combats quotidiens; on redoute de graves événements de ce côté.

1er janvier 1908. — En **Belgique**, mort de M. de Trooz, ministre de l'intérieur et chef du Cabinet, qui avait succédé, au mois d'avril 1907, à M. de Smet de Naeyer.

— Au **Maroc**, prise de la kasbah de Médiouna par le colonel Boutegourd et le général Drude.

2. — Un décret présidentiel affecte au département de l'instruction publique l'ancien palais épiscopal de Grenoble.

3. — Obsèques civiles, à **Paris**, de M. Guyot-Dessaigne. A **Clermont-Ferrand**, les funérailles seront religieuses.

4. — M. Briand est nommé ministre de la justice et des cultes; M. Doumergue le remplace à l'instruction publique ; M. Cruppi devient ministre du commerce.

— A **Berlin**, le pamphlétaire Harden est condamné à quatre mois de prison pour diffamation, et aux frais du procès.

— On signale plusieurs réunions régionales des évêques de France; le secret le plus absolu est gardé sur l'objet de ces réunions.

5. — M. Viviani, à **Saint-Étienne**, cherche un terrain d'entente entre mineurs et patrons, pour empêcher la grève qui menace.

6. — Voyage de M. Pichon, ministre des affaires étrangères, à **Madrid**; il est reçu par le roi.

— En **Belgique**, M. Schollaert, président de la Chambre des représentants, député de Louvain depuis 1888, succède à M. de Trooz, comme président du Conseil des ministres.

7. — Entrée solennelle du cardinal Luçon en sa cathédrale de **Reims**. Mgr Péchenard, évêque de Soissons, lui souhaite la bienvenue.

8. — Un journal de **La Haye** affirme que la Conférence de la paix, qui a duré cent vingt-sept jours, a coûté aux gouvernements représentés la somme de 15 millions, dont plus de 5 millions pour les télégrammes.

— A l'hôpital de **Cherbourg**, la commission administrative rend la direction de tous les services aux religieuses, pour remédier au désordre causé depuis trois ans par la laïcisation.

10. — Mort de Mgr Fiard, évêque de **Montauban**, depuis 1881. Son coadjuteur, Mgr Marty, lui succède.

— A **Berlin**, importante manifestation populaire en faveur du suffrage universel.

Paris le 10 janvier 1908.

Le Gérant : René TURPIN.

Imp. J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, Paris.

SCOLASTIQUES ET MODERNISTES

« Vous n'êtes que des théologiens! » disaient naguère les néocritiques à ceux qui, dans les questions d'exégèse et de dogmatique, en appelaient à l'enseignement traditionnel. « Vous n'êtes que des scolastiques! disent aujourd'hui les partisans des doctrines comprises sous le nom de modernisme aux penseurs qui refusent de rompre avec la philosophie traditionnelle de l'Église. Vous vous obstinez à penser dans les cadres démodés du moyen âge. Le monde a marché; vous ne répondez plus à la mentalité contemporaine. Ce qui satisfaisait les esprits il y a six cents ans ne les satisfait plus aujourd'hui, ne doit pas les satisfaire aujourd'hui. Quel vin, au goût de nos jeunes générations, peut-on tirer de ces outres vieillies? »

Et, pour eux, il ne s'agit pas d'un simple rajeunissement. Il ne leur suffit pas d'élaguer l'arbre scolastique de quelques branches inutiles ou mortes, de rameaux adventices qui, à certaines époques, ont pu tirer à eux un excès de sève aux dépens de la bonne santé générale. Les plus chauds défenseurs de la scolastique admettent ces retranchements. Dans son encyclique *Pascendi dominici gregis*, Pie X fait siennes les paroles de son prédécesseur Léon XIII : « S'il se rencontre chez les docteurs scolastiques quelque chose qui paraisse traité avec trop de subtilité ou accepté avec trop peu de sagesse, quelque chose qui cadre mal avec les conclusions établies des âges suivants ou enfin qui, pour un motif ou un autre, manque de probabilité, il est bien éloigné de notre esprit de le proposer à l'adhésion de nos contemporains..» C'est la scolastique en masse qu'ils entendent proscrire. Et on déclare périmée non seulement la scolastique de la décadence, mais celle de toutes les époques, même la scolastique de l'âge d'or, celle de saint Thomas, le grand penseur dont cependant on tait d'ordinaire le nom par un reste de respect ou par prudence.

Mais que reproche-t-on à la scolastique? Est-ce l'emploi du syllogisme, qui, d'ailleurs, est loin de lui être essentiel? Est-ce sa théorie de la matière et de la forme? Est-ce sa conception du composé humain? Est-ce sa position dans le problème de l'origine des idées? Est-ce sa doctrine, en quelque sorte centrale, de l'acte et de la puissance? Les modernistes n'articulent guère de griefs particuliers. S'il leur arrive de s'en prendre à un point spécial, ce n'est qu'en passant, et parce qu'ils y trouvent la manifestation de quelque chose de plus général. En somme, c'est un procès de tendance qu'ils font à la scolastique. Ce qu'ils dénoncent plus ou moins ouvertement, c'est son orientation, son esprit, la direction qu'elle imprime à la pensée. Le modernisme lui-même est bien plutôt tendance intellectuelle, point de vue adopté, que corps de doctrine. C'est pour cette raison qu'il est si malaisé d'en donner la formule concrète. Et la synthèse qui en a été proposée récemment — de quelle façon magistrale, les adversaires mêmes de l'encyclique ont dû en convenir — n'est que l'expression de toutes les conséquences logiques d'une attitude d'esprit, à laquelle on prétend se tenir en tous genres de questions. Ainsi le conflit entre la scolastique et le modernisme, c'est le conflit entre deux directions de l'esprit humain. Quelles sont ces deux directions?

La scolastique affirme, dans la recherche du vrai, dans l'organisation de la conduite humaine, la prééminence de l'intelligence. Non seulement l'intelligence est apte à saisir le vrai, le vrai particulier et le vrai général, non seulement par l'abstraction elle atteint au delà de l'individuel et du phénoménal, mais le monde suprasensible est vraiment son apanage. Là, aucune découverte ne se fait dont elle n'ait le mérite. Là, aucune investigation ne se tente qu'elle ne doive guider. Là, aucun pas n'est ferme et légitime qu'elle n'ait assuré. L'intelligence doit contrôler le sentiment, doit contrôler la vie. Certes, il faut sympathiser avec le vrai, il faut vivre le vrai pour s'en assimiler toute la substance, pour se l'identifier à fond. Mais cette sympathie doit être éclairée, cette vie doit être guidée, et c'est là la fonction de l'intelligence. En toute démarche humaine, il revient à l'intelligence

d'aller devant. Kant et les modernistes soumettent la « raison pure » à la « raison pratique », en réalité les vérités rationnelles à l'instinct moral. La scolastique veut que la « raison pure » critique la « raison pratique ». C'est à celle-là à décider en dernier ressort sur les exigences ou sur les postulats de celle-ci. Il est légitime, manifestement, de faire appel à l'expérience, de mettre telle affirmation en face du besoin de vivre ou de l'aspiration à vivre bien. Mais ce contrôle, en dernière analyse, se ramène à une confrontation avec un principe rationnel. Et en tête de ces principes rationnels se pose le principe de contradiction, clef de voûte de toute la logique scolastique, clef de voûte de toute construction humaine.

Et la scolastique tient que l'intelligence est un bon instrument. L'intelligence n'atteint pas tout le vrai, il reste toujours du vrai débordant sa prise ; mais ce qu'elle en saisit, elle le fait objet de connaissance sans le déformer. Elle en extrait, tantôt spontanément, tantôt laborieusement, un concept; dans ce concept est enveloppée une part de vrai, part plus ou moins notable, plus ou moins riche,mais non dénaturée.

A cet intellectualisme, le moderniste oppose le primat du sentiment, de l'aspiration morale, de l'action. La vérité se sent plus qu'elle ne se définit, elle est affaire d'instinct non de réflexion; elle est avant tout principe de conduite, elle ne se discerne que par expérience. L'évidence ne précède pas l'adhésion ; notre être va à l'être sans se demander pourquoi, sans devoir se demander pourquoi. S'il se le demande, il fait s'évanouir l'objet même où il se portait. Vivre une vérité est le seul moyen d'en avoir conscience. La vérité appréhendée, c'est la vérité expérimentée. Toute décomposition de l'objet par concept, toute expression de l'objet par le *discours* le dénature. L'intuition seule nous le livre tel qu'il est, mais l'intuition elle-même se résoud en une conformité morale de notre être avec la vérité qu'il s'agit avant tout de vivre.

La scolastique professe en outre l'objectivité de la connaissance. Nos facultés de connaître, intellectuelles et sensibles, nous donnent le moyen de sortir hors de nous. Nous nous distinguons nous-mêmes très nettement des objets qui

font impression sur nous. Le monde et nos états de conscience s'opposent entre eux. S'il y a parfois contestation à propos d'incidents de frontière, si certaines crises morbides font hésiter sur l'attribution du territoire d'où part l'action, d'ordinaire les domaines sont nettement tranchés.

Les modernistes enferment l'individu au dedans de lui-même. S'ils lui concèdent le pouvoir de saisir les phénomènes, formés à l'école de Kant, ils veulent qu'il ne puisse les penser que suivant des catégories tirées de son propre fonds. Et rien ne nous avertit si les cadres où nous faisons entrer les objets de notre connaissance correspondent à quelque réalité extérieure, si les notions générales sont de pures formes de l'entendement ou l'expression d'un objet assimilé par l'entendement. Mais dans le modernisme pur, il ne faut pas considérer le concept abstrait comme une sorte de projection de quelque forme intérieure hors de nous-mêmes, non plus que le phénomène comme un objet possédant une réalité propre distincte de l'idée. Le fonds du monde est quelque chose de psychique qui se développe et arrive à prendre conscience de lui-même. Les phénomènes sont ce développement, la connaissance est cette prise de conscience. Doctrine moniste. Mais dans une doctrine moniste conséquente avec elle-même, il n'y a pas d'objectivité; il ne saurait y avoir au plus que deux aspects d'une même chose qui se dédouble imparfaitement, qui s'oppose à elle-même de cette façon particulière d'où surgit la conscience. Le modernisme se surprend à professer, au moins implicitement, cette unité substantielle de tout.

Enfin et conséquemment, toute la scolastique est pénétrée d'un esprit réaliste. Comme des réalités, elle pose le sujet et l'objet, l'esprit et la matière, la substance et les accidents, l'individu et certaines facultés. Elle aime — et on a même pu lui reprocher à cet égard quelque abus — les distinctions réelles ou les distinctions avec fondement dans la réalité. Pour elle, ce que notre intellect découpe dans le monde réel, tel un emporte-pièce dans un ruban de métal, répond à quelque chose de distinct, quoique non nécessairement discontinu. Sur une façade de pierre, il y a mélange de

reliefs et de surfaces unies, distinction de plans, sans discontinuité dans le dessin. Elle accorde au concept un fondement réel; elle n'admet pas que l'idée se soutienne d'elle-même. Par esprit réaliste encore, elle professe qu'il est une vérité fixe, *statique,* soustraite au mouvement et au devenir.

Le modernisme, au contraire, s'établit dans l'idée, le mental, le psychique, qu'il vide plus ou moins de son contenu. Cette forme flottante, il s'abstient de l'analyser de peur de la voir s'évanouir entre ses mains; il se garde d'y appuyer, de peur de la voir se rompre dans le vide. Sous prétexte de ne pas porter atteinte à la vie de la pensée, il s'élève contre toute dissection analytique. Sous prétexte que les concepts ne sont que des pièces d'anatomie inanimées, il présente des sujets inarticulés où l'on a effacé tout le relief et l'ossature. Ainsi, ce n'est point la vie avec son dynamisme intense, son épanouissement robuste qu'il nous offre, mais un devenir mouvant, insaisissable, un symbolisme vaporeux, une expérience qui se dissipe à mesure qu'elle se réalise. Dans l'architecture élancée et vivante des treizième et quatorzième siècles, toute la nature végétale s'épanouit en une vigoureuse floraison; le mouvement, la force en action, la vie s'harmonisent avec une impression de stabilité. Certaines façades *modern style* n'offrent que des lignes ondoyantes et fuyantes, la morbidesse de molles végétations aquatiques, les enroulements de vapeur à la grâce nonchalante qui s'échappent du calumet d'un fumeur oriental. En face du réalisme sain de la scolastique, l'idéalisme fluant du modernisme a quelque chose de morbide.

*
* *

Intellectualisme, objectivisme, réalisme modéré, est-ce bien là, demandera-t-on, la scolastique? C'est au moins l'esprit scolastique tel qu'on peut le définir d'après l'opposition qu'établissent les modernistes entre leur doctrine et celle qu'ils prêtent aux scolastiques. Et cette définition, croyons-nous, répond à la réalité.

Une question a été, à diverses reprises, soulevée par les historiens de la philosophie : qu'est-ce que la scolastique?

Et les réponses ont été divergentes. Fait assurément curieux. On s'accorde sur les caractères de l'aristotélisme, du cartésianisme, du kantisme, du positivisme, même ou à peu près du matérialisme. Pourquoi en est-il autrement de la scolastique? Renonçant à une définition par les caractères intrinsèques, des historiens se sont résignés à désigner par le mot scolastique le mouvement philosophique du moyen âge. Mais encore importe-t-il de savoir les tendances de ce mouvement. Et c'est même là ce qui importe le plus dans une philosophie. Des doctrines particulières enseignées par Descartes, il ne subsiste presque aucune, ni son dualisme sans communication interne, ni son *Cogito* pris comme base unique de toute la construction philosophique, ni ses animaux-machines, ni ses tourbillons. Et cependant la philosophie moderne est tout imprégnée de son esprit : application aux faits de conscience, étude des relations du *physique* et du *moral*, souci de l'idée claire, recherche de la formule mathématique. De même pour le kantisme. Je me souviens avoir lu un ouvrage où l'auteur, après avoir pulvérisé toutes les assertions et doctrines de Kant, s'écriait triomphalement : « Il ne reste plus rien du kantisme. » Ce qui avait deux sens sous sa plume : le kantisme est mort, et s'il lui restait un souffle de vie, mon livre l'a achevé, il ne s'en relèvera pas. Victoire enfantine. Rôle des catégories, critique à laquelle est soumise la raison pure, combat des antinomies, il est facile de signaler les difficultés auxquelles se heurtent ces divers points de doctrine. Mais on peut les sacrifier et demeurer kantiste. Et que veulent dire les modernistes quand ils déclarent qu'il faut dépasser Kant? Ils le font assez entendre par leur exemple : répudier en détail l'héritage de Kant, et garder son esprit.

C'est parce que les modernistes s'en prennent à l'esprit scolastique, tel que nous avons essayé de le définir, que leur tentative apparaît grosse de conséquences. L'esprit scolastique, comme la philosophie scolastique, est un aboutissant. Le courant aristotélicien y domine. Abandonné à lui-même, ce courant menaçait d'entraîner la pensée dans la direction d'un rationalisme pur, du mécanisme, peut-être du positi-

visme. Récemment, M. François Picavet, en une thèse hardie, déconcertante, soutenait l'influence prépondérante de Plotin sur les penseurs du moyen âge [1]. Exagération manifeste, qui a été relevée par la presque unanimité des critiques [2]. Mais il apparaît bien que, par l'intermédiaire des Pères, surtout de saint Augustin, de saint Jean Damascène et du pseudo-Denys, le platonisme et le plotinisme ont exercé une action considérable sur le moyen âge. Et ce courant néo-platonicien, où se réunissaient des éléments de pythagorisme, de stoïcisme, surtout de mysticisme, se trouvait, en philosophie, l'auxiliaire naturel de la pensée chrétienne. Comme apport de ce néo-platonisme christianisé, on peut indiquer l'idée plus précise de finalité, l'idée d'un Dieu auteur et exemplaire du monde, d'un Dieu en relation plus intime avec son œuvre, plus proche de nous par sa nature et son action, proposé à notre imitation. L'homme se sentait fait non seulement pour le savoir, mais pour la vertu; il prenait conscience de sa responsabilité, du mérite comme de la faute.

Ce serait appauvrir la scolastique que de vouloir, sous prétexte de l'épurer et de l'unifier, la ramener à l'aristotélisme pur. Dans la conquête de la vérité intégrale, elle marque une étape au-delà d'Aristote, au delà de Platon. Mais c'est comme héritière de ce double courant, qu'elle apportait aux peuples du moyen âge, qu'elle offre aux peuples modernes, ce qu'il y a de meilleur dans le génie grec. Cet intellectualisme, cet objectivisme, ce réalisme modéré que nous retrouvons dans l'esprit scolastique, n'est-ce point l'esprit grec lui-même à ses belles époques et en ses plus authentiques représentants? Et ces caractères ont informé la langue philosophique du moyen âge, comme, sous l'influence du génie clair et méthodique d'Aristote, ils avaient pénétré la langue philosophique de la Grèce. A son tour, « c'est à la scolastique et au bas latin, ainsi que l'écrit A. Darmesteter [3],

1. Fr. Picavet, *Esquisse d'une histoire générale et comparée des philosophies médiévales*. Paris, Alcan, 1907, 2e édition.

2. Voir en particulier E. Baudin dans le *Bulletin critique*, 10 février 1907, p. 59-62; X. Moisant dans les *Études*, 20 janvier 1906, p. 237-248; H. Pinard, article *Création* dans le *Dictionnaire de théologie catholique*, col. 2089-2092.

3. *La Vie des mots*, p. 72, note.

que le français doit l'incomparable netteté qu'il apporte dans la langue philosophique », on pourrait dire dans sa langue en général. Barthélemy Saint-Hilaire n'a-t-il pas écrit avec raison que la scolastique est « toute française et toute parisienne[1] » ?

Car, en dépit d'un préjugé trop facilement admis, le langage scolastique n'est point barbare ; il n'est barbare qu'en apparence[2]. De fait, c'est ainsi que, nous Français du vingtième siècle, nous parlons quand nous voulons nous faire entendre. L'erreur est de réduire la langue scolastique à sa partie technique. Celle-ci appartient aux spécialistes. Ainsi les hautes sciences ou les sciences dans leurs parties hautes ont leur vocabulaire particulier où n'entrent guère les profanes, la chimie, la mécanique et la médecine, aussi bien que le droit. Mérimée raconte qu'il lui arrivait de lire une page du Code civil quand il voulait s'éclaircir les idées avant de prendre la plume. C'est qu'il voyait dans la langue du droit autre chose que des termes barbares de procédure. De même la scolastique a été pour notre race une éducatrice de clarté.

Lit-on les modernistes et tous ceux qui rompent avec la philosophie traditionnelle : on a l'impression qu'ils rompent en même temps avec le génie national. Avec eux, on se sent *dépaysé*. Il semble qu'ils parlent un idiome étranger. Et si

1. *Traduction de la Logique d'Aristote*, t. I, préface, p. v.

2. « Si *parler d'une façon barbare*, écrit Frédéric Paulsen, professeur de philosophie à l'Université de Berlin, veut dire : parler autrement que les Romains du temps de Cicéron, le latin du moyen âge est certainement barbare, tout comme le français et l'allemand. Si, au contraire, on entend par là un langage qui ne répond pas à la pensée, rempli d'incorrections, formé de phrases recueillies de tous côtés, n'occupant pas leur vraie place et vides de sens, alors ce reproche de parler une langue barbare s'appliquerait bien plus souvent aux humanistes qu'aux philosophes et aux théologiens du moyen âge. La langue de ces derniers ne convient pas moins et n'est pas moins nécessaire à leurs investigations scientifiques que le style d'Aristote ne l'est à sa philosophie... Le latin au moyen âge fut absolument propre à remplir son rôle, être la langue universelle de la science. » *Geschichte des gelehrten Unterrichts auf den deutschen Schulen und Universitäten vom Ausgang des Mittelalters bis zur Gegenwart*, p. 27 (Leipzig, 1885). Voir le R. P. Hilarin de Lucerne, *Histoire des études dans l'Ordre de Saint François*, traduit de l'allemand par le T. R. P. Eusèbe de Bar-le-Duc, p. 354 (Paris, Picard, 1908).

l'on réussit à transposer ou à leur faire transposer — chose malaisée à obtenir — en langage ordinaire leurs conceptions propres, la réflexion unanime sera : « Parle-t-on sérieusement? C'est le contre-pied de la façon commune de penser. » A l'inverse, la même expérience tentée sur les grandes thèses scolastiques fera dire : « Ce n'est que cela! Nous avons toujours compris les choses ainsi. » Sans doute, le bon sens vulgaire ne saurait être le critérium dernier de la vérité philosophique. Mais s'en présenter comme l'antithèse, c'est porter une marque suspecte. Le bon sens ordinaire et la formule philosophique ne seraient-ils pas plutôt, dans les thèses fondamentales, comme deux degrés d'approfondissement d'une même vérité? L'instrument de recherche est, en somme, le même de part et d'autre. Et il ne s'agit pas ici de questions de luxe, mais de celles qui importent le plus à la vie.

* * *

Jusqu'ici nous avons essayé de marquer l'opposition entre la scolastique et le modernisme, opposition proclamée et réclamée par les modernistes eux-mêmes, opposition réelle, s'il s'agit de la grande scolastique, celle qui devait aboutir à saint Thomas et reprendre après saint Thomas un cours enrichi. Mais il serait excessif de prétendre que l'état d'esprit des modernistes est tout moderne. Et précisément au quatorzième siècle nous trouvons une école, séparée de la tradition thomiste, dont l'attitude à l'égard des problèmes métaphysiques, rappelle beaucoup celle de nos modernistes : c'est l'école des *terministes*.

Dans sa très consciencieuse *Histoire de la philosophie médiévale*, M. de Wulf rappelle que le fameux problème des Universaux, dénaturé ou amoindri par beaucoup d'historiens, n'est autre que le problème de la Vérité, ou de la réalité objective de nos connaissances intellectuelles [1]. Nos représentations abstraites et universelles correspondent-elles

1. Dans la *Revue thomiste* de janvier-février 1907, le R. P. Hedde, O. P., montre la persistance, à l'heure présente, des deux écoles nominaliste et réaliste, non comme doctrines, mais comme tendances : *Nominalisme et Réalisme*.

aux objets extérieurs qui les provoquent? Il existe des hommes; mais quelle réalité répond au concept d'humanité? Au jugement de M. de Wulf, le nominalisme, entendu en ce sens que l'universel n'est qu'une résonance de l'air, le souffle matériel de la voix, un *flatus vocis*, que l'entendement est dépourvu du pouvoir d'abstraire, ce nomalisme n'a jamais existé au moyen âge. L'antiréalisme de Roscelin a surtout une portée négative : il nie l'existence des genres et des espèces comme tels dans la nature. En fait, il se rapproche assez, aussi bien que le prétendu conceptualisme d'Abélard, du réalisme modéré de saint Thomas. En tout cas, nominalistes et conceptualistes admettent la valeur *idéale* de l'Universel.

Au quatorzième siècle, Guillaume d'Occam, moine saxon, pousse à l'excès la thèse conceptualiste. D'après lui, il existe trois espèces de connaissances : la connaissance intuitive sensible, la connaissance intellectuelle intuitive et la connaissance intellectuelle abstractive. Le concept universel, ou l'*intentio secunda*, n'est qu'un signe fictif, un produit mental auquel rien ne répond au dehors. La pensée abstraite a pour terme direct des représentations internes, fabriquées de toutes pièces par l'entendement, et rien ne nous autorise à reporter dans le monde de la nature réelle les lois qui régissent les phénomènes d'un monde idéal. La fonction de l'universel est de tenir lieu, dans notre esprit, de la multitude des choses auxquelles on peut l'attribuer. C'est une étiquette, mais non purement verbale : elle recouvre, en effet, un contenu pensé, idéal, quoique non réel. Et M. de Wulf propose de qualifier ce conceptualisme du nom de *terminisme* ou d'*intentionalisme*. On pourrait lui appliquer aussi l'appellation moderne de *symbolisme*.

Le terminisme de Guillaume d'Occam supprime la métaphysique et en déverse le contenu dans la psychologie et la logique. Celle-ci devient une des parties principales de la philosophie. Ainsi chez les modernistes, la critique de la raison et la psychologie au sens bergsonien remplacent la métaphysique. Puisque celle-ci manque d'objet réel, l'agnosticisme s'impose. Pour Guillaume d'Occam, l'existence de Dieu, son unité, son infinité sont indémontrables. A la suite de Duns Scot, il prête à la volonté un rôle prépondérant dans la vie

psychique. Elle intervient dans les opérations discursives de l'entendement; la volonté se détermine d'elle-même, sans être sollicitée par aucun motif; le vouloir est l'essence même de l'âme. Ainsi les modernistes professent le primat de la volonté; ou plutôt aux facultés intellectuelles, ils substituent un vouloir toujours en action, une activité spontanée continue. Il n'est pas jusqu'à la théorie de l'intuition, chère à M. Le Roy et aux modernistes[1], qu'on ne retrouve chez Guillaume d'Occam : « Toute connaissance abstraite, dit-il, suppose un concept intuitif[2]. »

Ainsi, retour ironique des choses, les néo-adversaires de la scolastique rééditent les élucubrations des décadents de la scolastique.

*
* *

Par un autre côté de leurs doctrines, les modernistes se rapprochent d'un autre groupe de penseurs dont on retrouve l'action tout le long du moyen âge. On peut les appeler des scolastiques outranciers, si l'on considère leur docilité envers Aristote et ses commentateurs arabes. On peut les appeler, avec M. de Wulf, des *antiscolastiques*, si l'on considère leur attitude en face du dogme. Alors que les grands scolastiques visaient à harmoniser le dogme et la raison, ceux-ci faisaient du dogme et de la raison deux domaines séparés, pour ne pas dire opposés, sans frontières communes. Mais en même temps, quand surgissait entre l'un et l'autre quelque incident, quelque conflit, ils attribuaient à la raison le droit de décider en dernier ressort.

Telle fut l'attitude des *averroïstes*. Et il importe de bien connaître la conduite de l'Église à leur égard, parce qu'elle nous fait mieux comprendre la pensée générale de l'Église au sujet de la scolastique, et parce que, récemment, cette conduite a été mal interprétée.

1. J. de Tonquédec, *la Notion de vérité dans la « philosophie nouvelle »*. (*Études* du 20 mai 1907, p. 433-453.)

2. M. de Wulf, *Histoire de la philosophie médiévale*, p. 168-169; 346-358. Louvain, 1900.

Il se trouva donc, au commencement du treizième siècle, des docteurs qui, assujettissant le dogme à la raison, subordonnant aux principes d'Aristote et de ses commentateurs, plus ou moins fidèles, tels que Al-Kindi, Al-Farabi, Avicenne, Al-Gazzali, Averroës et certains philosophes juifs, comme Moïse-Maimonide[1], l'interprétation des Écritures, arrivaient à en éliminer le mystère et à déformer la croyance traditionnelle. Ainsi, ils transformaient la doctrine d'un Dieu unique en un panthéisme impersonnel; ils affirmaient l'éternité du monde, du mouvement, de la génération et de la corruption, « rien ne pouvant advenir que par un mouvement précédent ». Contre ces tendances, Grégoire IX protesta vigoureusement par une lettre adressée, en 1228, aux régents de la Faculté de théologie de Paris. Cette lettre, rédigée dans le style métaphorique du temps, sorte de mosaïque de citations scripturaires, disait : « Il en est parmi vous qui, gonflés de l'esprit de vanité ainsi que des outres, travaillent à déplacer, par des nouveautés profanes, les bornes qu'ont fixées les Pères, pliant les Saintes Lettres aux doctrines de la philosophie naturelle, par ostentation de science, non pour le bien des auditeurs. Ils méritent le titre, non de théodoctes ou de théologiens, mais de théophantes. Loin d'exposer le dogme selon les traditions reçues des saints,... séduits par des doctrines composites et d'inspiration étrangère, ils mettent queue en tête et assujettissent à la servante la reine... (Qu'ils se gardent de) falsifier le verbe de Dieu par des rêveries de philosophes[2]. »

Et le mal condamné en 1228 n'était pas chimérique. En 1210, le synode de la province de Sens, assemblé à Paris, prononçait la dégradation d'une douzaine de clercs ou moines pour erreurs philosophico-théologiques, faisait tirer de terre sainte le corps de maître Amauri de Bène, livrait au feu les écrits de David de Dinant, son disciple, et faisait « défense d'expliquer à Paris, en public aussi bien qu'en particulier,

1. Voir P. Féret, *la Faculté de théologie de Paris. Moyen âge*, t. II, p. 111-129. Paris. Picard, 1895. — P. Mandonnet, *le Traité « de Erroribus philosophorum »*. (*Revue néo-scolastique*, novembre 1907, p. 533-552.)

2. *Chartularium Universitatis parisiensis*, collegit Denifle, O. P., t. I, p. 114-116.

les livres d'Aristote sur la philosophie naturelle, et les œuvres de leurs commentateurs[1] ». En 1231, le rigoureux Grégoire IX prenait à son compte la prohibition du concile de Sens. Il faisait défense d'expliquer à Paris les livres sur la philosophie naturelle interdits par le concile, « jusqu'à ce qu'ils eussent été examinés et purgés de tout soupçon d'erreur ». C'était à la fois confirmer et tempérer une sentence qui, sans doute, n'était que provisoire. En même temps, il charge trois chanoines, de Beauvais, Amiens et Reims, de procéder à cette correction, de retrancher des « livres sur la philosophie naturelle, condamnés dans le concile provincial tenu à Paris, ce qui est erroné, aussi bien que tout ce qui pourrait donner lieu à scandale ou à danger pour les lecteurs, afin qu'après le retranchement des passages suspects, ces livres puissent, sans retard et sans péril, être, pour le reste, rendus à l'étude ». Il rappelle, d'ailleurs, que les Saintes Lettres doivent trouver dans les autres sciences des servantes, non des souveraines[2].

M. Francis Charmes, dans sa chronique de la *Revue des Deux Mondes*, du 1er octobre 1907, considère cette dernière lettre de Grégoire IX comme une sorte d'amende honorable. « Quelle différence, dit-il, entre ces deux lettres de Grégoire IX qui se rapportent au même objet ! L'encyclique (*Pascendi*) n'a reproduit que la première. Après la seconde, Aristote a obtenu progressivement droit de cité dans l'Église, et bientôt saint Thomas le lui a assuré définitivement. Cet exemple prouve qu'on peut toujours en appeler du pape au pape lui-même, et que, s'il n'y a rien de plus difficile que de séparer l'ivraie du bon grain, il n'y a non plus rien de plus nécessaire. »

Le canoniste qui a mis ici sa science au service de M. Francis Charmes, a eu la main maladroite. Le pape ne corrige nullement dans une lettre ce qu'il avait fait dans l'autre. La pre-

1. *Chartul.*, *loc. cit.*, p. 70.

2. *Ibid.*, p. 138 et 143. La condamnation, prononcée en 1277 par Étienne, évêque de Paris, contre deux cent dix-neuf propositions de Siger de Brabant et de Proèce le Dace, presque toutes averroïstes, montre la persistance de ces erreurs.

mière avait pour objet essentiel d'affirmer la subordination des sciences humaines à la parole révélée là où elles entrent en contact. La seconde maintient cette subordination. Si elle s'occupe de la sentence des juges de la province de Sens, ce n'est pas pour l'infirmer, c'est pour l'interpréter dans ce que celle-ci ne pouvait avoir que de transitoire. Il est à remarquer, d'ailleurs, que nulle part Grégoire IX ne nomme Aristote. Il est donc permis de penser que ce qu'il blâmait en termes généraux dans sa première lettre, c'était plutôt l'abus qu'on faisait des œuvres de ses commentateurs, arabes ou autres, *commenta*. Que si l'on voulait voir, dans la lettre de 1231, un tempérament apporté à la sentence des juges de 1210, n'y aurait-il pas lieu de dire que précisément le pape ne voulait pas qu'Aristote risquât d'être englobé dans la proscription qui frappait ses interprètes hétérodoxes[1] ? Et quiconque a seulement ouvert saint Thomas sait que telle a été sa conduite constante : prééminence de la parole révélée, recours

1. Dans ce même passage, M. Francis Charmes présente comme synonymes les expressions « philosophie rationnelle » et « philosophie naturelle », et prétend qu'en dénonçant celle-là, c'est toute la philosophie d'Aristote que Grégoire IX dénonçait. Nous savons qu'on donne fréquemment ces deux mots comme synonymes. Cependant il est permis de penser que les expressions *philosophia naturalis*, *libri naturales*, *libri naturalium*, qui se trouvent dans ces documents se rapportent d'eux-mêmes à la *Physique* et aux livres physiques d'Aristote, par opposition à sa *Métaphysique*. Ces deux genres d'ouvrages étaient connus à Paris avant 1210. (Voir note de Denifle, *loc. cit.*, p. 71.) Précisément, en 1215, le cardinal légat Robert de Courçon interdit à Paris l'explication des livres d'Aristote *de Metaphysica* et *de Naturali Philosophia*, distinguant les uns des autres. C'est encore un *Perifisis*, celui de Jean Scot que condamne Honorius III en 1225 (Denifle, *loc. cit.*, p. 106). On ne peut rien conclure du passage d'Albert le Grand (*Topic.*, lib. I, tract. IV, cap. II) auquel quelques-uns renvoient. Il dit : « Physica *large dicta* comprehendit naturalem et metaphysicam », ce qui suppose que ces deux termes sont quelquefois opposés l'un à l'autre. D'autre part, Roger Bacon écrit d'Alexandre de Halès : « Non legit naturalia nec metaphysica.» (*Opus minus*, ed. Brewer, p. 326.) L'expression *philosophia rationalis* ne se trouve dans aucun des documents ecclésiastiques. C'est donc tout à fait arbitrairement que M. Fr. Charmes traduit par *philosophie rationnelle* les mots *doctrinam philosophicam naturalium* de la lettre de Grégoire IX. Notons encore que les treize propositions condamnées, en 1270, par Étienne Tempier, évêque de Paris, sont la plupart tirées d'Averroës.

Le Bulletin de la semaine en enregistrant la page de M. Fr. Charmes malveillante pour le Souverain Pontife (numéro du 16 octobre 1907) y signale « une curieuse constatation ». Et c'est ce qu'on appelle faire de la *science objective*, fournir aux travailleurs des *informations.*

à Aristote, suspicion à l'égard d'Averroës et des commentateurs arabes ou juifs du Stagirite [1].

Mais dans l'averroïsme du moyen âge, l'assaut le plus sérieux, a-t-on pu dire [2], dont jamais la raison soit venue heurter le dogme, il est facile de reconnaître un ancêtre du modernisme, « rendez-vous de toutes les hérésies ». La doctrine des modernistes ne va-t-elle pas à soumettre le dogme à la raison, à ne conserver du dogme que ce que leur raison en laisse filtrer, à soumettre le dogme à une sorte de réduction naturaliste ? — Nous ne mentionnons ici que pour mémoire le monisme panthéistique commun aux uns et aux autres. — C'est donc à bon droit que Pie X, dans son encyclique *Pascendi dominici gregis*, a appliqué aux modernistes la condamnation portée, en 1228, par son prédécesseur Grégoire IX contre les averroïstes de l'Université de Paris.

Le parallèle pourrait même se poursuivre de façon très curieuse. Tout en proclamant les droits supérieurs et intangibles de la critique, les averroïstes, comme font nos modernistes, protestaient de leur respect pour la foi et l'Église. Ils entendent, malgré leur rationalisme, ne pas sortir de l'Église. Et afin de mettre à couvert leur orthodoxie, ils invoquent ce principe qu'on croirait emprunté à quelque moderniste du vingtième siècle : « Ce qui est vrai en philosophie, peut n'être pas vrai selon la foi ; ce sont deux ordres de vérités sans contact. » La formule est expressément rappelée dans l'exposé des motifs du décret de 1277 : « Dicunt enim ea esse vera secundum philosophiam, sed non secundum fidem catholicam, quasi sint duæ contrariæ veritates [3] »

1. Voir Jacques Bayrac, *Autour de l'Encyclique* dans le *Bulletin de la littérature ecclésiastique*. Toulouse, novembre et décembre 1907.

2. H. Pinard, article *Création* dans le *Dictionnaire de théologie catholique*, col. 2082.

3. *Chartul.*, *loc. cit.*, p. 543. A noter ces quatre propositions condamnées : Quod naturalis philosophus debet negare simpliciter mundi novitatem, quia innititur causis naturalibus et rationibus naturalibus. Fidelis autem potest negare mundi eternitatem, quia innititur causis supernaturalibus. — Quod nihil plus scitur propter scire theologiam. — Quod sapientes mundi sunt philosophi tantum. — Quod creatio non est possibilis, quamvis contrarium tenendum sit secundum fidem. — Et M. de Wulf, *op. cit.*, p. 324.

*
* *

Si l'on passe au seizième siècle, on est témoin d'un mouvement d'hostilité contre la scolastique, étendu autant que furieux. Comme font les modernistes, les humanistes et les réformateurs ne formulent guère contre la scolastique de griefs précis. Ils la proscrivent en masse et en bloc, sans autre forme de procès. Seulement leur condamnation s'exprime avec quelque plus de verdeur. Luther a écrit des *Propos de table*, qui ne laissent pas que de causer quelque gêne aux protestants honnêtes. On pourrait écrire les *Propos antiscolastiques* de la Réforme, qui ne manqueraient pas non plus de réalisme. On y retrouverait Érasme et sa verve caustique, Wimpheling traitant la scolastique de « barbare », Jacques Locher parlant des « ânes théologiens », Mutian des « singes théologiens ». Pour Luther, saint Thomas d'Aquin n'est qu'« un inutile radoteur, les thomistes des cochons et des ânes[1] ».

Mais ce qui est plus intéressant chez Luther, c'est qu'il laisse voir le motif général de sa haine pour la scolastique. Il lui reproche d'admettre la valeur de la raison. Conséquent avec lui-même et avec sa doctrine sur le péché originel, il refuse à l'homme tombé, en même temps que le libre arbitre, toute capacité de comprendre et de juger à l'égard des choses divines. La raison voit clair pour bâtir des maisons, confectionner des habits, conduire un navire ; elle est aveugle au sujet de Dieu. Il faut « égorger la brute », c'est-à-dire la raison. Le vrai chrétien doit tordre le cou à la raison, et lui dire : « Écoute bien, raison, tu n'es qu'une sotte, qu'une

1. Lettres, 1522. — Les premières attaques de Luther contre la scolastique remontent à l'année 1519 : « La scolastique, on n'a pas à me l'enseigner ; je la connais ; on ne la réconciliera pas avec moi, je n'en veux pas ». « Non est quod me doceant eam : novi eam ; nec quod concilient mihi eam : nolo eam ». *In Psalmos*, édition de Weimar, t. V, p. 22. — 1521 : « De Thoma Aquino, an damnatus vel beatus sit, vehementissime dubito... Thomas multa hœretica scripsit et auctor est regnantis Aristotelis, vastatoris piæ doctrinæ ». *Rationis Latomiæ confutatio*, Weimar, t. VIII, p. 127. — 1524 : « Thomas d'Aquin est la source et l'aliment (Grundsuppe !) de toute hérésie, de toute erreur, le destructeur de l'Évangile, comme le prouvent ses écrits. » *Sermons*, Weimar, t. XV, p. 184.

aveugle, qu'une insensée! Tu ne comprends absolument rien aux choses de Dieu. Prête attention en paix à la parole de Dieu, et contente toi de croire. »

Voilà l'agnosticisme et la foi aveugle, toute d'aspiration, des modernistes.

Luther reprend à son compte la doctrine des deux vérités soutenues par les ultra-critiques ou les rationalistes du moyen âge. Pour lui aussi, un axiome théologique peut être vrai, qui en philosophie se trouve faux. Et la Sorbonne ayant condamné pareille affirmation, il s'indigne. « La Sorbonne, écrit-il, mère des hérésies, vient d'émettre un principe scandaleux. Elle a déclaré que ce qui est vrai en théologie est également vrai en philosophie, doctrine abominable[1]. »

Doctrine de salut. Les averroïstes du treizième siècle soutenaient la théorie des deux vérités parallèles ou opposées, par confiance excessive dans la toute puissance de la raison. Les réformateurs du seizième siècle professent cette même théorie par défiance à l'égard d'une raison blessée à mort. Les premiers accusaient la scolastique de timidité, les seconds lui reprochaient sa présomption insupportable. A ceux-là l'Église rappelait les limites de la raison, à ceux-ci elle rappelle la valeur de la raison. Les uns et les autres se rencontrent pour rompre de même façon le grand courant scolastique.

Nous avons cherché plus haut à définir l'esprit scolastique et nous avons cru pouvoir le faire par trois caractères : l'intellectualisme, l'objectivisme, le réalisme. Mais où tendait cet esprit ? On a dit que toute la philosophie médiévale avait eu pour objectif de fournir un auxiliaire au dogme, qu'elle s'était constituée en *ancilla theologiæ*. Certes, nombre des travaux entrepris par les penseurs du moyen âge se proposent de soutenir le dogme ou de préparer l'adhésion au dogme. Mais, à côté de ceux-là, il y a les travaux en nombre aussi considérable où le dogme vient à son tour soutenir la

1. Jean Janssen, *l'Allemagne et la Réforme*, t. II, liv. I, chap. I ; t. VII, 2e partie, chap. VII. Paris, Plon.

raison, éclairer la raison, ouvrir à la raison des voies où seule elle n'oserait s'engager, qu'elle n'aurait même pas l'idée de tenter.

Pour marquer cette action réciproque de deux moyens d'investigation et de connaissance, ne serait-il pas plus exact de dire que l'objet de la philosophie médiévale a été d'harmoniser le dogme et la raison? Au moyen âge, la raison a été éprise d'elle-même. Elle a fouillé avec passion, remué en tous sens le champ de la spéculation, poussé, aussi profondément qu'il lui était possible, ses recherches vers la vérité pure. Mais elle se trouvait en possession, de par la révélation, de données positives, objet de connaissances présentes, instrument de connaissances ultérieures. Reconnaissant que toute vérité dérive originairement de la même source, elle a eu à cœur de faire converger toutes les forces mises à sa disposition vers le même but, la découverte toujours plus pleine de la vérité intégrale. De là, ces synthèses, ces *Sommes* où se condensent et s'harmonisent tout ce que l'homme a conquis de vérité rationnelle et tout ce qu'il a reçu de vérité révélée. La scolastique est une philosophie religieuse, une philosophie de Dieu[1]. Elle doit être cela pour être l'image des siècles où elle a fleuri, pour refléter la pensée de générations qui entreprenaient les croisades et bâtissaient les cathédrales. Et la *Somme* de saint Thomas s'ouvre par le problème de Dieu. Mais cette philosophie religieuse s'éclaire des clartés naturelles et des lumières de la foi. Le Dieu vers lequel se tend le regard scrutateur de l'homme, le Dieu devant lequel son adoration s'abîme, c'est à la fois le Dieu des philosophes et le Dieu de l'Évangile. C'est plus que le moteur immobile d'Aristote, l'ordonnateur souverain de Platon, même la cause première et providentielle de la théologie judaïque. C'est le Dieu des chrétiens, le Dieu se manifestant à nous et conversant parmi nous, le Christ Jésus.

Voilà l'harmonie que tous les antiscolastiques ont tenté de rompre. C'est contre elle que s'élèvent les modernistes. Au moyen âge, entente de l'Église et du pouvoir civil, constitution chrétienne de l'État, christianisme âme de la civilisation ;

1. Voir Xavier Moisant, *Qu'est-ce que la scolastique?* (*Études* du 20 janvier 1906, en particulier pages 241-243.)

de nos jours, séparation de l'Église et de l'État, laïcisation du pouvoir, déchristianisation de la pensée. Le premier mouvement, mouvement d'union et de concorde, se traduit dans l'ordre spéculatif par la scolastique ; le second mouvement, mouvement d'opposition, a son expression dans les doctrines modernistes.

L'esprit scolastique, qui nous était apparu comme un esprit sagement rationnel, est aussi un esprit éminemment religieux. L'esprit moderniste, que nous avons vu déformant le rôle de la raison, ôte à la religion son fondement en même temps qu'il la découronne de son action sur la pensée humaine. Finalement le modernisme est antireligieux.

(*A suivre.*) LUCIEN ROURE.

LA TROISIÈME LOI BRIAND[1]

A la fin d'un de ces discours, plein de bon sens, d'honnêteté et de science du droit, qu'il a multipliés pendant la discussion parlementaire qui nous occupe, M. Paul Beauregard disait à la gauche : « Messieurs, ce qu'on vous demande de voter, c'est un mensonge juridique[2]. » Ce mot très vif qualifie exactement les dispositions essentielles de la troisième loi Briand. Il doit résumer assez bien les impressions qu'ont laissées aux lecteurs les considérations développées dans notre précédent article.

La Chambre vient de délibérer une véritable loi de dessaisissement. Les décisions quasi unanimes de la magistrature dérangeaient la politique du cabinet ; celui-ci lui a fait arracher les causes. Pour en venir là, il a fallu transformer le Parlement en haute cour de jurisprudence ; c'était contraire à la sagesse, à l'usage commun et à la pudeur ; on l'a fait tout de même. Et, comme si on redoutait que, malgré tout, les tribunaux ne s'entêtent dans leur sens particulier, les législateurs ont dit en termes exprès : notre texte explique la loi de 1905, de tel article à tel article. Un pareil souci ne marque pas seulement une singulière défiance à l'égard des juges ; il est, chez les commentateurs improvisés qui ont cru ces précisions nécessaires, un aveu forcé de leur manque d'autorité.

Dieu sait pourtant si les juristes de la commission ont peiné pour donner à leur œuvre une apparence honnête et imposante !

Ainsi, par la vertu de M. Cruppi et de ses collaborateurs, l'expression « action en reprise » (employée dans la loi de 1905) est devenue une sorte d'expression générique comprenant, sous elle, trois espèces qui s'appellent : l'action en revendication, l'action en révocation, l'action en résolution. Le

1. *Études*, 20 janvier 1907, p. 167.
2. *Journal officiel*, 28 novembre, p. 511.

procédé est ingénieux. Il a fallu quelque temps pour l'imaginer. Ce sera le plus clair profit de la discussion générale de la loi, d'avoir fait sentir la nécessité et trouver le moyen de classifier les actions en reprise. Mais on peut douter que les professeurs de droit tiennent cette classification pour définitive.

D'autant que le texte même qui la consacre fait tort à l'esprit juridique de ses auteurs. Il y là un deuxième alinéa, défendant aux juges d'admettre toutes réclamations qui ne concerneraient pas les donations, legs et fondations pieuses. Contre qui, contre quoi, est prononcée cette interdiction ? on ne le voit guère. Afin de faire toucher du doigt combien le texte ancien et le texte nouveau s'emboîtaient à merveille, on a exagéré la similitude des mots et des phrases. Cet excès d'artifice rend suspect l'ajustement, au lieu de le recommander. En 1905, on pouvait dire aux tribunaux : « Vous ne connaîtrez que des donations et des legs. » Cette formule exclusive était en situation ; à côté des donations et des legs, il y avait, dans le patrimoine ecclésiastique, les fondations pieuses. Mais aujourd'hui on jette ces dernières dans la masse des biens en dévolution. Que signifie, alors, le langage qu'on tient aux juges : vous n'admettrez des procès qu'en matière de fondations pieuses, de legs et de donations? L'énumération est complète. Où est donc ce qu'on exclut? Le rapporteur interrogé s'est tu [1]. Et il ne pouvait que se taire. En dehors de ceux énumérés dans l'article 3 de la loi nouvelle, il n'y a pas d'objet en litige.

Fourberie et violence : tel est donc l'évident caractère de l'interprétation que la majorité de la Chambre a prétendu donner, selon la vérité et la conscience, aux articles 7 et 9 du statut dressé en 1905 pour l'Église séparée de l'État. Les termes mêmes dans lesquels ce commentaire législatif est formulé témoignent que, sous couleur de préciser un texte obscur, on a édicté un texte différent; à ce texte différent, on a eu soin, par surcroît d'arbitraire, de faire des additions qui achèvent la dissemblance.

Aujourd'hui, aussi bien qu'en 1905, le gouvernement se

1. *Journal officiel,* 28 novembre, p 2541.

trouve épris des mêmes tendresses électorales; il a désigné à peu près — nous parlerons tout à l'heure des dérogations — les mêmes héritiers de la fortune arrachée aux fabriques et aux menses. Également, il a apporté la même précision jalouse à limiter le nombre des ayants droit qui pourraient contester la dévolution faite par lui. Là se bornent les points de rapprochement. C'est insuffisant pour justifier la vertu interprétative et les effets rétroactifs attribués aux dispositions nouvelles. Surtout, si l'on pense que pour tout le reste (à savoir en ce qui concerne les espèces de biens à liquider, les règles de procédure, la compétence des tribunaux, les possibilités de la révocation des legs, la quotité des restitutions éventuelles, les frais de justice, le maintien des charges grevant les donations et testaments), la troisième loi Briand est une incontestable et lourde aggravation de la première.

M. Beauregard avait raison. En votant les mesures que nous rappelons le « bloc » a voté un « mensonge juridique ».

*
* *

Il nous faut maintenant exposer les dispositions prises relativement aux biens d'église déjà confisqués par l'effet des lois précédentes. On devine que le ministre et sa séquelle n'ont aucun repentir du cambriolage accompli. Pour emprunter le langage cher à M. Vallé, ce cambriolage est légal. Il suffit. Tout scrupule est à jamais écarté des consciences politiques.

L'article 1er de la nouvelle loi Briand déroge, sur quelques points, au paragraphe 1er de l'article 9 de la loi de 1905. Celle-ci instituait, à défaut d'association cultuelle, les établissements communaux d'assistance et de bienfaisance héritiers universels des fabriques et des menses. Quelque chose de cet héritage leur est enlevé ou menace de l'être. Et tout d'abord, « les documents, livres, manuscrits et œuvres d'art ». L'État pourra réclamer ces richesses artistiques et historiques « en vue de leur dépôt dans les archives, bibliothèques ou musées »; s'il réclame, la propriété lui sera garantie par décret.

Sur tout cela, voici comme s'expliquait M. Briand dans l'exposé des motifs de son projet :

Il a paru que la valeur scientifique, littéraire ou artistique de ces objets devait être de nature à empêcher les établissements de bienfaisance ou d'assistance de les affecter utilement à leur mission charitable, et qu'on ne pouvait guère imposer à ces établissements le soin, parfois coûteux, de veiller à leur conservation. La place naturelle de ces objets est dans les bibliothèques, archives ou musées.

C'est cette place que le gouvernement propose de leur assigner. Il n'entre d'ailleurs pas dans sa pensée, d'éloigner ces objets précieux des lieux où ils étaient conservés jusqu'à l'heure actuelle ; et il y aura, au contraire, tout intérêt à en assurer la conservation, autant que les circonstances le permettront, dans les localités où ils se trouvaient jusqu'ici, et qui s'en enorgueillissent à juste titre.

Rien de plus n'a été dit à la Chambre, puisque l'alinéa a été voté sans discussion. Et nombre de gens, peut-être, pensent qu'il est bien ainsi : des régionalistes, parce que les souvenirs locaux demeureront sur place ; des esthètes, parce que le cadre original des œuvres d'art sera respecté ; des érudits, parce que l'accès de ces trésors sera plus facile ; des ascètes, des hommes d'œuvres, et des théologiens sociaux, parce que l'utilité temporelle, spirituelle, ou générale de toutes ces vieilleries n'apparaît guère.

Quant à nous, qu'il s'agisse d'une cathédrale ou d'un ivoire du treizième siècle, d'une fondation de messe ou de quelques papiers laissés par un évêque d'il y a cent ans, nous ne parvenons point à comprendre comment une chose possédée légitimement par un diocèse, une paroisse, peut être donnée, au nom de la loi, à n'importe qui, tant que subsiste ladite paroisse ou ledit diocèse. Tous les vocables législatifs, administratifs et même littéraires, ne sauraient masquer le vilain acte que l'on commet toujours en prenant le bien d'autrui. Dans les vitrines d'un musée départemental, sur les rayons d'une bibliothèque municipale, aussi bien que s'ils étaient relégués dans les combles poussiéreux d'une maison de bienfaisance, les livres rares, les manuscrits précieux, les documents d'archives, les objets d'art enlevés aux évêchés, aux séminaires, aux églises, réclameront éternellement leurs uniques maîtres.

La même clameur monte des pierres de tous les édifices confisqués.

Pour les immeubles non productifs de revenus, « dont l'État a recouvré la libre jouissance par l'application des dispositions de l'article 4 de la loi du 9 décembre 1905 et l'article 1er de la loi du 8 janvier 1907, » — ainsi que s'exprime élégamment le ministre, — il a été décidé qu'ils seraient affectés, « soit aux départements, soit aux communes, soit à des services d'assistance, soit à des services publics [1] ». Cet arrangement, disait M. Briand dans son projet, « paraît avoir rencontré une approbation presque unanime ». Nous aimons à penser que les honnêtes gens sont encore plus nombreux qu'on ne voudrait le faire croire.

Remontons par delà 1789. Usson de Bonnac bâtit le palais épiscopal d'Agen ; les Cordeliers d'Annecy et les Minimes de Chambéry cèdent à leurs évêques leurs couvents pour qu'ils y habitent ; Jean d'Olce restaure l'évêché de Bayonne ; Cortois de Quincey, celui de Belley ; Joseph de Grammont, celui de Besançon ; Phélypeaux de la Vrillière, celui de Bourges ; Lefebvre-Duquesnoy, celui de Coutances ; Hervé et Malissoles, celui de Gap ; Étienne de Puget, celui de Marseille ; Tinseau, celui de Nevers. Les cardinaux d'Estouteville et d'Amboise font de même à Rouen ; Le Tellier, à Reims, et la Galaizière, à Saint-Dié ; Noailles, à Saint-Flour ; les frères d'Argentré, à Sens et à Limoges ; Bertrand d'Escheux, à Tours ; Jean de Poitiers, à Valence.

Les prélats qui, en 1905, occupaient les sièges d'Auch, Aire, Angers, Angoulême, Chartres, Dijon, Évreux, Fréjus, Luçon, Nîmes, Orléans, Poitiers, Quimper, Sens et Soissons, habitaient en des murs qu'avaient connus, agrandis, embellis, élevés, de leurs deniers, leurs prédécesseurs.

Si, au cours du dix-neuvième siècle, l'État a fourni un logement aux évêques d'Agen, d'Arras, de Cahors, de Carcassonne, de Tarbes et de Toulouse, c'est que, dans les demeures épiscopales d'autrefois, des préfets étaient installés. Ailleurs, la munificence des pouvoirs publics s'explique par des raisons analogues : à Bayeux et à Bordeaux, les anciens

1. *Journal officiel*, 5 novembre 1907, p. 2624.

évêchés servent l'hôtel de ville; ils sont devenus : palais de justice à Beauvais, et à Montpellier, faculté de médecine. Enfin, mieux que personne le ministre des cultes doit le savoir, l'évêché de Laval n'a été donné à l'État que pour y loger un évêque catholique romain.

Pourra-t-on dire qu'autres furent les intentions de tous ces prélats de jadis qui construisirent, auprès de leurs cathédrales, leurs maisons de premiers pasteurs? La suite des siècles n'a fait que rendre plus sacrées les volontés des bâtisseurs. Ceux qui ont la légitime succession de leurs sièges sont les héritiers nécessaires de leurs demeures. Quiconque y entre à leur place n'y est qu'un étranger; y fût-il installé par décret du gouvernement [1], jamais il ne sera chez lui.

La loi nouvelle dispose encore d'une autre catégorie de biens non productifs de revenus, qui sont les petits séminaires.

La plupart de ces bâtiments peuvent être immédiatement et sans frais d'aménagement considérables utilisés par des départements, des communes, des établissements publics, pour des services charitables ou scolaires.

L'adjudication en vue d'une vente ou d'une location de ces immeubles, souvent très vastes et répondant à des besoins qui ne sont pas ceux de simples particuliers, ne produirait que des résultats peu avantageux ; ni les patrimoines des établissements communaux d'assistance ou de bienfaisance, ni la masse de biens consacrée à l'extinction des dettes ne se trouveraient considérablement enrichis par cette opération. Au contraire, l'affectation en nature de ces immeubles sera d'une extrême utilité pour les collectivités qui en bénéficieront et constituera à tous les égards le meilleur mode d'utilisation de cette catégorie particulière de biens immobiliers.

Ainsi dit M. Briand.

Ici encore nous crions : au voleur! Avant « l'extrême utilité » future des « collectivités », il y a le respect des droits présents et passés. Les petits séminaires, offerts gracieusement aux départements et aux communes « pour des services charitables ou scolaires », ont été fondés par les évêques et

1. Par décrets des 11, 12, 18 décembre 1907, les archevêchés de Besançon et de Rennes, l'évêché de Grenoble sont affectés au département de l'instruction publique.

très souvent sans aucun secours de l'État. Les élèves du sanctuaire qu'ils étaient, dans la pensée de leurs fondateurs, destinés à abriter, existent en chair et en os. A la hâte, comme on a pu, il a fallu, cette année, les loger ailleurs, lorsque le gouvernement les a chassés de chez eux. Tenir la confiscation pour définitive et disposer de ces immeubles comme d'un bien vacant (ainsi que vient de le faire par décret M. le président de la République, pour les petits séminaires du Rondeau à Grenoble, de Brive, d'Évreux, de Grasse, de Versailles [1]), appeler les départements et les communes à recueillir cette aubaine, au nom de la compassion pour les malheureux ou du zèle pour l'instruction publique, c'est peut-être embrouiller une chose claire et offrir une tentation habile à la conscience électorale; mais, plus sûrement, c'est mettre une mauvaise action à la base même de l'école ou des hospices qu'on paraît fonder d'une main bienfaisante.

***

Si triste qu'il soit de voir le gouvernement donner au pays des leçons de malhonnêteté, il faut le dénoncer sans lassitude. Poursuivons notre examen.

Avec cette manière calme et perfide qui lui est familière, le ministre des cultes écrit :

> L'une des préoccupations principales du gouvernement a été que des tiers n'eussent pas à souffrir, dans leurs intérêts les plus respectables, de ce que l'Église catholique avait refusé de se soumettre à un régime privilégié créé en sa faveur par la loi de 1905.

Peut-on jouer à l'honnête homme avec plus d'audace?

Si le gouvernement s'empressa, en 1905, de déclarer que les associations cultuelles seraient tenues de toutes les dettes des établissements ecclésiastiques auxquels elles succéderaient, il mit la plus mauvaise grâce à assumer la même charge, au défaut des associations cultuelles. Prendre tout l'actif de l'Église de France lui paraissait fort naturel; mais pour le décider à accepter aussi le passif, il fallut les instances, j'allais dire les som-

1. *Journal officiel* des 11 juillet, 1er septembre, 19 septembre, 18 novembre 1907.

mations énergiques de M. Ribot[1]. En ce temps-là, M. Briand ne trahissait qu'une préoccupation : celle de ne pas engager les finances publiques dans l'extinction des dettes des fabriques. Mais son entrée au ministère a appris la générosité au rapporteur parcimonieux de 1905. Il explique vertueusement que le gouvernement ayant recueilli « en l'absence des associations cultuelles » le patrimoine des établissements ecclésiastiques, il lui incombe « d'assurer le payement intégral et complet de tous les créanciers de ces établissements ».

Seulement, à l'instant même où il fait la promesse de remplir ce devoir de stricte équité, le politicien ne peut se tenir d'insinuer que l'attitude intransigeante de l'Église a failli compromettre les intérêts « les plus respectables des tiers ». Sans l'honorabilité de l'État, tout était perdu... Comme si le dépouillement total de l'Église n'était pas le fait de l'État ! Comme si le refus d'accepter la loi de 1905 n'était qu'un caprice de l'Église incapable de comprendre qu'on avait « créé en sa faveur un régime privilégié » !

Fidèle à lui-même, M. Briand ne se lasse pas de vanter le libéralisme de la séparation qu'il a faite. Nous cesserons pas non plus de dénoncer ce mensonge.

Au point de vue financier, — il ne saurait être question ici que de celui-là, — « le régime privilégié » offert à l'Église en 1905 consistait :

1° A déclarer incapables de posséder légalement les organisations ecclésiastiques existantes ;

2° A subordonner la transmission forcée de leurs biens à la formation d'une organisation nouvelle imposée à la hiérarchie, sans son avis, et sans garantie claire et sûre que les droits essentiels de cette hiérarchie, dans le gouvernement temporel et spirituel des églises, seraient respectés.

3° A liquider en partie le patrimoine des établissements ecclésiastiques, en prélevant ce qui avait été donné ou rendu par l'État, et aussi tous les biens grevés d'une affectation charitable ou étrangère au culte ;

4° A limiter étroitement les droits des associations cul-

1. Voir *Études*, 20 juin 1905, p. 827.

tuelles, soit sur les valeurs mobilières ou immeubles à elles dévolus, soit sur la quantité et l'emploi des ressources qu'elles pourraient se procurer à l'avenir ;

5° A permettre la jouissance gratuite des églises sans en empêcher la désaffectation, et à obliger les bénéficiaires aux grosses réparations d'un édifice qui pouvait toujours leur être enlevé.

Voilà ce que M. Briand a l'effronterie d'appeler un régime de faveur et de privilège. Ce n'est qu'un choix haineux de violences faites à la propriété et à la liberté. En refusant de souscrire volontairement à ce code spécial, l'Église a fait acte de bon sens, de dignité et de courage.

Quant à l'État, s'il prend la charge des dettes de l'Église dont il a confisqué les biens, il ne fait que son devoir le plus élémentaire.

Indiquant la manière dont s'effectuera le payement, le ministre prend des airs d'homme prêt à tous les sacrifices, et jaloux de toutes les délicatesses. Le gouvernement, dit-il, n'hésitera pas, pour solder les créanciers, à prendre, non seulement sur « le revenu global des biens faisant retour à l'État », mais même sur « le montant de ces biens en capital ». Qui n'admirerait ce désintéressement officiel ? Par malheur, il n'est que de parade. Il y a encore de bons comptables dans les bureaux de la rue de Grenelle. Ces hommes sages ont calculé que les ressources tirées des « menses épiscopales, chapitres et séminaires » étaient assez considérables, dans la plupart des diocèses, pour faire face au payement des dettes de chacun d'eux. C'est là qu'on puisera pour désintéresser les créanciers. S'il y a un reliquat, on l'emploiera aux « services départementaux d'assistance et de bienfaisance ». S'il y a un déficit, on le comblera en prenant sur le produit des biens ayant fait retour à l'État. En toute hypothèse, les biens paroissiaux reviendront aux communes purgés de leurs dettes. Le bon cœur de nos gouvernants se ferait un scrupule de les « frustrer », si peu soit-il, « de la part qui leur revient légitimement ».

Ainsi, tout se règle pour le mieux, dans cette liquidation du passif laissé par l'Église concordataire : les créanciers

sont heureux parce qu'ils sont payés[1]; les communes sont heureuses parce qu'elles sont sûres d'hériter de quelque chose; un pareil espoir est permis à quelques départements; l'État, enfin, est heureux, parce que les dépouilles qu'il s'était assurées par la loi lui reviendront à peu près tout entières. Le bonheur, procuré au plus grand nombre, n'est-il pas le critérium des gouvernements modèles? Oui, sans doute, quand la justice est sauve...

Mais, quoiqu'il soit présidé par un ancien directeur de *la Justice*, le cabinet de M. Clemenceau n'a qu'un médiocre souci de respecter le bien d'autrui. Nous en avons fourni des preuves multiples et incontestables. Le sort fait aux caisses de retraites ecclésiastiques n'a point précisément abrégé le catalogue des iniquités gouvernementales.

* * *

Lorsque fut discutée au Sénat la deuxième loi Briand, M. Brager de la Villemoysan interrogea le ministre sur les caisses diocésaines; il demanda que la dévolution de leurs biens se fît d'après l'article 7, et non d'après l'article 4, de la loi de séparation. Le Conseil d'État venait de rendre un arrêt sur la matière (21 décembre 1906)[2]. M. Briand en répéta docilement les considérants fort simples, à savoir : depuis assez longtemps, lesdites caisses sont considérées par les tribunaux administratifs, comme des établissements publics du culte[3], et, notamment, c'est ainsi que les envisagent les règlements publiés en exécution de la loi de séparation, le 29 décembre 1905 et le 16 mars 1906; d'où impossibilité de traiter

1. D'après le texte primitif du gouvernement, un doute pouvait naître sur le sort des créanciers qui ne pourraient se prévaloir d'un contrat passé en la forme administrative. Sur l'intervention de M. Guernier, il a été décidé que les créanciers, à raison de toute cause juridique, seraient admis à réclamer leur dû, sur la masse des biens à ce destinés. (*Journal officiel*, 5 novembre 1907, p. 2017).

2. Je me suis expliqué sur cet arrêt dans les *Études* du 20 janvier 1907, p. 211.

3. Dans une consultation publiée par la *Revue d'organisation et de défense religieuse* (1906, nº 3), M. Rivet montre combien est peu ancienne et peu fondée en droit cette opinion.

l'argent destiné à secourir les vieux prêtres comme un bien mobilier grevé d'une affectation charitable [1].

Les ressources accumulées dans chaque diocèse, pendant tout un siècle, en faveur des invalides du sanctuaire, allaient donc grossir, aux mains de l'État, la masse des biens d'église odieusement confisqués. Deux députés, M. Lasies et M. Lemire, essayèrent de détourner le ministère de ce crime, en l'apitoyant sur la détresse des prêtres, fils du peuple.

M. Briand leur répondit d'un air grave, et avec un accent de regret : impossible de porter un jugement d'ensemble ; c'est une question variant de caisse à caisse; le Conseil d'État est le seul qui puisse prononcer, et vous savez quel souci véritable il a du droit et de l'équité. Quant à moi, je suis lié par la loi, par les réglements d'administration publique incorporés à la loi. « Je me suis solennellement engagé, devant le Parlement, à faire exécuter la loi dans son texte et dans son esprit. Je n'ai pas le droit d'en modifier les termes, même sous les suggestions de ma générosité personnelle. » Les prêtres sont à plaindre peut-être; mais, après tout, c'est la faute de l'Église. Pourquoi leur a-t-elle défendu de constituer des associations légales capables d'hériter des caisses? Au surplus, nous ne sommes pas si méchants qu'on le dit. Si l'argent des caisses diocésaines va, selon l'article 9 de la loi de 1905, à des établissements communaux d'assistance et de bienfaisance, il y passe avec les charges qui le grèvent. « Il n'y a aucun obstacle légal à l'exécution de ces charges. Les prêtres qui ont versé des sommes « seraient en droit de les retirer, si on ne remplissait pas les obligations de la caisse ».

Quand il entendit le ministre tenir ce langage, M. Lemire crut le moment venu d'obtenir justice, et il improvisa à la tribune la proposition suivante :

A partir de la promulgation de la présente loi, un délai de deux mois est accordé aux caisses diocésaines de secours aux prêtres âgés et infirmes, pour se transformer en sociétés de secours mutuels, d'après la loi de 1898 sur ces sociétés.

Passé ce délai, les dispositions de la loi de 1905 recevront leur application.

1. *Journal officiel*, 30 décembre 1906. p. 1255.

Mis ainsi en demeure de franchir le fossé, M. Briand se rejeta brusquement en arrière :

> Le gouvernement, dit-il, ferait montre d'une singulière légèreté, si une proposition étant déposée à la fin d'une séance, il s'engageait à l'accepter sans connaître exactement la situation de toutes les caisses qu'elle vise.
>
> Je demande qu'on n'agisse point avec tant de précipitation. Il n'y a pas péril dans la demeure.

M. Mulac, député blocard d'Angoulême, eut beau appuyer l'idée de M. Lemire, et demander l'urgence, — à laquelle M. Briand consentit, d'ailleurs, — la discussion immédiate fut écartée, et la proposition renvoyée à la commission des cultes [1].

Décemment, il était impossible au gouvernement et à la commission de ne point reparler de cette affaire. Le premier mouvement fut de dire qu'il fallait laisser au panier la proposition de M. Lemire. Le rapporteur en donnait cette double raison : en fait, les mutualités ecclésiastiques ne se constitueront pas ; en droit, c'est une question de savoir si elles sont compatibles avec la loi de 1905 et même avec celle de 1898. Et là-dessus, on disposait des caisses et maisons de secours, en faveur des départements, sauf à imposer à ceux-ci l'obligation provisoire de continuer à fournir une pension ou l'hospitalisation aux prêtres qui en jouissaient déjà à la date du 15 décembre 1906.

Tel un bandit facétieux qui, après s'être emparé de toute la fortune d'un passant désarmé, lui dirait en souriant : Je suis bon prince; je vous servirai une rente viagère; après vous, le déluge, n'est-ce pas? Que vous importeront, alors, les héritiers auxquels vous pensiez? J'en vaux bien un autre. Et si vous réfléchissez bien, vous ne pourrez qu'être flatté de voir votre succession aux mains d'un homme aussi fort, aussi avisé et aussi généreux que moi. Un simple coquin vous aurait détroussé et occis; moi, je vous laisse vivre ; et, comme je suis prévoyant et bon, je vous réserve, jusqu'au

1. *Journal officiel*, 16 janvier 1907, p. 47-50.

dernier de vos vieux jours, de quoi tremper votre pain dans une chopine de piquette.

Au moment de traduire en article de loi ce vertueux langage, nos Cartouches parlementaires eurent tout de même une hésitation. Ils commencèrent par améliorer leur texte; l'éloquence de M. Lemire finit par les amener à consentir aux sociétés de secours mutuels entre ecclésiastiques. Si le vote avait eu lieu séance tenante, celles-ci auraient pu se constituer selon quelques types déjà existants[1]. La suite de la discussion fut renvoyée à plus tard. Après un délai d'une semaine, la rédaction de l'amendement Lemire portait la marque des politiciens et des juristes : dans la mesure possible, elle laïcisait par avance les futures mutualités du clergé[2]. C'était inévitable.

Voici donc la situation nouvelle. Les caisses diocésaines et maisons de secours ont un an, à partir de la promulgation de la loi, pour se transformer en sociétés de secours mutuels. Huit mois de délai sont encore laissés pour la transmission des biens. Pour que ces biens puissent leur être dévolus par les établissements existants, les sociétés de secours mutuels « devront être approuvées dans les conditions prévues par la loi du 1er avril 1898, avoir une destination conforme à celle desdits biens, être ouvertes à tous les intéressés et ne prévoir, dans leurs statuts, aucune amende ni aucun cas d'exclusion fondés sur un motif touchant à la discipline ecclésiastique ». A défaut de sociétés ainsi formées, un décret attribuera aux départements les biens en question. Toutefois, même en cette hypothèse, les mêmes pensions, secours et hospitalisations continueront à être données à ceux qui en jouissaient à la date du 15 décembre 1906. Ceux qui ne recevaient rien, s'ils justifient de leurs versements à

1. Il y a une société de secours mutuels à Soissons (1904), une association de prévoyance à La Rochelle (1898), une mutualité ecclésiastique à Reims (1906), une union fraternelle à Tarbes (1906), etc. *L'Action populaire* a publié deux brochures sur la question; la première de M. Dedé (*Mutualité ecclésiastique*), la seconde de M. l'abbé Jouanolou (*les Sociétés de secours mutuels entre ecclésiastiques*). Les systèmes des deux auteurs ne sont pas de tout point concordants. M. l'abbé Jouanolou nous paraît avoir résolu le problème d'une manière plus pratique.

2. *Journal officiel*, 5 novembre, p. 2029, 2034; 14 novembre, p. 2177.

la caisse, seront remboursés. Le surplus de l'actif, s'il en demeure, sera affecté aux services départementaux d'assistance ou de bienfaisance.

Incontestablement, il y a là une régression sur la loi de 1905, et il faut s'en féliciter. Nous regrettons seulement que le ministre ait répugné si longtemps à un acte d'équité, et qu'il ait mis une complaisance mesquine à faire échec, en l'espèce, à l'autorité ecclésiastique.

Dans les débats parlementaires que nous venons de résumer, personne n'a demandé des nouvelles de la fameuse caisse générale des retraites ecclésiastiques créée par Napoléon III. La loi de finances pour l'exercice de 1907 s'en occupait en son article 43 dont la teneur suit :

Le ministre des finances est autorisé à négocier les inscriptions des rentes existant au nom de la caisse des retraites ecclésiastiques, à l'exception toutefois des inscriptions provenant des dons et legs et grevées d'une affectation charitable. L'actif de cette caisse, y compris le produit des négociations autorisées, sera inscrit parmi les ressources exceptionnelles du budget de l'exercice de 1907[1].

C'est donc une dotation publique, vieille de cinquante ans, qui disparaît subrepticement et sans motif. Le Code civil (art. 956) stipule que la révocation d'une donation, même pour cause d'ingratitude, n'a jamais lieu de plein droit. A supposer que les prêtres ne portent pas l'affection la plus vive au gouvernement qui persécute leur religion et leur état, encore faudrait-il motiver, au lieu de la prendre brutalement, la décision qui consiste à supprimer, d'un trait de plume, une caisse organisée en faveur du clergé. M. Briand estime que le gouvernement est au-dessus du Code; il l'a dit et il le montre.

Sans doute, les ayants droit d'aujourd'hui continueront à recevoir leur pension. Le directeur général de la dette inscrite a pris la peine de le faire savoir aux trésoriers-payeurs des départements (Circulaire du 25 mars 1907). Mais au certificat de vie devra être jointe une déclaration que l'intéressé n'est titulaire d'aucune pension concédée par la loi du 9 dé-

1. *Journal officiel*, 31 janvier 1907, p. 796.

cembre 1905. Le cumul n'est permis qu'aux fonctionnaires de la République. En outre, aucun bénéficiaire nouveau ne sera admis à toucher sur la caisse virtuellement supprimée. Et, enfin, quand le dernier des prêtres actuellement secourus sera mort, rien ne restera de l'institution fondée sous le second Empire : l'argent aura disparu dans le Trésor national, et la liste des pensionnaires de l'État sera vierge de tout vestige clérical. Quel superbe triomphe pour la laïcité !

M. Briand, avocat, a usé de tous les trémolos, devant les honnêtes jurys de cour d'assises, pour les attendrir sur des clients suspects. Mais pour la cause des prêtres, dont tout le crime est de porter la soutane, le cœur de cet homme sensible ne battra pas d'un mouvement de pitié. Il entonnera un hymne à la solidarité, parce que la République va prélever sur les deniers publics près de 200 millions, afin de créer des retraites aux vieillards qui n'en avaient pas. Pour les invalides du sanctuaire qui en avaient, il chicanera sur la légalité de leur bien, et il le rognera. Et ce ministre des cultes, qui se croit humanitaire, fera cadeau à son collègue des finances d'une des bourses destinées à soulager à perpétuité la misère sacerdotale. Cela n'a pas d'autre importance qu'un changement d'écriture dans les registres sans âme de la comptabilité publique.

*
* *

L'obstination de M. Guieysse a donné, à la discussion navrante de la troisième loi Briand, un épilogue d'une fraîcheur inattendue. Non que l'honorable député du Finistère ait l'éloquence facile et gaie. Sa voix, ses gestes, sa manière oratoire appartiennent plutôt au genre ennuyeux. Mais il se trouve que cet homme, qui ne rit jamais, s'est donné un rôle purement ridicule : il est le confident, le conseil et le patron des associations cultuelles ; sur le tard de son existence, il lui a paru que ce serait l'emploi le plus logique de ses facultés d'ingénieur et de libre-penseur. Muni de dépêches qui lui donnaient, en raccourci, l'histoire des conflits auxquels donna lieu, à Piedigriggio (Corse), l'établissement d'une cultuelle, il est monté à la tribune, le 21 décembre dernier, pour som-

mer le gouvernement, au nom de la paix publique, de laisser aux communes la libre disposition des églises.

Comme M. Guieysse avait dit, en passant, du mal de l'encyclique *Pascendi*, M. Denys Cochin a pris la liberté de défendre le pape devant la Chambre. Et, au milieu d'un silence tout religieux, il a montré les périls que le modernisme faisait courir à la science. Cela n'a duré que quelques minutes. Et on se sentait délicieusement loin de la politique. On y est revenu avec M. Briand. Mais le charme n'était pas moindre — quoique d'un autre ordre — d'entendre le ministre railler ces néo-catholiques, insoupçonnés avant 1905, et dont la foi antiromaine intéressait si fort M. Guieysse.

Ce langage nous rappelait les jours lointains de la Semaine sainte de 1905. En ce temps-là aussi, l'éloquence de M. Briand étonnait et froissait beaucoup de monde à gauche. Les anticléricaux n'en revenaient pas d'ouïr un socialiste, un librepenseur, un collaborateur du gouvernement, assurer qu'il fallait laisser les églises à l'Église pour qui elles avaient été bâties. L'opposition applaudissait, parmi la majorité on baissait la tête.

Mais déjà, à cette date, le rapporteur qui raillait le schisme et qui s'indignait à l'idée de livrer nos temples aux ébats des loges, envisageait, dans le catholicisme, je ne sais quelle évolution ; il ne voulait pas que l'évêque fût nommé dans l'article 4 ; et même — après les polémiques violentes inaugurées par M. Pelletan et M. Clemenceau contre l'article 4 — il repoussait avec force la possibilité qu'une sentence canonique de l'Ordinaire pût lier la magistrature française[1]. Et alors, c'était le tour des « blocards » d'exulter, celui des libéraux d'avoir quelque inquiétude.

Aujourd'hui, comme hier, M. Briand est toujours *bifrons*. Au grand désespoir de M. Guieysse et de ses amis, il trouve excellent de montrer que la République offre à la hiérarchie catholique les plus solides garanties. Les tribunaux peuvent, comme à Marmande, libeller ces curieux *attendus* :

Attendu que, selon les règles d'organisation de l'Église catholique, l'évêque a autorité pour prononcer, contre les prêtres de son diocèse,

1. *Journal officiel*, 21 avril, p. 1608, 1611 ; 26 mai, p. 1918.

une sentence de suspense; que le tribunal n'a pas qualité lui-même pour en apprécier les raisons et doit se borner à constater que la sentence existe, cette sentence devant être tenue pour valable, tant qu'elle n'a pas été infirmée par l'antorité compétente à cet effet;

Que, dès lors, l'abbé Cavaillé doit être considéré comme étant régulièrement « en suspense »;

Attendu qu'aux termes des lois en vigueur, les églises, quoique appartenant aux communes, sont laissées à la disposition des fidèles et des ministres du culte pour la pratique de leur religion;

Que, bien que ces lois ne déterminent pas de quelle façon les fidèles et les prêtres pourront en user, il apparaît, de l'ensemble des dispositions législatives, consécutives à la séparation, que l'église leur est laissée pour la célébration du culte catholique tel qu'il était pratiqué avant la séparation, et conformément aux règles d'organisation générale du catholicisme.

N'étant encore que ministre des cultes, M. Briand a récemment prononcé contre la magistrature de fort dures paroles[1]. Depuis, il est devenu garde des sceaux et on lui prête des projets de réforme assez hardis. Ém√u de ces attristantes nouvelles, *le Temps* déplore le mouvement fatal qui emporte vers le despotisme un « homme d'État de véritable valeur ». *Le Temps* connaît mal Son Excellence. Dès le premier jour, selon les besoins, M. Briand fut, à la fois, libéral et despotique. A la manière de son art oratoire, sa politique procède d'une très élastique souplesse d'esprit. Et voilà pourquoi, tandis qu'il malmène les juges qui se permettent de révoquer des dons et legs pour inexécution des charges, il encourage, jusqu'à nouvel ordre, ceux qui barrent aux prêtres interdits le chemin des églises. Des esprits superficiels pourront voir, dans ce dernier cas, une abdication de l'indépendance laïque devant un pouvoir ecclésiastique que l'État séparé ne saurait connaître. Quelle grossière erreur! dira le garde des sceaux. Les juges de Marmande ont tout simplement compris, dans sa lettre et dans son esprit, la loi de 1905.

M. Guieysse, qui l'a votée, ne l'a pas encore comprise. Aussi avait-il cru toucher le ministre, en demandant sa protection pour les formes nouvelles de catholicisme qui se préparaient dans un coin de la Corse. L'honnête ingénieur

1. *Journal officiel*, 18 décembre p. 2960 ; 28 décembre, p. 3078.

avait mal calculé. Avec la plus élégante désinvolture, M. Briand lui a déclaré que l'État ne reconnaissait qu'une seule Église catholique, apostolique et romaine. Aussi intransigeant que le croyant le plus incorruptible, il n'a pas même honoré d'un regard la cultuelle de Piedigriggio et son curé Forcioli.

Mais quand M. Briand prend, à la tribune, une semblable attitude, on peut être sûr que, dans un coin de son discours, les catholiques *romains* — pour employer l'épithète chère à M. Guieysse — seront maltraités. Cet avocat excelle en ces sortes de harangues en partie double. Après les persiflages versés sur le pape des cultuelles, vinrent les menaces, les conseils, les instances à l'adresse de ceux qui obéissent fidèlement au pape de Rome.

Cet État laïque et républicain, que l'on dit persécuteur, a la grande bonté de permettre « que, pêle-mêle, fidèles et ministres du culte, puissent se rendre dans les églises comme par le passé ». Mais qu'on y prenne garde. La débonnaireté du gouvernement a des bornes. Si les fidèles se désintéressent des sanctuaires où ils prient, au point de ne rien offrir pour leur entretien, « il pourrait arriver » que ces sanctuaires soient désaffectés. Allons! que les catholiques soient raisonnables. Il s'est formé des sociétés d'amis du Louvre, d'amis de Versailles. Pourquoi ne se formerait-il pas dans chaque paroisse une société d'amis de l'église pour aider, de leurs deniers, à sa conservation [1]?...

On reconnaît là le signataire de la lettre au préfet de la Seine qui a occupé toute la presse; on reconnaît aussi l'habile homme qui voudrait, à tout prix, associer les catholiques à l'application tranquille de la loi de 1905. Il appartient aux évêques de prononcer pratiquement sur l'invite de M. Briand. Nous ne pouvons ici que consigner brièvement les réflexions qu'amènent à l'esprit celles du ministre.

Le vrai, c'est que le gouvernement se trouve pris entre trois inconvénients également graves : s'il ferme les églises, il mécontente la population qui en veut user; s'il les fait

1. *Journal officiel*, 22 décembre, p. 3051.

réparer aux frais des communes, il compromet les finances des municipalités; s'il les met à la charge de l'État, il renie l'esprit et la lettre de la loi de séparation. Pour sortir d'embarras, M. Briand adjure les catholiques de résoudre le problème.

Nous répondons, pour notre compte, à M. Briand. Les catholiques n'ont pas besoin d'être exhortés à être généreux; les cathédrales du moyen âge témoignent de ce qu'ils ont fait jadis; Lourdes et Montmartre prouvent ce qu'ils sont capables d'entreprendre même aujourd'hui. Ce qu'ils demandent uniquement, avec le pape, leur chef, ce sont des garanties légales et certaines. Mais ils ne sauraient découvrir celles-ci dans la simple parole d'un ministre éphémère, et qui, au surplus, a marqué son passage au pouvoir par l'organisation de ce brigandage public qu'a été la dévolution des biens de l'Église.

Les temples qu'on menace de nous enlever ont été bâtis par des catholiques, pour le culte catholique. Tant qu'on ne voudra pas en convenir de bonne foi et par écrit, nous laisserons, aux prétendus propriétaires que la loi a nommés, le soin de veiller sur leur bien. Et pour en abandonner la jouissance — que nous estimons tenir de nos titres domaniaux et non de la libéralité du gouvernement — nous attendrons qu'on nous chasse, comme on fit pendant la Révolution.

Nous parlons ainsi, non par goût de la politique du pire, mais par amour des situations nettes, par besoin de n'être pas dupes, par souci de notre dignité, par conviction de notre droit.

* * *

En quelques mots, je résume cette étude.

La troisième loi Briand est inspirée par les sentiments les plus misérables : le regret d'avoir mal pris, en 1905, les mesures destinées à confisquer le patrimoine de l'Église de France, le dépit de voir une magistrature, triée pourtant sur le volet, rendre justice aux catholiques.

Si exorbitantes que fussent du droit commun les disposi-

tions inscrites dans les deux lois de séparation déjà votées, on veut élargir encore l'espace qui sépare les catholiques du refuge où le reste des citoyens peut s'abriter et se défendre. Au mépris du Code et de l'équité, on viole la volonté sacrée des morts; d'office on inscrit dans leurs testaments, qu'on rature, des héritiers nouveaux auxquels ils n'avaient point pensé; et de ces testaments on biffe, par décret, les clauses pieuses dont ils avaient chargé les futurs possesseurs de leur fortune. Pour empêcher les reprises possibles, on limite arbitrairement le temps pour agir, le nombre et la qualité de ceux qui pourraient intenter une action. Sous couleur d'éviter des procès coûteux, on institue une procédure exceptionnelle, dont le jeu est aléatoire pour les avantages qu'elle devrait procurer aux plaideurs, et certain pour les détriments dont elle les menace.

A l'exception des caisses diocésaines, tous les biens d'église voient leur sort réglé selon l'esprit détestable de la législation à laquelle nous sommes habitués : sectarisme, usurpation de pouvoir et mise hors la loi; confiscation, avec le mensonge d'un désintéressement apparent et d'une bienfaisance administrative.

Malgré tout, le vote du projet ne peut guère être douteux. Comme la Chambre, le Sénat obéira au fouet de M. Clemenceau. Les paroles que le président du Conseil a prononcées aux funérailles de M. Guyot-Dessaigne, les projets que la presse prête au nouveau garde des sceaux ne provoqueront pas les Pères conscrits à la résistance. Dans la vie des majoritards de la haute assemblée, la politique du profit tient plus de place que jamais n'en saurait tenir le souci du droit, de l'honneur et du bien du pays. Il y aura donc une troisième loi Briand.

Ainsi que les précédentes, elle gênera et appauvrira le clergé; elle pèsera aussi sur la mémoire du politicien socialiste, devant l'histoire et devant Dieu.

A un libre penseur comme lui, ces vieux mots paraîtront sans doute fort usés. Pour nous ils ont un sens éternel et redoutable. Nous les prononçons avec tristesse, comme le

suprême appel des opprimés, qui pardonnent, mais qui croient à l'inévitable punition des crimes non regrettés.

La sentence du suffrage universel devrait précéder et annoncer celle de l'histoire. Malheureusement, cette fermeté d'esprit et de conscience, que l'iniquité révolte au lieu de la plier, n'appartient pas jusqu'ici au corps électoral. C'est un « bon juge » à la manière du magistrat-député qu'on a coutume de persifler, partout où l'on a le culte du droit. Pour donner à la multitude qui vote le courage indépendant qui lui manque, rien ne pourra tenir lieu d'une association organisée jusque dans le dernier village. Et pour faire comprendre aux plus humbles citoyens ce qui se passe, il faudrait autre chose que le silence ou des tirades.

Parfois, j'ai dit, ici même, combien il était regrettable que la masse des Français fût généralement si peu instruite de ses propres malheurs. Il faudrait un bureau d'information qui centralisât, un par un, le dossier de toutes les violences que nous avons à subir, afin que par la voix des journalistes, des conférenciers, des parlementaires, tout le pays pût prendre l'exacte mesure des énormités que le gouvernement ne rougit pas de commettre, au nom même de la loi.

Les faits sont assez multipliés et assez poignants, pour parler plus haut que toutes les éloquences. Mis en face de leur nombre extraordinaire et de l'horreur de leurs détails, le peuple ne pourrait pas ne pas comprendre aux mains de quels audacieux malfaiteurs se trouvent en proie et les premiers des intérêts nationaux et les droits les plus sacrés de chacun. Contre ces hommes, dont l'infamie apparaîtrait enfin, comme elle est, sous une lumière obstinément et implacablement accusatrice, la colère de tous les cœurs honnêtes s'allumerait d'elle-même. Les votes suivraient, vengeurs d'une longue suite de crimes, jusqu'alors récompensés par des charges publiques.

Je me rappelle l'impression de la Chambre, ce printemps, lorsque l'assasinat du docteur Mauchamp amena l'interpellation sur le Maroc. A mesure que M. Pichon racontait, un par un, les outrages subis dans la plus parfaite patience, une émotion de honte et d'indignation montait dans l'assemblée, qui finit par éclater dans un cri. C'est une semblable énu-

mération que je réclame ; non *per summa capita* comme on a coutume, depuis vingt-cinq ans, de la faire, à la tribune du Parlement et dans les journaux ; mais accumulant, sans en oublier un seul, les noms propres et les dates, les chiffres et les noms de lieux ; afin que partout où des yeux de Français verront se dérouler le panorama des atrocités commises, irrésistiblement une clameur formidable fasse explosion.

Les cinématographes sont à la mode ; et la mémoire n'oublie pas ce qu'ils ont vingt fois montré. Je demande, encore une fois, que dans un bureau central se réunisse la collection complète des instantanés pris en chaque endroit où le gouvernement se permet une vilenie. Que des montreurs infatigables aillent partout révélant, sans se lasser jamais, ces histoires vraies, innombrables et écœurantes, contemporaines et pourtant inconnues à la plupart des électeurs.

Les douleurs des vaincus entrent dans les calculs de la Providence. L'histoire le dit, notre foi l'enseigne. L'une et l'autre nous l'apprennent aussi, le ciel a surtout coutume d'aider les malheureux qui s'aident eux-mêmes.

Paul DUDON.

SUR LA CÔTE DES ESCLAVES

LA MISSION DU DOCTEUR BAYOL[1]

Le docteur Bayol avait son plan bien arrêté. Il s'était donné la mission d'occuper militairement la zone du territoire du Benin, délimitée par le traité de 1878. Tout d'abord, il voulait s'emparer de Cotonou, puis pousser en avant, jusqu'à Ouidah, à 40 kilomètres plus loin.

Ces ambitions semblaient démesurées, et sans nulle proportion avec les moyens dont disposait le docteur et sur terre et sur mer. Tel était l'avis motivé de M. Fournier, l'officier de marine qui commandait le *Sané* devant Cotonou.

Le 21 février 1890, le colonel Terrillon, avec la petite colonne expéditionnaire, occupait Cotonou, après avoir fait saisir les autorités dahoméennes, les fonctionnaires de Béhanzin. Les dépêches de M. Bayol respirent l'orgueil du conquérant qui donne une nouvelle terre à sa patrie !

Mais le ministère des colonies était moins enthousiaste. M. Étienne télégraphiait au docteur : « Quel motif avez-vous eu pour enlever Cotonou de vive force ? Avez-vous été attaqué ? Commandant Terrillon demande renfort : Pourquoi[2] ? »

Cela n'empêche pas M. Bayol de poursuivre sa conquête. Un beau soir, il s'en va sur la péniche *Émeraude*, en vrai chef militaire, canonner les villages rebelles le long des lagunes. Le 1er mars, sur son invitation, le colonel Terrillon pousse une pointe armée sur Godomey et vers Ouidah, et livre le sanglant combat de Zobbo.

Ces hostilités ouvertes mettaient en grand danger nos na-

1. Voir *Etudes* du 5 janvier 1908, p. 32. — Ces pages sont extraites d'un ouvrage de M. A. de Salinis : *le Protectorat français sur la Côte des Esclaves.— Campagne du Sané (1889-1890), d'après des documents inédits*, avec une lettre-préface du vice-amiral de Cuverville, sénateur du Finistère. 1 volume in-8 de 575 pages qui paraîtra prochainement chez Perrin, Librairie académique.
2. Colonies à lieutenant-gouverneur, Porto-Novo. Paris, 22 février 1890.

tionaux de Ouidah. Il était à craindre que les Dahoméens n'exerçassent des représailles sur quelques points de la côte, tandis que nos troupes opéraient autour de Cotonou. Et le *Sané* ne pouvait parer à tout.

En effet, le commandant Fournier apprit d'un officier d'une canonnière portugaise que, le 2 mars, les sujets de Béhanzin avaient tenté un coup de force sur les factoreries de Ouidah, et qu'ils avaient pris traîtreusement quatre agents français et un missionnaire. Les prisonniers avaient été enchaînés et conduits à Béhanzin.

La situation devenait grave. Les dépêches transmises à Paris la dépeignent telle qu'elle est. Tout est à craindre. Un malheur peut arriver. Le ministre de la marine informé répond simplement par ce rappel d'ordres.

Du ministère.
3 mars. Marine à *Sané*, Cotonou.

Vous recommande rester strictement dans votre rôle. Marine ne devoir prendre aucune responsabilité dans événements du Benin[1].

Quel était le sens de cette singulière dépêche? Elle signifiait que le ministre de la marine n'entendait en aucune manière répondre, devant l'opinion et devant l'histoire, d'une opération mal conçue, mal engagée et non préparée. Nous verrons que la marine n'en aura pas moins la charge finale de cette expédition et qu'elle devra réparer, par sa sagesse et son habileté, les fautes commises par un docteur dont le patriotisme n'est pas en doute, mais que ses antécédents n'avaient pas formé pour le métier de la guerre.

Le commandant Fournier s'empresse d'accuser réception de la nouvelle recommandation qui lui est faite sur son rôle strictement maritime. Mais il est obligé d'annoncer, coup sur coup, des nouvelles qui doivent inspirer, chaque jour, de plus graves inquiétudes.

Ce matin (4 mars) ennemi attaquer nombreux, refoulé après engagement meurtrier. Onze tirailleurs tués.

Et cette fois le commandant ajoute simplement ces mots qui ont leur éloquence :

1. Marine à *Sané*, Cotonou. Paris, 3 mars 1890.

Kerguelen nécessaire [1].

Il y revient le 6 mars :

Grand-Popo, Porto-Novo sont menacés en même temps que Cotonou. Je vous renouvelle demande envoyer *Kerguelen*, urgent [2].

L'ordre est enfin donné. Le 6 mars [3] le ministère de la marine avise de Paris qu'il est prescrit au *Kerguelen* d'aller à Cotonou.

Que s'est-il passé le 4 mars et les jours suivants ?

Les Dahoméens se sont montrés plus agressifs que jamais. Ils ont harcelé nos troupes pendant une partie de la nuit. Des alertes incessantes ont tenu éveillés nos soldats.

Le docteur Bayol nous a laissé un récit brillant et imagé de cette nuit et de cette journée mémorables. C'est à lui que nous recourons, à ses impressions et souvenirs, pour retracer les prouesses héroïques de nos braves soldats :

« La nuit du 3 au 4 mars 1890, écrit-il, restera inoubliable pour tous les Européens qui se trouvaient à Cotonou.

« Le tonnerre éclatait sans relâche au-dessus des factoreries et des torrents de pluie s'effondraient au milieu d'une obscurité effrayante. On n'entendait que les gémissements des palmiers secoués par la tempête et le bruit des vagues monstrueuses qui s'écroulaient sur la grève.

« Bien que le village de Cotonou fût occupé par les Français depuis le 21 février, on n'avait pu installer encore qu'un système de défenses provisoires. Trois postes abrités par de simples haies formées de menus branchages, placés à intervalles à peu près égaux sur une étendue de 800 mètres, couvraient des côtés nord et ouest les factoreries européennes où campaient les tirailleurs sénégalais. La lagune et la mer devaient servir de moyen de protection à l'est et au sud.

« Le poste de grand'garde, composé de dix-huit tirailleurs, sous les ordres du lieutenant Compeyrat, se trouvait à 800 mètres de la factorerie Régis.

« Il était chargé de la surveillance d'une forêt dont les arbres

1. *Sané* à Marine, Paris. Cotonou, 4 mars 1890.
2. *Sané* à Marine, Paris. Cotonou, 6 mars 1890.
3. Marine à *Sané*, Cotonou. Paris, 6 mars 1890.

touffus, les fougères et les lianes, en apparence inextricables semblaient propices pour livrer soudainement passage aux bandes dahoméennes habituées à combattre par surprise.

« Nos soldats se tenaient derrière une barricade composée de troncs d'arbres empilés les uns sur les autres et formant un angle ouvert du côté de la lagune ; quelques branches simplement jetées sur le sol complétaient l'enceinte de ce fort improvisé.

« A quelques mètres de cette redoute, un factionnaire se dressait, sondant la forêt silencieuse.

« Les hommes grelottaient sous leur mince tunique, mais ne songeaient pas à dormir ; ils prenaient exemple sur leur chef, qui veillait depuis le commencement de la nuit.

« Au loin, derrière eux, à une distance qui semblait infinie, on distinguait d'une manière confuse les factoreries européennes où ne brillait aucune lumière.

« Un silence lugubre semblait planer au-dessus de Cotonou endormi, l'orage ayant soudainement cessé.

« La pluie cependant ne tarda pas à tomber de nouveau. Une ondée fine, pénétrante, descendait sur la plaine, sans imprimer aux arbres le moindre tressaillement.

« Déjà, du côté de l'est, le ciel paraissait moins noir, et le tirailleur de garde, musulman du Sénégal, songeait au salam de l'aurore, quand des bruits bizarres, frémissements des feuilles, murmures indistincts, lui parvinrent.

« Il fit un signe. Le lieutenant accourut.

« L'officier et le soldat, genoux en terre, regardaient et écoutaient. Ils virent au loin, bien que le vent se fût apaisé, les fougères et les arbustes s'incliner pendant qu'un bruit monotone, toujours le même, parvenait jusqu'à eux.

« Des tintements de clochettes éclatèrent ensuite, et soudain des êtres étranges, innombrables, se dressèrent, poussant de retentissantes clameurs.

« Factionnaire et officier rentrèrent à l'abri de la redoute, et dans la plaine endormie des cris épouvantables s'élevèrent, accompagnés de détonations précipitées.

« C'était l'armée de Béhanzin qui se ruait sur Cotonou [1] ! »

1. M. Jean Bayol, *Au Dahomey. L'Attaque de Cotonou* (4 mars 1890). (*Revue bleue*, 30 avril 1892.)

Ce tableau vif et coloré est parfaitement conforme à la réalité. L'ennemi comptait sur la fatigue des troupes européennes et il voulait profiter de la pluie qui n'avait pas cessé de tomber depuis une heure du matin. Il pensait que l'orage très violent seconderait également sa manœuvre. Elle était simple. Et les guerriers de Béhanzin se glissèrent, comme des couleuvres, en rampant, depuis le bois de palmiers où ils se cachaient, jusqu'aux avant-postes. A ce moment, une amazone, une enfant de seize ans, surprend et tue un maréchal des logis : elle lui coupe la tête. Un brigadier, deux artilleurs sénégalais sont surpris de même et leur insouciance leur coûte la vie.

Ce n'est pas que les avant-postes ne fissent bonne garde : de sept heures du soir à dix heures, un tiers de l'effectif était resté debout; de dix heures à une heure du matin, le deuxième tiers était debout; de une heure à quatre heures, le troisième tiers. A quatre heures, tout le monde était à sa place, prêt à faire feu.

Les différents postes se gardaient ainsi sans porter en avant ni sentinelles ni postes de quatre hommes, trop faciles à enlever[1].

La tornade venait de s'apaiser et la lune disparaissait au milieu des nuages lorsque, tout à coup, l'ennemi se dressa en masse à dix pas des remparts.

« En avant de l'armée royale marchaient les amazones, leur colonel en tête, reconnaissable aux cornes d'argent fixées sur ses cheveux crêpelés.

« Les féticheurs, les gardes royaux, agitant la queue de cheval qui leur sert de marque distinctive, suivaient les amazones, puis venaient les troupes régulières.

« Les Dahoméens étaient sur les palanques avant d'avoir reçu un coup de feu, et déjà deux soldats français étaient morts et sept autres grièvement blessés. La pièce de canon de la redoute restait muette, car le chef de pièce gisait sur le sol, décapité par l'amazone Nausica, et les survivants, serrés les uns contre les autres, tentaient par un effort suprême de s'ouvrir un passage à la baïonnette. »

1. Commandant Terrillon, *Journal de marche.*

L'assaut des fortifications élevées par nos soldats fut extraordinaire de témérité. C'était de la furie. Guerriers et amazones prenaient leur élan et ils écartaient les palanques pour engager à travers les interstices leurs fusils et tirer plus sûrement. Quelques-uns se hissaient sur le sommet des palanques et tombaient à l'intérieur où ils étaient percés de coups de baïonnettes.

« Les amazones qui avaient franchi le rempart de feuillage, raconte M. Bayol, se roulaient par terre, essayant de saisir nos soldats par les jambes et de les entraîner. »

C'est le fortin du nord qui est le point le plus exposé.

« A droite de notre ligne, dit le commandant Terrillon, l'attaque est terrible : l'ennemi tourne le bastion qu'il entoure de tous les côtés... Le lieutenant Compérat, blessé dès le début par trois balles, dont une lui brise l'omoplate, reste calme, anime ses soldats, et cette poignée de braves, non seulement résiste à tous les assauts, mais encore fait une sortie à la baïonnette pour dégager la gorge de l'ouvrage... A un sous-officier, le sergent Claverie, atteint de deux balles et rendant compte à son chef, le lieutenant Compérat, celui-ci répond avec héroïsme : « Restez à votre place, moi aussi je suis blessé et je « ne dis rien ! »

« Heureusement, le secours était proche. Un mouvement de recul se produisit dans les masses dahoméennes et les héroïques Gabonais voyaient bientôt, dans la demi-obscurité du jour naissant, les chéchias des tirailleurs sénégalais arrivant au pas gymnastique[1].

« En avant de la factorerie Régis, les compagnies Septans et Lemoine forment un éventail d'où part une fusillade bien nourrie. La section du lieutenant Lagaspie vient se joindre, baïonnette au canon, au lieutenant Compérat, et les troupes réunies forment un angle saillant, dont le sommet est occupé par le fort du nord. »

« Le crépitement de la fusillade, écrit M. Bayol, fut entendu. Au loin des feux brillèrent, les factoreries endormies se réveillèrent brusquement au bruit du combat, et, dans la nuit, la lumière éblouissante d'un feu coustou, véritable signe

1. Commandant Terrillon, *Journal de marche*.

d'alarme, annonça aux navires de guerre, sur rade, l'attaque du roi Béhanzin. » Le signal du lieutenant Szymanski est compris. Le croiseur mitraille l'ennemi : il appuie ainsi la défense de son artillerie de tribord et du feu de quatre canons-revolvers, dont deux tirent des hunes. Cependant le *Sané*, fort gêné par la barre, ne peut intervenir que d'une façon intermittente.

« A six heures et demie, suivant le rapport du commandant Fournier, l'ennemi avait reculé vers l'ouest, essayant parfois de reprendre l'offensive. A sept heures, il était à 2 000 mètres du *Sané*, dans la plaine. Il essayait de se reformer. Ses mouvements étaient signalés à la fois par la terre et par nos vigies montées aux pommes des mâts. Par deux fois, les obus de 14 centimètres ont rompu les lignes, faisant de nombreuses victimes [1]. »

Ainsi l'armée dahoméenne a voulu forcer notre ligne du côté ouest. Ils avaient juré, ces guerriers audacieux, de nous jeter à la mer, et la barre n'était qu'à 200 mètres. Mais ils ne comptaient pas sur nos retranchements en palanques, sur la défense des factoreries d'où tombe une pluie de balles tellement serrée que les assaillants sont arrêtés. Au poste du télégraphe, on signale un employé qui brûle à lui tout seul jusqu'à cent vingt cartouches.

Vaincus par cette énergique résistance, les Dahoméens battent en retraite.

Il n'est pas étonnant qu'après une attaque aussi énergique de la part des Dahoméens, le chef de la petite troupe, exposée à un massacre complet, ait senti le besoin de renforts immédiats. « Le commandant Terrillon, qui dirige avec beaucoup de sagesse et de bravoure les opérations militaires du protectorat, écrit M. Fournier au ministre de la marine, m'a demandé hier (14 mars) de débarquer cinquante hommes et de lui envoyer des cartouches. Je n'ai donné suite qu'à cette dernière demande, vos ordres m'interdisant de mettre aucun marin à terre [2]. »

Et il fut fait comme le dit le commandant du *Sané*. Les cinquante hommes de secours furent refusés.

1. Rapport du commandant Fournier au ministre de la marine. *Bord Cotonou*, le 5 mars 1890.

2. Rapport officiel au ministre de la marine. *Bord Cotonou*, 5 mars 1890.

Pour bien comprendre la portée de ce refus, qui aura un retentissement lointain et bruyant, il faut se rappeler que dans ses dépêches le commandant du *Sané* ne cesse de redire que les troupes engagées sont en nombre insuffisant. Rien n'y fait. Du soir au lendemain, nos troupes de terre auront à se mesurer avec toute l'armée dahoméenne, non plus avec mille, mais avec dix mille, quinze mille hommes. Quelle résistance pourra opposer une poignée d'hommes résolus et courageux, mise en présence d'une armée entière de guerriers rusés et pleins d'audace, d'amazones plus ardentes encore à l'attaque que les hommes eux-mêmes? Toutefois ce n'est pas le péril de la situation qui arrête le commandant Fournier, ce sont les ordres qu'il a reçus! Il termine ainsi son rapport au ministre de la Marine :

« En résumé, Monsieur le ministre, le roi du Dahomey paraît décidé jusqu'ici à exécuter la menace faite à M. Bayol de rejeter les Français à la mer. Ses troupes augmentent tous les jours : lui-même ne doit pas être bien loin ; on a trouvé cinq amazones parmi les morts. Des renforts sont nécessaires, non pas pour conquérir le Dahomey ou simplement la Côte, mais pour nous maintenir à Cotonou et à Grand-Popo[1]. »



Cependant, le docteur Bayol continuait le cours de ses exploits, sur sa péniche *Émeraude*. Ce marin improvisé canonnait les rives du lac Denham, bombardait Abomey-Calavy, et se persuadait qu'il avait ainsi forcé le roi de prendre la fuite, loin du littoral.

Cela n'empêchait pas Porto-Novo, Grand-Popo, et les autres factoreries de la côte de vivre dans de perpétuelles inquiétudes. L'arrivée du *Kerguelen*, venant seconder le *Sané*, causa partout une grande joie (11 mars). Nos nationaux voyaient là une preuve que la mère patrie pensait à eux.

Mais dans l'estime du docteur Bayol un navire de guerre de plus, c'est une force permettant d'étendre le champ de son activité belliqueuse. Déjà il a essayé d'influencer le ministère

1. Rapport officiel du commandant Fournier. *Bord Cotonou*, 5 mars 1890.

des colonies ; il voudrait profiter de la présence du *Kerguelen* pour l'exécution plus complète de ses plans, pour tenter des coups décisifs.

Certes, en présence de la déloyauté du roi Béhanzin, en face de ses insolences et de sa cruauté barbare, au souvenir de son infâme trafic, on ne peut donner tort au lieutenant-gouverneur ni blâmer son ardeur patriotique et militaire : elle est tout à fait légitime, digne de louanges. Mais, dans son inexpérience de l'art de la guerre, le bouillant docteur oublie toujours qu'il faut être en force pour se faire rendre justice, qu'il est téméraire de servir en batailleur la plus juste des causes, quand on n'a pas les moyens de la faire triompher. Il néglige également de compter avec la mollesse et l'inconscience des politiciens du Parlement : ceux-ci sont bien moins chatouilleux sur le point d'honneur et sur la question des réparations vengeresses. Le lieutenant-gouverneur devrait être secondé par eux. C'est à ses dépens que M. Jean Bayol apprendra qu'il aurait dû faire entrer dans ses calculs certains facteurs dont il paraît ignorer la nature et l'importance.

Du ministère lui arrive une dépêche où on lui demande si, avec quelques renforts, il serait en mesure de prendre Ouidah et d'assurer l'exécution du traité de 1878. Le docteur consulte le commandant du *Sané* qui lui répond :

A M. Jean Bayol, Cotonou. (*Partie le 11 au matin.*) *Personnelle.*

Cotonou, le 10 mars, 5 h. 1/2 soir.

Monsieur le lieutenant-gouverneur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître l'arrivée à bord du document officiel demandant une réponse du *Sané*. Quoique je n'aie pas à intervenir officiellement dans une question que mon ministère ne m'a pas soumise, je puis vous dire que, le 26 février, j'ai répondu au ministre de la marine « que des renforts étaient nécessaires pour conserver Cotonou et protéger Porto-Novo. Ces renforts doivent être très considérables si vous voulez possession côte jusqu'à Grand-Popo qui peut forcer prendre Ouidah. » Je m'en tiens à cette appréciation.

La prise de Ouidah parait être l'objectif de votre ministère ; les contingents annoncés (sans chiffres) par *Brandon* et *Ardent*, disciplinaires (mauvais appoint) sont-ils suffisants ? Je ne le pense pas.

Je vous prie de ne pas faire usage de cette appréciation autrement que pour vous : il vous est facile d'affirmer que toutes les fois que j'ai

entendu parler d'occuper Ouidah avec une poignée d'hommes, j'ai poussé les hauts cris : pas d'envoi par petits paquets.

Recevez, etc.

Signé : Léopold FOURNIER [1].

Malgré cette réponse si nette, le belliqueux docteur suit son impétueuse ardeur, va de plus en plus tête baissée, et propose à M. Étienne, son chef, de bombarder et de détruire non plus Ouidah, mais Abomey. Il semble même affirmer que le colonel Terrillon et le commandant Fournier pensent comme lui. Voici le document qui permet une interprétation, plus ou moins favorable, des agissements du docteur.

M. Bayol répond à M. Étienne, son chef :

Sans nous avancer dans intérieur, pourrions occuper Ouidah, isoler Dahomey par blocus, et roi, malgré orgueil, sera obligé reconnaître traité. Devons nous défier mauvaise foi Dahomey.

Terrillon admet solution précédente, mais croit préférable détruire Abomey ; estime qu'un bataillon de légion étrangère, deux compagnies d'infanterie de marine, tirailleurs actuels, une batterie artillerie de 80 millimètres et les différents services, permettront occuper Abomey et ruiner définitivement prestige Dahomey.

Commandant *Sané* répond officieusement, question ne lui étant pas soumise par département. Estime renfort nécessaire pour conserver Cotonou et protéger Porto-Novo ; estime renforts devant être considérables, si nous voulons posséder côte jusque Grand-Popo qui peut faire prendre Ouidah [2].

M. Étienne, sous-secrétaire d'État aux colonies répondit :

Conseil des ministres s'est formellement prononcé contre marche Abomey et toute opération engageant expédition. Tenez-vous strictement à programme précédent indiqué : occupation Ouidah et conclusion aussi prompte que possible, traité confirmant traité antérieur avec indemnités pour nationaux et étrangers qui auront subi hostilités [3].

Ainsi le programme du ministre des colonies comprend, sans qu'il y ait l'ombre d'un doute, l'occupation de Ouidah. Il

1. Lettre de M. Léopold Fournier à M. Jean Bayol. Cotonou, 10 mars 1890, cinq heures et demie du soir.

2. Dépêche du lieutenant-gouverneur Bayol en réponse à M. Étienne. Cotonou, 10 mars 1890.

3. Dépêche de M. Étienne, sous-secrétaire d'État, au lieutenant-gouverneur Bayol. Paris, 13 mars 1890.

est non moins certain que le ministère de la marine continue à ne pas avoir les mêmes vues.

Attaque Ouidah et blocus sont-ils décidés et neutres prévenus [1] ?

questionne le commandant du *Sané* à la date du 17 mars. Et le ministre de la marine lui répond le 19 mars :

Lieutenant-gouverneur renonce blocus. Tenez-vous strictement dans ligne conduite tracée [2].

C'est clair.

Lorsqu'au moment de son départ pour Grand-Popo le commandant Fournier assurait le ministre de la marine qu'il ne ferait rien contre Ouidah sans son ordre formel [3], il était bien dans la ligne qui lui avait été tracée. Il obéissait.

Ce n'est pas que cette dualité de commandement soit l'idéal de l'ordre et donne plus de force à l'autorité qui règle ni plus d'ensemble ou d'entente dans l'exécution. L'avenir nous apprendra qu'on fut justement sévère pour les souteneurs de ce système biscornu. L'énergie intelligente de ceux qui le condamnèrent eut pour conséquence la chute d'un ministère célèbre, et ce sera là l'épilogue de ce chassé-croisé, dont l'effet aurait pu être tragique.

* * *

Dans la limite de ses instructions, M. Fournier se montrait très vigilant et fort actif. Il était à peine de retour sur rade de Cotonou qu'il avertissait M. Bayol de son dessein d'envoyer le *Kerguelen* à son tour en croisière, dans la direction de Grand-Popo et d'Agoué. Le lieutenant gouverneur profita de l'occasion pour écrire au résident Régnot. Comme tout le monde, il était fort inquiet sur le sort des otages et il ne pouvait se fier aux déclarations du consul commercial, l'Allemand Randad, qui lui paraissaient fort suspectes [4].

1. *Sané* à Marine, Paris. Cotonou, 17 mars 1890.
2. Marine a *Sané*, Cotonou. Paris, 19 mars 1890.
3. Rapport officiel du commandant du *Sané*, etc., 5 avril 1890.
4. Lettre du lieutenant-gouverneur Bayol au commandant du *Sané*. 17 mars 1890.

Parti à midi, le 18 mars, le *Kerguelen* rentra le 21, à une heure. Ouidah était sur sa route. Lorsqu'il parut, en vue de cette ville, traversant ses eaux, la rade était déserte. Le pavillon impérial allemand flottait sur le consulat, et l'on voyait distinctement le pavillon portugais sur le fort. Malheureusement, au sujet de la question qui intéressait les Français au plus haut point, le sort des prisonniers, silence complet. Mais, comme le télégraphia à Paris le commandant du *Sané*, ce qui apparaissait avec une parfaite netteté, au milieu des renseignements contradictoires concernant l'ennemi, c'est que les Allemands communiquaient librement avec lui ; avec Béhanzin et ses sujets, nos voisins continuaient sans entraves leur commerce maritime.

Ces relations amicales n'étaient pas sans causer quelque dépit à M. Fournier. Il lui était permis de concevoir des doutes sérieux sur la neutralité de nos rivaux.

Cependant, des renforts, plus importants encore que les précédents, furent annoncés. Ils étaient en marche. Le *Brandon*, parti le 11, amenait 1 officier et 32 artilleurs, 1 officier et 50 hommes d'infanterie de marine, 24 tirailleurs dont 3 étaient Européens. Il avait à son bord deux pièces de 80 millimètres, deux hochtkiss et des munitions en conséquence.

De plus, par la *Ville de Maranhao*, paquebot passant à Dakar le 20 mars, devait arriver à Cotonou, à la fin du mois, une compagnie mixte composée de 75 hommes d'infanterie de marine et de 75 disciplinaires.

Le commandant Terrillon l'avait demandée; M. Étienne l'envoyait. Une nouvelle dut plaire tout particulièrement à M. Bayol. Il était avisé, par le gouverneur du Sénégal, que l'*Ardent*, après avoir accompli sa mission, resterait à Cotonou à sa disposition. Ainsi le docteur, après l'*Émeraude*, dont il usait volontiers, allait avoir un second bateau sous ses ordres. C'était une petite flotte.

La place particulièrement visée par M. Bayol était toujours Ouidah, d'accord en cela avec son chef, le sous-secrétaire d'État aux colonies, M. Étienne. Et, bien qu'il connût l'avis très ferme et très raisonné et tout à fait contradictoire du commandant Fournier, dans les lettres qu'il lui adressait, le belliqueux docteur revenait sans cesse à son plan, avec une

habileté d'insinuation déployée en pure perte. Dans la même missive, où il renseignait le commandant du *Sané* sur les agissements du roi Béhanzin, il ajoutait incidemment :

La maison Fabre a reçu une dépêche qui semble lui annoncer que l'opinion publique se fait en France à l'idée d'une marche sur le Dahomey.

Sur le Dahomey? Nous savons que cela veut dire une marche sur Abomey, et, par la dépêche du docteur Bayol au sous-secrétaire d'État citée plus haut[1], nous ne pouvons douter que l'idée de conquérir le Dahomey, en s'emparant de sa capitale, ne fût toujours dans la pensée du lieutenant-gouverneur des Rivières du Sud. Mais comment avouer ces projets aventureux au commandant du *Sané*? On peut lui en suggérer l'idée, en mettant habilement le tout sur le compte des maisons de commerce du littoral.

Comme les tentatives de persuasion seront plus vaines que jamais, M. Fournier étant bien convaincu de la folie de l'entreprise, nous allons voir le lieutenant-gouverneur passer outre et, malgré la prudence et la patience qu'il prône, tenter la réalisation de son plan, mais pour aboutir à un piteux échec.

Le commandant Terrillon, avec sa toute petite armée, tient l'ennemi en respect, autour de Cotonou, mais sans parvenir à l'éloigner. De fréquentes sorties le mettent en contact avec les Dahoméens, mais, sans sa judicieuse et ferme prudence, nous aurions pu subir de cruels désastres.

Le 29 mars, lui arrivaient de nouveaux renforts, 150 tirailleurs sénégalais et 75 soldats d'infanterie de marine. L'effectif comprendra désormais 700 hommes, sans compter les auxiliaires.

C'était de nouveau un bien faible renfort : ce petit paquet ne permettait pas de réaliser les plans grandioses du docteur Bayol.

Le gouvernement reconnaissait cependant l'importance de l'œuvre accomplie par la valeureuse petite troupe, car deux jours après, le commandant Terrillon était nommé lieutenant-

1. Lettre de M. Bayol à M. Fournier. Cotonou, 20 mars 1890.

colonel, en récompense de ses services, et il était maintenu au commandement du corps expéditionnaire.

IV

La disgrâce du docteur Bayol (1890)

M. Barbey, ministre de la marine, était justement préoccupé de la situation de Ouidah. C'est là que des Français ont été enlevés par trahison et ils sont retenus en otage. Le consulat de la République française a été violé. La France ne peut pas se taire, ses droits étant méprisés ; il serait honteux pour elle d'abandonner ses enfants captifs. Son devoir est de délivrer les otages et de venger son représentant.

Une dépêche fut adressée, le 2 avril, par le ministre de la marine au commandant du *Sané*. Elle prouve que, dans l'esprit de M. Barbey, c'est-à-dire dans celui des nouveaux membres du gouvernement, la marche sur Ouidah est décidée; cette dépêche est rédigée sous forme de question :

Au moment où expédition est projetée contre Ouidah, je désire savoir si colonel dispose forces suffisantes pour garder Cotonou, Porto-Novo, prendre Ouidah; se maintenir pendant quelque temps sans renfort? Réponse précise.

Tout va dépendre de la réponse de commandant Fournier.

M. le docteur Bayol, qui n'a jamais varié, malgré tous les avis qui lui ont été donnés, est plus décidé que jamais. Il envoie le colonel Terrillon se concerter avec le commandant des navires, non pas pour savoir si on peut occuper Ouidah, mais bien pour marcher sur Ouidah. De son côté, le commandant Fournier demande au colonel de profiter d'un moment, où la barre le lui permettra, pour venir à son bord, en rade de Cotonou, afin de causer avec lui.

L'heure est particulièrement grave, puisque les uns et les autres jugent qu'une entrevue est nécessaire. « C'est par lettre que nous traitons tout ici, écrit M. Fournier. La crainte d'être séparés pour un temps indéterminé, par l'état de la barre, des bâtiments ou des troupes, fait que chacun demeure sur son champ de travail. Personne n'est allé à terre; le co-

lonel est venu passer une heure à bord, le 7 avril, pour la première fois depuis son arrivée, le 19 février. Quant au lieutenant-gouverneur je l'ai vu le matin du combat du 4 mars : il vit cependant à bord, mais c'est à bord de l'*Émeraude* [1] »

Aussi bien, vu les circonstances, le colonel Terrillon franchit la barre et se rend à bord du croiseur. Après une sorte de conseil de guerre, le commandant du *Sané* put écrire au ministre de la marine :

Je me suis convaincu qu'aujourd'hui je ne suis plus seul à professer l'opinion que j'ai eu l'honneur de vous faire connaître dès qu'il a été question des opérations du Dahomey.

Voici, en clair, ma réponse à votre dépêche :

« Les forces dont dispose le colonel atteignent à peine 700 disponibles. Il faudrait 1 500 hommes de renfort et services organisés, approvisionnements, transports, ambulances, transport-hôpital, pour garder Porto-Novo et Cotonou, marcher sur Ouidah, prendre la ville et s'y maintenir. Tout le pays est en armes. Si état de guerre continue, il est urgent bloquer côte avec cinq navires, pour arrêter introduction déjà commencée des armes précision [2].

« Quatre bâtiments feraient le blocus, le cinquième s'approvisionnerait au Gabon et viendrait remplacer un des quatre. »

Les commandants des troupes de terre et de mer étaient donc désormais du même avis. La sagesse des hommes de métier prévalait contre la hardiesse, assurément généreuse, mais imprudente, du sous-secrétaire d'État et du lieutenant-gouverneur, improvisés chefs militaires à la faveur d'une politique aveugle.

Cependant, malgré de légitimes griefs qui motivent ses humbles remontrances et soulignent un manque de prévoyance peu encourageant, le commandant du *Sané* ajoutait : « Si la marche sur Ouidah, avec les moyens si insuffisants dont dispose le colonel Terrillon, était quand même décidée, je retiendrais quelques jours le transport, en vue de l'embarquement des blessés [3]. » Cette dépêche prouve que si M. Fournier a le courage de dire la vérité, il a aussi celui de l'obéissance.

1. Rapport officiel du commandant du *Sané*, etc. *Bord Cotonou*, 5 avril 1890.
2. Au ministre. *Sané*, Marine, Paris. Cotonou, 3 avril 1890.
3. Rapport officiel du commandant du *Sané* au ministre. *Bord Cotonou*, 5 avril 1890.

A cette heure, le loyal marin ne connaissait pas l'effet produit par sa réponse aux questions du ministre de la marine. Bien qu'opposé à la marche sur Ouidah, il admettait qu'on pût passer outre et ne pas suivre son avis; il prévoyait les conséquences d'un désaveu et il prenait ses mesures en chef prudent, prêt à toutes les éventualités.

Ces mesures furent inutiles, car l'avis net et catégorique du commandant Fournier et du colonel Terrillon produisit une profonde impression à Paris, auprès du ministre de la marine et auprès du gouvernement.

Il eut pour premier effet une détermination décisive : l'abandon du plan tracé par le sous-secrétaire d'État aux colonies, M. Étienne, et voulu par son subordonné, le lieutenant-gouverneur des Rivières du Sud, M. le docteur Jean Bayol. Le corps expéditionnaire ne marchera pas en avant pour occuper Ouidah. Cette ville sera bloquée par les navires français comme le reste de la côte. Cette mesure parut suffisante pour le moment; on jugeait qu'elle garantissait assez efficacement la vie et les possessions des Européens.

Aussi bien, c'était un dessous donné à la politique coloniale et à la direction politique de M. Étienne. La roche tarpéienne est bien près du Capitole.

Le 8 mars 1890, au courant de la séance de la Chambre des députés, M. le sous-secrétaire d'État avait eu un triomphe. M. François Deloncle, d'accord avec M. Étienne, lui avait posé une question, le priant « de dire quelles mesures il a prises et compte prendre pour défendre la vie et les biens de nos nationaux et protégés, sur la Côte des Esclaves, contre l'attaque inévitable des bandes du Dahomey[1] ». C'était au lendemain de l'assaut donné à Cotonou. Après avoir rappelé les relations diplomatiques de la France avec les rois de Dahomey, les traités signés, et raconté la mission malheureuse de M. Bayol à Abomey, M. le sous-secrétaire d'État rendit hommage à l'héroïsme de nos soldats.

« Nos troupes à Cotonou, s'écria-t-il, ont repoussé les différents assauts qu'elles ont eu à subir; elles les ont repoussés, je n'ai pas besoin de le dire, victorieusement, grâce à la bra-

1. *Journal officiel*. Chambre des députés. Séance du 8 mars 1890, p. 486.

voure de ces troupes et à l'intrépidité de leur vaillant chef, le commandant Terrillon. » Des applaudissements bien mérités accueillirent cette expression chaleureuse d'une légitime admiration.

Mais, à ces belles paroles, M. Étienne ajouta inutilement des détails inexacts; sans doute, grisé par l'ardeur de son patriotisme, il se laissa entraîner à des exagérations plus ou moins volontaires. Peut-être était-il mal informé; il est plus probable que, à bon escient, il grossit le succès de nos armes parce que cela lui paraissait nécessaire pour défendre sa cause et expliquer sa conduite.

Il affirma que le roi Glé-Glé avait envoyé à l'assaut de Cotonou tous ses contingents, tentant, sinon un suprême, du moins un grand effort. Quelques jours plus tard, M. Étienne y revient et dit : « Nos deux cent trente hommes ont résisté vaillamment aux sept mille hommes du roi de Dahomey et les ont mis en fuite [1]. »

Or, le roi Glé-Glé était mort à cette date — première inexactitude qui permettrait de croire à des informations incomplètes — ; seconde inexactitude : nos soldats n'eurent à se mesurer, à Cotonou, dans cette affaire, qu'avec l'avant-garde de l'armée dahoméenne. Fort heureusement, le gros de l'armée de Béhanzin campait à Allada, sans quoi notre corps expéditionnaire, à peine débarqué, eût été infailliblement écrasé. Avec un peu d'audace et une petite dose d'habileté, le roi Béhanzin eût été le vainqueur de la journée. « Le 4 mars, à quatre heures du matin, dit le commandant Terrillon dans son *Journal de marche*, les Dahoméens se précipitèrent sur nos retranchements, au nombre d'environ deux mille [2]. » Le chiffre est déjà imposant, bien que notablement inférieur à celui de sept mille.

Deux cent trente hommes contre sept mille, cela permettait de faire ouvrir tout grands les yeux de nos parlementaires : ils crurent que l'assaut de Cotonou repoussé avait été une victoire décisive. N'est-ce pas ce que voulait laisser entendre le directeur suprême des opérations militaires, M. Étienne ?

1. *Journal officiel*. Chambre des députés. Séance du 10 mai 1890, p. 749.
2. Colonel Terrillon. *Journal de marche*.

Mais si le sous-secrétaire d'État aux Colonies donne une entorse à la vérité pour exalter la valeur de nos troupiers, il ne la respecte pas davantage lorsqu'il met en cause les malheureux otages ; cette fois, c'est pour accabler des infortunés. Pauvres gens ! Nous verrons plus tard ce qu'il faut penser de leur maladresse.

« Malheureusement, ajoute M. Étienne, nous avons eu à déplorer un triste événement, qui est fait pour nous donner de vives inquiétudes : des Français et des Européens, se trouvant à Ouidah — port qui appartient au roi du Dahomey et non à la France — malgré les avertissements de M. Bayol, qui les avait invités à quitter le pays et à venir se réfugier sous la protection de nos troupes, à Cotonou, sont restés à Ouidah. Ils se sont crus en sécurité parce qu'ils avaient la parole d'un traitant métis qui se prétend à tort, j'en suis certain, sujet portugais; se confiant dans les promesses de ce traitant, confident et ami du roi du Dahomey, ils comptaient, sans doute, que leur vie ne courait aucun danger. Ils se sont malheureusement trompés; dans la nuit, ils ont été attirés hors de leur demeure, garrottés et emmenés prisonniers[1]. »

D'après M. Étienne, ce serait donc la faute des Français et Européens de Ouidah s'ils ont été arrêtés. M. Bayol est couvert ainsi par son chef, lequel se garde bien de parler à ses collègues du fort que la France possède à Ouidah et des droits que cette nation exerce sur le Salam français. Sur ses lèvres, Ouidah est simplement un port qui appartient au roi du Dahomey.

Mais il est habile d'exposer les faits sous ce faux jour, afin de conclure, avec l'apparence de la tâche remplie, par ce témoignage des plus flatteurs : « La Chambre voit qu'à l'heure actuelle le gouvernement n'a accompli que son devoir le plus strict. Il avait la responsabilité de la vie de ses nationaux, et des Européens établis sur la côte, la responsabilité du drapeau français planté à Cotonou : il a défendu la vie de ses nationaux et des autres commerçants et fait respecter son drapeau. » Oui, c'est vrai pour Cotonou, mais c'est faux pour Ouidah !

1. *Journal officiel*. Chambre des députés. Séance du 8 mars 1890, p. 487.

Après avoir donné ces explications captieuses, M. Étienne prit, en face de la Chambre, les engagements solennels qui suivent : « Si, après les défaites qui ont été infligées au roi du Dahomey, nous n'avons pas complète et entière satisfaction, il faudra prendre des mesures plus énergiques. Nous avons la résolution, non pas d'entreprendre une conquête, mais d'infliger à notre adversaire une leçon telle que la question soit complètement et définitivement réglée. Nous demanderons alors à la Chambre, non pas de faire de petits efforts successifs, mais un effort vigoureux et décisif. Nous avons le sentiment que là où les intérêts français sont en jeu, il faut savoir les sauvegarder ; que là où flotte le pavillon national, nul ne peut y toucher[1]. »

Or, de graves intérêts étaient en jeu pour la France, à Ouidah aussi bien qu'à Cotonou ; et le pavillon national ombrage, en somme, le fort de Ouidah depuis trois siècles, alors qu'à Cotonou il n'a été arboré que depuis quelques années. Dans tous les cas, il flotte aussi bien dans l'une et l'autre ville. Que dut penser la Chambre des députés ? Que nos troupes ayant remporté une brillante victoire sur les contingents réunis du roi de Dahomey, il n'y avait qu'à féliciter M. Étienne ; et le Parlement parut, en effet, s'associer aux paroles de M. Deloncle, qui remercia « M. le sous-secrétaire d'État de ses déclarations si nettes, dont le patriotisme de tous prenait acte avec confiance ».

Mais M. Étienne n'était pas assez naïf pour se piper lui-même ; il savait que tant que Ouidah serait aux mains des Dahoméens, il ne pourrait, aux yeux de sa conscience, se rendre le témoignage du devoir rempli. Il n'ignorait pas que les Français et Européens, emmenés comme otages, étaient victimes d'une fausse manœuvre du docteur Bayol. Il fallait réparer le méfait : c'était un devoir de justice.

Voilà pourquoi l'objectif du sous-secrétaire d'État aux Colonies fut toujours Ouidah, l'occupation de cette ville et des villages les plus importants de la côte. Les circonstances en faisaient une nécessité et la question de droit n'était mise en doute par personne, ni par l'Allemagne ni par l'Angleterre.

1. *Journal officiel.* Chambre des députés. Séance du 8 mars 1890, p. 487.

« Si, au cours des derniers événements, dit M. de Lanessan dans son rapport à la Chambre des députés, nous avions voulu, comme le demandaient M. Bayol et les commandants de l'expédition, réoccuper militairement le fort français de Ouidah, — nous savons que le commandant du *Sané* fut toujours d'un avis contraire, — nous en avions pleinement le droit, en vertu des conventions passées entre la France et le Dahomey, et aucune puissance européenne n'aurait pu faire entendre la moindre protestation[1]. »

A Ouidah, les craintes des Européens étaient très grandes. Les commerçants français réclamaient énergiquement la protection de nos troupes. Le consul allemand lui-même, M. Randad, engageait le lieutenant-gouverneur à faire occuper militairement et tout de suite le fort de Ouidah.

M. Bayol télégraphia au sous-secrétaire d'État, le 25 mars :

M. Randad m'engage à faire occuper rapidement Ouidah pour protéger Européens restants. Soldats portugais, internés dans le fort, ne peuvent plus communiquer avec la rade depuis le 4 mars[2].

L'Allemagne, le Portugal, nous demandaient donc aide et protection. Les Anglais eux-mêmes reconnaissaient notre droit de possession sur Ouidah. Dans les *Accounts and papers*, documents annexes qui sont soumis aux deux Chambres du Parlement anglais, on trouve au tome LII, année 1876, toute la correspondance des deux parts, entre la France et l'Angleterre, relativement à l'échange de nos possessions de la Côte des Esclaves contre certaines possessions anglaises. « Je constate, dit M. Henri Hervieu, que les Anglais, dès cette époque, reconnaissaient Ouidah comme étant une possession absolument française[3]. »

Mais la nécessité et le droit ne suffisent pas ! Il faut des contingents proportionnés, capables de l'effort à tenter, et plus on temporise, plus l'importance du corps expédition-

1. Rapport de M. de Lanessan déposé le 24 février 1891. *Journal officiel*, n. 1235. Annexe au procès-verbal de la séance de la Chambre des députés du même jour.

2. Cité dans le rapport de l'amiral Vallon. *Journal officiel*. Chambre des députés, 28 novembre 1891.

3. Discours de M. Henri Hervieu. *Ibid.*, p. 2332.

naire, assez solide pour mener à bien cette entreprise, devrait croître en nombre et en valeur !

L'amiral Vallon a soutenu, en plein Parlement, qu'au 2 avril nos forces étaient suffisantes. « J'appelle l'attention de la Chambre, dit-il, sur la situation faite à ce moment à nos négociants à Ouidah et à nos troupes à Cotonou. Nous étions en nombre pour cette expédition ; nous n'avions qu'un effort à faire contre un ennemi démoralisé, pour étendre la main sur Ouidah et l'occuper. 40 kilomètres seulement séparent Cotonou de Ouidah; deux marches suffisent pour s'y rendre le long de la plage, sous la protection de l'artillerie des croiseurs ; la plage de Ouidah n'est séparée de la ville que par une lagune qu'on traverse facilement, car les fonds de sable sont durs, et aucun obstacle ne se présente sur la route.

« Depuis le quatorzième siècle, nous avons un fort à Ouidah ; ce fort est admirablement conservé, parce qu'il a été laissé aux mains des négociants de Ouidah qui l'habitent et y font leur commerce ; ils l'occupent jusqu'au moment où nous voudrons le reprendre ; ce fort est bastionné; il a des logements, un glacis qui permet une défense facile, des fossés très profonds; il avait même, quand je l'ai visité, un pont-levis. Rien n'était plus facile que de nous établir dans notre fort et de nous y rendre inexpugnables. Il est évident que, du moment qu'on pouvait croiser les feux du fort avec ceux de la rade, nous aurions toujours eu une route libre pour les opérations commerciales. Si nous y étions restés, la question du Dahomey serait réglée...

« Quand nous avons construit ce fort, à Ouidah, ce n'était pas pour y faire le commerce, c'était pour y bénéficier de la traite des esclaves, à laquelle se livraient alors sans scrupule toutes les nations européennes, et que nous avons été des premiers à cesser. Toujours est-il que nos soldats noirs sont restés dans le pays et, par leur croisement avec les indigènes, ont donné naissance à une population assez considérable, que j'estime à sept ou huit cents personnes, qu'on appelle les gens du Salam français. Ce sont des noirs absolument dévoués à nos intérêts, qui seraient heureux d'être protégés par nous contre les vexations qu'ils subissent de la

part du vice-roi de Ouidah, et que nous aurions eus à notre disposition. Nous avions donc toutes les facilités possibles pour occuper ce fort, qui est la clef du pays [1]. »

L'amiral Vallon se montre donc du même avis que M. Étienne. C'est un vieux marin; il examine et juge en homme qui connaît les lieux. Il est allé à Ouidah. Il n'est pas seul du parti de M. Étienne. M. Henri Hervieu ne combat pas non plus cette idée, et il rappelle que si l'amiral Vallon a dit: « Occupez Ouidah », le colonel Terrillon l'a dit aussi. Mais « il y a un autre port qu'on aurait dû incorporer, ajoute-t-il, c'est le port d'Abomey-Calavy. Dans ce port, seront perçus les droits de douane quand le roi de Dahomey le voudra. On aura beau avoir la possession de Cotonou, il fera passer les marchandises par Abomey-Calavy, et la France ne percevra pas un sou de douanes [2]. »

En entendant les réflexions des hommes politiques qui commentent les événements, on constate qu'ils sont particulièrement impressionnés par les détails navrants donnés sur l'expédition : ils voient qu'il est constamment question de se replier, de dégager la position, de battre en retraite. Une seule bataille paraît décisive, celle de Cotonou, grâce aux exagérations de M. Étienne. Ces résultats fâcheux étaient inévitables : on continue à inaugurer le système des petits paquets. Tous condamnent le procédé.

Mais quel est le coupable ? Chacun se renvoie l'accusation.

Les reproches, adressés à ceux qui ont détenu le pouvoir, sont des plus graves. Soit à Cotonou, soit sur la côte du Benin, les ministres n'auraient pas pratiqué une politique qui fût digne de la France, — c'est un bien gros mot, — le gouvernement a manqué d'énergie et n'a pas poussé assez loin son action militaire.

M. Ribot, ministre des affaires étrangères, tenta de défendre la ligne de conduite du ministère ; il répondit que si le gouvernement reconnaissait un jour la nécessité d'occuper à nouveau le fort de Ouidah, que nous avons délaissé depuis 1797, rien dans les traités ne nous en empêcherait. « On nous

1. Rapport de l'amiral Vallon. *Journal officiel,* 28 novembre 1891, p. 2384.
2. Discours de M. Henri Hervieu. *Journal officiel.* Chambre des députés. Séance du 28 novembre 1891, p. 2333.

dit : Le consul allemand vous a demandé d'occuper Ouidah. C'est exact ; il a demandé qu'on protégeât ses nationaux. Mais riposte très fièrement le ministre des affaires étrangères, est-ce le consul allemand ou le consul anglais, ou tout autre consul étranger que nous devions écouter ?

« Pourquoi n'avons-nous pas occupé Ouidah ? Tout simplement parce que le chef des opérations militaires a dit qu'il était inutile d'occuper Ouidah. — Et même dangereux, appuie M. de Freycinet. — Ouidah n'est pas un poste stratégique que nous ayons intérêt à occuper ; je ne discute pas cette opinion, c'est celle du chef des opérations militaires au Dahomey.

« Voilà pourquoi nous ne sommes pas allés à Ouidah. Ce n'est pas un motif politique qui nous a empêchés, c'est un motif d'ordre purement militaire ; mais, je le déclare, nous n'avons ni directement ni indirectement abandonné le droit d'y planter notre pavillon le jour où nos intérêts nous en feraient un devoir[1]. »

M. Barbey, ministre de la marine, apporte les mêmes raisons. « Nous ne l'avons pas occupé parce que les chefs militaires nous ont affirmé qu'il était imprudent, inutile, dangereux même de l'occuper[2]. » Oui, les chefs militaires, car les autres, c'est-à-dire le sous-secrétaire d'État aux Colonies et le lieutenant-gouverneur des Rivières du Sud, étaient d'un avis contraire.

Quelques allusions avaient laissé entendre que l'accord n'était pas parfait entre les chefs de l'expédition au Dahomey. Très habilement, M. le ministre de la marine passe sous silence la période où le ministère des colonies avait toute la responsabilité et professait des vues différentes de celles de la Marine, et il ajoute : « Je tiens à déclarer bien haut, pour répondre à des insinuations qui se sont produites de divers côtés, que jamais il n'y a eu l'ombre de désaccord entre les vues du gouvernement, d'un côté, et le commandant Fournier, de l'autre[3]. »

M. Barbey aurait pu dire que l'accord finit par se faire aussi

1. *Journal officiel*. Chambre des députés. Séance du 28 novembre 1891, p. 2335.
2. *Ibid.*, p. 2339.
3. *Ibid.*, p. 2339.

entre le ministère des colonies et le ministère de la marine sous l'égide du gouvernement tout entier, par suite d'une mesure radicale prise par le conseil des ministres, et aussi grâce, il faut l'avouer, au désintéressement de M. Étienne. Celui-ci avait fait applaudir par la Chambre des déclarations ardentes, le 8 mars, et, cinq semaines après, il dut, non seulement se désavouer lui-même, mais rentrer son idée dans le fourreau.

M. le sous-secrétaire d'État aux Colonies a raconté avec sincérité comment il fut amené à abdiquer ses idées belliqueuses et à renoncer à ses plans sur Ouidah. « Je voulais infliger une punition exemplaire au roi de Dahomey, dit-il, et j'avais demandé énergiquement en même temps le maintien de notre autorité sur Cotonou et Porto-Novo, l'occupation d'Abomey-Calavy, d'Avrékété et de Ouidah. Voilà ce que je désirais faire. Mais, à ce moment, le gouvernement a pensé que la marche sur Ouidah était un effort qui n'était pas en rapport avec les résultats à obtenir. Messieurs, c'était une conception que l'on pouvait avoir personnellement; je ne partageais nullement cette opinion, mais le gouvernement dont je faisais partie n'était pas de mon avis. L'expédition sur Ouidah fut alors arrêtée : c'était le 6 avril et, à la même époque, les préparations militaires passent des mains du sous-secrétaire d'État des colonies dans celles du ministre de la marine. Mon rôle personnel se termine donc le 6 avril : ma responsabilité personnelle cesse à dater du 6 avril 1890[1]. »

C'est parfaitement exact. L'avis des commandants militaires proposant le blocus, comme plus pratique et plus efficace que l'occupation, eut pour conséquence grave et heureuse le changement de mains dans la direction des opérations militaires.

Quel allait être désormais le sort du lieutenant-gouverneur des Rivières du Sud, du bras droit de M. Étienne, jusqu'alors le véritable commandant en chef ?

Dans sa dernière lettre au commandant Fournier, le lieutenant-gouverneur Bayol disait en terminant : « J'ai l'intention d'embarquer ces jours-ci à bord de l'*Ardent* pour me permettre

1. *Journal officiel.* Chambre des députés. Séance du 11 avril 1892, p. 546.

de suivre les opérations et me rendre, le cas échéant, après avoir pris votre avis, à San Thomé pour conférer avec le gouverneur Sarmento[1]. »

L'intention de celui que l'on appelait, non sans quelque malice, Jean sans Peur, parce qu'il vivait à bord des canonnières, à l'abri des coups, était donc de passer du pont de l'*Émeraude* sur celui de l'*Ardent*. Et il comptait bien rester au gouvernement des Rivières du Sud et continuer plus que jamais à remplir le rôle militaire et maritime qu'il s'était attribué. Ce n'était pas sans charmes, pour un gouverneur civil, que de jouer ainsi au général en chef et à l'amiral : ces audaces ambitieuses sont dans le goût du jour. Toutefois, à Paris, on pensa que pour le moment, on pouvait s'en tenir là et on y mit un terme. Le commandant du *Sané* reçut, le 5 avril, une double communication qui changeait simplement la face des choses.

La première venait de M. le docteur Bayol lui-même. Celui-ci écrivait à M. Fournier qu'il avait l'honneur de porter à sa connaissance que, par dépêche du 1er avril, il recevait l'ordre de remettre ses pleins pouvoirs à M. Ballot, auquel il laissait ses instructions. M. Ballot, résident à Porto-Novo, dès le 23 février, était venu s'établir à Cotonou avec M. d'Albéca, chargé du service administratif[2].

M. Bayol ajoutait : « Une nouvelle dépêche du 3 avril m'ordonne de me rendre directement à Paris. J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien informer M. le commandant de l'*Ardent* que la décision prise par le gouvernement à mon sujet m'empêche d'avoir le plaisir de m'embarquer à son bord pour aller remplir la mission qui m'était confiée à Libéria[3]. »

Et, pour compléter cette première communication, le même jour arrivait, à bord du *Sané*, la dépêche suivante :

En attendant arrivée amiral de Cuverville gouvernement vous confère, avec toutes les attributions de gouverneur, autorité sur commandant des troupes et sur résident qui devra reprendre son poste à Porto-Novo.

1. Lettre de M. Bayol à M. Fournier. Cotonou, 2 avril 1890.
2. Cf. Capitaine Aublet, *la Guerre au Dahomey*, d'après les documents officiels, p. 33.
3. Lettre du lieutenant-gouverneur Bayol au commandant du *Sané*, Porto-Novo, 5 avril 1890.

Le texte se terminait par ces mots :

Donnez immédiatement communication de ce télégramme qui vous servira d'ordre[1].

Sans tarder, le commandant Fournier communiqua le document aux intéressés.

La disgrâce était donc complète pour l'infortuné docteur.

Cette première dépêche, expédiée par le ministère de la marine à midi, fut suivie le même jour d'une seconde, partie à cinq heures cinquante-cinq du soir.

Celle-ci était un programme conforme aux décisions prises en commun par le commandant Fournier et par le colonel Terrillon. Elle annonçait que les formalités étaient remplies pour la notification aux neutres du blocus de la côte du Dahomey.

Bloquez immédiatement, ajoutait-elle, côte entre limites possessions françaises et allemandes des Popos,

6° 14′ 45″ latitude Nord et
0° 40′ 36″ latitude Ouest,

et la limite orientale des possessions françaises de Porto-Novo formée par prolongement méridien passant par crique d'Adjara.

Vous devez vous placer là où vous jugez votre présence plus utile ; laissez au besoin commandement *Sané* à votre second et conservez commandement des troupes à colonel sous votre haute direction[2].

A l'annonce d'un ordre qui faisait reposer désormais sur lui toutes les responsabilités, M. le commandant Fournier répondit qu'il était loin de s'attendre à avoir à remplir, même temporairement, ces graves fonctions, mais qu'il ferait tous ses efforts pour justifier la confiance dont le ministre de la marine voulait bien lui donner la preuve.

Le meilleur témoignage de cette confiance était, pour le ministre de la marine, de se ranger à l'avis de M. Fournier, d'adopter sa manière de voir. Le câblogramme ministériel ajoutait en effet :

Toute marche sur Ouidah est ajournée ; l'objectif est de nous établir

1. Marine à *Sané*, Cotonou. Paris, 5 avril, midi vingt-cinq.
2. Marine à *Sané*, Cotonou, Paris, 5 avril, cinq heures cinquante-cinq du soir.

fortement à Cotonou et à Porto-Novo de manière à n'en pouvoir être délogés.

Dire exactement si vous pouvez faire face à toutes vos obligations avec troupe actuelle et bâtiments suivants : *Sané*, *Kerguelen*, *Brandon*, *Ardent*, *Goélan*, lesquels donner ordre vous rallier et dont vous ne devez plus vous dessaisir sans mon ordre[1].

Le lendemain, le ministère informait confidentiellement M. Fournier que la chancellerie allemande avait câblé aux autorités allemandes de la Côte des Esclaves, non seulement de faire respecter le blocus, mais même d'interdire l'importation des armes et munitions par voie de terre. L'Allemagne se montrait aimable et de bonne composition.

En même temps M. Barbey posait une question curieuse : « Bayol est-il parti? Étonné pas avoir réponse aux télégrammes des Colonies[2]. »

Le grand homme avait l'air de bouder : en réalité un retard était fort explicable par la difficulté des communications : de plus, le 6 et 7 avril étaient jours fériés pour le télégraphe anglais. Il fut répondu que M. Bayol partirait par le prochain courrier anglais.

Le nouvel ordre de choses commençait.

A. DE SALINIS.

1. Lettre du lieutenant-gouverneur Bayol au commandant du *Sané*. Cotonou, 8 février 1890.

2. Marine à *Sané*, Cotonou. Paris, 6 avril, cinq heures cinquante du soir.

LE *SODALENTAG* DE LINZ

ET LES

CONGRÉGATIONS MARIALES DE LANGUE ALLEMANDE

I

Linz, capitale de la Haute-Autriche, est située à 200 kilomètres ouest de Vienne, sur la rive droite du Danube, qui, après avoir longé ses quais, va décrire autour d'elle, à peu de distance, une large courbe, dominée par de riantes collines. Dans son ensemble, de construction à demi moderne, elle présente un aspect tranquille et calme, et cette impression n'est pas démentie par la physionomie reposée de sa population : on ne voit là rien qui rappelle la fièvre et la légèreté parisiennes. D'ailleurs, la ville, comme toute la province dont elle est le chef-lieu, est catholique et pratiquante : sur ses cinquante mille habitants, elle ne compte que quinze cents protestants et quelque cinq cents juifs. Son monument principal, dont elle est justement fière, quoiqu'il soit encore inachevé, est sa cathédrale, qui se construit avec les offrandes des fidèles, en l'honneur de la Vierge Immaculée. La première pierre en fut posée, le 1er mai 1862, par le vaillant évêque et confesseur de la foi, François-Joseph Rudigier, dont la dépouille mortelle, déjà glorifiée, dit-on, par des grâces merveilleuses, repose dans la crypte du sanctuaire.

Or, dans l'après-midi du 8 septembre, jour de la Nativité de Marie, par un joyeux soleil d'automne, à travers les rues magnifiquement décorées de tentures et d'emblèmes pieux, on voyait s'avancer de deux points différents vers *le dôme de l'Immaculée* deux longs cortèges. Ils chantaient à pleine voix des cantiques ou récitaient en deux chœurs le rosaire, pendant que, rangée sur leur passage, la foule silencieuse des curieux se découvrait avec un religieux respect et admirait les bannières d'étoffes précieuses que portaient les divers groupes de pèlerins. Il se trouvait là,

représentées par leurs délégations plus ou moins nombreuses, deux cents congrégations de la sainte Vierge, ici les hommes et les jeunes gens, là les femmes et les jeunes filles, venus de tous les points de l'Autriche et des pays de langue allemande. Tous les âges et tous les rangs de la société s'y voyaient, non pas confondus dans un pêle-mêle égalitaire (les pays allemands n'apprécient pas encore tous les bienfaits de notre démocratie), mais fraternellement unis dans une pensée très supérieure aux préoccupations de caste.

La procession des hommes se terminait par un cortège de soixante-dix prêtres, chanoines et prélats, marchant devant Mgr Doppelbauer, évêque de Linz, que suivaient les notables de la cité et, à leur tête, le docteur Ebenhoch, chef de la province de Haute-Autriche et congréganiste de la sainte Vierge.

Les congrégations féminines, qui étaient pour la première fois représentées au *Sodalentag*[1], ne pouvaient se laisser dépasser en empressement par les hommes. Les dames de Gmunden, conduites par S. Exc. la comtesse de Belcredi, les dames nobles du Sacré-Cœur de Vienne, les *demoiselles* d'Augsbourg et d'ailleurs, alternaient avec les femmes du peuple et les jeunes filles des classes inférieures, y compris les servantes. A la suite du clergé, on remarquait, digne et modeste, entourée d'un groupe de dames aristocratiques et suivie de plusieurs centaines d'*enfants de Marie* de Linz, l'épouse du chef de la province, Mme Ebenhoch, qui représentait officiellement S. A. I. et R. l'archiduchesse Marie-Valérie, fille de l'empereur et enfant de Marie.

Le matin de ce même jour, après un discours magistral du P. Hofmann, jésuite, sur Marie joie du ciel, terreur de l'enfer et consolation de l'humanité, Mgr de Linz, officiant pontificalement, avait distribué le corps de Notre-Seigneur, d'abord au docteur Ebenhoch et à sa pieuse compagne, puis à la foule serrée des fidèles congréganistes. Maintenant, cette même foule, grossie d'une masse d'autres chrétiens qu'on pouvait évaluer à dix mille personnes, revenait dans la cathédrale, devant l'autel éclairé de mille feux, rendre hommage à l'Immaculée. Ce fut un moment véritablement saisissant, lorsque cet immense auditoire, électrisé

1. *Sodalentag* signifie *Journée des congréganistes.*

par la puissante éloquence d'un autre jésuite, le P. Kolb, répéta après lui, dont la voix frémissait et tremblait d'émotion, les paroles de la consécration à Marie et jurait à nouveau de « la servir toujours, comme sa souveraine, sa protectrice et sa mère, et de s'employer de tout son pouvoir à la faire servir fidèlement par les autres ». Puis l'évêque, au nom de N. S. P. le pape Pie X, donna solennellement la bénédiction pontificale, et aussitôt les voûtes du dôme retentirent, comme sous l'explosion sonore d'une tempête, des accents du *Te Deum* allemand, ce *Grosser Gott, dich loben wir*, qui semble fait pour donner expression à la foi de tout un peuple assemblé.

Cela, c'est le côté purement religieux du congrès, la part nécessaire du sentiment intime. Mais les catholiques allemands ont aussi du sens pratique : à la dévotion ils savent joindre l'action. Ils l'ont prouvé une fois de plus au *Sodalentag* de Linz, et c'est ce que je voudrais surtout montrer, en racontant, sans idées préconçues, ce que j'ai vu et entendu dans les intéressantes séances auxquelles il m'a été donné d'assister. Les lecteurs me pardonneront, si le désir de leur peindre la physionomie complète de cette assemblée m'entraîne à quelques longueurs moins agréables qu'utiles.

II

Il y a cinquante ans passés que les congrégations mariales ont commencé à reprendre, à travers les pays allemands, leur vie et leur action bienfaisante d'autrefois. On en compte aujourd'hui deux mille, tant d'hommes que de femmes. Le berceau de cette renaissance paraît avoir été le *pays rhénan*, qui, sous l'impulsion des religieux de la Compagnie de Jésus et selon les traditions dont ils ont la garde depuis plus de trois siècles, a vu se créer, dans les grandes villes catholiques voisines du Rhin, des congrégations florissantes de plusieurs milliers d'hommes chacune. Ce fait suffirait peut-être à expliquer les proscriptions qui ont suivi la guerre de 1870; mais les congrégations, solidement constituées, n'en sont pas mortes, parce que leurs directeurs séculiers ont su les maintenir dans la voie traditionnelle.

Une résurrection analogue s'est produite en Autriche, sous la même impulsion, grâce à la liberté relative dont jouit encore dans ce pays la religion catholique, grâce aussi à l'union qui règne

entre les deux clergés, séculier et régulier. La capitale, Vienne, centre du mouvement, compte aujourd'hui, à elle seule, quatre-vingt-deux congrégations mariales, affiliées à la *Prima Primaria* de Rome, dont quarante-trois d'hommes et de jeunes gens, trente-neuf seulement de femmes et de jeunes filles : cette proportion des deux sexes indique déjà une organisation vigoureuse [1]. La régularité périodique des assemblées générales depuis onze ans doit être considérée comme le facteur principal de ce magnifique développement. Le premier *Sodalentag* s'est tenu en 1896 à Salzbourg : celui de Linz est le dixième [2] et n'a fait que continuer celui d'Einsiedeln (1906). Mais, par delà ce dernier, il se rattachait au Congrès marial universel, célébré à Rome en 1904 pour le jubilé de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception. Le Congrès romain s'occupa largement des associations qui ont pour objet le culte de Marie et vota, sous forme de recommandations à leurs directeurs, toute une série de résolutions pratiques, destinées à leur imprimer un nouvel élan pour le double travail de la ferveur et de l'apostolat. En cela, il se conformait aux leçons de Pie X, qui, recevant le 7 septembre 1904 une délégation générale des congrégations masculines d'Italie, leur disait : « Je vous félicite tous, tant que vous êtes, enfants, jeunes gens, ouvriers, étudiants, hommes faits, qui avez donné votre nom aux congrégations de Marie, parce qu'il me semble voir en vous le bataillon d'élite des vrais chrétiens, des chrétiens fervents, disposés à n'importe quel sacrifice avec l'aide de la Vierge et la toute-puissante protection de Dieu [3]. »

1. Il peut être intéressant de savoir comment elles sont composées. Écoliers, 5 ; collégiens, 3 ; normaliens, 1 ; étudiants des académies, 2 ; jeunes gens, 7 ; jeunes gens et hommes, 2 ; hommes de diverses professions, 12 ; messieurs, 3 ; ouvriers, 2 ; instituteurs, 1 ; commerçants, 2 ; messieurs *de culture académique*, 1 ; messieurs de la noblesse, 1. — Jeunes filles élèves externes, 2 ; internes, 5 ; normaliennes, 1 ; institutrices, 2 ; filles de service, 2 ; jeunes filles de professions diverses, 12 ; demoiselles, 3 ; femmes, 5 ; jeunes filles et femmes, 3 ; dames et demoiselles, 1 ; dames françaises, 1 ; dames polonaises, 1 ; dames de la noblesse, 1. — Berlin compte 1 congrégation de messieurs, 1 d'étudiants, 2 de jeunes gens, 7 de jeunes filles. Total : 11. (*Sodalen-Korrespondenz*, août 1907.)

2. Voici les villes qui ont vu successivement le *Sodalentag* : Salzbourg (Autriche, 1896), Vienne (Autriche, 1897), Alt-Œtting (Bavière, 1899), Mariazell (Autriche, 1900), Fribourg (Suisse, 1902), Manheim (Bade, 1902), Cologne (Prusse, 1903), Rome (1904), Einsiedeln (Suisse, 1906), Linz (Autriche, 1907).

3. *Stella Matutina, organe des congrégations mariales* (Rome, via del Seminario, 120), numéros du 8 décembre 1904 et du 8 janvier 1905.

Après avoir assisté au *Sodalentag* de Linz, on peut affirmer en toute confiance que la masse de ses membres vérifiait, non moins bien que les congréganistes italiens, l'éloge si encourageant du Saint-Père. On se sent là vraiment en présence d'une force morale extraordinaire, que développe une machine parfaitement construite, mise en action par de maîtres servants. Parmi ces derniers, la place d'honneur appartient sans conteste à un jésuite, dont le nom chez les catholiques viennois est synonyme de zèle infatigable et d'entrain joyeux. Un étranger pourrait taxer d'emphase les journaux qui l'appellent couramment *le grand homme du peuple* et s'étonner quelque peu des applaudissements frénétiques qui secouent la salle, quand le grave président du *Sodalentag*, Mgr Mehler, donne la parole à *notre cher P. Abel* et qu'on le voit apparaître bon, souriant, s'efforçant paternellement d'apaiser de ses deux bras levés cette tempête qui inquiète son humilité. Mais besoin n'est pas de l'écouter longtemps pour être renseigné sur sa valeur et entraîné avec tous les auditeurs par le bon sens, la clarté, l'énergie apostolique de sa parole.

En quoi consiste la tâche actuelle et l'action pratique des congrégations d'hommes ? Tel est le sujet de son discours, qui renferme tout le programme du congrès. En voici une froide analyse.

« L'Église a reçu de Dieu une tâche générale et, dans l'Église, chaque ordre, chaque confrérie, chaque association religieuse a reçu de Dieu sa tâche particulière. Il va de soi que les congrégations mariales ne sont pas un ordre religieux. Elles ne sont pas non plus une confrérie, car leur action s'étend au delà du cadre des confréries et le pape Grégoire XV les en distingue expressément. Les congrégations mariales ont reçu de Dieu, par institution de l'Église, la tâche d'unir étroitement les congréganistes individuels pour en former de vrais serviteurs de Marie, des hommes d'outre en outre catholiques, des troupes d'élite de l'Église militante. »

Voilà le but. Dans une série de tableaux émouvants, tirés surtout de l'histoire religieuse de l'Allemagne, l'orateur montre comment il fut rempli à travers les âges. Parti d'une classe de petits élèves du Collège romain, en 1563, le mouvement d'association pieuse sous la bannière de Marie se développa rapidement dans les autres collèges de la Compagnie de Jésus et aboutit, vingt ans après, à une seule grande organisation, solennellement ratifiée

par le pape Grégoire XIII[1]. Des collèges, la congrégation se répandit bientôt au dehors et ne tarda pas à gagner toutes les classes de la société en Europe et au delà. En Allemagne, où la lutte se présentait violente et tranchée entre l'Église et l'hérésie, entre les bonnes mœurs et le dévergondage, le nom de la Vierge très pure devint tout naturellement le signe de ralliement des catholiques. Maximilien de Bavière, le fondateur de la Ligue catholique contre l'Union évangélique, appartenait à la congrégation, aussi bien que l'illustre général Tilly, le pieux empereur Ferdinand II et tous les princes du sang d'Autriche et de Bavière. De l'aveu même des historiens hétérodoxes, ce sont les congrégations mariales qui, après les grands troubles de la révolution religieuse, ont rendu possible et efficace la contre-réforme dans les pays de la domination des Habsbourg.

« Aujourd'hui, le fort de la lutte ne va plus contre le protestantisme, mais contre l'incrédulité. Comment celle-ci devra-t-elle être combattue par les congrégations d'hommes? »

Le premier devoir, c'est l'*apostolat* sans bruit autour de soi : dans la famille, par l'éducation chrétienne et le bon exemple; — dans l'entourage, par les relations sociales qui empêchent les mauvais divertissements en les remplaçant par de meilleurs; — dans la paroisse, par la participation active et généreuse aux cérémonies du culte et aux pèlerinages de pénitence vers les sanctuaires privilégiés de Marie.

A l'apostolat direct, il faut joindre les *œuvres de charité*, chacun selon les ressources qu'il a reçues de Dieu. C'est le second devoir.

Le troisième, c'est la *défense*. Chaque congrégation doit être une forteresse où l'on s'abrite pour résister aux invasions des ennemis de la foi. Moyens : l'obéissance absolue aux chefs qui sont le pape et les évêques, la connaissance approfondie de la religion et des armes que fournit l'apologétique, enfin les sorties contre l'ennemi sous forme de protestations énergiques en faveur de la liberté.

1. Voici, d'après la *Sodalen-Korrespondenz* de Vienne (juin 1907), le chiffre des congrégations mariales, affiliées depuis lors (1584) à la congrégation *Prima Primaria* :

De l'année 1584 au 8 décembre 1854	5 625
Du 8 décembre 1854 au 1er janvier 1904	20 869
Du 1er janvier 1904 au 31 décembre 1905	1 889
Du 1er janvier au 31 décembre 1906	876
Total	29 259

Le dernier devoir, complément nécessaire du précédent, c'est l'*attaque*. « En face des socialistes qui vous font des phrases à presque séduire les anges du ciel, où sont nos orateurs ? A nous aussi, il faut une avant-garde d'orateurs populaires, et dans ce but, il faut que des hommes intelligents et franchement catholiques se forment à la parole en des séances régulières de déclamation et de discussion, d'où ils iront ensuite provoquer hardiment l'adversaire. Il faut encore, et plus que jamais, qu'on aille à sa rencontre sur le terrain de la presse : chaque congréganiste doit être membre du *Piusverein*, qui soutient chez nous la bonne presse, et y amener cinq de ses amis pour faire la demi-douzaine. Là, parmi les intelligences d'élite, nous trouverons des chefs pour le grand *Volksverein autrichien* (il existe déjà en Haute-Autriche), à l'imitation du magnifique *Volksverein allemand*. Car, en ce temps de lutte — c'est mon dernier mot — la tâche de nos congrégations mariales se résume en une seule œuvre : l'organisation des catholiques. »

Ce serait peine perdue de vouloir donner une idée de l'enthousiasme avec lequel ces trois ou quatre mille auditeurs (de *froids* Allemands !) s'associèrent aux conclusions de l'éloquent religieux.

Mais, devant ce programme d'action si vaste et si intensive, un auditeur étranger à la vie des congrégations mariales pouvait se poser la question : « Où donc ces hommes prendront-ils l'énergie nécessaire pour le réaliser ? »

La réponse allait venir de la bouche d'un autre jésuite, le P. Hofmann, professeur à l'Université d'Innsbruck. Dans un discours d'une correction et d'une assurance aussi parfaites que sa personne, il dira que le grand secret pour être un vrai congréganiste et un homme d'action catholique, c'est le souci et la pratique de l'*esprit intérieur*. La vie de piété purement extérieure n'y suffit pas : elle serait un corps sans âme ; elle crée pour l'individu le danger de s'endormir dans une sécurité trompeuse et, au moment où l'épreuve se présente, de s'éveiller sans force ni résistance.

« C'est l'esprit intérieur qui forme le *caractère*, en mettant les actes pieux de l'homme et toute sa conduite en parfaite harmonie avec les principes de la religion et de la morale : c'est par lui seulement que l'homme devient *vrai*. Par lui encore, il apprend à se connaître tel qu'il est, à la fois fort et faible, grand par Dieu et

misérable par lui-même, et de cette connaissance sortira la résolution de se combattre et de se former. »

Entrant alors dans les détails pratiques, le Père recommanda à ses auditeurs, profondément attentifs et recueillis, de faire pénétrer cet esprit dans toute leur vie religieuse et morale par l'intention droite, par le retour fréquent sur eux-mêmes, par la pensée habituelle de Dieu, par la réception de l'Eucharistie selon les désirs de l'Église.

J'ai tenu à mettre en relief ces deux discours-programmes, quoiqu'ils n'aient été prononcés que le second jour du congrès. Ils exposent avec une franchise sans ambages le but que l'assemblée poursuivait et les moyens qu'elle prétendait mettre en œuvre pour l'atteindre. Nombre d'orateurs se sont fait entendre à Linz, évêques, prêtres séculiers, religieux de tout ordre, laïques éminents : je n'ai pu surprendre, ni dans leurs allocutions, ni dans les discussions courtoises qui les ont suivies, la moindre note discordante sur ces principes directeurs. On sent à travers tout ce qui s'est dit que ces chrétiens savent ce qu'ils veulent, qu'ils le veulent sérieusement et que cela les rend *forts*.

III

On l'avait bien vu dès la séance d'ouverture solennelle. Le digne président du congrès, Mgr Mehler, qui, dès le matin, avait fait voter l'envoi des hommages de l'assemblée au Saint-Père, à l'empereur, à sa fille l'archiduchesse Marie-Valérie et au général de la Compagnie de Jésus, fondatrice des congrégations mariales, salua, au milieu des applaudissements de trois mille congréganistes de tout rang et de tout âge, d'abord Mgr l'évêque de Linz, présisident d'honneur, puis le *Landeshauptmann* et Mme Ebenhoch, placés dans une loge, enfin les prêtres en grand nombre, unis dans la même pensée entre eux et avec les fidèles présents.

Dans l'allocution que prononça Mgr Doppelbauer, il ne craignit pas de comparer la congrégation mariale avec l'Église elle-même, dont elle partage l'unité par son organisation, la catholicité par sa diffusion dans le monde entier, la sainteté par les moyens de perfection qu'elle enseigne, l'apostolicité par son origine romaine et son attachement au Saint-Siège. Puis, en conformité avec la

lettre qui octroyait au Congrès la bénédiction de Pie X, il exprima la confiance que cette assemblée si belle aurait pour résultat un affermissement de la foi et de l'obéissance au pape, une force nouvelle pour confesser publiquement notre sainte religion et faire luire partout le bon exemple, une nouvelle ardeur à procurer partout la plus grande gloire de Dieu et l'amour de Marie.

Après le pasteur du diocèse, le chef de la province se leva pour remercier chaleureusement le *Sodalentag* de l'honneur qu'il apportait à la Haute-Autriche, ce pays si dévot à la mère de Dieu, et lui souhaiter le meilleur succès pour la glorification de Marie, pour le bien de l'Église, pour le salut de la patrie et de toute la société humaine.

Divers orateurs, parmi lesquels un chanoine délégué par le cardinal Gruscha, un aumônier suisse, un député bavarois, un instituteur viennois, apportèrent les saluts fraternels de congrégations absentes de corps, présentes de cœur.

Mais le morceau capital de cette séance fut le discours du R. P. Gaudentius, capucin. Le peuple aime à dire que rien ne ressemble plus à un capucin qu'un autre capucin : c'est un éloge qui a son prix. J'ai eu, l'an dernier, au *Sodalentag* d'Einsiedeln, le plaisir d'entendre le P. Canisius, de Munich : j'ai retrouvé chez son frère de religion à Linz la même éloquence d'entrain et de bon sens, assaisonnée de l'*humour* de famille, avec la même intelligence pratique de la congrégation mariale.

« Êtes-vous, demande-t-il aux congréganistes, ce qu'étaient vos ancêtres ? Vous l'êtes, si vous connaissez bien votre vocation, et si vous y répondez pratiquement.

« Car les congrégations sont une vocation, un appel divin à la lutte pour la plus sainte des causes. Je n'en veux pour preuve que les circonstances significatives qui ont accompagné leur naissance : une époque de trouble et de révolte, qui réclamait des hommes résolus, des chefs pris dans les classes supérieures pour commander, des professeurs savants pour enseigner la vérité, des magistrats et des soldats pour faire triompher la justice et le droit; — un grand collège international, où se formait une élite destinée à se porter dans tous les pays chrétiens au secours de la foi menacée; — un lieu de naissance incomparable, Rome, le centre de l'autorité spirituelle, d'où partent la lumière et la force, où reviennent sans relâche se retremper la foi et l'amour; — enfin,

dans la ville sainte, pour berceau de la première congrégation, l'autel de l'Annonciation de Marie, c'est-à-dire du mystère par lequel le fils de Dieu et sa mère bénie se rencontrent dans la plus intime et la plus pure union, pour indiquer au congréganiste qu'il ne doit jamais séparer dans son cœur le fils de la mère, et qu'il est appelé simultanément par Jésus et par Marie.

« Mais appelé à quoi? A combattre le triple mal dont le monde souffre, surtout depuis la révolution religieuse et sociale du seizième siècle, savoir : le mépris de toute autorité, le désespoir de soi et de toute chose, enfin l'égoïsme.

« L'organisation même de la congrégation, sous le gouvernement combiné d'un directeur prêtre et d'un conseil laïque, est déjà un moyen de formation permanente à l'obéissance aux chefs légitimes : la leçon se complète pratiquement par la donation de soi à Marie *souveraine*, et par l'exemple idéal de son humilité.

« Contre les défaillances que provoquent les difficultés matérielles de la vie, ou les espérances déçues, ou les passions intimes, le congréganiste trouve, en toute occasion, aide et réconfort auprès de Marie *protectrice*, modèle incomparable de force chrétienne.

« Enfin, dans le culte de Marie, *mère et médiatrice*, type parfait de l'amour et de la compassion, il puisera le désir ardent d'aider ses frères, et l'inspiration de tous les dévouements.

« Voilà à quoi votre vocation de congréganiste vous invite et vous oblige. Si vous voulez vous en montrer dignes, il faut qu'elle soit pour vous comme le bouclier que cette mère spartiate remettait à son fils avant la bataille, en lui disant : « Reviens avec, vain-« queur — ou dessus, mort. »

Cette allure de pas de charge, rapprochée d'un mot significatif sur la brèche de la *Porta Pia*, sent le zouave pontifical; si le P. Gaudentius ne l'a pas été, il méritait de l'être.

Dans les applaudissements qui couvrirent cette pathétique péroraison, les dames et demoiselles présentes (elles étaient plusieurs centaines, placées dans les galeries supérieures de l'immense salle) se firent remarquer. Admiraient-elles l'héroïsme de la Spartiate leur sœur? Étaient-elles disposées aussi à vaincre ou à mourir? On ne leur en demandait pas tant. A l'ouverture de la séance spéciale qu'elles tinrent dans l'après-midi du second jour, Mgr Schœpf-

leuthner l'indiqua d'un mot, en les appelant avec intention *enfants de Marie*. Ce titre, en Allemagne encore mieux que chez nous, marque, dans le service de l'Immaculée Mère de Dieu, une forme particulière où les besoins de dévotion expansive du cœur tiennent une plus grande place que le besoin d'action énergique au dehors. Ce qui n'empêcha pas le vénérable prélat de rappeler aux enfants de Marie que leur entrée dans la congrégation forme aussi pour elles une vocation supérieure et que, pour y correspondre pleinement, elles doivent, selon leurs moyens et sur leur terrain spécial, prendre part à la grande lutte contre les tendances funestes des temps actuels.

Deux religieux, un rédemptoriste et un jésuite, tous deux directeurs expérimentés, se chargèrent d'élucider le principe inspirateur et le but pratique des congrégations féminines. Le P. Winkler développa, en termes très élevés, les raisons qui font de Marie l'idéal de l'enfant, de la vierge, de l'épouse, de la mère et de la veuve, et conclut que, si toutes les femmes chrétiennes cherchaient sincèrement à reproduire ce modèle dans leur vie intérieure et extérieure, la question du féminisme serait tranchée et la formule du bonheur familial trouvée.

Le second orateur, le P. Fischer, montra que le désir d'imiter cet idéal a créé la congrégation. Elle oblige ses membres, depuis la plus noble dame jusqu'à la petite couturière, à trois choses : au culte spécial de Marie, à la sanctification personnelle, à la sanctification de l'entourage. Tout cela par quatre moyens : la prière jointe à l'instruction religieuse, le bon exemple, les sacrifices matériels et spirituels, l'union étroite avec la congrégation et entre les congrégations. A titre d'encouragement, le Père signala au zèle de toutes les enfants de Marie présentes les œuvres que leurs sœurs font fleurir dans la capitale : confection d'ornements pour les églises, protection de la jeune fille, soin des enfants pauvres, idiots, réhabilitation des unions libres, mission des gares pour l'hospitalisation des étrangères, diffusion de la bonne presse, destruction des mauvais imprimés, visite des malades, rachat des petits infidèles, etc.

Deux autres prêtres, un aumônier et un professeur, parlèrent des congrégations de pensionnats et d'écoles normales, signalant comme fruits les plus désirables de leur bon fonctionnement la fermeté dans la foi, le courage chrétien dans les difficultés de la

vie, le zèle du bien par la participation à toutes les œuvres d'apostolat et de charité.

Après discussion, le président proposa une résolution pratique, touchant le rôle important qui revient aux femmes chrétiennes dans la lutte contre le mal social. Débattue entre les prêtres, elle fut votée à l'unanimité par les congressistes, sans qu'aucune des dames présentes sur l'estrade ou dans l'auditoire se fût départie du silence modeste que recommandait jadis l'apôtre : *Mulieres in ecclesiis taceant.* Elles ont la docilité, parce qu'elles se savent bien conduites.

Mais qu'on veuille bien ne pas voir dans cette remarque une intention de blâme contre les vaillantes conférencières, qui prononcent de si éloquents discours devant les femmes de France : elles disent maintes choses que les hommes ne pourraient pas dire, ou qu'ils diraient moins bien qu'elles, s'ils parlaient. Je constate simplement une différence.

IV

Le *Sodalentag* de Linz a fait une part très large aux congrégations de jeunes gens : la jeunesse n'est-elle pas l'espérance de l'avenir ?

Le P. Herkenrath, du collège de Feldkirch en Tyrol, ouvrit le feu par un discours sur les besoins et l'action des congrégations de jeunes travailleurs.

« La jeunesse ouvrière tient aujourd'hui une place particulièrement considérable, dans les intérêts de l'Église et de la société. Les révolutions modernes sur le terrain professionnel, économique et social, avec leur fâcheux contre-coup sur les liens de famille et de patrie, la placent, au sortir de l'école, dans une situation très critique. Autrefois, l'organisation toute patriarcale de la société pourvoyait suffisamment aux besoins du jeune ouvrier : parents et patrons faisaient leur devoir, les dangers étaient moindres, les exigences de la vie matérielle plus modestes. Aujourd'hui, durant cette période décisive qui va de quatorze à vingt-quatre ans, il est exposé, presque seul, aux plus grands périls pour son âme, en face d'exigences notablement supérieures à celles d'autrefois dans le combat pour la vie. Il réclame donc la sollicitude la plus vive et la plus large.

« La congrégation peut-elle et doit-elle assumer cette sollicitude dans toute son étendue ? Oui, et sa devise doit être de *se faire toute à tous*. Pour la réaliser, trois conditions : 1° choix d'une élite, où l'on fera entrer, aussitôt après la sortie de l'école, tous les bons éléments d'une congrégation modèle ; 2° formation soigneuse de ces congréganistes à une vie religieuse et morale irréprochable, sans laquelle tout le reste sera sans valeur ; 3° préparation et participation active à l'apostolat laïque, dans les associations de jeunesse, par l'instruction apologétique, par les études pratiques d'économie sociale, par la culture générale, par les jeux et les *sports* qui délassent le corps et l'esprit, enfin par les diverses institutions économiques. Voilà ce qui fera l'homme chrétien complet ; voilà ce qui donnera aux associations la vie et l'attrait, du côté des jeunes gens, et leur vaudra l'appui des familles et des communes ; voilà, enfin, ce qui est indispensable pour faire face à nos adversaires.

« Mais, conclut l'orateur, le but ne sera complètement atteint que si les congrégations ont à leur tête un personnel capable et dévoué, et si elles s'unissent entre elles, afin de se prêter un mutuel secours et d'étendre progressivement leur influence bienfaisante. »

A l'appui de ces considérations vivement applaudies et pour répondre à une de ces objections *prises dans l'air* par des chrétiens peu sérieux ou peu pratiques, un religieux viennois du Saint-Sauveur, le P. Gasser, prouva ensuite que la congrégation, loin d'être un moyen usé ou suranné pour la formation des jeunes gens, est un des meilleurs de tous. La raison, c'est que toute tentative d'organisation chrétienne est condamnée d'avance à échouer ou à végéter, si elle ne prend pour base la religion et son exercice pratique, tel que le prescrivent les statuts de la congrégation. Ces statuts se prêtent d'ailleurs parfaitement à l'application d'un *programme de jeunesse catholique* en harmonie avec les besoins modernes.

Dans cet ordre d'idées, l'orateur réclame pour la congrégation un directeur animé d'un amour vraiment apostolique pour la jeunesse, des réunions et des *consultes* régulières, une bibliothèque soigneusement et sérieusement composée, des séances de discussion et d'exercices oratoires, l'affiliation aux sociétés de charité et de propagande. « Ainsi deviendra-t-elle un sel et un levain,

et les jeunes ouvriers, voyant comme elle saisit tout l'homme pour développer et utiliser ses facultés, iront à elle volontiers : car la jeunesse aime l'action et l'idéal. »

Vint le tour des congrégations d'*écoles moyennes* (collèges), question plus compliquée dans ces pays que la précédente. Le R. P. Andlau, recteur du grand collège noble de Kalksbourg près Vienne, dut commencer par démontrer juridiquement qu'elles ne tombent pas sous les lois qui régissent les associations civiles, étant une institution purement religieuse par leur but et par leurs moyens, et qu'elles ne sont pas davantage contraires aux règlements officiels de discipline. Une chaude discussion assura la victoire finale à sa thèse.

Dans la seconde partie de son discours, l'homme de collège développa *con amore* la vertu éducatrice de la congrégation. Née dans un collège, elle a gardé sur les jeunes élèves toute sa belle influence native. « Est-il rien de plus *pédagogique* que de présenter aux enfants un idéal souverainement capable d'élever leurs pensées et de fortifier leurs cœurs pour les luttes de la vie ? Cet idéal incomparable, c'est Marie, la plus pure, la plus aimante, la plus parfaite des créatures. Pour elle et par elle, le jeune congréganiste mettra toute son ardeur et son énergie à acquérir le plus haut degré de perfection possible. » Et l'orateur se complaît à décrire en tableaux gracieux et touchants les fêtes de famille, la vie de piété intime et les aimables vertus des jeunes fils de Marie.

Après lui, le docteur Gfœllner, professeur de religion au petit séminaire de Linz, appliquant aux établissements ecclésiastiques ce qui a été dit des congrégations de collège, insiste sur l'efficacité merveilleuse d'une congrégation bien conduite pour former les jeunes clercs à toutes les vertus sacerdotales : l'amour de cette vocation sublime, la pureté de cœur si nécessaire au prêtre dans la fournaise du monde, la piété solide dont il aura à donner l'exemple et la leçon, l'effort constant vers une perfection plus haute, le zèle pour toutes les œuvres d'apôtre.

Ici une objection courante : « Pour obtenir tous ces heureux résultats, est-il besoin d'une congrégation mariale ? Il semble que les règlements et la direction générale des séminaires y suffisent. Les moyens prescrits sont les mêmes et peuvent avoir la même

efficacité sans congrégation. — Oui, répond l'orateur, les moyens sont les mêmes, à peu près comme les rayons de lumière ou de chaleur partant d'un même foyer : mais ces rayons, la congrégation a l'avantage de les concentrer par sa méthode particulière et de leur donner ainsi une puissance que la diffusion affaiblit toujours plus ou moins. Il n'est, d'ailleurs, pas permis d'oublier que la consécration des congréganistes à Marie leur confère un droit à des grâces spéciales, dont il serait fâcheux de les priver. »

Toutes ces raisons valent aussi bien dans les grands séminaires et prennent même pour leurs élèves une force nouvelle, en proportion des devoirs plus élevés que leur impose la préparation immédiate au ministère sacerdotal. Leur maturité d'esprit les rend plus capables de comprendre ce que la congrégation leur demande, et aussi ce qu'elle leur donne. On obtient par elle un autre résultat précieux : c'est qu'elle devient pour les jeunes lévites une école de direction spirituelle, qui leur permettra de rendre à d'autres âmes ce qu'ils auront reçu.

La séance fut couronnée par un travail très substantiel du député badois, docteur Schofer. L'orateur, bel homme dans la force de l'âge, à grande figure intelligente et avenante, parlant avec aisance, conviction et autorité, dirige depuis une douzaine d'années les congréganistes de l'Université de Fribourg-en-Brisgau et remplit dans l'archevêché badois les fonctions de *præses* diocésain [1]. Il apporte ainsi une compétence exceptionnelle dans tout ce qui regarde les congrégations d'étudiants, qu'il s'est donné pour mission de promouvoir avec énergie. Déjà en 1902, dans un autre *Sodalentag*, il avait fait adopter en leur faveur une résolution qui, depuis lors, a constamment servi de programme sur ce point et de sujet à ses propres discours. Reprenant donc, avec une ténacité toute germanique, son thème favori, le député directeur de congrégation commence par réclamer énergiquement pour la jeunesse universitaire la liberté de prier, dont elle a besoin plus que personne.

« Dans la période des examens de *maturité* (équivalent de nos baccalauréats) jusqu'à leur entrée dans la vie pratique, les étudiants sont trop livrés à eux-mêmes, trop abandonnés : il leur faut des prêtres qui s'occupent d'eux spécialement et exclusivement,

1. Fonctions d'autant plus importantes et plus délicates que, dans ce diocèse, un millier de prêtres appartiennent à la congrégation.

et la meilleure forme que ces prêtres puissent donner à leur ministère, c'est la congrégation. Par elle, ces jeunes hommes seront efficacement protégés contre la mauvaise influence du milieu où ils sont condamnés à vivre, contre Bacchus et Vénus ; ils y trouveront aide et conseil pour tous leurs embarras : peines et doutes intimes, choix de leurs lectures, questions de carrière, difficultés même d'ordre matériel.

« Ces congrégations sont-elles possibles ? Sans aucun doute, puisqu'il en existe déjà. En réalité, leur fondation ne présente qu'une difficulté sérieuse : c'est la question du directeur spécial. Il faut (soyons pratiques !) lui trouver d'abord un entretien convenable, qui lui permette de se donner à son œuvre sans autre souci. Mais il faut surtout qu'il soit l'homme de son œuvre, qu'il comprenne l'étudiant, qu'il ne veuille pas faire marcher sa congrégation avec la régularité impeccable d'un bataillon prussien, qu'il ait la science et la prudence nécessaires pour porter les responsabilités d'un ministère difficile entre tous. »

Après une série d'autres observations qui témoignent d'une profonde sympathie pour le peuple des étudiants, l'orateur proclame très désirable une fédération de toutes les congrégations académiques et recommande la fondation de congrégations nouvelles là où il n'en existe pas encore, pour arriver à former partout des chrétiens d'esprit supérieur, dont le nombre est toujours trop petit : car, s'écrie-t-il en terminant, « dans la grande lutte actuelle entre le christianisme et l'athéisme, nos congréganistes ont à jouer un rôle décisif : ils doivent servir de guides au gros de l'armée et, parmi ces guides, les hommes qui ont reçu la culture universitaire figurent les officiers ».

V

La question des directeurs préoccupe, non sans grande raison, tous ceux qui s'intéressent à la vitalité et à l'influence des congrégations. Depuis que le *Sodalentag* fonctionne, il n'a tenu, je crois, aucune réunion sans qu'elle fût mise en délibération et toujours tranchée dans le même sens : « Le directeur est pour la congrégation ce qu'est la tête pour l'être humain ». Et les faits viennent invariablement à l'appui de cette affirmation. Une congrégation gouvernée par un bon directeur, c'est le bateau bien piloté, qui, en temps de calme, marche droit au but et, lorsque l'orage

gronde, lutte victorieusement contre les flots. Une congrégation qui n'a qu'un chef inexpérimenté ou insoucieux, c'est la barque boiteuse qui s'en va misérablement heurter à droite et à gauche sur les bancs de sable ou contre les écueils, sans but précis, sans direction réelle et par suite sans espoir. Les deux cas se voient, même en pays allemand, peut-être davantage ailleurs. En Allemagne, du moins, on ne ferme pas les yeux, par indifférence ou peur de la besogne, sur les défectuosités de cette direction : on s'instruit, sans fausse honte, de ce qu'on ne sait pas et l'on se réforme loyalement dans la pratique.

L'initiative d'un mouvement dans ce sens remonte au *Sodalentag* d'Einsiedeln et le mérite en appartient au zèle intelligent du P. Canisius, de Munich. Dans un rapport très remarqué sur l'importance des congrégations mariales aux temps actuels, il avait insisté énergiquement sur le besoin d'entente et d'action commune entre les directeurs. Pour réaliser cette union et cette unité, il proposa la création d'un organe central qui, deux à quatre fois par an, publierait au profit des directeurs les résultats de l'expérience, les échanges de vues, les solutions des difficultés théoriques ou pratiques. Le projet, discuté à fond dans une conférence spéciale des directeurs présents à Einsiedeln, fut adopté en assemblée plénière et mis en tête des résolutions du *Sodalentag*. La rédaction de la *Sodalen-Korrespondenz* (*Correspondance des congréganistes*), déjà établie à Vienne depuis 1894, fut priée d'assumer la charge du nouveau périodique et l'accepta. Déjà deux numéros en ont paru dans le courant de l'année 1907, sous le titre de *Præsides-Korrespondenz* (*Correspondance des directeurs* [1]).

Les deux organes cités ont été, à mainte reprise, chaudement loués et recommandés durant le *Sodalentag* de Linz, sans la moindre divergence, par les orateurs religieux, les prêtres séculiers et les laïques. Je tiens à noter cette unanimité pour m'excuser, s'il en était besoin auprès de certains lecteurs, d'avoir à ajouter qu'ils sont tous deux sous la direction des Jésuites, auxquels, jusqu'ici, aucune loi de prétendue liberté n'a encore interdit l'exercice de l'apostolat par la plume ou la parole dans la mo-

1. Cette *Correspondance des congréganistes*, depuis quelques années, a pris pour titre principal : *Sous la bannière de Marie !* Elle se distingue de toutes les *revues mariales* analogues par une solidité de doctrine, une

narchie des Habsbourg. Ces religieux n'y ont pas le monopole des congrégations mariales : ils ne pourraient suffire à la besogne et ne l'ambitionnent pas. Beaucoup d'entre elles, dans tous les pays allemands, sont dirigées par d'autres membres des deux clergés ; mais, sachant par l'histoire du passé que la Compagnie de Jésus a reçu de Dieu et des papes une mission spéciale et, par conséquent aussi, une grâce spéciale pour la création et la direction des congrégations mariales ; ayant pu constater, en outre, par expérience, qu'elle n'a pas failli à cette mission et que cette grâce spéciale n'a point cessé de se vérifier dans le monde chrétien par les bons effets d'autrefois, ces prêtres, logiques comme on l'est chez eux, vont droit à la Compagnie de Jésus pour lui demander part à sa mission et à sa grâce d'état, comme aux privilèges que l'Église a libéralement accordés à la *Prima Primaria* du Collège romain, mère et modèle des autres congrégations mariales. D'ailleurs, la direction supérieure, ainsi acceptée par toutes les congrégations allemandes, reste exclusivement doctrinale et n'entame en rien leur légitime autonomie : cette réserve a été formulée bien des

variété de documents et un sens pratique qui en font, non seulement un chef-d'œuvre du genre, mais encore et surtout un merveilleux instrument de propagande et de direction. Les gloires et le culte de Marie y tiennent — c'est justice — une belle place : on y voit la Reine des congrégations célébrée tantôt par des théologiens et des orateurs, tantôt par des poètes et des musiciens. A la suite de Marie paraissent quelques-uns de ses meilleurs enfants, dans l'édifiante et parfois ravissante peinture de leurs vertus, de leur pieuse vie, de leur admirable mort. Puis ce sont les récits toujours piquants et vivement enlevés du P. Opitz, relatant maint bel exploit des congréganistes militants et la déconfiture de leurs adversaires. Mais la partie tout à fait originale et exceptionnellement pratique comprend deux articles, intitulés, l'un : *Vie et Action dans les congrégations* ; l'autre : *Boîte aux lettres*. Le premier apporte de toutes les congrégations d'Allemagne les nouvelles les plus variées sur leurs joies ou leurs deuils de famille, sur leurs efforts et leurs succès, quelquefois sur les difficultés qui restent à vaincre. Le second donne en quelques mots substantiels et nets la réponse à une quantité de questions, sur des points qui intéressent les congrégations ou les congréganistes : détails d'organisation, conseils pour des cas difficiles, encouragements aux timides, félicitations aux braves, indications sur la valeur ou l'esprit de certains livres et périodiques ; bref, toute une mine d'enseignements précieux, ou, si l'on veut, tout un arsenal de munitions pour le bon combat.

La *Correspondance des directeurs*, qui s'adresse surtout aux prêtres, est rédigée dans le même esprit, mais revêt un caractère encore plus pratique et plus grave. Elle formera avec le temps un véritable code de direction, dans lequel tout prêtre intelligent et dévoué puisera un riche fonds de science et de zèle pour le soin des âmes.

fois dans les réunions. Quant à la direction effective des congrégations, en dehors de leurs collèges, les religieux de la Compagnie de Jésus, comme tous les autres membres du clergé séculier ou régulier, n'ont le droit de la prendre, et ne la prennent, que sous l'autorité des évêques.

Cela dit, on ne sera pas étonné de ce qui se passa dans les conférences de directeurs à Linz. La plus importante eut lieu dès le premier jour du congrès, sous la présidence du chanoine Schœpfleuthner, assisté du P. Harrasser et du P. Kolb, jésuites. Plus de cent directeurs, la plupart prêtres séculiers, étaient présents.

Le P. Harrasser développa, avec cette clarté et ce cœur qu'il met dans la rédaction des deux *Correspondances*, le rôle du directeur. Il l'éleva très haut. « Lieutenant de celle que les congréganistes, selon les termes même de l'acte de consécration, prennent pour *souveraine*, pour *protectrice* et pour *mère*, ses obligations se résument dans la devise de l'apôtre : *omnibus omnia*, tout à tous. Il faut qu'il soit le père de toutes les âmes qui lui sont confiées et de chacune d'elles, le conseiller de toutes les situations, l'aide de toutes les faiblesses, l'ami qui ne se dérobe jamais, et il se tromperait étrangement, s'il s'avisait de jouer à la divinité lointaine et cachée.

« Pour remplir ce rôle et ces devoirs, quelles qualités lui faut-il ? Avant tout, la parfaite intelligence de la congrégation, de son but, de son fonctionnement, de ses statuts; puis le dévouement sincère, constant, ingénieux à la congrégation et aux congréganistes ; puis encore, l'union si rare, mais si nécessaire, de l'indulgence avec la fermeté ; enfin, la prudence qui sait paraître ou s'effacer, selon les besoins, pour stimuler les courages ou pour laisser le champ libre aux activités individuelles. Mais toutes ces qualités ne produiront leurs fruits qu'à la condition d'être pénétrées d'un profond amour pour la Reine des congrégations. Veut-on condenser en peu de mots le rôle du directeur, on peut dire que si, par les autres qualités, il est la tête de la congrégation, par cet amour il en devient le cœur. »

Le P. Kolb, un vétéran de l'apostolat congréganiste, apporta ensuite le fruit de son expérience et traita de l'admission des candidats, des détails de la vie intérieure, de divers points de direction particulièrement importants, le tout formant un commentaire très pratique de la doctrine générale exposée par son confrère.

Il ne tint assurément pas aux deux orateurs qu'au sortir de cette conférence, leurs auditeurs n'eussent une compréhension très nette de leur belle et difficile mission. A en juger par leur religieuse attention, par leurs applaudissements répétés et par le sérieux de la discussion qui suivit les deux discours, ils ne durent pas emporter seulement avec eux plus de lumière, mais aussi la sincère ambition de reproduire le magnifique idéal qu'on venait de leur tracer[1].

VI

Il me reste à parler de la clôture du congrès et des résolutions votées.

En entrant dans l'immense salle de fête où se pressaient quatre mille personnes, mes regards sont tout d'abord attirés vers l'estrade présidentielle. Un peu au-dessus, dans le fond, j'aperçois, non sans quelque surprise, se détachant sur des draperies aux couleurs pontificales, entourée d'une forêt de fleurs et inondée de lumière électrique, la blanche statue de l'Immaculée Vierge de Lourdes, notre Vierge à nous Français, non pas à nous seuls, mais à nous les premiers. Sur la droite, la calme et souriante figure du Saint-Père ; sur la gauche, le buste de l'empereur François-Joseph II, qui, hier, répondait par la dépêche suivante au message respectueux du congrès :

> Sa Majesté impériale et royale apostolique remercie très gracieusement les congrégations de leurs patriotiques hommages et de leurs pieux souhaits.

Le chef de la province de Haute-Autriche, M. Ebenhoch, se lève. Il s'est réservé l'honneur de résumer les travaux du congrès :

« De tout ce qui est sorti de vos cœurs et de vos lèvres, durant ces jours bénis, une pensée se dégage nettement : c'est que les

1. Parmi les preuves de l'esprit pratique, fruit de l'habitude et de l'expérience, qui dirigeait les travaux du congrès et les empêchait de s'égarer sur un terrain vague, citons une liste de sept *propositions directrices*, qu'on distribua aux congressistes qui pouvaient être appelés à prendre la parole dans les discussions. Elles formulent les conditions capitales d'existence et de succès des congrégations : maintien des statuts primitifs, usage d'un texte authentique des règles, subordination de toute réforme à l'ancien esprit, pratique avant tout de la vie intérieure, esprit d'apostolat selon les besoins des temps, fonctionnement régulier des rouages, soutien de la presse congréganiste. Ces propositions ont pris place en tête des résolutions votées par le congrès.

congrégations mariales sont une *organisation de combat.* Non point, comme nos adversaires le répètent par ignorance ou par mauvaise foi, une organisation occulte où les hommes faits sont embrigadés comme ennemis irréconciliables de l'État, où les jeunes gens sont formés déjà de loin pour aller un jour grossir la bande noire des conspirateurs, où les femmes et les jeunes filles mêmes sont dressées à l'art d'entretenir pères et frères, époux et fiancés, dans le détestable esprit que la congrégation leur instille. La vérité, c'est que l'organisation congréganiste a pour premier but l'éternel combat contre le *moi*, contre les passions mauvaises, contre tout ce qui détruit en nous l'idéal : combat ignoré de ceux qni ne possèdent pas Dieu, combat négligé des lâches et des indifférents, noble combat pour lequel s'enthousiasment les âmes généreuses et qui procure les plus belles de toutes les victoires.

« Mais tous nos ennemis ne sont pas au dedans de nous : il en est au dehors que la congrégation doit combattre aussi. C'est là son second but. Dans notre triste temps, qui donc l'ignore ? les bons ont une rude bataille à soutenir contre le mal qui les environne. Nous sommes dans la situation critique où jadis, sur les champs de bataille romains, la première et la seconde ligne de troupes ayant été enfoncées par l'ennemi, tout le poids du combat et l'espoir du succès final reposaient sur la troisième ligne, les *triaires*, ligne de réserve et d'élite : *res ad triarios rediit*, disait-on. Les triaires, Messieurs, ce sont aujourd'hui les chrétiens qui combattent sous l'étendard de Marie : ils doivent être, ils sont invincibles, car ils n'ont qu'à le vouloir, ayant avec eux par Marie la grâce du Tout-Puissant.

« Or, cette double lutte donne aux congrégations une importance sociale de premier ordre, par les heureux effets qui en résultent pour l'individu, pour la famille, pour la commune, pour l'État.

Lorsque chacun d'entre nous, à force de persévérance, a réussi à se libérer de la tyrannie du moi, à mettre son esprit au-dessus des préjugés du monde et son cœur au-dessus des passions amollissantes, il peut alors appliquer toutes ses énergies à remplir sa destinée terrestre, qui est de travailler selon ses forces à l'honneur de Dieu et au bien de l'humanité. Quant à la famille, si tous ses membres appartiennent à quelque congrégation mariale (nous

connaissons de ces maisons bénies) et s'ils en observent religieusement les devoirs, sans doute les imperfections humaines et les épreuves inévitables d'ici-bas peuvent encore y trouver entrée, mais elles n'y exercent plus les mêmes ravages qu'ailleurs et les âmes restent ou redeviennent unies, fortes et heureuses dans la paix du foyer. Et ce qui se passe dans la famille, pourquoi serait-ce impossible dans la commune, qui n'est qu'un composé de familles plus ou moins nombreuses? Si l'esprit de paix et de charité règne à tous les foyers, il débordera nécessairement en œuvres de bienfaisance et d'aide mutuelle, qui embrasseront toutes les misères physiques et morales, et l'on aura une commune aussi heureuse qu'elle peut le souhaiter.

« Enfin, un État ne serait-il pas sûr de sa prospérité, si tous les citoyens réglaient leur conduite selon les prescriptions de la vie chrétienne, telle que l'entendent les congrégations? On parle beaucoup d'économie sociale; chaque siècle et, chez nous, chaque dizaine d'années apporte un système nouveau : mais jamais on ne parle d'en fonder un sur les dix commandements de Dieu, et pourtant, c'est celui-là qui résoudrait le mieux la question économique! Un congréganiste convaincu, même sur le terrain économique, ne recourra jamais à des moyens que sa conscience réprouve : il ne fera que ce qui sera compatible avec le salut de son âme et ordonnera toute sa vie de façon à concilier toujours ses intérêts avec ceux du prochain, en même temps qu'avec la loi divine.

« Voilà le résumé imparfait de ce que j'ai entendu au *Sodalentag*. Cependant il est encore un point capital que les orateurs ont fait ressortir toujours et partout, avec grande raison : c'est que, pour tout bien, pour tout succès, il faut la prière. Quand le roi Philippe-Auguste de France, voguant vers la Terre sainte, passait à la hauteur de la Sicile, une effroyable tempête éclata; déjà les matelots perdaient cœur, ils faiblissaient dans le service, et la flotte risquait de périr. Alors le prince parut devant eux et s'écria : « Tenez bon du moins jusqu'à minuit, car à minuit les « frères de Clairvaux se lèvent et prient pour la France et le roi. » Et en effet, à minuit, les flots s'aplanirent et la flotte cingla saine et sauve vers son but. A notre époque aussi, les orages s'amassent sur nos têtes, toutes les puissances mauvaises s'élèvent contre le bien, et sa victoire peut nous sembler fort éloignée. Hé bien! si

faible que soit ma voix, je voudrais, moi aussi, crier à toute la société humaine et surtout aux catholiques : « Tenez bon, vous « surtout, tenez bon dans le combat, car les congréganistes prient « sans relâche : leur *Memorare* vous obtiendra la force de lutter et « la grâce de vaincre pour Dieu et pour son Église. »

Quand le tonnerre d'applaudissements qui salua ces paroles si chrétiennes et si fières eut pris fin, j'entendis un Français près de moi faire cette réflexion : « Lorsqu'un préfet de la République française pourra parler ainsi en public sans se faire casser, il y aura bien des choses de changées en France. »

Le haut fonctionnaire qui parla ainsi à Linz, le 8 septembre 1907, ne fut point cassé: loin de là. Un mois plus tard, il était appelé à prendre place dans le ministère autrichien, dont le président, M. Beck, appartient comme M. Ebenhoch à la congrégation mariale. Grande joie et grande espérance pour tous les catholiques !

Voici maintenant le texte des résolutions votées qui regardent la création et le fonctionnement des diverses congrégations [1].

Jeunes gens. — « Considérant l'importance et la nécessité qu'il y a de pourvoir, dans une mesure aussi large que possible et dans un esprit chrétien, au bien de la jeunesse ouvrière, le *Sodalentag* allemand de Linz voit dans les congrégations mariales, à cause de leurs avantages éminents et de leur facilité d'adaptation universelle, un moyen très efficace pour réaliser ce but. En conséquence, il recommande instamment d'introduire les congrégations de jeunes gens partout où ce sera possible et de les organiser et diriger selon les besoins de notre temps.

1. Je ne ferai que mentionner sommairement les autres votes : 1° A la place d'honneur, invitation aux congréganistes de célébrer le jubilé sacerdotal de S. S. le pape Pie X d'un cœur aussi filial que possible, sans oublier le denier de Saint-Pierre. — 2° Le bureau du congrès adressera à Sa Sainteté, au nom de toutes les congrégations allemandes représentées à Linz, une supplique respectueuse pour la prompte béatification du premier congréganiste martyr, le jésuite Jacques Sales, mis à mort en 1593 par les calvinistes d'Aubenas pour la défense du dogme de la présence réelle. — 3° Selon les récentes instructions du Saint-Père, le *Sodalentag* recommande à tous et à toutes les congréganistes la fréquente communion, nerf de la vie spirituelle.

Il reconnaît dans les congrégations d'étudiants une institution particulièrement féconde en bons résultats pour l'éducation religieuse et morale de la jeunesse. Il regrette douloureusement qu'elles soient si peu répandues. Il regarde comme un devoir des parents catholiques de concourir activement à les rendre possibles et de mettre en œuvre toute leur influence sociale pour en amener la fondation. »

Hommes. — « Les congrégations mariales d'hommes considèrent comme leur devoir fondamental la pratique d'une vie de foi profonde. Mais, d'autre part, l'apostolat au dehors, selon les besoins actuels, est aussi pour ces congrégations une question vitale. C'est parmi elles que doivent se recruter, pour le mouvement social et pour la vie d'association catholique, les combattants les plus sûrs et les coopérateurs les plus infatigables. »

Femmes. — « Les *enfants de Marie* présentes au *Sodalentag* de Linz expriment la conviction que, de nos jours, les femmes aussi doivent se grouper sur le terrain catholique, afin qu'on puisse, toutes forces réunies, agir plus efficacement contre le mal qui nous a déjà envahis et contre celui qui nous menace.

« Elles adressent donc, d'abord et spécialement à toutes les congréganistes, mais ensuite à tous les fidèles catholiques, l'invitation d'adhérer à l'*organisation catholique* des femmes et, en particulier, aux *associations catholiques* qui répondent à la situation spéciale de leur sexe. »

On pourra penser, à la lecture de cette dernière résolution, que le *Sodalentag* n'a pas mis un empressement excessif à lancer les femmes dans l'arène des luttes publiques. Il semble leur dire : « Organisez-vous, sans sortir de votre *situation spéciale* et sans empiéter sur celle des hommes : dans ces conditions, on vous aidera ; puis... on verra. » C'est que, de fait, les Allemands ne sont pas prompts aux nouveautés et ne s'aventurent pas facilement dans les chemins non explorés. La femme allemande est essentiellement femme d'intérieur, d'église, et de charité sans bruit : les hommes se trouvent fort bien de cette *situation spéciale*, les enfants aussi et d'autres encore, peut-être. « Alors pourquoi, se dira plus d'un père de famille, les faire sortir de leur vocation paisible pour les transformer en amazones ? » On peut être persuadé que nos voisins raisonneront encore longtemps sur ce pied-

là, et que nos voisines, par habitude et par tempérament, trouveront encore longtemps que les hommes n'ont tort qu'à moitié. Mais il faut s'attendre à tout : avec le temps et la contagion de l'exemple, elles pourront changer d'avis — et alors, ce que femme voudra, Dieu le voudra, tout comme ailleurs.

En attendant, les hommes des congrégations allemandes, on ne saurait le nier, marchent. Ils ont fait un beau chemin depuis leur premier *Sodalentag* d'il y a dix ans. Leur but, fixé dès le début dans ses grandes lignes par les statuts de la congrégation mère, s'est élargi pour embrasser tous les besoins des temps nouveaux. Leurs moyens d'action, sans varier dans leur principe, se sont de plus en plus actualisés par l'observation et l'expérience, de façon à proportionner les remèdes au mal qu'il s'agit de guérir. Car hélas ! toute l'action catholique se ramène, de nos jours, à une lutte générale contre des principes délétères : dans l'éducation de l'enfant, dans la vie matérielle et morale de la famille, dans les mœurs publiques, dans les systèmes économiques, dans la politique et jusque dans les croyances. Tout est malade, tout craque, dans l'édifice social que nous a fait l'esprit moderne de révolte contre Dieu et son Église : il faut en rebâtir un nouveau, qui ait l'Église pour base et Dieu pour maître reconnu. C'est la noble tâche qu'ont assumée les congrégations allemandes, et, sans hâte, mais résolument et joyeusement, ces braves chrétiens construisent pierre à pierre, obéissant à leurs chefs, unis de cœur et d'âme à leurs compagnons de labeur, et comptant, pour le succès final, un peu sur le mérite de leurs sueurs, beaucoup sur la puissance de leur prière, qui est le vrai ciment de l'ouvrage et qui le fera durer.

* * *

Un dernier mot.

A tout lecteur qui aura saisi la portée de l'œuvre entreprise par les catholiques allemands, une comparaison s'impose. Dans notre pays aussi, sévissent l'incroyance, les mauvaises mœurs, la guerre à Dieu et à tout ce qui rappelle son autorité. C'est contre des maux semblables aux nôtres que l'Allemagne catholique a appelé au secours les congrégations d'hommes — et elles ont commencé à la relever : pourquoi ne relèveraient-elles pas la France ?

On les déclare impossibles chez nous ! Elles ne l'ont pas toujours été : pourquoi le seraient-elles aujourd'hui? Et d'ailleurs, il en existe, qui ne demandent qu'à grandir et à se multiplier.

En Allemagne, pour créer une congrégation d'hommes, que faut-il ? Une poignée de chrétiens convaincus, qui veuillent mettre en commun leurs efforts pour le bien, et un prêtre véritablement zélé, qui veuille et qui sache les diriger. N'y a-t-il plus en France de chrétiens convaincus, ni de prêtres zélés ? Nul n'osera le dire.

Il se prépare à Saragosse, pour septembre prochain, un nouveau congrès marial universel, auquel toutes les nations catholiques viennent d'être conviées solennellement : l'un des trois articles généraux de son programme porte sur les *Associations mariales*. Espérons que la France y sera dignement représentée.

PIERRE BRUCKER.

RUDYARD KIPLING ET L'IMPÉRIALISME[1]

Quand Nobel légua de l'argent aux poètes, il en légua aussi aux pacifistes. Pour être distinctes dans son esprit, les deux choses ne devaient pourtant pas être contradictoires. Il aurait hésité à couronner, du même coup, un poète et un adversaire endiablé de la poésie. Comment se fait-il que les académiciens de Copenhague aient, dans une même séance, décerné le prix de paix à je ne sais qui, et celui de poésie au contempteur par excellence du pacifisme, au très haut, très hautain, très magnifique, mais très belliqueux poète de l'impérialisme, Rudyard Kipling? Qui sait? Peut-être se sont-ils dit que Nobel, après tout, n'ayant pu renter les poètes qu'à force de faire de la prose, c'est-à-dire de vivre dans la noire industrie, et n'ayant pu décorer et dorer les pacifistes qu'à force de vendre des machins qui tuent mieux que les autres, ses héritiers étaient bien libres de le continuer jusque dans ses antithèses.

Nous-mêmes alors, pourquoi ne nous mêlerions-nous pas à leur petit jeu en tirant, par exemple, une leçon de français de cet Anglais, ou encore en apprenant de cet Anglais, archi-Anglais, à rester Français, archi-Français?

I. — L'impérialisme

Rudyard Kipling, c'est entendu, est « le poète de l'impérialisme ». Mais qu'est-ce, en deux mots, que l'impérialisme?

L'impérialisme, c'est d'abord *une politique* : c'est l'élargissement de l'Angleterre en Empire britannique et l'élévation des

1. J'avertis, une fois pour toutes, que je cite la très littéraire traduction que MM. Louis Fabulet, Robert d'Humières, Austin-Jackson, Fountaine Walker, Paul Bettelheim, Rodolphe Thomas et Mme Charles Laurent ont publiée (*Mercure de France*, Hachette, Delagrave, Ollendorff), et dont douze ou treize volumes ont déjà paru. Je me suis servi, en outre, de la belle et consciencieuse étude de M. André Chevrillon. Disons que très peu de lecteurs de Kipling peuvent se dispenser de la lire. Elle ouvre : *Sur le mur de la ville* (*Mercure*. In-18, 3 fr. 50).

colonies anglaises au rang d'États ou, mieux, de membres mêmes de l'Empire. C'est aussi, et surtout, *un état d'âme*. C'est une conception, sinon nouvelle, du moins renouvelée de la vie à l'usage des Anglais. Les transformations politiques ou commerciales n'en ont été ou n'en doivent être que la résultante.

Longtemps, l'Angleterre n'a eu qu'un rêve : ramasser toutes les colonies qui traînaient sans maîtres, ramener à grands coups de filets toutes les îles des Océans, afin d'exploiter les peuples et les terres que cela représentait. Ce seraient des esclaves et des propriétés destinés à suer gratis, ou presque, tout ce qui s'achète ailleurs : rhum, pierres précieuses, soie, métal, bois et le reste, et à acheter très cher tout ce qui se vend en Angleterre : charbons, étoffes, machines, etc., pour l'exclusif profit du patron anglais.

Et cela *in æternum*.

Mais voici qu'une difficulté est venue brusquement d'Amérique : la révolte des États-Unis. L'Angleterre remplit les échos du monde de sa mauvaise humeur. Eh quoi ! l'exploitation aurait donc une fin ? Il faut lui rendre cette justice, l'Angleterre, même quand il s'agit d'elle, a beaucoup de sens. Elle fit son examen de conscience, oh ! tout commercial et politique.

Elle se rendit compte que c'était *fatalement*, que ses colons s'étaient détachés d'elle. On est colon comme on est enfant, un temps. Au début, ses fils avaient été des étrangers en Amérique. Comme tels, les trois quarts de leur âme et de leur vie lui restaient. Plus tard, à force de vivre loin de leurs origines, ils les avaient oubliées ; à force de se mêler à leur nouvelle terre, ils s'y étaient fondus. Ils n'avaient, d'abord, été que des Anglais en Amérique ; ils étaient, ensuite, devenus des Anglo-Américains pour n'être plus, enfin, que des Américains tout court. A ce période, il devait suffire de la moindre dispute pour que tout le monde prît conscience de cette lente et obscure mais trop profonde évolution, la colonie comme la métropole. Dès lors, il était logique qu'on se traitât en étrangers, c'est-à-dire qu'il était fatal qu'à la première occasion parlassent les canons. Les États-Unis n'avaient pas été une anomalie, mais les premiers d'une série. Le Canada, les Indes, l'Australie, le Cap et les autres en devraient venir où les États-Unis en étaient venu. Devant cette nécessité, inutile de récriminer. Un seul parti à prendre :

Remplacer les colonies qui s'échappent par d'autres; retarder le plus possible l'échéance inévitable et exploiter ferme, en attendant, ce que l'on tient. Le jour où, comme un simple ministère mis en minorité, on devra se retirer, on s'en ira d'un air détaché et digne, satisfait d'avoir fait le possible et emportant à jamais l'orgueil d'avoir été, à un moment, le conquérant de cette terre et l'éducateur de cette nouvelle nation.

Depuis une trentaine d'années, cette doctrine modeste et sage est battue en brèche. Sir Charles Dilke a lancé l'idée de « la plus Grande-Bretagne ». Non, il n'est pas fatal que l'Inde, l'Australie, le Cap, le Canada et les autres suivent la voie des États-Unis. Ceux-ci ne se sont détachés de l'Angleterre que parce qu'ils ont été des colons, c'est-à-dire des étrangers et des exploités. Leurs intérêts, leur vie et leur âme différaient de l'âme, de la vie, des intérêts anglais. Il fallait tout faire pour qu'ils restassent Anglais. Cela était-il possible alors? Peut-être que non. Mais aujourd'hui que l'industrie rapproche les distances, permet aux peuples de se mêler, il n'est pas impossible que les Anglais, partout où ils iront, retrouvent l'Angleterre. Qu'ils éprouvent qu'une même âme vit en Égypte, à Gibraltar, au Cap, en Tasmanie, à Malacca et à Londres. Ainsi faisait Rome. Elle a conquis des royaumes; jamais ces royaumes, en se civilisant, ne se sont séparés d'elle. L'empire romain a été conquis par les barbares, il ne s'est pas divisé. C'est que Rome n'avait pour ainsi dire pas de colonies. Tout pays conquis devenait, le plus vite possible, un département de son empire. Il était associé à la fortune commune. Il partageait les mêmes espérances, les mêmes craintes; il prenait peu à peu les mêmes idées, les mêmes façons, et, par conséquent, les mêmes besoins. Rome le défendait et il défendait Rome. Il passait quelque chose de son âme à Rome et Rome lui donnait la sienne. Après une conquête, Rome n'avait pas une colonie, un esclave de plus; Rome avait reculé ses frontières; voilà tout. Notre tort à nous, Anglais, — disait Charles Dilke, — a été de rester dans nos frontières. Nous commandons à la moitié du monde et nous n'avons pas reculé nos frontières d'un pas. Elles sont naturelles, c'est vrai, mais celles des Romains l'étaient aussi. L'Italie est une île ou *presque*. Les Alpes la séparent de l'Europe autant qu'elles l'y attachent. L'Italie a un mur, nous avons un fossé. Où est la différence ? Que l'Angleterre donc cesse d'être une métro-

pole; qu'elle ne soit même plus le royaume de Grande-Bretagne ; qu'elle se dilate jusqu'à faire coïncider ses limites avec celles de sa colonie la plus éloignée, jusqu'à Auckland et jusqu'à Vancouver. Il n'y aura plus que « l'empire » ou « la plus Grande-Bretagne » avec, pour tête, Londres, et pour province-type, l'Angleterre. Possédant entre nous une moitié du monde, nous l'exploiterons en famille et, si nous ne confisquons pas l'autre moitié, du moins, profitant de ses divisions, nous la dominerons et nous l'EXPLOITERONS de la grande manière.

Mais, pour cela, il faut que, l'âme emplie de ce rêve magnifique, chaque Anglais ait pour idée fixe : sa supériorité à réaliser et sa supériorité à imposer. Le moyen en est simple : être chaque jour plus anglais. Les qualités, qui ont fait le succès de la race, qu'on s'y tienne, mais qu'on s'y surpasse. Il y a, en tout vrai Anglo-Saxon, un boxeur et un homme d'affaires ; qu'il réalise, chaque jour, un plus hardi, un plus pratique, un plus constant brasseur d'intérêts; qu'il devienne plus savant et plus fort à donner son coup de poing. Ce n'est pas tout : unissons-nous. Sans la stabilité et sans l'éloignement, les colons anglais ne seraient pas devenus Américains. Vive le mouvement ! Souvenons-nous que nous sommes des fils des Northmans, les vagabonds de la tempête. Que l'Anglais garde son home, puisque la vie est faite pour qu'on en jouisse ; mais ce home, qu'il apprenne à l'emporter sous tous les cieux. Parcourons sans repos l'empire, de la Tasmanie au Canada. En cessant de nous mêler, nous cesserions de penser de même. Bref, puisque nous voulons l'empire, apprenons à penser et à vivre impérialement. Le jour où les Anglais auront tous l'âme impériale, nous pourrons dormir tranquilles et l'on parlera de l'éternité anglaise comme on a parlé de l'éternité romaine.

La pourpre de ce rêve impérial a fait, sur les Anglais, l'effet de la capa rouge sur le taureau. Et, de fait, de leur aveu même, puisqu'ils se symbolisent en John Bull, n'y a-t-il pas du taureau dans les Saxons ? Ils se jetèrent à l'impérialisme. L'impérialisme est peut-être une chimère, mais cette chimère est aujourd'hui généralement acceptée. On peut dire que, plus ou moins consciemment, plus ou moins volontiers, tous les partis politiques en subissent la loi. C'est que, nous devons l'avouer, il fallait cette chimère aux Anglais. L'impérialisme est *une idée*

anglaise. Elle dormait en toute âme britannique. Un jour, un rêveur, — tous les grands mouvements partent des immobiles rêveurs, — un rêveur qui regardait son âme l'y a vue et l'a réveillée. Surpris, il a crié sa surprise, et il a suffi de cela pour l'éveiller chez les autres. Ce qui est certain, c'est que, de plus en plus, il se dessine dans l'empire un type d'homme énergique, violent et têtu, court de philosophie mais non point d'expérience, de doctrine simple mais d'appétit profond, exercé à saisir toujours et à ne lâcher jamais, fait, en un mot, pour exercer le rôle superbe et haïssable qu'on lui assigne de se soumettre le monde : l'*impérialiste*.

II. — L'impérialiste

L'impérialiste, c'est l'homme roux, « l'homme des cinq repas », l'homme nourri de biftecks. Il aime les alcools et les exercices violents. A Cape-Town comme à Singapoure, à Gibraltar comme au Canada, il joue au tennis, au polo, fait de la boxe et estime plus un donneur de coups de poing qu'un violoncelliste. Il est brutal, il entre dans les molles races asiatiques avec de fortes bottes. Il a l'habitude de la bataille et, « la vie lui étant apparue chose abondante et de vil prix », il sait tuer. Individualiste à outrance, indépendant comme pas un, autoritaire, jaloux, il obéit pourtant parce que la discipline est la condition des conquêtes. Il aime ses aises, cherche et trouve le confortable, porte en tout endroit son *rocking-chair* et son *tub*, s'installe partout comme chez lui et y tourne hommes et choses à son service. Mais, l'heure venue de souffrir, il s'entête à résister. Il est le fils de ceux qui — en carrés rouges — ont brisé au fort des batailles jusqu'à des Napoléons. Familial et prolifique, il court cependant le monde. L'Océan est sa grand'route. Il conduit « sur ce sentier de la race anglaise, jusqu'aux confins du monde », les lourds charbonniers et les clippers tout en ailes, les goëlettes blanches et les steamers noirs, « rapides navettes qui tissent la trame de l'empire et, de continent à continent, l'unissent à lui-même ». Sa sensibilité ne vibre pas facilement, n'est ni étendue, ni nuancée. Médiocrement intellectuel, il lit de grands journaux où l'on parle surtout des cochons qu'on fume à Chicago, des cotons, des métaux et des sports. Il y ajoute quelques feuilletons criards

de détectives et un peu de Bible. Il est peu intérieur; il est simpliste. Il est « celui pour qui le monde extérieur existe » et le kantisme, au témoignage de M. Balfour[1], ne l'inquiétera jamais. Il se retourne rarement sur lui-même, si ce n'est lorsqu'il est trop isolé, lorsqu'il est perdu, par exemple, dans l'infini poussiéreux du *Grand Désert* indien; mais alors, le soleil aidant, il devient fou.

C'est un type merveilleusement pratique, solide, constant, audacieux. Il invente peu. Il *continue* les Français (qui sont surtout des initiateurs), mais son travail est exact, rapide et constant. Sa sagesse est admirable, quand il s'agit de ce monde. Il se moque des théories, des jugements de la postérité, si négligeable et d'ailleurs complaisante au succès; il se méfie des mots. Il se débrouille dans le présent, ne se pique pas sincèrement d'être apôtre, sinon de lui-même : *il fait ses affaires*. Oserai-je dire que le sérieux avec lequel il les mène fait penser au dévot qui accomplit un rite, qu'il y porte une passion qui monte à l'enthousiasme lyrique? Les Grecs ont construit le Parthénon et connu Sophocle ; mais lui a mené son chemin de fer jusqu'à Simla dans l'Hymalaya. Il a bâti sur le Gange des ponts qui mesurent, approches comprises, deux kilomètres et demi de longueur, ponts tout en poutres de fer portées par vingt-sept piles, « chaque pile comportant 24 pieds de diamètre et s'enfonçant à 80 pieds sous les sables mouvants. Dessus, passe la voie ferrée, large de 15 pieds; plus haut encore, une route charretière de 18 pieds, flanquée de trottoirs. A chaque bout, montent des tours rouges percées de meurtrières pour la mousqueterie et d'embrasures pour les gros canons. » Il n'y a fallu que trois ans et cinq mille ouvriers, et cela malgré les bureaux, malgré le choléra, la petite vérole qui passaient et la fièvre qui, elle, ne passait pas ; malgré les disputes entre gens de toutes castes et de toutes langues que l'ingénieur — nommé, pour l'occasion, magistrat de première classe avec droit de fouet — devait mener de conserve; malgré les crises soudaines: glissement de chaînes, bris de poulies, accidents aux grues pendant lesquels le chef des travaux a eu le bras droit cassé par la chute d'un T de fonte, a boutonné son bras dans son veston, s'est évanoui, est revenu à lui pour diriger tout,

1. *Bases de la croyance*, avant-propos.

quatre heures durant ; malgré surtout la révolte du fleuve, « la mère Gunga », qui ne veut pas être vaincue, pour que ses peuples ne délaissent pas son culte.

Toute la poésie de cet homme est dans son travail, et aussi dans ceci qu'il a « la fierté du sang ». Il sait qu' « on ne sait par quel bout prendre son île[2] », qu'il a une flotte qui est le cauchemar du monde. Il se croit du premier des peuples, étant des « fils du sang, gardiens des marches lointaines de l'empire, seigneurs des mers australes ». Quand il se cogne à des gens solides et héroïques, comme les Afghans ou les Boers, et qu'il pleut des claques sur la gloire et les illusions britanniques, il a l'énergie de ne pas reculer — ou, du moins, de revenir plus tard — et garde finalement, grâce à une définitive victoire, le droit d'être orgueilleux.

Son amour de la patrie, d'ailleurs, est très positif. En dernier ressort, *la patrie, c'est une force à son service* ; il fait donc, simplement, en homme logique et qui sait vivre, tout pour la rendre forte. Il connaît cette *loi de la Jungle* dont parle Kipling : « La force du loup, c'est le clan ; la force du clan, c'est le loup. » Il a éprouvé que l'Angleterre protège ses nationaux, les aide à réussir. Sa confiance, sa reconnaissance se sont exaltées en lui jusqu'à la hauteur d'un sentiment religieux. Beaucoup d'Anglais, élevés à la diable dans un protestantisme imprécis ou ennuyeux, attaqués par le positivisme et l'agnosticisme de Spencer, surtout empêchés par les soucis, les agitations temporelles et matérielles, ont perdu Dieu ; l'Angleterre, alors, leur en tient lieu dans l'ordinaire de la vie. Pour les autres, cela ne vaut souvent guère mieux — je parle du type impérialiste, s'il vous plaît ! — Imprégnés à la fois de biblisme et d'égoïsme commercial, ils ont fini — au moins dans leur politique — par se faire une conception toute pharisaïque de Dieu : « Celle d'un Dieu national, spécialement attaché à la grandeur anglaise, qui gouverne le monde pour le plus grand bien de la race. Elle seule le connaît vraiment et sait lui rendre un culte agréable. Au fond, ce Dieu est le Iahvé juif d'autrefois ; il n'a fait que changer de peuple[2]. » La conséquence est claire. L'impérialiste, en travaillant pour soi, prétend faire les affaires

1. Rémy de Gourmont.
2. André Chevrillon.

de Dieu. Il se prépare à l'injustice par une prière sentie à cette idole, et, naïvement, « pour servir Dieu, devient agressif ». Mais on devine ce que cela doit donner de force à un peuple, lorsqu'il s'agit des combats de ce monde, de se faire une *religion de l'intérêt.*

III. — Rudyard Kipling

Un idéal assez puissant pour soulever un peuple devait avoir son poète. Il faut avouer qu'il en a trouvé un comme il le lui fallait, étroit, brutal, mais magnifique et irrésistible.

Né à Bombay[1], de parents anglais, très anglais, Rudyard Kipling se trouvait justement être un homme de l'empire. Il a reçu l'âme anglaise, mais il l'a reçue en Orient, et l'on peut dire que l'Angleterre est moins sa patrie que l'Orient anglais.

Vivant dans un pays soumis, les façons décidées, le langage ferme et sobre des maîtres, comme les obséquiosités des Orientaux complimenteurs et inclinés, tout lui crie, dès l'enfance, l'infériorité de ce qui n'est pas anglais. Mais, en même temps, il se mêle à l'Inde. Son père, orientaliste informé, conteur somptueux, éblouit son imagination avec des légendes indigènes. Il le laisse fréquenter les peaux noires et, dès ses premières années, Rudyard dit, dans leur langue, tu et toi à tous les gamins et à tous les marchands du pays; son âme, en outre, toujours aux fenêtres, regarde défiler la magnificence et la bizarrerie orientales. Ainsi, jusqu'à neuf ans; assez de temps pour que les premières impressions — celles qui, s'enfonçant dans les moelles, ne meurent qu'avec l'individu — fussent hindoues.

Il passe des troupes d'enfants dans l'œuvre de Kipling, et c'est un repos que cette lumière d'aube sur un monde brutal et sanglant. Comme tous sont de délicieux insupportables, on se fait difficilement à l'idée que Kipling ait été bien différent du cocasse et hardi Wee Willie Winkie ou du terrible Tods.

Wee Willie Winkie « généralement était méchant, car l'Inde offre maintes occasions de mal faire aux bambins de six ans. Les enfants se froissent de la familiarité chez les étrangers et Wee Willie Winkie était un enfant très susceptible. Quand une fois il avait agréé une connaissance, il daignait rompre gracieusement la glace. » Après avoir considéré avec gravité quelqu'un pendant au moins dix minutes. « Vous me plaisez, dit-il lentement : ze

1. Décembre 1867.

vous appelelai coppy (pour *croppy*, de *crop*, couper ras) à cause de vos ceveux. Cela ne vous fait ien qu'on vous appelle coppy ? C'est à cause de vos ceveux, vous savez.

Il s'agissait ici d'une des singularités les plus déconcertantes de Wee Willie Winkie. Il restait à regarder un étranger pendant quelque temps, et puis, sans autre avis ni explication, lui donnait un nom. Et le nom restait. Lui-même, son vrai nom était Pervical William Williams, mais il cueillit l'autre dans un recueil de contes et c'en fut fini de ses noms de baptême. *L'ayah* (bonne indigène) de sa mère l'appelait Willie-*Baba*, mais comme jamais il ne daignait prêter la plus légère attention à ce que disait l'ayah, la sagesse de cette dernière ne changeait rien aux choses. »

Tout le monde à Simla [1] connaissait Tods. La plupart des hommes lui avaient sauvé la vie un jour ou l'autre. Il échappait totalement au contrôle de son ayah et mettait journellement sa vie en péril pour découvrir ce qui arrive quand on tire la queue d'une mule de batterie... Il était l'idole de quelque quatre-vingts jhampahis (traîneurs de pousse-pousse) et de la moitié autant de saïs (grooms). Il s'adressait à tous en disant : « O frère. » Il ne lui était jamais entré en tête qu'aucun être pût désobéir à ses ordres... De Boileaugunge à Chota-Simla, il gouvernait avec justice selon ses lumières. Habituellement il parlait Urdu, mais il avait appris, en outre, nombre de petits curieux parlers à côté, comme le *Chotee bolee* des femmes et soutenait de graves controverses indifféremment avec des boutiquiers ou des coolies montagnards. Il était précoce pour son âge et la fréquentation des indigènes lui avait appris quelques-unes des vérités les plus amères de la vie, entre autres sa mesquinerie et sa misère. Il avait coutume, entre deux cuillerées de soupe au lait, de débiter avec solennité d'austères aphorismes, traduits du langage indigène en anglais, qui faisaient tressauter sa maman. Après quoi, elle prenait le ciel à témoin qu'il fallait que Tods allât en Angleterre l'été prochain.

Rudyard alla donc en Angleterre faire ses études. Il avait dix ans (1874).

Il a laissé sur ce temps, sinon des mémoires, du moins un roman, *Stalky et Cie*, où il passe sous le masque de Beetle. D'après ce livre, Kipling fut au collège un « sale *fag* [2] » et traité comme tel. Les maîtres le criblaient de pensums. Les camarades « l'abrutissaient de coups », sans parler du reste, qu'il faut laisser seulement entendre, car on ne peut guère plus raconter la vraie vie des enfants que celle des hommes. Plus grand, il se révéla redoutable compagnon, d'âme guerrière, mais à sa façon. Moins adroit, moins fort surtout, que d'autres, affligé de lunettes, il ne savait

1. Station d'été des Anglais aux Indes. Les héros de Kipling y évoluent fréquemment.

2. Du verbe « to fag », peiner. Dans les collèges anglais, les petits sont tenus de servir les grands, qui règlent leur costume, leur coiffure, les emploient à tout, même à cirer leurs souliers, etc., et les récompensent avec force gifles et coups de pieds.

pas toujours s'imposer par les coups. Son âme de poète le tirait déjà en haut, pour contempler plutôt que pour réaliser l'action. Mais il opposait la rude pointe de l'esprit à la force brutale, blessant, jusqu'à les décourager de plaisanter ou de frapper, camarades et maîtres. Il les ridiculisait en vers, s'exerçait aux surnoms, singeait les travers à la perfection. Il inventait des farces, mais, surtout, il aidait Stalky dans les siennes. Stalky, dans l'esprit de Kipling, c'est l'*impérialiste enfant*. Le personnage est fictif, mais dans une certaine mesure seulement. Il est trop visible que Kipling a rencontré au collège et admiré quelqu'un comme Stalky. Stalky, c'est l'être insupportable par excellence, celui qui met tout un collège sur les dents, professeurs, enfants et domestiqnes, en attendant que, devenu soldat, il y mette l'ennemi. C'est la ruse du Peau-Rouge augmentée de l'audace du Northman. Au fond, un excellent et désopilant ami et un adversaire redoutable. Le jour où Rudyard rencontra Stalky, il entrait dans sa destinée : admirer les jeux du terrible félin impérialiste.

Rudyard fut un élève inégal, naturellement. Il faisait son choix, aimait le français, détestait les mathématiques. Il se consolait de son infériorité en classe, en rêvant de l'emporter dans la vie. Les « bons élèves » font rarement des hommes tout à fait armés, et tel professeur n'a si peu de clairvoyance, quand il s'agit d'ouvrir non plus des livres mais des âmes, que pour avoir été trop l'homme de la classe, autrefois, et pas assez celui du jeu et de la fantaisie.

La religion ne paraît pas avoir pénétré Rudyard. On n'en aperçoit qu'à peine la trace. Il a eu affaire à des ministres qui le faisaient prier et le sermonnaient. Prier, le petit Rudyard n'y voyait pas de difficulté. L'atmosphère est généralement biblique en Angleterre, la pensée de Dieu est simple aux cœurs droits et les enfants sont aisément droits. Mais les sermons agaçaient cet esprit fier et ombrageux, le dégoûtaient. Oh! les sermons de King ou de Prout! maladroits, ridicules, en tirades tristes, grognonnes et clichées. L'enfant sentait, sans le comprendre bien encore, qu'on lui donnait des mots quand il demandait des vérités. On prétendait lui apprendre à comprendre la vie, et on lui montrait qu'on ne le comprenait pas lui-même. Ah! ce doit être un difficile métier de diriger une âme d'enfant, quand on n'est qu'un pasteur. Privé de la confession, on ne peut guère pré-

tendre aux confidences vraiment complètes, sans réclamer ce qui n'est pas dû. On risque de blesser par indiscrétion, de fermer au lieu d'ouvrir. Et si l'on n'a pas réussi à gagner la confiance ou à deviner, on se trouve pris dans cette déplaisante alternative : ou d'ennuyer à force de généralités, ou de passer pour soupçonneux et méprisant, en reprochant, au petit bonheur, des fautes précises auxquelles l'enfant n'a peut-être jamais songé.

Un Père spirituel, cependant, paraît avoir gagné Rudyard. Mais ce Père spirituel est d'un modèle qui surprendra. Kipling lui prête des propos comme celui-ci : « Vous savez que je n'ai pas l'habitude de vous faire de la morale ; je ne crois pas que le petit de cet animal qu'on appelle homme comprenne ce genre de discours avant qu'un certain nombre d'années aient passé sur sa tête. » D'ailleurs, voici une page où le « Padré » apparaît :

C'était vraiment un *gentleman*. Il frappait à la porte de l'étude avant d'entrer (au contraire de M. King, ridiculisé tout le long du livre sous le nom de Pied de Vache), se conduisait comme un visiteur et non pas comme un licteur égaré. Il ne faisait jamais de phrases et ne se souvenait jamais pendant son existence officielle (il était aussi professeur de français) des confidences reçues pendant les heures de loisir. Prout était toujours parfaitement insupportable ; King ne venait jamais que la menace à la bouche ; le petit Hartopp lui-même, en parlant d'histoire naturelle, oubliait rarement son état, mais le révérend John était un hôte désiré et bien-aimé par l'étude nº 5 (composée du trio Stalky, M'Turk et Beetle-Kipling). Voyez-le donc, assis dans l'unique fauteuil des trois amis, une pipe de bruyère courbée entre les dents, son triple menton caché dans son col ecclésiastique, soufflant comme une aimable baleine, tandis que les habitants du nº 5 discourent sur la vie telle qu'elle leur apparaît...

— Le proto (i. e. le directeur) est un oiseau malin, dit Stalky.

— Il vous comprend parfaitement. Ha ! Ha ! après tout, vous vous étiez donné assez de mal pour ça.

— Il est très juste, par exemple, dit Beetle. Il ne vous flanque pas une volée dans la matinée [1] et un sermon dans l'après-midi.

— Il ne peut pas, interrompit M'Turk. Il n'est pas dans les ordres, Dieu merci !

Les habitants du nº 5 avaient les opinions les plus arrêtées au sujet des pasteurs, directeurs de collèges, et ils étaient toujours prêts à discuter sur ce point avec leur aumônier.

— Presque tous les autres collèges ont des ecclésiastiques à leur tête, dit doucement le Rev. John.

— Ce n'est pas juste pour les types, répondit Stalky. Ça les rend boudeurs. Bien sûr ce n'est pas la même chose avec vous, Monsieur. Vous êtes du collège comme nous. Je veux parler des ecclésiastiques ordinaires.

1. En Angleterre, les châtiments corporels sont admis, et il en est souvent question, comme bien l'on pense, quand il s'agit de ces farceurs, Stalky et Cie.

— Ma foi, je suis un ecclésiastique tout à fait ordinaire. Et M. Hartopp est dans les ordres.

— Oui... c'est vrai, mais il était déjà au collège quand il est entré dans les ordres. Nous l'avons vu se présenter à son examen. Tout ça va bien, dit Beetle. Mais pensez donc ! si le Proto allait se faire ordonner.

— Qu'arriverait-il, Beetle ?

— La maison serait perdue en un an, Monsieur, sans aucun doute.

— Qu'en savez-vous ?

Le Rev. John souriait.

— Voilà presque dix ans que nous sommes ici, répondit Stalky. En ce qui touche le collège, il y a rudement peu de choses qui nous soient inconnues... M. King, M. Prout et M. le principal, bien entendu, sont les seuls maîtres plus anciens que nous... au collège.

— Oui, il y a eu pas mal de changements parmi nous.

— Oh ! fit Beetle en grommelant. Ils sont venus ici et sont repartis pour aller se marier. Bon débarras !

— M. Beetle n'est pas partisan du mariage ?

— Non, Padré ; ne vous moquez pas de moi. Pendant les vacances, j'ai vu des types qui ont des maîtres mariés. C'est abominable ! Le collège est envahi par des bébés qui font leurs dents, qui ont la rougeole, etc. Les femmes des maîtres reçoivent à leur thé... à leur thé, Padré !... elles invitent les types à déjeuner !

— Tout ça n'est rien, dit Stalky. Mais les directeurs négligent leurs maisons et abandonnent tout aux moniteurs. Tenez, un ami m'a dit que dans son école il y avait de grandes portières de serge et un passage long d'un mille à peu près entre le collège et la maison du maître. Les élèves pouvaient faire exactement ce qui leur plaisait.

— Il n'y a pas à dire ! Voilà Satan lui-même qui réprouve le péché !

— Oh ! on peut bien s'amuser ; mais vous savez ce que nous voulons dire, Padré. Au bout de quelque temps, les choses se mettent à aller de plus en plus mal. Alors, il y a tout à coup un grand éclat, un scandale dont parlent les journaux et une masse de types sont chassés du collège.

— Toujours ceux qui n'ont rien fait, ne l'oubliez pas, dit M'Turk, la bouilloire à la main. Une tasse de cacao, Padré ?

— Non, merci, je fume. Toujours ceux qui n'ont rien fait ? Continuez, mon cher Stalky.

— Alors, Stalky s'excitait, tout le monde dit : qui aurait cru ça ? les affreux garnements ! le méchant petit garçon ! Moi je pense que tout cela vient d'avoir des directeurs mariés...

Du christianisme, on peut dire que Kipling n'emporta guère que ce qu'il est impossible à un homme de pas emporter. Mais c'est tout. On sent assez qu'il n'y trouvera pas de contre-poids aux excès de l'impérialisme.

S'il ne trouva pas un guide spirituel, il semble bien qu'il ait rencontré, en celui qu'il appelle le *proto*, un homme intelligent, qui le consolait des Prout et des King et lui servit. Le proto était un sage, d'une sagesse, mon Dieu ! à portée de la main ; mais la sagesse est si rare qu'il faut l'estimer où qu'elle soit. Il n'avait pas

beaucoup de principes, mais les principes sont lourds à manœuvrer et il n'y a guère que les hommes supérieurs qui s'y entendent. Il avait de l'expérience, une vision exacte des choses tant qu'elles ne tranchaient pas trop sur le fond commun. Il ne prenait pas les affaires d'écolier au tragique. Il mêlait la plaisanterie aux corrections, leur enlevant leur amertume par le fait même. Il était d'avis que les maîtres ne sont pas faits pour qu'on les agace *plus qu'il n'est nécessaire*, lui non plus. Il préférait les leçons de choses aux tirades. Il était de ces rares qui donnent des conseils. On dit : demandez de l'argent et on vous donnera des conseils. Ce n'est pas tout à fait exact. Si on entend par conseil la solution vraie à un problème, souvent grave, posé par la vie, les conseils sont aussi rares que l'argent. Car, — ne l'avons-nous pas éprouvé? — nous rencontrons dans le monde des hommes qui nous donnent des mots, quand nous leur présentons notre difficulté, mais des hommes qui nous donnent des solutions, combien y en a-t-il? Il paraît que le proto était de ceux-là qui mettent des choses sous leurs mots. Il comprit Kipling. Il discerna le poète, l'éveilla, le guida sans rien laisser paraître. Il lui ouvrit sa bibliothèque « sans rien lui défendre (eh! eh!), sans rien lui recommander (ce qui est mieux, car il faut que l'âme se trouve elle-même) ». Parfois, lui ayant confié la rédaction du bulletin annuel du collège, il entrait nonchalamment, sous prétexte de jouer le rôle de censeur du journal; il lisait à Kipling un fragment de poète, lui faisant entrevoir des horizons nouveaux. Et Kipling, la tête pleine de poésies et d'histoires amassées en secret, les racontait à M'Turk en criant et en déclamant en face de la mer.

Kipling est le neveu de Burne-Jones, le célèbre peintre préraphaélite. Il est impossible qu'il ne l'ait pas fréquenté et que, chez lui, il n'ait pas rencontré les grands écrivains de l'époque : Rossetti et Ruskin. Quelle rencontre pour l'éclosion de son génie. Assurément, ce génie devait s'opposer en tout aux préraphaélites. Mais comment supposer qu'au contact de ces artistes, n'aient pas jailli mille lumières dont il aura plus tard éclairé son œuvre?

En 1881, Kipling quitta le collège. J'ignore pourquoi il ne voulut aller dans aucune université. Pas de grades, pas de parchemins! Cela convenait à ce poète de l'audace et de la fortune conquise malgré tout. Il partit pour l'Inde. Comme beaucoup d'autres, à son âge, que leur vocation d'écrivain tourmente sans

qu'ils puissent encore la légitimer, Kipling voulait écrire, n'ayant, semblait-il, encore rien à dire. Il entra dans le journalisme, qui a cet avantage de nous obliger à parler, tout en nous dispensant de rien savoir.

Nous nous figurons difficilement qu'il puisse exister une presse importante ailleurs qu'en Europe et aux États-Unis. Hélas! c'est presque partout aujourd'hui que l'homme gâche du papier, et nous ne serons pas jugés qu'en pays blanc d'avoir dit ou écrit des paroles oiseuses. Il faut croire qu'il n'y a pas aux Indes que quelques mourantes feuilles de choux pour le régal des colons anglais. Il y a des journaux en grand nombre, et lus par des indigènes. Leur tirage est parfois fort important.

Voici une page qui nous initie à la vie d'un journaliste anglo-hindou :

Un bureau de journal semble avoir le privilège d'attirer une inconcevable variété de personnes, au plus grand préjudice de la discipline. Des dames missionnaires arrivent et somment le directeur d'abandonner sur l'heure toutes ses obligations, afin de décrire une distribution de prix d'école chrétienne dans l'arrière-faubourg d'un village d'ailleurs parfaitement inaccessible; des colonels, négligés sur le tableau d'avancement, s'installent et ébauchent les grandes lignes d'une série de dix, douze ou vingt-quatre articles de tête, à propos de l'ancienneté et du choix ; des missionnaires (ils sont protestants, s. v. p.), exigent de savoir pourquoi ils n'auraient pas le droit de changer, pour une fois, la nature de leurs plaintes et d'agonir un collègue spécialement placé sous le patronage directorial ; des troupes de comédiens à la côte envahissent les bureaux à l'effet d'expliquer qu'ils ne peuvent pas payer leur publicité, mais qu'à leur retour de Taïti et de Nouvelle-Zélande ils s'en acquitteront avec usure; des inventeurs de moteurs à pankahs[1], de vis d'attelage pour wagons, de sabres ou d'arbres de couche incassables, font visite, des certificats plein les poches, et désireux de se voir fixer quelques heures d'entretien ; des compagnies pour la vente du thé entrent, s'assoient et élaborent leurs prospectus avec les plumes du bureau; des secrétaires des comités dansants objurguent avec éclat le rédacteur mondain afin d'obtenir un plus ample compte rendu des gloires de leur dernier bal; des dames inconnues font irruption dans un frou-frou de jupes et disent : « Il me faut un cent de cartes de visite tout de suite, s'il vous plaît », ce qui rentre manifestement dans les attributions d'un directeur; et le moindre, le plus dissolu des ruffians qui jamais aient vagabondé le long de la grand'route, se fait un devoir de venir demander une place de correcteur d'épreuves. Et tout le temps le timbre du téléphone tinte frénétiquement. On tue des rois sur les continents, des empires se disent : « Vous en êtes un autre » et mossieu Gladstone appelle le feu du ciel sur les colonies britanniques, tandis que les petits typos noirs geignent « Koa-pi-chay-ha-yeh » (on demande de la copie)

1. Pankah, grand éventail rectangulaire accroché par deux points au plafond et avec lequel on essaye de tromper la chaleur.

comme des abeilles lasses, et qu'aux trois quarts le journal est encore aussi blanc que l'écu de Modred.

Mais cela c'est le moment amusant de l'année. Il y a six autres mois où personne ne vient jamais, où le thermomètre, pouce par pouce, grimpe en haut de l'échelle, où l'ombre maintenue dans le bureau permet à peine de lire, où les presses brûlent au toucher, et où personne n'écrit guère que des comptes rendus de fêtes dans les stations de la montagne ou des notices nécrologiques. C'est alors que le téléphone se transforme en terreur tintinnabulante, toujours prêt à vous annoncer des morts subites d'hommes et de femmes que vous connaissez intimement. Le prickly ehat[1] vous recouvre comme d'un vêtement et l'on s'assied pour écrire : « On annonce un léger accroissement dans la mortalité du district de Khuda-Janta-Khan. L'épidémie de nature purement sporadique, grâce aux efforts énergiques des autorités locales est maintenant à peu près vaincue. C'est cependant avec un profond regret que nous enregistrons la mort, etc., etc. » Puis l'épidémie éclate pour de bon et moins on enregistre à ce sujet, mieux vaut pour le repos des abonnés. Mais empires et rois continuent à se divertir avec autant d'égoïsme que devant ; le chef typographe trouve qu'un journal quotidien ne devrait point, en vérité, paraître plus d'une fois toutes les vingt-quatre heures, et les gens de stations d'été interrompent leurs plaisirs pour dire : « Mon Dieu ! qu'est-ce qui empêche ce journal d'être brillant ? Il se passe bien assez de choses par ici. »

Kipling débuta modestement : il avait dix-sept ans ! « Il n'écrivait pas tout de go », selon son expression. Il corrigeait simplement des épreuves, « rembourrait les dépêches », donnait du ciseau dans les journaux. Peu à peu, il collabora plus effectivement et devint reporter. Ce métier est, en Angleterre, un peu plus agité encore qu'en France ; mais aux Indes il paraît l'être au dernier point. Du moins, il offre cet avantage de vous placer au bon endroit pour voir l'Inde, la vraie, si l'on en croit la page suivante.

Kipling imagine qu'il rencontre, dans une de ses expéditions, un aventurier qui se donne justement pour reporter du journal dont Kipling est, d'ailleurs, le vrai représentant :

— Je vous donnerai un petit conseil, dit Kipling sans se faire connaître... N'essayez pas de faire les États de l'Inde centrale en ce moment-ci, à titre de correspondant du Buckwoodsman. Il y en a un vrai qui se balade par-là, et ça pourrait mal tourner...

— Merci, dit-il avec simplicité, et quand le pourceau s'en va-t-il ? Je ne peux pas mourir de faim parce qu'il lui plaira de gâter mon travail. Je comptais empaumer le rajah de Degumber à propos de la veuve de son père et lui donner le trac.

— Qu'est-ce qu'il a donc fait à la veuve de son père ?

1. Éruption cutanée accompagnée de démangeaisons et particulière à l'été tropical.

— Bourrée de poivre rouge, pendue à une poutre par un pied et fouettée à mort à coups de babouche... J'ai découvert le pot aux roses moi-même et je suis le seul qui oserait passer les frontières de Degumber pour aller faire le prix de ma discrétion. Ils essayeront de m'empoisonner, comme à Chortumna, quand j'allais butiner par là...

J'avais ouï parler plus d'une fois de ces hommes qui, assumant le personnage de correspondants de journaux, saignent les petits États indigènes en les menaçant de scandale, mais je n'avais rencontré aucun membre de leur caste auparavant. Ils mènent une dure vie et meurent généralement de mort très subite. Les États indigènes professent une salutaire horreur pour les journaux anglais, toujours susceptibles de mettre en lumière leurs méthodes originales de gouvernement, et font de leur mieux pour gorger le journaliste de champagne ou lui tourner la tête à renfort de landaus à quatre chevaux. Ils ne comprennent pas que personne ne se soucie plus que d'une guigne de l'administration intérieure d'un État indigène, tant que l'oppression et la criminalité s'y maintiennent dans des bornes raisonnables et tant que le chef n'y reste pas sous l'influence de l'opium, de l'eau-de-vie ou de la maladie d'un bout de l'année à l'autre. Les États indigènes furent créés par la Providence afin de pourvoir le monde de décors pittoresques, de tigres et de descriptions. Ce sont de sombres coins, pleins d'inimaginables cruautés, qui touchent d'un côté au chemin de fer et au télégraphe et, de l'autre, aux jours d'Haroun-al-Raschid.

En débarquant du train, je m'acquittai de mes affaires avec divers potentats, et passai, en huit jours, par les phases de vie les plus variées. Tantôt en frac, j'allais de pair et compagnon avec princes et résidents, buvant dans le cristal et servi dans l'argenterie ; tantôt, vautré sur le sol nu, trop heureux de dévorer la première nourriture venue, un chapatti (galette indigène) me servant d'assiette, je buvais l'eau des ruisseaux et partageais la couverture de mon domestique. Tout cela rentrait dans la besogne du jour.

Kipling écrivait dans la *Civil and military Gazette* de Lahore. Comme il avait couru les principautés et fréquenté les rajahs, il suivit les régiments aux frontières, coucha sous la tente avec les soldats, partagea un peu leurs aventures. Il répéta leurs refrains, leur argot; écouta leurs légendes. Il trouva moyen de gagner les officiers, toujours réfractaires au civil, et se fit bientôt aimer comme l'un des leurs par son âme guerrière, par sa merveilleuse compréhension de leurs manières hautaines, mais vaillantes. Devant lui on pendit, on fusilla et on massacra. Il en entendit de raides, en un mot, et en vit plus encore. Léger de scrupules religieux, d'imagination éclatante et de sensibilité vibrante, amoureux des jeux de la force, il se divertit infiniment à regarder et à peindre toutes choses.

Après quelques années de cette vie, parlant quatre ou cinq langues hindoues, voyant comme il savait voir, enivré comme il l'était de la beauté de l'Inde et de la puissance anglaise, il ne

pouvait plus hésiter. Il savait de quoi il parlerait. A vingt-deux ans, il lançait dans son journal ses contes. Il y dessinait *en blanc et noir* (c'est le titre de son premier recueil) des figures impérialistes. La touche en était insolente, sèche, violente. Les critiques de la métropole durent, tout surpris, quitter le préraphaélisme et toute la littérature de l'heure et de l'endroit, pour s'occuper d'un monsieur qui débutait dans l'Inde de façon à attirer l'attention du monde. Imaginons-nous M. Faguet ou M. Jules Lemaître obligés, pour se tenir au courant de la littérature française d'aujourd'hui, de s'abonner au *Petit Saïgonnais* ou à la *Démocratie de Constantine*, ou Brunetière découvrant un Victor Hugo dans les *Muses de Dakar* ?

Ce qui devait étonner tout de suite dans ces récits et même stupéfier, c'est la prodigeuse information. « Kipling est, dit M. Chevrillon, *omniscient et imperturbable.* » Quand on essaye de se méfier, on n'y parvient qu'à peine. Il paraît toujours écrire ses mémoires. L'observation, si difficile lorsqu'il s'agit de races aussi variées que celles qui foulent l'Inde de l'Himalaya à Ceylan et de Calcutta à Diu, dont tout, religion, préjugés, mœurs, parlers, métiers, est en contradiction avec les habitudes d'un homme du monde européen, l'observation, dis-je, est, chez lui, infaillible. Son regard, en se retirant, semble emporter de larges plaques de réalité.

Avec le succès, Kipling, maître de la fortune, s'est pris à élargir son champ d'études et à rouler, comme un Northman, à travers l'étendue. Il a, c'est vrai, peint surtout l'Inde, mais c'est que nulle part l'impérialisme n'apparaît mieux. Il a suivi ou deviné le précepte impérialiste. Il a erré dans l'empire toujours avec ce même soin de tout voir, de tout retenir et de tout comprendre.

Et son œuvre, aujourd'hui considérable, peut bien s'appeler le poème de l'empire. Il vaut la peine d'être feuilleté à loisir. Me permettra-t-on d'y consacrer un article encore ?

Paul JURY.

BULLETIN D'ANCIENNE LITTÉRATURE CHRÉTIENNE

Ouvrages d'ensemble et monographies, études dogmatiques et publications de textes, anthologies, traductions, recherches de toute sorte, se multiplient autour du christianisme des Pères. A tel point qu'il semblerait y avoir çà et là surproduction.

Alors que les ouvriers manquent pour les travaux nécessaires et de première main, on se demande quelquefois si des tâches d'importance secondaire ne dévorent pas trop d'activités fécondes. — Ne comptons pas les pamphlets, ils sont légion.

*
* *

Le *Grundriss der Patrologie* du docteur Rauschen méritait d'être traduit dans notre langue ; en accomplissant ce travail, M. l'abbé Ricard a bien mérité de l'enseignement ecclésiastique [1]. D'autant qu'il ne s'est pas borné au rôle de traducteur : le texte a été par lui mis au courant des découvertes récentes, la bibliographie adaptée aux besoins du lecteur français. Une précieuse table analytique facilite les recherches. Quand on songe que ces trois cent soixante-cinq petites pages résument six siècles de christianisme, des origines à saint Isidore de Séville, on est émerveillé de trouver sur tant de points des renseignements précis. Ce n'est pas qu'on puisse accepter tout, les yeux fermés : pas plus ici qu'ailleurs, les défaillances ni les distractions ne sont sans exemple [2] ; mais on serait fort en peine de désigner un manuel

1. Docteur Rauschen, professeur à l'Université de Bonn, *Éléments de patrologie et d'histoire des dogmes*, traduits de l'allemand et adaptés par E. Ricard, professeur au grand séminaire d'Aix. Paris, Roger et Chernoviz, 1906. In-12, VIII-365 pages. Prix : 3 francs.

2. Nous en signalerons quelques-unes. P. 62. Clément d'Alexandrie a-t-il vraiment donné le nom d'adultère aux secondes noces ? Je ne le vois pas, même au passage indiqué. — P. 106. Il n'est pas question chez Tertullien d'un jeûne montaniste de quarante jours. — P. 113. L'attribution au pape Victor du traité *Adversus aleatores* doit décidément être abandonnée. — P. 124. Ce n'est plus seulement le quatrième livre du commentaire de saint Hippolyte sur Daniel que nous possédons en grec, mais presque la totalité des quatre

similaire, qui offre, sous un aussi mince volume, autant de trésors, et d'aussi facile exploitation. Livre de référence très commode pour les étudiants de tout âge.

L'essai apologétique du docteur Illingworth sur la doctrine de la Trinité [1] tient libéralement les promesses de son titre. Sans détailler beaucoup l'histoire du dogme, il en prend occasion pour poser et discuter excellemment les principaux problèmes de philosophie religieuse agités de nos jours. Évolution et révélation, critique subjective, la Trinité dans le Nouveau Testament et chez les Pères, développement doctrinal dans le Nouveau Testament et chez les Pères, mystère de la religion, vertu pratique du dogme trinitaire, valeur de vie et de vérité, portée intellectuelle de la doctrine, la révélation faisant suite à la création, conclusion sur la religion chrétienne, d'un point de vue téléologique : ces têtes de chapitres disent assez l'intérêt des questions soulevées et résolues avec une hauteur de sens chrétien qui parfois semble faire de cet ouvrage anglican un commentaire anticipé des derniers enseignements de Pie X. Sur la philosophie de l'immanence par exemple, ou sur le caractère du quatrième Évangile, ce témoignage indépendant est précieux à recueillir. Des notes complémentaires sur l'histoire comparée des religions, achèvent de rehausser l'idée centrale du livre, je veux dire la transcendance de la révélation chrétienne. La pensée de Newman, cultivée avec amour, a ouvert au docteur Illingworth des voies lumineuses — et combien larges, en comparaison de celles où s'égarent certains esprits !

Souhaitons à ce livre les nombreux lecteurs qu'il mérite. Il coûte 6 shillings en anglais. Ne se trouvera-t-il pas une plume française pour le rendre plus accessible encore, dans un in-18 à 3 fr. 50 ?

La thèse présentée à l'Institut catholique de Paris par M. l'abbé

livres, grâce à MM. Georgiadès et Bonwetsch. — P. 126. Le millénarisme n'est nullement soutenu dans le traité *De l'Antéchrist*. — *Ibid.*, Hippolyte n'a pas précisément dit que Dieu aurait pu *d'un homme faire un Dieu*, mais (chose très différente) qu'il aurait pu, *au lieu d'un homme*, faire un Dieu (*Philosophumena*, X, 33). — P. 128. L'attribution à Novatien des 20 *Tractatus de libris SS. Scripturarum* du pseudo-Origène n'est rien moins que probable, quand même on n'admettrait pas que Dom A. Wilmart a fait prévaloir définitivement les droits de Grégoire d'Elvire (*Bulletin de littérature ecclésiastique*, 1906, p. 233 *sqq*).

1. J.-R. Illingworth, M. A., D. D., *The doctrine of the Trinity, apologetically considered*. London, Macmillan, 1907. In-8, xvi-267 pages. Prix : 6 shillings.

de Genouillac [1] a déjà un rapporteur : pour ne point aller sur ses brisées, je me contente ici d'une simple mention.

* * *

Le dernier fascicule des *Textes et Documents pour l'étude historique du christianisme* renferme deux opuscules remontant à la plus haute antiquité : la *Doctrine des Apôtres* et l'*Épître* dite *de Barnabé* [2]. Trois auteurs y ont mis la main. Faut-il attribuer au partage des responsabilités un léger fléchissement dans l'exécution ? A certains égards, le fascicule m'a paru moins achevé que tel des précédents. Dans l'introduction, page xxxv, je relève ces lignes : « Vers l'an 70 cesse la prédication des apôtres ayant connu le Seigneur, sauf peut-être en Asie Mineure, d'où la *Didachè* n'est sans doute pas originaire. » Le *peut-être* est tout à fait insuffisant pour rendre justice à saint Jean, qui, certes, avait connu le Seigneur et dont l'Évangile est bien postérieur à l'an 70. — Page LVI : « L'ascétisme du prophète n'est donc pas celui qui est imposé à l'apôtre; prêchant l'Évangile, il vit de l'Évangile. » J'avoue ne point apercevoir dans les textes auxquels on nous renvoie [3] cette distinction entre l'ascétisme du prophète et celui de l'apôtre. Saint Paul ne dit-il pas d'une manière générale [4] : « Dieu a établi que ceux qui prêchent l'Évangile vivent de l'Évangile ? » Ceci s'applique parfaitement à l'apôtre. — Page LVII : « Saint Paul dit sans ambages qu'il faut éprouver les prophètes [5]. Les indications de la *Didaché* à ce sujet sont un peu incohérentes : On ne doit pas éprouver ni juger un prophète qui parle en esprit [6] ; cependant comme tout homme qui parle en esprit, ou qui prétend parler en esprit, n'est pas prophète [7], il faut bien établir des

1. Henri de Genouillac, docteur en théologie, *l'Église chrétienne au temps de saint Ignace d'Antioche*. Paris, Beauchesne, 1907. In-8, XII-268 pages. Prix : 6 francs.

2. *Les Pères apostoliques. I. Doctrine des apôtres. Épître de Barnabé.* Texte grec, traduction française. Introduction et Index, par Hippolyte Hemmer, Gabriel Oger et A. Laurent. Paris, Picard, 1907. In-12, CXVI-122 pages. Prix : 2 fr. 50.

3. *Didachè*, XIII, 3-7 ; *I Cor.*, IX, 13.

4. *I Cor.*, IX, 14.

5. *Ibid.*, XII, 10 ; XIV, 29.

6. *Didachè*, XI, 7.

7. *Ibid.*, XI, 8.

règles de discernement... » Franchement, je n'aperçois pas l'incohérence ; en revanche, j'aperçois bien les règles de discernement fournies ici même par la *Didachè* : « Vous n'éprouverez et ne critiquerez aucun prophète qui parle en esprit : car tout péché sera remis, mais celui-là ne le sera pas. Tout homme qui parle en esprit n'est pas prophète, *mais seulement s'il a les façons de vivre du Seigneur. C'est donc d'après leur conduite que l'on distinguera le faux prophète et le vrai prophète.* » — Page LXI, il est question de la « lettre de Tertullien *De cibis hebraicis* ». N'eût-il pas été bon d'indiquer que cette lettre, attribuée à Tertullien par le manuscrit de Saint-Germain-des-Prés, a été depuis longtemps restituée à Novatien ?

Malgré toutes ces critiques, nul doute que la nouvelle édition, commode et bien informée, ne soit appelée à rendre service. Texte et traduction sont incontestablement très soignés [1]. On eût aimé à trouver toutes les références scripturaires groupées dans un index spécial, selon l'ordre même des livres de la Bible, au lieu d'avoir à les découvrir dans l'index général où elles sont noyées parmi d'autres renseignements.

La littérature des Pères apologistes offre tant de charme sous sa forme native qu'on serait facilement tenté de chercher querelle à M. l'abbé Rivière, pour l'avoir réduite en catégories, en groupant les développements similaires sous des titres modernes. Mais il faut songer aux gens pratiques et aux gens pressés, qui s'estimeront heureux de pouvoir trouver immédiatement, dans cette littérature capricieuse et mal ordonnée, la page dont ils ont besoin, traduite en bon français et entourée de tous les éclaircissements désirables. C'est pourquoi M. Rivière a dû faire un bon livre, ayant fait un livre utile [2]. Saint Justin occupe ici une position centrale ; mais il y a des astres de seconde et de troisième grandeur : Minucius Félix et Tertullien, Aristide, Tatien, Athénagore, saint Théophile d'Antioche, l'auteur de l'Épître à Diognète, d'autres encore apparaissent tour à tour dans cette revue de la pensée chrétienne au second siècle. Une première partie

1. *Ép. Barnab.*, v, 7, p. 44, dernière ligne, lire ἑαυτῷ.

2. J. Rivière, professeur à l'École supérieure de théologie d'Albi, *Saint Justin et les Apologistes du second siècle*. Avec une introduction de Mgr Batiffol. Paris, Bloud, 1907 (Collection *la Pensée chrétienne*). In-12, XXXVI-347 pages.

est consacrée à l'apologétique proprement dite de ces Pères ; une seconde à leur dogmatique. Sous ce titre : *le Suprême Témoignage*, une version française des actes du martyre de saint Justin couronne le recueil, et ajoute à l'apologie par la parole l'apologie par le sang. Mgr Batiffol a écrit pour ce volume une introduction pleine d'intérêt.

M. F. Cavallera, auteur d'une thèse justement remarquée sur *le Schisme d'Antioche au quatrième siècle*[1], était parfaitement qualifié pour nous présenter *Saint Athanase*[2]. On retrouvera dans ce nouveau volume sa profonde connaissance des principaux Pères grecs, avec sa maîtrise à dominer les questions et à dégager les idées capitales. Amené, cette fois encore, à prendre position dans les controverses toujours pendantes sur l'évolution de la théologie trinitaire au cours du quatrième siècle, il maintient ses conclusions antérieures, et s'inscrit résolument en faux contre le prétendu triomphe d'un *néonicénisme*, inspiré de Basile d'Ancyre, qui aurait infléchi les grandes lignes arrêtées à Nicée, et vers lequel Athanase lui-même, à la fin de sa carrière, aurait incliné. L'orientation de la génération nouvelle, notamment des Pères cappadociens, vers une exposition plus nuancée, ne change rien quant au fond des choses, et la doctrine d'Athanase sert de thème aux développements ultérieurs. On en pourra étudier les principaux aspects dans les fragments réunis en une première partie sous le titre : *le Dogme de la Trinité*. Une deuxième partie est consacrée à *la Doctrine du salut de Jésus-Christ* ; une troisième étudie les questions suivantes : *exégèse*, *théologie pastorale*, *ascétisme*. M. Cavallera ne s'est pas cru permis de découper dans une traduction existante les extraits qu'il nous offre : après avoir lu et relu son auteur, il a pris la peine d'en retraduire lui-même les pages de son choix, et on lui saura gré de les avoir rendues dans une langue si alerte et si ferme. Pourquoi ne nous avoir pas donné une table des matières ? Plus d'un lecteur en gémira, qui volontiers eût acheté, du sacrifice de telle ou telle citation, ce modeste mais utile instrument de recherche.

1. Voir *Études*, t. CVII, 5 avril 1906, p. 72-77.

2. Ferdinand Cavallera, docteur ès lettres, *Saint Athanase* (*295-373*). Paris, Bloud, 1908 (Collection *la Pensée chrétienne*). In-8, xvi-352 pages.

*
* *

Macaire Magnès n'était qu'un nom, dans l'histoire de la littérature chrétienne, quand une bonne partie de ses *Apocritica* nous fut rendue il y a un peu plus de trente ans ; aujourd'hui encore, son souvenir reste une énigme. Néanmoins les travaux qui se multiplient autour de ce personnage mystérieux ont mis au jour plusieurs faits dignes de fixer l'attention.

C'est au septième concile œcuménique que les *Apocritica* furent pour la première fois tirés de l'oubli. Les iconoclastes s'en étaient prévalus en faveur de leur doctrine ; mais les textes par eux allégués se réduisaient à des fragments informes. Nicéphore, patriarche de Constantinople, résolut de procéder à une enquête sérieuse : l'enquête tourna à l'honneur de Macaire Magnès, au moins pour la question des images.

Nicéphore avait réussi à se procurer un exemplaire complet, où l'auteur était désigné comme évêque (ἱεράρχης) et représenté en habits pontificaux. Les siècles suivants ne devaient guère connaître Macaire : il faut descendre jusqu'au temps du concile de Trente pour le retrouver fréquemment cité, dans les œuvres de François Torrès (Turrianus), théologien du concile, puis jésuite. Torrès avait eu entre les mains un manuscrit des *Apocritica*, appartenant à la bibliothèque marcienne de Venise. Les recherches entreprises au commencement du dix-huitième siècle par Jean Boivin, conservateur des manuscrits de la bibliothèque royale à Paris, puis par Magnus Crusius, professeur à Göttingen, mirent au jour quelques fragments inédits d'homélies sur la Genèse ; l'édition de Nicéphore, poursuivie par le cardinal Pitra, révéla plusieurs chapitres des *Apocritica*, qui parurent en 1852 dans le *Spicilegium Solesmense*[1] ; mais le manuscrit vénitien, jadis consulté par Torrès, restait introuvable. Enfin, en 1867, un manuscrit était signalé à Athènes[2] : un élève de l'École française, Charles Blondel, prépara une édition qui, après sa mort prématurée, fut publiée par les soins pieux de M. P. Foucart[3] (1876). Dès l'année suivante,

1. Voir *Spicilegium Solesmense*, curante Domno J.-B. Pitra, t. I, p. 309-323. Paris, 1852.

2. *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1867, t. III, p. 138-141.

3. Μακαρίου Μάγνητος Ἀποκριτικὸς ἢ Μονογένης. Edidit C. Blondel, Paris,

l'abbé Duchesne consacrait à ce texte une thèse latine [1] ; depuis lors, plusieurs savants y sont revenus, et ces derniers mois ont vu éclore deux travaux très importants : celui du Rev. Crafer dans le *Journal of theological Studies* [2], et celui du pasteur Schalkhausser dans les *Texte und Untersuchungen* [3].

Les Ἀποκριτικά de Macaire sont une apologie du christianisme, sous forme de dialogue entre un certain philosophe païen et l'auteur. La date en est marquée approximativement à deux reprises : trois cents ans, ou un peu plus, après la prédication apostolique [4]. Ceci oriente nos recherches vers le milieu du quatrième siècle ; mais ni le nom de Macaire, ni celui de Théosthène, l'ami auquel il dédie son livre, ne conduisent à une identification précise.

Il semble plus facile d'identifier l'agresseur anonyme, et la thèse de l'abbé Duchesne nous livre son nom. Ce polémiste était déjà connu dans l'histoire des persécutions, et s'appelait Hiéroclès. Héritier des préventions de Celse et de Porphyre contre les chrétiens, il avait écrit, pour combattre leurs croyances, deux livres de Φιλαλήθεις λόγοι, mentionnés par Lactance et réfutés par Eusèbe. Tour à tour gouverneur de Bithynie, de Basse-Égypte et de Phénicie libanaise, il contribua à armer Dioclétien contre la religion du Christ, et poursuivit par le glaive la satisfaction des mêmes haines qui lui inspirèrent la composition du Φιλαλήθης.

Eusèbe raconte qu'il se signala, comme persécuteur, par l'infamie des traitements infligés à des femmes chrétiennes. L'ouvrage où il vilipendait notre foi n'était d'ailleurs qu'un plagiat perpétuel et impudent. Il avait utilisé notamment les écrits de Porphyre, à qui Macaire le renvoie [5].

Ainsi rattachés à la carrière néfaste d'Hiéroclès, les *Apocritica* prenaient rang parmi les apologies du christianisme au commencement du quatrième siècle : par cette brillante contribution à

1876. Nous conserverons à cet ouvrage le nom d'*Apocritica*, en usage depuis Nicéphore.

1. *De Macario Magnete et scriptis eius*. Disseruit L. Duchesne. Paris, 1877.

2. Rev. T. W. Crafer, *Macarius Magnes a neglected apologist*, dans *Journal of theological Studies*, VIII, 31 et 32, p. 401-423 et 546-571, April et July 1907.

3. Georg Schalkhauser, *Zu den Schriften des Makarios von Magnesia*, dans *Texte und Untersuchungen*, t. XXXI, 4, 1907 ; vi-218 pages.

4. *Apocritica*, ed. Blondel, IV, 2 et 5, p. 160, 6 et 163, 4.

5. *Ibid.*, III, 42, p. 145, 25.

l'étude d'un sujet encore neuf, l'abbé Duchesne semblait avoir orienté définitivement les recherches. Cependant l'attention fut bientôt rappelée dans une autre direction.

L'histoire ecclésiastique a conservé le souvenir d'un certain Macaire, évêque de Magnésie, lequel siègea en 403 au fameux concile du chêne, parmi les prélats accusateurs d'Héraclide d'Éphèse. Ce Macaire, évêque de Magnésie, répond exactement à la signature de Macaire Magnès; il répond aussi aux indications chronologiques des *Apocritica*, sinon avec toute la précision désirable, du moins avec une approximation sensiblement égale à celle que l'on obtient en s'arrêtant à l'adversaire d'Hiéroclès. En effet, le chiffre fourni par les *Apocritica* — trois cents ans ou un peu plus depuis la prédication apostolique — conduit aux environs de l'an 350, date à peu près intermédiaire entre celles des deux auteurs proposés ; en effet, l'adversaire d'Hiéroclès a dû écrire vers le commencement du quatrième siècle, le prélat signalé comme siégeant au concile de 403 a dû écrire vers le commencement du cinquième : l'écart est sensiblement le même de part et d'autre de la date 350. Assez d'autres exemples montrent d'ailleurs que les controversistes de cette génération n'y regardaient pas de très près en matière de chronologie. Il n'est donc pas étonnant, que l'on continue à prendre parti soit pour l'un, soit pour l'autre personnage : en cette même année 1907, M. Crafer se prononce pour le premier, M. Schalkhausser pour le second[1].

Il semble bien que M. Crafer a raison. Une considération tout à fait décisive, contre l'opinion qu'il rejette, est la nature même des accusations dirigées, au synode du chêne, contre Héraclide d'Éphèse. On l'accusait d'hérésie; mais encore de quelle hérésie? Il s'agissait uniquement de l'origénisme. Or les *Apocritica* de notre Macaire portent précisément, au plus haut degré, l'empreinte origéniste ; cela est si vrai que Nicéphore, préoccupé d'établir l'orthodoxie de Macaire au sujet du culte des images, ne

1. Le nom de Macaire, évêque de Magnésie au cinquième siècle, fut mis en avant pour la première fois par Le Quien, *Animadversiones ad Joannem Damascenum*, l. IV, p. 271. Paris, 1712. Ont souscrit à la même opinion : Möller, dans *Theol. Lit. Zeitung*, 1877, p. 523 ; Th. Zahn, dans *Zeitschrift f. Kirch. Gesch.*, 1878, p. 450 *sqq.* ; Wagenmann, dans *Jahrbücher f. deutsche Theol.*, vol. XXII, 1878, p. 41 ; Salomon dans *Dictionary of christian biography*, art. *Makarius* ; Lightfoot, dans *The Apostolic fathers*, II, 1 (London. 1885), p. 546; Funk, dans *Patres Apostolici*, II, p. LIX (Tubingue, 1901). Etc.

fait d'ailleurs aucune difficulté de l'abandonner comme entaché d'autres erreurs, et surtout comme sectateur τοῦ δυσσεβοῦς καὶ ἀποπλήκτου Ὠριγένους.. Le jugement de Nicéphore est sévère. Mais comment veut-on qu'un homme profondément imbu des doctrines origénistes ait rempli, contre ces mêmes doctrines, ce rôle d'inquisiteur par lequel se signala, au concile du chêne, Macaire évêque de Magnésie? L'invraisemblance d'une telle supposition doit, ce semble, faire écarter absolument l'attribution des Ἀποκριτικά à ce dernier Macaire. Que la confusion ait pu être commise anciennement, et qu'elle ait seule donné lieu d'attribuer à l'adversaire d'Hériociès ce titre d'évêque — ἱεράρχης — dont le gratifie Nicéphore, ce serait une conjecture acceptable. La carrière de notre auteur présente d'ailleurs bien d'autres points obscurs. Dans cette épithète Μάγνης, faut-il voir l'indication d'un siège épiscopal, ou d'un lieu d'origine, ou autre chose encore? Faut-il associer le souvenir de Macaire à celui de Magnésie du Méandre, ou de Magnésie du Sipyle, ou de la Magnésie de Thrace? Les deux premières solutions paraissent plus acceptables, à raison du caractère asiatique des *Apocritica*. Mais surtout il ne manque pas de raisons pour fixer la composition de l'ouvrage aux environs de l'an 300.

L'auteur se montre disciple d'Origène, précurseur d'Athanase et des Pères cappadociens, déjà dans la ligne de leur théologie trinitaire, mais avec des faiblesses qui reflètent bien l'indécision de la doctrine à la veille du concile de Nicée. Il a pris contact avec la philosophie néoplatonicienne du troisième siècle, et l'adversaire qu'il réfute, bien que certainement distinct de Porphyre[1], a emprunté à l'arsenal nouveau de Porphyre ses armes les meilleures.

Dans les deux articles solides et pénétrants de M. Crafer, nous relèverons plusieurs vues intéressantes. Les objections rapportées par l'auteur des *Apocritica* ne sont pas de son invention : il a dû les puiser à peu près telles quelles à une source païenne. La meilleure preuve qu'il ne les a pas forgées, c'est le défaut de correspondance exacte entre les objections et les réponses : il y a là certainement la marque de deux esprits distincts; un auteur qui aurait agencé les objections en vue de la réponse à y donner, se

1. Outre le texte des *Apocritica*, III, 42, déjà signalé, voir les observations de M. Geffcken, *Zwei griechische Apologeten*, p. 301 *sqq*. Leipzig und Berlin, 1907.

serait fait la partie plus belle. Est-ce à dire que, dans le langage que Macaire prête à l'assaillant, nous ayons des extraits textuels du *Philalèthès*? Non, selon M. Crafer : nous aurions là plutôt le souvenir d'une discussion véritable, d'une rencontre orale entre les deux adversaires ; et la rédaction du *Philalèthès* serait elle-même postérieure à cette rencontre. Les raisons invoquées à l'appui de ce sentiment ne paraîtront pas toutes sans réplique : en particulier le silence de Lactance et d'Eusèbe prouverait tout au plus que ces auteurs n'ont pas connu le travail de Macaire, il ne saurait prouver que Macaire n'avait pas encore écrit pour réfuter le livre d'Hiéroclès. Mais la discussion fait ressortir l'identité d'inspiration entre les objections réfutées par Macaire et le *Philalèthès*.

Une certaine couleur locale, déjà remarquée par Tillemont, montre Hiéroclès très au fait des choses de Syrie; on peut conjecturer qu'il avait été en charge à Palmyre, avant de persécuter les chrétiens de Bithynie: au cours de ce premier gouvernement, il aurait rencontré un défenseur du christianisme en la personne de Macaire. Le fait est que pas un mot, dans les *Apocritica*, ne dénote ni une époque de liberté religieuse, ni une époque de violence ouverte ; il faut donc remonter non seulement avant l'édit de Milan (313), mais encore avant l'ouverture de la grande persécution (303) ; l'impression d'ensemble des *Apocritica* répond bien à l'accablement qui pesait sur l'Église en ces toutes premières années du quatrième siècle. Une date extrême au delà de laquelle on ne saurait remonter est fournie par les mots (II, 15, p. 24) : πολλοὶ ἄρχουσι τοῦ κόσμου : souvenir manifeste du partage de l'empire entre quatre Césars, l'an 292. C'est donc entre les années 292-303 que l'on situera la rencontre entre Hiéroclès et Macaire, et très vraisemblablement la rédaction des *Apocritica*.

L'absence de toute mention d'Arius, parmi beaucoup d'allusions à l'hérésie, confirme décidément l'attribution au commencement du quatrième siècle.

Ce n'est point ici le lieu d'inventorier les richesses considérables qu'offre au théologien et à l'apologiste le texte édité par MM. Blondel et Foucart; le second article de M. Crafer fournit à cet égard de précieuses indications. Le même auteur nous rend (p. 158) un fragment fort notable du cinquième livre, conservé par Torrès, et qui avait échappé aux éditeurs de 1876.

Le travail très érudit de M. Schalkhausser témoigne d'énormes recherches et s'impose à l'attention de quiconque voudra désormais étudier Macaire et son œuvre. Au sujet des *Apocritica*, il paraît avoir fait justice d'une vieille erreur : le manuscrit vénitien consulté au seizième siècle par Torrès n'est pas, comme on l'a souvent affirmé depuis quarante ans, le même qui devait émerger soudain à Athènes en 1867 : le manuscrit vénitien, d'après le témoignage du catalogue, comptait cent quatre feuillets pour les cinq livres des *Apocritica*; le manuscrit d'Athènes, qui nous a rendu seulement trois livres mutilés (II-IV), compte, d'après la description de Blondel, cent vingt et un feuillets [1].

Les *Homélies sur la Genèse*, de Macaire, encore plus maltraitées par les siècles, ont été recherchées avec des soins infinis, depuis le dix-septième siècle, par Jean Boivin († 1726) et par Magnus Crusius († 1751). Les manuscrits de la bibliothèque ottobonienne, qui nous en ont conservé de trop rares lambeaux, ont enfin été retrouvés (catalogue de 1893, codd. 362, 268). M. Schalkhausser ne les a pas vus, mais il publie, d'après une copie de Crusius, l'un de ces fragments, encore inédit, et nous avertit loyalement qu'on ne peut l'attribuer à Macaire ! Les éléments du futur *Corpus macarianum* doivent être cherchés d'abord dans le volume de Blondel, puis dans la thèse latine de Mgr Duchesne, qui a recueilli en appendice les fragments authentiques sur la Genèse.

* * *

Aphraate est une figure à part, dans l'ancienne littérature chrétienne : ses vingt-trois démonstrations ou homélies présentent en plein quatrième siècle le tableau d'un christianisme authentiquement sémitique, sans aucun alliage grec. Au regard de l'histoire des dogmes, son témoignage a d'autant plus de prix, comme l'expression d'une foi très peu savante. La récente monographie consacrée par M. Paul Schwen au « sage persan » fait bien ressortir cette originalité [2].

1. Depuis la publication de Blondel, ce manuscrit a disparu ; tous les efforts de M. Schalkhauser pour en retrouver la trace sont demeurés jusqu'à ce jour infructueux (note de la page 202).

2. Paul Schwen, *Afrahat ; seine Person und sein Verständniss des Chris-*

Le lecteur français regrettera que toutes les références visent directement une traduction *allemande* (celle de Bert, Leipzig, 1888). L'auteur n'est pourtant pas injuste à la traduction latine, donnée ultérieurement par Dom Parisot (*Patrologia Syriaca*, tome I. Paris, 1894); il en reconnaît même le mérite supérieur. Mais cette dernière publication ne comprenait pas alors toute l'œuvre d'Aphraate[1]; M. Schwen a pris le parti de renvoyer à la traduction complète de Bert, et, pour permettre à tout le monde d'utiliser son travail, il a dressé, à la fin, une table de concordance avec le texte syriaque de l'édition Wright (Londres, 1869).

Écrivant de douze à vingt ans après le concile de Nicée, de 337 à 345, Aphraate paraît ignorer ce concile, et ne prononce pas le nom d'Arius. Les commotions doctrinales de la grande Église n'avaient donc pas eu un contre-coup très puissant en Mésopotamie. Aphraate fut, dit-on, évêque de Mar Matthaj près Mossoul. Le ton dont il parle aux pasteurs dans une de ses lettres (10), et le rôle de secrétaire qu'il remplit dans un synode (14), attestent l'autorité dont il jouit entre ses pairs. M. Schwen refuse de l'identifier soit avec son homonyme dont parle Théodoret, soit avec un autre Aphraate qui figure au martyrologe de Syrie dès 412.

Toute la science d'Aphraate procède de la Bible, qu'il révère comme parole de Dieu. Il paraît avoir connu tout le canon hébraïque de l'Ancien Testament, sauf l'Ecclésiaste, le Cantique, Esdras et Néhémias; le Nouveau Testament se réduisait pour lui aux Évangiles, qu'il lisait peut-être uniquement dans le Diatessaron de Tatien, aux Épitres de saint Paul et aux Actes des apôtres; les Épîtres catholiques et l'Apocalypse lui demeurèrent inconnues. Mais on croit apercevoir chez lui la trace de divers apocryphes.

Fort éloigné de l'exégèse allégorique d'Origène, il accorde néanmoins beaucoup aux *types* bibliques : l'Ancien Testament est plein de figures du Messie. A côté de l'Écriture, il fait place, dans l'enseignement divin, à la tradition authentique de l'Église.

Sa foi à la Trinité et au Christ, formulée très nettement à plu-

tentums, Ein Beitrag zur Geschichte der Kirche im Osten. Berlin, Trowitzsch, 1907. In-8, VIII-154 pages. (2tes *Stück der Neuen Studien zur Geschichte der Theologie und der Kirche, herausgegeben von N. Bonwetsch und R. Seeberg*).

1. Il n'en est plus de même aujourd'hui. On trouvera la vingt-troisième et dernière démonstration d'Aphraate au tome II de la *Patrologia Syraca*, ed. R. Graffin, F. Nau.

sieurs reprises, n'est pas exempte des tâtonnements et des défaillances de langage qu'on remarque dans une bonne partie de la patristique anténicéenne. Rien de plus ferme que son monothéisme, affirmé à l'encontre du polythéisme régnant et des diverses formes de dualisme imaginées par Marcion, Valentin ou Manès. Comme l'hérésie a poussé de moins fortes racines en Perse que dans les contrées occidentales, Aphraate surveille moins son langage que ne fait tel Père d'Occident. Sa théorie du Verbe divin, parallèle à la doctrine grecque du *Logos*, et à la doctrine juive de la *Memra*, repose tout entière sur l'Évangile de saint Jean.

L'ascétisme est la partie la plus originale de cette théologie surtout morale. Pour vivre de la vraie vie, le chrétien doit s'affranchir du monde : Aphraate recommande toutes les formes de cet affranchissement. Faut-il voir dans le mariage l'état normal de l'humanité, et dans la virginité un degré de libre perfection; ou bien, au contraire, la virginité est-elle le christianisme normal, le mariage une déchéance? La deuxième conception semble plus conforme à la pensée d'Aphraate. D'ailleurs, il affirme très expressément le droit au mariage, pour qui ne se sent pas appelé à vivre sur les sommets de l'héroïsme chrétien. D'un passage très controversé, M. Burkitt concluait naguère qu'Aphraate refusait le baptême à qui est engagé dans les liens du mariage. Avec M. Noldeke, M. Schwen entend, au contraire, qu'Aphraate recommande à qui ne veut pas garder la virginité, de se marier avant le baptême : il aurait pu observer que cette prescription, ou ce conseil, n'est pas sans exemple, à une époque plus ancienne, hors de l'Église persane.

A diverses reprises, M. Schwen reproche aux théologiens catholiques, qui se sont occupés d'Aphraate, de n'avoir pas su le lire en toute indépendance d'esprit et imposer silence à leurs préoccupations apologétiques. Ce n'est point ici le lieu de plaider pour telle ou telle de leurs assertions, mais je ne puis m'empêcher d'avouer à mon tour que la tyrannie du préjugé luthérien m'a paru quelquefois peser sur cet essai historique. Des associations de noms comme celle-ci : *Paul-Augustin-Luther* (p. 124), et l'interprétation donnée à tel point d'exégèse paulinienne ou de théologie eucharistique, se ressentent des opinions personnelles de l'auteur. Il sera nécessaire d'en tenir compte, si l'on veut tirer

tout le parti possible de ce travail, dont par ailleurs on appréciera le sérieux et l'objectivité.

Il convient d'ajouter que la splendeur typographique du volume, dû aux presses de Trowitzsch (Berlin) en rend l'usage fort agréable.

La découverte d'un écrit de saint Irénée, qu'on avait cru perdu sans retour, l'*Illustration de la prédication apostolique*, vient de rendre un anneau à la chaîne de la tradition chrétienne primitive. Ce n'est plus une nouvelle pour beaucoup de nos lecteurs ; mais la publication de MM. Karapet Ter-Mekerttschian et Erwand Ter-Minassiantz ne leur a pas encore été présentée ici[1].

C'est en décembre 1904 que l'archimandrite Karapet rencontrait dans la bibliothèque de l'église Notre-Dame, à Eriwan, un manuscrit arménien renfermant, avec la traduction des deux derniers livres d'Irénée *Contre les hérésies*, celle du livre encore inconnu sur l'*Illustration de la prédication apostolique*. Une mention d'Eusèbe en révélait l'authenticité, qui, par ailleurs, n'est pas douteuse : on retrouve ici tout le même fonds d'idées que dans les livres III et IV *Contre les hérésies*, avec les mêmes citations caractéristiques ; enfin l'auteur lui-même se réfère, vers la fin du travail[2], à son grand ouvrage : référence d'autant plus précieuse qu'elle nous renseigne sur la succession chronologique des deux écrits et nous invite à chercher dans celui-ci la pensée définitive d'Irénée.

Au texte arménien, les éditeurs ont eu la charité de joindre une traduction allemande. Et pourquoi pas une traduction latine? Pour un document d'un intérêt aussi général, la langue ecclésiastique de l'Occident pouvait paraître désignée ; la très ancienne traduction latine des livres *Contre les hérésies* offrait d'ailleurs à ce travail un utile point d'appui. Quoi qu'il en soit, nous devons accueillir avec gratitude ce qu'on nous offre de bonne grâce. M. Harnack a revu la version allemande de MM. Ter-Mekerttschian et Ter-Minassiantz ; il l'a divisée en cent para-

1. *Des Heiligen Irenäus Schrift zum Erweise der apostolichen Verkündigung.* — Εἰς ἐπίδειξιν τοῦ ἀποστολικοῦ κηρύγματος — in armenischer Version entdeckt, herausgegeben und ins Deutsche übersetzt von Lic. Dr Karapet Ter-Mekerttschian und Lic. Dr Erwan Ter-Minassiantz. Mit einem Nachwort und Anmerkungen von Adolf Harnack. Leipzig, Hinrichs, 1907. In-8, VIII + 70 + 68 pages (*Texte und Untersuchungen*, XXXI, 1).

2. C. XCIX, p. 52.

graphes, et pourvue de notes succinctes, contenant, avec les principaux rapprochements de textes suggérés par le grand traité d'Irénée, d'utiles orientations sur la pensée de l'auteur. Bien que poursuivant en somme le même but que les livres III et IV *Contre les hérésies*, ce traité n'est proprement ni un abrégé, ni une mosaïque de citations : c'est une libre composition, où les mêmes matériaux sont mis en œuvre selon des vues différentes : l'évêque travaille ici pour l'édification des fidèles ; au lieu du polémiste, c'est le catéchiste que nous entendons.

Sans aborder un travail de comparaison qui serait long et ingrat, nous relèverons un seul détail : le millénarisme, si prononcé à la fin du traité *Contre les hérésies*, n'a laissé aucune trace dans l'*Illustration de la prédication apostolique*[1] : constatation d'autant plus importante que le caractère pastoral de ce dernier écrit autorisait plus d'abandon et de simplicité. Il semble qu'en avançant en âge, l'évêque de Lyon ait rejeté ce qu'il y avait de fantaisiste dans l'enseignement de Papias, pour s'attacher davantage au fond solide de la tradition commune.

M. N. Bonwetsch, qui a déjà tant fait pour le souvenir littéraire de saint Hippolyte[2], continue d'exploiter la veine d'inédit offerte par un manuscrit géorgien de Schatberd. Après le *Commentaire du Cantique* et les fragments exégétiques sur les *Bénédictions de Jacob et de Moïse*, et sur *David et Goliath*, voici un *Traité de la foi*, pareillement attribué à Hippolyte ; le pope Karbelov l'a traduit du géorgien en russe, et M. Bonwetsch du russe en allemand[3].

Malheureusement il n'est pas possible de rapporter cette pièce au commencement du troisième siècle. La défiance de M. Bonwetsch avait déjà été mise en éveil par l'examen d'une autre pièce qui lui est associée dans le manuscrit, et qui a pour titre : *De la forme du vœu*. Dans le traité *De la forme du vœu*, il reconnut une traduction d'Aphraate, homélie *Sur les frères de l'alliance*. Le traité de la foi n'a pas encore été identifié, mais

1. Voir à ce propos J. Lebreton, *Revue de l'Institut catholique de Paris*, mars-avril 1907, p. 141.

2. Voir *Études*, t. CVI, 5 février 1906, p. 409-411.

3. G. N. Bonwetsch, *Die unter Hippolyts Namen überlieferte Schrift über den Glauben*. Leipzig, Hinrichs, 1907. (*Texte und Untersuchungen*. XXXI, 2. p. 1-36.)

appartient, lui aussi, au quatrième siècle, et vraisemblablement à la fin de ce siècle. Certaines formules dogmatiques coïncident d'une façon remarquable avec la *Profession de foi des 318 Pères*, probablement composée entre les années 390 et 400, par le moine Evagrius Pontius[1].

*

* *

M. Hugo Koch reprend l'examen d'une question très débattue : celle de l'inspiration semipélagienne dans le *Commonitorium* de saint Vincent de Lérins[2]. Après avoir montré par des raisons plausibles que l'opuscule n'a pas dû être mis au jour par Vincent lui-même, il s'attache à l'écrit de saint Prosper d'Aquitaine, intitulé *Pro Augustino Responsiones ad capitula obiectionum Vincentianarum*, et s'efforce de prouver par des rapprochements de textes que les seize objections dirigées contre Augustin et réfutées par Prosper avaient pour auteur Vincent de Lérins. Les rapprochements de textes jugés décisifs par l'auteur ne sembleront probablement pas tels à tout le monde, et pour ma part j'hésite plus que jamais à souscrire à une thèse qui m'avait toujours paru douteuse.

On doit au même savant une étude pénétrante sur les origines de la virginité chrétienne[3]. La virginité a de tout temps fleuri dans l'Église ; mais le vœu solennel de chasteté n'apparaît qu'au terme d'une évolution assez longue. Tertullien, saint Cyprien, le concile d'Elvire, les peintures des catacombes romaines, déposent pour l'Église d'Occident ; Clément d'Alexandrie, Origène, la Didascalie des apôtres, les Épîtres pseudoclémentines aux vierges, Méthode d'Olympe, le synode d'Ancyre, pour celle d'Orient. Le développement de la discipline suivit une marche sensiblement parallèle dans l'une et dans l'autre Église. L'émission solennelle du vœu est une institution du quatrième siècle : à cette époque, la grande expansion du christianisme nécessite un progrès de la législation, dont les divers détails mirent plus ou moins de temps

1. Ἔκθεσις πίστεως τῶν τιή Πατέρων, ap. Kattenbusch, *Das Apostolische Symbol*, I, p. 310 *sqq.* Leipzig, 1894.

2. Hugo Koch, *Vincenz von Lerins und Gennadius. Ein Beitrag zur Literaturgeschichte des Semipelagianismus* (*Text. u. Unters.*, XXXI, 2, p. 37-58.).

3. Hugo Koch, *Virgines Chriti. Die Gelübde der Gottgeweihten Jungfrauen in den ersten drei Jahrhunderten* (*Text. u. Unters.*, XXXI, 2 p. 59-112.).

à se préciser. Les historiens n'ont pas toujours résisté à la tentative de projeter sur les origines la pleine lumière des grands siècles chrétiens : M. Koch réagit contre certaines conceptions, trop statiques, du droit de l'Église.

On fait encore beaucoup de bonne besogne à la *Revue bénédictine*. Besogne pas toujours définitive peut-être, utile néanmoins, car les solutions neuves et hardies, données à de vieux problèmes, ont tout au moins l'avantage de stimuler les recherches, et n'est-ce pas souvent à coup d'approximations successives que l'histoire littéraire peut espérer conquérir la vérité intégrale ?

Dom de Bruyne a rendu vraisemblable que les prologues des épîtres de saint Paul, conservés dans la plupart des manuscrits du Nouveau Testament depuis le sixième siècle, et attribués par tel copiste à saint Jérôme, par tel autre à l'hérétique Pélage, appartinrent primitivement à une Bible marcionite[1]. Un des indices les plus frappants est la mention, autrement inexplicable, des Laodicéens dans le prologue de l'épître aux Colossiens : *Colossenses et hii*, *sicut Laodicenses*, *sunt Asiani*. On sait par ailleurs que, dans la Bible marcionite, l'épître aux Ephésiens portait le titre d'épître aux Laodicéens, et précédait immédiatement l'épître aux Colossiens. Et il se trouve que le prologue de l'épître aux Éphésiens, qui nous est parvenu dans la même série, tranche par sa banalité sur l'ensemble du recueil. Ces faits, et quelques autres encore, donnent lieu de penser que de vieux prologues marcionites ont été, à l'époque arienne, remaniés par un anonyme, qui les adapta à la Bible catholique et les compléta par des pièces de sa composition : le prologue aux Éphésiens serait l'une de ces pièces rapportées, et nous aurions, dans la plupart des autres, d'anciennes pièces marcionistes. Je ne sais si beau, coup de lecteurs trouveront l'augmentation décisive ; elle est sûrement ingénieuse.

Dom Wilmart poursuit dans la bibliothèque des Pères du quatrième siècle un travail de rangement, capable de rendre jaloux les anciens Mauristes. On n'a pas oublié les *Tractatus du pseudo-Origène*, restitués à Grégoire d'Elvire. Aujourd'hui, c'est à saint Hilaire qu'il rend le service de recoudre les lambeaux de l'ou-

1. Dom D. de Bruyne, O. S. B., *Prologues bibliques d'origine marcionite. Revue bénédictine*, XXIV, 1, janvier 1907, p. 1-16.

vrage *Adversus Valentem et Ursacium*, attesté par saint Jérôme [1]. Aux premiers *Fragments historiques*, conservés sous le nom de saint Hilaire, vient se raccorder le prétendu *Ad Constantium liber I*, et d'autres textes encore. Du même coup, s'évanouit le problème littéraire posé par cet *Ad Constantium liber I*, dont la facture incohérente doit être imputée aux premiers collecteurs des œuvres de saint Hilaire au cinquième siècle. Le haut degré de vraisemblance de ces conjectures honore la sagacité de l'infatigable bénédictin, et fait souhaiter qu'une prochaine édition, en restituant à ces vénérables débris leur vraie place dans l'œuvre de l'évêque de Poitiers, remette en lumière un épisode dramatique de la controverse arienne en Gaule aux environs de l'an 356.

*
* *

Par ses relations très étendues avec la société romaine du quatrième siècle, Libanius offre, pour l'étude de ce temps, des ressources immenses et encore trop peu exploitées. En particulier, le recueil de sa correspondance, qui ne compte pas moins de mille six cent cinq lettres, ne le cède qu'au code théodosien, comme mine de renseignements sur les hommes d'État dont la carrière coïncide avec la grande expansion du christianisme. M. Otto Seeck, après avoir édité, il y a un quart de siècle, les œuvres de Symmaque dans les *Monumenta Germaniæ historica*, était mieux que personne préparé à éclaircir les innombrables problèmes posés par l'œuvre de Libanius [2]; l'histoire profane ne sera pas seule à lui en savoir gré.

L'illustre rhéteur grec a pris soin lui-même de nous conserver ses lettres, et les manuscrits plus ou moins fragmentaires qui nous en ont transmis le recueil laissent apercevoir en maint endroit la trace d'un groupement chronologique. Mais il restait beaucoup à faire pour coordonner les divers groupes selon leur succession naturelle ; cet effort n'a pas été réalisé par l'édition

1. Dom A. Wilmart, O. S. B., l'*Ad Constantium liber I de saint Hilaire de Poitiers et les Fragments historiques*. In-8. 58 pages. Extrait de la *Revue bénédictine*, avril et juillet 1907.

2. Otto Seeck, *Die Briefe des Libanius zeitlich geordnet*. Leipzig, Hinrichs, 1906. In-8, 496 pages (*Texte und Untersuchungen*, XXX, 1 et 2.) Prix : 15 Mk.

de Wolf (Amsterdam, 1738). Même après le travail fondamental de G. R. Sievers [1], qui a répandu beaucoup de lumière sur l'œuvre de Libanius, il restait à interroger méthodiquement la tradition manuscrite pour ressaisir l'ordre primitif ; il restait encore à tirer des lettres elles-mêmes tous les renseignements qu'elles contiennent sur leurs destinataires, et à mettre ces renseignements à la portée du lecteur. Tel est le programme que M. Seeck vient de réaliser avec des soins infinis.

Prenant pour base le livre de Sievers, il recherche d'abord le principe du classement des lettres dans le recueil primitif, puis étudie les deux *Corpora* conservés jusqu'à nos jours, l'un, presque complet, représenté par le *Vaticanus* 83, l'autre, plus pauvre d'environ quatre cent quarante neuf lettres, représenté par le *Vossianus* 77 et le *Vaticanus* 85. Il dresse l'index alphabétique des correspondants de Libanius, et résume, sur chacun d'eux, aussi brièvement que possible, toutes les données fournies par l'histoire générale et par les lettres mêmes qu'il étudie. Cet onomasticon, comprenant près de trois cents pages (p. 34 à 316), rendra les plus grands services à tous ceux qui s'occupent du quatrième siècle ; pour en faire apprécier l'intérêt, il suffira de rappeler que, parmi les correspondants de Libanius, nous rencontrons saint Basile de Césarée, l'empereur Julien, des hommes d'État comme Symmaque et Anatole, des rhéteurs comme Eugène et son fils Thémistius, des historiens comme Ammien Marcellin, et quantité d'autres personnages illustres dans l'État ou dans les lettres. Des noms plus obscurs compliquaient beaucoup la tâche du critique ; M. Seeck a résisté à la tentation des identifications arbitraires, et certaines listes d'homonymes donneront une idée des difficultés accumulées sur sa route : il n'énumère pas moins de trente-huit Eusèbe, de vingt et un Julien, de seize Léonce, de vingt et un Maxime, de dix-neuf Pallade, etc... Puis cent cinquante pages sont consacrées à l'examen détaillé des diverses parties du recueil, qui s'échelonnent sur une durée de trente-huit ans, de 355 à 393. Une table onomastique et une concordance de l'ordre chronologique rectifié avec l'ordre de l'édition Wolf, complètent ce volume, où il n'y a pas une ligne superflue.

Les lettres latines attribuées à Libanius sont un faux de la Re-

1. *Das Leben des Libanius*. Berlin, 1868.

naissance, démasqué, il y a trente ans, par Richard Foerster[1]: M. Seeck ne s'en est pas occupé.

M. René Pichon, bien connu de tous ceux qui, en France, cultivent les lettres latines, consacre aux derniers écrivains profanes de la période gallo-romaine un volume qui, par son titre, ne rentre pas dans le cadre de ce bulletin[2]. Je prends néanmoins la liberté de l'y introduire, parce qu'il se présente comme le premier terme d'une série : les volumes suivants traiteront de la littérature chrétienne, et le lecteur ne manquera pas de se reporter à celui-ci, qui en formera comme la préface.

Une idée dominera cette œuvre de longue haleine : l'auteur croit pouvoir retrouver dans la Gaule du quatrième siècle, sinon tout à fait le germe de l'esprit français, du moins les prémices des qualités distinctives de notre race : à défaut d'une originalité très tranchée, un heureux tempérament de dons estimables : lucidité, précision, enjouement facile et bonne humeur. Voilà un programme fort attirant. Souhaitons qu'il n'exerce aucune tyrannie sur la suite de ces études, et ce sera parfait. Je serais tenté de croire que, pour une fois, M. Pichon y a un peu trop appuyé. La tentation, bien naturelle, de donner le plus de relief possible à des figures en somme peu intéressantes — exceptons deux poètes, Ausone et Rutilius Namatianus — a pu l'induire à forcer légèrement les traits de race. Et le « tarabiscotage » qu'il reproche aux Africains (p. 55), paraît un mot assez irrévérencieux à l'égard d'hommes tels que Tertullien et saint Augustin : pas n'était besoin de les diminuer pour rendre justice aux nôtres. Il reste vrai que l'honnête médiocrité de nos Français recouvre un fonds de bonne grâce et de bonne humeur que nous aurions bien mauvaise grâce à déprécier.

Après l'introduction sur la littérature gallo-romaine et les origines de l'esprit français, nous trouvons cinq chapitres : le monde des écoles dans la Gaule romaine, d'après le recueil des panégyriques; les panégyristes et la politique impériale; la société mondaine au quatrième siècle, d'après les poésies d'Ausone; une comédie de société gallo-romaine : le *Querolus*; un grand fonc-

1. *Francesco Zambeccari und die Briefe des Libanius.* Stuttgart, 1878.

2. René Pichon, *Études sur l'histoire de la littérature latine des Gaules. Les Derniers Écrivains profanes : les Panégyristes. Ausone. Le Querolus. Rutilius Namatianus.* Paris, Leroux, 1906. In-8, x-322 pages. Prix : 7 fr. 50.

tionnaire gallo-romain : le poète Rutilius Namatianus. Puis quatre appendices, d'un caractère plus technique : l'origine du recueil des panégyriques ; le texte des panégyriques et la prose métrique ; les points douteux de l'histoire d'Ausone ; observations sur le texte d'Ausone.

Les conclusions de M. Pichon me paraissent, en général, fort justes. N'est-ce pas cependant un rapprochement un peu forcé qu'il établit, page 41, entre les panégyriques impériaux du quatrième siècle et certains discours politiques de Cicéron, le *Pro lege Manilia* ou le *Pro Marcello* par exemple ? On remarquera un aperçu très heureux sur l'éveil de l'idée dynastique dans la littérature des panégyriques impériaux (p. 81 à 114). Le christianisme d'Ausone, bien que peu profond, fut réel, ainsi que celui de plusieurs de ses proches ; on ne saurait raisonnablement contester ce point d'histoire religieuse, établi à nouveau par M. Pichon (p. 202-216). Sur la parenté de Rutilius Namatianus (p. 253 *sqq.*), sur Albinus, Volusien (mort chrétien à Constantinople), le livre du cardinal Rampolla : *Santa Melania giuniore, senatrice romana* (Rome, 1905, fol.), fournirait un supplément appréciable d'informations.

Les appendices renferment nombre d'utiles observations critiques ; surtout des corrections au texte d'Ausone, dont plusieurs sont de vraies trouvailles (p. 317)[1]. — Remercions l'auteur de sa précieuse contribution à l'histoire de l'antiquité latine, et souhaitons qu'il nous montre désormais à l'œuvre ces trois éléments fondamentaux de notre éducation nationale, « l'esprit gaulois, la culture latine et l'inspiration chrétienne, qui ont formé la littérature gallo-romaine, en attendant de créer la littérature française » (p. 35).

Adhémar d'ALÈS.

1. Mais, page 276, je défendrais avec conviction, contre MM. Pichon et Baehrens, le texte manuscrit du Panégyrique, VII, 23, maintenu par M. Seeck : *Hanc meam qualemcumque vocem diversis otii et palatii officiis exercitam. Otium* marque très exactement *la vie bourgeoise*, opposée aux fonctions que l'auteur remplit au palais. Comparez Cicéron, *Pro Archia*, 1 : *In eiusmodi persona quae propter otium ac studium minine in iudiciis ac periculis tractata est.* Il n'y a aucune raison de corriger *otii* en *fori*.

REVUE DES LIVRES

La Denunzia del Concordato, par Mgr Giobbio. Rome, Pustet, 1907. In-8, 630 pages.

C'était un devoir pour le professeur d'histoire et de diplomatie des futurs nonces de suivre avec soin les événements politiques qui viennent de détruire, en France, l'Église concordataire.

On trouvera dans ce nouveau livre de Mgr Giobbio, ses qualités habituelles : le souci de voir les textes, le besoin de précision, la méthode dans l'examen des problèmes.

Un lecteur français souhaiterait plus d'art dans la composition ; des documents, qu'il serait mieux de reléguer en appendice, chargent les pages et alourdissent la marche de la discussion. Une critique encore : la bibliographie de l'auteur est de valeur fort inégale, et l'on est surpris de voir l'importance attribuée à quelques articles de journaux ou de revue dont le mérite se réduit presque à des signatures plus ou moins célèbres. Mais ces fautes d'optique sont toujours difficiles à éviter, quand le regard d'un auteur se penche sur les choses des pays étrangers.

Il est à croire que la presse italienne, comme tant d'autres presses, a défiguré l'affaire de la séparation. Le livre de Mgr Giobbio, fait sur pièces authentiques et complètes, est de nature à éclairer tout esprit sincère, sur les origines, le caractère, et la portée de la loi de 1905.

Paul Dudon.

La Renaissance littéraire en France au XVIe siècle et dans la première moitié du XVIIe siècle, par Auguste Charaux, professeur de littérature française aux Facultés catholiques de Lille. Paris, Lethielleux, 1907. In-8, xi-428 pages. Prix 7 fr. 50.

Rien de moins banal, de moins « déjà lu », de plus indépendant à l'égard de toute convention que la critique de M. Auguste Charaux. Il est catholique, catholique intégral, et sa critique sera catholique et d'un catholicisme intégral. Le catholicisme a affranchi l'homme des ténèbres et de l'esclavage des sens. Ce que

M. A. Charaux cherche et loue dans l'écrivain, c'est la plénitude de la lumière et de la vie morale. Mais comme le catholicisme a élevé la nature sans la mutiler, celui-là seul sera estimé un maître qui aux dons de l'esprit unira ceux du cœur. Et M. Charaux montre ce qui, à ces divers points de vue, manque à Rabelais, à Montaigne, à Calvin, à Descartes, ce qui fait le mérite de Ronsard, de saint François de Sales, de Malherbe, de Balzac.

L'Évangile est la règle idéale, le type de perfection d'après lequel sont ici jugés les hommes et leurs œuvres.

S'il est parfois déconcertant à des esprits peu préparés, le livre est bon par sa franchise, même ses rudesses, ses vérités mâles et catholiques. Sa lecture est tonifiante pour les âmes anémiées par le milieu naturaliste et toute une ambiance faite de compromissions et de concessions. Elle fouette et épure le sang comme les grands vents du large, un peu âpres mais salutaires, sur nos plages du Nord.

Lucien DELILLE.

Discours de combat, par F. BRUNETIÈRE. Paris, Perrin, 1907. 3e série. In-12, 263 pages. Prix : 3 fr. 50.

Depuis longtemps, l'éloge des livres de BRUNETIÈRE n'est plus à faire. Celui-ci, qui est posthume, avait été en partie préparé par ses soins. On y trouvera quelques-unes de ses conférences les plus retentissantes, sur *la Modernité de Bossuet*, *la Liberté d'enseignement*, *l'Action sociale du catholicisme* et *les Difficultés de croire*.

Ces conférences, il fallait surtout les entendre, pour en subir l'autorité impérieuse. Mais, à la simple lecture, elles gardent encore ces qualités de force et de gravité, ce mélange de nouveauté et d'érudition que Brunetière savait mettre en ces moindres écrits.

Paul DUDON.

Mélanges de la Faculté orientale, Université Saint-Joseph, Beyrouth (Syrie). Tome II. Beyrouth, Imprimerie catholique. Grand in-8, 424 pages avec 3 planches hors texte. Prix : 18 francs.

La Faculté orientale de Beyrouth nous apporte, à la fin de l'année scolaire 1906-1907, sa part de travaux sur les différentes branches des langues sémitiques. Il y a un an, on a rendu compte, ici même, du premier volume des *Mélanges*, et on en a loué avec

raison la science, la méthode et la variété. Le second volume ne le cède en rien au précédent, et fait bien augurer de ceux qui viendront périodiquement s'y ajouter. Histoire et géographie orientales, histoire ecclésiastique d'Orient, épigraphie grecque et latine de Syrie, histoire littéraire copte, sémantique hébraïque, et enfin études exégétiques sur l'Ancien et le Nouveau Testament, tels sont les sujets variés abordés par les savants professeurs de Beyrouth.

Avec ses études sur *le Règne du calife omaiyade Moawia Ier*, le P. Lammens vient en première ligne. Et c'est justice. Son travail, admirablement documenté, est un appoint précieux pour la connaissance de l'organisateur de l'empire arabe. On aurait mauvaise grâce à reprocher à l'historien un certain manque d'unité dans ses études. Il a pris soin lui-même de nous dire dans le premier volume, qu'il voulait leur conserver le caractère de leçons publiques, et que les autres questions, qui combleraient les lacunes, trouveraient leur place naturelle dans un travail d'ensemble consacré à la dynastie omaiyade. Les présentes études ne peuvent que nous faire désirer la prompte apparition de ce volume.

Après quatre chapitres, consacrés aux partis des *Otmaniya* et des *Mo'tazila*, à la conférence d'Adroḥ qui fut l'épilogue de la bataille de Siffin, à l'assassinat d'Āli et à la reconnaissance des Omaiyades par la famille de Mohammad, le P. Lammens nous trace en cinq chapitres, se complètant l'un l'autre, le portrait de Moawia. C'est du reste une figure peu banale, et qui tranche sur ses prédécesseurs. Organisateur habile, politique avisé, ce « fils du dernier grand marchand du paganisme arabe » nous montre encore une magnanimité, une générosité qui conviennent à un roi. Et ce n'est pas un médiocre étonnement de voir ce parvenu tenir si bien le rang suprême. Le P. Lammens, pour autant, ne nous

1. Le P. Lammens est sceptique — trop, parfois — devant la piété musulmane des *noussâk* ou des *zouhhâd*. Et cependant, sur la foi d'un auteur « non suspect de partialité » (*Mas'oudi*, à tendances alides), il nous représente Moawia consacrant une bonne partie de ses journées à des exercices de pieté (p. 104), ou encore trouvant du temps, parmi ses occupations, pour méditer le Coran. Pourquoi sur ces faits ajouter foi aux adversaires de Moawia et récuser leur témoignage pour le reste? Ou bien alors, qu'on reconnaisse que, dans la question du *zouhd* et les autres connexes, les annalistes ont pu être véridiques et ne méritent pas, *a priori*, tant de défiance. On le reconnaît bien à propos du *hilm* (p. 82) et de l'habileté politique. Pourquoi pas sur le *zouhd*?

cache pas ses défauts. On sent toutefois que les taches disparaissent devant le génie et les qualités de son héros. Ne se laisse-t-il pas peut-être entraîner par sa sympathie? Et, par contre, n'y a-t-il pas quelques préventions au sujet de la « mentalité musulmane », et comme une tendance à mettre au compte de cette mentalité ou de la religion certains faits comme il s'en trouve dans toutes les politiques[1] ?

Nous l'avons dit, les six derniers chapitres des présentes études sont, de tout point, remarquables. Signalons en particulier le chapitre sur la politique agraire de Moawia, celui sur Moawia organisateur militaire ; et surtout les pages très intéressantes où, à propos des poètes contemporains et clients du calife, le P. Lammens, débordant son sujet, détermine avec beaucoup de sagacité l'influence de la poésie d'alors sur la politique des souverains musulmans. Tout au plus aurait-on souhaité voir plus nettement indiquées les raisons du pouvoir extraordinaire exercé sur les arabes — citadins ou nomades — par des quatrains dont nous n'arrivons pas à sentir la finesse ou la force. Le P. Lammens, mieux que personne, est en mesure d'éclaircir cet intéressant problème psychologique.

La documentation des études sur *Moawia* est, on pourra s'en convaincre, de toute première main. Elle est aussi immensément riche, trop peut-être, si c'est un défaut d'être trop riche en autorités. Une foule de questions mondaines, ou touchant de moins près au sujet, sont indiquées dans les notes avec énumération des sources pour leur solution.

Outre les études dont nous venons de parler, nous avons encore dans le volume deux dissertations du P. Lammens, l'une sur l'identification, récemment proposée, des Maronites avec les Μασονῖται et les Mazoun du Oman ; l'autre, plus considérable, sur les Yézidis en Syrie.

Le P. Mallon continue dans son étude sur *Une école de savants égyptiens au moyen âge*, l'esquisse historique de la renaissance littéraire de l'Égypte. Il s'était arrêté, l'an dernier,

1. Un exemple entre autres. On cite à la page 24, note 1, un passage de Dinawâri racontant un acte de duplicité d'Aboû-Moûsâ, plénipotentiaire d'Ali à la conférence d'Adroh, et l'on ajoute : « Le fait éclaire la mentalité musulmane. » Cela peut être vrai ; mais on voudrait des preuves pour une si grosse accusation.

au treizième siècle finissant, il étudie maintenant les grammairiens coptes du quatorzième siècle. Après avoir donné le texte et la traduction de l'introduction à la *Scala* rimée d'Abou Ishâq Ibn al-Assâl, il cite de larges extraits de la grammaire copte-arabe d'Abou Châker Ibn ar-Râheb. Les coptisants lui en sauront gré, et lui demanderont, comme l'ont déjà fait de nombreux savants, de continuer ses études sur la grammaire et la littérature coptes, encore si peu étudiées.

C'est encore aux spécialistes que va le travail du P. Jalabert. Il leur donne une cinquantaine de textes, grecs ou latins, qui enrichiront le futur *Corpus* des inscriptions de Syrie. Tous, il est vrai, ne sont point inédits ; mais d'heureuses conjectures viennent, en beaucoup d'endroits, corriger les lectures des explorateurs précédents. Quant aux textes inédits — et il y en a un bon nombre, — le P. Jalabert fait preuve dans leur reconstitution d'une rare ingéniosité ; voir, par exemple, parmi les vestiges du culte de Sérapis en Syrie, le curieux monument reproduit et étudié page 310. Les problèmes, soulevés par tous ces textes, sont nombreux ; le P. Jalabert excelle à les mettre en lumière ; et, s'il ne les résout pas tous, il propose, nombre de solutions auxquelles, croyons-nous, les savants s'arrêteront.

Il nous faudrait signaler encore le travail très approfondi du P. Neyrand sur l'expression צדק פן *tsadâq min* en hébreu biblique ; les études du P. Wiesmann sur *Die opferfeindlichen Psalmen*, et du P. Dillenseger sur la *2ª Petri* ; de même encore, une note fort intéressante du P. Mouterde sur la voie romaine d'Antioche à Ptolémais ; et, en dernier lieu, du P. L. Cheikho, une utile contribution à l'histoire du siège patriarcal du Sinaï. Mais nous en avons dit assez pour montrer tout l'intérêt de ce volume de mélanges, et la vitalité de la jeune Faculté orientale de Beyrouth.

L. Martin.

Leçons de physique générale, par James Chappuis et Alphonse Berget. *Cours professé à l'École centrale des arts et manufactures, et complété suivant le programme du certificat de physique générale.* 2ᵉ édition, entièrement refondue. Tome I : *Instruments de mesure. Pesanteur. Élasticité. Statique des liquides et des gaz. Chaleur.* Paris, Gauthier-Villars, 1907. In-8, x-670 pages.

Le tome II (*Électricité*) de cette deuxième édition a paru il y a huit ans (1899). Cette nouvelle édition du tome I diffère de la précédente par de notables additions. Les auteurs ont, en effet, reproduit ici les chapitres de leur *Cours de physique à l'usage des candidats aux écoles spéciales* qui traitent du pendule, de la pesanteur, de l'hydrostatique, de l'équilibre et de l'élasticité des gaz, de l'écoulement des liquides. Çà et là (V. p. 155, 225, 234, 235) les fautes d'impression ont été soigneusement conservées. Ailleurs, d'intéressants paragraphes ont été introduits sur la gravitation universelle, sur l'élasticité, sur la compressibilité des liquides. De même, on trouve quelques nouvelles descriptions d'appareils : manomètres crushers, pompe Fleuss-Géryk, trompe à mercure de Berlemont et Jonard. Notons également (p. 198) l'indication des travaux de M. Leduc sur le mélange des gaz.

Le chapitre sur la thermodynamique s'est accru de la description des expériences de M. Miculescu, de calculs numériques erronés à propos de la valeur de l'équivalent J (p. 412), et d'un paragraphe, pour le moins trop condensé, sur le potentiel thermodynamique. Les auteurs adoptent (p. 414), pour l'équivalent J, le nombre 425, actuellement considéré comme trop faible ; ils n'emploient pas la notation usuelle des dérivées partielles.

Ces critiques de détail faites, disons que la rédaction de l'ouvrage n'est pas modifiée : assez concise et ordinairement claire. Aussi, tel qu'il est, ce volume rendra-t-il de fréquents services aux étudiants en physique, car ils y trouveront un excellent résumé des matières, enseignées ou non, dans les cours publics, mais qu'ils n'ont pas le droit d'ignorer. Michel Vittrant.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

P. Ch. LAURENT. — **L'Aurore de l'éternité**. Paris, René Haton. 1 volume in-18 raisin, XII-286 pages.

Le sujet est austère, mais actuel toujours et consolant pour ceux qui croient. L'auteur traite de la mort ou mieux des morts. Il nous les montre dans la maison en deuil, puis à l'église et au cimetière, il dit la maternelle sollicitude de l'Église pour « ses fils qui ne sont plus », mais qu'elle n'abandonne pas ; pour les âmes, elle lance vers le ciel les ardentes supplications, les plaintes sublimes de l'office des morts, et les corps eux-mêmes, elle les traite comme les temples où habita l'esprit de Dieu.

Ces pages, d'un style plein de chaleur et d'émotion, renferment de très précieuses leçons, des conseils de vraie charité et de simplicité chrétienne dans la manière de traiter nos défunts. Aujourd'hui, plus que jamais, et c'est le désir des premiers pasteurs, il est bon de les méditer et de les pratiquer.

G. M. L.

BALLANCHE. — **Pensées et Fragments**. *Extraits des œuvres et des manuscrits inédits* avec une introduction par Paul Oulliaud. Collection *Science et Religion*, série des chefs-d'œuvre de la littérature religieuse, n° 441. Paris, Bloud. 1 volume in-12. Prix : 60 centimes.

A une époque où l'on s'efforce de ruiner les principes de la société, de bannir le christianisme pour établir le naturalisme, on ne saurait trop apprécier la publication de cet opuscule. Par la lecture des *Pensées*, un lecteur sérieux se persuadera, plus intimement encore, que c'est une utopie de vouloir que l'homme vive en société sans religion, puisque « nos mœurs sont fondées sur le christianisme » et que « le christianisme ne peut disparaître de la société sans que la société elle-même ne disparaisse ».

On ne saurait exprimer qu'un regret, c'est que dans sa courte introduction l'auteur de cet opuscule ne parle point de la vie intime ni du caractère de BALLANCHE ; on aimerait à entrer en contact avec l'homme qui s'éleva à de si hautes pensées.

A. C.

ANSBERT-LABBÉ. — **Faits et Pensées**, 2e édition. Paris, Plon, 1907. In-12, V-172 pages.

Il y a quelque chose de sacré dans les pleurs que verse un père sur la tombe qui vient, une quatrième fois, de se refermer sur un de ses fils. Et il arrive que ce père se demande : Pourquoi ces coups répétés ? Pourquoi la douleur en ce

monde ? Comment peut-elle s'accorder avec l'idée d'un Être suprême, parfait et bon ?

A cette question, M. Ansbert-Labbé répond : le mal physique est imputable à la seule nature, fatale, inconsciente et sans vouloir, ou aux fautes humaines qui viennent s'ajouter aux forces destructives de la nature, ou contrarier le cours bienfaisant de ses lois. « Dieu est ailleurs. » Dieu-Esprit, infini, indépendant et éternel plane infiniment au-dessus de la nature, et ne saurait être, dès lors, responsable des modifications de la matière, qui est finie, dépendante et modifiable. Mais c'est lui qui a mis un reflet de lui-même dans notre âme, avide d'idéal, et dans la conscience supérieure de l'humanité.

S'il convient de ne pas confondre Dieu et la nature, établir un dualisme sans lien de communication ne va pas non plus sans de graves difficultés. Le problème du mal est une énigme dont certains côtés nous dépassent. Mais pourquoi ne pas appliquer à l'ensemble de l'univers physique et moral le principe que nous estimons suffisamment vérifié parmi les faits d'expérience immédiate ? Rien ne se perd dans le monde. Tout ce qui se passe ici-bas a son retentissement à l'infini ; la douleur humaine a son contre-coup jusque dans l'au-delà, où un jour nous verrons comment elle se transmue en bien.

Lucien Roure.

L'abbé Uzureau. — **Andegaviana**. 6e série. Paris, Picard ; Angers, Siraudeau.

M. l'abbé Uzureau, directeur de *l'Anjou historique* vient de donner la sixième série de ses *Andegaviana*. Comme le nom l'indique, ce sont des choses exclusivement angevines. Il y a des documents sur l'administration ecclésiastique et civile avant et après la Révolution. On n'ose dire « pendant », car, en vérité, ce n'est pas de l'administration, ni de la justice, ni du gouvernement, que faisait, entre autres, cette abominable commission militaire dont on nous donne quelques procès-verbaux d'interrogatoire ; c'était du massacre haineux et féroce, sans loi ni règle que sa haine démocratique pour tout ce qui est « ci-devant ». Il y a des documents sur la presse, sur le théâtre, sur les monuments ; il y a beaucoup de choses, toutes très intéressantes. Intéressantes pour l'histoire angevine, sans doute ; mais beaucoup de ces pièces débordent singulièrement l'intérêt local. La vie du passé renaît toute frémissante dans ces pages : la niaiserie anticléricale s'étale, à faire pleurer, dans les récits des fêtes civiques ; la poussée de renaissance catholique se peint dans les doléances des fonctionnaires qui se plaignent à Paris, dès l'année 1800, *que, malgré la destruction presque totale du christianisme, l'espoir de l'ancienne religion renaît, que les cloches sonnent où il y en a, soient redemandées où elles manquent, et que la croix remplace, sur les clochers, le bonnet de la liberté*. A qui veut comprendre le passé, et prévoir, ces pièces apportent de vives lumières. Le choix éclairé qui a présidé à leur exhumation, les notes précieuses qui les accompagnent, les complètent, les expliquent, tout

cela, fruit d'un grand travail et d'une belle passion pour l'histoire, doit assurer à M. l'abbé Uzureau la reconnaissance, non seulement des indigènes, mais de tous ceux qui aiment l'histoire, sans avoir le plaisir d'être Angevins.

Maurice Héry.

C. Bayet. — **Giotto**. Paris, Plon-Nourit. (Collection des *Maîtres de l'Art*.) 1 volume in-8, 24 gravures hors texte, 172 pages. Prix : broché, 3 fr. 50 ; cartonné, 4 fr. 50.

Le directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'instruction publique fait paraître une étude bien informée sur *Giotto*. Il souligne l'influence de l'école romaine spécialement de Pietro Cavallini, sur le peintre florentin ; il mentionne aussi l'inspiration que pouvaient fournir les sculptures de nos cathédrales gothiques de France sur les artistes d'outremonts qui en avaient connaissance, du moins par des dessins. L'auteur a évité les longues discussions sur les attributions d'œuvres contestées, mais une bonne bibliographie permet de se procurer les documents. D'autres appendices (tableau chronologique, catalogue, index) en font un utile instrument de travail. Les gravures, bien choisies, peuvent être mises entre toutes les mains. — Pourquoi faut-il que M. Bayet soit si malhabile à ne pas heurter les convictions catholiques ? Il parle (p. 79) de « la Vierge de la Nativité... toute endolorie encore... » Il oppose l'esprit de saint François d'Assise à l'« organisation étroite et formaliste de l'Église romaine » (p. 26). Ailleurs, il agace ; lorsque, par exemple, il accuse « d'orgueil et de faste » Boniface VIII pour l'organisation grandiose du jubilé de 1300 (p. 38). Il dit (p. 100) « la mitre cardinalice » : c'est une impropriété de terme dont Flaubert n'eût jamais voulu se rendre coupable ; sans doute, le consciencieux styliste n'aurait pas écrit davantage : « la *porte* de bronze qui *porte* la date de 1330 » (p. 86).

P.-F. de Forceville.

Annuaire de la législation du travail, publié par l'Office du travail de Belgique. 10e année 1906. Bruxelles, 1907. Société de librairie. 1 volume in-8 de xx-690 pages. Prix : 3 fr. 20.

C'est là une des plus utiles publications de l'Office belge du travail. On y trouve toutes les lois, décrets, ordonnances diverses, etc., relatives au travail et aux travailleurs édictés au cours de l'année précédente en Europe, aux États-Unis et dans les colonies britanniques, Australie et Canada compris. On a ainsi dans un seul volume et en français, des textes disséminés dans une foule de publications diverses qu'il est presque impossible d'avoir ailleurs que dans un ministère du travail. Et, contrairement à ce qui arrive presque partout pour les publications officielles, l'*Annuaire* paraît très peu de temps après la fin de l'année à laquelle il correspond. Par suite de cette rapidité, quelques textes secondaires échappent ; mais ils sont donnés l'année suivante. C'est ainsi que dans le présent *Annuaire*

de 1906 se trouve un appendice de cent vintg-cinq pages, supplément à l'*Annuaire* de 1905. Outre la table des matières, un index alphabétique facilite les recherches. Cet *Annuaire* de 1906 contient plusieurs lois relatives au repos du dimanche : celle du Canada est vraiment admirable, et la nôtre, même avant d'avoir été mutilée et énervée, fait piètre figure en comparaison. Ajoutons que le bon marché de ces publications belges est remarquable : ce très gros volume en est la preuve.

Ch. Auzias-Turenne.

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants [1] :

Religion et Philosophie. — *La Théologie de saint Paul*, par J. Prat, S. J. 1re partie. Paris, Beauchesne. 1 volume in-8, 604 pages. Prix : 6 francs.

— *The Dharma of the religion of Enlightenment. An exposition of Buddhisme*, by Paul Carus. Chicago « The Open Court », 1907. 1 volume in-18, vi-169 pages.

— *Luther et Luthéranisme*, par L. Cristiani. 1 volume in-16. Prix : 3 fr. 50.

— *Les Miracles de Notre-Dame de Roc-Amadour au XIIe siècle*, texte et traduction, par Edmond Abbé. Paris, Champion, 1907. 1 volume in-8, 348 pages. Prix : 6 francs.

— *Noëls anciens de la Nouvelle-France*, par Ernest Myrand. Québec, Laflamme et Proulx. 1 volume in-8, 323 pages.

— *Les Idées philosophiques et religieuses de Philon d'Alexandrie*, par Émile Bréhier. Paris, Picard et fils, 1908. 1 volume in-8, 336 pages. Prix : 7 fr. 50.

— *La Philosophie de l'inconnaissable. La Théorie de l'évolution*, par le chanoine Jacques Laminne. Paris, Dewit, 1908. 1 volume in-8, 488 pages.

— *The Philosopher's Martyrdom. A Satire*, by Paul Carus. Chicago. « The Open Court », 1907. In-12, vi-67 pages.

— *Ralph Waldo Emerson*, par M. Dugard. Paris, Colin, 1907. 1 volume in-8, 418 pages. Prix : 7 fr. 50.

— *Sully Prudhomme*, par Ernest Zyromski. Paris, Colin, 1907. 1 volume in-12, vi-270 pages. Prix : 3 fr. 50.

Histoire et Biographie. — *Vie du vénérable Jean Eudes, instituteur de la Congrégation de Jésus et Marie et de l'Ordre de Notre-Dame-de-Charité, auteur du culte liturgique des Sacrés-Cœurs*, par le P. D. Boulay. Tome III (1653-1666). Paris, Haton, 1907. 1 volume in-8, 512 pages. Prix : 4 fr. 50.

— *La Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres*, par l'abbé P. Feret. *Époque moderne*. Tome V (*XVIIe siècle*). *Revue littéraire* (*suite*). Paris, Picard et fils, 1907. 1 volume in-8, 403 pages. Prix : 7 fr. 50.

— *Cartulaire de la ville de Blois* (*1196-1493*), par Jacques Soyer et Guy Trouillard, suivi de notices biographiques, par Joseph de Croÿ. Blois, Migault. 1 volume in-8, 510 pages.

1. Les ouvrages et opuscules annoncés ici ne sont point pour cela recommandés : les *Études* rendront compte le plus tôt possible de ceux qu'il paraîtra bon de faire plus amplement connaître à leurs lecteurs.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Janvier 11. — A **Fez**, au Maroc, le prétendant Moulay-Hafid est proclamé sultan ; on prononce la déchéance d'Abd-el-Aziz.

12. — Nouvelles manifestations socialistes, à **Berlin**, en faveur du suffrage universel.

13. — A **Rome**, le cardinal Segna est nommé par le Saint-Père préfet de la Congrégation de l'Index.

14. — Les Chambres rentrent aujourd'hui. Discours des présidents doyens d'âge, MM. Louis Passy et Poriquet.

— A **Montauban**, obsèques de Mgr Fiard.

15. — Les religieuses Augustines de l'Hôtel-Dieu de **Paris** sont chassées ; la foule les accompagne jusqu'à l'hôpital de Bon-Secours, où le cardinal Richard vient les recevoir.

16. — Le marquis de Ségur, reçu à l'Académie française, fait l'éloge de Me Rousse, son prédécesseur. M. Albert Vandal lui répond.

— M. le chanoine Duparc, curé archiprêtre de Lorient, est nommé par le Saint-Père évêque de **Quimper**.

— Au **Maroc**, le géneral d'Amade remporte un sérieux avantage à Settat. Moulay-Hafid proclame la guerre sainte.

17. — A **Salzbourg**, mort de Ferdinand IV, grand-duc de Toscane et archiduc d'Autriche. Il était le père de l'ex-princesse de Saxe.

— M. Cooreman, député catholique de Gand, est élu président de la Chambre belge, par 74 voix, contre 45 données à M. Janson, président des gauches réunies.

18. — A la Chambre, reprise de la question du rachat de la Compagnie de l'Ouest ; M. Berteaux et le ministre des travaux publics attaquent violemment cette compagnie.

— Moulay-Hafid est proclamé à **Méquinez**, Abd-el-Aziz se prépare à aller châtier les insurgés de Fez.

20. — La discussion de l'impôt sur le revenu commence à la Chambre, devant un très petit nombre de députés.

— A **Rome**, le procès Nasi est repris ; on croit qu'il aboutira bientôt sans incidents.

21. — Le Sénat nomme la Commission d'enquête sur la liquidation des congrégations supprimées : deux membres de la droite en font partie.

22. — A **Bordeaux**, assemblée régionale des évêques du sud-ouest de la France.

— A **Berlin**, séance orageuse du Reichstag, à propos des manifestations sanglantes provoquées par les socialistes. La situation du chancelier semble s'aggraver.

23. — Le parti ouvrier socialiste s'agite en **Hongrie** et en **Angleterre**, en faveur du suffrage universel; le mot d'ordre est le même qu'en Allemagne.

— La Commission d'enquête, au Sénat, nomme M. Combes comme son président, par 13 voix sur 27.

24. — A la Chambre, discussion mouvementée des diverses interpellations sur le **Maroc**, discours de M. Jaurès, de M. Ribot et de M. Delcassé. Ce dernier fait l'apologie de sa politique, en expliquant les actes de son ministère. La suite du débat est renvoyée au lundi 27.

Paris le 25 janvier 1908.

Le Gérant : René TURPIN.

Imp. J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, Paris.

LE ROLE DE L'HABITUDE

DANS LE GOUVERNEMENT DE SOI-MÊME

« Choisissez résolument un genre de vie irréprochable et ne faites nulle attention aux difficultés du commencement; bientôt l'habitude vous rendra le chemin facile ».

Le conseil n'est pas nouveau, il est de Pythagore; mais il demeure sage et d'une importance capitale pour le gouvernement de soi-même: c'est ce que nous voudrions établir.

Nous prenons le mot *habitude* dans son acception étymologique, qui est aujourd'hui la plus usitée, et nous entendons par là toute acquisition, toute manière d'être individuelle, surajoutée à la nature par l'activité de l'être vivant, toute trace laissée dans le sujet par ses actes, ou plutôt — par un procédé ordinaire du langage humain, réservant le mot au degré supérieur de la chose exprimée — nous désignons surtout par *habitude* une modification *notable*, mise peu à peu dans le sujet par la répétition persévérante des actes et pouvant influencer d'une manière sensible les actes ultérieurs.

Or, nous disons que cette répétition des mêmes actes, que l'habitude ainsi créée nous « rendra le chemin facile » de plus en plus et jusqu'à faire disparaître toutes les « difficultés du commencement ».

I

Les faits

C'est un fait d'expérience banale, que tout est plus difficile au début, que la mise en train exige une plus grande dépense de force. Pour lancer la turbine, l'ingénieur ouvre les vannes; pour lancer le train, le mécanicien donne toute la vapeur. Une fois la turbine ou le train lancé, une fois « la vitesse acquise », il suffit de conserver assez de force pour vaincre les résistances. Il en va de même dans l'activité vitale.

« Chaque jour, dit M. Paul Hervieu [1], quand je reprends mon travail de la veille, je perds une demi-heure à trois quarts d'heure de mise en train. »

Mais, quand il s'agit de l'activité vitale appliquée à la répétition des mêmes actes, et non plus seulement d'actes analogues, il y a cette différence que le travail conscient ou la dépense d'efforts nécessaire pour la mise en train et pour l'exécution diminue graduellement jusqu'aux environs de zéro. C'est comme si la machine de Gramme, actionnée par la chute d'eau, était employée, non seulement à faire marcher l'usine, mais en même temps à pomper l'eau qui alimente l'écluse; et il suffit donc de faire une bonne fois les frais d'organisation.

Voyez l'effort de l'enfant qui apprend à dire ses premières paroles, à faire ses premiers pas. L'idée, sans doute, déjà chez l'enfant, incline à l'acte; et, d'ailleurs, il n'a pas d'autre moyen pour apprendre à marcher ou à parler que d'en concevoir l'idée; il ignore et il ignorera toujours le détail des muscles à mettre en mouvement et le secret de les mouvoir. C'est la force mystérieuse de l'idée qui actionnera le mécanisme. Mais le mécanisme vital, avant qu'il ne soit assoupli par l'habitude, garde toute son inertie et reste difficile à mettre en branle. Il y faudra donc une idée très forte, c'est-à-dire très « incarnée, riche et complexe ». Et voilà pourquoi la mère multiplie devant le petit enfant les expériences, les exemples, les encouragements, les appels, les excitations de toute sorte; voilà pourquoi l'enfant, peu à peu, se ramasse en lui-même, pour ainsi dire, concentre toute son attention, et, enfin, ayant l'idée vive et pratique du phénoméne, ayant foi dans le succès, il se décide et fait son premier pas ou articule son premier mot. Mais, bien que le pas soit titubant et le mot embrouillé, ils sont le produit d'un effort violent qui ne pourra pas se soutenir; l'attention trop bandée va bientôt se détendre et la fatigue imposer le repos. Après le repos, la seconde expérience vaudra mieux que la première, et ainsi de suite, à mesure qu'en se répétant elles créeront l'habitude. Une fois l'habitude prise, la difficulté a disparu, l'enfant babille ou gambade pour se reposer, c'est sa récréation.

1. *L'Année psychologique*, 1903, article de M. A. Binet, p. 22.

Nous-mêmes avons passé par là; nous le savons, s'il ne nous en souvient guère. Mais il y a d'autres expériences dont nous avons pu garder le souvenir. Rappelons-nous, par exemple, quels efforts, quelle tension de nerfs pour distinguer les lettres de l'alphabet et ensuite épeler nos premières lettres : *b a ba*! La tête, les bras, le buste, tout le corps étaient ébranlés sous le choc. Quels efforts pour aligner les bâtons plus ou moins parallèles qui furent les débuts de notre calligraphie! Quelle dépense d'encre et de plumes! Quelle contention manifestée dans ces yeux tendus, cette tête inclinée, cette respiration coupée, cette langue haletante! Et quelle fatigue au bout d'une page qui n'était pas toujours un chef-d'œuvre! Aujourd'hui, l'habitude étant prise, nous pouvons lire et écrire, avec beaucoup moins d'efforts, beaucoup plus longtemps, des textes beaucoup plus compliqués. Les difficultés de la lecture et de l'écriture sont restées objectivement identiques. Les lettres de l'alphabet, comme les combinaisons de l'orthographe, n'ont rien perdu de leurs complications d'autrefois, et nous y avons ajouté des combinaisons d'idées très supérieures. Qu'est-ce donc qui explique le fait évident que tout cela nous est devenu facile? C'est l'habitude.

Vous jouez du piano? On pourrait refaire la même histoire sur les difficultés du début; mais prenons un autre aspect des résultats : Vous avez joué bien souvent, je suppose, telle sonate de Beethoven, vous la savez de mémoire et, de la première note à la dernière, vos mains n'hésitent jamais sur le clavier. Fort bien! Essayez, maintenant, de jouer la même sonate à rebours, en commençant par la dernière note. Vous savez déjà que vous n'y réussirez, si vous pouvez y réussir, qu'en ralentissant la mesure et qu'avec un effort d'attention, une difficulté considérable. Pourquoi? Ce sont les mêmes notes, les mêmes absolument. Sans doute, mais vous avez l'habitude de les jouer dans un sens et non pas dans l'autre. L'habitude, là où elle a frayé la route, a fait s'évanouir les difficultés.

Ou plutôt elle les laisse toutes, mais elle fournit le moyen d'y faire face. Elle ne change rien aux choses, elle nous change, nous. Elle installe dans notre organisme une sorte

d'accumulateur d'énergie en vue de l'effet à produire ; il suffit d'un déclanchement pour qu'il opère avec sa force propre et, ce qui est mieux encore, il ne s'épuise pas, mais, au contraire, il se charge de plus en plus à mesure qu'il fonctionne.

Si merveilleux que soit le mécanisme, il faut se rendre à l'évidence. Il fonctionne sous nos yeux. Ce que nous faisions difficilement avec un effort douloureux, nous finissons par le faire, en vertu de l'habitude, avec facilité ou même avec plaisir. Ainsi en est-il de l'habitude de parler, de marcher, de lire, d'écrire, de jouer du piano et de cent autres qu'il nous serait maintenant plus difficile de perdre qu'il ne le fut autrefois de les acquérir.

Il n'y a pas de raison pour que la loi ne s'applique plus quand les actes ont une portée morale ; quand, au lieu d'être commandés par la nécessité de la vie, les convenances sociales ou le souci de l'art, ils le sont par le souci de la morale ou de la perfection. On peut voir aussi diminuer peu à peu, à mesure que l'habitude grandit, les difficultés qu'on éprouvait d'abord au travail, à la tempérance, à la loyauté, au dévouement, à la maîtrise de soi, au mépris des bagatelles, au goût des grandes choses, en un mot à la culture de son âme en vue de son meilleur rendement. Quelle que soit l'intention ou même l'inattention qui ait présidé à son origine, l'habitude, une fois qu'elle existe, agit, et elle ne peut agir qu'à sa manière, qui est de supprimer progressivement les difficultés ressenties d'abord par la conscience, ou même de remplacer la fatigue par une récréation et la répugnance par un penchant. Les faits ne nous disent pas qu'il y ait d'exception et la théorie va nous dire qu'il n'y en a pas.

II

La théorie

1° *D'où viennent nos difficultés ?*

Un nommé Corre, dans un concours de bicyclette, avait couru, paraît-il, quarante-deux heures, donnant environ 250000 coups de pédale. Il déclarait qu'on peut marcher aussi aisément après quarante-deux heures qu'après quarante-deux minutes de cet exercice, à la seule condition

d'être entraîné[1], ce qui veut dire à la condition de marcher automatiquement. Au bout de quelques quarts d'heure, en effet, les muscles du coureur ont été assouplis par l'habitude aux mouvements nécessaires et ne rencontrent plus dans l'organisme, de résistance : tandis que la vue de l'« entraîneur » entretient automatiquement dans les centres nerveux, par une sensation continue, unique, absorbante, la résolution prise de courir très vite. Or, nous croyons que la difficulté sentie vient des résistances organiques à vaincre et de la décision à prendre ou à maintenir; et voilà pourquoi l'habitude, qui supprime ces résistances et ces décisions, supprime du même coup la difficulté.

Il s'agit, nous y insistons, de la difficulté *sentie* ou *subjective*, très distincte de la difficulté *objective* et pouvant fort bien exister sans elle. Quoi qu'il en soit, l'habitude, nous l'avons déjà dit, est dans le sujet et non dans les choses, et c'est donc dans le sujet qu'elle opère, sans pouvoir rien modifier à la difficulté objective des œuvres à accomplir.

En quoi consiste cette difficulté *sentie*, ou, si l'on veut, le sentiment qu'un acte nous est difficile ? C'est un *sentiment* et, cela va de soi, un sentiment pénible, *douloureux* : c'est donc la conscience d'un mal, c'est-à-dire d'une incoordination d'un manque d'ordre, d'adaptation, d'harmonie vitale[2]. Ce manque d'harmonie vient de ce que les énergies disponibles, actuellement utilisables par le vouloir, sont insuffisantes pour la plénitude de l'action, et, si l'on en prend conscience, c'est alors la *fatigue*[3], ou il vient de ce qu'une partie des éner-

1. D'après Maurice de Fleury, *Introduction à la médecine de l'esprit*, 2e édition, p. 229-236. Paris, Alcan, 1897.

2. Nous avons expliqué et, croyons-nous, établi cette définition dans *le Gouvernement de soi-même*, p. 185-197 et 315-325. Paris, Perrin, 1906. Nous la voyons se vérifier en toute circonstance. (Les références à cet ouvrage se rapportent à la première édition. A partir de la neuvième, des tables alphabétiques permettent de retrouver facilement le passage.)

3. La fatigue *subjective*. — La fatigue *objective* consiste dans un certain épuisement des muscles, dans une diminution de contractilité. Ellle ne correspond pas toujours, au moins en intensité, à la première, qui peut être très grande quand l'autre est minime, et, dans certains cas, réciproquement. Quand la fatigue est *absolue*, c'est-à-dire, va jusqu'à l'épuisement complet du muscle, jusqu'à la perte de toute contractilité, elle présente des accompagnements physiologiques très graves. Voyez le docteur F. Lagrange, *Physiologie des exercices du corps*, 9e édition, IIe partie, chap. I. Paris, Alcan.

gies disponibles sont tendues en sens contraire de l'action en cours, et, si le phénomène est conscient, c'est alors la *répugnance*. Répugnance ou fatigue, ou les deux à la fois, voilà donc à quoi se réduit le sentiment de la difficulté.

Or, que les résistances organiques puissent amener la répugnance ou la fatigue, qu'elles soient un élément de la difficulté sentie, il est facile de le montrer.

Ces résistances viennent, d'abord, de ce qu'il y a de matériel dans le jeu de l'organisme. A ce point de vue, l'organisme est une machine comme une autre et il présente, comme toute autre matière, cette force de résistance qui s'appelle *l'inertie*[1]. Pour lui demander un acte nouveau, il faut donc triompher d'abord de cette résistance, c'est-à-dire dépenser une force qui s'oppose à la vitesse acquise des organes occupés à des actes différents, qui tire de leur repos les organes à mettre en œuvre, et qui accélère enfin ou modère le jeu de toutes les pièces de façon à les coordonner en vue du résultat. Le bicycliste tout à l'heure marchait en portant les pieds l'un devant l'autre; au premier coup de pédale, il a dû changer brusquement la coordination de ses nerfs et de ses muscles; les uns qui étaient en repos entrent en jeu, les autres se mettent au repos ou modifient leur manière d'agir et se combinent entre eux de façon différente. Telle, une usine où, sur le même arbre de transmission, s'établissent tour à tour différentes prises de force pour mettre en œuvre des métiers divers. Il y a là des arrêts brusques et des mises en train qui comportent fatalement des résistances brisées[2] et des forces perdues, et aussi des

1. Nous prenons ce mot dans le sens qu'on lui donne habituellement dans la mécanique. Sans doute, nous sommes persuadé que rien de ce qui existe n'est réellement inerte, tout être est pour l'action et il est donc un réservoir d'énergies. Mais on veut dire, quand on parle de l'inertie de la matière, qu'une masse matérielle quelconque est incapable par elle-même de modifier son état de repos ou de mouvement. Ce n'est vrai qu'en gros, et pour le repos apparent ou pour le mouvement de translation de la masse prise en bloc, en négligeant les actions caloriques, chimiques, etc., et surtout les actions intraatomiques dont on commence à peine à parler. Mais cette vérité relative du vieux principe de l'inertie suffit à la démonstration présente.

2. De même que, dans une usine, les mécanismes aussi peuvent se briser sous l'action de la force qui les tire de leur inertie, de même une action pour

incoordinations transitoires, avant que l'adaption des différentes pièces ne soit parfaitement accomplie.

Dans l'organisme, quand ces dépenses de force ou ces incoordinations sont assez marquées pour être remarquées, pour être senties, elles constituent la douleur.

Dépense de force accompagnée de douleur; en d'autres termes fatigue objective constatée par la conscience : voilà bien le *sentiment de fatigue*, — et la résistance organique à briser : voilà bien une de ses causes.

Mais la fatigue n'est pas toujours la forme la plus redoutable de nos difficultés, et les résistances d'origine mécanique ne sont pas toujours les plus considérables de l'organisme. L'organisme, si c'est une machine, est une machine vivante que l'idée actionne, et qui, sous la secousse de l'idée, peut fournir des résistances d'où surgit la *répugnance* en même temps que la fatigue, et voilà, pour l'ordinaire, la difficulté qui nous rebute le plus.

La première fois que la femme d'œuvres entre à l'hopital ou que l'étudiant en médecine pénètre dans l'amphithéâtre, la dépense de force exigée pour la partie purement matérielle de leur tâche n'est guère considérable ; mais la fatigue vient vite par une autre voie, et le spectacle qu'on a sous les yeux l'odeur âcre qui saisit l'odorat, la nausée qui monte à la gorge, le cœur qui s'affole, les jambes qui se dérobent, toute cette trépidation de l'organisme secoué par tous les sens, n'amène pas seulement la fatigue mais aussi la *répugnance*, la tentation de s'enfuir, et fait paraître la séance terriblement longue. — Vous êtes à votre table de travail. Par la fenêtre ouverte entre à larges effluves la lumière d'un beau jour de printemps, l'air est embaumé, la forêt, tout proche. L'idée de la promenade, sous mille formes précises ou confuses, s'infiltre dans votre imagination. Or, l'idée incline à l'acte, et si

laquelle l'organisme humain n'est pas encore entraîné peut amener des froissements ou des brisures dans les fibres musculaires ou nerveuses, et ce serait un des éléments de cette fatigue qu'on appelle la *courbature*. Voyez F. Lagrange, *op. cit.*, p. 103 et *passim*.

vous empêchez l'acte, si vous contraignez malgré tout à rester en place vos membres que toutes ces idées printanières sollicitent pour la promenade, vous les sentez néanmoins qui régimbent, qui *répugnent* au travail imposé. — Vous vous dévouez, en vous apercevant que c'est pour un ingrat. Vous pourriez vous venger, crier, du moins, votre indignation ; les mots de colère vous montent aux lèvres. Vos lèvres *répugnent,* en ce moment, aux paroles délicates que vous les forcez à dire, et vos mains, à faire le geste qui donne. — Vous vous apercevez que le livre ouvert sous vos yeux est d'une lecture troublante. C'est une raison de plus pour que les sens, flairant un plaisir, aiguillonnent à cet égard la curiosité de l'esprit, qui charge à son tour l'appétit des sens. L'organisme est bandé pour cette lecture, et il *répugne* donc à ce que vous fermiez le livre.

Il est inutile, autant qu'il serait facile, de multiplier les exemples ; mais on voit assez ce que nous voulons dire. « L'idée incline à l'acte dont elle est la représentation[1] » ; or, il y a, bien souvent, au moment d'agir, des sensations diverses, précises ou confuses, conscientes ou demi-conscientes, ou même subconscientes, c'est-à-dire d'anciennes idées[2] qui, en échappant à la conscience, sont restées ancrées dans les nerfs, plus ou moins organisées encore en vue de l'action ; toutes ces idées agissent selon leur loi, excitant l'organisme dans leur sens à elles, et il se trouve que ce n'est pas ou que ce n'est plus celui que nous voudrions. Voilà donc des forces mal lancées à travers l'organisme et poussant à l'inverse de nos desseins ; il faut les détourner et les vaincre, ce qui ne se fait que par l'emprunt et la dépense d'autres forces plus considérables encore. Au total, beaucoup de travail sans rendement, beaucoup de forces perdues. Les énergies disponibles peuvent ainsi baisser au-dessous du niveau nécessaire à l'activité normale, et la conscience de cette disproportion constitue la *fatigue*. En plus de la fatigue ou avant même son apparition, la conscience constate le désaccord des tendances vitales, la révolte de l'organisme contre l'acte imposé par le vouloir, et c'est la *répugnance*.

1. *Le Gouvernement de soi-même*, p. 25.
2. *Ibid.*, épilogue.

En résumé, par deux voies diverses, par son inertie matérielle et par son activité vitale, l'organisme peut opposer à certains actes des résistances qui les font paraître *difficiles*.

L'intervention de notre activité volontaire est une autre source, et la principale, de ces difficultés. Sans doute, même à celles-ci, l'organisme ne restera pas entièrement étranger : toutes les idées, de si haut qu'elles viennent, ont leur contrecoup sur les nerfs, comme tous les torrents s'écoulent jusqu'au bout de leur pente. Mais si elles finissent par remuer l'organisme, celles dont nous avons à parler viennent directement des sommets de l'esprit, du choix et de l'attention; en d'autres termes, de la décision à prendre ou à maintenir.

Et d'abord, la délibération qui la précède renforce les phénomènes que nous avons tout à l'heure signalés. Non seulement elle avive, en les précisant, les idées plus ou moins conscientes qui actionnaient déjà l'organisme; mais, par la réflexion et les associations qui l'accompagnent, elle en suscite d'autres, diverses ou même opposées. Parmi elles, la décision en choisit une, mais en refoulant toutes les autres. Pour les refouler, il faut, dans la mesure même où elles tiennent à la matière, emprunter leur équivalent à l'organisme : et voilà encore du « travail nuisible », sans rémunération psychologique.

Cette dépense peut être considérable, et, au lieu de se limiter à l'organe, elle peut mettre à contribution tout l'organisme. Aussi elle ne tarde guère à se manifester à la conscience. Quand la délibération, par exemple, a mis en lice les uns contre les autres les sentiments de fond, ceux qui tiennent à toutes nos fibres, pour ainsi dire, ceux auxquels on ne peut toucher sans tout ébranler en nous, et que nos hésitations les font osciller, avant le choix définitif, dans une sorte de flux et de reflux violent, nous sentons bien vite, en même temps que le conflit, l'usure de nos forces; l'un nous impose l'effort, l'autre amène la fatigue, et la délibération nous devient douloureuse.

Au contraire, à mesure que la délibération diminue et se rapproche de zéro, avec elle et dans la même proportion, semble décroître, toutes choses égales d'ailleurs, le senti-

ment de la difficulté. Le marcheur qui passe d'un mauvais sentier sur une belle route peut accélérer la marche, augmenter la dépense physique en diminuant la sensation de fatigue, parce qu'il n'est plus obligé de délibérer, de « choisir ses pas », de prendre garde à éviter tel ou tel obstacle, cette pierre ou cette flaque d'eau[1]. Les maniaques, dans certains cas où ils sont incapables de délibération, continuent, des heures durant ou même des journées entières, sans donner aucun signe de fatigue, des gesticulations violentes qui dépassent de beaucoup la dépense possible à un homme normal. L'hystérique peut rester indéfiniment contracturé[2], le cataleptique peut garder indéfiniment une pose compliquée, parce que l'un comme l'autre ne délibère pas, ne choisit pas, ne subit aucun conflit de forces psychologiques, mais laisse agir automatiquement les nerfs et les muscles mis en branle par la suggestion. Jamais non plus, aucune manifestation de fatigue dans l'instinct des animaux, où la délibération est nulle, d'où la conscience même est souvent absente.

Mais nous avons des exemples plus près de nous, dans l'activité de nos réflexes qui, échappant à toute délibération, échappent de même au sentiment de la fatigue, si grand et si continu que soit le travail accompli, les muscles qui commandent la respiration ne se lassent pas, de la naissance à la mort. Le cœur non plus. Et cependant son travail est énorme : il a été évalué à plus de 62 000 kilogrammètres par jour, de quoi élever le poids de 1 kilogramme à 20 ou 22 kilomètres plus haut que l'atmosphère. Et la tâche n'est jamais interrompue. Et elle se continue sans fatigue.

En un mot, tous les faits déposent dans le même sens[3] et

1. Lagrange, *op. cit.*, p. 355.

2. La contracture hystérique n'est pas constituée par un état de solidification des organes, par une ankylose réelle, mais par une contraction des muscles voulue de façon subconsciente.

3. On croyait même pouvoir faire état, en faveur de cette thèse, de certaines expériences de laboratoire exécutées par le professeur Mosso, dans lesquelles, quand le sujet ne pouvait plus se contraindre à soulever un certain poids, le muscle le soulevait encore spontanément s'il était excité par un courant électrique. On semblait donc en droit de conclure que la fatigue des centres nerveux actionnés par le vouloir précède la fatigue musculaire. Mais il est si

confirment ce que les lois psychologiques nous permettaient de prévoir : « A travail égal, la sensation de fatigue est d'autant plus intense que l'exercice exige l'intervention plus active des facultés cérébrales [1] »; en somme, ce qui fatigue, c'est moins le jeu matériel des organes, que leur « innervation volontaire [2] ».

Pour ne garder de cette conclusion que ce qui suffit présentement à notre thèse et pour la traduire en langage psychologique, disons que l'intervention de la volonté, la délibération, par les forces qu'elle déchaîne et met en conflit, la décision, par les forces qu'elle brise pour faire prévaloir son choix, peuvent abaisser le niveau des énergies disponibles au point où la conscience en constate l'insuffisance pour son activité normale, et voilà le sentiment de *fatigue*; elles peuvent rencontrer des tendances divergentes, des désirs plus ou moins vifs qu'il faut sacrifier pour se décider, et voilà le sentiment de *répugnance*. On souffre alors et on se lasse; on trouve que l'acte est *difficile*.

La décision prise, toutes les difficultés ne sont pas aplanies encore. Pour la maintenir, même en supposant qu'on ne la discute plus, pour la traduire en acte, il faut en général y prendre garde, y faire attention. Or, l'attention, ou elle consiste essentiellement dans un effort de concentration qui bande et coordonne toutes les énergies disponibles en vue d'un acte à produire, ou elle consiste dans un effort d'inhibition qui réprime l'activité spontanée des organes inutiles à l'action présente; ou bien elle consiste, et c'est le plus vraisemblable, dans la réunion de ces deux catégories de phénomènes. En toute hypothèse, pour fouetter nos énergies, pour les faire agir plus et autrement qu'elles ne tendraient à le faire, ou pour les rabrouer et refouler leur élan,

difficile d'expérimenter sur le vif et d'exclure toutes les causes d'erreur, qu'on a pu formuler des doutes sur l'interprétation des expériences de Mosso et produire d'autres expériences qui laisseraient la question en suspens. On peut voir un résumé de cette discussion dans R. S. Woodworth, *le Mouvement*, p. 371-400. Paris, Doin, 1903.

1. F. Lagrange, *op. cit.*, p. 57.

2. *Dictionnaire physiologique* de Richet. (Paris, Alcan. 1897), art. *Catalepsie* et *Contracture*.

il y a toujours des forces notables à dépenser et des efforts à faire, un élément donc de fatigue et de répugnance, une *difficulté* que la conscience peut sentir.

En résumé, même en dehors de tout surmenage et dans le jeu normal de l'activité humaine, même en face d'actes raisonnables, utiles, nécessaires, à notre portée d'ailleurs, pratiquement réalisables, objectivement faciles, nous pouvons nous récrier et les *sentir* difficiles. Mais cette difficulté ne peut venir que par deux sources dont chacune bifurque, en un double courant. Elle vient de l'organisme, par son *inertie* qui résiste à la mise en train, ou par sa *vitalité* qui réagit sous le choc d'idées contraires. Et elle vient de l'esprit, de *la décision à prendre*, par les tendances qu'elle met en conflit, avant d'assurer à l'une d'elles la victoire; *de la décision à maintenir*, par l'effort d'attention qu'elle réclame. Voilà les sources diverses de nos difficultés; mais les voilà toutes. Il n'y en a pas d'autres.

Or, l'habitude, dans la mesure même où elle existe, a précisément pour effet, de les tarir.

III

La théorie

2° *Comment l'habitude supprime nos difficultés.*

L'habitude ne supprime pas l'inertie de la matière, mais elle la renverse en sa faveur.

L'inertie, en effet, conserve la vitesse acquise aussi bien que l'état de repos. Si elle résiste à la mise en train, s'opposant ainsi à l'action transitoire, elle résiste également à la mise au repos et par là favorise peu à peu l'action habituelle.

Le cycliste, après un certain nombre de coups de pédales, ne sent plus de résistance à vaincre dans ses muscles pour continuer à courir; il la retrouvera, au contraire, quand il voudra s'arrêter. Le marcheur entraîné a besoin d'un effort pour se mettre au pas plus raccourci d'un nouveau compagnon de route. Si l'on plie un certain nombre de fois, à la dérobée, le doigt insensible d'un hystérique et qu'on

l'abandonne ensuite à lui-même, il répète le mouvement de flexion[1]. Ce n'est pas un vouloir, ni une sensation consciente qui l'entraîne, puisqu'il est insensible et que le sujet ne s'est aperçu de rien, c'est la vitesse acquise, c'est l'inertie de la matière se laissant aller sous le choc de l'excitation reçue.

Ne peut-on pas faire appel encore, pour compléter cette explication, au principe affirmant que la nature cherche partout la voie de moindre résistance, et, par suite, tend à équilibrer entre elles les différentes parties d'un système quelconque? Sans doute, cette loi n'est pas plus solidement prouvée que celle de la conservation de l'énergie dont elle est un aspect particulier; on n'a jamais pu la vérifier avec exactitude dans les êtres vivants et elle ne mérite pas pleine confiance dans sa forme absolue. Mais, restreinte à la mécanique, au jeu des forces matérielles les unes sur les autres, il semble bien qu'elle dérive de l'inertie même de la matière et qu'elle doit se vérifier dans les mêmes limites. Il semble bien que, parce qu'elle est inerte, parce qu'elle ne se donne ni ne s'enlève du mouvement, la masse d'eau, par exemple, va subir la poussée des forces extérieures et couler ainsi selon leur résultante par la voie de moindre résistance. De même, quelle que soit l'activité que nous imposions à notre organisme, ses divers éléments devront d'abord en subir le choc, mais, après un certain nombre d'oscillations, les différences de tension[2] des forces en jeu vont s'user progressivement dans ce flux et reflux et aboutir à un état d'équilibre; en d'autres termes, l'organisme va s'accommoder de son mieux à la situation nouvelle.

Mais l'organisme n'est pas pure matière, il vit, et s'il faut tenir compte de l'inertie de la matière, il faut surtout ne pas négliger le rôle de l'activité vitale.

Il complète d'abord, au point de vue qui nous occupe, les résultats de l'inertie, l'accommodation pratique dont nous venons de parler. La vie, en effet, est essentiellement accom-

1. A. Binet, *Altérations de la personnalité*, p. 82. Paris, Alcan, 1892.

2. On sait que toute action mécanique suppose une différence de tension. C'est le principe de Carnot.

modante : elle cherche à bien être; mais, avant tout, à être, et, quand elle ne peut trouver le mieux, elle se contente du passable. La cellule déjà, si elle s'efforce de conquérir, pour ainsi dire, le milieu où elle plonge, d'y prendre tout ce qu'elle peut en assimiler, se plie en même temps aux circonstances et s'en laisse modifier autant qu'elles l'exigent. L'organisme pluricellulaire, quand il est envahi par un microbe nocif, le tue ou l'expulse; mais, s'il ne le peut pas, il s'arrange de son mieux pour s'adapter à cette condition fâcheuse, fabriquant des contrepoisons pour se défendre, ou même acceptant avec l'intrus (par la symbiose) un compromis, une sorte de traité de paix. L'arbre résiste quand on le dispose en espalier; mais il en prend son parti et envoie, malgré tout, vers les branches violentées, la sève nourricière. Puis, les cellules se reproduisent, donnant à leur descendance tout ce qu'elles sont elles-mêmes, au moment où elles engendrent. Les cellules-filles s'adaptent un peu mieux que leurs mères aux conditions nouvelles, et ainsi de suite, de génération en génération cellulaire, de telle sorte, qu'un jour vient où l'adaptation est accomplie et la violence supprimée. On peut détacher alors les branches de l'arbre : elles restent où on les a mises, et il faudrait les briser pour les ramener à leur première place. Le cycliste peut pédaler, l'acrobate peut danser, le musicien peut promener ses doigts sur le clavier, le bûcheron frapper de sa hache, l'écrivain se pencher sur son bureau ou l'ouvrier sur son outil, l'ascète refuser toute nourriture, pendant de longues heures, sans plus ressentir, ou presque plus, le poids à soulever de l'organisme. Il ne résiste plus, l'habitude l'a dompté. Du moins, il ne résiste plus par sa force d'*inertie*.

Les résistances, nous l'avons vu, venaient plus encore de sa réaction au choc des idées contraires. Mais, précisément, l'habitude va supprimer ces idées contraires.

Nous savons[1], en effet, que toute idée, dans la mesure

1. *Le Gouvernement de soi-même*, p. 66. Pourquoi l'idée se développe-t-elle? Parce qu'elle est. *Agere sequitur esse*, tout être agit, non seulement de la manière, mais dans la mesure où il existe. Les paresseux sont des demi-vivants, des êtres diminués. La plénitude de l'action s'accorde, en Dieu, avec l'infini de

même où elle existe en nous, *se développe*, c'est-à-dire tend à ramener tout à elle, à s'emparer de toute la conscience, à se l'assimiler, et, par conséquent, à éliminer les éléments inassimilables, à dissoudre les idées contraires, à constituer peu à peu un ensemble harmonisé, une synthèse où tout s'adapte et dont elle soit la clef de voûte.

Mais nous savons aussi[1] que l'idée est d'autant plus forte et a d'autant plus de chances de réussir qu'elle est plus incarnée, plus riche et plus complexe.

Or, l'habitude, en s'implantant par la répétition des actes, incarne l'idée peu à peu et de plus en plus dans les nerfs, dans les muscles, dans les organes; elle l'enrichit, par les détails variés de l'expérience, de nuances toujours plus nombreuses; elle l'enchevêtre avec des associations mentales ou organiques toujours plus étendues. Non seulement donc l'appoint du vouloir, dès le premier choc, assure à cette idée la victoire sur toutes les autres en la conduisant jusqu'à l'acte; mais l'habitude, à mesure qu'elle s'établit, lui apporte une force propre, autonome, qui va grandissant toujours avec chacun des actes; tandis que, par le phénomène inverse, les idées contraires, ne pouvant se réaliser, vont en s'affaiblissant. Et, fatalement ainsi, le moment arrive où l'idée que l'habitude soutient est assez forte à elle seule pour balayer toutes les résistances; elle *se développe* donc automatiquement, s'impose, arrête à leur point de départ les idées conscientes opposées, dissout les forces subconscientes,

l'être. De même, dans toute la mesure où une idée existe, elle agit, elle fait son métier, qui est d'adapter l'être vivant aux circonstances actuelles, et donc de prendre, *à la mesure de sa force*, la direction de la vie. De plus, elle est elle-même, dans sa réalité concrète, une tendance vitale (voyez *ibid.*, épilogue), quelque chose qui *vit*; et, comme tout ce qui vit, elle tend à se développer. L'idée nouvelle dans la conscience se comporte comme une cellule nouvelle dans l'organisme : ou bien elle s'harmonise avec les autres, quand elle est issue de la même souche, pour collaborer à la vie commune. et se développe aux dépens des énergies ambiantes encore inorganisées ; ou bien, quand elle arrive en étrangère, elle engage une lutte à mort et elle se développe aux dépens des autres, à moins que les autres ne le fassent à ses propres dépens ; elle dévore, à moins qu'elle ne soit dévorée. C'est ou bien l'accord pour la vie aux dépens du milieu, ou bien la lutte pour la vie aux dépens d'un des lutteurs ; mais, dans les deux cas, c'est la vie tendant à être, donc à se défendre, et à mieux être, donc à se *développer*.

1. *Le Gouvernement de soi-même*, p. 82 *sqq*.

subordonne tout à son but, harmonise tout pour l'action, faisant disparaître, avec l'incoordination des tendances, la fatigue et la douleur, c'est-à-dire la *difficulté* venant de la réaction de l'organisme sous le choc des idées divergentes [1].

Comme celles qui viennent de l'organisme, — de son inertie et de son activité, les difficutés qui viennent de l'esprit — du choix et de l'attention, ou plutôt le choix peu à peu et l'attention elle-même s'évanouissent à mesure que l'habitude s'établit.

L'esprit, en effet, comme l'organisme, étant fait pour agir, rejette, comme lui, dans le mécanisme de la vie normale, tous les éléments qui ne lui servent plus. Or, le choix et l'attention finissent par être inutiles, étant remplacés par la mémoire cellulaire mise en jeu de plus en plus par la répétition des actes.

Nous le savons déjà, tous les phénomènes de conscience, et, à un degré éminent, l'attention et le choix, ont pour objet de faire la mise au point de l'activité vitale. La vie étant une assimilation continue, et donc un éclectisme, un triage incessant dans le milieu où elle plonge, une adaptation plus ou moins clairvoyante, plus ou moins spontanée, plus ou moins souple, à l'infinie variété des circonstances, elle ne peut pas être dirigée par la matière qui est aveugle, inerte et fatale; il lui faut l'idée. Mais devant aboutir à un acte matériel, il faut, pour aller jusqu'à l'acte, que l'idée s'enfonce et se traduise dans la matière.

Elle s'y traduit, chez les organismes supérieurs, par l'impression nerveuse. Toute idée se projette sur un point du système nerveux, et, comme un rayon de lumière tombant sur un système approprié y développe un courant électrique qui peut faire mouvoir une aiguille; ainsi l'idée en tombant sur les neurones y développe un courant nerveux qui se pro-

1. On voit que, par ce côté, l'habitude est une application de notre deuxième principe (*le Gouvernement de soi-même*) : Agir *comme si* on avait le sentiment que l'on veut avoir, ou *comme si* on n'avait déjà plus le sentiment que l'on veut exclure.

page, selon les communication établies, et, s'il est assez fort, met en mouvement la glande ou le muscle auquel il se termine. Or, — par une combinaison que nos principes nous faisaient prévoir[1] et que l'expérience nous révèle, mais dont le détail est resté jusqu'à ce jour le secret de Dieu, comme certains procédés restent le secret de l'inventeur, — il se trouve que l'idée choisit, pour y faire son impression et y mettre la charge nerveuse, précisément le groupe des neurones qui tiennent sous leur dépendance l'acte même dont elle est l'expression, et qui vont donc le provoquer, si l'impression a été assez forte et s'ils ne rencontrent pas trop d'obstacles, automatiquement, par leur simple décharge, en reprenant leur position d'équilibre.

Et si ce mécanisme nous explique, nous l'avons constaté ailleurs[2], comment la tendance de l'idée à l'acte tient, au sens propre du mot, aux fibres mêmes de notre être, il nous explique aussi, par là même, le conflit des idées contraires, qui cherchent toutes à aboutir aux dépens les unes des autres; et nous voyons pourquoi, quand il s'agit de frayer la voie à une idée nouvelle, consciente, délibérée, pleinement décidée, mais combattue, partant des sommets de l'esprit sans appui encore dans l'organisme, mais, au contraire, y rencontrant des forces nerveuses opposées, nous voyons pourquoi il faut que cette décision soit prise d'un effort vigoureux qui ramasse tous les motifs épars et fasse bloc, qui constitue une idée très nette, très décidée et très robuste, capable d'exploser, pour ainsi dire, d'ébranler profondément le centre nerveux où elle s'imprime, et d'y déterminer un courant plus fort que tous les obstacles. Le système nerveux, en effet, comme toute autre machine, ne peut pas rendre plus qu'on ne lui donne, et il faut lui donner, pour aboutir dans cette première expérience, une force capable de briser toutes les résistances que rencontre l'idée nouvelle.

Mais le système nerveux n'est pas seulement une machine, et chez lui la seconde expérience ne ressemble déjà

1. Puisque l'idée doit faire la mise au point et conduire à l'acte, il est évident qu'elle doit choisir, pour s'y projeter, la partie du système nerveux qui tient sous sa dépendance à l'acte à produire.

2. *Le Gouvernement de soi-même*, p. 315-325.

plus à la première. Les différentes pièces d'un mécanisme matériel ne se souviennent pas, et elles demandent indéfiniment la même dépense de force pour produire, dans les mêmes circonstances, les mêmes résultats. Les nerfs qui sont les différentes pièces du système nerveux, les cellules nerveuses ou neurones qui en sont les éléments se souviennent, et voilà, dans cette mémoire cellulaire, le fondement biologique et la principale explication de l'habitude.

Nous avons établi ailleurs [1] l'existence et la nature de cette propriété de la cellule. Il nous suffira de rappeler en quelques mots son rôle dans l'explication présente.

La cellule se souvient, cela veut dire que, lorsque se reproduira la circonstance où elle vient d'agir, elle saura un peu plus rapidement ce qu'elle doit faire, et elle exigera donc, pour le faire, une excitation un peu moins forte, puisque la poussée de cette mémoire, de la vague sensation qui s'en dégage et qui entraîne aussi à l'acte, ajoute sa force à celle de l'excitation venue d'ailleurs. Et ainsi de suite, à mesure que l'expérience se répète, la mémoire de la cellule grandissant toujours et, en même temps, l'appoint qu'elle apporte à l'action.

1. *Le Gouvernement de soi-même*, p. 315-325. Nous avons établi cette propriété sur des données expérimentales, avec l'aide du professeur Renaut. Mais, avant même de connaître le détail des faits, on peut prévoir que la mémoire doit être une propriété de la vie. La vie est une activité ininterrompue, un courant d'action qui s'écoule ; c'est un passé et un avenir qui se mêlent ; un passé qui s'adapte, laissant tomber l'accessoire, gardant l'essentiel ; un avenir qui se forme enté sur le passé, se laissant assimiler par la vie ancienne, mais lui inoculant son esprit nouveau. Entre le passé et l'avenir, le métaphysicien met une frontière infranchissable et nette, qu'il appelle le présent et dont il fait un point mathématique sans épaisseur, sans durée. C'est de l'abstraction. La réalité, surtout la réalité vivante, est autre. Le présent, chez elle, est une soudure qui se prolonge ; elle est faite par un acte et cet acte a une durée ; quand cette durée lui manque pour insérer l'avenir au passé, quand il y a interruption du courant, c'est la mort ; au vivant succède le cadavre. Et peut-être faut-il mesurer le prolongement de ce présent vécu, l'importance de cette soudure à la valeur des actes qu'elle doit unir, en d'autres termes à la valeur de la vie en cause : ce serait une autre manière de comprendre qu'à la limite, la vie infinie, la vie divine se prolonge dans un présent éternel. Il y a donc une sorte de mémoire déjà dans la vie la plus humble, dans le moindre des actes, faisant la mise au point du présent qui termine le passé avec le présent qui commence l'avenir. Il faut, pour faire la soudure, tenir et joindre les deux bouts, il faut se souvenir de l'un en passant à l'autre.

Mais ce qui est vrai de chaque cellule nerveuse est vrai aussi pour cet ensemble de cellules organisées qui constitue un nerf, et pour cet ensemble de nerfs qui constitue un centre nerveux, et en particulier pour le centre nerveux supérieur, sur lequel se projette l'idée consciente qui représente la décision prise. Là aussi, la mémoire joue son rôle. Il faut donc en conclure que l'effort nécessaire pour ébranler le système jusqu'à la réalisation de l'acte correspondant, ira en diminuant toujours pour chacun des actes nouveaux, à mesure que grandira la mémoire nerveuse; et, si on répète ces actes avec assez de persévérance, infailliblement un moment arrive où une idée à peine consciente, le plus vague rappel de l'acte à exécuter, la moindre impression sur le centre nerveux devra suffire, étant donné les réserves accumulées par la mémoire, pour déclancher le mécanisme et atteindre le résultat.

Il n'y a plus, dès lors, ni choix à faire ni attention à garder, la décision étant enregistrée dans les nerfs, et chaque cellule, sur tout le parcours jusqu'à l'acte, sachant bien son métier.

La mise au point finit même, tout le détail étant réglé déjà, par devenir inutile et, avec elle, la conscience. Et alors elle s'évanouit. Le mathématicien novice développe, une à une, toutes ses équations; mais il sait bientôt, par ses expériences répétées, les aboutissants des formules familières et il y va d'un coup, « sautant les intervalles ». L'électricité suit le fil dans tous ses détours aussi longtemps qu'elle y rencontre sa voie de moindre résistance; mais si le courant augmente d'intensité, un moment arrive où il trouve son compte à prendre le « court-circuit ». De même pour l'idée. Il faut d'abord que l'idée de marcher, par exemple, chez le petit enfant s'élabore dans la conscience avec une série de sensations, émerge peu à peu au-dessus des autres, s'enrichisse de motifs et d'émotions, et se projette en impression nerveuse sur les centres supérieurs, pour être, de là, conduite à son terme par un long circuit. Mais quand l'habitude est venue, assez forte pour n'avoir pas besoin du choix, ni de l'attention, ni de la conscience, l'impression visuelle qui révèle à l'enfant l'arrivée d'un compagnon de jeu et implicitement le besoin de marcher à sa rencontre, fait un « court-circuit », « saute les inter-

valles » et joint, sans plus passer par la conscience et les centres supérieurs, le centre prochain qui commande aux mouvements.

Ainsi en est-il de toute habitude poussée jusqu'au bout. L'acte, jadis si difficile, a pris l'allure d'un réflexe. A l'excitation répond automatiquement le mécanisme moteur et l'acte suit. La conscience l'enregistre après coup, et encore pas toujours. La vie s'est adaptée, prenant son parti des conditions qu'on lui a faites, aplanissant les obstacles, harmonisant peu à peu, dans l'équilibre vital, les forces d'abord en conflit, — d'où la suppression de toute *répugnance* ; visant au plus simple et au plus court, économisant toutes les dépenses inutiles, — d'où la suppression de toute *fatigue*.

L'habitude ne va pas toujours jusque-là ; mais elle peut y aller, c'est un fait, et s'organiser ainsi avec notre moi, au point de ne plus s'en distinguer et d'être comme « une seconde nature [1] ». C'est le cas extrême ; mais toutes nos habitudes en approchent dans la mesure même où elles existent ; et l'on voit bien que, dans la mesure même où elles en approchent, elles suppriment de nos actes le sentiment de la difficulté.

(*A suivre.*) ANTONIN EYMIEU.

1. C'est le mot d'Aristote, *Traité de la mémoire et de la réminiscence*, chap. II.

POUR L'HONNEUR DE NOTRE-DAME

La *Revue d'histoire et de littérature religieuses* a disparu — pour un temps — de la scène de ce monde [1]. Je ne viens pas pleurer sur sa cendre; par ailleurs je ne souhaitais rien tant que de pouvoir dire: « Paix à sa mémoire », et n'aurais pas troublé la sérénité des éloges qu'elle se décerne, si à tout ce fracas qu'elle a fait en finissant ne se mêlait une note provocante. Il semble impossible, en effet, de ne pas voir dans telles et telles pages, et notamment dans l'adresse finale *A nos lecteurs*, un défi au sens catholique. Ce défi mérite d'être relevé; nous le ferons simplement, non pour envenimer par une polémique de plus des polémiques inutiles, mais pour préciser des situations vagues, et revendiquer les droits de la vérité.

Dans ce double fascicule, — septembre-décembre 1907, — nous trouvons plusieurs travaux de science. M. Louis de la Vallée-Poussin achève de traduire du sanscrit l'*Introduction à la pratique des futurs bouddhas*, par Çantideva. M. Albert Dufourcq défend contre Dom Quentin la méthode et les conclusions de son grand ouvrage sur les *Gesta martyrum*. M. de Wulf poursuit la série de ses savantes *Chroniques* sur la *philosophie médiévale*. Ce sont là, encore une fois, des travaux de science, qu'il convient de mettre expressément hors de cause, car les observations que nous présenterons ici ne les concernent en aucune mesure.

Restent des articles fort étendus, signés Alfred Loisy et Guillaume Herzog; puis un *Index bibliographique*, où la rédaction liquide ses comptes avec les éditeurs d'ouvrages envoyés à la *Revue*, et dont la recension ne pourra paraître.

A propos de cet *Index*, où je rencontre mon nom, j'ouvrirai

1. *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, septembre-décembre 1907. t. XII, nos 5-6, p. 657 : « La *Revue*... suspend pour quelque temps sa publication. »

une courte parenthèse. Dans la signature de l'un de mes ouvrages, on a introduit *trois* qualificatifs, qui ne figuraient pas sur l'exemplaire [1]. Voilà qui dénote une conception très neuve de la probité littéraire. De plus, on a fait suivre la mention de mes ouvrages de deux lignes empruntées à la *Revue augustinienne*, lesquelles, détachées de leur contexte et juxtaposées artificiellement, présentent la pensée du rapporteur sous un jour très faux. J'en appelle sans crainte au témoignage de la *Revue augustinienne*, qui, à diverses reprises, a loué mes travaux au delà de leur mérite [2]. Au lieu d'abriter ses critiques derrière un texte frelaté, la *Revue d'histoire et de littérature religieuses* aurait dû avoir le courage de ses opinions.

D'ailleurs, je n'ai pas pris la plume pour occuper le lecteur de ma personne. Un sentiment plus profond et plus impérieux me pousse à revendiquer, en faveur des croyances chrétiennes, le respect auxquelles elles ont toujours droit, même de la part de ceux qui ne les partagent pas ou ne les partagent plus. Je ne m'arrêterai pas à l'article où M. Loisy volatilise la donnée historique de la *Transfiguration*, après tant d'autres données évangéliques : assez d'exégètes examineront les deux mille pages qu'il vient de publier, et je ne réussirais sans doute pas plus que d'autres à redresser le pli irréformable de son esprit. Je n'entrerai pas non plus dans le détail de la *Chronique biblique*, où on lit des choses si gracieuses à l'adresse de M. Lepin (p. 626) : « Vous avez bien raison, M. Lepin, continuez, continuez à nous donner, en un style

1. Voici ces qualificatifs : « de la Compagnie de Jésus, licencié ès sciences physiques, professeur de théologie dogmatique à l'Institut catholique de Paris ». Je n'avais pas usé du premier de ces qualificatifs parce que je n'en voyais pas l'opportunité. Je n'avais pas usé du second parce qu'il ne se rapporte pas très directement aux études patristiques. Je n'avais pas usé du troisième parce que je n'y avais aucun droit. En effet, mon livre sur la *Théologie de Tertullien* parut en janvier 1905, et je ne fus nommé professeur à l'Institut catholique qu'en juin 1907, deux ans et demi après. L'idée d'aller déterrer dans mon passé, à vingt-six ans de profondeur, un parchemin scientifique, que mes amis ignorent généralement et qui figure étrangement dans l'annonce d'un livre de théologie, est bizarre. Par combien d'années de philologie fallait-il expier ce péché de jeunesse ? J'ai passé à l'école des Branly et des Lapparent exactement six mois, de janvier à juillet 1882, et je ne regrette pas les heures employées à écouter ces maîtres illustres.

2. Voir *Revue augustinienne*, juillet 1905, mars 1906, juillet 1907.

aussi élégant, ces excellentes leçons de liberté intellectuelle. Quel beau jour, en vérité, que celui où l'on examinera sans préjugé les questions bibliques ! » Je partage entièrement cet avis : M. Lepin a effectivement tout à fait raison, et Dieu veuille qu'il continue à nous donner de ces études aussi judicieuses que solides, où il montre si clairement le néant de certaines théories. La liberté intellectuelle, entendue à la manière de M. Loisy, est une chose qui court les rues; M. Lepin a fait preuve de qualités plus rares, et plus nécessaires à qui veut subir le seul ascendant de la vérité.

Mais le travail de M. Guillaume Herzog sur *la Sainte Vierge dans l'histoire*, ne doit pas passer inaperçu. Déjà en mars-avril 1907, la *Revue* nous apportait, sous ce titre : *la Conception virginale du Christ*, un article qui fut discuté ici même[1], et qui attaquait notre foi dans un de ses dogmes les plus vénérables et les plus chers. M. Guillaume Herzog ne s'arrête pas en si beau chemin, et a résolu de nous éclairer encore sur d'autres parties de la théologie mariale. Son nouveau mémoire ne compte pas moins de cent vingt-cinq pages, dont voici les sous-titres : I, *la Virginité « in partu »* ; II, *Débuts de la croyance à la sainteté de Marie* ; III, *Progrès de la sainteté de Marie* ; IV, *Nouveau Progrès de la sainteté de Marie* ; V, *la Conception de Marie, de saint Augustin à saint Bernard*; VI, *La Conception de Marie, depuis saint Bernard jusqu'à Duns Scot* ; VII, *l'Immaculée Conception.*

« Court, clair, d'allure hautaine, d'appareil scientifique un peu grêle[2]. » C'est ainsi que l'on caractérisait naguère le premier article de M. Herzog. Ces traits conviennent également à la suite ; tout au plus y pourrait-on signaler quelque chose d'un peu plus touffu dans la documentation. Que vaut cette documentation ? Nous l'apprendrons d'une lecture qu'il ne sera pas nécessaire de pousser jusqu'au bout. Nous l'abordons — pourquoi le taire ? — avec le sentiment très vif d'une justice à revendiquer, d'un outrage à venger. Et volontiers nous redirions à la Vierge-mère, idéal de toute pureté, l'in-

1. *Études*, t. CXI, p. 503-527. Léonce de Grandmaison, *la Conception virginale du Christ*, à propos d'un article récent.
2. *Études*, t. CXI, p. 504.

vocation de la sainte liturgie : *Dignare me laudare te, Virgo sacrata ; da mihi virtutem contra hostes tuos.*

*
* *

C'est une croyance ancienne dans l'Église, que le miracle de la conception virginale du Christ eut pour corollaire un autre miracle, celui de la nativité virginale, et qu'après avoir pris chair, par l'opération du Saint-Esprit, dans le sein de la Vierge-mère, le Verbe, par un autre effet de la toute-puissance divine, apparut à la lumière non selon la loi commune de l'humanité, mais en respectant l'intégrité du corps virginal où il avait habité pour nous.

Comme tant d'autres dogmes, celui-ci mit quelque temps à se préciser ; néanmoins, sa complète élaboration devança celle d'autres articles de notre foi, et l'on ne conteste guère que, dès la fin du quatrième siècle, la croyance explicite à la virginité de Marie, non seulement *ante partum* mais *in partu*, était devenue commune dans l'Église.

La dogmatique chrétienne montre, d'ailleurs, les attaches de cette croyance dans l'Ancien Testament, où le texte d'Isaïe (VII, 14) : *Ecce Virgo concipiet et pariet filium*, fait marcher de pair l'énoncé de la conception du Christ avec celui de sa nativité. Si l'on admet, avec toute la tradition catholique, que ce texte renferme l'affirmation de la virginité de Marie à la date de la conception du Christ, on doit logiquement admettre qu'il renferme également l'affirmation de sa virginité à la date de l'enfantement ; car, entre les deux verbes *concipiet*, *pariet*, le parallélisme est rigoureux. L'Église primitive ne l'a pas entendu autrement, et il serait facile de montrer, dans la tradition exégétique des premiers Pères, une conviction déjà ferme qui, avant même que la question fût nettement posée par l'hérésie, inclinait d'instinct vers l'affirmation du double privilège de Marie. Les mots : *né de la Vierge Marie*, inscrits dès le deuxième siècle dans les formules de foi, témoignent en faveur de cette conviction ; les controverses du quatrième siècle achevèrent de dissiper les ombres qui l'enveloppaient encore, et en proclamant solennellement que Marie enfanta

sans corruption, — *incorruptibiliter eam genuisse*, — le concile de Latran, sous Martin Ier (649), ne fit que souligner une doctrine acquise depuis bien des générations.

M. Herzog vient changer tout cela. Il nous apprend que la croyance à la virginité *in partu* se développa dans l'Église sous l'influence du docétisme qui, dès le commencement du deuxième siècle, avait habitué les esprits à sublimer l'humanité du Christ, pour ne laisser subsister qu'un fantôme, à la place de l'homme né de Marie. Les humiliations et les douleurs du Calvaire formaient un contraste trop irréductible avec l'hypothèse de l'incarnation du Verbe; malgré les efforts du presbytre Jean et d'Ignace d'Antioche pour maintenir la donnée fondamentale du christianisme, des esprits plus conciliants, un Clément d'Alexandrie, un Origène, tentaient des compromis avec le docétisme. En vain les intransigeants, un Irénée, un Tertullien, maintenaient-ils dans toute sa crudité le dogme du Verbe fait chair : à l'encontre de ce réalisme chrétien, la marée de l'idéalisme montait, et quand, au déclin du quatrième siècle, le docétisme disparut, il laissait comme héritiers de ses tendances intellectuelles l'ascétisme et le monachisme, épris de formules toujours plus extrêmes, d'un idéal toujours plus élevé, et auxquels ne suffisait plus la conception archaïque d'un Christ soumis aux misères communes de l'humanité. Voilà comment s'affermit dans les esprits cette croyance au miracle de la virginité *in partu*, mise en circulation au deuxième siècle par des apocryphes comme l'Évangile de Jacques, recueillie et canonisée deux cents ans plus tard, grâce à des ascètes progressistes tels que saint Ambroise en Occident, saint Épiphane en Orient. Quand, au cours de la campagne qu'il menait contre la virginité chrétienne, Helvidius s'avisa de révoquer en doute la perpétuelle virginité de Marie après son enfantement, saint Jérôme protesta avec indignation ; cependant, il mêlait à ses apostrophes éloquentes des déclarations qui retardaient sur la christologie nouvelle, destinée à triompher avec saint Ambroise. Lui-même ne devait pas tarder à céder au torrent, et ses controverses avec Jovinien, puis avec les disciples de Pélage, nous le montrent rallié à la doctrine de la virginité *in partu*. Saint Augustin ne fut jamais d'autre sentiment, et sa parole fit loi

en Occident. L'Orient arrivait, de son côté, par une voie parallèle, aux mêmes conclusions : la controverse nestorienne mit en honneur le dogme de facture récente et déjà solidement implanté dans les esprits. Dès lors, on ne discuta plus que sur des nuances.

Telle est la thèse de M. Herzog. Voyons les preuves. Je regrette d'avoir à en parler, vu l'extrême délicatesse du sujet; mon excuse est de ne l'avoir pas choisi. J'y apporterai, d'ailleurs, toute la réserve possible, et le lecteur auquel ce sujet ne conviendrait pas saura bien tourner la page à propos.

* * *

Assurément tout n'est pas faux dans l'histoire du mouvement docète, esquissée par M. Herzog[1]. Les efforts du presbytre Jean — c'est pour nous l'apôtre saint Jean — et d'Ignace d'Antioche, pour l'étouffer dès sa naissance, sont des faits acquis à l'histoire. Mais il est bien malheureux, pour la thèse, que le premier adversaire du docétisme, parmi les Pères, soit aussi le premier à appeler l'attention sur le mystère de cet enfantement qui donna au monde un Sauveur, et à le mettre en parallèle avec le mystère de la conception du Christ et le mystère de sa mort. En effet saint Ignace d'Antioche ne s'est pas contenté d'affirmer, à l'encontre des docètes, que le Christ est *vraiment né de la Vierge*[2]; après avoir indiqué qu'il fut porté dans le sein virginal[3], il énumère, dans un même contexte, ces trois faits[4] « qui échappèrent à la connaissance du prince de ce monde : la virginité de Marie, son enfantement et la mort du Sauveur :

1. Seulement, il est regrettable que les références égarent trop souvent le lecteur. Page 482, au lieu de « Clément, *Strom.*, IV, 9 », lire : « Clément, *Strom.*, VI, 9 ».

2. Saint Ignace, *Ad Smyrn.*, 1, 1 : γεγεννημένον ἀληθῶς ἐκ παρθένου.

3. Saint Ignace, *Ad Ephes.*, 18, 2 : Ὁ γὰρ Θεὸς ἡμῶν Ἰησοῦς ὁ Χριστὸς ἐκυοφορήθη ὑπὸ Μαρίας κατ' οἰκονομίαν Θεοῦ·

4. Saint Ignace, *Ad Ephes.*, 19, 1 : Καὶ ἔλαθεν τὸν ἄρχοντα τοῦ αἰῶνος τούτου ἡ παρθενία Μαρίας καὶ ὁ τοκετὸς αὐτῆς, ὁμοίως καὶ ὁ θάνατος τοῦ Κυρίου· τρία μυστήρια κραυγῆς ἅτινα ἐν ἡσυχίᾳ Θεοῦ ἐπράχθη.

trois mystères destinés à un retentissement immense, mais accomplis dans le silence de Dieu. » La conception de l'Homme-Dieu, la nativité de l'Homme-Dieu, la mort de l'Homme-Dieu : trois ouvrages merveilleux de la puissance divine ; en les présentant sur un même plan, Ignace indique assez qu'il y voit des faits de même ordre. Divers autres textes, dans ses lettres, confirment ce parallélisme [1], et nous interdisent de chercher en lui un ancêtre, même lointain, de l'opinion qui assimile purement et simplement la naissance du Fils de Dieu à celle du commun des hommes.

Un peu plus tard, à Athènes, l'apologiste Aristide, dans un mémoire présenté à l'empereur Hadrien [2], proclamait la divinité du Verbe, « né, selon la chair, de la Vierge Marie ».

Ces exemples ne sont pas isolés. Un demi-siècle après saint Ignace, dans Rome, saint Justin développait à son tour un parallélisme : entre la prévarication d'Ève, cause de ruine pour le genre humain, et l'obéissance de Marie, cause de salut. Les esprits que touchent peu les figures bibliques, et qui révoqueront en doute le bien-fondé de cette exégèse, ne sauraient du moins méconnaître dans cette page l'expression de la pensée personnelle de Justin, et c'est à ce titre que nous la citons [3] :

« Le Christ, fils des patriarches, s'étant fait chair par le moyen d'une Vierge issue de leur race, consentit à devenir un homme sans beauté, sans gloire, exposé à la souffrance... Il naquit homme, de la Vierge, afin que par la même voie par

1. *Ad Ephes.*, 18, 2, parallélisme entre la *conception* et la naissance ; *Ad Magn.*, 11, parallélisme entre la naissance, la mort et la *résurrection*.

2. *The Apology of Aristides*, ed. Rendel Harris (d'après l'arménien), p. 32. Cambridge, 1891.

3. Saint Justin, *Dial. cum Tryphone*, 100, *P. G.*, t. VI, 709 : (Χριστόν)... τῶν Πατριαρχῶν υἱόν, ἐπειδὴ διὰ τῆς ἀπὸ γένους αὐτῶν Παρθένου σαρκοποιηθείς, καὶ ἄνθρωπος ἀειδής, ἄτιμος καὶ παθητὸς ὑπέμεινε γενέσθαι... καὶ διὰ τῆς Παρθένου ἄνθρωπον γεγονέναι, ἵνα καὶ δι' ἧς ὁδοῦ ἡ ἀπὸ τοῦ ὄφεως παρακοὴ τὴν ἀρχὴν ἔλαβε, καὶ διὰ ταύτης τῆς ὁδοῦ καὶ κατάλυσιν λάβῃ. Παρθένος γὰρ οὖσα Εὔα καὶ ἄφθορος τὸν λόγον τὸν ἀπὸ τοῦ ὄφεως συλλαβοῦσα, παρακοὴν καὶ θάνατον ἔτεκε. Πίστιν δὲ καὶ χαρὰν λαβοῦσα Μαρία ἡ Παρθένος, εὐαγγελιζομένου αὐτῇ Γαβριὴλ ἀγγέλου ὅτι Πνεῦμα Κυρίου ἐπ' αὐτὴν 'επελεύσεται καὶ δύναμις Ὑψίστου 'επισκιάσει αὐτήν · διὸ καὶ τὸ γεννώμενον ἐξ αὐτῆς ἅγιόν ἐστιν Υἱὸς Θεοῦ, ἀπεκρίνατο· Γένοιτό μοι κατὰ τὸ ῥῆμά σου. Καὶ διὰ ταύτης γεγέννηται οὗτος...

où le serpent avait introduit la désobéissance, arrivât la fin de son œuvre. Ève vierge et exempte de corruption, ayant conçu la parole du serpent, enfanta la désobéissance et la mort. Marie vierge, ayant conçu la foi et l'allégresse à la parole de l'ange Gabriel, qui lui apportait ce message : « L'Esprit du Seigneur descendra sur vous, et la puissance du Très-Haut vous « couvrira de son ombre ; aussi le fruit saint qui naîtra de vous « sera appelé Fils de Dieu », répondit : « Qu'il me soit fait selon « votre parole. » Et, par elle, le Christ est né. »

Si l'on veut suivre fidèlement le raisonnement de Justin, on s'apercevra qu'il roule tout entier sur le parallélisme de ces deux vierges : Ève encore vierge, à la parole du serpent, conçoit et *enfante* un fruit de mort ; Marie vierge, à la parole de l'ange, conçoit et *enfante* un fruit de vie. Si la virginité de Marie prenait fin à l'enfantement de Jésus, le parallélisme serait en défaut avant le point où l'auteur veut en tirer parti ; et donc il y a, au fond de la pensée de Justin, autre chose que la croyance à la conception virginale du Christ. Sans doute Justin ne songe pas à développer sa thèse avec cette précision savante qui caractérise les époques de maturité théologique ; mais dans la naïve confession de sa foi, nous saisissons, toute prégnante, l'expression de son ardent respect pour Marie ; et dans ce premier essai de l'exégèse occidentale, nous tenons l'anneau supérieur d'une chaîne qui, par nombre d'anneaux semblables, rejoint l'ère des grands conciles.

Ailleurs il insiste sur l'oracle d'Isaïe, et sur le mystère de cette « génération inénarrable [1] ». Nulle part on ne voit que la conception virginale en épuise le miracle ; au contraire il ramène assidûment cette expression « *né* de la Vierge », dont le sens plénier déborde évidemment la notion stricte de conception dans le sein d'une vierge [2].

Ces exemples le montrent avec évidence, l'éclosion du docétisme ne fut pas la première apparition du merveilleux

1. Is., VII, 14 ; LIII, 8. Voir *Dial. cum Tryphone*, 43, 48, 49, 84, 113, 120, 127. Cf. A. Durand, S. J., *l'Enfance du Christ d'après les Évangiles canoniques*, suivie d'une étude sur *les Frères du Seigneur*, p. 26. Paris, Beauchesne, 1908.

2. Ainsi : *Dial.*, 43. *P. G.*, t. VI, 569 : Ὅτι μὲν οὖν ἐν τῷ γένει τῷ κατὰ σάρκα τοῦ Ἀβραὰμ οὐδεὶς οὐδέποτε ἀπὸ παρθένου γεγένηται οὐδὲ λέλεκται γεγενημένος, ἀλλ' ἢ οὗτος ὁ ἡμέτερος Χριστός, πᾶσι φανερόν ἐστιν.

dans la christologie : elle n'en fut que l'exagération et la déformation. Les Évangiles de Matthieu et de Luc, en affirmant le miracle de la conception virginale, avaient suffisamment orienté les pieuses méditations des fidèles vers un monde surnaturel, où ils ne pouvaient manquer de rencontrer le mystère de la naissance du Christ : ils en raisonnèrent selon des analogies de foi qui, dans l'espèce, ne pouvaient être trompeuses, et, après quelques hésitations, le sentiment commun de l'Église sanctionna une solution déjà incluse dans les assertions des premiers Pères.

Il plaît à M. Herzog de reléguer l'Évangile de l'Enfance parmi les mythes qu'engendra le rêve de l'Église naissante [1]. On a déjà répondu à ses conjectures. Au seul point de vue critique, la position de l'Église est meilleure et plus ferme ; car elle oppose à des dissections arbitraires la solide teneur de ses textes, garantie par une tradition patristique qui rejoint presque l'âge des apôtres. Pas n'est besoin de demander aux hétérodoxes le germe des développements dogmatiques par où la théologie mariale s'enrichit de la croyance à la virginité *in partu* : ce germe, nous le trouvons dans l'Évangile commenté par les premiers Pères.

On doit à M. Herzog cette justice qu'il n'a point songé à abriter sa thèse sous l'autorité de saint Ignace ni de saint Justin. Mais il est permis de regretter que, promettant au lecteur une idée adéquate des antécédents historiques d'un dogme, il se soit cru autorisé à faire état des seuls textes qui créent des difficultés au point de vue de la foi catholique. C'est là une manière de travailler qui ne coûte guère, car les matériaux en sont préparés depuis longtemps. Il suffit de prendre un de nos manuels de théologie, et, laissant de côté les thèses positives, consacrées à l'établissement de la doctrine, de s'attacher aux recueils d'objections : on trouvera là, patiemment colligés par les mains des théologiens catholiques, ces *loci duriores* sur lesquels s'exerce périodiquement, dans les écoles, l'exégèse bienveillante des maîtres et des disciples, pour

1. Sur cette question, qu'il n'est pas possible d'aborder ici, nous renverrons à Charles Gore, D. D., bishop of Birmingham (anglican), *Dissertations on subjects connected with the Incarnation* (London, 1907). Première dissertation, *The virgin birth of our Lord*, § 2-4.

les faire entrer, parfois à frottement très dur, dans les cadres de l'orthodoxie. Il est clair qu'à tenir compte seulement de cette catégorie de textes, on pourra confectionner à peu de frais une exposition pseudo-dogmatique, où l'on montrera précisément tout l'envers de la doctrine, sans laisser soupçonner qu'il y a un endroit. Je ne prétends pas que M. Herzog ait toujours travaillé ainsi, mais certains de ses développements le donneraient à penser.

Après saint Ignace, après saint Justin, qui décidément ne lui sont pas favorables, il y a saint Irénée et Tertullien, témoins considérables de la foi occidentale. On nous apprend [1] que « les deux grands adversaires du docétisme gnostique, Irénée et Tertullien, soumirent la naissance du Christ à la loi commune ». M. Herzog expédie le témoignage de saint Irénée en trois lignes, dans une note. C'est peut-être qu'il n'en est pas très sûr. Au contraire, il s'étend avec complaisance sur le cas de Tertullien, et remplit une page entière de citations accablantes. Il faut pourtant y regarder de plus près.

Peut-on bien, sans en être impressionné, transcrire, d'après un homme tel qu'Irénée, cette formule [2]: *Filius Dei filius hominis purus pure puram aperiens vulvam* ? Cela paraît difficile, car enfin ces mots *purus pure puram* forment un bloc homogène, et malaisé à disjoindre. Surnaturel est l'enfant, d'après la pensée incontestable d'Irénée ; surnaturelle sa conception, d'après le même auteur ; donc surnaturel aussi, sauf preuve évidente du contraire, le mode d'enfantement. L'interprétation nécessaire des adjectifs *purus puram* semble entraîner celle de l'adverbe qu'ils encadrent. M. Herzog n'en est pas impressionné ; car, sans un mot de réflexion, il écrit tranquillement : « Irénée soumit la naissance du Christ à la loi commune. » Pareille assurance étonne et inquiète. L'inquiétude augmente quand, cherchant à commenter Irénée par Irénée lui-même, on s'aperçoit qu'il se meut exactement dans le même cercle d'idées que Justin, et représente, à la distance d'une génération, le même enseignement public de l'Église romaine. Comme Justin, Irénée affirme, entre l'incarnation du

1. P. 484.
2. Saint Irénée, *Adv. haeres*, IV, 33, 11 ; *P. G.*, t. VII, 1080.

Verbe et sa passion, sa naissance de la Vierge — τὴν ἐκ Παρθένου γέννησιν, — un événement de même ordre que sa conception que sa résurrection d'entre les morts, et que son ascension corporelle. Il consigne cette affirmation, non dans un développement oratoire quelconque, mais à la page la plus grave des livres *Contre les hérésies*, dans l'énumération solennelle des articles de notre foi [1]. Comme Justin, il commente l'oracle d'Isaïe sur l'enfantement virginal [2]. Comme Justin, il développe le parallélisme entre Ève et Marie. M. Herzog a bien remarqué l'un de ces textes (III, 21, 4), mais il note simplement que « ce texte, n'étant qu'une citation d'Isaïe, VII, n'a pas de portée ». Et voilà sur quoi l'on échafaude l'hypothèse d'une opposition d'Irénée à la doctrine de l'enfantement virginal.

Il y a bien ce mot *aperiens vulvam*, et sans aucun doute c'est là-dessus que porte toute l'argumentation de M. Herzog. Est-il besoin de faire remarquer qu'elle porte à faux, et que cette considération purement verbale a vraisemblablement la valeur d'une figure de style, d'une innocente catachrèse, suffisamment dénoncée par toute l'ambiance de la pensée d'Irénée? Cependant M. Herzog n'ignorait pas que cette expression a

1. Saint Irénée, *Adv. haeres*, I, 10, 1. *P. G.*, t. VII, 549, énumère les principaux articles de notre foi : ... Καὶ εἰς ἕνα Χριστὸν Ἰησοῦν, τὸν Υἱὸν τοῦ Θεοῦ, τὸν σαρκωθέντα ὑπὲρ τῆς ἡμετέρας σωτηρίας· καὶ εἰς Πνεῦμα ἅγιον, τὸ διὰ τῶν Προφητῶν κεκηρυχὸς τὰς οἰκονομίας καὶ τὰς ἐλεύσεις καὶ τὴν ἐκ Παρθένου γέννησιν καὶ τὸ πάθος καὶ τὴν ἔγερσιν ἐκ νεκρῶν καὶ τὴν ἔνσαρκον εἰς τοὺς οὐρανοὺς ἀνάληψιν τοῦ ἠγαπημένου Χριστοῦ τοῦ Κυρίου ἡμῶν....

2. Saint Irénée, *Adv. haeres.*, III, 21, 9, *P. G.*, t. VII, 950-951, commente Is., VII, 14 : Eum qui ex Virgine natus est, Emmanuel... Diligenter igitur significavit Spiritus Sanctus per ea quae dicta sunt generationem eius, quae est ex Virgine, et substantiam quoniam Deus. *Ibid.*, 5, p. 952 : Significante Spiritu Sancto audire volentibus repromissionem quam repromisit Deus, de fructu ventris eius suscitare regem, impletam esse in Virginis, hoc est in Mariae partu. *Ibid.*, 6, p. 953 : Quoniam inopinata salus hominibus inciperet fieri, Deo adiuvante, inopinatus et partus Virginis fiebat, Deo dante signum hoc. V, 19, 1, p. 1175, il développe le parallélisme entre Ève et Marie. Saint Irénée ne s'exprime pas autrement dans l'écrit sur l'*Illustration de la prédication apostolique*, qui vient de nous être rendu d'après une ancienne traduction arménienne, c. 53 et 54. Voir *Des heiligen Irenaeus Schrift* Εἰς ἐπίδειξιν τοῦ ἀποστολικοῦ κηρύγματος, in armenischer Version entdeckt, herausgegeben und ins deutsche übersetzt von Karapet Ter-Mekerttschian und Erwand Ter-Minassiantz, p. 29-31. Leipzig, 1907.

son point d'attache dans l'Évangile de la Purification [1], et que cet Évangile, rappelant la loi de l'Exode, fonde sur l'existence d'une impureté légale l'obligation de se présenter au temple pour expier cette impureté. Était-ce donc bien la peine de tant insister sur la pureté transcendante de cet enfantement (*purus pure puram*) pour affirmer par le mot suivant la réalité de la souillure ? Il semble naturel de conclure que, dans la pensée de saint Irénée, la loi rappelée par saint Luc n'atteignait pas Marie, et que sa présentation au temple fut un acte de surérogation. A tout le moins, une rencontre de mots si extraordinaire nous avertit qu'il y a là une question réservée, que le texte renferme une nuance délicate, et qu'à y vouloir appliquer une exégèse brutale, nous le fausserons infailliblement. Ou bien l'adverbe *pure* ne signifie absolument rien, ce qu'il n'est pas permis de supposer, ou il nous interdit d'imputer à la pensée d'Irénée ce dualisme inintelligible. Même après l'affermissement de la croyance à la virginité *in partu*, nous verrons tels Pères illustres appliquer à la naissance du Christ ces mots *aperiens vulvam*, sans prendre aucune des précautions dont s'entoure ici Irénée ; et cependant les mêmes Pères marquent avec toute la précision désirable, en d'autres endroits de leurs œuvres, leur attachement à la doctrine de la virginité *in partu*. N'est-ce pas la meilleure preuve que ces mots n'enferment pas nécessairement le sens qu'on en veut tirer ? Ou bien dira-t-on que cette interprétation, d'une fausseté démontrable pour les textes du sixième ou du quatrième siècle, s'impose, en dépit de toutes les apparences contraires, pour les textes du deuxième ?

M. Herzog écrit : « Irénée dit, il est vrai, qu'une vierge a conçu et enfanté ; mais ce texte, n'étant qu'une citation d'Isaïe, VII, n'a pas de portée. » Nous ne reprendrons pas l'examen par lequel nous avons montré, dans le commentaire donné par saint Justin au même texte d'Isaïe, un témoignage tout favorable à l'enfantement miraculeux ; mais le commentaire d'Irénée (qui n'est pas une simple citation) ne distingue pas moins expressément de la conception, l'enfantement par une vierge.

Reste Tertullien, non moins contraire que saint Irénée

1. Luc., II, 23 ; cf. *Ex.*, XIII, 2, 12.

au docétisme, mais incomparablement plus violent dans son réalisme christologique. A diverses reprises, Tertullien a fait bonne justice des rêveries marcionites, valentiniennes et autres, et, par une réaction vigoureuse contre ceux qui soustrayaient la maternité de Marie à la définition commune, revendiqué pour la Vierge toutes les faiblesses et toutes les hontes de la maternité. Les textes de l'*Adv. Marcionem*, reproduits par M. Herzog, pourraient, à la rigueur, s'ils étaient seuls, passer pour de simples feintes oratoires; et l'on sait qu'il ne faut pas toujours faire fonds sur les mouvements oratoires de Tertullien. Mais il en est d'autres, que M. Herzog connaît aussi, puisqu'il les mentionne sans les reproduire, et ceux-là paraissent décisifs. Ce sont les textes du *De carne Christi*, un surtout, le dernier de tous. Dans ce style à emporte-pièce qui est propre à Tertullien, nous avons là une négation, aussi explicite que possible, de la virginité *in partu*[1]. Avec saint Jérôme discutant contre Helvidius, je pense qu'il faut renoncer à défendre Tertullien sur la virginité de Marie *in partu* et *post partum*[2]; M. Herzog a en lui un véritable garant de sa théorie.

Mais Tertullien n'est pas toute l'Église, et nous allons voir d'autres autorités invoquées par notre historien se retourner contre lui.

Dans son empressement à se documenter, il s'est adressé aux Alexandrins, et leur a demandé tout d'abord l'attestation d'un courant d'idées docètes, régnant dans l'Église au deuxième siècle. L'attestation n'était pas difficile à obtenir, et Clément a fourni, par surcroît, celle de rumeurs bizarres, dès lors répandues dans certains milieux, touchant la virginité de Marie après son enfantement[3]. Ces rumeurs, dont nous retrouvons la trace dans l'Évangile de Jacques[4], supposent la croyance

1. Tertullien, *De carne Christi*, 23 : Peperit quae peperit, et, si virgo concepit, *in partu suo nupsit*.

2. Saint Jérôme, *Adv. Helvidium*, 17. *P. L.*, t. XXIII, 202 : De Tertulliano nihil quidem amplius dico, quam Ecclesiae hominem non fuisse. Voir le P. Durand, *op. cit.*, p. 231.

3. Clément, *Stromat.*, VII, 16, 93 : Μετὰ τὸ τεκεῖν αὐτὴν μαιωθεῖσαν φασί τινες παρθένον εὑρεθῆναι. Voir sur ce texte le commentaire de Hort et Mayor, p. 335. *Clement of Alexandria Miscellanies, Book VII.* London, 1902.

4. *Evangel. Jac.*, 19. 20.

à la virginité *in partu*; rien n'autorise à dire qu'elles lui ont donné naissance, et M. Herzog ne le dit pas, mais il pose en fait[1] que « la virginité *in partu* a été introduite dans l'Église sous l'empire des idées docètes qui, dans le cours du deuxième siècle, étaient en vogue dans les communautés chrétiennes ». Ce fait, avancé si hardiment, ne repose sur aucune preuve, ni même sur aucune vraisemblance, car les auteurs chez qui nous avons rencontré le germe authentique du dogme, Ignace, Justin, Irénée, sont précisément aux antipodes du docétisme et des diverses formes de la gnose. Avant de chercher dans des fables sans autorité l'origine d'une croyance, qui devait plus tard s'imposer à toute l'Église, il faudrait, d'abord, s'assurer qu'il ne s'en trouve aucun vestige chez les Pères de notre foi. De cela, M. Herzog ne s'est pas préoccupé.

Mais où paraît mieux encore la tyrannie du préjugé qui lui fait accepter les documents de toutes mains, pourvu qu'ils servent sa thèse, c'est dans le rôle, en partie double, qu'il fait jouer à Origène. A la page 483, Origène inclinait au docétisme, c'est-à-dire aux doctrines d'où devait sortir, par une germination naturelle, la virginité *in partu*. Tournons la page : Origène prend position à côté d'Irénée et de Tertullien parmi les adversaires du docétisme, à raison de l'interprétation qu'il donne au mot de saint Luc : *adaperiens vulvam*. A la page 483, il figurait à côté de Clément, parmi les pionniers de l'idéalisme chrétien. A la page 484, il milite (contre Clément) pour le réalisme.

Reconnaissons les faits : il ne paraît pas qu'on puisse raisonnablement contester, ni certaines affinités de la pensée d'Origène avec le docétisme[2], ni l'opposition d'un passage au moins de ses œuvres avec le dogme de la virginité *in partu*[3]. Mais alors ce qui croule, c'est cette schématisation hardie,

1. P. 484.

2. Cependant, il faut bien se garder d'exagérer ces affinités. On trouvera Origène très opposé au docétisme, *Homil.* XIV *in Lucam*, *P. G.*, t. XIII, 1834-1835, où il combat « eos qui negant Dominum nostrum humanum habuisse corpus, sed caelestibus et spiritalibus fuisse contextum. »

3. Ce passage se lit chez Origène, *Homil.* XIV *in Lucam*, *P. G.*, t. XIII, 1836 : Omnium mulierum non partus infantis, sed viri coitus vulvam reserat. Matris vero Domini eo tempore vulva reserata est quo et partus editus est.

par laquelle on nous présentait l'affirmation de la virginité *in partu* comme un fruit du docétisme, et la négation de la virginité *in partu* comme la marque du réalisme antidocète. Même chez un homme plein de contrastes, comme Origène, la synthèse de tendances si opposées n'est qu'un leurre, et rien ne montre mieux le caractère artificiel du système. Laissons donc ces assertions qui se détruisent elles-mêmes, et, pour être complètement équitables à Origène, disons que, s'il n'a pas reconnu la virginité *in partu*, il a néanmoins proclamé la pureté de Marie supérieure à celle de *toutes* les femmes, sans en excepter les vierges[1].

*
* *

Les trois premières pages de M. Herzog nous ont retenus trop longtemps. Il faudra relever seulement quelques points dans les suivantes.

Page 487, on nous assure que, « à la veille du cinquième siècle, le second des docteurs de l'Église latine, saint Jérôme, ne craint pas d'attribuer à la naissance du Christ les misères qui accompagnent la naissance des simples mortels ».

Ceci vise le livre contre Helvidius[2]. En attaquant le principe de la virginité chrétienne, ce grand parleur avait été conduit à nier la perpétuelle virginité de Marie. Et, appuyant sa négation de la virginité *post partum* sur celle de la virginité *in partu*, il énumérait les hontes de l'enfantement, qu'un Dieu, pourtant, n'avait pas jugées indignes de lui. Opposant sarcasme à sarcasme, Jérôme renchérit sur son adversaire : il détaille avec une sorte de complaisance ce qu'Helvidius n'avait fait qu'indiquer, et c'est pour conclure par cette apostrophe : Accumulez les ignominies tant que vous voudrez, vous ne surpasserez jamais l'ignominie de la croix, de cette croix à laquelle va l'hommage de notre foi et par laquelle nous triomphons de nos ennemis.

Cette argumentation présente sans doute les apparences

1. Origène, *Homil.* x *in Matthaeum*, *P. G.*, t. XIII, 877 : Καὶ οἶμαι λόγον ἔχειν, ἀνδρῶν μὲν καθαρότητος τῆς ἐν ἁγνείᾳ ἀπαρχὴν γεγονέναι τὸν Ἰησοῦν, γυναικῶν δὲ τὴν Μαριάμ.

1. *Adv. Helvid.*, IV. Il faut lire : *Adv. Helvidium*, 18. Voir *P. L.*, t. XXIII, 202.

d'une concession : Jérôme semble baisser pavillon devant l'assertion de l'hérétique. Mais, avant de juger cette concession réelle et pas seulement oratoire, j'en voudrais de bonnes preuves. Les preuves font défaut. Elles ne se trouvent pas, à mon avis, dans le texte. Elles ne se trouvent pas davantage dans les autres œuvres de saint Jérôme[1], qui, à la fin de sa vie, M. Herzog en convient lui-même[2], professait avec toute l'énergie possible la croyance à la virginité *in partu*.

Page 487, « depuis longtemps, au témoignage de saint Épiphane, on avait pris l'habitude d'accoler au nom de Marie l'épithète de Vierge ». Le témoignage de saint Épiphane n'était pas bien nécessaire pour établir une vérité si certaine. Nous avons rencontré dès saint Justin Μαρία ἡ παρθένος ; toute la littérature des symboles de foi et des Pères dépose suffisamment en faveur du même usage[3].

Page 489, M. Herzog traduit saint Ambroise. Commentant le texte d'Ezéchiel (XLIV, 2) : *Porta haec clausa erit ; non aperietur, et vir non transibit per eam, quoniam Dominus Deus Israel ingressus est per eam eritque clausa principi*, saint Ambroise s'est exprimé ainsi[4] : *Nonne haec porta Maria est ?* M. Herzog traduit : « N'est-il pas évident que cette porte est Marie ? » Le mot *évident* ajoute plus qu'une nuance[5].

Page 492, on nous assure que, selon le Pseudoamphiloque, Dieu restaura par sa toute-puissance le sceau virginal momentanément brisé. Que l'on relise cette page, et l'on se convaincra du contraire : il est plutôt question d'un miracle sem-

1. Selon M. Herzog (p. 486, note 3), « Saint Jérôme tient un langage analogue dans la lettre à Paula, *Ep.* XXXII, 39. » Je n'ai pu identifier cette citation. Il existe trois lettres de saint Jérôme à Paula ; dans l'édition de Vallarsi, reproduite par Migne, elles répondent aux numéros 30, 33, 39. Dans aucune je n'ai rencontré rien de semblable à ce qu'on nous promettait.

2. Page 489 : « Saint Jérôme, qui, en 384, décrivait la naissance du Christ sans faire intervenir le miracle, se trouvant amené, trente ans plus tard (415), à toucher ce sujet, déclara que la maternité de Marie n'avait porté aucune atteinte à sa virginité. » On nous renvoie à *Adv. Pelag.*, II, 4.

3. Il est telle autre citation que je n'ai pu identifier. Ainsi saint Ambroise, *De virginibus*, I, 59. — Page 488, au lieu de : *De virginibus*, II, 7, lire : *De virginibus*, II, 6.

4. Saint Ambroise, *Ep.* XLII, 6.

5. Même page 489, au lieu de *De institutione virginis*, VII, 52, lire : ... VIII, 52.

blable à celui par lequel le Seigneur entra au Cénacle les portes étant fermées [1].

Ibid., note 5. On relève, comme contraire à la croyance, dès lors commune, touchant la virginité *in partu*, ce texte de saint Fulgence [2] : *Vulvam matris eius... omnipotentia Filii nascentis aperuit.* Mais si l'on veut demander à saint Fulgence de se commenter lui-même, on se convaincra que la dérogation à la croyance commune n'est pas réelle.

Traitant *ex professo* la même question dans un autre ouvrage, Fulgence s'exprime ainsi [3] :

Solius eius mater, sicut virgo fuit ante conceptum, sic virgo permansit inviolata post partum : quia nec libidinem sensit cum Deum conciperet in utero factum mirabiliter hominem, *nec aliquam corruptionem dum in vera nostri generis carne pareret humani generis Redemptorem.* Deus namque verus veram ex virgine suscipiens carnem, perfectionem ex ea humani corporis sumpsit, virginitatis ei gratiam non ademit. *Neque enim decebat ut* integritatem virginitatis creator humanae carni *Deus* in conditione tribueret, et idem carnis humanae susceptor Deus, quod fecerat redempturus, *virginitatem carni de qua nascebatur auferret.*

Donc, s'il applique sans précaution à la naissance du Christ, le mot de saint Luc, applicable selon la lettre aux naissances ordinaires, Fulgence n'entend pas par là établir une assimilation, qu'il estime injurieuse à la puissance du Fils de Dieu et à l'honneur de sa mère; il compte sur l'intelligence du lecteur pour corriger l'expression.

Cette manière de parler n'était pas nouvelle, car nous le rencontrons dès le quatrième siècle chez saint Ambroise. Tantôt l'évêque de Milan dit simplement que le Christ ouvrit le sein maternel ; tantôt il explique comment cette parole ne doit pas être entendue.

1. Il s'agit de l'*Oratio in occursum Domini*, 3. *P. G.*, t. XXXIX, 49. Je cite la traduction latine : « Quod itaque spectat ad naturam virgineam, nullo prorsus modo apertae sunt virgineae portae; sed quod attinet ad potentiam Domini qui est natus, nihil Domino clausum est, sed omnia sunt illi aperta. »

2. Saint Fulgence, *Ep.* XVII, 28 (c'est 27 qu'il faut lire) *P. L.*, t. LXV, 468.

3. Saint Fulgence, *De veritate praedestinationis et gratiae Dei*, I, 2, 5. *P. L.*, t. LXV, 605. Et encore, *De fide ad Petrum*, 17 ; *Ibid.*, 680 : « Solus igitur abstulit peccatum conceptionis atque nativitatis humanae Deus unigenitus, qui dum conciperetur veritatem carnis accepit ex virgine, et cum nasceretur integritatem virginitatis servavit in matre. »

Expositio Evangelii secundum Lucam, II, 57, *P. L.*, t. XV, 1573, après avoir rappelé la sanctification de saint Jean-Baptiste dans le sein maternel, saint Ambroise poursuit : Qui ergo vulvam sanctificavit alienam ut nasceretur propheta, hic est qui aperuit matris suae vulvam ut immaculatus exiret. — *De institutione virginis*, VIII, 52, *P. L.*, t. XVI, 319, après avoir cité Ezech., XLIV, 2 : Quae est haec porta, nisi Maria ; ideo claûsa quia virgo ? Porta igitur Maria, per quam Christus intravit in hunc mundum, quando virginali fusus est partu et genitalia virginitatis claustra non solvit. — *In Apocalypsim expositio*, sur Ap., XI, 19, *P. L.* t. XVII, 874 : Possumus per templum Dei Beatam Mariam intelligere : per arcam vero Testamenti Christum, qui ex ea carnem assumpsit. Templum autem Dei non ideo apertum dicitur quod uterus Beatae Virginis Mariae in pariendo Dominum apertus sit, quae fuit virgo ante partum, virgo in partu, virgo post partum ; sed ideo apertum dicitur, quia per ipsam visibilis nobis factus est Dominus noster Iesus Christus.

Il résulte du rapprochement de ces textes, qu'à prendre au sens propre toutes les expressions de saint Ambroise, on dénature sa pensée. Il s'en est expliqué quelquefois ; s'il ne l'a pas fait toujours, c'est qu'il n'en a pas senti la nécessité. Ce cas dut se présenter plus d'une fois, soit après l'achèvement du dogme, soit durant la période d'élaboration qui entra, par l'intervention de saint Ambroise, dans une phase décisive. Et l'on voit combien il y aurait d'imprudence à en faire abstraction dans l'exégèse de saint Irénée.

Saint Épiphane suit une idée différente ; mais, lui aussi, réserve le caractère absolument singulier de cet enfantement [1] Citons encore, *ad abundantiam*, saint Éphrem [2], qui représente l'Église de Syrie au quatrième siècle, une Église bien fermée aux influences occidentales.

(*Christus*) sine dolore genitus est, quoniam et sine corruptione fuerat conceptus, in Virgine carnem accipiens, non a carne sed a Spiritu Sancto. Propterea et ex Virgine prodiit, Spiritu Sancto uterum aperiente ut egrederetur homo qui naturae opifex erat et Virgini virtutem in suum augmentum praebebat. Spiritus erat qui puerperam, tori maritalis nesciam, in partu adiuvabat. Quapropter neque quod natum est sigillum virginitatis commovit, neque Virgo laborem ac dolorem in partu sensit, divisa quidem ob tumorem geniti Filii, sed rursus ad suum ipsius sigillum reversa, instar plicarum conchyliorum, quae margaritam producunt et rursus in indissolubilem unionem ac sigillum coeunt...

1. Saint Épiphane, *Haeres.*, LXXVII, 35 ; LXXVIII, 19. *P. G.*, t. XLII, 693 et 729.
2. Saint Ephrem, *Opera graecolatina*, t. II, p. 266-267. Romae, 1743.

Quemadmodum igitur solus ex Virgine natus est Christus, ita etiam Mariam in partu virginem permanere decebat, matremque absque dolore fieri.

*
* *

Nous arrêterons ici ces observations, fruit d'une première rencontre avec le nouveau travail de M. Guillaume Herzog. On voit qu'il y aurait beaucoup à dire. Nous avons parcouru dix pages à peine (483-492), moins du douzième de l'ensemble. A vouloir relever toutes les assertions gratuites, toutes les omissions, toutes les références fausses, tous les paralogismes de l'auteur, on aurait vite fait d'écrire un volume. Je ne l'écrirai sans doute pas ; ma science pourrait n'y pas suffire ; mes loisirs, du moins, n'y suffiraient en aucune façon. Aux lecteurs que l'assurance de l'auteur aurait impressionnés, je dédie ces pages, comme une indication sur ce qui reste à faire, et comme premier considérant du jugement plutôt sévère qui me paraît dû à cet essai scientifique.

On a pu entrevoir dès le début de M. Herzog l'idée qui porte le développement, c'est que toute la théologie mariale est issue de l'ascétisme chrétien. Une poussée affective, aussi aveugle qu'irrésistible, a soulevé les masses, entraîné les penseurs, et produit enfin toute cette frondaison dogmatique dont la virginité *in partu* représente un des plus anciens rameaux. La piété disait d'instinct, avec saint Bernard : *De Maria nunquam satis*. Et voilà pourquoi la pensée chrétienne a enfanté dogme après dogme, sans donner jamais pleine satisfaction à cet élan des cœurs vers une glorification toujours plus haute de la Vierge mère.

Une telle conception a le mérite de la simplicité. Elle a, de plus, celui de s'encadrer aisément dans l'ensemble des thèses naturalistes qui assignent au fait chrétien une place quelconque entre les diverses constructions religieuses de l'humanité. Si nous n'acceptons ni cette conception ni l'ensemble de ces thèses, c'est qu'en éliminant l'absolu du domaine de l'histoire, on se condamne à n'avoir jamais, sur les questions les plus vitales pour le genre humain, que des lumières vacillantes et trompeuses. Ce qui constitue l'essence du christia-

nisme, c'est précisément l'insertion dans l'histoire d'un fait transcendant, hélas ! trop facile à méconnaître, mais qui, une fois reconnu, fournit la seule solution plausible d'énigmes qu'on n'éliminera jamais. L'histoire comparée des religions, appliquée à l'étude de nos dogmes, peut proposer des vues ingénieuses pour reconstituer avec une certaine approximation la marche extérieure de leur développement ; mais parce que, de propos délibéré, elle s'arrête à l'écorce, elle n'expliquera pas leur germination réelle. Le vieux programme de la théologie catholique : *fides quaerens intellectum*, demeure seul adéquat à ce phénomène surnaturel qu'est la vie de nos dogmes : on ne l'expliquera jamais complètement, sans faire appel à ce fonds de mystère où ils plongent leurs racines.

M. Herzog n'a pas connu cette difficulté. Ses explications ont la clarté transparente d'un rationalisme simpliste. Combien une telle clarté recouvre d'illusions, il serait, sans doute, inutile de le lui dire. Pourtant, nous croyons en avoir fait toucher du doigt quelques-unes. On pourra compléter la démonstration.

Vouloir éliminer le divin de l'histoire et du monde, c'est une entreprise vaine ; vouloir écraser cette fleur du christianisme qu'est la dévotion à Marie, c'est, de plus, une mauvaise action.

Adhémar d'ALÈS.

LES DIAMANTAIRES D'AMSTERDAM

On a, ici même[1], traité, il y a dix ans, des mines diamantifères du Sud-Africain. L'auteur des deux articles que nous rappelons ne s'occupait nullement de la taille du diamant, et, au sujet du commerce, il se bornait à quelques indications sommaires sur le *pool* ou *trust* de cinq maisons qui, en fait, monopolisent à Londres la vente du diamant brut.

A son tour, M. Talmeyr[2], voulant raconter l'histoire d'un collier, a promené ses lecteurs dans l'industrie parisienne des pierres fines; il a interrogé patrons et ouvriers, il a brossé avec talent quelques jolis tableaux de ces intérieurs parisiens, nids luxueux, où l'ouvrier d'élite, à gros salaires mensuels, mène une vie confortable, fort enviée par nombre d'employés besogneux.

Parlant de l'industrie diamantaire, M. Talmeyr n'a pu oublier Amsterdam; mais, ne l'ayant point visitée, il se borne à citer le *Tour du monde*; et il effleure à peine un sujet dont il soupçonne l'intérêt sans avoir pu l'approfondir. Aussi, le journal des ouvriers diamantaires d'Amsterdam s'est-il contenté de traduire les passages de cet article, en priant ses lecteurs d'apprécier eux-mêmes l'exactitude des renseignements[3].

Plus heureux que M. Talmeyr, et grâce à la bienveillance de quelques amis d'Amsterdam[4], nous avons pu étudier de

1. Cf. *Études*, 5 et 20 juin 1898.

2. Cf. *Revue des Deux Mondes*, 15 août 1904.

3. Cf. *Weekblad van den algemeenen Nederlandschen Diamantbewerkersbond*, 16 septembre 1904.

4. Nous tenons à remercier et ces amis et ceux auxquels ils ont bien voulu nous recommander, entre autres : M. Hazevoet, président du *Nederlandsche Roomsche Katoliek Diamant bewerkers Vereeniging « S. Eduardus »* (syndicat catholique); — M. Hartz, secrétaire de l'*Amsterdamsche Juweliers Vereeniging ou A. J. V.* (syndicat des patrons); — M. Polak, président de *l'Algemeen Nederlandsche Diamant bewerkesbond* ou *A. N. D. B.* (syndicat des ouvriers diamantaires hollandais); — MM. Asscher, qui nous ont permis de visiter leur taillerie modèle; — M. van Eeghen, président de la chambre de commerce d'Amsterdam, dont les communications nous ont été si utiles.

près cette industrie et ce commerce si simples en apparence, si compliqués en réalité; et le lecteur trouvera peut-être quelque intérêt à savoir ce que devient un diamant depuis son extraction de la mine, jusqu'à ce qu'il soit livré au joaillier qui le sertira dans un bijou.

I

L'Œuvre industrielle

La taille donne au diamant le poli, le brillant, l'éclat qui en font la plus riche des parures. Tel qu'il sort de la mine, le diamant ne diffère pas beaucoup d'un caillou blanc ou d'un fragment de cristal. Par le nombre de facettes qu'il sait donner à ce caillou, l'ouvrier en augmente indéfiniment l'éclat; il en embellit la forme par la disposition harmonieuse des facettes; par le poli, il en multiplie les effets lumineux.

La taille du diamant serait, dit-on, une découverte moderne, ou, du moins, son introduction en Europe ne remonterait pas au delà de trois ou quatre siècles. Les Juifs, les Grecs, les Romains connaissaient, appréciaient le diamant, mais ils n'en savaient pas obtenir les lumineux effets qu'un travail intelligent sait lui faire rendre. D'après la légende, ou même une histoire assez autorisée, ce serait Louis de Berquem qui, en 1416, aurait, à Bruges sa patrie, inventé la taille du diamant[1].

Selon M. H. Polak, fort compétent en ces matières, et d'après M. de Jong[2], Louis de Berquem serait un mythe, et les archivistes, soit de Bruxelles, soit de Bruges, auraient répondu à M. de Jong n'avoir jamais rencontré dans les archives des Flandres, ni le nom de Berquem, ni le moindre souvenir de son invention. D'ailleurs, deux pierres célèbres, parfaitement taillées, le Grand-Mogol et le Koh-i-nhoor, auraient, durant des siècles, servi d'yeux à des idoles des Indes et, en toute

1. Cf. Jacobs et Chatrian, *le Diamant*, p. 285. Paris, Masson, 1884. — Louis Vervoort, *De Diamant*, p. 6. Antwerpen, 1906. — L. Claremon, *Het Gemm Cutter's Graft*, p. 33. London, 1906.

2. Cf. H. Polak, *De Strijd der Diamant bewerkers*, p. 4. Amsterdam, 1896. — H. Polak, *Weekblad*, 28 décembre 1906. — De Jong, *De Leerling quæstie*, p. 115. Amsterdam, 1904.

hypothèse, elles ont été taillées bien avant 1416. Aujourd'hui encore, les Hindous et les indigènes de Bornéo savent travailler le diamant, sans que jamais, semble-t-il, des ouvriers européens leur aient enseigné cet art.

D'après MM. H. Polak et de Jong, ce serait à la fin du seizième siècle que, pour la première fois, se rencontrerait à Amsterdam, la trace des tailleurs de diamants, désignés alors sous le nom générique de *slijpers* (polisseurs). Le nombre des ouvriers était alors fort restreint, les mines de Golconde et de Sumatra n'ayant qu'une production très faible, dont une partie considérable restait en Orient.

Découvertes en 1695, les mines du Brésil viennent augmenter cette production, causer une offre plus abondante et, partant, une demande plus considérable de diamants; l'industrie s'étend, se perfectionne à Amsterdam, où, afin d'exclure les impuretés : *glessen*, *greins*, on divise les pierres en deux ou six fragments : *kaapjes*, au moyen du clivage. A la fin du dix-huitième siècle, Amsterdam compte environ trois mille ouvriers diamantaires dont beaucoup sont israélites. Le métier, n'étant pas constitué en corporation, reste ouvert à toutes les initiatives. Bien des fois, cependant, les ouvriers chrétiens demandent à l'autorité communale la fondation d'une *gilde* ou corporation, afin d'en exclure les juifs dont ils disent la concurrence désastreuse. Le polisseur chrétien fait mouvoir sa meule par des mercenaires quelconques qui, tantôt se mettent en grève quand il veut travailler, et tantôt veulent travailler quand il chôme. L'israélite, au contraire, plus économe ou moins exigeant, met à la manivelle ses filles ou sa femme, et, la force motrice lui coûtant bien moins cher, tout en étant régulière, il obtient sur son collègue chrétien une supériorité considérable.

Le diamant est un objet de luxe, dont la consommation augmente ou diminue, selon qu'augmente ou diminue la prospérité d'un pays; aussi l'industrie diamantaire est-elle une sorte d'enregistreur fort sensible, indiquant les facultés d'achat d'un peuple qui, au moindre accident, restreint ses dépenses somptuaires. A la fin du dix-huitième siècle et aux débuts du dix-neuvième, les États-Unis, le client le plus important de nos jours, existent à peine ; l'Europe est en proie à la Révo-

lution dont les ruines sont complétées par les guerres de l'Empire. Aussi l'industrie diamantaire d'Amsterdam est-elle victime d'une dépression telle, et le nombre des ouvriers diminue-t-il à ce point, que les principaux joailliers, afin d'empêcher la ruine totale, s'organisent en un syndicat qui procurera un apprentissage sérieux à vingt jeunes gens, dix chrétiens et dix israélites. Ces vingt apprentis ont été le noyau de cette nombreuse population comprenant dix mille ouvriers, qui, d'après le rapport de la chambre de commerce pour l'année 1905, a touché comme salaire 21 millions de florins, soit environ 43 millions de francs [1].

A peu près jusqu'en 1820, les ouvriers travaillent dans des sous-sols obscurs, humides, ou bien encore dans des greniers, chauds l'été, froids l'hiver. La meule du polisseur est toujours activée par l'homme ou la femme. On peut juger de cette installation primitive par les gravures du *Spectacle de la nature* de l'abbé Pluche, publié en 1755 et gravé par Le Bas, graveur du roi, demeurant à Paris en bas de la rue de la Harpe, vis-à-vis de la rue Percée [2]. A cette époque, est ouvert le premier atelier ou fabrique, dont la force motrice est fournie par des chevaux tournant autour d'un manège. En 1840 seulement, s'éleva la fabrique Rosen et Marchand qui, employant la vapeur, met à la mode les vastes installations comme celles des Coster, des Boas, des van Dam, où des centaines de meules tournent avec une rapidité vertigineuse.

Jusqu'en 1853, l'industrie est assez prospère ; elle compte de douze à treize cents ouvriers. Mais, dès lors, la décadence s'accentue, produite par les événements qui troublent le nouveau et l'ancien monde : guerre de sécession aux États-Unis, révolutions incessantes dans l'Amérique du Sud, guerres d'Italie et d'Autriche. Ajoutons que le diamant du Brésil, moins abondant, peut seulement occuper un petit nombre d'ouvriers. Mais, à partir de 1867, les mines du Cap vont fournir le diamant brut à une demande que favoriseront et exciteront la paix et la prospérité du monde après la guerre franco-allemande. Et, dès 1871, commence à Amsterdam le fabuleux *Kaapsche tijd* (temps du Cap).

1. Cf. *Verslag*, 1905, p. 295.
2. Cf. L. Claremont, *op. cit.*, p. 35 et *le Cosmos*, 23 août 1907.

Les joailliers voudraient employer quatre mille ouvriers et ils n'en ont pas deux mille à leur disposition. Les rôles sont alors intervertis ; ce sont les patrons qui se disputent la main-d'œuvre, sollicitant l'ouvrier, le payant royalement en argent et en nature, allant le chercher et le ramener en calèche, l'attirant et le retenant par toutes sortes de moyens. Les salaires de 400 à 500 florins par semaine ne sont pas rares ; il y en a même de 1 200 ; et M. H. Polak nous a raconté que son père, excellent ouvrier, il est vrai, aurait gagné jusqu'à sept cents florins par semaine. Les cliveurs, en particulier, reçoivent des offres à peine croyables pour former quelques apprentis, et le premier qui accepte touche 32 000 florins[1]

Cette pluie d'or surprenant une population qui a toujours vécu dans la misère provoque une véritable démence, dont les journaux rappellent les excès toutes les fois que les ouvriers diamantaires attirent l'attention du public. Les premières loges de théâtre réservées à ces messieurs, le marché au poisson inabordable tant que ces dames n'ont pas choisi les plus belles pièces ; meubles, toilettes, bijoux, fêtes, bals, clubs, rien n'était plus assez luxueux ni surtout assez coûteux pour des gens ahuris d'une fortune si subite et si considérable. Et les jeunes ! Chaque atelier octroyait, en guise de diplôme une montre en or à celui qui s'était le plus distingué par ses extravagances. Et quelles extravagances ! Le chômage du lundi était la règle ; bon nombre s'absentaient de l'atelier deux, trois et même quatre jours par semaine ; au travail, le *schiedam* circulait le long des établis. Aucune éducation, aucune tenue, aucune dignité parmi ces ouvriers à gros salaires, allant par bandes de quatre ou cinq, tenant toute la rue, parlant haut et fort, vêtus d'habits élégants, mais sans col de chemise, un simple foulard passé autour du cou ; au demeurant, de la plus complète et de la plus précoce immoralité. Ces incidents, ces mœurs sont rappelés toutes les fois qu'à la suite d'un chômage ou d'une grève, la bise souffle dans ces foyers où la cigale chantait sans souci du lendemain.

1. Cf. *Weekblad*, 6 avril 1906.

D'après les lois économiques, ce lendemain ne pouvait tarder longtemps. Alléchés par ces salaires fantastiques, les apprentis et, partant, les ouvriers diamantaires se multiplient sans mesure ; la main-d'œuvre devient plus abondante et, par le fait, moins exigeante ; les joailliers cessent de courir après les ouvriers ; ce sont plutôt ceux-ci qui sollicitent les patrons et ces derniers, à leur tour de se montrer de plus en plus difficiles pour la qualité du travail et de moins en moins généreux en fait de salaire.

Aussi, à partir de 1876, n'est-ce plus la hausse, mais d'abord le calme, puis la baisse continue et enfin une sorte de débâcle qui atteint son comble en 1894. Les tarifs de cette époque, comparés à ceux de 1873, ont subi une diminution de 90 à 95 p. 100. Et la population diamantaire est revenue à ces temps misérables qui avaient précédé le fabuleux *Kaapsche tijd*.

En novembre 1894, grève spontanée formidable d'environ dix mille ouvriers ; constitution d'un syndicat qui, de plus en plus prospère, traite aujourd'hui de puissance à puissance avec le syndicat des patrons. Dès 1897, les apprentis sont d'abord exclus des ateliers, puis limités en nombre, les tarifs subissent des remaniements perpétuels, toujours dans le sens de l'augmentation avec diminution incessante aussi des heures de travail.

Le syndicat des ouvriers [1] le plus prospère peut-être du continent après celui des verriers de Charleroi, mérite une étude à part ; et, d'ailleurs ce n'est pas ici le lieu d'en écrire l'histoire, ni d'en exposer le mécanisme et les succès. Pour l'instant il suffira de dire que ce syndicat compte près de neuf mille membres et possède un million de florins ; autour de lui gravitent les *Zusters organisaties* ou organisations sœurs, syndicats confessionnels qui, ensemble, ne dépassent guère un millier d'adhérents. En ajoutant quelques non-syndiqués, on peut affirmer qu'Amsterdam compte près de dix mille ouvriers diamantaires au service de deux cent cinquante joailliers ou patrons. Ceux-ci achètent le diamant brut pour le revendre ensuite après l'avoir fait travailler.

1. *Algemeene Nederlandschen Diamant bewerkersbond* ou *A. N. D. B.*

On a souvent parlé du trust[1] établi à Londres, *trust* qui monopolise la vente du diamant brut venant des mines sud-africaines. Jadis, les exploitations, indépendantes les unes des autres, se livraient à une concurrence ruineuse. Le Napoléon du Cap, Cecil Rhodes, fonda la fameuse société *De Beers* qui, à des prix inouïs, acheta ou contrôla toutes les mines du Cap et du Transvaal. A la suite de cette opération, il fut aisé de fermer quelques exploitations, de limiter ou de régulariser la production des autres, afin de la proportionner à la demande du diamant brut. De cette façon les prix se tiennent assez haut sans être inabordables.

La vente directe du diamant brut amène une complication dont la *De Beers* n'a pas voulu se charger. Aussi, en même temps que le *trust* des mines, s'est-il fondé à Londres un syndicat de vente qui, après divers changements et contrats, se compose de cinq maisons, toutes grosses actionnaires de la *De Beers* ; ce sont : Wernher-Beit et C[ie], Joseph Bros, L. et A. Abraham Dunkelsbuhler, Lutkie et Bernheim, Dreyfus et C[ie]. Chaque année, ce syndicat prévoit la quantité de diamants bruts que peut absorber le marché de l'univers entier et il s'entend avec la *De Beers* qui s'engage à fournir cette quantité pour un prix moyen convenu. Cette dernière marche donc à coup sûr, et, en lisant ses rapports, il est facile de constater que, longtemps encore, le diamant ne manquera pas, tout en excitant le luxe, de le ménager au lieu de le saturer tout d'un coup.

A peu près toutes les semaines, chacune de ces maisons expose à son tour un *schipment* ou assortiment de pierres arrivées de la mine. Tout est déterminé et rien n'est laissé au choix de l'acheteur : le prix, la qualité, la quantité, l'assortiment et la division du *schipment* en différents lots. Souvent même la vue des pierres n'est pas permise; l'acheteur demande par lettre tel ou tel assortiment, et, si cet assortiment existe dans le *schipment* en vente, il lui est proposé à un prix fixe. Voir, examiner la marchandise, n'est accordé qu'à de rares privilégiés ou à des courtiers. Et, après avoir

1. De Joannis, *op. cit.* — De Launay, *les Diamants du Cap*, et surtout Wiband, *Trust en Cartels*, n. 5. Amsterdam, Soep, 1903.

vu, l'acheteur doit conclure le marché, prendre livraison, sous peine, ou bien de payer une amende s'élevant à 1 000 florins, ou bien de se voir, pendant un trimestre, privé de toute faculté d'achat direct. L'acheteur est tenu à payer son lot immédiatement et le prix de ce lot est au moins de 8 000 livres sterling, soit 200 000 francs : le *schipment* tout entier atteint 80 000 livres.

En pratique, c'est seulement un tout petit nombre de favorisés, justement regardé comme un sous-syndicat, qui peut entrer en relation d'affaires avec le syndicat de Londres. Les membres de ce sous-syndicat ne donnent pas toujours leurs pierres à tailler; ils les revendent souvent à d'autres joailliers, mais, sur cette vente, ils sont tenus, de par le syndicat londonien, de réaliser un bénéfice minimum d'au moins 5 p. 100.

Jusqu'ici le *trust* de Londres et la *De Beers* ont été les maîtres du marché. Depuis deux ans, on a bien parlé de quelques mines indépendantes. Mais comme la *De Beers* semble s'être tenue à l'écart de ces nouvelles exploitations, il est probable, certain même, que ces nouvelles venues ne sont pas destinées à révolutionner le marché, ni à mettre en péril le monopole de Londres.

La *Premier Mine*, cependant, qui a donné des résultats superbes, puisque les actionnaires ont déjà touché 90 p. 100 de leur première mise, a vendu quelque temps sa production sans l'intermédiaire du syndicat londonien ; mais, en octobre 1907, un contrat a été signé entre la *Premier-Mine* et la *De Beers* de façon qu'à l'avenir cette dernière contrôlera toute la production de la première et par conséquent la livrera au *trust*.

Ce *trust* reste donc le maître incontesté du marché pour le diamant brut. Cette toute-puissance est-elle utile ou nuisible à l'industrie ? A Amsterdam, on hésite à répondre. Les uns trouvent draconiennes toutes les mesures qui entourent l'achat, et voudraient la liberté complète. D'autres soutiennent le contraire. Si la vente du diamant brut devient libre et illimitée, disent-ils, le produit subira des oscillations de hausse et de baisse qui augmenteront singulièrement les risques de ce commerce fort aléatoire par ailleurs. De plus, l'abondance du diamant produira, à un moment donné, le

même phénomène qui jadis créa le *Kaapsche tijd*; d'abord rareté et cherté de la main d'œuvre, puis abondance et bon marché ; mais si, au contraire, régularisée par le syndicat, l'offre du diamant brut ne dépasse pas la demande du diamant taillé, l'industrie travaille à coup sûr, elle régularise à son tour l'offre et la demande de main-d'œuvre et, par conséquent, elle régularise les salaires.

On va même jusqu'à dire que la régularisation des prix par le syndicat rend inutile la connaissance du diamant brut, et que tout profane est sûr d'acheter un lot à sa juste valeur. Et, comme la *De Beers* n'a cessé, depuis sa fondation, d'élever les prix, on peut assurer que l'achat du diamant brut est un placement dit de père de famille. Depuis une dizaine d'années cette augmentation de prix a été de 100 p. 100, tandis que, dans le même laps de temps, les Consolidés anglais sont tombés de 114 à 84[1].

Le syndicat de Londres reçoit ses pierres du Sud-Africain et, après la vente, les envoie à Amsterdam tout simplement par la poste, comme lettre chargée, déclarée pour une valeur insignifiante. Ainsi le *Culliman*, pierre estimée 500 000 livres sterling, expédiée à Londres au tarif de fl. 0,10 par 25 grammes, a été remis au destinataire par le facteur habituel. Inutile d'ajouter que le paquet ou la petite boîte est assurée pour sa valeur moyennant une prime convenue, ou plutôt, d'après un abonnement annuel. Si le *Culliman* avait été perdu ou volé, la poste aurait seulement payé 25 livres, mais l'assurance 250 000 livres. En théorie, les risques sont réels, nombreux, et le profane tremblerait de confier à la poste semblables trésors. En pratique, il ne se perd jamais la plus petite pierre et le transport des diamants ne cause pas plus de soucis aux expéditeurs qu'aux destinataires.

*
* *

Le joaillier d'Amsterdam qui fait tailler les pierres achetées à Londres est appelé fabricant de diamants, et ses ate-

1. Cf. *Ons Centrum*, organe du syndicat catholique d'Amsterdam, 9 août 1907, et *Weekblad*, 20 septembre 1907.

liers ou tailleries sont désignées sous le nom de fabriques. Petites ou grandes, ces fabriques d'Amsterdam sont nombreuses, et les petites semblent devoir augmenter, grâce à l'électricité qui transporte à domicile la force motrice.

« Si vous voulez voir travailler le diamant, nous dit M. Hartz, le distingué secrétaire du syndicat des joailliers, il vous faut visiter la nouvelle fabrique de MM. Asscher. Je vais vous annoncer et c'est avec plaisir qu'on vous montrera tous les détails. »

Ce bâtiment, tout neuf, long quadrilatère, aux ailes surélevées est construit au milieu d'un vaste terrain ; il se trouve entouré de cours assez larges, et les immeubles voisins ne risquent pas d'arrêter la lumière, condition essentielle à la bonne exécution du travail. Par derrière, un mur de clôture assez haut; par devant une grille en fer forgé qui laisse voir dans toute son ampleur la large façade aux nombreuses et larges baies. Ces murs, ces cours, ces grilles, cette façade, ces fenêtres ces trois étages rappellent un vaste collège. Voulant faire grand, la maison Asscher a payé ses 5 000 mètres de terrain 100 000 florins; confiante dans l'avenir, elle s'est engagée à verser un surplus de 50 000 florins, si, dans cinquante ans, son immeuble changeait de destination.

Au portail d'entrée, la loge du concierge, charmant petit pavillon qui communique par le téléphone avec tous les bureaux de la maison. Par derrière, un garage pour les bicyclettes, si utiles dans le pays plat qu'est la Hollande; elles attendent, par centaines, l'heure de la sortie où les ouvriers les enfourchent pour rentrer bien vite au logis. Un ascenseur nous monte au troisième étage, où se trouvent les bureaux de l'administration.

En nous recevant avec une amabilité parfaite, M. Asscher nous demande si nous sommes « fabricant de diamants ». A notre surprise et notre sourire, il comprend qu'il n'est en présence ni d'un client, ni d'un concurrent capable de surprendre les secrets de la maison.

De ses tiroirs, il sort de petits plis de papier blanc qu'on prendrait pour des paquets de bismuth ; il en tire des pierres blanches de toute grosseur, mais déjà brillantes. Une entre autres, une belle pierre presque ronde, a les dimensions d'un

œuf de pigeon ; mais, à la taille, elle perdra beaucoup de son poids. Une balance de précision permet d'apprécier les dixièmes de milligramme.

M. Asscher étale aussi sur son bureau des diamants taillés en brillants, en pendeloques, en briolets. Quelques-unes de ces pierres sont microscopiques ; il faut des doigts exercés pour les saisir et des yeux encore plus exercés pour en distinguer les facettes ; tout scintille d'une lumière d'étoile.

Chaque petit paquet, appelé *partijtje* ou lot, porte quatre indications : le nombre de pierres, leur poids total, une lettre et un numéro correspondant aux livres du joaillier. L'unité du poids est, bien entendu, le carat qui, le 17 octobre 1906, a été fixé à 0 gr. 205 par le syndicat des joailliers. En général, les paquets sont de 4 carats et contiennent parfois cent pierres.

Accompagné du plus charmant des ciceroni de la maison Asscher, nous visitons l'établissement du faîte aux caves.

D'abord l'atelier de clivage, vaste salle carrée, nue, largement éclairée. Quelques ouvriers sont assis à une table, recouverts d'un long cache-poussière kaki et d'un ample tablier blanc descendant jusqu'aux genoux et rattaché à la table par les deux bouts.

On appelle *clivage* la division mécanique des lames qui forment un cristal ; tout cristal, comme on le sait, se compose d'un noyau primitif sur lequel sont superposées des couches, lui conservant quelquefois la forme primitive, lui donnant plus souvent une forme nouvelle. On sait aussi que le diamant contient parfois des impuretés, des taches, des défauts appelés *greins* s'ils sont noirs, et *glessen* s'ils sont laiteux. Ces taches doivent être enlevées ; il faut donc casser la pierre, mais, dans le sens des cristaux, sinon un bon polissage serait impossible.

A l'extrémité d'un petit bâton en bois, se trouve fixé un noyau de ciment, composition de colophane, de mastic et de sable fin. Présenté à la flamme du gaz ou d'une lampe à alcool, ce ciment s'amollit et l'ouvrier y enchâsse la pierre à cliver ; le ciment une fois refroidi, cette pierre est très solidement maintenue. A d'autres bâtons et par le même moyen, le cliveur a fixé des diamants à saillies fort tranchantes. Puis, te-

nant de la main droite le bâtonnet au diamant tranchant, et de la main gauche, le bâtonnet au diamant à cliver, il frotte vivement les deux pierres l'une contre l'autre, jusqu'à ce que le diamant à saillies tranchantes ait produit une fente sur le diamant à cliver. Il dresse alors ce bâtonnet sur une plaque de plomb, bien verticalement, pose sur la fente opérée une lame de couteau et d'un coup de maillet en fer, il partage la pierre en deux ou trois fragments dans le sens du cristal.

Cette opération est moins longue à exécuter qu'à décrire ; en un clin d'œil, elle est terminée. L'ouvrier recueille les morceaux, vérifie s'ils ont été divisés selon les prévisions, et, s'il le juge à propos, il fend encore ces débris.

On ne recourt pas au clivage afin seulement d'enlever les parties défectueuses, mais aussi et surtout pour donner au cristal la forme la plus avantageuse. C'est cette seconde préoccupation qui guide le cliveur et qui tourmente les joailliers, toujours désireux de conserver à leur pierre le maximum de poids ou de superficie.

Le clivage de l'*Excelsior* est resté célèbre dans les annales de l'industrie diamantaire d'Amsterdam. Cette pierre, d'un poids de 960 carats, fut trouvée, le 30 juin 1893, à la mine *Jagersfontein*, par un nègre qui vidait un wagon de terre bleue. Malgré la surveillance du contremaître blanc, le nègre sut distraire la pierre afin de la remettre lui-même au directeur de la mine qui, en retour, le gratifia de 1 875 livres sterling et d'un beau cheval sellé.

Porté à Londres, l'*Excelsior* resta longtemps sans trouver d'acquéreur ; on en demandait un prix exagéré, 1 million de livres. Enfin, un syndicat se forma pour acheter la pierre, la cliver et la vendre au détail. La maison Asscher fut chargée de ces opérations, dont la plus importante était le clivage, la moindre maladresse devant causer d'énormes pertes.

La pierre est donc examinée par les connaisseurs et les meilleurs ouvriers ; avis et conseils sont provoqués et religieusement écoutés, différents modèles en verre sont reproduits, proposés, discutés. Enfin, au jour dit, tout ce qu'Amsterdam contient de notabilités dans l'industrie diamantaire se réunit pour assister à cette opération sensationnelle, opération bien courte, réduite à quelques fentes et à quelques

coups de maillet. Et, comme le clivage est exécuté selon les prévisions, un tonnerre d'applaudissements retentit et des larmes coulent, larmes de joies versées par des intéressés qu'une attente fébrile a profondément émus. On obtient d'abord trois gros fragments, divisés ensuite en dix pierres allant de 68 à 13 carats, lesquelles ont été taillées, dans la suite, en forme de poire.

Autrefois, pour sectionner les diamants, on employait seulement le clivage ; aujourd'hui, on se sert parfois du sciage qui permet une division plus précise. Jadis, d'après MM. Jacobs et Chatrian[1], on aurait procédé au sciage avec un fil d'acier enduit d'une pâte composée de poussière de diamant, d'eau et de vinaigre. Semblable opération n'est plus en usage ni à Amsterdam ni ailleurs, et M. H. Polak plaisante un peu vivement les auteurs qui en sont encore à décrire une telle méthode[2].

Dans les ateliers Asscher, on procède aujourd'hui au sciage d'après un système récemment importé d'Amérique et avec des machines neuves encore, merveilleuses d'ingéniosité et de précision. Sans entrer dans des détails techniques fort compliqués, disons seulement que la pierre, solidement prise par des griffes, vient appuyer, grâce à un contrepoids, sur une scie, petit disque en bronze phosphoreux qui tourne avec une extrême rapidité. Ce n'est donc pas la densité de la scie qui est mise à contribution, mais sa vitesse. Toutefois, la densité n'est pas sans importaance, le disque ayant été au préalable enduit de poudre de diamant délayée dans de l'huile. Cette scie tourne avec une telle rapidité qu'on la croirait immobile, et, sans peine, elle partage le diamant avec toute la précision désirable.

Le métier de scieur, récent encore, est peu répandu ; le Syndicat des ouvriers diamantaires ou A. N. D. B. n'en compte que dix-huit et le nombre total à Amsterdam ne va pas jusqu'à la centaine. D'après M. Polak[3], cette branche de l'industrie diamantaire ne serait pas florissante actuellement, et

1. Cf. *op. cit.*, p. 308. Vervoort, *op. cit.*, p. 13.
2. Cf. *Weekblad*, 28 décembre 1907.
3. Cf. *Ibid.*, 23 août 1907.

promettrait fort peu pour l'avenir, le nombre des apprentis n'ayant pas été limité, tandis que celui des ateliers est très restreint. De plus, le métier étant facile à apprendre, beaucoup de parents, fascinés par les gains élevés des cliveurs, ont placé leurs enfants dans cette branche où déjà le chômage se fait sentir.

Tout diamant n'est pas soumis au clivage ou au sciage, et parfois il arrive de la mine dans un état tel qu'aucune de ces opérations n'est nécessaire ; mais il passe toujours par le débrutage ou brutage, d'où il sort ébauché et dégrossi.

Pour débruter comme pour cliver, l'ouvrier fixe solidement deux pierres à l'extrémité de deux baguettes et il les use l'une contre l'autre jusqu'à ce qu'il ait obtenu la forme désirée : rose, brillant, losange, navette, poire, pendeloque. Il accomplit ce travail au-dessus d'une petite boîte appelée *égrisoir*, destinée à recueillir la précieuse poudre ou *égrisure* produite par le frottement des pierres. Celles-ci s'usent difficilement ; aussi l'effort du débruteur est-il pénible.

Ses pouces s'appuient avec une telle force aux bords de la petite boîte, qu'à la longue, ils creusent le cuivre comme les câbles d'amarrage rongent les bornes des pontons. Quoique garnies de mitaines ouatées, ses mains se blessent et se déforment à la longue. Néanmoins, l'ouvrier s'obstine à sa tâche et, les veines gonflées, il continue jusqu'à ce que l'ébauche voulue soit obtenue. Cependant, bruteurs et bruteuses ont l'air fort gai ; ils causent, ils rient, mais ne fument pas, leurs deux mains étant occupées.

S'il s'agit de roses, dont la forme ne varie pas, le travail est, à peu d'exceptions près, toujours confié à des femmes ; elles apprennent assez vite ce métier, et, une fois mariées, elles peuvent avec d'autant plus de facilité en tirer un salaire d'appoint, qu'il s'exerce à domicile et avec un outillage peu encombrant. M. Asscher parle des roses avec un certain mépris, il les dédaigne. Pour les voir travailler, nous avons dû visiter un atelier de famille.

Depuis longtemps déjà, on a essayé le débrutage mécanique. MM. Jacobs et Chatrian[1] décrivent une machine aujourd'hui

1. *Op. cit.*, p. 312.

démodée et qui n'a pas donné les résultats désirés. Néanmoins, chez MM. Asscher, se trouvent un certain nombre d'appareils rappelant les tours ordinaires, avec cette différence que, seul, le diamant-outil tourne, tandis que l'ouvrier lui présente sur toute ses faces le diamant à débruter.

Encore à ses débuts, ce système n'a pas, lui non plus, satisfait complètement. En 1907, le Syndicat des ouvriers, A. N. D. B. vient de fermer son école de débrutage mécanique, école fondée et entretenue à grands frais. Son rapport annuel[1] et le *Weekblad*[2] marquent un assez vif désappointement ; et cet insuccès est d'autant plus pénible que le syndicat catholique peut maintenir sa modeste école, fondée, elle aussi, à grands frais et malgré une opposition systématique de l'A. N. D. B.

A la suite du débrutage, le diamant a perdu ses rugosités et ses angles ; il a été arrondi, mais il est encore dépourvu de tout éclat, de toute facette. Le *polissage* va transformer ce caillou de couleur mate en un brillant aux facettes resplendissantes. A cette opération capitale, est réservé le nom de taille, bien que ce mot, pris dans un sens générique, indique les trois opérations qui transforment la pierre en brillant ou en rose.

Le cliveur et le débruteur travaillent souvent à domicile ou bien aussi chez le patron dans des locaux, tantôt désignés sous le nom de *kantoor* (bureau), tantôt sous celui de *winkel* (boutique). Mais ces bureaux et ces boutiques sont bien souvent de vulgaires greniers où bruteurs et bruteuses sont entassés dans des conditions hygiéniques déplorables. Le polissage s'opère, au contraire, dans de vastes ateliers appelés : *slijperijen*, tailleries ou fabriques, disposant d'une force motrice considérable qui doit activer plusieurs centaines de moulins.

En général, ces fabriques n'appartiennent pas aux joailliers propriétaires ou fabricants de diamants ; elles sont dirigées et exploitées par des industriels spéciàux qui se bornent à louer leurs appareils à des sous-traitants ou *baas*.

1. *Op. cit.*, p. 24.
2. 2 mai 1907.

Ceux-ci, disposant d'un personnel de simples ouvriers, se sont chargés de tailler les diamants d'un joailler quelconque ; si bien que, souvent, le joaillier peut ne pas connaître ses ouvriers, ni savoir chez qui ses pierres sont taillées, et que, à son tour, le propriétaire de la taillerie ignore à qui appartiennent les diamants, puisqu'il se borne à percevoir la location de ses appareils.

Il n'en est pas ainsi pourtant chez M. Asscher, qui fait travailler ses diamants dans ses propres ateliers. Ce sont de longues salles, occupant toute la largeur du bâtiment et éclairées, de chaque côté, par de larges baies qui reçoivent des flots de lumière. On attire votre attention sur le pavé en béton spécial, lisse, parfaitement uni et permettant de retrouver toute pierre qui tomberait.

Le long des fenêtres, des établis portent les meules, et devant chaque meule, le dos à la lumière, le polisseur se tient debout ou plutôt assis sur une chaise haute. Derrière le polisseur, debout, face à la lumière, devant son propre établi, le sertisseur est chargé d'enchasser les pierres dans un alliage d'étain et de plomb. Le godet en cuivre appelé *coquille* ou *dop*, quand il contient cet alliage, rappelle par sa forme un gros gland ; rien ne manque à une ressemblance parfaite, pas même la tigelle, épais fil de cuivre qui sert à fixer la coquille aux pinces du polisseur.

A la flamme d'un bec de gaz, le sertisseur amollit l'alliage et peut ainsi y enfoncer la pierre. L'alliage refroidi assujettit le diamant. Le polisseur reçoit alors la coquille, en fixe la tige dans une forte pince et place tout l'appareil sur une roue ou meule d'acier en rotation qui touche seulement la partie du diamant à polir. Des chevilles en fer empêchent la pince de dévier, et, quelquefois, la pression sur la meule est augmentée par de lourds morceaux de plomb. Le poids de la pince dépend de la grosseur de la pierre ; de petits diamants sont maintenus par une pince très légère en bois garni d'acier ; un gros diamant exige une lourde pince en fer, pesant jusqu'à 3 kilogrammes. Aussi, pour manier, toute la journée, trois ou quatre de ces pinces, le polisseur doit-il être un homme fort robuste.

Le plateau en acier, appelé meule ou moulin, est fixé à

l'établi par un axe vertical qui, d'une courroie de transmission, et, jadis, d'un appareil à bras, reçoit un mouvement de rotation dont la vitesse atteint deux mille cinq cents tours à la minute. Dans une heure, le polisseur voit donc tourner sa meule cent cinquante mille fois, ou plutôt, il ne voit rien du tout; le plateau semble immobile. Causant avec un Français fort aimable, M. H. Kol, polisseur bien connu, attaché à la maison Asscher, je m'excusais de lui faire perdre son temps : « Mais, je ne perds pas une minute, me répondit M. Kol; vous voyez bien que la meule tourne. — Je ne m'en serais jamais douté. » Parfois, M. Kol s'interrompait, relevait une des quatre lourdes pinces placées sur la meule, la refroidissait dans un récipient d'eau froide, d'un coup d'œil constatait les progrès du polissage, la replaçait et se remettait à causer.

Le travail n'est donc pas silencieux, et, dans les vastes ateliers de M. Asscher, le bruit des machines est dominé par un autre tapage, celui des ouvriers, qui parlent fort, crient, chantent, sifflent; on fume aussi et d'excellents cigares, et je crois même qu'en certains ateliers il se consomme pas mal de *schiedam*.

La meule d'acier est une lime très fine, qui, dans ses rainures, contient de la poudre de diamant mêlée à de l'huile d'olive. Cette poudre, appelée *égrisure*, vient, soit du *boort*, sorte de diamant brut, de qualité inférieure et qui sert à des usages industriels assez connus; soit du *kloveruitschot*, débris de clivage; soit du *klateersel*, poudre obtenue par le brutage et soigneusement recueillie dans l'égrisoir. Mais avant d'être employés pour le polissage, tous ces débris ont été écrasés dans un mortier spécial et réduits en une poudre impalpable.

C'est au polisseur de se procurer cette précieuse poudre; fournie par le joaillier, elle serait peut-être gaspillée. Autrefois, la vente de l'égrisure rapportait gros aux patrons ; mais, à la suite d'une grève, il a été convenu que, chaque semaine, une commission mixte composée de patrons et d'ouvriers publierait le taux officiel du *boort*, du *kloveruitschot* et du *klateersel*.

Avec le temps, la meule s'encrasse, ses dents ne mordent plus. On la démonte alors et on l'envoie à un atelier spécial

où elle est remise en état. Les ouvriers chargés de ce travail forment, à Amsterdam, deux coopératives fort prospères.

Quand une partie du diamant est polie, c'est-à-dire quand une facette est terminée, le polisseur donne la coquille au sertisseur qui ramollit le mélange, détache la pierre, puis l'enchâsse dans un autre sens selon les indications données. Parfois, cependant, le polisseur se dispense de remettre la coquille au sertisseur; il se borne à l'incliner de façon que la meule morde le mélange d'abord et ensuite le diamant.

S'il s'agit de grosses pierres dont les larges facettes se polissent lentement, un sertisseur peut servir jusqu'à quatre polisseurs et s'occuper de seize pinces. Mais, si les pierres sont minuscules, le sertisseur doit se borner à un ou deux moulins et il opère à la loupe.

C'est ce travail d'observation incessante qui fatigue et énerve le plus sertisseurs et polisseurs. Dans l'atelier de M. Asscher, un ouvrier belge qui nous accompagnait cherchait à nous montrer des pierres fixées à leur gaine de plomb. Nos yeux de myope n'apercevaient rien; au toucher seulement nous sentions comme une tête d'épingle. Aussi, une inspection médicale très sévère doit-elle constater que l'apprenti possède une vue excellente. Malgré l'habitude, qui facilite son travail, l'ouvrier diamantaire sent sa vue baisser bientôt et il doit quitter le métier.

Sertisseur et polisseur courent encore un autre danger : l'empoisonnement causé par la manipulation incessante de ce mélange d'étain et de plomb chauffé, refroidi à tout instant. Les pouvoirs publics se sont émus, et l'État néerlandais, après avoir nommé une commission d'enquête, a mis au concours l'invention d'une coquille mécanique supprimant l'alliage dangereux. Différents modèles ont été proposés, mais jusqu'ici aucun n'a satisfait aux conditions imposées. Les ouvriers ne tiennent pas, semble-t-il, à cette coquille mécanique, qui, supprimant le sertisseur, plongerait dans la misère les ouvriers incapables de devenir polisseurs.

Polisseurs et sertisseurs poursuivent leur besogne jusqu'à ce que la pièce ait reçu cinquante-huit facettes si elle devient un brillant, et vingt-quatre si elle devient une rose. La taille en rose laisse au diamant une large base plate appelée *collet*,

destinée à être dissimulée par la monture d'une bague ou d'une épingle ; le dôme de la pierre, appelé *couronne*, présente vingt-quatre facettes triangulaires juxtaposées, disposition qui demande dix-huit fois l'intervention du sertisseur. Outre le *collet*, la rose d'Anvers n'a que douze facettes triangulaires, tandis que la rose, dite demi-Hollande, en a seize.

Sertie dans un bijou, la rose ne montre que ses facettes supérieures. Le brillant, au contraire, serti dans une monture ajourée, ou bien suspendu par une de ses extrémités, se laisse voir tout entier et ne refuse à la lumière aucune de ses parties. En général, le brillant a cinquante-huit facettes, dont trente-deux forment la *couronne*, vingt-quatre le *pavillon*, et deux, la *table* à la partie supérieure, la *culasse* à la partie inférieure. Des trente-deux facettes de la couronne, huit sont des losanges, et vingt-quatre des triangles. Le pavillon a seize triangles et huit losanges. Les minuscules triangles sont les plus difficiles à obtenir, et les ouvriers appellent ce travail : faire de la dentelle.

Il serait long et malaisé de décrire les différentes formes que reçoit le brillant : briolette, pendeloque, pierre à portrait, brillants longs, aplatis, ovales, ronds ; il serait plus malaisé encore d'énumérer toutes les opérations auxquelles le polisseur soumet sa pierre, chaque facette demandant une position spéciale sur la meule. Les ouvriers eux-mêmes se spécialisent et pratiquent seulement telle sorte de facette, se pliant ainsi, de plus en plus, à la division du travail, traditionnelle pourtant dans l'industrie diamantaire.

* * *

A la vue de tant d'ouvriers maniant tous ces trésors, on se demande s'il ne se vole pas de diamants. Il semblerait facile de distraire quelques-unes de ces pierres si minuscules et si précieuses. A cette question souvent posée, la réponse est unanime : « Jamais aucun ouvrier ne se permet le moindre larcin ; il a reçu tant de pierres d'un poids déterminé, il rend toujours et le nombre et le poids voulus. » Les diamantaires tiennent énormément à la confiance qu'ils inspirent ; un voleur serait disqualifié, puis sévèrement condamné, et, enfin,

il ne trouverait plus de travail nulle part. Il y a quelques années, un apprenti d'Anvers fit disparaître un certain nombre de pierres ; ce fut un événement.

Malgré ce témoignage unanime et ce proverbial renom d'honnêteté, nous demandions un jour à un joaillier d'Amsterdam : « Ne vous dérobe-t-on pas quelque brillant ? — Ah ! Monsieur, répondit-il, en levant les bras au ciel, des milliers ! » Ce cri partait d'un cœur blessé. A la même question, un autre patron nous répondit : « Non, on ne nous vole pas, mais on pratique le *bloempotten.* » Au sujet de cette pratique, M. Polak, le défenseur des ouvriers, nous a répondu : « Le *bloemplotten* n'est jamais pratiqué par un simple ouvrier ; il le serait tout au plus par le sous-traitant ou *baas*[1]. » Cependant, un ouvrier diamantaire nous a avoué que le 90 p. 100 des ouvriers usait du *bloempotten* et que ce n'était pas une pratique malhonnête. Il nous parut inutile de pousser plus loin notre enquête.

Bloempotten signifie : planter une fleur. Dans l'argot diamantaire, cette métaphore ironique indique l'opération suivante. L'ouvrier a reçu du joaillier un lot de pierres d'un nombre et d'un poids déterminés. Mais, quand il rend ces pierres brutées ou taillées, il peut, sans courir grand risque, remplacer par une pierre de qualité un peu inférieure une autre pierre de qualité supérieure qu'il garde ; il plante donc une fleur dans le jardin d'autrui, et se justifie en disant : le massif ne subit pas grand dommage si une fleur, presque imperceptible, est remplacée par une autre fleur un peu moins belle. Cette substitution, il va sans dire, ne saurait être autorisée.

Mais il est façon plus adroite et peut-être moins malhonnête de pratiquer le *bloempotten.* Par le débrutage et le polissage, tout diamant perd une partie de son poids, et la moyenne de cette perte, déterminée par l'expérience, est bien connue de tout professionnel. Mais l'ouvrier, s'il est plus habile et plus diligent, fera subir au diamant une perte moindre que la moyenne ; et, alors, il remplacera cette pierre plus grande qu'il a obtenue, par une pierre plus petite, il est vrai,

1. Cf. *Weekblad,* 1er janvier 1907. *Handelsblad,* 27 décembre 1906.

mais de même qualité et répondant au poids moyen. C'est sans doute cette pratique qu'on nous disait permise et qu'on nous affirmait être d'un usage courant chez 90 p. 100 des ouvriers. Les employés du fisc, chargés de déterminer l'impôt sur le revenu, n'ignoreraient pas que les ouvriers diamantaires tirent un profit du *bloempotten*[1]. Enfin, M. Polak, dans sa brochure déjà citée : *De Strijd*, parue, il est vrai, en 1894, affirme que, si les salaires étaient plus élevés, le *bloempotten* disparaîtrait totalement.

Ce procédé mis à part, l'ouvrier diamantaire fait état, et non sans motif, d'une honnêteté sans tache; et, en fait, les patrons y croient. Mais d'autres pourraient convoiter ces trésors. Aussi, afin de prévenir tout pillage et toute effraction, la maison Asscher a-t-elle établi, dans ses sous-sols, des caves blindées défiant toute tentative de vol, et, chaque soir, tous les diamants, sertis ou non, y sont descendus. Quand S. M. la reine des Pays-Bas visita la fabrique où on avait, à son intention, exposé les plus beaux diamants, des agents spéciaux veillèrent plusieurs nuits de suite autour de la maison. Il faut dire aussi que les compagnies d'assurances contre le vol trouvent dans les joailliers des clients fort sérieux.

* * *

Le diamant taillé est remis à son propriétaire qui l'introduit dans le commerce par l'intermédiaire de courtiers, car le joaillier entre rarement en relation directe avec les acheteurs. Quelques-uns de ceux-ci fréquentent la Bourse des diamants, installée à Amsterdam. Ce mot, *Bourse des diamants*, fait peut-être rêver à un palais des mille et une nuits où les pierres précieuses ruisselleraient. C'est, au contraire, une salle quelconque, où des hommes, à l'aspect assez miséreux, tiennent en main un petit paquet ouvert, dont le poids ne dépasse guère 4 carats. Les uns sont des ouvriers diamantaires qui, grâce à une avance de quelques centaines de florins, ont acheté du diamant brut, l'ont débruté et poli avec l'aide de

1. *Weekblad*, 13 septembre 1907.

quelques camarades et qui tâchent ensuite de revendre avec bénéfice; ils portent le nom de *eigenwerkmakers,* travaillant leurs propres diamants. D'autres sont de petits spéculateurs qui se passent des lots de diamants avec l'espoir de toucher une différence, immédiatement, si leur opération est au comptant, à la liquidation prochaine, si l'opération est à terme. Une séance à la Bourse des diamants offre donc peu d'intérêt, même pour le psychologue, qui trouvera de semblables sujets d'observation dans toute bourse[1].

On ne peut affirmer, cependant, que les vendeurs et que les acheteurs sérieux n'y fréquentent jamais. Des courtiers y font des apparitions, montrent leur marchandise, proposent un prix; si le client offre un prix inférieur, le lot est aussitôt scellé, et on attend la réponse du joaillier à cette offre, l'acheteur ayant ainsi acquis un droit de préemption.

Peu d'affaires se traitent en bourse ou même chez les joailliers; elles se traitent, la plupart du temps, chez les courtiers ou commissionnaires qui ont réuni leurs bureaux dans la *Tulpstraat.* Dans ces maisons à modestes apparences, les affaires se chiffrent par millions.

Toutefois, les courtiers en diamants, les grandes maisons de commission se trouvent plutôt à Paris, où les pierres, expédiées d'Amsterdam, sont offertes à des clients, en général américains. Ces derniers distribuent dans l'univers, les diamants qui seront sertis et montés selon la mode, les goûts, la richesse de chaque pays. Londres a donc le marché du diamant brut, Amsterdam l'industrie de la taille, Paris le commerce du diamant travaillé; mais avec cette différence que le monopole de Londres est absolu, tandis que celui d'Amsterdam et celui de Paris sont relatifs.

Les courtiers sont des hommes de confiance, auxquels les diamants sont remis sans reçu ni quittance, et les discussions surgissent seulement en cas de mort subite et de comptabilité mal tenue. Pour toute précaution contre l'abus de confiance, le joaillier se borne à prendre un abonnement ou à payer une prime aux compagnies d'assurances.

Une confiance plus souvent trompée est celle qui repose

1. *Weekblad,* octobre 1903.

sur la solvabilité des clients. Tandis que le syndicat de Londres exige le payement immédiat de ses livraisons, les joailliers accordent à leurs acheteurs de longs crédits : six mois, huit mois, crédits aventureux s'il en fut. Aussi la revue *le Diamant* a-t-elle toujours à enregistrer quelque faillite dans le monde diamantaire. L'industrie du diamant exige, on le voit, des capitaux énormes, surtout si le joaillier est propriétaire de ses ateliers et les exploite directement. Les ouvriers demandent à être payés chaque semaine et leurs salaires sont fort élevés.

* * *

Quel est ce salaire? Il est malaisé à indiquer, et, malgré nos recherches, nos interrogations, aucun chiffre précis ne nous a été fourni. Tel polisseur nous a parlé de 18 à 20 francs par jour; tel autre de 60 florins par semaine. D'une enquête faite à Amsterdam[1] par une commission parisienne, il résulterait que les ouvriers diamantaires gagneraient en moyenne 100 francs par semaine. En apprenant ces chiffres, la presse s'était élevée contre les exigences incessantes des ouvriers; sans nier ces chiffres, M. Polak s'est borné à répondre que les bruteuses de roses touchent un *salaire de famine*, de 8 à 12 florins par semaine, et que, dans l'industrie entière, les chômages sont très fréquents. Le même M. Polak[2] se plaint d'un sertisseur qui a refusé de participer pour 2 *cents*, 1 centime, à l'envoi d'un télégramme de félicitations au syndicat diamantaire, alors que cet ouvrier gagnait 75 florins par semaine.

Les cliveurs, dit-on, toucheraient jusqu'à 100 florins par semaine, aussi, les appelle-t-on les barons de la corporation. Ce chiffre paraît fort élevé. Dans le cas où il serait exact, il faut, pour l'apprécier avec justice, ne pas oublier qu'un seul cliveur suffit à de nombreux ateliers et que cet ouvrier est exposé à de très longs chômages.

En dehors de ces renseignements peu précis, il est vrai,

1. *Weekblad*, février 1906.
2. *Ibid.*, 3 novembre 1906.

on peut savoir le gain d'un ouvrier diamantaire au moyen des tarifs officiels, approuvés par le syndicat des patrons et par celui des ouvriers. Mais, en pratique, ces chiffres sont regardés comme un minimum toujours dépassé de 50, 100 et même 150 p. 100. Dans son discours au congrès de Saint-Claude, le 27 juillet 1907[1], M. H. Polak déclare qu'un tarif fixe est impossible à Amsterdam, comme d'ailleurs à Anvers, à cause surtout de la division du travail; aucun ouvrier ne polissant tout un diamant, chacun ayant sa spécialité, de même chaque joaillier montrant des exigences diverses. Il n'est donc que plus honorable pour le syndicat d'ouvriers catholiques, *Sint Eduardus*, d'avoir, malgré sa faible importance, obtenu pour ses adhérents, des tarifs plus clairs et plus précis. Ces tarifs, il faut le reconnaître, s'appliquent au travail à la pièce, travail fort irrégulier et surtout fort différent selon les ouvriers.

Seul, l'examen de leurs livrets individuels, nous apprendrait ce que gagnent les ouvriers diamantaires. Très impopulaires d'abord, ces livrets sont devenus d'un usage courant, depuis octobre 1906. Pour un profane, ils sont bien compliqués ; le polisseur doit déduire de son salaire et la location du moulin et l'achat du *boort* et la commission du sous-traitant et le salaire du sertisseur ; celui-ci, à son tour, traite avec trois ou quatre polisseurs qui le payent à des tarifs différents selon la différence des pierres. Malgré cette complication, les professionnels s'y reconnaissent, et ces livrets permettent aisément aux syndicats de fixer la cotisation qui leur revient et qui est toujours proportionnelle au salaire.

Si les ouvriers ont réclamé contre l'introduction de ces livrets, c'est à cause de l'impôt progressif sur le revenu, exigible dès que le gain annuel d'un habitant des Pays-Bas dépasse 600 florins. Nos ouvriers diamantaires sont donc obligés, ou bien de payer selon l'appréciation des répartiteurs, ou bien, s'ils trouvent cette estimation trop haute, de montrer le livret dont l'existence est de notoriété publique.

C'est même un spectacle amusant qu'offrent ces contribuables, socialistes pour la plupart, ayant toujours réclamé

1. Cf. *Weekblad*, 6 septembre 1907.

l'impôt sur le revenu contre les capitalistes, et protestant contre cet impôt dès qu'ils sont atteints.

Comme le lecteur l'a déjà vu, la chambre de commerce d'Amsterdam estime qu'en 1905 le total des salaires payés aux ouvriers atteignait 21 millions de florins, et elle donnait 5 millions comme bénéfices réalisés par les courtiers, les joailliers et les propriétaires de fabriques. C'est donc la somme respectable de 26 millions de florins venus de l'étranger, que l'industrie diamantaire aurait apportés et laissés à Amsterdam[1].

Le rapport sur l'année 1906 ne fournit pas de renseignements à ce sujet; mais, il fait remarquer que l'industrie diamantaire a été plus prospère en 1906 qu'en 1905, puisque les exportations directes d'Amsterdam aux États-Unis, le client principal, ont atteint une valeur de 29 millions de florins, et, l'année précédente, elles n'étaient que de 24 millions[2].

Quel est le chiffre total d'affaires traitées par l'industrie et le commerce du diamant sur la place d'Amsterdam ? A notre connaissance, du moins, le syndicat de Londres ne publie pas de rapport annuel. D'ailleurs, Paris, Anvers, New-York achètent du diamant brut et il est impossible de déterminer la part de chacune de ces places dans les ventes effectuées à Londres ; et puis, tel joaillier d'Amsterdam fait tailler ses pierres à Anvers ou dans le Jura, tandis que son collègue parisien envoie les siennes à Amsterdam.

Voici une source d'information qui, sans être complète, apporte quelques détails plus précis. Les États-Unis ont un droit d'entrée de 25 p. 100 sur les diamants taillés et de 10 p. 100 sur les diamants bruts ; la douane est fort sévère, la moindre fraude amenant la confiscation de la marchandise; toutefois, on ne saurait nier l'exportation clandestine. Celle-ci mise à part, le bureau géologique des États-Unis publie chaque année un rapport sur les exportations de diamants déclarés en douane et il affirme que, du 30 juin 1905 au 30 juin 1906, il est entré pour 10 millions et demi de dollars

1. *Verslag*, 1905, p. 296.
2. *Ibid.*, 1906, p. 305.

de diamant brut et pour 29 millions et demi de dollars de diamants taillés, soit 75 millions de florins. Or, Amsterdam n'envoie directement qu'une trentaine de millions. Le reste étant exporté par Anvers, Paris ou même Londres, dont l'industrie diamantaire ne compte pas deux cents ouvriers. De ces chiffres, la seule conséquence à tirer, c'est que le diamant taillé à Amsterdam, qui compte près de dix mille ouvriers, passe par une multitude d'intermédiaires avant d'arriver à la vitrine d'un joaillier américain [1].

Si les Américains ont mis un droit de 25 p. 100 sur le diamant taillé et seulement un droit de 10 p. 100 sur le diamant brut, c'est qu'ils ont voulu créer et protéger leur propre industrie ; et, de fait, cinq à six cents ouvriers diamantaires, venus d'Anvers ou d'Amsterdam, travaillent aux États-Unis. Le Transvaal, la colonie du Cap ont aussi pensé qu'ils pourraient implanter chez eux cette industrie si un droit de sortie d'au moins 10 p. 100 était mis sur le diamant brut ; et la question a été traitée en 1907 dans bien des discours et bien des réunions publiques.

Connus à Amsterdam, ces projets n'ont pas été sans causer une certaine émotion, émotion d'autant plus légitime que, dans son dernier rapport, la *De Beers* prétend avoir, dans sa *terre bleue*, prêts à être lavés, pour 64 millions de livres sterling de diamants bruts. C'est donc un long et brillant avenir réservé à l'industrie diamantaire ; mais, que la *De Beers*, de gré ou de force, fasse tailler ses diamants soit au Cap, soit au Transvaal, c'en sera fini d'Amsterdam.

Les journaux spéciaux ont rassuré les intéressés et toute une littérature s'est publiée à ce sujet. D'abord, disent-ils, la *De Beers* a signé un contrat de cinq années avec le syndicat de Londres ; et, la *Premier-Mine* vient à son tour d'accepter le contrôle de la *De Beers*. Or, le syndicat ne parle pas de se déplacer, ni surtout d'obliger ses clients à venir le trouver au cap de Bonne-Espérance. Et puis, c'est une loi économique constante : d'un coup de baguette, on ne fait pas sortir de terre une industrie aussi compliquée que l'industrie diamantaire, industrie qui exige un long apprentissage, qui sup-

1. *Verslag*, 1906, p. 306.

pose des traditions séculaires chez les ouvriers, des situations acquises chez les joailliers et des habitudes prises chez les clients ; c'est tout un ensemble de conditions matérielles et morales qui ne s'improvise pas.

Transporter dans le Sud-Africain les ouvriers d'Amsterdam, ne serait-ce que deux ou trois mille ? Mais le coût de la vie, du moins pour un travailleur blanc, est beaucoup plus élevé au Cap qu'à Amsterdam ; un droit de 10 p. 100 ne suffirait pas à combler cette différence.

Craintes chimériques. A moins qu'un nouveau Cecil Rhodes ne révolutionne l'industrie du diamant, comme l'ancien en a révolutionné la production, il semble fort probable, certain même, qu'Amsterdam restera longtemps la première place du monde pour la taille du diamant.

(*A suivre.*) A. MALET.

LA TRADITION RUSTIQUE[1]

III. — Le jeu

La qualité essentielle du jeu, c'est le désintéressement : la dépense de soi sans mesure et sans autre but que cette dépense elle-même[2]. C'est dire que la chasse, surtout la chasse pour le gain, ne saurait remplacer entièrement, malgré ses émotions et ses enthousiasmes, le jeu parfait, l'activité *improductive* et surabondante. Or, par ailleurs, l'ouvrier des champs, comme l'ouvrier des villes, a besoin d'oublier, de loin en loin, cette *préoccupation de vivre* qui obsède, pour l'ordinaire, son activité. Et plus cette préoccupation aura été réglée et monotone, plus aussi la diversion, le jeu, sera normal, calme et régulier. L'ouvrier surmené des villes joue d'un jeu fébrile et nerveux : l'ouvrier actif, mais patient, des champs joue avec dignité et sérieux jusque dans ses emballements. C'est pourquoi, chez un peuple traditionnel comme le peuple basque, le jeu revêt la gravité d'un rite sacré.

Les Euskariens n'ont pas attendu que Voltaire les définît « un petit peuple qui danse au sommet des Pyrénées », pour mettre en première ligne de leurs traditions la danse et le spectacle. Ces deux institutions sont connues aujourd'hui, parmi eux, sous la forme des *sauts basques*, des *pastorales* et des *mascarades* : nous y ajouterons le *jeu de pelote*, qui peut être considéré à la fois comme une danse et comme un spectacle[3].

1. Voir *Études* du 20 janvier, p. 237.

2. « Il y a deux modes d'action de nos facultés : le mode intéresssé et le mode esthétique ; d'une part, l'activité sérieuse, le travail qui poursuit un certain objet comme fin ; d'autre part, l'activité de jeu qui se prend elle-même pour fin et n'a d'autre but que de jouir d'elle-même. » E. Rabier, *Psychologie*, p. 644. Hachette, 1896.

3. Le cadre que nous nous sommes imposé dans ces études nous inter-

Dès l'âge de dix à douze ans, le petit Basque commence son noviciat de la danse. Le soir, quand les travaux achevés lui laissent des loisirs, il va rejoindre chez un voisin quelques garçons de son âge. Dans l'aire, on ménage un espace libre en rangeant au fond charrettes et charrues. Une bougie de suif piquée dans une dent de la herse jette à fleur de terre une lueur suffisante pour qu'on puisse surveiller — et corriger — les mouvements du talon, de la cheville ou du jarret : les pieds se meuvent dans ce halo rougeâtre, tandis que les bustes droits et les têtes dressées demeurent dans l'ombre. L'un des garçons, assis sur une barrique, siffle ou chantonne le vieil air, tandis que le maître de danse rectifie un point boiteux ou un entrechat trop mou. A tout moment, le fruste professeur prêche d'exemple : un mot bref indique la faute : le siffleur s'interrompt, reprend le passage mal interprété, et le jeune maître s'élance souplement ou bondit : dans la lueur falote on voit l'extrême pointe des pieds effleurer le

dit absolument d'entrer dans la description détaillée de ces diverses traditions. Aussi bien sont-elles des plus connues, chacune d'elles ayant fait l'objet de monographies complètes et généralement fidèles.

Sur les *danses* on pourrait voir : une série d'articles de Pierre Loti dans *le Figaro*, lors des fêtes de la tradition basque à Saint-Jean-de-Luz en 1901. — Un article (en français) du journal basque *Eskualdun Ona* (3e année, n° 36), *Danses nationales*. Rapprochement des danses du Labourd avec les antiques danses des Grecs. — Larramendi : *Corografía ó descripción de la muy noble y muy leal provincia de Guipuzcoa*. Barcelone, 1882. — *Trois mois de voyage dans le pays basque*, par Louis Lande (*Revue des Deux Mondes*, 1877, p. 808-812. Description des danses d'Azpeitia : *ezpata-dantza*, etc.) — Raoul Vèze, *Au pays basque* (*Mois pittoresque et littéraire*, septembre 1906, p. 724-727). — Fr. Michel, *le Pays basque*. Paris, 1857.

Sur les *pastorales* : G. Hérelle, *les Pastorales basques*. Bayonne, 1903. — W. Webster, *Loisirs d'un étranger au pays basque* (Chalon-sur-Saône, 1901), p. 242. — Julien Vinson, *Folklore du pays basque*, p. XVIII-XXXIII et 308-378. — *Id. Mémoires de la Société d'ethnographie*, t. XII. 1874. — Vèze, *loc. cit.*, p. 727-730. — Duvoisin, *Album des Pyrénées*, mars 1841. — Deux articles bibliographiques : l'un dans *Literarisches Centralblatt*, 1904, n. 37 ; l'autre dans les *Études* du 5 mars 1906, p. 728-732, etc.

Sur les *mascarades* : Vèze, *loc. cit.*, p. 731. — E. Reclus, *Un peuple qui meurt* (*Revue des Deux Mondes*), 1867, p. 337.

Sur le *jeu de pelote*, parmi une nuée de brochures et d'articles : Adéma, *le Plus Beau Jeu du monde : le Jeu de pelote, jeu national des Basques*, Bayonne, Lasserre. — *Je sais tout* : *Sport de France et de Navarre* (*la Pelote basque*). Coll. 1907, p. 167-172. — Vinson, *les Basques et le Pays basque*. Paris, 1882. — Loti, *Ramuntcho*. — *Lectures pour tous*, 1900, p. 285, etc.

sol battu, fuser comme un jet d'eau à 25 ou 30 centimètres et s'y maintenir un moment en frappant un entrechat rapide comme les vibrations d'un timbre électrique.

A quatorze ans, — et parfois bien avant, — le petit berger peut figurer avec honneur dans une pastorale ou une mascarade. Il y a deux ans, on a vu à Garindein une troupe de garçons de huit à dix ans remplir, à elle seule, tous les rôles complexes du *zamalzain*, de la *cantinière* ou du *tcherrero*. Dans leurs habits rouge et or, sous leurs hauts diadèmes de feuilles d'argent[1], ils dansèrent correctement la fameuse danse du verre, où il faut décrire tant de mouvements précis autour de la coupe pleine, bondir finalement sur elle, un pied en l'air, s'y maintenir le temps de la *signer*, et sauter enfin dans l'espace sans la briser ni la renverser. Avant de se séparer, ils firent préparer un grand souper avec l'argent recueilli sur le seuil enthousiasmé des fermes et mangèrent un plat de piments rouges à leur faire bouillonner le cerveau dans la boîte cranienne.

Ces danses nationales de la vallée de la Soule sont généralement réservées aux hommes. Les femmes qui les connaissent doivent presque toujours leur habileté dans l'art à quelque *pastorale* qu'elles auront jouée dans leur jeunesse et où plusieurs rôles, notamment celui des *satans*, exigent un fin talent de danseur. Aux fêtes basques de Mauléon, célébrées en 1896 devant le célèbre explorateur euskarien Antoine d'Abbadie, on vit une jeune fille de Garindein monter sur l'estrade pour le ballet final, prendre place parmi les meilleurs danseurs et évoluer dans la circonférence ondoyante, avec une dignité et un art merveilleux. Nous l'entendîmes même indiquer à son voisin distrait, ou fautif, les moments de l'entrechat et de la volte-face.

Il y a un demi-siècle, les prêtres prenaient part encore aux *sauts basques*, comme ils prennent part, de nos jours, au jeu de pelote en public. Après vêpres, les fidèles, leur curé en tête, allaient sur la place. Le joueur de *churula* et de tam-

1. Plusieurs écrivains se sont demandé d'où pouvaient bien provenir ces diadèmes étranges. Je ne serais pas surpris que l'origine en fût espagnole ; j'en ai remarqué de tout semblables sur la tête des enfants de chœur de Séville à la procession de la *Virgen de los Reyes*, le 15 août 1907.

bourin s'asseyait contre le mur blanc d'une maison. Aux premiers sons de la flûte grêle jouant les *Mouneñak* ou les *Mutchikuak*, le pasteur décrivait les points d'entrée et, peu à peu, se détachant des groupes, les vieillards, les jeunes maîtres de maison, les cadets se joignaient au grand cercle ondulant. Notre moderne *distinction* ne permet plus aux prêtres d'ouvrir l'antique et grave danse nationale : le saut basque tombe en désuétude, laissant de plus en plus la place à de vulgaires polkas où la morale a pour le moins aussi peu à gagner que l'art traditionnel. Aussi s'agit-il, pendant les jours de carnaval, d'organiser une brillante mascarade ; un village a souvent de la peine à former, autour des danseurs de première marque qui remplissent les principaux rôles, un honnête cortège de *kukulleros* ou moyens danseurs : la phalange des garçons « aux genoux légers » s'éclaircit de plus en plus : ces élégants voltigeurs au béret rouge et au pantalon blanc laissent de plus en plus la place à une queue de personnages non dansants dont les faciles pitreries amusent sottement les enfants et les femmes. Pourtant, le goût public proteste fort contre cette profanation des vieux usages, et les faveurs et les applaudissements enthousiastes des places encouragent les fidèles des danses antiques. Chaque année, de fortes primes dues à un legs de M. Antoine d'Abbadie, de l'Institut, sont accordées aux meilleurs danseurs comme aux meilleurs improvisateurs, joueurs de pelote, crieurs d'*irrintzina* [1], etc. Aussi une merveilleuse élite se tient-elle toujours en haleine à Tardets, à Barcus, à Chéraute, pays classique des bons sauteurs : tous les ans elle va abasourdir de ses bonds et de ses entrechats les villes de Basse-Navarre, du Labourd ou même d'Alava et de Guipuzcoa. Voici comme un spectateur labourdin rendait compte à *Eskualdun*

1. Cri national des Basques, sorte de hennissement strident, sonore et prolongé qu'on lance, généralement, en signe de joie ou de défi. Dans *Ramuntcho*, Loti le compare au cri sauvage « de l'homme primitif au gosier de singe ». Peu flatteur, mais expressif.

Plusieurs endroits de l'Écriture témoignent que les peuples anciens pratiquaient cet usage : *A voce hinnituum pugnatorum ejus commota est omnis terra* (*Jér.* VIII, 16. Voyez encore : *Is.* LIV, 1 ; X, 30 ; XXXI, 7.)

Ce prix a été fondé sur la demande de Mme d'Abbadie, et il a été remporté cette année, à Cambo, par... une femme !

Ona de la danse des Souletins à Baïgorry, aux fêtes d'Abbadie, en 1905.

A trois heures arrivèrent les Souletins, au son de la *chulula* et du *ttunttuna*[1]... Sur les planches, ils nous ont tenu dans l'ivresse. De jeunes garçons nerveux, la tête droite et le mollet rond, chamarrés de haut en bas : les souliers plats, les chausses courtes, blanches ou bleues, les vestes rouges tout or, à la tête le béret avec la cocarde... Celui qui a entendu dire combien ils sont légers, ne sait rien s'il ne les a entendus comparer qu'à une plume. Il faut les voir, car ils ne se remuent pas seulement dans l'air, ils y *demeurent*, frappant les jambes l'une contre l'autre, et les agitant comme les oiseaux font de leurs ailes... Ils ont donné beaucoup de danses, toujours également légers et silencieux, et sans jamais s'écarter de leur file... Des Gascons et des Béarnais qui étaient là, pétrifiés, disaient n'avoir jamais rien vu de semblable, même dans les plus grands théâtres[2].

IV. — La veillée

Le travail, la prière, le jeu se sont partagé la traditionnelle journée : une dernière tradition l'achève, c'est la veillée.

Tout, ou presque tout, a été dit sur la veillée basque[3]. Un point ou deux retiendront notre attention.

C'est, tout d'abord, ce respect du feu, très justement noté par M. Camille Jullian[4]. L'ancien centre du culte familial demeure toujours, dans les mœurs basques, comme l'âme de la vieille demeure. Cette chose insaisissable et mouvante,

1. Petit tambour que l'on suspend au bras gauche et dont on joue avec une seule baguette (Azkue, *Dictionnaire basque-espagnol-français*, 1906).

2. *Baygorrlko phestak*. (Collection *Eskualdun Ona*, 1905). Au témoignage du reporter labourdin, on peut joindre un témoignage fort autorisé dans la matière. M. Georges Lacombe, secrétaire de rédaction de la *Revue internationale des études basques*, a raconté, dans un article de *Eskualdun Ona*, que Mlle Cléo de Mérode, assistant, cette année, aux fêtes d'Abbadie, à Cambo, aurait déclaré que les Basques sont les rois de la danse et les premiers sauteurs du monde. D'autre part, le 16 novembre dernier, l'Académie des beaux-arts, dans sa séance publique annuelle, a fait exécuter les *Danses basques* de M. Laparra, élève de la villa Médicis.

3. Julien Vinson, *Mémoires de la Société d'ethnographie*, t. XII, p. 72, 1874. — Garrat, *Origine des Basques*, p. 26. Paris, 1869. — W. Webster, *Loisirs d'un étranger au pays basque*. Chalon-sur-Saône, 1901. In-8. — Fr. Michel, *le Pays basque, sa population, sa langue, ses mœurs, sa littérature et sa musique*. Paris, 1857. In-8.

4. *Revue universitaire*, 15 juin 1902 : *les Basques*. — O'Shea, *la Maison basque*, p. 30.

cette chose qui pleure, murmure, chantonne, gronde et foudroie ; cette chose qui s'anime des produits de la maison, sarments de la vigne, brindilles du taillis, souches de la forêt; cette chose qui n'a jamais changé le long des siècles, et que les lointains aïeux ont vue telle qu'elle est aujourd'hui, quel mystère pour les obscures intelligences d'un peuple religieux et traditionnel ! Aussi, bien des superstitions s'y attachent. Le coq vient-il à chanter pendant la veillée, l'aïeule jette dans la flamme une poignée de sel pour conjurer le sort, car ce sont les *Lamiñak*[1] qui passent. La fumée vient-elle à se détourner sous un coup de vent et à effleurer le visage d'une des fillettes, *Khia ederrer*, dit la vieille femme, en prophétisant à l'enfant une grande beauté, car « la fumée va aux belles[2] ».

Avec la grande flamme du foyer, il y a une petite flamme jaune, toussotteuse et malingre au bout d'une mince baguette mal arrondie que retient, sous l'auvent, une pince de fer piquée dans le mur. C'est la chandelle de résine.

O pauvre résine jaune, lui crie un paysan poète, tu n'avais pas grande arrogance dans ton attifage !

...Tout le long du jour, tu demeurais au coin de la cheminée, toujours longue, longue sur ton échine ; tu commençais à travailler à la nuit bigarrée, dans la vile maison comme dans le grand château !

Dans ces coins de foyer, le corps tout droit, ayant mis nouvellement ta chemise d'étoupe... à tout moment, tu avais le mal caduc : un mal de famille, reçu à ta naissance. Nous en avions du travail, à te relever toujours !

Voilà pourquoi tu avais ce corps effilé, les reins cassés de quelque six endroits, l'os du dos à jour, la tête dodelinante : ton état était à faire pleurer !

1. Les *Lamiñak* et les *Basajaunak* sont les demi-divinités des bois dans la mythologie ancienne des Basques. Elles font l'objet de mille légendes merveilleuses qui se racontent dans les veillées d'hiver. Plusieurs ont été recueillies par le Rev. W. Webster dans ses *Basques Legends*, 1877, et par J. Vinson dans son *Folklore*, p. 3-116.

2. Il est impossible de ne pas se souvenir ici du culte dont le feu était l'objet dans l'antiquité grecque (Voyez Fustel de Coulanges, *la Cité antique*, p. 21-28. 11e édition, Hachette, 1885). Dans la flamme du foyer, plusieurs frustes intelligences euskariennes voient encore, plus ou moins consciemment, ces petites âmes, ces petites divinités enfermées dans d'éphémères corps d'éther ou de fumée, d'où elles écoutent le bruit des vivants. Pour les Basques comme pour les Grecs, foyer éteint et famille morte sont synonymes. Un proverbe biscayen dit : « *Su bageko echea, gorputz odol bagea* : Maison qui n'a pas de feu, corps qui n'a pas de sang. »

Dans ces soirées, à traire les vaches, ces vingt-cinq jurons ils étaient bien pour toi : « Maudite résine ! loque crasseuse ! fais donc un peu de lumière ! »

Oh ! que de secrets tu apprenais jadis, quand tu rassemblais dans ces coins de cheminée, les garçons à bavarder, et les jeunes filles à filer jusqu'à minuit ! Dans les années d'antan, tu étais grande dame, dans les siècles des siècles, qui sait depuis quand ! Commençant par la cuisine jusqu'aux salons et aux chambres, on te promenait dans le creux de la main.

Maintenant, on ne t'es plus reconnaissant de cela; nous avons la lumière de mode nouvelle, mais honneur à toi malgré tout ! N'aie pas honte, ma bonne résine; à ceux qui te plaisantent, dis en plaisantant : « Vous n'aviez pas pour moi de telle demeure; il est aisé d'éclairer, à l'abri d'une boule de verre [1] ! »

Certes, voilà un mode d'éclairage bien primitif : pourtant, il en est un, dans les cabanes des bergers, qui est plus patriarcal encore. Il consiste en une branche sèche, grosse comme le bras, et aiguisée par un bout, que les pâtres vont chercher dans la haute montagne, sur la frontière de Navarre. L'arbre qui fournit cette torche s'appelle en basque *leherra*, et c'est une sorte de pin ou de mélèze résineux. Mais de plus en plus, chandelles de sève et flambeaux de bois laissent la place à la « petite boule de verre » où brille la « lumière-éclair ».

Le temps de la veillée est l'heure d'or des petits enfants. Tandis que les grands-parents, assis en rond au milieu de la cuisine, égrènent le maïs en frottant les épis contre des manches de poêle, eux font autour du feu, ou sur le long *zuzulu* leur jolie musique de babillage. L'un chante : « Kukuruku ! — Qu'as-tu, coq ? » répond un autre sur le même ton aigu. Et le dialogue continue :

— Mal à la tête !
— Qui te l'a fait ? — Le renard !
— Où est le renard ? — Sous le fourré !
— Où est le fourré ? — Le feu l'a brûlé !
— Où est le feu ? — L'eau l'a noyé !
— Où est l'eau ? — Le bœuf l'a bue !
— Où est le bœuf ? — Dans les champs !
— Que fait le bœuf ? — Il sème le maïs !

1. *Cadet Oxandabaratz* : *Arrachina mukuzuari.* (A la résine morveuse.) Collection *Eskualdun Ona*, 1905-1906.

— Pourquoi est le maïs ? — Pour les poules !
— Pourquoi les poules ? — Pour les prêtres !
— Pourquoi les prêtres ? — Pour dire la messe !
— Pourquoi la messe ?

Et tous les enfants de crier en chœur : « Pour sauver le monde entier ! »

D'autres fois, ils s'exercent au jeu suggestif des devinettes. Au milieu d'un silence, pendant quelque travail machinal des mains, sans aucune entente, et comme une chose naturellement reçue, une fillette dit la formule d'introduction :

Zuk papaïta, nik papaïta.
Zuk gaizatto, nik bestetto :
Zer da ?...

Vous devinette, moi devinette ; vous petite chose, moi petite autre : qu'est-ce ?...

Et l'énigme est aussitôt proposée :

Une chambre blanche, toute brodée, fermée sans clef ?

Et l'enfant interpellé, s'il connaît la devinette, ou s'il a une imagination heureuse, dit le mot : « L'œuf ! » Et il propose à son tour :

Un saut ici, un saut là : une petite demoiselle noire ?

Si la fillette donne la langue au chat en se déclarant *ukho*, le jeune sphinx crie triomphant : « La puce [1] ! »

Un autre jeu éminemment propre à enrichir le vocabulaire des enfants, c'est le « *Ikouchi-mikouchi*... Moi j'ai vu... — Qu'as-tu vu ? » reprend l'un des petits. Et l'enfant *ayant en*

1. M. Julien Vinson a recueilli dans son *Folklore du pays basque*, p. 237-261, un grand nombre de ces énigmes populaires. Les premières qui aient été publiées avaient paru en 1876 dans le *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau* (t. V, p. 338-342) et avaient été recueillies en Soule par un inspecteur d'Académie, M. Cerquand. En voici quelques-unes, parmi les plus expressives : sous-entendez toujours l'interrogation : *Zer da ?* : Qu'est-ce que...?
— Un petit monsieur à grand chapeau ? — Le champignon.
— Je la vois, elle me suit, et je ne la puis saisir ? — Mon ombre.
— Qu'est-ce qui en allant au pré regarde la maison, et en rentrant à la maison regarde le pré ? — Les cornes de la chèvre (retournées en arrière).
— Vieille femme à la lèvre crochue ? — La crémaillère.

vue un objet dont il veut faire connaître le nom, rare ou difficile, dit la première syllabe de ce mot : « Moi, j'ai vu : *ba*... » Et la menue société cherche dans les objets environnants celui dont le nom pourrait bien commencer par *ba*.

Mais à deviser, à égrener du maïs ou à manger des châtaignes arrosées d'un verre de piquette rose, la veillée s'est achevée. Les enfants, à genoux et les mains jointes, font la prière du soir; les grandelets disent la formule du catéchisme; les plus petits, les bras appuyés sur les genoux du père ou du grand-père ont leur petite liturgie à eux :

Je me couche avec le bon Dieu, avec le bon Dieu je me lève; le bon Dieu devant moi, la sainte Vierge à mon côté, pour que le méchant péché ne prenne pas sur moi empire, ni dans le sommeil, ni dans le rêve, ni dans le manger, ni dans le boire, ni dans le travail, ni dans le repos. Si mon trépas vient cette nuit, envoyez-moi l'ange Gabriel pour guider droit mon âme vers vos mains.

J'ai le bon Dieu pour père, la sainte Vierge pour mère, Mgr saint Jean pour parrain, Mgr saint Pierre pour cousin; à ces quatre amis celui qui recommande son âme dormira facilement.

Monseigneur saint Pierre, bon monsieur, portier du ciel, vous, bénissez mon lit. Éloigne-toi, méchant Satan, le bon Dieu est avec moi; moi avec le bon Dieu. Santé et paix ! et après être mort, paradis !

Ainsi soit-il[1].

Alors tous les enfants montent dans les chambres en prenant l'eau bénite sur l'escalier. Comme il y a plusieurs lits

1. Dans cette extrême pointe d'Andalousie, j'ai trouvé avec surprise une prière analogue, et de tradition orale aussi, sur les lèvres d'un petit élève de l'ile Christine (province de Huelva). Elle commence par les mêmes mots : *Con Dios me acuesto; con Dios me levanto.* En voici la traduction d'après le texte incorrect et naïf que l'enfant m'a dicté de mémoire :

« Avec Dieu je me couche, avec Dieu je me lève; avec la vierge Marie et l'Esprit saint. Mon lit a quatre coins; quatre anges m'accompagnent : deux aux pieds, deux au chevet; la vierge Marie [est] ma compagne. Digne Croix, sauve-moi; dis-moi qui mourut en toi. Que [nulle] chose mauvaise n'arrive à moi ni à ma compagnie, ni à mes quatre gardiens de mon lit. Amen.

« Que la croix descende du ciel et se pose sur moi pour qu'elle m'accompagne toujours ; qu'elle parle et réponde pour moi.

« Jésus, Marie, Joseph, que je meure en votre sainte foi. Que Dieu nous donne sainte et bonne nuit pour le servir et le défendre. Amen.

« Ange de la garde, douce compagnie, ne me désemparez, ni de nuit ni de jour. »

(Enseigné à Pepe Soler y Zarandieta, de l'île Christine, par son *abuelita*, D^{ña} Bella Romeu.)

dans la même chambre, au moment de se déshabiller, on souffle la chandelle de suif ou le lumignon de résine et l'ombre tient lieu de rideau. Mais quand tous les enfants sont couchés, un pas léger fait grincer un peu les vieilles planches : c'est la jeune mère qui vient, en silence, jeter quelques gouttes d'eau bénite sur les lits apaisés, pour qu'il n'arrive pas de mal aux petits pendant le mystère de la sombre nuit...

V. — La part à Dieu.

On a pu dire avec raison que la tradition basque, même dans ce qu'elle a d'originairement superstitieux, est tout imprégnée de l'esprit catholique. Il n'est pas, dans la vie de chaque jour, un seul acte un peu important, dont le paysan ne fasse en quelque sorte hommage à Dieu, par un signe de croix ou une prière. Le premier coup de faux dans la moisson, le coup de couteau qui doit abattre un animal, le premier coup de dent à un fruit nouveau, la première tranche coupée dans un pain intact sont autant d'actions que le laboureur n'entreprend jamais sans se signer. Son salut même, quand il aborde une nombreuse compagnie, est un acte de foi : « *Jinko hounak deiziela egun houn* : Que le bon Dieu vous donne bonjour ! » Il se signe encore en passant devant l'église, en croisant un enterrement, à un grand coup de tonnerre ou au premier éclair, aux carrefours où s'élève une croix, avant et après chaque repas. On devine quels sentiments de respect, de crainte ou de confiance inspirèrent originairement et animent aujourd'hui encore ces naïves traditions [1].

Quatre blanches chapelles érigées sur les plus hauts sommets protègent les vallées de Soule et de basse Navarre : Sainte-

1. A la caserne, dans les chambrées, un Basque se reconnaît toujours au double scapulaire bleu et noir qu'il porte sur sa poitrine. Un soir de novembre 1898, un séminariste-soldat souletin se présentait, pour sortir en ville, au poste de la caserne du Château-Neuf, à Bayonne. Le sergent de garde était grincheux : pour une épingle mal piquée à la cravate il rembarrait vigoureusement les bleus : « Je parie que vous n'avez pas vos bretelles, dit-il au séminariste ; ouvrez votre capote. » Le soldat s'exécute, et, entre les deux tirants réglementaires, apparaît le scapulaire noir et bleu. Le briscard lève le nez, ouvre de grands yeux, et, sur le ton de la simple constatation : « Vous, vous êtes Basque ou curé. — Tous les deux, sergent. — Du luxe, quoi ! Rompez ! » Le soldat disparut dans la nuit.

Barbe, Sainte-Marie-Madeleine, Saint-Antoine et Saint-Grégoire. Il y a cinq ou six ans encore, sur la grand'route qui allait de Mauléon à Tardets, il y avait un point culminant appelé *Zeiñhagila*, — « l'endroit où on se signe », — où les quatre saints que je viens de nommer s'étaient réunis une dernière fois avant d'aller fonder chacun leur ermitage! La nouvelle compagnie du tramway n'a pas jugé le site suffisamment historique pour y conduire les touristes, et, ne daignant pas suivre la vieille grand'route dans son ascension hardie, s'est tracé une nouvelle voie que suivent aussi les piétons. La vieille route, au-dessus, s'emplit d'herbes et de ronces, couvrant sans doute d'oubli une légende qui s'en va.

Les chapelles pourtant brillent toujours sur les sommets. Chaque année, à la Sainte-Barbe, à la Saint-Grégoire, mais surtout le jour de Saint-Antoine et de Sainte-Marie-Madeleine, une foule immense couronne ces crêtes. Presque de toutes les familles, un ou deux pèlerins montent, avant l'aube, exposer devant les saints fameux, les pauvres intérêts de la maison. Une épingle piquée dans le manteau de sainte Barbe ou de sainte Marie-Madeleine, rappellera à la céleste protectrice du pays, la prière du fruste visiteur. Évidemment, la superstition se mêle ici à la piété et je pense pouvoir me refuser aujourd'hui, sans être taxé de scepticisme, à croire que les fondrières où les femmes vont s'agenouiller, furent creusées par sainte Marie-Madeleine exténuée de fatigue et tâchant de gagner le sommet en se traînant sur ses mains. Aussi bien, M. le doyen de Tardets a-t-il fait placer à cet endroit un calvaire qui légitimera désormais l'usage, tout en modifiant la tradition.

Certains jours de l'année sont consacrés, depuis un temps immémorial, à tel ou tel lieu de pèlerinage. Le « Dimanche blanc » ou de *Quasimodo* est pour Sainte-Marie-Madeleine; et c'est le rendez-vous des plus fameux chasseurs du pays, qui, après vêpres, étendus sur l'herbe et dominant les lointaines forêts giboyeuses, tirent leurs plans pour l'automne à venir. De leur côté, les jeunes filles en quête d'héritiers viennent exposer là naïvement leurs espérances ou leur déception. Le jour de la Pentecôte est un jour dû à sainte Engrâce. Il faut cheminer toute la nuit à travers d'effrayants

casse-cous, pour parvenir à la superbe église romane, reste d'une antique collégiale, où l'on conserve un bras de *Andere Santa Grazi*, Mademoiselle sainte Engrâce. On montre encore le châtaignier où le bras merveilleux fut découvert par une génisse qui vint s'agenouiller là. Enfin, le 3 février est la date consacrée d'un pèlerinage important à *Ospitale Miserikordia*, ou l'Hôpital Saint-Blaise, où l'on garde une relique de *San Bladi*, patron des bergers et des laboureurs. Ce jour-là, aucun paysan ne fait travailler ses bêtes; il leur sert des fourrages raffinés et ne manque pas de couper l'extrême touffe de poils de la queue de ses vaches, pour que ces bons animaux aient ce jour-là leur petit air de fête.

D'autres jours déterminés comportent aussi leur tradition : le Samedi saint, avec le pain bénit, les femmes emportent chez elles le feu nouveau dans le creux de la main, sur un coussinet de cendre tiède. Le dimanche de Pâques, l'un des garçons est chargé d'aller suspendre au toit des bordes lointaines une branche d'aubépine en fleur, bien avant l'aube, pour que le soleil levant trouve déjà le rameau appendu. Le jour de l'Épiphanie tous les garçons du village vont quêter, de porte en porte, au chant du *Pika haur*, *haur*, *haur*, des « pommes et des noix ». Le 24 juin, jour de Saint-Jean-Baptiste, on renouvelle la croix de lis, de géraniums et d'immortelles, au-dessus de la porte des maisons.

Mais la tradition s'attache surtout à la vieille église et à ses morts. En dépit de toutes les lois qui cherchent à séparer l'autel de la tombe, l'église basque continue d'être en somme le vrai cimetière hanté par les ancêtres : le manteau noir des femmes, la mantille de crêpe des jeunes filles, l'habit sombre des hommes, et ces grêles cierges jaunes que les femmes en deuil font brûler près d'elles, dans une corbeille blanche, font de la sombre nef où luisent les dorures hautes, une vaste chapelle mortuaire[1].

1. Il nous paraît que tout a été dit très fidèlement sur les traditions funéraires des Basques, par M. H. O'Shea dans *la Tombe basque* (brochure in-8 de 79 pages. Pau, 1889); — par G. Berdeco dans la *Tradition basque*, p. 172-175 : *Coutumes morales*; — par le P. Henao dans ses *Averigüaciones de las antigüedades cantábricas*, t. III, p. 46-50. — Voyez aussi : *Prudence et les Basques* (commentaire de quelques hymnes de Prudence), par Wentworth Webster. *Bulletin hispanique*, t. V, n. 3.

Aussi comme ils aiment leur vieille église! Ils y recourent naïvement dans tous leurs pauvres besoins. Ils lui demandent la bénédiction de leurs moissons; ils ont soin de fournir à leur pasteur le baril de vin de messe ou la charge de bois à brûler en récompense de la procession qu'il organise chaque dimanche pour bénir la terre; au pied de la haute croix, sur la grande place ou le cimetière, on dépose discrètement un chevreau, une corbeille d'œufs, une paire de poules que l'enfant de chœur emportera au presbytère. A leur prêtre ils ont recours encore pour conjurer la grêle, appeler la pluie, détourner les épidémies des troupeaux, obtenir même — s'il fallait en croire le poète satirique Etchahoun — un heureux passage de palombes :

Monsieur Nouguez Lapitzondo — est curé pour deux paroisses : — il a, dit-on, fait évangile (des incantations) aux palombes; — mais comme il ne les a pas enchantées, elles lui sont allées en Espagne.

D'ailleurs, le prêtre basque est toujours l'ami et le conseiller du paysan : il entre si bien dans la vie et les intérêts de ses paroissiens, que ceux-ci le considèrent comme un des leurs, rehaussé du prestige sacerdotal. S'il y a dans le village château ou maison bourgeoise, le prêtre y pourra fréquenter sans que personne n'en prenne ombrage; le paysan considérera comme fait à l'un des siens l'honneur qui sera fait au prêtre sous le toit aristocratique. Et dans ce pays, où règne le sentiment de la vraie fraternité, parce qu'on y accepte fièrement une juste distinction de classes, greffée d'ailleurs sur une commune origine, il arrivera que le paysan envoie une poule au château, le jour où le curé y dîne, pour s'associer à l'accueil fait à son pasteur.

Le clergé basque a d'ailleurs très bien mérité cette confiance des paysans, par sa dignité, par sa valeur, par son attachement aux vieilles traditions. Récemment encore, on l'a vu résister à l'inepte circulaire d'un petit monsieur qui voulut prohiber l'enseignement du catéchisme en basque, en breton et en flamand. Le ridicule petit ministre en a été pour son papier.

Que si l'on m'objectait les originales aventures d'un Haritchabalet, le légendaire curé de Sainte-Engrâce, ou les fureurs

de tel prêtre de la frontière pendant les guerres carlistes, je citerais une observation très juste d'un écrivain qui a bien rendu la psychologie du paysan basque :

Le Basque est si sincèrement croyant que ce qui ruinerait la foi d'un autre lui est une nouvelle occasion d'affirmer la sienne ; faisant la part de la faiblesse humaine afin de pouvoir conserver plus pure en lui-même l'idée de la grandeur divine, jamais il ne s'en prend à la religion des fautes ou des erreurs de ses ministres, et par une suprême marque de respect envers l'habit sacré dont ils sont revêtus, plutôt que de les accuser ou de les railler, il préfère détourner les yeux [1].

C'est dans cette profonde remarque qu'il faut chercher la raison d'un fait mille fois observé : le scandale des faibles. Si un prêtre s'avisait de passer à cheval ou le fusil sur l'épaule par telle bourgade d'une région plus... civilisée, quelles indignations il y soulèverait ! quels glapissements offusqués ! quels appels à la foi de nos pères ! Ces générations-là ont perdu à jamais cette grande foi intérieure qui est l'intime et sûr recours contre les dehors décevants. Ne connaissant plus l'exercice de la vie de foi, elles confondent en un ensemble monstrueux la foi, ce code divin de l'effort pour la perfection, et la pratique où se mêlent journellement les mérites et les faiblesses. Au contraire, celui qui vit de la vie de la foi, lisant dans l'âme du chrétien son semblable, apprécie ses efforts et comprend ses déchéances ; car ces efforts il en sait le prix ; ces déchéances il en connaît la facilité.

La vivacité du sentiment religieux dans l'âme basque a déconcerté souvent ceux qui avaient intérêt à la trouver en défaut. M. Julien Vinson, dont on connaît les idées, avouait, voici trente ans, que les Basques — ces « ultramontains ardents », ces « monarchistes incorrigibles » — étaient fort capables de former dans la suite des temps « une monarchie, ou, qui pis est, une république cléricale sans avenir [2] ». Plus récemment il écrivait au sujet du journaliste souletin Augustin Chaho : « C'est, je crois, jusqu'ici, le seul Basque dont les obsèques n'ont été accompagnées d'aucune cérémonie reli-

1. Louis Lande, *Trois mois de voyage dans le pays basque*. (*Revue des Deux Mondes*, 1871, p. 822.)

2. *Études de linguistique et d'ethnographie*, par A. Hovelacque et Julien Vinson, p. 185. Paris, Reinwald, 1878.

gieuse[1]. » Seul, un Jean-Jacques Rousseau a pu se méprendre au point de bénir, comme un symbole révolutionnaire, au sens français, l'arbre de Guernica.

Toutes les sectes qui ont tenté de combattre ouvertement la foi catholique dans les sept provinces ont échoué l'une après l'autre. Celle qui a dépensé à cette tâche le plus d'énergie, la Réforme, a été si bien repoussée qu'il n'existe pas un seul Basque luthérien, tandis que le Béarn est encore en bonne partie protestant[2].

Mais les temps nouveaux ont apporté des armes nouvelles. Aujourd'hui on tâche de surprendre les Basques par leur religion même : avec eux, on emploie la politique du traquenard et du petit à petit. Toutes les mesures rigoureuses — suppression d'aumôniers, interdiction de processions, enlèvements de crucifix, expulsions des sœurs — sont atténuées ou différées. Dans plusieurs villages encore, les instituteurs sont tenus d'enseigner le catéchisme, d'avoir le crucifix à l'école et la croix de fleurs sur la porte : il y en a qui tiennent l'harmonium ou font office de chantres. Ainsi, on travaille à donner le change aux esprits. Il y a cinq ans, un gaffeur bilieux, ministre d'occasion, faillit tout compromettre par ses éclats intempestifs; ses successeurs ont rétabli l'ancienne chanson à bercer. Elle berce, l'infernale sérénade, elle endort. Et si on la laisse poursuivre son œuvre néfaste, il est à craindre que, dans un temps plus ou moins éloigné, les Basques ne puissent plus redire leur fier proverbe : « *Euskaldun*, *fededun* : Qui dit Basque, dit croyant. »

1. *Essai d'une bibliographie de la langue basque*. Paris, Maisonneuve, p. 309.

2. En plusieurs points du pays basque, l'accueil fait aux novateurs fut plutôt pittoresque. A Mauléon, on enveloppa dans une vaste course aux ânes l'envoyé de l'évêque luthérien d'Oloron. Quelques jours plus tard, l'apostat mitré vint se présenter en personne pour venger son affront. Le premier magistrat de la ville, Pierre de Maïtie, le somma de descendre de la chaire, et, sur son refus, tirant une hache de dessous ses vêtements, abattit, d'un coup terrible, la chaire et le prédicateur. On emporta l'évêque Roussel à demi-mort. Il expira peu de temps après. *Inchauspe* : *Maria Birjinaren hilabetia*, p. 164 (Pau, 1894), et *Eguiazko errelijionia*, p. 394 (Bayonne, 1883).

Conclusion

Et maintenant, s'il nous est permis d'interroger l'avenir, quel sort est réservé à ces petites communautés qui ont su nous conserver, à travers les âges, les traditions tranquilles du passé ? Elles ont résisté, c'est vrai, aux invasions, aux révolutions, aux hérésies. Jusqu'ici leur langue — cet *isolant* — les a gardées ; et aussi la position stratégique de leurs montagnes. Mais une invasion infiniment plus dangereuse que les hordes d'Annibal menace désormais de rendre impuissantes ces vieilles murailles : c'est l'industrie.

Certes, l'industrie n'est pas un mal en soi : elle peut être même un remède, mais un de ces remèdes trop énergiques qui, hors de mesure et de dose, foudroient au lieu de guérir. Or, l'incoercible tendance de l'industrie est de dépasser toute mesure : implantée dans un pays, elle se répand fatalement comme un orage. N'avons-nous pas vu, en Biscaye, les petites forges presque patriarcales, au bord des ruisseaux chantants préparer peu à peu la place à ces usines et ces ateliers qui ont fait de Bilbao, la coquette cité basque, un amalgame sans nom ?

Oui, l'industrie serait un bien pour le pays basque, si on pouvait l'entretenir dans je ne sais quelle *humilité* (un mot à faire bondir tous les industriels), dans je ne sais quelle modération, qui lui permettrait de pénétrer dans le foyer sans briser le cadre des traditions patriarcales. Ainsi avait-on établi, ces dernières années, l'industrie de la sandale dans la vallée de la Soule. Au lieu d'arracher les ouvriers à leur demeure pour les concentrer autour de la *matière*, on dispersait cette *matière* dans les foyers des ouvriers. Chaque semaine, des voitures portaient des ballots de semelles sur les grand'places des villages. Au son de la trompe, les femmes descendaient des hameaux, remettaient, contre solde, le travail des jours passés et emportaient chez elles la matière nouvelle.

Certes, cette industrie semblait bien accommodante et primitive. Et pourtant, à cette dose même, elle tendait à envahir et à briser. Tout d'abord, elle enlevait au paysan ce *demi-loisir* si nécessaire à tout travailleur pour prévoir, pour peser,

pour s'ingénier. Puis, non contente de boucher tous les petits coins inoccupés, elle prenait sur la besogne indispensable : il y avait des jours d'urgence où l'on devait, à tout prix, finir le ballot, la voiture devant passer le soir. Alors il n'était pas rare qu'on vît les jeunes garçons eux-mêmes prendre l'aiguille et coudre fiévreusement sur le pas de la porte — Dieu veuille que ce ne fût pas un dimanche ! — et pendant ce temps, les nobles outils des champs se rouillaient dans l'aire et la terre délaissée dormait au bon soleil.

Mais l'industrie a mieux fait depuis. A Mauléon, on a endigué les jolis gaves chantants. On a bâti des usines. On a rempli les ateliers de jeunes paysannes enlevées à la terre. Et les bras manquent dans les champs, et la langue ancienne, peu souple aux concepts modernes, est abandonnée, et la littérature d'atelier, désormais accessible, et la mode et les facilités de la ville font de ces saines jeunes filles d'absurdes pimbêches — quand elles n'en font pas autre chose.

Or, on ne peut prévoir de remède à ce mal. Se raidir ? Se poser de front contre la marche de la civilisation? Se terrer systématiquement dans les montagnes agrestes ? Chimère et utopie. Il faut l'avouer : le progrès de l'industrie est à subir désormais comme un fait pour le pays basque. Et cela pour bien des raisons. Avec des ouvriers de plus en plus rares, la terre n'est plus rémunératrice ; la chanson le dit sous mille formes :

Tchorrotchak erran dizu egia handia :
Nekez bizi dela laboraria.

Le rémouleur a dit la grande vérité : que le laboureur vit à grand'peine.

Puis c'est l'attirance des travaux gracieux et faciles ; puis l'exemple hallucinant des heureux revenus des villes, enrichis et beaux parleurs ; enfin c'est le charme mystérieux de l'inconnu.

D'autre part, nous *rallier* à ce progrès qui nous menace, prendre les devants, faire des concessions ne nous sauvera pas davantage. Après le sacrifice de notre langue trop complexe, avec ses quinze cents ou deux mille formes verbales, la civilisation nous demandera le sacrifice de nos institutions domestiques, de nos traditions patriarcales ; et quand, par ses

croisements et ses infiltrations elle aura embrouillé et rompu la trame sacrée de la race, en quoi les communautés pyrénéennes d'alors différeront-elles des communautés disparates, des ménages sans nom qui grouillent dans les banlieues de nos grandes villes ? Elles pourront se parer encore du vieux nom euskarien, par convention — ou par pose — mais le *peuple basque* aura disparu sans retour.

Aussi peut-on dire déjà, en prévision d'une ruine fatale, que les Basques forment, non pas seulement *un peuple qui meurt*, selon le mot d'Élisée Reclus, mais quelque chose de plus irréparable et de plus navrant : une famille, une grande *famille qui meurt.*

Pierre LHANDE

DE QUELQUES CONDITIONS NÉCESSAIRES AUX ŒUVRES SOCIALES[1]

II

L'œuvre est fondée; il reste qu'elle vive et qu'elle prospère. Elle a le droit de l'attendre en vertu des chances favorables qui ont accompagné sa naissance. Elle est connue, elle est comprise, elle est voulue, elle a suscité des auxiliaires qui la soutiendront. L'avenir lui appartient à condition, comme on l'a indiqué dès le début, qu'elle soit *éducatrice*, *spirituelle en même temps que temporelle*, *créatrice de ressources*, *persévérante*.

Les œuvres sociales sont éducatrices. Je sais bien qu'elles réclament des hommes pour se faire, mais, à mesure qu'elles se font, elles deviennent aussi pépinières d'hommes. Et ceci n'est pas un cercle vicieux. De modestes commencements permettent, sans rien compromettre, d'essayer et de former les bonnes volontés.

On recevra volontiers sur ce point le témoignage de M. Eugène Tavernier[2].

Un judicieux correspondant qui dénonçait l'illusion de tant de conservateurs enclins à escompter les chances d'une prochaine révolution, nous disait :

« Il faut étudier et pratiquer les œuvres sociales, c'est-à-dire celles où le peuple, par la mutualité dans tous les sens, devient *un puissant facteur de son propre relèvement.* »

Il nous semble que cette formule, très juste, est aussi très claire et très suggestive.

D'ailleurs, elle résulte de l'expérience, comme de l'esprit de foi et de dévouement; car l'homme qui l'a rédigée (sans le moindre apparat et dans une correspondance familière) se consacre depuis longtemps à

1. Voir *Études* du 20 janvier 1908, p. 193.
2. *L'Univers* du 23 septembre 1907.

la cause des associations professionnelles. Ne lui attribuez aucune tendance socialiste : c'est un ancien patron.

En parlant de « mutualité dans tous les sens », il désigne les œuvres dont les membres, étant liés les uns envers les autres par un échange de services et par une communauté d'intérêts, acquièrent de mieux en mieux la notion du droit et du devoir.

Au point de vue matériel, l'individu qui se sentait seul, abandonné à soi-même, dans sa misère ou dans sa médiocrité, et qui soudain se voit entouré d'autres gens pareils à lui, disposés à prendre fait et cause pour lui, éprouve le soulagement de tout son être, comme un égaré, comme un affamé qui rencontre l'asile où l'on dort et où l'on mange.

Au point de vue moral, le réconfort se produit avec la même évidence. Un individu qui ne possédait presque rien, qui manquait surtout de garanties, qui était le jouet des événements : spéculation, crise industrielle, chômage ou maladie, qui était aussi le jouet de sa colère, de son envie et de ses mauvais instincts, celui-là se transforme quand il entre dans un groupe organisé.

Heureux de connaître la sécurité, il arrive à la notion et à l'amour de la dignité. Il se sent relevé en songeant que la caisse d'assurance, la caisse de retraite, le bureau de placement, etc., lui appartiennent.

Et ces institutions-là l'intéressent et lui sont chères, non pas seulement parce qu'elles servent à le protéger, mais encore parce qu'elles vivent de lui; si peu que ce soit, il y contribue : donc, il s'y attache, et bien plus profondément que si les avantages qu'il y rencontre lui étaient fournis sans qu'il eût aucun effort à s'imposer.

C'est comme pour le petit coin de terre que l'on cultive soi-même. Il y a, dans la banlieue de Paris, quantité de jardins minuscules autour d'humbles maisonnettes. Les ouvriers et les employés qui bêchent ou qui arrosent ces petits potagers ont plus de plaisir à travailler qu'à se promener à travers le bois de Boulogne.

Évidemment, dans le cadre de l'association, leur part de propriété et d'indépendance sont moindres, mais il y a d'autres garanties, et aussi d'autres attraits. Et pourquoi, plus tard, les associations n'arriveraient-elles pas à posséder, elles aussi, leurs maisons de campagnes, gérées et administrées en commun, de même que les caisses de retraite et les bureaux de placement ?

En tout cas, nous voyons l'intérêt avec lequel les membres d'une association suivent le fonctionnement des œuvres qui la composent.

C'est une joie pour eux de dire : « notre caisse, notre secrétariat ». Ils en suivent le développement et ils en étudient le mécanisme. De là résulte un enseignement pratique, et aussi un enseignement moral, puisque l'association est soutenue par l'esprit de justice, d'ordre, de méthode et de progrès. Là, en vertu de la force des choses, naissent et se perfectionnent les bonnes habitudes; et, entre autres, la prévoyance. L'enseignement mutuel porte les associés à se rendre compte des vrais principes qui règlent la vie sociale. Les mauvais instincts s'apaisent, les idées fausses se corrigent. Là, se produit le réveil du bon sens, de

la concorde, de la générosité et de la bonne humeur; et chacun pour soi, comme pour autrui, y joue un rôle actif.

Veut-on encore quelques exemples ? Leur simplicité ne servira que mieux la thèse que je soutiens : la facilité, la possibilité de former une élite.

Est-ce un catéchisme ? Pourquoi ne pas assigner aux plus méritants la charge d'interroger leurs condisciples, de noter les meilleures réponses... ?

Est-ce un patronage postscolaire ? Il aura ses dignitaires chargés, qui de la chapelle, qui des jeux, qui des fêtes. Tel notera les présences et les absences, tel inscrira les cotisations des mutualistes; celui-ci sera moniteur au gymnase, celui-là secrétaire aux séances délibératives. Ensemble, ils formeront le conseil de l'œuvre, sa tête et son cœur.

Est-ce un cercle d'études ? La dignité croît avec la responsabilité. Ce sont des questions à distribuer, des discussions à conduire, ou à éconduire, des rapports à présenter ou à résumer, des conclusions à formuler.

Sont-ce les œuvres vraiment sociales, familiales ou professionnelles ? Alors le champ qui s'ouvre à nos regards est illimité. Combien d'initiatives sont permises et sollicitées ! Nos syndicats, nos mutualités, nos coopératives, nos caisses de crédit ont besoin de conférenciers, de secrétaires, de rapporteurs, de présidents ou vice-présidents. Voilà comme autant de pépinières où se forment les dirigeants.

Le vœu public (que de fois on l'a entendu formuler et acclamer dans nos congrès) les réclame et les appelle au secours de la France en péril. Un sûr instinct, une sorte d'intuition avertit même les multitudes que des hommes issus de son sein seront les artisans nécessaires à son salut. Leur influence ne viendra plus ordinairement de la fortune ou du nom, elle sera faite par la reconnaissance publique, par l'estime universelle, au souvenir des services rendus ou dans l'espérance des services attendus.

Ce sera une noblesse encore, moins brillante, moins élégante que l'antique noblesse, faite sur la taille des générations contemporaines, mais utile, mais nécessaire.

*
* *

Un autre devoir s'impose aux œuvres sociales, et désormais il sera facilement rempli; ce sera d'être en même temps spirituelles et temporelles, de servir par leur ensemble les âmes et les corps. Ne servir que les âmes, sans souci des intérêts matériels, c'est trop élever la nature humaine et oublier ses indigences; ne servir que les corps, sans souci des intérêts supérieurs, c'est trop dégrader la nature humaine et oublier ses aspirations. Ni si haut que les anges, ni si bas que les bêtes. Dans les deux cas, elle serait méconnue et frustrée.

Les intérêts matériels occupent une place nécessaire; cela pour plusieurs raisons.

Le profit matériel est l'objet direct, tangible, de la plupart des institutions économiques. On est mutualiste pour économiser ; coopérateur pour acheter, vendre ou construire à meilleures conditions; membre d'une caisse de crédit pour prêter ou pour emprunter. Si cette fin immédiate de l'association n'est pas atteinte, l'association elle-même perdra sa raison d'être.

Les intérêts matériels sont dignes par eux-mêmes d'émouvoir et d'occuper les grandes âmes.

Créer l'épargne et donc susciter le sacrifice sans lequel l'épargne est impossible; — donner un toit à un errant, faire d'un déraciné un citoyen ; — assainir le foyer, par le charme de sa douceur et de sa décence, y retenir ses hôtes et fermer sans violence la porte du cabaret ; — prévoir les jours d'infirmité et de vieillesse; rendre l'aumône inutile à beaucoup et par là même plus abondante à l'égard de quelques-uns; — ouvrir le crédit même aux plus indigents, pourvu qu'ils soient honnêtes et courageux, et leur offrir un instrument de travail et de profit qui les relèvera; — ranimer l'amour de la terre ancestrale, assurer, si possible, à chacun de ses enfants le rendement d'une de ses parcelles, ne serait-ce qu'à titre collectif, communal ou corporatif; — partager inégalement mais équitablement des biens que, dans son intention première, la Providence a donnés pour l'usage de tous; prévenir ainsi deux fléaux écartés par la prière biblique, l'extrême

opulence et l'extrême misère, — faire ces choses et d'autres semblables, c'est s'engager sur la trace des plus illustres parmi les papes, les saints, les théologiens, les plus hauts spéculateurs du droit ou les ouvriers les plus pratiques de la charité et de la bienfaisance. Quel homme croirait descendre s'il entre dans la compagnie de ces grands hommes ?

Quelques-uns penseront peut-être que tout ce matériel est d'un rendement inférieur, au-dessous de leur mérite. Qu'ils se rassurent. Le Maître lui-même a pris soin de calmer leurs scrupules. Lorsqu'il reçoit ses serviteurs dans son royaume, il se souvient d'abord des biens d'ordre temporel qu'il en a reçus. « J'ai eu faim et vous m'avez donné à manger, j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire. »

Les œuvres sociales envisagées sous ce rapport présentent un nouvel avantage. Elles contentent plus facilement que les œuvres spirituelles le besoin d'agir qui est le besoin commun de la nature humaine. Ailleurs, on reçoit, ici l'on donne; ailleurs, on écoute, ici l'on parle; ailleurs, l'attitude est passive, ce sont les agneaux ou les brebis rangés sous la houlette du pasteur, ici l'attitude est active, ce sont des syndiqués qui s'occupent de leur syndicat, des professionnels de leur profession. Ils s'y sentent d'autant plus chez eux qu'ils ont quelque chose à y faire. L'homme s'attache moins parce qu'il reçoit des choses ou des institutions que parce qu'il leur donne.

Avec les intérêts matériels, les intérêts spirituels. Pas des premiers sans les seconds et dans le sujet qui nous occupe pas des seconds sans les premiers.

Pourquoi donc chercher le profit spirituel? Est-ce par une sorte de spéculation religieuse ? L'Église voit le péril des âmes contemporaines, des âmes populaires ; elles se retirent d'elle, la foi ne suffit plus à les retenir ou à les ramener. Pour y obvier, elle aurait recours aux œuvres sociales comme à un remède *in extremis* ; elle offrirait un marché à la multitude besogneuse ; elle lui dirait : si vous venez à moi, je vous donnerai le mieux-être temporel, un peu d'or récompensera votre religion renaissante ?

Non, cela n'est pas ; ce méchant calcul n'a pas été fait. L'Église ni ne vend, ni n'achète les croyances. Si elle va vers

les œuvres sociales, c'est qu'elle y voit un devoir d'équité à l'égard de beaucoup, c'est aussi qu'elle espère rendre plus faciles les conditions du salut, rien autre chose.

Nous cherchons les intérêts matériels et les intérêts spirituels parce qu'ils sont unis, parce que Dieu qui a voulu les uns et les autres ne se contredit pas.

L'Écriture nous le dit : « Pour vivre, l'homme a besoin non seulement de pain, mais de toute parole sortie de la bouche de Dieu. » De cette parole, les hommes apprennent la justice, la charité, le pardon des injures, l'oubli d'eux-mêmes, le dévouement au bien général : autant de vertus nécessaires à nos œuvres économiques ou syndicales. Sans elles, faute de ce ciment, elles se désagrègent et peut-être vaudrait-il mieux qu'elles ne fussent pas. Si les éléments meilleurs sont exclus parce qu'ils sont religieux, si leur énergie est paralysée, il va de soi que les éléments mauvais domineront. C'est l'éternelle histoire des institutions neutres, qui toutes vont au mal par suite de leur hostilité contre le bien. Le moindre danger sera qu'elles ne feront rien, même si l'ennemi ne s'en empare pas.

L'on demandera sans doute le moyen de réunir ces éléments chrétiens dans un pays, dans une profession où la plupart des âmes vivent dans l'indifférence religieuse.

Ainsi posée, la question indiquerait un certain pessimisme. Comment reconnaître qu'une âme est chrétienne ou qu'elle ne l'est pas ? Aux extrémités, c'est facile : les fervents se séparent des ennemis ; mais au sein d'une masse confuse, indécise qui ne sait pas elle-même où en sont ses croyances ou ses incroyances ? Là cependant l'Évangile n'est pas totalement effacé. Ce n'est point impunément, disait Drumont, qu'on hérite de cinquante aïeules qui ont fait « au nom du Père ». Le fond de la race en est imprégné. Ces catholiques sans le savoir ont retenu comme une involontaire aptitude au dévouement, l'idéal a prise sur eux. En outre, les conditions de leur vie les prédispose au bien ; elle est pauvre, occupée souvent à un dur travail ; elle est pénitente, faite de privations, les joies en sont rares ou absentes. C'est assez pour rapprocher de Dieu ; ces âmes simples iront vers lui sans connaître les obstacles que les riches ont à traverser. Il suffirait le plus souvent de les soustraire à l'influence de quelques sectaires,

de quelques meneurs, de quelques politiciens qui font peser sur elles le joug de leur tyrannie. Les grouper, en écartant ces parasites, ce serait déjà les affranchir.

Le reste suivrait, les œuvres sociales ou économiques agiraient par leur propre vertu. Ce seraient des cercles d'études où les questions religieuses seraient souvent abordées; des conférences, des journaux, des brochures, des lectures, où les auteurs, les orateurs rappelleraient les liens multiples qui unissent le monde matériel au monde immatériel; des fêtes syndicales ou mutualistes qui inclineraient devant l'autel les bannières de leurs corporations ou de leurs sociétés. Une tête, un comité inspirateur exercerait sa fonction nécessaire en formant ses membres. Mgr Walravens, évêque de Tournai, a formulé cette méthode en recommandant aux prêtres de son diocèse d'éloigner les hostiles, de recevoir la foule, de former une élite.

*
* *

Une dernière considération. L'œuvre sociale ne doit pas solliciter des ressources, elle doit au contraire en créer.

Cette remarque surprendra. Quelles que soient les œuvres, malgré leur diversité, toutes se ressemblent sur un point; elles sont coûteuses, souvent très coûteuses. Il faut de l'argent aux écoles, à la presse, aux missions, aux campagnes électorales. Pourquoi l'œuvre sociale, à son tour, ne solliciterait-elle point la charité ?

Déjà le lecteur a entrevu la réponse. L'œuvre sociale ne ressemble en rien aux autres œuvres; elle en mérite à peine le nom; différent est le but, divers seront les moyens.

Les autres œuvres auront toujours besoin d'argent, parce qu'elles auront toujours à faire face à d'urgentes nécessités, et que leur raison d'être c'est d'y subvenir. Au contraire, la raison d'être de l'œuvre sociale, c'est de créer les ressources, c'est d'accroître la richesse, d'en assurer tout au moins une distribution meilleure. Elle marche vers ce but sans méconnaître que l'inégalité est nécessaire entre les hommes, sans rêver de les conduire tous à la fortune ou même à l'aisance. Elle se souvient de la parole du Maître : « Vous aurez tou-

jours des pauvres au milieu de vous ». Mais elle-même se contredirait en demandant à l'aumône de soutenir l'organisme social. Telle n'est point sa fonction. Dieu a voulu qu'elle vînt au secours des plus malheureux, qu'elle fût une exception, il n'a point voulu que, pour le plus grand nombre, que pour les ouvriers, elle devînt une condition de l'existence. C'est de la justice, c'est du travail qu'ils recevront le pain de chaque jour, ce n'est pas de la charité.

D'ailleurs, si l'argent de la charité suffit, et encore à grand'-peine, aux entreprises de miséricorde spirituelle ou temporelle qui, par leur nature même, ou n'occupent qu'un petit nombre, ou ne s'adressent qu'à un petit nombre, il ne suffira jamais à la multitude tout entière que les œuvres sociales aspirent à organiser. Où en serions-nous si tous les syndiqués, si tous les mutualistes, par le fait même de leur adhésion au syndicat ou à la mutualité, étaient des quémandeurs !

Telle est la vérité spéculative, et telle est la vérité expérimentale. Bien comprises, d'accord avec nos principes, dans le fait, les œuvres sociales ne coûtent pas ou elles coûtent peu, souvent elles rapportent.

Parfois elles exigent une dépense médiocre : quelques livres ou brochures pour un cercle d'études ; quelques invitations pour une conférence, les frais d'éclairage pour la salle, c'est tout.

Souvent elles rapportent.

Les caisses militaires ou les caisses dotales, les caisses de retraites ou contre les accidents, rapportent; elles constituent l'épargne.

Les coopératives rapportent.

Coopératives de consommation, elles achètent à meilleur marché et de meilleures conditions les objets indispensables à l'entretien de la vie ou à l'exercice du métier. Par exemple, pour un syndicat agricole, semences, engrais, machines s'obtiendront à meilleur compte. Pour les machines perfectionnées et coûteuses, les plus minces cultivateurs en auront l'usage et le profit autant que leurs voisins plus fortunés.

Coopératives de production, incertaines encore de leurs méthodes dans les villes, plus certaines à la campagne, mieux faites jusqu'à présent pour la culture que pour l'industrie,

leur but direct est d'ouvrir des sources de richesse d'autant plus capables d'inspirer confiance qu'elles sont plus modestes.

Coopératives de construction, elles facilitent l'accession à la propriété. N'est-ce pas l'extinction du prolétariat, la première formation du patrimoine ?

Les mutualités rapportent, elles amortissent les frais d'un accident, d'une maladie, d'un sinistre. Or, le premier argent que l'on gagne est celui que l'on ne dépense pas.

M. Bertin-Bouvet illustre, par un exemple, la leçon qui précède. Telle salle de lecture qu'il a fondée à Rennes ne coûte rien, elle rapporte, le chiffre des recettes surpassant — oh ! de très peu — celui des dépenses. Il s'est adressé au commerce local et en a obtenu des réclames; elles couvrent les murailles et avec leur rendement on paye le loyer, le chauffage, l'éclairage, l'abonnement aux revues et aux journaux. C'est superbe; est-ce partout possible ? Rouen et Saint-Quentin ont essayé sans obtenir un succès égal. Preuve nouvelle que les œuvres sociales offrent peu de règles absolues. Mais l'indication demeure, elle est très précieuse. Les meilleurs capitaines, ceux qui avancent, ceux qui conquièrent, trouvent le secret de nourrir la guerre par la guerre. S'il leur était nécessaire de toujours se replier sur eux-mêmes, de revenir à leur point de départ, leurs troupes se fatigueraient bientôt, et les avantages qu'elles auraient obtenus seraient abandonnés.

* * *

Enfin, toutes ces conditions seront incomplètes si elles ne se couronnent par la persévérance, cette vertu des victorieux.

Vertu difficile, vertu nécessaire.

Elle est difficile : les causes de découragement sont fréquentes. On n'est point compris, on n'est point aidé. Ceux qui ont promis leur concours oublient leur promesse, les premiers qui sont venus se retirent. D'autres accusent la faiblesse du rendement, la lenteur des résultats. Les meilleurs reconnaissent la droiture des intentions, mais leur bienveillance hésite; avant de se déclarer, ils voudraient toucher le miracle de transformations soudaines.

Elle est nécessaire. Se retirer, démissionner en quelque manière, c'est infliger un échec à la cause qu'on a voulu servir, donner son nom comme un argument nouveau à l'opinion qu'on n'a cessé de combattre. D'autres se sont arrêtés parce qu'on leur a dit : un tel a essayé et il n'a point réussi.

Retirons-nous, je le veux bien, le jour où les souverains pontifes proclameront le désistement de l'Église, où les évêques prescriront à leur clergé de s'abstenir, où le peuple chrétien sera organisé, dans la tranquille possession de son foyer et de son travail, défendu contre le socialisme, assuré de toucher cette portion, médiocre si l'on veut, des biens de la terre, qui ne semble pas moins nécessaire à la conquête de la vie future qu'à l'ornement et à la convenance de la vie présente.

Arrêtons-nous, je le veux bien, le jour où la justice et la charité déclareront que nous avons combattu l'effort ennemi par un effort au moins égal, que nos journaux atteignent la diffusion de leurs journaux, que nos conférences sont aussi nombreuses que leurs conférences, que notre programme l'emporte sur leur programme par la netteté de ses lignes et la sincérité de ses promesses. Arrêtons-nous le jour où nos églises seront ouvertes à la prière de la multitude, les écoles à ses enfants, les syndicats et les fédérations à ses artisans, et même les parcelles du sol natal attribuées à ses familles pour qu'elles y plongent leurs racines.

Jusqu'à ce jour, méritons de vaincre, même par des défaites relatives ou par des victoires imparfaites qui, du moins, occupent et aguerrissent nos troupes. Occupons l'opinion publique par nos journaux, par nos écrits, par nos paroles, par nos œuvres. Le succès s'achète et se mérite. Quel prix semblerait trop élevé lorsque de si grands intérêts sont en jeu !

*
* *

Les observations qui précèdent ne seront pour personne le prétexte d'une conclusion découragée.

Nul ne dira : « L'œuvre sociale est difficile, donc elle est impossible, il est mieux de ne pas l'entreprendre. »

Qu'importe la difficulté en face de la nécessité ?

Et quand même les obstacles seraient plus grands encore et plus nombreux, il resterait que l'œuvre sociale doit se faire, puisque la parole des Souverains Pontifes, l'exigence des temps où nous sommes et du pays où nous vivons, les campagnes menées par le socialisme et plus encore les besoins matériels ou immatériels du peuple demandent qu'elle se fasse.

La Providence ne trompe personne. Elle ne montre pas un but à atteindre sans fournir les moyens de l'atteindre.

Et qui sait s'il ne serait pas plus juste de regarder les conditions indispensables aux œuvres sociales, non point comme des obstacles à leur développement, mais comme des facilités nouvelles offertes à leur progrès ?

Ainsi nous avons dit :

La lumière est nécessaire, elle est nécessaire deux fois pour connaître le pays où l'œuvre sera fondée, pour connaître dans son essence, dans sa vertu, l'œuvre qui sera fondée.

Mais cette lumière nécessaire, une fois répandue, rend toutes choses plus commodes. Le pays, interrogé, a révélé des souffrances et des besoins que, peut-être, on ne lui connaissait pas ; l'œuvre mieux étudiée, elle aussi a montré des ressources qu'on ne lui soupçonnait pas ; les hommes enfin deviennent d'autant plus capables d'agir qu'ils comprennent mieux le principe de leur action.

Nous avons dit :

Une élite est nécessaire, sans cette élite rien ne se fera, rien de stable, de durable. Mais il est bon d'ajouter : avec cette élite les choses se feront facilement et solidement. C'est l'outil entre les mains du bon ouvrier, sans lequel toute besogne de sa partie est impossible ; avec lequel toute besogne devient aisée.

Nous avons dit :

Des ouvriers nouveaux sont nécessaires à des œuvres nouvelles. La nécessité s'impose, non pas de briser, mais d'élargir nos cadres. Et n'est-ce point indiquer le meilleur moyen d'atteindre le but ? Ce moyen n'est pas de demander un nouvel effort à des troupes déjà fatiguées et peut-être découragées, trop souvent vaincues pour espérer encore la victoire. Le meilleur moyen est de conduire sur le champ de

bataille des troupes jeunes et ardentes, qui n'ont pas encore essuyé de défaite. Il n'est que juste d'ailleurs d'appeler les ouvriers eux-mêmes à la rénovation de la classe ouvrière. On travaille bien pour les autres, on travaille mieux pour soi.

Nous avons dit :

Les œuvres sociales récompenseront leurs serviteurs ; elles ont en elles-mêmes une puissante vertu éducatrice. Or, ces hommes devenus meilleurs seront aussi des instruments meilleurs qui rendront tout travail plus intense et plus fructueux.

Nous avons dit :

Les œuvres sociales seront utiles aux âmes aussi bien qu'aux corps. Et n'est-ce pas ainsi qu'elles découvriront toute leur vertu et donneront tous leurs résultats ? Veut-on essayer du contraire, n'intéresser que les âmes ou n'intéresser que les corps, l'entreprise tombera, parce qu'on ne lui aura pas assez ou parce que on lui aura trop demandé.

Nous avons dit :

Ne frappons pas d'un impôt nouveau, exorbitant, la charité publique ; sollicitée trop souvent, elle se déroberait. Et puis ce serait se méprendre sur le caractère de nos institutions sociales. Elles ne doivent pas manger de l'argent, mais en faire. Et toutes ont compris cette loi de leur fonction. A les passer en revue, nous les trouverons occupées à constituer l'épargne, à assurer la vieillesse, à élever la maison de famille, à défendre le travail.

De telles exigences ne ruinent pas les œuvres sociales ; leur ruine au contraire est certaine si on les néglige, si on veut les construire sans un plan arrêté, sans des artisans instruits ou qui ne s'attachent pas à leur entreprise, contre les règles irréductibles ou encore à des conditions tellement onéreuses qu'il est impossible d'en soutenir le fardeau.

Dire ces choses et les redire, c'est éclairer le courage, ce n'est point l'ébranler.

Du reste les chances favorables ne cessent de grandir et les chances hostiles de décroître.

Les premières expériences sont faites, et leurs échecs même nous ont instruits. On sait mieux quels écueils éviter et quels chemins suivre. L'opinion publique, réfractaire

d'abord, se laisse insensiblement conquérir. Le lendemain de l'inique séparation sert notre cause. Une Église plus libre et donc plus forte succède à une Église prisonnière dans les liens du Concordat. Elle se trouve, en France, au milieu et en face d'un peuple que ses chefs naturels ont trahi et qui d'ailleurs s'est trahi lui-même. Si ces deux faiblesses, si l'Église désarmée, si la multitude abandonnée entrent en conjonction, la victoire naîtra de leur alliance. Peut-être ce pacte sera-t-il conclu ou renouvelé à une heure prochaine. La résolution de plusieurs est bien prise de la hâter en ne séparant plus les œuvres religieuses des œuvres sociales. Au peuple de défendre l'Église, à l'Église de refaire le peuple.

*
* *

Ces leçons s'éclairent au moment même où je les écris par la visite et la conversation d'un excellent et charmant petit curé, petit par la taille, grand par le cœur. Il est bon comme le bon pain, simple, joyeux, cordial, dévoué, ardent, ne doutant de rien parce qu'il ne doute jamais de Dieu et des attentions de la Providence. Je ne lui sais d'autre fortune que cette confiance intrépide, et la protection déclarée de son évêque. Ce dernier lui a dit: « Allez avec toutes nos bénédictions, mais avec la défense d'échouer. »

Il est allé, il réussit. Les paysans avertis par le tambour du village sont venus entendre ses causeries où il leur parlait choses rurales de manière à surprendre leur expérience et à la surpasser. C'est, disait-il, par les brochures de l'*Action Populaire* que j'ai fait mon noviciat agricole. Les traits, les exemples abondaient dans sa bouche. Et pourquoi, firent bientôt les auditeurs, ne pas faire ici ce qui se fait ailleurs? sommes-nous plus sots que les autres? Une semblable question est toujours certaine de sa réponse.

Ils ajoutèrent : nous avons ici de bonnes herbes, de bonnes vaches et de bon lait qui ne se vend qu'à 6 centimes le litre. Si nous fondions une laiterie coopérative ?

La chose se fait, les murailles s'élèvent, la clientèle se présente. On demandait trois cents vaches, *quinze cents* sont

annoncées. Il est question de nommer M. le curé conseiller municipal et maire, pour peu qu'il le désire. Mais M. le curé n'a qu'une ambition : faire du bien à sa paroisse, rendre les gens heureux et remplir son église qui le navrait par sa solitude.

Arrivera-t-il au but qu'il s'est proposé ? Je l'ignore, tant de pièges sont semés sur les pas de nos curés ; ils rencontrent en face d'eux une haine jalouse, stupide, que la calomnie alimente, d'autant plus sûre de réussir qu'elle est plus épaisse. Mais il a pris le bon chemin, il est suivi par les meilleurs et cette humble histoire, qui n'est même pas achevée, résume de manière charmante ce que j'ai écrit de manière pesante.

Il a étudié, seul d'abord dans le silence du cabinet et puis avec plusieurs en des causeries familières où objections et réponses aux objections se succédaient pour le profit de tous.

Ce même curé a distingué parmi les siens quelques-uns, en très petit nombre, qui entraient mieux dans sa pensée. C'est l'élite nécessaire à toutes nos entreprises. Parmi eux, il a trouvé des auxiliaires et même des successeurs, lui-même n'aspirant qu'à disparaître.

Il n'a pas scindé, en les opposant, les intérêts temporels et les intérêts spirituels. Il va des premiers aux seconds par un chemin naturel qui depuis l'Évangile a été suivi par beaucoup.

Il est bon que de tels exemples se multiplient, qu'il s'en rencontre un ou deux dans tous les coins de France. Alors l'œuvre sociale, descendue des écoles et de leur enceinte querelleuse, entrera dans nos fermes et dans nos ateliers pour y faire de la paix et du bonheur.

H.-J. LEROY.

MADAGASCAR

Les étapes d'une annexion (*suite*)[1]

A la suite de la trop coûteuse campagne qui nous avait donné Tananarive, il semble qu'on aurait dû imposer à la reine Ranavalo une soumission sans réserve. On le comprit tardivement au quai d'Orsay et on chargea le lieutenant Wadington de rattraper, s'il le pouvait, le général Duchesne et de lui communiquer un acte unilatéral dictant aux Hovas les conditions de la France. Quand le messager rejoignit le général, l'insuffisant traité du 1er octobre 1895 était déjà signé et on ne voulut point revenir sur une parole donnée. Bien des indices cependant auraient dû faire comprendre que, honteux d'avoir été vaincus par une armée si peu nombreuse, les Malgaches méditaient une revanche. De leurs trente mille fusils, ils n'en avaient livré que huit mille. Rainilaiarivony était destitué et interné dans sa campagne de Tsarasotra, mais, d'abord peu surveillé, il communiquait librement avec ses affidés[2], et ses remplaçants au pouvoir n'étaient pas, mieux que lui, disposés à notre égard.

Au début de novembre, à une journée à l'ouest de Tananarive, au village d'Ambohanana, près d'Arivonimamo, un mauvais sujet, sorcier célèbre, Rainizafivoary, insupportable par sa cruauté, était attaqué par les castes des Eladreny et des Amboanana, résolues à se défaire de lui. Le sorcier appelle à son secours la caste des Zanakantitra, et celle-ci, victorieuse des deux autres, les englobe dans un complot contre les blancs. Le fétiche Rabololona devient leur palladium. Animés du vieil esprit malgache, fétichiste et sauvage, ils décident la ruine de la prière chrétienne et la mort des blancs. L'excellent gouverneur catholique d'Arivonimamo, Raphaël, qui,

1. *Études* des 20 août, 20 septembre, 5 novembre, 5 et 20 décembre 1907, 20 janvier 1908.

2. Exilé le 21 février 1896, il mourut près d'Alger, le 16 juin suivant.

pendant la guerre, avait admirablement défendu sa chrétienté, va aux rebelles avec quelques officiers hovas et vingt soldats. On le cerne, on le poursuit et on le tue à Andohariana. On tue aussi un de ses compagnons, puis on court à Arivonimamo où l'on assomme cruellement le ministre quaker, Johnson, son enfant âgé de deux ans et sa femme. Le P. Joseph de Villèle, missionnaire d'Arivonimamo, est, presque malgré lui, entraîné par ses élèves dans une case à moitié détruite. Il avait eu le temps de sauver le saint Sacrement. On pille et on détruit son église et sa maison. La nuit, ses courageux élèves l'entraînent, l'enveloppent comme un mort dans un lamba suspendu à un bambou, et parviennent ainsi jusqu'à Tananarive.

Les populations de la côte orientale manifestaient aussi leur mécontentement du maintien de l'hégémonie hova. Dans le Sud-Est, près de Mahanoro, M. le résident Besson et le capitaine Lacarrière pacifiaient difficilement les Vorimo, et y étaient puissamment aidés par l'audacieux courage du P. Fontanié. L'ordre régna bientôt sur la côte. Il restait à le rétablir dans l'Imérina. Le 28 décembre, le commandant Ganeval s'emparait d'Arivonimamo, sans pouvoir saisir les principaux rebelles réfugiés dans l'Ankaratra. Des quarante-quatre églises du district, on en avait absolument dévasté vingt et une. Au début de 1896, le calme était revenu, un calme factice. Aussi, le 17 janvier 1896, ne vit-on pas sans inquiétude les généraux Duchesne et de Torcy abandonner Tananarive, laissant, il est vrai, au général Voyron le commandement de nos troupes.

*
* *

La veille du départ des généraux, le nouveau résident général, M. Hippolyte Laroche, avait fait son entrée, entrée assez originale, à Tananarive. Le parti qui redoutait naguère que Madagascar devînt française, de peur qu'elle ne devînt aussi catholique, n'avait pas appris sans dépit le spectacle que, sous l'étreinte de la mort, avait donné notre armée. Le 6 octobre 1895, le général Duchesne avait fait célébrer à Tananarive une messe d'action de grâces. Ses officiers et lui se retrou-

vaient, le dimanche, à la cathédrale catholique. On savait leur foi, et on craignait, non sans raison, que la masse indigène, devenue protestante par peur, ne se fît catholique par intérêt, On l'en savait capable. A mesure que la campagne s'achevait, *le Temps* et d'autres journaux du même esprit, avaient signalé le danger. C'est afin, sans doute, d'y parer, qu'on choisit pour résident un catholique passé protestant, qui serait aimable à ses coreligionnaires de l'île, hier nos pires ennemis. Mais qui dit protestant ne dit pas maladroit, et le tort de M. Laroche fut d'être maladroit infiniment. Il venait, assure-t-on, avec l'ordre de se soumettre et de tout soumettre aux volontés de la reine. Il remplit ce programme avec un empressement que ne justifiaient ni la conduite antérieure du gouvernement hova ni ses menées actuelles. Assidu aux fêtes et aux cérémonies des protestants étrangers, il les comblait d'éloges qui déconcertaient les Malgaches, et qui, répétés en France, soulevèrent justement l'opinion. Son optimisme aveugle se refusait surtout à croire à aucun danger et fut son principal tort.

Sous prétexte de porter un mort au tombeau des ancêtres, on exportait, un jour, de Tananarive, une charge de cinquante fusils recouverts de lambas. Un autre jour, une mitrailleuse était enlevée. Averti par un officier, à trois heures du soir, le résident n'en voulut rien croire ; quand, le lendemain, il donna l'ordre au général Voyron d'arrêter la pièce, elle était loin. L'instituteur catholique d'Arivonimamo adressait, en décembre 1895, un rapport précis annonçant qu'après la récolte du riz, la révolte éclaterait sur des points qu'il signalait, que les vrais chefs n'étaient pas pris, mais s'étaient réfugiés dans le Nord. Cet avertissement n'obtint aucun crédit. Officiers et colons trépignaient. Le général Voyron se sentait les mains liées. Au jour dit, la révolte éclata, menaçant de détruire l'œuvre des conquérants. Toujours pacifiste, M. Laroche part un jour, avec le lieutenant Bloch, dans la direction d'Ambohidatrimo. Il se proposait de coller des affiches dans les villages déserts, espérant, par ce moyen, y ramener les habitants. On avait passé le village, quand les crêtes se couronnent de têtes noires. On reçoit une décharge. Devant l'ennemi, l'officier avait le commandement. Il suspend la marche et demande du

renfort. Quand vint le renfort, l'escorte n'avait plus que quatre cartouches. Le résident avait failli être enlevé.

Au mois de février, quatre cents Fahavalos commandés par Rabezavana sont signalés près du lac Alaotra, à six jours de marche nord-est de Tananarive. En mars, Rabezavana et Rabozaka occupent Anjozorobe, à 90 kilomètres de la capitale. Dans le Sud-Est, un chef de brigands, Rainibetsimisaraka, massacre cinq Européens. Une colonne commandée par le lieutenant-colonel Borbal-Combret, puis par le colonel Combe, part de Tananarive le 22 mars, bouscule et repousse les rebelles. Rappelé par le résident, le colonel fut blâmé par lui pour avoir employé d'autres moyens que ceux de la conciliation[1]. A la tête de trois compagnies, le général Oury débarrassait aussi le sud. A ces insuffisantes répressions, répondit un soulèvement total. Avant le mois de juillet, dix-sept Européens étaient assassinés. Les communications avec Tamatave et Majunga étaient coupées. A la fin de 1896, six bandes semaient la terreur dans l'Imerina : Ramenamaso à Ambatondrazaka, Rabosaka dans la vallée de la Mananara, Rabezavana le long du Betsiboka, Rafanenitra, sur la rive droite de l'Ikopa et dans le Vonizongo. D'autres bandes tenaient la campagne dans la haute vallée de l'Ikopa, au sud-est de la capitale et sur la route de Tamatave. A 15 kilomètres de la capitale, on n'était plus en sûreté, et, chaque nuit, dans la plaine, on voyait flamber églises et villages.

Dans la ville, les chrétiens disaient mystérieusement aux Pères : « Prenez garde, mais surtout ne montrez pas que vous avez peur. Faites bonne contenance. » Ils ajoutaient cet avis qu'il ne faudrait jamais oublier : « Vous autres, Français, vous êtes trop naïfs. Vous ne vous défiez pas assez de nous. Nous avons l'air soumis. Cela pourra durer deux, trois, même neuf ans, et, après, nous pourrons nous soulever. »

Par des lettes interceptées, par les aveux des prisonniers, aux seuls signaux de feux allumés au palais, on savait d'où venait le mot d'ordre. Le ministre Rainandriamanpandry avait

1. « Le résident étendait publiquement et rétrospectivement ses critiques au général Duchesne, rigoureux à l'égard de ses protégés. » L. Brunet, *l'Œuvre de la France à Madagascar*, p. 191. Challamel, 1903.

fait distribuer dix mille fusils. Enfin, des proclamations de cette teneur étaient répandues : « Comment des Français osent-ils encore se dire les maîtres de Madagascar? N'ont-ils donc aucune conscience de leur isolement au milieu d'ennemis implacables!... La terre deviendrait plus facilement le ciel, que la France maîtresse de notre sol; vous, Anglais, nos amis, conservez le signe de reconnaissance que nous vous avons donné. Bientôt nous nous rejoindrons et l'harmonie ne cessera de régner entre nous[1]. »

L'acharnement des Fahavalos se portait surtout contre les villages catholiques qu'ils pillaient, contre les églises qu'ils détruisaient avec rage. Ils tuaient les catholiques comme alliés naturels des Français, ils tuèrent des indigènes porteurs de sous français. Les postes anéantis se comptèrent bientôt par centaines. Plusieurs missionnaires échappèrent à grand'peine à la mort. Un d'eux paya pour tous.

Le P. Jacques Berthieu évangélisait Madagascar depuis trente et un ans. Il avait longtemps travaillé dans l'île Sainte-Marie, puis chez les Betsiléos. Depuis l'occupation, il était à Andrainarivo, à 80 kilomètres environ au nord de Tananarive. Les villages qu'il avait formés étaient déjà et sont restés remarquables par la sincérité de leur foi. Pris par une fièvre tenace, le Père était venu se reposer à Tananarive, mais sachant ses chrétiens menacés par la révolte, il était reparti pour partager leurs dangers. Son poste d'Ambatomainty était occupé par le colonel Combe. La population indigène avait cédé le village aux soldats et s'était concentrée dans une vallée à l'est : le P. Berthieu vivait avec elle. Les Fahavalos menaçant de cerner le village, le colonel ordonna la retraite sur Tananarive ; la colonne militaire devait précéder et le peuple suivre. Il comptait deux mille personnes et s'étendait sur plusieurs kilomètres. Le P. Berthieu avait voulu rester avec ses chrétiens, et, dans le trajet, un pauvre homme s'étant blessé, le Père lui céda son cheval et marcha à pied.

Plus de mille Fahavalos, armés de fusils, de sagaies et de haches, coupèrent la colonne à Ankorana. Le colonel, averti, crut devoir abandonner à leur sort les indigènes et leur mis-

1. Cité par M. L. Brunet, *op. cit.*, p. 105.

sionnaire ; on le lui reprocha et il se le reprocha vivement plus tard. Le P. Berthieu prit par l'Est, et vint se réfugier à Ambohibemahasoandro. Les chrétiens songeaient à expédier un courrier à Tananarive, quand les Fahavalos fondent à l'improviste, saisissent une douzaine de chrétiens, saccagent le village, et, apercevant un certain Emmanuel Rainimanandraisoa, le frappent à coups de crosse et lui demandent : « Où est donc, gredin, le Vazaha que tu as caché ? » Emmanuel leur échappe. On trouve dans une écurie le cheval du Père, on l'entraîne hors du village et on l'abat à coups de hache. Le Père lui-même est bientôt découvert. Ramkotovao le frappe au front de sa hache et le jette dehors. Le Père essuie tranquillement son front et fait le signe de la croix. On allait l'achever sur place, quand quelques Fahavalos demandèrent de l'emmener. On prit la direction du Sud vers Ambohitra. Une soixantaine de bœufs étaient poussés devant. Le Père suivait non garotté. Environ 700 Fahavalos l'escortaient. Les brigands hurlaient, déchargeaient leur fusil et criaient : « Nous avons fait un prisonnier ! » Arrivé à Ambohitra, le Père demande un instant pour prier ; on lui répond en le souffletant et on se remet en marche. Parvenus au sud d'Ambiatibe, dans une plaine herbeuse traversée par une simple piste, quelques-uns disent : « Tuons-le ici, parce qu'il devient gênant. » On le dépouille aussitôt ; un prit les habits, l'autre sa montre, un troisième son argent : une piastre. On brise son chapelet, mais on lui laisse, pendu au cou, son scapulaire et son grand crucifix.

Razafimbelo tire un premier coup de feu. La balle passe par-dessus l'épaule du Père qui se signe. Emmanuel Rainimanandraisoa avait été saisi par les rebelles et contraint de les suivre. Il était à quelques mètres du missionnaire, et, pour ne point le voir mourir, il baissait la tête. On le frappe et on l'oblige à regarder. « Mes enfants, dit le Père, donnez-moi, de grâce, un petit morceau d'étoffe pour en faire un *sikina*. Je serai bientôt un cadavre laissé à votre charge. » Mariavelo, chef de la bande, répond par deux coups de feu. Le premier atteint le Père en pleine poitrine, le second à la cuisse. On venait de lui dire : « Toi, tu nous ennuies. Tu apprends la prière et tu empêches les enfants de m'aider. » Il avait ré-

parti : « J'ai fait l'abandon de ma vie pour sauver mes enfants. Peu m'importe que vous me mettiez à mort. »

« Il est mort, s'écria-t-on en le voyant tomber, et la bande s'éloignait, quand elle vit le Père se relever. « Tiens, il vit encore ! » Rainimangasoavina lui plongea son sabre dans le côté gauche. Il était environ six heures du soir. Le Père avait été arrêté à une heure et demie.

On délibéra : « De peur qu'il ne revienne à la vie, décida-t-on, jetons-le à l'eau. » Trois Fahavalos le saisirent par les bras et allèrent, à une demi-heure de là, le précipiter dans la Mananara. Le reste de la bande passa la rivière un peu plus bas et se réfugia à Andozoka. On ne put jamais retrouver le corps de la victime, devenue, peut-être, la proie des caïmans. Le chef de la bande, Mariavelo, fut plus tard fusillé à Talata. Rainimangasoavina fut déporté ; Razafimbalo, pris par les Français, s'évada de Tananarive et rejoignit ses compagnons. Ceux-ci le tuèrent parce qu'il venait de chez les Vazahas.

Emmanuel, le témoin du martyre, vit encore, et, sous sa conduite, j'ai pu refaire tout le chemin qu'avait suivi le P. Berthieu, entendre le récit de sa mort au lieu où il était tombé, et m'agenouiller sur la berge élevée d'où le corps du missionnaire fut précipité dans la Mananara.

*
* *

Le 6 septembre 1896, le général Gallieni débarquait à Tamatave. Le 16, non sans peine, il parvenait à Tananarive. Le 26, le général Voyron lui cédait le commandement des troupes, et, le 28, M. Laroche lui résignait ses pouvoirs. En face de la révolte, le dualisme dans l'administration ne pouvait plus subsister.

Une mission, dont nous aurons à reparler, avait amené à Tananarive, le 14 février 1896, MM. Lauga et Kruger, députés des Missions évangéliques de Paris. M. Kruger quittait la capitale le 27 juin, M. Lauga en novembre. Durant leur rapide séjour, les deux pasteurs avaient préféré se faire apprendre Madagascar par leurs amis, Anglais ou Norvégiens, que par

les Français résidant dans l'île. A cette source exclusive et suspecte, ils puisèrent une série d'informations qu'ils consignèrent dans un rapport distribué à Paris aux membres du Parlement, et dont le but était d'opposer à l'éloge des missions protestantes[1] le dénigrement de ce qu'ils appelaient le régime militaire et les menées des Jésuites. A Tananarive, les deux pasteurs avaient librement vu la reine[2], avaient prêché en sa présence[3] et avaient pleinement joui de la façon dont M. Laroche traitait leurs coreligionnaires. Promenés dans les réunions protestantes, ils avaient entendu, sans les comprendre, on leur avait fait dire, sans qu'ils le sussent, des paroles que leur patriotisme eût désavouées.

Confus et irrité du déplacement de M. Laroche, M. Lauga entreprit en France une campagne de conférences, dénonçant la tyrannie catholique soutenue par l'armée et le nouveau résident général, déplorant amèrement le départ de l'ancien. Le *Journal des Missions évangéliques* et les divers journaux du parti développèrent ce thème avec une abondance passionnée : « Au point de vue religieux, écrivait M. Escande[4], le changement de régime a été extrêmement regrettable. » Allant plus loin, les protestants accusèrent nettement les Jésuites d'avoir causé le départ de M. Laroche. Cette accusation, qui revient encore de temps en temps sous leur plume, mérite à peine d'être discutée. A son arrivée à Tananarive, le résident avait dit à Mgr Cazet : « Je suis heureux de trouver ici la mission catholique. C'est une œuvre émi-

1. *La Liberté religieuse à Madagascar.* Rapport de la Société des missions évangéliques de Paris sur la mission accomplie à Madagascar en 1896, par MM. H. Lauga, pasteur, et P.-H. Kruger, professeur. Paris, maison des Missions évangéliques, 1897.

2. « Réception au palais, 20 février : la reine a reçu M. le pasteur Lauga, ministre protestant français (M. le professeur Kruger s'est fait excuser pour cause d'indisposition). Le 5 mars, la reine a reçu M. le professeur Kruger, qui lui a été présenté par M. le pasteur Lauga. M. le pasteur Lauga et M. le professeur Kruger ont offert à S. M. la reine, qui a bien voulu l'accepter, une superbe pendule, don du comité des dames protestantes de France. » (*Journal officiel de Madagascar*, 20 mars 1896, p. 6, n° 1.) Le 30 mars, M. le pasteur Lauga et M. le professeur Kruger ont été reçus par S. M. la reine dans le même palais. (*Ibid.*, p. 23, n. 3.) Etc.

3. Le 14 juillet, au service du palais, M. Lauga louait M. Johnson et le P. Berthieu, ces deux héros du sacrifice.

4. *Journal des Missions évangéliques*, janvier 1897, p. 33.

nemment française, la plus ancienne, la plus dévouée, et surtout la plus désintéressée. Non seulement, Monseigneur, nos rapports seront fréquents, mais ils seront affectueux. Nous marcherons la main dans la main. » Il vint quelque temps à la messe catholique et ne cessa, a-t-on dit, d'y assister, que sur un ordre venu de Paris. Il avait pensé attirer dans l'île une colonie de trappistes. Dans des conflits dont nous parlerons bientôt, il donna gain de cause aux catholiques qui n'eurent donc pas autrement à s'en plaindre, et qui, aujourd'hui, en parlent sans aucune antipathie.

Ses assiduités chez les Anglais choquaient nos autres nationaux[1], bien plus que les missionnaires qui s'en occupaient peu. C'est pour avoir vu le résident figurer, avec la reine, dans une fête scolaire protestante, qu'officiers et colons pressèrent le Fr. Norbert de donner, à son école, une grande séance française, qui, le 9 juillet, réunit, autour de la reine, du résident, du général Voyron et de Mgr Cazet, le tout Tananarive. A cette occasion, une loterie, organisée avec entrain par les officiers, rapporta 3 000 francs. Des nombreuses doléances qui accueillirent le général Gallieni à son arrivée à Tamatave, ou qui furent expédiées à la métropole, aucune n'était signée par un missionnaire; quelques-unes l'étaient par des francs-maçons. Aucun cas n'est plus clair que celui de M. Laroche : il fut remplacé pour inaptitude administrative et parce que l'unité dans le commandement s'imposait. Il faut que certaines causes soient bien perdues, pour qu'on essaye de les sauver en jouant du jésuite.

Sur le point de partir, et sans vouloir, sans doute, augmenter les embarras de son successeur, M. Laroche publia inopinément la libération des esclaves[2]. Cette mesure, dont il s'est depuis fait gloire, faillit causer à la colonie de nou-

1. Révoltés de voir une partie du monde officiel travailler pour les Anglais. certains s'étaient promis d'assister à la messe par patriotisme : « Nous assisterons toujours à la messe, disaient-ils, sauf empêchement absolu, nous y assisterons, serions-nous impies, serions-nous protestants ; au seul point de vue patriotique, cela s'impose. » Ainsi avaient toujours raisonné les consuls et fonctionnaires français protestants venus dans l'île avant M. Lauga.

2. « En conformité des nstructions du ministre des colonies du 14 septembre », disait l'arrêté signé le 26 septembre et publié dans le *Journal officiel* du 27 septembre 1896.

veaux dangers. Mise à l'étude depuis longtemps, prévue par un très sage projet de M. Le Myre de Vilers, discutée à la résidence générale, sous M. Laroche, en présence de missionnaires protestants et catholiques, la libération des esclaves, décidée en principe, impérieusement ordonnée par la Chambre, aurait dû être accomplie avec plus de sagesse. Il aurait surtout fallu que les anciens possesseurs fussent dédommagés, sinon par leurs esclaves, du moins par la colonie, d'une perte qui, en les ruinant, allait enlever toute autorité aux familles influentes. On avait depuis assez longtemps calculé le chiffre de cette indemnité : il n'était pas considérable.

Atteint et surpris par la flèche du partant, le général Gallieni révoqua d'abord, puis ratifia la libération. Grâce à Dieu et à l'énergie du nouveau chef, elle ne fortifia point la rébellion, mais, telle qu'elle fut opérée, amenant la soudaine décadence des Andriana, elle nous priva peut-être d'un élément précieux de reconstruction sociale.

* * *

Quoi qu'il en soit, les Hovas avaient trouvé un maître qui frappa la rébellion à la tête. Une partie des grands coupables fut exilée; quatre autres, parmi lesquels Rainandriamanpandry et le prince Ratsimamanga, fusillés le 26 octobre 1896. Le 20 juin précédent, la Chambre avait déclaré Madagascar colonie française. Dans la nuit du 27 février 1897, par un acte de hardie initiative, le général Gallieni complétait cette mesure en exilant la reine. La veille, il avait exilé aussi son principal prêcheur indigène, Andrianaivoravelona[1].

Il en fut du départ de la reine comme de celui de M. Laroche. Parce qu'il contrariait leurs plans, les protestants, même français, imaginèrent cette fable absurde que le général avait exilé la reine pour l'arracher aux obsessions de Mgr Ca-

1. Des soixante-trois Hovas convaincus de fahavalisme et fusillés à Tananarive, un seul était catholique et bien mauvais paroissien. Les autres étaient protestants et plusieurs pasteurs fameux. Dix-sept rebelles, arrêtés depuis à trois heures de Tananarive, étaient tous protestants, et trois d'entre eux pasteurs.

zet[1]. A tant que faire, le plus simple, en pareil cas, eût été d'éloigner l'évêque.

« A Tananarive, a écrit M. Lauga dans son *Rapport*[2], la propagande des Jésuites a pris pour objet la reine, qui a dû recevoir, entre le 2 et le 9 décembre, quatre ou cinq visites de l'évêque. Ses propres pasteurs indigènes ne peuvent la voir ailleurs qu'au service du dimanche et du haut de la chaire ; quant à M. Escande, le pasteur français, il ne peut la visiter qu'en demandant une autorisation quarante-huit heures à l'avance, et il ne lui parle que par l'intermédiaire d'un interprète catholique. »

La *Voix de la Montagne* (5 février 1897) complétait ce récit en disant qu'autrefois la reine ne recevait l'évêque que les jours de fête seulement. Enfin, dans le *Journal des Missions évangéliques* (février 1897, p. 77), M. Escande accusait les sœurs de Saint-Joseph, d'avoir vu longuement la reine.

Ces allégations sont toutes fausses. Avant l'occupation, l'évêque ne fut reçu par la reine ni les jours de fête, ni jamais, et, après l'occupation, il ne lui fit *qu'une seule visite*, dans la première quinzaine de novembre 1896. Voici à quel sujet :

Ranavalona avait été élève des sœurs de Saint-Joseph et surtout de la Mère Gonzague. Averti de ses velléités de conversion, Mgr Cazet chargea d'abord une excellente catholique, nommée Marguerite, qui approchait la reine, de s'en assurer. Lui-même, il la vit à la date indiquée, en présence de sa sœur et de sa nièce. Il lui indiqua les raisons qu'elle pourrait avoir d'embrasser le catholicisme, mais insista sur le consentement libre et exempt de contrainte qu'exigeait une telle résolution.

« Je vous remercie, Monseigneur, répondit la reine, de ce

1. Ainsi disait la *Voix de la Montagne*, 19 mars 1897. Interpellé au Sénat, le 18 mars, par M. Trarieux, M. André Lebon répondit : « Si j'ai bien compris les observations de l'honorable M. Trarieux ou plutôt ses réserves, il a semblé prendre à son compte un bruit qui s'est répandu dans certains milieux. D'après ce bruit, la déposition de la reine Ranavalo aurait été provoquée par les Jésuites dont l'influence irait, disait-on, chaque jour grandissante à Madagascar. Elle aurait pour motif le refus de la reine de se convertir au catholicisme. Le Sénat comprendra que je tienne à protester contre de pareilles insinuations. »

2. P. 28 et 29.

que vous venez de me dire. En vous j'ai un père et une mère. Que Dieu me soit en aide. Je réfléchirai bien sur vos paroles. — Oui, reprit Mgr Cazet, réfléchissez ; examinez bien avant de prendre une résolution. Nous prierons Dieu de vous faire connaître et accomplir sa sainte volonté. »

La reine exprima d'elle-même le désir de voir la Mère Gonzague et la Mère Zénaïde. Toutes deux se rendirent au palais, et la Mère Gonzague y revint deux autres fois. On parla du passé et nullement de religion. Cependant, la reine faisait entendre à Marguerite qu'elle persistait dans son dessein de conversion et elle la chargea même un jour d'en avertir les trois principaux pasteurs malgaches. Un d'eux, Andrianaivoravelona ne répondit rien ; les deux autres affirmèrent qu'eux-mêmes, tout aussi bien, se feraient au besoin catholiques.

Aussitôt prévenus, les chefs du parti se mirent en campagne et s'opposèrent avec force au projet de la reine. C'est alors que l'obsession commença[1]. On lui représenta qu'un changement de religion serait pour elle une honte, qu'on l'estimerait inconstante... Elle fut ébranlée. Quelques jours plus tard, les auditeurs ordinaires du temple royal nommèrent prêcheur de la cour, au même titre que les pasteurs malgaches, le pasteur français Escande[2]. Cette mesure n'eut pas un long effet, car l'autorité, sachant l'action des prêcheurs de la reine peu favorable à la politique française, leur fit défendre d'entrer au palais sans la permission du chef d'état-major. Les missionnaires n'étaient pour rien dans cette défense.

Dès lors, on ignora ce que pensait la reine. La Mère Gonzague, plusieurs fois appelée, ne fut pas reçue, Marguerite fut écartée. Le jour de Noël 1896, Ranavalo avait annoncé

1. « On assure, écrivait *l'Avenir de Madagascar* (23 décembre 1896), que depuis quelque temps la reine s'agite et que ce sont les missionnaires anglais qui la mènent... Serions-nous sur le point de voir renaître le temps des Jones, des Ellis et des Shée. » Cité par L. Brunet, *op. cit.*, p. 358. Le 22 mars, *le Figaro* publiait un article intitulé : *Un complot anglo-protestant*, et montrait, sur un mot d'ordre parti de Londres, les protestants français entrés en campagne contre le général Gallieni.

2. M. Escande écrivait : « Je songeais au malheur que ce serait pour l'île si la reine abjurait. » (*Journal des Missions évangéliques*, février 1897, p. 99.) Pour le protestantisme, oui, mais pour l'île, on ne voit pas.

qu'elle viendrait à la bénédiction à la cathédrale. Au dernier moment, elle se dit empêchée. Mgr Cazet ne s'en occupa plus. Chargé d'annoncer à tous l'évangile, il ne s'était pas refusé à le proposer une fois à la reine, mais il laissa à d'autres le soin de l'obséder[1].

(*A suivre.*) PIERRE SUAU.

1. « Comme il fallait s'y attendre, écrivait le correspondant des *Débats* (25 avril 1897), l'exil de Ranavalo a été amèrement critiqué dans certain milieu. La reine était protestante et il n'en a pas fallu davantage pour qu'on considérât sa déchéance comme une mesure de persécution religieuse. L'exil du premier pasteur malgache Andrianaivoravelona, qui est inscrit au budget des missions anglaises, a été également l'objet de récriminations. Et, cependant, cette mesure s'imposait ; de tout temps, ce personnage s'est montré l'ennemi avéré de l'influence française. Sa complicité avec les rebelles n'est un mystère pour personne, et, tout dernièrement, des correspondances trouvées au camp de Rabosaka l'ont établie de la façon la plus nette et la plus évidente. Dans ces conditions, l'exil pur et simple de ce pasteur est, en réalité, une mesure d'indulgence ; car avec les preuves accumulées contre lui, une poursuite en conseil de guerre lui eût certainement valu la peine capitale. » Ajoutons qu'une fois exilée, la reine signifia à Andrianaivoravelona qu'elle ne voulait plus le voir, l'accusant d'être cause de tous ses malheurs.

BULLETIN SCIENTIFIQUE

La Parthénogénèse

Cet article n'apprendra rien aux spécialistes ; plusieurs le trouveront même trop simpliste. Mon seul but, en l'écrivant, est de résumer, d'une façon claire, à l'usage des profanes, les découvertes de ces dernières années et les idées actuelles sur un intéressant sujet.

La parthénogénèse est un phénomène assez fréquent dans la nature : voici en quoi il consiste essentiellement. D'ordinaire, un être vivant est le résultat de la fusion de deux cellules, la cellule mâle et la cellule femelle, produites elles-mêmes par deux individus différents ou parfois par un seul individu. Mais il peut arriver, dans certains cas, que la cellule femelle, et dans d'autres cas plus rares, la cellule mâle puisse évoluer seule et reproduire, sans fécondation, un nouvel individu de l'espèce.

Disons d'abord quelques mots de la parthénogénèse dans le règne végétal, pour pouvoir nous arrêter plus longuement à la parthénogénèse animale, très à l'ordre du jour.

I. Parthénogénèse végétale

La reproduction des végétaux peut s'opérer de deux façons : par dissociation et par reproduction proprement dite.

1° *Dissociation.* — Dans la reproduction par dissociation, certaines parties de la plante mère s'isolent, puis s'organisent en individus complets. La forme la plus fréquente et aussi la plus simple de dissociation est la multiplication par *spores*. Les spores sont des corpuscules ordinairement unicellulaires et toujours asexués capables de se développer en individus semblables à celui dont ils procèdent, soit aussitôt après avoir été constitués, soit après une période plus ou moins longue de vie ralentie. La multiplication par spores est à peu près générale chez les thallophytes, le plus inférieur en organisation des quatre embranchements que

l'on distingue ordinairement dans le règne végétal, et qui comprend les algues et les champignons.

2° *Reproduction proprement dite.* — Elle se fait par œufs. Deux cellules différenciées, et isolément incapables de développement, se fusionnent en produisant un germe de plante nouvelle. Ces cellules génératrices sont dites *gamètes*; le produit de leur fusion est l'*œuf*.

Suivant le degré de différenciation des gamètes, deux cas peuvent se produire : chez bon nombre de thallophytes, chez l'ensemble des muscinées, des cryptogames vasculaires et des phanérogames, l'une des gamètes, la plus petite, dite gamète mâle, va s'unir à la gamète femelle, plus grosse et immobile. La reproduction est dite *hétérogame*. Au contraire, chez certaines algues et chez divers champignons, les deux gamètes, de même taille et de même structure, vont à la rencontre l'une de l'autre pour s'unir. La reproduction est appelée, dans ce cas, *isogame*.

Mais, chez certaines plantes isogames, se passe parfois un singulier phénomène : les deux gamètes sont tellement semblables, que chacune d'elles, bien qu'isolée, est capable de développement direct et peut se comporter comme une véritable spore. Le même phénomène peut se présenter, chez les végétaux hétérogames : la gamète femelle arrive parfois à se suffire à elle-même; elle prend les propriétés d'une spore et devient capable de produire un individu nouveau ; la gamète mâle, par contre, reste toujours stérile quand elle est isolée.

Ce retour possible à l'état de spore, soit des deux gamètes, soit de la gamète femelle seule, constitue ce que l'on appelle la *parthénogénèse*.

Une différence profonde existe, au point de vue de la reproduction, entre les spores et les œufs. Tandis qu'une spore se dévevoppe directement en une nouvelle plante sporifère, on peut dire que, en règle générale, la plante issue d'un œuf ne produit pas directement de nouveaux œufs. Il faut, pour cela, un certain nombre de stades intermédiaires que voici :

1° La plante issue de l'œuf produit des *spores* dites *de passage* ;
2° Les spores de passage produisent, en germant, une plante ;
3° Cette plante produit des gamètes qui, en se fusionnant, produisent un œuf.

Cette alternance, très nette chez certaines espèces, est très

compliquée chez d'autres, où elle se masque sous des phénomènes accessoires. Seuls, certains thallophytes font exception à la règle générale et engendrent des œufs à développement direct.

II. Parthénogénèse animale

La reproduction des animaux peut se présenter sous deux formes : multiplication et reproduction proprement dite.

1° *Multiplication*, ou reproduction asexuée. — Un seul individu entre en jeu pour donner naissance à un nouvel être. Tantôt, le corps de l'individu primitif se divise en deux ou plusieurs parties qui deviennent chacune un nouvel individu semblable au parent (*scissiparité*) ; tantôt se développe, sur l'individu générateur, un bourgeon qui grandit, prend peu à peu les caractères du parent et finit par s'en séparer pour vivre de son existence propre (*gemmiparité*.)

2° *Reproduction proprement dite*, ou reproduction sexuée. — Elle exige l'intervention de deux éléments, l'élément mâle ou *spermatozoïde* et l'*ovule*, élément femelle, qui, en se fusionnant, donnent l'*œuf*, la première cellule d'un nouvel être.

Entre ces deux modes de reproduction, il existe une forme intermédiaire connue sous le nom de *parthénogénèse*. Elle consiste en ce qu'un ovule seul, sans s'unir avec un spermatozoïde, peut se développer et donner un individu normal. — Le spermatozoïde isolé reste toujours stérile.

La parthénogénèse animale peut être normale, saisonnière ou accidentelle.

La parthénogénèse se produit *normalement* dans certaines espèces. C'est un cas fréquent parmi les crustacés. Chez les abeilles, il existe des cas fréquents de parthénogénèse parmi les ouvrières. De plus, la reine (femelle féconde), qui a été fécondée une fois pour toutes par un mâle, possède la propriété de pondre aussi bien des œufs fécondés que des œufs non fécondés. Ces derniers ont été formés sans le secours d'aucun spermatozoïde et ne contiennent que l'élément femelle ; ils se développent pourtant aussi bien que les autres, mais ils ne donnent naissance qu'à des abeilles mâles.

Le plus souvent, la parthénogénèse est *saisonnière*, c'est-à-dire ne dure que pendant une saison déterminée. C'est le cas des pu-

cerons qui, pendant la belle saison, ne comprennent que des femelles parthénogénétiques, tandis qu'à l'automne apparaissent des mâles et des femelles normaux. Le phylloxéra de la vigne, qui appartient à un genre voisin des pucerons, présente un cycle évolutif particulièrement intéressant à ce point de vue. Ce cycle est composé de quatre stades.

1° L'œuf d'hiver donne naissance à une femelle qui pond parthénogénétiquement jusqu'à sept séries de cinq cents œufs chacune ; ces œufs donnent naissance à des femelles semblables ;

2° Ces femelles parthénogénétiques pondent chacune une centaine d'œufs d'où sortent de nouvelles femelles ; cinq ou six générations semblables se succèdent pendant la belle saison.

3° En juillet, quelques-unes de ces femelles subissent une mue à la suite de laquelle elles apparaissent munies d'ailes ; elles pondent des œufs de deux dimensions.

4° Des plus petits de ces œufs sortent des mâles, des plus gros sortent des femelles ; aussitôt après leur éclosion, mâles et femelles s'accouplent et les femelles pondent un œuf, fécondé celui-là, qui est l'œuf d'hiver, que nous avons pris comme point de départ.

La parthénogénèse peut enfin être *accidentelle* ; elle ne se produit qu'à titre d'exception dans une espèce déterminée. C'est ce qui a lieu pour certaines femelles de papillons, du ver à soie, pour certaines étoiles de mer et même pour les grenouilles.

Une chose importante est que, en toute hypothèse, la parthénogénèse n'existe jamais seule ; le nombre des générations parthénogénétiques peut être plus ou moins considérable, mais il y a toujours, à un moment ou à l'autre, retour à la reproduction sexuée.

Ces quelques notions rappelées, nous examinerons successivement la parthénogénèse animale *naturelle* et la parthénogénèse animale *expérimentale*. Contrairement à l'ordre logique, nous commencerons par la dernière, parce que, en fait, elle a appris à connaître les conditions et les détails de la parthénogénèse naturelle. Pour plus de clarté, nous adopterons le plan suivant :

1° *Parthénogénèse artificielle* :
- Le problème ;
- Agents pouvant provoquer la parthénogénèse ;
- Résultats.

2° *Parthénogénèse naturelle :*

Quelques faits, influence du milieu extérieur ;

Influence du milieu organique ;

Parthénogénèse et polyembryonie.

1° *Parthénogénèse artificielle.*

Les études plus spéciales faites sur la parthénogénèse datent des dix dernières années du dix-neuvième siècle. Activement poussées dans les laboratoires spéciaux créés sur les bords de l'Océan, en Europe et en Amérique, elles ont porté surtout sur les annélides et les échinodermes ; les oursins, en particulier, en ont fait les frais ; les poissons d'eau douce, les amphibiens ont été également mis à contribution. On connaît aujourd'hui un certain nombre de faits intéressants sur ces espèces animales ; essayons de les classer.

Le problème. — Les diverses phases du phénomène de la fécondation sont assez faciles à suivre, à condition que l'on choisisse des sujets appropriés. Le type classique d'étude est celui des échinodermes, dont les éléments sexuels, ovule et spermatozoïde, sont évacués directement dans l'eau de mer, à l'état de maturité complète, et dont la fécondation, livrée au hasard, s'effectue dans la mer même. Les oursins mâles et femelles se ressemblent extérieurement, mais, en les ouvrant, il est très facile de distinguer le sexe à la couleur de la glande génitale, rouge chez les mâles, blanche chez les femelles. Il suffit de déchirer un lambeau d'ovaire et de l'agiter dans un vase plein d'eau de mer pour en détacher les ovules. La même opération faite sur une glande mâle, dans un autre récipient, donnera des spermatozoïdes. Cela fait, il suffit de mélanger, dans un verre de montre, une goutte de l'eau contenant les ovules avec une goutte de l'eau contenant les spermatozoïdes, pour voir se produire la fécondation. Les spermatozoïdes entourent les ovules, pénètrent dans l'enveloppe gélatineuse qui les recouvre ; l'un d'eux, arrivé au contact du protoplasme qui forme la masse de l'ovule, voit ce protoplasme se soulever à sa rencontre, puis se contracter en l'entraînant. Le noyau femelle qui est au centre de l'ovule et le noyau mâle que constitue la tête du spermatozoïde ne tardent pas à se fondre en un seul : la fécondation est faite, l'œuf est formé.

La cellule complète qu'est cet œuf va aussitôt, par des bipartitions successives, se diviser en 2, 4, 6, 8... cellules qui, d'abord semblables, se différencieront peu à peu les unes des autres et, continuant à se multiplier, finiront par produire toutes les cellules de l'animal adulte.

Le développement de l'oursin présente des métamorphoses ; de l'œuf sort, au bout d'un certain temps, une larve nommée *pluteus* qui mène une existence pélagique ; elle est caractérisée par sa forme de pyramide, dont les arêtes sont prolongées en longs bras soutenus par des baguettes calcaires. C'est cette larve qui se transformera peu à peu en l'animal à enveloppe couverte de piquants que tout le monde connaît.

Ceci posé, voici le problème à résoudre : *est-il possible, sans fécondation préalable, de faire évoluer l'ovule à travers toutes les phases de la segmentation, de façon à obtenir un animal complètement développé ?* Hâtons-nous d'ajouter que les dernières expériences faites permettent de répondre affirmativement : on a obtenu parthénogénétiquement, des oursins et des étoiles de mer bien constitués.

Agents pouvant provoquer la parthénogénèse. — Pour provoquer la parthénogénèse, on peut employer, ou des agents qui exercent leur action normalement dans la nature, ou des agents artificiels ; l'action de ces derniers ne présente, en général, qu'un intérêt de pure curiosité, et nous nous contenterons de signaler les premiers.

Les agents naturels sont, ou bien des agents chimiques (gaz et sels dissous dans l'eau), ou bien des agents mécaniques (agitation), ou bien des agents physiques (température, radiations, etc.).

1° *Agents chimiques.* — La nature des agents chimiques pouvant influer sur la parthénogénèse a été extrêmement discutée et les revues des dernières années contiennent de longues colonnes sur la question. L'accord est loin d'être fait ; pourtant, des expériences bien conduites ont montré l'inutilité des conditions compliquées que l'on avait cru longtemps nécessaires.

Il était d'abord intéressant d'étudier l'action des substances gazeuses dissoutes dans l'eau de mer, oxygène, acide carbonique, etc.

Le biologiste américain Loeb avait cru mettre en évidence l'action parthénogénétique de l'oxygène ; suivant lui, l'oxygène se

fixant sur les œufs provoquait la segmentation. Yves Delage a, tout dernièrement (août 1907), montré que l'élevage réussissait aussi bien dans des liquides aussi complètement privés que possible d'oxygène. Reste à savoir si la minime quantité restante a une influence.

Par contre, avec l'acide carbonique, Delage a obtenu une grande constance dans les résultats. Mais l'ammoniaque surtout, sous forme de tannate d'ammoniaque, a donné à ce dernier expérimentateur de fort beaux produits.

En même temps que les effets des dissolutions gazeuses, on étudia les effets des dissolutions salines d'eau de mer. C'est Loeb qui, en 1899, signala le premier la possibilité de faire évoluer un œuf jusqu'à des stades avancés sous l'influence de l'excitation de solutions plus ou moins concentrées. Il indiqua successivement des solutions de chlorure de potassium, de chlorure de sodium, de chlorure de magnésium, toutes matières contenues normalement dans l'eau de mer, puis des mélanges de ces solutions, enfin des mélanges de ces solutions avec du sucre de canne. La découverte de Loeb fut le point de départ de recherches nombreuses de Morgan, Giard, Viguier, Delage, etc., qu'il nous est impossible d'examiner en détail.

Ensuite, l'on étudia les effets de la concentration des dissolutions et de leur pression osmotique. On accorda d'abord une grande importance à l'hypertonie des solutions, c'est-à-dire à leur pression osmotique supérieure à celle de l'eau de mer. Puis, on se rendit compte que des solutions isotoniques à l'eau de mer produisaient d'aussi bons résultats.

Enfin, l'on crut longtemps nécessaire la présence, dans les solutions employées, de plusieurs électrolytes, dont un, au moins, devait être à base divalente. Les plus récentes expériences ont montré l'inutilité d'un électrolyte quelconque dans ces solutions.

En somme, on le voit, aucune idée générale ne s'est dégagée encore de l'ensemble des expériences tentées. Chaque école, chaque expérimentateur même, a ses procédés. La dernière formule signalée est celle de Yves Delage : trente parties d'eau de mer et soixante-dix parties d'une solution de saccharose isotonique à l'eau de mer, le tout additionné de tanin et d'ammoniaque. Ajoutons d'ailleurs que Loeb signale que le développement parthénogénétique peut avoir lieu dans la seule eau de mer concen-

trée, et que Bataillon a vu des œufs immatures de crapaud se segmenter sous l'action de l'eau ordinaire.

2° *Agents mécaniques.* — On doit à un élève de Loeb, Mathews, des observations intéressantes relativement à la production de la parthénogénèse par une agitation mécanique. Les résultats, en tout cas, sont loin d'être constants. Cette agitation, au dire de quelques auteurs, ne servirait même qu'à faciliter l'action d'autres agents.

3° *Agents physiques.* — Une élévation de température de quelques degrés semble favoriser la segmentation : un abaissement ne semble pas avoir d'influence bien nette. Les rayons cathodiques émis par le radium ont, dans quelques expériences, provoqué un commencement de segmentation. D'autre part, des essais suivis de Giard montrèrent que la parthénogénèse peut être produite par une déshydratation suivie d'une hydratation. On savait déjà qu'en plongeant un œuf de ver à soie deux minutes dans de l'acide sulfurique concentré, on obtient une éclosion précoce. Peut-être les solutions concentrées, au moyen desquelles on a parfois obtenu la segmentation, agissaient-elles par déshydratation. Rien en tout cela de bien précis encore.

Résultats. — A titre d'exemple des résultats obtenus, je citerai simplement ceux que donne Delage dans son compte rendu du 23 septembre 1907 à l'Académie des sciences de Paris.

Avec les oursins, il a obtenu sept individus ayant franchi la métamorphose; trois sont vivants et en bon état. Avec les étoiles de mer, il a obtenu deux individus dont l'un très vigoureux. Ces animaux sont le résultat des expériences de cet été.

2° *Parthénogénèse naturelle.*

Quelques faits. — Dès 1876, Greef avait montré que l'œuf d'une espèce d'astérie, l'*Asterias rubens*, pouvait présenter une parthénogénèse naturelle, produisant un commencement de segmentation. En 1890, Hertwig confirmait le fait pour l'*Asterias glacialis*. En 1900, Viguier observait à son tour la parthénogénèse naturelle chez trois espèces d'oursins. D'autres remarques analogues ont été faites depuis. Il semble bien que, somme toute, les animaux chez lesquels on peut produire facilement la parthénogénèse artificielle (échinodermes, annélides, amphibiens, etc.) sont voisins d'animaux qui présentent la parthénogénèse naturelle, ou même appartiennent aux mêmes espèces.

En présence de ces résultats, il était tout indiqué de se poser la question suivante : les agents employés pour provoquer la parthénogénèse artificielle n'agissent-ils pas simplement en augmentant le pouvoir parthénogénétique qui, chez les œufs considérés, — chez tous les œufs peut-être, — existerait naturellement, au moins virtuellement? Si cela était, ces agents doivent également intervenir dans les phénomènes de parthénogénèse naturelle. On se mit donc à étudier le milieu dans lequel se développent normalement les œufs.

L'eau de mer, dans laquelle vivent oursins et annélides, a une composition très variable, tenant aux animaux et surtout aux végétaux qui l'habitent en chaque point. C'est ainsi, par exemple, que les algues rouges rendent l'eau très alcaline. De plus, la salure n'est pas la même dans les mers fermées et dans les océans, sur les zones littorales et en pleine eau. Enfin, la température, l'agitation varient suivant les endroits et leur exposition. Il est donc certain que les œufs ne sauraient partout se développer de la même façon.

D'autre part, les œufs des échinodermes, annélides, amphibiens, sont enveloppés d'une membrane semi-perméable qui les rend, évidemment, très sensibles aux variations chimiques du milieu où ils se trouvent plongés. Quoi d'étonnant donc, si des différences de composition du milieu qui produisent des modifications dans l'activité organique d'animaux adultes, produisent des modifications dans le développement de l'œuf? Et si ces différences de composition sont poussées à l'extrême, quoi d'étonnant qu'elles exaltent les propriétés naturelles ?

Fort bien, dira-t-on ; mais comment expliquer la parthénogénèse des animaux d'eau douce et surtout celle des animaux qui, tels les pucerons, produisent sans fécondation de nouveaux individus à l'intérieur même de leurs ovaires ?

Pour les œufs qui se développent dans les mares d'eau douce, sans avoir été fécondés, une explication est facile à trouver, car il y a dans les mares des quantités considérables d'acide carbonique, élément éminemment propre à faciliter la parthénogénèse.

Pour d'autres cas, la réponse est plus délicate.

Influence du milieu organique. — Lorsque les œufs se développent parthénogénétiquement à l'intérieur même de l'organisme vivant qui les produit, ils se trouvent dans un milieu confiné, plus

ou moins chargé de produits d'excrétion, dont la composition est fonction de l'activité des organes excréteurs de l'organisme en question. Cette activité peut varier pour de multiples causes : milieu extérieur dans lequel est plongé l'organisme, nourriture, phases diverses du développement de l'animal. Donnons des exemples des deux dernières.

Tous les apiculteurs savent que lorsqu'une jeune reine a éclos dans une ruche, la vieille reine vient lui livrer combat; parfois, l'issue du duel est désastreuse et les deux champions s'entretuent. Pour avoir une nouvelle reine, les abeilles ouvrières choisissent alors l'une d'entre elles, normalement inféconde, parce que ses ovaires sont atrophiés, et la nourrissent avec une pâtée abondante et spécialement choisie. L'ouvrière ainsi promue à la tête de la république ne tarde pas à devenir féconde et à pondre des œufs parthénogénétiques, lesquels, d'ailleurs, ne produisent que des mâles. Dans ce cas, le changement de nourriture peut donc, à lui seul, provoquer le phénomène de la parthénogénèse.

Autre exemple : c'est lorsqu'ils sont dans leur période d'évolution que les pucerons produisent, à l'intérieur de leurs ovaires, de nouveaux individus parthénogénétiques; et c'est après une métamorphose, c'est-à-dire après la phase la plus typique de leur évolution, que les femelles du phylloxéra pondent parthénogénétiquement des œufs parfaitement différenciés, qui donneront naissance à des mâles et à des femelles.

En présence de ces faits, l'on s'est demandé si les changements de nourriture, les métamorphoses, en produisant une variation des phénomènes d'excrétion, ne produiraient pas, par le fait, une variation du milieu organique, du milieu où se développent les œufs. Le développement parthénogénétique de ces œufs serait alors un cas particulier de la parthénogénèse qui se produit naturellement dans l'eau de mer, ou expérimentalement dans des solutions variées.

On est même allé plus loin et on a prononcé le mot d'*intoxication*. Pour quelques biologistes, beaucoup d'animaux passent, au cours de leur évolution, par des périodes d'intoxication, dont les métamorphoses présenteraient des exemples aigus. Or, l'intoxication, destructive pour les cellules vieilles, aurait une action excitatrice sur les cellules jeunes et, en particulier, sur les œufs.

Pourtant, toujours dans la même voie, d'autres auteurs ont pensé

que la parthénogénèse était un phénomène pathologique de l'œuf. Dans le développement de l'œuf, il y a un stade critique au début de la maturation; ce stade est particulièrement favorable à l'action des substances déterminant la parthénogénèse, l'œuf étant alors dans un état labile, dans un équilibre instable. Les œufs tout à fait mûrs sont, en général, rebelles, et il faut, pour avoir action sur eux, user de moyens spéciaux, secouage et chauffage. Dans cette hypothèse, la parthénogénèse se produisant à l'intérieur des organismes vivants pourrait être le résultat d'une variation de l'intensité normale des phénomènes vitaux, et la parthénogénèse se produisant naturellement ou artificiellement dans des milieux liquides serait due à des variations dans la composition de ces liquides. Ces variations organiques ou chimiques, se produisant à intervalles réguliers, pourraient également rendre compte des phénomènes de parthénogénèse saisonnière.

Rien en tout cela qui soit bien certain. Pourtant, quelques faits subsistent : certaines espèces sont parthénogénétiques seulement dans certains habitats, et dans une eau de composition nettement calcigène, tels les échinodermes; d'autres sont parthénogénétiques à certaines époques; d'autres seulement dans certaines conditions organiques. Évidemment, il n'y a pas, en tout ceci, une simple influence du hasard.

Parthénogénèse et polyembryonie. — La polyembryonie animale, qui a été découverte en 1898 par Marchal, consiste dans le phénomène suivant : lorsque l'œuf fécondé s'est segmenté en un certain nombre de cellules groupées ensemble de façon à former une ébauche d'embryon, il arrive parfois que ces cellules se dissocient et se mettent à évoluer chacune isolément, de façon à constituer autant de petits embryons distincts. Il y a là un phénomène parthénogénétique, puisqu'aucune de ces cellules, une seule exceptée, n'a été fécondée.

Ce fait curieux semble être assez fréquent dans la nature. Il se produirait même dans l'espèce humaine. L'on sait que l'embryon est enveloppé d'une membrane appelée chorion. Or, lorsqu'on se trouve en présence de jumeaux, deux cas peuvent se présenter : ou bien, les deux jumeaux sont enveloppés chacun séparément dans un chorion différent; ou bien, tous deux sont réunis dans le même chorion. Dans le premier cas, les jumeaux peuvent être de sexes différents; dans le second cas, ils sont tou-

jours du même sexe. Le fait pourrait s'expliquer ainsi : quand les jumeaux sont séparés, ils proviennent chacun d'un ovule séparément fécondé; quand ils sont réunis, l'un d'eux proviendrait d'une cellule détachée par segmentation de la cellule initiale, qui, seule, serait fécondée; ce jumeau serait donc le résultat d'une parthénogénèse. La cellule, ainsi détachée, n'étant, en somme, qu'un fragment de la cellule initiale, serait du même type qu'elle, et évoluerait dans le sens du même sexe.

La polyembryonie peut être considérée comme un mode de reproduction asexuée ou agame. D'après certains biologistes, polyembryonie et parthénogénèse ne seraient même que deux cas particuliers d'un phénomène plus général, l'*agamogénèse*, qui permettrait de classer synthétiquement nos connaissances expérimentales, et se présente comme une intéressante tentative d'unification des faits naturels aujourd'hui connus. Je la donnerai comme telle, dans ses grandes lignes.

L'agamogénèse peut être externe ou interne. L'agamogénèse externe classifie des cas de reproduction par scissiparité et gemmiparité, et nous intéresse moins directement. L'agamogénèse interne permet d'établir une sériation des différents cas de reproduction parthénogénétique. En premier lieu, viendraient les phénomènes de polyembryonie des hyménoptères parasites : *le corps* tout entier *de l'embryon* se dissocie en autant d'éléments que de cellules, qui se comportent chacune comme un œuf parthénogénétique, à l'intérieur même de l'individu parent.

En second lieu, se placeraient les phénomènes d'agamogénèse des orthonectides, trématodes, etc. ; la dissociation ne se fait qu'*après que l'être est sorti de l'œuf* pour mener une vie indépendante.

Nous arrivons ensuite aux cas de pédogénèse des larves de certaines cécydomies (parasites du blé): ces larves, *après avoir parcouru la première phase de leur évolution*, donnent naissance, à l'intérieur de leur corps, à de nouvelles larves semblables.

La parthénogénèse des pucerons marquerait un quatrième terme d'agamogénèse: ceux-ci ne produisent dans leurs ovaires de nouveaux individus que lorsqu'ils sont parvenus à une *complète évolution*, laquelle se fait suivant un cycle régulier.

Enfin, en cinquième lieu, viendrait la parthénogénèse des abeil-

les, guêpes, etc., qui se produit à chaque génération, *chez l'adulte* complètement développé.

Comme on peut le voir, l'agamogénèse peut se présenter à différents stades du développement de l'individu, depuis l'état embryonnaire jusqu'à l'état adulte. Tout artificielle qu'elle est, cette classification peut avoir son intérêt.

En présence des faits que nous venons de résumer, on pourra se demander quel peut bien être l'utilité du spermatozoïde dans le phénomène de la fécondation. — D'après le grand nombre des biologistes, son rôle serait double : transmission des caractères héréditaires, excitation de l'ovule. — Mais comment ce double résultat est-il sauvegardé, dans les cas de parthénogénèse ?

Pour ce qui est du second rôle, excitation de l'ovule, quel qu'en soit le processus, mécanique, chimique ou biologique (car, enfin, il faut bien admettre que tous les phénomènes vitaux ne se réduisent pas uniquement à des actions physiques et chimiques), il semble acquis que le spermatozoïde peut, dans certains cas, être remplacé par des excitants divers, lesquels, tout aussi bien que lui, provoqueraient la segmentation et le développement de l'œuf vierge.

Quant à la transmission des caractères héréditaires, elle est sauve en principe, puisque, dans aucune espèce, il n'y a reproduction parthénogénétique constante, et que toujours, à un moment ou à l'autre, il y a retour à la reproduction sexuée. D'ailleurs, même dans les cas de polyembryonie, l'hérédité joue son rôle, puisque la cellule initiale, d'où les autres procèdent par segmentation, est toujours une cellule fécondée.

S'il faut maintenant résumer les expériences de parthénogénèse artificielle, tentées jusqu'à ce jour, je dirai qu'elles permettent de tirer deux conclusions :

1° Les animaux sur lesquels on peut réussir l'expérience y ont une prédisposition naturelle ou acquise ;

2° La parthénogénèse semble être, somme toute, un phénomène normal, — je ne dis pas général, — mais qui ne se produit que dans certaines conditions déterminées.

C'est assez pour encourager les chercheurs, mais assez aussi pour faire taire les charlatans qui criaient qu'on pourrait désormais agir à volonté sur les sources de la vie.

Pierre de VREGILLE.

REVUE DES LIVRES

L'Encyclique et la Théologie moderniste, par J. LEBRETON, professeur à l'Institut catholique de Paris. Paris, Beauchesne, 1908. In-16, 80 pages.

La présente brochure est la reproduction du travail paru dans cette revue[1]. Quelques modifications de détail lui ont laissé sa physionomie première ; un appendice nouveau réfute la théorie de « l'excommunication salutaire » exposée par M. Tyrrel dans *la Grande Revue*[2].

Si l'auteur n'aborde sa tâche « qu'en tremblant », on sent vite à l'ampleur de l'information, à la netteté des vues, à la maîtrise de la pensée, quel scrupule de savant et de prêtre a inspiré ces craintes. On « blesse au vif » des âmes, non seulement par des exagérations même éloquentes, mais par des omissions de nuances. Une pensée analogue a conduit M. LEBRETON à écarter toute polémique personnelle. Agnosticisme, pragmatisme, fidéisme, relativisme, évolutionnisme, quand on a dit quelles doctrines se cachent sous ces mots, quand on a dûment réfuté chaque thèse, est-il besoin de doubler chacune d'un nom propre ? L'encyclique, en dénonçant les erreurs, a évité de désigner les personnes. On peut croire qu'elle a voulu donner un exemple et non pas abandonner, en chaque pays, aux premiers venus le soin plus délicat de juger les particuliers et de les anathématiser sans contrôle. La réserve de M. Lebreton ne peut appeler que des éloges.

« Pour l'exposé des doctrines modernistes, écrit-il dans son *avant-propos*, je me suis surtout servi du *Programma dei modernisti*, publié naguère en réponse à l'encyclique, et des différents écrits de M. Tyrrell. Il eût été facile d'étendre ce champ d'observation et d'éclairer les thèses que j'expose par des citations recueillies chez d'autres auteurs ; je m'en suis abstenu pour ne point classer parmi les modernistes des écrivains qui se sont soumis à la récente encyclique . »

1. *Études*, 1907, t. CXIII, p. 497-525.
2. 10 octobre 1907, p. 671 *sqq*.

Les corrections et les explications apportées par tels écrivains à des théories déjà anciennes, les désaveux loyaux de certains, depuis les condamnations de Rome exigeaient, ce semble, cette discrétion.

M. Lebreton s'est assigné une autre tâche où la charité court moins de risque, où la foi trouve plus de profit. « Il importe, écrit-il, de comprendre et de faire comprendre la question en litige et les motifs de l'arrêt. » Ce sont des catalogues d'erreurs qu'il nous faut, ou mieux des réfutations lucides et solides, non des listes de suspects.

Les affinités protestantes des thèses modernistes (p. 4, p. 21 *sqq*), leurs erreurs de principe sur la révélation, le développement dogmatique, l'autorité de l'Église (p. 27-53), leur aboutissement fatal à la volatilisation complète des dogmes (p. 58 *sqq*), à l'inadmissible équivoque où se débat le protestantisme libéral (p. 68 *sqq*), c'est là ce que M. Lebreton a mis admirablement en lumière, avec cette loyauté parfaite, ce sens de la mesure, cette documentation brillante et sérieuse, qui distinguent ses travaux.

Il suit le mouvement libéral — et c'est tout un avec le modernisme — en Italie, en Angleterre, en Allemagne, en France. Telles de ses citations proposant à découvert les conclusions dernières de ces principes valent la meilleure des réfutations. Elles avertissent assez les enfants de l'Église de repousser ces doctrines délétères de toute l'énergie de leur foi (p. 25). Nous ne nous étonnons pas de les avoir déjà vues utilisées par d'autres. Elles montrent à quels abîmes la pensée moderniste se précipitait et « l'extrême gravité des circonstances justifie la sévérité exceptionnelle de la sentence ». H. V.

Saint Athanase (295-373), par Ferdinand Cavallera. Paris, Bloud, 1908. Collection *La Pensée chrétienne*. 1 volume in-8, xvi-352 pages[1].

M. F. Cavallera nous fait savoir, avec preuves à l'appui, que la table des matières de son volume sur saint Athanase (collection *La Pensée chrétienne*) a été envoyée à l'éditeur, et imprimée en même temps que le reste du manuscrit. Son omission dans quelques exemplaires est due au brochage; celui dont les *Études* ont rendu compte était malheureusement de ce nombre.

1. Voir *Études*, 5 février 1908.

De frequenti quotidianaque communione ad normam Decreti « Sacra Tridentina Synodus », auctore R. P. Dom Petro Bastien, O. S. B. Roma, Desclée, Lefebvre 1907. 1 volume in-8, 240 pages. Prix : 2 fr. 50.

Le 20 décembre 1905, a été promulgué le décret *Sacra Tridentina Synodus* de S. S. Pie X sur la communion fréquente et quotidienne. Décret éminemment opportun, justement appelé *libérateur*. Que de préjugés encore enracinés dans les esprits par l'erreur janséniste ! Enfin, la pleine lumière est faite et les discussions sont closes. Rome a parlé. Mais on ne saurait trop faire connaître cette doctrine et cette pratique si salutaire de la communion fréquente et quotidienne. Le volume de Dom Bastien est précisément un commentaire de ce décret du Saint-Siège ; ou plutôt, grâce à la science et à l'érudition de l'auteur, c'est un traité très complet, au point de vue historique et ascétique, sur le sacrement de l'eucharistie. En appendice, on a ajouté tous les documents relatifs à cette question. C'est une belle et bonne œuvre ; et la lecture de ce livre est une vraie satisfaction pour l'esprit et le cœur.

L. Choupin.

La crise de la certitude : Étude des bases de la connaissance et de la croyance, par Albert Farges. Paris, Berche et Tralin 1907. 1 volume in-8, 396 pages.

Après avoir, dans un premier chapitre, déterminé la nature de la certitude, puis repoussé les systèmes des criticistes kantistes et des néocriticistes, M. Albert Farges, au cours des six chapitres suivants, passe en revue et soumet à une critique détaillée les différents critères ou instruments de certitude : les *sens*, l'*idée*, le *jugement*, le *raisonnement*, le *témoignage humain*, le *témoignage divin*. Dans les chapitres viii et ix, il examine la valeur des tentatives faites pour réduire le nombre de ces critères, soit extrinsèques, soit intrinsèques. Le chapitre x établit que l'*évidence objective* est le motif suprême de la certitude. Le chapitre xi est consacré à prouver que l'emploi d'un certain doute méthodique est légitime dans la recherche et la découverte de la vérité : il s'agit d'un doute fictif et provisoire, qui peut avoir son utilité comme méthode d'invention. Le douzième et dernier chapitre fait ressortir la différence des méthodes employées par les sciences

mathématiques, physiques ou morales, et la diversité des certitudes auxquelles ces méthodes distinctes aboutissent naturellement.

Cet ouvrage traite une question, de tout point et de tout temps fondamentale : des controverses récentes lui donnent un surcroît d'intérêt. Aux formes variées du subjectivisme qui vicie la plupart des théories contemporaines de la connaissance, M. Farges oppose une thèse sagement objectiviste, qui satisfait tout ensemble aux exigences de la pensée et de l'action. L'auteur glisse sur les erreurs déjà vieilles ou vieillies, insistant de préférence sur les systèmes plus rapprochés de nous, comme le *néo-kantisme*, le *pragmatisme*, etc... Il y a là un très louable souci de l'actualité.

Ce neuvième et dernier volume des *Études philosophiques* de M. Farges « *pour vulgariser les théories d'Aristote et de saint Thomas et leur accord avec les sciences* » est le digne couronnement de toute la série. L'Académie française a honoré de ses suffrages cette vaste entreprise philosophique. Le pape Léon XIII a publiquement félicité l'auteur de « s'être appliqué à remettre en honneur cette belle philosophie des anciens docteurs ». Les prescriptions de Pie X recommandant, de façon si pressante, l'étude de la scolastique, montrent combien utile et opportune est l'œuvre considérable de M. Farges, fruit de quarante années d'enseignement et de labeur. Gaston Sortais.

Guerres de religion dans le Sud-Ouest (1561-1590), par Edmond Cabié. Paris, Champion, 1906. In-4, xliv-490 pages. Prix : 10 francs.

M. Cabié, tirant ses renseignements des papiers des seigneurs de Saint-Sulpice, nous éclaire surtout sur les guerres de religion en Quercy.

Tous les documents publiés ou analysés par l'auteur ne sont pas d'égale importance. Il en est qui touchent à des épisodes assez minces, d'autres à des personnages secondaires; quelques-uns révèlent un coin de l'âme d'un homme jadis fameux, d'autres les mœurs de l'époque ou les institutions. Un certain nombre — il y a dans le recueil cent soixante-dix lettres de Catherine de Médicis, de Charles IX, de Henri III, de Henri, roi de Navarre — fournissent de précieuses données sur les affaires politiques du royaume.

M. Cabié n'a pas épargné sa peine pour classer des lettres sans dates, identifier les noms propres, faire une table chronologique des matières, et présenter dans son introduction, la maison de Saint-Sulpice, de qui viennent les documents publiés.

Nous souhaitons qu'un pareil travail excite l'émulation. Nous connaissons si mal l'histoire des troubles religieux du seizième siècle. Paul Deslandes.

Le Machiavélisme, par Ch. Benoist. Tome I. *Avant Machiavel.* Paris, Plon, 1907. In-12, 352 pages. Prix : 3 fr. 50.

M. Ch. Benoist ne se flatte pas d'apporter un fait nouveau ni un texte inédit. Il a seulement essayé de comprendre et de faire comprendre aux autres ce qu'est le machiavélisme.

Celui-ci est de tous les temps, si on peut le définir d'un mot une « belle tromperie » ; et il durera autant que l'humanité. La « belle tromperie » s'épanouit surtout en Italie, à Florence, au quinzième siècle. En regardant autour de lui, Machiavel a vu écrites en actes incessants les maximes de la politique amorale et immorale qui consiste à adapter avec intelligence — aux fins poursuivies — tous les moyens, même les plus sévèrement condamnés par la droite conscience.

Ce sont ces « ébauches » successives de types machiavéliques de Francesco Sforza à César Borgia que M. Charles Benoist nous présente dans ce premier volume. Tout le monde connaît la manière de l'auteur. Inutile d'en louer une fois de plus la belle ordonnance et la clarté limpide. Paul Dudon.

Le P. Antoine Lavalette à la Martinique, par le P. de Rochemonteix, S. J. Paris, A. Picard, 1907. 1 volume in-8 avec carte. Prix : 6 francs.

Depuis un siècle et demi, les historiens, même les meilleurs, ne cessent de rééditer les inventions calomnieuses de Voltaire, de Chauvelin, du Parlement de Paris, à propos de la « banqueroute du P. Lavalette ». Il est de mode de représenter ce jésuite comme « l'homme d'affaires, le courtier de la Société ». Et nul ne se met en peine de chercher la preuve de telles assertions.

Il était temps « de faire la lumière sur ce religieux, si *connu*, et cependant si *inconnu*, dont on parle beaucoup et sur lequel on

ne sait presque rien ». Le P. de Rochemonteix a eu la bonne fortune de fouiller les archives de son ordre, il en a extrait un grand nombre de pièces inédites ; et il l'a fait avec cette méthode, cette conscience loyale, cette précision minutieuse, dont ses précédents ouvrages portent la bonne marque. C'est dire du même coup tout le prix de la monographie que nous présentons à nos lecteurs.

Le P. de Rochemonteix ne vise pas à réhabiliter le P. Lavalette; il reconnaît, il détaille franchement les imprudences, les opérations illicites, les fautes malheureuses du supérieur de la Martinique. Mais, ce que l'auteur établit d'une façon irréfutable, avec des preuves authentiques, c'est que la Compagnie de Jésus ne fut aucunement responsable, encore moins complice, des graves errements du P. Lavalette. Ce dernier, procureur de la mission de la Martinique en 1747, supérieur de la mission de 1753 à 1762, se jette dans les opérations commerciales, au mépris des lois de l'Église et à l'insu de ses chefs religieux. Les communications entre les Antilles et la France n'étaient pas aussi faciles que de nos jours. Aussi les Pères provinciaux de Paris désignent plusieurs fois des visiteurs pour enquêter sur la situation financière du P. Lavalette : aucun ne peut parvenir à la Martinique. Et le P. de la Marche, nommé en 1761, dans le même but, n'arrive à Saint-Pierre qu'après dix mois de navigation. C'est ce visiteur qui instruisit le procès du délinquant, le déposa, l'interdit et le renvoya en Europe.

Je citerai la conclusion de cet excellent ouvrage si consciencieux.

« Il s'est trouvé dans les rangs de la Compagnie de Jésus, au milieu du dix-huitième siècle, un religieux oublieux de ses devoirs, mais dans des circonstances exceptionnelles, imprévues... on ne peut reprocher à un corps les fautes d'un de ses membres, si ses fautes ont été commises à son insu, contre sa volonté expresse... le Parlement de Paris en déclarant la Compagnie de Jésus responsable des prévarications du P. Lavalette a commis la plus monstrueuse des iniquités. »

Il faut savoir gré au P. de Rochemonteix d'avoir réduit à néant une légende odieuse, qui s'étale dans la plupart des histoires, grandes et petites, du règne de Louis XV. Il a bien mérité de la vérité historique, en réfutant victorieusement, une calomnie vieille et tenace, et en le faisant avec cette abondante et loyale documentation.

J. Lionnet.

Un girondin. François Buzot, député de l'Eure à l'Assemblée constituante et à la Convention (1760-1794), par Jacques Hérissay. Paris, Perrin, 1907. In-8, xiii-438 pages. Prix : 5 francs.

On me dit que M. Jacques Hérissay est un débutant; j'avouerai sans peine qu'à lire son travail, je ne m'en serais pas douté. Rien n'y trahit effectivement ni les petites gaucheries, ni l'inexpérience d'un commençant.

Cette étude, par ailleurs, est conduite avec méthode, écrite avec sobriété, remplie de documents de première main, pleine de détails instructifs; et si parfois l'on y sent une bien naturelle sympathie pour un compatriote, on constate néanmoins que les défauts du héros ne sont pas dissimulés.

J'aurais voulu pourtant que l'auteur mît davantage en saillie les utopies, les rêveries de Buzot et des girondins; qu'il portât des jugements moins timides sur leurs faiblesses et leurs bévues criminelles; car, il ne faut pas l'oublier, ce sont eux qui vraiment déchaînèrent la bête féroce qui les dévora, ouvrirent les écluses par où le flot révolutionnaire se précipita sur la France. Ils firent, pour une large part, Marat et Robespierre, inconsciemment, je le veux bien, par l'aide qu'ils leur prêtèrent d'abord, puis par leur mollesse dans la lutte contre eux. Ils n'avaient pas vu, je le sais aussi, l'aboutissement certain de leurs théories, souvent même des lois néfastes qu'ils proposèrent, se figurant que des phrases bien alignées, des mouvements de sensiblerie suffiraient pour arrêter cette Révolution dont, les premiers, ils avaient accéléré la marche.

Sans aucun doute, M. J. Hérissay a compris tout cela : il ne l'a pas dit assez nettement; ces imprévoyances et ces audaces condamnables, il les a signalées parfois ; il ne les a pas blâmées avec assez de vigueur.

Certains lui reprocheront peut-être encore de s'être trop exclusivement contenté des documents de sa ville natale et de n'avoir pas assez cherché ailleurs. Je me permettrai de lui signaler, pour mon compte, aux Archives nationales, les cartons BA, 40 et C, 178, dont le dépouillement ne lui eût pas été, je pense, tout à fait inutile; il y aurait trouvé, par exemple, avec un long *procès-verbal de l'assemblée électorale du département de l'Eure*, certaines adresses signées Buzot tout à la louange de l'infortuné monarque dont il allait bientôt après prononcer l'arrêt de mort.

Ces réserves, évidemment, n'empêchent pas que le travail de M. Jacques Hérissay, ne soit sérieux, intéressant et d'un excellent augure. P. Bliard.

L'Avènement de Bonaparte, par A. Vandal. Tome II. Paris, Plon, 1907. In-8, 540 pages. Prix : 7 fr. 50.

Dans ce volume, M. Vandal nous offre, avec l'art qu'on lui connaît, le tableau de la République consulaire. A ce tableau rien ne manque : les efforts des nations coalisées, les complots des royalistes, la jalousie des jacobins nantis, l'avidité de la famille Bonaparte, la tâche immense d'une administration à constituer, des finances à rétablir, des lois à codifier, de la paix sociale et religieuse à faire. Malgré tant d'obstacles, la tâche s'accomplit. Bonaparte y suffit par son génie incomparable, sa fermeté de caractère, son prestige de capitaine invincible. C'est là sa gloire. Ce qui ne veut point dire que l'homme fut irréprochable non plus que son œuvre.

A la fin de son travail, M. Vandal marque d'un trait bref, mais sûr, l'hypertrophie personnelle qui compromet par avance et qui compromettra chaque jour davantage l'œuvre napoléonienne, jusqu'à ce que s'ouvre le fossé de Waterloo.

Cet instinct dominateur perdra, par ses excès, l'empereur et la France. Mais on lui doit certainement en partie ce rétablissement de l'ordre que l'auteur appelle la paix consulaire. Sans cette force exceptionnelle de commandement, le pays ne serait pas sorti du chaos révolutionnaire. Paul Dudon.

Leçons sur les théories générales de l'analyse, par René Baire, professeur à la Faculté des sciences de Dijon. Tome I. *Principes fondamentaux, variables réelles*. Paris, Gauthier-Villars, 1907. 1 volume in-8, x-232 pages. Prix : 8 francs.

Les principes fondamentaux de l'analyse, tels que les notions de limite, de continuité, d'intégrale, offrent de réelles difficultés à qui veut les approfondir avec une précision parfaite. Aussi les programmes d'admission aux grandes écoles recommandent-ils expressément de ne pas laisser les élèves s'immiscer de trop près dans ces questions épineuses. On leur fait admettre, à titre provisoire, un certain nombre de *postulatas*, fondés plus ou moins

sur l'intuition géométrique. Avant tout, il faut leur mettre en main cet outil merveilleux qu'est le calcul infinitésimal. On verra plus tard à leur en expliquer à fond le mécanisme, s'ils veulent faire œuvre de science, et non pas seulement viser aux applications pratiques.

Dans son cours d'analyse, M. Baire a entrepris de revenir sur les bases des mathématiques supérieures. Dans l'exposition des théories générales, il a su allier à une rigueur absolue une simplicité qu'on ne rencontre pas d'ordinaire dans les grands traités d'analyse. Originales et suggestives sous bien des rapports, et en même temps rédigées avec une clarté remarquable, ses belles leçons ne peuvent manquer d'obtenir le plus grand succès.

Dès les premières pages consacrées aux irrationnelles, il fait intervenir la notion de borne supérieure et inférieure d'un ensemble, ce qui lui permet d'aborder aussitôt les idées de limite et de continuité. Un principe d'extension qu'il en déduit lui fournit le moyen d'appliquer aussitôt aux nombres quelconques les règles ordinaires du calcul. Dans un paragraphe qui n'est pas le moins intéressant de l'ouvrage, il légitime les emprunts mutuels que se font l'analyse et la géométrie.

Vient ensuite la théorie des fonctions continues, puis, en abrégé, celle des séries, des dérivées, des intégrales (pour le cas des variables réelles). Les principes posés au début lui permettent de démontrer l'existence de l'intégrale pour une fonction continue quelconque. Signalons une définition irréprochable et nouvelle dans sa forme, des différentielles d'ordre supérieur.

Le dernier chapitre a pour objet l'évaluation des arcs, des aires et des volumes. M. Baire s'attache, avant tout, à en donner des notions précises, qui ne fassent intervenir aucun élément étranger aux données géométriques. Par exemple, il appelle aire d'un domaine D un nombre plus grand que l'aire de tout domaine polygonal contenu dans D, et plus petit que l'aire de tout domaine polygonal contenant D. Il établit ce théorème : Pour que le domaine ait une aire, il faut et il suffit que la frontière puisse être enfermée dans un domaine polygonal d'aire aussi petite qu'on veut. L'étude des volumes est traitée d'une façon analogue.

La question plus difficile des aires courbes est envisagée encore en donnant à l'intégrale classique un sens géométrique net et conforme aux idées intuitives. Le nombre qui la mesure appa-

raît ainsi comme ayant, par rapport à la surface, une propriété intrinsèque, indépendante de toute représentation paramétrique.

Pour les intégrales multiples, la question du changement de variables est traitée à l'aide d'une étude approfondie de la correspondance entre les deux systèmes de variables, et en examinant d'abord le cas où le changement est linéaire.

Les derniers paragraphes sont consacrés aux intégrales curvilignes et aux intégrales de surface.

Le second volume traitera des fonctions analytiques, des équations différentielles, des applications géométriques et des fonctions elliptiques. Nous ne doutons pas qu'il ne contribue, comme le premier, dans une large mesure, à éveiller les idées et à rajeunir l'enseignement.

Robert d'Esclaibes.

Les Trois Grands Périls sociaux. *Étude sur la France contemporaine*, par Jules de Vervinx. Nevers, 1907.

Dans ce petit volume ou cette grosse brochure, comme on voudra, l'auteur traite seulement d'un de ces grands périls sociaux, à savoir de la guerre faite à l'instruction et à l'éducation chrétiennes. Dans un premier chapitre, il étudie, en principe, la neutralité de l'école, la laïcité, le monopole de l'État. Dans un deuxième, il passe aux faits et aux conséquences. Dans le troisième, il propose les remèdes : la défense courageuse de l'école libre, l'éducation chrétienne au foyer, les œuvres postscolaires.

Un appendice contient le résumé de l'histoire de l'orphelinat de Cempuis, si tristement fameux par son irréligion et son immoralité.

On trouve, dans ces pages, un plaidoyer véhément pour la bonne cause et une assez riche collection de documents sur l'école neutre et antichrétienne. Sur l'école chrétienne, les jugements sont un peu sommaires. L'auteur, qui nous raconte, avec de justes éloges, l'histoire d'une école libre persévéramment défendue contre les chinoiseries et les dénis de justice de l'autorité académique, ne paraît pas se douter que les mêmes luttes ont été soutenues dans plusieurs milliers de communes en France. C'est ce qui lui permet d'ajouter, après le classique couplet sur la Belgique : « Hélas! en France, les catholiques se sont bornés à des protestations oratoires, fort éloquentes, mais sans effet, sans résultats. Cette abstention totale de lutte active, cette pusilla-

nime appréhension des fatigues, des souffrances, des sacrifices... » (P. 48.)

On peut croire que les milliers de religieuses qui ont quitté, la mort dans l'âme, leur communauté pour la défense de l'école libre, trouveront amer ce compliment. Il en sera de même, sans doute, des propriétaires d'école, qui ont vu leurs charges doubler, qui ont comparu, à plusieurs reprises, devant les tribunaux et subi des condamnations. Les avocats et avoués qui, en si grand nombre, ont donné beaucoup de temps à cette défense sans grand profit, quand ils n'y sont pas de leur argent en frais de procédure, trouveront aussi cela peu encourageant. Les curés seront du même avis, et il n'est pas jusqu'aux inspecteurs d'académie qui ne soient étonnés, je pense, d'entendre dire que la lutte pour l'école catholique est demeurée sans résultats.

C'est précisément parce que de telles appréciations se rencontrent trop souvent qu'il ne faut perdre aucune occasion de rappeler que si la cause catholique doit être défendue avec vigueur, il faut aussi qu'elle le soit avec justice et même avec charité. Ce n'est pas trop d'y demander encore du respect et de l'estime. La nature humaine n'est que trop portée à juger de tout exclusivement par les résultats et, par conséquent, à condamner les vaincus, et il est certain que les congrégations enseignantes sont présentement vaincues. Mais quand la condamnation est ainsi formulée : « A force de vouloir préserver les jeunes gens, on les a énervés et amollis ; à force de vouloir les garder dociles et vouloir les plier, on leur a cassé les reins » (p. 255), il est permis de le regretter pour le juge et de se rappeler que les ennemis de l'école chrétienne n'ont jamais rien dit de semblable. Ces excès de... zèle ne viennent que des amis. Mais alors pourquoi recommander les patronages?

Maurice Héry.

Rapport du ministre de l'industrie et du travail aux chambres législatives belges relatif à l'exécution de la loi du 31 mars 1898, sur les unions professionnelles, pendant les années 1902-1904. Bruxelles, J. Lebègue, O. Schepens.

On sait que la loi belge de 1898 est assez analogue à notre loi française de 1884 sur les syndicats professionnels. Elle permet et encourage la formation d'associations, dites unions profes-

sionnelles, entre les membres de toutes les professions, en général, pourvu qu'elles aient un *but lucratif*, libérales, agricoles, industrielles, etc. Ces associations sont autorisées à poursuivre *l'étude, la protection ou le développement des intérêts professionnels*. Il leur est interdit de constituer, dans leur sein, des sociétés de secours mutuels, mais il leur est permis de distribuer des secours pour chômage, d'instituer des consultations gratuites, des bureaux de placement, etc., et, surtout, d'organiser l'enseignement professionnel et l'apprentissage. Les unions, peuvent infliger des amendes à leurs membres en cas d'infraction aux statuts, mais la loi veille à ce qu'elles respectent les droits des tiers, notamment en ce qui concerne la liberté du travail. Elles ne peuvent faire aucun acte qui ne soit pas nécessaire au but qu'elles poursuivent spécialement, elles ne peuvent pas se livrer au commerce, ni retirer aucun bénéfice des opérations qui leur sont permises. La loi est donc sévère. Elle autorise seulement certains actes commerciaux limitativement énumérés par elle (notamment l'achat d'objets destinés à être revendus en detail aux membres de l'association). Ce point vise surtout les unions d'agriculteurs — analogues à nos syndicats agricoles — les plus nombreuses et les plus florissantes de toutes.

Ce gouvernement doit présenter un rapport aux Chambres, sur l'exécution de la loi de 1898, tous les trois ans. Celui qui vient d'être publié est relatif à la seconde période (1902-1904). On peut ainsi juger déjà de la mise en pratique et des résultats réels de la nouvelle législation. Ce rapport fournit des indications fort intéressantes. Signalons seulement les principales :

L'actif net des unions atteignait, en 1901, 156 374 fr. 77 ; en 1904, 728 854 fr. 81. Quant aux statuts, 489 étaient rédigés en langue française, 364 en langue flamande.

Les unions d'agriculteurs représentent 86 p. 100 du nombre total des unions. Leurs opérations consistent surtout dans l'achat de matières premières destinées à être revendues à leurs membres. De ce chef seul, elles atteignent 4 millions et demi.

Les unions d'ouvriers ont surtout pour but l'indemnisation du chômage involontaire. Elles ont distribué, pour cela, 12 000 francs en 1902, près de 25 000 francs en 1904. Elles ont aussi organisé des bureaux de placement et des services de consultations gratuits. Trois unions d'ouvriers et une association mixte ont établi

des ateliers d'apprentissage. Une union mixte, l'Association pour la protection du travail au port d'Anvers a distribué à ses membres ouvriers, pour secours divers, 34346 fr. 75 en 1904.

L'examen détaillé du rapport montre la réelle vitalité et la puissance naissante des unions professionnelles en Belgique. Le ministre du travail peut, à bon droit, se féliciter des résultats acquis, grâce, en partie, à la propagande et aux subsides du gouvernement. A notre avis, toutefois, la loi belge pèche encore par excès de prudence et abus de surveillance. La crainte de voir se constituer une mainmorte importante et, par suite, des corporations vraiment solides et fécondes, hante les législateurs belges autant que les français. Jacques Hervé-Bazin.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Le chanoine Th. Dubot. — **Preuves de l'existence de Dieu.** Paris, Beauchesne, 1907. 1 volume in-12, xvii-242 pages.

L'apostolat du prêtre dans son église ne suffit plus. Son action a besoin d'être complétée et étendue par des laïques de bon savoir et de bon vouloir. Entre les mains des jeunes volontaires qui se préparent à cet apostolat nouveau dans les *cercles d'études*, M. le chanoine Dubot, supérieur du petit séminaire de Ploërmel, met un excellent instrument de travail. Les preuves classiques de l'existence de Dieu sont parfaitement *modernisées*. Il apparaît avec évidence que la vraie science, loin de les avoir affaiblies, n'a fait que les renforcer. Les citations d'auteurs étrangers sont empruntées aux bonnes sources. Et le texte lui-même vaut par une vigoureuse et lumineuse sobriété.

Que M. le chanoine Dubot fournisse aux *jeunes*, sur les autres parties de l'apologétique, d'autres manuels d'égale valeur.

Lucien Roure.

R. R. D. Fr. Maurus Bernardus Nardi, Ordinis franciscalium capuccinorum, Episcopus tit. Thebanuo ac doctor in S. Theologia et Jure canonico.— **Dissertatio de « sanctitate matrimonii vindicata » contra onanismum.** Editio tertia. Romae, Desclée, Lefebvre, 1907. 1 volume in-8, 380 pages. Prix : 4 francs.

Sujet particulièrement délicat, mais d'une importance capitale. Il intéresse au plus haut point la famille, la société, l'Église. La question vitale de la population n'est que trop à l'ordre du jour dans tous les pays. Le mal, sa nature, son histoire, ses funestes effets, ses causes, les remèdes à y apporter, telles sont les principales questions étudiées dons la première partie. La seconde partie contient des conseils pratiques, détermine les devoirs des époux, des confesseurs... Bref, l'ensemble constitue un excellent traité moral sur la matière. L'auteur est parfaitement renseigné et défend avec autorité les opinions les plus sûres. Le livre est à sa troisième édition. Nous ne saurions trop le recommander aux prêtres, qui ont parfois des cas difficiles à résoudre.

L. Choupin.

Henry Bordeaux. — **L'Écran brisé.** Paris, Plon, 1907. 1 volume in-16, 316 pages. Prix : 3 fr. 50.

Des quatre nouvelles qui composent ce volume, il y en a trois

qui sont bonnes. Mais il y en a une qui est excellente : c'est celle qui donne son titre à l'ouvrage. M. Henry BORDEAUX avait déjà montré, spécialement dans *la Peur de vivre* et dans *les Roquevillard*, comment il sait poser un problème psychologique, en approfondir la donnée par une analyse consciencieuse et subtile, en tourner le dénouement en formules toujours grandes et élevantes, conformes aux plus hauts sentiments de l'âme humaine et chrétienne. Dans *l'Écran brisé*, il met en scène une femme du monde, épouse et mère heureuse, qui sacrifie tout pour sauver l'honneur de sa sœur, surprise par une mort tragique : elle s'interpose, comme un écran, entre le regard angoissé de son beau-frère, et la tache révélatrice qui menace la mémoire de la morte.

Ceux qui disent que la nouvelle est morte en France feront bien de lire ces pages. Encore qu'elles ne soient pas écrites pour les petites filles, elles sont toutes pénétrées de cette délicatesse de sentiment et d'art tout à la fois, qui a rendu si justement célèbre le nom de M. Henry Bordeaux.

Joseph BOUBÉE.

Annuaire pour l'an 1908 publié par le Bureau des longitudes, avec des notices scientifiques. — Paris, Gauthier-Villars, 1 volume in-18, VI-959 pages. Prix : 1 fr. 50.

Cette année, l'*Annuaire* est consacré aux données physiques et chimiques, toujours plus nombreuses et sans cesse remises au point; mais, ce qui fait l'intérêt particulier du présent volume, c'est la remarquable collection de notices qui le terminent, toutes relatives à l'astronomie. La première, due à M. Bigourdan, résume les travaux anciens et modernes accomplis pour déterminer les distances qui séparent la terre du soleil et des étoiles. M. Deslandres, dans la notice suivante, expose la formation et le premier résultat de l'Union internationale pour la coopération dans les recherches solaires. M. Guyou nous fait connaître ensuite l'École d'astronomie pratique de l'observatoire de Montsouris. Enfin, viennent deux notices nécrologiques, dont le rapprochement est presque dramatique : la première, consacrée par M. H. Poincaré à M. Lœwy, le dernier directeur de l'observatoire de Paris, mort subitement le 15 octobre 1907 ; tandis que la seconde avait été rédigée précisément par M. Lœwy lui-même, pour conserver la mémoire de M. Trépied, le savant directeur de l'observatoire d'Alger.

Joseph de JOANNIS.

RÉVILLON (L.), ingénieur des arts et manufactures. **Les Aciers spéciaux.** Paris, Gauthier-Villars, 1907. Encyclopédie scientifique des *Aide-mémoire*. Petit in-8 (19×12), avec 36 figures. Prix : broché, 2 fr. 50.

Cet aide-mémoire est un excellent résumé de nombreux travaux publiés sur la question des aciers au point de vue de leurs propriétés et de leurs applications. M. RÉVILLON, comme chef des laboratoires

de la maison de Dion-Bouton avait toute compétence pour contrôler les expériences et travaux des autres et ajouter le résultat de ses études personnelles. Après avoir décrit les principales méthodes d'analyse et d'essai, il traite dans une première partie des aciers ternaires, nickel, manganèse, silicium, chrome, etc. La seconde partie est réservée aux aciers quaternaires où deux éléments étrangers sont introduits simultanément. La bibliographie mise à la fin de l'ouvrage fait connaître les documents que l'on peut consulter pour plus de détails.

R. de Vallois.

J. de Rey-Pailhade, ingénieur civil des mines. — **La Montre décimale à l'usage des astronomes, des ingénieurs et des sportsmen.** *Description, avantages, usage.* Paris, Gauthier-Villars, 1907. Brochure (25 × 16) de VIII-17 pages avec figures. Prix : 1 franc.

Ce petit opuscule est une démonstration bien claire des avantages procurés par la montre décimale. Avant qu'on en vienne dans l'usage courant à la division décimale du temps, il sera très utile pour ceux que leurs travaux obligent à traiter des calculs d'heure à adopter cette division et, par le fait même, à prendre l'instrument qui la donne. Bien des ingénieurs anglais, dit-on, n'arrivent à traiter facilement les projets qu'en convertissant les mesures usuelles en mesures décimales, quitte à faire une nouvelle traduction pour donner les résultats. On pourrait agir ainsi dans les questions d'heure. Assurément, pour les usages scientifiques, l'application du temps décimal et de la montre s'impose.

R. de Vallois.

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants[1] :

Religion et Théologie. — *Foi et Systèmes*, par B. Allo. Paris, Bloud, 1907. 1 volume in-16. Prix : 3 fr. 50.

— *Discorsi sacri*, per Monsignore N. Marini. Rome, Desclée, Lefebvre. 2 volumes in-12. Prix : 4 francs chaque volume séparément.

— *Tractatus de gratia divina*, auctore Matthaeo Konnigs. Pars prior : *de Gratia actuali* ; accedit appendix de praedestinatione. Lovanii, excudebat Carolus Peeters, 1907. In-8.

Histoire. — *La Guerre de Sept ans.* Tome IV. *Torgau, Pacte de famille*, par Richard Waddington. Paris, Firmin-Didot, 1908. 1 volume in-8 de 640 pages.

— *Geoffroy de Malvyn, magistrat et humaniste bordelais (1545?-1617)*,

1. Les ouvrages et opuscules annoncés ici ne sont point pour cela recommandés : les *Études* rendront compte le plus tôt possible de ceux qu'il paraîtra bon de faire plus amplement connaître à leurs lecteurs.

étude biographique et littéraire suivie de harangues, poésies et lettres inédites. Paris, Champion, 1907. 1 volume in-8, 208 pages. Prix : 7 fr 50.

Science sociale. — *Cours d'économie sociale*, par Ch. Antoine, 4e édition. Paris, Alcan, 1908. 1 volume in-8, xvi-772 pages. Prix : 9 francs.

— *La Mission de l'État*, par Herman Schoolmeesters. Bruxelles, Albert Dewitt, 1907. 1 brochure in-8, 64 pages.

Archéologie et Géographie. — *La Crète ancienne*, par P. M.-J. Lagrange, O. P., correspondant de l'Institut. Paris, Gabalda, 1908. 1 volume in-8, 153 pages, orné de 6 planches hors texte et de 95 figures. Prix : 8 francs.

— *Prome et Samara. Voyage archéologique en Birmanie et Mésopotamie*, par le général L. de Beylié. Paris, Leroux, 1907. 1 volume in-4, 146 pages.

— *L'Océanographie*, par le docteur Richard, directeur du musée océanographique de Monaco. Paris, Vuibert et Nony. Un très beau volume (31 × 21 cm.) illustré de 342 gravures, avec titre rouge et noir. Prix : broché, 10 francs ; relié toile, fers spéciaux, tranches dorées, 14 francs ; relié demi-maroquin, 18 francs.

— *En Amérique latine*, par Henri Turot. Paris, Vuibert et Nony. 1 volume (28 × 19 cm.) illustré de 142 magnifiques gravures. Prix : broché, 8 francs ; relié dos et coins percaline, tête dorée, 10 francs ; relié amateur, dos et coins maroquin, tête dorée, 14 francs.

— *Au Japon : Choses vues*, par Clive Holland, traduit de l'anglais, par Lugné-Philipon. Paris, Vuibert et Nony. 1 volume (25 × 18 cm.) illustré de 48 vues photographiques. Prix : broché, 4 francs ; relié dos et coins percaline, tête dorée, 6 francs ; relié amateur, dos et coins maroquin, tête dorée, 10 francs.

Divers. — *Récits épisodiques tirés des Mémoires d'un voyageur*, par Lucien Donel. Paris, Haton. 1 volume in-8, 288 pages.

— *Les Prétendants de Claudette*, par Arthur Dourliac. Paris, maison de la Bonne Presse. 1 brochure in-8, 99 pages sur deux colonnes. Prix : 1 franc.

— *Coupe et Assemblage par le moulage*, par Mme Berge, inventeur de la méthode de moulage. Paris, Vuibert et Vony. 1 volume (23 × 15 cm.) renfermant 139 illustrations. Prix : broché, 3 fr. 50 ; relié toile, fers spéciaux, tranches jaspées, 5 francs ; relié mouton souple, tête dorée, 6 francs.

— *Heures d'Ombrie*, par Gabriel Faure. Paris, E. Sansot, 1908. 1 volume in-18.

— *Pour la réforme électorale*, par Charles Benoist. Paris, Plon, Nourrit, 1908. 1 volume in-16. Prix : 3 fr. 50.

— *Le Véritable Voyage en Orient de Lamartine*, par C. Maréchal. Paris, Bloud, 1908. 1 volume in-8. Prix : 7 fr. 50.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Janvier 25. — A **Rome**, le maire M. Nathan, l'ancien chef de la maçonnerie, donne l'ordre de chasser les Sœurs de Charité de l'hôpital des enfants de l'Aventin.

26. — Le Saint-Père approuve le décret concernant la béatification de la vénérable Mère Barat, fondatrice des Dames du Sacré-Cœur.

27. — A **Chambéry**, entrée solennelle du nouvel archevêque, Mgr Dubillard.

— A la Chambre, reprise des interpellations sur les affaires du **Maroc**.

28. — Mort du cardinal Richard, archevêque de **Paris**. Il avait succédé, le 7 juillet 1886, au cardinal Guibert, dont il était le coadjuteur.

— En **Portugal**, le parti républicain répand un manifeste violent contre le gouvernement du roi.

29. — Après une troisième journée de débat sur le **Maroc**, la Chambre approuve, à une forte majorité, les déclarations du gouvernement.

— A **Albertville**, sacre de Mgr Biolley, le nouvel évêque de Tarentaise.

— A **Lisbonne**, bagarres sanglantes ; deux agents sont tués. La situation s'aggrave.

31. — La Chambre des seigneurs, en **Prusse**, renvoie à une commission, sans la voter, le projet d'expropriation polonaise ; un discours du cardinal Kopp obtient ce succès.

Février 1er. — Obsèques du cardinal Richard, au milieu d'un énorme concours de peuple. Cinquante-deux cardinaux, archevêques ou évêques étaient présents.

— A **Lisbonne**, assassinat du roi Carlos et de son fils aîné. Don Manuel est proclamé roi de Portugal. Le dictateur Franco donne sa démission de premier ministre.

— Combat de Darksibat, au **Maroc** ; nous avons huit morts, dont le lieutenant Ricard, et cinquante blessés.

— Dans le Sud-Oranais, près de **Fort-Hassa**, une compagnie de la légion étrangère, assaillie par une violente rafale de neige, perd trente-quatre hommes.

2. — Mgr Latty, le nouvel archevêque d'**Avignon** entre dans sa ville épiscopale.

— A **Rome**, le cardinal Gasparri prend possesion de son titre de Saint-Bernard des Thermes.

3. — La Commission d'enquête sur la liquidation des biens des congrégations constate de graves incorrections dans la comptabilité des liquidateurs ; elle convoque M. Briand et M. Caillaux.

5. — Le vice-amiral Touchard remplace M. Bompard à l'ambassade de **Saint-Pétersbourg**.

6. — Le Sénat vote la réduction des périodes militaires d'instruction, malgré les efforts de M. de Freycinet.

8. — A la Chambre, grand discours de M. Jules Roche démontrant que le projet Caillaux d'impôt sur le revenu est dangereux et inacceptable.

— A **Tanger**, explosion d'une chaudière, à bord de la *Jeanne d'Arc*. Il y a quatorze blessés dont cinq grièvement.

— Au **Maroc**, le général d'Amade réoccupe Settat ; nous avons trois tués et quatorze blessés.

9. — A **Rome**, grandes cérémonies pontificales, pour le quinzième centenaire de saint Jean Chrysostome.

10. — La France catholique commence, à **Lourdes**, les solennités du jubilé des apparitions ; cinq évêques sont présents ; Mgr Rumeau, évêque d'Angers, donne les grands sermons du triduum. S. Ém. le cardinal Lecot fait son entrée comme légat du Saint-Siège.

— M. Sévin, vicaire général de Belley, est nommé évêque de **Châlons**.

Paris, le 10 février 1908.

Le Gérant : René TURPIN.

Imp. J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, Paris.

COMMENT INTERPRÉTER L'ORDRE DU MONDE[1] ?

I

Les précédents livres de M. Bergson étaient surtout des études de psychologie, bien que cet esprit, puissamment synthétique, y esquissât déjà quelques linéaments d'un système du monde. *L'Évolution créatrice* contient ce système développé, si l'on peut parler de système à propos d'une philosophie qui se déclare, comme toutes choses, en devenir. Nous trouvons dans ce livre une pensée mûrie et pleine, riche de savoir positif, fertile en vues, se déployant volontiers en images variées et neuves[2], plus claire aussi peut-être (et ceci tient sans doute au point de vue plus complet) qu'elle ne l'a jamais été. Parmi tant de richesses, force nous est de faire un choix. Nous irons droit aux idées qui nous intéressent surtout : à celles qui portent sur l'explication ultime des choses, sur l'Absolu, sur Dieu.

Quel est le sens du monde et, en particulier, du monde organisé ? Faut-il voir, dans l'ordre qu'il présente, une suite d'accidents heureux ou le résultat d'un dessein conscient? Faut-il opter pour le *mécanisme* aveugle ou pour la *finalité* intelligente ? M. Bergson se déclare fortement contre la première doctrine. Et c'est une partie brillante et véritablement magistrale de son livre que celle où il exécute cet évolutionnisme mécaniste qui, pour se compliquer d'hypothèses ingénieuses et servir de cadre à bien des observations scientifiques, n'en est pas moins, au fond, la très naïve explication des choses par le hasard. M. Bergson lui oppose un « argu-

1. Cf. Henri Bergson, *l'Évolution créatrice.* Paris, Alcan, 1907. C'est à cet ouvrage que se rapportent, à moins d'indication contraire, toutes les références du présent article.

2. On se souvient que, chez M. Bergson, l'image est un procédé réfléchi d'exposition philosophique. L'image ne prétend pas définir, exprimer l'inexprimable, mais elle le suggère. Cf. *Introduction à la métaphysique*, *Revue de métaphysique*, 1903, p. 7.

ment redoutable[1] ». L'évolution ne s'accomplit pas dans une direction unique. Certains vivants sont parents, non en ligne directe, mais en ligne collatérale, c'est-à-dire qu'ils ne représentent pas le développement plus ou moins achevé d'un type unique, mais des types parallèles, adaptations diverses, également heureuses, d'un même plan. Et ces adaptations apparaissent en des milieux très différents, parmi les influences les plus variées. On remarque, par exemple, « l'identité de structure d'organes extraordinairement compliqués, sur des lignes d'évolution divergentes[2] ». En présence de ces faits, le mécanisme déclare que l'être primitif, capable de variations très diverses, a évolué en des sens déterminés et identiques, sous la pression de plusieurs séries parallèles de circonstances fortuites. Mais, objecte M. Bergson, « quelle chance y aura-t-il pour que, par deux séries toutes différentes d'accidents qui s'additionnent, deux évolutions toutes différentes aboutissent à des résultats similaires[3] ? ». « Une accumulation de variations accidentelles, comme il en faut pour produire une structure compliquée, exige le concours d'un nombre, pour ainsi dire infini, de causes infinitésimales. Comment ces causes, toutes accidentelles, réapparaîtraient-elles les mêmes, et dans le même ordre, sur des points différents de l'espace et du temps ?... Que deux promeneurs partis de points différents et errant dans la campagne au gré de leur caprice finissent par se rencontrer, cela n'a rien que de très ordinaire. Mais, qu'en cheminant ainsi, ils dessinent des courbes identiques, exactement superposables l'une à l'autre, c'est tout à fait invraisemblable. L'invraisemblance... deviendra impossibilité, si les zigzags des promeneurs sont d'une complexité infinie. Or, qu'est-ce que cette complication de zigzags à côté de celle d'un organe où sont disposés, dans un certain ordre, des milliers de cellules différentes, dont chacune est un organisme[4] ? »

Rejeter le mécanisme, c'est s'orienter vers la finalité, et c'est à quoi vont toutes les tendances de la philosophie de M. Bergson. Mais on s'attend bien à ce qu'un penseur si personnel n'adopte pas une doctrine sans la transformer profondément.

1. P. 60. — 2. *Ibid.* — 3. P. 59. — 4. P. 61, 62.

C'est aussi ce qui arrive. L'auteur de *l'Évolution créatrice* veut « dépasser[1] » le finalisme. Pourquoi ? Ce qu'il lui reproche, c'est surtout un certain anthropomorphisme, c'est de se figurer le développement de la vie, dont l'esprit n'est qu'un résultat particulier, sur le modèle des œuvres de l'esprit[2]. La vie « transcende la finalité, si l'on entend par finalité la réalisation d'une idée conçue ou concevable par avance[3] ». Et M. Bergson ne veut pas qu'à propos de la vie, on parle de « plan », de « but », ni de moyens adaptés à les réaliser.

En effet, dit-il, la vie n'est pas une combinaison d'éléments préexistants, et c'est une erreur de l'assimiler à ces opérations où l'esprit coordonne, en vue d'un but, une « multiplicité distincte[4] ». La vie est créatrice. Elle crée même les éléments qu'elle emploie, entendez qu'elle les transforme d'une façon radicale, en leur donnant précisément ce je ne sais quoi qui les rend aptes à entrer dans ses combinaisons. « Ici les causes, uniques dans leur genre, font partie de l'effet, ont pris corps en même temps que lui, et sont déterminées par lui autant qu'elles le déterminent[5]. » On ne peut, en partant d'éléments non-vivants et en les combinant de la manière la plus ingénieuse, retrouver la vie. On ne peut, en se donnant des éléments isolés, construire l'unité d'un véritable individu. Aussi faut-il dire que chaque moment de la vie est une nouveauté absolue, qu'elle « se dépasse » elle-même à chaque instant. Et voilà pourquoi ses effets sont imprévisibles. Car, ce qui n'existe encore en aucune façon ne saurait être connu[6].

En second lieu, l'ordre du monde ne ressemble pas à celui qu'organiserait une intelligence analogue à la nôtre. Le finalisme radical est trop parfait pour s'appliquer au monde tel qu'il est. « Le philosophe, qui avait commencé par poser en principe que chaque détail se rattache à un plan d'ensemble, va de déception en déception le jour où il aborde l'examen des faits[7]. » « L'insuccès apparaît comme la règle, le succès comme exceptionnel et toujours imparfait[8]. » « L'espèce et l'individu ne pensent... qu'à eux, — d'où un conflit possible

1. P. 54, 243, 244. — 2. P. II. — 3. P. 244. — 4. P. VII, note.
5. P. 178. — 6. P. 112, 114.
7. P. 114. — 8. P. 141.

avec les autres formes de la vie. L'harmonie n'existe donc pas en fait[1]. »

Enfin, l'idée même de chercher la raison de l'ordre de la nature est décevante. « D'une chose qu'on ne jugerait pas contingente, on ne demanderait aucune explication[2]. » Or, justement, l'ordre de la nature n'est pas contingent. *Il faut* qu'il y ait un ordre quelconque, et le désordre absolu est inconcevable[3].

La conclusion de tout cela, c'est l'affirmation d'une force ordonnatrice, immanente au monde, que l'on appellera la vie, ou la conscience, ou la supraconscience, et qui, lancée à travers la matière, y mettra l'ordre et le progrès. Elle n'est pas une chose : « Il n'y a pas de choses, il n'y a que des actions[4]. » Elle est donc une action, ou mieux une tendance à l'action, « une exigence de création », un « élan » qui cherche sans cesse à dépasser ce qu'il atteint. Au surplus, c'est un processus « immatériel », « extra-spatial » en son essence, bien qu'opérant dans la matière, une réalité « d'ordre psychologique[5] ». Et ces derniers mots nous livrent la raison pour laquelle il peut contenir une pluralité de formes virtuelles, qui coexistent en lui, comme des pensées multiples au sein d'un même esprit[6]. Ils nous font entendre aussi pourquoi son œuvre est de tout point assimilable aux actes de notre liberté[7], ou, pour mieux dire, comment ceux-ci en sont la partie consciente. C'est, en effet, d'un même courant de vie, que procèdent les créations de notre spontanéité interne et celles de la nature ; c'est le même effort qui façonne les organismes et s'apparaît à lui-même dans la conscience[8].

Ajoutons que, par un procédé dialectique extrêmement subtil, — dont nous ne pouvons entreprendre ici l'analyse, — c'est, en définitive, de l'élan vital lui-même, que M. Bergson fera dériver l'existence de la matière. Nous arrivons ainsi, au « principe de toute vie et de toute matérialité[9] ». Est-ce donc là l'Absolu ? et sommes-nous, ici, en présence du Dieu de la philosophie bergsonienne ?

Il semble que oui. « Si, partout, c'est la même espèce d'ac-

1. P. 55. — 2. P. 252. — 3. *Ibid. sqq.* — 4. P. 270.
5. P. 266, 279. — 6. P. 279. — 7. P. 261, 269.
8. P. v, vi et 283. — 9. P. 259.

tion qui s'accomplit,... j'exprime simplement cette similitude probable quand je parle d'un centre d'où les mondes jailliraient comme les fusées d'un immense bouquet, — pourvu, toutefois, que je ne donne pas ce centre pour une *chose*, mais pour une continuité de jaillissement. Dieu, ainsi défini, n'a rien de tout fait; il est vie incessante, action, liberté. La création, ainsi conçue, n'est pas un mystère; nous l'expérimentons en nous, dès que nous agissons librement[1]. » « Alors l'Absolu se révèle très près de nous et, dans une certaine mesure, en nous. Il est d'essence psychologique, et non pas mathématique ou logique. Il vit avec nous. Comme nous, mais, par certains côtés, infiniment plus concentré et plus ramassé sur lui-même, il dure[2]. »

Si nous comprenons bien le sens de ces textes, M. Bergson adopte, en la corrigeant quelque peu, en la rendant plus plastique et plus souple, l'hypothèse moniste. Son monisme est un monisme dynamique et évolutif. C'est aussi un monisme nettement finaliste. Tout en évitant de qualifier ainsi son système, M. Bergson lui reconnaît cette orientation. Et, en somme, ce qu'il rejette, c'est uniquement l'action sur le monde d'une intelligence supérieure, et non une finalité immanente aux choses. Ajoutons qu'il se refuse à hypostasier et à localiser cette finalité en des réalités distinctes : principes vitaux, formes, entéléchies, etc. Pour lui, la finalité est partout, diffuse dans l'universalité du devenir[3].

1. P. 270.

2. P. 323. Cf. ce qui est dit, dans l'*Introduction à la métaphysique*, p. 35, des diverses espèces de durées : « En marchant dans l'autre sens [en sens inverse de la matérialité], nous allons à une durée qui se tend, se resserre, s'intensifie de plus en plus : à la limite serait l'éternité... Éternité vivante et par conséquent mouvante encore, où notre durée à nous se retrouverait comme les vibrations dans la lumière, et qui serait la concrétion de toute durée comme la matérialité en est l'éparpillement. »

3. Ainsi M. Bergson, qui a renouvelé tant de questions, n'apporte à la question suprême aucune réponse inédite. S'il était besoin d' « illustrer » cette constatation, voici quelques lignes de Taine qui pourraient y servir : « L'homme qui, parcourant les lois de l'esprit et de la matière, s'aperçoit qu'elles se réduisent toutes à une loi unique, qui est que l'être tend à exister; qui voit cette nécessité intérieure, comme une âme universelle, organiser les systèmes d'étoiles, pousser le sang de l'animal dans ses veines, porter l'esprit vers la contemplation de l'infini; qui voit le monde entier sortir vivant et magnifique d'un unique et éternel principe, ressent une joie et une admi-

II

Parmi ceux qui croient en un Dieu individuel et distinct du monde, personne aujourd'hui, que je sache, n'est tenté de ressusciter le vieil occasionnalisme, — d'après lequel toutes les créatures ne seraient que des automates actionnés par la puissance divine. Qu'il y ait des tendances vitales immanentes à la nature organisée, que les phénomènes cosmiques ne soient pas l'œuvre exclusive d'une Intelligence supérieure qui réglerait tout immédiatement, d'une Liberté dont les décrets serait la seule activité à l'œuvre dans le monde, c'est ce que prouvent surabondamment les faits rappelés par M. Bergson : les conflits, les arrêts de développement, les insuccès et

ration plus grandes que le dévot agenouillé devant un homme agrandi... » (*Taine, sa vie et sa correspondance*, t. I, p. 151. Lettre à Prévost-Paradol, 16 novembre 1851.) Il y a ici plus que des ressemblances superficielles avec les conceptions bergsoniennes. Les idées de fond sont les mêmes. Bien que Taine voie en « tout fait » ce que M. Bergson voit en devenir, l'explication dernière est cherchée dans la même région. Il est instructif de voir des esprits si divergents aboutir au même carrefour. Les voies métaphysiques sont en nombre limité : si raffiné novateur que l'on soit, on n'invente plus au delà d'une certaine zone. Et si l'on accuse parfois certaines philosophies de vivre d'idées anciennes, il faut avouer que, lorsqu'il s'agit des « *altissimas causas* », tout le monde en est là.

M. Le Roy a développé l'année dernière (dans la *Revue de métaphysique et de morale* et dans *Dogme et Critique*) les mêmes idées que M. Bergson, mais en accentuant la nuance idéaliste et religieuse. « Tout est conscience », écrit-il (*R. M.*, p. 493) ; « un *dehors*, un *au-delà* de la pensée est, par définition, chose absolument impensable » (*ibid.*, p. 488). Dieu sera donc quelque chose de la pensée, ou du monde, ce qui revient au même. Il ne faut pas faire « de Dieu un individu juxtaposé à d'autres individus » (*D. C.*, p. 148) ; « en toute rigueur lui seul existe » (*ibid.*, p. 145). Aussi, pour trouver Dieu, il n'y a pas à chercher quelque chose de distinct de l'objet de l'expérience. Le connaître, ce n'est pas connaître *autre chose* que nous-mêmes ou le monde. « Dieu nous est connu par sa vie même en nous... En ce sens, on peut bien dire... que, pour nous, Dieu n'est pas, mais devient. Son devenir est notre progrès même. » (*R. M.*, p. 509.) « Si nous déclarons Dieu immanent, c'est que nous considérons de lui ce qui est devenu en nous ou dans le monde ; mais pour le monde et pour nous, il reste toujours un infini à devenir... et, de ce point de vue, Dieu apparaît transcendant. » (*Ibid.*, p. 512.) C'est pourquoi « quiconque vit, dans la mesure même où il vit, croit en Dieu » (*ibid.*, p. 504), et l'affirmation explicite de la personnalité divine, qui peut s'ajouter à la « vie », n'a, en tout cas, qu'une valeur pratique et symbolique. C'est là ce que M. Le Roy définit, d'une alliance de mots audacieuse, le « panthéisme orthodoxe » (*D. C.*, p. 145). Si l'orthodoxie est plus que problématique, le panthéisme est évident.

les désordres. — Et le fait que de telles tendances existent rend intelligible aussi l'aspect de création que revêtent les phénomènes vitaux. Spécifiques, irréductibles aux énergies inférieures qu'elles emploient et transfigurent, leur action est tout autre chose qu'un rapprochement d'éléments préexistants, qui resteraient tels quels.

Mais, cela dit, il reste à savoir si l'explication dernière est fournie, et si l'on a le droit de parler d'absolu à propos de cet élan vital, qui, « le plus souvent, tourne court », qui avance et recule, qui échoue, et qui reste toujours « à la merci de la matérialité qu'il a dû se donner[1] ». Que l'on croie pouvoir se passer de l'Absolu, il n'y a en cela aucune contradiction immédiate. Mais que, sentant le besoin de le placer à la racine des existences, on lui accole des caractères tels, c'est faire le plus étrange amalgame d'idées. Un Absolu qui dépend de tant de choses, une cause première et totale, qui se trouve gênée et restreinte par des « résistances extérieures[2] » dès son premier effort d'épanouissement, quelles énigmes ! Vraiment, il faut regretter qu'on n'abandonne pas carrément ces vieux mots d'Absolu et de Dieu, au lieu de s'obstiner à en tourmenter à ce point le sens. Chacun aujourd'hui s'en sert avec une liberté grande, pour son usage privé, et y enferme les conclusions quelconques de sa métaphysique personnelle.

Il y aurait lieu aussi de demander des précisions nouvelles sur cet Absolu qui ne diffère du total des événements cosmiques que par son rythme infiniment condensé; car on ne conçoit pas bien comment les mêmes et identiques événements peuvent se dérouler à la fois selon plusieurs rythmes variés. On comprendrait des perceptions diverses, plus ou moins synthétiques, d'un même événement. Mais il ne faut pas oublier que, pour M. Bergson, la perception est quelque chose des objets mêmes : la réalité est une et il n'en existe nulle part de reproduction. Dès lors, où placer les durées diverses simultanées ?

Mais les difficultés intrinsèques de la conception bergsonienne apparaissent assez d'elles-mêmes, et, au surplus, la critique en a déjà été faite ailleurs. Il sera plus utile peut-

1. P. 138. — 2. *Ibid.*

être d'examiner les raisons que l'auteur de *l'Évolution créatrice* a eues pour ne pas se contenter de ce qu'il appelle le finalisme radical.

Un certain finalisme n'échappe pas au reproche d'anthropomorphisme. Il se figure l'éternité comme un temps sans commencement ni fin, où il place Dieu *avant* le monde. Il conçoit l'Intelligence suprême comme distante dans la durée des événements futurs et les réglant de loin. Il lui prête des idées séparées, des plans dans lesquels les moyens viennent s'encastrer, des délibérations, des décisions. Il discute l'ordre de ses décrets, non pas seulement quant à leur terme, mais en eux-mêmes. Toutes ces imaginations n'ont rien à voir avec une philosophie digne de ce nom. Il n'y a pas de commune mesure entre le temps et l'éternité. Celle-ci n'est pas *plus* que celui-là, mais autre chose ; et il est contradictoire dans les termes de vouloir les faire coïncider, même en partie : en délimitant, par exemple, certaines portions d'éternité, parallèlement auxquelles se dérouleraient des portions équivalentes de temps. Et, par conséquent, appliqués aux rapports de Dieu et de ses créatures, les mots « avant », « après », « en même temps » n'ont aucun sens rigoureusement exact. Dieu est en dehors de toute série, et dans aucune on ne peut marquer sa place. Source des existences éphémères, Il exerce sur elles une influence immédiate, mais extratemporelle, que l'on appellera causale, faute d'un meilleur mot, et en donnant à celui-ci une ampleur et une plénitude de sens exceptionnelles. Intérieur à son œuvre, Il la contient et la pénètre; et on la découvre si profondément enracinée en Lui, qu'au delà d'une union si intime, il n'y a plus que l'identité. Raison dernière en tout genre de perfection, c'est de Lui que procède l'ordre immanent des choses. Et comme cet ordre, complexe et savant, ne s'explique point, — ainsi que M. Bergson l'a excellemment démontré, — par un mécanisme aveugle, on mettra, dans la source première de la vie, la perfection de l'intelligence et de l'intuition[1], mais

1. Encore faut-il remarquer que nos pensées les plus « créatrices » supposent toujours un certain donné, tandis que la Pensée première ne s'appuie sur rien. Son intuition *se donne* vraiment ses objets : elle les *invente*, au sens strict.

en se souvenant que, pour lui attribuer ces valeurs, il faut les transposer sur le mode analogique et les écrire en facteurs de l'infini. Considérées ainsi, elles ne se laissent plus assimiler à rien de connu; elles n'ont point les caractères de l'intelligence vulgaire qui coordonne des « multiplicités distinctes », qui s'instruit par expérience et qui doit, en dernière analyse, ses capacités à l'évolution dont elle est issue[1]. Voilà, bien sommairement esquissé, un finalisme que M. Bergson semble ne pas connaître. Nous n'avons pas ici à le démontrer ni à résoudre toutes les objections qu'il peut soulever. Nous n'avons qu'à l'exposer, pour faire voir à l'évidence qu'il diffère radicalement du finalisme dont M. Bergson nous offre le portrait, et qu'en dirigeant tous ses coups sur celui-ci, l'auteur de *l'Évolution créatrice* a laissé l'autre indemne.

* * *

De même, l'objection des désordres partiels[2] atteint plutôt certaines idées accessoires au finalisme que le principe même de la doctrine. M. Bergson ne réfute que Bernardin de Saint-Pierre, quand il relève « les puérilités et les erreurs du finalisme radical », qui cherche à trouver une fin spéciale, — généralement un avantage pour l'homme, — dans chaque détail de la nature : « Chaque espèce aurait sa raison d'être, sa fonction, sa destination[3]. » Laissons-là cette conception sentimentale : prenons l'idée de l'ordre cosmique telle qu'elle est présentée dans *l'Évolution créatrice*; il n'est besoin d'aucun artifice logique pour la faire cadrer avec celle d'une

1. On voit combien vaines sont, par rapport à l'Intelligence suprême, des objections comme celles-ci : « Si l'évolution est une création, sans cesse renouvelée, elle crée au fur et à mesure, non seulement les formes de la vie, mais les idées qui permettraient à une intelligence de la comprendre. » (P. 112.) « L'unité du monde organisé... [est] supérieure à ce qu'aucune intelligence pourrait rêver puisque l'intelligence n'est qu'un de ses aspects ou de ses produits. » (P. 114.)

2. Qu'on veuille bien se souvenir que nous n'avons point à parler ici du Problème du mal, mais d'un problème beaucoup plus restreint, celui des désordres physiques. Ce n'est pas à dire pourtant qu'aucune des considérations, développées à propos du second, ne s'applique également au premier.

3. P. 138.

cause transcendante, qui posséderait éminemment l'intelligence. L'auteur lui-même s'en est rendu compte, s'il faut en croire ce passage du début de son livre, — qu'il oublie un peu dans la suite, — où il nous dit que son évolutionnisme s'accommoderait en substance de l'hypothèse d'une « Pensée créatrice[1] ». Nous osons penser qu'il s'en accommoderait même mieux que de la notion d'absolu exposée dans le corps de l'ouvrage. — En effet, si l'on attribue la conscience, ou la « supraconscience » au devenir lui-même, on ne comprend plus ses allures fatales, son sommeil intermittent, et la façon dont il va se buter à des obstacles qu'il tournerait sans doute s'il les voyait. Pour rendre compte de tout cela, on en est réduit à parler d'une sorte de conscience inconsciente, d'un je ne sais quoi, qui est censé dépasser notre « conscience diminuée[2] », et qui, pourtant, lui reste inférieur en perfection effective, — bref à entre-choquer des concepts qui n'arrivent point à s'unir. Au contraire, si l'on admet que la conscience n'est pas un attribut des choses, mais qu'elle réside au delà d'elles et à leur source, tout gagne en clarté et en cohérence. Dès lors, on n'a plus à équivoquer sur le caractère, simplement supérieur et transcendant à tous égards, de cette Conscience. On n'a plus à doter les choses de secrètes propriétés psychologiques, inconciliables avec leur manière d'agir. — Après cela, il reste, il est vrai, à expliquer certains aspects de l'univers, déconcertants pour notre sagesse; et ce n'est pas assez d'avoir montré que la notion d'une conscience immanente rend l'embarras inextricable. Certains, en effet, exigeront, pour croire à une Conscience transcendante, qu'elle agisse en tout comme notre conscience humaine. Cependant, ne suffit-il pas de formuler cette exigence pour en faire saillir la contradiction ? Ce que notre raison postule au delà de l'univers expérimental, pour le trouver intelligible, doit être nécessairement d'une autre nature que cet univers. Contraints d'admettre cette réalité supérieure, nous n'avons aucune qualité pour en tracer *a priori* les démarches. Et si nous découvrons que, tout en préfigurant celles de notre art ou de notre industrie, elles en diffè-

1. P. 27. — 2. P. 258.

rent cependant d'une façon radicale, il n'y aura pas lieu de nous en étonner. C'est le contraire qui serait étrange. On ne réfléchit pas assez à ce que l'on veut, quand on demande que l'art divin nous soit complètement intelligible. Si nous trouvions dans le monde des œuvres exactement pareilles aux nôtres, ou même plus réussies et plus parfaites dans le même genre, il faudrait conclure tout bonnement que leur auteur est un homme, ou un surhomme, quelque chose comme un dieu d'Homère. L'Absolu doit avoir des allures un peu plus déconcertantes. Et c'est un non-sens trivial de s'étonner que Dieu n'ait pas fait les choses comme nous les eussions faites « à sa place [1] ».

Puis, quand on se figure un monde perfectionné, d'où le désordre serait banni, à quoi pense-t-on au juste? Croit-on qu'il soit possible de concevoir ce monde où nous vivons, moins ses défauts? Il faut, par la pensée, en changer l'ordonnance entière, en refondre radicalement toutes les énergies, pour obtenir d'elles cette activité sans heurt, dont on se forme la chimère. Autant dire que ce n'est plus de ce monde qu'il s'agit, mais d'un autre tout différent, duquel ont disparu, non seulement les défauts, mais encore la beauté spéciale et la bonté particulière de celui-ci. — Et même, avec toutes les ressources de l'imagination, arriverons-nous à concevoir un ensemble d'activités, analogues à celles de notre univers, et entre lesquelles, de par leur nature, aucun conflit ne serait possible ? C'est bien douteux. Prenons les lois les plus générales de la vie, la nutrition, l'assimilation sous toutes ses formes : elles consistent essentiellement à désorganiser certains touts, pour en organiser d'autres. Il est malaisé aussi de se figurer les lois de la pesanteur, de l'électricité, de la combustion s'exerçant quelque part, sans jamais rien endommager par

1. Pour ne pas sortir de la question de l'ordre cosmique, — lequel n'accuse pas de prime abord l'infinité de sa cause, — nous n'insisterons pas ici sur l'idée d'infini. Il nous suffit d'avoir fait ressortir qu'une fois la cause placée dans l'au-delà, notre incompétence à la juger éclate. Mais il est évident qu'en supposant prouvée son infinité, l'argument serait encore plus décisif. Dès que la marche de notre pensée nous a conduit à l'infini, toutes nos petites objections s'évanouissent devant son incompréhensibilité, et la réflexion philosophique se tourne vite en adoration.

leur action. Avouons-le, ces lois à frottement doux, qui se meuvent dans un monde d'églogue, ces petites énergies bien sages, qui ont défense de rien casser, en réalité ne touchent à rien, et chacune d'elles chemine dans un désert. Elles ne constituent pas un ensemble, car il n'y a pas d'ensemble sans action et réaction mutuelle, sans des fusions et des combinaisons, où quelque chose se perd et où quelque chose se crée. Et finalement, il n'est donc pas sûr qu'un monde analogue au nôtre — et duquel néanmoins serait exclu, en vertu de sa constitution, tout ce qu'il nous plaît d'appeler « désordre » — n'implique pas une intime contradiction. Qu'on n'objecte pas, avec quelques intrépides, qu'une Sagesse souveraine pourrait, à coup de miracles continuels, arrêter au bon moment chacun de ces effets fâcheux, — puisque peut-être ils sont essentiels à toute combinaison d'éléments divers. Au reste, quand même seraient possibles dans le monde ces interventions saccadées et incessantes d'un agent supérieur, qui ne voit qu'elles y écraseraient la spontanéité et la vie, qu'elles feraient évanouir la libre beauté de son développement, pour le transformer sur le type inélégant d'une machine mal bâtie, qui ne marche qu'à coups de pouce ?

Il y a, dans la théorie des « volontés générales » de Dieu, imaginée par Malebranche, une âme de vérité. A propos des défauts qui se rencontrent dans la création, il écrit ceci : « C'est une suite des lois du mouvement... que tel ait la vue courte, ou le cristallin trop convexe pour voir les objets éloignés... C'est un défaut, j'en conviens. Mais les lois générales, dans différentes circonstances, ne peuvent pas produire les mêmes effets. Ces lois sont établies le plus sagement qui se puisse, lorsque leur fécondité répond à leur simplicité[1]. » Négligeons la pointe d'optimisme qui commence à percer ici, et la réduction arbitraire des lois cosmiques au mouvement. Surtout ne plaçons pas en Dieu une diversité de volontés, les unes générales, les autres particulières. Cela élagué, il reste une réflexion juste. C'est que les défauts accidentels, les résultats, nuisibles ici ou là, peuvent être la

1. *Recherche de la vérité. Dernier Éclaircissement* (p. 563 et 564 de l'édition Bouillier). Cf. *Entretiens sur la métaphysique*. Entretiens IX à XII.

condition du fonctionnement des lois générales, qui fondent l'harmonie de l'ensemble. Chaque espèce, dites-vous, chaque individu ne pense qu'à soi. Les énergies physiques vont droit leur chemin, sans s'inquiéter de ce qu'elles renversent. Mais cela, c'est l'ordre même, et les conflits naissent précisément de ce qu'il ne souffre pas d'exception. Moins de régularité eût peut-être été possible ; nous sommes mal placés pour en juger. Du moins, avouons-le, cette uniformité des lois et cette simplicité des moyens, quand la science les découvre sous la complexité des effets et la plasticité des adaptations, nous apparaissent comme une des choses les plus admirables de ce monde. Elles nous font songer à un art profond. Nous nous rendons compte qu'elles ne sauraient diminuer, sans que l'harmonie diminuât du même coup et dans la même proportion. Et nous arrivons ainsi à soupçonner que notre myopie pourrait bien être la cause de nos scandales : l'œil collé sur cette ligne, nous la trouvons difforme, mais c'est que la continuité du dessin nous échappe.

Enfin, parce que nous concevons notre Dieu comme le Bien et la Bonté suprêmes, il ne faut pas nous croire autorisés pour cela à fabriquer une morale à son usage. Les règles qui nous obligent, ou plutôt nous invitent à nous améliorer nous-mêmes, en réalisant le plus de bien possible, ne sauraient s'appliquer à Celui qui est lui-même l'Idéal réalisé. Rien, au reste, dans notre morale humaine, ne nous permet de poser en principe qu'il soit déraisonnable de prendre un parti, sans supprimer tous les inconvénients naturels qu'il présente : car, à ce compte, quelle action resterait possible ? A l'égard de Dieu, une telle exigence ne se comprendrait que dans la métaphysique cartésienne, où Il est censé modifier à son gré les essences des choses, ou dans celle de Leibniz qui pense que le meilleur absolu est chose créable. Mais ce sont là autant d'erreurs. Et nous pouvons leur opposer une conception tout autre. C'est précisément parce que Dieu est lui-même le Bien absolu, qu'Il reste souverainement libre à l'égard du bien fini et de la mesure où Il doit le réaliser.

Ne mesurons donc pas l'Absolu à notre aune. Pour y appliquer notre pensée, nous devons la dilater jusqu'à faire écla-

ter ses routines, la jeter violemment, en dépit de ses résistances et de son vertige, hors de ses formes humaines. Et cela demande à la fois un effort — non pas tant d'intuition que d'intelligence — et une certaine sobriété de raison. Il y a autant de retenue que de hardiesse dans une telle attitude. Quand nous l'aurons compris, nous ne dirons plus que, si ce monde était l'œuvre d'une Sagesse suprême, rien n'y choquerait la nôtre. Nous ne donnerons plus comme une vérité certaine ce qu'en réalité nous ignorons : à savoir que, dans ce grand tout mystérieux, à peine effleuré par notre science, telle retouche serait facile et heureuse. Nous ne fermerons pas les yeux, butés contre des détails obscurs, à ce qui est, au contraire, évident : ce monde, avec tous ses défauts, enferme une certaine somme de bien, réalise une certaine harmonie, possède une certaine beauté : assez pour que nous soyons obligés de chercher à toutes ces perfections une cause positive, assez pour que, sans déraison, nous puissions les croire capables de fixer le choix d'une volonté sage.

* * *

Reste la troisième objection : la nécessité d'un ordre quelconque. Elle peut être entendue en deux sens, selon qu'on lui donne, ou non, comme contexte, la métaphysique bergsonienne.

Il ne s'agit pas, pour M. Bergson, de comparer plusieurs espèces d'ordres indépendants, égaux en droits et parallèles d'origine. Il y a, dit-il, un ordre primitif, l'ordre vital, et un ordre dérivé, l'ordre géométrique. L'ordre géométrique est celui qui résulte exclusivement du jeu mécanique de causes efficientes, indifférentes. L'ordre vital suppose ou imite plus ou moins une intention qui aurait des préférences. M. Bergson, ne voulant pas dire qu'il relève d'une cause finale, dit qu'il « oscille autour de la finalité[1] ». Le premier de ces deux ordres est subordonné au second. Ce qui est primitif en tout, c'est la vie. L'élan vital est le principe des choses. Or, la vie, nous l'avons vu, n'est pas une combinaison d'éléments morts ;

1. P. 243.

c'est, au contraire, quand la vie s'interrompt ou se ralentit qu'apparaissent les éléments inférieurs, auparavant fondus en son unité. La dissolution du cadavre met en liberté les substances inorganiques. — Telle est la doctrine. Examiner sa valeur intrinsèque nous entraînerait trop loin. Nous l'accepterons sous bénéfice d'inventaire et nous verrons si elle supprime la nécessité d'une pensée ordonnatrice.

Mais, auparavant, il faut considérer une autre forme, moins spéciale et plus aiguë, de l'objection. Elle proteste contre l'isolement trop grand où se trouvent, depuis Kant, le déterminisme et la téléologie, les causes efficientes et les causes finales. Un certain nombre de philosophes modernes, s'inspirant des idées exposées surtout dans la *Critique du jugement*, s'efforcent de concevoir un monde, produit exclusif des causes efficientes, et duquel toute finalité même intrinsèque, c'est-à-dire tout ordre et toute harmonie, serait absente. Il semble, à les entendre, que ces perfections soient un surcroît facultatif, un pur ornement dont l'existence se pare sans nécessité. « Nous ne pouvons pas souhaiter, dit M. Lachelier, que l'ordre et l'harmonie disparaissent de l'univers, mais nous sommes parfaitement libres de le concevoir, et l'horreur que nous inspire une telle hypothèse ne nous autorise pas à affirmer qu'elle ne sera jamais réalisée [1]. » Et M. Boutroux : « La cause [efficiente], comme telle, est indifférente à l'harmonie ou au désordre : les causes, laissées à elles-mêmes, ne s'emploient qu'à s'entre-combattre, et donnent des résultats identiques à ceux du hasard. » Seule, une « intervention supérieure » « détermine, dans le monde des forces, une convergence féconde. Elle les amène à produire des choses, au lieu de s'agiter éternellement dans le vide sans réussir à le peupler [2] ». M. Bergson lui-même subit l'influence de ces doctrines, puisque, tout en dérivant l'ordre géométrique de l'ordre vital, il les oppose cependant l'un à l'autre comme des con-

1. *Du Fondement de l'induction*, p. 76. Pour expliquer le développement dynamique des phénomènes, le même auteur reviendra d'ailleurs à la finalité : et c'est même la partie importante de sa thèse. Mais cette finalité est toute contingente.

2. *De la contingence des lois de la nature*, p. 42.

traires, parfois comme des contradictoires[1]. Or, cette abstraction rigoureuse pratiquée à l'égard de toute notion d'ordre, cette prétention de concevoir le mécanisme à l'état pur, soulèvent bien des difficultés. Et les auteurs que nous citons n'arrivent pas à construire le monde abstrait dont ils rêvent, sans y établir des coordinations harmoniques. Ils le fondent sur « la liaison mécanique des phénomènes », sur « la liaison nécessaire des causes et des effets[2] », sur l'enchaînement dans le temps et l'espace, qui sont des continuités absolues. Une conclusion se dégage de leurs tentatives infructueuses : c'est qu'il n'y a pas moyen de se passer d'un ordre quelconque. Le désordre absolu se confond avec la négation de toute réalité. Tout ce qui existe a son unité, et il n'y a pas de multiplicité pure. Tendez et tourmentez tant que vous voudrez votre pensée : vous n'arriverez pas à concevoir un monde qui ne consisterait qu'en discorde. Du moment que vous pensez un ensemble, vous pensez l'ordre. « Un monde dans lequel le mouvement, sans cesser d'obéir à ses lois,... ne formerait que des composés qui se détruiraient eux-mêmes[3] », n'est pas le type du désordre complet. En réalité, c'est un théâtre où des ordres variés se succèdent incessamment. Et comme les causes secondes n'annihilent pas, mais transforment, quelque chose des caractères anciens subsiste forcément dans ceux qui en sont issus. Enfin, les lois du mouvement subsistent, uniformes, d'après l'hypothèse : et voilà encore une unité. Elles peuvent, insiste-t-on, ne former « aucun composé[4] ». Vaine illusion ! Comme un courant magnétique oriente la limaille de fer, elles ordonnent le monde pulvérulent qu'elles traversent, elles imposent un dessin quelconque aux atomes disjoints, elles en font des systèmes régis par des lois fixes et dont les parties ne sont pas sans relation entre elles[5]. Pour éviter l'harmonie,

1. L'ordre géométrique consiste, selon lui, dans l'interruption de l'ordre vital.

2. Lachelier, *op. cit.*, p. 75, 76. — 3. *Ibid.* — 4. *Ibid.*

5. M. Lachelier me semble, en faisant effort pour mener l'abstraction aux dernières limites, aboutir à un pur tableau d'imagination, quand il écrit : « Le monde d'Épicure, avant la rencontre des atomes ne nous offre qu'une faible idée du degré de dissolution où l'univers, en vertu de son propre mécanisme, pourrait être réduit d'un instant à l'autre : on se représente encore des cubes ou des sphères tombant dans le vide, mais on ne se représente même pas

imaginerez-vous enfin des éléments si absolument isolés qu'aucune influence ne circule de l'un à l'autre? Passons sur les difficultés de l'hypothèse, mais faites attention que, dans leur éloignement même, ils forment encore une harmonie, par les appels qu'ils échangent, je veux dire par leurs analogies, leurs rapports, et leur aptitude à entrer dans un même ensemble. Dès que vous vous les donnez, quantité de fils ténus poussent d'eux-mêmes entre eux et commencent à les unir. Et prenez garde aussi que chaque être isolé compose à lui seul un ordre et une harmonie, pour peu que vous le dotiez d'une diversité quelconque de perfections ou d'activités.

Voici donc notre objection renforcée. Il y a encore plus de rapports que M. Bergson ne le pense, entre l'ordre vital et l'ordre géométrique. La finalité pénètre au sein même du mécanisme et lui est rigoureusement coextensive. Après cela, nous pouvons conclure, à meilleur titre encore que l'auteur de *l'Évolution créatrice*, que l'ordre n'est pas contingent et qu'il se pose de lui-même, en même temps que toute réalité.

Cependant, même présentée sous cette forme radicale, l'objection ne coupe pas la racine de la preuve téléologique : au contraire, elle la constitue. Plus l'ordre et la finalité entrent profondément dans les choses, plus rigoureuse en rejaillit l'exigence d'un Ordonnateur transcendant. En effet, même après cette découverte de la nécessité de l'ordre, l'esprit n'est pas au bout de ses exigences. Cette nécessité n'est qu'hypothétique. Si l'ordre est nécessaire, à supposer qu'il existe un monde, aucune nécessité n'apparaît à ce qu'un monde existe [1]. Puis, même s'il fallait que quelque chose exis-

cette sorte de poussière infinitésimale, sans figure, sans couleur, sans propriété appréciable par une sensation quelconque. » (*Op. cit.*, p. 71.)

1. Pour être absolument complet, il faudrait dire ici un mot de cette contingence du monde. Mais ceci nous ferait entrer dans un sujet tout nouveau et aborder la preuve de l'existence de Dieu *a contingentia mundi*. M. Bergson prétend, en effet, que l'existence de l'univers est de droit, et qu'il ne faut pas la concevoir comme une conquête accidentelle sur le néant. Le néant, dit-il, est une pseudo-idée, nous ne le pensons réellement pas. Et l'éminent philosophe fait appel à toute sa virtuosité dialectique pour démontrer ce paradoxe. Mais ses raisons sont bien étranges. En voici deux, à titre de spécimen. «... On ne saurait imaginer un néant sans s'apercevoir, au moins confusément, qu'on l'imagine, c'est-à-dire qu'on agit, qu'on pense, et que quelque chose, par conséquent, subsiste encore. » (P. 302.) L'expérience ne

tât, pourquoi ceci plutôt qu'autre chose ? L'ordre réalisé et le monde choisi n'apparaissent pas comme les seuls possibles. Je n'ai pas besoin de savoir *pour quels motifs* les autres ont été rejetés, mais il me faut absolument une cause *capable de les rejeter*, de choisir entre eux et celui-ci. Au mécanisme qui explique l'univers par une série de contre-coups, nés d'une combinaison spéciale d'éléments et de forces, je demande d'expliquer cette combinaison même. A M. Bergson, qui n'explique point le présent par le passé, et qui veut que chaque pas de l'évolution soit une création absolue, je puis demander, en outre, la raison de chacun de ces pas. « Nul événement n'est à lui seul tout le possible. Il y a, au contraire, une infinité de possibles autres que l'événement que l'on considère. Les chances de réalisation de cet événement sont donc à l'égard des chances de réalisation d'autre chose comme un est à l'infini ; et ainsi la réalisation d'une fin donnée quelconque, fût-ce l'uniformité de succession des phénomènes, est, en soi, infiniment peu probable, bien loin d'être nécessaire [1]. »

Toutefois, il ne faut pas concevoir les possibles comme de petits êtres, rivaux en droits, qui se bousculeraient mutuellement pour arriver à franchir la porte étroite de l'existence. Si les uns y réussissent et les autres non, ce ne peut être par un jeu de chances. Les chances ne sont que l'action probable des causes réelles, et c'est ne pas s'entendre soi-même que de chercher ces causes parmi les purs possibles. Les trouverons-nous dans un « coup de dés » initial, dans un hasard premier auquel tout le reste devrait d'exister ? Ce serait, pour

donne pas le néant, et l'intelligence qui se borne à la suivre « ne saurait recevoir une empreinte de négation, car... ce qui existe peut venir s'enregistrer, mais l'inexistence de l'inexistant ne s'enregistre pas. » (P. 316.) Inutile de faire remarquer que la pensée du néant n'est pas le néant de la pensée, et que jamais personne ne s'est figuré le néant comme un objet d'expérience. — Notons, en passant, que la preuve téléologique, dont nous nous occupons ici exclusivement, ne se confond pas, même sous sa forme la plus universelle, avec la preuve *a contingentia*. Toutes deux supposent, il est vrai, la contingence des choses. Mais celle-ci considère la contingence en général (être ou n'être pas), et en conclut l'Être nécessaire. Celle-là considère la contingence spécifiée (être tel, constituer une fin ayant ses mérites propres), et en conclut la Finalité intelligente et libre.

1. Boutroux, *op. cit.*, p. 12.

le coup, le Dieu-Hasard. Mais il n'y a sous ces expressions aucune idée saisissable. Les hasards et les « coups de dés » que nous connaissons sont des effets et non des causes; ils demandent eux-mêmes à être expliqués, et, dans le monde de l'expérience, on les explique, en effet, par un concours de causes très déterminées : ce ne sont même pas de vraies contingences. Il n'y a qu'une contingence réelle : c'est celle qui s'appelle, d'un autre nom, liberté. Et donc c'est elle qu'il faut placer, sous peine de ne rien expliquer, à l'origine des choses. Elle seule fournit une explication complète, et surtout intelligible jusqu'au bout, parce que, seule, elle suffit à lever l'indétermination qui arrête les diverses possibilités en présence. Elle les départage par une intention, et c'est cette intention qui met en branle et détermine toute la série des causes efficientes. La Fin, dit l'École, est la cause des causes : aucun effet ne s'explique sans elle[1]. Et, par conséquent, ce n'est que dans le finalisme intégral que peut se trouver l'explication définitive : dans le finalisme intégral, c'est-à-dire dans celui qui considère la finalité interne des choses comme corrélative et conséquente à une finalité externe, au choix clairvoyant d'une Liberté.

Mais devant l'univers, dont nous avons le spectacle, il faut dire quelque chose de plus. Il reste à jalonner une autre voie, ou plutôt c'est celle où nous marchons déjà, mais abordée autrement, infléchie et creusée dans un sens nouveau. En effet, si la finalité consciente est toujours la seule explication d'un ordre quelconque, avec quel relief ne s'affirme-t-elle pas, quand il s'agit d'un ordre comme celui qui régit, par exemple, le monde organique! Ici, l'ordre revêt deux caractères qui en avivent l'éclat : la complexité et la constance. Un monde où ne se marquerait aucun dessein suivi, une série de révolutions dont chacune déferait le travail de la précédente, pour le recommencer ensuite, nous déconcerterait. Car, d'une part, nous ne pourrions absolument expliquer les combinaisons spéciales qui s'y succéderaient, sans faire appel à une liberté première; et, d'autre part, cette liberté nous

1. Voir les belles pages de saint Thomas sur ce sujet : *Contra gentes*, l. III, cap. II; Iª IIᵃᵉ, q. I, art. 2, etc.

apparaîtrait capricieuse, volage, incohérente en ses choix. A l'extrême opposé, un déroulement monotone de phénomènes toujours identiques, un monde analogue à ce royaume du mécanisme pur, que certains nous décrivent, ne nous placerait pas, il est vrai, en face de la même antinomie; mais sa pauvreté ne nous ouvrirait pas un jour bien brillant sur la fécondité inventive de la cause première. Tout autre est notre univers. Quand, après l'instabilité sans règle ou la constance sans variété, on considère la longue patience et l'intarissable richesse qui s'y étalent, on a l'impression de passer, — non de l'ébauche de l'ordre à sa forme achevée, — mais de son absence à sa présence. L'ordre se manifeste ici avec une telle plénitude qu'il n'est pas besoin de se guinder sur la fine pointe de l'esprit pour l'apercevoir et pour l'attribuer à une cause merveilleusement sage et industrieuse. Et c'est ce qui assure à cet argument — en dépit des difficultés métaphysiques qu'on lui oppose — un succès si durable auprès des intelligences normales. En effet, plus il y a d'indétermination à vaincre et de résultats possibles en présence, mieux la nécessité d'un choix s'impose. Nous l'avons découverte en cherchant le dernier pourquoi d'un univers quelconque. Mais, ici, ce sont des milliers de combinaisons diverses qui se réalisent à chaque instant, et se trouvent complémentaires; ce sont des milliers de combinaisons également possibles, également vraisemblables, — à ne considérer que la nature des éléments en présence, — qui sont écartées. Personne ne sera tenté de refaire, après M. Bergson, le tableau de la vie, maintenant la flexible unité de ses plans à travers le dédale des circonstances, donnant à des besoins multiformes des réponses, qui ne sont pas des échos passifs, mais les solutions ingénieuses de problèmes compliqués[1]. Il y a ici, évidemment, des fins cherchées et des moyens choisis.

Ce n'est pas infirmer cette conclusion que d'insister sur l'aspect de création que présentent les œuvres de la vie. Sans doute, elles sont autre chose que le total des éléments préexistants, et ceux-ci, transformés, réduits au rôle d'instru-

1. P. 63.

ments, perdent, dans l'ensemble où ils sont entraînés, leur indépendance et leur individualité. Mais enfin ils pouvaient en jouir précédemment et ils peuvent la retrouver ensuite. En tout cas, ils ont été tirés du milieu où ils préexistaient sous une forme ou sous une autre, et choisis pour leur aptitude à servir : car si la vie crée, ce n'est pas *ex nihilo*. Elle a ses préférences et ses exigences; faute de pouvoir les satisfaire, elle s'éteint. On la voit chercher autour d'elle, trier, diriger, adapter. Comment M. Bergson peut-il affirmer qu'il n'y a rien en tout cela qui ressemble à un but, poursuivi et atteint par des moyens convenables? Parce que la vie ressemble plus à une invention créatrice qu'à une composition réfléchie, est-ce une raison de refuser à la Cause dont elle procède, la clairvoyance et l'intention? L'invention est elle-même une connaissance et un choix. Si elle ne commence point par énumérer ses moyens, pour les combiner ensuite, c'est donc qu'elle les enveloppe en une intuition d'ensemble, et qu'elle n'a pas besoin de les saisir d'abord à part pour les connaître et les placer avec une sûreté infaillible.

Parlons, si l'on veut, plutôt d'un Dieu-artiste que d'un Dieu-géomètre. En tout cas, les créations de la vie sont les siennes, d'abord. C'est lui qui a semé dans la matière les forces organisatrices, les laissant s'entre-choquer parfois, et échouer, comme pour nous faire voir qu'elles ne sont pas l'Absolu que nous cherchons. Leurs jeux harmonieux et multiples fascinent notre pensée, mais c'est pour la relancer toujours plus loin et plus haut. Suivons la voie qu'elles nous indiquent vers l'au-delà. Élevons-nous à Celui qui n'est pas plus un « devenir » qu'une « chose », mais qui transcende incomparablement toutes nos catégories, parce qu'il enferme en Lui, d'une façon éminente et ineffable, plus que tout ce qu'elles signifient. C'est en Lui seul que notre pensée, si elle veut aller loyalement et courageusement jusqu'au bout de ses exigences, se reposera.

Joseph de TONQUÉDEC.

L'APPARITION DU 25 MARS 1858[1]

I

Nous avons déjà nommé plusieurs fois M. Lacadé, maire de Lourdes; rien n'empêche que nous le fassions, dès maintenant, mieux connaître au lecteur.

Deux mots résument ses qualités : homme d'honneur et excellent chrétien. Les habitants de Lourdes l'attestent, d'une commune voix, et c'est les entendre tous qu'entendre le garde champêtre Collet : « M. Lacadé, dit-il, était un bien brave homme, qui ne manquait pas d'aller à la messe. Personne ne lui a jamais rien reproché. »

Tous aussi reconnaissent la vérité de cette parole d'Antoinette Garros : « M. Lacadé, un digne homme pour les pauvres, surtout pour les honteux. »

On trouverait aux archives de l'évêché de Tarbes plus d'un titre pour établir l'esprit catholique de M. Lacadé. Des circonstances impérieuses semblèrent quelquefois autoriser le maire de Lourdes à négliger l'observation de certaines lois disciplinaires de l'Église : sa foi compta pour rien l'autorisation que paraissaient lui donner les circonstances; il recourut toujours à l'évêque. Ses aïeux lui avaient appris, par de grands exemples, à se montrer ainsi catholique; il voulait transmettre intact cet héritage à ses fils. Tel est, croyons-nous, le sens des paroles que M. Lacadé écrit en tête d'une des lettres où il sollicite de l'évêque une autorisation de ce genre: « Ma famille, dit-il, est du nombre de celles qui respectent les lois de l'Église. »

Homme pratique, homme d'affaires, M. Lacadé ne pouvait être des premiers à partager l'enthousiasme de la foule au

1. Les fêtes du cinquantenaire de Lourdes devaient trouver ici un écho. Le P. Cros, auteur d'une histoire de Notre-Dame de Lourdes encore en manuscrit, veut bien nous communiquer le chapitre XVI de son travail. Nos lecteurs lui en seront, avec nous, reconnaissants.

sujet des visions de Bernadette : « M. Lacadé était contre, comme M. le curé : tous deux menaçaient la petite. » Ainsi parle le cantonnier Latapie.

Sachant que j'allais à la grotte, raconte Callet, M. Lacadé me fit appeler pour savoir ce que j'en pensais : je lui rendis compte et je lui dis : « Ça touche le cœur. — Bah ! me répondit-il, toi aussi tu es un imbécile. » M. Joanas, son secrétaire, était là. Je dis à M. Lacadé : « Eh bien, Monsieur le maire, voilà M. Joanas : faites-le venir demain : je lui procurerai une bonne place : il verra bien Bernadette, et lui aussi sera frappé. » En effet, M. Joanas y vint : je le mis sous la niche. Quand il vit Bernadette en extase, ça le frappa un peu, et il en rendit compte : « C'est, disait-il, quelque chose de vraiment extraordinaire. » Mais M. Lacadé se moqua de lui comme il s'était moqué de moi.

Si nous en croyions Dominiquette Cazenave, la foi de M. Lacadé aux visions de Bernadette aurait été déterminée par les visions d'une bonne fille, sa servante, dont il sera question plus loin.

Pour nous, les impressions diverses de M. Lacadé à ce sujet semblent avoir été plutôt en complète harmonie avec celles du curé de Lourdes. M. Lacadé a douté, nié, affirmé, selon que M. le curé doutait, niait ou affirmait lui-même, et, le plus souvent, les lettres du maire de Lourdes au préfet révèlent autant les pensées de M. Peyramale que les pensées de M. Lacadé. Cette conduite, du reste, était la plus sage que pût tenir le maire de Lourdes en des conjonctures si difficiles et dans la situation que lui créait sa charge, au milieu d'une population ardente de bonne heure, et bientôt passionnée.

Quant aux aspects secondaires de la physionomie du maire de Lourdes, sa correspondance les manifestera. Nous ne signalerons qu'un trait : M. Lacadé, alors même qu'il ne croyait pas à la réalité des apparitions, voyait, sans déplaisir, le mouvement qui amenait les foules à la grotte : l'administrateur pratique ne pouvait que s'applaudir d'une agglomération d'étrangers dans les murs de la ville. Ce sentiment a déjà percé dans la lettre que le maire écrivait au préfet, le 4 mars :

Cette grotte, disait-il, est située sur la rive gauche du Gave, en face des prairies de La Ribère, à environ 1 kilomètre de la ville. On y arrive facilement et sans danger. C'est un lieu des plus pittoresques, et je présume que les étrangers le visiteront pendant la saison.

M. Lacadé entrevoit déjà, et sous peu de jours il verra presque réalisé, dans ses rêves de sage administrateur, un établissement thermal à Massabielle.

***

Ce n'étaient pas là les vues du préfet, et il ne songeait pas davantage à laisser la crédulilé populaire fonder, sans autorisation quelconque, et sur les seules dires d'une jeune fille hallucinée, un oratoire à la grotte. Or, l'oratoire était déjà constitué : les rapports du commissaire ne permettaient plus d'en douter.

Il y eut, alors, croyons-nous, un entretien du maire avec le préfet, où il fut convenu que Bernadette, si elle était reconnue malade et reprenait ses exercices de visionnaire, serait, pour un temps, internée à l'hospice. Cette conférence (on le comprendra bientôt), avait déjà eu lieu lorsque, le 25 mars, avant midi, le préfet reçut la lettre suivante du commissaire de police :

Monsieur le préfet,

Hier soir, mercredi, le bruit a couru en ville que la visionnaire se rendrait, ce matin, à la grotte. Cette nouvelle s'est propagée en ville. Les visites se sont continuées bien avant dans la nuit, et ce matin, la foule se pressait aux abords de la grotte transformée en autel.

C'est alors qu'a paru la visionnaire, escortée de parents et d'amis. Elle s'est agenouillée, elle a passé son chapelet, elle a salué et souri, comme d'habitude, et puis elle est repartie.

A certaines personnes qui l'ont interrogée, elle a dit que la Vierge lui était apparue plus bas que d'ordinire, et lui avait dit de laisser son cierge.

Le nombre des visiteurs est immense aujourd'hui : on y vient du côté de Pau, de Tarbes, de Bagnères; on y vient des départements voisins, chacun emporte de l'eau de la fontaine miraculeuse.

En ce qui me concerne, j'ai surveillé la grotte, cette nuit, d'une manière toute particulière, et j'étais sur les lieux bien avant l'arrivée de la visionnaire, pour y constater ses faits et gestes, dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir plus haut.

L'argent de la grotte est détourné par le premier venu : ainsi, mardi soir, 23 mars, à neuf heures, j'ai compté, en présence de la foule, 6 fr. 70, qui étaient déposés dans la grotte, et cet argent avait disparu dans la nuit. Le hasard m'a appris, hier au soir, qu'il avait été enlevé

par un tailleur de pierre. Hier au soir, mercredi, à dix heures, il y avait 12 fr. 80, et ce matin, pas un sou.

Voilà, Monsieur le préfet, les faits qui se déroulent à Lourdes, et qui tiennent les habitants de la ville et les populations rurales dans un émoi continuel. J'ai l'honneur de vous les soumettre, sans commentaire.

Quoique M. le maire de Lourdes, qui aura l'honneur de vous voir aujourd'hui, vous renseigne parfaitement, mon devoir m'oblige de vous tenir, jour par jour, au courant de cette affaire, qui prend une certaine gravité.

Je dois le dire encore, pas de désordre, pas de trouble à constater.

J'ai l'honneur, etc.

JACOMET.

Le maire, au lieu d'aller à Tarbes, écrivit au préfet, ce même jour, 25 mars :

Monsieur le préfet, depuis les derniers renseignements que j'ai eu l'honneur de vous donner sur le compte de la jeune visionnaire de cette ville, il ne s'était rien passé, jusqu'à ce moment, qui fût digne d'être porté à votre connaissance. Je viens d'apprendre que cette fille s'est rendue, ce matin, à cinq heures, à la grotte : elle a prié Dieu quelques instants et puis elle s'est retirée. Il y avait peu de personnes, une vingtaine environ.

M. Jacomet parle d'une « foule », qui aurait assisté à la vision du 25 mars, et M. Lacadé réduit cette foule à « une vingtaine de personnes environ » ; mais il faut observer que le commissaire vit la foule pressée aux abords de la grotte, seulement. Les gens de la campagne n'espéraient plus d'apparition, et les gens de Lourdes qui, la veille, s'attardèrent à la grotte, ne s'y retrouvèrent pas à cinq heures du matin. Le bruit que Bernadette irait à Massabielle ne put guère se répandre, même dans la ville, parce que Bernadette ne fit connaître son désir que la nuit déjà avancée, et nul ne savait qu'au lieu de descendre à la grotte vers sept heures, comme auparavant, elle y serait avant cinq heures. On peut donc croire qu'il y eut, autour de Bernadette, un groupe nombreux, mais non pas, à proprement parler, une foule.

M. Lacadé poursuit :

Dans cet état de choses, je vous prie, Monsieur le préfet, de vouloir bien me donner vos instructions, pour savoir ce qu'il convient de faire. Faire mettre cette jeune fille à l'hospice, ce serait peut-être une faute.

Je craindrais que cette mesure n'irritât la population, qui porte sa croyance bien loin. On ne devrait recourir à cette mesure, à mon avis, qu'autant qu'il y aurait désordre et danger pour le repos public. Les personnes qui vont à la grotte n'y vont que pour prier Dieu et se retirent en silence.

Daignez agréer...

* * *

Il semble que les conclusions du maire ne sont pas pleinement sages. Si la jeune fille est une hallucinée, le devoir du magistrat, alors surtout que l'autorité ecclésiastique partage ses sentiments et refuse, cependant, d'agir elle-même, est d'arrêter, par tous les moyens légaux, des attroupements, même pieux, à la grotte. Nous verrons bientôt ces mêmes foules honorer, à la même grotte, des apparitions diaboliques et s'enthousiasmer pour de ridicules ou répugnantes visionnaires. Les répressions de l'autorité, qui seront sages alors, le seraient maintenant, si Bernadette était hallucinée; car il est immoral qu'un oratoire s'érige pour honorer les visions d'une hallucinée. La mesure préméditée eût été régulière, alors qu'on appréhendait seulement de nouvelles visites de Bernadette à la grotte ; elle devenait nécessaire, puisqu'on était menacé d'une nouvelle série de visions à la suite de celle du matin. De quel droit (pour ne signaler que ce détail), de quel droit une hallucinée condamnerait-elle tous les magistrats d'une ville et tous leurs agents à de rudes et interminables corvées de jour et de nuit ? On n'a pas le droit de laisser les foules sans surveillance. Ici, l'Église ne voulant pas surveiller, la police le devait faire, et, comme disait le maréchal des logis, elle se trouvait livrée par une « idiote » à « des tracasseries sans fin ».

Il fallait donc, sans abandonner les foules, adjurer le clergé de s'occuper d'une affaire dont il ne pouvait se désintéresser. Ce fut la conclusion du baron Massy.

Le préfet répondit, le jour même, à M. Lacadé :

Monsieur le maire, par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, vous m'informez que la jeune Bernadette s'est rendue, de nouveau, à la grotte, ce matin. Vous me demandez ce qu'il convient de faire.

Je vous prie, Monsieur le maire, de faire examiner cette jeune fille par un médecin, et je vous laisse le soin, d'après le résultat de cet examen, d'apprécier s'il y a lieu de la faire placer à l'hospice.

Veuillez agréer, etc... Baron MASSY.

Le lendemain, 26 mars, le préfet écrit au ministre des cultes :

Monsieur le ministre, par ma dépêche du 12 de ce mois, j'avais eu l'honneur de rendre compte à Votre Excellence, de certains faits se rattachant à une prétendue apparition de la Vierge, qui aurait eu lieu dans une grotte voisine de la ville de Lourdes.

Je lui faisais connaître que, depuis le 4 mars, jour de l'expiration de la quinzaine, pendant laquelle la jeune fille visionnaire avait reçu l'ordre, disait-elle, de se rendre à la grotte, il n'avait plus été question de rien et tout paraissait terminé; mais je suis informé que, depuis quelque temps, les visites à la grotte recommencent. La jeune fille s'y est rendue, hier matin, 25 mars, et a assuré que la Vierge lui est apparue de nouveau ; et depuis lors, — me mandent M. le maire et M. le commissaire de Lourdes, — l'affluence augmente, la grotte a été transformée en une sorte de chapelle ; des emblèmes religieux y ont été placés, et on y dépose des offrandes, qui ont été remises d'abord à M. le curé, puis envoyées par celui-ci à M. le maire.

J'ai immédiatement donné l'ordre de faire examiner la jeune fille par un médecin, et, s'il y avait lieu, de la faire interner ensuite à l'hospice.

Mais je me demande quel doit être, après cela, le rôle de l'autorité civile. Évidemment, il n'y a pas de délit dans le fait des visites à la grotte ; tout s'est passé, jusqu'à présent dans le plus grand ordre : je ne vois donc d'autre moyen de faire cesser ces démonstrations, que l'intervention du clergé.

En l'absence de Mgr l'évêque, qui est en ce moment en tournée pastorale, mais qui sera ici dimanche 28 mars, j'ai fait prier M. le grand vicaire et M. le curé de Lourdes de passer dans mon cabinet : je les ai entretenus de l'affaire en question. Tout en n'ajoutant eux-mêmes aucune foi au prétendu miracle, ces messieurs ne m'ont pas paru très disposés à se prononcer contre d'une manière formelle et publique.

Du reste, Monsieur le ministre, l'attitude du clergé n'est pas tout à fait la même que ce qu'elle avait été tout d'abord, et quelques ecclésiastiques semblent vouloir sortir de la réserve prudente dans laquelle ils s'étaient renfermés jusqu'à présent.

Dans cette situation, je prie Votre Excellence d'examiner s'il ne serait pas à propos qu'elle écrivît elle-même à Mgr l'évêque. Je la prie également de m'adresser ses instructions.

Plus tard, nous entendrons le préfet de Tarbes rappeler au ministre et cette lettre, et celle non moins prudente et modérée

du 12 mars. Il semblera se plaindre qu'on l'ait jeté et maintenu autoritairement dans une lutte que, dès l'origine, il avait jugé devoir être écartée par l'intervention de l'évêque. Mais il plut à Dieu que l'évêque ne voulût pas intervenir, et la lutte, on le verra, servit la cause de Notre-Dame.

*
* *

Cependant, l'apparition du 25 mars continuait de remuer les âmes :

Vous aurez l'aspect de la grotte pendant cette journée, écrit le commissaire au préfet, quand vous saurez que cinquante-deux cierges y brûlaient encore à onze heures et qu'il y en a eu soixante-cinq vers midi.

Vous aurez aussi une certaine idée du nombre immense de visiteurs, quand j'aurai eu l'honneur de vous dire que les offrandes de cette journée se sont élevées au chiffre énorme de 61 francs presque tout en monnaie de billon. Je garantis ce chiffre.

J'ai appris, hier matin, 26 mars, que cet argent, ainsi que les 12 fr. 85 de la veille, avait été levé par un tailleur de pierre et un charpentier de la ville, ouvriers qui passent (le charpentier surtout) la journée au cabaret, et la nuit, en état d'ivresse, aux abords de la grotte.

Depuis le 4 mars, nous n'avions pas eu affluence pareille. De la ville à la grotte, jusqu'à dix heures du soir, va-et-vient continuel, de femmes surtout, venant en partie du dehors.

Nous avons eu à regretter un accident, qui n'a pas eu la gravité que l'on croyait de prime abord. Un garçon de la campagne était venu voir la grotte avec sa sœur. En descendant le sentier rapide qui y conduit, son pied ayant glissé, il tombe sur la tête, et roule jusqu'au bord du Gave. Il a été relevé, le visage bien meurtri, mais pourtant sans gravité.

Cette foule immense, ce nombre infini de cierges, le chiffre des offrandes pendant cette journée, tout cela tient, en partie, à la fête de l'Annonciation, d'abord, et à la présence de la visionnaire à la grotte, pendant la matinée : mais, hier, ces deux raisons n'existaient pas ; et cependant, le chiffre des offrandes s'est élevé à 10 fr. 65, et, à dix heures du soir, plus de trois cents personnes se promenaient aux abords de la grotte, éclairée par dix-sept cierges, ce qui est prodigieux, pour un jour ordinaire. Les 10 fr. 65 ont été enlevés par les mêmes individus, et M. le curé a même versé en leurs mains l'argent provenant de la grotte qu'il avait déjà accepté.

Monsieur le préfet, je ne crains pas d'affirmer que cette affaire ne finira jamais d'elle-même, et compter là-dessus, c'est se faire bien illusion. J'en trouve une preuve dans les transformations progressives qu'on fait subir à la grotte : chaque jour y apporte un embellissement ;

chaque jour aussi, il nous arrive des visiteurs de plus loin, et, enfin, l'importance des offrandes donne un nouveau prestige à ce lieu.

En ce qui me concerne, Monsieur le préfet, je ne négligerai rien, pour vous tenir fidèlement au courant de tous les faits tenant, de près ou de loin, soit à la grotte, soit à la visionnaire, et daignez compter toujours sur la vérité des renseignements que j'aurai l'honneur de vous fournir.

J'ai l'honneur, etc... JACOMET.

La lettre du préfet au ministre a déjà fait entendre que la question de l'argent de la grotte était résolue ; mais le commissaire ignorait ce que le maire avait arrêté à la suite de l'entretien du préfet avec le curé de Lourdes. La lettre suivante, du 26, adressée par le maire au sous-préfet d'Argelès et la réponse de celui-ci, du 27, font connaître cette solution.

Monsieur le sous-préfet, le sieur C..., maître charpentier, et le sieur F... maître tailleur de pierre, ouvriers honnêtes et intelligents de cette ville, se sont présentés, le matin, chez moi, pour vouloir me remettre une somme de 107 fr. 25, provenant des dons remis par des personnes pieuses dans l'intérieur de la grotte, où la jeune Bernadette prétend avoir eu une vision.

Avant de recevoir cette somme, je viens, Monsieur le sous-préfet, vous prier de vouloir bien me dire si je dois l'accepter, pour lui donner l'emploi que l'autorité supérieure jugera convenable.

On trouve, chaque soir, dans cette grotte, de l'argent, provenant des offrandes faites dans la journée : ne conviendrait-il pas qu'en attendant une décision supérieure sur les événements qui se passent ici, j'envoie, tous les soirs, le commissaire de police, ou toute autre personne de ma confiance, pour recueillir les offrandes : il ne faut pas qu'elles deviennent la proie de quelque personne malintentionnée.

Le sous-préfet approuve la proposition du maire et ordonne le dépôt de l'argent dans les mains du receveur municipal du bureau de bienfaisance. Du 26 mars au 24 septembre, dix-sept versements donnèrent la somme de 1 589 fr. 77, total des offrandes à la grotte, durant cette période.

II

La relation, faite par le commissaire, de l'apparition du 25 mars doit être complétée par d'autres témoignages.

Voici, d'abord, celui de M. Estrade, tel qu'il le rédigea, pour nous, en 1878.

Nous y soulignons quelques déficits plus fâcheux de fond historique.

Dans la période du 4 au 25 mars, la petite bergère *se rendit, à peu près tous les jours, à la grotte ; elle y priait, elle buvait à la source, comme tout le monde, mais sa figure ne subissait plus de transformation. L'enfant, du reste, ne cachait pas que la Dame ne venait plus sur le rocher, ou que du moins elle ne la voyait pas.*

Les personnes dépouillées des attaches de la terre se familiarisent, d'instinct, avec les choses du ciel, etc. Ces âmes d'élite... sont les épis ou les grappes isolées dont parle l'Évangile. Au fond de leurs retraites ignorées, elles méditaient sur les choses de Lourdes, et *beaucoup d'entre elles comprirent que la fête de l'Annonciation ne se passerait pas sans qu'il y eût, à la grotte, quelque annonce mémorable.*

Au matin de ce jour, comme les abeilles courant à la recherche de la fleur lointaine, *des saintes femmes, des vierges au cœur pur étaient parties, sans bruit, du hameau, du village, pour venir se grouper autour du rocher de Massabieille ; elles arrivèrent une à une, deux à deux, mais pressées, suivies,* de sorte que, à un moment donné, elles formaient comme un vaste essaim, résonnant ses prières sous les voûtes de la grotte.

Bernadette arriva : c'était, pour ainsi dire, l'ange précurseur de la Dame aux sourires : elle *aussi*, elle avait entendu un appel secret et elle se rendait. *Son cœur battait de crainte et d'espérance : que de regrets ou de joies allaient suivre !*

Bernadette se mit à genoux : le moment solennel était arrivé. O délices de l'âme ! Il n'y avait plus à douter ; la grotte s'éclairait, la dame arrivait, la dame était là...

Bernadette, plongée aussitôt dans les ravissements de l'extase, n'était plus de la terre, et l'entretien ordinaire des choses du ciel commença. Que fut-il dit, à ce sublime et à jamais mémorable entretien ?

A différentes reprises, racontait Bernadette, j'avais demandé à la Dame de me faire la charité de me dire son nom : la Dame avait toujours souri, mais elle n'avait jamais répondu à ma question. Aujourd'hui, *ajoutait-elle*, j'y ai mis plus d'insistance *et je lui ai dit :* « *O ma Mère, je ne suis rien, mais, je vous en supplie*, ayez la bonté de me *faire connaître* qui vous êtes. »

La Dame se trouvait, en ce moment, dans le manitien de la Vierge sur la médaille miraculeuse. Après ma demande, elle s'est recueillie un instant ; puis, joignant les mains, en signe de reconnaissance et les portant au-dessus du sein, elle a jeté un regard d'amour vers le ciel, et enfin, s'inclinant vers moi, elle m'a dit : « Je suis l'Immaculée Conception. »

De quelles hymnes d'honneur et d'allégresse durent retentir les cieux, à cette déclaration ! D'un autre côté, quelle ne devait pas être l'innocence virginale de Bernadette, pour que la Vierge par essence l'admît à recueillir d'aussi solennelles communications !

Dans la soirée du 25 mars, alors que la petite privilégiée était

encore toute parfumée du contact de la rose mystique, nous fîmes prier Bernadette de venir à la maison : nous désirions vivement, ma sœur et moi, connaître les particularités de l'extase du matin, et recueillir de la bouche de l'enfant les paroles précises et textuelles de la Vierge. *Bernadette fit le récit qui précède.* Puis, arrivée aux paroles qui en marquent la fin : « Je suis l'Immaculée Conception », elle se tourna vers nous : « Que veut dire cela, l'Immaculée Conception ? » Et prétendre ensuite que Bernadette jouait un rôle de comédienne ou de rouée.

***

Arrivons à des témoignages d'une forme et d'un fond plus sérieux.

Et d'abord, celui des commissaires épiscopaux. Voici, juxtaposées leurs relations, celle de 1858 et celle de 1860.

(1858)

Le jour de l'Annonciation, Bernadette demande à la vision qui elle est, et n'obtient, d'abord, d'autre réponse qu'un gracieux sourire.

La même demande avait été faite pendant les diverses apparitions, sans obtenir d'autre reponse qu'un sourire gracieux.

Mais, à la troisième interrogation, la Vision, *qui jusqu'alors se tenait dans l'attitude que l'on donne aux images de la Vierge dans la médaille miraculeuse,* relève ses mains, les joint à la hauteur de la poitrine, lève les yeux au ciel, et *laisse échapper* ces mots : « Je suis l'Immaculée Conception. »

(1860)

Le jour de l'Annonciation, il se passa quelque circonstance particulière qu'il est important de ne pas omettre.

Dans les apparitions précédentes, Bernadette, sur les recommandations qui lui en avaient été faites, avait, plusieurs fois, demandé à l'apparition qui elle était ; mais elle n'avait obtenu jamais d'autre réponse que celle d'un gracieux sourire.

Cette fois, la jeune fille adresse la même question, avec une insistance toute particulière ; et alors, l'Apparition, *qui s'était constamment tenue dans l'attitude que l'on donne aux images de la médaille miraculeuse,* si ce n'est pendant qu'elle roulait les grains de son chapelet dans ses mains jointes, relève ses mains, les joint à la hauteur de la poitrine, lève les yeux au ciel, et formule bien clairement cette réponse : « Je suis l'Immaculée Conception. »

Bernadette a déclaré qu'elle

n'avait jamais entendu parler de l'Immaculée Conception, et qu'elle ne comprenait absolument rien à ses paroles, dont elle ne perdra jamais le souvenir.

En 1861, Bernadette écrivit, de sa main :

Pendant plusieurs fois, je lui demandai qui elle était : elle ne faisait que sourire. *Tenant ses bras pendants*, elle leva les yeux en regardant le ciel, puis elle me dit qu'elle était l'Immaculée Conception.

En 1879, Bernadette a pu nous apprendre en quels termes elle demanda le nom de l'Apparition, et le 25 mars, et en d'autres occasions précédentes :

Je lui dis : « *Madáma, boulét aoué la bountá dé mé disé qui es ?* — Madame, voulez-vous avoir la bonté de me dire qui vous êtes ? » Je ne suis pas sûre si j'ai dit *Madáma* ou *Madamiséla* ; mais j'ai dit l'un ou l'autre.

Quant aux paroles mêmes sorties de la bouche de l'Apparition, Bernadette les a toujours ainsi données, sans variantes :

Qué soy l'Immaculado Councepciou : Je suis l'Immaculée Conception[1].

* * *

Venons maintenant aux témoignages les plus sûrs et de ceux qui l'entendirent à la première heure :

Le meilleur est, sans contredit, celui de Mlle Dufo. Elle écrit, au lendemain de l'apparition, à son jeune frère, élève du séminaire de Saint-Pé :

Bernadette n'était pas revenue à la grotte, depuis le jeudi 4 mars, dernier jour de la quinzaine : elle n'avait pas l'idée d'y revenir, lorsque, le 24, veille de l'Annonciation, elle s'éveilla pendant la nuit et éprouva un grand désir d'aller à la grotte, le lendemain, jour de Notre-Dame. Elle le dit à ses parents, qui voulaient l'en détourner, parce qu'elle était très enrhumée ; mais elle insista tant, qu'ils lui permirent.

1. Plus tard, quand elle parla français, Bernadette altéra, quelquefois, le texte patois, et dit-on écrivit *immaculé*, au lieu de *immaculado*.

Vers quatre heures du matin, l'enfant se rendit au lieu de l'apparition, et à peine avait-elle récité une dizaine de chapelet, que la même Dame se montra à elle, avec le même costume. Elle se mit à sourire et fit signe à Bernadette de s'approcher. L'enfant obéit, et sentit qu'elle pouvait parler, ce qui lui était impossible avant d'être aussi près de la vision ; et comme cette Dame lui souriait toujours, Bernadette lui demanda : « *Voudriez-vous me dire* qui vous êtes ? »

A ces mots, l'Apparition sourit et ne lui répondit pas. L'enfant insista et renouvela sa demande deux fois encore. Alors, la Dame joignit les mains, qu'elle tenait jusque-là dans la position de la médaille miraculeuse ; elle leva les yeux au ciel et répondit : « Je suis l'Immaculée Conception. Je désire une chapelle ici. — J'ai déjà dit que vous me l'aviez demandée, répondit Bernadette ; mais on demande un miracle, comme preuve de votre désir. » Alors, la Dame sourit de nouveau, ne parla plus, et disparut en souriant.

Voilà, mot pour mot, la vérité : je te rapporte exactement ce que l'enfant m'a dit.

Le témoignage de Mlle Dufo n'est pas en contradiction avec ces paroles du commissaire : « Le bruit a couru hier soir, que la visionnaire se rendrait, ce matin, à la grotte. » Le bruit put, en effet, courir sans que Bernadette eût fait connaître son désir de descendre à Massabielle, et l'on peut, d'ailleurs, supposer que Bernadette, réveillée à neuf ou dix heures du soir, aura exprimé ce désir, et que le soir, la nuit même, quelque voisine l'aura connu et fait connaître à d'autres.

Dominiquette Cazenave assista à l'apparition : elle raconte :

J'observai que Bernadette, debout au-dessous de la cavité intérieure, où l'Apparition était descendue, se rapprochant ainsi du sol, détourna, plusieurs fois, même sans les y arrêter, ses yeux vers les objets de piété groupés tout près de là, en forme de chapelle. Ces regards étaient rapides, peu attentifs, et les yeux de Bernadette se relevaient aussitôt et se fixaient vers l'Apparition.

Je demandai donc à Bernadette : « Pourquoi as-tu regardé, plusieurs fois, les statues, les tableaux, les vases et les fleurs de la chapelle ? — Parce que, me répondit-elle, la Dame tournait les yeux de ce côté, et je faisais comme elle. — J'ajoutai : Est-ce qu'elle faisait cela avec plaisir ? — Oui, surtout la vierge de la niche. » Bernadette voulait dire que la Dame regardait avec une satisfaction plus visible la niche de fil d'archal, recouverte de mousse et de fleurs où se trouvait une statuette de l'Immaculée Conception.

Nous avons demandé à Bernadette si elle se souvenait de ces regards de l'Apparition vers la *chapelle* de la grotte : elle

ne s'en souvient plus. Mais le fait n'est pas moins certain, car d'autres témoins de la vision du 25 mars confirment le témoignage de Dominiquette :

Bernadette me dit que la Dame était descendue à la cavité de la voûte et, de là, avait d'abord regardé, en souriant, la statue de l'Immaculée-Conception et les cierges qui l'entouraient.

Ainsi parle Marie Pailhès.

Louise Baup ajoute que l'Apparition dirigea avec bienveillance ses regards vers plusieurs personnes qui étaient là, à genoux, et qui s'étaient signalées par leur zèle à décorer la chapelle. « Bernadette nous le dit, poursuit le témoin, et elle nous disait encore que l'Apparition était descendue bien près d'elles. »

A l'appui de ces témoignages, il faut rappeler les paroles du commissaire, citées plus haut : « Elle a dit que la Vierge lui était apparue plus bas que d'ordinaire », ce qui signifie que la Dame était passée de la niche du roc à l'ouverture de la voûte de la grotte, et de là, « s'était laissée couler » vers Bernadette comme il arriva, le 18 février, le 4 mars...

Nous avons demandé à Bernadette si, le 25 mars, elle avait, comme on le disait, assuré que la Dame était descendue plus bas que de coutume ? Elle a répondu : « La Dame n'est jamais descendue plus bas. »

C'est un oubli de la voyante. Car, le jeudi 18 février, la Dame passa de la niche « à l'ouverture qui perce la voûte », tandis que Bernadette s'avançait de ce côté, et, dit Bernadette, « je vis que la Dame arrivait devant moi, en se laissant couler par l'ouverture ». Ainsi encore, le 4 mars, Bernadette se rendit à cette ouverture, où la Dame passait; là aussi, la Dame descendit et se rapprocha tellement, que Bernadette, le jour même, put dire à Jeanne Védère : « Elle était si près de nous, que si vous aviez étendu la main, vous l'auriez touchée. » Les commissaires épiscopaux en 1858 et en 1860, entendirent Bernadette attester ces passages de la Dame, d'une cavité à l'autre, car ils écrivent :

« Bernadette a vu habituellement la vision dans l'ouverture indiquée plus haut; *quelquefois, dans une autre anfractuosité de la grotte, plus à l'intérieur.* »

Quand Mlle Dufo écrit : « La Dame fit signe à Bernadette de s'approcher », elle dit, peut-être sans s'en douter, que la Dame fit signe à Bernadette de se rendre sous l'ouverture de la voûte. Les témoignages si exprès de Dominiquette Cazenave, de Louise Baup rendent le fait évident. A genoux d'abord, à sa place ordinaire, Bernadette alla se placer ensuite au-dessous de la voûte, et ce fut là qu'elle put parler et que, *debout*, elle demanda à la Dame son nom.

Ce n'est donc point du haut de la niche, mais dans la grotte même, un peu au-dessous de la voûte et quasi à portée de la main de Bernadette et des autres pieuses filles et femmes qui l'entouraient, que l'Apparition a dit : « Je suis l'Immaculée Conception ».

*
* *

Il est superflu de redire qu'on ne saurait se scandaliser, ni être surpris des défaillances de la mémoire de Bernadette : bien plutôt, faut-il admirer qu'il lui soit resté tant de souvenirs. Signalons donc quelques défaillances de plus : voici nos demandes et les réponses de Bernadette :

— On dit que le désir d'aller à la grotte, le 25 mars, vint subitement à Bernadette, pendant la nuit précédente ?

Réponse. — Sœur Marie-Bernard ne se rappelle pas les circonstances qui ont précédé l'apparition du 25 mars.

— Le 25 mars, Bernadette aurait dit que la Dame regarda avec satisfaction les objets pieux déposés dans la grotte, qu'elle regarda avec complaisance certaines personnes plus zélées pour la décoration et l'illumination de la grotte ?

Réponse. — Point de souvenir de ce regard de complaisance.

— Certainement, l'Apparition s'est montrée à Bernadette, les bras étendus comme dans la médaille miraculeuse, non seulement le 26 mars, mais le 11 février.

Réponse. — Sœur Marie-Bernard maintient que Notre-Dame avait toujours les mains jointes, sauf lorsqu'elle dit : « Je suis l'Immaculée Conception. »

— Le 25 mars, l'Apparition aurait dit à Bernadette de laisser son cierge à la grotte ?

Réponse. — Point de souvenir, pour le cierge.

Cependant, la tante Lucile racontait, en 1868 :

A la fin de l'extase, Bernadette me dit : « Voulez-vous me donner votre cierge et me permettre de le laisser dans la grotte ? « Je le lui donnai. Elle alla fixer le cierge allumé au fond de la grotte et revint près de moi. Je lui demandai en chemin pourquoi elle avait ainsi agi. Elle répondit : « La Dame m'a demandé si je voulais laisser le cierge brûler à la grotte ; et comme il était à vous, je ne pouvais pas le laisser sans votre permission[1]. »

Comment douter de la réalité du fait, malgré l'oubli de Bernadette, lorsque, à l'affirmation si précise de la tante Lucile, s'ajoutent les paroles, non moins décisives du rapport de M. Jacomet : « Elle a dit que la Vierge... lui avait dit de laisser son cierge ? »

*
* *

Plusieurs, à Lourdes, se disputent l'honneur d'avoir appris, les premiers, de Bernadette, le nom de l'Apparition. Le droit d'Ursule Nicolau nous semble le mieux établi :

Le 25 mars, dit-elle, j'arrivai tard à la grotte ; mais, l'extase finie, je me levai avant les autres pour rejoindre Bernadette. Je l'embrassai et lui dis tout bas : « Sais-tu quelque chose ? » Elle se mit à rire : sa figure était rayonnante de joie. J'insistai, la priant de me faire connaître la cause de sa joie. Elle répondit : « N'en dites rien, mais elle m'a dit : « Je suis l'Immaculée Conception. »

En arrivant à la maison, je le dis à Germaine Raval, qui y repassait du linge, et Germaine le dit à d'autres.

La bonne femme, en nous racontant ce fait, se mit à pleurer, émue de reconnaissance pour la grâce qui lui fut accordée en ce jour.

Interrogée par nous, au sujet de cette communication première, Bernadette a répondu : « Je devais le dire à plusieurs, puisque je le répétais, le long de la route. »

Nous pensons toutefois que c'est là un raisonnement plutôt qu'un souvenir ; car les souvenirs d'Ursule Nicolau ont l'appui de ceux de Dominiquette Cazenave :

1. *Annales de Notre-Dame de Lourdes*, t. I, p. 114.

Le 25 mars, raconte Dominiquette, j'appris par Germaine Raval ou sa sœur, qui le tenait d'Ursule Nicolau, que l'Apparition avait dit son nom. Je courus chez Bernadette, mais il y avait du monde dans la chambre. Je fis sortir Bernadette et la menai près de la porte au gros verrou. Là je lui demandai si il était vrai qu'elle connût le nom de la Dame. Elle répondit : « Qui vous l'a appris ? Je n'en ai parlé qu'à Ursule Nicolau. » Je la priai de me faire connaître le nom de la Dame : elle ne voulait pas : elle désirait le dire, d'abord, à M. l'abbé Pomiau ; mais j'insistai tellement, qu'elle répondit :

« J'ai demandé, trois fois, à l'Apparition son nom. A la troisième fois, elle a étendu les mains, qu'elle tenait jointes jusque-là ; elles les a relevées et rapprochées sur sa poitrine ; puis, regardant en haut (*qu'a espiat a catsus*), elle a dit : *Que soy l'Immaculado Councepciou.* »

Ici, croyons-nous, est la formule meilleure exprimant les mouvements qui précédèrent et accompagnèrent les révélations de ce nom.

Nous demandâmes à Bernadette : « Les paroles « Je suis l'Immaculée Conception » coïncidaient-elles avec l'expansion des bras vers la terre, ou bien avec la jonction des mains sur la poitrine et l'élévation des yeux vers le ciel ? »

Bernadette a fait une réponse qui a besoin d'être éclaircie. Elle dit :

En prononçant les paroles : « Je suis l'Immaculée Conception », Notre-Dame étendit les bras vers la terre, les releva immédiatement et rejoignit les mains, de manière à ne former qu'un seul acte de ces deux mouvements.

Il est certain que la parole : « Je suis l'Immaculée Conception » ne sortit de la bouche de l'Apparition qu'au moment où ses yeux s'élevaient vers le ciel[1]. L'expression de Bernadette : « En prononçant les paroles... » signifie donc seulement : « *lors* de la prononciation de ces paroles... *au temps* où la Dame les prononça, *lorsque le moment vint* de les prononcer... »

Cela admis, Bernadette parle comme Dominiquette ; — et Bernadette eût-elle voulu dire (ce qui ne saurait être) que la Dame parlait, en étendant les bras, et en les relevant, — il resterait que l'extension des bras, au témoignage de Berna-

1. En 1861, Bernadette écrivit : « Elle éleva les yeux en regardant le ciel : *puis*, elle me dit... »

dette elle-même, ne se fit qu'à l'instant où la Dame allait dire son nom, et qu'elle ne dura qu'un instant. Les commissaires épiscopaux et d'autres supposent, au contraire, que la Dame, tandis que Bernadette lui demandait son nom, et avant même, depuis le chapelet achevé, était dans l'attitude de la médaille miraculeuse.

Bernadette, toute sa vie, a fréquemment reproduit cette scène sous les yeux de ceux qui la visitaient : or, elle la reproduisait toujours, comme nous l'a décrit Dominiquette Cazenave : mains jointes sur la poitrine ; extension des bras ; relèvement des mains ; les mains rejointes à plat sur la poitrine ; les yeux élevés et arrêtés vers le ciel, — et, à cet instant, — la parole : « Je suis l'Immaculée Conception. »

Après avoir vu Bernadette reproduire, sur sa demande, les mouvements de l'Apparition, en cet instant, M. Fabisch écrivait :

Non, je n'oublierai pas, tant que je vivrai, cette ravissante expression. J'ai bien vu, en Italie et ailleurs, les chefs-d'œuvre des grands maîtres, de ceux qui ont excellé à rendre les élans de l'amour divin et de l'extase : dans aucun d'eux je n'ai trouvé tant de suavité et de ravissement ; et chaque fois, durant les quelques jours que j'ai passés à Lourdes pour faire mon esquisse, chaque fois que j'ai demandé ou fait demander à Bernadette cette pose, toujours la même expression est venue changer, illuminer, transfigurer cette tête...

Mais M. Fabisch, si nous en croyons Bernadette, ne reproduisit pas asssez son modèle. A cette question que nous lui adressâmes, par écrit, le 30 janvier 1879 : « Quelles sont les inexactitudes principales et quels sont les défauts de la statue de M. Fabisch, Bernadette répondit :

La statue de M. Fabisch ne peut pas être comparée à l'Apparition, quant à l'expression. La pose de Notre-Dame était tout à fait naturelle. Elle ne jetait pas la tête en arrière pour regarder le ciel : elle levait simplement les yeux. La tête de la statue de M. Fabisch est jetée trop en arrière.

***

Ici, dans ma chambre, Bernadette vint, avec sa tante, le 25 mars, me dire que l'Apparition lui avait dit son nom : *Que soy l'Immaculado Councepciou*. Je l'envoyai chez M. le curé.

Ainsi parle M. l'abbé Pomiau.

Nous avons demandé à Bernadette : « A qui fut portée d'abord, la parole : « Je suis l'Immaculée Conception ? »

Au nom de Bernadette, on nous répondit, de Nevers :

Ce fut à M. le curé que Bernadette s'adressa, d'abord, quand Notre-Dame lui eût dit : « Je suis l'Immaculée Conception. » Elle se rendit au presbytère, avec sa marraine, en revenant de la grotte. Tout le long du chemin elle avait répété les paroles de la vision pour ne pas les oublier.

C'était une seconde réponse, car à une première question ainsi formulée : « Est-il vrai que vous allâtes, le 25 mars, porter à M. Pomiau le nom de l'Apparition ? » Bernadette avait répondu : « Le 25 mars, j'allai, d'abord, chez M. le curé, avec ma marraine. »

M. l'abbé Pomiau avait persisté à maintenir son dire comme vérité certaine.

Nous observerons seulement que Bernadette, le 25 mars, fut accompagnée chez M. le curé, non par sa marraine, mais par sa tante Basile, celle qui l'accompagna chez M. Pomiau :

Nous ne fûmes pas bien reçues, dit la tante Basile : M. le curé se moqua de Bernadette ; il disait : « Ta Dame ne peut pas porter ce nom ! »

Jeanne Védère confirme ce récit :

En la voyant arriver, M. le curé lui dit : « Eh ! bien, que vas-tu m'apprendre aujourd'hui ? — Je lui ai demandé qui elle était. Elle m'a dit : « Je suis l'Immaculée Conception. — Tu me trompes ! lui dit alors M. le curé : qu'est-ce que cela veut dire, l'Immaculée Conception ? — Je ne le sais pas, répondit Bernadette, et c'est pour cela qu'en venant de la grotte, je ne cessai pas de répéter ces paroles pour ne pas les oublier. »

Le nom que se donna l'Apparition préoccupa, en effet, les prêtres. Quatre ans plus tard, le 13 février 1862, un professeur de théologie écrivait, de Notre-Dame-des-Ermites, au secrétaire général Fourcade :

Oserai-je vous demander comment ou dans quel sens la Bienheureuse Vierge Marie a pu dire : « Je suis l'Immaculée Conception » ? On est tenté de penser que cette expression n'est pas théologiquement exacte.

Ce n'est pas ici le lieu de démontrer la souveraine conve-

nance du nom que l'Apparition se donna, ni d'exposer les harmonies des deux mystères de l'Immaculée Conception et de l'Annonciation qui, bien perçues, manifestent la convenance du choix que l'Apparition fit du 25 mars pour révéler son nom. D'autres, avant nous, avaient magistralement traité ces intéressantes questions; nous avons, ailleurs, résumé leurs pensées, en les dégageant de la forme didactique qui les rendait moins accessibles au commun des fidèles[1]. Ici, nous nous contenterons d'observer que l'ignorance de Bernadette, d'une part, et, d'autre part, l'étonnement, la stupéfaction des prêtres peuvent bien, quelque peu, ce semble, aider à établir ou du moins à persuader que la Dame de la grotte n'était pas une pure création de l'imagination de la voyante, et que la parole du 25 mars ne lui fut pas suggérée par les prêtres.

L.-J.-M. CROS

1. *Notre-Dame de Lourdes. Récits et Mystères*, p. 517-542.

LE ROLE DE L'HABITUDE

DANS LE GOUVERNEMENT DE SOI-MÊME[1]

IV

La théorie.

3° *La perfection de l'acte, fruit de l'habitude.*

Il y a mieux encore. Ce n'est pas seulement la facilité pour agir que nous donne l'habitude, mais en même temps l'aptitude à bien agir. L'acte, à mesure qu'elle grandit, en devient non seulement plus facile, mais plus parfait; il s'exécute avec plus de *précision*, de *force* et de *rapidité*.

Avec plus de *précision*, parce que l'expérience fait mieux découvrir le détail des mouvements, quels muscles il faut mettre en jeu et jusqu'à quel point; parce que, en supprimant le choix, l'attention ou même la conscience, l'habitude supprime les erreurs ou les oscillations de la pensée, et leur empreinte dans le résultat. Voyez quelle différence de précision, de souplesse, de grâce, quel je ne sais quoi d'achevé dans la démarche de l'adolescent, dans les mouvements du nageur et du gymnasiarque, dans la parole de l'orateur, dans le jeu d'un virtuose musical, dans le coup de pinceau de l'artiste, dans le maintien d'un cavalier, dans les gestes professionnels d'un marchand, d'un ouvrier, d'un prestidigitateur, en un mot, dans tout acte habituel; quelle différence avec la gaucherie, l'indécision, l'incohérence du début! Et si vous essayez, dans la série de ces actes, d'échapper à l'habitude, d'y réintroduire la volonté ou l'attention, vous y remettez du même coup les imperfections d'autrefois. Si, par exemple, vous vous appliquez à ne pas vous mordre la langue en mangeant, il y a fort à craindre que cela ne se passe

1. Voir *Études*, 20 février 1908.

mal ; si, dans un morceau de musique joué de mémoire, vous voulez intercaler ou modifier une note, c'est de celle-là que vous êtes le moins sûr; si l'ouvrière, en tricotant, veut diriger par le détail le mouvement de ses aiguilles ; si le bicycliste se prend à raisonner la pression des pieds sur les pédales et de la main sur le guidon, il y a des chances pour que les aiguilles et la bicyclette marchent de travers.

La pensée et la sensation oscillent au moindre souffle; l'instinct ne bronche pas ni ne se trompe : l'habitude, en détachant nos actes de l'idée consciente pour les rapprocher de l'instinct, les fait donc de plus en plus précis.

Ils deviennent aussi de plus en plus *forts*, obtenant de façon automatique, par le simple jeu de l'organisme, leur maximum de tension utile.

Il y a de ce fait une double cause, l'une physiologique : c'est, en effet, une loi de physiologie que le sang afflue vers les organes en exercice et, faisant leur nutrition plus riche, augmente leur force[1]. Il y a une autre cause qui est psychologique : le coup de volonté ne commande qu'aux nerfs directements intéressés à la production de l'acte et d'ailleurs plus ou moins contrariés dans leur tâche par les tendances opposées ; l'habitude, outre qu'elle supprime ces oppositions, amène, par associations neuronales, un grand nombre d'autres nerfs à coopérer au résultat. On conçoit qu'elle dispose de la sorte d'une force utile très supérieure.

Cette force peut s'employer à fournir plus d'intensité à un acte en passant ou à répéter un plus grand nombre d'actes. Et l'on sait bien que tous les professionnels, en d'autres termes tous les habitués, dépassent de beaucoup, dans un travail quelconque, le rendement possible à un amateur. Corre qui pédale quarante-deux heures durant, le touriste qui « fait » le mont Cervin, le forgeron qui bat son enclume et l'ouvrière qui tire l'aiguille du matin au soir, le lecteur qui dévore d'un trait tout un volume, le mathématicien qui peut suivre tout

1. L'habitude des exercices physiques fortifie les os, consolide les organes, durcit les tissus, débarrasse l'organisme des produits de désassimilation qui l'encombrent ou l'empoisonnent. (Cf. Lagrange, *op. cit.*, p. 165-167 et *passim.*) Les résultats sont plus apparents dans de telles habitudes, mais la loi est la même et s'applique toujours.

un mois le même problème, la femme d'œuvres qui n'a plus de nausées dans l'hôpital, le soldat qui n'a plus d'émotion sous la mitraille, l'homme qui, sans hésiter, sacrifie tout au devoir, l'ascète qui tient sans discontinuer tous ses sens sous le joug, la carmélite qui n'a plus de distraction dans ses longues prières, tous ceux-là ne sont pas des amateurs, mais des habitués, et c'est à l'habitude prise qu'ils doivent de sentir en réserve tant de force.

Enfin, pour que rien n'y manque, ce que nous gagnons en force, nous le gagnons aussi en *vitesse*. L'acte devient de plus en plus rapide. Dans l'industrie, où l'on tient à gagner du temps qui est de l'argent, on spécialise les ouvriers dans les différents détails de la fabrication ; une épingle, par exemple, passe par une multitude de mains. On *spécialise* : cela veut dire qu'on *habitue* l'ouvrier à répéter indéfiniment les mêmes actes, sachant bien que c'est le procédé pour en tirer, grâce à la rapidité prodigieuse d'exécution où il arrive, son maximum de rendement. Il n'y a, du reste, qu'à ouvrir les yeux pour voir partout la rapidité des actes grandir avec l'habitude. Ce n'est pas à la première expérience que le petit garçon se met à gambader, ni le musicien à enfiler des doubles croches, ni le sténographe à suivre un discours. On y arrive, mais avec de l'entraînement, avec de l'habitude.

On y arrive surtout, quand l'habitude est devenue assez forte pour échapper à la conscience, pour faire passer l'acte par le court-circuit. C'est qu'en effet, le courant nerveux n'est pas instantané ; sa vitesse n'est même pas très grande et il lui faut donc un temps appréciable, qu'on a essayé de mesurer [1] sous le nom de « temps physiologique », pour faire son parcours, depuis « l'excitation » ou première impression nerveuse, jusqu'à la « réaction », c'est-à-dire jusqu'au déclanchement de l'acte [2].

1. Hermann Helmloltz d'abord, et un grand nombre d'autres à sa suite.

2. « Supposons que la statue de Bartholdi représentant la Liberté, qui a été érigée dans la baie de New-York, devienne vivante par un miracle... Étant haute de 42 mètres, si elle avait des nerfs et une moelle épinière comme nous, il faudrait, en la touchant au pied, attendre environ quatre secondes avant qu'elle ne donnât signe de sensibilité et qu'elle ne commençât à faire un mouvement. » (A. Mosso, *la Fatigue*, trad. franç. par P. Langlois, 5e édition, p. 49. Paris, 1905.)

Il est donc clair que le courant nerveux arrivera plus vite en coupant au plus court, en prenant le « court-circuit », au lieu de faire le tour par la conscience.

D'autant plus que sa vitesse n'est pas uniforme, qu'elle atteint son maximum dans le simple filet nerveux, pour diminuer dans les centres et trouver son minimum dans le centre supérieur, auquel correspond la conscience. Et il faut encore, quand le phénomène passe par la conscience, joindre au « temps physiologique », c'est-à-dire au temps réclamé par le courant nerveux, le « temps psychologique », c'est-à-dire le « temps de discernement et de volition », nécessaire à la conscience pour juger l'idée qui se présente et pour décider de la suite qu'on lui donne.

L'habitude, qui dès le début réduit le temps psychologique et peu à peu le supprime, qui réduit au minimum le temps physiologique, qui, en d'autres termes, tend à faire passer le courant nerveux par le trajet le plus court, lequel se trouve être aussi le plus facile [1], tend par le fait même, c'est bien évident, à donner à l'acte son maximum de rapidité [2].

1. Et même ne pourrait-on pas dire que l'habitude aura pour effet d'augmenter encore cette facilité, de rendre la résistance au courant de plus en plus faible jusque dans les centres inférieurs et les filets nerveux ? Nous croyons pouvoir le déduire de cette affirmation du professeur Bechterew, de Saint-Pétersbourg (*l'Activité psychique et la vie*, traduction du docteur Keraval, p. 87 ; Paris, Boulangé, 1907) : « Le mouvement de l'énergie à travers les cellules nerveuses y entretient un processus renforcé d'échanges ; celui-ci aboutit à faire grandir la cellule et la fibre qui en sort ; à leur tour les ramification de cette fibre s'allongent ; elles entrent en un contact plus parfait avec la cellule du neurone suivant. » Il semble que, de la sorte, l'onde nerveuse doit passer plus facilement et courir plus vite, comme l'onde électrique à travers un conducteur dont on amplifie la section et dont on multiplie les adhérences.

2. Même aux opérations intellectuelles, qui sont essentiellement conscientes, l'habitude confère une étonnante rapidité, non seulement par la parfaite adaptation du mécanisme organique qui les conditionne, mais encore en détachant la conscience des détails pour la concentrer sur les ensembles utiles. Nous avons fait exécuter, sur la rapidité où l'on peut atteindre dans la lecture, une série d'expériences qui nous fourniront, quand elles seront plus nombreuses, plusieurs conclusions intéressantes ; mais, dès à présent, nous pouvons dire qu'on arrive aisément à une moyenne de cinq lettres par dixième de seconde. Or, en admettant un dixième de seconde pour le temps de réaction consciente, ce qui est une moyenne faible, il est impossible que le lecteur, dans ces conditions, prenne conscience de chaque lettre du texte. Au début, quand il apprenait à lire, il devait voir le signe alphabétique, l'identifier, l'interpréter, le combiner avec les autres ; mais il arrive, l'expérience le montre, à sim-

Nous avons vu qu'elle tend à lui donner aussi son maximum de force et de précision. C'est dire qu'elle assure à l'exécution de l'acte sa plus haute perfection matérielle.

— Mais sera-ce au détriment de sa valeur idéale, morale ou esthétique ? — Bien au contraire ! Par une application presque fatale de la loi de dérivation que nous avons exposée ici même [1], la conscience, à mesure qu'elle se retire de l'exécution, se concentre sur l'intention ; à mesure qu'elle se désintéresse des moyens en les confiant à l'habitude, se préoccupe davantage de la fin.

Et voilà, pour le dire en passant, une notable différence entre l'instinct et l'habitude, qu'on se plaît à comparer et presque à confondre. Sans doute, ils ont ceci de commun que leur activité, peu ou pas du tout consciente, s'exerce avec facilité en même temps qu'avec rapidité, force et précision. Sans doute, l'un et l'autre se rapprochent de la nature. Mais ils ne s'en rapprochent pas également : l'instinct en jaillit spontanément comme de source ; ou plutôt il se confond avec elle, il est une manière d'être de la nature même ; l'habitude, n'est qu'une « seconde nature » qu'il faut ajouter à la première par nos efforts, à coups répétés. Différents par leur origine, ils diffèrent encore, disons-nous, à leur terme, en ce que l'instinct, ne progressant pas, ne réalise aucune économie,

plifier ces opérations. Si chaque lettre continue à jouer son rôle dans l'ensemble de la phrase au point que son absence, une faute d'orthographe par exemple, ne passerait pas inaperçue, il est vraisemblable que la conscience ne porte plus, en général, que sur les mots — groupes de lettres —, ou même sur les expressions — groupes de mots.

Sans même recourir aux calculateurs prodiges, il serait intéressant de savoir combien les gens du métier, les employés de banque, remuent de chiffres à la seconde, dans leurs additions, et l'on arriverait sans doute à des constatations analogues.

Et l'organiste ? Que l'on songe à la multitude des actes qu'il accumule dans un seul éclair de conscience, en une fraction de seconde, pour lire les notes sur les différentes portées, pour tirer les jeux, pour frapper de ses doigts les touches et, de ses pieds, les pédales, pour suivre le développement de l'idée musicale, la voix du chanteur qu'il accompagne ou le rythme de l'orchestre, en trouvant peut-être le temps de songer au public !

1. Voir *Études*, 5 février 1907.

ne donne lieu à aucune dérivation de forces, et, se trouvant dès le début étranger à sa propre fin, il ne peut davantage s'y intéresser dans la suite [1].

Tandis que l'habitude s'y intéresse de plus en plus, à mesure qu'elle économise des forces dans l'exécution de plus en plus inconsciente des moyens.

Le pianiste, par exemple, perd la conscience des *mouvements* qui promènent ses doigts sur le clavier, mais il prend une conscience de plus en plus vive des sons; et si un mouvement est mal exécuté, si le doigt par hasard frappe à côté de la note, le doigt ne lui en dira rien n'en ayant pas conscience, étant parfaitement distrait ; mais l'oreille est attentive et elle l'avertira. De même, nous ne prenons plus garde aux mouvements de la langue ou des lèvres, qui, dans nos premières expériences, absorbaient toute notre attention; mais nous prenons garde à l'harmonie de la phrase et à l'enchaînement des idées. Le médecin ne songe plus à l'infection de l'hôpital; mais il n'en vaut que mieux pour ausculter ses malades et pour les guérir. L'homme habitué par une longue pratique au respect du bien d'autrui, à la loyauté, au dévouement, à la chasteté, aux vertus les plus hautes, à mesure qu'il y rencontre moins d'obstacles, qu'il écarte mieux d'instinct tout ce qui les mettrait en péril, n'en est que mieux à l'aise pour admirer toujours plus leur beauté, et s'enéprendre avec un libre vouloir. Et, en définitive, quoi qu'en dise le préjugé vulgaire [2], c'est celui-là, le vraiment honnête, loyal, dévoué, pur, le vraiment vertueux, celui-là qui *possède* la vertu, qui l'a organisée avec son moi, qui en a fait une seconde nature, celui qui l'a conquise, en un mot; il est vertueux à meilleur titre que celui qui lutte encore pour la conquérir.

Il n'y a donc rien à perdre, mais tout à gagner, pour la perfection idéale de l'acte comme pour sa perfection matérielle, à le mettre sous la sauvegarde de l'habitude. De toute façon,

1. W. James a défini heureusement l'instinct : « Une faculté d'accomplir certains actes en vue de certaines fins, sans prévision de ces fins, sans éducation préalable de ces actes. » Il marque bien, de la sorte, comment l'habitude s'en distingue.

2. Voyez *le Gouvernement de soi-même*, p. 9 *sqq*.

par ce procédé, il vaudra d'autant plus qu'il nous coûtera moins.

Nous croyons notre thèse établie : si un simple regard sur les faits nous a montré que l'habitude supprime dans l'activité humaine les difficultés du début, la théorie nous en a indiqué le pourquoi et le comment. Nous avons vu d'où viennent les difficultés et par où elles s'évanouissent. Elles viennent de l'organisme, de son inertie matérielle qui résiste au changement, et de son activité vitale qui subit le contre-coup des idées contraires; elles viennent de l'esprit, du choix à faire pour décider, et de l'attention à fournir pour exécuter. Or, l'habitude va aux sources de toutes ces difficultés pour les tarir progressivement. En faisant l'acte plus facile, elle le fait aussi plus précis, plus fort et plus rapide dans l'exécution; elle le fait plus délicat, plus achevé dans l'intention; en d'autres termes, elle unit, avec la suppression de la difficulté, la plus grande sécurité des moyens et la meilleure réalisation du but; elle atteint, avec le minimum de dépenses, le maximum de rendement.

V

Objections et précisions

Des objections, toutefois, peuvent se présenter auxquelles il faut répondre. Ce sera une occasion de préciser la portée de la théorie et de délimiter le terrain où se développe l'habitude.

On ne peut manquer de songer à la *routine* et à sa mauvaise réputation. La routine n'est-elle pas le synonyme de l'habitude, tout au plus avec cette nuance qu'elle désigne une habitude *prolongée*, ayant donc obtenu tous ses résultats? Or, n'est-il pas courant qu'on lui reproche de nuire à la perfection de l'acte? Et n'est-ce pas précisément par ce qu'elle émousse l'intention?

Ce n'est pas l'intention, mais l'attention qu'elle émousse ou même qu'elle supprime, et nous avons bien vu, dans l'article précédent, que c'est le résultat normal de l'habitude *prolongée*. Et si l'usage donne un sens péjoratif au mot de *routine*, c'est

qu'il l'applique précisément à une *habitude fâcheuse* ou, du moins, fâcheuse par quelqu'une de ses conséquences. La routine, dans les exercices de piété, en assure sans difficulté l'exécution dans le temps et le rite voulus, n'en omet rien, les réalise dans toute leur *perfection physique*; mais l'attention s'est émoussée, et précisément elle est nécessaire à la *perfection morale* de cet acte ; de sorte que, si l'habitude de prier est excellente, celle de répéter toujours les mêmes prières a ses inconvénients, et il sera sage de varier les formules ou de s'industrier pour échapper à la routine en y avivant l'attention. Chez l'ouvrier qui fait un métier difficile et dangereux, la routine diminue ou supprime, en même temps que la conscience de la difficulté, celle du péril; il n'en voit que mieux la tâche à parfaire, la fin à obtenir; mais, s'il lui est bon d'avoir supprimé l'émotion exagérée de la peur, il est fâcheux — non pas pour l'ouvrier, mais pour l'homme — de s'être familiarisé ave le péril au point d'en oublier les précautions nécessaires. Kant, qui faisait, chaque jour à la même heure, la même promenade, ne risquait pas de se tromper de chemin, l'intention n'était pas en défaut ; mais la routine avait émoussé pour lui les charmes du paysage, ce qui — sans inconvénient pour le promeneur — était fâcheux pour l'artiste... si artiste il y avait.

En résumé, l'habitude, en favorisant la perfection de l'acte et sa fin objective — *finis operis*, comme dirait l'École, — peut s'opposer accidentellement à la fin subjective — *finis operantis*. C'est ce qui arrive, quand on voudrait garder aux détails de l'exécution l'attention que toute habitude tend à supprimer. L'habitude alors, si elle est assez prolongée pour obtenir ce résultat, s'appelle la *routine*, et cela veut dire que, sous un certain rapport elle est fâcheuse et qu'il sera bon, ou bien de la modifier dans cette mesure, ou bien, si c'est un bloc et si les inconvénients dépassent les avantages, de la supprimer. Cela veut dire que toute habitude n'est pas nécessairement bonne, et nous allons y insister tout à l'heure ; mais jusqu'ici, nous n'avons voulu mettre en lumière que son efficacité, et tous les reproches qu'on peut faire à la routine laissent intacte notre démonstration.

On ne manquera pas de dire encore que cette efficacité n'est peut-être pas générale, que, par exemple, on ne s'habitue pas à l'abnégation et qu'elle coûte toujours. Évidemment ! et par définition, si *l'abnégation* est précisément ce qui nous coûte et à quoi nous ne sommes pas habitués.

Mais le lever matinal, par exemple, voilà autre chose qu'une abstraction, voilà un acte précis, concret, qui, même en se répétant chaque jour tout au long d'une vie, reste toujours pénible, comme en témoignent ceux... qui en ont fait l'expérience. Oui ; mais le sommeil quotidien vient défaire, à cet égard et au fur et à mesure, le résultat du lever quotidien. Il replace les neurones dans un état de désarticulation fonctionnelle : ils en profitent pour se reposer de leur tâche, pour se nourrir à l'aise et un peu chacun pour soi. Il s'agit ensuite, à chaque réveil, de les tirer, par un effort brusque, de ce repos pour les remettre en fonction, de cette sorte d'égoïsme pour les replacer dans les cadres de la vie consciente, de leur faire violence, par conséquent ; à tout le moins de lutter contre leur inertie. Et nous avons bien vu que cela ne peut se faire sans quelque difficulté, mais que cela est précisément le contraire de l'habitude.

L'habitude peut néanmoins s'établir de se lever promptement au premier signal ; et ainsi elle ne laissera plus aux suggestions de la paresse le temps de se produire, elle supprimera la délibération et ses contre-coups ; on pourra même supprimer l'effort de la décision en vertu d'une résolution prise la veille[1] ; mais il restera tout de même à la tenir, et surtout à vaincre les résistances organiques dont nous venons de parler. Ici, la nature même de l'acte impose une limite à l'habitude.

De même, on pourra s'habituer à vouloir en dépit de l'instinct, — et donc librement, — sous quelque forme qu'ils se présentent dans la pratique et pourvu qu'ils conduisent à un but ardemment aimé, les actes qui nous coûtent, qui restent encore pour nous un sacrifice, une « abnégation ». Mais l'habitude et la liberté dans un acte, s'opposent de face, et ce n'est donc pas sur la liberté même, c'est sur son mode, sur

1. *Le Gouvernement de soi-même*, 1er principe, chap. III, F.

ses accompagnements que l'habitude pourra porter et trouver prise. On s'habituera, par exemple, à supprimer les objections, à ne pas les regarder, à ne pas discuter ni hésiter ; l'on supprimera de la sorte les difficultés venues de cette source et qui, nous l'avons vu, sont considérables ; on fortifiera d'ailleurs la volonté par cet exercice, comme nous le verrons bientôt ; mais il faudra briser les répugnances de l'organisme non encore habitué, et il faudra donc faire un effort.

En somme, l'habitude agit, la théorie nous l'a fait voir, en supprimant les difficultés qui résultent de l'inertie et de la vitalité de l'organisme et de la décision à prendre ou à maintenir, quand un acte n'est pas encore dégagé, de fait de ces difficultés, c'est qu'il n'est pas encore habituel ; quand il est lié à elles ou à l'une d'elles essentiellement par sa propre nature, il s'agit d'un terrain qui est, dans cette mesure même, interdit à l'habitude. Mais ce terrain est peu étendu, et peut-être les exemples que nous venons de fournir, ne sont-ils pas loin de le délimiter entièrement.

VI

Applications pratiques

La loi existe, nous l'avons vu. Il ne dépend pas de nous de la supprimer de la nature. Mais va-t-elle nous servir ou nous asservir ? Ceci dépend de nous. La question n'est pas de savoir si nous prendrons des habitudes ; nous en prendrons, puisque nous agisssons, et que chacun de nos actes laisse toujours en nous une trace qui est une habitude commencée ; puisque, fatalement, dans toutes les branches de notre activité quotidienne, lorsque quelques-uns de nos actes auront pris le même chemin, les autres, même à notre insu, y passeront à la suite, en foule, nous conduisant, bon gré mal gré, à l'habitude complète, à celle qui est une « seconde nature ».

Et cette seconde nature sera mauvaise, si nous n'avons pas voulu la faire bonne ; animale, si nous n'avons pas voulu la faire humaine ; au service de nos réflexes et de nos instincts, si nous n'avons pas voulu la mettre au service de notre raison et de notre liberté. Car il n'y a pas de milieu : ce

sont les instincts qui nous conduisent ou les réflexes, quand ce n'est pas la raison et la liberté ; et si les premiers veillent à la vie animale, ils n'ont cure de la vie supérieure, et en prenant sur elle le pas, ils l'asservissent au lieu de la servir ; ils déséquilibrent ainsi l'être humain, ils dégradent bientôt en lui et dépravent la vie animale elle-même; car la nature, qui est économe, n'a donné à l'homme que le minimum d'instincts, ceux que la raison ne peut pas suppléer ; et la raison oublieuse de son rôle, quand elle ne commande pas, ne donne plus que de mauvais conseils ; quand, de maîtresse, elle devient servante, ne sait plus rendre que de mauvais services. Ce sont ainsi les actes mauvais, déraisonnables, lâches, nuisibles, qui s'accumulent, faisant de jour en jour, avec l'habitude qu'ils implantent, le désordre plus grand, et plus lourde la chaîne d'esclavage. Et voilà comment, parce qu'on se « laisse aller », parce qu'on ne sait pas ou qu'on ne veut pas « se conduire », « la plupart des hommes emploient la première partie de leur vie à rendre l'autre misérable [1] ». Voilà comment, parce que, maille à maille, avec chacun de nos actes, il tisse l'habitude, le temps « travaille avec la même obstination tranquille contre nous, lorsque nous ne l'obligeons pas à travailler pour nous [2] ».

Dans ce cas, non seulement il travaille contre nous avec obstination, mais avec perfidie ; non seulement il accumule des obstacles et des ruines dont il fera des douleurs, mais il dévore nos plaisirs. L'habitude, qu'elle soit bonne ou mauvaise, qu'elle serve ou compromette nos desseins, garde ses mêmes caractères et opère toujours à sa façon, qui est d'échapper à la conscience à mesure qu'elle s'implante mieux dans les nerfs, d'éteindre le sentiment à mesure qu'elle exalte l'activité. Si l'acte d'abord était pénible, elle éteint ce sentiment. S'il était doux, si le plaisir l'inspirait, elle éteint ce sentiment comme l'autre, tandis que, installée profondément dans les nerfs, actionnée de plus en plus par la moindre association d'idées, par des impressions multiples à peine conscientes, elle secoue l'organisme et le contraint à répéter des actes sans douceur désormais comme sans profit : « Là, est le

1. La Bruyère.
2. Payot, *Éducation de la volonté*. Paris, Alcan, 1894.

châtiment de ceux qui abusent des plaisirs : l'habitude les leur rend tout ensemble insipides et indispensables [1] ».

Il ne s'agit donc pas de savoir si nous nous ferons des habitudes ; mais si nous les ferons bonnes, si elles nous seront une aide et non pas un obstacle, un épanouissement de vie humaine et non pas un recul vers l'animal, un honneur et non pas une honte, une libération et non pas un esclavage. Voilà qui dépend de nous.

Mais voilà qui ne se fait point tout seul. Il faut, dans le début, y prendre garde et y prendre de la peine, puisqu'il faut, nous venons de le dire, surveiller nos instincts et nos réflexes, et les plier à nos décisions, dont ils n'ont cure. C'est par où toute bonne habitude commence, et en particulier notre éducation tout entière doit partir de là, celle que nous recevons dans notre enfance, comme celle que nous nous donnons par la suite. L'enfant, ni l'homme, n'est pas *élevé* tant qu'il n'est pas *au-dessus* de l'animal, tant qu'il ne sait pas mettre le vouloir au-dessus des réflexes, la raison au-dessus de l'instinct. Or, s'*élever* de la sorte, si on voit bien que c'est notre métier d'homme, qu'il nous faut l'apprendre et le garder, que nous ne pouvons nous y dérober sans déchoir, on voit bien aussi que ce doit être, en somme, un rude métier.

Même il serait insoutenable s'il fallait, à tout instant, sentir les révoltes des instincts, le jeu désordonné des réflexes, et toujours sur le pied de guerre, au prix des mêmes efforts, sans espoir de rien gagner sur eux, indéfiniment leur livrer l'assaut.

Oui, sans doute ; comme ce serait aussi un dur métier s'il fallait un acte de liberté pour faire respirer notre poumon ou faire battre notre cœur. Absorbés par cette tâche, nous serions incapables de songer à autre chose, et la moindre défaillance, la première distraction, signerait notre arrêt de mort. Par bonheur, la nature a confié à des réflexes, dont l'activité est plus sûre et ne demande aucune attention, le jeu des organes les plus compliqués et les plus indispensables à notre vie physique.

1. E. Rabier, *Psychologie*, t, I, p. 585. Paris, Hachette, 1884.

De même, nous pouvons confier à l'habitude l'exercice de notre vie morale, de notre métier d'homme. Et c'est tout ce qu'il y a en lui de plus difficile et dc plus important, tout ce qui en fait le fond, qu'il nous faut confier à l'habitude, puisqu'elle lui conférera, nous l'avons vu, la facilité des actions réflexes et leur sécurité.

De la sorte, notre métier d'homme ne sera plus insoutenable, ni si effrayante la bataille à livrer. S'il faut un effort pour engager l'affaire, si le premier choc est difficile, les autres le seront de moins en moins, et conduiront progressivement à la victoire. L'habitude bientôt paisiblement gardera la conquête. La raison et la liberté pourront chercher ailleurs un autre emploi ; sur ce terrain, elles n'auront plus rien à faire, parce qu'elles auront fait tout ce qu'il fallait pour ce but, parce que c'est le rôle de tout éducateur de déployer d'abord beaucoup d'attention et d'énergie pour se rendre peu à peu inutile.

Qu'on ne se figure pas que le terrain où l'habitude s'impose soit perdu pour nous, pour notre valeur humaine, parce que la raison ou la liberté, ou, comme nous disions plus haut, le choix et l'attention, en un mot, la conscience elle-même, ne trouvant plus rien à faire, l'abandonne. La conscience l'abandonne, mais la vie le garde, notre vie humaine, organisée comme nous l'avons voulu, améliorée, agrandie, capitalisée, ne réclamant plus nos efforts, mais les aidant à mieux réussir ailleurs, ne nous coûtant plus rien mais nous rapportant toujours, — comme un champ travaillé et ensemencé qui produit maintenant sa moisson, comme le gain qui, ajouté au capital, augmentera les revenus, comme le premier étage bâti qui portera le second.

Et c'est l'essentiel. Nous sommes créés pour agir, pour accomplir une œuvre, pour aller à un but, et non pour parader; pour vivre, en somme, et il n'est pas vrai que la liberté soit pour nous « le premier des biens », c'est le premier des moyens, le moyen indispensable pour organiser notre vie morale, qui est notre vie d'homme, pour nous « élever » au-dessus des instincts ; et lorsque, sur un point, le but est réalisé, le moyen y est inutile, c'est tout bénéfice qu'il ne nous y encombre plus; nous tenons le résultat et il vaut mieux que

l'outil. Et cet outil de notre liberté, lui non plus, si nous l'écartons du terrain conquis par l'habitude, n'est pas perdu pour nous ; mais, au contraire, il reste à notre disposition pour nous servir ailleurs, avec plus d'étendue encore et plus d'efficacité. Outil vivant, il s'est développé par l'exercice. Plus *élevés* par l'habitude qu'il nous a aidés à construire, nous pouvons le manier de plus haut et le faire porter plus loin. Nous nous possédons sur une plus large étendue, et nous sommes mieux armés pour étendre notre conquête; et si « être libre, c'est être maître de soi [1] », nous sommes en définitive plus libres que jamais.

Mais, comme tout ce qui est vivant, cette liberté demande encore à vivre. Comme l'exercice développe cet outil, l'inaction le rouille ou l'ankylose. Il faut qu'il vive et donc lui donner toujours quelque chose à faire. Condillac, si je ne me trompe, a dit quelque part : « La mesure de réflexion et de liberté que nous avons au delà de nos habitudes, est ce qui constitue notre raison » ; il faudrait dire : « Notre raison en acte. » Notre raison organisée, capitalisée, c'est le total des habitudes prises à la lumière de la raison en acte. Notre raison en acte, à l'ouvrage, thésaurisant par delà encore les intérêts de son capital, c'est ce que nous acquérons au jour le jour avec nos réflexions bien conduites et notre liberté, en d'autres termes, avec nos résolutions sages, avec nos vouloirs généreux. Tout cela est bon ou même nécessaire; mais il est nécessaire aussi, pour s'enrichir, de ne pas vivre seulement au jour le jour, de se faire un capital. L'un et l'autre est raisonnable, en somme, et c'est donc en tirant ce double parti de sa raison que l'homme est pleinement raisonnable.

Il faut, par conséquent, pour savoir se gouverner soi-même, et obtenir de sa vie tout ce qu'elle peut donner d'utile, s'appliquer à implanter, dans son organisme, de bonnes habitudes autant qu'à faire un bon et fréquent usage de sa liberté. L'un n'empêche point l'autre; mais, au contraire, l'un aide grandement à l'autre, et l'un comme l'autre est indispensable. Il faut à un peuple, pour qu'il soit bien gouverné, des ministres qui puissent, à tout moment, par un décret, pourvoir dans le

1. Descartes.

détail aux besoins changeants de l'activité sociale: il lui faut des lois mûries et discutées, pour répondre aux besoins plus profonds et à plus longue échéance; il lui faut surtout une constitution bien adaptée au tempérament du pays, à laquelle on ne touche plus et qui serve de protection efficace contre les fantaisies ou les erreurs des maîtres de hasard. Dans le gouvernement de soi-même, c'est à la raison et à la liberté de faire les décrets transitoires ou, avec les résolutions, les lois qui durent; mais c'est à l'habitude de garder, à l'abri des caprices ou des hasards, une constitution bien adaptée à nos besoins.

En d'autres termes et sans images, la vie en ce monde est faite de fixité et de changement, de conservatisme et de progrès, d'intransigeance et d'accommodation, parce que c'est une « hétérogénéité cohérente », comme a dit H. Spencer, un ensemble qui doit rester un, et une activité qui doit rester en équilibre. Il ne faut, ni qu'elle s'immobilise dans la fixité des momies ni qu'elle se dissolve dans le flux incessant des phénomènes; il faut qu'elle emprunte autour d'elle de quoi refaire l'équilibre vital qui se désagrège, et ainsi qu'elle change pour s'adapter à son milieu qui change; mais il faut en même temps, pour qu'elle fasse vivre d'elle les éléments nouveaux, qu'elle leur donne quelque chose qui demeure. Conservation et adaptation, telle est donc la marque de la vie, et la vie est d'autant plus forte qu'elle pousse plus loin, sans rompre son équilibre, ce double caractère. Plus on retient à la fois du passé, et plus on s'adapte au présent, plus on vit.

Or, les habitudes nous permettent de faire toujours plus riche l'héritage du passé, et, en s'exerçant à les choisir et à les fixer, le vouloir se fait de plus en plus fort pour s'adapter au présent[1]. Et c'est, par là, augmenter de toute façon la force en même temps que la valeur de la vie.

1. C'est la réponse à une objection possible : il y a, dira-t-on, une part de vérité dans le vers célèbre :

L'ennui naquit, un jour, de l'uniformité.

Or, l'habitude tend à faire l'uniformité dans la vie.

— Soit! Mais la liberté demeure pour y mettre la variété désirable. D'ailleurs, ce n'esf pas l'uniformité introduite par les bonnes habitudes qui engendre l'ennui. Il « est entré dans ce monde par la paresse », a dit plus exactement La Bruyère; et les dictionnaires le définissent : « Le malaise que

Voilà donc *pourquoi* il faut nous faire des habitudes bien choisies : parce que, si nous ne les choisissons pas, l'instinct choisira pour nous et choisira mal ; parce que si nous choisissons, nous faisons notre vie toujours plus facile, toujours plus libre et toujours plus féconde.

* * *

Mais *comment* installer en nous les habitudes de notre choix ?

S'il s'agit d'habitudes fâcheuses à déraciner, la question reste la même ; car déraciner une habitude, c'est en mettre une autre à la place, c'est prendre l'habitude au moins de *ne pas faire* ce qu'on faisait. Or il n'y a pas lieu, au point de vue pratique, d'établir une distinction entre les habitudes positives et les négatives. Elles se ramènent toutes, en somme, comme point de départ, à un certain nombre d'actes positifs, sinon dans nos organes, du moins dans notre volonté. Le continent qui n'a jamais failli, comme le vicieux qui s'est corrigé ont commencé par ne pas faire délibérément les actes mauvais, par ne pas s'exposer aux occasions dangereuses, par ne pas consentir à la tentation, en somme par empêcher, par *inhiber*, diraient les psychologues, tout ce qui est contraire à la vertu ; mais *inhiber*, si cela doit aboutir à la suppression d'un acte, cela est tout d'abord un acte positif du vouloir. Ce n'est point *ne pas vouloir faire* ; c'est *vouloir ne pas faire*. Et comment cela va-t-il se passer ? A notre avis, de même que vouloir librement c'est fixer délibérément l'attention sur une des idées pratiques en présence, et l'accepter, la renforcer même avec tout le poids des motifs, en faisant bloc de tout ce qu'on lui sait de favorable, et puis la laisser accomplir son évolution ; de même inhiber une idée, c'est l'empêcher d'évoluer ; mais pour cela je ne vois qu'un moyen, qui est de faire évoluer l'idée contradictoire, d'y fixer, par conséquent, l'attention, de l'accepter et de faire le bloc à son

ressent l'âme quand elle n'a rien qui l'intéresse, qui l'occupe » (Hatzfeld et Darmesteter). Ce malaise, fruit de cette paresse, les bonnes habitudes l'affaiblissent déjà par elles-mêmes et, de plus, permettent à la liberté de l'abolir.

profit. On le voit, les expressions diffèrent, mais le procédé psychologique est le même dans son fond. Non seulement l'habitude délibérée est toujours positive par le but que l'on vise, et qui est sa possession même ; mais elle est positive encore par les actes du vouloir qui en décident, et par la méthode qui la réduit en pratique.

Il n'y a donc pas de distinction à établir et il suffit de poser la question sous sa forme générale : Comment fixer en nous les habitudes de notre choix ?

N'ayant pas à dire la part de la prière ni de la grâce, mais seulement celle de la psychologie, peu de mots suffiront à la réponse.

Nul n'ignore, en effet, et nos explications, d'ailleurs, ont rappelé déjà que l'habitude s'installe en nous par la répétition des actes.

Si l'on veut prévoir avec quelle force et quelle rapidité il faut observer d'abord que chaque sujet présente à cet égard son coefficient personnel. Ce coefficient varie, cela va sans dire, d'après les causes qui favorisent l'habitude : la passivité ou l'inertie de l'organisme joue un rôle plus marqué dans les natures molles et indolentes ; sa réaction sous le choc de l'idée est en proportion de l'impressionnabilité ; l'indécision de l'esprit peut prolonger le conflit des forces ; le degré de l'attention est un moyen ou un obstacle, selon qu'elle se porte sur le but à réaliser ou sur le détail des actes et les nuances du sentiment. Quant à l'aboulie ou faiblesse du vouloir, elle est défavorable, par son contre-coup sur la décision et l'attention, aux habitudes à prendre de propos délibéré, à l'encontre des instincts ; mais elle favorise celles qui résultent des circonstances, du cadre accidentel de la vie, du laisser aller, de l'irréflexion. Toutes ces causes, d'ailleurs, peuvent tomber elles-mêmes, par leur activité propre, sous la prise de l'habitude et grandir en proportion.

Enfin et surtout, l'habitude nouvelle devra compter, pour s'établir, avec les habitudes préexistantes du sujet. Il y en a qui s'appellent les unes les autres, qui sont le développement de celles qui précèdent : elles seront alors faciles et rapides. Mais, bien souvent, il faut les implanter, au contraire, sur les ruines des autres, qui se défendent ; et elles deman-

deront plus de peine et plus de temps. Dans la jeunesse, elles ne rencontrent, sous ce rapport, ni les mêmes obstacles, ni les mêmes secours. C'est la table rase. Mais la jeunesse est impressionnable, avec une extrême vivacité de sensations et d'images, avec un organisme très flexible, avec un grand désir et une grande puissance d'adaptation, et les habitudes bonnes ou mauvaises y trouvent un terrain de choix où elles s'enracinent très vite et profondément. Tandis que le vieillard, qui est lié par les habitudes déjà prises, qui ne sent plus la poussée exubérante de la vie vers des adaptations nouvelles, qui met son espoir à conserver plutôt qu'à conquérir, s'immobilise de son mieux, vivant de son capital psychologique sans plus tenter de l'accroître, se contentant de refaire les gestes d'autrefois, trouvant le passé meilleur que le présent — *laudator temporis acti*, — et de la sorte n'offrant guère que des obstacles aux habitudes nouvelles.

Mais, après avoir constaté le coefficient personnel, il faut, pour mesurer la force et la rapidité avec laquelle l'habitude s'implantera, tenir compte de trois facteurs : l'*intensité* des actes, leur *nombre* et leur *fréquence*.

L'*intensité* des actes ; car, si l'opération du début est vigoureusement conduite, si la décision est prise en plénitude, sans restriction, sans arrière-pensée, si l'idée ainsi fait bloc avec toute la conscience, il est évident qu'elle fera, sur les nerfs où elle va se projeter, une impression plus vive et plus profonde, qui, non seulement rendra l'acte présent plus intense, mais, en même temps, la mémoire cellulaire plus excitée. Cette mémoire, en effet, comme l'autre, sera d'autant plus excitée, que le fait nouveau « frappera » davantage, c'est-à-dire tirera la cellule, par une action plus énergique, de son état antérieur. Or, nous avons vu que, dans la genèse de l'habitude, cette mémoire de l'organisme joue le rôle prépondérant.

Le *nombre*, la multiplicité des actes, est un autre facteur du résultat ; car, chacun d'eux apporte son appoint, fortifiant, par la répétition des expériences, la mémoire cellulaire, et, par l'exercice, une meilleure nutrition des cellules. Mieux nourries, les cellules sont plus sensibles, et elles se souviennent plus vivement ; plus fortes, et elles réagissent davan-

tage ; plus développées, et elles laissent passer plus vite le courant nerveux.

La *fréquence* des actes constitue enfin le troisième facteur; car cette mémoire, comme l'autre, ici encore, est sujette à l'oubli. L'impression recueillie dans les premières expériences peut se dissiper à la longue, d'autant plus que les divers éléments nerveux doivent, dans les intervalles, se prêter à des combinaisons nouvelles, à des actions différentes; or, tout phénomène nerveux, comme tout phénomène de conscience, tend à se développer aux dépens des autres [1], et il faudra donc, pour que les actes destinés à créer l'habitude ne perdent pas leur prépondérance, les répéter à intervalles assez rapprochés. Toutefois, il ne faut pas les rapprocher de telle sorte qu'ils épuisent les énergies nerveuses disponibles : ce serait le surmenage, lequel est fatal à la mémoire, à celle de la cellule comme à celle de l'esprit. La mémoire étant une étreinte qui prend, dans l'activité présente, ce qui pourra encore servir et le met en réserve, étant comme une provision de vie, ne peut plus s'amasser quand l'énergie vitale suffit à peine à la dépense présente [2]. La répétition des actes favorisera donc l'habitude, d'autant plus qu'elle sera plus fréquente, mais à la condition de ne pas dépasser la limite où elle deviendrait le surmenage [3].

1. La raison en est que la vie doit être cohérente, harmonique, *une* dans la multiplicité de ses éléments. Or, si le principe vital réalise, par son activité interne, cette unité substantielle dans la nature de l'être, il y tend par la conscience dans les phénomènes psychiques, et par le système nerveux dans les phénomènes organiques, y réussissant dans la mesure de sa vitalité. Il y aurait lieu de tenir compte aussi, pour compléter l'explication, de la loi de dérivation exposée ailleurs.

2. Aussi peut-on remarquer que notre mémoire (notre mémoire active surtout, celle qui apprend, qui « retient ») est meilleure le matin, après le sommeil, que le soir, dans la santé que dans la maladie, dans la jeunesse que dans la vieillesse ; et si l'on a raison de dire que la mémoire ne remplace pas le jugement, qu'elle peut l'offusquer parfois (voyez Fr. Paulhan, *la Fonction de la mémoire*, p. 122 ; Paris, Alcan, 1904), cependant une bonne mémoire est, pour l'ordinaire, l'accompagnement d'une belle intelligence.

3. Si les actes se répètent à intervalles égaux, l'habitude y gagne en rapidité. Voilà pourquoi, par exemple, le rythme scandé par le jeu des rames, entraîne le rameur, ou, scandé par la musique du régiment, entraîne les soldats en marche. (Lagrange, *op. cit.*, p. 354-356.) L'explication est sans doute dans la mémoire cellulaire, et se rapprocherait de ce que nous avons dit ailleurs de la résolution (*le Gouvernement de soi-même*, 1er principe, chap. III, F), ou des expériences du docteur Hélier (*Ibid.*, p. 320).

Intensité, multitude et fréquence, tels sont les trois facteurs de l'habitude. Mais, puisque ce sont des *facteurs*, ils sont en *fonction* les uns des autres, et on peut donc, sans nuire au résultat, diminuer l'un, si l'on augmente l'autre. Ainsi avons-nous remarqué ailleurs [1] qu'une souveraine intensité dans le vouloir peut dispenser du reste et créer l'habitude d'un seul coup. A ce point de vue encore, ce qu'elle gagne en force, elle le gagne aussi en vitesse.

Pratiquement, il reste à choisir les habitudes qu'il convient de nous donner et à les réaliser ensuite.

Les choisir, c'est prendre une *résolution*, et nous ne pouvons que renvoyer à ce que nous avons dit là-dessus [2]. Il faut surtout que la résolution, une fois prise, ne soit plus discutée.

Pour les réaliser, il faut agir, faire des actes assez fréquents, assez nombreux, assez énergiques, sans « se laisser arrêter par les difficultés du commencement » ; il faut faire *comme si* le sentiment de la difficulté, que nous voulons exclure, n'existait pas. L'habitude viendra vite nous récompenser de nos efforts. Elle « nous rendra le chemin facile » ; nous vaudrons davantage et nous nous posséderons mieux; nous aurons, en diminuant nos charges, augmenté notre capital et le taux de nos revenus. C'est d'une bonne administration ; c'est comprendre pour le mieux le gouvernement de soi-même.

Antonin EYMIEU.

1. *Le Gouvernement de soi-même*, p. 252 *sqq*.
2. *Ibid.*, 1er principe, chap. III, F. A compléter par la méthode indiquée dans le 3e principe, chap. III, D.

MÉMOIRES DE GODEFROI HERMANT

Sous les numéros 17725-17729 du fonds français de la Bibliothèque nationale, se trouve un long manuscrit en cinq in-folio, sur le dos rouge de chacun desquels on lit ces mots imprimés en lettres d'or : *Histoire du jansénisme*. Ce travail a pour auteur un chanoine de Beauvais, Godefroi Hermant, érudit assez oublié maintenant, mais qui, de son temps, au dix-septième siècle, eut une certaine notoriété. C'était, s'il faut en juger par le nombre de ses écrits, un travailleur infatigable. Baillet affirme que de son vivant il en publia vingt-quatre. Le plus important, toutefois, du moins le plus volumineux, était resté inédit jusqu'à nos jours. Est-ce parce que la « compacité » de ce manuscrit, comme parle son éditeur actuel, effrayait les plus audacieux ? J'ai véritablement peine à le croire. Est-ce plutôt parce que l'écriture en est assez désagréable et la lecture un peu difficile, comme il l'insinue encore ? Je ne le pense pas davantage. La raison principale, sinon la seule, de cet oubli prolongé est tout autre à mes yeux. Il suffit, en effet, de parcourir, même à la hâte, cet interminable fatras pour en deviner le peu de valeur historique ; il suffit d'écouter quelques-uns des récits qui nous y sont faits, pour sentir dans le narrateur des passions indomptées, qui le rendent incapable de toute impartialité. A quoi bon dès lors publier un pareil travail ?

Mais voilà qu'au bout de deux siècles et demi les choses ont subitement changé. M. Gazier, le dévot attardé du jansénisme défunt, favorisé par diverses circonstances qu'il nous fait connaître, a vaillamment décidé de réparer ce qu'il tient pour une injustice : il s'est mis à la tâche et dans l'espace de deux ans il nous a donné trois gros volumes[1], plus de la moi-

1. *Mémoires de Godefroi Hermant sur l'histoire ecclésiastique du XVIIe siècle* (*1630-1663*), publiés avec une introduction et des notes, par A. Gazier, professeur-adjoint à la Faculté des lettres de Paris. Plon, in-8 de xv-717, 744, 618 pages. — Cet article était écrit lorsqu'un quatrième volume a paru.

tié du manuscrit. Il ne m'en voudra pas de n'attendre point les autres, pour juger son entreprise, l'œuvre d'Hermant demeurant à la fin ce qu'elle est au commencement. Je me permettrai donc de dire ce que cette *Histoire* me paraît être et ce qu'a fait pour le travail de son client l'intrépide éditeur.

I

Un mot d'abord du style, pour débuter par ce qu'il y a de moins important dans un ouvrage historique.

Il est difficile d'imaginer, sous ce rapport, ouvrage plus terne et plus vulgaire. C'est la platitude continue, sans rien qui en rompe la monotonie. Point de ces éclairs de génie, de ces images parlantes, de ces tableaux animés, riants, qui réveillent l'attention et donnent le courage de soutenir une lecture par ailleurs fort ennuyeuse. La phrase est, d'autre part, enchevêtrée, contournée, au point que la pensée reste trop souvent enveloppée, indécise (III, 530 et suiv., etc.). M. Gazier lui-même confesse de temps à autre qu'il n'est point arrivé à deviner ce que l'auteur voulait dire, et il se croit obligé de rejeter des expressions ou trop impropres ou trop usées.

Mais je n'insiste point, et passe sans relever nombre de fautes de goût [1], d'incorrections [2] même qui déparent ces pages : des choses plus importantes nous réclament.

Mme de Sévigné disait des *Provinciales* : Mais c'est toujours la même chose. Qu'eût-elle dit, grand Dieu, si, par malheur, elle avait été condamnée à lire l'œuvre que publie M. Gazier !

Effectivement, du commencement à la fin, ce ne sont que fatigantes discussions, dissertations obscures, discours

1. « Les PP. Pinthereau, Caussin... avaient tâché de couvrir de quelques emplâtres le corps gangrené de leur théologie morale, qui était tout couvert d'ulcères et percé depuis la tête jusqu'aux pieds d'une infinité de plaies. » (III, 2.) « Le clergé de France ressentait encore les tranchées d'un douloureux enfantement pour produire la censure du P. Bagot sans en pouvoir venir à bout. » (III, 277.) Et précédemment : « Cette production monstrueuse que Cornet avait conçue dans les ténèbres ne put s'exposer à la lumière sans lui faire ressentir les tranchées douloureuses de l'enfantement. » (I, 444.)

2. « Les agents généraux du clergé ayant plusieurs affaires à communiquer, ils sollicitèrent une assemblée » (II, 391). « Ce professeur demeurant dans le silence, il pouvait... » (II, 20.)

alambiqués, raisonnements embrouillés, traînants, sur les matières les plus ardues, la grâce efficace et la prédétermination, le jansénisme et le molinisme, les cinq propositions et les Constitutions contre l'*Augustinus* ; ce ne sont que récriminations passionnées contre tout ce qui n'est pas aveuglément à la secte, éloges hyperboliques de tout ce qui la sert. On nous répète en cent passages, que dans telles facultés on soutint des thèses jansénistes, dans telles autres des propositions molinistes ; nous apprenons qu'ici un prédicateur s'emporta contre le saint évêque d'Ypres, que là un autre, tout aussi peu connu, expliqua la pure doctrine de saint Augustin. On nous conte dans tous les détails, les démêlés de cet évêque avec les Jésuites, les luttes de cet autre avec son chapitre ; et si, comme pour Mgr de Beauvais, l'auteur trouve bon d'y revenir à *seize* reprises, le lecteur entendra *seize fois* les allégations les plus violentes d'Hermant contre ses collègues détestés. Nous assisterons aux débats interminables des assemblées du clergé, aux démarches répétées à Rome, à Paris, des défenseurs de la vérité *attaquée* par la Compagnie de Jésus, aux audiences multiples qu'ils auront, aux joutes qu'ils soutiendront pour sauver la foi que les *papes compromettent*. Dans vingt endroits, on nous parlera de la vertu des prélats jansénistes, dans cent, des éminentes qualités des religieuses et solitaires de Port-Royal, dans mille, de la scélératesse incommensurable de leurs adversaires. Et cela toujours dans les termes de l'attendrissement le plus persistant ou de la plus uniforme indignation, suivant qu'il s'agit des disciples de saint Augustin ou de leurs adversaires. Oui, vraiment, c'est d'une monotonie déconcertante [1].

Mais, au moins, y a-t-il espérance sérieuse de recueillir quelque fruit de tant de fatigues ? Cette lecture doit-elle apporter quelques lumières en compensation des ennuis qu'elle nous vaut, et l'interminable publication qui nous occupe contient-elle des révélations appréciables, sinon sur l'ensemble des faits de l'histoire, du moins sur le jansénisme au milieu du dix-septième siècle ? Je n'oserais vraiment le

1. Je note, par exemple, qu'Hermant revient au moins dix fois sur les démêlés des deux curés de Saint-Merry, et onze sur la condamnation du livre du P. Bagot.

dire. On saura assez exactement, je crois, ce qui se publia pendant une vingtaine d'années à propos de la secte augustinienne : livres, brochures, thèses, sermons sur ce sujet nous sont signalés en grand nombre ; on trouvera le texte de certains morceaux inédits qu'Hermant a conservés, notamment trois lettres du cardinal de Metz. C'est tout ou à peu près.

Quant aux personnages qui jouèrent un rôle en ces querelles, les connaît-on vraiment mieux après la lecture des pages d'Hermant ? Leur physionomie morale se dégage-t-elle en meilleure lumière ?

Ici, une distinction s'impose, me semble-t-il. S'il s'agit, en effet, des jansénistes ou de leurs partisans, je réponds : oui, sans hésiter. Effectivement, dans cet ouvrage, ils se livrent à nous inconsciemment, ou du moins ils nous sont livrés par un ami maladroit, avec leurs violences et leurs subtilités, leurs haines vivaces et leur esprit d'insubordination, leur entêtement et leur orgueil, leurs intrigues et leur dissimulation. Ce résultat, Hermant ne l'a sûrement point cherché, son éditeur pas davantage vraisemblablement ; il n'en est pas moins évident. On me dira que tout cela, on le savait déjà. Je ne le conteste pas ; il n'est point inutile pourtant d'en avoir la confirmation de la bouche des jansénistes eux-mêmes.

S'il s'agit, au contraire, des adversaires de la secte, je crois que l'histoire vraie n'a rien à gagner avec Hermant, car il serait fort imprudent de se fier à ses récits, d'accueillir ses récriminations et de souscrire à ses jugements.

Je m'explique ; le lecteur conclura.

Il faut remarquer tout d'abord qu'Hermant raconte et apprécie souvent sur le témoignage d'autrui. Or, que sont les témoins qu'il appelle à déposer devant lui, et honore d'une confiance sans limites ? Quelle créance méritent-ils ?

Un mot suffit pour répondre à ces graves questions. Tous, sans exception aucune, je crois pouvoir l'affirmer, sont des tenants des mêmes doctrines, des soldats de la même armée que lui, c'est-à-dire des jansénistes passionnés, intolérants, haineux, aigris ; ce sont Arnauld, Saint-Amour, Bourgeois, Brunetti et tant d'autres auxquels on peut, en toute équité, appliquer ce que je dirai d'Hermant, relativement à l'impartialité ; c'est à eux que cet annaliste doit, pour une large part, les

accusations outrées que je relèverai bientôt, pièces en main. Manifestement de tels témoins sont de ceux dont il est nécessaire de contrôler tous les dires, dont les assertions les plus catégoriques ne doivent être reçues que sur preuves sérieuses, après confrontation avec l'adversaire, si je puis parler ainsi. Or, Hermant n'a point connu ces précautions élémentaires, indispensables. Tout ce que ses amis ont raconté dans leurs lettres enfiévrées ou leurs relations fantaisistes ; tout ce qu'ils ont dit dans le feu de la conversation, tout cela a été par lui cru, répété sans hésitation ; les allégations les plus graves, les plus invraisemblables même, ne lui fussent-elles garanties que par un seul témoin, ont été acceptées comme vérités indiscutables.

Je me trompe, il a souvent de lui-même amplifié, développé, ce qui lui venait ainsi : on dirait que les sources auxquelles il puisait ne lui paraissaient jamais assez troubles.

Je me suis permis de collationner, par exemple, une *Relation* de Bourgeois imprimée vers cette époque et le texte d'Hermant d'après M. Gazier, je trouve près de quatre-vingt modifications, suppressions ou additions. Chacune en elle-même n'est pas grave [1], je le sais, mais l'ensemble pourtant donne au récit un cachet un peu différent. Il est impossible qu'un tableau sur lequel on fait soixante ou quatre-vingt retouches,

1.

Texte de Bourgeois.	Texte d'Hermant
1° La résolution que j'avais prise de ne paraître qu'en *rampant* en présence de ce prélat...	1° La résolution... prise de *me ménager beaucoup* avec cet assesseur.
2° J'étais venu pour *me soumettre aux jugements de la Sacrée Inquisition* avec tout le respect qui lui était dû.	2° ... Pour lui donner *des marques de mon respect.*
3° Je vis donc M. l'assesseur *plusieurs fois.*	3° Je vis... *deux ou trois fois.*
4° *Je ne sais* si la force avec laquelle je lui parlai..	4° *Je m'aperçus aussitôt* que la force avec laquelle...
5° Je ne fus guère *plus de quatre ou cinq jours* sans retourner le voir...	5° L'étant allé voir *quelques jours après.*
6° Le P. Oliva avait prêché contre moi avec *aigreur*.	6° Le P. Oliva... *avec beaucoup de véhémence et d'aigreur*.
7° Il faisait voir que *la pratique de certains confesseurs.*	7° Il faisait... *la pratique des Jésuites.*
8° Peut-être que le cardinal *aura pu savoir* le motif.	8° Le cardinal *n'a jamais pu savoir.*

fussent-elles, prises séparément, presque imperceptibles, ne s'en trouve point modifié d'une manière appréciable, surtout quand le peintre se propose toujours d'embellir ou enlaidir les mêmes figures.

Et notez qu'Hermant ne connaissait très vraisemblablement cet événement que par Bourgeois. Sur quoi alors s'appuyait-il pour être « plus explicite et plus complet », comme dit une fois M. Gazier (I, 341), surtout pour ajouter plusieurs lignes de suite (I, 347, 360, 372, 425) ?

Faut-il remarquer que même les citations guillemetées ne sont pas toujours littérales (I, 369), que notre annaliste les a trop souvent modifiées de façon à corroborer ses thèses jansénistes ?

La conclusion de ces quelques remarques s'impose sans que j'insiste : de ce chef, l'œuvre d'Hermant perd grandement de sa valeur.

II

Tout cela, pourtant, je l'avoue bien vite, n'est rien auprès de ce qu'il me reste à signaler. Je veux dire que, s'il paraît hasardeux de se fier à Hermant quand on considère quels témoins il interroge et comment il use de leurs dires, la chose semble d'une imprudence extrême, antiscientifique, quand on l'étudie lui-même ; je le montrerai facilement.

J'avertis, dès le début, que je n'entends pas m'occuper ici de ses idées jansénistes ou gallicanes : elles ont été anathématisées par l'Église et, pour l'instant, elles sont mortes, bien mortes, sans qu'il y ait même pour elles espoir de résurrection : je n'ai nul goût pour aller piétiner des cadavres, M. Gazier essayât-il de les galvaniser. Je laisse donc Hermant défendre tout à son aise la fameuse distinction *du droit et du fait*, la théorie du *silence respectueux*, la supériorité du concile sur le pape, disserter sur le cas du pape Honoré (*sic*) ; pour moi :

Ceux qui sont morts, sont morts.

C'est donc uniquement sur la partie historique que je vais concentrer mon attention et celle du lecteur. Toutefois, comme il faudrait des volumes, si l'on voulait démontrer directement

et séparément la fausseté des millliers d'accusations mensongères accumulées par lui, force est de procéder d'une autre manière plus expéditive, plus simple, mais non moins probante. Il suffit de prouver que ce violent n'a rien de la qualité la plus indispensable à tout historien, je veux dire qu'il manque totalement d'impartialité ; qu'il est, par suite, impossible de faire fond sur lui. Or, rien de plus aisé. On n'a qu'à parcourir ses pages, de la première à la dernière, et les preuves les plus indiscutables se succédent avec une rare abondance. Chaque ligne, pour ainsi dire, nous montre que la passion dicte ses appréciations, anime son pinceau. Effectivement on peut classer en deux groupes les divers personnages qu'il évoque devant nous : ici les molinistes, là les « disciples de saint Augustin », comme il dit souvent. Or, les premiers, sans qu'une seule exception mérite véritablement d'être signalée, sont, d'après lui, des fourbes, des scélérats, des orgueilleux, pour qui les intérêts du ciel passent toujours après ceux de la terre, la gloire de Dieu après celle de leur personne ou de leur Ordre. Les seconds, au contraire, sont des modèles achevés de douceur et de désintéressement, de zèle et de charité, de franchise et de loyauté. Dans leurs rangs, pas un qui ne soit sans tache ; tous font la joie et l'admiration de Dieu et de ses anges. D'une part, le vice sous toutes ses formes ou à peu près ; de l'autre, la vertu dans toutes ses manifestations ou peu s'en faut.

Ainsi se résument les deux mille pages d'Hermant publiées jusqu'ici, et je défie tout lecteur impartial d'y voir autre chose.

Il ne sera peut-être pas inutile, toutefois, d'entrer dans quelques détails et de mettre de la sorte en lumière l'incroyable partialité de cet auteur; partialité telle, qu'elle lui ôte vraiment tout crédit.

En tête des adversaires du jansénisme, apparaissent d'abord les papes. Tournons donc, avant tout, nos regards vers eux et écoutons Hermant. Ce fils *soumis et respectueux* nous apprendra que si Innocent X condamne Jansénius c'est « pour se délivrer de toute sorte d'embarras... (établir) son autorité absolue » (II, 87) ; d'ailleurs, le pontife ne prend même pas la peine d'ouvrir l'*Augustinus*, ce qui s'explique aisément, « la

politique étant comme l'âme de toutes ses actions » (I, 304.) Si, plus tard, Alexandre VII marche sur les traces de son prédécesseur, c'est pour s'être « laissé surprendre par les médisances et les calomnies des Jésuites » (II, 721). L'amour de la vérité, le bien de l'Église n'avaient donc rien à voir dans les condamnations prononcées par Rome en cette affaire : Hermant n'éprouve aucun scrupule à l'affirmer sans ambages, comme sans preuves.

Évidemment, ceux qui jouissaient de la confiance de tels pontifes leur ressemblaient. Le cardinal Albizzi était l'instrument aveugle des Jésuites (I, 337), dévoué corps et âme « à toutes les passions de leur Compagnie » (II, 462), et l'on sait ce qu'elles étaient; le nonce à Paris, Piccolomini, « avait toute l'aigreur et toute l'animosité nécessaires à un prélat de cette qualité » (III, 262). La cour de Rome, pour tout dire d'un mot, ne cherchait qu'à usurper « sur l'autorité des évêques » ; elle ne savait point par ailleurs se montrer « équitable à M. Arnauld et à la cause qu'il défendait » (III, 123), tremblant devant qui lui résistait, mais n'ayant que rigueur pour qui « s'affaiblissait » devant elle (I, 545).

En France, l'état de l'Église n'était pas meilleur, et les évêques antijansénistes plus dévoués à leurs devoirs. L'un, « perpétuel adorateur des passions des Jésuites, défenseur de toutes leurs erreurs les plus grossières » (III, 264), ne s'occupait qu'à « déchirer sans aucun sujet ses propres frères » (II, 396) ; l'autre ne craignait pas « d'envenimer » les querelles (II, 125), de viser à s'avancer à Rome et à Paris, se mettant « fort peu en peine de l'innocence des disciples de saint Augustin, qui ne lui était que trop connue » (II, 672); ce qui, au surplus, n'avait rien de surprenant, car il « avait l'esprit et les qualités de Photius » (III, 311), « et consultait plutôt les influences des astres de la cour que l'Écriture et les conciles » (III, 265). Celui-ci de tout temps s'était « dévoué aux passions de Richelieu » (I, 87); celui-là, « toute sa vie attaché aux Jésuites et à sa fortune » (I, 87), écoutait trop souvent « plutôt sa passion que sa conscience et son honneur » (I, 90). Le reste des prélats molinistes passait aisément par dessus « les considérations d'équité et de justice » (II, 124), croyant « assez faire pour l'Église quand ils ne commettaient pas les

dernières hostilités ». D'ailleurs, « la lâcheté et l'indifférence était le vice de tout le monde... Chacun veillait à son repos temporel » (II, 590) et préférait « les intérêts des Jésuites à sa propre dignité » (II, 204) ; plusieurs même agissaient ouvertement « contre leurs propres lumières et leur conscience » (III, 433).

L'assemblée du clergé ne s'élevait pas plus haut, moins occupée qu'elle était « de l'autorité des conciles et des règles de l'Église que des inclinations et des mouvements de la cour » (III, 17), se déshonorant elle-même « en voulant flétrir la mémoire de l'un de ses plus illustres défenseurs (Saint-Cyran) pour favoriser la passion des Jésuites ». D'ailleurs, pendant plusieurs mois, elle s'était « accoutumée, à des complaisances basses et serviles » (III, 198), « à des injustices et des bassesses » (III, 423), mieux, à des « infamies » de toutes sortes.

Tout aussi *mesurés*, tout aussi *justes* les jugements que portait Hermant, pour peu qu'ils se fussent montrés contraires à la secte, sur les chapitres, les facultés de théologie avec leurs membres les plus illustres et parmi eux, notamment, ce Nicolas Cornet, dont Bossuet ne dédaigna pas de faire l'oraison funèbre.

Les religieux, assez bornés pour n'admirer pas l'*Augustinus* et y trouver autre chose que Port-Royal, n'étaient pas plus épargnés par lui. Les Chartreux, par exemple, dans une circonstance mémorable, n'écoutèrent que la passion et ne connurent que les artifices les moins honorables (I, 650 et *sqq.*); les Récollets se firent, à Libourne et Bordeaux, les persécuteurs les plus éhontés du plus saint des pasteurs (III, 216 et *sqq.*).

Il n'est point jusqu'à saint Vincent de Paul, M. Ollier, le vénérable archidiacre d'Évreux, J. Bourdon, qui ne soient diminués[1], en punition de leur fidélité à Rome.

On comprend, après cela, si les simples prêtres ou les laïques, qui se permettaient de n'appaudir pas en tout Jansénius et ses fidèles, ont été traités avec équité dans ces pages[2].

1. Cf. I, 361-362 ; II, 586, 690 et *sqq.*
2. Cf. III, 292, 295, 578, etc.

Dois-je ajouter que le P. Bourgoing, supérieur général de l'Oratoire, lui paraît ne plus guère mériter de considération, depuis qu'il s'est réconcilié avec Rome et les Jésuites (III, 478), que le fameux curé de Saint-Merry, Duhamel, signant le formulaire, n'est plus qu'un pauvre esclave de la peur, lui si héroïque jusque-là ; que les Pères de l'Oratoire eux-mêmes, devenus plus soumis au pape, sont égratignés à leur tour ? Ne nous dit-on pas que, s'ils reçoivent la Bulle, c'est parce qu'ils ne se sont pas suffisamment gardés « du voisinage du Louvre » (III, 372) ?

Mais il est temps d'en arriver aux Jésuites ; car, c'est le cas de le répéter : « Il n'est rien tel que les Jésuites[1]. »

On sait que les jansénistes les ont toujours tenus pour leurs principaux adversaires et leurs plus irréductibles ennemis : Hermant ne fait pas exception. Je crois qu'il faudrait cinquante pages pour contenir les allégations infamantes que le calme, la sérénité, la maîtrise de soi lui arrachent contre eux. Sur deux ou trois cents nommés dans cet ouvrage, trois, au plus, ne nous sont pas présentés comme le type parfait d'un vice odieux ; quant à l'Ordre, dans son ensemble, il les renferme tous, ou peu s'en faut. On m'excusera de relever sans ordre, à mesure que je les rencontrerai, quelques-unes des injures que le doux « disciple de saint Augustin » leur jette, comme en se jouant, à la face[2].

« Les Jésuites manquent de sincérité et de bonne foi » (I, 280 ; II, 41 *sqq.*), pratiquent le mensonge (I, 281), foulent aux pieds « les lois les plus inviolables et les plus saintes de la vérité, de la charité et de la justice » (I, 282) ; ils sont animés « de l'esprit de ressentiment et de vengeance » (I, 284), de la plus violente « jalousie » contre tous ceux qui réussissent (I, 293, 375), de « rancune » (I, 607) ; ils agissent « par prudence de la chair, avec mauvaise foi » (I, 295, 298) ; et parfois, « il est difficile de les excuser ou d'une extrême imprudence ou d'une insupportable effronterie » (I, 317) ; ils lancent, contre les

1. Quatrième provinciale.

2. Je préviens dès maintenant que dans certains passages indiqués il ne s'agit pas de l'Ordre tout entier, mais d'un de ses membres ; ce qui, au fond, est la même chose, puisque tous, comme l'on dit, sont coulés dans le même moule.

autres, « de sanglantes invectives » (I, 332), « écrivent avec du fiel plutôt qu'avec de l'encre » (I, 404), déchirent « les personnes les plus innocentes, les plus saintes « (I, 670) ; ils émettent « les maximes les plus scandaleuses », les faussetés les plus notables (I, 511), les injures, les calomnies, les médisances, les diffamations (I, 416,511) ; ils publient des « écrits infâmes » (I, 589), s'opposent « à la doctrine de Jésus-Christ » (I, 609), « blasphèment contre l'opération de Dieu dans les âmes » (II, 268) ; ils recourent, quand ils le trouvent utile, « à d'horribles impostures, à d'infâmes et noires calomnies » (I, 413, 488) ; à tout prix, ils veulent perdre de réputation leurs adversaires (II, 291), les « chargent de crimes très énormes » (II, 110) ; « ils ont l'art de rendre criminelles les actions les plus innocentes et de justifier les plus criminelles » (II, 213), font « condamner des ouvrages très orthodoxes » (III, 101), allant jusqu'à demander le sang et le meurtre des évêques approbateurs des livres qui leur déplaisent (I, 375) ; ils consultent « plutôt les intérêts de leur Compagnie que les règles de l'Église » (II, 301), ne visent qu'à « établir despotiquement le règne de leur Molina » ; ils veulent que « les évêques leur rendent une obéissance aveugle et adorent leurs chimères » (III, 357) ; l'esprit de la Société est « un esprit de gloire, d'intérêt, de flatterie, d'orgueil indomptable » (III, 167) ; ils assouvissent « leur vengeance contre les vivants et contre les morts », (III, 373) ; et pour conclure d'un mot, « ils sont propres à tout faire, hors le bien » (II, 415).

Je pourrais continuer longtemps l'énumération de pareilles accusations que ne coupe même pas le plus petit éloge ; mais vraiment, j'en ai dit assez pour laisser entendre à tout lecteur impartial ce qu'on doit penser de la droiture de cœur, de l'esprit de justice et de la modération d'un prêtre qui, après avoir odieusement attaqué la hiérarchie ecclésiastique à tous les degrés, en vient à parler, dans ces termes, d'un Ordre religieux approuvé par tant de papes, notamment par le pontife alors régnant[1], protégé et loué par tant de pieux prélats, vénéré par tant de fidèles instruits et avertis. Je ne prétends

1. Hermant cite lui-même un bref d'Alexandre VII fort élogieux pour la Compagnie de Jésus (III, 268) et dit dans un autre passage que les Jésuites « étaient la plus naturelle inclination de son cœur » (III, 267).

pas, bien entendu, que tous les Jésuites, au dix-septième siècle, aient été toujours et en tout irréprochables, qu'aucune bévue n'ait jamais été faite et aucune erreur commise. J'affirme pourtant que nous les montrer sans exception appréciable, non seulement comme capables, mais comme couverts des crimes les plus odieux, c'est s'enlever à soi-même tout droit à être pris au sérieux, tant l'exagération, fruit de la plus aveuglante hostilité, apparaît à tous les yeux. Qui le fait est connu, jugé, du moins, comme historien. M. Gazier est le seul à ne s'en point apercevoir! Il va même jusqu'à s'imaginer faire œuvre « nécessaire » (Introduction, v) en publiant un manuscrit dont toutes les pages sont remplies de pareilles énormités, aussi dénuées pourtant de preuves que de vraisemblance.

La partialité de son client, toutefois, n'a pas encore été mise en tout son jour : on va le constater.

III

En face du repoussant tableau sur lequel nous venons de jeter les yeux, et comme pour en mieux dégager la laideur, se voit celui où les disciples de saint Augustin nous sont présentés. Cette fois, tout est attrayant, beau, grandiose. Pas une tache, pas une ombre; nous sommes en plein rayonnement de la plus parfaite sainteté, du zèle le plus pur, du courage le plus rare, de la science la plus étendue et la plus sûre. Tout janséniste y a l'attitude d'un héros, chez qui la force la plus indomptable s'allie harmonieusement avec la douceur la plus exquise.

Voyez-vous, d'abord, ce groupe de prélats plus ou moins inféodés à la secte : ils sont peu nombreux, c'est vrai, mais combien éminents! Voici l'archevêque de Malines et l'évêque de Gand. Ces « deux sages » (II, 177), « après avoir comblé tout le monde d'une infinité de bienfaits » (II, 398), s'étaient vus en butte à toutes sortes de persécutions, alors que « leur innocence et leur vertu (eussent dû les mettre) hors d'atteinte de tout reproche » (*ibid.*). Sur leurs traces marchaient, à pas égaux, l'archevêque de Sens et l'évêque de Comminges. Ce dernier, notamment, ne savait « trahir ni sa conscience, ni son

honneur» (II, 470). Il avait la « générorité d'un grand évêque..., il aimait la paix et n'avait nul ressentiment des injures personnelles ». Ajoutez-y « l'amour de la justice..., la fermeté naturelle... sanctifiée en sa personne par le caractère épiscopal » (II, 299). Non moins remarquable était M. d'Alet, non moins célèbre ce vertueux prélat. Que nous sommes loin des évêques molinistes, esclaves de Rome et des Jésuites !

On conçoit sans peine que sous de tels chefs les soldats ne pouvaient être que des soldats d'élite.

De fait, « les disciples de saint Augustin, comme plus sincères et moins politiques » que leurs antagonistes (II, 372), ne savaient « ce que c'était qu'entrer en intrigue » (II, 112), et de tous on devait dire, comme réellement on le disait de l'un d'eux, « qu'ils ne cherchaient que Dieu seul et sa vérité dans une entière sincérité de cœur » (II, 162). Parfois, peut-être, on aurait pu les prendre pour des hommes violents et emportés ; mais qu'ils étaient loin de mériter un sembable reproche ! On ne trouvait en eux « nulle autre chaleur que celle que l'on remarque ordinairement dans le procédé des hommes savants qui s'échauffent en défendant leurs opinions » (II, 160). En d'autres occasions, par contre, quelques-uns eussent désiré les voir répondre plus vivement ou, du moins, plus régulièrement aux attaques des adversaires. S'ils ne le faisaient pas, c'était « plutôt une marque de leur modération et de leur sagesse qu'un témoignage de leur impuissance » (II, 351). On osait bien encore les accuser de désobéir à Rome ! Cruelle calomnie ! Ne se proclamaient-ils pas en toutes occasions les fils les plus soumis du Saint-Père. On leur reprochait de ne pas accepter les bulles les plus solennellement promulguées. Nouvelle infamie ! En demandant sans cesse au pape de nouvelles explications sur le sens de ses paroles, ils ne voulaient que rendre leur obéissance plus complète et plus intelligente.

D'ailleurs, qu'on les étudie, non plus en groupe, mais séparément ; on constatera que tous étaient de véritables prodiges de vertus. A leur tête se distinguait Saint-Cyran, « dont la sainteté de vie, jointe à l'éminence de la doctrine, était révérée de toutes les personnes de vertu et de piété » (III, 439). Près de lui, l'on voyait Arnauld d'un mérite tel, qu'il s'attirait des éloges de toutes parts (I, 267 et *sqq.* ;

III, 300); Singlin, « si bon prêtre », que le démon ne pouvait souffrir l'heureux succès de ses œuvres apostoliques, et que « cet esprit d'orages et de tempêtes (faisait) tomber la grêle sur sa moisson spirituelle dans le temps même que l'on se pouvait promettre... une plus abondante récolte » (I, 452); le P. Desmares, enfin, qui, cruellement persécuté, « se contentait de prier Dieu dans sa retraite et couvrait d'un humble silence les excellentes qualités qu'il possédait et qu'une continuelle application à l'étude augmentait de jour en jour » (I, 424).

Les autres disciples de saint Augustin, prêtres ou laïques, pour être plus inconnus, n'en rivalisaient pas moins de sainteté avec ces héros. Celui-ci était « homme très considérable pour sa piété, aussi bien que par sa doctrine » (I, 459) : celui-là « voulut encore donner dans sa vieillesse des marques de son amour pour la vérité... et déplorer ses premiers engagements » avec les molinistes (I, 456); ce troisième, pendant sa vie entière, « avait donné continuellement des exemples d'une grande intégrité » (III, 39); cet autre enfin, rappelait Élie et Élisée (I, 658). Et l'annaliste janséniste continue, distribuant sans se lasser les éloges à ses amis comme « les plus pieux et les plus saints... de ces derniers temps » (I, 1). Il n'est pas jusqu'à un enfant de chœur qui ne soit loué par lui pour avoir refusé d'obéir à l'assemblée du clergé de France, et s'être par là rangé au nombre des disciples de saint Augustin.

Il m'est inutile, semble-t-il, de parler des religieuses de Port-Royal, « ces personnes très innocentes, très sincères, très généreuses » (I, 670). C'est un dogme, chacun le sait, pour tout bon janséniste, pour Hermant par suite, de croire ces pauvres révoltées, colombes pures et sans tache, que les plus injustes persécutions jetèrent hors de l'abri qu'elles s'étaient choisi.

Ainsi, pour tout dire d'un mot, pas un des jansénistes qu'Hermant rencontre sur son chemin n'a mérité le plus petit blâme, commis la plus légère imprudence; tous, au contraire se sont maintenus dans les régions sereines qu'aucune passion humaine ne vient troubler, où seul le souffle de la vertu se fait doucement mais fortement sentir. Quel contraste avec les molinistes !

IV

Si l'on voulait avoir d'autres preuves, tout aussi palpables, de cette inconcevable partialité, que M. Gazier déplore, j'imagine, sans en être découragé toutefois, il suffirait de lire les appréciations qu'Hermant porte sur les ouvrages publiés de part et d'autre. Ici, tout est nullité, ténèbres, absurdités ; là, force irrésistible, éblouissante lumière. Les écrits jansénistes sont « profonds, savants, merveilleux, très considérables, très solides, très éloquents, excellents, d'une érudition la plus rare et la plus sûre, contenant les plus grandes lumières, une force incroyable[1], etc. ». Hermant pousse l'amour de la vérité jusqu'à nous apprendre que ses propres sermons étaient tels qu'ils furent entendus avec « une satisfaction extraordinaire[2] ». Les productions molinistes, par contre, étaient « ridicules, pleines d'injures, de violences, de fureur, d'insolences, remplies d'erreurs, d'impostures grossières, d'horribles mensonges, de falsification des textes, d'ignorance, de venin, d'hérésies, de maximes pernicieuses, de calomnies, d'impertinences » ; le style en était « barbare, sans poésie, sans bon sens, etc., etc.[3] ».

Cet étrange et suggestif contraste se retrouve partout, avec une telle continuité, que, dans les trois gros volumes parus, on peut l'affirmer en toute vérité, pas un mot d'éloge sérieux ne se rencontre pour une œuvre moliniste, pas un mot de blâme pour un écrit janséniste.

Après ce que je viens dire, il n'est personne évidemment qui, preuves en main, ne devine l'injustice et l'exagération dans toute l'œuvre d'Hermant, personne qui n'y sente la plus étrange partialité. Je pourrais donc m'en tenir là et conclure. Je crois utile, néanmoins, de mettre le lecteur en mesure d'en juger par lui-même. Je choisis un document entre cent autres non moins démonstratifs.

En 1653, parut un almanach intitulé *la Déroute et la Con-*

1. Cf. I, 325, 326, 475, 513, 535, 544, 550, 581, 616 ; II, 470, etc.
2. III, 46.
3. Cf. I, 226, 227, 265, 439, 534-535, 570, 620, 627, 635, 670 ; II, 407 ; III, 44, etc.

fusion des jansénistes. Cette publication, ou plutôt, ce tableau, dont on attribua l'idée aux Jésuites, eut le plus grand succès et attira vivement la curiosité. « Les disciples de saint Augustin » se défendirent et, par la plume de Le Maître de Sacy, le versificateur des *Racines grecques* de Lancelot, mirent au jour un long poème : les *Enluminures.* C'est sur cette composition que j'invite le lecteur à jeter les yeux. J'en détache quelques vers pris au hasard ; tous, d'ailleurs, sont de la même « force », nous affirme Hermant lui-même (II, 370).

... Celui qui ces vers lira,
Peut-être ici m'accusera
Que je prends trop en philosophe
Un ouvrage de cette étoffe,
Et n'entends pas l'habileté
Des Pères qui l'ont inventé.
Ils savaient que tout homme sage,
D'honneur, d'esprit et de courage,
Bien loin d'être par eux surpris
Rejetterait avec mépris
Tout cet équipage burlesque
D'une fanfare si grotesque.
Mais ils ne voulaient qu'attraper
Le peuple facile à duper ;
Ils voulaient tendre aux coins des
[rues
Ce filet pour prendre des grues,
Les idiots et les oisons
Qui sont au-dessus des raisons.
... Pleins d'un dessein si magnifique
Si digne de l'âme héroïque
De ces hommes d'un si grand sens,
Qui veulent passer pour savants,
Ils vont eux-mêmes pleins de joie
Pour voir s'ils ont pris de la proie ;
Si mainte pie et maint moineau
Aura donné dans le panneau.
... (*Viennent pour acheter cet Almanach*).
Les Alizons, les Guilmettes
Et les vendeurs d'allumettes
Et ceux qui chantent dans Paris
La mort des rats et des souris.
(*Il termine*)
Mais que votre verve féconde
D'almanachs remplissent le monde ;
Déchirez, mordez, menacez
Et coûte que coûte entassez ;
L'augustinienne doctrine
Vivra malgré votre Moline ;
Et tant que Rome fleurira,
Sur la pierre s'affermira :
L'Église n'est point variable,
Ce qu'elle a dit cent fois est stable ;
On ne la poussera point à bout,
Le ciel est maître et Dieu sur tout.

Il y a cent pages de ce style.

Il est difficile, semble-t-il, d'imaginer pièce plus nulle. M. Gazier, lui-même, en homme *modéré*, la juge faible.

Qu'on écoute pourtant ce qu'en dit Hermant ; on en conclura ce qu'il faut penser de ses appréciations, qu'il loue ou blâme.

En ce poème, d'après lui, se trouvent « la force et l'agrément ; le divertissement et le sérieux s'y lient d'une manière pleine d'esprit et d'élégance. La lumière et le feu y brillent de toutes parts », au point que « tous ceux qui étaient en réputation d'avoir le goût des bonnes choses avouaient que

notre langue n'avait rien de si accompli en ce genre ». Cet écrit était d'ailleurs sans « exemple » chez nous, et relevé par « un très grand nombre de petites histoires des Jésuites », qui, bien que sans « ailes de diable ni d'oreilles d'âne, y faisaient une très méchante figure ». Aussi, devait-on espérer, surtout si quelques additions l'amélioraient, qu'il « conserverait toujours la grâce de la nouveauté » non, aux yeux des ignorants et des sots, bien entendu, mais « à l'égard de ceux qui ont le goût des honnes choses[5] ».

Ces éloges ridicules pour des vers de mirliton ne suffisent pas encore à l'annaliste janséniste, il y revient un peu plus loin (II, 463), nous affirmant que « les *Enluminures* étaient fort estimées à Rome » par les connaisseurs réfléchis, tellement estimées même, que « la première application du cardinal Albizzi (l'ami des Jésuites) fut d'empêcher par son crédit que le pape ne les vît ». Ce n'était vraiment pas la peine de prendre ce soin.

V

Il était impossible qu'Hermant obéît si docilement à la passion sans être entraîné par suite en de multiples contradictions. Effectivement, on l'entend blâmer ici ce qu'il approuve là ; on le surprend louant ou condamnant le même acte, selon qu'il vient des jansénistes ou de leurs adversaires. Sur ce point encore, je suis contraint de me restreindre et de choisir quelques faits au hasard, au milieu de beaucoup d'autres.

En cent endroits, il accuse les Jésuites et leurs amis de manquer de respect aux évêques, « d'avilir leur caractère », (II, 230), et lui, reproduit en y souscrivant, quand il ne les émet pas le premier, les allégations les plus graves contre nombre de prélats qu'il tient pour molinistes, contre la cour romaine et le Saint-Siège lui-même (I, 429, 483, 502 ; II, 140, etc).

Il s'élève contre « l'esprit de désobéissance et de révolte » des Jésuites (I, 469), et il approuve l'archevêque de Malines, refusant de comparaître devant les tribunaux romains, même devant le nonce à Bruxelles (I, 646), ou seulement d'écrire au pape (II, 230).

1. *Mémoires*, II, 379-380.

Il se donne pour le défenseur des privilèges de l'Église contre l'État (I, 491), quand un janséniste en peut profiter; mais il trouve bon que les magistrats civils empêchent l'exécution des jugements rendus par les tribunaux ecclésiastiques, pour peu qu'ils soient défavorables à ses amis (II, 78).

Il blâme ses adversaires de recourir à la puissance séculière (I, 265 et suiv.) ; mais il juge tout naturel que les jansénistes multiplient leurs appels aux tribunaux, au parlement, au conseil du roi (I, 260, 272 ; III, 122).

Il reproche aux Jésuites de n'être pas des « défenseurs assez zélés » du royaume très chrétien ; mais il n'a pas un mot de désapprobation contre les anciens Frondeurs, devenus « disciples de saint Augustin », même contre le cardinal de Retz révolté.

Il condamne chez les molinistes les brigues et les sollicitations (I, 520) ; mais il applaudit à tout ce que Saint-Amour et Bourgeois, par exemple, se permettent, à Rome, en faveur de la secte.

Il crie au scandale quand les Jésuites distinguent à bon droit entre les décisions de l'Inquisition et celles du pape (I, 307), et quelques pages plus loin, il déplore qu'on se soumette, en Flandre, aux prescriptions de ce tribunal (I, 508).

Il serait aisé d'allonger cette liste de palpables contradictions, résultat d'un manque total d'impartialité chez l'écrivain janséniste; mais vraiment ne serait-ce pas superflu ?

Aussi bien, le lecteur, si je ne me trompe, connaît maintenant l'œuvre d'Hermant [1]. Il sait devoir trouver dans ces pages touffues, l'apologie plus ou moins franche de toutes les erreurs jansénistes condamnées par l'Église, une suite indigeste d'accusations sans preuves, d'éloges sans fondements, que la passion la moins dissimulée développe et amplifie, des renseignements parfois curieux, mais reçus de té-

1. Si je voulais être moins incomplet, je devais signaler plusieurs erreurs grossières qui s'étalent dans ces pages. En voici quelques-unes : 1° Il est faux que les molinistes voulussent la condamnation de la doctrine de saint Augustin ; 2° faux que les jansénistes suivissent l'enseignement de ce saint docteur ; 3° faux que les Jésuites ne cherchassent qu'à faire prévaloir leurs théories sur la grâce aux dépens des intérêts les plus sacrés de l'Église ; 4° faux qu'ils eussent déclaré la guerre à saint Augustin et formé une conspiration contre lui. Cf. I, 538, 349 ; II, 389.

moins sans valeur, ou défigurés par l'esprit de parti; et le tout présenté dans une monotone série de tableaux sans couleur et sans relief, sans lumière et sans vie. Il conclura donc que nous nous trouvons, suivant le mot de M. Gazier, en face d'un « long réquisitoire » dépourvu de toute valeur historique au jugement des jansénistes eux-mêmes, semble-t-il, puisque malgré les retouches qu'à plusieurs reprises ils lui avaient fait subir, eux pourtant si prodigues de publications en l'honneur de leur secte, n'avaient pas cru pouvoir exposer ce pamphlet au grand jour.

VI

Au moins, M. Gazier a-t-il donné quelque prix à ces pauvretés, rectifié ces erreurs, répandu quelques rayons de sa science sur ces pages enténébrées et mensongères ?

C'est ce qu'il nous reste à voir.

La part personnelle du courageux éditeur en cette œuvre se réduit à peu de chose : à une courte introduction, à des notes brèves et sèches. Ce peu mérite néanmoins de nous arrêter un moment.

D'abord l'introduction.

Elles sont vraiment curieuses ces quelques pages.

Je ne relèverai pas évidemment ce qu'on y lit des Jésuites en général, et du P. Rapin en particulier ; cela n'a pas d'importance et traîne dans maints pamphlets. Je m'en tiens à ce que M. Gazier nous dit d'Hermant considéré comme historien [1].

C'était, nous assure-t-il « un historien sagace » (XI); et plus bas il ajoute : « Quelle loyauté, quelle exactitude, quelle sûreté d'information! » Vraiment on ne se douterait guère de tout cela à la lecture des trois gros volumes parus !

Historien sagace! celui qui nous raconte tout au long, croyant par là ridiculiser ses adversaires, la fable absurde de la résolution d'un cas de conscience écrite sur le soulier d'une dame (III, 242), et celle plus extravagante encore de la naissance d'un enfant sortant vivant de la cuisse droite de son père, au milieu des plus cruelles douleurs de celui-ci.

1. Je laisse, à dessein, de côté ce qui regarde l'homme et l'écrivain ; il y aurait pourtant dans les lignes de M. Gazier bien des détails singuliers à signaler.

C'est ainsi, en effet, qu'il avait « plu à Dieu » de punir un mari qui « s'était moqué de sa femme dans le temps de son enfantement » (I, 642).

Historien sagace ! celui que son panégyriste avoue avoir été « crédule », au point qu'il dut parfois s'en repentir (XIII).

Quelle loyauté du moins, réplique M. Gazier, ne se souvenant plus que d'après lui, — il le dit dans la ligne précédente, — Hermant avait laissé non une véritable histoire mais « un long réquisitoire contre la Compagnie de Jésus » (XI).

Quelle exactitude aussi ! Et il reconnaît que dans ces pages, même les *Provinciales* sont « travesties » (XIII), que son ami, même quand il transcrit, met dans son récit « du plus et du moins » (I, 61, note), que parfois, je l'ai déjà remarqué, il est « plus explicite et plus complet » (I, 341) que le témoin dont les dires seuls pourtant l'ont instruit et renseigné. Tout cela pourtant, qu'on veuille bien le remarquer, n'empêche pas l'inconfusible admirateur de conclure, en variant sa formule, que cet annaliste « passionné » (XI) était d'une « fidélité scrupuleuse ».

Oui « d'une fidélité scrupuleuse » et aussitôt il en apporte une preuve irréfragable. Hermant, dit-il, « relate uniquement les événements dont il a été, ou dont il aurait pu être le témoin » (XI).

L'assertion, on le voit est nette, précise ; mais plus surprenante encore.

Effectivement, les *Mémoires* dont je m'occupe, racontent les faits « qui se sont déroulés entre les années 1630 et 1663 » (XI).

Or, en 1630, Hermant avait treize ans ; ce ne fut même qu'en 1646 « qu'il prit son titre de licencié en théologie ». Jusqu'à cette dernière date, si précoce qu'on le suppose, pouvait-il être un témoin conscient, capable de voir, de comprendre et de juger ; un témoin dont les observations tirent de cette condition même une importance spéciale ! Était-il suffisamment instruit des matières ardues qui tiennent tant de place dans son récit ? J'en appelle à l'expérience de M. Gazier.

Ce n'est pas tout encore, et je me permets de poser une nouvelle question au docte professeur relativement même aux années qui suivent, il sait que l'œuvre dont il s'est fait

l'éditeur raconte des incidents qui se passèrent à Paris, en province, à Rome, en Belgique, en Angleterre, et souvent à la même époque. Quel sens alors attribue-t-il à ses paroles, quand il nous dit que son client « aurait pu être le témoin » de tout cela ? Quelle importance veut-il donner à cette présence problématique ? J'avoue que j'éprouve notamment quelque difficulté à voir Hermant dans les mêmes jours ne fût-ce qu'en deux pays différents.

Je conclus donc que pour les trois quarts des faits relatés dans ses *Mémoires*, on doit, en dépit de l'assertion de M. Gazier, lui refuser la qualité de témoin, d'abord parce qu'il était trop jeune et insuffisamment instruit, en second lieu parce qu'il ne pouvait être en plusieurs endroits à la fois. Il reste à M. Gazier à me prouver que son client fut un prodige de précocité, théologien consommé avant d'avoir étudié la théologie, surtout qu'il jouit, pendant plusieurs années du privilège de la bilocation.

« *Quelle sûreté d'information*, continue-t-on. Et nous savons que ce violent interroge uniquement des amis passionnés, haineux comme lui ; qu'il accueille sans le moindre contrôle tout ce qu'il leur plaît de raconter ou d'inventer ; que parfois même il se permet, sur un simple caprice de modifier leur récit. C'est ce qu'on appelle s'appuyer sur des documents irrécusables (XI) !

Il y a pourtant mieux encore, je crois. M. Gazier allongeant son panégyrique, ajoute : Hermant « n'a jamais proféré une calomnie » (XII). Donc M. Gazier endosse, après son client, la responsabilité et croit à l'exactitude de tant de jugements infamants répandus à foison dans ces pages, et portés contre quiconque avait le malheur de n'être pas janséniste, contre le pape, les cardinaux, les évêques, les docteurs de Sorbonne, les prêtres, les religieux. Donc, lui aussi, admet qu'il faut « imputer aux Jésuites tous les malheurs de l'Église et de l'État » (XI) : la famine de 1709, sans doute, comme les défaites subies pendant la guerre de Succession, la mort de Turenne comme celle du duc de Bourgogne ! C'est à se demander si M. Gazier est l'auteur de cette *Introduction* qu'il a pourtant signée de son nom.

Encore un mot et je termine ces quelques remarques. Her-

mant défiait, paraît-il, « ses adversaires de lui infliger un seul démenti ». « Il avait raison », ajoute M. Gazier[1].

Donc, dans ces quatre ou cinq mille pages, pas une erreur ni légère ni grave. Une telle assertion me dispense d'insister; le lecteur comprendra de lui-même ce qu'on doit penser d'un tel annaliste et de son annotateur.

VII

Après nous avoir, d'une manière si étrange, présenté son héros, M. Gazier en vient à nous dire bien simplement, bien bonnement, comment il s'est lui-même acquitté de sa tâche d'éditeur. Ses confidences, dont au surplus on eût facilement retrouvé la trace, ne laissent pas que de surprendre.

Les *Mémoires* d'Hermant lui arrivaient déjà passablement maquillés ou, plus respectueusement, revus, corrigés par Arnauld, Nicole, la Mère Le Féron et autres; M. Gazier, sous prétexte qu'il est de la maison, se croit, lui aussi, autorisé à les perfectionner à son tour. Nous savons que plusieurs copies en avaient été faites, fréquemment « par des scribes ignorants » (x), que parfois ils s'étaient « permis des suppressions ». Voilà ce que reconnaît M. Gazier. Aussi quelle n'est pas notre surprise en constatant que ces infidèles et maladroites reproductions ont souvent ses préférences; que leurs variantes sont adoptées! « Le texte d'Hermant... n'est pas intangible » (xi), nous dit-il par manière d'excuse. J'avoue néanmoins que, pour mon compte, j'aurais voulu l'avoir dans son intégrité. M. Gazier m'avertit, pour me consoler, que le lecteur est « toujours à même de consulter le manuscrit » (xi), à la Bibliothèque nationale. Est-ce bien vrai, peut-on répliquer? Et quand même il en serait ainsi!...

J'ajoute de plus que ce recours à l'original, auquel on m'invite si cavalièrement, ne laisse pas que d'être fort laborieux. J'ai cru moi-même, l'édition de M. Gazier à la main, devoir me reporter au manuscrit, comme l'on m'y convie, et je me

1. Dans la ligne suivante pourtant, M. Gazier, qui semble se mettre peu en peine d'être conséquent avec lui-même, paraît reconnaitre que son ami n'a pas toujours joui de l'infaillibilité pratique : « s'il a pu se tromper parfois, gémit-il, comme tous les mortels, hélas ! » (xi), ce fut toujours très involontairement.

suis vite aperçu que la collation des deux textes n'allait pas sans difficultés ; et cela parce qu'il n'y a pas toujours concordance entre l'auteur et son annotateur. Dans le livre VIII, par exemple, le chapitre XVI d'Hermant est le dix-septième de l'édition ; dans le livre IX, le chapitre XXV du manuscrit est le vingt-sixième de l'imprimé. Pareillement, dans le livre suivant, à partir du douzième, les chapitres ne correspondent plus. Et ainsi quatre ou cinq fois encore à ma connaissance : pourtant mes vérifications ont été très restreintes. M. Gazier, qui ne nous avertit point de ces gênantes divergences, paraîtra donc, sans doute, à plusieurs, en prendre vraiment trop à son aise.

De plus, les modifications acceptées pour suivre les copies sont souvent d'une insignifiance si complète que ce n'était véritablement pas la peine d'abandonner l'original[1].
D'autres fois, elles semblent dénoter une ignorance quelque peu surprenante. Hermant dit à plusieurs reprises qu'à Port-Royal on *adorait* la sainte Épine. Ce mot offusque vraisemblablement M. Gazier ; en tout cas, il le remplace ici ou là, oubliant, sans doute, que cette expression se prend couramment dans un sens large, sans que personne s'y trompe : c'est ainsi qu'on parle de l'*adoration* de la croix le Vendredi saint.

Une dernière remarque pour finir ; elle porte sur les nombreux passages barrés dans le manuscrit primitif. Il semble qu'il eût fallu ne s'en point occuper du tout, au moins adopter une méthode uniforme. M. Gazier n'en fait rien. Effectivement, tantôt il les a complètement laissés de côté, tantôt reproduits en note, tantôt insérés dans le texte[2], parfois même alors que les copies les avaient toutes négligés. Les raisons de cette diversité, on ne les devine point.

1. En voici quelques exemples :

Texte d'Hermant	Texte de M. Gazier
1° Dans cette circonstance *il suppliait*....	... *il priait*...
2° Cette affiche fut placée *dans Paris aux carrefours*.	... *dans les carrefours de Paris*...
3° Il avait avec lui *une liaison très étroite*.	... *une liaison particulière*...
4° La congrégation *di Riti*.	... *des Rites*...

2. Ici entre crochets, là non.

Quelquefois cependant on serait presque tenté de trouver à ce manque d'uniformité un motif bien peu scientifique. On remarque souvent que les lignes effacées dans l'original, mais publiées néanmoins par M. Gazier, contiennent une attaque contre les Jésuites (I, 424; III, 147, 296, 381, etc.). Et ce qu'Hermant lui-même n'a osé maintenir, pour en avoir, sans doute, reconnu la fausseté (III, 351), M. Gazier l'imprime, croyant se disculper entièrement en rappelant l'état du manuscrit. N'est-ce pas oublier trop facilement que de telles pages il reste toujours quelque chose ? Je n'oserais jamais supposer que c'est au fond ce que désire l'intègre éditeur. La vérité m'oblige pourtant à constater que sa manière ordinaire de procéder, quand il est question de ses amis, porterait à le penser. Si le passage barré, en effet, leur est défavorable, il le laisse entièrement de côté (I, 411 ; II, 242) ; s'il leur est favorable, il le publie (II, 540). C'est justement le contraire de ce qu'il fait quand il s'agit d'adversaires. Pourquoi cette différence ? Est-elle purement accidentelle ?[1]

Ainsi, le texte qui nous est donné est un texte modifié, je n'ose dire amélioré, d'abord par des correcteurs bénévoles et amis, puis par des copistes ignorants, enfin par M. Gazier lui-même. N'est-ce pas abusif ?

Et ce texte, comment M. Gazier l'éclaire-t-il ; car c'est là l'un des principaux devoirs du véritable éditeur? Sans doute, une annotation riche, savante, aide le lecteur à se reconnaîre au milieu des questions ardues qui forment le fond de l'œuvre du chanoine janséniste; au moins, des points de repère lui sont marqués çà et là, qui l'empêchent d'errer à l'aventure, et lui permettent de se diriger au travers de tant de difficultés doctrinales ou historiques.

Malheureusement, rien de tout cela : le panégyriste d'Hermant a presque totalement oublié cette partie, si importante pourtant, de sa tâche. On croyait trouver en lui un guide, et il s'est dérobé.

1. On pourrait se demander encore pourquoi M. Gazier supprime çà et là des mots respectés par les précédents correcteurs ; pourquoi il cite en langage direct ce qu'Hermant a transcrit en langage indirect ; pourquoi enfin il accepte des corrections sans prévenir le lecteur ? On aimerait plus de fidélité.

Jamais, d'abord, la plus petite note sur les matières en litige ; jamais la plus brève explication sur les sujets discutés. Que le lecteur comprenne ou non, M. Gazier paraît s'en désintéresser. Évidemment, je ne reproche pas au savant professeur de Sorbonne de ne pas voir clair au milieu des subtilités où se cachaient les jansénistes ; je ne songe point à lui faire un crime d'ignorer la théologie ; je ne veux même pas rechercher si c'eût été prudence de sa part de se refuser à un travail pour lequel il n'était pas suffisamment préparé. Je constate seulement que, dans son œuvre, les éclaircissements doctrinaux qu'on était en droit d'attendre ne se rencontrent nulle part.

Mais, au moins, M. Gazier couvre-t-il, en quelque manière, ce grave défaut par le sérieux et la sûreté d'informations historiques, précises, abondantes, grâce auxquelles nous faisons connaissance, comme c'est indispensable, avec les principaux acteurs qui défilent devant nous ?

Sur ce point encore, auquel seul pourtant il paraît prendre garde, l'éditeur d'Hermant me semble, je suis contraint de l'avouer, tout à fait au-dessous de sa tâche.

Pourquoi, par exemple, tant de personnages importants, cités dans le texte, ne nous sont-ils point présentés, même d'un mot? Pourquoi ceux-ci se voient-ils consacrer trois ou quatre lignes, alors que ceux-là, dont le rôle pourtant fut bien plus considérable, n'en obtiennent qu'une demie. Il est vrai que ces pauvres sacrifiés sont presque toujours des Jésuites [1].

Si, encore, les renseignements qu'on nous donne sur eux étaient exacts ! Mais non. M. Gazier a trouvé moyen, pour les trois quarts, de glisser une erreur, quelquefois deux, dans la demi-ligne qu'il leur octroie [2]. Pourvu que vis-à-vis des autres personnages nommés, il ait été ou plus heureux ou mieux informé !

1. L'éditeur s'étendra plus sur un médecin inconnu, sur un grand bedeau (III, 275) que sur les plus illustres d'entre eux. Je note pourtant une exception. Le P. Melch. Inchofer est traité moins parcimonieusement : on le gratifie de six lignes (I, 370). Serait-ce parce que M. Gazier, bien à tort assurément, le croit auteur d'un libelle contre le gouvernement de la Compagnie, et au fond sympathique au jansénisme ? (I, 373, 387.)

2. Comme vraisemblablement toutes ces méprises ne doivent pas être mises à la charge des protes, j'en relève quelques-unes.

Que dire enfin de certaines notes dans lesquelles il se contente, presque uniquement, de répéter ce qu'on avait déjà lu dans le texte ; de telles autres où l'on nous apprend que l'appellation de « Père » ne signifie pas toujours qu'on ait fait partie d'un Ordre religieux, où il précise l'emplacement d'un des carrefours de Paris ? De pareils renseignements, dans un semblable livre, alors que tant de choses importantes, difficiles, ne sont pas même éclairées d'un mot[1] !

En écrivant ces lignes, que M. Gazier ne s'y trompe pas,

(Suite à la note de la page précédente.)

Nic. Lombard est né en 1591 et non en 1590 (I, 229).
Fr. Pinthereau — 1605 — 1604 (I, 280).
Grég. de Valentia — 1551 — 1549 (I, 107).
Cornelius a Lapide — 1567 — 1566 (I, 144).
M. Becanus — 1563 — 1550 (I, 397).
Jac. de Machault — 1599 — 1600 (II, 8).
J. de Brisacier — 1592 — 1603 (I, 44).
L. Molina — 1536 — 1535 (I, 139).
J. Mariana — 1636 — 1637 (I, 144).
Ch. le Juge — 1604 — 1603 (I, 293).
J. Bagot — 1591 — 1580 (I, 328).
Melch. Inchofer — 1585 — 1584 (I, 370).
J. Arnoux — 1575 — 1592 (I, 450).
J. Ferrier — 1614 — 1619 (I, 459).
B. Jacquinot — 1568 — 1579 (I, 487).
B. Meynier — 1604 — 1605 (III, 90).
J.-B. de la Barre — 1609 — 1608 (III, 227).
Ad. Tanner — 1571 — 1572 (I, 144).
Fr. Garasse — 1584 — 1585 (I, 6) ; je remarque que M. Gazier, qui consacre deux notes à ce jésuite, se contredit dans les renseignements qu'il nous donne sur lui (I, 6, 65).

Gil. de Coninck mourut en 1633 et non en 1636 (I, 144, 397).
Val. de Hérice — 1636 — 1626 (I, 145).
Jac. de Machault — 1676 — 1680 (II, 8).
Fr. Garasse — 1631 — 1630 (I, 65).
L. Molina — 1600 — 1601 (I, 139).
B. Meynier — 1682 — 1676 (III, 90).
G. Pirot — 1659 — 1669 (III, 577).

Jac. Floyd entra dans la Compagnie en 1592 et non en 1593 (I, 10).

Le P. Arnoux fut nommé confesseur du roi en 1627 et non en 1617 (I, 450).

Le P. Maimbourg quitta son Ordre non en 1682, comme M. Gazier le répète deux fois (I, 625 ; III, 595), mais en 1581.

Le P. R. Bellarmin fut créé cardinal en 1599 et non en 1598 (I, 113).

Le P. Jacques Canisius n'était pas un « jésuite de Hollande » (I, 188), mais d'Allemagne, né dans le duché de Clèves et mort à Ingolstadt.

1. Si je l'osais, je ferais remarquer au docte professeur que traduire *Transeat Augustinus*, par *Fi de saint Augustin*, c'est presque atteindre le faux sens (II, 147).

je n'ai point du tout pour but, ce qui, du reste, sentirait l'outrecuidance, de le retarder ou l'arrêter dans son entreprise. Loin de là, je trouve, en effet, que rien ne vaut de semblables publications pour expliquer les vivacités des adversaires du jansénisme, justifier les sévérités de Rome contre des fils rebelles et incorrigibles, dont les actes multipliés de révolte démentaient effrontément les paroles les plus catégoriques, les promesses les plus solennelles de soumission complète. M. Gazier, qu'il le veuille ou non, fait donc indirectement, mais très efficacement, l'apologie de l'Église catholique, et, tout à la fois, démontre irréfutablement la schismatique opiniâtreté des jansénistes, découvre leurs subtilités et leurs violences, livre leurs intrigues et leurs manœuvres souterraines. Les amis de la vérité ne peuvent que lui en être reconnaissants.

P. BLIARD.

ŒUVRES COMPLÈTES DE SAINTE TÉRÈSE DE JÉSUS [1]

Les Carmélites du premier monastère de Paris, exilées depuis trois ans, à Anderlecht, près de Bruxelles, ont le dessein de publier une nouvelle traduction française des œuvres de leur sainte mère; les deux premiers volumes viennent de paraître. Pareil travail a déjà été entrepris bien des fois : en 1601 par M. de Brétigny, en 1630 par le P. Élisée de Saint-Bernard, en 1644 par le P. Cyprien de la Nativité, tous les deux carmes déchaussés; en 1670 par Arnauld d'Andilly, et cette dernière traduction fut très remarquée ; l'*Año Teresiano* juge l'auteur « fort habile dans les langues française et espagnole » ; l'abbé Martial Chanut traduit en 1681 le *Chemin de la perfection*, les *Exclamations* et les *Avis*, en 1691 le *Livre de la vie* ; en 1836 les abbés Grégoire et Colombet reprenaient le difficile travail ; enfin, en 1852 le P. Marcel Bouix, de la Compagnie de Jésus, donnait le tome I des œuvres de la Sainte, en 1854 le tome II et en 1856 le tome III ; les trois volumes de lettres parurent en 1861.

On n'exagère rien en disant que cette édition fut reçue avec enthousiasme : les tirages succédèrent aux tirages et la seule librairie Lecoffre en a vendu plus de trente mille exemplaires. Les prédécesseurs du P. Bouix n'avaient pas assez compris la différence de génie qui sépare la langue française de la langue espagnole, leur traduction était exacte au point d'en devenir servile, leur phrase calquée sur la phrase espagnole dont elle s'appliquait à suivre les méandres infinis, se traînait alourdie et sans rien garder de la vie de l'original. Le traducteur de 1852 évita ce défaut ; son livre, fort bien écrit, est d'une lecture facile ; la Sainte y revit avec sa physionomie si particulière. Sa nature à la fois prime-sautière et toute de bon sens, ses dons naturels et ses vertus surnaturelles avaient charmé le P. Bouix ; son œuvre s'en est ressentie et l'amour

1. *Œuvres complètes de sainte Térèse de Jésus*, traduction nouvelle par les Carmélites du premier monastère de Paris, avec la collaboration de Mgr Manuel Marie Pólit, évêque de Cuenca (Équateur), ancien supérieur des carmélites de Quito. T. I et II, *Vie de sainte Térèse, écrite par elle-même, suivie des Relations spirituelles à ses directeurs*. Paris, Victor Retaux, libraire-éditeur.

qu'il avait pour sainte Thérèse, il a su l'inspirer aux autres ; grâce à lui la grande réformatrice du Carmel a été connue et aimée en France, pendant la seconde moitié du dix-neuvième siècle, comme elle ne l'avait sans doute jamais été auparavant.

La nouvelle traduction n'était pas cependant définitive : du vivant même du P. Bouix, on reprochait à son œuvre de manquer un peu de fidélité. Son amour et son admiration pour la Sainte lui ont fait supprimer certains aveux. Qu'on lise, par exemple, le début du chapitre II de la *Vie*, et que l'on compare son texte avec le fac-similé du manuscrit original édité par dom Vicente de la Fuente, et l'on verra bientôt que le traducteur a cru pouvoir se permettre de modifier les paroles de la Sainte ; non seulement il atténue, mais il retranche, il semble avoir peur que l'on prenne à la lettre son humble confession. Il en va de même aux chapitres V, VII, et XXXII. On me permettra une seule citation.

Texte du P. Bouix	Texte de l'édition des Carmélites
Dès que je repris connaissance, je voulus me confesser. Je communiai en répandant un torrent de larmes que faisaient couler le regret et la douleur d'avoir offensé Dieu, et qu'arrachait en partie l'excès de mes souffrances. Retrempée à ces deux sources de vie, j'étais en voie de salut. Mais alors même que la mort m'eût frappée au milieu de cette défaillance, j'aime à le croire, mon Dieu m'aurait encore fait miséricorde. Moins fidèle par le peu de lumière de mes guides, j'aurai trouvé grâce devant lui. (Édit. 1859, p. 51).	Je voulus me confesser sans retard. Je communiai en répandant beaucoup de larmes. Ce n'était pas uniquement, je crois, la contrition et la douleur d'avoir offensé Dieu qui les faisaient couler. Cette contrition, pourtant, eût été suffisante pour assurer mon salut, quand bien même Dieu ne m'aurait pas tenu compte de l'erreur où m'avaient engagée certains confesseurs, en m'assurant qu'il n'y avait point péché mortel là où je reconnus ensuite, d'une manière positive, qu'il existait réellement. Mes larmes provenaient aussi des intolérables douleurs que je souffrais et qui m'enlevaient presque à moi-même. (T. I, p. 85).

Trop facilement encore, le P. Bouix, emporté par le mouvement de sa phrase, ajoute des épithètes, des phrases incidentes, des formules exclamatives, qui peuvent avoir en plus d'un endroit leur utilité, mais qui plus d'une fois aussi nuisent au pittoresque et à la concision de l'original. D'ailleurs, même là où les changements sont utiles, une note aurait dû nous les faire connaître, et nous donner le texte de la Sainte. Il en devrait être encore ainsi quand le traducteur se permet d'employer le style direct,

là où sainte Thérèse, rapportant un entretien qu'elle eut avec Notre-Seigneur, se sert du style indirect, au chapitre XL de la *Vie*, par exemple [1]. Voilà une erreur que ne pardonneront jamais ceux qui connaissent les difficultés si grandes auxquelles se heurte l'étude des mystiques. Ce fut encore une erreur de supprimer les titres que la Sainte avait mis elle-même en tête de ses chapitres ; on pouvait sans doute, pour plus de clarté, les compléter en avertissant le lecteur, il ne fallait pas les supprimer.

Je me plais à reconnaître que M. Jules Peyré, qui, en 1904, donnait à la librairie Lecoffre, une revision de la traduction du P. Bouix, de la *Vie de sainte Thérèse écrite par elle-même*, a su corriger ces défauts.

Mais alors, pensera-t-on, à quoi bon la nouvelle traduction des Carmélites. Je vais le dire.

Le P. Bouix, dans les notices très intéressantes ajoutées à sa traduction, avait rétabli la vérité historique sur des faits curieux et mal débrouillés encore de l'histoire du Carmel réformé ; il suivait ainsi la voie ouverte par Migne (1840) et les Bollandistes (1845). En 1861 et en 1862, dom Vicente de la Fuente, professeur de droit canon et d'histoire ecclésiastique à l'Université de Madrid, donna, dans cette ville, une édition en deux volumes grand in-8, des *Œuvres de sainte Thérèse*, édition fort correcte, où se trouvaient un grand nombre de documents d'un haut intérêt, sur la Sainte, sa réforme, ses coopérateurs. Le même auteur, en 1873, donnait une reproduction photo-lithographique de la *Vie de la Sainte écrite par elle-même*, et, en 1880, celle du *Livre des fondations*; en 1882, le cardinal Lluch agissait de même pour le *Château intérieur*, imité en 1883 par dom François Herrero-Bayona pour le *Chemin de la perfection* et l'*Écrit sur la visite des monastères*.

Les carmélites de Paris sont entrées résolument dans la voie tracée, et autant que possible, elles veulent faire non seulement une traduction des œuvres de leur sainte mère, mais en donner une étude critique. Dans une *Introduction générale* (p. XVII-LXIII), elles tracent d'abord un aperçu historique sur les écrits de la Sainte ; elles en précisent ensuite le caractère, et fournissent d'excellents détails sur leur publication, et leurs différentes traductions ; suit une *Introduction à la vie de sainte Térèse écrite par elle-même;*

1. Bouix, édit. 1859, p. 575, 576, édit. des Carmélites, t. II, p. 151.

(p. 1-38) et nous sommes avertis que chaque livre aura aussi son introduction particulière. Ces travaux, sans doute, sont loin d'être entièrement originaux. Mais ils ont le grand avantage de grouper une foule de renseignements, très utiles au lecteur qui aime à se rendre compte de ce qu'il lit.

Immédiatement après la *Vie*, les éditeurs ont eu la bonne idée de nous donner les *Relations spirituelles*, adressées par sainte Thérèse à ses directeurs. Placées dans leur ordre chronologique, ces *Relations* sont comme une seconde vie qui permet d'entrer plus avant dans l'âme de la Sainte. Elles soulèvent de nombreuses questions historiques et critiques, qui évidemment ne sont pas toutes résolues. Mais il y a là un effort très louable et qu'il fallait signaler. Les raisons qui engagent à choisir une date ou un texte préférablement à une autre date ou à un autre texte ne paraissent pas toujours convaincantes ; pour la relation LIII, par exemple, j'aurais choisi le texte de Ribera, et non pas celui du manuscrit de Viterbe qui semble bien n'être qu'un premier essai avant la rédaction définitive. Il serait trop long d'expliquer ici mes raisons. Je comprends très bien que l'autographe de Viterbe soit une relique précieuse et un document important, je comprends moins bien que tout en louant beaucoup le texte de Ribera on essaye de le déprécier un peu en écrivant qu'il « nous arrive transcrit plusieurs fois, surtout ayant passé par les mains des éditeurs des seizième et dix-septième siècles, si larges en fait de retouches (t. II, p. 192) ». Mais non, ce texte a été transcrit directement par Ribera sur l'autographe, et nous avons le texte de Ribera ; il n'a donc été transcrit qu'une fois, et les éditeurs des seizième et dix-septième siècles n'ont ici rien à faire.

Quelles que soient d'ailleurs les remarques de détail semblables à celle-là, que l'on puisse faire, l'édition nouvelle garde son mérite et j'entends bien la louer en ajoutant que, grâce aux documents qu'elle nous fait connaître, elle nous permet de la corriger, ou du moins de pouvoir soutenir une opinion différente. Je ne connais pas d'autre traduction française dont on puisse en dire autant.

Les éditrices ont fait un louable effort pour nous donner « le texte de la Sainte dans son intégrité première » ; la chose n'était pas toujours facile, pour les *Relations*, en particulier. Au texte elles ont ajouté, mais en note bien entendu, les principales cor-

rections et annotations faites sur le manuscrit par les théologiens de l'époque chargés de le reviser : Bañez, Yanguas, Louis de Léon, comme aussi les modifications demandées par le P. Jérôme Gratien. Elles ont cru devoir ajouter les altérations les plus notables du texte que l'on trouve dans différentes éditions espagnoles ou françaises : peut-être eût-il mieux valu n'en pas tenir compte. Dans une édition purement critique, elles pourraient trouver place; à mon avis, elles n'ajoutent rien à la valeur de la nouvelle traduction, et le lecteur ne s'en préoccupera guère.

Toute traduction est chose éminemment délicate : il s'agit d'abord de s'assimiler parfaitement la pensée d'un auteur, de la rendre sienne, et, cela fait, de l'exprimer à nouveau dans sa propre langue. Plus la pensée d'un auteur est personnelle, c'est-à-dire plus il y a mis son empreinte, son génie, plus elle devient difficile à pénétrer, et dès lors plus elle devient difficile à traduire. Or, il n'y a peut-être pas d'auteur plus personnel que sainte Thérèse. Elle n'a subi aucune influence, sinon celle de Dieu; elle est d'abord et seulement elle-même.

Ce génie tout personnel, sainte Thérèse, sous l'inspiration du ciel, l'applique aux mystères les plus élevés de la vie spirituelle, aux rapports les plus délicats et les plus surnaturels de l'âme avec Dieu. Avant elle, personne n'avait pénétré aussi avant dans les secrets de la théologie mystique, personne n'avait décrit d'une façon aussi précise, l'action divine et les « splendides abîmes de l'insondable sagesse de Dieu. » Dans cette voie elle a quelques devanciers, elle n'a pas de maître dont la doctrine connue nous puisse servir à pénétrer la sienne. Il nous faut la comprendre avec les seules ressources de son texte.

Il y a plus. Ce texte difficile, et à cause du génie de l'écrivain et à cause du sujet traité, est vieux de trois cent cinquante ans ou à peu près ; même pour les Espagnols lettrés d'aujourd'hui, il a ses difficultés, et il est bien des expressions du seizième siècle dont nous n'avons plus le sens exact, surtout des expressions familières. Il faut encore ajouter que les manuscrits sont presque sans ponctuation ; points, virgules, alinéas sont excessivement rares. Les éditeurs en ont mis, mais pas toujours au bon endroit. Chaque éditeur et chaque traducteur doit se justifier à lui-même la ponctuation qu'il adopte, et qui donc voudra se vanter d'avoir toujours choisi la meilleure?

Voilà quelques-unes des difficultés à surmonter par tout traducteur des œuvres de sainte Thérèse. Les Carmélites d'Anderlecht m'en voudraient de dire que toujours et partout elles ont rencontré le véritable sens de leur sainte mère, et j'ajoute que mon témoignage ne signifierait rien puisque je n'ai pas le texte espagnol entre les mains, et que, même si je l'avais, je n'ai pas assez de compétence pour prononcer : *Grammatici certant.*

Il faut dire toutefois que les traductrices ont pris tous les moyens de rendre leur œuvre excellente. Elles ont travaillé sur les manuscrits ou leurs reproductions photo-lithographiques lentement et s'aidant les unes les autres. Le volume achevé a été revu ligne par ligne, et comparé avec le texte espagnol par Mgr Manuel-Marie Pólit, évêque de Cuenca, un fervent de sainte Thérèse qui a publié : *la Familia de santa Teresa en América y la primera Carmelita Americána.* Pour éclaircir les doutes qu'il avait encore sur certains passages particulièrement difficiles, Mgr Pólit a pu consulter un des maîtres de la langue espagnole, habile entre tous dans la langue de Cervantès qui est celle de sainte Thérèse, don Rufino José Cuervo.

Ces garanties suffisent à recommander l'œuvre des Carmélites.

Je ne ferai qu'une seule remarque de détail. A leur place je n'aurais pas cédé à Mgr Pólit et j'aurais écrit Thérèse et non Térèse. Contre les premiers traducteurs, contre le P. Bouix, contre l'étymologie même, si l'on veut, l'usage a prévalu ; il faut suivre l'usage, au moins en matière d'orthographe.

A leur traduction, les Carmélites ont joint un portrait de sainte Thérèse, d'après la peinture du frère Jean de la Misère, gardée au carmel de Séville, plusieurs fac-similés des autographes conservés à la bibliothèque de l'Escurial, ou dans différents monastères, un *Index des matières spirituelles*, et un *Index des personnages*, tous deux très utiles aux lecteurs, et un bon nombre de documents fort intéressants dont quelques-uns inédits en français. Il convient de les remercier et de les féliciter de leur travail.

A. HAMON.

LE DÉCRET DE LA SACRÉE CONGRÉGATION DU CONCILE

SUR LA COMMUNION QUOTIDIENNE

Rapport présenté à la journée eucharistique du 12 février, Paris.

Ce décret, que les théologiens appellent le décret *Sacra Tridentina Synodus*, d'après les mots du début, est daté du 20 décembre 1905.

Comme la plupart des actes du Saint-Siège, il avait été préparé de près et de loin. Le 30 mai précédent, le pape avait enrichi d'indulgences précieuses une « prière pour obtenir la diffusion du pieux usage de la communion quotidienne », montrant ainsi combien « il avait à cœur que se répandît partout cet usage si salutaire et si agréable à Dieu ».

Depuis plusieurs années déjà, un mouvement se dessinait dans le sens non seulement de la communion fréquente, mais de la communion quotidienne. Il tenait à des causes multiples, parmi lesquelles il faudrait faire une bonne part, je pense, à l'influence du bon et vénéré Mgr de Ségur. Mais la poussée rencontrait des résistances, et ces résistances à la communion quotidienne étaient d'autant plus dignes de considération qu'elles venaient souvent des directeurs d'âmes les plus saints et les plus éclairés, de ceux-là mêmes qui poussaient à la communion fréquente, c'est-à-dire plus qu'hebdomadaire, suivant le langage reçu dans le milieu spécial qui s'occupait de ces choses ; elles s'appuyaient d'ailleurs sur l'autorité des docteurs les plus pieux et les plus dévots à la sainte eucharistie, d'un saint Thomas, d'un saint François de Sales, d'un saint Alphonse de Liguori : si bien qu'on trouvait parmi les adversaires les plus décidés de la communion quotidienne, des enfants de ces familles religieuses dont les fondateurs avaient été les plus ardents apôtres de la communion fréquente. Aussi la confusion était grande, et vive la polémique : plus d'un peut-être,

parmi ceux qui m'écoutent, s'est jeté dans la mêlée, y a donné des coups et en a reçu.

Le décret rappelle ces controverses trop aigres, le trouble qu'elles jetaient dans l'esprit des confesseurs et dans la conscience des fidèles, le dommage qu'elles causaient à la piété [1]. C'est pour y mettre un terme qu'il a été porté. En voici l'analyse aussi exacte que possible.

Il commence par mentionner le vœu du concile de Trente que, à chaque messe, les assistants fissent la communion non seulement spirituelle, mais sacramentelle. Ce vœu répond au désir même de Notre-Seigneur, instituant l'eucharistie comme le pain des âmes pour les fortifier contre les passions, pour les purifier des petites fautes quotidiennes, pour les préserver des fautes graves. Ce n'est donc pas principalement comme hommage à Notre-Seigneur qu'il faut regarder la communion; non plus que comme récompense donnée au fidèle pour ses efforts et pour ses progrès ; c'est plutôt comme une nourriture et un antidote.

Ainsi l'entendaient les premiers chrétiens, qui communiaient tous les jours. Mais la ferveur se refroidit. Vint surtout le jansénisme, et ce furent disputes sans fin sur les dispositions requises pour communier ; ce fut rigueur qui rendit la sainte table presque inaccessible.

Il y eut des efforts méritoires pour réagir, et l'Église intervint plus d'une fois contre les rigoristes. Cependant, il demeurait des traces du virus janséniste, et la question restait pendante s'il faut pour communier tous les jours des dispositions qui ne seraient pas requises pour la communion hebdomadaire ou mensuelle.

Le pape donc, sur les instances d'hommes éminents et de pasteurs des âmes, soucieux lui-même que « le peuple chrétien soit invité à venir très souvent, et même tous les jours, à la sainte table, a chargé la Congrégation du concile d'étudier la question et de la trancher. » Or, voici ce que la Congrégation « a statué et déclaré » dans sa séance du 16 décembre 1905 :

1. *La condition unique.* — « La communion fréquente, quotidienne même, étant si conforme au désir ardent de Notre-Sei-

1. « Quaestiones super hac re diebus nostris adauctae sunt et non sine acrimonia exagitatae ; quibus confessariorum mentes atque fidelium conscientiae perturbantur, cum christianae pietatis ac fervoris haud mediocri detrimento. »

gneur et de l'Église catholique, doit être accessible à tous les fidèles, à quelque classe ou condition qu'ils appartiennent; nul ne doit être écarté de la sainte table, qui soit en état de grâce et qui s'en approche avec droiture et piété, *cum recta piaque mente.* »

2. *La « recta mens »*. — Que faut-il entendre par cette « droiture » ? Qu'on ne communie pas « par routine, par vanité, par motif humain ; mais pour répondre au désir de Dieu, pour s'unir plus étroitement à lui par la charité, pour opposer ce divin remède à nos faiblesses et à nos défauts ».

3. *Les dispositions*. — « Il est souverainement utile que celui qui communie fréquemment ou tous les jours n'ait ni péché véniel pleinement délibéré, ni affection au péché véniel. Cependant, c'est assez qu'il soit exempt de faute mortelle et qu'il ait le ferme propos de ne plus pécher[1]. Avec ce propos sincère, il est impossible qu'en communiant tous les jours on ne se dégage aussi peu à peu du péché véniel et de l'affection au péché véniel. »

4. *La préparation et l'action de grâces*. — « Les sacrements de la loi nouvelle agissent *ex opere operato* (du fait même qu'on les reçoit); leur effet cependant est en proportion des dispositions du sujet. Il faut donc veiller (*curandum est*) à ce que la communion soit précédée d'une préparation soigneuse et suivie de l'action de grâces convenable, suivant les moyens de chacun, la condition, les devoirs. »

5. *Le rôle du confesseur*. — « Pour agir en cela avec plus de prudence et pour plus de mérite, il faut prendre conseil de son confesseur[2]. Mais le confesseur doit se garder de détourner de la communion fréquente ou quotidienne quiconque est en état de grâce et dont l'intention est droite. »

6. *Ce que doivent faire les curés, les confesseurs, les prédicateurs*. — « Comme c'est chose évidente que la communion fréquente ou quotidienne accroît l'union avec le Christ, nourrit la vie spirituelle, enrichit l'âme de vertus et donne un gage de salut, il faut que les curés, les confesseurs, les prédicateurs, suivant la doctrine si autorisée du catéchisme romain, engagent souvent et chaleureusement les fidèles à une pratique si pieuse et si salutaire. »

1. Il faut entendre, je pense, de ne plus pécher mortellement.
2. *Oportet ut confessarii consilium intercedat.*

7. *Application aux communautés religieuses*, *aux séminaires*, *à toutes les maisons d'éducation chrétienne.* — « Il faut pousser à la communion fréquente et quotidienne, surtout dans les instituts religieux, quels qu'ils soient, toujours suivant les prescriptions du décret *Quemadmodum*... Y pousser également, autant que possible, dans les séminaires... et aussi dans les autres maisons d'éducation chrétienne. »

8. *Prescriptions spéciales pour les communautés; les communions de règle.* — « Si, dans quelques instituts... il y a des communions fixées pour tels jours, il faut regarder ces règles comme purement *directives*, non comme *préceptives*. Les communions prescrites sont un minimum désigné à la piété du religieux. Il faut qu'ils aient toute liberté de communier plus souvent, même tous les jours. Et pour que tous les religieux et religieuses puissent connaître les dispositions du présent décret, les supérieurs locaux doivent le faire lire en communauté, dans la langue du pays, tous les ans dans l'octave de la Fête-Dieu. »

9. « *Défense* enfin, après la promulgation du décret, à tout écrivain ecclésiastique d'entretenir la dispute (*a quavis contentiosa disputatione*) sur les dispositions requises pour communier souvent ou tous les jours. »

Le décret se termine par les formules ordinaires, où il est dit que Sa Sainteté l'a ratifié, l'a confirmé, en a ordonné la publication et commandé qu'il soit envoyé aux évêques et aux supérieurs réguliers, pour être communiqué aux séminaires, aux curés, aux communautés, aux prêtres ; et que les évêques ou supérieurs réguliers fassent connaître au Saint-Siège, dans leurs relations *de dioecesis seu instituti statu*, ce qui regarde l'exécution du décret.

Tel est ce document, destiné à faire époque dans l'histoire de la communion. C'est un décret de la Congrégation du concile, c'est-à-dire de la Congrégation chargée d'interpréter le concile de Trente, parce qu'il se rattache aux indications du concile de Trente sur la question. C'est donc un décret du Saint-Siège, autant vaut dire du pape ; et il fait autorité comme tous les décrets de ce genre.

Le 14 février suivant, la Congrégation des indulgences donnait à son tour un décret où, pour favoriser de plus en plus la communion quotidienne ou quasi-quotidienne, on accorde qu'elle sup-

plée au besoin la condition de la confession hebdomadaire (ou des quinze jours avec indult), condition nécessaire pour gagner la plupart des indulgences plénières.

Enfin, le Souverain Pontife, par un *motu proprio* tout récent, a déclaré qu'il entendait que le décret s'appliquât aussi bien aux enfants, dès l'année de leur première communion, qu'aux jeunes gens et aux grandes personnes.

Les faits comme les textes concourent à montrer que le pape a très fort à cœur la diffusion de cette pratique « si louable et si agréable à Dieu ». Le décret lui-même se présente comme un moyen de la promouvoir et de la généraliser.

Mais ce n'est pas affaire de dévotion personnelle, ni mouvement passager. Le décret a une portée générale. Il répond visiblement à une poussée du Saint-Esprit, en faveur de la communion quotidienne ; et tout indique qu'il aura un effet durable dans la vie de l'Église.

Raison de plus pour que nous essayions de nous en faire une idée exacte. En fait, il est aussi clair que possible. Cependant quelques réflexions peuvent aider à en mieux saisir le sens et la portée.

Tout d'abord, ce décret sanctionne, en un sens, une innovation. Innover, pour l'Église, c'est, pour une bonne part, revenir à une tradition plus ancienne : et tel est ici le cas. Cependant, il y a là du nouveau, et il faut, pour bien comprendre le décret, se dépouiller peut-être des idées que l'on se serait faites à ce sujet, et que l'on se serait faites d'après les meilleures autorités. La nouveauté porte sur les conditions requises pour communier tous les jours.

D'après la théologie et d'après le catéchisme, la disposition nécessaire et suffisante pour communier est, avec le jeûne eucharistique, l'état de grâce. Mais à cette disposition essentielle, on joignait des conditions de convenance, faute desquelles on conseillait de s'abstenir, faute desquelles on disait même qu'il pouvait y avoir faute vénielle à communier, en vertu du respect dû au sacrement. Ces conditions devenaient de plus en plus strictes, à mesure qu'il s'agissait de communion plus fréquente, et pour la communion quotidienne elles étaient telles que, en bonne logique, on eût dû l'accorder à bien peu.

Saint Thomas, après avoir posé les grands principes de l'équilibre à tenir entre l'amour qui pousserait à communier tous les jours, et le respect qui pousserait à ne pas communier, indiquait ses préférences pour la communion quotidienne, mais à condition qu'on y fût bien préparé, et que la ferveur y grandît sans diminuer le respect. Saint Francois de Sales était plus précis ; il demandait, pour communier tous les huit jours, qu'on n'eût pas d'affection au péché véniel. Saint Alphonse de Liguori, moins exigeant pour la communion hebdomadaire, l'était à peu près autant pour la communion plus fréquente.

De nos jours, les théologiens et les directeurs d'âmes regardés comme les plus sérieux, tout en cédant de l'ancienne rigueur, sous une poussée manifeste du Saint-Esprit en faveur de la communion fréquente, se raccrochaient pourtant aux principes qu'il faut mériter la communion, qu'elle suppose l'effort, que la communion quotidienne ne doit être donnée qu'aux fervents ; et, il n'y a pas longtemps, la Congrégation de la Propagande approuvait les règles données en ce sens par le P. Lehmkuhl.

Il y avait donc là des autorités souverainement respectables, et il est presque inouï que les congrégations romaines — ou que le pape, car c'est tout un, — décident contre de pareilles autorités. Elles l'ont fait dans le cas présent, et le coup est des plus hardis. Il faut le savoir, pour ne pas vouloir interpréter le décret, comme le font quelques-uns, d'après saint Thomas ou d'après saint Alphonse. Ce qui montre, pour le dire en passant, que l'Église est vivante et qu'elle n'a pas peur d'aller de l'avant, quand la marche en avant est un véritable progrès.

Ce coup hardi est logique, d'ailleurs. Car si telle condition suffit pour communier tous les mois ou tous les huit jours, pourquoi ne suffirait-elle pour communier plus souvent encore, pour communier tous les jours ? Il est visible que la distinction n'est pas fondée. Du chef des dispositions, tout ce qu'on peut dire contre la communion quotidienne se retourne contre la communion hebdomadaire ou mensuelle, et tout ce que l'on peut dire en faveur de la communion hebdomadaire s'applique à la communion quotidienne.

Est-ce à dire qu'il faille pousser tout le monde à communier tous les jours, indistinctement, sans plus parler de préparation,

ni d'action de grâces, ni d'effort pour bien communier, sans autre souci que de la disposition essentielle ? Gardons-nous-en. Le décret nous rappelle à cet égard les principes théologiques ; et s'il nous dit que l'état de grâce suffit, que le sacrement opère *ex opere operato*, etc., il nous dit aussi que la préparation, que l'action de grâces, que le parfait dégagement du cœur sont de souveraine importance pour que la communion produise tout son effet.

Où donc est le point précis et pratique de la question ? En ceci, si je ne me trompe. Autrefois, on disait : « Pour communier souvent, pour communier tous les jours, il faut s'en rendre digne. Je n'en suis pas digne. Donc je ne communie pas. » Le décret nous fait dire : « Il faut, autant que possible, communier souvent, communier tous les jours. Mais ce n'est pas tout de communier. Il faut bien communier, communier dignement. Donc, il faut que je travaille à bien communier, que je me dispose à bien communier. » Les principes théologiques restent. Mais les principes de direction changent de pivot.

Jusqu'ici, on faisait, pour une bonne part, dépendre la communion quotidienne des conditions de dignité. Maintenant, on demande à la communion même d'assurer ces conditions.

Au lieu d'attendre qu'on soit digne de communier, on communie pour devenir moins indigne de communier encore. La communion devient un moyen. On communie pour se préparer à mieux communier.

Il est acquis qu'on *peut* communier dès qu'on est en état de grâce et qu'on a bonne intention; il doit être entendu que communier vaut mieux en soi que ne pas communier; et qu'au lieu d'attendre une raison pour communier, il faut avoir une raison pour ne pas communier. Mais il reste que *bien* communier vaut mieux que communier *souvent* ; s'il fallait choisir, c'est *bien* qui devrait l'emporter.

Mais il faut comprendre que communier *souvent* est le meilleur moyen de *bien* communier; il faut croire à l'efficacité de la communion, dès lors qu'on communie dans les dispositions et avec l'intention droite qu'indique le décret, pour répondre au désir de Jésus et à l'intention de l'Église, pour s'unir amoureusement à Dieu, pour remédier à ses misères et à ses faiblesses. Le décret est formel sur ce point, et il faut se répéter ces graves paroles : « Quand on a ce ferme propos (de ne plus pécher), il est impos-

sible, qu'en communiant tous les jours, on ne se dégage peu à peu même du péché véniel et de l'attache au péché véniel. »

En résumé, la question pratique est donc une question d'*hygiène d'âme*. Lequel vous fait le plus de bien, de communier ou de ne pas communier? Si de communier plus souvent vous faisait moins bien communier, il faudrait communier moins souvent pour mieux communier. Mais cela ne doit pas être; cela n'est pas dans l'ordre. Si donc cela vous arrive, secouez-vous; et au lieu d'abandonner la communion, communiez pour vous remonter. Par exception, une fois en passant, l'abstention peut-être bonne pour nous secouer, pour rompre avec la routine, pour couper court à tout motif humain, pour aiguiser l'appétit. Mais il faut, pour cela, qu'elle soit sentie comme privation ; il ne faut pas qu'elle devienne l'ordinaire. Elle doit donc être exceptionnelle, et l'exception doit rester l'exception [1]. L'expérience, d'accord avec la foi, nous montre que c'est en communiant que l'on apprend à bien communier et à bien profiter de ses communions. Certes, la communion ne *supplée* pas l'effort personnel. Mais elle est déjà, par elle-même, dans les conditions dites, un effort personnel; elle est surtout l'un des meilleurs moyens d'obtenir cet effort. Elle ne nous donne pas la sainteté toute faite; mais elle est la plus merveilleuse des avances divines pour nous aider à nous faire saints.

Il faut savoir gré au pape de nous avoir redit cela; il faut entrer dans ses vues, qui sont celles de la foi et du progrès chrétien.

C'est pourquoi je propose à l'assemblée les vœux que voici :

1° Pour que le décret *Sacra Tridentina Synodus* soit connu, comme il convient, des fidèles et du clergé, on demande que chacun s'efforce, dans la mesure du possible, de le répandre et d'en parler.

2° Pour qu'il soit appliqué comme il convient, on demande que les prédicateurs, les catéchistes, les confesseurs l'étudient avec soin; qu'ils l'expliquent à tous, et qu'ils en fassent, au confessionnal, la règle de leur direction.

J.-V. BAINVEL.

1. Même l'habitude de laisser une communion par semaine peut devenir, elle aussi, une routine. Dès lors, elle n'a plus de raison d'être; les autres raisons par lesquelles on essaye de la justifier ne valent rien, et ne répondent à rien de réel. Il faudrait qu'on communie mieux ensuite, et notablement mieux. C'est ce que l'on ne fait pas.

BULLETIN DE L'ENSEIGNEMENT

ET DE L'ÉDUCATION

I. — A travers les livres

L'Éducation selon Platon. — Les Études chez les Franciscains au moyen âge. — Individualisme et Autorité. — La Volonté et l'Initiative personnelle dans l'éducation chrétienne.

Le problème de l'éducation n'est pas né d'hier. Toute civilisation a dû se le poser. Mais c'est le mérite de Platon d'avoir, le premier des Grecs, essayé de lui donner une solution pleine et rationnelle. Le très remarquable ouvrage de M. Gustave Dantu, *l'Éducation d'après Platon*[1], nous dit toute l'ampleur de cette tentative.

Non pas que Platon ait composé, à proprement parler, un traité de pédagogie. Mais la préoccupation pédagogique, plus précise dans *la République* et *les Lois*, domine toute sa philosophie. Après l'essai mal connu de Pythagore, Socrate avait déjà, en matière d'éducation, réalisé un progrès considérable. Il avait dégagé les âmes du monde extérieur et sensible pour les ramener à leur fonction propre, qui est la pensée. Mais ce mouvement, dénaturé par les sophistes, avait amené une sorte de mépris du corps au profit d'un culte outré de l'intelligence, en même temps qu'il favorisait, peut-être à l'excès, l'esprit d'innovation et d'individualisme. Avec Platon, l'éducation travaillera au développement parallèle de l'esprit et du corps; au lieu d'être fantaisiste et arbitraire, elle sera système et tradition; s'opposant à l'individualisme et au dilettantisme, elle s'attachera à former le citoyen dans l'homme, elle le préparera à remplir un rôle utile dans l'État.

C'est qu'elle n'est pas autre chose que « l'art d'attirer et de conduire les enfants vers ce que la loi montre comme étant la droite

1. Gustave Dantu, docteur ès lettres, *l'Éducation d'après Platon*. Paris, Alcan, 1907. In-8. xxi-229 pages.

raison ». Son but suprême est de faire des citoyens aptes à commander et à obéir selon la justice. A ce but essentiellement moral concourent l'enseignement et l'éducation, choses inséparablement unies chez Platon. Par justice, il entend l'harmonie entre les diverses facultés de l'âme. L'État est non seulement au terme, il est au commencement de cette formation. Platon le charge de rédiger le programme de l'éducation et de veiller à son exécution. En même temps, au milieu du discrédit dont les sophistes ont frappé les vieilles croyances de la Grèce, il compte sur la puissance coercitive de la Cité pour rendre sa force au devoir; l'État sera lui-même la religion nouvelle qui s'imposera aux consciences. Par là s'explique et se justifie en partie, dit M. Dantu, le rôle omnipotent accordé à l'État par Platon.

Le programme de l'éducation platonicienne comprend deux degrés. Le premier répond à notre enseignement primaire et secondaire. Le second répond à notre enseignement supérieur et universitaire : celui-ci est la création personnelle de Platon.

Lettres, musique, gymnastique, ce sont les éléments du premier cycle. La réglementation de la musique préoccupe particulièrement Platon. La musique sera grave, austère, sorte de plain-chant sévère. Elle recherchera avant tout l'expression morale; car elle doit se proposer non le plaisir, mais la vertu. Elle figure et tout ensemble prépare l'harmonie de la vie. L'homme vertueux « offre l'image d'un concert sublime qu'il ne tire ni de la lyre ni d'aucun autre instrument, mais de sa vie tout entière montée sur le ton le plus pur » (*Lachès*). Surtout pas d'innovation. Qui touche aux règles de la musique risque d'ébranler les lois fondamentales du gouvernement (*Rép.*).

Quant à l'éducation physique, elle sera donnée aussi aux femmes qui doivent être à même de concourir à la défense de la Cité. Mais, dans cette formation commune aux deux sexes, Platon, fait observer M. Dantu, avait un autre dessein : relever la dignité de la femme, la rapprocher de l'homme, faire sa compagne de celle qui était considérée comme sa servante. S'il est question de la communauté des femmes, elle ne s'applique, dit M. Dantu, qu'à la classe des « gardiens » du peuple et dans la cité idéale.

L'enseignement supérieur a pour objet de former la raison. Il ne s'adresse qu'à une élite. A cette élite, il ouvre le monde intel-

ligible, dont la connaissance constitue la science. Au demeurant, pour Platon, la vertu ne se confond pas avec la science, comme le voulait Socrate. Il y a une culture morale, mais on ne peut dire qu'il y a des maîtres de vertu, comme il y a des maîtres d'arithmétique et de géométrie. On n'est pas vertueux pour connaître les principes de la vertu.

Si les sciences sont inférieures à la science, il convient cependant d'en instruire la jeunesse. Elles constituent une préparation à la dialectique. Et les Grecs, s'ils se comparent aux Égyptiens, doivent rougir là-dessus de leur ignorance. Mais les sciences qu'on leur propose sont surtout les sciences exactes, sciences étudiées selon le procédé analytique dans le stade élémentaire, étudiées selon le procédé synthétique dans le stade supérieur. Rien de la mécanique ni des sciences expérimentales. Les sciences naturelles ne viendront qu'à titre de délassement.

La partie essentielle de l'enseignement supérieur est la dialectique ou contemplation des idées. Par là, l'âme se dégage des ombres de la caverne, s'élève au-dessus des apparences et pénètre dans la lumière des réalités. Les jeunes hommes d'élite s'appliqueront à cette science depuis l'âge de trente jusqu'à trente-cinq ans, et ils y trouveront des joies sublimes en même temps que le plus haut perfectionnement moral. Mais il est à craindre que, parvenus sur ces sommets lumineux, les initiés ne se refusent à en descendre et dédaignent de prendre part aux affaires humaines. Et le législateur aurait manqué son but qui est de former par la philosophie de vrais chefs d'État. Une loi obligera donc les jeunes philosophes, après cinq ans d'études purement dialectiques, à redescendre dans la caverne, c'est-à-dire dans la vie active, à passer par les emplois militaires et autres fonctions propres à leur âge, afin qu'ils ne le cèdent à personne en expérience. A cinquante ans, les gardiens de l'État pourront se livrer tout entiers à l'étude de la philosophie, avec l'obligation de se charger, quand leur tour viendra, du fardeau de l'autorité et de l'administration des affaires.

Que pensent nos « honorables » gouvernants de ce programme? A eux, il conviendrait aussi de rappeler combien aux yeux de Platon toute l'éducation doit être religieuse. « Il faut tout faire, dit-il, dans le *Phèdre*, pour acquérir en ce monde de la vertu et de a sagesse, car le prix du combat est beau et l'espérance est

grande. » La croyance à l'immortalité est un stimulant qui excite les hommes à devenir « le plus vertueux et le plus éclairés possible, parce que c'est l'unique moyen pour eux d'échapper aux maux qui attendent les méchants et de faire leur salut ». C'est pourquoi, est-il dit formellement au deuxième livre des *Lois*, nul n'est digne de gouverner et par conséquent de présider à l'éducation, s'il ne croit aux dieux et à l'immortalité de l'âme.

Le livre de M. Dantu, d'une science limpide et d'une sobriété élégante, semble avoir été écrit sous le ciel lumineux de l'Attique, en face de ses horizons calmes et harmonieux. M. Dantu, pour mieux nous raconter Platon, s'est fait une âme grecque, teintée peut-être de quelque optimisme. Mais la sympathie intelligente pour les grands génies est chose bonne, et par notre temps de critique, elle devient un mérite. Au surplus, les réserves nécessaires ont été faites.

Pourquoi ce livre a-t-il été dédaigné par les revues philosophiques? Serait-ce que son auteur, comme il paraît, n'a pas de situation officielle? Serait-ce que son spiritualisme est trop chrétien? Il a certainement pour plusieurs le tort grave d'être écrit par un prêtre et dédié à un évêque.

* * *

Du ciel de l'Attique passons au ciel de l'Ombrie. Des jardins d'Académus transportons-nous à la colline où se suspend Assise. Après le divin Platon, le *poverello* d'Assise. Et certes un parallèle entre ces deux génies serait chose tentante : chercher qui fut vraiment plus poète, qui comprit mieux l'âme humaine et la nature, qui fut vraiment plus philosophe, qui approcha de plus près des sources du Beau et du Bien. L'on verrait que peut-être l'ascète n'a rien à envier au spiritualiste si parfaitement équilibré.

Mais la question ici est autre. Il s'agit de savoir comment l'Ordre de saint François a cultivé l'étude. En cette recherche, le R. P. Hilarin, de Lucerne[1], est un guide très averti. Sa documen-

1. *Histoire des études dans l'Ordre de saint François, depuis sa fondation jusque vers la moitié du XIII[e] siècle*, par le R. P. Hilarin de Lucerne, O. FF. MM. Traduit de l'allemand par le T. R. P. Eusèbe de Bar-le-Duc. Paris, Picard, 1908. In-8, VII-574 pages.

tation est minutieuse et opulente. Le lettré regrettera peut-être qu'il en paraisse quelquefois surchargé. Rien de la libre allure des compagnons du chantre d'Assise, rien de leur imagination prime-sautière et fraîche. L'auteur fait avancer ses propositions en ordre de bataille comme des syllogismes, qu'il appuie opportunément à grands renforts de faits. On est convaincu. Seulement, on n'a guère vécu ces temps qu'il eût été si bon un instant de revivre.

Mais François d'Assise n'a-t-il pas proscrit, au moins négligé l'étude ? Qu'avait à faire l'étude avec le dessein de réaliser en tout le programme du Sermon sur la montagne ? Quoi qu'en ait dit Renan, autre a été l'attitude de François. Ce qu'il se proposait de reproduire, c'était la vie même et l'activité du Christ et des Apôtres. Vie active, qui ne pouvait se désintéresser de la science ; vie contemplative et apostolique, qui, parmi les sciences, devait donner le premier rang à la science divine.

Dès 1209, François se livre à la prédication. Il adopte le genre simple et familier, procédant par de courtes et vives exhortations, appelant surtout ses auditeurs à la pénitence. Dès lors, la manière des Frères Mineurs est fixée. Ce n'est pas la prière publique presque ininterrompue des moines Augustins et Bénédictins ; ce n'est pas la prédication savante, compliquée, parfois quelque peu factice, usitée au treizième siècle et qu'on retrouve à la même époque dans l'Ordre naissant de saint Dominique. C'est une prédication populaire qui va tout entière à l'amendement de la vie.

Aussi, dès le commencement, et non pas seulement à partir de 1221, comme on l'a prétendu, François recommande aux siens, selon leurs besoins et leur condition, l'étude de l'Écriture sainte, c'est-à-dire dans la langue du temps, de la théologie. Et saint Bonaventure raconte qu'un jour qu'on ne disposait dans la communauté que d'un seul exemplaire du Nouveau Testament, à la grande gêne des frères, le Saint ordonna de diviser le volume et d'en partager entre les frères les feuillets.

Ce qui est vrai, c'est qu'il interdit aux frères laïques l'étude aussi bien que l'accès de la cléricature, selon la parole de l'Apôtre : « Que chacun reste dans la vocation où il a été appelé. » Et ceux de nos jacobins qui ont toujours le mot *laïque* à la bouche devraient ne pas oublier la signification première de ce terme. Dans la langue du moyen âge, *laïque* veut dire illettré, ignorant,

illitteratus, *indoctus*. Le P. Hilarin (p. 82) renvoie à ce passage de Mathieu Paris : « Factus est subito mutus et adeo *laicus* ut nec alphabetum legere sciret, nec Dominican orationem pronuntiare. » Clerc était synonyme de lettré. Pour François, il honorait les savants. A Fr. Pierre de Catane, il donnait la qualification de *seigneur*, pour reconnaître sa science.

S'il interdit à ses frères d'avoir des livres en propre, s'il rappelle même aux supérieurs de communauté qu'ils ne doivent pas être « collectionneurs de livres, *aggregatores librorum* », il veille à ce que chaque maison ait sa bibliothèque. Et le zèle des frères pour l'étude est tel qu'il ne parvient pas à réprimer totalement chez eux l'abus de porter en voyage une petite bibliothèque dans un sac. Il disait : « Je te salue, science, ô reine. Que Dieu te garde ainsi que ta sœur, la pure, la sainte simplicité. »

Mais c'est à partir de 1221, qu'avec la deuxième Règle prend son essor l'activité scientifique dans l'Ordre de saint François. Peu à peu, les clercs l'emportent en nombre sur les laïques. Il arrive même que leur science rayonne au dehors. Au treizième siècle, l'appel au travail, fait par les papes et les conciles au clergé séculier, reste trop souvent sans écho. L'impulsion à l'étude lui vient des Ordres mendiants.

Au moyen âge, trois écoles de Mineurs jettent un plus vif éclat, Bologne, Paris, Oxford.

A Bologne, l'enseignement théologique est illustré par saint Antoine, le Portugais. Ce fut certainement en date le premier lecteur de l'Ordre. Mais Bologne ne comprenait que la Faculté des arts libéraux, celle de médecine et surtout celle de droit civil et de droit canonique. Si l'on y donnait des cours théologiques, il ne s'y trouvait pas, à proprement parler, de Faculté de théologie.

Les Mineurs s'établissent à Paris en 1217. Ils y avaient été précédés de deux ans par les Dominicains. Dès 1231, Alexandre de Halès professe comme maître régent, à l'école des Frères Mineurs. A ce titre, c'est le premier docteur des Mineurs à Paris. Il devait y enseigner un demi-siècle. Le P. Hilarin lui fait honneur d'avoir, le premier, tenté d'appliquer méthodiquement aux spéculations théologiques la philosophie d'Aristote. Pierre Lombard ne cite pas une seule fois « le philosophe » dans ses *Sentences*. F. Jean de la Rochelle ouvre une seconde école vers 1233

Une de ces chaires devait être occupée par saint Bonaventure qui, après une longue lutte, était, en 1257, reconnu, avec Thomas d'Aquin, docteur de l'Université de Paris. Par amour pour la paix, les Mineurs fermèrent leur seconde école en 1254. Parmi les hommes célèbres qui ont professé à Paris, il convient de nommer Barthélemy de Glanville, né en Angleterre, le premier grand encyclopédiste du moyen âge. Son *De Proprietatibus rerum* est, au dire de M. Léopold Delisle, de la première moitié du treizième siècle ; le *Speculum universale* du dominicain Vincent de Beauvais ne parut qu'après sa mort, laquelle arriva en 1264.

C'est en 1224 que les Mineurs sont appelés à Oxford par Robert Grosseteste, ainsi appelé pour l'ampleur de son chef, alors chancelier de l'Université, plus tard évêque de Lincoln. Maître Robert avait introduit à Oxford l'étude des sciences naturelles et aussi du grec, dont il avait appris les éléments à Paris. Les Mineurs furent en cela ses dignes continuateurs. Adam de Marsh, qualifié par ses contemporains de *Doctor illustris*, ouvre la longue et glorieuse série des professeurs d'Oxford, issus de l'Ordre franciscain : Roger Bacon, Jean Peckham, Richard de Middletown, Duns Scot. Si l'Université de Paris doit le meilleur de sa gloire aux Dominicains, Oxford est au moyen âge une manière d'Université franciscaine.

Deux sortes d'écoles fleurissent au moyen âge. Les *Études générales*, *studia generalia*, s'ouvrent aux étudiants de toute catégorie et de tout pays. Peu à peu, ces écoles acquièrent des privilèges considérables, comme la *facultas ubique docendi* : les grades conquis à l'*Étude générale* devaient être reconnus partout et conféraient à leur titulaire le droit d'enseigner dans toutes les autres écoles. Ces écoles prirent plus tard le nom d'*Universités* : universalité d'étudiants et de droits non d'enseignements. Car on pouvait enseigner également toutes les matières dans les *Études particulières*. Mais celles-ci ne s'ouvraient qu'aux étudiants d'une seule communauté ou d'une seule province.

En beaucoup d'endroits, les Ordres mendiants ne réservaient pas leur école à leurs seuls membres. Ils l'ouvraient aux étudiants du dehors. Bientôt ces écoles publiques se développèrent au point, que les professeurs de Paris se plaignirent amèrement de la dé-

sertion de leurs cours. Et ces plaintes se renouvelèrent périodiquement durant deux siècles.

Avant d'entrer au noviciat, le postulant mineur ou prêcheur passait par l'école élémentaire. On y enseignait le latin avec quelques notions de logique et de rhétorique. Les élèves y étaient d'ordinaire divisés en trois catégories. Les *tabulistes* apprenaient à lire et à écrire. Leur manuel était la « table » ou abécédaire qui renfermait, outre les lettres de l'alphabet, quelques morceaux de lecture en latin, comme le *Credo* et le *Pater*. Leur principal effort était d'arriver à lire le Psautier qui était, au moyen âge, le livre de prières habituel des gens instruits. Les *donatistes* étudiaient la théorie des formes grammaticales, soit à l'aide de la grammaire de Donat, rédigée par demandes et par réponses, soit à l'aide de petits livres composés à la manière de nos « guides » de conversation. Les *alexandristes* s'appliquaient à l'étude des grammaires raisonnées et des lexiques. On leur mettait entre les mains le *Doctrinale puerorum* du franciscain Alexandre de Villedieu.

Ainsi préparé, le clerc pouvait, entre quatorze et seize ans, franchir le seuil du noviciat. Pendant la première moitié du treizième siècle, il commençait immédiatement ses études philosophiques et théologiques. Les Constitutions de 1260 déterminent que le novice devra s'occuper uniquement d'exercices de piété, de sa formation religieuse : il apprendra le bréviaire par cœur, à l'exception des leçons, et lira l'Écriture pour s'édifier.

Aussitôt la profession faite, c'est-à-dire un an après l'entrée dans le cloître, chacun reprend ses études, soit en abordant la théologie, — ce fut la règle générale jusqu'après la moitié du treizième siècle, — soit en se perfectionnant dans les arts et la philosophie — ce fut la règle ensuite.

Au moyen âge, on ne séparait pas la prédication populaire de la théologie de l'école. Pour être nommé à une chaire universitaire, il fallait être prédicateur. Les professeurs proposaient le dimanche, sous forme de prédication, aux étudiants ou aux fidèles leur enseignement de la semaine. Les étudiants plus zélés prêchaient, de leur côté, le dimanche les leçons entendues.

Dans les communautés, la charge de lecteur avait une large portée. Le lecteur — et il ne se trouvait qu'un lecteur par maison, au moins chez les Franciscains — avait le soin de l'éducation

scientifique et de la direction, non seulement des jeunes gens, mais de tous les religieux. Les anciens religieux assistaient, autant que possible, aux leçons. On était étudiant comme à perpétuité. Les *spirituels*, à la vérité, s'élevaient contre cette autorité accordée à la science. Jacopone de Todi se lamentait dans ses *Cantiques* : « C'est un mal pour nous d'avoir vu Paris : Paris a détruit Assise. Avec tous leurs lecteurs, ils ont mis l'Ordre en mauvais chemin. » On s'en tenait aux recommandations de saint Bonaventure qui disait d'honorer les maîtres pourvu qu'ils fussent humbles.

Si la théologie était regardée par les moines, avec raison, comme la science centrale et en quelque sorte unique, d'autres sciences obtinrent, peu à peu, à côté d'elle et à cause d'elle, droit de cité. Telle la philologie, la musique destinée à relever la dignité de l'office divin, même les sciences naturelles qui, à partir de la seconde moitié du treizième siècle, se développent à mesure que s'ouvrent les léproseries. La philosophie ne forme un enseignement proprement dit que dans la première moitié du treizième siècle, alors que pénètrent dans les écoles d'Occident les écrits de Platon et d'Aristote. Durant tout le haut moyen âge, la logique était plutôt une science grammaticale. Vers 1230, Oxford devient avec les Mineurs le foyer des sciences naturelles, des langues et des mathématiques, ainsi que de la philosophie. Si Paris reste là-dessus un peu plus en retard, bientôt les Mineurs y poussent avec tant d'ardeur les études philosophiques que les professeurs séculiers leur en font des reproches, et que saint Bonaventure est obligé de les justifier.

En ces études, ils eurent, dès l'origine, leurs préférences. Tandis que les Dominicains suivaient plutôt Aristote, les Mineurs inclinaient vers Platon.

Ils restaient fidèles au rêve sublime d'Assise.

* * *

Quand vous apercevez à la couverture d'un livre un titre où l'on vous promet de vous faire assister au développement d'une doctrine, d'une idée, à travers les siècles, défiez-vous. Si vous n'avez affaire à un auteur d'une très sûre érudition, à un esprit d'une généralisation très prudente, vous êtes exposé aux promenades les

plus fantaisistes. Et si peu que vous ayez quelque connaissance du sujet, vous penserez peut-être que l'auteur aurait pu appuyer par les mêmes faits la thèse contraire.

Malheureusement, M. Abel Faure, pour nous montrer ce qu'ont été *l'Individu et l'Esprit d'autorité du moyen âge à la loi Falloux*[1], manque et de cette sûreté d'érudition et de cette prudence de généralisation. Il voit dans les cathédrales gothiques la magnifique protestation de l'individualisme surhumain. En même temps, il définit la méthode pédagogique de la scolastique un effort pour substituer des cerveaux latins disciplinés aux libres mentalités celtico-gauloises, son objet doctrinal, mettre la foi à la place de la raison. Et nous qui croyions que c'étaient les mêmes hommes qui avaient élevé les cathédrales et la scolastique. Évidemment, les Jésuites combattent à outrance l'individualisme, leur enseignement est à la fois formaliste et puéril. Par malheur, ils sont les maîtres de ceux qu'on nous propose comme les grands individualistes : Molière, Bossuet, Corneille, Voltaire.

Qu'est-ce que se propose la loi Falloux ? A côté du monopole de l'État, dresser le monopole clérical. Voilà au moins une vue simple.

Mais que veut-on dire quand on prétend que l'éducation doit être individualiste ? Cela signifie, répond M. Abel Faure, qu'elle doit rendre chacun capable d'appeler lui-même à la vie et de développer harmonieusement et intégralement toutes ses facultés. Tous les éducateurs, Jésuites ou simplement maîtres chrétiens, entendent ainsi l'éducation. Mais ils feront remarquer que parler d'harmonie, c'est parler d'ordre, de subordination, d'autorité. La philosophie de M. Abel Faure n'est pas bien sûre.

On devine qu'elle est fausse. Pour M. Abel Faure, l'homme est un être absolument indépendant. En fait, l'homme est de toutes façons dépendant, par son origine, par ses besoins, par son milieu. Il est facile de dire : « Que m'importe l'État ! » Que M. Abel Faure commence par essayer de s'en passer[2].

1. Paris, P.-V. Stock, 1908. In-12, 320 pages.

2. Un individualisme sain et logique est celui dont le P. L. Delplace, S. J., se fait le défenseur dans deux excellentes brochures écrites spécialement pour la Belgique : *l'État hors de l'école* (Gand, E. Siffer, 1907. In-12, 63 pages); *Leur Morale neutre* (Malines, J. Peeters, 1907. In-12, 52 pages). Puisque l'État se désintéresse de la religion, qu'il se désintéresse de l'en-

Il est dans le vrai quand il affirme que l'État n'est pas la fin de l'individu, que la Révolution ne nous a nullement affranchis, puisqu'elle a remplacé l'éducation cléricale par le monopole de l'État. Que ne comprend-il que, dans toute éducation, il convient de faire la part de l'individualisme et la part de l'autorité, et que le catéchisme sait faire équitablement cette double part ?

Ceci, M. Abel Faure l'apprendrait dans tous les livres des éducateurs chrétiens. Il l'apprendrait dans les conférences faites par le R. P. Gillet aux étudiants de l'Université de Louvain sur l'*Éducation du caractère*[1]. Le conférencier montre excellemment le rôle de la volonté dans la formation du jeune homme, il fait du sage individualisme.

Tirons de son livre quelques maximes :

« Le caractère n'est pas autre chose, dans une âme, que l'équilibre *volontaire* de toutes ses énergies, au service de la vérité, de l'idéal. — La *volonté* est ce qui donne au caractère sa physionomie morale. — La *volonté* met dans l'individu l'unité et la stabilité d'où naît le caractère. — La vie chrétienne individuelle doit atteindre en intensité et en profondeur ce que la vie collective présente en quantité et en superficie. — Le moyen le plus sûr d'être quelque chose, c'est encore de devenir quelqu'un. — La *volonté* agissante opère sans nervosité ni lassitude, lentement mais sûrement. — La vie intellectuelle, comme la vie morale, est soumise à deux lois : la loi des infiniment petits et la loi de continuité. D'où chez le jeune homme la vertu de *studiosité*, qui exige une intervention continuelle de la *volonté*. — Il faut se reposer non par fantaisie, mais par *volonté*[2]. »

seignement, en particulier de l'enseignement primaire. L'enseignement sera libre. Après la commune, après la province, l'État se contentera de favoriser l'instruction générale, sans prendre parti pour aucune religion. Il subventionnera, selon certaines conditions, l'enseignement choisi par les parents dans la liberté de leur conscience. Il est d'autant plus urgent que l'État cesse d'être maître d'école que fatalement sa neutralité devient impiété.

1. R. P. Gillet, dominicain, *l'Éducation du caractère*. Préface de Mgr Hebbelynck, recteur de l'Université de Louvain. Desclée, Paris, Lille, Bruges, Rome, 1908. Grand in-12, XII-302 pages.

2. On peut regretter que le R. P. Gillet ait cru devoir si souvent appuyer sa pensée, assez forte pour se tenir seule, sur celle de M. Payot, un éducateur très laïque, habile à démarquer les idées des autres, sans en avertir son lecteur.

Comment l'autorité se fait paternelle dans les collèges chrétiens et sait diriger les initiatives sans les comprimer, c'est ce qu'on lit de nouveau tout le long du charmant volume de M. Edward Montier, *l'Age enclos dans un collège libre*[1]. Ce journal est celui d'un écolier qui ne se pose ni en martyr ni en forçat, qui n'évoque que, par une métaphore toute de convention, la « geôle de jeunesse captive ». Yvetot a été pour lui l'apprentissage de la vie. Il a peiné, il a fait l'expérience de ses faiblesses et de ses ambitions, il a commencé à y comprendre que, s'il faut aimer les hommes, tout n'est pas aimable dans l'homme, et que l'amour a besoin d'être désintéressé. Il y a commis, ainsi qu'il est convenable, quelques espiègleries juvéniles, il y a un peu trop rêvé, et, ce qui est moins pardonnable, son professeur Bembo a peut-être trop facilité ses rêveries. Mais il en emporte une âme cultivée et généreuse, simplement et fortement croyante. Aussi, sur le seuil de la maison qu'il va quitter, en des vers d'adolescent qui, nous voulons le croire, n'ont pas trop reçu les retouches de l'homme, il paye sa dette de reconnaissance.

> Maison de ma jeunesse, hélas ! trop méconnue,
> Que je calomniais quelquefois sans raison,
> Sur ton seuil aujourd'hui, l'heure est enfin venue
> De te saluer bas, ô ma chère maison !
>
> . . . .
>
> C'est toi qui m'as appris à chérir, à connaître
> Ce qui fait l'homme bon et meilleur le chrétien ;
> C'est toi qui m'as appris le péril, et peut-être
> Pour jamais par amour m'as ancré dans le bien.

Être viril et fort, n'est-ce pas, au surplus, la devise de tout collège chrétien ? C'est, en particulier, la devise d'un collège créé par une chrétienne initiative, l'Institution Saint-Jude à Armentières[2] : « *Confortare et Esto Vir!* » Vieux ou plutôt jeune de vingt-cinq ans, *Saint-Jude* a voulu redire son histoire aux élèves d'aujourd'hui comme aux élèves d'autrefois. Et toutes les pages de son récit sonnent l'entrain, la vaillance, le désir et le besoin de vivre. Des « escholiers » moyenâgeux lisant moult attentivement à l'om-

1. Edward Montier, *l'Age enclos dans un collège libre*. Préface de M. E. Julien. Paris, Plon, 1907. In-12, XXVIII-289 pages.

2. *Institution Saint-Jude, Armentières (Nord). Vingt-cinq ans d'existence, Annuaire-Souvenir, 1882-1907*. Lille, A. Maeght, 1907. In-8, XII-432 pages, avec gravures.

bre de tourelles pointues et de clochers gothiques, disent, au frontispice du volume, que l'Église, cette grande éducatrice, sait se renouveler en se perpétuant. En même temps, les poésies, les notes d'art, semées ici et là, montrent que, sous tous les cieux, l'homme sain a son idéal, et qu'on peut aimer le beau, non seulement parmi les bosquets de lauriers-roses du jardin d'Académus, mais dans la cité fumeuse, encadrée de vertes prairies où blanchit le lin.

LUCIEN DELILLE.

II. — Un congrès d'enseignement agricole et ménager

Un congrès d'enseignement agricole et ménager, tenu à Angers au mois de juillet 1907, mérite plus qu'une simple mention. La convocation avait été lancée par la Société nationale des agriculteurs de France et de hautes notabilités du monde agricole de l'Ouest l'avaient savamment organisé, sans aucune aide officielle. Trois idées maîtresses semblent avoir inspiré ses promoteurs : travailler à la grandeur du pays par le relèvement matériel et moral de l'agriculture, établir l'efficacité de l'enseignement agricole, et ménager pour ce relèvement, déterminer les méthodes à adopter, les réformes à opérer dans cet enseignement encore neuf.

Il y a plaisir à lire les rapports présentés. On dirait que leurs auteurs, la plupart des hommes de la terre, ont pris un peu de sa poésie à la nature. Pour nous, nous voudrions, à l'aide de leurs travaux, montrer l'utilité de l'enseignement agricole, l'état actuel de l'enseignement agricole libre en France, l'orientation à lui donner dans l'avenir.

Mais, d'abord, y a-t-il une science agricole ? Le cultivateur d'antan n'aurait pas songé à se poser cette question, et plus d'un paysan d'aujourd'hui est encore convaincu que l'art souverain de son métier c'est de savoir tracer bien droit un sillon. Lui reproche-t-on sa routine, il répond qu'il continue de « faire comme il a vu faire », et qu'il ne peut que s'en trouver bien. Il ne veut pas croire que les mêmes découvertes scientifiques qui ont révolutionné l'industrie sont susceptibles de recevoir des applications en agriculture. De fait, un champ est une véritable usine où l'on

transforme la matière, et l'animal qu'on engraisse ne doit pas être considéré autrement qu'un produit de fabrication. S'il en est ainsi, l'étude des sciences physiques, chimiques et naturelles, appliquées plus spécialement à l'agriculture, s'impose au futur cultivateur.

Il y a donc une science agricole comme il y a une science industrielle; et l'assimilation peut être poussée plus loin. L'agriculteur vendait autrefois ses produits sur le marché voisin, et le prix de vente, c'était le prix de la localité. Aujourd'hui, le marché est devenu mondial; l'agriculture est soumise comme l'industrie à la loi d'une vaste concurrence. Aussi s'agit-il de savoir les causes qui influent sur la hausse ou sur la baisse des cours, comme c'est une nécessité de s'armer, par l'association, contre les effets de la concurrence; des notions de commerce et de sciences sociales sont devenues indispensables aux cultivateurs.

*
* *

L'enseignement de la science agricole s'adresse, dans des mesures diverses, à tous ceux qui, de près ou de loin, sont attachés à la terre, au cultivateur, petit ou grand, mais aussi, et malgré un préjugé contraire, au propriétaire foncier qui n'exploite pas lui-même. A cette science, le sollicite un double intérêt : un intérêt direct pour l'agriculture et un intérêt social. Ainsi le fermier, le métayer accomplit à sa charge certaines transformations de détail dans la ferme, mais les grosses réparations, les modifications importantes sont l'œuvre du propriétaire. Pour l'opportunité et l'exécution des mesures à prendre que de connaissances diverses sont requises ! Mais que dire de l'importance sociale de l'instruction agricole dans la classe des possesseurs terriens ?

L'absentéisme, c'est-à-dire la vie des propriétaires en dehors de leurs domaines, a été accusé, non sans raison, d'avoir créé un conflit de classes, d'avoir suscité chez les cultivateurs de l'indifférence, sinon de l'hostilité à l'égard des possesseurs du sol. Ceux-ci ne peuvent se contenter de toucher leurs revenus; leur propriété leur assigne des devoirs, une mission sociale. Leur devoir, c'est de donner de leur science, de leur temps, de leur fortune pour améliorer les conditions d'un genre de vie auquel ils

doivent leur situation, c'est de tirer parti de ce rang privilégié pour favoriser dans leur milieu les vertus sociales. Or, leur influence sera d'autant plus profonde qu'ils connaîtront mieux la vie de ceux sur lesquels elle doit s'exercer. Pour être, au regard des populations rurales, de véritables « autorités sociales », qu'ils commencent par « s'imposer » dans la profession. A cette fin, ils ne sauraient se passer de la science agricole. Comme les futurs directeurs de grandes exploitations, qu'ils aillent la chercher dans l'enseignement supérieur agricole.

*
* *

L'enseignement supérieur agricole libre a été représenté longtemps par la seule école de Beauvais. Celle-ci soutient brillamment une vieille réputation; les élèves qui en sont sortis, après des cours théoriques et pratiques, cultivent aujourd'hui 400000 hectares de terre, et c'est une satisfaction de noter que 95 p. 100 des jeunes gens, reçus à l'examen qui termine les études, se fixent dans l'agriculture. N'est-ce point la marque de l'amour que leurs maîtres ont su leur inspirer pour la terre ?

Une autre école n'a pas huit ans d'existence; et déjà elle a produit des résultats qui ont peut-être dépassé les espérances de ses fondateurs; c'est l'école supérieure d'agriculture d'Angers. Sa situation dans la ville même où se tenait le congrès devait la mêler particulièrement à ses travaux. Plusieurs rapports mirent en lumière l'esprit général de l'école, son programme, ses méthodes, ses projets d'avenir.

La détermination de la meilleure méthode à suivre dans l'enseignement agricole n'est pas chose bien facile. Tandis qu'un congrès international tenu à Paris inclinait pour une formation plus scientifique, un congrès international tenu à Liége émettait le vœu d'un enseignement plus pratique. L'initiative des maîtres de l'école d'Angers se heurta, elle aussi, à cette question ; et c'est après de mûres réflexions, qu'ils adoptèrent l'idée d'un enseignement pratique basé sur une bonne formation scientifique.

La première année des élèves est occupée à l'étude des sciences physiques, chimiques et naturelles; elles leur sont enseignées à la Faculté libre d'Angers, en même temps qu'aux élèves du P.C.N. visant à la carrière médicale. Pour ne prendre qu'un exemple,

les lois de la chimie peuvent-elles restées ignorées du cultivateur, s'il veut faire un usage rationnel, et par conséquent économique, des engrais ? Ne sont-elles pas encore indispensables à l'appréciation de la valeur nutritive des aliments destinés au bétail?

En application de cette idée, l'école d'agriculture d'Angers a créé, pour ses étudiants de seconde année, un laboratoire où se font les applications pratiques du cours approfondi de chimie agricole, de microbiologie, où s'étudient également certaines industries de fermentation, parfois annexées aux exploitations agricoles. Ce laboratoire sert, en même temps, aux recherches savantes des professeurs. Il arrive, d'ailleurs, que la science de ceux-ci est mise à contribution par les cultivateurs et propriétaires de la région.

Mais le jeune homme initié aux sciences physiques, chimiques, naturelles, n'est pas capable, pour autant, d'être un bon cultivateur ; il reste laformation technique. A cela pourvoient des cours d'agriculture générale, d'agriculture spéciale, de machines agricoles, de zootechnie, d'économie rurale, de constructions rurales, de dessin.

C'est là l'enseignement professionnel proprement dit; mais aussi c'est un enseignement théorique, donné oralement par le professeur et recueilli plus ou moins fidèlement dans le cahier, en attendant que ce soit dans sa mémoire par l'élève.

Mais, plus que beaucoup d'autres, la science agricole veut se compléter de l'observation. A cet effet, une ferme, la ferme d'Avrillé, est annexée à l'école. Les élèves y font, sous la direction des professeurs, une ou plusieurs visites hebdomadaires, ils assistent aux divers travaux de la culture depuis les semailles jusqu'à la récolte, suivent les phénomènes de l'évolution de la plante, remarquent les événements qui troublent parfois cette évolution, notant leurs observations sur un cahier de ferme. Ils étudient sur des machines agricoles tout ce qu'il importe de savoir relativement à leur structure, leur mise en mouvement, leur perfectionnement, leur usure, etc. ; ils font des observations sur l'alimentation rationnelle du bétail de la ferme. Des champs de démonstration appuient par le fait le système cultural enseigné au cours.

Mais cette ferme modèle d'Avrillé, où l'élève d'agriculture vient prendre une leçon de choses n'est pas, en rigueur, une ferme normale.

Des excursions organisées dans les fermes et les domaines les mieux réputés de la région viennent là-dessus compléter et redresser, s'il est nécessaire, la formation pratique des élèves. De plus, les maîtres de l'école leur conseillent volontiers de couronner par un stage d'un an dans une exploitation privée les études faites à l'école.

Qu'il ait ou non subi le stage, l'élève d'agriculture est admis, après trois ans d'enseignement, à demander à l'école son diplôme d'ingénieur agronome. Il atteste qu'il en est digne par une thèse de pratique culturale ou industrielle, application raisonnée et concrète de la théorie enseignée.

Qu'au sortir de l'école, l'élève dirige une exploitation à son compte, qu'il soit régisseur, ou qu'il vive au milieu de ses fermiers, il entre dans une élite destinée à répandre parmi la masse les idées nouvelles en agriculture. Combien donc il convient de favoriser et d'encourager, en cette matière, l'enseignement supérieur.

Mais il importe aussi de penser aux fils des cultivateurs, moyens ou petits, à qui l'enseignement supérieur n'est pas abordable. Eux non plus ne peuvent se passer de connaître les progrès de la science agricole.

L'enseignement primaire à la campagne comprendra des notions élémentaires d'agriculture. Il ne serait pas raisonnable, alors qu'on parle à l'enfant de tant de choses, beaucoup inutiles, de le laisser ignorant de la profession qu'il est appelé à exercer plus tard. Mais il ne s'agit pas de fatiguer vainement sa mémoire par de longues énumérations de plantes ou d'animaux. Le maître préférera développer en son élève l'esprit d'observation, le jugement, en lui expliquant le pourquoi des objets avec lesquels il est en contact, des phénomènes naturels qui piquent tous les jours sa curiosité. Il ne perdra jamais l'occasion de faire valoir les services rendus par l'agriculture au pays. La première impression reste dans l'esprit; et un jour, peut-être, le jeune homme lui sera redevable d'avoir résisté à l'entraînement qui pousse vers la ville les hommes de la terre.

En règle générale, l'enseignement agricole a été jusqu'ici négligé dans les études primaires. Il y a à cela une trop manifeste explication : dans nos écoles, plus encore dans les écoles offi-

cielles, les maîtres ont été si peu initiés aux questions d'agriculture. Assurément, un bon livre leur permettrait bien de se tirer d'affaire ; mais la plupart n'ont aucune inclination, s'ils n'ont pas de l'aversion, pour ce qui touche à l'agriculture. Malheureuse mentalité, plus regrettable encore que l'ignorance, qui risque de devenir celle des élèves.

Au point de vue de l'enseignement primaire agricole, à noter une institution de l'initiative privée dans la Loire et dans la région du Sud-Est. Les écoliers, à leur sortie des écoles primaires, sont admis à subir un examen agricole distinct du certificat d'études primaires. Ces examens, dont le caractère sérieux est attesté par le nombre des ajournés, sont passés par beaucoup d'enfants. Outre le diplôme, quelques bourses, permettant des études agricoles plus élevées, sont octroyées aux plus méritants.

L'enseignement secondaire ne fonctionne pas pour donner cette instruction agricole plus approfondie. Son but, en effet, n'est pas de préparer spécialement à telle ou telle profession ; il est destiné à la formation générale de l'esprit. Il n'y a donc pas lieu de créer, à côté des cycles nouvellement imaginés, une nouvelle section spéciale aux futurs cultivateurs. L'œuvre du professeur sera bien plutôt morale qu'intellectuelle, elle relève plus de l'éducation que de l'instruction. On fera comprendre aux élèves que la carrière agricole est honorable autant que toute autre.

Cependant, certaines maisons d'enseignement secondaire ont institué des cours d'enseignement agricole pour les futurs cultivateurs. C'est le cas de treize maisons du Nord qui, en fin d'études, présentent leurs élèves à un examen agricole, jadis organisé par les frères Maristes de Beaucamps, près Lille. Ces religieux eux-mêmes dirigeaient à Beaucamps une école d'agriculture justement réputée, mais ils n'ont pas échappé aux lois de persécution.

Les épreuves d'examens continuent à se subir au collège libre de Bailleul. Elles portent sur l'ensemble des connaissances agricoles étudiées pendant trois ans. Le programme révèle un enseignement sérieux. Par malheur, il s'adresse parfois à des enfants de quatorze à quinze ans, trop jeunes pour acquérir des notions vraiment scientifiques. La faute en est surtout aux parents trop pressés d'employer près d'eux leurs enfants.

Aussi, une autre école moyenne d'agriculture, l'école de Genech, encore dans le Nord, n'admet pas les élèves avant seize ans. Elle leur donne, pendant deux années, un enseignement théorique et surtout un bon enseignement pratique dans une exploitation de 75 hectares de terres arables. Ces terres sont de nature et de richesse diverses, d'où possibilité d'expérimenter en de bonnes conditions.

Détail à noter : Genech admet des ecclésiastiques à l'enseignement agricole. Les curés de campagne n'ont-ils pas été dans le passé, ne devront-ils pas être encore bien plus dans l'avenir des promoteurs d'œuvres rurales : syndicats agricoles, mutuelles-bétail, mutuelles-incendie, caisses rurales, coopératives de production agricole, coopératives de consommation ?

L'étude de ces diverses institutions occupe, d'ailleurs, une place de plus en plus importante dans le programme de toutes les écoles d'agriculture. Les anciens élèves de ces institutions sont ainsi à même de propager dans les campagnes les idées d'association et de mutualité ; ils sont les initiateurs des œuvres qui réalisent ces idées. C'est pour eux la source d'une influence légitime et considérable, qui s'ajoute au prestige conquis par les résultats obtenus dans leur exploitation, grâce à une culture rationnelle. Il leur reste à communiquer dans des conférences techniques, à la population rurale qui les entoure, les principes de la science agricole, les procédés nouvellement employés, les découvertes les plus récentes relatives à l'outillage et à la culture.

Les membres des syndicats agricoles forment l'auditoire tout indiqué de ces conférences. Le législateur de la loi de 1884 n'avait-il pas prévu que l'enseignement professionnel de ses adhérents serait le principal but du syndicat ? A cet égard, l'agriculture semble avoir mieux compris que l'industrie le rôle de l'organisation professionnelle. Certaines écoles d'agriculture doivent même leur existence à l'initiative syndicale, témoin l'école de Craon, dans la Mayenne.

D'autres institutions, tels les cours d'hiver organisés à Lunéville par exemple, les cercles d'études ruraux fondés de-ci de-là par l'Association de la Jeunesse catholique française, contribuent grandement à la diffusion de la science agricole dans les campagnes.

Toutes ces œuvres sont dignes d'encouragement. M. de la Bouil-

lerie, délégué de la Société des agriculteurs de France au congrès d'Angers, trouva des mots justes et aimables pour faire ressortir leur importance et féliciter les fondateurs de leurs généreux efforts.

* * *

Après divers vœux du congrès en faveur de l'extension ou de la réforme de l'enseignement agricole, l'enseignement ménager occupa à son tour quelques belles séances.

C'est que l'homme n'est pas le seul auteur de la prospérité de l'exploitation ; à côté de lui, sa femme, sa fille peut-être, y concourt. Après les fatigues des durs travaux, le cultivateur est heureux de se retremper dans la joie de son foyer. A la femme incombe la tâche de rendre ce foyer attrayant. Or, c'est une science d'être bonne ménagère et de faire régner à la maison l'ordre, la propreté, le bien-être.

Les mères de famille sont toutes désignées, semble-t-il, pour instruire leurs filles des soins de la maison. Hélas ! Combien en sont elles-mêmes ignorantes. D'autre part, l'économie domestique ne se perfectionne-t-elle pas aussi ? Se contenter pour les filles du bagage de savoir de leur mère, ce serait décréter la routine. A côté de la tenue du ménage, il y a l'hygiène de l'enfance, il y a le sentiment de la responsabilité morale des épouses et des mères à développer. Sur ce point, il faut avouer que l'enseignement ménager s'est montré insuffisant. Le congrès d'Angers a émis un vœu en faveur de la création d'écoles normales d'institutrices destinées plus spécialement à instruire les futures fermières.

En revanche, l'enseignement plus strictement ménager, cuisine, lessivage, raccommodage, coupe de vêtements, etc., commence à se répandre. Il est très développé en Belgique. Mme la comtesse d'Ursel vint dire aux congressistes d'Angers comment il avait prospéré malgré les résistances des familles et qu'il fonctionne aujourd'hui avec les encouragements pécuniaires de l'administration. En France, l'école normale de la rue de l'Abbaye, à Paris, prépare des institutrices, et son action a suscité, dans la capitale et en province, la fondation d'un grand nombre de cours d'enseignement ménager.

Beaucoup d'autres institutions fonctionnent en dehors de son influence ; il s'ensuit une variété dans les méthodes. Mme la comtesse de Diesbach, dont l'œuvre est trop connue pour que nous l'exposions encore, regrette cette diversité. Elle voudrait l'unité dans l'enseignement ménager, et, à cette fin, la compétence d'un seul jury pour l'attribution du diplôme aux maîtresses. Le Congrès jugea bon d'ajourner une décision en ce sens. On représenta que la liberté a ses avantages. L'enseignement ménager est organisé différemment selon le temps dont disposent les élèves. Ici, c'est un enseignement complet ; là, ce sont quelques leçons hebdomadaires, quelques-unes du soir. Dans ces conditions si variables, le programme varie nécessairement en étendue et en profondeur.

Jean HACHIN.

REVUE DES LIVRES

De cultu sancti Josephi, sponsi Virginis Mariæ ac Christi parentis, amplificando, « Postulatum », a plus quam nongentis cardinalibus, archiepiscopis, episcopis, superioribus generalibus, subscriptum, theologicis thesibus obfirmatum, auctore C. M. s. theologiæ lectore. Editio altera. Paris, Lecoffre-Gabalda. Prix net : 5 francs.

C'est le travail le plus méthodique, le plus complet, le plus riche, que nous ayons sur le culte de saint Joseph.

Quistioni teologico-morali di materie riguardanti specialmente i tempi nostri, per Casimiro card. GENNARI. Edizione secunda con guinte et correzioni. Roma, Desclée, Lefebvre, 1907. 1 volume XXXII-931 pages. Prix : 8 francs.

Depuis bien des années, le *Monitore ecclesiastico* résout, chaque mois, un certain nombre de cas intéressant la théologie, la morale, le droit canon; ils sont relatifs, surtout, aux questions actuelles, c'est même une des raisons qui font le plus apprécier cette revue.

L'éminentissime cardinal GENNARI, dont la compétence spéciale en ces matières fait la haute autorité, a eu l'heureuse idée de réunir, en un volume, un grand nombre de ces cas : la matière est immense et les questions très variées. Il y a six cent soixante dix-sept cas discutés et résolus. Ce livre est à sa seconde édition. Il rendra les plus grands services au clergé. Il y a toujours grand profit à voir un maître appliquer, aux différentes circonstances de la vie, les grands principes de la théologie et du droit. On se forme soi-même à cette école, et on est plus à même d'éclairer, de conduire les autres.

Un récent décret du Saint-Office du 5 septembre 1906, réforme l'ancienne discipline sur le jeûne et l'abstinence.

On trouvera, en appendice, un commentaire de ce décret, ou mieux, un petit traité sur la législation nouvelle.

L. Choupin.

Medulla S. Thomae Aquinatis seu meditationes ex operibus S. Thomae depromptae, auctore P.-D. Mézard, ordinis Praedicatorum. Paris, Lethielleux. In-18. Prix : 5 francs.

Ce que fit le P. Freddi, il y a quelques années, pour Jésus-Christ, le P. Mézard vient de le faire pour l'ensemble des mystères et des vérités intéressant la vie spirituelle. Voici dans quel ordre : tome premier, de l'Avent à la fête du Sacré-Cœur, soit *tempore Adventus*, trente sujets ; *tempore Nativitatis*, cinquante-huit ; *tempore Septuagesimae*, dix-sept ; *tempore Quadragesimae*, quarante-six ; *tempore Paschali*, trente-neuf ; *tempore Ascensionis*, trente-deux ; *pro quibusdam festis*, quatre. Le second tome se partage en sujets : *de Dieu*, *de la vie purgative*, *de l'illuminative*, *de l'unitive*, *des fins dernières*, et pour *les Exercices spirituels*, soit dix-sept sujets sous ce dernier titre, s'ajoutant à ceux du 1er juillet au 29 novembre.

Chaque sujet est divisé en points, avec assez souvent un texte en tête ; à la fin, est indiqué l'ouvrage du saint Docteur d'où la matière est tirée.

Dans le cours de l'ouvrage, les textes de la sainte Écriture sont donnés avec leur provenance ; il n'en est pas de même pour les textes des Pères, ce que regrettera, sûrement, plus d'un lecteur !

Il serait superflu de recommander l'ouvrage : le nom de saint Thomas dit tout ; on sait bien que le Docteur angélique couvre, de son titre et de sa valeur, non moins l'ascétisme que la théologie !

M.

Les Évangéliques, Vie de Jésus-Christ méditée, par l'abbé Prosper Baudot. Société Saint-Augustin. Desclée, 1908. In-18.

Nous aurions voulu être les premiers à signaler ce livre de vraie, profonde, persuasive piété ; mais nous sommes sûrs de ne pas nous tromper en joignant notre éloge aux approbations qui en sont venues de toutes parts à l'auteur. A la question qui nous est si souvent adressée : « Quel livre prendre pour s'aider à prier et à méditer ? » la réponse est désormais facile : « Prenez celui-ci ;

il est plein de doctrine, il abonde en aperçus, il est une pressante exhortation aux vertus chrétiennes. » A vrai dire, il sera utile à tous, aux prêtres comme aux fidèles ; à ceux qui dirigent, comme à ceux qui réclament la main d'un guide spirituel.

L'auteur y montre une préoccupation constante, qui est de mettre l'âme en commerce direct avec Notre-Seigneur. C'est Jésus-Christ qui parle, instruit et conseille. C'est Jésus-Christ dans son Évangile, c'est-à-dire dans le lieu des divines rencontres. Rien ne donne mieux l'idée de cette méthode que le souvenir évangélique auquel il est fait allusion à la première page de ce petit volume. « Maître, où habitez-vous ? demandaient deux disciples à Jésus. — Venez et voyez[1]. » C'est à la demeure de ce bon Maître qu'il faut conduire l'âme chrétienne ; cette maison n'est pas vide, elle est toujours le même sanctuaire d'intimité. Il est vrai que le visible est devenu l'invisible ; mais la réalité n'en reste pas moins la réalité.

Ce livre plaira beaucoup ; il fera beaucoup de bien. Quand on l'aura feuilleté, on ne s'en détachera pas volontiers. Il offre des avantages pratiques : les pages en suivent, naturellement, l'ordre chronologique, puisque c'est la vie de Jésus-Christ ; mais une série de tables permettent d'y retrouver tout de suite l'évangile de chaque dimanche et fête, de même que les exercices appropriés à des jours de recueillement et de retraite. J. Doizé

Le Livre de l'action, par R. Snell, curé de Saint-Antoine, Genève. Paris, Téqui. In-12, x-125 pages.

Le *Livre de l'action* répond à son titre, et pourrait, tout aussi bien, s'appeler les *Paroles d'un croyant*. C'est l'action fondée sur la foi, le rayonnement des principes chrétiens à travers toutes les manifestations de la vie humaine, soit dans le cercle des relations privées, soit dans le domaine de la vie publique : c'est l'action intellectuelle autant que l'action morale, sociale ou charitable, que prêche l'auteur, et dans quelle langue ! Qu'on est heureux d'habiter ces régions — au moins relativement à nous — méridionales, où les palettes sont si riches de couleurs, où tant d'or ruisselle en rayons de soleil, et tant de blanche clarté, limpide et légère, s'espace dans les lointains infinis ! Aussi, n'y parle-t-on qu'en

1. Jean, I, 38.

s'accompagnant du luth. C'est une *Apocalypse*, c'est une *Divine Comédie*, ce sont les *Paroles d'un croyant* (orthodoxe) dont l'écho nous parvient, comme traversé par la régulière cadence d'une mélodie grecque. Livre à faire lire aux jeunes qui se demandent s'il y a quelque chose à faire, aux prêtres et à tous les bons ouvriers apostoliques que tente le découragement. C'est le cordial qui redonne de la force pour une étape.

Maurice de la TAILLE.

I. **Introduction aux études liturgiques**, par le Rév. Dom CABROL. Paris, Bloud. 1 volume in-16, 169 pages. Prix : 3 francs.

II. **L'Eau bénite**, par A. GASTOUÉ. Paris, Bloud. Collection *Science et Religion*. 1 volume in-12, 62 pages. Prix : 60 centimes.

1. — « La liturgie n'est pas une science qui débute. » Dès le quatrième siècle, on se préoccupe d'étudier de près les rites liturgiques, et le cinquième est, à ce point de vue, une époque des plus fécondes et des plus remarquables. — Le huitième et le neuvième siècles constituent une période spéciale, caractérisée par le développement de l'histoire de la liturgie. Quant aux siècles suivants, du dixième au quinzième, ils ne sont certes pas « l'âge d'or de la liturgie » ; l'étude en est à peu près abandonnée. — Mais, au seizième siècle, il se produit comme un certain réveil, et l'élan se transmet aux deux siècles qui suivent, durant lesquels « tous les genres de travaux ont été abordés ; si bien, qu'au fond, c'est dans cette période que la science liturgique s'est réellement constituée ». — Si, enfin, le dix-neuvième siècle est, dans sa première partie, relativement surtout à l'activité déployée précédemment, une période de disette, il vient, « dans sa seconde moitié, apporter, à un héritage déjà considérable, un appoint des plus importants ».

Telle est, dans son ensemble, la marche générale de la première partie de l'ouvrage du R. P. abbé de Farnborough ; elle avait pour but de faire connaître ce qu'ont été, jusqu'à nos jours, les études liturgiques. La seconde partie indiquera ce qui reste à faire : on y parlera donc surtout de la méthode à suivre, et des procédés à employer dans les études de détail et d'érudition.

Cet ouvrage, tout élémentaire qu'il est, contient plus que l'essentiel, et il satisfera ceux que ces questions intéressent, en même temps qu'il sera un aide apprécié des travailleurs, qui aimeront à profiter d'un guide aussi consciencieux et aussi sûr.

II. — Parmi les études appartenant à la série liturgique de la collection *Science et Religion*, l'une des plus récentes est celle de M. GASTOUÉ sur l'eau bénite : origines, histoire, usage. Dans ce travail, un peu superficiel, bien des choses sont, sinon ignorées, du moins passées sous silence. On semble perdre de vue l'essentiel, en insistant sur l'accessoire. On pense que « l'archéologie de l'eau bénite n'offre pas un développement fort important... ; que les vases destinés à contenir l'eau bénite n'ont jamais reçu de forme ni d'ornementation spéciale » (p. 61). Le simple article *Eau bénite* du dictionnaire des antiquités chrétiennes donne à penser tout différemment ; et même ce qu'écrit M. Gastoué (p. 38 et 39) sur les fontaines et les bassins faisait espérer une tout autre conclusion. H.-M. WILLARD.

Manuale juris ecclesiastici, P. Fr. Dom M. PRÜMMER, O. Pr. Tomus II. *Jus regularium speciale.* Friburgi Brisgoviae, Herder, 1907. 1 volume in-12, XXVIII-360 pages.

Ce manuel est un bon traité classique sur le droit spécial des réguliers. Après avoir bien divisé sa matière, l'auteur procède méthodiquement par questions, un peu à la manière de Gury. L'exposé est bref, succinct, mais surtout d'une parfaite limpidité. C'est dire le mérite de l'écrivain et la valeur de l'ouvrage. Tout en parlant des ordres religieux en général, le P. Prümmer indique souvent ce qui regarde spécialement le grand ordre dominicain, auquel il appartient et même le Tiers-Ordre : renseignements précieux pour le lecteur. Il ne manque pas non plus de signaler les points particuliers concernant la discipline actuelle des congrégations religieuses.

Ce livre sera assurément utile au clergé séculier et régulier, auquel il est spécialement destiné. L. CHOUPIN.

Compendio di Etica, par Antonio ROSMINI. *Breve Storia di essa con annotazioni* di G. B. P. Roma, Desclée et Lefebvre. Un volume in-8, XV-300 pages. Prix : 4 francs.

Cet ouvrage, composé par le trop célèbre Rosmini, en 1845, à la demande de son ami l'abbé A. Sciolla, pour servir de texte à l'enseignement de la morale dans les lycées du royaume de Sardaigne, fut primitivement écrit en italien. Toutefois, il ne parut d'abord qu'en traduction latine, ainsi l'exigeaient les règlements universitaires. Soixante ans déjà passés, M. G. B. P. croit encore faire œuvre utile en livrant au public, dans toute l'élégance de la forme primitive, ce résumé où on trouvera toute la substance de la pensée de Rosmini, en matière de morale.

Voici les grandes divisions du livre. Première partie : *Morale générale, Nature du bien honnête*; simple analyse du concept dans ses trois éléments généraux : la volonté, la loi, leurs relations. Deuxième partie : *Morale spéciale : les Modes du bien honnête*; habitudes et actes par lesquelles l'homme l'atteint ou s'en écarte : devoirs, vertus et vices. Troisième partie : *Eudémonologie; Excellence du bien honnête :* la perfection de la nature intelligente et libre et sa félicité. Appendice : *Critères de la moralité des actes.* Comme conclusion, un court mais original résumé de l'*Histoire de la morale.*

Ce texte était destiné à de jeunes esprits et devait être commenté par le professeur, M. G. P. B., supplée à ce développement oral par des notes où il renvoie aux ouvrages de Rosmini, dont les pensées sont ici résumées. Il y apporte aussi, en parallèle avec les résultats acquis de la morale naturelle, les passages des auteurs païens qui annoncent ou reflètent la doctrine évangélique et, à leur appui, les témoignages des grands docteurs chrétiens.

On goûtera, pensons-nous, l'ordre rationnel de l'exposition; l'insistance avec laquelle l'auteur fait ressortir le lien des dogmes de la morale avec les doctrines philosophiques et la révélation surnaturelle, ainsi que l'appui mutuel qu'ils se prêtent; la clarté jetée sur les questions les plus graves; enfin, l'élévation de la pensée. Voir spécialement : *la Société théocratique* (p. 199, c.), *la Vie contemplative* (p. 224, art. III), *l'Insuffisance de la morale naturelle* (p. 254, § 2). La doctrine nous semble sûre et sans traces sensibles de l'ontologisme rosminien; la dernière page porte, d'ailleurs, l'imprimatur du Maître du Sacré Palais. Toutefois, dans l'appendice historique, après une courte mais sérieuse critique de *la Raison pratique*, l'auteur fait un mérite à Kant de ce qui con-

stitue les deux principales erreurs de sa morale, au jugement des moralistes orthodoxes : la séparation de l'éthique et du droit naturel, l'indépendance de la loi du devoir vis-à-vis de l'ordre eudémonologique. R. M.

Campagnes du roi Amaury Ier de Jérusalem en Égypte au XIIe siècle, par SCHLUMBERGER. Paris, Plon-Nourrit, 1906. 1 volume in-8 avec une carte.

Le 11 juillet de l'année 1174, mourait, à l'âge de trente-huit ans, Amaury Ier. Parfait chef militaire, héros plein de courage, administrateur éclairé, il avait été l'un des plus brillants et des plus intrépides souverains du royaume latin de Jérusalem; il fut enseveli dans la sainte église du Sépulcre, à côté de son frère, le roi Baudouin III. En apprenant sa mort, le secrétaire du sultan d'Égypte s'écriait : « Que Dieu le maudisse, qu'il le condamne au supplice, qu'il le jette dans un feu ardent réservé aux misérables pécheurs. » Les imprécations d'El-Fadhel se comprennent; Amaury avait voulu conquérir le beau pays d'Égypte, possession que, dans sa prévoyante sagesse, il avait cru nécessaire au maintien des Latins d'Orient. Finalement, Amaury échoua, mais l'insuccès n'enlève rien à sa gloire.

M. G. SCHLUMBERGER expose dans des pages entraînantes les péripéties de cette héroïque entreprise. Nous dirons de son livre ce qu'il dit lui-même des sources de son récit : « Ces pages ont un tel parfum de chevaleresque et guerrière épopée qu'elles s'emparent invinciblement de l'esprit de celui qui les lit. » C'est une bonne action de ramener l'âme française aux sources si pures de l'héroïsme.

On ne peut lire ce volume sans se reporter par le souvenir à une autre expédition, grandiose, elle aussi, à celle de Bonaparte. Le monde musulman a peu changé, on retrouve les noms des mêmes villes, souvent les mêmes champs de bataille; ce que l'on ne retrouve pas, ce sont les sentiments religieux; les soldats de la Révolution, sous ce rapport, laisseront un triste souvenir de leur passage en Égypte. Amaury, à moins de nécessité absolue, ne manquait pas d'ouïr la messe; il finit une lettre adressée au roi Louis VII de France par ces mots : « Si comme de coutume votre vertu magnifique tient à nous porter secours, avec l'aide de

Dieu, l'Égypte pourra être facilement marquée du signe de la très sainte croix. » Voilà le sentiment du moyen âge. Baudouin III expirait benoîtement en présence des principaux personnages du règne, après avoir communié et récité à haute voix le *Credo*. Ces grands batailleurs forçaient l'admiration de leurs ennemis les plus intraitables; Nour-ed-Dîn, le plus formidable adversaire des Latins d'Orient, sollicité de profiter de la mort de Baudouin pour faire irruption dans son royaume, s'y refuse et répond : « Nous devons avoir compassion de la juste douleur des Francs et les épargner, car ils viennent de perdre un prince tel que le monde n'en possède actuellement pas un second. » Il serait trop pénible de rappeler les harangues de Bonaparte, la conduite de Menou, tout ce que l'exilé de Sainte-Hélène appellera de la *haute comédie*. Pour les Égyptiens, les soldats français sont restés des *afrit* (diables).

Guillaume de Tyr nous apprend qu'il écrivit son *Histoire des croisades* sur l'invitation du roi Amaury; tous ceux qui s'intéressent aux belles choses du passé seront reconnaissants au héros d'avoir inspiré une si précieuse relation. F. Larrivaz.

Documents inédits pour servir à l'histoire du christianisme en Orient (XVIe-XIXe siècle), publiés par le P. Antoine Rabbath, S. J., tome I : 1er, 2e et 3e fascicules. Paris, Picard.

L'apparition du premier fascicule des *Documents inédits* fut naguère saluée avec joie par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'Orient et des missions du Levant. D'élogieux comptes rendus parurent dans de nombreuses revues savantes, et les plus encourageantes félicitations furent transmises à l'auteur. Les deux nouveaux fascicules, qui viennent de s'adjoindre au premier, terminent le premier tome d'une collection destinée à faire des trouées lumineuses dans « la forêt vierge » que présente l'histoire de l'Orient chrétien. Le R. P. Rabbath s'est efforcé de combler les lacunes signalées dans les recensions du premier fascicule et, s'il n'a pu encore répondre à tous les desiderata, de très notables progrès ont été réalisés.

Outre une multitude de notes géographiques et historiques au bas des documents cités, deux tables couronnent le premier volume, et seront très appréciées des chercheurs. La première

offrant la liste chronologique des pièces avec leur provenance, permet de mesurer l'apport que ces documents fournissent déjà à l'histoire générale de l'Orient ; la seconde est une table alphabétique très détaillée.

Donc, excellent instrument de recherches ; désormais, l'ouvrage sera d'un abord facile à l'annotateur pressé comme au grave liseur.

Ce rapide exposé suffit à montrer la richesse, la variété et l'intérêt des documents publiés. Sans doute, ils sont d'inégale valeur; à côté de rapports substantiels et de haute portée, il y a de simples notes et le délayage des lettres officielles; chaque pièce pourtant fournit son rayon de lumière, et l'ensemble éclaire sensiblement les périodes si obscures de la vie religieuse du seizième au dix-neuvième siècle en Orient.

I. **La Religion à Mormoiron pendant la période révolutionnaire (1789-1802)**, par M. l'abbé Sage. Carpentras, imprimerie Batailler, 1906. Brochure in-8, 66 pages.

II. **Histoire de Mgr C. F. de Thiollaz, premier évêque d'Annecy (1752-1832)**, par Victor Albert, Paris, Annecy, 1907. 2 volumes in-8 de 516 et 641 pages.

III. **M. Claude Rollet, confesseur de la foi (1754-1836)**, par E. Vincent-Dubé. Paris, Bar-le-Duc, 1907. 1 volume in-8, de 209 pages.

I. On ne saurait trop encourager les modestes et vaillants travailleurs qui s'adonnent à l'étude de l'histoire locale, et nous font part des résultats de leurs investigations.

Fréquemment, en effet, on trouve dans ces monographies des renseignements grâce auxquels on peut rectifier et mettre au point des généralisations trop hâtives. La brochure de M. Sage ne nous montre pas seulement, par exemple, combien téméraires et tyranniques furent nos assemblées, en déclarant la guerre à une religion aimée; elle nous apprend aussi, contrairement à l'opinion ordinairement admise, que le culte catholique, malgré des lois iniques, ne disparut pas partout à peu près à la même époque, puisque nous le retrouvons çà et là jusqu'au milieu de 1792; elle nous prouve encore, par contre, que la réouverture des églises n'était

pas sur tous les points du territoire un fait accompli, lors des négociations du Concordat.

Ces diverses contributions apportées à l'histoire générale par M. l'abbé Sage nous aideront à oublier les petites inexpériences de son récit et la trop grande simplicité de son style.

II. Avec *Mgr C.-F. de Thiollaz*, nous entrons en contact non plus avec une paroisse, mais tout un diocèse, je devrais peut-être dire avec toute la Savoie.

C'est vraiment une vie bien remplie que celle du prélat dont on nous trace le portrait, vie mouvementée, mais vie toujours édifiante, toujours noble, toujours sacerdotale. Grâce au guide très averti qui s'offre à nous diriger, nous pouvons suivre C.-F. de Thiollaz depuis ses premières années jusqu'à sa mort, et constater que partout, à Paris comme à Genève et Annecy, que toujours, sous le gouvernement des rois de Sardaigne comme aux temps de la Révolution et de l'Empire, il reste digne de sa vocation et de lui-même, énergique et bon, hardi et prudent, dévoué à ses rois et à son Dieu.

Les chapitres consacrés aux bouleversements de la Révolution en Savoie, aux tribulations du prêtre fidèle, en ces jours de deuil et de ruines, sembleront à bon droit particulièrement intéressants. Le lecteur sentira en parcourant ces pages, que M. ALBERT ne s'est pas cantonné dans les annales de sa petite patrie, mais qu'il est très au fait de l'histoire de la France entière ; que dans les choses politiques comme dans celles de la religion, ses jugements sont sages, ses appréciations justes et ses idées saines.

Cet ouvrage ne peut donc manquer d'être accueilli avec faveur. Je dois signaler pourtant çà et là, d'assez notables longueurs, surtout des comparaisons un peu vieillottes, des fleurs de rhétorique un peu fanées, des citations qui sentent l'apprêt et surprennent.

Ces taches disparaîtront sans doute dans une seconde édition.

III. C'est encore une victime de la tyrannie révolutionnaire qui nous est présentée avec *Claude Rollet*, victime fort attachante par sa patience admirable, son héroïsme et sa foi.

On lira donc avec intérêt et profit le volume qui lui est consacré ; on appréciera surtout la relation inédite que l'humble confesseur de la foi nous a laissée de ses souffrances sur les pontons de Rochefort, et que l'auteur a eu l'heureuse idée de reproduire

intégralement. Ces pages, où tout respire la vérité, nous diront tout à la fois les éminentes vertus de ces prêtres qu'on traitait comme « des chiens enragés », et la férocité des hommes qui se prétendaient les régénérateurs de la France abêtie par la superstition et la royauté. Vraiment, les réformes heureuses que nous devons à la Révolution ont coûté bien cher à nos ancêtres!

P. Bliard.

Excursion archéologique à Belleville-sur-Saône, par Eugène Méhu, architecte. Villefranche, imprimerie Blanc et Mercier, 1903.

M. Méhu résume, en cette brève monographie, l'archéologie d'une petite église romane du Beaujolais. Les grands archéologues ont rapidement traversé Belleville — si jamais ils l'ont traversée. Viollet-le-Duc et M. Eulart ont honoré chacun d'un souvenir, en passant, la petite église. Mais aucun des deux n'en a décrit — et cependant elles valaient peut-être une description — les trois roses. La plus belle, antérieure de quarante-cinq ans à la rose occidentale de Notre-Dame, de quinze ans à la rose de Mantes, est probablement la plus ancienne grande rose connue. Quoi qu'il en soit du problème chronologique, le dessin que nous en donne M. Méhu est extrêmement intéressant. M. Méhu a la bonne fortune d'être un dessinateur, et un dessinateur exact et personnel.

M. Méhu continue, d'ailleurs, ses études sur les églises du Beaujolais. Il fera prochainement paraître une monographie du prieuré de Salles-en-Beaujolais. Nous ne pouvons que nous réjouir de voir l'archéologie des églises rurales — fonds très riche et sur bien des points inexploré — entreprise par des hommes à la fois acclimatés à la poussière des archives et experts en perspective et en stéréotomie... Double qualité sans laquelle, en cette branche de l'histoire, on n'est qu'un curieux et avec laquelle on peut devenir un archéologue. A. D.

Essai historique sur les Expositions universelles de Paris, par A. Démy, consul. Paris, Picard, 1907. In-8, 1096 pages. Prix : francs.

« Rassembler dans une seule étude les cinq Expositions univer-

selles de Paris, dégager les traits généraux et caractéristiques de chacune d'elles, la replacer dans le milieu où elle s'est déroulée, la rattacher aux expositions qui l'ont précédée ou suivie dans le reste du monde, indiquer enfin les conséquences qu'elle a pu avoir dans l'ordre politique ou économique, voilà le tableau dont nous nous sommes efforcé d'ébaucher la trop faible esquisse. »

Ces lignes de M. Démy résument parfaitement son dessein et son livre. Tout cela suppose d'immenses lectures et des connaissances variées, le goût des statistiques et des idées générales. Avec une aisance remarquable, M. Démy se promène et promène son lecteur au milieu d'un prodigieux amas de faits et de réflexions.

Paul Dudon.

La Civilité, l'Étiquette, la Mode, le Bon Ton du treizième au dix-neuvième siècle, par Alfred Franklin, Paris, Émile-Paul, 1908. Tome Ier, in-8 carré xxxix-325 pages. Prix : 5 francs.

M. Alfred Franklin, très avantageusement connu déjà par ses érudits et nombreux travaux sur la *Vie privée d'autrefois*, entreprend une nouvelle série d'études, dont M. Émile-Paul livre au public un fort élégant premier volume.

Dans une *préface* étudiée de trente-neuf pages, l'auteur énumère et critique sobrement les principales œuvres parues depuis le douzième siècle sur le même sujet, œuvres de valeur inégale, mais indispensables au chercheur qui tient, avant tout, à être exactement renseigné.

Tout différents des nôtres, étaient les procédés d'éducation en vogue au moyen âge. L'enfant était assujetti à une discipline rigoureuse et, somme toute, « *on l'élevait bien* ». On exigeait de lui une soumission greffée sur le respect de l'autorité, et, de bonne heure, on le mettait en état, en l'habituant à compter sur lui-même, de faire bonne ou utile figure parmi ses concitoyens, et d'affronter bravement les épreuves et les déboires, inévitable lot de l'existence humaine. Manquait-il au devoir, — et cela n'était pas inouï, — pour le corriger, l'Église, la famille et l'Université ne connaissaient guère qu'un moyen, appliqué consciencieusement et inlassablement à tous, roturiers, nobles et princes des deux sexes : le fouet. Nul n'était épargné, pas même le dauphin. Le « Journal » d'*Héroard* et celui de *Lestoile* nous l'attes-

tent en termes et chiffres éloquents. Le fils d'Henri IV reçut, à deux ans, et ce, par ordre paternel, les premiers coups et, depuis lors, opiniâtretés, colères et fredaines royales furent inévitablement châtiées par le fouet, administré d'abord par la gouvernante, Mme de Montglat, et, plus tard, par M. de Souvré. Le 14 mai 1610, Louis XIII fut proclamé roi à neuf ans, et cela ne l'empêcha pas, quinze jours après, d'être « fouetté un peu serré » ; ce qui arrachait au patient ce cri, dont on ne saurait suspecter l'accent de sincérité : « J'aimerais mieux qu'on ne me fist point tant de révérences et tant d'honneur et qu'on ne me fist point fouetter. »

L'ouvrage de M. Franklin est divisé en trois chapitres : *la Propreté*; — *Dans le monde* (l'honnête homme, les visites, la mode, le chapeau et les salutations, les gants, le mouchoir, le tabac, les lettres, le jeu et le bal, la civilité à l'église, les malades et les médecins, les enterrements et les deuils); — *à table* (règles de la civilité concernant le service des mets, service des boissons).

En cette étude, merveilleusement documentée, l'auteur a saisi sur le vif le caractère et les usages de nos ancêtres, pères terribles mais sensés, leur manière de penser et de sentir sur l'éducation et la patiente formation de ce qu'on appelait jadis l'*honnête homme*.

Tel qu'il est, ce tome premier fait bien augurer de ceux qui ne tarderont pas, espérons-le à le suivre ; en le feuilletant, quiconque est friand des us et coutumes du vieux temps y trouvera peut-être profit et sans nul doute intérêt et plaisir.

E. de Boynes.

Entre amis. Lettres du P. L. Lalande, S. J., à son ami Arthur Prévost. Montréal, Imprimerie du Sacré-Cœur, 1907.

Le P. Louis Lalande, dont les missions apostoliques ont fait tant de bien au Canada et aux États-Unis, n'est pas un inconnu en France ; lors de la dernière Exposition, il fit à Paris des conférences applaudies sur la colonisation au Canada. A peine paru, son livre *Entre amis* atteint le cinquième mille.

Le P. Lalande a réuni pour faire cet ouvrage les lettres écrites par lui à un ami, mort le 14 novembre 1900, à l'Hôtel-Dieu de Montréal. Cet ami, revenu à Dieu sur son lit d'agonie, lui avait dit, en lui remettant le précieux paquet : « J'en ai peu profité pour

bien vivre, mais elles m'ont aidé à garder ma foi et à préparer ma mort. Publie-les... elles pourront peut-être en aider d'autres. »

Et je crois bien, en effet, qu'elles en aideront d'autres, non seulement par delà l'Atlantique, mais au pays de France. Les jeunes gens y trouveront, mêlées à de fort jolies descriptions américaines et jersiaises, d'excellentes et joyeuses réfutations des principales erreurs qui se cramponnent à leur cerveau, de souriants et sains conseils, des vues très hautes et toutes surnaturelles.

La plume du P. Lalande est alerte, il la trempe dans de bonne encre française, et elle court entre ses doigts mettant partout la grâce et la vie.

Bon succès au jeune volume. L'aurons-nous à Paris avant le dixième mille ? A. Hamon.

Les Warrants agricoles. *Étude théorique et pratique. Commentaire de la loi du 30 avril 1906*, par A. Typaldo-Bassia, professeur agrégé à l'Université, avocat à la Cour suprême, avec une préface de M. Yves Guyot, vice-président de la Société d'économie politique. Paris, Librairie générale de droit, 1907. 1 volume in-8 de x-144 pages. Prix : 3 francs.

Les Warrants agricoles théoriquement possibles sous l'empire des lois de 1858 et 1870, ne l'étaient pratiquement pas ; comment, en effet, transporter, déposer et conserver les récoltes dans les magasins généraux ? La loi du 18 juillet 1898 fit disparaître plusieurs difficultés ; mais en laissa subsister beaucoup. Par exemple les frais, pour les petits emprunts, variaient entre 7 et 12 p. 100 ! Comme nous l'avons rappelé ici (*Études*, mars 1907, p. 855), cette loi fut déclarée « inopérante ». Pour la grande agriculture ou agriculture industrielle, ce n'était pas tout à fait exact ; car, en 1905, on avait warranté pour 35 millions contre 8 en 1901. Et l'on pourrait citer un canton où le warrantage avait, deux années de suite, sauvé le marché des vins d'un effondrement des prix. Mais il s'agissait, pour un *seul canton*, celui de Lesparre, de 40 000 hectolitres en 1902 ; de 50 000 environ en 1903 ; or, c'est là ce que nous appelons de l'agriculture industrielle.

La nouvelle loi a beaucoup amélioré le régime antérieur. L'énumération des personnes qui peuvent avoir recours à cet instru-

ment de crédit et celle des produits warrantables ; les lieux de dépôts, les conditions de fonds et de forme des warrants ; la compétence du juge de paix ; les opérations que doit accomplir le greffier ont reçu des modifications appréciables, soigneusement exposées dans l'ouvrage que nous annonçons.

Dans une courte partie doctrinale, M. Typaldo-Bassia étudie le warrant agricole au point de vue juridique et compare les deux lois. Puis, commentant celle de 1906, il indique en détail et avec une clarté peu commune tout ce qu'il faut faire pour établir et faire circuler un warrant, la procédure à suivre, selon les divers événements qui peuvent se produire, etc. Un formulaire pour les actes à rédiger termine avantageusement ce traité, qui rendra service aux grands agriculteurs, aux syndicats, caisses de crédit, coopératives agricoles et aux greffiers.

Mais nous croyons que les petits agriculteurs, faisant de petits emprunts, auront meilleur compte en continuant à s'adresser aux caisses rurales que M. Yves Guyot, à la fin de sa préface, traite (avec un dédain parfaitement injuste, mais heureusement sans portée) de dangereux établissements « ayant un caractère de bienfaisance et de patronage ». Ch. Auzias-Turenne.

Les Lois ouvrières mises à la portée de tous, par Henri Ranoux. Paris, Cornély. Prix : 2 francs.

Ce petit ouvrage est intéressant. C'est un essai bien conçu de vulgarisation des lois ouvrières françaises, si nombreuses et souvent si obscures. En trois cents pages de caractères serrés, l'auteur énumère ces textes divers, les reproduit ou les résume, en y ajoutant des appréciations brèves et précises et des illustrations suggestives. Il est au courant des lois les plus récentes et de la jurisprudence.

Malheureusement, de graves défauts sont à regretter dans cet ouvrage. Ce ne sont pas seulement les inconvénients inhérents aux œuvres d'encyclopédie et de vulgarisation : analyses trop superficielles, résumés trop brefs, parfois obscurs, conclusions trop absolues, etc., mais l'inspiration générale qu'il faut déplorer. Elle est franchement socialiste. On sent partout que l'auteur ne voit dans le patron qu'un ennemi irréconciliable, un exploiteur par essence, un adversaire qu'il faut vaincre et avec lequel on ne peut

pas espérer l'accommodement. Jamais il ne paraît se préoccuper, non pas seulement des intérêts du chef d'industrie, mais même de la stricte justice à son égard.

Ces malheureuses doctrines rendent le livre de M. Ranoux pénible et dangereux. Ajoutons encore des critiques de pure forme : le style est souvent lourd et heurté, parfois même obscur. Le papier et la typographie sont d'assez mauvais effet. Enfin, même pour un ouvrage à si bas prix, les fautes d'impression sont trop fréquentes.

Jacques Hervé-Bazin.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

L'abbé Élie Blanc. — L'Encyclique « Pascendi dominici gregis » et le décret « Lamentabili sane exitu », texte latin et texte français, suivis d'une table alphabétique très détaillée. Paris, Vitte. 1 volume, 124 pages.

Le but de l'auteur a été non de fournir un commentaire de l'encyclique et du décret qu'il reproduit dans cet opuscule, mais de faciliter la recherche de tel ou tel point particulier qu'on veut consulter. Pour cela, une table alphabétique très détaillée a été dressée avec renvois précis aux textes. L'encyclique a été préalablement distribuée sous des numéros d'ordre qui commandent une ou plusieurs phrases renfermant quelque idée importante. Celle-ci, mise en relief dans la table, qui est ainsi une sorte de concordance, peut donc être retrouvée facilement à la fois dans le corps de l'encyclique et dans l'un des articles du décret.

Ce travail exact et soigné vaudra certainement à son auteur beaucoup de remerciements.

H.-M. Villard.

L'abbé Chovet. — Explication littérale et raisonnée du catéchisme. Lyon-Paris, Emmanuel Vitte. 2 volumes in-16, 434 et 416 pages. Prix : 7 francs.

Le nombre déjà grand des explications du catéchisme rendrait facilement injuste à l'égard d'un nouvel ouvrage de ce genre. Les deux livres de M. Chovet se recommandent par une qualité qui se manifeste sous un double aspect : l'auteur aborde franchement les questions même embarrassantes, et il les traite simplement avec un sens droit et une rare clarté. Signalons, par exemple, dans le premier volume : l'origine du monde et de l'homme (p. 25-37) et la question du duel (p. 379); dans le deuxième volume : la moralité des actes (p. 41-45) et le mariage (p. 325-338).

H. V.

M. Jacquinet. — Que savons-nous? *Esquisse d'une conclusion de philosophie et d'histoire*. Paris, Perrin, 1907. In-12, 61 pages. Prix : 1 franc.

M. Jacquinet est un sage, spiritualiste et chrétien. Son spiritualisme a peut-être trop de tendresse pour l'évolutionnisme, et son évangile peut paraître bien humain. Mais il a un idéal élevé, et c'est à la lumière de cet idéal qu'il juge le passé, le présent, l'avenir social et individuel de l'homme. Tout cela en soixante pages. Les penseurs, « au terme de leur carrière »,

aiment assez ces larges et sommaires esquisses, à la matière ténue. Lucien Roure.

Fleurs d'églantier.—*Poésies de divers auteurs sur les apparitions, les miracles et la Vierge de Lourdes, recueillies et publiées à l'occasion du Jubilé des apparitions.* Tournai, Casterman, 1908. 1 volume in-8 carré, édition de luxe. Prix : 1 franc.

En cette année jubilaire, nombreux seront les collèges et les pensionnats où l'on voudra honorer la Vierge de Lourdes par des chants, des déclamations, des dialogues. Aux organisateurs de ces fêtes littéraires, les *Fleurs d'églantier* offrent de quoi faire un joli bouquet. Elles plairont en outre à tous les serviteurs de Notre-Dame et aux amateurs de poésie religieuse. D. R.

Herbert Marshall, R. W. S., et Hester Marshall. — **Cathedral cities of France.** (*Villes cathédrales de France.*) London, Heinemann, 1907. Beau volume in-8 orné de 60 reproductions d'aquarelles hors texte. Prix net : 16 shillings (20 francs).

Comme le titre l'insinue, ce ne sont pas les cathédrales de France qu'on nous présente ici, mais les villes qui leur servent de cadres. Le texte du volume, sans être très instructif pour un Français, est intéressant par les détails pittoresques qu'il révèle, par l'abondance des petits traits de mœurs et des observations personnelles, enfin et surtout par cette allure de causerie familière, enjouée, humoristique sans prétention, qui est celle des bons *Essais* anglais. Mais bien plus encore que le texte, ce sont les illustrations qui font valoir cet ouvrage : aquarelles légères et claires, tracées d'une main d'artiste et qui nous reposent heureusement de l'illustration photographique, si ordinaire dans les livres de voyage. Le présent volume nous décrit surtout les *villes cathédrales* de la Normandie, du Nord et du Centre. Les auteurs de ce joli album en feraient un non moins pittoresque avec les cathédrales de l'Est et surtout du Midi, qu'ils semblent avoir un peu trop méconnues. Joseph Boubée.

Henri Franchet.—**Les Voix de la vie.** Paris, Leclerc.

Voulez-vous oublier les lamentations contrefaites des pleurards ?

Etes-vous las au même titre de l'acrobatie des décadents, qui masquent sous la recherche de la coupe et du style, le vide de la pensée et l'absence du sentiment ? Vous pouvez alors goûter le charme des *Voix de la Vie.*

L'auteur qui compte à peine « entre cinq et six lustres »

> s'estimera surpayé, si ses vers
> Font sourire les pleurs et regimber le doute.
> Ce sont bouquets glanés sur le bord de sa route,
> Dans le bon sol français.

Et sans doute l'auteur renoue une chaîne, depuis longtemps brisée, puisque la plupart de ses

poésies son frappées au coin du classicisme. Mais le volume, loin d'être une réminiscence de génies disparus, dénote un talent aussi souple qu'original, et voici venir d'autres pièces, telle *Une épisode de la jeunesse de Roland*, dont la facture rappelle les beaux jours du romantisme. Parfois (cf. *le Rêve des cimes*) l'inspiration s'élève sans défaillance jusqu'à la grande poésie lyrique ; nous avons alors une strophe pleine qui se déroule avec majesté. Plus loin, sous le vocable de *Méditations*, nous trouvons un essai heureux de cette poésie philosophique, où tant d'autres ont échoué et qui réclame une pensée vigoureuse au service du don des rimes.

Là souriant, ici grave, tantôt parsemé de jeunesse, jamais bruyante, tantôt empreint de mélancolie, jamais déclamatoire, le volume offre à ses lecteurs une poésie aussi éloignée des confessions indiscrètes que des compositions laborieuses.

A tous les ennemis de l'emphase et de la rimaillerie les *Voix de la vie* feront passer de douces heures. H. C.

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants[1] :

Écriture sainte. — *Doppelberichte im Pentateuch.* « *Relations doubles dans le Pentateuque* », par le docteur Alfons Schulz. Brochure in-8, IV-96 pages. Fribourg-en-Brisgau. Herder. Prix : 2 Mk. 80.

— *Les Douze Petits Prophètes,* traduits et commentés, par A. van Hoonacker. Paris, Gabalda. 1 volume in-8, 759 pages. Prix : 20 francs.

— *Coutumes des Arabes au pays de Moab,* par le P. Antonin Janssen. Paris, Gabalda. 1 volume in-8, 448 pages. Prix : 15 francs.

— *Les Témoins de Jésus et leurs témoins,* par Émile Bahin. Paris, Berche et Tralin. 1 volume in-8, 598 pages. Prix : 3 fr. 50.

Théologie et Ascétisme. — *Le Dogme catholique devant la raison et la science. Conférences aux étudiants,* par Louis Boucard. Paris, Beauchesne, 1908. Prix : 3 francs.

— *Béatitudes et Vertus morales. Petites méditations à l'usage des tertiaires de Saint-François et des âmes pieuses,* par le R. P. Édouard, O. M. J. Paris, Desclée. Brochure in-8, 76 pages. Prix : 1 franc.

— *Bossuet. Doctrine spirituelle extraite de ses œuvres.* 4e édition. Paris, Téqui. 1 volume in-16, 280 pages. Prix : 2 francs.

— *Documents de ministère paroissial. Manuel à l'usage du clergé et des grands séminaires,* par l'abbé Prosper Baudot. Paris, Oudin. 2 volumes in-12, 555-638 pages. Prix : 4 fr. 25 les deux volumes.

— *Les Ravages du livre,* par Mgr Lopez Pelaez, traduit de l'espagnol, par A. G. Avignon, Aubanel frères. 1 volume in-8 couronne, 300 pages. Prix : 3 francs.

1. Les ouvrages et opuscules annoncés ici ne sont point pour cela recommandés : les *Études* rendront compte le plus tôt possible de ceux qu'il paraîtra bon de faire plus amplement connaître à leurs lecteurs.

Controverses. — *Réponses théologiques à quelques points d'actualité*, par le R. P. Édouard Hugon. Paris, Téqui. 1 volume in-12, 284 pages. Prix : 2 francs.

— *Les Frères de Matutinaud*, par l'abbé E. Duplessy. Paris, Téqui. 1 volume in-8, 272 pages. Prix : 2 fr. 50.

— *La Religion de la solidarité. Conférences et Prédications*, par T. Fallot. Paris, Fischbacher. 1 volume in-12, 360 pages. Prix : 3 fr. 50.

La Sainte Vierge. — *La Vierge Marie. Mystères de sa prédestination et de sa vie*, par le T. R. P. Bourgeois. Paris, Gabalda. 1 volume in-12, 352 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *Le Culte de la Sainte Vierge en Afrique, d'après les monuments archéologiques*, par le R. P. Delattre. Paris, Desclée. 1 volume in-8, 232 pages. Prix : 3 francs.

— *A Lourdes ! Les Apparitions de 1858. Histoire, Ascétisme, Psychologie*, par l'abbé Archelet. Paris, Lethielleux. 1 volume in-12, 392 pages. Prix : 3 fr. 50.

Hagiographie. — *Saint Michel, l'Archange vainqueur*, par l'abbé Legueu. Angers, Viau. 1 volume in-12, 154 pages.

— *Sainte Mélanie (383-439)*, par M. Georges Goyau. Paris, Gabalda. Collection *Les Saints*. 1 volume in-12, x-211 pages. Prix : 2 francs.

— *Sainte Lucie à Catane*, par Aug. Beaugrand. Paris, librairie des Saints-Pères, 1907. 1 volume in-12 avec 8 gravures.

— *Saint Pierre Damien (1007-1072)*, par dom Réginald Biron, O. S. B. Paris, Gabalda. Collection *Les Saints*. 1 volume in-12, xii-204 pages. Prix : 2 francs.

— *Les Martyrs*, par le R. P. dom H. Leclercq. Tome VII. *La Réforme, 1534-1573*. Paris, Oudin. 1 volume in-8, 370 pages. Prix : 4 fr. 50.

— *Les Martyrs de Gorcum*, par M. Hubert Meuffels, C. M., prêtre de Hollande. Paris, Gabalda. Collection *Les Saints*. 1 volume in-12. Prix : 2 francs.

Philosophie. — *Beati Johamis Dominici Cardinalis S. Sixti, « Lucula Noctis »*. Texte latin du quinzième siècle, précédé d'une introduction, édité et annoté, par Remi Coulon, O. P. Paris, Picard. 1 volume in-8, 460 pages. Prix : 15 francs.

— *Éléments de philosophie scientifique et de philosophie morale à l'usage des classes de mathématiques A et B.*, par le P. Ch. Lahr, S. J. Paris, Beauchesne. 1 volume in-8, 488 pages, relié toile. Prix : 6 francs.

Droit. — *Institutiones juris ecclesiastici quas in usum scholarum scripsit*, Jos. Laurentius, S. J. Editio altera emendata et aucta. Friburgi Brisgoviae, sumptibus Herder. 1 volume in-8, 712 pages. Prix : 13 francs.

— *Le Mariage et les Fiançailles. Nouvelle Législation canonique. Commentaire du décret « Ne temere » (2 août 1907)*, par l'abbé A. Boudinhon. Paris, Lethielleux. 1 volume in-8, 106 pages. Prix : 2 francs.

— *Le Symbolisme du droit romain*, par M. l'abbé Bayle, licencié en droit, lauréat en droit romain, curé de Sainte-Aulde. Paris, librairie des Saints-Pères. Un beau volume in-8. Prix : 5 francs; franco, 5 fr. 60.

— *Les Lois fondamentales de la monarchie française d'après les théoriciens de l'ancien régime*, par André Lemaire. Paris, Fontemoing. 1 volume in-8, 336 pages.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Février 11. — Fêtes splendides, à **Lourdes**, pour le cinquantième anniversaire de la première apparition; douze évêques et quarante mille pèlerins se pressent autour du légat du Saint-Siège.

12. — A **Paris**, très intéressante journée eucharistique à Saint-Thomas-d'Aquin.

— A **Rome**, pour le centenaire de saint Jean Chrysostome, Pie X préside la messe grecque solennelle et prend part à la liturgie.

13. — Les évêques de la région du Sud-Est se réunissent à **Lyon**, sous la présidence des cardinaux Coullié et Andrieu.

— Le gouvernement italien prohibe, à **Rome**, la fête anticléricale projetée pour le 17, en l'honneur de Giordano Bruno; mais on s'attend à ce qu'il laisse faire.

— Un décret du Saint-Office, daté de ce jour, condamne les deux journaux de MM. Dabry et Naudet, *la Vie catholique* et *la Justice sociale*.

14. — A **Paris**, condamnation par Mgr l'Archevêque, des derniers écrits de M. Loisy.

— MM. Caillaux et Barthou sont obligés de constater la mauvaise administration du réseau ferré de l'État, en demandant un crédit de 1 800 000 francs pour acquitter les dettes de l'année, pour retards, avaries, accidents, etc.

15. — Un grand nombre de protestants français envoient une pétition au Sénat, le priant de rejeter la troisième loi Briand, comme « une véritable iniquité » contre les catholiques.

— En **Italie**, l'Union populaire organise un grand mouvement de meetings et de pétitions contre la motion Bissolati, c'est-à-dire contre l'interdiction de l'enseignement religieux dans les écoles élémentaires.

16. — En rade de **Mazagan**, un tuyau de chauffe éclate, à bord du *Descartes*; six hommes grièvement blessés.

— Combat violent au défilé de **Ber-Rebbah**, au Maroc.

17. — Le combat continue, autour de **Bou-Znika**, durant huit heures. Nous avons neuf hommes tués, dont deux officiers. Parmi ces derniers se trouve le lieutenant Pol Bouilhaut.

18. — A **Rome**, ouverture des débats parlementaires sur l'enseignement religieux dans les écoles. M. Bissolati, socialiste, encouragé et guidé par les Loges, défend son projet en attaquant le dogme catholique. M. Cameroni lui répond victorieusement.

19. — M. Briand publie un nouveau projet sur la liquidation des biens des religieux ; il substitue la liquidation *administrative* à la liquidation *judiciaire* : son projet déguise une nouvelle et plus facile confiscation.

20. — M. Barboux, reçu à l'Académie française, fait l'éloge de son prédécesseur, M. Brunetière. M. Claretie lui répond.

— A **Toulon**, le conseil de guerre commence le procès du traître Ullmo ; des pièces importantes sont volées chez le défenseur de l'accusé.

— La cour d'assises de la Seine juge douze membres de la Confédération du travail, coupables de menées antimilitaristes.

21. — En **Italie**, la franc-maçonnerie essaye de contrebalancer l'action énergique des catholiques contre le projet antireligieux de Bissolati.

— A **Saint-Pétersbourg**, le général Stœssel, défenseur de Port-Arthur, est condamné à mort, mais les juges attestent que son honneur est sauf. La peine sera commuée.

22. — Les jurés de la **Seine** acquittent tous les antimilitaristes, qui n'ont fait que suivre les conseils donnés jadis par MM. Clemenceau et Briand.

— Le conseil de guerre de **Toulon** condamne Ullmo à la détention perpétuelle et à la dégradation militaire.

23. — Mgr della Chiesa, le nouvel archevêque de **Bologne**, prend possession de son siège.

24. — Les débats sur les événements du **Maroc** recommencent à la Chambre; ils se terminent encore par un ordre du jour de confiance.

— A **Paris**, ouverture du Congrès national de l'œuvre des catéchismes, sous la présidence de Mgr Amette.

25 — Lettre de M. Dabry au Saint-Père ; il fait sa soumission complète.

— A Saint-Anne d'**Auray**, sacre de Mgr Duparc, archiprêtre de Lorient, évêque élu de Quimper

Paris, le 25 février 1908.

Le Gérant : René TURPIN.

IMPRIMERIE DE J. DUMOULIN, A PARIS



L'IMMACULÉE A LOURDES

(25 MARS 1858)

En haut dans le ciel bleu brillent les glaciers blancs ;
En bas le Gave roule une onde cristalline ;
Entre deux, sur les rocs que l'aurore illumine,
La rosée étincelle en feux de diamants :

Là, son pied virginal posé sur l'églantine,
Dans sa robe de neige ainsi qu'un lis des champs,
Portant sur son front pur la fraîcheur de vingt ans,
La Dame s'est fait voir en sa clarté divine ;

— « Votre nom », dit l'enfant. — Semblant chercher alors
Un joyau préféré parmi tous les trésors
De titres et d'honneurs dont Jésus l'a comblée,

Puis, pour remercier, levant les mains aux cieux,
Un vif éclair d'amour jaillissant de ses yeux,
La Vision répond : « Je suis l'Immaculée ! »

F. JUBARU.

LA RÉVÉLATION DU FILS DE DIEU[1]

Quand on veut étudier les origines du dogme de la Trinité, c'est d'abord dans l'Ancien Testament que l'on va chercher, à la suite des Pères, les premiers linéaments du dogme chrétien. On y relève la doctrine de l'Esprit, de la Sagesse, de la Parole de Dieu, et l'étude de ces différentes doctrines fait mieux entendre, en même temps que la continuité de la révélation, la préparation par laquelle Dieu a acheminé son peuple vers le christianisme. Cette formation est admirable, sans doute, entre les œuvres divines, par sa patience, sa sagesse, sa sollicitude paternelle. Mais a-t-elle été si efficace que le christianisme en soit sorti comme spontanément, ainsi qu'une fleur s'épanouit sur sa tige? Et, pour ne pas sortir de notre sujet, le dogme central du christianisme, la Trinité, pouvait-il apparaître aux premiers chrétiens comme le terme où leur foi juive tendait d'elle-même, sans en avoir explicitement conscience?

Il semble que l'étude de la religion d'Israël impose, sur ce point, une réponse négative. Sans doute, la lumière chrétienne, en éclairant tout le passé juif, y faisait apparaître bien des mystères insoupçonnés, bien des prophéties, bien des symboles. Mais ces révélations, quelque divines qu'elles fussent, étaient, auprès de la révélation chrétienne, très fragmentaires et très imparfaites. C'était comme la science d'un enfant que l'homme a dépassée, dont il reconnaît et estime l'action bienfaisante sur sa vie, mais dont il ne saurait plus se contenter.

Un fait central s'était produit, qui avait entièrement transformé la foi de nos pères. Dieu, après avoir parlé par ses prophètes, s'était enfin manifesté par son Fils. C'est de cette manifestation que date la foi à la Trinité; avant de retracer

1. Leçons professées à l'Institut catholique, au cours d'histoire des origines chrétiennes, les 16 et 23 janvier 1908 (le cours a pour sujet pendant ce semestre, les origines du dogme de la Trinité).

le progrès historique de cette révélation, il peut être utile de marquer brièvement, à la suite des Pères[1], les raisons que nous pouvons découvrir à cette économie de la grâce.

Un seul Dieu en trois personnes, c'est une vérité que la foi nous a rendue familière, mais qui déconcerte la raison. La révélation divine a beau nous la garantir d'une façon certaine et, pour plusieurs, d'une façon évidente, l'intelligence demeure inquiète, enchaînée par la volonté à une vérité qu'elle ne voit pas, et son impatience menace à chaque instant de lui faire sacrifier un des deux termes dont elle n'aperçoit point l'accord : ou l'unité de la nature divine, ou la trinité des personnes. Et quelle tentation cette croyance n'eût-elle point été pour le peuple juif, au temps de Moïse et des juges, si, à peine converti de l'idolâtrie, et entouré de voisins polythéistes, il eût dû reconnaître en Dieu la distinction personnelle du Père, du Fils et de l'Esprit? Et, inversement, comment, après l'exil, son monothéisme si rigide et si jaloux eût-il pu sauvegarder la trinité des personnes, et ne la point ramener à de pures distinctions modales? Dépourvu qu'il était du magistère infaillible, que Dieu devait donner plus tard à son Église, le judaïsme eût-il pu maintenir, dans sa rectitude, une foi exposée à tant de dangers?

L'incarnation devait être, dans la pensée de Dieu, la manifestation certaine du mystère, et, en même temps, la source des grâces plus hautes et plus riches qui devaient soutenir la foi chrétienne. La personne du Christ, se détachant en pleine lumière, fixait pour jamais ces deux vérités, qui fussent, sans cela, restées vacillantes : Dieu est unique, et, cependant, il y a en lui une pluralité de personnes qui peut fonder entre elles des relations de pensée, d'amour, de prière. La révélation chrétienne va plus loin encore, nous le verrons; mais ce premier trait suffit pour caractériser le Dieu des chrétiens, pour le faire saillir de la pénombre des spéculations métaphysiques, dans la pleine lumière des réalités concrètes. Toutes ces formes plus ou moins divines qui nous sont passées sous les yeux chez les Grecs et chez les Alexandrins, logos, esprit,

1. Greg. Naz., *Orat. theol.*, v, 26 (*P. G.* t. XXXVI, col. 161) ; Joan. Chrysost., *De incomprehens.*, v, 3. (*P. G.*, t. XLVIII, col. 740).

puissances, démons, ne prennent de consistance qu'en perdant leur transcendance divine, et ne restent divines qu'en s'évanouissant en abstractions. La foi juive elle-même est impuissante à saisir fermement ces hypostases qu'elle pressent. Désormais, ces incertitudes vont cesser; quiconque croira au Fils de Dieu, tel qu'il s'est manifesté à nous, appuiera sa foi trinitaire non sur des spéculations humaines, non pas même sur un oracle de Dieu, mais sur le fait central du christianisme.

De plus, ce fait n'est point un moment du passé, auquel la tradition seule nous relie. C'est l'inauguration d'un règne, c'est l'origine d'une vie; le Christ vit en nous et dans son Église, et le mystère que son incarnation nous manifeste, sa grâce nous le suggère par ses touches intimes, et son assistance le maintient indéfectiblement dans l'enseignement de son Église. Éclairée par cette lumière et vivifiée par cette influence, notre foi peut saisir ce terme, que la foi juive n'eût pu atteindre. Nous n'entreprendrons point ici de démontrer cette manifestation, mais seulement de la raconter.

I

Pour en comprendre l'histoire, il est nécessaire de nous rappeler l'état d'esprit des auditeurs du Christ. En effet, le mode de la révélation divine dépend, en grande partie, des dispositions de ceux que Dieu veut éclairer. Ce n'est point d'ordinaire par une invasion soudaine et non préparée, que la vérité entre dans l'âme, mais par cette pénétration progressive que saint Grégoire de Nazianze a si exactement décrite dans un discours qui nous est déjà familier[1]. Il nous faut donc, pour entendre l'Évangile, connaître d'abord les âmes à qui il s'adresse; alors nous pourrons saisir, non seulement la vérité éternelle qu'il contient, mais encore l'aspect sous lequel il l'a révélée dans le temps. Et, puisque c'est le Fils de Dieu que nous voulons aujourd'hui étudier, nous rechercherons d'abord sous quels traits les contemporains du Christ se le représentaient; il nous sera plus facile ensuite de retracer le progrès de la révélation du Fils de Dieu.

1. *Orat. theol.*, I. I.

A côté des doctrines de l'Esprit, de la Sagesse, de la Parole, se développait une croyance d'un caractère tout différent, mais dont l'influence devait être plus grande encore sur la théologie chrétienne : la croyance messianique. Évidemment, une étude complète du messianisme ne saurait trouver place ici; ce grand mouvement religieux ne nous intéresse qu'autant qu'il a pu agir sur la première croyance à la Trinité. Entre les deux doctrines, le point de contact est évident : on le rencontre dans la notion de Fils de Dieu. Ce titre, d'origine messianique, allait recevoir de la révélation chrétienne une valeur nouvelle, mais sans, pour cela, dépouiller son sens premier.

Nous avons déjà rappelé comment Dieu, dans l'Ancien Testament, aimait à nommer le peuple choisi son enfant; ainsi dans l'Exode (iv, 22) : « Israël est mon fils, mon premier-né », et dans Osée (xi, 1) : « Quand Israël était tout enfant, je l'aimai et je rappelai mon fils de l'Égypte. »

Le roi messianique est, en cette qualité comme en bien d'autres, le représentant du peuple élu et, comme lui et mieux que lui, le Fils de Dieu : « Jahvé m'a dit : Tu es mon fils, je t'ai engendré aujourd'hui. Demande-moi et je te donnerai les nations pour ton héritage, les extrémités de la terre comme ta possession [1]. » Et encore : « Il me dira : Tu es mon père, et mon Dieu, et mon salut [2]. »

Ce titre messianique qu'on retrouve, mais rarement, dans les apocalypses non canoniques [3], reçoit évidemment de la révélation chrétienne une valeur toute nouvelle. Mais on peut se demander si, aux yeux des Juifs, il élevait le Messie au-dessus de l'humanité. Il est sûr que, dans les prophètes, dans Isaïe surtout, les indications ne manquent pas, qui pouvaient guider les Juifs dans ce sens : le Messie est appelé non seulement Emmanuel (vii, 14; viii, 8, 10), nom théophore, qui pourrait n'avoir, comme plusieurs autres, qu'une valeur symbolique, mais « admirable, conseiller, Dieu fort, père du siècle

1. *Ps.*, ii, 7.
2. *Ps.*, lxxxix (lxxxviii), 27 *sqq.*
3. Cf. *Esdr.*, vii, 28, 29 ; xiii, 32, 37, 52 ; *Hén.*, 105, 2 ; *Sibyll.*, iii, 775. Cf. Lepin, *Jésus, Messie et Fils de Dieu*, p. 42 ; Sanday, dans le *Dict. of the Bible*, iv, 571.

à venir, prince de la paix » (ix, 5). Des titres si magnifiques dépassaient toute dignité humaine, et fondaient par avance la foi chrétienne à la divinité du Messie. Mais ces traits, comme tant d'autres de l'Ancien Testament, ne semblent point avoir livré aux Juifs la plénitude du sens qu'ils renfermaient. Présages et soutiens anticipés de notre foi, ils nous montrent aussi l'unité de la révélation divine; mais nous ne voyons pas que les Juifs aient osé les prendre à la lettre; les Septante, dans leur traduction, les atténuent, et la tradition postérieure ne leur fait pas écho.

On a observé justement à quel point l'idée messianique est absente des livres sapientiaux ; elle reparaît au premier plan à l'époque des Macchabées, et elle préoccupe vivement la pensée juive au début de l'ère chrétienne, mais elle devra se transformer profondément pour répondre à la réalité qu'elle vise.

Peut-on penser que cette transformation ait été préparée, dès avant l'ère chrétienne, par le rapprochement de l'idée messianique avec la doctrine de l'Ange du Seigneur, de la Sagesse ou du Logos ? M. Lepin [1] l'a cru, mais, malgré la grande autorité de ses jugements toujours si pondérés et si sages, je ne crois pas pouvoir me ranger à son avis, ni souscrire aux arguments qu'il propose.

Il rappelle tout d'abord l'ange du grand conseil introduit par les Septante dans le texte d'Isaïe (ix, 5) ; il est certain que ce passage, s'il est sans autorité scripturaire, n'a pas été sans influence dans le judaïsme hellénique ; mais il n'est pas un témoin d'une doctrine palestinienne, et il ne manifeste guère dans le judaïsme alexandrin que le souci d'écarter toute apparence d'anthropomorphisme.

Le texte de Malachie (iii, 1), sur l'ange de l'alliance, a plus d'autorité ; mais le même passage donne le nom d'ange à un autre personnage, que Notre-Seigneur lui-même identifie avec le précurseur [2].

En dehors des livres canoniques, nous voyons au livre d'Hénoch (xlvi, 1) le Messie proclamé « semblable à l'un des

1. *Jésus, Messie et Fils de Dieu*, p. 50.
2. Matth., xi, 10 ; Marc., i, 2 ; Luc., vii, 57.

saints anges » ; mais ne voyons-nous pas, dans le livre apocryphe intitulé *la Prière de Joseph*, Jacob se donner lui-même pour l'ange suprême, après lequel Uriel n'occupe que le huitième rang[1].

Je ne prétends point, par ces remarques, nier la transcendance surnaturelle que le judaïsme reconnaissait au Messie ; mais je ne pense pas que le nom d'ange, qu'on lui applique parfois, ait de soi une valeur unique et suffise à l'égaler à la Sagesse ou au Logos.

Quant à ces deux conceptions, je crois qu'elles sont restées jusqu'à l'ère chrétienne tout à fait en dehors de l'idée messianique. Dans le livre d'Hénoch (XLVI, 3), le Messie apparaît comme « investi de l'esprit de sagesse, de science et d'instruction ». C'est un écho de la prophétie d'Isaïe où il est dit que l'esprit de sagesse et d'intelligence se reposera sur le Messie. Mais il semble évident que ni l'un ni l'autre de ces textes ne tendent d'eux-mêmes à identifier la sagesse hypostatique et le Messie. Bien plus, il fallut plus tard que l'apologétique chrétienne[2] démontrât aux Juifs que ces deux doctrines n'étaient point inconciliables et que Notre-Seigneur, tout en étant, par essence, la Sagesse de Dieu, pouvait cependant, comme homme et comme chef de l'Église, recevoir l'esprit de sagesse.

La doctrine du Logos est restée, s'il se peut, plus étrangère encore au messianisme judaïque. Sans doute, le Messie est nommé fils de Dieu au livre d'Hénoch, et le Logos est nommé fils de Dieu chez Philon ; mais ces deux expressions chez ces deux auteurs sont très loin d'être équivalentes. Il suffit pour s'en convaincre de se rappeler ce qu'est le logos de Philon et de comparer cette conception au messianisme judaïque.

Cette discussion nous conduit à une conclusion qui me semble fort importante. Nous avons pu relever dans l'Ancien Testament bien des traits que nous retrouverons dans la doctrine de la Trinité : la croyance à la paternité de Dieu, à l'action sanctifiante de son Esprit, la conception de sa Sagesse, et, secondairement, de sa Parole, comme d'un être distinct de

1. Ap. Orig., *in Jo.*, II, 25 (*P. G.*, t. XIV, col. 168).
2. Saint Just., *Dialog.*, LXXXVII, ed. Otto, p. 316.

lui et assez nettement personnifié, l'affirmation de la transcendance et de la préexistence du Messie : peut-on dire qu'à la veille du christianisme, toutes ces doctrines avaient déjà réagi les unes sur les autres, et tendaient à s'organiser en un ensemble cohérent ? ou faut-il reconnaître que ces éléments restaient dispersés, vivant de leur vie propre, et se développant indépendamment les uns des autres ? Il me semble que la seconde conception est plus proche des faits. Je ne vois pas que la doctrine de l'Esprit se soit développée parallèlement à celle de la Sagesse, ni que la théologie de la Sagesse ait enrichi le messianisme et se soit combinée avec lui. Tous ces traits devront bientôt se fondre dans l'unité d'une même croyance, mais seulement après nous être apparus dans l'unité d'une même personne.

Dès lors, cependant, le Messie se distinguait des autres hommes, non seulement par son rôle et son caractère, mais aussi par son origine. Michée avait fait remonter cette origine aux temps anciens, aux jours de l'éternité [1]; dans la prophétie de Daniel (VII, 13, 14), le Fils de l'homme apparaissait aussi comme préexistant, présenté à l'Ancien des jours et recevant de lui la puissance, l'honneur et la royauté [2].

Le messianisme populaire, tel qu'il se reflète dans les apocalypses apocryphes, accueille et développe, mais en la déformant, cette doctrine de la préexistence. Au chapitre XLVI du livre d'Hénoch, nous entendons un écho fidèle de Daniel : « Je vis quelqu'un qui avait une tête de jours, et sa tête était comme de la laine blanche, et avec lui un autre avait l'apparence d'un homme, et sa figure était pleine de grâce, comme un des anges saints. J'interrogeai l'ange qui marchait avec moi, et qui me faisait connaître tous les secrets au sujet de ce Fils de l'homme : Qui est-il et d'où vient-il? pourquoi marche-t-il avec la tête des jours ? Il me répondit et me dit : C'est le Fils de l'homme, qui possède la justice et avec lequel la justice habite, qui révélera tous les trésors des secrets, parce que le Seigneur des esprits l'a choisi, et son sort a vaincu par le

1. *Mich.*, v, 1 (*Vulg.*, v, 2).
2. Sur le sens, non seulement collectif mais individuel de cette prophétie, cf. le P. Lagrange (*Revue biblique*, 1904, p. 504 *sqq.*)

droit devant le Seigneur des esprits pour l'antiquité. Le Fils de l'homme que tu as vu fera lever les rois et les puissants de leurs couches, et les forts de leurs sièges ; et il rompra les reins des forts [1]... » Un peu plus bas (XLVIII, 3), il est dit de ce Fils de l'homme : « Avant que le soleil et les signes fussent créés, avant que les étoiles du ciel fussent faites, son nom fut nommé devant le Seigneur des esprits. » Plus bas encore (XLIX, 2) : « L'élu se tient debout devant le Seigneur des esprits, et sa gloire (demeure) pour les siècles des siècles... En lui habite l'esprit de sagesse, et l'esprit qui éclaire, et l'esprit de science et de force, et l'esprit de ceux qui se sont endormis dans la justice. C'est lui qui juge les choses secrètes, et personne ne peut prononcer de paroles vaines devant lui, car il est l'Élu en présence du Seigneur des esprits, selon son bon plaisir.... » Et, enfin, au chapitre LXII, 7. : « Devant lui (le Seigneur), est caché le Fils de l'homme, et le Très-Haut l'a gardé devant sa puissance et l'a révélé aux élus [2]. »

Vers la fin du premier siècle de notre ère, cette conception du Messie caché et réservé par Dieu se retrouve dans le quatrième livre d'Esdras : « C'est l'oint du Seigneur que le Très-Haut a réservé pour la fin, pour le châtiment des impies [3]. » « C'est lui que le Très-Haut réserve pendant beaucoup de temps ; il délivrera par lui-même la création [4]. » D'ici là nul ne peut le voir : « De même, dit le Seigneur, qu'on ne peut apercevoir ce qui est au fond de la mer, ainsi nul ne peut apercevoir au-dessus de la terre, mon fils et ceux qui sont avec lui, sinon au jour marqué [5]. » Et plus bas, s'adressant à Esdras [6] : « Tu habiteras le reste du temps avec mon fils et avec ceux qui te ressemblent, jusqu'à ce que les temps soient terminés. »

La préexistence ainsi entendue n'est point celle que devaient croire les chrétiens. M. Harnack, dans un appendice du tome premier de son *Histoire des dogmes* [7], a très nettement opposé les deux conceptions. Sur ce point, comme en plusieurs

1. Traduction de M. Martin (Paris, Letouzey, 1906), p. 94.

2. Cette partie du livre d'Hénoch (ch. XXXVII-LXIX) semble remonter à la fin du règne de Jannée (95-78) (Martin, p. XCVII).

3. XII, 32. — 4. XIII, 26. — 5. XIII, 52. — 6. XIV, 9.

7. I, p. 755 *sqq*. La théorie exposée dans cet appendice a été, sur plusieurs points importants, très justement corrigée par Dalman, *die Worte Jesu*, p. 245 *sqq*.

autres, il me paraît avoir exagéré le caractère hellénique de la foi chrétienne ; mais, du moins, il reste certain qu'elle est profondément différente de la conception judaïque.

Lorsque nous affirmons la préexistence du Christ, nous entendons que Notre-Seigneur existait comme Dieu avant de naître comme homme, qu'il n'a pris un corps et une âme qu'en s'incarnant ici-bas dans le sein de la Vierge. Son humanité n'a donc point préexisté à sa vie terrestre, elle n'a pas soudain apparu ici-bas, descendant des profondeurs des cieux où, jusque-là, elle eût été cachée et tenue en réserve ; au contraire, si l'on met à part le double miracle de la conception et de la naissance virginales, les lois de sa naissance et de son développement ont été les lois communes.

Le Messie du judaïsme, tel que nous venons de le décrire, nous apparaît sous d'autres traits. Sa nature divine, que quelques textes prophétiques pouvaient naguère faire entrevoir, semble peu à peu s'effacer. Par contre, cette nature visible et tangible qu'il devait avoir en venant parmi nous, est conçue comme préexistant au ciel. Il vit là, parmi les élus, caché aux yeux des hommes qui vivent sur terre, réservé par Dieu au règne qu'il doit venir inaugurer au temps fixé. Certains, voulant concilier cette conception avec l'affirmation de l'origine davidique du Christ, supposent que le Messie a jadis vécu ici-bas et a été enlevé au ciel. Nous le voyons ainsi dans le Talmud, identifié avec Ézéchias, et ailleurs avec David [1].

1. *Berakhoth bab.*, 28^b ; *jer.*, 5^a ; cf. Dalman, *die Worte Jesu*, p. 247 ; Edersheim, *the Life and Times of Jesus the Messiah*, I, p. 175. D'après cette conception de la préexistence, on imagine que le Messie apparaîtra soudain, sans que personne sache d'où il vient. C'est la tradition attestée par saint Jean (VII, 27) : « Hunc scimus unde sit ; Christus autem cum venerit, nemo scit unde sit. » Saint Justin suppose une conception analogue, quand il fait dire à Tryphon : « Le Christ, s'il est né et s'il vit quelque part, est ignoré de tous et s'ignore lui-même jusqu'à ce qu'Élie l'ait oint et le révèle à tous. » (*Dialog.*, 8 ; cf. 110.) — Cette conception de la préexistence est, vers la même époque, appliquée à d'autres êtres qu'au Messie. Ainsi, dans l'*Assomption de Moïse,* I, on fait dire à Moïse : « Dieu a créé le monde en vue de la loi. Mais elle, la première née de la création, il ne l'a pas manifestée à l'origine du monde... Il m'a vu et m'a trouvé, moi qui, dès l'origine du monde, étais préparé, pour être le médiateur de cette alliance. Dominus inuenit me, qui ab initio orbis terrarum praeparatus sum, ut sim arbiter testamenti illius. » Origène cite plusieurs fois (*in Jo.*, II, 25, etc. ; cf. Schürer, III, 265) comme

Ces essais de conciliation montrent que la conception eschatologique du Messie préexistant, telle qu'elle apparaît dans le livre d'Hénoch et le quatrième livre d'Esdras, n'avait point supplanté l'antique conception nationale du Messie roi ; le Fils de l'homme n'avait pas fait oublier le Fils de David. Cette question est de grande importance pour le sujet qui nous occupe, et il sera nécessaire de la discuter d'un peu plus près. On sait que plusieurs exégètes, aujourd'hui, estiment que ces deux conceptions messianiques sont inconciliables [1] ; certains pensent même que, aux approches de l'ère chrétienne, la conception eschatologique avait supplanté la conception davidique, et que c'est elle qui préoccupait ou plutôt qui absorbait l'esprit des Juifs et de Jésus lui-même. On conçoit l'influence que cette hypothèse aurait pour l'interprétation des premiers écrits chrétiens ; nous la comprendrons mieux encore, en en suivant la trace chez un des plus brillants écrivains de cette école, M. Schweitzer.

Dans son livre récent, *De Reimarus à Wrede*, il a raconté toutes les recherches faites depuis un siècle et demi sur la vie de Jésus, pour faire aboutir tous ces efforts à la thèse eschatologique qu'il soutient. « Comme un voyageur, dit-il (p. 235), qui, après une marche épuisante dans un marais, arrive enfin au bois, sent, au lieu du bourbier, un sol ferme sous ses pieds et, tout autour de lui, au lieu des roseaux pliants, la ferme ramure des arbres, ainsi le lecteur sort de Weiffenbach et de Baldensperger pour arriver à Jean Weiss... Son livre sur *le Règne de Dieu prêché par Jésus* (1892) a, dans son genre, la même importance que la première *Vie de Jésus* par Strauss. Il pose le troisième grand dilemme : le premier avait été posé par Strauss : ou l'histoire ou le surnaturel ; le second, par les Tubingiens et Holtzmann : ou la synopse ou Jean ; voici enfin le troisième : ou l'eschatologie ou pas d'eschatologie. »

D'après M. Schweitzer, J. Weiss a depuis lors gâté un peu

un écrit non méprisable (οὐκ εὐκαταφρόνητον γραφήν) un apocryphe juif intitulé *la Prière de Joseph* : dans ce livre, le patriarche Jacob proclame qu'Abraham et Isaac ont été créés avant toute créature ; quant à lui, il est un ange de Dieu, le premier né de tous les êtres vivants vivifiés par Dieu. (*P. G.*, t. XIV, col. 168.)

1. Cette thèse a été justement réfutée ici même par M. de Grandmaison. (*Études*, 20 mai 1907, p. 505.)

sa thèse en introduisant dans sa deuxième édition des éléments de soi-disant psychologie qui la déparent. Le système dans sa pureté et sa rigueur logique a été exposé avec un grand éclat par M. Schweitzer lui-même (p. 364 *sqq.*). Que sont les évangiles et les épîtres pauliniennes, sinon des documents eschatologiques qu'il faut replacer dans la série dont ils font partie, entre Daniel et Akiba? Saint Jean-Baptiste et Jésus-Christ lui-même ne se distinguent des autres promoteurs de ce mouvement que par leur puissante individualité. Les autres écrivent dans une période d'exaltation, sous les Macchabées, ou pendant l'invasion de Pompée, ou plus tard encore, au moment de la ruine du Temple. Le Baptiste, au contraire, et Jésus se sont levés du milieu d'un peuple silencieux et n'ont dû qu'à leur puissance personnelle le retentissement de leur parole; mais, d'ailleurs, leur doctrine a été celle de leurs contemporains ; ils ne l'ont ni modifiée ni élevée. Le Messie que Jean-Baptiste annonce et que Jésus croit être, c'est le Fils de l'homme qui apparaîtra soudain du haut du ciel. Ceci sans doute n'est point le présent, mais l'avenir ; Jésus n'est point le Messie, il le sera, et, après avoir disparu d'ici-bas par la mort ou l'Ascension, et avoir été tenu en réserve par Dieu dans son ciel, il apparaîtra soudain et inaugurera son royaume.

Ces vues sont familières au public français. M. Loisy les a souvent exposées, et ses adversaires les ont bien des fois réfutées. Plusieurs historiens, M. Lepin entre autres, ont montré d'une façon très convaincante ce que cette hypothèse avait d'exclusif et d'insoutenable. Je n'ai point à refaire aujourd'hui toute cette démonstration ni à établir le caractère messianique de Jésus ; je voudrais seulement rappeler les idées messianiques répandues alors en Palestine, et faire voir que l'eschatologie ne suffit pas à en rendre raison.

Pour soutenir cette hypothèse, il faut, en effet, éliminer tout l'élément nationaliste, et regarder le Messie attendu alors non plus comme le roi d'Israël, mais uniquement comme l'être surnaturel qui doit en un instant tout innover. M. Sanday vient, dans un livre excellent [1], de réfuter les hypothèses

1. *The Life of Christ in recent research.* Oxford, 1907.

de Schweitzer ; je suis heureux de pouvoir appuyer mon sentiment sur une autorité si considérable. Il sera utile de transcrire ici, après lui, un passage emprunté au psaume XVII de Salomon [1].

« Regarde, Seigneur, et établis sur eux leur roi, le fils de David, au temps que tu as marqué, ô Dieu, pour qu'il règne sur Israël ton serviteur. Ceins-le de force pour qu'il brise les princes impies. Purge Jérusalem des païens qui la foulent aux pieds pour la détruire. Que dans sa sagesse et sa justice, il chasse les pécheurs de son héritage, qu'il brise l'orgueil du pécheur comme les vases du potier, que, d'un sceptre de fer, il broie toute leur substance; qu'il détruise les nations perverses d'un mot de sa bouche, qu'à ses menaces les nations s'enfuient de devant sa face, et qu'il condamne les pécheurs dans les pensées de leur cœur. Il réunira le peuple saint qu'il conduira en justice, et il jugera les tribus du peuple sanctifié par le Seigneur son Dieu. Il ne souffrira plus que l'injustice habite au milieu d'eux, et parmi eux n'habitera aucun homme sachant le mal... Et les peuples le serviront et recevront son joug, et il glorifiera le Seigneur à la face de toute la terre. Et il purifiera Jérusalem, et la sanctifiera comme au principe, pour que les peuples viennent des extrémités de la terre pour contempler sa gloire, portant comme des présents les fils infirmes de Jérusalem... »

Cette longue prédiction, que j'abrège, a un accent nationaliste indéniable. Il ne suffit pas de dire, avec Schweitzer, que le messianisme des anciens prophètes commence à reparaître comme un idéal de justice, qui sera plus sensible dans l'enseignement évangélique. Il faut reconnaître de plus le caractère national et politique de ces aspirations.

Au surplus, l'histoire évangélique est assez claire sur ce point : les rêves de restauration ne hantent-ils pas l'esprit de tous les Juifs, de la foule qui veut entraîner le Christ et le faire roi, des apôtres qui, à la veille même de l'Ascension, lui demandent encore si ce n'est point maintenant qu'il va rétablir le royaume d'Israël ?

1. Les psaumes de Salomon ont été écrits à l'époque de l'invasion de Pompée et du siège de Jérusalem (63 av. J.-C.)

Ne peut-on pas même soupçonner, avec toute la réserve et tout le respect qui s'imposent en pareille matière, que Notre-Seigneur a voulu que cette attente fût pour lui-même une tentation ? Il a pleuré sur Jérusalem et, avant tout, sans doute, sur la ruine morale de son peuple ; mais a-t-il pu voir sans tristesse ce temple si saint dont il ne devait plus rester pierre sur pierre, cette ville, élue de Dieu et sa patrie à lui-même, qui allait bientôt périr dans une agonie si cruelle que ses vainqueurs eux-mêmes en seraient émus ? Et, en même temps qu'il prévoit ces ruines, il voit tout autour de lui une foule enthousiaste toute prête à le suivre et au besoin à l'entraîner. La scène de la tentation ne reflète-t-elle point ce combat, et ne le sent-on pas encore frémir dans les dures paroles adressées à saint Pierre quand il voulait détourner le Christ de sa passion : « Retire-toi, Satan ; tu m'es une pierre de scandale, tu ne penses point comme Dieu mais comme les hommes. »

Quoi qu'il en soit des sentiments intimes du Christ, ceux de son entourage ne sont point douteux. Le seul nom de Messie soulève dans l'âme juive et y soulèvera longtemps encore des aspirations passionnées et qu'on ne peut contenir. Et ceci nous aide à comprendre la lenteur du Christ à se révéler : une manifestation soudaine et non préparée n'eût pu produire qu'une explosion de fanatisme.

Sans doute, des pensées religieuses plus profondes, plus pures vivaient encore dans l'âme des Israélites fidèles, de ce reste que Dieu s'était réservé. Ils gardaient au cœur ces espoirs de justice, de pardon, d'alliance nouvelle, que les anciens prophètes avaient apportés. Les paroles du Christ, toutes de sainteté et de vie, trouveraient là une terre féconde, et porteraient cent pour un. Mais encore fallait-il que ces paroles se fissent entendre et eussent le temps d'y germer et d'y mûrir. Il fallait aussi que cette vie nouvelle fût assez forte pour briser les formes étroites où, jusque-là, elle s'était trouvée engagée. Il fallait, en un mot, que leur âme fût assez élevée pour sentir la beauté de l'idéal tout spirituel qui leur était proposé. Pour beaucoup, l'épreuve serait trop rude : plus ambitieux de gloire que de sainteté, ils maudiraient bientôt devant Pilate le roi que leurs hosannas n'auraient pu gagner ; et ainsi le Christ aurait fait, comme le prédisait Siméon, le

discernement des cœurs, et révélé les pensées secrètes. Mais, encore une fois, ce discernement ne pouvait se faire qu'à la longue, il fallait bien des paroles et bien des œuvres du Christ pour faire entrevoir, non pas même le mystère de sa nature, mais son rôle ici-bas et le règne qu'il venait inaugurer, pour mettre enfin l'âme juive en contact avec lui, et l'éprouver par là même.

Mais si le messianisme était si ardu à comprendre pour un Juif, que dire de la divinité ? Comment faire naître cette croyance dans des âmes qui y étaient si peu préparées ? Comment, alors que Dieu semblait si loin, si haut, si mystérieux, alors qu'on n'osait même plus prononcer son nom, comment faire entendre que Dieu s'était fait chair, et que c'était cet homme que l'on voyait, que l'on entendait, que l'on touchait ? Ceux-là seuls pourraient ne point se préoccuper de ce problème, qui penseraient qu'une croyance religieuse s'empare d'une âme sans que nulle pensée la suggère, sans que nul désir l'appelle. Ceux qui se font une telle psychologie, mais ceux-là seuls, ont le droit de demander pourquoi Notre-Seigneur n'a pas dit dans une phrase bien catégorique : Je suis Dieu. Les autres se rappellent la parole du Maître aux apôtres : « J'aurais bien d'autres choses à vous dire, mais vous ne pouvez point les porter encore » ; et la prudente lenteur du Christ, qui fait le scandale des autres, est pour eux un sujet d'admiration nouvelle ; ils attachent moins de prix à la soudaine et éblouissante irradiation du Thabor qu'à la bénignité de cette manifestation progressive. *Benignitas et humanitas apparuit Saluatoris nostri Dei.*

II

Lorsque Jean-Baptiste était en prison, il envoya ses disciples trouver Jésus et lui dire : « Es-tu celui qui doit venir ou avons-nous à en attendre un autre ? » Le Christ montre ses œuvres à ces envoyés, et les laisse conclure : « Allez, et annoncez à Jean ce que vous avez vu et entendu, les aveugles voient, les sourds entendent... Et heureux celui qui ne sera pas scandalisé à mon sujet. »

Nous saisissons là un des traits saillants de l'histoire évangélique : le soin qu'a pris Notre-Seigneur non seulement de

ne pas provoquer par des déclarations prématurées le fanatisme des Juifs, mais encore d'éveiller les consciences progressivement par ses paroles et ses actes. Entre mille autres exemples analogues, je citerai seulement la scène de Césarée de Philippe ; Jésus ne dicte point à ses apôtres leur profession de foi ; il les y amène : « Qu'est-ce que les hommes disent que je suis ? » Les uns Jean-Baptiste, les autres Élie, les autres Jérémie ou quelque prophète. « Et vous, insiste-t-il, que dites-vous que je suis ? » Et Pierre répond : « Tu es le Christ, Fils du Dieu vivant. — Tu es heureux, Simon fils de Jean, reprend Jésus, car ce n'est pas la chair et le sang qui te l'a révélé, mais mon Père qui est dans les cieux. »

Cette scène mémorable, où nous apparaît la révélation centrale de tout le christianisme, est pleine d'enseignements. Le Christ se contente d'interroger, de provoquer l'éveil de l'âme ; l'action décisive vient du Père céleste qui parle au cœur. Mais l'apôtre a été préparé par une longue formation, où les miracles du Christ, ses paroles, l'échange quotidien des pensées l'a fait peu à peu connaître, et a formé jour à jour ce trésor d'impressions et de souvenirs, que la lumière de Dieu a soudain éclairé et transformé.

Je voudrais essayer aujourd'hui de reconstituer cette intuition initiale, cette vue du Christ telle qu'elle se dégage de nos évangiles synoptiques. Ces écrits ne sont pas, nous le savons, les plus anciens du christianisme, mais, ils s'appuient sur des documents et une tradition qui leur sont antérieurs, et la comparaison avec le reste de la littérature chrétienne, les épîtres de saint Paul par exemple, montre avec certitude la fidélité du tableau qu'ils nous tracent de nos origines.

Ce qui semble avoir tout d'abord provoqué l'attention, puis la foi, des foules, ce sont les miracles de Jésus. Au début de son ministère, à Capharnaüm, nous voyons l'ébranlement produit par les délivrances de possédés et les guérisons [1] ; les Juifs sont stupéfaits et se disent les uns aux autres : « Qu'est-ce que cela ? Il commande avec autorité aux esprits impurs, et il en est obéi » ; et le soir, après le coucher du soleil,

1. Luc, IV, 31 *sqq.* ; Marc, I, 21 *sqq.*

on lui apporte tous les malades et tous les possédés de la région, et la ville entière se presse à la porte, et il en guérit et en délivre beaucoup. — Quelque temps après, il était avec ses disciples sur le lac de Galilée [1], et il dormait, et une tempête survint, et les paquets de mer qui tombaient dans la barque menaçaient de la submerger ; on le réveille, il se lève, et il dit aux vents et à la mer : « Tais-toi », et il se fit un grand calme. Et les disciples épouvantés se disaient : « Quel est donc cet homme, pour que le vent et la mer lui obéissent ? » La vocation de saint Pierre nous est ainsi racontée par saint Luc (v, 1 *sqq.*) : Jésus, pour parler au peuple qui se pressait autour de lui, était monté dans la barque de Simon ; à la fin de son discours, il dit : « Gagnez le large, et jetez vos filets pour pêcher. » Et Simon lui répondit : « Maître, nous avons travaillé toute la nuit sans rien prendre ; mais sur votre parole je jetterai le filet. » Et l'ayant fait, ils prirent une telle multitude de poissons que le filet se rompait... Et Simon Pierre, voyant cela, se jeta aux genoux de Jésus en disant : « Éloignez-vous de moi, Seigneur, parce que je suis un pécheur. » La stupeur, en effet, l'avait saisi, lui et tous ses compagnons, devant cette pêche qu'ils avaient faite.

Il serait aisé de multiplier ces exemples ; les miracles forment la trame même de l'histoire évangélique, et, à vouloir les éliminer, on la rendrait inintelligible : ni l'attachement des disciples ne se concevrait plus, ni l'ébranlement des foules, ni la haine des pharisiens.

L'impression que ces miracles produisent est évidemment très profonde et très étendue, mais diverse comme les dispositions mêmes des témoins. Chez certains, on ne saisit que l'exaltation des espérances messianiques. Ce contre-coup était inévitable ; nous voyons du moins que Notre-Seigneur l'atténue le plus qu'il peut : on sent, dans toute son attitude, ce double caractère de manifestation et de réserve que ses auditeurs ne pouvaient comprendre que bien imparfaitement et que nul historien n'eût inventé : il a soin d'autoriser sa mission par ses œuvres, et nous voyions tout à l'heure comment il en invoquait le témoignage devant les envoyés de Jean-

1. Marc, IV, 36. Matth., VIII, 23. Luc, VIII, 22.

Baptiste ; en même temps, il blâme la curiosité indiscrète des Juifs, qui réclament des prodiges dans le ciel, il fait taire les possédés qui l'acclament comme le Fils de Dieu, il impose le silence aux malades qu'il a guéris.

D'autres auditeurs sont touchés par le caractère bienfaisant de ces prodiges. Cette impression est pour nous toute naturelle ; nous ne pouvons lire le récit de la résurrection du fils de la veuve de Naïm ou de la guérison de l'aveugle de Jéricho sans être touchés de la bonté miséricordieuse qui s'y manifeste autant que la puissance. Chez les Juifs, ce sentiment était combattu par l'attente des prodiges messianiques, des signes dans le ciel, et par la désillusion qui s'ensuivait ; mais il se faisait jour cependant dans les âmes droites ; c'est lui qu'on entend par exemple, dans ce cri des miraculés que nous rapporte saint Marc (vii, 37) : « Il a bien fait toutes choses, il a fait entendre les sourds et parler les muets. » C'est lui qu'exprime saint Pierre dans son discours des *Actes* (i, 38) : « Jésus de Nazareth... a passé en faisant le bien et en guérissant tous les possédés du démon. »

Nous remarquons enfin une impression plus haute et plus religieuse : le respect et l'effroi devant la puissance souveraine qui se manifeste. C'est dans ce sentiment que saint Pierre s'écrie après la pêche miraculeuse : Retirez-vous de moi, Seigneur, parce que je suis un pécheur. Ce cri spontané de la conscience, les apôtres l'entendirent plus tard à leur tour, mais ils eurent soin de s'effacer eux-mêmes pour orienter vers Dieu et le Christ l'émotion religieuse de la foule. Ainsi, lorsque Pierre et Jean ont guéri le boiteux à la porte du Temple[1], le peuple accourt et se presse autour d'eux stupéfait. « Israélites, leur dit saint Pierre, pourquoi êtes-vous surpris, pourquoi nous regardez-vous comme si, par notre propre puissance, nous avions fait marcher cet homme ? Le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, le Dieu de nos pères, a glorifié son enfant, Jésus... c'est le nom de Jésus qui a relevé cet homme, c'est la foi en lui qui lui a rendu la santé devant vous tous. » Un peu plus tard[2], Paul et Barnabé guérissent semblablement un boiteux à Lystres. On s'attroupe, on les prend

1. *Act.* iii, 1 *sqq.* — 2. *Ibid.*, xiv, 9 *sqq.*

pour des dieux, on veut leur offrir des sacrifices. Ils repoussent avec indignation cet hommage, et le reportent à Dieu. Dans l'attitude de Jésus, rien de tel ; il ne dit pas comme ses apôtres : Que faites-vous ? je ne suis qu'un homme comme vous. A l'exclamation de Pierre, il se contente de répondre : « Ne crains point, je te ferai pêcheur d'hommes. »

Les œuvres de Jésus, et en particulier ses miracles, commencent donc à le révéler, mais d'une façon bien imprécise. Elles sont des preuves décisives de sa mission, elles ne sont qu'une manifestation imparfaite de sa nature. Ses paroles permettent de la pénétrer plus intimement.

Dès l'origine, son accent d'autorité frappe les auditeurs : « Ils étaient étonnés de son enseignement, nous dit saint Marc (I, 22), car il les enseignait comme ayant autorité, et non point comme les scribes. » Il nous est difficile de nous représenter ce que devait être l'impression des foules en l'entendant ; la parole du Christ nous est devenue trop familière, et les idées religieuses de l'époque sont trop loin de nous. Mais rappelons-nous la vénération ou, plus exactement, le culte dont la loi était l'objet, surtout en Judée, cette divinisation progressive qui tendait déjà à en faire un être préexistant au monde, auquel bientôt Dieu lui-même allait être soumis ; et, en face de cette attitude, représentons-nous Notre-Seigneur disant avec une autorité souveraine : « Vous savez qu'il a été dit aux anciens : Tu ne tueras point... et moi je vous dis que quiconque se fâche contre son frère sera justiciable du jugement. Vous savez qu'il a été dit : Tu ne commettras point d'adultère ; et moi je vous dis que quiconque regarde une femme pour la désirer a déjà commis l'adultère dans son cœur. » Et ainsi, dans tout ce discours sur la montagne, ce refrain qui revient sans cesse : « Il vous a été dit... moi je vous dis... ». En vérité, jamais, dans l'histoire religieuse d'Israël, on n'avait entendu un tel accent ; non seulement les scribes n'osaient point le prendre, eux qui se contentaient d'additionner leurs gloses et leurs interprétations, mais les prophètes eux-mêmes et Moïse n'avaient jamais ainsi commandé en leur propre nom. « Ainsi parle Jahvé », disaient-ils ; Notre-Seigneur, au contraire : « Et moi je vous dis... »

Chez les chrétiens, nul n'osera s'élever si haut. Le plus grand peut-être des maîtres humains, saint Paul, prendra soin lui-même de distinguer ce qu'il enseigne au nom du Christ et en son propre nom, et quand il ne parle pas comme mandataire du Christ, il se contente de dire[1] : « C'est mon avis, et je crois avoir l'Esprit de Dieu. » Et pourtant, il n'est plus asservi à la loi, il vit dans la liberté de l'Esprit, il juge tout, comme doit le faire, d'après lui, tout homme en qui réside l'Esprit; mais, précisément parce que cette liberté chrétienne élève l'homme au-dessus de tout joug humain, il n'ose point lui imposer le sien. C'est la doctrine du Seigneur lui-même : « N'appelez maître personne ici-bas; vous n'avez qu'un maître, le Christ. » Et ce même Jésus qui parle ainsi, c'est lui qui ne craint point de donner à sa parole cette autorité souveraine.

Il y a plus : il se pose devant tous ses auditeurs comme ayant le droit de leur imposer son joug, et le pouvoir de leur donner la paix[2] : « Venez à moi, dit-il, vous tous qui êtes fatigués et accablés, et je vous soulagerai. Prenez mon joug sur vous, et vous apprendrez que je suis doux et humble de cœur, et vous trouverez le repos pour vos âmes; car mon joug est doux et mon fardeau est léger. »

M. Loisy a récusé ce texte, y croyant reconnaître une réminiscence de l'*Ecclésiastique* (LI, 30 *sqq.*). Voici le passage qui aurait été imité : « Le Seigneur m'a donné la parole comme ma récompense; je m'en servirai pour le louer. Venez à moi, ignorants, rassemblez-vous à mon école. Pourquoi tarder ? que dites-vous ? vos âmes sont altérées. J'ai ouvert la bouche et j'ai parlé. Achetez gratuitement, prenez le joug, soumettez votre âme à la sagesse; il est facile de la trouver. Voyez vous-mêmes que j'ai peu travaillé, et trouvé un grand repos. »

Ce rapprochement est plein d'intérêt : sans doute, il ne prouve point la thèse pour laquelle on l'invoque; — où irait-on si on voulait effacer de l'Évangile et des discours mêmes de Notre-Seigneur, tous les souvenirs ou toutes les citations de l'Ancien Testament ? — mais il nous permet de mieux appré-

1. *I Cor.*, VII, 40.
2. Matth., XI, 28.

cier le caractère transcendant des paroles du Christ. Le fils de Sirach ne peut que proposer son exemple et invite les âmes à l'imiter; qu'on reçoive, comme il l'a fait, le joug de la sagesse, et pour un peu de travail on aura, comme lui, un grand repos. Notre-Seigneur ne parle point ainsi : le joug est le sien, le maître c'est lui, le repos il le donne lui-même. Encore une fois, qui, sinon lui, a parlé de la sorte ? Quel autre peut imposer un joug à nos âmes, et surtout quel autre peut leur promettre la paix ? Et si l'on doute encore de l'authenticité de ces paroles, qu'on dise qui, alors, a pu la créer, qui, à cette époque d'exaltation fébrile, a pu rêver un Messie si humble et si doux, et en même temps d'une autorité si absolue et si intime, qui a pu lui prêter des promesses si déconcertantes pour les Juifs, si riches de sens pour les hommes de tous les temps.

Au reste, ces paroles ne sont point isolées dans l'Évangile. Qu'on se rappelle ces déclarations rapportées par saint Matthieu (x, 37 *sqq*) : « Quiconque aime son père et sa mère plus que moi, n'est pas digne de moi ; quiconque aime son fils ou sa fille plus que moi, n'est pas digne de moi ; quiconque ne porte pas sa croix à ma suite, n'est pas digne de moi ; quiconque garde sa vie, la perdra ; quiconque perdra sa vie pour moi, la trouvera. » Dans la bouche de tout autre, ces exigences seraient intolérables et ces promesses mensongères. Sans doute un prophète envoyé par Dieu a le droit de demander pour la cause qu'il sert les plus grands sacrifices, mais comment pourrait-il les demander en son nom ? comment pourrait-il, sans une outrecuidance vraiment folle, exiger qu'on l'aimât lui-même plus que père et mère, fils et fille, plus que la vie ? Comment pourrait-il, s'il n'est maître de la vie, la requérir avec cette autorité, et promettre de la rendre avec cette assurance ?

Dans ce même chapitre (22) et plus haut dans le discours sur la montagne (v, 11) Jésus prédit à ses disciples les persécutions qu'ils endureront pour lui, et il les béatifie. « Bienheureux serez-vous, quand on vous persécutera et qu'on dira tout mal de vous, mensongèrement, à cause de moi. » Ici encore, si Jésus n'est rien de plus que ce qu'il semble être au premier regard, qui expliquera dans une bouche si humble

des paroles si hautes ? Qu'on soit heureux de souffrir pour sa cause et pour sa doctrine, soit, si sa cause est juste et si sa doctrine est vraie ; mais pour lui ? un homme est si peu de chose !

Et pourtant c'est cette relation avec le Christ qui fait, d'après lui-même, la valeur de toute vie humaine. C'est sur elle qu'on sera jugé. Dans le tableau solennel qui nous est tracé du jugement dernier[1], c'est le Christ qui siège comme juge suprême, et qui, d'un mot, décide le bonheur ou le malheur éternel des hommes, les jugeant d'après leur attitude à son égard : « Venez, les bénis de mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé depuis le commencement du monde. Car j'avais faim et vous m'avez donné à manger... » Les considérants de la sentence de damnation sont exactement parallèles ; de part et d'autre, une seule question est à résoudre : quelle a été la relation de l'âme avec le Christ ?

Dans le discours sur la montagne [2], Jésus nous représente de même les hommes venant lui dire au dernier jour : « Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé en ton nom ? n'avons-nous pas chassé les démons en ton nom ? n'avons-nous pas fait beaucoup de prodiges en ton nom ? Et alors je leur dirai : Je ne vous ai jamais connus ; retirez-vous de moi, artisans d'iniquité. » Ici encore et la prière et la sentence manifestent la même pensée : être attaché à Jésus, c'est le salut ; n'être point connu de lui, c'est la mort. N'est-ce point, présenté sous une forme plus concrète, un des enseignements centraux de l'Évangile de saint Jean : Jésus est la vie, et nul ne peut vivre s'il n'est uni à Jésus.

La même vérité est manifestée encore par la rémission des péchés que le Christ exerce comme un droit. Jésus rentrant à Capharnaüm, on accourt pour l'entendre[3] ; on veut lui présenter un paralytique, et comme on ne peut fendre la foule pour faire passer la civière sur laquelle il est couché, on le descend par le toit. Et Jésus voyant leur foi, dit au paralytique : « Mon enfant, tes péchés te seront remis. » Il y avait

1. Matth., xxv, 31 *sqq.*
2. Matth., vii, 22.
3. Marc, ii, 1 *sqq.* ; Matth., ix, 1 *sqq.* ; Luc, v, 17 *sqq.*

là des scribes, qui pensaient : « Que dit-il? Il blasphème; qui peut remettre les péchés sinon Dieu seul ? » Jésus leur dit : « Que pensez-vous ainsi ? Lequel est le plus facile : de dire à ce paralytique : tes péchés te seront remis, ou de lui dire : lève-toi, prends ta civière et marche ? » On connaît la suite. Cet étonnement des scribes est naturel. Nul homme jusque-là ne s'était arrogé un tel pouvoir, nul n'avait osé, de sa propre autorité, remettre les péchés. Les prophètes ont donné au peuple plus d'une assurance de pardon ; mais ils ne faisaient que transmettre un message divin ; ils ne prétendaient point trancher, de leur propre mouvement, une cause qui ne relevait que de Dieu. Aujourd'hui, les prêtres peuvent faire ce qui était impossible aux prophètes, mais ils n'agissent ainsi que comme délégués du Christ : *Dominus noster Jesus Christus te absoluat*, *et ego auctoritate ipsius te absoluo*. Dans l'Evangile, au contraire, point de trace de semblable délégation ; la sentence est portée d'autorité, elle est souveraine et sans appel.

La notion de rédemption est connexe à celle de pardon. Pour l'homme pécheur, l'une et l'autre tâche est trop haute. Débiteur lui-même, il ne peut remettre les dettes ; esclave, il ne peut racheter. Le Fils de l'homme, au contraire, est venu « pour donner sa vie en rançon[1] », et à la dernière cène, quand il présente son sang à ses apôtres, il le leur donne comme le sang qui sera répandu pour plusieurs en rémission des péchés. Cette doctrine est en connexion certaine avec la prophétie d'Isaïe relative au serviteur de Jahvé, qui a été blessé pour nos iniquités et broyé pour nos crimes, et qui lui-même n'a point commis d'iniquité, ni de fraude ; elle nous ramène, par conséquent, à considérer cette sainteté personnelle du Christ qui, plus qu'aucun autre trait, le caractérise et en même temps l'isole parmi les hommes.

Nul n'a été plus sensible à la misère morale de l'humanité, parce que nul n'a eu un sentiment plus vif de la justice et de la sainteté : les hommes sont mauvais et Dieu seul est bon. « Si vous qui êtes mauvais, leur dit-il, savez donner de bonnes choses à vos enfants...[2] » C'est dans cet esprit qu'au jeune

1. Matth., xx, 28. — 2. Matth., vii, 11.

homme qui l'aborde en lui disant : « Bon Maître », il répond : « Pourquoi m'appelles-tu bon? nul n'est bon sinon Dieu[1]. » C'est ainsi encore qu'il dit à ses disciples[2] : « Si vous ne vous convertissez, vous périrez tous pareillement » ; qu'il leur commande de se remettre les uns aux autres leurs offenses pour être pardonnés de Dieu, et que, dans la courte prière dont il eur donne la formule, il leur fait à tous demander à Dieu le pardon de leurs fautes.

Or, ce sens si vif et si délicat de la justice ne lui fait jamais reconnaître en lui-même aucune faute. Son humilité transparaît dans tout l'Évangile et, cependant, jamais elle n'apparaît comme l'aveu d'une misère propre, d'une imperfection morale. Les plus grands de ses disciples confesseront leurs fautes à la face du monde : saint Paul se reconnaît[3] le premier des pécheurs ; saint Jean proteste[4] que si nous ne nous tenons pour pécheurs, nous nous séduisons nous-mêmes. Sur les lèvres de Jésus, nous ne recueillons jamais et aussi nous n'attendons jamais un tel aveu. Les apôtres le proclament « le juste et le saint par excellence[5] », « celui qui n'a point connu le péché[6] » et lui-même dit chez saint Jean : « Qui de vous me convaincra de péché[7] ? »

Ces témoignages, qu'on pourrait multiplier, sont moins impressionnants encore que la vie entière de Jésus, telle qu'elle nous est retracée dans l'Évangile. Devant elle, on ne peut que répéter la phrase de Pascal[8] : « Jésus-Christ, sans

1. Marc., x, 18. On ne saurait isoler ce passage de tout l'Évangile et supposer que Jésus ait voulu ici s'opposer à Dieu, alors que dans tout le reste de son enseignement, il s'unit à lui comme législateur, comme juge, comme source de vie. L'interlocuteur de Jésus ne voyait en lui qu'un rabbin, et lui-même, d'ailleurs, ne semble point avoir discerné ce qu'est la justice et la sainteté, puisqu'il croit avoir rempli toute la loi et ne voit pas ce qui lui manque. Le Christ, laissant de côté, pour le moment, tout enseignement sur sa personne, le ramène simplement à cette vérité centrale de la religion : Personne n'est bon sinon Dieu. Cf. Bovon, *Théol. du N. T.*, I, p. 281 ; F. Spitta, *Jesu Weigerung, sich als « gut » bezeichnen zu lassen* (*Zeitschrift f. d. neutestamentl. Wissenschaft*, 1908, p. 12-21).

2. Luc., XIII, 3-5.

3. *I Tim.*, I, 15.

4. *I Jo.*, I, 8.

5. *Act.*, III, 14 ; cf. IV, 27.30.

6. *II Cor.*, V, 21 ; *I Petr.*, II, 22 ; *I Jo.*, III, 5.

7. *Jo.*, VIII, 46.

8. *Pensées*, édit. Brunschvicg, XII, n. 793.

biens et sans aucune production au dehors de science, est dans son ordre de sainteté. Il n'a point donné d'invention, il n'a point régné ; mais il a été humble, patient, saint, saint à Dieu, terrible aux démons, sans aucun péché. Oh! qu'il est venu en grande pompe et en une prodigieuse magnificence aux yeux du cœur, qui voient la sagesse! »

Certains historiens et certains critiques semblent incapables de concevoir cette grandeur; ils brandissent encore aujourd'hui, comme une arme décisive contre la divinité du Christ, cet argument qu'il n'a point trouvé le microbe de la diphtérie et celui de la tuberculose[1]. Ceux qui parlent ainsi prouvent seulement que cet ordre de la sainteté leur est fermé, et qu'ils n'ont point les yeux du cœur qui voient la sagesse.

Ceux dont le sens religieux est plus vif sentent toute la valeur de ces faits et, s'ils n'osent plus adorer Jésus comme un Dieu, ils sont bien vite entraînés à nier sa sainteté unique. C'est ainsi que, tout récemment, un des apôtres de la nouvelle théologie, M. J.-R. Williams, attaquait l'impeccance du Christ et, appliquant à ce dogme un argument cher à son école, affirmait que ce privilège isolerait Jésus et le séparerait de l'humanité[2]. Ce n'était point la pensée de saint Paul; il écrivait que le Christ a voulu nous ressembler en tout, sauf le péché, et il ne pensait pas que, par là, son humanité en fût amoindrie, tout au contraire ; le Christ est pour lui non seulement un homme, mais l'homme en qui l'humanité tout entière reprend vie comme dans son chef.

Il reste vrai, néanmoins, que sa transcendance morale est une garantie très assurée de sa transcendance métaphysique et, en cela, les nouveaux théologiens voient juste : la sainteté du Christ l'isole de l'humanité et l'unit à son Père.

Cette relation du Fils au Père est le trait le plus intime de la nature du Christ et celui par lequel nous terminerons cette esquisse. Il serait long et superflu de discuter ici tous les textes évangéliques où il est question du Fils de Dieu ; cette discussion a été faite avec beaucoup de soin et de compétence par

1. Anspach, *le Dogme de la Trinité*, p. 54. Bruxelles, 1907.
2. *The new theology*, an exposition by Rev. T. Rhondda Williams (Londres, 1907), p. 51-71.

le R. P. Rose[1], M. Lepin[2] et M. Mailhet[3]; je ne prétends pas refaire leur travail, je voudrais seulement montrer ce qu'en ce point encore, les paroles et l'attitude de Jésus devaient suggérer à ses disciples.

Il est hors de doute que la doctrine qu'il leur inculque avec le plus d'insistance, c'est celle de la paternité de Dieu; mais il est très remarquable que dans ces relations filiales qu'il leur suggère, il n'identifie jamais sa position et la leur[4]: « Je ne boirai plus de ce fruit de la vigne, jusqu'au jour où je le boirai de nouveau avec *vous* dans le royaume de *mon* Père[5] ». « Voici que je fais descendre sur *vous* le promis de *mon* Père[6]. » Une fois, il dit : *Notre* Père, mais c'est dans la prière qu'il dicte à ses disciples : « *Vous* prierez ainsi : Notre Père... ». Il leur indique ce qu'il faut faire pour devenir fils de Dieu : « Aimez vos ennemis et priez pour vos persécuteurs, afin que vous deveniez fils du Père qui est aux cieux[7] ». Pour lui, on sent que cette filiation lui appartient à un titre unique et inaliénable.

Vers la fin de sa vie, il propose aux Juifs une parabole où son rôle et sa dignité sont enseignés d'une façon transparente[8]. Un père de famille avait une vigne, qu'il avait louée à des vignerons. Il envoie ses serviteurs pour en réclamer les fruits; ses serviteurs sont battus ou mis à mort; il se dit enfin : j'enverrai mon Fils bien-aimé et ces hommes le respecteront. Le voyant venir, les vignerons pensèrent : C'est l'héritier, tuons-le et nous aurons l'héritage; et ils le poussèrent hors de la vigne et ils le tuèrent.

La signification de cette parabole est si claire que tous les auditeurs l'ont saisie; or, ce qui est enseigné, ce n'est pas seulement la mort du Christ et le châtiment des Juifs, c'est l'histoire du peuple de Dieu représenté sous cette image traditionnelle d'une vigne : les prophètes sont les serviteurs

1. *Études sur les Évangiles*[4], p. 183-217. Paris, Welter, 1905.
2. *Jésus Messie et Fils de Dieu*[2], p. 267-337. Paris, Letouzey, 1905.
3. *Jésus Fils de Dieu d'après les Évangiles*. Paris, Roger, 1906.
4. Cf. Lepin, l. I, p. 296 *sqq*.
5. Matth., XXVI, 29.
6. Luc, XXIV, 49.
7. Matth., V, 44, 45.
8. Matth., XXI; Marc., XII; Luc, XX.

et celui que Dieu envoie ensuite c'est le Fils bien-aimé; ne croirait-on pas entendre déjà l'auteur de l'épître aux Hébreux exaltant l'excellence du Fils au-dessus des prophètes et des anges, serviteurs de Dieu?

Vers le même temps, se place l'interrogation posée par le Christ aux pharisiens[1] : « Que pensez-vous du Christ? de qui est-il Fils? — De David. — Comment donc David, sous l'influence de l'Esprit-Saint, l'appelle-t-il Seigneur? Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Assieds-toi à ma droite... Si David lui-même l'appelle ainsi Seigneur, comment peut-il être son Fils? » Il est certain que Notre-Seigneur n'a point voulu par cette question nier l'origine davidique du Messie. Salué Fils de David par les Juifs, il n'a jamais décliné ce titre, et ses disciples, saint Pierre, par exemple, et saint Paul le lui confirment. Il n'a pas voulu non plus faire reconnaître aux Juifs que le Messie était plus grand que David; les Juifs le savaient. L'antinomie est donc, comme l'a bien vu le P. Rose[2], en ce que ce descendant de David est assis à la droite de Dieu et, par conséquent, doit se réclamer d'une origine plus haute.

Par delà les hommes, il y a les anges, et eux aussi, cependant, restent en deçà du Fils. C'est le sens du texte fameux de saint Marc (XIII, 32) : « Ce jour, nul ne le connaît, ni les anges, ni le Fils, si ce n'est le Père. » Ce texte est cher à beaucoup de critiques, qui s'en autorisent pour limiter la science du Christ; mais, volontiers, ils l'écarteraient à cause de la dignité qu'il reconnaît au Fils. Cette inconséquence est particulièrement frappante dans l'ouvrage de M. A. Réville sur l'*Histoire du dogme de la divinité de Jésus-Christ*. Dans la même page (p. 8), ce même texte est invoqué comme authentique et écarté comme interpolé. On pourrait qualifier sévèrement un pareil procédé chez un professeur au Collège de France, qui prétend n'avoir trouvé chez ses contradicteurs que des « enfantillages de séminaire » (p. 14) et des « subtilités de sacristie » (p. 18).

Enfin, les relations plus intimes du Père et du Fils nous sont révélées par le fameux discours du Christ, rapporté par

1. Matth., XXII, 42; Marc, XII, 35 ; Luc, XX, 41.
2. *Études*, p. 210.

saint Matthieu (xi, 27) et saint Luc (x, 22) : « Je te loue, Père, Seigneur du ciel et de la terre, de ce que tu as caché ces choses aux sages et aux intelligents, et de ce que tu les as révélées aux enfants. Oui, Père (je te loue) de ce que telle a été ta volonté. Toutes choses m'ont été remises par mon Père, et personne ne connaît le Fils, si ce n'est le Père ; personne non plus ne connaît le Père, si ce n'est le Fils, et celui à qui le Fils veut le révéler. »

Tout commentaire est ici inutile ; d'emblée nous sommes portés à la hauteur de la théologie joannique. Le Père et le Fils nous sont manifestés dans un rapport de réciprocité parfaite : l'un et l'autre sont, pour toute créature, un mystère insondable, mais ils se connaissent et se comprennent l'un l'autre. Si nous voulons apprécier, pour ainsi dire expérimentalement, la portée de cette affirmation, rappelons-nous que dans toutes les spéculations théologiques qui vont suivre sur le mystère de la Trinité, l'affirmation de la compréhension parfaite du Père par le Fils répugne aux écrivains de tendance subordinatienne, à Origène, par exemple ; pour saint Irénée, au contraire, le Fils comprend parfaitement le Père, parce qu'il est sa mesure[1].

1. *Haeres.*, iv, 4. 2. (*P. G.*, t. VII, col. 982; cf. *ibid.*, p. 303-304.) Il serait surprenant qu'un texte aussi décisif n'eût pas paru suspect à la critique. En effet, des attaques ont été faites de bien des côtés : on y a vu une réminiscence de l'*Ecclésiastique* ou de saint Paul, ou de saint Jean. Ces arguments, apportés par Loisy, par Pfleiderer, par Brant, ont été efficacement réfutés. Il sera sans doute plus utile de mentionner la récente interprétation de M. Harnack (Exkurs I, dans *die Sprüche und Reden Jesus*, 1907, p. 189-216). Ses positions peuvent ainsi se résumer :

a) Il semble que dans saint Matthieu le passage ait été, dès l'origine, tel que nous le lisons aujourd'hui. Ceci, remarque M. Harnack (p. 211), est de grande conséquence : cela montre en effet, chez saint Matthieu, dans un point de première importance, une christologie très voisine de celle de saint Jean ; c'est en même temps une preuve que, si cette tendance ne se fait pas jour plus souvent chez lui, cela vient de sa fidélité, au moins relative, à ses sources.

b) Chez saint Luc et dans sa source (Q) le texte portait primitivement (p. 209) : ἐξομολογοῦμαί σοι, πάτερ, κύριε τοῦ οὐρανοῦ καὶ τῆς γῆς, ὅτι ἔκρυψας ταῦτα ἀπὸ σοφῶν καὶ συνετῶν καὶ ἀπεκάλυψας αὐτὰ νηπίοις· ναί, ὁ πατήρ, ὅτι οὕτως ἐγένετο εὐδοκία ἔμπροσθέν σου· πάντα μοι παρεδόθη ὑπὸ τοῦ πατρὸς, καὶ οὐδεὶς ἔγνω τὸν πατέρα εἰ μὴ ὁ υἱὸς καὶ ᾧ ἂν ὁ υἱὸς ἀποκαλύψῃ. Ainsi corrigée, cette sentence aurait été en effet prononcée par Jésus (p. 209), qui, par conséquent, quoi (qu'aient prétendu les eschatologistes, se serait désigné lui-même comme fils *ibid.*) Le sens de ce texte serait ainsi déterminé : le Fils a reçu du Père la

A l'époque que nous étudions, l'heure n'est pas venue encore de ces spéculations, ou plutôt les évangélistes synoptiques n'ont point voulu nous en transmettre l'écho. Autour d'eux, la réflexion et l'effort des chrétiens commence à sonder le mystère du Christ; certains cherchent à l'éclairer des lumières douteuses de la gnose, et saint Paul les combattra dans ses épîtres; d'autres écoutent les enseignements du grand apôtre, et contemplent avec lui la gloire céleste et les abaissements du Seigneur. Les évangélistes, sans doute, ne se tiennent point à l'écart de ce grand mouvement de vie et de pensée; mais, dans leurs écrits, ils sont attentifs à nous transmettre la catéchèse primitive, où nous pouvons saisir la première impression produite par le Christ sur ses disciples.

Nous y voyons des hommes charnels et sans intelligence, comme le Maître le leur reproche, mais simples et droits devant Dieu. Le Christ, qui, jour à jour, se révèle à eux, les attire, sans doute, mais les déconcerte; il est si différent du Messie rêvé! Ses paroles et ses œuvres se gravent dans leur âme, les impressionnant vivement, les éclairant à demi; plus tard, selon la promesse du Seigneur, l'Esprit viendra en eux; il réveillera dans leur âme tous ces souvenirs endormis; il éclairera tous ces mystères à peine entrevus, et que la splendeur même de la résurrection n'avait point fait pénétrer entièrement. Cette effusion du Saint-Esprit, à la Pentecôte, était nécessaire pour fonder la foi des apôtres; nulle manifestation extérieure n'y pouvait suffire; il fallait que Dieu lui-même parlât et fît reconnaître sa voix. Jusqu'à quel point cette révélation fut décisive, l'histoire nous le dit assez clairement, et la suite de ces études nous le fera, j'espère, mieux entendre.

J. LEBRETON.

révélation totale (πάντα παρεδόθη) ; à lui seul a été donné de connaître le Père, et de le révéler à qui il veut. Ainsi diminué, ce texte resterait encore très précieux ; mais ces restrictions sont illégitimes, surtout la plus grave de toutes, la suppression du membre de phrase : « Nul ne connaît le Fils, sinon le Père. » Elle n'est autorisée par aucun manuscrit grec, et par un seul manuscrit latin, le *Vercellensis*, et les trois raisons de critique interne apportées page 203 semblent tout à fait insuffisantes, d'autant que le rythme même de la phrase est altéré par cette suppression.

LA CAUSE DE LA PAIX
ET LES
DEUX CONFÉRENCES DE LA HAYE

La seconde conférence de La Haye a, depuis plusieurs mois, clos sa session, et le moment paraît venu de se demander si le résultat des travaux accomplis en 1907, a confirmé les espérances que la réunion de la Conférence de 1899 avait fait naître. A la vérité, ce n'est pas de résultats définitifs que l'on peut parler dès à présent : le succès de transformations sociales de cette importance ne se démontre que par l'épreuve du temps, et comme le mouvement se prouve en marchant, la paix tire toute sa valeur sociale de sa durée. Mais on peut rechercher au moins si les débats poursuivis et les résolutions prises à La Haye ont avancé en quelque chose la cause sacrée de la concorde entre les peuples et si les Conférences de la paix se sont révélées vraiment dignes de leur nom.

A entendre les promoteurs de ces réunions et les hommes qui y ont joué le rôle de protagonistes, on ne devrait pas en douter, car ils n'ont manqué, on peut le dire, aucune occasion de se répandre en éloges sur leur œuvre, et revenus dans leurs foyers, ils ont accepté sans fausse modestie les congratulations que s'empressèrent de leur offrir leurs amis. Le public paraît être resté plus sceptique. Il avait accueilli avec une curiosité tendue et un enthousiasme véritable l'initiative de Nicolas II; la médiocrité apparente des résultats de la première Conférence l'empêcha de se passionner autant pour la seconde, et celle-ci était à peine terminée qu'on pouvait la dire presque oubliée. La cause est pourtant parmi les plus dignes de passionner le monde civilisé. Le public n'obtient pas la parole dans des conférences semblables, mais c'est lui qui se bat, lui qui paye les frais de la guerre et fournit l'enjeu de la lutte. Le public a donc le droit d'être informé de l'état présent d'une

question qui l'intéresse au plus haut point et de savoir ce qu'il peut attendre de ces grandes assises internationales.

Nous allons, dans la mesure de nos forces, donner satisfaction à cette légitime curiosité en examinant avec une rigoureuse impartialité les résultats des deux Conférences de La Haye. Le problème du maintien des relations pacifiques entre les peuples sera ici l'objet unique de notre étude, et si nous n'arrivons pas, à la fin de ce travail à des conclusions aussi optimistes que les auteurs des deux actes de La Haye, c'est en souhaitant de voir l'avenir démentir nos appréciations que nous prendrons congé de nos lecteurs.

I

On se souvient sans doute des circonstances qui précédèrent la réunion de la première Conférence. Le 24 août 1898, sans que rien eût préparé l'opinion à ce coup de théâtre, le comte Mourawieff faisait remettre, aux représentants des puissances accréditées à Saint-Pétersbourg, sa première circulaire. L'objet en était très nettement défini. L'empereur de Russie estimait le moment favorable « à la recherche, dans les voies d'une discussion internationale, des moyens les plus efficaces d'assurer à tous les peuples les bienfaits d'une paix réelle et durable et de mettre un terme au développement progressif des armements actuels ».

Le texte à son début allait même plus loin et parlait d'une réduction possible des armements comme d'un idéal auquel devaient tendre les efforts de tous les gouvernements.

L'émotion fut considérable chez tous ceux que préoccupent les problèmes sociaux propres à notre époque, et il n'est personne d'entre eux qui n'ait fait des vœux pour le succès de cette nouvelle croisade. Depuis que le système des nations armées a prévalu dans les lois militaires de l'Europe et dans ses mœurs, les inconvénients de la paix armée ont été par elle durement sentis. Garder sous les drapeaux, par classes successives, toute la jeunesse d'un pays, pourvoir aux besoins de cette multitude inutilisée, satisfaire aux nécessités sans cesse croissantes de l'outillage militaire sur mer et sur terre, rejeter périodiquement un armement immense et coûteux

pour en créer un autre plus coûteux encore, tout cela ne va pas sans demander de très lourds sacrifices aux pays assujettis à un pareil régime et c'est incontestablement une noble pensée que celle qui cherche à épargner aux nations civilisées cet esclavage d'un nouveau genre.

En France, spécialement, la charge des dépenses militaires n'est-elle pas en grande partie la cause des phénomènes inquiétants qui frappent les yeux des moins attentifs d'entre nous? N'est-elle pas pour une forte part responsable de la cherté toujours croissante de la vie, de l'arrêt constaté dans le développement de la natalité, de l'abandon des campagnes pour les villes, du recours presque partout nécessaire à une main-d'œuvre étrangère? Ne sommes-nous pas au nombre des nations les plus gravement menacées par cet état de choses, de celles donc qui ont le plus grand intérêt à le voir cesser?

L'enthousiasme excité par la proposition russe ne tarda pas cependant à être mélangé d'inquiétude. Atteindrait-on un pareil objet et n'y avait-il pas déjà une véritable témérité à aborder ainsi de face un problème aussi redoutable? Il faut croire que ces réflexions ne naquirent pas seulement chez les simples lecteurs de la circulaire Mourawieff et que ses illustres auteurs en furent eux-mêmes frappés. En effet, quelques mois plus tard, le 11 janvier 1899, la chancellerie russe publiait une seconde circulaire d'un ton plus modeste et presque désenchanté, d'un objet plus restreint également. Elle constatait que diverses puissances avaient répondu aux paroles de paix du tzar par des armements nouveaux et se bornait à proposer un simple échange d'idées sur les points qui nous intéressent ici, la nécessité de mettre un terme à l'accroissement des armements et la possibilité de prévenir les conflits armés par les moyens pacifiques dont peut disposer la diplomatie internationale. Il était entendu que les questions concernant les rapports politiques des États et l'ordre de choses établi par les traités seraient absolument exclues des délibérations de la Conférence.

Tout cela était bien académique et pour donner à la réunion projetée un objet plus tangible, il fut proposé qu'elle se consacrât en même temps à la définition d'un certain nombre de

points intéressant le droit de la guerre. C'était agir prudemment. L'expérience l'a montré.

Cinq mois après, la première Conférence de la paix s'ouvrait à La Haye (18 mai 1899). Toutes les grandes puissances et la plupart des États de second ordre s'y étaient fait représenter, et le monde attendait, charmé et inquiet, ce qui allait sortir d'aussi solennelles délibérations.

Dès le début, il fut possible de prévoir les obstacles auxquels se heurterait la bonne volonté de tous. Le petit Transvaal émit la prétention de coudoyer à La Haye ses puissants voisins. On le savait condamné. On ne voulut pas, en l'admettant, s'aliéner les sympathies de la Grande-Bretagne. Il fut purement et simplement sacrifié. Sa condition de vassal (condition contre laquelle il protestait, du reste) n'était pas un motif de l'exclure, alors que l'on avait admis la Bulgarie aux côtés de la Turquie. Pour une Conférence de la paix, ce petit incident constituait déjà un mauvais présage.

Mais une faute infiniment plus grave était commise dans le même temps. Après quelques tergiversations, il fut résolu que le pape ne serait pas invité. Il paraît que c'est sous la pression de l'Italie que cette exclusion fut résolue : on la confirma en n'introduisant pas, dans l'acte final, de clause d'accession, contrairement à l'usage invariablement suivi dans les traités prétendant à grouper la communauté internationale tout entière sous une même loi.

Quelques opinions religieuses que l'on professe, on est forcé de convenir que ce fut là une erreur déplorable et, dès lors, tout esprit réfléchi pouvait prévoir l'échec de la Conférence de la paix.

C'était une erreur double. Prononcer une exclusion à la requête d'un État et pour servir ses intérêts particuliers, c'était en fait, reconnaître l'impossibilité d'une œuvre commune. Toute entreprise d'intérêt général en arrive à léser certains intérêts particuliers, cela est fatal. Si l'on recule devant cette perspective, si l'on prétend respecter tous les intérêts particuliers en présence, c'est que l'on se reconnaît incapable de mener à bien l'entreprise commune que l'on avait projetée.

Cette erreur, du reste, est négligeable si on la compare à

la faute bien autrement grave commise par les organisateurs, lorsqu'ils se privèrent du concours du seul pouvoir qui pût les aider dans l'accomplissement de leur œuvre, du pouvoir religieux. Des résolutions telles que la réduction ou la fixation à un chiffre invariable des armements d'un pays militaire, telles que l'adoption d'institutions propres à combattre et à éliminer le fléau de la guerre, sont de très grosses résolutions, les plus grosses qu'un souverain puisse prendre, car cela s'appelle, en bon français, s'en remettre du soin de sa conservation à la bonne foi d'autrui et, jusqu'ici, aucun souverain n'a consenti à charger son nom d'une pareille responsabilité.

Si jamais l'humanité voit luire le jour où cet événement se produira, ce sera, dans sa vie, plus qu'un phénomène et un incident, ce sera la plus grande transformation sociale qui aura jamais été accomplie. Or, jusqu'ici, toutes les grandes révolutions sociales ont été provoquées au nom d'un principe religieux. Le christianisme, auquel nous devons ce qu'il y a de meilleur en nous, le mahométisme qui a fait trembler le monde et qui l'étonne encore par la puissance de sa propagande, la Réforme, cause de la formation des grands États modernes, qu'ont-ils été, sinon des révolutions religieuses? C'est parce qu'elles étaient religieuses que ces grandes crises sociales ont changé la face de la terre, et qu'aujourd'hui encore nous tenterions vainement d'échapper à leur influence.

La Révolution française, elle, s'est faite au nom de la raison et non pas de la foi. Mais, comme transformation sociale, elle est encore bien récente pour être jugée, et les attaques incessantes dont son œuvre est, dès à présent, l'objet ne permettent pas d'espérer que cette œuvre ait devant elle un long avenir.

C'eût été une pensée juste et heureuse de mettre, au contraire, l'œuvre de la Conférence sous l'égide de la foi religieuse, car si jamais ce miracle de la paix perpétuelle doit s'accomplir, les influences religieuses en auront l'honneur.

Entrons un peu plus avant dans ce sujet, car il veut être creusé plus qu'il ne l'a été à La Haye. L'empire d'une loi si bienfaisante soit-elle — et je n'en connais pas de plus bien-

faisante que l'œuvre de la paix internationale — ne s'établit que par l'exercice d'une autorité constante et irrésistible. Quelle autorité agira sur les États, les déterminant à adhérer au désarmement, à la pacification du monde, les obligeant à tenir leur parole, même lorsque leur intérêt est en sens contraire de leur devoir? Ce ne sera pas sans doute cette force publique commune que nos anciens irénistes rêvaient, en vain, d'organiser, ce sera une autorité morale, purement morale et cependant efficace.

Or, il n'en existe qu'une de cette espèce, à l'heure actuelle, et c'est précisément l'autorité du pape sur les catholiques. Parce qu'elle procède d'une croyance religieuse, elle n'est pas discutée, parce qu'elle est librement acceptée, elle n'a besoin d'aucune force effective pour l'accompagner.

Le pape est, à l'heure actuelle, le seul général certain que ses troupes ne tireront jamais sur leurs officiers.

La coopération du Souverain Pontife à la conférence de La Haye était la plus précieuse de toutes. C'est la seule que l'on ait négligé d'assurer.

Est-ce à dire que, grâce à l'autorité du pape, la Conférence aurait atteint son but? Je me garderai de l'affirmer, et même je n'en crois rien. La lutte, conduite au moyen âge par la papauté contre le fléau de la guerre, est parvenue à l'atténuer, mais jamais à l'extirper. Les papes n'ont même pas réussi à faire observer, par la chrétienté, l'interdiction prononcée par eux de certaines armes moins honorables et plus meurtrières. La foi était vive, cependant, à cette époque, et le troupeau des fidèles moins divisé qu'il ne l'a été depuis. L'autorité pontificale aurait-elle un plus grand succès aujourd'hui, on peut en douter, mais encore une fois, cela ne diminue pas l'erreur de ceux qui, ayant une grande œuvre sociale à accomplir, ont prétendu se passer de la seule autorité qui fût peut-être capable de réaliser l'idéal commun des nations.

Aussi vit-on bientôt que l'objet principal de la Conférence de la paix ne pourrait pas être atteint, et l'on dut se résigner à faire passer au premier plan les délibérations secondaires que la circulaire du 11 décembre avait provoquées, afin d'éviter à la Conférence le risque de se dissoudre sans avoir

fait autre chose que de constater l'impuissance de la communauté internationale à résoudre les grandes questions que suscite le fait de sa constitution.

II

C'est dans ces circonstances que s'ouvrit la première Conférence de la paix. Parmi les objets proposés à ses délibérations, deux thèmes s'imposaient surtout à l'attention publique, la réduction des armements confiée à la première commission, et la solution pacifique des conflits internationaux dont la troisième commission eut à s'occuper. Bien mieux que la codification des lois de la guerre ou que le complément à donner à la convention de Genève (travaux remis à la seconde commission), ces deux objets rentraient dans les intentions généreuses qui avaient présidé à la convocation de la Conférence; seules ces délibérations avanceraient, en cas de succès, la cause de la paix.

On sait ce qui arriva. Après des débats dont le souvenir est encore vivant, les membres de la Conférence durent se convaincre de l'inanité de tout effort fait, non seulement pour réduire, mais simplement pour limiter les armements et se borner à l'expression de cette idée, que la limitation des charges militaires qui pèsent actuellement sur le monde est grandement désirable pour l'accroissement du bien-être matériel et moral de l'humanité.

L'expression d'un semblable truisme ne soulevait aucun risque de contradiction ; mais était-il besoin d'un appareil aussi solennel pour le construire et d'une trompette aussi éclatante pour le publier?

La troisième commission, après des délibérations tout aussi vaines, émit des résolutions singulièrement plus complexes: promesse des Puissances contractantes d'avoir recours, en tant que les circonstances le permettront, aux bons offices et à la médiation (art. 2) et de ne pas considérer comme un acte peu amical l'offre des bons offices ou de la médiation d'une puissance tierce (art. 3); organisation de la médiation spéciale de l'article 8, institution des commissions internationales d'enquête (art. 9 à 14), proclamation des mérites de l'arbitrage

comme mode de solution des conflits internationaux (art. 16), promesse de conclusion de nouveaux traités d'arbitrage (art. 19), enfin, établissement de la Cour permanente d'arbitrage (art. 20, etc.). Voilà bien des décisions. En quoi ont-elles contribué à avancer la cause de la paix ?

Il faut, pour apprécier le résultat utile de cette littérature, en éliminer les expressions de pure bonne volonté, les promesses subordonnées aux circonstances, les engagements réduits aux cas de possibilité, bref, toutes ces manifestations d'intentions pacifiques dont les souverains et leurs ministres ont été de tout temps prodigues sans que l'on n'ait jamais vu ces résolutions exercer la moindre influence sur leurs actes. Personne ne parle aussi souvent ni aussi volontiers de son amour de la paix qu'un conquérant, et ces belles déclarations, pareilles aux bâtons flottant sur l'onde du fabuliste, paraissent quelque chose à distance, mais ne manquent pas de s'évanouir chaque fois qu'il peut être question de les mettre à l'épreuve.

Éliminons ensuite les pures définitions juridiques laissées plus ordinairement à la doctrine et que l'on s'étonnerait un peu de trouver dans cette convention diplomatique, si l'on ne réfléchissait qu'elles sont venues fort à propos renforcer la trame d'une étoffe qui aurait trahi sans cela l'insuffisance de ses éléments et son usure prématurée.

Éliminons encore les mots qui ne veulent rien dire du tout. Il y en a, et je ne crains pas de qualifier ainsi d'expression complètement insignifiante cette phrase que l'offre des bons offices ou de la médiation ne sera jamais considérée comme un acte peu amical. Cela est vite dit en vérité et répond à une idée dont la réalisation est fort souhaitable, mais s'il en est autrement? si l'une des parties au conflit considère en fait l'offre comme peu amicale? si, non contente de la réputer telle, elle tombe à bras raccourcis sur le malheureux médiateur? celui-ci trouvera-t-il dans l'article 3 de la convention la cuirasse qui le protégera et l'onguent qui pansera ses plaies après le combat ? Certainement non. Alors, pourquoi poser une règle que nul ne se souciera de faire respecter ?

Que reste-t-il après ces diverses éliminations ? L'invention d'un procédé de médiation préventive, la médiation spéciale

de l'article 8[1], qui paraît, en effet, propre à diminuer les chances de conflit armé, s'il est jamais suivi. Mais sera-t-il suivi ? Les puissances n'ont pris à cet égard aucun engagement et, si elles s'étaient engagées, rien ne prouverait encore qu'elles feraient honneur à leur parole, car, seule, l'expérience démontre la valeur de promesses semblables, et il n'en manque pas de cette espèce qui semblent avoir été oubliées aussitôt que faites.

Il y a, il est vrai, la nouveauté des commissions internationales d'enquête[2], nouveauté hautement célébrée par ses auteurs et qui, bien qu'ayant subi, dans l'affaire de la malheureuse canonnade de Hull, l'épreuve salutaire de l'expérience, ne paraît pas appelée à un grand rôle dans les relations des peuples entre eux. Organiser une procédure destinée à de pures constatations de fait est certainement une idée heureuse. Elle serait tout à fait pratique s'il était facile de séparer les questions de fait des questions de droit. L'appréciation de la bonne ou de la mauvaise foi de l'auteur d'un acte est considérée par notre jurisprudence intérieure comme une pure question de fait. Dans l'affaire soumise à la commission de Paris, cette question était d'une importance capitale ; une

1. Convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux, art. 8 : « Les puissances signataires sont d'accord pour recommander l'application, dans les circonstances qui le permettent, d'une médiation spéciale sous la forme suivante. En cas de différend grave compromettant la paix, les États en conflit choisissent respectivement une puissance à laquelle ils confient la mission d'entrer en rapport direct avec la puissance choisie d'autre part, à l'effet de prévenir la rupture des relations pacifiques. Pendant la durée de ce mandat, dont le terme, sauf stipulation contraire, ne peut excéder trente jours, les États en litige cessent tout rapport direct au sujet du conflit, lequel est considéré comme déféré exclusivement aux puissances médiatrices. Celles-ci doivent appliquer tous leurs efforts à régler le différend. En cas de rupture effective des relations pacifiques, ces puissances demeurent chargées de la mission commune de profiter de toute occasion de rétablir la paix. »

2. Convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux, art. 9 à 14. — Art. 9 : « Dans les litiges d'ordre international n'engageant ni l'honneur ni des intérêts essentiels et provenant d'une divergence d'appréciation sur des points de fait, les puissanees signataires jugent utile que les parties qui n'auraient pu se mettre d'accord par les voies diplomatiques instituent, en tant que les circonstances le permettront, une commission internationale d'enquête chargée de faciliter la solution de ces litiges en éclaircissant, par un examen impartial et consciencieux, les questions de fait. »

nouvelle guerre pouvait résulter de sa solution. N'était-elle donc pas aussi dangereuse que la plus dangereuse des questions de droit ?

Je vais plus loin. Les commissaires enquêteurs n'ont pas l'indépendance nécessaire à leurs délicates fonctions. Je n'entends ici faire allusion ni à leurs lumières, ni à leur esprit de justice, ni à leur probité, ni à leur courage que je place par définition au-dessus de tout soupçon. Je veux dire que souvent les circonstances, dans lesquelles ils se trouveront placés, les empêcheront de décider librement. A Paris, la commission s'est empressée de déclarer que les officiers de l'amiral Rojetsvensky avaient été victimes d'une erreur excusable, et l'affaire s'est terminée par le payement d'indemnité aux victimes et à leurs familles. Aurait-elle déclaré avec le même sang-froid que nulle erreur n'était possible et que les officiers ne pouvaient alléguer aucune excuse à leur conduite? Ils ne l'auraient pas fait certainement, mais alors qu'est-ce qu'un enquêteur qui peut bien conclure en un sens mais ne peut pas conclure dans le sens opposé ?

Enfin, il y aurait lieu de savoir si la solution, par le ministère d'une commission d'enquête, d'une question pendante entre deux États réussirait à éviter la guerre. L'exemple de l'explosion du *Maine* dans le port de la Havane, en 1897, a souvent été cité. Si une commission d'enquête avait été réunie et avait décidé que l'accident avait été purement fortuit, — ce dont personne ne doute aujourd'hui, — pense-t-on que cette décision aurait détourné les États-Unis de leurs projets belliqueux contre l'Espagne ? Il faudrait toute la naïveté du bon abbé de Saint-Pierre pour penser ainsi. Les États-Unis voulaient mettre la main sur Cuba. Ils ont profité de l'occasion qui s'offrait à eux. Si cette occasion avait fait défaut, ils en auraient attendu et, au besoin, suscité une autre, et le résultat aurait été le même. *Dura lex sed lex.*

Il y a enfin la Cour permanente d'arbitrage dont l'organisation a été une excellente occupation pour les menbres de la troisième commission [1]. On n'a jamais entendu dire que des

1. Convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux, art. 20 à 29. On sait que cette juridiction, qualifiée de cour permanente d'arbitrage, n'est pas un tribunal constitué d'une façon immuable et tenant des

nations désirant terminer par un jugement le différend qui les divise en aient été empêchées soit par le défaut d'arbitres soit par de simples difficultés de procédure. Cette seule remarque montre assez l'importance minime de la constitution d'une Cour permanente d'arbitrage au point de vue de l'avancement de la cause de la paix. Une cour d'arbitrage deviendra quelque chose d'effectif et de sérieux lorsqu'elle sera toujours ouverte à la plainte d'une nation lésée et lorsqu'elle possédera un moyen de faire respecter sa décision. Jusque-là elle ne sera qu'un fantôme de cour de justice internationale.

Voilà tout ce que la cause de la paix a retiré de la réunion de la première Conférence de La Haye. Ce tout est bien peu de chose, presque rien. Et, en effet, il ne semble pas que cette réunion si vantée ait exercé la moindre influence sur la marche des choses humaines. Il y a eu des guerres après comme avant, des guerres telles que, malheureusement, il y en aura toujours. Il y a eu des arbitrages dans les mêmes cas où l'on en rencontrait déjà auparavant. La Conférence de 1899 n'a eu dans ce domaine qu'un seul effet, celui de rendre plus nombreux les traités d'arbitrage. Ce progrès est-il réel ou seulement apparent, est-ce une conquête ajoutée au domaine de la paix ou une illusion à ajouter à tant d'autres ? Nous aurons bientôt à le rechercher.

III

Demandons-nous auparavant si l'échec de la Conférence de la paix est un phénomène explicable ou s'il faut l'attribuer à des causes qu'il était impossible de prévoir. Certes, cet insuccès se comprend à merveille et si une chose peut étonner, c'est que les promoteurs de cette réunion aient espéré parvenir à leurs fins. En vérité, bien des gens à notre époque sont encore animés du naïf optimisme de l'abbé de Saint-Pierre, qui ne parvenait pas à comprendre pourquoi son magnifique projet de paix perpétuelle était négligé par les gou-

audiences régulières. C'est plutôt une simple liste de juges fort recommandables dans laquelle les parties auront la faculté de choisir les arbitres de leur différend.

vernements et qui s'évertuait à en modifier la forme et à en réduire le volume, espérant conquérir par là une attention qu'il ne désespérait pas de fixer. Il semble à certaines gens que si les nations prennent les armes, c'est parce qu'elles le veulent bien et elles reprochent aux souverains leur goût pour la guerre, sous-entendant par là, qu'avec un peu plus de justice ou de modération, ceux-ci seraient toujours libres de ne pas la faire.

Que ces idées soient celles d'un rêveur éveillé tel que l'abbé de Saint-Pierre, qu'elles se figent au fond du cerveau d'inventeurs d'une Salente ou d'une cité du Soleil, qu'elles demeurent chères à ceux qui préfèrent fermer les yeux à la lumière que de ne pas croire avec Rousseau à la bonté naturelle de l'homme, tout cela peut s'expliquer. Ce qui s'explique moins et ne se comprend pas du tout, c'est de les voir professées par des esprits sérieux, par des diplomates, par des hommes d'État.

Le chef d'un État n'est le plus souvent pas plus libre de ne pas faire la guerre qu'il n'est libre d'éviter à son pays une grêle ou une inondation. Un chef d'État est responsable des destinées de la communauté qu'il dirige, il doit écarter les maux imminents, prévoir les chances défavorables, deviner les périls cachés. Il sait que l'heure favorable est prompte à s'écouler, qu'il doit la saisir au passage, à peine d'exposer sa patrie à des maux peut-être irréparables. Peut-il promettre de limiter ses armements ? il ne le peut pas, car il ne sait pas si son pays ne sera pas exposé à périr faute d'avoir préparé en temps utile les éléments d'une résistance invincible. Peut-il s'engager à faire trancher par les voies amiables d'une médiation ou d'un arbitrage certaines catégories de difficultés ? certainement non, car il sait que l'importance réelle d'un conflit ne se mesure pas à la grandeur de la cause qui l'a fait naître et que souvent, une difficulté médiocre révèle, un état d'antagonisme redoutable contre lequel il faut lutter sans perdre un instant, à peine de se condamner à une infériorité funeste, à une déchéance inévitable.

En présence d'un fait tel qu'une guerre, c'est une faute grave de considérer seulement la cause prochaine qui a mis aux prises deux nations, alors que cette cause a été parfois à

peine la goutte d'eau qui fait déborder le vase et que les hostilités étaient, en réalité, la conséquence d'un état de fait que l'un des deux gouvernements ne pouvait laisser se prolonger davantage sans exposer son peuple à de graves dangers.

Trop souvent, des historiens commettent cette faute, et il s'établit ainsi des légendes fort propres à corrompre l'opinion commune. Combien ont répété que Napoléon III avait commis une faute impardonnable, presque un crime, en faisant la guerre à l'occasion de la candidature Hohenzollern au trône d'Espagne, qui ne se sont même pas demandé si la grande erreur de cet empereur, qui fut lui aussi un pacifiste, n'avait pas été plutôt de n'avoir pas fait la guerre à l'heure où l'action de la force était nécessaire pour garantir à la France la situation exceptionnelle dont elle jouissait dans le concert européen.

Veut-on un exemple plus récent, le plus récent possible ? Si, au cours de la croisière assez extraordinaire exécutée en ce moment même par la flotte de guerre des États-Unis, des hostilités venaient à éclater entre la grande république américaine et le Japon, comment les historiens de l'avenir s'y prendraient-ils pour qualifier cette guerre? Beaucoup d'entre eux diraient sans doute que ce conflit eut son origine dans dans une question d'écoles née en Californie et il s'en trouverait sans doute pour dénoncer à l'indignation de l'humanité une prise d'armes effectuée pour un motif aussi futile. Qui ne voit cependant que le différend né à San Francisco ne serait dans la circonstance que l'occasion du conflit et qu'entre les deux nations il s'agit de savoir si les États-Unis garderont dans le Pacifique la situation prépondérante qu'ils ont conquise ou si le Japon brisera à l'orient comme il l'a brisée à l'occident la barrière mise à son développement?

On a blâmé pour des motifs aussi légers bien des guerres qui procédaient de causes profondes, parce que l'on n'a pas su ou l'on n'a pas voulu chercher la cause véritable des hostilités entreprises.

La jurisprudence pourrait sur ce terrain donner une leçon utile à l'histoire en lui apprenant à distinguer plus soigneusement entre la cause efficiente et la cause occasionnelle.

Qu'est-il arrivé à La Haye ? Les représentants accrédités par

les divers États, ceux surtout qui parlaient au nom de puissances considérables et justement influentes se sont conformés à l'usage à peu près invariable de toute bonne diplomatie en suivant une idée parfaitement ancrée dans leurs esprits et en se gardant bien de dévoiler les motifs véritables de leur attitude.

Lorsqu'il s'est agi de la limitation des armements, préface indispensable de la réduction désirée, personne n'a dit qu'au sein d'un état social caractérisé par l'idée de la nation armée, tout gouvernement manquerait à son devoir en renonçant à demander à son peuple toutes les ressources militaires qu'il est matériellement capable de fournir. C'est la vraie raison, cependant, et le véritable principe de droit, mais on se garde de l'exprimer, de peur de ne pas se montrer assez ami de la paix et l'on invente divers prétextes de décliner les propositions russes sans les contrarier directement. Celui-ci se plaint de son armement trop vieux et celui-là des besoins de son peuple. Un autre allègue le mécanisme de la constitution de son pays qui ne lui permet pas de prendre d'engagements de cette nature. En définitive, chacun rejette le projet et pense qu'il ne peut être soutenu que par les puissances qui n'ont rien à perdre et qui ont tout à gagner à l'établissement d'un semblable état de choses.

Les débats relatifs à l'arbitrage ont montré plus éloquemment encore dans quelle impasse s'engagent fatalement ceux qui prétendent limiter par des règles absolues le droit du recours à la force. La Russie, bien que soutenue sur ce terrain par des appuis considérables, s'avança avec une extrême circonspection. L'arbitrage était présenté dans sa proposition comme le mode le plus efficace et le plus équitable de résoudre entre États les questions de droit et celles qui naissent de l'interprétation ou de l'application des traités. Puis, un peu plus loin, elle faisait un pas en avant (art. 10[1]) et, tran-

1. Projet russe, art. 10 : « A partir de la ratification du présent acte par toutes les puissances signataires, l'arbitrage est obligatoire dans les cas suivants, en tant qu'ils ne touchent ni aux intérêts vitaux ni à l'honneur national des États contractants. En cas de différends ou de contestations se rapportant à des dommages pécuniaires éprouvés par un autre État ou ses ressortissants à la suite d'actions illicites ou de négligences d'un autre État

chant cette fois dans le vif, elle proposait de rendre l'arbitrage obligatoire dans certaines hypothèses de conflits choisies parmi les plus anodines et les plus insignifiantes. Elle estimait fort justement qu'une brèche, si petite qu'elle fût, une fois pratiquée dans la liberté des États, irait s'agrandissant sous la poussée de l'opinion publique et deviendrait assez large pour y faire passer le principe de l'arbitrage, mode ordinaire et général de solution des litiges internationaux. Encore, ajoutait-elle que les questions nommées ne rentreraient dans le domaine de l'arbitrage obligatoire qu'autant qu'elles ne toucheraient ni à l'honneur ni aux intérêts vitaux des États intéressés.

En vérité, c'était ne rien dire du tout que de parler d'une obligation ainsi limitée. Il appartient à tout État de proclamer qu'une question touche à son honneur ou à ses intérêts vitaux, et nulle contradiction n'est possible après une semblable affirmation. Autant vaut dire que l'arbitrage, même dans des cas semblables, demeurera facultatif. Eh bien, même affaiblie à ce point, la proposition russe ne fut point admise. On discuta sur certains de ses termes, il fallut retrancher de la liste plusieurs unités que, par un effort assez puéril, on essaya de remplacer par d'autres cas prêtant à d'aussi graves objections; en fin de compte, on dut reconnaître que le principe de l'arbitrage obligatoire devait être abandonné.

Que résulta-t-il donc de tout cet effort? L'invitation faite aux puissances de conclure entre elles de nouveaux traités d'arbitrage d'une portée générale (art. 19) et le principe initial touchant l'efficacité de l'arbitrage dans les questions juridiques et, en particulier, dans les questions concernant l'interpréta-

ou des ressortissants de ce dernier. En cas de dissentiments se rapportant à l'interprétation et l'application des traités et conventions ci-dessous mentionnés : 1° traités et conventions postales et télégraphiques, de chemins de fer, ainsi qu'ayant trait à la protection des câbles télégraphiques sous-marins; règlements concernant les moyens destinés à prévenir les collisions de navires en pleine mer, conventions relatives à la navigation des fleuves internationaux et canaux interocéaniques; 2° conventions concernant la protection de la propriété littéraire et artistique, ainsi que la propriété industrielle; conventions monétaires et métriques; conventions sanitaires, vétérinaires et contre le phylloxéra; 3° conventions de succession, de cartel et d'assistance judiciaire mutuelles; 4° conventions de démarcation en tant qu'elles touchent aux questions purement techniques et non politiques.

tion ou l'application des conventions internationales (art. 16).

Sur ce point encore, il est regrettable que la véritable raison de l'opposition soulevée par la proposition russe, n'ait pas été expressément déduite. On ne pouvait alléguer bien sérieusement l'importance de certaines questions, alors que les parties intéressées gardaient un moyen d'en revendiquer pour elles seules la décision, mais on aurait pu dire qu'un souverain ne peut pas s'engager par avance à porter certaines catégories de questions devant des arbitres, par la raison que, responsable des destinées de son peuple, il ne peut, sans manquer à son devoir, abandonner à un tiers la solution des questions intéressant la communauté qu'il dirige.

L'idée de l'arbitrage facultatif est la seule qui se concilie avec les devoirs du souverain : encore cette idée aurait-elle gagné à être conçue dans d'autres termes. Pourquoi citer, parmi les difficultés éminemment propres à une solution arbitrale, celles qui découlent d'une interprétation de traité, alors que la récente guerre italo-abyssine avait eu sa source dans une difficulté de ce genre, alors que le conflit anglo-sud-africain, déjà aigu, prenait son origine dans une difficulté touchant à l'interprétation d'un traité?

Que signifie, en outre, cette allusion aux questions de droit? Tout État a dans l'ordre international trois droits principaux : le droit de se défendre contre les attaques ou les menaces directes, dont il peut être l'objet; le droit de se conserver et de prendre les mesures propres à atteindre cet objet; le droit de se développer lorsque ses forces croissantes lui permettent le développement. Ni le droit de défense ni le droit de conservation ne sont du domaine de l'arbitrage; il n'existe sur ce point aucun dissentiment. Quant au droit de développement, si, au point de vue doctrinal, il prête aux controverses, la pratique l'a toujours considéré comme constant et n'a jamais admis que les intérêts auxquels il touche soient remis à la décision d'un tiers.

Voilà trois droits dans l'exercice desquels se résume toute la vie politique des États. Aucun d'entre eux ne se prête au mécanisme de l'arbitrage. Qu'est-ce donc que ces questions de droit auxquelles il est fait allusion dans l'acte de La Haye?

La principale cause de l'échec de la première Conférence

de La Haye apparaît ainsi très nette. Cet échec n'est dû ni à l'indifférence ni à une opposition systématique, mais bien à ce que les promoteurs de cette réunion et les hommes qui y ont plaidé la cause de la pacification n'ont pas tenu un compte suffisant de la responsabilité des chefs d'État et des devoirs qu'entraîne après elle la pratique délicate de l'art de gouverner.

(*A suivre.*) ANTOINE PILLET.

SCOLASTIQUES ET MODERNISTES[1]

Le problème de la vérité est né le jour où l'homme a réfléchi sur sa pensée. Peut-il atteindre la vérité? Comment atteint-il la vérité? Sa connaissance est-elle vraiment représentative de la réalité? Quelle similitude y a-t-il entre sa connaissance et l'objet de sa connaissance?

La question se pose principalement à l'égard de la connaissance intellectuelle, de la perception des idées abstraites et générales. Au temps de Socrate, les sceptiques la résolvaient dans le sens négatif. Ils ne niaient pas la valeur des sens, mais ils se donnaient comme de purs empiristes et phénoménistes, et c'est en cela précisément qu'ils étaient sceptiques[2]. Aristote mettait le germe de l'idée dans les choses, et dans l'intellect le pouvoir de dégager et de faire éclore ce germe, de tirer de la perception des *hommes* la notion d'*humanité*. Platon plaçait l'idée au-dessus des choses, en un lieu où l'âme, épurée par la dialectique, la contemplait. Durant tout le moyen âge, la querelle des universaux est la bataille des empiristes et des intellectualistes, coupée d'incursions vers l'idéalisme de Platon avec les néo-platoniciens et les disciples de saint Augustin. Descartes, en ramenant l'esprit vers la réflexion socratique, modifie la position du problème. L'investigation se porte moins sur l'objet de la connaissance que sur les moyens de connaissance. On fait la *critique* de l'instrument, de l'intellect. C'est le fond du kantisme. C'est le fond du modernisme. Le problème capital qu'évoque devant l'esprit le modernisme est le problème de la vérité.

Comment l'ont résolu les scolastiques?

Vers quelle solution inclinent les modernistes?

On verra, de nouveau, aux prises deux directions opposées de la pensée humaine.

1. Voir *Études* du 5 février 1908.
2. Voir Victor Brochard, *les Sceptiques grecs*. Paris, 1887.

Nous rencontrons le problème posé par un esprit qui erre, avec quelque embarras, sur les frontières des deux doctrines. Jadis, il avait donné certains gages à la scolastique. Aujourd'hui, il est de ceux qui, décontenancés par la parole de Rome, confessent qu'ils estimaient et semblent estimer encore que, chez les modernistes, « tout ne paraissait pas condamnable, que, si parmi leurs formules, plusieurs répugnaient au sens catholique, plusieurs autres, bien entendues, ne paraissaient pas altérer la substance de la foi et semblaient ouvrir, au contraire, d'engageantes et grandioses perspectives[1] ».

De là un état d'esprit fait d'hésitation, de sympathie et de regret à l'égard de doctrines qu'on voyait riches en promesses, de défiance au sujet d'une scolastique qu'on juge incapable d'être revivifiée. C'est comme représentatives de cet état d'esprit que certaines paroles de M. George Fonsegrive sont intéressantes. Si les paroles elles-mêmes sont déjà un peu oubliées, elles n'ont pas été, que nous sachions, corrigées par leur auteur.

A l'occasion des polémiques suscitées par sa lettre au *Temps*, M. G. Fonsegrive envoyait à un ami une justification publiée par le *Nouvelliste de Lyon* et reproduite par le *Bulletin de la Semaine*[2]. On y lisait :

Je constate que le siècle est à la recherche d'une définition de la vérité... Si le monde moderne depuis Descartes est en gestation d'une définition de la vérité, ce n'est pas parce qu'il déteste la vérité, mais parce qu'il l'aime puisqu'il la cherche ; ce n'est pas parce qu'il ne croit pas à son existence, puisqu'il s'efforce vers elle. Les cadres où se meut votre pensée sont trop rigides et trop simples pour l'infinie complexité et pour la souplesse vivante des choses. Vous oubliez qu'il n'y a que les pierres qui ne bougent pas, et encore ?... L'immobile d'Aristote était moteur et en acte ; il y avait donc en lui une vie et un principe de mouvement; et si les deux termes accouplés de « moteur immobile » et « d'agent qui ne se développe pas en une action » ont un sens, il ne faut pas annuler l'un des deux au profit de l'autre. Je vous assure qu'Aristote n'aurait pas choisi l'immobilité qui lui paraissait être à peu près néant.

Les scolastiques ont défini la vérité : *Adæquatio rei et intellectus*; mais eux-mêmes n'ont pas été dupes de leur formule ; car qu'est-ce

1. Lettre de M. George Fonsegrive au directeur du *Temps*. Numéro du 28 septembre 1907.

2. Numéro du 28 octobre 1907.

qu'une équation dont un terme seul est connu tandis que le deuxième n'est que problématique ? Il a donc fallu définir cette équation qui n'en est pas une. Car, comment dire que notre pensée du soleil égale le soleil même ? On a dû dire : « conformité » ou « correspondance », au lieu « d'équation ». Mais que veulent dire ces termes ?... Si vous en connaissez une définition qui soit claire, précise, en un mot, satisfaisante, vous me ferez plaisir de me l'indiquer. Autant de philosophies, autant de définitions. C'est une définition acceptable pour tous que cherche la pensée moderne.

Ainsi parle M. Fonsegrive.

On brouille ici des choses assez diverses, et la doctrine scolastique sur la vérité, qu'on juge insuffisante et tâtonnante, n'a guère été approfondie.

Toute vérité dit rapport à l'intelligence. Mais ce rapport est double. Un objet est dit *vrai* quand il répond au concept qui lui convient : le soleil est vraiment cette masse incandescente qui éclaire la terre et qui est le centre d'un système de planètes. Dans ce sens, est appelé vrai tout objet qui répond à son type exemplaire, faux tout objet qui s'en écarte. Ainsi l'on dira : ce monument est une *vraie* église, ou, au contraire, cette église est une *vraie* salle de spectacle ; cet homme est un *vrai* héros, un *vrai* saint, c'est un *faux* bonhomme, ce louis d'or est de la *fausse* monnaie.

Il s'agit ici de la *vérité ontologique*, c'est-à-dire de la vérité dans l'ordre de l'être.

Mais l'objet, qui prête ainsi comparaison avec son idée type, peut être le terme d'une nouvelle opération de l'esprit. Je puis, à son endroit, formuler un jugement qui réponde à la réalité. Je dis, après avoir étudié la nature et le rôle du soleil, que c'est une masse incandescente qui donne à la terre lumière et chaleur en même temps qu'elle est le centre d'un système planétaire. Passant devant le monument religieux qui s'élève à Paris sur les bords de la Seine, dans l'île de la Cité, je prononce que j'ai devant moi *Notre-Dame* de Paris. Après avoir lu leurs vies, j'estime que Napoléon et saint Vincent de Paul sont des types extraordinaires de l'humanité. Je dis qu'un louis d'or vaut vingt francs.

Nous sommes ici dans la *vérité logique*, c'est-à-dire dans la vérité qui est identifiée à un jugement.

Selon la vérité ontologique, l'objet répond à son concept propre.

Selon la vérité logique, le jugement répond à son objet.

Quand les scolastiques, suivant une formule attribuée par saint Thomas[1] à un certain Isaac, définissaient la vérité : *adæquatio rei et intellectus*, ils entendaient tout d'abord la vérité ontologique. Ils prenaient l'objet et le comparaient à une intelligence qui s'en forme un concept propre ou qui en a conçu le type exemplaire dont l'objet est la copie. Et en ce sens, ils disaient : Tout être est vrai, *Omne ens verum* ; tout être reproduit un concept approprié, répond à son idée. Ici l'*adéquation* est parfaite ; on peut dire qu'il y a superposition. Napoléon est bien l'empereur des Français. Dieu est bien ce qu'on entend par la cause première universelle. Toutes ces formules reviennent à A = A : l'objet réel est égal à ce même objet conçu selon toutes les notes qui le constituent.

Dans un sens analogue, il est exact de dire que toutes les créatures issues directement de l'action de Dieu sont vraies d'une adéquation absolue : elles répondent, sans défaillance aucune, au type idéal et pratique que Dieu avait en vue. A mesure que Dieu créait et ordonnait chaque catégorie d'êtres, il voyait, dit la Bible, que cela était bien. Et cela en même temps était vrai. Et cela n'était bien que parce que, d'abord, cela était vrai : « C'est bien cela que j'ai voulu faire. »

Dans les productions de main d'homme, l'œuvre ne répond que rarement à l'idéal. C'est le tourment des artistes, des écrivains, des savants, des hommes de génie, des saints, de ne pouvoir reproduire qu'imparfaitement le type entrevu. Et cependant, il serait excessif de dire que l'homme ne réalise jamais son idée. C'est que, en beaucoup de cas, l'homme conçoit des types *pratiques*. Ce qu'il se propose de reproduire, ce n'est pas un type de tous points achevé, mais un type qui réponde précisément à ses moyens d'exécution. Un architecte, avant de construire, mesure un terrain. Ce qu'il cherche, ce n'est pas la superficie vraie de valeur absolue

1. *De Veritate*, q. I, art. 1. *Quid sit veritas*, in corpore.

qui serait déterminée par des procédés rigoureusement exacts, mais la superficie qu'il enclora de tant de pierres, qu'il distribuera en tant d'appartements. Au surplus, comme il apprécie les dimensions de l'appartement et des pierres par les mêmes moyens que celles du terrain, il n'a que faire de mensurations idéalement parfaites. Le plan qu'il trace sur le papier et qu'il exécute ensuite peut être dit l'expression parfaite de l'idéal qu'il avait dans l'esprit : idéal qu'il concevait précisément imparfait par comparaison à un idéal absolu. Et on peut en dire autant de ces milliers d'objets *fabriqués* chaque jour, depuis l'automobile à 20000 francs, jusqu'au balayeur automate vendu 20 centimes par le camelot parisien. C'est bien ce que le fabricant a voulu faire, l'expression d'un type pratique. *Adæquatio rei et intellectus*. Les esprits chimériques sont ceux qui poursuivent précisément des types irréalisables : le mouvement perpétuel, la pilule aliment complet, la démocratie s'auto-administrant sans organes d'autorité.

Et dans la journée de chacun de nous que d'*adéquations !* J'avais formé, le matin, le dessein de me lever à telle heure, de déjeuner, de travailler tant d'heures, de faire telle promenade, de rendre telle visite. Tout cela a été accompli comme je l'avais conçu.

*
* *

Au regard de la vérité *logique*, cette superposition exacte entre le jugement et l'objet peut-elle exister ? Elle se rencontre évidemment en Dieu. Sa connaissance des choses est exactement vraie. Le jugement qu'il porte sur les êtres est rigoureusement exact, sans mélange aucun d'erreur.

Mais dans les jugements humains, est-il permis de parler d'*adéquation* ? Comment dire, demande avec assurance M. Fonsegrive, que notre pensée du soleil égale le soleil même ? C'est se hâter trop de triompher. L'exemple qu'on propose est loin de représenter le type universel, le type ordinaire de notre connaissance.

Il existe, en effet, une foule d'objets qui n'ont rien de problématique, sur lesquels nous pouvons porter des jugements

assurés et vrais. Et ce sont — chose capitale — les objets dont nous vivons, vérités premières, axiomes de la vie logique et morale : tout ce qui commence d'être a une cause, la même chose ne peut de la même façon être et n'être pas, le tout est plus grand que sa partie, tout être intelligent peut se proposer une fin dans ses actes. Et si l'on y prend quelque attention, on verra que le détail de nos journées est comme la menue monnaie de ces principes, que certains modernistes traitent volontiers de tautologies, de formules vides et stériles. Dans l'ordre moral : il faut garder l'ordre, il faut éviter l'injustice, à tout droit répond un devoir de respect. Ici, il est vrai de dire que notre jugement se superpose exactement à son objet, qu'il ne le dépasse ni ne reste en deçà. Que si nous n'atteignons pas, et de combien ! ces principes dans toutes leurs conséquences, nous les saisissons en eux-mêmes, dans ce qui les constitue. Nous ne connaissons pas tous les cas particuliers où ces principes s'appliquent ; mais nous savons que ces principes sont d'une application indéfinie. Principe et application, ce sont deux choses.

A une autre extrémité de la chaîne des êtres, se trouvent les vérités de fait. Parmi elles, il en est une multitude innombrable sur lesquelles, de nouveau, nous sommes à même de porter des jugements d'une exacte vérité. J'existe, j'ai conscience d'exister, M. George Fonsegrive et moi nous sommes deux, Paris est la capitale de la France, la place de la Concorde s'étend entre le jardin des Tuileries et les Champs-Élysées, etc., etc.

Ici, comme précédemment, nous pouvons formuler une foule de jugements qui n'ont pas besoin d'être perfectionnés, d'être mis au point par quelque correction savante ou subtile. Et il n'est pas pour l'esprit humain de stade plus avancé où il reconnaîtrait l'imperfection, l'inexactitude de ses jugements présents et les réformerait pour les mieux adapter à leur objet.

Nous ne sommes donc pas aussi dépouvus de vérités et de vérités exactes que certains veulent bien le dire. Pascal écrit que « nous ne connaissons le tout de rien ». Et certes, dans un univers physique et spirituel où tout se tient, com-

ment se flatter d'épuiser par la connaissance les rapports des choses avec leurs infinies ramifications? Mais est-ce à dire que nous ne connaissons rien en quelque ordre d'objets que ce soit ? Nous avons montré qu'il est nombre de vérités sur lesquelles notre intelligence a prise.

Et si l'on prétend que nous parlons en béotiens, que là où nous affirmons des vérités fixes et irréformables, la philosophie nouvelle montre des vérités en mouvement, des vérités en marche, des vérités qui s'organisent, que tout est vie et évolution dans le monde des choses et dans le monde des idées (deux aspects d'un même monde), que toutes ces formules que nous employons, ces jugements que nous portons sont des pièces détachées du vivant, qu'il convient de les replacer dans leur tout, et qu'alors ce qui nous paraît statique reprend sa fluidité, sa continuité et sa relativité : nous dirons que nous savons bien que tel est le langage des modernistes. Mais, précisément, nous avons dessein de montrer l'opposition entre les modernistes et les scolastiques. Et cette opposition, si l'on y prend garde, c'est l'opposition entre le dogmatisme modéré et le scepticisme.

*
* *

Mais encore, comment dire que « notre pensée du soleil égale le soleil même » ? Connaissons-nous l'essence du soleil ? Et l'on pourrait ajouter : connaissons-nous l'essence du bois, du fer, de la rose, du cheval ?

Nous sommes ici en présence d'un troisième groupe d'objets : les objets matériels et ce qu'on appelle les lois physiques et naturelles. Ici manifestement notre connaissance ne se superpose point à la réalité. La réalité la déborde ou la fuit. Nous n'arrivons qu'à des approximations. Et ç'a été une des sources du modernisme. On s'est aperçu que les lois physiques, que les savants formulaient naguère avec tant d'assurance, avaient besoin de corrections ; que les théories physiques, qui paraissaient définitives, étaient toutes chancelantes et provisoires ; que ce qu'on présentait comme des réalités était en grande partie symbole. Par réaction contre les affirmations d'autrefois, on n'a voulu bientôt voir dans les constructions scienti-

fiques que d'ingénieuses fictions ou des procédés mnémotechniques ou des schémas grossiers. Passant plus loin, certains ont proclamé l'impuissance de l'esprit humain à rien saisir hors du phénomène. Et l'on a eu ce spectacle, qui ne manque pas d'ironie pour le penseur, que ces mêmes sciences positives que le dix-huitième et le dix-neuvième siècle avaient proposées comme le type de la vraie et seule science, qu'ils opposaient comme expression de la vérité aux rêveries de la métaphysique et de la foi, ont été accusées par les savants de n'être pas de vraies sciences, ont été exploitées par les philosophes pour proclamer la faillite de la raison. Ç'a été le rôle des scolastiques de prendre la défense de la raison, tout en concédant l'imperfection des théories scientifiques.

Et ils ont montré ceci : une connaissance incomplète n'est pas nécessairement une connaissance fausse. Elle serait fausse si on la donnait comme adéquate. Toute chose a des aspects divers et multiples ; il arrive souvent que l'esprit n'en saisit que quelques-uns. Qu'il ne se prononce que sur ceux qu'il saisit, sans prétendre avoir épuisé, par là, tout ce qu'il a à connaître dans le sujet, et il se gardera de l'erreur[1].

Une allumette chimique, une bougie, une flamme de gaz d'éclairage, une lampe électrique éclairent diversement un objet. Chaque lumière fait voir quelque chose de ce qui est. Une photographie sur papier, une photographie sur verre, une photographie double stéréoscopique, une photographie en couleurs représentent inégalement un paysage. Mais chacune représente quelque chose de réel. Aucune n'est fausse. La fausseté serait d'en juger une adéquate à la réalité.

Que si nous sommes bien gênés de donner une définition essentielle, par genre prochain et différence spécifique, du soleil, ou du bois, ou du fer, ou de la rose, ou du cheval, il n'y a pas lieu de crier à la faillite de la scolastique. La scolastique n'est pas ici en cause plus que tout autre système philosophique. Elle n'a pas pris là-dessus d'engagements particuliers auxquels elle se trouverait dans l'impuissance de

1. Voir J. de Tonquédec, *la Notion de vérité dans la « Philosophie nouvelle »*. *Études* du 20 mai 1907, p. 435-443.

faire honneur. L'objet propre et formel qu'elle assigne à l'intelligence, celui que l'intelligence saisit directement, c'est « l'intelligible dans le sensible », l'immatériel dans le matériel. Telles les notions d'être, d'existence, de vrai, de bien, de force, de cause, de résistance, de durée, de tout, de partie, de nombre, de surface, de volume, notions qu'elle dégage des objets qui frappent nos sens. Et de ces notions, l'intelligence humaine a organisé des sciences comme la métaphysique et les mathématiques ; elle a tiré les principes qui servent de base à toutes les sciences d'observation et à la conduite humaine. Le rôle que la scolastique lui a reconnu est donc assez beau.

Mais, précisément, ces définitions qu'on réclame sont en dehors de l'objet assigné en propre à l'intelligence humaine. Ce sont là des choses positives et concrètes. Il peut être grandement important à l'homme de les connaître : qu'il les demande aux savants. C'est affaire aux *naturalistes*, aux *physiciens* dans le sens propre du mot, dont le titre est là-dessus comme un engagement. Mais, en somme, l'homme peut, même sans ces connaissances, organiser suffisamment sa vie. Et, encore un coup, la scolastique ne les lui a pas promises. Plus modeste, elle se contentait de tirer ou de montrer comment on tire de ces objets, bois, pierre, neige, etc., les concepts de matière, de pétréité, de blancheur.

On a même beaucoup raillé ces concepts. Qu'est-ce que cela apprend ? Tautologie ou *flatus vocis* ! — Cela affirme, entre autres choses, la constance, la persistance de ce qui se cache sous certains phénomènes. Chaque fois que se présentera tel ensemble de conditions, de circonstances expérimentales, je puis affirmer avoir affaire à la résistance du bois, à la solidité de la pierre, à la blancheur de la neige. Et le bûcheron sait d'avance que tout arbre demande de l'effort pour être abattu, l'architecte peut calculer la force de soutien de ses moellons, l'alpiniste se munit de verres noircis pour entreprendre l'ascension du glacier. Certes, il fait cela sans consulter saint Thomas, comme il le fait sans consulter M. Bergson ou M. Édouard Le Roy. Mais s'il lui prend fantaisie de philosopher — et ce passe-temps en vaut bien un autre, — s'il a le goût de démonter son instrument de connaissance et de pré-

voyance, il aboutira, sans le savoir peut-être, à retrouver par un processus scolastique une notion scolastique. Et si le médecin prescrit l'opium contre l'insomnie, c'est qu'il sait que l'opium — disons-le sans embarras — a la faculté de faire dormir.

Molière s'est agréablement amusé de cette vertu dormitive, et je n'affirmerai pas que des scolastiques de la décadence n'en aient pas fait trop grand état. Mais il serait plaisant de prétendre que, par là, ils ont détourné les chimistes de la recherche des éléments qui favorisent le sommeil : ils ont eu, au plus, le tort de ne pas les encourager. Et l'on pourrait écrire des pages solides et utiles en faveur de la « vertu dormitive ». Pour ceux qui occupent le bas bout de la civilisation, l'opium fait dormir, telle herbe chasse la fièvre, parce que la cueillette en a été faite sous une influence favorable de la lune ou que le médicament est pris selon certains rites et avec certaines paroles magiques. Pour les phénoménistes, les positivistes purs et tous les antisubstantialistes, qui regardent les scolastiques comme des rétrogrades, l'opium fait dormir parce... qu'il fait dormir. Encore, fait-il dormir ? Le sommeil suit l'absorption de l'opium, conséquent suivant un antécédent. Le soleil monte sur l'horizon, la fleur se fane, la promeneuse ouvre son ombrelle ; deux faits qui en suivent un autre. De lien causal, il n'y en a pas. La causalité est une entité scolastique. L'opium fera-t-il dormir demain ? La réunion des mêmes conditions sera accompagnée des mêmes effets. Mais si la substance fait défaut, si l'aptitude à faire dormir n'existe pas, comment être assuré de la récurrence du même rapport de conditions ? Sur quoi fonder cette récurrence ?

Et ce ne sont pas les modernistes qui aplanissent la difficulté.

Parlant en leur nom, M. Fonsegrive nous dit fort opportunément : « Vous oubliez qu'il n'y a que les pierres qui ne bougent pas, et encore ?... L'immobile d'Aristote était moteur et en acte ; il y avait donc en lui une vie et un principe de mouvement ; et si les deux termes accouplés de *moteur immobile* et d'*agent qui ne se développe pas en une action*, ont un sens,

il ne faut pas annuler l'un des deux au profit de l'autre. Je vous assure qu'Aristote n'aurait pas choisi l'immobilité qui lui paraissait être à peu près néant. »

Tout est donc en évolution : la vérité, l'opium, la pierre. Mais que vient faire ici la mention du « moteur immobile » ? Pour que cette mention ait ici une raison d'être, il faut admettre que, selon la pensée de M. Fonsegrive, acte dit changement dans l'agent, vie dit modification du vivant. Si cette pensée n'est pas chez l'auteur, la mention qu'il fait ici est dépourvue de sens. En tout cas, les scolastiques n'auraient jamais parlé de la sorte, eux qui posent l'axiome : *Actio est in passo*. L'action, en tant qu'elle dit mutation, est dans le sujet passif[1]. L'acte, pris en lui-même, ne modifie pas l'agent; il modifie ou peut modifier l'objet qui reçoit son action, l'agent n'est modifié que par réaction. Dieu, moteur universel, reste immuable. Ainsi encore, la vie ne s'use pas d'elle-même : elle ne s'use que par la résistance ou la réaction des éléments qu'elle met en jeu.

Mais, de nouveau, vie est loin d'être synonyme d'évolution progressive. Et c'est ce qu'on semble encore supposer. La cellule vivante se renouvelle, soit, mais elle ne progresse pas. Elle parcourt un cycle fermé qu'elle recommence sans cesse. L'homme adulte, c'est-à-dire l'homme qui a la vie physique au maximum, ne progresse plus : il se contente de vivre intensément. Et pourquoi n'en serait-il pas ainsi de la vérité, au moins de quelques vérités possédées par l'intelligence adulte de l'humanité ? Elles vivraient leur vie féconde, elles s'enrichiraient d'acquisitions nouvelles, elles s'assimileraient des éléments épars jusque-là sans cohésion autour d'elles, elles rayonneraient par la lumière et la chaleur. Dire que les cadres scolastiques où se meut la pensée « sont trop rigides et trop simples pour l'infinie complexité et pour la souplesse vivante des choses », qu'est-ce autre chose que de la phraséologie ? Ces cadres ne sont pas distincts de la pensée elle-même et de la connaissance des choses. Ils sont vivants comme la pensée et les choses, plus que nombre de choses.

1. Voir Th. de Régnon, S. J., *Métaphysique des causes*. Paris, Retaux. *La cause ne change pas en agissant*, p. 177-190 ; *l'action est dans le patient*, p. 191-204.

Quoi donc les empêche d'avoir leur infinie conplexité et leur vivante souplesse ?

Il y a dans la vie autre chose qu'un écoulement, il y a de la fixité. M. Dastre, de l'Académie des sciences, le rappelait naguère [1], pour la composition du sang. Le taux de salure du liquide sanguin, grâce à une exacte balance de ce qui entre de chlorure de sodium par l'alimentation et de ce qui en sort par l'élimination, se maintient constant. Il en est à peu près de même pour les autres éléments chimiques ou physiques : sucre, eau, température. Ainsi est assurée l'invariabilité de la vie élémentaire. Car c'est dans le sang que s'accomplissent les phénomènes caractéristiques et fondamentaux de la vie. L'animal vit véritablement dans son sang. Si d'un animal à l'autre les formes architecturales présentent une infinie variété, dans le même animal, le fonds vital reste presque fixe. Cette fixité est d'autant plus grande que l'être est plus parfait. C'est elle qui le défend contre les changements morphologiques. Elle maintient ses formes en état de résistance contre les influences externes et, en même temps, rend sa vie fondamentale apte à s'y adapter. « A mesure qu'elle est plus rigoureuse, l'être animé est rendu plus indépendant des contingences extérieures, des changements de l'alimentation et des vicissitudes du monde ambiant. Et l'homme peut vivre dans tous les climats, sous toutes les latitudes, au milieu d'une nature hostile, parce qu'il y transporte, avec son milieu sanguin fixe, le home héréditaire familier et confortable auquel sont habitués ses éléments anatomiques, seuls dépositaires de la vie. »

Récemment, M. Paul Bourget rappelait la même doctrine, élargie, aux étudiants du Cercle du Luxembourg [2]. C'est une erreur de « croire que tout doit évoluer, même les vérités fondamentales... Vivre, c'est évoluer. Soit; mais c'est aussi durer. Dans l'évolution prise au sens primitif et biologique,

1. Séance publique annuelle des cinq Académies, du jeudi 25 octobre 1906. L'auteur a repris un peu confusément son idée dans deux notes publiées par la *Revue des Deux Mondes*, 1er janvier 1907, p. 211-221, et 1er février 1907, p. 704-708.

2. *Gazette de France* du 6 février 1908.

il y a un changement et il y a aussi une constance. Dans l'hypothèse de Darwin, qui sert de type à nos évolutionnistes moraux, l'espèce n'évolue que pour se conserver, c'est-à-dire pour garder certains organes essentiels qui, eux, ne peuvent pas changer, car, s'ils changeaient, ce ne serait pas l'évolution : ce serait la mort... On ne rétrograde pas, en démontrant l'égalité des triangles, comme le faisait un géomètre antique. On ne rétrograde pas, en disant que deux et deux font quatre, comme ont dit les premiers hommes qui ont compté. Mais on rétrograderait beaucoup, en disant que la ligne droite n'est pas le chemin le plus court d'un point à un autre, et que deux et deux font cinq... Il n'y a pas de temps nouveaux. Il y a des lois de toujours, que chaque génération doit reconnaître et pratiquer dans des conditions particulières. Nous ne sommes pas appelés à recommencer la société (ajoutons : ni la vérité ou sa recherche), nous sommes appelés à les continuer. »

Encore la philosophie pourrait-elle être en mouvement, sans que la vérité fût en mouvement. Les modernistes estiment que le mouvement de celle-là est produit et commandé par le mouvement de celle-ci. Mais si les explorateurs sont en mouvement vers le pôle, est-ce à dire que le pôle ne puisse rester immobile ?

*
* *

Au moins, dira M. Fonsegrive, si l'on passe condamnation pour le reste, à l'égard des objets concrets, l'adéquation n'existe plus. Conservant la formule, on a dû « définir cette équation qui n'en est pas une. Car comment dire que notre pensée du soleil égale le soleil même ? On a dû dire : « conformité » ou « correspondance », au lieu « d'équation ». Mais que veulent dire ces termes ?... Si vous en connaissez une définition qui soit claire, précise, en un mot, satisfaisante, vous me ferez plaisir de me l'indiquer. Autant de philosophes, autant de définitions. C'est une définition acceptable pour tous que cherche la pensée moderne. »

Nous pensions, avec les scolastiques, que la philosophie doit poursuivre des définitions exactes, des notions vraies.

Il paraît que les penseurs modernes, lisez les modernistes, veulent des notions « acceptables pour tous », objectivistes et subjectivistes, phénoménistes et substantialistes. De fait, le modernisme, qui se pose en doctrine d'avant-garde, est au retour au syncrétisme avec tous ses défauts, ou à un éclectisme bâtard. Notons encore l'équivalence établie entre ces trois termes : clair, précis, satisfaisant; équivalence puérile, d'un cartésianisme démodé, à moins qu'elle ne soit cousinienne. N'y a-t-il de richesse, de lumière, de fécondité, que dans les idées mathématiquement précises ? D'autre part, c'est une gageure d'exiger d'une doctrine philosophique la clarté quand on fait des coquetteries au modernisme.

Mais surtout que signifie cette remarque : « On a dû dire *conformité* ou *correspondance* au lieu d'*équation* » ? Ne croirait-on pas que les scolastiques, après avoir adopté une formule, se sont aperçus qu'elle était trop grossièrement matérielle et qu'ils se sont efforcés de l'expliquer, de l'atténuer, de la spiritualiser ? Il sufffit d'ouvrir, à la première page, l'opuscule consacré *ex professo* par saint Thomas à cette question, pour voir que les choses se sont passées tout autrement.

A l'article premier de la question première *De la vérité*[1], saint Thomas fait d'abord observer que le mot *vrai* indique une *convenance* entre l'être et l'intelligence. Il se fait une *correspondance* entre l'intelligence et l'objet, et « cette *correspondance* est appelée *adéquation* de l'objet et de l'intelligence ». Le propre de la vérité est d'être « une *conformité* ou une adéquation de l'objet et de l'intelligence ». Et alors il rapporte la définition d'un certain Isaac, selon lequel *Veritas est adæquatio rei et intellectus*.

Ainsi, loin de partir du terme d'*adéquation,* saint Thomas part du terme de *convenance*, de *correspondance*, de *conformité*. Il explique celui-là par ceux-ci, et non ceux-ci par celui-là. Et il en fait de même dans tous les passages qu'on peut appeler classiques, où il traite de la vérité[2]. Ce n'est rien, dira-t-on. Cela montre qu'en employant le mot adéquation, les scolastiques n'ont pas un instant songé à je ne sais quelle

1. *Quæstiones disputatæ.*
2 *Sum. theolog.*, Iª, q. XVI, a. 1 c. ; *Contra Gentes*, l. I, c. LXIII.

assimilation matérielle, à je ne sais quelle superposition brutale. Leur théorie de la vérité était pleinement arrêtée avant qu'il connussent la définition de cet Isaac, apparemment un commentateur juif d'Aristote. Ils l'ont adoptée pour sa précision, mais ils lui donnaient très sciemment un sens figuré. Pour eux, la vérité ontologique importe simplement que l'objet répond (*consonat*) à son type idéal, comme la vérité logique importe que le jugement répond à l'objet.

La confusion faite en tout ceci par M. Fonsegrive s'épaissit encore dans deux remarques qu'il fait sur l'embarras de trouver une définition de la vérité.

L'Église nous dit qu'il y a des objets de pensée que nos pensées n'épuisent pas, mais auxquels elles correspondent, qui sont tout à fait distinctes des pensées individuelles et qui ont au moins autant d'être que nous-mêmes, mais elle ne nous enseigne pas dogmatiquement quel est le mode de correspondance entre nos pensées et leur objet.

M. Fonsegrive qui, en toute cette affaire du modernisme, paraît regretter que l'Église définisse trop, va-t-il regretter que, dans la question de la connaissance, elle ne définisse pas assez? Puis, si nous comprenons bien, il s'agit ici des mystères, des objets transcendants, offerts à notre foi. Nous entrons dans un ordre spécial de vérité. De ce que nous ne pouvons atteindre qu'à une connaissance analogique de ces objets transcendants, il ne s'ensuit pas que nous ne puissions posséder une connaissance directe et univoque des objets d'ordre naturel.

Les scolastiques, ajoute-t-il, quoi qu'on en dise, et pour les raisons données plus haut, ne nous renseignent pas davantage, ils disent même expressément : *Perceptum est in percipiente per modum percipientis*. Et c'est gros de conséquences.

Nous retombons dans le subjectivisme moderniste et kantien, si tant est que nous en soyons jamais sortis. L'objet est dans le connaissant selon le mode d'être du sujet connaissant : cela est de toute nécessité. L'affirmer est une chose de bon sens. La maison que je regarde est dans mon œil, non pas avec ses pierres solides et ses poutres pesantes, mais à l'état d'image réfléchie, dans mon œil vivant à l'état d'image vi-

vante. La maison sur laquelle je médite est dans mon intellect à l'état de concept incolore, inétendu, abstrait, matière à généralisation. Cela serait gros de conséquences si, pour voir la maison, je devais d'abord regarder l'image de la maison en mon œil, si, pour connaître la maison, je devais d'abord penser le concept de la maison. Cela peut être le système de M. Fonsegrive, qui écrit plus haut : « Qu'est-ce qu'une équation dont un terme seul (intellect) est connu, tandis que le deuxième (objet) n'est que problématique ? » Mais les scolastiques n'ont jamais soutenu chose semblable, et pour leur honneur. Qui ne voit que c'est là s'engager dans une impasse ? Il me faudra une nouvelle image pour voir l'image de mon œil, et ainsi de suite : nous sommes au rouet.

Comment se passent les choses dans la réalité ? La modification qui se reproduit dans l'organe ou l'intellect n'a pour fin que de le rendre apte à saisir directement l'objet ; c'est l'objet que j'atteins, non pas la modification de ma faculté. Quand quelqu'un se regarde dans un miroir, ce qu'il aperçoit, ce sont les rayons lumineux émis par son visage en tant qu'ils portent son image, non la déviation ou la réflexion que subissent les rayons au contact de la glace, ou la modification physique que peut subir le verre lui-même frappé par les rayons. Les scolastiques disaient que l'image, le concept, est moyen de connaître (*objectum quo*), non terme de connaissance (*objectum quod*). Nous allons à l'objet ; nous affirmons invinciblement son existence d'un mouvement spontané. Et ce mouvement naturel est bon. Révoquer en doute la légitimité de ce mouvement, la vérité de nos concepts, l'aptitude de notre intelligence à connaître ce qui est, est chose impossible, contradictoire : dans l'instant même, nous affirmons cette légitimité et cette vérité que nous prétendons révoquer en doute. Et, en pareille matière, on ne fait pas au scepticisme sa part. Ce qui vaut contre la vérité des concepts et de leur objet vaut contre la vérité des sensations et des phénomènes.

Mais ici, comme le notait Sully Prudhomme à propos du libre arbitre, le doute n'est pas effectif. Ceux qui se demandent : qu'est-ce que la vérité ? ou : pouvons-nous atteindre la vérité? agissent comme s'ils savaient ce qu'est la vérité et avaient conscience de la posséder. De fait, chacun ne se rend-

il pas compte de ce qu'il dit quand il affirme : il fait nuit ou il fait jour, cette fleur est bleue ou cette fleur est rouge, cela est juste ou cela est un mensonge ? Qui confond ensemble ces notions ? L'homme ne s'embrouille là-dessus que lorsqu'il fait appel à sa raison raisonnante. Alors, il lui arrive de dire, comme saint Augustin au sujet du temps : « Si vous ne me demandez pas ce que c'est, je le sais ; si vous me demandez ce que c'est, je ne le sais plus. » Que convient-il d'en conclure? que certains objets ne sont pas du domaine de la raison raisonnante, que la critique de la raison et des objets de la raison a ses limites. Mais la réalité de ces objets n'en est pas, pour autant, amoindrie. Nous vivons ces objets; ils font partie de la trame de notre vie physique et intelligente. N'est-ce pas assez pour être assuré de leur vérité ? Et ici on pourrait faire appel aux modernistes eux-mêmes, selon lesquels le concept n'est point l'ultime ni le plus parfait moyen de connaître. Et les scolastiques disaient : je ne discours et ne déduis que pour arriver à savoir; si je sais sans discourir, cela est mieux [1].

*
* *

M. Fonsegrive dira que ce scepticisme, ce subjectivisme est loin de sa pensée, seulement qu'on ne peut tout expliquer dans un article de journal.

Mais aussi, quelle idée malencontreuse de soulever le problème de la vérité dans un journal ou, ce qui n'est guère différent, dans une lettre qu'on laisse insérer dans un journal, entre un article sur la politique du ministère et le récit d'un accident d'automobile. Et que cherche un lecteur, même sérieux, dans un journal même sérieux ? Est-ce une solution au problème de la connaissance ou une information, au plus une appréciation motivée sur le fait du jour? Et un journal ne se lit pas comme une revue. Cela est bien moderne de saisir le public de questions auxquelles il est mal préparé. Cela est bien dans la manière moderniste de poser sur les questions les plus graves des difficultés qu'on ne se donne

1. Saint Thomas, *Contra Gent.*, l. I, c. LV, LVI, LVII, LVIII, LIX.

pas le temps de résoudre et dont le lecteur n'aurait pas, d'ailleurs, le loisir de s'assimiler la réponse. Cela est bien dans la manière moderniste de proposer au sujet de certaines vérités, qu'il serait téméraire d'attaquer en face, le pour et le contre, de se prononcer finalement pour, mais en laissant dans l'esprit du lecteur une impression favorable à la négative.

Mais, ajoute M. Fonsegrive, tout ce que je dis maintenant, je l'ai dit dès 1893 dans mes *Éléments de philosophie.* « Cela en 1893 était accepté par tous. On y reconnaissait le langage du bon sens. » Il y disait même : « Quelques dogmatiques ont défini la vérité : *l'adéquation de l'esprit et de l'objet. Adæquatio rei et intellectus.* Mais cette définition renferme une exagération évidente. Les dogmatiques les plus avérés, comme Aristote et saint Thomas, se sont contentés de définir comme nous la vérité: une conformité de l'esprit avec la réalité[1]. » Passage que l'auteur a fait sagement de ne pas reproduire. Car nous avons vu que saint Thomas fait sienne la définition attaquée ; et Aristote ne parle pas autrement quand il énonce en termes concrets : Dire vrai, c'est dire que ce qui est, est, que ce qui n'est pas, n'est pas[2].

En 1893, M. Fonsegrive disait ce qu'il dit en 1907, mais il ne mettait pas l'accent au même endroit. Et ceci s'applique à d'autres auteurs étonnés de se trouver soudain suspects. En 1893, l'explication était perdue au milieu d'un livre qu'on s'accordait à regarder comme une réaction contre le phénoménisme, le relativisme et l'éclectisme flottant du jour. Depuis, le dogmatisme a subi un nouvel assaut, un vaste mouvement se produit contre la valeur de la connaissance ; et c'est le moment qu'on choisit pour dire que le relativisme mérite considération, que tout n'est pas à condamner chez les modernistes dont le relativisme forme une des doctrines fondamentales. Qui ne sent que les mêmes mots prononcés ici et là ne rendent pas le même son ?

1. Ouvrage cité, *Logique*, p. 204.

2. Exactement : « Celui-là est dans le vrai qui considère comme divisé ce qui est divisé et comme uni ce qui est uni ; celui-là se trompe dont la pensée est contraire à la réalité. » Arist., *Met.*, VIII, 10 (éd. Didot).

En 1893, M. Fonsegrive se présentait comme l'admirateur, un peu comme le disciple des scolastiques. Il renvoyait à saint Thomas, à Suarez, à Kleutgen, à Zigliara. Les *Études*[1], par la plume très bienveillante du P. Th. de Régnon, louaient l'ardeur du néophyte pour la philosophie du moyen âge. Et il ne protestait point contre ces éloges. Aujourd'hui, le disciple adulte fait la leçon à ses maîtres. Il déclare leurs méthodes périmées, leur mentalité à jamais dépassée : « La pensée contemporaine étrangère au catholicisme, c'est-à-dire l'immense majorité du monde pensant, ne *peut* plus vivre dans les moules scolastiques[2]. » Chez les docteurs du moyen âge, « tout ce qui est d'ordre philosophique, n'offre plus à nos esprits qu'un sens archéologique... Dans le monde entier, hors des séminaires et des universités catholiques, l'atmosphère intellectuelle est telle que la philosophie scolastique, même celle de saint Thomas, n'est plus entendue. C'est une langue morte qui n'éveille aucun écho[3]. » Ici, il y a même un peu plus que l'accent de changé.

Parlant de divers travaux philosophiques qui attiraient alors l'attention, le P. de Régnon exprimait jadis l'espoir d'une rencontre heureuse entre la pensée d'autrefois et la pensée contemporaine. « La montagne qui séparait la scolastique et la philosophie moderne est attaquée des deux côtés à la fois. Ayons confiance dans ce double travail ; car les ingénieurs se laissent guider par une même boussole qui ne peut jamais s'affoler. Les deux tronçons du tunnel se rencontreront en ligne droite et la lumière inondera ces galeries nouvelles. » Pour que la rencontre se fasse, il est nécessaire que, de part et d'autre, on suive une direction convergente, qu'on vise un point commun.

M. Fonsegrive imagine, de son côté, que le prêtre s'enfermant dans la cité sainte et le laïque mis dehors, à l'entendre, par la volonté du chef suprême, travaillent chacun à la recherche d'une définition de la vérité. Pour le prêtre, « il sera temps plus tard, quand le monde aura constitué la notion qu'il

1. *Études*, avril 1891, p. 675-680 ; septembre 1892, p. 155-162.
2. Lettre au *Nouvelliste* citée.
3. Lettre au *Temps* citée.

cherche de la vérité, de confronter la définition scolastique avec la définition nouvelle. Il est assuré d'avance, et l'autorité de la parole papale le lui garantit, que la définition à venir ne contredira pas essentiellement la définition que l'autorité adopte[1]. »

Où la parole de Rome donne-t-elle cette assurance ? Elle assure bien plutôt le contraire. Si la philosophie poursuit dans le sens par où elle se distingue de la philosophie traditionnelle de l'Église, dans le sens moderniste, elle tournera de plus en plus le dos à la scolastique. Comment pourrait-elle la rejoindre ? C'est toujours cette hantise « qu'il suffirait peut-être de faire subir aux formules désapprouvées quelques corrections ou d'y introduire quelques éclaircissements pour qu'elles devinssent irréprochables ». Non, il faut répéter qu'on est en présence de deux directions opposées de l'esprit humain.

*
* *

Et c'est par un de ces tours de souplesse, dont les modernistes sont coutumiers, que M. Édouard Le Roy prétendait naguère[2] voir dans la philosophie moderne l'héritière légitime de la scolastique. A l'entendre, « la scolastique a été, à son heure, la philosophie *moderne*, mais il y a six cents ans de cela et, aujourd'hui, rien ne pourra faire qu'elle ne soit pas la philosophie d'il y a six cents ans. Pourquoi vouloir arrêter la vie de la vérité à l'un des stades de son développement ?... Il semble à quelques-uns, ajoute-t-il, que le conflit qui nous occupe soit entre deux philosophies radicalement différentes. Nullement, il est entre deux âges de la philosophie. » M. E. Le Roy se réfute lui-même, quelques lignes plus loin, en disant de la philosophie moderne qu'elle est « un *esprit* et une *méthode* beaucoup plus encore qu'une *doctrine* ». C'est ce que nous estimons nous-même, pourvu qu'il reste entendu que cet esprit et cette méthode se traduisent nécessairement en telle doctrine. Mais ce qui est vrai de la philo-

1. Lettre au *Temps* citée.
2. *Demain*, 15 juin 1906. *Scolastique et Philosophie moderne.*

sophie moderniste est vrai aussi de la scolastique. Celle-ci ne consiste pas, comme on l'en accuse, à dresser de la vérité une formule *ne varietur*, à se complaire dans les résultats acquis, à fournir comme une codification juridique des doctrines authentiques. Elle n'était certes pas cela il y a six cents ans en pleine effervescence de formation ; elle ne saurait se résigner de nos jours à n'être que cela.

Méthode, direction d'esprit avant d'être doctrine, tendance intellectualiste, objectiviste, réaliste, comme nous croyons l'avoir montré, et selon les reproches mêmes de ses adversaires, la scolastique n'a cessé depuis six cents ans d'exercer sa fonction. Sans vouloir opposer paradoxe à paradoxe, on peut avancer que, sauf quelques groupes clairsemés de rêveurs, la pensée européenne du treizième au dix-neuvième siècle s'est mue et développée selon l'impulsion scolastique entendue au sens large. En ce sens, tout le dix-septième siècle est scolastique : Descartes pousse à l'excès l'intellectualisme, Spinoza, le réalisme. Le dix-huitième siècle, en dehors de J.-J. Rousseau, est scolastique par son goût d'abstraire et de généraliser. Les recherches positives du dix-neuvième siècle sont une protestation d'objectivisme et de réalisme. N'est-ce rien que d'avoir guidé, soutenu, fécondé l'esprit public, la pensée réfléchie jusqu'à nos jours ? C'est là le rôle même de la philosophie selon les modernistes : être la méthode qui répond aux divers moments de l'esprit humain. A la suite de Kant, sont venus les relativistes, idéalistes, subjectivistes, symbolistes, sans oublier les ironistes conciliant les contraires : ce sont les ancêtres immédiats du modernisme. Il serait plus juste de dire : du renouveau moderniste. Car, à toutes les époques de la pensée humaine, on trouve, en marge des grands systèmes, certaines doctrines plus ou moins aventureuses qui rappellent étrangement ce qu'on nomme modernisme. Nous l'avons montré précédemment pour le moyen âge[1]. Et dans l'agnosticisme des sceptiques comme dans le devenir et les procédés pleins d'arguties des sophistes grecs que de points de contact avec le modernisme ! Doctrine non d'avant-garde, mais doctrine éternelle de trans-

1. *Études* du 5 février 1908.

fuges. De quel côté s'est trouvée la santé intellectuelle et la fécondité ?

« La philosophie, dit avec raison M. E. Le Roy, est, par nature, invention et réinvention perpétuelles ; mouvement en profondeur plutôt qu'en étendue, mouvement qui s'accomplit d'ailleurs avec *suite*, non par une succession incohérente de bouleversements et de révolutions, mouvement comparable, en un mot, au progrès de la vie, dont chaque état subsiste dans l'état suivant. » Et c'est précisément cet hiatus, cette rupture avec le développement normal de l'esprit humain que nous reprochons au modernisme.

Par contre, ce travail de réinvention n'a-t-il pas été celui de la scolastique ? Durant le dix-neuvième siècle, la psycho-physiologie a fait des découvertes intéressantes, quoique d'ordre secondaire, au sujet de la contribution de l'organisme aux opérations de la vie sensible et intellectuelle : la scolastique a défendu l'esprit public contre un engouement, dont d'ailleurs il revient de jour en jour, et a recueilli ce qui était viable dans cette réaction contre le dualisme outré de Descartes, pour en enrichir le traité du composé humain commencé par Aristote, poursuivi par saint Thomas. A l'heure présente, la vogue est aux phénomènes subconscients, où certaine école un peu naïve cherche la clef de tous les mystères psychiques : la scolastique, par sa doctrine des facultés d'élaboration et de réduction, fera ici encore le triage nécessaire. La finalité de Claude Bernard, les qualités de M. Duhem sont des réinventions scolastiques.

Une philosophie vraie est une philosophie dont on vit. Or, depuis le treizième siècle, la morale théorique, préliminaire de la morale pratique et de l'ascétisme, ébauchée par les docteurs scolastiques, s'est précisée, coordonnée, approfondie. Les grands traités d'éthique, de morale privée et publique, d'économie sociale, de droit privé, public et international, que le dix-neuvième siècle a vus paraître, dérivent de l'inspiration scolastique. Notions d'ordre, de justice, de solidarité, de droit collectif, de droit d'association : notions scolastiques toujours mieux déduites et mieux enchaînées. Quand Léon XIII promulga son encyclique *Rerum novarum*, du 15 mai 1891, *sur la Condition des ouvriers*, l'on s'étonna de la

hardiesse et de la nouveauté de ses enseignements : c'était l'antique scolastique qui venait formuler les lois d'organisation du travail pour la cité moderne.

Comment demander après cela « quelles sont les œuvres de la scolastique contemporaine » ? Prise en toute son ampleur, elle est la pensée philosophique en mouvement, parfois le sachant, souvent à son insu. Elle est la pensée qui élabore et construit ; le modernisme n'est que la pensée qui désagrège et détruit.

Lucien ROURE.

L'ANGLETERRE RELIGIEUSE

LES CATHOLIQUES DEVANT LE PARLEMENT

I. Les Catholiques anglais : leur nombre, leur situation, leur influence au Parlement, dans la noblesse, dans la science, les lettres et les arts. — II. La réforme des lois scolaires : hésitations du gouvernement libéral. Règlements administratifs de Mr. Mac Kenna (écoles normales et collèges secondaires). Injustices et illégalités. — III. La prochaine loi scolaire : glaive ou rameau d'olivier ? Les grands principes du gouvernement libéral : simple Bible, pas d'examen religieux. La permission de mourir de faim. Ote-toi de là que je m'y mette !

Réunions et congrès ne manqueront pas à Londres cette année. Les badauds ou, comme on dit par respect, le grand public se précipitera à Shepherd's Bush, vers cette exposition franco-britannique pour laquelle, depuis dix-huit mois déjà, s'élèvent des palais, se creusent des bassins, se dessinent des avenues, des jardins et un superbe stade. Plus sérieux et plus dignes, les gens de l'Église établie se réuniront en juin pour le congrès pan-anglican, la cinquième de ces assemblées un peu hétérogènes qui, tous les dix ou onze ans, essayent de redonner un peu de vie intérieure à l'organisme déjà raidi de l'anglicanisme. De leur côté, enfin, les catholiques se préparent à tenir, en septembre, au cœur même de Londres, un congrès eucharistique qu'ils veulent, en bons Anglais, infiniment supérieur à tout ce qui s'est fait d'analogue *on the continent*.

Rien ne montre mieux la situation des catholiques anglais et ce dont ils sont capables, que l'assurance courageuse avec laquelle ils affrontent la présente session parlementaire. A l'heure actuelle, plusieurs projets de lois sont ou vont être discutés aux Communes, qui mettent en jeu les intérêts essentiels des consciences catholiques. Entre tous, le problème des écoles les préoccupe. Mais il ne les effraye pas, malgré les menaces réitérées de leurs adversaires et les dispositions évidentes du gouvernement, peu bienveillantes pour eux.

Examiner et comprendre leur situation, leur but, les périls aussi qui les menacent et ce qu'ils font pour s'en préserver, ne sera peut-être pas sans utilité pour les catholiques français.

I

La meilleure assurance des catholiques anglais, c'est le sentiment qu'ils ont de leur propre force. Ils parlent haut, parce qu'ils savent qu'on doit les craindre. Le temps est loin où Newman dépeignait, sous des couleurs si dramatiques, ce qu'il avait vu dans sa jeunesse et dont il n'avait déjà plus que le souvenir : les catholiques méprisés et rejetés de partout, traités en parias dans la société britannique, obligés de se cacher pour entendre la messe dans un hangar obscur et nu ; leurs prêtres courbés sous le poids des édits de proscription, des haines et des calomnies, de la pauvreté et de la faim ; leurs enfants traînés aux écoles protestantes ou croupissant dans l'ignorance et dans le ruisseau. Le *second printemps* de l'Église catholique en Angleterre a été suivi d'un été plein de fleurs éblouissantes, dont plusieurs déjà sous nos yeux se transforment en fruits de salut pour le peuple.

Le nombre même des catholiques anglais est déjà une garantie de leur force. Sur les douze millions de sujets qui obéissent à Édouard VII en même temps qu'au pape, il y en a cinq millions et demi dans le Royaume-Uni, dont trois millions trois cent mille en Irlande, deux millions deux cent mille dans la Grande-Bretagne (Angleterre et Écosse).

Il est vrai, la revue de la *Protestant Alliance* a prétendu naguère (mai 1907), que le nombre des *catholiques romains* allait en décroissant ; qu'il avait même, depuis 1880, diminué de deux millions et demi dans le Royaume-Uni. Mais cette affirmation semble toute gratuite et rien n'en prouve le bien-fondé. Par contre, un travail fort sérieux de sir Charles Russell, président de la *Fédération* catholique, nous permet d'estimer à quatre cent mille environ le nombre des catholiques résidant à Londres seulement. C'est donc, dans la grande ville anglicane, au milieu de cette profusion de sectes et de chapelles diverses, une population catholique presque égale à celle de Rome. Encore ne s'agit-il ici que de ce qu'on appelle *inner London* ou Londres intérieur, abstraction faite de cette inter-

minable banlieue qui groupe, autour de l'agglomération principale, toute une pléiade de villes et de villages sans fin, nébuleuse d'habitations humaines d'où sortira la colossale cité de l'avenir, déjà désignée sous le nom de *greater London*. Si l'on se souvient que dans l'*inner London* seulement les habitants sont au nombre de quatre millions et demi, on verra que l'élément catholique y constitue déjà un onzième environ de la population totale.

D'après le *Catholic Directory* pour 1908 et quelques autres documents du même genre, il y a actuellement dans l'Angleterre, l'Écosse et le pays de Galles, 4 075 prêtres catholiques. Ces prêtres desservent, dans la Grande-Bretagne, 2 121 églises et chapelles, soit 45 de plus qu'en 1907. A Londres, où il n'y avait, en 1803, que 11 églises catholiques, il y en a aujourd'hui une centaine.

Nous avons dit précédemment que les catholiques anglais ont actuellement 1 070 écoles primaires (*elementary schools*) où ils élèvent 400 000 enfants. A Londres seulement, ils ont 40 000 élèves dans 92 écoles. Il est curieux de noter qu'en 1803, (époque où fut ouverte la première école populaire catholique de Londres), ils n'avaient que 10 de ces écoles dans toute l'Angleterre ; et en 1871, au lendemain de la première grande loi sur l'enseignement, ils n'en avaient encore que 383.

Mais le nombre est peu de chose en soi, s'il ne s'y joint ces *qualifications* dont les Anglais font si grand cas et sans lesquelles, ni chez eux ni chez nous, il n'y a d'influence sérieuse. Une des conditions ordinairement requises pour agir sur l'opinion, c'est d'être riche. Grâce à Dieu, les fortunes catholiques commencent à se faire moins rares en Angleterre. Sans parler des grands seigneurs comme le duc de Norfolk ou le marquis de Bute, dont les immenses richesses n'ont d'égal que le dévouement aux œuvres saintes, il ne manque pas aujourd'hui d'industriels et de commerçants qui, sans rien renier de leur foi et sans rien perdre de la scrupuleuse honnêteté qu'impose la conscience catholique, ont su employer avec succès les trésors d'ingéniosité pratique, d'initiative, d'audace, d'habileté financière que recèle toute âme d'Anglo-Saxon.

Les catholiques ne sont plus confinés dans le pauvre quartier de *Whitechapel*. Ils ont des boutiques dans *Oxford Street* et *Bond Street*, des comptoirs dans la *Cité*. Ils sont plusieurs centaines dans le *Strand* où s'élèvent pour eux deux églises ; et jusque dans les splendeurs opulentes du *West-End* il y a plus d'un luxueux hôtel d'où sortent, le dimanche, quelques élégantes *ladies* ou quelques fashionables *gentlemen*, pour aller assister à la messe dans l'église de Saint-Jacques (*Spanish Place*), au sermon du P. Vaughan chez les Jésuites de *Farm Street*, ou au salut *du Précieux-Sang* dans l'oratoire de *Brompton*.

Plus encore que la richesse, la position sociale donne la puissance d'action. Ici, il faut bien l'avouer, les catholiques n'ont pas encore conquis la place à laquelle ils ont droit ; mais ils travaillent vigoureusement à s'y établir. Et quand on songe d'où ils reviennent, on est émerveillé de voir à quoi ils sont déjà parvenus.

Il y a cinquante ans, en effet, ils n'avaient aucune part à la vie publique. Aujourd'hui, à la Chambre des lords, on compte 33 membres catholiques sur 606; à la Chambre des communes, 81 sur 670. Malheureusement, la part de l'Irlande est de 73 députés, tandis que les 2 millions et plus de catholiques anglais n'ont pu faire entrer jusqu'ici au Parlement que 8 représentants contre 567 députés anglais protestants. Mais ces 8 ne sont pas quelconques : tel d'entre eux, M. Rowland Hunt, met la gaieté par le pittoresque de ses reparties dans les délibérations des Communes ; tel autre, le légendaire T. P. O'Connor, est un des géants de ce journalisme à l'anglaise dont l'activité nous déconcerte. Un troisième est cet artilleur français de 1871, M. Hilaire Belloc, qui, naturalisé anglais depuis 1902, a trouvé moyen de représenter à la Chambre une circonscription en majorité protestante.

Tout le monde sait que le « premier duc et pair d'Angleterre » est un catholique. Avec lui, dans le dernier recensement du *Peerage and Baronetage*, on trouve 42 pairs et 52 baronnets soumis à l'Église *romaine*. Parmi les membres actuels du gouvernement siège le marquis de Ripon, qui, même après sa retentissante conversion, fut jugé digne de gouverner les Indes en qualité de vice-roi et y laissa, de ses quatre

ans de règne, un souvenir encore cher à tous les Indiens. Dans le *Conseil privé* prennent place, pour la Grande-Bretagne seulement, douze membres catholiques.

En dehors et au-dessous de ces hautes fonctions, les catholiques anglais font bonne figure dans toutes les classes de la société. Quelques-uns portent, et dignement, de ces noms qu'auréole déjà tout un passé de gloire. On peut s'en rendre compte en parcourant une sorte d'annuaire que sir Francis C. Burnand, ancien éditeur du *Punch*, vient de publier sous ce titre : *The catholic Who's Who* (1908). Les deux descendants directs du héros de Trafalgar, le vicomte Merton et l'honorable Edward Nelson, se rencontrent là avec les héritiers de lord Byron, ceux de sir Walter Scott et de Charles Dickens.

Faut-il rappeler la grande lignée catholique des Arundell, celle des Petre, des Talbot et des Trafford ? les illustres convertis tels que ce lord Bampton, qui vient de mourir en sanctifiant encore sa grande fortune, ou l'opulent et savant maire de Gravesend, Mr. George M. Arnold ?

Dans le domaine des arts, les catholiques imposent à l'admiration publique les talents d'un architecte comme Mr. Gilbert Scott, d'un dessinateur comme John Bernard Partridge, d'un musicien comme cet admirable Elgar, le plus grand compositeur (disent bien des juges compétents) qu'ait jamais produit l'Angleterre. Sur la scène même, grande ou petite, des théâtres et des music-halls, ils triomphent avec des chanteurs comme sir Charles Santley, des acteurs comme E. Seymour Hicks et Albert Chevalier [1].

Il est vrai qu'ils brillent un peu moins dans les sciences, ou que dans ce domaine, tout au moins, si leurs lumières ont bien quelque éclat, elles n'ont guère jusqu'ici été mises sur le candélabre. Dans cette illustre académie qu'est la *Royal Society*, je ne crois pas que, sur 450 membres, il y ait plus de 3 ou 4 catholiques. L'un d'eux au moins, le docteur Windle,

1. Nous ne parlons point de la Patti, dont les catholiques anglais s'obstinent à faire une de leurs gloires, bien qu'elle soit née à Madrid de parents italiens.

jouit d'une autorité universellement reconnue en fait d'anatomie.

Mais dans la littérature, quelle revanche ! Ne parlons pas de la nuée des jeunes Irlandais qui, chaque année, s'abattent sur Londres avec leur plume pour toute arme et pour toute fortune. Bien qu'il n'y ait malheureusement pas dans la capitale un seul quotidien catholique, il y a plusieurs centaines de journalistes catholiques qui, matin et soir, couvrent de leur prose ardente et quelque peu désordonnée les colonnes serrées de ces immenses journaux anglais, véritables maquis de composition typographique. S'ils ne rendent pas catholiques la rédaction et l'esprit général des journaux, ils habituent, du moins, leurs collègues et leurs lecteurs à entendre parler du catholicisme par des gens qui comprennent ce qu'ils disent ; ils familiarisent insensiblement l'esprit public avec la description de nos cérémonies, l'intelligence de nos rites, et, pour tout dire, avec la mentalité catholique elle-même, si étrangement ignorée ou méconnue jusqu'ici de la plupart des anglicans.

A défaut de journaux quotidiens [1], les catholiques ont du moins, à Londres et dans toute l'Angleterre, leurs périodiques hebdomadaires comme le *Tablet*, le *Catholic Weekly*, le *Catholic Times*, etc. ; leurs grandes revues, en tête desquelles marchent le *Month* et la *Dublin Review* (car cette dernière, malgré son titre, n'a rien d'irlandais). Dans ces publications et aussi dans les *magazines* de toutes sortes qui, volontiers, leur prêtent leurs colonnes, les écrivains catholiques mettent, au service de la vraie foi, des talents que l'opinion publique reconnaît et proclame éminents. Outre certains hommes que nous avons déjà cités, ils sont légion, ceux que la littérature pure, l'érudition, la critique, la philosophie ou la théologie

1. La fondation d'un quotidien catholique à Londres est-elle possible, est-elle même opportune ? La question a été souvent débattue et reste à bon droit controversée. L'échec retentissant de la *Tribune* (grand journal libéral qui vient de sombrer après avoir coûté, en deux ans, huit millions et demi), montre que l'on ne peut s'engager dans une telle aventure sans des capitaux énormes et des garanties de succès, que les catholiques n'ont probablement pas encore. — Le présent article était déjà sous presse, quand a paru dans le *Month* (mars 1908) un très intéressant travail sous ce titre : *Do we neglect the catholic press?*

ont conduits, des rangs du clergé catholique ou de la masse même des fidèles, jusqu'à la célébrité. Leur réputation dépasse souvent les limites, vastes pourtant, des pays de langue anglaise.

Tels sont, entre bien d'autres, dans les sciences sacrées, le R. P. Fleming et dom Gasquet, que les papes Léon XIII et Pie X ont tour à tour signalés à l'attention du monde chrétien. Tel ce P. Thurston, S. J., dont on aurait quelque peine à dire ce qu'il ne sait pas. Tel, ce Montgomery Carmichael, le seul homme qui puisse en Angleterre, comme l'abbé Lemonnier en France, corriger les erreurs ou les fantaisies de Mr. Paul Sabatier, lorsqu'il s'agit de saint François d'Assise et des traditions franciscaines. Tels encore, dans l'histoire des lettres et des arts, ce Fitzmaurice Kelly dont la *Littérature espagnole* a été traduite en presque toutes les langues, et ce James Weale qui, plus et mieux que Rodenbach, a contribué par ses travaux à la résurrection de Bruges.

Dans la littérature d'imagination, un prêtre, le P. Robert Hugh Benson, fils d'un archevêque anglican de Cantorbéry, s'est mis au premier rang parmi les écrivains contemporains. Ses romans, ses nouvelles, ses essais, œuvres d'une âme aux facultés puissantes, d'une foi profonde, d'une sensibilité aiguë, d'un mysticisme tendre et nébuleux, d'une imagination féconde jusqu'à enfanter l'invraisemblable, répondent si bien aux goûts des lecteurs anglais actuels, aux besoins de leur esprit tout à la fois et de leur âme, que ce prêtre catholique voit les éditions de ses livres se multiplier chaque jour, et que l'effroyable activité de sa production littéraire n'arrive pas à lasser l'avidité de ses innombrables admirateurs. Faut-il rappeler les noms de Wilfrid Ward (fils de l'illustre converti), et de Mrs. Ward, ceux des PP. John Gerard et Sidney Smith, Mac Nabb et Bridgett ?

Des dames du meilleur monde, comme la comtesse de la Warr, la comtesse Barbara de Courson, Mrs. de la Pasture et Mrs. Hinkson (Katharine Tynan) arrivent à se faire, même en dehors du cercle relativement restreint des catholiques, une célébrité littéraire fondée sur de très réels mérites.

Et, sans remonter jusqu'aux gloires du dernier demi-siècle, si nous voulions tourner un regard vers les morts des cinq

ou six dernières années seulement, quels souvenirs réveilleraient les noms des poètes Aubrey de Vere et Francis Thompson, des PP. Bowden et Gallwey, de lady Georgiana Fullerton et de Mrs. Craigie ?

II

...J'en passe, et des meilleurs. Mais, après tout, que seraient, même en Angleterre, les individualités les plus marquantes, si elles restaient isolées ? C'est en se groupant pour l'action commune, que les catholiques peuvent faire écouter leurs revendications, faire valoir leurs droits devant l'opinion et jusque dans le Parlement.

Cette entente, si difficile à réaliser sur bien des points, est pratiquement unanime sur la plus importante des questions actuellement pendantes, je veux dire celle de la législation scolaire. Voici deux ans et plus que la loi de 1902 sur l'enseignement primaire, œuvre de M. Balfour et que nous avons exposée en son temps, est officiellement condamnée à mort. Seulement comme, en fait de législation surtout, « on ne tue que ce qu'on remplace », le gouvernement libéral s'efforce à trouver l'introuvable moyen de concilier tous les désirs, d'assouvir aussi toutes les haines ; de sauvegarder, s'il le pouvait, la justice tout en satisfaisant les parties. Faute d'y parvenir, il va à ce qui lui paraît le plus expédient, dans l'intérêt de sa propre conservation. Créature et prisonnier des non-conformistes, il subit leur tyrannie ; et c'est pour leur complaire que M. Birrell déposa, en 1906, le projet de loi scolaire auquel reste attaché son nom, avec le souvenir de son insuccès.

Mais, depuis 1906, le temps et les événements ont marché ! La superbe majorité, qui, en janvier, avait ramené les libéraux au pouvoir, était trop artificielle et inconsistante pour que le ministère osât, à la fin de cette même année, lui confier à nouveau ses destinées et, dans l'audacieux va-tout dont il avait tant de fois brandi la menace, en appeler au pays de l'opposition des Lords. Dès le mois de mai 1907, les élections municipales de Londres marquaient un revirement d'opinion qu'accentuaient encore, en novembre dernier, les élections municipales de province. Depuis lors, enfin, plusieurs élections partielles, dont les plus retentissantes ont eu lieu dans

le Devon et le comté de Hereford, ont prouvé que ni la sollicitude de Mr. Haldane pour l'armée impériale, ni l'habileté de Mr. Lloyd-George à apaiser les grèves, ni les rodomontades de sir Henry Campbell Bannerman contre la Chambre haute, ni enfin et surtout les décrets autocratiques par lesquels Mr. Mac Kenna exclut les écoles confessionnelles de la participation à certains subsides officiels, ne suffisaient à concilier au ministère actuel les sympathies raisonnées de John Bull sur toute l'étendue du territoire britannique.

A ces échecs du gouvernement, les catholiques ont efficacement contribué plus d'une fois. A Leeds, en particulier, en novembre dernier, leur action fut énergique, leur influence évidente et leur succès éclatant.

C'est que la *Fédération des associations catholiques*, dont plusieurs fois déjà les *Études* ont entretenu leurs lecteurs, réussit à grouper des hommes que leur naissance, leur position sociale, leurs tendances politiques même semblaient séparer du tout au tout. A côté d'un duc et pair, on y voit tel conseiller du *London County Council* blackboulé pour ses tendances socialistes; les protagonistes du *Home rule* s'y rencontrent avec des unionistes extrêmes; et l'un de ces derniers exprimait la pensée de tous en disant, dans un banquet solennel de la fédération : « Quelle que soit leur opinion particulière en politique, tous les catholiques seront unis pour défendre leurs écoles [1]. »

Cette union, cette résolution de défendre, coûte que coûte, leurs écoles, les catholiques l'ont affirmée et prouvée autrement que par des discours, ailleurs que dans les banquets, puisque tous les journaux ont constaté le rôle qu'ils avaient joué dans les dernières élections municipales.

Il semble donc que le gouvernement ait intérêt à les ménager et l'on peut, de certains indices très sûrs, conclure qu'il le comprend. Mais ce qu'il comprend moins bien, semble-t-il, c'est la position même des catholiques, le caractère propre de leurs griefs et la manière enfin dont il devrait s'y prendre pour réaliser les bonnes intentions qu'il professe volontiers à leur égard.

1. Discours de M. Rowland Hunt, M. P. au banquet de la Fédération, le jeudi 18 avril 1907.

Mr. Mac Kenna laisse dire partout qu'il n'en veut pas aux catholiques. Cependant, il fait tout son possible pour détruire l'enseignement confessionnel ou pour en tarir les sources. Nous avons dit ici même comment, ayant 2 millions et demi de francs à distribuer aux écoles, il avait appliqué de son autorité privée la totalité de cette somme à la construction d'écoles nouvelles, publiques et neutres; comment, par voie de décrets toujours, comme les ministres jacobins de France, il avait décidé un beau jour que toutes les écoles normales, existantes ou à créer, seraient neutres dans le recrutement de leurs élèves, neutres dans la composition du corps professoral, neutres dans tous leurs règlements, — ou se verraient condamnées à mourir d'inanition; comment enfin, pour que l'enseignement secondaire lui-même n'échappât point à sa tyrannie, il avait mis à la portion congrue et privé d'importants subsides officiels toutes les écoles, tous les collèges et pensionnats d'instruction secondaire, où ne serait pas appliqué intégralement le principe de l'indifférentisme religieux[1].

Mais tous ces coups de Jarnac, pour pernicieux qu'ils soient, ne peuvent suffire et ne constituent pas une législation. Le petit projet de loi, risqué par Mr. Mac Kenna l'an dernier, était lui-même incomplet et tronqué; il a dû, en outre, être abandonné par le gouvernement lui-même, et l'on peut croire sans témérité que les décrets vexatoires dont nous venons de parler furent précisément les représailles du ministère, honteux de sa trop prompte défaite.

Que reste-t-il donc à faire et quel parti le ministre de l'instruction publique va-t-il prendre pour apaiser les dissensions religieuses, si ardemment agitées autour de l'école?

En juillet 1907, Mr. Mac Kenna promettait que sa prochaine loi scolaire serait un glaive, — ce qui est un instrument de pacification toujours odieux, généralement inefficace, et quelquefois fatal au bras qui le tient. Six mois plus tard, Mr. Mac Kenna changeait de rôle, changeait de ton et changeait de symbole. Il est vrai que dans l'entre-temps, les élections municipales de novembre avaient changé bien d'autres choses. Donc, ouvrant solennellement, à Brixton, une vente de charité

1. Sur ces divers points, voir les *Études* du 5 septembre 1907, p. 672 *sqq.*

organisée par le parti libéral, le ministre de l'instruction publique fit entendre, en décembre 1907, des paroles toutes pleines de douceur et de promesse. Il prit texte de ce fait, qu'un des comptoirs du bazar avait pour enseigne une branche d'olivier et ce comptoir-là justement était tenu au profit des œuvres de l'enfance. Là-dessus, il dit en substance, avec une bonne foi sincère, qu'il tenait lui aussi dans sa main un rameau d'olivier; qu'il le tendait à tous, en signe de paix et non point, ajouta-t-il avec une ironie gracieuse, « pour en donner des coups sur la tête des gens ». Il n'espérait pas contenter tout le monde, car il savait que c'est une ambition toujours vaine; mais il espérait trouver une solution capable de donner, du moins, satisfaction à tous les esprits raisonnables.

Hélas! à moins que dans les « esprits raisonnables » ne soient compris ni un seul des catholiques anglais, prêtres ou laïques, ni l'immense majorité des anglicans, ni les juifs, ni même ce qu'il y a de plus sage et modéré chez les non-conformistes, il faut avouer que Mr. Mac Kenna tient bien mal parole et que sa branche d'olivier ressemble trop à un gourdin.

Car il ne satisfait, par ses exécutions dans le présent et ses projets pour l'avenir, aucune des confessions chrétiennes. Tout au plus, s'il arrive à contenter, et provisoirement encore, cette faction bruyante des non-conformistes avancés, dont le principal article de foi est la haine violente de tout dogme, dont tout le programme religieux tient dans la guerre au sacerdotalisme.

Depuis qu'il est au pouvoir, en effet, et après comme avant ce discours pacificateur, Mr. Mac Kenna semble croire que son unique mission, comme ministre de l'instruction publique en Angleterre, est de harceler dans tous les temps et par tous les moyens les écoles libres confessionnelles.

Rien n'a été retiré de ses décrets tyranniques. En attendant qu'une loi légalise la persécution, Mr. Mac Kenna la pratique le plus qu'il peut, par voie de règlements administratifs. Naguère encore, à l'ouverture du Parlement, lord Robert Cecil, reprenant des arguments plusieurs fois exposés par M. Balfour[1], a démontré combien cette manière d'agir était,

1. Notamment ce jour-là même, brièvement, dès l'ouverture du débat; et plus longuement dans un discours public à Devonport, en décembre 1907.

non seulement odieuse, mais inique et illégale. A l'appui de ses dires, il a cité des faits publics, que le ministre n'a, d'ailleurs, pas niés, et qui ne sont qu'une poignée d'exemples, pris entre mille autres, de ses procédés arbitraires. Depuis huit mois, les journaux de l'opposition, les organes de l'Église d'Angleterre, les revues catholiques surtout, enregistrent continuellement les traits de cette persécution administrative. En voici quelques-uns des plus caractéristiques ou des plus récents.

Dans plusieurs villes, les autorités locales se sont émues de voir que, par ses décrets de juillet 1907, le ministre privait de subventions importantes certaines écoles secondaires de leur ressort. En réunion publique, ces conseils, — généralement composés de protestants, — ont maintes fois réclamé contre cette injustice et demandé que telle ou telle école, spécialement désignée par eux comme indispensable au fonctionnement de l'instruction publique, fût portée sur la liste des secours les plus larges. Ainsi, en janvier dernier, les autorités scolaires (*Local Education Authority*) de Leeds déclaraient que les écoles catholiques de Notre-Dame et de Sainte-Marie, pour les filles; celle de *Saint John's Road*, pour les garçons, étaient absolument nécessaires aux besoins pédagogiques du district; qu'il serait déplorable de les laisser périr ou péricliter; en conséquence, le conseil demandait (car il faut noter que le ministre lui-même en avait offert la faculté aux conseils locaux en prenant leur avis) qu'à ces écoles ne fussent pas appliquées les restrictions imposées par les articles 5, 18^b, 23 et 24 des règlements de juillet. En décembre, le comité scolaire de Birmingham proclame que l'école catholique de Saint-Philippe forme un « rouage essentiel du mécanisme scolaire » dans son ressort. Il demande donc pour elle ces subventions dont Mr. Mac Kenna veut l'exclure. Ainsi avaient fait le comité de Liverpool, pour d'autres écoles catholiques, au mois de novembre; celui de Sunderland, en octobre et, à diverses époques, ceux de Bury, de Southampton, de Middlesborough, etc.

Or, voici ce qui arrive inévitablement : aux comités scolaires, qui déclarent indispensable une école catholique, établie et fonctionnant utilement dans leur district, Mr. Mac

Kenna fait simplement répondre qu'elle ne l'est pas. La lettre qu'il écrivit naguère aux autorités de Southampton est un modèle du genre et contient une réponse aussi péremptoire que dénuée d'artifices et de commentaires. Il s'agissait d'une école dirigée par les sœurs de la Sainte-Union, si connues dans le nord de la France pour leurs qualités éducatrices. Pour l'érection de cette école, les sœurs de la Sainte-Union ont elles-mêmes dépensé 400000 francs, et elles y reçoivent cent dix élèves, qui ne pourraient actuellement pas trouver place ailleurs.

...« Après sérieux examen de l'affaire et de ses circonstances, déclare le secrétaire de Mr. Mac Kenna, le ministère de l'instruction publique (*Board of Education*) ne croit pas qu'une école catholique romaine soit actuellement nécessaire comme organe de l'enseignement secondaire dans le ressort de votre juridiction. »

C'est bien simple : l'autorité locale dit oui, le ministère dit non. Mais alors on se demande pourquoi cette autorité locale est consultée, si son témoignage, même le plus évidemment impartial, est repoussé chaque fois qu'il contredit les intentions de Mr. Mac Kenna ?

Il est vrai que cette même autorité sera toute-puissante, et son témoignage sûr d'être agréé, si, pour le rendre, elle s'inspire du sectarisme haineux des non-conformistes. Le *Tablet* a osé dire à ce sujet que Mr. Mac Kenna jouait en Angleterre « le rôle de M. Combes » (25 janvier 1908). Il ne semble malheureusement pas que cette imputation soit calomnieuse : deux ou trois exemples, ajoutés aux précédents, le prouveront.

Parmi les comités scolaires qui mettent l'intérêt d'une secte avant ceux de l'instruction publique, se distinguent spécialement ceux du West Riding (arrondissement ouest du Yorkshire) et plusieurs de ceux du pays de Galles. Des premiers nous avons déjà parlé l'an dernier à l'occasion d'un procès qui les rendit célèbres. Les seconds ont voulu partager cette gloire. A Swansea, en particulier, et dans quelques villes moins importantes, l'autorité locale a, de son propre mouvement, diminué les appointements des instituteurs sous prétexte que, dans les écoles volontaires, une partie de leur temps se passe à enseigner le catéchisme. C'était aller ouver-

tement contre l'esprit et la lettre des lois scolaires actuellement en vigueur, celles de 1902. Mais c'était répondre exactement aux intentions bien connues de Mr. Mac Kenna, telles qu'il les avait manifestées dans son *bill* mort-né de l'année dernière. Aussi le ministre s'est-il bien gardé d'intervenir pour empêcher cette illégalité. Celle-ci était si flagrante que, pour la blâmer en plein Parlement, on a vu se liguer des hommes absolument opposés dans leurs croyances religieuses et leurs convictions politiques, comme lord Robert Cecil, conservateur et *Churchman*, s'il en fut; lord Edmond Talbot et Mr. John Dillon, deux catholiques dont l'un est conservateur et l'autre nationaliste; enfin sir Philip Magnus, israélite et unioniste-libéral !

A toutes leurs objurgations, Mr. Mac Kenna s'est contenté de répondre qu'il n'avait pas le moyen de remédier à ce qu'on lui reprochait, et que, d'ailleurs, le mal n'était pas si grand, puisqu'il n'empêchait pas l'instruction publique de prospérer.

III

On le voit, la branche d'olivier frappe, moins fort sans doute qu'un glaive, mais plus sournoisement et à coups très sûrs. Va-t-elle de nouveau faire place au glaive ? On ne peut guère en douter. Cette loi scolaire que beaucoup de gens réclament, que presque tous redoutent, que depuis deux ans le gouvernement libéral cherche vainement à mettre sur pied, il faut se décider à la formuler, à la présenter au Parlement, à la faire agréer par les Communes, ce qui sera sans doute facile, à la faire passer enfin par ou malgré les Lords. Ce sera l'œuvre de la présente session législative.

C'est le lundi 23 février dernier, que le projet de loi scolaire soigneusement élaboré par Mr. Mac Kenna a été présenté à la Chambres des communes. Cette *première lecture* n'est jamais accompagnée que d'un débat limité et forcément sommaire. C'est comme le salut traditionnel qu'échangent, avec leurs fleurets, les maîtres d'armes avant de croiser le fer pour tout de bon. Tout de même, on fait connaissance avec l'adversaire. Les interviews, les échos de presse, pouvaient indiquer vaguement les tendances d'un *bill* encore à naître. Au jour de la

première lecture, le *bill* est né, son parrain le montre enfin aux Communes, visage découvert, — je veux dire en faisant connaître le texte même du projet de loi.

Quand Mr. Mac Kenna prit la parole, le 23 février, lui-même a avoué qu'il se sentait « un peu nerveux ». Parmi ses auditeurs extraordinaires, il pouvait remarquer Mgr l'archevêque de Westminster, l'archevêque anglican de Cantorbéry et le fameux docteur Clifford : les trois représentants des grandes communautés religieuses intéressées directement dans la question.

La lecture de Mr. Mac Kenna a provoqué un instant de joie chez quelques-uns, de la colère chez d'autres, mais chez tous un grand désappointement. En somme, l'effort qu'il a tenté, de bonne foi sans doute, pour contenter ses amis et n'être pas injuste à l'excès envers ses pires ennemis, échoue visiblement. Son projet de loi scolaire aura le même sort, croyons-nous, que celui de Mr Birrell. S'il est adopté par les Communes (ce qui n'est pas certain et ne pourra se savoir qu'après Pâques puisque la *seconde lecture* n'aura pas lieu d'ici là), il ne passera certainement pas chez les Lords. Et cette fois, le gouvernement libéral osera moins encore qu'en décembre 1906 prendre, entre les Lords et lui, le peuple pour juge.

Car, à tous les coups reçus du dehors, se joint pour lui cette cause d'affaiblissement intérieur, d'avoir perdu, en la personne de sir Henry Campbell Bannerman, le seul homme assez énergique et assez populaire pour donner de la cohésion aux éléments disparates dont se composait, depuis deux ans, la majorité libérale [1].

Il est vrai, Mr. Mac Kenna a pris soin de présenter sa loi comme une mesure financière, destinée à régler la répartition des deniers publics en faveur des établissements d'instruction. A ce titre, elle échappe aux discussions et aux amendements de la part des Lords. Mais elle n'échappe pas à leur opposition qui peut décider de celle du pays, si même elle n'en est pas simplement l'écho.

Nous n'exposerons pas en détail les dispositions nouvelles

1. La démission de sir Henry et son remplacement par M. Asquith sont choses prévues et annoncées depuis longtemps par tous les journaux anglais.

de ce projet de loi. En voici seulement les grandes lignes :

1. — Pas de *sécularisme* ou d'exclusion absolue de la religion.

2. — Mais dans les écoles publiques l'enseignement de la *simple Bible* sera seul admis. C'est, du reste, ce qui se fait actuellement dans toutes les écoles officielles (*provided*).

3. — De même, dans toutes les écoles publiques, exemption obligatoire de tout examen religieux pour les instituteurs et institutrices, comme pour l'admission des élèves eux-mêmes.

4. — Les écoles jusqu'ici reconnues publiques quoique libres (*non-provided schools*) auront à subir les conditions susdites, si elles veulent recevoir les mêmes subventions que par le passé de la part du gouvernement et des autorités municipales. Si elles préfèrent rester confessionnelles, elles ne recevront plus aucune subvention municipale. Elles pourront, toutefois, dans les villes, recevoir encore les subsides gouvernementaux, quitte à compléter par leurs propres ressources ce qu'ils auraient d'insuffisant.

5. — Mais dans les campagnes, dans les districts où il n'y a qu'une école, celle-ci devra toujours être officielle et neutre. Donc, si elle est actuellement confessionnelle, elle sera obligatoirement, d'ici au 1er avril 1910, transférée à l'autorité locale.

Assurément, tout n'est pas mauvais dans ce plan. Mais plusieurs de ces clauses cachent, en réalité, pour les écoles catholiques, des dangers qu'un lecteur catholique pourrait ne pas soupçonner à première vue.

L'exclusion du *sécularisme* est louable. La loi qui sanctionnerait le divorce absolu entre l'enseignement officiel et la religion sous toutes ses formes serait pire, nous l'avouons sans peine, que le projet actuel. Mais peut-être bien celui-ci n'a-t-il reculé devant ce divorce que pour répondre au sentiment public de l'Angleterre, très nettement manifesté. Seul, en effet, le parti socialiste, auquel ont fait écho les *Trade-Unions*, a osé proposer ouvertement la *solution séculière* du problème scolaire, c'est-à-dire l'obligation, pour l'enseignement public et national, d'être absolument étranger à toute idée religieuse. L'immense majorité du peuple croit encore à Dieu et ne veut pas que l'enfance grandisse dans une atmo-

sphère officiellement athée. Il est vrai, le docteur Clifford et ses amis accepteraient encore plutôt le *sécularisme* que le système des écoles confessionnelles, tel qu'il existe aujourd'hui. Mais ils se gardent de manifester trop hautement cette opinion. Ils se rabattent donc, comme un certain nombre de bons anglicans et la totalité des non-conformistes, sur le système de la *simple Bible* ou, ce qui revient à peu près au même, sur ce qu'on appelle la *religion de Cowper-Temple.*

A plusieurs reprises, ici même, nous avons dit ce qu'il faut entendre par cette *religion de Cowper-Temple*, faite des principes fondamentaux, communs à toutes les *dénominations* ou confessions chrétiennes. Inutile de rappeler comment et pourquoi cette prétendue religion équivaut, aux yeux des catholiques, à l'irréligion même. C'est ce que les Anglais protestants, si peu familiers avec le principe d'autorité sur lequel nous appuyons tous nos dogmes, ont parfois beaucoup de peine à comprendre; c'est aussi ce que Mr. Hilaire Belloc a cherché à leur expliquer dans une lettre à la *Tribune* en septembre dernier. Pour les catholiques français, la chose est assez claire. Et, en fin de compte, les anglicans de bonne foi commencent à être singulièrement éclairés eux-mêmes lorsqu'ils voient les non-conformistes, ardents promoteurs de ce système d'enseignement, différer du tout au tout dans leur manière d'entendre cette *simple Bible.* Radical et franc, le docteur Clifford n'a pas craint d'avouer dans des lettres au *Times* (décembre 1906 et janvier 1907), que, pour lui, l'enseignement de la Bible à l'école doit se borner « à l'explication des passages ayant une portée historique, morale ou littéraire » et il admet que dans ce cadre « ne rentre pas l'enseignement de la divinité de Jésus-Christ ».

On conçoit que ce christianisme-là ne plaise ni aux catholiques, ni aux membres dignes et pieux de l'Église anglicane. En un temps où beaucoup d'Anglais professent une religion amorphe, il est beau de voir les membres les plus en vue de la *Church Union* s'insurger contre l'idée, non seulement d'une religion ainsi réduite aux leçons de morale et d'histoire, mais aussi de ce christianisme vague et *minimisé* que l'on entend plus ordinairement par *Cowper-Templeism.* Dans une lettre envoyée, en mai dernier, au premier ministre sir Henry

Campbell Bannerman et signée par lord Halifax, lord Hugh Cecil, Mr. C. Lathbury, etc., j'ai relevé cette phrase que ne désavoueraient pas les catholiques : « Le *Cowper-Templeism* favorise la religion non-confessionnelle (*undenominational*) ; et la religion non-confessionnelle est l'irréconciliable ennemie de notre foi ! » Avec plus de finesse encore, lord Halifax ajoutait un autre jour[1] :

« La religion non-confessionnelle (*undenominationalism*) est une religion positive comme les autres, puisque, aux détails de son choix, elle prétend conférer l'autorité qui investit l'ensemble et qu'elle lui refuse. »

Donc, si le *sécularisme* est impopulaire, s'il a dû, ne fût-ce qu'à ce titre, être écarté par le gouvernement de son *bill* scolaire, il n'est pas certain du tout que le *Cowper-Templeism* plaise au gros de la nation, et que l'introduire dans le projet de loi soit une politique habile.

Mais il est malheureusement certain que l'autre condition imposée aux écoles publiques constitue le plus sérieux des atouts dans le jeu du gouvernement. Cette condition, c'est l'exemption obligatoire, pour les candidats instituteurs et institutrices, de tout examen religieux. Le cri de guerre répété à satiété par les journaux libéraux, par les ministres et les représentants du parti, par les *clergymen* non-conformistes enfin, tient dans une formule brève et bien faite pour séduire : *no test !*

No test ! Cela veut dire que pour admettre un instituteur ou une institutrice, les directeurs d'école n'auront pas le droit de rechercher, — mieux vaudrait dire même de savoir, — quelle est sa religion particulière, ni s'il en a une ; que, si un juif ou un musulman diplômé se présente comme maître d'école pour faire la classe à des enfants catholiques, le conseil des directeurs sera *tenu* de l'admettre et de lui confier ses élèves, sous peine de voir son école disqualifiée ou fermée.

No test, c'est donc l'enfance catholique livrée, avec son intelligence et son âme encore vierges, aux sophismes des hérétiques, aux indécisions des agnostiques, aux négations des athées. Mieux vaudrait livrer à des ignorants la direction de l'enseignement.

1. Discours à l'*English Church Union*, lundi 30 septembre 1907.

Et cependant telle est, même en Angleterre, la puissance des mots, telle est la séduction exercée sur l'âme britannique par ce qui emprunte, même à tort, l'aspect du libéralisme, que ce principe forme encore le plus solide appui de Mr. Mac Kenna, l'amorce dont il espère pouvoir se servir, pour faire avaler au public et au Parlement même l'ensemble de son projet de loi.

Du reste, pour se donner des airs de générosité, le gouvernement semble disposé à offrir, aux catholiques et aux anglicans trop tenaces, cette clause dite du *contracting out*, dont nous avons également parlé l'an dernier. « Si les conditions imposées, leur dira-t-il, vous semblent trop dures ; si vous voulez n'admettre que des instituteurs de votre choix ; si surtout vous ne voulez pas vous soumettre au contrôle de l'autorité locale, échappez-lui. Vous ne recevrez plus rien d'elle : ni la direction, ni les subsides. Mais les subventions que vous accordait le gouvernement pourront, sur votre demande et moyennant des conditions qu'on tâchera de rendre acceptables, vous être maintenues. »

Il faut l'avouer, une telle législation semblerait encore bien large, bien désirable même, aux pauvres catholiques de France qui, même en les bâtissant et en les entretenant à leurs propres frais, tout en payant leur contribution aux écoles officielles, ne peuvent pas avoir chez eux les établissements d'instruction privée qu'ils désireraient. Mais les catholiques anglais ont une situation actuellement bien différente et la mentalité de la nation, l'idée qu'elle se fait de la justice distributive est (heureusement pour elle) tout autre que chez nous.

Les catholiques anglais pensent avec raison que, s'ils payent une taxe scolaire égale à celle des autres citoyens, ils ont le droit d'avoir pour leurs enfants une école, des leçons, des maîtres qui satisfassent leur conscience personnelle, tout comme les autres citoyens ont le même droit. Si donc ils prennent sur eux, par zèle et bonne volonté, de construire à leurs frais le bâtiment de l'école ; s'ils y admettent même les enfants des autres lorsque ceux-ci le désirent ou lorsqu'il n'y a pas (car cela est fréquent encore) d'école officielle dans le

village, ils imaginent à bon droit qu'ils ont rendu service à la municipalité et que celle-ci serait, en bonne justice, tenue de leur faire une part dans la distribution des fonds scolaires, où ils ont versé leur contribution.

Or le système du *contracting out* consiste précisément à les exclure de toute participation à ces deniers, à moins qu'ils ne veuillent accepter des conditions absolument contraires à leur conscience. C'est donc une amende sur la foi, c'est la persécution religieuse sous forme fiscale. Et que cette persécution soit fatale, que cette amende soit lourde jusqu'à provoquer la mort par inanition, c'est ce que les chiffres démontrent d'une façon péremptoire.

Déjà, sous le régime actuel, les écoles catholiques reçoivent des subsides bien inférieurs à ceux des écoles officielles. Ainsi, dans le sud de Londres, les *County schools* reçoivent 6 livres 10 sh. (162 fr. 50) par élève ; les écoles volontaires catholiques reçoivent 87 fr. 50. Mais, sur cette somme, il n'y a que 46 fr. 25 qui soient payés par le gouvernement ; le reste, soit 41 fr. 25 par élève, représente la subvention municipale qui serait à jamais perdue par le fait du *contracting out.* A Manchester, chaque enfant coûte en moyenne 105 francs par an. Or, les subsides du gouvernement atteignent en tout et pour tout 49 fr. 50. La différence de 55 fr. 50 par élève est actuellement couverte, en grande partie du moins, par le revenu des taxes locales. Sous le régime du *contracting out*, elle sera toute à la charge des catholiques. A Salford, le coût total des neuf écoles catholiques est de 344 050 francs et les subventions parlementaires n'arrivent qu'à 252 800 francs ; la différence à solder par la bienfaisance catholique serait donc de 91 250 francs par an.

Devant ces chiffres, on comprend que les catholiques s'indignent de ce qu'on leur propose le *contracting out* comme une mesure de clémence.

D'autant que la loi prend soin de fixer d'avance le chiffre de la subvention qui sera accordée aux écoles libres, bénéficiaires d'une telle faveur. Cette subvention, dit expressément le texte (*art. 2*, § 2), ne pourra pas dépasser la somme de *quarante-sept shillings* (58 fr. 75) par élève. On voit, d'après ce que nous venons de dire, combien ce chiffre est

loin de représenter la somme nécessaire à l'entretien des écoles. Il se peut que le gouvernement se laisse forcer la main et augmente un peu la somme; mais dès à présent le ministre de l'instruction publique et celui des finances ont déclaré que cette augmentation pourrait être tout au plus de 4 ou 5 shillings par élève. Avec ces subventions insuffisantes, beaucoup d'écoles catholiques ne pourront plus vivre du tout et seront réduites à disparaître. D'autres pourront se soutenir quelque temps, en rognant un peu le salaire des instituteurs ou institutrices. Mais n'est-ce pas alors faire payer bien cher à ceux-ci leur dévouement à la foi? N'est-ce pas exposer systématiquement les écoles catholiques à n'avoir qu'un personnel inférieur à celui des établissements officiels?

En fin de compte, d'ailleurs, cette ressource du *contracting out* ne sera point laissée partout et toujours aux écoles volontaires. Nous l'avons dit, en effet, aux termes du nouveau projet de loi, le *transfert* de l'école confessionnelle à l'autorité locale[1] est obligatoire, dans tous les endroits où cette école est la seule existante. En d'autres termes, dans les villes où coexistent plusieurs écoles, les unes confessionnelles, les autres officielles et neutres, les catholiques pourront profiter de la clause du *contracting out*. Mais si dans un village ils ont pris l'initiative de bâtir à eux seuls une école, possédée et dirigée par eux, où ils reçoivent, du reste, obligatoirement tous les enfants, on les en remercie en leur posant ce dilemme : « Ou bien acceptez la clause, odieuse pour vous, du *no test for teachers*, recevez des instituteurs anglicans, juifs, agnostiques, etc., ou bien on vous expropriera d'office et vous irez chercher fortune ailleurs. »

Le prétexte invoqué pour expliquer cette différence de législation entre grandes et petites villes est spécieux. Dans les grandes villes, dit-on, chacun peut trouver une école à sa convenance, puisqu'il y en a plusieurs. Dans les campagnes, s'il n'y a qu'une école et qu'elle soit confessionnelle, on fait violence à la conscience des parents non-conformistes ou non-chrétiens. On oublie de dire que, si l'on rend offi-

1. Sur ce qu'il faut entendre par ce mot, on peut voir les *Études* du 5 mai 1907, p. 342 *sqq*.

cielle et neutre cette école unique, on fera une violence plus odieuse encore et doublement injuste aux parents catholiques ou anglicans, qui l'ont élevée à leurs frais précisément pour qu'elle fût confessionnelle! L'expropriation, toujours odieuse, n'est tolérable que dans l'intérêt public. Mais l'intérêt public n'est pas celui des non-conformistes : voilà ce que catholiques et anglicans n'ont cessé de redire, depuis le début de cette campagne contre la loi de 1902. Au fond, le vrai mobile de l'agitation, c'est la jalousie haineuse des non-conformistes à l'égard de l'anglicanisme. Et cette clause du *bill* Mac Kenna, relative aux *single school areas* (districts à école unique), est celle où perce le mieux l'esprit général et secret de tout le projet. Grâce à cette clause, en effet, l'Église catholique aurait un peu à souffrir, mais l'Église établie d'Angleterre recevrait un coup terrible. Les catholiques perdraient une trentaine d'écoles; les anglicans en perdraient six mille : belle récompense du zèle qu'ils ont déployé depuis cent ans en faveur de l'instruction publique! Voilà pourtant le fin mot de cette subtile distinction, qui constitue, en somme, la plus nouvelle originalité du *bill* et l'invention propre de Mr. Mac Kenna.

Mais voilà précisément aussi ce qui doit nous faire espérer une opposition formidable à son projet, de la part des anglicans convaincus. Les catholiques, eux aussi, sont prêts à faire leur devoir avec énergie. Plus d'une fois déjà, ils ont fait réfléchir, fait reculer même le ministère. Forts et unis, ils ne sont pas au bout de leurs victoires.

JOSEPH BOUBÉE.

MADAGASCAR [1]

Le Pacificateur. — Luttes confessionnelles

I

La Chambre, en déclarant Madagascar colonie française, le général Gallieni, en abolissant la royauté, répondaient à l'acte lointain et platonique de Louis XIV annexant l'île Dauphine à la couronne de France. Ils assumaient en même temps une lourde responsabilité, celle d'organiser un pays dont on ne savait pas au juste ce qu'il valait. A cette époque, M. Grandidier et M. Milne-Edwards proposèrent de nommer des commissions de savants qui eussent fait l'inventaire des richesses de l'île. On recula devant le crédit de 500 000 francs qu'ils demandaient et qui devait être dépassé par des essais infructueux et par de vaines et coûteuses missions.

Madagascar, — j'émets une opinion sans prétendre l'imposer à personne, — Madagascar ne valait pas le prix qu'elle nous avait coûté. Pauvre pays, habité par une maigre et faible race, elle ne constitue pas une colonie d'exploitation, mais de peuplement et de petite colonisation. Ceux-là la coloniseront qui pourront la peupler. Son sol, M. Grandidier est le premier à l'avoir osé dire [2], est une latérite en grande partie inféconde. On peut augmenter d'un tiers l'étendue des rizières dans l'Imérina, d'une moitié celle du Betsiléo. Le caoutchouc au nord-est, l'or petitement et un peu partout, l'élevage et l'exploitation des forêts, quand on aura des routes, des débouchés, des herbages sûrs, le coton donnent des espérances. C'est par la multiplicité des petits produits, plutôt que par la grande culture industrielle, que Madagascar peut être utilisée. Elle n'est donc point l'Éden où un colon, en

1. Voir *Études* des 20 août, 20 septembre, 20 octobre, 5 novembre, 5 et 20 décembre 1907, 20 janvier et 20 février 1908.

2. *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. CXVIII, 30 avril 1894. *Du sol et du climat de l'île de Madagascar au point de vue de l'agriculture.*

quelques années, peut obtenir de larges bénéfices, et ses habitants ne sont point capables de l'effort voulu pour la fertiliser. Si, pendant une longue série d'années, on y pouvait entraîner une population de colons laborieux et pauvres, résolus à y rester, ils pourraient — non s'enrichir — mais vivre à l'aise, amender peu à peu les sols les meilleurs, les assainir et préparer ainsi l'avenir. Un gouvernement soucieux d'encourager toute initiative, de sauvegarder toute liberté, les aiderait paternellement, n'écrasant point d'impôts leurs premiers essais, favorisant l'immigration, même étrangère. « Quelques arpents de neige ! » disait Voltaire du Canada. Il ne faut point l'imiter et désespérer trop tôt de la latérite malgache, mais on peut, sans témérité, affirmer que seul, un long, modeste et patient effort, soutenu par une main-d'œuvre sagement accrue, parviendra à la féconder. D'autre façon, Madagascar ne sera le paradis que des fonctionnaires, dont la récolte est toujours assurée et qui y trouveront de quoi payer leurs dettes et, au besoin, refaire leur virginité.

Mais comment faire accepter ce régime d'essais prudents, de liberté débonnaire, à notre administration française, dont la traditionnelle manie est de tout réglementer, de tout transformer par enchantement, et qui, tâtillone, ombrageuse, loin d'accueillir l'apport de toute bonne volonté, jalouse et brise les succès qui ne sont pas son œuvre ?

Dans l'ouvrage où ils viennent, avec tant de pénétration et d'art, d'analyser et de rendre la poésie intime du peuple malgache[1], MM. Marius et Ary Leblond ont exposé les procédés dictatoriaux et maladroits du service de l'agriculture. « Que l'on rencontre souvent là-bas, disent-ils, réfugiés aux villes, pour tâcher de s'y raccrocher au commerce, de vieux colons français ruinés par la conquête française ! » Il se pourrait qu'à d'autres qu'aux colons la conquête française ait porté la ruine.

Quoi qu'il en soit, si l'on considère le changement qu'en ses neuf années de gouvernement le général Gallieni a opéré dans l'île, on doit reconnaître qu'il en reste le grand bienfaiteur.

1. *La Grande Ile de Madagascar*. Hachette, 1908.

Il l'a trouvée insoumise ; en quelques années, il l'a réduite et organisée[1]. Par son initiative énergique, toujours éveillée, il l'a dotée de services très intelligemment conçus. Enfin, avec un art de la réclame peut-être exagéré, dans une certaine mesure nécessaire, il l'a lancée en *impresario* incomparable. Le bluff Gallieni! disait-on après son départ. Sans doute, mais bluff généreux et patriotique, tel qu'en demande toute entreprise à ses débuts. Quand il revint dans la colonie, le 28 août 1900, précédé de quatre-vingts déportés qu'il avait grâciés, le général était à l'apogée de sa gloire, et certains de ses admirateurs ont regretté qu'alors il fût revenu. Une idolâtrie peut-être excessive l'entourait, dont un exemple est cette fête, organisée en son honneur à Tananarive, le 9 septembre. La population indigène des provinces fut convoquée à cette manifestion spontanée et qui fut très attrayante. Un programme, paru dans l'*Officiel* du 8[2], en réglait minutieusement le détail. « De deux heures cinq à deux heures quinze, marquait-il, la musique et les danses des anciens viendront. *Tout le monde sautera sur place en signe de joie !* » Le général eut le bon goût de trouver ce programme ridicule et d'en ordonner la suppression dans les exemplaires de *l'Officiel* expédiés de la colonie.

Prompt à promettre plus qu'il ne pouvait tenir, gêné par des méthodes imposées par la métropole, il a déçu bien des espoirs et soulevé des rancunes qui s'exprimèrent immodérément quand on le sut remplacé. Ce fut même, alors, un spectacle curieux — et assez répugnant — de voir ceux qu'il avait le plus obligés le diminuer à plaisir. Certaines de ses théories, émises peut-être sans grande conviction, peuvent être discutées[3]. Dans un pays sans réserve, il aurait

1. Voir le capitaine Hellot, *la Pacification de Madagascar*. Paris, Chapelot, 1900. Colonel Lyautey, *Dans le sud de Madagascar*. Paris, Lavauzelle, 1902.

2. Samedi 8 septembre 1900. *Journal officiel*, n° 533, p. 4739-4740.

3. « Messieurs, je vous remercie très vivement de la présidence d'honneur que vous voulez bien m'offrir. Je l'accepte, car j'apprécie hautement les avantages de votre réunion. Aux colonies et dans une ville qui, comme la vôtre, prend son premier essor, l'un des principaux symptômes de vitalité et de mouvement consiste, selon moi, dans cette triple création : un théâtre, un journal et un cercle. » Jeudi, 26 juillet 1900. *Au cercle français de Tamatave*.

pu demander à ceux qui dépendaient de lui d'offrir de meilleurs exemples[1].

Néanmoins, son œuvre reste : il a transformé Tananarive, assaini et embelli les villes du littoral, surtout Tamatave, dont il songea un moment à faire une capitale. Des créations que célébrait le *Journal officiel*, plusieurs n'avaient qu'une façade qui s'est lézardée, mais toutes celles qui tiennent datent de lui. Il a jeté des routes dans le pays vide, des routes qui, comme celles de l'est, ont coûté trop de vies[2] humaines. Son plus grand tort, a-t-on dit, a été de vouloir ce chemin de fer de Tamatave à Tananarive, dont un tiers seulement est fait et qui fut ruineux. Peut-être une voie lancée vers Majunga eût-elle été plus économique ; peut-être même aurait-on pu, sur la route de l'est, établir un chemin de fer plus modeste et suffisant[3]. Qui n'agit point est seul à l'abri des critiques, et,

1. Le 22 juin 1899, le général Pennequin, gouverneur par intérim, adressait au personnel sous ses ordres une circulaire dont voici un passage : « ... Il ne faut jamais perdre de vue que l'autorité française ne peut, à aucun titre, encourager l'immoralité qui est une des plaies de Madagascar. Il convient de remarquer... que nous sommes en contact incessant avec des étrangers, que ces étrangers sont enclins à juger sévèrement nos faiblesses. Les écoles officielles et privées, les diverses missions établies dans la colonie, ont pour but essentiel d'élever le niveau moral du peuple malgache. Nous ne devons pas entraver, par le spectacle de nos écarts de conduite, cette œuvre d'assainissement. Laissant le côté moral de la question, je ne saurais trop m'élever contre l'abus révoltant qui consiste à se procurer des femmes et même les réquisitionner par l'action de l'autorité... La femme malgache, recherchée même contre son gré par... un dépositaire de l'autorité française, à quelque degré qu'il appartienne, n'a pas l'énergie nécessaire pour désobéir. Dans les postes éloignés surtout, comment pourrait-elle se soustraire aux désirs d'un chef dont le ressentiment sans frein peut engendrer pour elle et pour les siens les conséquences les plus funestes si elle se montre réfractaire... etc. Tout abus d'autorité, toute violence, tout scandale devront m'être signalés, et seront passibles d'une rigoureuse répression ». Cet honnête langage pourrait être répété dans bien des colonies.

2. « Les Malgaches ont bien mérité de notre colonie, et il y a quelques jours, lorsque, suivant la route de la Mandraka, j'apercevais çà et là au bord du chemin ces tumulus sous lesquels reposent ceux qui sont morts à la tâche, je ne pouvais me défendre d'un sentiment d'émotion et de sympathie pour ces obscurs travailleurs. » Le général au banquet du samedi 1er septembre 1900. Tels officiers ont assuré, qu'autour d'eux, la mort avait enlevé 70 p. 100 des travailleurs malgaches.

3. Toutes les critiques qui peuvent être faites à ce sujet ont paru dans *l'Écho de Madagascar*, et ont été publiées en brochure sous ce titre : *A Madagascar : Actualités*. Tananarive, imprimerie de *l'Écho*, 1905.

ayant beaucoup agi, il est évident que le général Gallieni doit s'être parfois trompé. Nous n'avons ni le droit, ni le goût de collectionner les critiques que son administration a soulevées. Mieux vaut reconnaître qu'en son ensemble elle fut bienfaisante et remarquable et qu'elle a donné une de ses belles pages à notre histoire coloniale. Il n'a manqué à ce créateur d'empire que de se trouver en un de ces pays opulents, où son désir de faire grand n'eût pas été trompé. On peut lui appliquer ce que Taine a dit de Napoléon, qu'il eût, en quelque région d'Asie, fondé un royaume légendaire[1]. Mais, réunissant en sa main tous les services et tous les pouvoirs, obéissant à une direction métropolitaine éprise de concentration, survenant en un pays troublé, qui, momentanément, requérait un dictateur, il ne put se déshabituer d'un autoritarisme envers lequel on s'est, depuis, montré sévère. Notre sujet ne nous amène à rappeler que deux événements de son règne : les luttes confessionnelles et la laïcisation.

II

Avec une conviction, à laquelle il ne nous répugne pas de croire, mais avec une obstination constante, les protestants depuis trente-cinq ans, s'étaient opposés de toutes leurs forces à la pénétration de l'idée catholique et de l'action française[2]. Grâce au système d'Église d'État, ils avaient conquis une partie importante du pays, et, bien qu'à consulter leurs statistiques et leurs revues, leur conquête restât stationnaire[3], cependant la faveur du pouvoir et les lois sur l'enseignement les garantissaient contre une banqueroute. Ce qu'ils savaient de leurs fidèles et de leur propre hostilité à la France leur fit craindre en 1895, l'abandon des uns, les représailles de l'autre. La France ne devait pas user de représailles, mais ce fut M. Laroche lui-même, qui, le 17 avril 1896, abolit le fameux article 296, qui, pratiquement, détruisait la liberté d'enseigne-

1. Général Gallieni, *Neuf ans à Madagascar*. Hachette, 1908.
2. Dans *l'Affaire de Madagascar*, plusieurs fois citée ici, M. Jean Darcy vient de le démontrer péremptoirement.
3. En 1872, les indépendants avaient 65 052 fidèles ; en 1895, 62 749. En 1888, ils avaient 94 007 élèves ; en 1875, 74 796.

ment. La ruine provoquée par les deux guerres n'avait pas dissipé l'armée catholique. La seule proclamation de la liberté causa dans le peuple scolaire un mouvement qui devint bientôt une débandade. Il n'était pas nécessaire, pour l'expliquer, de recourir à des menées ténébreuses, ni à des menaces inutiles. Le barrage enlevé, l'eau s'enfuyait.

L'instinct de la conservation poussa les Anglais et les Norvégiens à appeler au secours leurs coreligionnaires français. Rien n'était plus légitime. On avait pensé jusque-là que l'arrivée dans l'île des calvinistes français n'amènerait qu'une complication dangereuse. Ils voulaient sauver l'œuvre de leurs frères : c'était leur droit, mais leur devoir était de ne pas méconnaître ce que, politiquement, cette œuvre avait eu de nuisible à la France, et ce que, au contraire, celle de leurs compatriotes catholiques avait gardé de bienfaisant. Personne ne les eût blâmés, si, respectant les droits, les services et les intentions d'autrui, ils avaient aidé leurs frères à rompre avec d'anciens errements et à poursuivre pacifiquement leur œuvre missionnaire. Seulement, on pouvait estimer qu'ils tentaient une manœuvre chanceuse.

Celui-là seul est juste, qui respecte le droit de ses adversaires, et, contrairement à ceux qui excusent toute illégalité dès qu'elle frappe un rival, j'estime que les protestants avaient des droits à Madagascar, et que, même étrangers, ils devaient trouver chez nous la libre hospitalité que, chez eux, ils ne nous refusent pas. Ce principe, qui fut bien affirmé, aurait dû les préserver de toute crainte, et, pour les défendre, leurs confrères n'auraient pas dû recourir à la campagne passionnée qui troubla si douloureusement les premières années de notre occupation, et que je vais rappeler non par plaisir ou pour réveiller une histoire endormie, mais parce que mon récit m'y conduit.

Non contents, en effet, de couvrir et d'aider leurs frères, les protestants français se firent immédiatement l'écho des récriminations, que, depuis trente-cinq ans, les indépendants colportaient. Ignorant tout de Madagascar, son passé, sa langue, son caractère, ils crurent sur parole des hommes, souvent des indigènes, qui, n'osant attaquer ouvertement le général Gallieni, se dédommageaient en calomniant officiers

et missionnaires, et qui, confus de leur faillite, trouvaient naturel de l'expliquer en l'attribuant aux manœuvres de leurs rivaux. Dans leur désarroi, une hantise de persécution s'empara d'eux. Le rapport de MM. Lauga et Kruger inaugura la série des dénonciations. Durant toute l'année 1897, le *Journal des Missions évangéliques* rapporta des traits de banditisme des missionnaires et des officiers, car toujours, aux PP. X..., des capitaines Y... s'associaient pour procéder aux brigandages.

Si quelqu'un avait accrédité la légende identifiant le catholicisme avec la France, c'était le parti d'Ellis et de ses successeurs. Les nouveaux venus ignoraient cela et ils ignoraient que les catholiques avaient travaillé à déraciner la funeste équivoque[1]. Un jour vint où la formule parut se retourner contre ses auteurs : si le catholicisme était la France, alors il allait triompher avec la France ! De ce jour, les catholiques furent accusés d'avoir inventé une formule dont, depuis trente-cinq ans, on se servait contre eux. « Voilà trente ans, dit M. Lauga, que les Jésuites exploitent à Madagascar une équivoque dont ils ont fabriqué la formule que voici : *Qui dit Français dit catholique; qui dit protestant dit Anglais.* A force de répéter cette formule, patiemment, avec persévérance, on en a fait un axiome. » (*Rapport*, p. 10.) La formule, répétons-le, fut fabriquée par d'autres, et elle avait failli, deux fois, tuer la mission catholique.

Certaines accusations tombent d'elles-mêmes, tant elles sont invraisemblables. Citons celles-ci, qui vinrent à M. Lauga de confrères norvégiens, et que ceux-ci reçurent sans doute des indigènes : « Les kabarys faits au nom du gouvernement sont inutiles dès qu'ils ne sont pas conformes aux vœux des Jésuites. Même les déclarations du résident général restent lettre morte et ne sont en rien obéies. Ils disent ouvertement que, si le général veut leur imposer le contraire de ce qu'ils

1. La revue le *Resaka* imprimait ceci, en 1874 : « N'est-elle pas juste, cette façon de parler des Malgaches qui donnent aux catholiques le nom de Français, et appellent la prière catholique la prière française ? — Non, cette manière de parler des Malgaches n'est pas juste. Car, de fait, il y a des catholiques dans toutes les nations : il y a des catholiques anglais, des catholiques français, des catholiques malgaches. » Et on disait semblablement : il y a des protestants français comme des protestants anglais.

disent et veulent, il aura bientôt le même sort que M. Laroche, qu'ils se vantent d'avoir fait chasser... Et, contre tous ces actes ténébreux [1], les fonctionnaires du gouvernement, qui ont été depuis des mois si fidèles, semblent et sont en réalité impuissants... Tous les indigènes sans exception, redoutent beaucoup plus les paroles des Jésuites, que celles du général Gallieni [2]. » Ainsi parle le pasteur Gulbrandsen. Le pasteur Engh ajoute : « La population est absolument terrifiée par eux et par les menaces de tout ce qui leur arrivera si elle ne se range pas sous les ordres du P. Félix. Un jour, il leur a dit, et cela publiquement, que s'ils ne se joignent pas à son Église, ils seront fusillés... » La perle est ce rapport de l'indigène Rajoela : « Le P. X... nous occasionne beaucoup de difficultés. Il répète à tout le monde que le résident Alby a été chassé d'Antsirabe et mis aux fers parce qu'il était favorable aux protestants et que le pasteur Lauga... a été envoyé enchaîné à Paris où il sera décapité, que le général Gallieni et l'évêque doivent, à l'avenir, gouverner ensemble avec les mêmes pouvoirs... »

Je comprends que M. Lauga, monté par de tels rapports, ait écrit : « Les Jésuites triomphent du départ de M. Laroche, engageant de tous côtés une guerre acharnée et déloyale contre tout ce qui est protestant. Ces hommes sans patrie, dont la vraie patrie est Rome, se couvrent du manteau français et cherchent à persuader aux autorités militaires, aujourd'hui souveraines, qu'eux seuls et leurs adhérents défendent et propagent l'influence française... Et, chose étrange et plus triste encore !.. on les croit, on les soutient, et, par voie de conséquence, on se méfie, quand on ne fait pas plus, des protestants [3]. » (16 octobre 1896.)

« Le temps me manque pour raconter les récentes entreprises des Jésuites contre lesquels nous avons à nous débattre actuellement. Quels hommes sans cœur et sans conscience ! Aucun souci des plus élémentaires prescriptions de la morale ! Aucun souci de l'honneur de la patrie...» (p. 30.)

Et M. Escande écrivait, le 2 octobre 1896 : « Les Jésuites ont

1. Pas ténébreux, s'ils parlent si ouvertement.
2. Supplément au Rapport.
3. *Journal des Missions évangéliques*, 1897, p. 28.

profité du nouvel état de choses (le départ de M. Laroche) pour essayer de ressusciter à Madagascar la France de Louis XIV. Les pires ennemis de la France, en ce pays, ne sont pas les Fahavalos, qui sont pourtant terribles, mais les Jésuites. » Enfin, d'autres rapports peignaient un prêtre parcourant les villages, un cahier rouge et un cahier noir à la main (Corinthe et Carthage !) et annonçant aux protestants, inscrits au cahier noir, qu'ils étaient marqués pour la mort[1].

Aussi bien, les missionnaires incriminés, surtout les X... et les Y... ne savaient rien des calomnies dont ils étaient l'objet. Mgr Cazet, qui en connut quelques-unes, préféra n'y jamais répondre, bien que, pour l'acquit de sa conscience, il eût, après enquête, constaté que toutes les allégations du rapport Lauga étaient dénuées de fondement ou reposaient sur des faits dénaturés[2].

Mais d'autres répondirent. M. Grosclaude, protestant lui-même, reconnaissait dans *le Figaro* (23 mars 1897) que les rapporteurs avaient été mal renseignés sur la situation, égarés par les informations intéressées de leurs collègues anglais, qui, maintes fois, abusèrent de leur inexpérience du langage malgache, aveuglés par un zèle de propagande qui partait d'un bon naturel mais qui aboutissait aux résultats les plus funestes. « Je considère, concluait-il, qu'ils font le plus grand mal à leur pays en même temps qu'à leur cause. » Le même correspondant avait écrit, le 29 novembre 1896 : « Les protestants anglais ont beaucoup fait à l'origine pour le développement de ce pays, mais, par cela même, le nom de protestant est et restera longtemps, aux yeux des Hovas, synonyme d'An-

1. « Les populations sont tellement affolées que les moyens les plus étranges réussissent. Par exemple, le prêtre (?) parcourt les villages (?) avec deux registres, un rouge pour les catholiques, un noir pour les protestants. « Les « protestants, dit-il, vont faire toutes les routes, les chemins de fer, les lignes « de télégraphe, puis on les fusillera et ils iront en enfer. Les catholiques « n'auront rien à faire et le ciel leur est assuré... » Et cela réussit ! » Lettre de M. Ducommun, datée de Tananarive, le 26 juin 1897. *Journal des Missions évangéliques*, septembre 1897, p. 570. Il fut un temps où l'on disait que les Français mangeaient les cœurs d'enfants. M. Ducommun aurait cru cela. Il était Suisse.

2. Un officier lui écrivait : « Votre patience pendant le temps d'épreuve vous a grandis dans l'estime générale, et c'est avec respect que les officiers du corps expéditionnaire parlent des Pères qu'ils ont pu apprécier et aimer. »

glais, tandis que le catholicisme personnifie l'influence française. L'une des erreurs de M. Laroche est d'avoir méconnu ce principe; c'est aussi le tort de quelques pasteurs français arrivés depuis peu dans la colonie, et qui, avec un bon vouloir desservi par un tact insuffisant, sont malencontreusement intervenus dans un certain nombre de circonstances où un patriotisme mieux éclairé leur eût commandé de s'abstenir... »

Un correspondant du *Bulletin du comité de Madagascar* reprochait à MM. Lauga et Escande « d'avoir toujours évité soigneusement de frayer avec les Français ». Il ajoutait : « L'abîme a été tellement creusé par leurs devanciers, que les Français de Tananarive ont peine à croire que les protestants français sont des leurs[1]. »

Enfin, dans la *Revue diplomatique et coloniale*[2], un auteur anonyme (M. Le Myre de Vilers, si je ne me trompe), après avoir relaté l'origine du protestantisme dans l'île, ajoutait : « Les pasteurs évangéliques français, MM. Kruger et Lauga..., ignorant complètement la langue et le pays, se sont adressés à la L. M. S., et c'est par l'intermédiaire d'un de leurs élèves qu'ils ont eu la prétention de faire une enquête sur ce qui se passait à Madagascar. Leur partialité pour la L. M. S. a été d'autant plus grande, qu'ils ont dû vivre avec leurs coreligionnaires, car nos compatriotes, qui ne comprenaient rien au rôle singulier qu'ils venaient jouer, les ont mis à l'écart et ont refusé d'entrer en relations avec eux. Qu'ils le veuillent ou non, MM. Kruger et Lauga sont, en France, les représentants de la L. M. S., les adversaires déclarés de la politique et de l'influence française... Nous ne pensons pas que les protestants français aient les secrètes instructions que quelques publicistes leur ont prêtées. Nous pensons plutôt qu'ils ont été naïfs ou un peu outrecuidants[3].

« Ignorant tout de Madagascar, hommes et choses, ne parlant pas la langue, ils ont débarqué dans ce pays au nombre de

1. *Bulletin*, juillet 1897. Lettre du 12 juin.
2. Avril 1897, sous le titre : *la Politique intérieure à Madagascar.*
3. « Les Malgaches adorent les missionnaires anglais, disait M. Lauga avec quelque fatuité, et détestent les Jésuites. » (*Le Matin*, 14 décembre 1896.) Il aurait dû dire : « On ne m'a montré que des Malgaches qui adoraient les Anglais et détestaient les Jésuites... et les Français. »

deux, s'imaginant qu'ils pourraient constituer, dans la grande île africaine, une vaste colonie protestante avec le concours de la L. M. S. et de la mission norvégienne. Pour y parvenir, ils ont commencé par s'en prendre aux catholiques, sans s'apercevoir que ceux qui pratiquaient cette religion étaient Français, tandis que les fidèles de la religion rivale étaient nos pires adversaires.

« Ces protagonistes de la société évangélique... sont pour une large part dans les insinuations mettant actuellement en cause le général Gallieni et qui s'appuient sur des documents uniquement fournis par des étrangers, et, cependant, des protestants français ne manquent pas à Madagascar, comme MM. Grosclaude, Delhorbe et beaucoup d'autres, qui sont unanimes à déclarer combien le rôle joué par MM. Lauga et Kruger a été déplorable et absolument contraire à nos intérêts... Les protestants français ne comprendront-ils donc pas que le rôle qu'ils jouent risque fort de devenir odieux ? La tâche qui incombe au général Gallieni est assez lourde pour que tous les patriotes le soutiennent et l'encouragent. »

***

Un événement avait surtout ému les protestants de Madagascar et surpris, en Europe, ceux qui l'apprirent : les missionnaires catholiques, disait-on, s'emparaient des temples protestants, aidés, dans cet acte de banditisme, par les officiers. Il est vrai qu'on se plaignait également que le général eût désaffecté l'hôpital protestant d'Isoavinandriana et l'école de Farovoninahitra, ce en quoi les missionnaires n'étaient assurément pour rien.

En fait, sur la demande des habitants qui, ayant bâti leurs temples de leurs deniers et par corvée, les considéraient comme leur bien, et qui voulaient passer au catholicisme, l'autorité militaire, en 1896 et 1897, permit, en Imérina, que cinq ou six temples fussent, par ceux qui les avaient bâtis, convertis en églises catholiques. Cette détermination ne fut point révoquée[1].

1. Voici un exemple de ces décisions : « Ankaramadinika, 23 février 1897. Traduction de la lettre du chef de bataillon commandant le cercle à MM. les

Dans la province d'Ambositra, une quinzaine de villages protestants se déclarèrent, eux aussi, catholiques. Les autorités compétentes leur permirent de convertir leurs temples en églises[1]. En aucune de ces circonstances, les missionnaires, avertis du conflit, ne s'étaient avisés de le trancher. Ils l'avaient déféré à la juridiction établie pour en connaître et qui traitait directement avec les populations.

Aucune réclamation ne s'éleva d'abord contre la cession des temples de la province d'Ambositra, mais les protestants français s'étant substitués, dans cette province, aux Anglais, revendiquèrent les temples cédés. Pour l'un d'eux, celui d'Ambohimahazo, le premier ministre (protestant) Rainitsimbazafy avait décidé qu'il devait appartenir à ceux qui l'avaient bâti, et M. Hippolyte Laroche avait confirmé cette décision par cette lettre du 18 mars 1896, adressée à Mgr Cazet :

« Monseigneur, vous m'avez entretenu de l'église d'Ambohimahazo, et j'avais décidé qu'elle devait appartenir à ses auteurs. On avait déclaré adhérer à cette décision, mais on l'avait mal traduite, car on admettait que l'église devait appartenir, non pas à ceux *qui l'ont construite*, mais à une personne (un pasteur, je crois?) ayant autorisé la construction !

« Informé de ce malentendu, je suis obligé de m'expliquer plus clairement. J'envoie donc au gouverneur l'avis suivant : l'église appartient aux catholiques qui ont payé et opéré son édification. Cette décision sera exécutée. Veuillez agréer... »

Si accaparement il y eut, c'est donc M. Laroche qui aurait

Mpitandrina et les Mpiadidy et les habitants d'Anganomasina. Messieurs, j'ai reçu votre lettre du 13 février. Comme la plupart d'entre vous désirent devenir catholiques, je vous donne le temple (la maison de réunion). Et si les Anglais vous ont donné un secours, rendez-le. Cependant faites-moi savoir ce qu'ils vous demandent, quoi que ce soit. Et quand la masse des habitants sera réunie le dimanche, affichez en haut du temple, ces paroles : Ce temple est changé en église catholique française.

« Dit : M. le chef de bataillon D. »

1. Pour trancher les différends, un tribunal mixte, puis une commission extraordinaire furent établis. La commission se composait du procureur général, de son substitut, d'un conseiller à la cour, du directeur des affaires indigènes, d'un délégué de la mission catholique et de chacune des missions protestantes. Les procès-verbaux de cette commission ont été envoyés au ministre des colonies.

opéré celui d'Ambohimahazo. Le 26 mars 1897, par ordre du ministre qu'assaillaient de perpétuelles réclamatious, le général Gallieni avait, fort sagement me semble-t-il, interdit des désaffectations nouvelles, mais il ne voulait pas qu'on revînt sur le passé. Plus tard, cependant, il crut devoir accorder aux protestants la rétrocession des temples de la province d'Ambositra. Averti de cette mesure, Mgr Cazet, alors en cours de visite dans le Betsiléo, écrivit, le 5 et le 6 décembre 1897, à M. l'administrateur Besson. En ces deux lettres, il lui faisait remarquer : que les convertis, maîtres de leurs temples, avaient pu légitimement en faire la cession. Il rappelait que, dans une commission nommée par le général et présidée par le procureur général, M. Dubreuil, le représentant des indépendants, M. Wills, avait déclaré que, sauf trois ou quatre temples de Tananarive, les autres n'appartenaient pas aux Anglais. A quoi M. Dubreuil avait répondu : « Cette déclaration facilite grandement la solution des difficultés. » L'évêque rappelait encore qu'avant son départ de la capitale (octobre 1897), le général lui avait dit : « Si la majorité des habitants est catholique, qu'ils reprennent leur temple. » Or, dans les villages en question, tous étaient catholiques. Enfin, il faisait remarquer que les temples discutés avaient été cédés avant la circulaire du 26 mars.

M. Besson reconnut la légitimité de ces raisons, mais il avait des ordres, et les temples furent rétrocédés, même ceux qui, depuis la cession, avaient été restaurés et achevés par les catholiques. Le bien de la paix exige des sacrifices, et je comprends que le général, tiraillé en sens divers, ait imposé ces sacrifices qui semblaient donner tort à ses subordonnés encore plus qu'aux missionnaires.

En toutes ces circonstances, Mgr Cazet ne s'était pas montré avide. Averti qu'une commission était nommée pour juger ces différends, il écrivit au commandant Gérard, chef d'état-major et secrétaire général, qu'il renonçait à réclamer aucun temple plutôt que de soulever des conflits. On passa outre. Au cours des séances, le procureur général, examinant à quel chiffre devrait s'élever le nombre des protestants pour avoir droit de garder leur temple. « Quand le quart de la population voudra garder son temple, dit Mgr Cazet,

qu'il le conserve. » A quoi le procureur répondit : « Vous êtes généreux, Monseigneur. »

C'est à quoi se réduit cette histoire d'accaparement. Il eût été prudent de la prévenir en n'acceptant, des villages convertis, aucune pierre qui eût été protestante, pas même sur l'injonction des autorités. La plupart des missionnaires eurent cette prudence. Ceux qui, trop simplistes, ne virent pas à temps le piège et y tombèrent, en furent quittes pour apprendre de cet événement, qu'il faut, dans la vie, à beaucoup de bonne foi ajouter un peu de défiance.

Tandis qu'en Angleterre, en France et ailleurs, la presse protestante menait un si bruyant tapage sur la persécution dont ses adeptes étaient victimes à Madagascar, les missionnaires catholiques, trop insouciants d'éclairer l'opinion, étaient précisément l'objet des attaques dont on les disait les auteurs.

Les anciens maîtres du pays n'acceptaient pas aisément l'abrogation de la loi 296 sur l'enseignement, et, dans le Betsiléo, surtout, ils revenaient prendre leurs anciens élèves dans les emplacements catholiques, dans les marchés ou les cases. Près d'Iavomalaza, le P. Delmont fut un jour poursuivi aux cris de : « A bas la France ! », et dut son salut aux Betsiléos. Recevant un jour chez lui, à Ambalavao, M. Besson, celui-ci ayant refusé de faire rentrer chez les protestants des fidèles qui s'en étaient séparés, la case du Père fut brûlée pendant la nuit et les chevaux de l'administrateur y passèrent.

Les Jésuites n'essayèrent pas, à cette époque, de ressusciter à Madagascar la France de Louis XIV, et ni le général Gallieni, ni ses officiers n'usèrent de dragonnades. L'effondrement d'un édifice instable tenait à sa fragilité, à la versatilité d'un peuple devenu protestant par ordre, et qui s'imagina un instant que, par ordre, il devait passer au catholicisme. Sur ce mouvement de conversion, certains missionnaires fondèrent un espoir trop naïf; certains l'appuyèrent avec un zèle trop empressé et trop agressif, mais personne ne mit à le retarder et à le modérer plus de prudence et de scrupule que Mgr Cazet.

Le 26 novembre 1826, le pasteur Jukes venait se plaindre à un lieutenant-colonel qu'un certain Paul conseillait à des Malgaches de se faire catholiques. « Qu'avez-vous à lui

reprocher, répondit l'officier. A-t-il employé des moyens illégaux, vous a-t-il insultés? — Non, mais il a dit aux protestants de se faire catholiques. — Eh bien ! c'est son affaire. Allons-y rondement, M. Jukes. Parlons sans ambage. Quand vous étiez les maîtres, ne faisiez-vous pas bien autre chose? Vous vous plaignez de l'ascendant que j'exerce en faveur d'une confession. Mais la reine, mais le premier ministre n'essayaient-ils pas de leur toute-puissance pour forcer les gens à se faire protestants? » A ces arguments, on répondait en colportant au loin des histoires reposant sur des inventions d'indigènes et dont des enquêtes faites sur place démontraient l'inanité. Elles allumaient, dans des âmes trop crédules, une indignation qui se trompait d'objet.

Pour ménager une irritabilité trop vive, le général Gallieni mit d'abord toute son ingéniosité à tenir, entre les catholiques et les protestants, une balance de faveurs égales.

Subvention aux nouveaux venus qui n'avaient encore rien fait pour la colonie, en même temps qu'aux Frères qui la servaient depuis trente ans, égales concessions de terrains. Décorait-on le P. Roblet, on demandait la même faveur pour le docteur Borchgrevink. Rien ne satisfaisait les protestants français, plus hostiles que leurs confrères étrangers à leurs compatriotes catholiques, et qui regardaient comme une atteinte à la neutralité ce seul fait qu'un officier catholique pratiquât sa religion. Leur mentalité spéciale datait des camisards : elle semblait faite d'une hantise de persécution, d'une jalousie rageuse, en même temps que de la prétention énorme d'être la conscience de la colonie et sa protection, d'être ceux qui l'empêchaient d'être tyrannisée par les catholiques et malmenée par les fonctionnaires [1].

1. « Je lisais, dans un des quotidiens arrivés de France, par le dernier courrier, à quel point les administrateurs, les colons et les indigènes tremblent devant les prêtres catholiques en Indo-Chine (!). Il en aurait été identiquement de même ici sans la présence de notre petite et humble mission protestante française. Ces messieurs n'étaient-ils pas arrivés à faire partir de la capitale malgache un gouverneur général qui ne leur plaisait pas (!). N'était-ce pas le moment où ils occupaient, avec l'appui de nos soldats, les temples protestants pour en faire des chapelles romaines... La liberté religieuse que proclament et qu'appliquent aujourd'hui les représentants de la République dans l'île... est un fruit et un résultat de sacrifices que nos amis de France s'imposent pour Madagascar depuis dix ans. En face des missionnaires

Rappelant quelles difficultés rencontra le général Gallieni pour assurer la pacification religieuse du pays, M. André Lebon écrivait en 1900[1] : « C'était un axiome indiscuté, auprès de la fraction la plus ardente du protestantisme français, que M. Laroche avait sucombé dans sa tâche sous le seul effet des attaques combinées des tripoteurs, des militaires et des Jésuites[2]. » Le même gouvernement qui, durant le séjour de M. Laroche à Tananarive, avait été donné par une fraction de l'opinion publique, de la presse et du Parlement, comme se faisant complice... du prosélytisme calviniste et des menées britanniques, était couramment, depuis l'arrivée du général Gallieni, accusé, par le parti adverse, d'être le serviteur aveugle de la propagande catholique... Le fait brutal, éclatant, inquiétant, était celui-ci : parmi les protestants, il n'y avait ni un Français, ni un ami de la France. Anglais était l'argent, anglais le personnel, anglais l'enseignement. Au contraire, par la force des choses, bien avant qu'il eût été question pour nous d'occuper l'île, tous les éléments d'action française s'étaient groupés autour des catholiques, et l'on peut dire qu'aux yeux des indigènes chacune des deux religions s'identifiait avec l'une des deux nations.

« C'est une justice à rendre aux catholiques, qu'après deux ou trois semonces assez vives[3], ils continrent leur zèle dans les limites raisonnables ; l'erreur des protestants a été que de longs mois se soient écoulés avant qu'ils aient compris que leur foi n'était pas menacée et que, cessant de se considérer comme des persécutés, ils aient consenti à laisser se produire l'action

catholiques français seuls, il aurait été impossible aux administrateurs d'atteindre ce but ; du reste, certains n'auraient même pas désiré y arriver. Mais je vais plus loin encore, je suis persuadé que si les abus d'autorité que l'on a eu regretter dans certaines de nos colonies... n'ont pu se produire dans les mêmes proportions à Madagascar, du moins sur le plateau central, c'est en partie à la présence des missionnaires protestants qu'on le doit. » (M. H. Maroger, 25 août 1905. *Journal des Missions évangéliques*, novembre 1905, p. 383.)

1. *La Pacification de Madagascar*. (*Revue des Deux Mondes*, 25 mai et 25 juin 1900.)

2. Lettre d'un pasteur au directeur d'un grand journal de province. (Note de M. André Lebon.)

3. A ces mots, sur son exemplaire, Mgr Cazet a ajouté : « De qui, à qui et quand ? »

politique indispensable, sans la contrecarrer de leurs récriminations incessantes. »

Il faudrait connaître la correspondance réciproque du général Gallieni et de son département, pour savoir quels ennuis lui causèrent les querelles religieuses. « Ce que je voudrais arriver à obtenir dans notre nouvelle colonie, écrivait-il à un correspondant privé, c'est la liberté absolue pour tous les missionnaires, à quelque religion qu'ils appartiennent, de remplir la tâche qu'ils se sont imposés sur la terre malgache... Vous comprendrez seulement que je dois exiger que leur œuvre soit dirigée dans le sens qui me paraît utile aux intérêts de la France à Madagascar. Les missions doivent être pour moi une aide et non une gêne. » Ces vues étaient fort sages. Le général les exprimait encore plus nettement dans sa circulaire du 13 février 1897. « Nous ne saurions trop, écrivait Mgr Cazet à son clergé, entrer dans l'esprit de cette circulaire au sujet de la liberté de religion et d'enseignement ; c'est vers cette liberté que nous avons longtemps mais en vain aspiré. Maintenant qu'on nous l'a accordée, usons-en, mais dans un esprit de douceur et de paix, évitant et faisant éviter avec soin à nos adhérents, comme nous l'avons fait jusqu'ici, tout ce qui serait de nature à occasionner le moindre trouble parmi les Malgaches. Vous me demanderez, peut-être, ce que vous devez faire quand il se passe des faits dans le genre de ceux que me signale le R. P. Dupuy dans sa lettre du 17 de ce mois : « Les pasteurs « luthériens malgaches (d'Antsirabe) continuent, dit-il, leurs « exploits de jadis. Depuis quinze jours, ils ont dispersé « trois de nos classes, frappé nos instituteurs et emmené de « force plusieurs élèves. » Dans des cas analogues, vous recommanderez à vos adhérents de ne jamais mettre le tort de leur côté ; ensuite, après vous être assurés des circonstances du fait, vous tâcherez d'obtenir des opposants... qu'ils respectent la liberté des catholiques comme ceux-ci respectent celle des protestants. Si vos démarches échouent, vos adhérents porteront plainte à l'autorité locale, qui, conformément aux instructions de M. le ministre, n'hésitera pas à réprimer immédiatement les fauteurs du désordre, à quelque confession qu'ils appartiennent. »

A cette lettre, qui lui avait été communiquée, le général répondit :

Tananarive, 26 février 1897

« Monseigneur, j'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre circulaire adressée par vous, en date du 19 courant, aux missionnaires de votre vicariat. L'esprit de tolérance et l'idée de haute justice qui vous ont dicté ces lignes seront compris de tous, et j'estime avec vous que le sentiment de patience, de bonté et de douceur qui anime les Pères de la mission surmontera toutes les difficultés. L'œuvre de patriotisme que vous poursuivez depuis de longues années à Madagascar a déjà donné des résultats dont la colonie a profité et vous est reconnaissante. Je tiens à vous renouveler l'assurance, Monseigneur, qu'en dehors des questions d'ordre purement spirituel auxquelles je me fais un devoir de rester étranger, je m'associe entièrement à vous et à vos dévoués missionnaires, pour la réalisation du programme essentiellement français que vous vous êtes tracé.

« Veuillez agréer, Monseigneur, l'assurance de mon entier dévouement et de ma haute considération. »

(*A suivre.*) Pierre SUAU.

BULLETIN DE SOCIOLOGIE

I. Démographie. Mouvement de la population. — II. Mutualité. — III. Coopération. — IV. Législation sociale. Intervention et non-intervention. Assistance des vieillards et retraites. Repos dominical. Exploitation de la sueur.

I

Le mouvement de la population française en 1906 (*Officiel*, 24 novembre 1907) ne diffère pas beaucoup de celui de 1905, dont nous avons parlé longuement ; cela nous permet d'être bref. D'autant plus que la *Direction du travail* vient de fonder un « service de statistique internationale du mouvement de la population » qui publiera, réunis en un volume, les indications et tableaux multiples jusque-là épars dans l'*Officiel* et les revues et que nous nous efforcions de contrôler et de condenser.

En 1906, il y a eu 806 847 naissances ; 444 de moins qu'en 1905 ; le plus bas chiffre depuis 1800. Décès : 780 196 ; soit 10 025 de plus. Excédent de naissances : 26 651, contre 37 000 en 1905. Acrroissement proportionnel de la population : 0,07 p. 100, contre 0,19 en 1903. La proportion des garçons : 1 044 pour 1 000 filles, est à peu près invariable. Il y a eu 306 487 mariages ; chiffre qui n'avait pas été atteint depuis 1873. Divorces : 10 573 ; soit 554 de plus qu'en 1905.

Lors du recensement de 1901 (chiffres publiés par le ministère du travail en... décembre 1907) il y avait en chiffres ronds, 11 315 000 familles ou ménages. Là-dessus 1 804 000 sans enfants ; 2 966 000 avec un ; 2 661 000 avec deux ; 1 643 000 avec trois ; 987 000 avec quatre ; 45 000 avec huit et au-dessus.

Tous ces chiffres ne sont pas très satisfaisants ; aussi l'*Officiel* ajoute-t-il gravement : « Les inquiétudes qu'éveille la baisse constante de la natalité rendant plus nécessaire que dans beaucoup d'autres pays une surveillance attentive des mouvements de l'état civil, il importe d'y introduire les méthodes les plus perfectionnées. » Merveilleux remède en vérité.

L'excédent moyen des naissances pour 10 000 habitants a été,

en France, pendant la période 1881-1900, de 12,5, et de 18 pour 1901-1906. Dans les autres pays, pour 1881-1900, cet excédent a varié du minimum 51, Irlande, au maximum 147, Saxe. En Allemagne, 125. La moyenne des naissances, toujours par 10 000 habitants, oscille, en France, autour de 218; celle des décès autour de 200. En Algérie, les naissances sont dans les familles françaises de 235 environ ; dans celles naturalisées ou étrangères de 355.

Dans les autres pays minimum de naissances : 271, Suède ; maximum : 417, Serbie; Allemagne, 361. Décès : 164 en Suède, 222 en Allemagne, 334 en Russie. La natalité baisse partout. Elle vient même de fléchir assez brusquement en Angleterre où, pour 1907, on annonce 249. Il y a vingt ans, c'était environ 300.

A d'autres points de vue encore, la France n'est pas la seule malade.

Un rapport officiel très documenté nous apprend qu'en Prusse (35 millions d'habitants), de 1895 à 1905, il a été prononcé 52 608 divorces. En 1901, environ 4 600 ; en 1905, 6 856. Berlin en a fourni le cinquième, dont la moitié pour adultère. Un cinquième des divorcés sont catholiques : il y a eu 863 divorces de mariages purement catholiques et 1 036 de mariages mixtes. On sait que ce fléau des mariages mixtes va croissant, favorisé, du reste, par le gouvernement. Le nombre des divorces catholiques dépasse celui des protestants dans les provinces où les catholiques sont une infime minorité : malgré les efforts et les sacrifices du *Bonifacius Verein*, le ministère paroissial laisse beaucoup à désirer dans plusieurs de ces endroits et les catholiques dispersés faiblissent.

En Suisse (3 millions et demi d'habitants), la statistique officielle de 1906 vient d'être publiée : 1 343 divorces ; chiffre le plus élevé depuis que le divorce civil a été reconnu par la loi fédérale de 1874. Les cantons catholiques restent bien au-dessous des cantons protestants. Ainsi Zurich en a 286; Berne, 213; Genève, 191; Fribourg, 9; Zug, 2; Uri, 0. (Le canton de Zurich a environ 430 000 habitants ; celui de Berne, 589 000 ; Genève, 132 000 ; Fribourg, 128 000; Zug, 25 000). En Suisse également, les mariages mixtes fournissent la plus grande proportion de divorces.

Enfin, on a remarqué qu'en France suicides et divorces suivent une marche parallèle. En 1898, on compte, en chiffres ronds, 8 000 divorces et 9 000 suicides ; en 1900, les mariages ayant beau-

coup diminué 7 000 divorces et 8 000 suicides; en 1905, 10 000 divorces et plus de 9 000 suicides. Et parmi les criminels, il y a plus du double de veufs divorcés que d'hommes mariés. On n'a malheureusement pas séparé les veufs des divorcés dans les statistiques. En 1905, crimes commis par des hommes mariés : 773 ; par des veufs ou divorcés : 1 601.

On pourrait être tenté de se réjouir en voyant en France le nombre des mariages augmenter. Mais, en 1883, il y avait 937 000 naissances ; en 1906 seulement 806 000 avec 15 000 mariages de plus. Qu'en conclure sinon que l'accroissement du nombre des mariages est dû en grande partie, sinon tout entier, au fléchissement de la vie morale et à l'abaissement de l'idée qu'on se fait aujourd'hui de l'institution conjugale, dans les divers milieux de notre société française ? Le mariage, si on l'envisage au point de vue religieux et social, soumet les conjoints à deux devoirs essentiels et très lourds : transmission de la vie ; fidélité conjugale. Or les pratiques malthusiennes vont se développant ; l'opinion publique devient de plus en plus tolérante pour les adultères et les divorces se multiplient.

II

Le grand essor donné aux institutions mutualistes par la loi de 1898, ne se ralentit pas ; entretenu qu'il est par la redoutable question des retraites. Nous disons *institutions mutualistes*, parce que les combinaisons sont multiples, et, que, d'autre part, on s'est ingénié à créer trop de sociétés identiques quant au fond, mais variant quant à la forme et au but. Mutualités d'hommes, de femmes, mixtes ou familiales ; mutualités scolaires, maternelles, de jeunes filles ou dotales, mutuelles décès, etc. Ce n'est rien encore, il y a la série des mutuelles professionnelles, mutuelles ecclésiastiques, agricoles (bétail, incendie, grêle) ; maritimes, militaires, etc.[1].

Nous sommes loin des mutuelles de 1850, dont le but était limité aux secours temporaires, aux sociétaires malades, blessés ou infirmes et aux frais funéraires : l'expression *mutualité* est devenue un terme générique, embrassant une foule d'institutions. On a même une tendance à l'étendre aux institutions coopé-

1. Voir les excellents *Guides sociaux de l'Action populaire*, surtout ceux de 1904, 1907 et 1908. Rue de Venise, Reims.

ratives, cependant bien distinctes. Comme le fait très bien remarquer M. Dedé, le savant directeur du *Mutualiste français* [1], il y a, quant aux buts à atteindre, éparpillement de mutualités disparates et bariolées, n'ayant bien souvent aucune direction sociale ; quant au nombre, on se trouve souvent en présence d'une véritable poussière de sociétés. C'est ainsi qu'à Marseille on en compte plus de 400, dont plusieurs avec moins de 100 membres. (On en cite une qui en aurait moins de 20.)

En 1856, il y avait 3 500 mutuelles, comptant 380 000 participants ; 47 000 membres honoraires, ayant 16 millions. Au 1er janvier 1907, on comptait, déduction faite des sociétés dissoutes ou ayant fusionné, 19 521 sociétés dont 16 000 approuvées. Depuis lors, et jusqu'à la fin octobre 1907, il s'en est fondé environ 600 approuvées et 80 libres. Ces chiffres peuvent être exactement relevés, puisque toute société nouvelle doit être déclarée. Les chiffres suivants ne sont qu'approximatifs.

Sociétés *approuvées :* près de 3 millions de participants ; plus de 400 000 membres honoraires.

Sociétés *scolaires :* 65 000 membres honoraires, 700 000 participants. Rien de plus trompeur que ce chiffre, vu le nombre énorme d'enfants qui disparaissent au sortir de l'école en abandonnant leurs versements.

Sociétés *libres :* 475 000 participants et 35 000 honoraires.

Les sociétés approuvées possèdent, à l'odieux fonds commun *inaliénable* (cher au gouvernement, parce qu'il ne le rendra jamais), 207 millions, dont près de 100 déjà immobilisés par les pensions en cours. Il en résultera forcément que les pensions à venir devront être réduites à un chiffre insignifiant. Les fonds de réserve atteignent le même chiffre, dont 168 millions en compte courant à la Caisse des dépôts et consignations. Cet argent, celui du fonds *inaliénable* et celui des caisses d'épargne, sert au gouvernement pour entretenir le cours élevé de la rente, dont chaque semaine, la Caisse des dépôts fait de gros achats.

Les sociétés libres ont environ 50 millions. En tout, près de 500 millions contre 340 au 1er janvier 1902.

Les sociétés dépensent chaque année plus de 20 millions pour la maladie seule. Le fonds commun inaliénable sert environ 73 000 pensions.

1. *Revue mensuelle*, avenue Marigny, 29, Paris, VIIIe (3 fr. par an).

Dans les sociétés nouvelles, voulant s'occuper sérieusement de retraites (il y a un grand mouvement en ce sens), la préférence va au livret individuel de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse. Il y a deux grands avantages : on a un livret à soi, personnel, et on peut verser en dehors de la société ; — on sait exactement ce qu'on aura à un âge donné. Les autres systèmes peuvent donner plus ; il est fort à craindre qu'ils donnent moins, beaucoup moins. Mais, comme l'argent de la Caisse des retraites n'est pas aussi complètement dans la main de l'État, la direction générale de la mutualité entrave et même moleste les sociétés qui ne veulent pas du fonds inaliénable ou y versent peu de chose.

Elle moleste encore bien davantage en ce moment les *caisses dotales* : pour conserver un quasi-monopole à l'établissement connu sous le nom de Dotation de la jeunesse de France, elle refuse de reconnaître comme société de secours mutuels toute constitution, même libre, ayant le but de dotation dans ses statuts ; à moins que cette institution ne soit fondée par un *instituteur laïque*. Ne pouvant ici entrer dans le détail, nous renvoyons, à cet égard, au numéro de février 1908 du *Mutualiste français*.

Comme bien on pense, il y a eu, cette année, bon nombre de congrès, journées, réunions mutualistes. Signalons seulement le congrès de Nice (13-21 avril 1907), neuvième congrès national de la mutualité, dont le compte rendu forme un assez gros volume. Le principe excellent : « Il est désirable que la mutualité devienne *familiale* », a été plusieurs fois affirmé ; ce qui est un grand progrès. Les mutualités scolaires étant menacées de devenir un bluff, on s'est beaucoup occupé du « pont mutualiste », passage des mutualités scolaires dans celles d'adultes. Le fonds commun inaliénable a été attaqué avec énergie, et on a fait nettement ressortir qu'il faut des *caisses autonomes*, pour que la mutualité puisse, soit résoudre, soit aider grandement à résoudre le terrible problème des retraites. On a même dressé le plan de ces caisses.

Malheureusement, le congrès a adopté ensuite une proposition Bonnevay, qui semble aboutir à rendre inutiles les caisses autonomes. A la suite d'une « Semaine mutualiste » (fin novembre 1902), M. Bonnevay a voulu faire voter et insérer dans la loi de finances un résumé de sa proposition ; mais la Chambre a renvoyé cet amendement à la commission de prévoyance sociale.

Ce congrès national, qui revient tous les trois ans, a le défaut d'être trop officiel ; par suite, il est difficile d'y faire des remontrances, si bien méritées qu'elles soient, à l'administration.

Des chiffres donnés ci-dessus, il résulte que 16 000 associations mutuelles se sont fondées en cinquante ans, et même bien davantage, car on a retranché les défuntes. Mais les augmentations chiffrées sont peu de chose, si la masse croît en raison inverse de l'esprit mutualiste. On est surtout attristé et alarmé quand on a pu interroger quelques-uns des vieux mutualistes de 1850, et qu'on les compare à beaucoup de ceux d'aujourd'hui.

Ceux-là aimaient leurs sociétés ; ils ne songeaient qu'à épargner, à grossir le fonds social ; souvent, ils renonçaient même aux secours auxquels ils auraient eu droit. Or, il ne faut pas l'oublier, la mutualité suppose qu'un grand nombre des associés ne profiteront pas matériellement de leurs versements. Pour les mutuelles maladies ou incendie surtout, cela s'impose. Aujourd'hui, beaucoup ne songent qu'à eux-mêmes ; ils exploitent positivement leur société ; sans penser que, si leurs devanciers avaient agi de la sorte, il y a longtemps qu'une dissolution se serait imposée. Si l'espace ne nous faisait défaut, nous aurions à relater des exemples désolants. Et, dans bien des cas, la complicité des médecins rend très difficile la répression des abus ou même des fraudes[1]. De cela, aussi, nous connaissons des exemples.

Un vrai mutualiste, écrivait M. G. Martin, dans *l'Avenir de la mutualité*, « doit éprouver une sincère joie à la pensée, que, par ses sacrifices personnels, on procure des avantages matériels, des bienfaits réels, tangibles à ses cosociétaires, à ses camarades, etc. ».

Ce devrait être ainsi. Mais pour se réjouir à la pensée que, par son sacrifice, on procure de la joie aux autres, il faut s'oublier et aimer son prochain. L'oubli de soi, l'amour du prochain, sont des caractéristiques de la vie chrétienne, mais à l'antipode de la vie païenne ; or, le paganisme déferle à grandes vagues sur les villes et sur les campagnes. Et, comme le rappelle M. Dedé au commencement de son *Traité sur les sociétés de secours mutuels*,

1. Le mois dernier, une enquête qui a fait un certain bruit (*Nouvelliste de Lyon*, 17 février), a révélé des fraudes incroyables de la part de plusieurs médecins en matière d'accidents de travail.

toutes les idées que l'amour mutuel et l'aide mutuelle pouvaient engendrer par la suite étaient condensées en deux mots par celui, qui, au début de notre ère, se plaisait à répéter : *Diligatis invicem*. Aimez-vous les uns les autres.

Un autre symptôme de décadence, moins grave, moins triste, mais non moins réel, était constaté dès 1904, dans *l'Avenir de la mutualité*, par M. G. Joly, secrétaire du conseil de la mutualité : « La mutualité va-t-elle devenir une foire aux rubans ?... A l'occasion de la fête de la mutualité française, plus de *dix mille* demandes de médailles ont été formulées. Aujourd'hui, un dossier de trois cent quatre-vingt-sept lettres, reçues depuis que j'ai l'honneur de faire partie du Conseil supérieur, et que je conserve précieusement comme monument de la hantise[1] particulière à notre époque, me démontre que tel, qui a fondé depuis dix-huit mois une mutualité scolaire, se croirait déshonoré s'il obtenait simplement une mention à la plus prochaine promotion. Il estime qu'une médaille d'argent est seule capable de récompenser son dévouement ; ajoutant que son fils a déjà jeté, depuis six mois, les bases d'une mutualité communale, et qu'il mériterait, lui aussi, un bout de ruban. »

On voudrait pouvoir tout citer.

On imagina, nous ne savons trop dans quelles circonstances, de décerner des médailles aux anciens et zélés mutualistes. En 1870, on en donna 500; 2085 en 1890 ; 8176 en 1900 ; plus de 12000 en 1903 ; savoir, 247 médailles en or, valant 73 fr. 20 chacune ; 1264 en argent ; 3300 en bronze (10 fr. 45), et plus de

1. M. Joly a raison ; mais cela va toujours croissant. Au 1er juin dernier, l'effectif des membres de la Légion d'honneur était de 45185 ! Parmi eux Dreyfus ; le couturier Paquin. Mais qui pourrait compter le nombre des décorés du Mérite agricole ; de tous les Nicham Iftikar, Dragon d'Annam, Étoile noire des Somalis et autres décorations des pays de protectorat ; des palmés ; des médaillés de tout genre ; anciens ouvriers ; « bonne conduite dans des circonstances difficiles » (euphémisme récent pour désigner la brutalité dans les inventaires et les pillages de couvents) ; ancienneté de services, etc. Un jour, les abonnés de l'*Officiel* reçurent un numéro qui était un volume : il contenait la liste des noms, qualités, *curriculum vitæ* de *seize mille* nouveaux palmés ou palmiphores. Peu après, comme il y avait eu des pleurs et des grincements de dents, parut une liste de consolation de plus de *quatre mille*. Nous connaissons, dans une grande ville du Midi, une femme du peuple, d'ailleurs très honorable, qui a eu seize enfants. Elle a été décorée du *Mérite agricole !* Puis ce sont les médailles de bronze qui deviennent d'argent ; quelquefois d'or. (*Officiel* de janvier 1908.)

7 000 mentions (0 fr. 95). Le crédit prévu avait été de 30 000 francs; on dépassa 70 000. Comme cette somme eût été mieux employée en subventions !

Il faut être juste. Par un décret du 3 janvier 1907 et des circulaires de septembre, le ministre Viviani s'est efforcé de réfréner les appétits en diminuant la profusion et fixant des délais. Mais il est regrettable que ces mêmes textes accroissent encore l'arbitraire avec lequel s'accordent ces récompenses. Il valait, du reste, bien mieux les supprimer : pratique-t-on la mutualité pour être médaillé ou palmé? Si oui, on est indigne d'être mutualiste.

Il est une forme nouvelle de la mutualité que nous voulons signaler en terminant (Cf. tract. 105 de l'A. P. — *Réforme sociale* du 16 mai 1907) : la *mutualité contre le chômage*. On a dit que c'était en 1892 que l'on avait parlé, pour la première fois, d'une assurance contre le chômage, et que la Caisse *communale facultative* de Berne était la plus ancienne du monde. Mais depuis, on a « découvert » que plusieurs caisses privées existaient déjà à Paris (il y en avait 39 en 1902, groupant plus de 12 000 adhérents), dont la plus ancienne remontait à 1862. Et en Angleterre, les trade-unions en ont eu bien auparavant.

Plusieurs essais, assez infructueux, eurent lieu en Suisse et en Allemagne, par le moyen d'institutions municipales. Mais la solution semble devoir se trouver dans les caisses syndicales mutuelles. En Angleterre, en Danemark, en Allemagne, la moitié ou plus de la moitié des syndiqués sont ainsi assurés contre le chômage. Seulement, les syndiqués sérieux, pouvant et voulant verser leurs cotisations, sont encore le petit nombre. Et d'ailleurs, ils méritent d'être aidés.

On a songé alors à subventionner les caisses purement mutuelles ou mutuelles syndicales. Immédiatement, s'est dressé le problème de l'*intervention de l'État*. Il semble bien que nous soyons ici dans une des hypothèses où il faut l'admettre sans hésiter : le chômage vrai, c'est-à-dire l'arrêt involontaire du travail par manque d'ouvrage, a des causes *sociales*, lesquelles dépassent la volonté de l'ouvrier comme celle du patron.

Dès lors, la société, cause des crises de chômage, et qui, parfois, en bénéficie (chômage causé par le progrès du machinisme), la société a le devoir d'intervenir.

Mais il est certain que bien des difficultés se présentent, et que,

notamment, les fraudes sont grandement à redouter. Un système que nous ne pouvons que signaler, a été inauguré à Gand en 1901, sous le nom de *Fonds gantois*. Il a donné de si bons résultats que, cinq ans après, 32 autres *fonds* existaient en Belgique, et qu'un grand nombre de syndicats ont créé depuis, des caisses de chômage; jusque-là, ils n'avaient pas osé s'y aventurer.

En France, Limoges a été la première ville à voter des subventions pour les caisses de chômage des ouvriers : 6000 francs à partir de 1896, 1200 en 1904. Deux départements et douze autres villes ont suivi. D'autre part, en 1905, M. Millerand a fait voter un crédit annuel de 100000 francs, destiné à subventionner les caisses de chômage, moyennant des conditions fixées par deux décrets. La première année, 27000 francs seulement ont été distribués à 47 caisses ayant 33000 membres; en 1906, 64 caisses ont reçu 42000 francs.

Bien entendu, il s'est trouvé des députés socialistes pour réclamer l'assurance nationale et obligatoire : le Conseil supérieur du travail a calculé que cela coûterait 150 millions par an.

Il semble que la solution doit être cherchée dans l'établissement de mutuelles-chômage, soit indépendantes, soit annexes d'une mutuelle plus générale; soit syndicales, lesquelles seraient largement subventionnées.

Il est à remarquer que les syndicats allemands, qui consacrent 24 p. 100 de leurs ressources aux chômeurs, estiment que ce service est celui qui a le plus fait pour conquérir au syndicalisme la classe ouvrière.

Tout en admirant les formes multiples, la souplesse, les bienfaits de la mutualité, une pensée manque rarement de venir à l'esprit. Tout cela est très bien, se dit-on; mais comment le pauvre diable, qui n'a que ses bras, qui a femme et enfants, pourra-t-il payer et payer régulièrement ses cotisations pour secours mutuels, assurance, chômage, retraite, syndicat, etc.?

Les dons, les contributions des membres honoraires, les subventions, fournissent un appoint indispensable; mais les cotisations régulières ne le sont pas moins. Et alors, toutes ces belles mutualités ne sont-elles pas forcément réservées à une élite peu nombreuse, comme celle des trade-unionistes anglais? La solution peut se trouver jusqu'à un certain point dans la *coopération*.

III

La coopération est-elle une forme de la mutualité (c'est l'opinion dominante) ou la mutualité une forme de la coopération? La question est de minime importance. Au point de vue du classement, on peut dire que les associations mutualistes cherchent à nous garantir des maux de la vie, les coopératives à procurer le bien-être. Mais il y a, croyons-nous, une différence intrinsèque. Dans la plupart des mutualités, nous le disions tout à l'heure, il faut du dévouement, de la générosité ; il faut s'entr'aider, il faut de la charité. Dans les coopératives, certes, la charité ne gâtera rien, tant s'en faut; mais la justice peut suffire[1]. On agit ensemble ; on n'a pas à s'aider autrement que par l'union. Chacun retire un bénéfice matériel proportionné ; dans les mutuelles, beaucoup risquent de n'en point retirer. Les vertus solides, donc chrétiennes, sont nécessaires pour qu'une mutualité produise tous ses fruits, tandis qu'une coopérative peut être fondée et menée comme une affaire commerciale. Et, dès lors, on peut se montrer beaucoup plus large pour la qualité et l'admission des coopérateurs, que pour celles des mutualistes, surtout dans une coopérative où il y a des fondateurs et des adhérents.

La coopération peut, nous venons de le dire, seconder très efficacement la mutualité.

Avec une coopérative de consommation bien menée, les cotisations peuvent être payées sans qu'on s'en aperçoive. C'est ce qui arrive dans *l'Union* de Roubaix et beaucoup d'autres. Nous ne faisons ici qu'indiquer la solution.

Les coopératives de consommation ont avant tout deux résultats excellents.

1° Elles fournissent des marchandises de bonne qualité ; ce qui est fort appréciable aujourd'hui.

2° Elles obligent à payer comptant. Les pionniers de Rochdale s'imposèrent comme règle absolue de ne vendre qu'au comptant. « Ils savaient, dit M. Cernesson (*les Coopératives anglaises*), que le crédit est un mal social, et qu'une fois ce mal aboli, le com-

1. Il en serait autrement dans le système que rêve généreusement l'école de Nîmes, dont le chef, M. Gide, a dit depuis longtemps que, pour lui, « le but de la coopération, c'est de travailler pour soi sans doute ; mais aussi et d'abord pour les autres ».

merce devenait honnête. » La vente à crédit à la fois mine le petit commerce et rend la condition des travailleurs humiliante, leur vie plus coûteuse. De plus, on ne s'imagine pas le mal que font aux ouvriers, aux petits bourgeois, aux employés, tous ces établissements savamment, quelquefois perfidement organisés pour la vente à crédit. Eux savent ne pas y perdre. Mais les clients!

Après cela, si la société est bien menée, il y aura un boni, appelé aussi dividende ou ristourne, qui n'aura rien coûté : on se trouve avoir *épargné en dépensant*[1].

On objecte souvent que, dans ces conditions, les coopérateurs ne pensent plus qu'à une seule chose : au boni. — Ce n'est pas très relevé, en effet, mais est-ce un mal? Non, puisque la coopération, selon nous, n'est pas la mutualité. — Non, surtout quand le boni est employé en tout ou en partie à payer les cotisations de diverses mutualités : maladies, chômage, retraite, maisons et jardins ouvriers, etc., cotisations qu'on ne payerait pas sans cela.

Mais n'y eût-il que les deux premiers avantages : pas de crédit, bonne qualité, cela suffirait amplement. On serait donc mal fondé à renouveler l'objection qui m'était faite, une fois de plus, tout récemment. A quoi bon se donner de la peine pour organiser une coopérative : tout le boni que nous procurerons aux ouvriers sera dépensé dans les cabarets.

Voilà soixante-quatre ans que la première coopérative de consommation fut fondée dans la ruelle du Crapaud, Toad's lane, à Rochdale. Après des débuts obscurs et pénibles, l'institution se développa rapidement en Angleterre. En France, on tâtonna longtemps; pendant des années on put se demander si les efforts et la persévérance de M. Gide et de son école, l'école de Nîmes, ne demeureraient pas, sinon infructueux, du moins peu fructueux.

Mais voici que la généreuse constance du vieux lutteur semble devoir être couronnée de succès. « Le vaisseau de la coopération met toutes ses voiles dehors, écrivait un de ses dévoués collabo-

1. La popularité du dividende, du *divi* comme l'appellent familièrement les ouvriers anglais, est devenue légendaire. Dans son journal *l'Émancipation*, M. Ch. Gide cite ce trait d'une enfant qui, rentrant un jour de l'école, trouva à la maison une petite sœur de plus. A sa question : d'où est-elle venue? on fit la réponse accoutumée, que sa maman avait été l'acheter chez le marchand et s'était cassé la jambe en rentrant. « Oh! pourquoi ne l'avoir pas achetée à la coopérative, on aurait touché un gros divi ! »

rateurs dans le numéro de septembre dernier de *l'Émancipation* ; le vent est favorable, et si la discipline coopérative et l'union règnent, nous sommes assurés d'arriver au port désiré[1]. L'occasion est belle ; de tous côtés les regards sont fixés sur la coopération.

« La *Ligue de l'enseignement*[2] vient de décider, par un vote unanime, au congrès de Besançon, de mettre à l'étude, dans les écoles, la coopération et ses principes.

« Le *Sillon*, met la coopération sur le programme de son prochain congrès... Les coopérateurs de l'*école de Nîmes* sont à la disposition de tous les partisans de la coopération à quelque dénomination politique ou religieuse qu'ils appartiennent.

« L'*Association protestante* pour l'étude pratique des questions sociales, vient de mettre à l'étude ce sujet : *la Coopération au point de vue chrétien* (prix de 300 fr.).

« Enfin, le premier congrès coopératif international va avoir lieu à Crémone, le 22 de ce mois (septembre), sous la présidence de l'illustre homme d'état italien Luzzati...

«... Eugène Fournière déclare, dans la *Revue socialiste*, que le moment est venu pour les coopérateurs de proclamer leur puissance et leur entente en toute sincérité.

« Le vaisseau de la coopération navigue vent arrière, toutes ses voiles sont déployées ; il arrivera au port désiré si les hommes de l'équipage se décident à être disciplinés et unis[3]. »

Qu'on ne trouve pas cette citation trop longue. Il me paraît

1. Pour l'école de Nîmes, le port désiré, c'est la suppression de la surproduction et du chômage : le capital, de maître, devenant serviteur du travail intellectuel et manuel. On arrivera à cet idéal par étapes : sociétés coopératives, magasins de gros coopératifs, usines coopératives, fermes coopératives, en ayant soin de ne jamais perdre de vue la devise : *Tous pour chacun* ; *chacun pour tous*. (*Émancipation*, même article ; et déjà M. Gide indiquait tout cela dans la *Revue d'économie politique*, 1889, p. 482.)

2. Elle a insisté sur ce point d'une façon peu ordinaire ; M. Petit, l'inspecteur connu, a souligné cette insistance et ne manquera pas d'y revenir et de pousser les primaires.

3. L'auteur aurait pu parler aussi des coopératives militaires qui se multiplient rapidement et paraissent donner de très bons résultats. Dans le courant de 1907, deux généraux (Dijon et Verdun) ayant cru devoir prendre contre elles des mesures restrictives, ont été aussitôt invités par le gouvernement à les retirer. Les soldats apprennent à connaître la coopération ; avec une partie des bonis, on prend pour chacun d'eux un livret individuel à la Caisse des retraites ; revenus dans la vie civile, tous sauront ce que c'est que la coopération, beaucoup demeureront coopératistes.

très important d'attirer l'attention des catholiques sur ce point, et les lignes qui précèdent le montrent bien mieux que ce que j'aurais dit moi-même. L'envolée mutualiste de 1850-1852 aurait pu se maintenir et avoir une tout autre portée, si les catholiques n'avaient su entrer dans le mouvement. Napoléon III, en effet, invitait tout le monde, *les curés nommément*, à seconder le mouvement. Si chaque curé, si un tiers d'entre eux seulement avaient organisé une mutuelle dans leur paroisse ! La seconde envolée date de 1898, les catholiques s'en sont-ils bien rendu compte ? et y participent-ils suffisamment ? Comprennent-ils bien la portée sociale du mutualisme [1] ? Et voici maintenant l'essor coopératif.

Eh bien ! donc, puisque « le vaisseau de la coopération met toutes ses voiles dehors », que les catholiques sachent y monter avant qu'on ait relevé l'escalier et largué les amarres ; avant que, franchissant les passes de la Joliette, le beau navire s'élance dans la haute mer. Trop souvent dans le passé n'ont-ils pas commis cette faute ?

Il est encore temps, et, du reste, ils ne sont pas restés sans rien faire, comme nous allons le montrer, après avoir donné quelques chiffres généraux.

Au congrès international de Crémone (22-25 septembre 1907) qui a été brillant, ont été donnés des chiffres assez exacts, quant aux nombres des sociétés et à leur chiffre d'affaires pour 1906, moins, quant au total des sociétaires. Angleterre, 1 448 coopératives de consommation, près de 1 600 millions d'affaires ; Allemagne, 2 006 ; 206 millions d'affaires ; France 2 116 et 191 millions. Ces sociétés se rattachent à 18 fédérations régionales et 2 nationales : Union coopérative des sociétés françaises de consommation ; Bourse des coopératives socialistes de France. En France encore, 362 coopératives de production faisant plus de 50 millions d'affaires ; 18 banques populaires et 1 638 caisses locales de crédit agricole (dont environ 800 Raiffeisen-Durand),

1. A cette occasion, voici une citation suggestive d'un socialiste militant et bien connu : « Il y a, en France, une foule énorme de travailleurs qui fuient les syndicats pour s'affilier aux sociétés de secours mutuels... Non seulement cette masse considérable (des mutualistes) échappe totalement au recrutement syndical ; mais encore elle constitue l'appoint des partis de conservation sociale luttant contre le socialisme sur le terrain électoral... Arrachons au mutualisme officiel et conservateur des foules qui manquent à notre action revendicatrice. » (V. Renard, *l'Humanité*, 11 janvier 1908.)

presque toutes rattachées à 74 caisses régionales. Il y a, en outre, 2 fédérations.

En Suisse, 340 coopératives de consommation, 62 millions d'affaires ; en Finlande, 310, et 20 millions ; en Belgique, 161, et 31 millions ; en Italie, 1 448 sociétés. Nous ne citons pas tout. La coopération a pénétré en Islande, elle fait des progrès rapides au Japon. Par exception, elle en fait peu aux États-Unis.

En 1886, la coopération anglaise comptait 700 000 membres ; aujourd'hui, 2 300 000 (avec leurs familles plus de 9 millions) ; répartis dans 1 685 coopératives de production et de consommation, ayant un capital de plus de 1 milliard de francs ; ayant fait près de 3 milliards d'affaires en 1906 (5 p. 100 de plus qu'en 1905) et 272 millions de bénéfices, contre 260 en 1905.

Les deux célèbres wholesales (magasins de gros coopératifs) d'Angleterre (fondé en 1865) et d'Écosse, ont fait, en 1906, le premier pour 525 et le second pour 178 millions de francs d'affaires. Après ces deux leviathans, viennent celui d'Allemagne avec 48 millions d'affaires, et celui de Danemark avec 43. (Le petit Danemark n'a que 2 millions d'habitants.) En Suisse, 12 millions d'affaires ; en Hongrie, 8 millions. En France, nous n'avons encore rien de comparable, même de loin, faute d'union.

En Allemagne, les coopérations autres que celles de consommation sont au nombre de plus de 20 000, dont plus de 15 000 de crédit.

Nous pourrions multiplier ces chiffres, mais la place nous manque ; on trouvera les autres dans *l'Émancipation* de Nîmes, et dans *le Mutualiste français*, etc. Quand on ne sait pas encore bien ce que c'est que la coopération, on peut croire ces totaux hypothétiques et surtout exagérés : il n'en est rien, sinon pour les totaux des sociétaires, aussi n'en avons-nous cité qu'un seul.

Après ce que nous avons donné, on peut se convaincre du prodigieux développement des coopératives, surtout de consommation. La période de triomphe commence pour elles, dit M. Leroy-Beaulieu ; mais elles ne sont certainement pas au terme de leur diffusion et de leur essor.

Pendant assez longtemps, le parti socialiste fut hostile à la coopération. En 1885, l'évolution commença ; à partir de 1890, des coopératives socialistes surgirent de toutes parts en Belgique et dans le nord de la France ; la fortune de quelques-unes, pas

de toutes, a été rapide. On cite souvent le fameux *Vooruit*, de Gand (tract 106 de l'A. P.), *la Maison du peuple* de Bruxelles, *le Progrès*, Jolimont et plusieurs autres.

Mais est-ce à dire que les socialistes seuls réussissent ? La *Maison du peuple*, socialiste, à 20 000 sociétaires, a fait en 1906 pour 5 millions d'affaires avec plus de 800 000 francs de ristourne et boni. La *Coopérative générale* de Bâle, qui est neutre, a 28 000 sociétaires ; son chiffre d'affaires a dépassé 16 millions ; ristourne et boni, plus de 2 millions et demi.

Et les catholiques ? Nous les convions à agir ; ils l'ont déjà fait et les résultats sont encourageants ; seulement il faut ne pas craindre de le dire au lieu de subir la conspiration du silence et quelquefois même de ne louer que les ennemis. Oui, plusieurs des 190 coopératives du département du Nord sont socialistes et quelques-unes sont très florissantes. En 1906, *l'Union*, de Lille (6 000 sociétaires), a livré plus de 2 millions et demi de pains de 3 livres et donné 16 p. 100 de ristourne. *La Paix*, de Roubaix (4 500 sociétaires), a livré 2 millions et demi de kilogrammes de pain, avec, environ, 20 p. 100 de ristourne. Toutes deux donnaient de 25 à 28 p. 100 avant la hausse des farines. Notons, en passant, que toutes deux, en 1904, ont prélevé sur leurs bénéfices plus de 10 000 francs chacune pour la propagande socialiste ; que *l'Union*, fondée en 1893, a versé pour cette propagande, depuis 1897, la somme rondelette de 54 573 francs et plus de 20 000 francs en secours aux grévistes, et la Fédération des coopératives socialistes du Nord exige de chaque coopérative fédérée un versement dans la caisse du parti socialiste de 0,66 p. 100 de son chiffre d'affaires global.

Mais, en regard, il faut citer *l'Union* de Roubaix, fondée en 1892 et administrée par les patrons de l'admirable syndicat mixte de l'industrie roubaisienne. En 1906, elle a distribué à ses 15 000 adhérents 7 millions de kilogrammes de pain et 20 p. 100 de ristourne. Un ensemble d'œuvres excellentes ont été greffées sur elle, qui en font une *Coopérative mutualiste* quasi idéale. Elle a été décrite dans le tract 126 de l'A. P. et ici même (*Études*, juin 1905, p. 887), mais s'est encore développée depuis.

L'Indépendante de Lille, coopérative jaune, ne date que de 1902. Or, en 1906, elle avait 9 000 adhérents qui ont reçu près de 5 millions de kilogrammes de pain avec 20 p. 100 de boni.

La Fraternelle d'Amiens, fondée en 1904 seulement par l'Union catholique, ne peut pas encore exhiber d'aussi gros chiffres. Mais d'abord est-ce une infériorité ? Ensuite, elle ne se borne pas à la boulangerie, comme beaucoup d'autres ; elle a encore l'épicerie, avec rayon de chaussures et lingerie, et le charbon. Sur sa façade, la croix avec l'inscription : Dieu, famille, patrie.

En Belgique, il y a 10 coopératives catholiques principales ; 6 d'entre elles n'ont en tout que 13 000 sociétaires ; mais les 4 autres arrivent à 55 000. Citons seulement *Het Volksbelong* de Gand et *le Bon Grain* à Mariemont, avec trois succursales, une brasserie et une vinaigrerie ; 27 000 sociétaires.

Dans le Trentin (pays de 6 000 kilomètres carrés et moins de 400 000 habitants), on trouve 200 caisses rurales et une banque catholique très prospères ; 260 coopératives de consommation ; un syndicat agricole et industriel qui fait 4 millions d'affaires. Les organisateurs veulent franchir la dernière étape, en venir aux coopératives de production : le rêve de M. Gide serait bien près d'être réalisé. Or, les trois premiers, les trois principaux de ces organisateurs ont été trois prêtres qui se sont mis à l'œuvre en 1896. Deux d'entre eux étaient élèves du collège germanique où le P. Biederlack leur avait donné le goût et la science de l'action sociale. L'un, dom Célestin, est député et président du comité diocésain ; l'autre, dom Endrici, est devenu prince évêque de Trente.

Dans le Trentin, « l'initiative du mouvement coopératif, dit *l'Émancipation* (mai 1907), a été prise par le clergé (les instituteurs sont restés indifférents). Presque partout, le curé a été au début le président de la commission de surveillance et comme tel le membre le plus influent de la société. »

Le Mutualiste français[1] en a parlé à son tour (octobre 1907).

Voilà, très en abrégé, une petite partie de ce que les catholiques ont fait ; donc ils peuvent faire davantage ; ils peuvent, en bien des endroits, imiter ce que nous avons signalé.

On pourrait être effrayé par les gros chiffres que nous avons cités. D'abord nous n'avons pas donné ceux de l'origine. Ensuite, qu'on n'oublie pas que si les baleines sont des monstres très utiles,

1. *L'Émancipation* lutte depuis vingt et un ans pour la coopération ; elle est de nuance protestante, mais s'applique à être neutre. *Le Mutualiste français*, qui en est à sa quatrième année, fait depuis huit mois une large place à la coopération et peut être très utilement consulté.

cela n'empêche pas sardines et goujons d'être appréciés. Parmi les 190 coopératives de consommation du Nord (dont 75 brasseries), il y en a 30 qui, ayant moins de 100 membres, sont vraiment par trop minuscules. Mais il en est 3 fort curieuses, fondées à Lille en 1887, 1897 et 1900. Dès qu'elles ont atteint le chiffre de 300 adhérents, le registre est clos ; ceux qui voudraient être admis sont invités à fonder une nouvelle société qui aura du reste l'appui de son aînée.

Pourquoi cette limitation, de nos jours surtout où on recherche tant les gros bataillons ? Parce que, répondent ces coopérateurs, nous réduisons ainsi nos frais généraux au minimum et que cela nous permet d'avoir des ristournes plus élevées. Nous n'avons que deux garçons boulangers et un porteur ; très peu de matériel ; pas de comptable. Aussi, depuis quatre ans (1903-1906), deux de ces petites sociétés *la Fraternelle* et *la Coopérative* ont donné en moyenne plus de 25 p. 100 de boni à leurs 600 membres ; pendant que dans la même ville de Lille *l'Indépendante* et *l'Union* ne donnaient que 22 et 23 p. 100 à leurs 16000 sociétaires.

Le grand défaut de ces trois petites sociétés est d'avoir leur siège social dans un estaminet, dont le tenancier tient gratis les comptes et vend les jetons. Gratis ? On devine le chemin que prend chaque dimanche une partie des bonis.

Nous avons voulu surtout encourager et suggérer des idées. Mais il faut aussi, dans bien des cas, des indications pratiques. On peut s'adresser à *l'Émancipation*, à Nîmes ; au *Mutualiste français* (avenue de Marigny, 29, Paris) ; à *l'Intermédiaire social* de l'A. P., dont le vif désir est d'établir une « coopérative d'efforts » autour de chaque clocher (rue de Venise, 48, Reims).

Signalons encore, pour être complet, le système bien connu des « fournisseurs privilégiés ». Les bonis sont bien moindres qu'avec une coopérative ; mais, par contre, pas de société à créer avec toutes les formalités légales, ni à administrer ; pas de luttes à soutenir, etc. Aussi voit-on ce système employé dans beaucoup de centres ouvriers et se maintenir même là où il y a des coopératives. On peut s'inspirer à cet égard des procédés employés par une petite Mutualité catholique assez curieuse *la Ruche populaire* (Grenoble, rue Parmentier) qui fonctionne et se développe depuis deux ans. (Cf. *Guide Social* de l'A. P., 1907 et 1908.)

IV

Il y a un an, nous reproduisions une appréciation de M. P. Leroy-Beaulieu, qui qualifiait notre Parlement « d'usine à lois, ne cessant d'accumuler des lois nouvelles, votées sans étude et sans réflexion ».

La Société d'économie politique de Paris, dans sa séance de rentrée (*Journal des économistes*, 15 octobre 1907), a examiné la question suivante, plus d'une fois mise à l'étude par elle : « Les lois ouvrières contribuent-elles à la paix sociale? » La discussion a été des plus animées : *non-interventionnistes* et *interventionnistes* sont entrés en lice.

On objecta, avec raison, aux premiers, et d'une façon générale à tous les libéraux, que les conditions actuelles du commerce, de l'industrie et même de la société tout entière étant complètement changées, il faut des lois nouvelles. Que tous les peuples en font et que plusieurs nous ont devancés. Que nous ne sommes plus à une époque où des coutumes s'élaborent lentement. Et si l'on dit (*Réforme sociale*, 1er décembre 1907) que la loi devrait se borner à poser un principe, laissant aux intéressés, aux groupes professionnels, le soin de l'appliquer; il est facile de répondre que, dans ce cas, ou bien rien ne se fera, ou bien la lutte sera plus ardente que jamais. N'oublions jamais la maxime du libéral Lacordaire : « Dans la lutte entre le fort et le faible, c'est la liberté qui opprime et c'est la loi qui affranchit. »

Mais, dans l'hypothèse spéciale de la France actuelle, on voit les adversaires les plus acharnés tomber d'accord sur un point de fait. C'est ce qui est arrivé à la séance dont nous venons de parler, quand M. Frédéric Passy conclut que l'élaboration défectueuse de tant de lois ouvrières ou autres attestait surtout l'ignorance du législateur, plus préoccupé de plaire à l'électeur que de servir les intérêts vraiment nationaux.

On se rappelle le système du second Empire : les projets de loi, rédigés par des jurisconsultes, en majorité, doctes et sérieux, devaient être votés ou rejetés, mais non pas amendés par le corps législatif. Ce système a été vivement critiqué. Soit. Mais que dire du système actuel? Un projet, déjà le plus souvent médiocre, est d'abord manipulé par une commission. Il arrive au Parlement : les amendements, contre-amendements, sous-amendements pleu-

vent; on prononce des disjonctions ; on renvoie à deux, trois, quatre règlements d'administration publique ; on glisse quelques articles détachés dans une loi de finances; enfin, après bien des transformations, des rapiéçages et des marchandages, cinquante députés votent. A une majorité de quatre cents contre cent cinquante, le pays se trouve doté « d'un monstrueux assemblage d'impossibilités matérielles, de chimères, de rêveries, de contradictions, d'outrages au bon sens, etc. ». Ainsi, a été qualifié, par M. Jules Roche, le projet de loi sur les retraites. Parfois, un accès de la terrible fièvre de surenchère électorale s'empare des deux assemblées ; alors, la folie en commun se trouvant portée au paroxysme, on atteint le dernier degré de l'incohérence.

Voilà pourquoi, interventionniste résolu dans nombre de cas, nous en sommes réduits à souhaiter, avec les non-interventionnistes, mais pour un motif bien différent, que le Parlement *actuel* fasse le moins de lois possible ; alors qu'en soi plusieurs seraient urgentes. Voilà pourquoi nous sommes heureux de n'avoir que très peu de lois sociales nouvelles à signaler depuis le dernier bulletin ; il n'y a guère, en effet, que celles du divorce (ci-dessus), puis, une petite loi du 14 janvier 1908, modifiant l'article 1er de la loi du 5 novembre 1894, sur les sociétés de crédit agricole ; enfin, l'escamotage que voici, qualifié de loi du 31 décembre 1907.

Assistance des vieillards. — Beaucoup de nos lecteurs et même beaucoup de députés ont-ils remarqué que la loi de finances, bâclée à la fin de décembre et datée du 31, bien que votée le 1er janvier, élargit notablement, sur un point, la loi du 14 juillet 1905 ? Désormais, tout vieillard âgé de soixante-dix ans a droit aux secours « sans certificat médical d'invalidité et sans déduction du produit de son travail, même régulier » ! C'est ce que la Chambre avait voté en 1903 et le Sénat rejeté en 1905. Nous signalions, tout à l'heure, le coup de la loi de finances ; en voilà un nouvel exemple.

Au 1er juillet, ont été secourus 341 000 vieillards ou incurables. La dépense actuelle se monte à 70 millions : on dépassera 80. Notons que le coût de l'assistance médicale gratuite a été de 18 millions pour 1904 (derniers chiffres fournis !) Et le budget est en déficit.

Retraites ouvrières. — La loi votée par la Chambre remonte au 23 février 1906. Or, on sait où en est la question. Le gouver-

nement a déclaré à la commission du Sénat que l'État ne pourrait fournir plus de 100 millions. Mais alors, le chiffre des retraites se trouvera réduit à un chiffre insignifiant. Que faire? Encore les ministres n'ont-ils pas expliqué si l'on prélèverait, sur ces 100 millions, les frais de gestion évalués, on s'en souvient, par M. Viviani, à 15 millions; par M. Caillaux, à... 80. Resterait : 20 millions! Or, avec le projet de la Chambre, c'est plusieurs centaines de millions qui devraient être fournis par l'État. On en est là.

Repos dominical (ne pas se laisser entraîner à dire hebdomadaire, reproche que nous commençons par nous faire à nous-même). — Rien n'est changé depuis six mois. Comme nous le disions, la loi, si imparfaite cependant, a vécu ; les abus que nous signalions se sont multipliés; on attend encore le projet annoncé d'une nouvelle loi. Comme il importe à la fois de stimuler les catholiques et de leur montrer ce qu'ils peuvent faire en se gênant un peu, *abneget semetipsum*, nous reproduisons un extrait d'une lettre du curé de Saint-Sulpice de Paris, commentant les vœux du comité diocésain. Elle est longue, pratique, émouvante : nous voudrions qu'elle fût lue partout. Si la loi doit échouer, que, du moins, les catholiques puissent dire et prouver qu'ils ont fait tout ce qu'ils ont pu.

« Les jours de dimanches et de fêtes, beaucoup d'employés de l'alimentation sont astreints à un travail excessif et inhumain ; pour beaucoup, de six heures du matin à huit ou dix du soir. Pour ceux qui veulent faire leurs pâques, l'archevêché a dû permettre, au temps pascal, des messes de minuit. Or, les théologiens qui permettent d'acheter le dimanche supposent que le travail qui en résultera ne sera pas inhumain et n'empêchera pas la sanctification de ce jour d'une manière constante.

« Avec de la prévoyance et de la bonne volonté, on peut se faire livrer le samedi : 1° l'épicerie ; 2° la pâtisserie (en choisissant les gâteaux qui se conservent); 3° la viande (sauf en été si on n'a pas un garde-manger frais) ; 4° le pain lui-même, en choisissant certaines variétés. Le lait seul doit être fourni le dimanche matin. Bref, ne rien se faire livrer le dimanche sans une vraie nécessité, interprétée selon le degré de générosité de chacun.

« Les protestants anglais n'ont pas la réputation d'être très mortifiés. Ils savent se nourrir très largement le dimanche ; le com-

merce de l'alimentation est très prospère chez eux ; cependant, ils observent la loi dominicale.

« On peut faire des concessions aux familles pauvres ; beaucoup moins aux riches et aisés. Il ne faut pas que les employés continuent à avoir le droit de répéter ce qu'ils disent depuis deux ans : les catholiques de Paris, très généralement, ne se sont pas intéressés à l'observation de la loi du repos dominical ; bon nombre d'entre eux se sont appliqués à la rendre impossible, ne voulant rien changer à leurs habitudes d'égoïsme et de gourmandise.

« Il suffirait que les divers groupements catholiques prissent à cœur le succès de cette initiative pendant trois mois seulement, pour qu'on pût compter déjà d'importantes victoires. »

Exploitation de la sueur (*Sweating System*). — On en a parlé souvent, on a dénoncé les salaires de famine, le travail à domicile, avec ses locaux meurtriers, ses journées de travail allant à dix-huit heures et au delà, ses salaires de plus en plus bas : 0 fr. 65 à Lyon ; 0 fr. 75 et 0 fr. 85 à Paris pour ces journées de douze à dix-huit heures ! ! Et cependant, le mal va croissant. A Paris seulement, 250 000 malheureux en sont victimes. Mais aussi, un mouvement d'opinion commence à se produire. Les ouvrages de MM. du Maroussem, d'Haussonville, Bonnevay, Catelle, Poisson ont révélé aux lecteurs les plus prévenus ce qu'est, en réalité, le travail à domicile, qui tend à s'accroître parce qu'il n'est pas contrôlé.

Les expositions[1] si douloureuses de Berlin et de Londres, l'enquête faite par l'Office du travail, les efforts généreux et les révélations des ligues d'acheteurs, de Mme Jean Brunhes ont attiré l'attention sur ces angoissants problèmes. Nous conseillons à tous nos lecteurs de parcourir, s'il ne l'ont déjà fait, l'ouvrage le plus récent sur la matière, dont les chiffres effrayants viennent, il y a quelques semaines, d'être reconnus rigoureusement exacts à la suite d'une enquête prescrite par le ministère du travail. Nous voulons parler du *Travail à bon marché*, par M. G. Mény (Bloud, éditeur). En visitant les salles, où l'exposition faisait ressortir les méfaits du *Heimarbeit*, l'impératrice d'Allemagne a fondu en

1. On a exposé les travaux, objets divers faits à domicile avec indication des prix *payés* aux ouvriers. En Allemagne, l'exposition de l'*Heimarbeit* (domicile travail) a montré que les salaires étaient souvent de 12 centimes et demi par heure. En France ils sont de 10, parfois de 5 ou 6. (Cf. Mény, p. 227.)

larmes ; il peut en arriver autant à tous ceux qui lisent ce livre, que nous regrettons de ne pouvoir analyser en détail.

Le mal est si grand, et de telle nature, que seule, l'intervention légale peut être efficace. L'organisation en syndicat de ces milliers de malheureux dispersés est impossible d'ici à longtemps, d'autant plus que les femmes, en particulier, n'ont pas l'esprit d'association. On a vanté récemment un syndicat d'ouvrières en chambre allemandes, fondé en 1900. En effet, il prospère, tandis qu'à Paris on a échoué ; mais, enfin, il ne compte que 4 000 membres. Et, à Paris, il y a 250 000 travailleurs en chambre, dont 200 000 femmes, et de tous on a pu dire très justement que leur existence était sans cesse « problématique ».

L'intervention légale s'impose et beaucoup commencent à le reconnaître. Même *la Réforme sociale*, si bonne, si savante par ailleurs, mais un peu portée à préconiser le *laissez faire*, se décide à entrer dans cette voie. Oh! très timidement et seulement en faveur des veuves chargées d'enfants. (N° du 1er juin 1907, p. 833.) On verra, dans le livre de M. Mény comment on pourrait s'y prendre ; les difficultés à surmonter ; et aussi les objections libérales qui ne sont pas sans valeur.

« Comment remédier à ces misères imméritées, disait l'impératrice d'Allemagne à la présidente du syndicat des ouvrières à domicile? — Majesté, priez l'empereur de réglementer et contrôler le travail à domicile et d'introduire l'obligation d'un minimum de salaires. Pour remédier à ces maux, il faut que l'empereur vous prête sa main de fer. »

Et aux libéraux alarmés de la violation du domicile et de la liberté individuelle, l'abbé Lemire (qui n'est pas toujours aussi bien inspiré) lançait avec raison cette généreuse apostrophe :

« Il n'est pas permis de cacher derrière les murs du foyer l'alcoolisme, la tuberculose, l'exploitation des enfants... Ce n'est pas parce qu'elle est installée près d'un foyer qu'il faut laisser la machine à coudre marcher et brailler les petits enfants. »

Nous ne prétendons pas, pour cela, qu'il faille laisser de côté les autres moyens : ligues d'acheteurs, organisation de syndicats, campagnes de presse. Tant s'en faut, et voilà pourquoi nous tenons à signaler, en terminant, la tentative des syndicats féminins de Lyon, qui viennent de lancer l'appel suivant. Elle nous paraît remarquable parce que, comme le dit M. Mény, tout le mal vient

de ce qu'on n'a jamais voulu créer des rapports normaux et réguliers entre l'offre et la demande de travail.

Délibération des Syndicats indépendants de femmes de Lyon en date du 22 décembre 1907

« Considérant les actes de désespoir si souvent causés, parmi les ouvrières, par des salaires de famine, les syndicats féminins de Lyon ont mis à l'étude la fixation d'un *tarif minimum du salaire des femmes*, qui devra servir de limite dans les contrats entre patrons et ouvriers.

« Les syndicats estiment que la cause principale qui pousse certains fabricants à offrir ces salaires insuffisants pour vivre est la concurrence acharnée qui veut montrer quand même à la clientèle un prix de bon marché tentateur.

« Aucune raison ne justifie ces excès, et cette concurrence devrait avoir pour limite le prix moyen de la vie indispensable à une ouvrière dans sa région. Il serait coupable de fermer les yeux plus longtemps sur les larmes, la misère et ses suites que causent ces salaires insuffisants.

« Dans ces conditions, les syndicats de Lyon proposent de fixer le salaire minimum de toute ouvrière au-dessus de dix-huit ans à 1 franc par jour dans les campagnes et petites villes ; 1 fr. 50 dans les villes de 10 000 à 100 000 habitants ; à 2 francs dans les grandes villes supérieures à 100 000.

« Tous les syndicats patronaux et ouvriers sont invités à donner leur approbation à ce tarif minimum, à le revendiquer et à faire en sorte qu'il soit adopté dans leur région. »

Les adhésions, qui arrivent en grand nombre et aussi les objections, sont publiées dans le petit bulletin *Travail de la femme* (rue Boissac, 8, à Lyon).

Charles AUZIAS-TURENNE.

REVUE DES LIVRES

☞ **Summula theologiae moralis**, auctore J. d'Annibale, S. R., Ecclesiae cardinali. Editio quinta. Roma, Desclée, 1908. 3 volumes in-8, 467, 500, 473 pages.

L'éloge de la théologie morale du cardinal d'Annibale n'est plus à écrire. Sûreté de doctrine, méthode, clarté, brièveté et précision ; tels sont les mérites que les critiques se sont plu à reconnaître à cet ouvrage, dès sa première apparition. La rapidité avec laquelle il est parvenu à sa cinquième édition a pleinement confirmé ce jugement si flatteur. Nous recommandons ces trois beaux volumes aux élèves des grands séminaires, ainsi qu'aux prêtres appliqués au ministère des âmes. P.

La Philosophie de l'Inconnaissable ; la Théorie de l'Évolution. *Étude critique sur les « Premiers Principes » de Herbert Spencer*, par le chanoine Jacques Laminne, professeur à l'Université catholique de Louvain. Bruxelles, Dewit, 1908. In-8, 488 pages.

La doctrine de l'Inconnaissable et la doctrine de l'Évolution forment-elles chez Herbert Spencer un tout étroitement lié, de telle sorte que la seconde théorie ait ses racines dans la première ? On l'a souvent pensé. De là, il est arrivé qu'on a englobé la doctrine de l'évolution spencérienne dans la condamnation dont on frappait la doctrine de l'Inconnaissable.

M. le chanoine Laminne estime, et à juste raison, qu'il y a là deux philosophies assez indépendantes, et que la vérité ou la fausseté de l'une ne permet pas de décider de la vérité ou de la fausseté de l'autre. Pour sa part, autant il trouve et montre inacceptable la doctrine de l'Inconnaissable, autant il croit qu'on peut garder beaucoup de la doctrine de l'évolution telle que l'a formulée H. Spencer. En fait, il corrige et perfectionne le système plus qu'il ne le réfute. Voici en quels termes il propose la loi générale d'évolution, après amendement : « L'évolution est

une intégration de matière, exigeant souvent une perte de mouvement et entraînant en tous cas une perte de mobilité des éléments intégrés ; pendant cette intégration, la matière passe d'un état d'homogénéité incohérente, indéfinie et confuse, à une hétérogénéité cohérente, définie et ordonnée, et le mouvement subit une transformation analogue. » (P. 294.) A tout bien prendre, Spencer nous « fournit de l'Univers matériel une conception juste, intéressante et féconde ».

Par ces mots *Univers matériel* est indiquée la retouche la plus considérable apportée à l'œuvre du maître. Pour Spencer, il n'y a qu'une évolution dont toutes les existences particulières ne seraient que des épisodes. Pour le chanoine Laminne, toutes les évolutions particulières ne constituent pas une évolution totale ; spécialement, l'évolution de la vie ne se ramène pas à l'évolution de la matière.

Cette réserve est considérable. Elle aurait sans doute été encore plus accusée si l'auteur avait été amené par son sujet à étudier le développement de la morale et de la sociologie.

Même réduite au monde inorganique, nous croyons l'évolution spencérienne mécaniste à l'excès. Tous les phénomènes de l'univers ne sont pas que du mouvement ; tout au plus est-il permis de dire que du mouvement accompagne chacune de leurs transformations. La physique actuelle, avec M. Duhem et son école, tend à rendre aux qualités leur place dans la constitution des corps.

Une autre équivoque de la doctrine spencérienne que nous aurions voulu voir traiter plus largement est la question de savoir si la connaissance des transformations mécaniques de la matière épuise ce que nous pouvons savoir de la matière, si la matière n'a rien de statique. L'auteur indique la position que nous avons prise jadis (*Études* de mars 1895) là-dessus, sans examiner la question à fond.

Ce sont précisément ces questions d'alentours, ou ces questions préalables, qu'on peut regretter de trouver écourtées. L'auteur s'est tenu attaché à son texte. Mais, dans cette discussion de texte, il faut louer son exactitude, son soin diligent et scrupuleux.

Personne, jusqu'ici, n'avait présenté avec autant de clarté et de science que le chanoine Laminne, ce qu'il y a de viable, à certains égards, dans l'hypothèse grandiose et originale de Spencer.

Lucien Roure.

Le Procès de Guillaume Pellicier, par L. Guiraud. Paris, Picard, 1907. In-8, xii-272 pages.

La mémoire du premier évêque de Montpellier (1536-1567) gardait quelque chose de suspect, se trouvant attaquée à la fois par le protestant Bèze et le grand historien montpelliérain, le chanoine d'Aigrefeuille. Avec le courage, la sagacité et le bonheur dont elle a coutume, Mlle Guiraud, a repris cette question obscure.

Admirablement préparée à ce travail par ses études de toute sorte sur sa ville natale, elle n'a épargné aucune recherche pour voir clair dans le cas de Pellicier. Et son livre nous explique à merveille comment un prélat lettré, bien en cour et qui fut ambassadeur de France, en vint à être emprisonné, au nom du roi, sous la triple accusation de trahison, d'hérésie et de scandale. Les antécédents de l'accusé, la cabale qui l'accuse, le drame de l'enlèvement, les débats judiciaires, l'issue de la cause : telles sont les étapes du récit de Mlle Guiraud. C'est une véritable révélation.

Le secret en ayant été arraché patiemment aux vieux papiers de Paris et de Rome, de Nîmes et de Montpellier, les faits sont toujours soigneusement établis. Bien qu'on ait parlé de « l'imagination méridionale » de Mlle Guiraud, les conjectures sont rares dans son livre. Et j'y regretterais plutôt certaines pages un peu sèches, où l'œil rencontre, trop rigides et trop entassées, les lignes des documents d'archives.

La conclusion de l'auteur est que Pellicier, quoique humaniste, demeura toujours ferme dans la foi catholique ; et que, s'il laissa entamer ses mœurs par la corruption de la Renaissance, il sut regretter et expier ses faiblesses. Nous doutons que ce jugement puisse être, à bon droit, contredit.

A quand les études que Mlle Guiraud nous doit sur la Réforme à Montpellier ?

Paul Dudon.

Les États généraux des duchés de Lorraine et de Bar jusqu'à la majorité de Charles III, par Émile Duvernoy, archiviste de Meurthe-et-Moselle, docteur ès lettres. Paris, Picard, 1904. In-8, xxiv-477 pages.

Tandis que les États généraux du royaume, ceux de la Nor-

mandie, du Béarn, de la France centrale, ont déjà fait l'objet de travaux excellents, nous ne connaissions l'origine et l'histoire de ceux de la Lorraine que par le peu qu'en dit dom Calmet dans son *Histoire de Lorraine*, et surtout par les écrits tendancieux que suscitèrent les événements de la fin du dix-huitième siècle. Les désastres de la guerre de Trente ans ont creusé dans le chartrier ducal des vides irréparables, que n'ont pas comblés les documents apocryphes jetés dans la circulation, au siècle suivant, par des érudits sans scrupules. A l'aide de sources aussi incomplètes, aussi peu cohérentes, parfois aussi suspectes, la tâche ne pouvait qu'être malaisée pour l'historien qui entreprendrait de rechercher l'origine des États de Lorraine, et d'en suivre le développement jusqu'à l'époque où les doctrines absolutistes, importées de France, devaient dominer avec le gouvernement personnel du duc Charles III parvenu à sa majorité. M. Duvernoy s'est tiré de cette tâche avec beaucoup de talent.

Dans une première partie, il montre les États naissant de la puissante organisation de la chevalerie lorraine, véritable fondement de l'unité nationale, tandis que le pouvoir ducal est précaire, faible et incertain. De cette origine, la noblesse garde toujours, au sein des États, une influence prépondérante, à tel point que, dans des cas urgents, les ducs se bornent à prendre l'assentiment des *Assises*, tribunal exclusivement composé des membres de la plus ancienne et de la plus authentique chevalerie. Quant au clergé, son rôle paraît bien effacé, et la médiocrité de la bourgeoisie, qui jouit, à vrai dire, de la liberté civile dans une assez large mesure, ne laisse à l'action du tiers état qu'une part très réduite.

Les attributions des États relativement à l'assiette, au recouvrement et à la vérification des comptes de l'aide générale ; leurs pouvoirs dans les autres branches de l'administration ; le fonctionnement même de leurs assemblées et leur composition, la façon dont chacun des trois ordres y était représenté, autant de questions étudiées par M. Duvernoy dans la troisième partie de son livre. La seconde est consacrée à l'histoire chronologique des diverses sessions sur lesquelles nous possédons quelques renseignements. Quatorze pièces justificatives, judicieusement choisies, et une liste des sessions complètent heureusement cet ouvrage, dont l'intérêt dépasse de beaucoup les limites de la Lorraine.

André Lesort.

Études philosophiques et sociales par Gaston Sortais, Paris, Lethielleux éditeur. 1 volume in-12, VIII-432 pages. Prix : 3 fr. 50.

Ce livre est composé d'articles dont la plupart ont paru dans les *Études* et dans la *Revue de philosophie* ; mais ils ont été relus, complétés et mis à jour pour la bibliographie. De plus il s'en trouve un, inédit, relatif à Kant, de quatre-vingt-quinze pages.

Ces articles, au nombre de huit, sont animés par l'unité d'inspiration ; mais l'unité organique fait défaut, si bien qu'un compte rendu est impossible ; il en faudrait huit. Voici les titres : I. *L'Intolérance de l'Église.* — II. *Les Fonctions de l'État moderne.* — III. *Décentralisation et Organisation provinciale* (canton, arrondissement et province. M. Sortais propose 24 provinces. Mais pourquoi renonce-t-il aux anciens noms qu'on emploie encore ? Le Play en proposait 13 ; Hervé Bazin, 26 ; Foncin, 32 ; tout récemment, Sentupéry, 20.) — IV. *Exposé et Réfutation du subjectivisme kantien.* — V. *Programme de l'action morale.* (*Les « Compagnons de la vie nouvelle ». Leur but est de « laïciser le christianisme ».*) — VI. *Le Déclin d'un système.* (*Il s'agit de la prédétermination physique, de Bañes.*) — VII. *Création artistique et Découverte scientifique.* — VIII. *Problème du réalisme et de l'idéalisme dans l'art.*

Ces questions sont encore vivement débattues à l'heure présente et resteront longtemps à l'ordre du jour des controverses publiques. Ch. A.-T.

La Propaganda anarquista ante el derecho. *La Propagande anarchiste devant le droit*, par le P. Venancia Maria de Minteguiaga S. J. Madrid, G. Lopez del Horno. Brochure in-8, 95 pages. Prix : 1 peseta.

Cette étude a paru d'abord dans la revue *Razon y Fé* (San Quintin, 8). Il est clair que si l'on commence par proclamer la liberté absolue de la pensée, celle de la presse, celle de réunion, discussion, etc., on se trouve fort en peine pour réprimer l'anarchisme, l'empêcher d'user de ces libertés. Mais ces libertés sont pernicieuses et fausses ; le droit, le véritable droit, expression ou reflet de la loi éternelle, permet : 1° de prévenir ; 2° de réprimer et punir l'anarchisme et sa propagande. Tels sont les deux points qu'examine successivement le P. Minteguiaga, en développant plus longuement le second. Ch. A.-T.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

V.-D. Artaud. — **Une retraite de première communion.** Paris, Beauchesne. 1 volume in-12, 323 pages. Prix : 2 fr. 50.

L'auteur dit dans sa préface : « Quelques confrères... ont lu cette retraite, et ont bien voulu me dire qu'elle leur a été souvent utile pour préparer les âmes de leurs chers petits enfants à la première visite de Jésus. »

Si leur appréciation a déterminé l'impression de cette retraite, nous félicitons ces quelques confrères d'avoir été bien inspirés. Ce livre rendra, en effet, de grands services à nos prêtres de paroisse et aux missionnaires; ils y trouveront, avec d'abondantes pensées, la vigueur apostolique, la simplicité et le merveilleux tout à tous d'un père et d'un ami des enfants.

G. M. L.

Le chanoine Paul Barbier, curé doyen de Beaugency. — **Études contemporaines. L'Église de France et les Catholiques français.** Paris, Lethielleux. 1 volume in-12 de 122 pages. Prix : 60 centimes ; franco, 75 centimes.

1° La crise se terminera par un triomphe. 2° Le prestige et l'influence du clergé demeurent et s'imposent. 3° Depuis le treizième siècle peut-être, jamais] le catholique n'a été plus fort, plus fécond, plus vivant. Comme on le voit M. Barbier est un optimiste résolu et on aimerait à le devenir avec lui ! Mais peut-être est-il porté à oublier parfois qu'on est plus exigeant pour l'écrivain que pour le conférencier, auquel on pardonne aisément, souvent on ne les remarque même pas, des affirmations vagues, pas assez prouvées ou fondées sur des faits grossis et incertains ; comme par exemple, pages 48 à 50 et 106 à 110.

Ch. A.-T.

J. de Tonquédec. — **La Notion de vérité dans la « Philosophie nouvelle ».** Paris, Beauchesne, 1908. In-16, 149 pages. Prix : 1 fr. 50.

Les lecteurs des *Études* ont eu la primeur du très consciencieux travail de M. de Tonquédec. Réunis en un volume, les articles n'ont subi que de légères retouches. A la page 743 des *Études* du 20 mars 1907, on avait, d'après certaines données de M. Le Roy, hasardé une conjecture sur ce que doit être dans la « Philosophie nouvelle », le fait d'expérimenter le divin. M. Le Roy s'étant expliqué depuis, on a pu remplacer la conjecture par la citation, qui répond, d'ailleurs, à l'interprétation donnée.

Selon la « Philosophie nouvelle », est vraie la pensée qui subit avec succès l'épreuve de la pratique. Sera vraie, d'une vérité suprême, « la pensée qui alimente perpétuellement la vie des esprits, sans être jamais en défaut de plasticité ou de fécondité » (p. 8). Pour être plus fidèle à la doctrine de M. Le Roy, on a étendu ainsi à la vie de l'humanité pensante, ce qui avait été dit (*Études*, *loc. cit.*, p. 725) de la vie d'un seul esprit.

Au surplus, il n'a été opposé, jusqu'à ce jour, aucune réponse à la critique de M. de Tonquédec.

Lucien Roure.

Le colonel de Parseval. — **Principes de l'organisation du travail.** Élégante plaquette de 50 pages. Paris, 1907. Nouvelle Librairie nationale.

Le colonel de Parseval rappelle brièvement ce qu'a été le régime corporatif dans l'ancienne France ; le régime individualiste dans la France de 1789 ; il s'étend plus longuement sur les efforts tentés au dix-neuvième siècle pour résoudre la question sociale ouvrière, spécialement par Le Play et par l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers ; il combat et réfute une fois de plus et très bien les erreurs libérales. En même temps que sociale, cette conférence est nettement royaliste. La royauté, nous dit l'auteur, a été la patronne des classes ouvrières. Henri V et le comte de Paris ont clairement analysé les maux causés par l'économie libérale et indiqué les remèdes : cela est vrai. Sur le terrain social républicain et démocratique, ajoute-t-il, il est impossible, en France, de faire utilement la guerre à la Révolution.

Ch. Auzias-Turenne.

Jacques des Gachons. — **Le Roman de la vingtième année.** Edition du *Monde illustré*, 13, quai Voltaire. In-18, 300 pages.

Sous ce titre, M. des Gachons vient d'écrire des pages très délicates, ayant pour historique la conspiration dite des Marmousets contre le cardinal Fleury, et comme intrigue les amours pures de Jean de Castréau et de Louise de Monincourt.

Tant sont vives et réelles les couleurs, que nous avons l'illusion d'être, au début du règne de Louis XV, dans ce château, dans ce parc de Versailles, où l'auteur a longtemps médité avant d'écrire. Il semble que ses personnages, échappés tout à coup des bosquets et des charmilles, lui aient appris ce qu'il nous conte à son tour.

Eugène Grosjean.

André Pavie. — **L'Embardée.** Nouvelle Librairie nationale. 1 volume in-18, 285 pages.

Pierre Delval est un déraciné. Par ambition littéraire, il a quitté son coin d'Anjou et s'en est venu à Paris. Mais le métier d'homme de lettres procure de maigres profits, et Delval doit chercher d'autres ressources : il se *case* dans un des bureaux d'une des grandes administrations, résolu toutefois de se

dédoubler, d'être écrivain aux heures de loisir et *rond de cuir* par profession. Fâcheuse expérience ou, c'est le titre même, embardée ! l'atmosphère des cartons verts et des dossiers le déprime ; la fièvre de Paris l'anémie ; enfin, un amour sans issue lui torture l'esprit et le cœur. Tristement déçu, il fait l'aiguillage et retourne aux Oseraies.

En dépit des quelques pages qui ne sont à l'usage, ni des collégiens, ni des jeunes filles, il se dégage une impression saine de ce plaidoyer en faveur de l'homme des champs.

Trois nouvelles — *La Rivale lointaine*, *Un nuage*, *la Corbeille d'immortelles* — forment au volume une dernière partie.

Alain de Becdelièvre.

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants[1] :

Écriture sainte. — *Avesta Eschatology compared with the Books of Daniel and Revelations, being supplementary to Zarathushtra, Philo, the Achamenids and Israel*, by Dr Lawrence H. Mills. Chicago, « The Open Court », 1908. Brochure in-8, vii-85 pages. Portrait.

— *The messianic Hope of the Samaritans, by Jacob, son of Aaron, high priest of the Samaritans*, translated from the arabic by Abdullah ben Kori, introduction by William Eleazar Barton. Chicago, « The Open Court », 1907. Brochure in-8, 36 pages, gravures. Prix : 25 centimes.

Religion. — *Les Souffrances et la Mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ.* plaquettes de 17 pages illustrées. Extrait de *la Petite Bible illustrée des écoles*, par Jacques Ecker, traduite en français par un Père de la Compagnie de Jésus. Trèves, Kunst-und Verlagsanstalt Schaar und Dathe. 100 exemplaires, 7 fr. 50 ; 500, 35 francs ; 1 000, 65 francs.

— *Les Sources religieuses du patriotisme. Discours prononcé à Tours, le 30 novembre 1907*, par M. de la Taille. Tours, Alfred Mame. Brochure in-12 de 32 pages.

— *Hermann Schell und der fortschrittliche Katholizismus*, par Commer (Prälast Dr Ernst). 2e édition. Vienne H. Kirsch, 1908. 1 volume in-8, lxxiv-460 pages. Prix : 8 Mk. (10 francs).

Histoire. — *Jeanne d'Arc. Exposé des faits qui révèlent sa mission providentielle*, par le général Le Maistre. Lyon, M. Paquet, 1908. Brochure in-12, xv-44 pages avec gravures. Prix : 1 franc, au profit du denier du culte.

Biographie. — *Une fidèle. La Marquise de Lage de Volude (1764-1842)*, d'après des documents inédits, par la comtesse H. de Reinach-Fonssemagne. Préface par le marquis Costa de Beauregard, de l'Académie française. Librairie académique Perrin. 1 volume in-8 carré, avec gravures et fac-similés. Prix : 7 fr. 50.

— *Le Comte Joseph de Maistre et sa famille. Études et Portraits politiques et littéraires*, par M. de Lescure. Paris, Téqui. 1 volume in-12, 442 pages. Prix : 3 fr. 50.

1. Les ouvrages et opuscules annoncés ici ne sont point pour cela recommandés : les *Études* rendront compte le plus tôt possible de ceux qu'il paraîtra bon de faire plus amplement connaître à leurs lecteurs.

— *L'Ame d'un grand chrétien. Esprit et Foi de Louis Veuillot*, par G. Cerceau. Paris, Lethielleux. 1 volume in-12, XV-344 pages.

Voyages et Descriptions. — *La Palestine, le Caire, Damas, le Liban. Souvenirs de voyages précédés d'un coup d'œil sur Athènes, Constantinople, Smyrne et Éphèse*, par F.-X. Lobry. Paris, Desclée. 1 volume in-8, 466 pages. Prix : 7 fr. 50.

— *Le Véritable « Voyage en Orient » de Lamartine*, d'après les manuscrits originaux de la Bibliothèque nationale (*documents inédits*), par Christian Maréchal, agrégé de l'Université. Paris, Bloud. 1 volume in-8. Prix : 7 fr. 50.

— *Au jour le jour. Notes et Souvenirs d'un voyageur*, par L. Poulin. Paris, Téqui. 1 volume in-16, 346 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *Tableaux flamands*, par Henry Cochin. Paris, Plon, Nourrit. 1 volume in-16, 301 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *Le Château historique de Vincennes*. Tome I : *Histoire générale*, par F. de Fossa. Paris, Daragon, 1908. 1 volume in-4, 342 pages.

Varia. — *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis XXXVII. Lettres de Samuel Robert*. Paris, Picard. 1 volume in-8, 480 pages. Prix : 15 francs.

— *Sur quelques idéalistes*. (*Essais de critique et de morale*), par H. Gaillard de Champris. Paris, Bloud. 1 volume in-16. Prix : 3 fr. 50 ; franco, 4 francs.

— *Femmes inspiratrices et Poètes annonciateurs*, par Édouard Schuré. Paris, Perrin. 1 volume in-16, 366 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *Vers l'idéal. Éveil d'âmes*, par Joseph Charles, avec préface de l'abbé Félix Klein. Lyon, Paris ; Emmanuel Vitte. 1 volume in-16, VIII-372 pages. Prix : 2 fr. 50.

— *Quelques bandits*, roman, par Paul Tany. Librairie académique Perrin. 1 volume in-16. Prix : 3 fr. 50.

— *Sous le pressoir*, roman, par Louis Brouard. Paris, Lethielleux. 1 volume in-12, 255 pages. Prix : 2 fr. 50.

— *Reflets du passé* (*Nouvelles Études d'âmes*), par Em. Terrade. Paris, Poussielgue, 1908. 1 volume in-12, VII-309 pages.

— *La Vie en deuil*, par Mgr H. Bolo. Paris. Vve Poussielgue, 1908. 1 volume de 344 pages.

— *Aide pratique et morale des directrices de patronages*, par Mlle M. de Montgermont. Paris, Poussielgue, 1908. 1 volume in-12, 224 pages.

— *Le Théâtre contemporain* (*1866-1868*), par J. Barbey d'Aurevilly. 1re série. Paris, Stock, 1908. 1 volume in-12, XXIII-300 pages.

— *Précis arithmétique des calculs d'emprunts à long terme et de valeurs mobilières*, par Henri Sarrette. Paris, Gauthier-Villars, 1908. 1 volume in-8, 300 pages, contenant trois tables financières. Prix : 10 francs.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Février 25. — A **Rome**, la Congrégation des Rites examine les miracles proposés, pour la canonisation de la bienheureuse Marguerite-Marie.

— L'abbé Dabry écrit au Saint-Père une lettre de soumission absolue, et l'abbé Naudet également.

26. — Discussions violentes, à la Chambre italienne, sur l'enseignement religieux; le vote devient impossible à cause du tumulte.

— A **Paris**, le Sénat poursuit ses débats sur l'élargissement du divorce, et la Chambre discute toujours l'impôt sur le revenu.

27. — Commencement du procès, à **Limoges**, de la bande Thomas et Cie, les pilleurs d'églises.

— A **Rome**, la Chambre repousse, à une énorme majorité, l'amendement du socialiste Bissolati en faveur de la laïcisation des écoles élémentaires.

— Mutinerie très grave à la prison militaire d'**Amiens**.

28. — Le *Journal officiel* publie la nomination d'un liquidateur « administratif » pour les Dames de l'Assomption, alors que la nouvelle loi Briand, qui a trait à cette nomination, est encore pendante devant le Parlement.

29. — La commission sénatoriale des finances émet un avis défavorable pour le rachat du réseau de l'Ouest.

— A **Téhéran**, deux bombes sont lancées contre le shah de Perse; il y a plusieurs morts, mais le souverain est sauf.

— Au **Maroc**, furieux combat de dix heures, près de Souk-el-Trin; nous avons treize tués et quarante blessés.

Mars 1er. — Congrès du P. S. F. (parti socialiste français), à **Marseille**; on s'y exhorte à la « conquête de tous les pouvoirs publics ».

2. — Attentat anarchiste, à **Chicago**, contre le préfet de police et son fils, qui sont grièvement blessés.

— On décide d'envoyer au **Maroc** quatre mille hommes de renforts, dont douze cents Sénégalais et deux bataillons de Tunisie.

3. — A **Limoges**, condamnation des dévaliseurs d'églises : Antony Thomas est condamné à six ans de travaux forcés.

— Le roi des Belges consent au vote du budget du **Congo** par les Chambres.

4. — Élection à l'Académie française de MM. F. Charmes, H. Poincaré, J. Richepin.

— Horrible incendie dans une école de **Collingwood** (Ohio), près de deux cents petites victimes de huit à douze ans.

— La cour d'appel de **Montpellier** — imitant celles de Riom et de Dijon, — déclare recevable l'action des collatéraux en matière de révocation de fondations pieuses, contrairement à la thèse de M. Briand Déjà trois cours d'appel, cent vingt tribunaux de première instance, dans un millier d'affaires, ont admis la même recevabilité.

5. — Le journal le *Times* affirme que l'empereur d'Allemagne a écrit une lettre au ministre de la marine d'Angleterre, pour peser sur lui, au sujet des crédits navals.

— Le roi des Belges signe le traité d'annexion du **Congo** à la Belgique ; et ce traité est déposé sur le bureau de la Chambre.

— Le mouvement antijaponais s'accentue aux **États-Unis** ; on demande le vote d'une loi d'exclusion.

6. — Le tsar a commué la peine du général Stœssel en dix ans de forteresse.

8. — Grande réunion des sans-travail, à **Paris** ; nombreux discours sur le chômage actuel d'un grand nombre d'industries.

— Le Saint-Office a promulgué une sentence d'excommunication « nominative et personnelle » contre M. Loisy.

— Mgr Combes, archevêque de Carthage, est nommé administrateur apostolique du diocèse d'**Alger**.

9. — Grand débat, au Parlement anglais, sur l'affaire de la lettre de l'empereur Guillaume à lord Tweedmouth ; il n'y a eu aucun résultat précis.

— Le roi d'Espagne arrive à **Barcelone**, avec M. Maura ; il est reçu par des ovations enthousiastes.

— A l'École de médecine de **Clermont-Ferrand**, manifestations violentes contre un professeur, conseiller municipal radical.

10. — A **Lyon**, ouverture du congrès catholique diocésain, sous la présidence de Mgr Déchelette, auxiliaire du cardinal Coulié.

Paris, le 10 mars 1908.

10

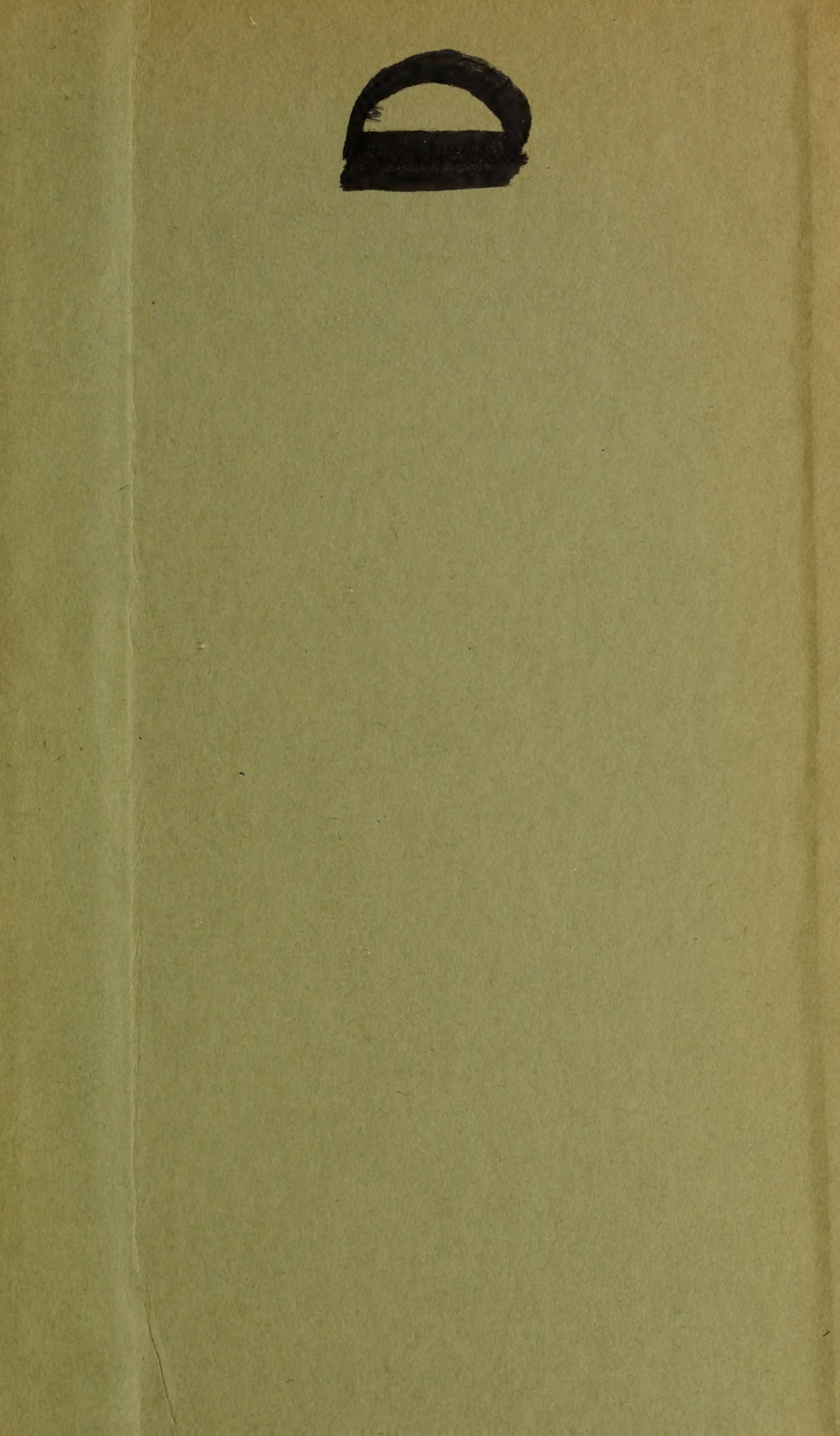
TABLE DES MATIÈRES

DU TOME 114

La table de la Bibliographie est au 20 décembre 1908.

Le Gérant : René TURPIN.

IMPRIMERIE DE J. DUMOULIN, A PARIS





UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 109687373